This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 28.1.20

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES DE L'OUEST.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

des Provinces

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION A VINGT EXEMPLAIRES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

DEUXIÈME ANNÉE.

NANTES,
Aᵗᵈ GUÉRAUD ET Cᵢᵉ, IMPRIMERIE-LIBRAIRIE
DU PASSAGE BOUCHAUD.

1854.

Digitized by Google

Ft 28.1.20

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
June 8, 1925

Digitized by Google

PRÉFACE.

En fondant cette *Revue*, nous savions qu'une persévérance soutenue nous était indispensable pour parvenir à satisfaire des lecteurs qui goûtent les travaux historiques, littéraires, artistiques, et cultivent la véritable érudition. Après avoir mûrement pesé les difficultés et les avantages que présentait l'entreprise, nous avons employé tous nos efforts pour arriver à lui imprimer une bonne direction. Suivant notre programme, nous n'avons admis que des œuvres utiles et morales. Si nous ne nous sommes pas astreint servilement aux données du prospectus, nous les avons bien dépassées, en publiant de longs et intéressants articles que nous n'avions pas annoncés. Actuellement nos relations s'étendent chaque jour, et nous facilitent les moyens de varier l'ensemble des matières. Nous n'avons pu terminer tous les sujets traités dans la première partie de l'année qui vient de s'écouler, et nous avons entre les mains de nombreux travaux que le défaut d'espace seul nous a empêché de publier. Possesseur de cette sorte de capital accumulé et certain de l'avenir, nous supprimerons désormais la division gênante de la Revue en deux parties : tout en continuant l'insertion de documents inédits ou rares, nous pourrons accorder ainsi plus d'étendue aux œuvres de nos savants et dévoués collaborateurs.

Digitized by Google

Le goût des études historiques et littéraires, le sentiment et l'intelligence de l'art, le culte du beau, comme nous le disions l'année dernière, se propagent de plus en plus dans la Province. C'est un heureux résultat du mouvement de décentralisation intellectuelle qui s'opère incessamment. La liste de nos abonnés comprend les noms les plus honorables des départements formés de la Bretagne et du Poitou. Presque toutes les institutions publiques, telles que les bibliothèques de ville, les sociétés littéraires, etc., y sont inscrites. Les sympathies dont a bien voulu nous honorer pour la seconde fois le Conseil général de la Loire-Inférieure, ne sont-elles pas aussi les meilleures garanties de l'opportunité de notre Revue ? C'est donc à l'initiative éclairée de Monsieur le Préfet et au vote généreux du Conseil général que la *Revue des provinces de l'Ouest* doit reporter ses premiers succès. Nous tâcherons de répondre à ce haut et bienveillant appui, à ce témoignage si flatteur, en consacrant plus particulièrement tous nos efforts à l'amélioration d'un recueil périodique qui, nous en avons le noble espoir, pourra contribuer au développement des études historiques et au progrès littéraire dans notre contrée.

Armand GUÉRAUD,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, de la Société impériale des Antiquaires de France, etc.

Digitized by Google

M. DE PONTCHATEAU.

SA VIE ET SES ŒUVRES.

Parcourant, ces jours derniers, une histoire de Port-Royal, j'y trouvai la liste suivante de ses grands hommes : « Pascal, Arnauld, » Nicole, Hamon, Sacy, Pontis, Lancelot, Tillemont, Pont-Chas- » teau, etc. » — Je m'arrêtai là. Pontchâteau était un nom de mon pays; et j'éprouvai, je l'avoue, une certaine humiliation de ne pas connaître tous les grands hommes de la Bretagne. Je commençai donc mes investigations. Mais la *Biographie universelle* était muette. Heureusement, le *Supplément de Moréri* me fournit quelques notes ; j'en trouvai d'autres dans le *Dictionnaire historique* publié en 1822. Il me revint enfin à la pensée d'avoir vu un nom analogue à celui qui m'occupait, dans les *Vies des Saints et des personnes éminentes par leur piété qui ont vécu en Bretagne* (1). J'ouvris le volume, et je me trouvai en face d'un père du désert. Non content de ces premières informations, je me jetai, à corps perdu, dans les relations jansénistes ; je voulus connaître les mémoires et surtout les correspondances du parti, et, au lieu d'un vague souvenir, j'eus bientôt devant moi un personnage vivant, non point un saint ni un grand homme, mais un caractère élevé, ardent, passionné, un de ces savants *vertueux, mais entêtés,* dont parle Voltaire, précisément à propos de Port-Royal. Je le vis aux prises avec le christianisme inexorable de Saint-Cyran et de Jansénius, reculant d'abord, se laissant maîtriser ensuite par cette raideur de doctrine qui répondait justement à ce qu'il y avait en lui de raide, d'inquiet et d'extrême ; et cette étude d'une idée se résumant dans la vie d'un homme distingué et austère, ne fut pas pour moi sans attraits. Je la reproduis aujourd'hui dégagée de ses éléments de controverse : elle aura du

(1) Dom Lobineau. Rennes. 1725. In-f°.

Digitized by Google

moins le mérite de nous révéler un compatriote et un écrivain peu connu.

Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau appartenait à une illustre famille, qui eut la rare fortune d'être louée par Saint-Simon et chantée par Santeuil :

Avorum
Immensam seriem, et trabeatos ordine patres
Et *Cambutiadum* genus omne et fortia facta....

Il naquit, le 20 janvier 1634, au château de Coislin, paroisse de Campbon, évêché de Nantes, de messire Charles du Cambout, chevalier des ordres du roi, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Brest, et son lieutenant en la Basse-Bretagne, seigneur du Cambout et de Campbon, baron de Pontchâteau, — et de Philippe de Burges, son épouse. L'acte de baptême, que nous ne faisons que transcrire, lui donne pour parrain messire Sébastien de Rosmadec, et pour marraine dame Marie de Carheil, épouse de messire Jérôme du Cambout, etc. Ajoutons enfin que le père de Sébastien-Joseph était cousin germain, par sa mère, Anne du Plessis, du célèbre cardinal de Richelieu et de son frère le cardinal archevêque de Lyon.

Avec de tels appuis, la carrière qui attendait le jeune Pontchâteau dans le monde ne pouvait qu'être brillante. Dès ses premières années, il fut destiné à l'état ecclésiastique; et, par un abus fréquent alors, il se vit pourvu, quoique enfant, des trois abbayes de Saint-Gildas-des-Bois, de la Vieuville et de Geneston. La piété de Sébastien répondit d'ailleurs aux espérances de sa famille; il y joignait, disent ses biographes, un esprit *solide et pénétrant*, un *accueil ouvert et gracieux*. Conduit à Paris fort jeune pour y faire ses études, il y rencontra M. de Rebours, l'un des directeurs de Port-Royal, et conçut bientôt près de lui la pensée de se mettre sous la conduite du célèbre Singlin. Singlin était alors, en effet, l'oracle du parti; ses prédications attiraient la foule dans la petite église récemment fondée au faubourg Saint-Jacques par la mère Arnauld, et chaque jour s'y révélait davantage le *don merveilleux* qu'il possédait, suivant les écrivains jansénistes, « pour pénétrer jusqu'au fond du » cœur de ses auditeurs et pour y remuer salutairement l'eau de la » piscine où plusieurs, disent-ils, trouvèrent la guérison de leurs » plaies (1). »

(1) *Mémoires de Du Fossé*, p. 116.

Digitized by Google

Qu'était cependant Singlin? Il avait quitté le doux Vincent de Paul pour l'altier Saint-Cyran: ce trait seul suffit pour le peindre (1). La correspondance, au reste, qui s'engagea entre lui, Rebours et Pontchâteau, nous donne une idée assez vive de ces *duretés* et de ces *outrances* dont parle quelque part Sainte-Beuve, et qui ne pouvaient que jeter dans le découragement lorsqu'elles n'entraînaient pas à toutes les extrémités de la pénitence. La première lettre est du 10 août 1651; elle est adressée à Pontchâteau par Rebours, qui s'était chargé de porter sa demande à Singlin. — « Vous trouverez bon, » s'il vous plaît, monsieur, lui écrit-il, que je m'ingère de vous » dire que vous avez besoin de beaucoup prier Dieu, afin qu'il » dispose et prépare cette personne de qui vous voulez prendre con- » duite, à se résoudre de l'entreprendre; car *il* (*sic*) fait de grandes » difficultés d'ordinaire, principalement pour les personnes de votre » naissance et de votre condition, dans lesquelles la grandeur fait » pour l'ordinaire un second péché originel et une seconde con- » cupiscence quelquefois plus pernicieuse et qui apporte plus d'em- » pêchement que la première. »

Ah! nous comprenons maintenant pourquoi Singlin s'est séparé de saint Vincent de Paul. *M. Vincent*, comme on disait alors, en était toujours à la parabole du *Bon Pasteur*, tandis que Singlin et Saint-Cyran n'y étaient plus. Déjà Singlin avait usé des mêmes rudesses envers Pascal. — « Il fallait bien des choses, écrivait la » sœur de ce grand homme, pour faire résoudre M. Singlin, qui a » une merveilleuse appréhension de s'engager *en de pareilles* » *affaires*. » — Telle était aussi la méthode de Saint-Cyran: — « A l'impétuosité de d'Andilly, raconte Sainte-Beuve, il ne répondit » d'abord qu'avec une sorte de lenteur et même de froideur, *comme* » *pour l'exciter*. » — Et il faut convenir que le procédé n'était pas malhabile, sinon pour toucher beaucoup d'âmes, du moins pour en dominer quelques-unes. Saint-Cyran appelait même, parfois, dans ce but, le drame à son aide. Il faut lire, dans Sainte-Beuve, la résis-

(1) Voici en quels termes Mlle Marguerite Périer, si célèbre parmi les jansénistes, raconte cette particularité de la vie de Singlin: « Comme il cherchait » Dieu sincèrement et qu'il trouva dans M. de Saint-Cyran *autant de piété que* » *dans M. Vincent et infiniment plus de science et de connaissance de la* » *religion*, il quitta M. Vincent... »

Digitized by Google

tance opiniâtre qu'il opposa aux vœux de la sœur Marie-Claire Arnauld, qui ne lui demandait qu'une chose, de daigner l'écouter.

Ce ne fut qu'après six mois qu'il se rendit ; et comment ! Il la rencontre, comme par hasard, dans une église, et lui dit sèchement : « Je n'avais ni désir ni dessein de vous voir. Eh bien ! que » désirez-vous ? Je suis pour vous guérir ; montrez vos plaies. » Puis il raconte à cette pauvre religieuse, agenouillée à ses pieds, que, dans les premiers siècles, « les pécheurs s'estimaient heureux » d'approcher seulement les prêtres. » Ah ! c'est après avoir entendu de telles paroles qu'il faut lire les *Lettres de direction* de saint François de Sales et de Bossuet !

Il est clair qu'accueillis de la sorte, ceux qui n'étaient pas glacés du premier coup ne s'appartenaient plus. Or, remarquez bien que la sœur Marie-Claire était religieuse depuis l'enfance, et que Pontchâteau était, de son côté, un pieux jeune homme de dix-sept ans, qui ne rêvait que prière et solitude.

Nous nous sommes appesanti sur ces détails, parce qu'ils nous semblent révéler assez bien le secret de la force de Port-Royal et de cet enthousiasme à froid, de cette ardeur sans élan qui est un des caractères les plus habituels de l'esprit de secte. La lettre de Rebours ne découragea pas Pontchâteau, mais Singlin ne fut guère moins sec que son ami : il écrivit à Pontchâteau quatre longues pages sur la crainte qu'il éprouvait « de s'engager *témérairement* à la conduite « d'une personne de qualité..., » et sur la crainte en même temps de lui dénier *son assistance*. — « Il faut, ajoutait-il, une mission » *extraordinaire* de Dieu pour m'y engager selon lui et par lui. » Je le répète, il y a quatre pages de cette sophistication quintessenciée. En définitive, Singlin refusait de *s'offrir*, mais il ne refusait pas positivement d'accepter. Ce qu'il y avait de plus clair dans sa lettre, c'est qu'il approuvait et encourageait hautement l'*amour* que Pontchâteau lui avait témoigné *pour la retraite et la solitude*.

Pontchâteau finit par redouter d'être importun, et il le dit à Rebours. Sur le conseil toutefois de celui-ci, il écrivit de nouveau à Singlin, lui exprimant, dit Rebours, « une grande ardeur pour » lire les livres qui traitaient de la grâce. » Il s'agissait des livres de Port-Royal et de ses adeptes. Une entrevue fut alors convenue ; elle fut suivie de plusieurs autres. Pontchâteau désirait faire une retraite à Port-Royal-des-Champs, dont il avait récemment visité les soli-

Digitized by Google

taires (décembre 1651). Singlin ne se prêta pas d'abord à ce vœu. Il conseilla seulement à Pontchâteau d'éviter, pendant qu'il pensait à sa conscience, « d'aller à aucune conférence et visite sans une » nécessité indispensable » (lettre de février 1652). Il lui indique des pèlerinages; il lui permet « d'envoyer savoir des nouvelles de » Mme d'Harcourt. Vous y pourriez même faire un voyage dans ce » carême, » ajoute-t-il. Il faut savoir que la comtesse d'Harcourt était sœur de Pontchâteau (1). Pontchâteau désira s'ouvrir à elle de son projet de retraite; il n'osa le faire toutefois sans l'approbation de Singlin, qui voulut bien y consentir. Singlin fut d'avis, en même temps, que le jeune pénitent « insinuât quelque chose de Port-Royal » (lettre de Rebours, 1er avril 1652). L'ouverture eut peu de succès; il paraît même que les doctrines de Port-Royal effrayèrent, et l'offre que fit Pontchâteau de résigner ses bénéfices à ses neveux ne trouva pas l'accueil empressé qu'on aurait pu supposer (2).

Tels étaient cependant ses sentiments dans les premiers jours d'avril 1652; et, quelques jours après, *il écoutait la voix de l'enchanteur*, pour parler le langage de ses amis. L'opposition de sa famille y fut pour quelque chose, mais le découragement peut-être aussi. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, renonçant subitement à tout projet de retraite, il se met en route pour Rome, dès le mois de mai suivant; et cela, on peut le croire, au grand regret de Singlin (3). De Rome il va en Allemagne; puis il rentre en France par Lyon, où il demeure quelque temps près du cardinal Alphonse de Richelieu, son oncle à la mode de Bretagne, qui, je l'ai dit, était archevêque de cette ville. Le cardinal mourut même entre ses bras (23 mars 1653), et ses dernières paroles furent une vive expression de regret d'avoir quitté la Grande Chartreuse, où il était moine, pour devenir archevêque: — « J'aimerais beaucoup mieux, disait-il, mourir dom Al- » phonse que cardinal de Lyon. » Le cardinal d'Amboise avait dit à peu près la même chose dans cette même ville de Lyon, deux cent cinquante ans auparavant: « Frère Jean, s'écriait-il en s'adressant à

(1) Marguerite-Philippe du Cambout, mariée d'abord au duc de Puylaurens, puis au comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, était la seconde des sœurs de Pontchâteau. L'aînée, Marie du Cambout, avait épousé le duc d'Épernon.

(2) Voir une lettre de Rebours du 7 avril.

(3) Voir une lettre de Singlin de mai 1652: — « Je ne puis vous dissimuler, » monsieur, que j'ai été un peu surpris d'une si prompte résolution.... »

Digitized by Google

» l'infirmier qui lui donnait les derniers soins, que n'ai-je toujours » été frère Jean ! »

Il ne paraît pas que cet aveu de la tombe émût beaucoup Pontchâteau; car, à peine revenu à Paris, « il pensa, disent ses biographes, » s'engager dans le mariage avec une demoiselle fort riche, qui » mourut subitement. » Ce coup imprévu le ramena aux pieds de Singlin (novembre 1653). Il voulut même se retirer à Port-Royal; mais Singlin, redoutant ses inconstances et se reprochant même, je ne sais pourquoi, d'*avoir usé de trop de condescendance* à son égard, le remit à un autre temps. Pontchâteau alla alors demeurer dans le quartier Saint-Benoît. Tout près de lui, rue des Postes, vivaient également dans la retraite de jeunes adeptes de Port-Royal : c'étaient Du Fossé, Tillemont qui devait devenir un annaliste célèbre, et l'abbé Akakia, que Singlin leur avait donné pour directeur. « Nous » avions dans cette maison, raconte Du Fossé, une porte de derrière » qui nous donnait communication et entrée, par un grand enclos, » dans la maison où logeait alors M. de Pontchâteau. » On comprend combien, dans une pareille intimité de vie, de solitude et de doctrine, devaient se développer ces idées et ces habitudes de petite église qui ont rarement pour effet d'élever l'esprit et d'échauffer le cœur. Pontchâteau faisait en outre de fréquents séjours dans la Thébaïde janséniste. Il s'y attacha surtout à Pascal et à Arnauld ; *il aidait ce dernier dans ses ouvrages et écrivait sous lui*. Enfin, lorsqu'au mois de février 1656, Port-Royal fut fermé par ordre souverain, Pontchâteau s'y trouvait avec les solitaires.

Ce fut quelques jours après (24 mars 1656) qu'eut lieu la guérison de la jeune Marguerite Périer, nièce de Pascal, qui était atteinte depuis trois ans d'une fistule à l'œil, événement qui fit grand bruit sous le nom de *miracle de la Sainte Épine*. Pontchâteau s'en fit l'historien, et sa relation obtint un succès de vogue.

Les miracles cependant se multiplièrent, si nous en croyons les jansénistes. La mère Angélique Arnauld n'en portait même pas le nombre à moins de quatre-vingts, dans une lettre qu'elle adressait à la reine de Pologne (4 mars 1660); et encore ajoutait-elle qu'ils *continuaient toujours*. Or, à chaque nouveau prodige, Pontchâteau prenait la plume ; ce qui lui valut, dans le parti, le titre de *greffier de la Sainte Épine*.

Assurément, le dévouement de Pontchâteau semblait désormais à

Digitized by Google

l'abri de toute épreuve; et ce fut néanmoins sur ces entrefaites (avril 1658) qu'il partit de nouveau pour Rome, ce qui fut considéré par ses amis comme une grave *rechute*. Revenu en France vers la fin de 1659, il *traîna* encore quelque temps *ses chaînes* (nous citons toujours), puis finit par aller retrouver Singlin (1660). Ce retour, cependant, laissait encore des doutes; et Singlin, le voyant si *languissant* et si *tiède*, lui défendit, l'année suivante, les eaux de Bourbonne qu'on lui conseillait pour sa santé, tant il craignait pour lui de *nouveaux précipices*. En 1663, néanmoins, il lui permit un voyage en Bretagne; mais « eut soin de lui donner un homme de » bien pour lui tenir compagnie. » Ce voyage n'en fut pas moins, toujours suivant les écrivains de Port-Royal « une occasion à M. de » Pontchâteau de se déranger un peu; » c'est-à-dire d'oublier les idées de solitude, pour « reprendre quelque chose de l'amour du monde. » Et il faut bien convenir que cela devait arriver à Pontchâteau plus facilement qu'à nul autre, doué, comme on nous le représente, d'un esprit enjoué et de tous les agréments qui accompagnent la jeunesse.

Vint enfin l'année 1664, où un dernier mot de Singlin et une dernière réflexion de Pontchâteau entraînèrent celui-ci à une retraite absolue (1). On conçoit combien une détermination si longtemps hésitante, mais suivie d'un tel triomphe, dut emporter avec elle de renoncements et de sacrifices. Pontchâteau cessa dès lors de voir ses parents; il vendit ses tableaux, ses équipages, disposa de sa bibliothèque en faveur d'Arnauld, résigna même ses bénéfices ou disposa de leurs revenus en faveur des pauvres (2), et ne garda de son patrimoine qu'une rente viagère de 600 livres sur l'Hôtel-Dieu. Sa première retraite fut près de l'Estrapade; il s'y cacha sous le nom de Du Monfrein. Mlle Périer étant allée l'y voir et s'étonnant qu'il n'eût point de domestique : « Quel mal vous ai-je fait, lui dit-il, pour » me souhaiter un valet. »

---

(1) Le *Nécrologe* et les auteurs qui l'ont suivi fixent cette grande résolution au jeudi saint de l'année 1662; ce qui est *insoutenable*, dit très-nettement le *Recueil* d'Utrecht. Les lettres de Singlin contredisent, au reste, toutes les dates du *Nécrologe*. C'est ainsi, par exemple, que Singlin priait encore Pontchâteau de *rentrer dans la voie du salut*, le 18 mai 1663.

(2) Pontchâteau avait résigné, dès 1663, l'abbaye de Geneston; il résigna celle de la Vieuville en 1666 : quant à celle de Saint-Gildas, elle resta sous son nom jusqu'à sa mort.

Digitized by Google

Tout caché qu'il fût au monde néanmoins, Pontchâteau ne l'était pas pour ses amis; et, comme il possédait à un haut degré le don de persuasion, d'insinuation même, c'était lui qui était chargé le plus souvent des missions diplomatiques. Ainsi, dès cette même année 1664, et malgré tous ses projets de retraite, nous le trouvons voyageant dans la Hollande, le Danemarck et jusque dans l'île de Noord-Strandt, sur la côte du Holstein. Cette île avait été récemment achetée par Arnauld, Nicole et leurs amis (1657), et l'on peut croire que Pontchâteau, qui n'avait pas alors renoncé à sa fortune, y avait mis quelques fonds. Mais dans quel but cette acquisition lointaine, chaque jour menacée d'ailleurs par les flots de la mer du Nord? Noord-Strandt n'était même qu'un débris d'une île beaucoup plus considérable envahie par la mer en 1634. Malte-Brun cite d'ailleurs ses pâturages et ses troupeaux. Les vaches de Noord-Strandt, dit-il, donnent par jour jusqu'à 22 pintes de lait. Était-ce donc une spéculation qu'avaient rêvée les solitaires de Port-Royal? On serait tenté de le croire; mais, si telle était leur pensée, ils furent cruellement déçus. Tout ce que nous savons de certain, c'est que l'île leur avait été vendue par une femme avec laquelle ils étaient en relation peut-être de doctrine, mais tout au moins de politesse. Cette femme, qui passa longtemps pour sorcière, se nommait Antoinette Bourignon. Elle était née à Lille, et sa laideur, disons mieux, sa difformité était telle qu'au moment où elle vit le jour, ses parents hésitèrent, nous racontent gravement les biographes, sur le parti qu'ils devaient prendre à l'égard d'un pareil monstre. Le *monstre* cependant éveilla plus d'une passion dans sa vie; et, à peine âgé de 20 ans, il n'échappait au mariage que par la fuite. Mais c'était surtout dans la sphère des idées que s'exerçait la puissance de fascination de cet être bizarre. Enfermée dans un couvent, sur la demande de sa famille, Antoinette y sème en quelques jours la division et le trouble. Placée plus tard à la tête d'un hôpital à Lille, elle y agite tellement les esprits, que la police se voit obligée d'ordonner son expulsion. Antoinette Bourignon comptait parmi ses adeptes l'ancien secrétaire de Jansénius, Noëls; comme les jansénistes, elle prétendait avoir mission de réformer l'Église et elle dédia à Arnauld deux de ses ouvrages: *l'Innocence reconnue* et *la Vérité découverte*. Bref, une foule de sectaires, anciens rabbins, anciens luthériens, anabaptistes, devins, astrologues, s'étaient attachés à ses idées et à sa fortune. Chassée de ville en ville, ayant

Digitized by Google

même parfois failli être lapidée comme sorcière, il paraît qu'elle eut, un instant, l'intention de se créer un asile pour elle et pour sa secte dans l'île à demi submergée de Noord-Strandt. Les jansénistes, en la lui achetant à leur tour, voulurent-ils également se ménager un refuge et une citadelle? On l'a supposé quelquefois, mais la pensée du parti n'en est pas moins toujours restée un mystère.

Nous ne savons pas davantage quel fut le but de la mission de Pontchâteau dans cette île. Disons seulement que les intérêts de ceux qui y avaient placé des fonds étaient loin encore d'être liquidés lors de la destruction de Port-Royal-des-Champs, en 1710.

De retour à Paris, vers la fin de l'année 1664, Pontchâteau alla demeurer au faubourg Saint-Antoine, sous le nom de Du Vivier, avec MM. de Sainte-Marthe et de Saint-Gilles d'Asson (1). Ce dernier était un gentilhomme poitevin, qu'il avait connu dans son enfance, et qu'il s'était applaudi de retrouver à Port-Royal.

« Nous étions du même pays, raconte quelque part Pontchâteau, » au moins fort proches voisins; car il était de l'entrée du Poitou, » du côté de la Bretagne, et il m'avait connu petit garçon à la ja- » quette chez mon père, qui était ami de messieurs ses frères, gen- » tilshommes qui aimaient la chasse aussi bien que mon père. Ils se » nommaient MM. d'Asson, et étaient cinq frères, tous fort grands, » quelques-uns braves et qui avaient été dans le service; les autres » n'avaient rien fait que la vie de gentilhomme de province, mais » déterminés et craints par tout le pays.... M. de Saint-Gilles avait » deux chapelles (*chapellenies*) et un prieuré. Ces deux chapelles » étaient à la nomination de sa famille, et le prieuré dépendait de » l'abbaye de Geneston, que j'avais. Il avait toujours eu de l'amitié » pour moi et souhaitait que son *petit abbé*, car j'étais plus jeune » que lui, songeât à se retirer. »

A Port-Royal, M. de Saint-Gilles « demeurait, ajoute Pontchâteau,

(1) C'est évidemment à ce séjour que se rapporte ce que racontent D. Lobineau et Moréri de la demeure de Pontchâteau rue de Bafroy. Ils la placent seulement en 1679, tandis qu'elle eut lieu de 1664 à 1669. L'ami qu'il y perdit, nous le verrons bientôt, fut M. de Saint-Gilles d'Asson. Ces deux auteurs lui font, au reste, perdre un ami dans chacune de ses retraites, et lui font chaque fois quitter sa retraite par suite du concours qu'attire la mort de cet ami. Ce fait n'arriva qu'une seule fois, et nous ne pouvons comprendre la confusion perpétuelle dont il a été pour eux la cause.

Digitized by Google

» dans un petit logis qu'il y avait fait bâtir au bout du jardin et qui » n'était couvert que de chaume.... A l'opposite et à l'autre coin, » il y avait un autre bâtiment qu'il avait aussi fait faire pour servir » de boutique à un menuisier qu'il y attira pour apprendre son » métier, etc. » M. de Saint-Gilles avait quitté Port-Royal en 1656, avec les autres solitaires.

Cependant, Pontchâteau reprit bientôt le cours de ses négociations et de ses voyages. Il se remit en route pour la Hollande en 1667, et, cette fois, dans le but de faire imprimer, par Elzevier, la version du Nouveau Testament de Le Maître de Sacy, version qui fut ensuite mise en vente à Mons, et qui en a gardé le nom. Le *Nouveau Testament de Mons* était l'expression la plus complète et des interprétations et du style jansénistes. Trois fois Sacy l'avait recommencé. La première fois, on avait trouvé sa diction trop fleurie, la seconde fois trop simple; de sorte qu'il fallut encore qu'il se remît à l'œuvre et qu'il trouvât, pour parler comme les Mémoires de Port-Royal, *un style mitoyen entre le trop recherché et le trop bas*. Enfin, la traduction fut de nouveau examinée par *les plus habiles gens* (1); puis Sacy la garda trois ans en portefeuille, sur le conseil de Pascal, afin de la revoir lui-même lorsque toutes les influences de la composition se seraient effacées. Tel était l'ouvrage dont Pontchâteau s'était chargé d'assurer la publicité. Non-seulement ce fut par ses soins qu'il fut imprimé, mais ce fut encore grâce à lui qu'il se répandit en France. Il y fut, au reste, immédiatement condamné par l'archevêque de Paris et supprimé par arrêt du conseil (nov. 1667).

Sacy, de son côté, était dès lors et depuis quelque temps à la Bastille (14 mai 1666), par suite de la vive opposition qu'il entretenait chez les anciennes religieuses de Port-Royal-des-Champs contre les décisions pontificale et royale. Pontchâteau prit sa défense, sous le voile de l'anonyme, il est vrai; c'était une habitude janséniste; mais, enfin, il adressa à l'archevêque une supplique, disons mieux, une plainte amère et éloquente. Pascal à part, c'est rarement par l'éloquence que se distinguent les écrivains de Port-Royal. Leur parole est froide et sèche; elle se ressent de l'*étroitesse de leur doctrine*

(1) Ceci explique comment Nicole, Pontchâteau, Sainte-Marthe et quelques autres ont parfois été désignés comme ayant pris part à cette traduction. Les conférences avaient lieu à Vaumurier, chez le duc de Luynes.

Digitized by Google

(Sainte-Beuve) et de l'austérité guindée de leurs vertus. Sous ce rapport, j'oserais presque dire que Pontchâteau fait exception, dans ses petits écrits du moins, dans les pages qu'il jetait tout humides à la préoccupation du moment. Sa voix alors est émue : « Cette maison, » s'écriera-t-il en parlant de Port-Royal, cette maison ne semble » être qu'une grande ruine et un peu de poussière; mais les servi- » teurs de Dieu aiment jusqu'à la poussière de Jérusalem ! » Puis viennent des hardiesses, des impertinences même; mais des impertinences de grand seigneur, qui conservent une incontestable dignité de ton et de forme.

Si maintenant nous passons de ces vives improvisations aux œuvres de longue haleine de Pontchâteau, le changement est complet. Travaillant alors à froid, n'étant plus soutenu par l'émotion, il devient décousu, languissant ; et, s'il se relève parfois, ce n'est que par des agressions de forme commune qui sentent assez peu le grand monde. Pourquoi faut-il ajouter que, dans sa polémique, les faits sont quelquefois *exagérés*, quelquefois *altérés*. Ce sont les expressions mêmes du *Dictionnaire historique*, assez favorable pourtant aux hommes et aux idées de Port-Royal (1).

Triste effet de l'esprit de parti : car enfin Pontchâteau était d'ailleurs un homme mortifié et austère. Ses amis se sont même plu à conserver le souvenir de ses habitudes de pénitence, et ils nous le représentent prenant pour lui toutes les occupations, toutes les privations des pauvres.

Cependant, son ami, Saint-Gilles d'Asson, était venu à mourir dans leur retraite du faubourg Saint-Antoine (30 décembre 1668), et, une foule nombreuse s'étant pressée à ses obsèques, Pontchâteau résolut aussitôt de chercher une demeure plus ignorée.

La paix de Clément IX (16 janvier 1669) vint tout à coup combler ses vœux. Port-Royal-des-Champs rouvrit ses portes, et Pontchâteau « y vola, nous disent ses amis, comme la colombe au lieu de » son repos. » Au-dessus de la vallée du couvent, s'élevait la ferme des *Granges*, si célèbre naguère encore par ses solitaires. C'était là qu'il avait vécu quelques jours avec Arnauld, Le Maître, Sacy, Saint-Gilles, avant la dispersion de 1656. Il y revint « sous le nom, l'ha- » bit et la figure d'un jardinier, raconte l'auteur des Mémoires sur

(1) *Dict. hist.*, Ménard et Desenne, Paris, 1824, t. II, p. 215.

Digitized by Google

» sa vie, et, pendant dix ans qu'il y demeura, il en fit toutes les » fonctions les plus basses et les plus laborieuses. Il travaillait dé» vêtu comme un homme de journée, couvert d'un cilice et ceint » d'une chaîne de fer. On le voyait porter la hotte pleine de fruits et » de légumes au milieu de la cour de notre abbaye, quelque per» sonne qu'il y pût voir, n'étant connu que sous le nom de M. » Mercier. »

A ces détails, Fontaine, secrétaire de Sacy, en ajoute quelques autres. Un jour qu'il aperçut Pontchâteau un panier au bras, celui-ci « vit ma surprise, dit-il, et, s'approchant de moi, il me dit en sou» riant avec un air gai qui lui était naturel : *Petit Mercier, petit* » *panier* (1). J'allais souvent le voir travailler avec M. de Bouilli et » prêter le collet à ceux qui labouraient le plus. La délicatesse de » son corps ne l'empêchait pas de s'y mettre ; sa fièvre quarte ne » le retenait en rien : *elle me tourmente bien,* me dit-il un jour, » *mais aussi je lui donne bien de l'exercice ;* car, lorsqu'il me disait » cela, il y avait deux ans qu'il l'avait (2). »

Quelque détaillé que soit ce récit, nous sommes obligé d'y signaler d'assez étranges inexactitudes. M. Bouilli, dont parle ici Fontaine, comme travaillant avec Pontchâteau aux Granges, était mort en effet dès 1668, c'est-à-dire un an avant que Pontchâteau revînt aux *Granges* et s'y employât aux travaux du jardin sous le nom de *Mercier*.

Pontchâteau, toujours suivant les écrivains de Port-Royal, ne mangeait jamais de viande ; la nuit, il couchait sur la paille ou sur une claie d'osier. Sans cesse il avait à la bouche des sentences de l'Écri-

---

(1) Ceci rappelle involontairement la jolie chansonnette de Charles d'Orléans :

Petit Mercier, petit pannier.
Pourtant se je n'ay marchandise
Qui soyt du tout à votre guise,
Ne blasmez, pour ce, mon mestier ;
C'est loing du trésor de Venise.
Petit Mercier, petit pannier !
Et tandis qu'il est jour ouvrier,
Le temps pers quand à vous devise ;
Je vays parfaire mon emprise
Et parmy les rues crier :
Petit Mercier, petit pannier.

(2) *Mémoires de Fontaine,* t. II, p. 54-6 et seq.

Digitized by Google

ture et des Pères, surtout de saint Basile. Dom Lobineau en cite quelques-unes. Il ajoute qu'on eût vainement cherché des fleurs dans son jardin. Il n'y avait là d'autre fleur, suivant son expression, que *les vertus de ceux qui les cultivaient.*

A côté de ce portrait de solitaire, nous voudrions pouvoir tracer une vue de cette solitude de Port-Royal qui a tant occupé l'histoire. Un jour que Philippe-Auguste, emporté par l'ardeur de la chasse, s'était égaré dans les bois de Chevreuse, il arriva dans un frais vallon où les seigneurs de sa suite finirent par le retrouver. Ce lieu prit dès lors le nom de Port-le-Roi ou Port-Royal. Une abbaye de Bernardines y fut fondée, peu de temps après, par l'évêque de Paris, Eudes de Sully, et le couvent, *comme la plupart de ceux des Bernardins,* nous fait remarquer Du Fossé, fut placé au creux du vallon, où il était caché à tous les regards par un cercle de collines boisées. L'une des premières abbesses fut Mathilde de Montmorency, qui avait contribué, de tous ses moyens, à sa fondation, alors qu'elle était encore dans le monde. Cette abbaye eut ses alternatives de ferveur et de décadence, et elle était malheureusement dans cette dernière voie lorsque Angélique Arnauld, fille du célèbre avocat, Antoine Arnauld, en fut nommé abbesse, à l'âge de huit ans, par Henri IV. Cette enfant, qui manifestait *dès lors une vivacité et un feu d'esprit extraordinaires* (1), tarda peu à se montrer à la hauteur de cette grande mission. Elle réforma non-seulement Port-Royal, mais encore plusieurs couvents du même ordre. C'était une de ces femmes de dévouement énergique et de forte volonté, comme les Accarie, les Miramion, les Chantal, telle, en un mot, qu'en produisit en si grand nombre la première moitié du XVIIe siècle. Angélique Arnauld fut même liée avec Mme de Chantal et avec saint François de Sales ; l'un et l'autre vinrent à Port-Royal-des-Champs ; mais, après eux, vint à son tour Saint-Cyran et avec lui l'entêtement de secte, avec lui toute cette grande et belle famille des Arnauld dont il s'était emparé par la mère Angélique, caractères élevés, généreux, austères, mais à qui les habitudes parlementaires et de brillants succès de barreau et d'école avaient donné cette raideur qui touche de si près à l'orgueil (2).

(1) *Mémoires de Du Fossé,* p. 35.

(2) Pour s'en convaincre, il suffit de lire les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly et les portraits qu'il trace de tous les siens. *Les Arnauld ont du vent,* disait-on à la cour.

Digitized by Google

Port-Royal-des-Champs, bâti au fond d'une vallée humide et dominé même par des eaux stagnantes, était, depuis longtemps, dans un état de dégradation pénible. L'église, enfoncée de huit marches au-dessous du sol, ne se faisait remarquer que par les boiseries sculptées du chœur et par les grandes taches vertes dont ses parois étaient souillées. L'air même de Port-Royal passait pour insalubre, tellement que Mme Arnauld, qui avait déjà donné plusieurs de ses filles et qui devait bientôt se donner elle-même au monastère, crut devoir employer une partie de sa fortune à l'édification d'un second Port-Royal au sein même de Paris (1626). Port-Royal-des-Champs devint dès lors désert; mais les idées de retraite gagnant chaque jour du terrain dans la famille Arnauld, les hommes ne tardèrent pas à vouloir suivre l'exemple que leurs sœurs et leurs tantes leur avaient donné. Antoine Le Maître, célèbre avocat et neveu de la mère Angélique, quitte tout à coup le monde, et va s'enfouir dans la ferme des *Granges*, qui, je l'ai dit, dominait le vallon (1638). Le Maître avait à Port-Royal-de-Paris sa mère, sa grand'mère, cinq tantes et sept où huit cousines; il emmena avec lui à Port-Royal-des Champs son frère de Sericourt, jeune officier qui avait été touché de Dieu, nous dit-il, « lorsqu'il était au siége de la Capelle (1). » Ils y furent suivis, au bout de trois ans, par leur cousin Arnauld de Lusanci, qui se consacra surtout à la gestion des biens du monastère, puis par M. d'Éragui de la Rivière, gentilhomme normand; par M. Pallu, célèbre médecin de Tours, et par M. Moreau, chirurgien non moins célèbre.

Arnauld d'Andilly lui-même vint en 1645 prendre sa part de cette solitude, et y employa ses loisirs à la culture des arbres. Nous ne pouvons au reste avoir la prétention de nommer tous les *ermites*, ainsi que la mère Angélique les appelle, qui vinrent successivement s'établir aux Granges. Qu'il nous suffise de citer les plus célèbres, MM. de Bascle, de Sacy, Deslandes, Lancelot, Pontis, Hamon, de la Petitière, de Saint-Gilles d'Asson, etc. M. de Saint-Gilles s'était chargé d'établir et de diriger des ateliers de menuiserie; M. de la Petitière, de pourvoir à la cordonnerie. Dans ce but il avait même commencé par aller faire son apprentissage chez un maître; M. de Pontis, officier général, aplanissait de ses mains un coteau inculte et y dessinait une promenade qui prenait le nom de *la Solitude*.

(1) Récit d'Ant. Le Maître.

Digitized by Google

MM. Lancelot, de Sacy et Antoine Le Maître se consacraient plus spécialement à l'étude et à la direction d'écoles où se formèrent, entre autres, Racine, Tillemont et Du Fossé.

Lorsque Fontaine vint pour la première fois à Port-Royal, « je » demandai, dit-il, quel était un homme qui avait une grosse bûche » à sa porte, que je lui voyais porter quelquefois. On me dit que cet » homme était le fameux M. Le Maître et que cette bûche était à sa » porte pour l'échauffer, voulant se priver du feu. Quand il est trop » pressé de froid, il monte et descend avec cette bûche jusqu'à ce » qu'il ait chaud (1). »

C'était ce même Le Maître qui écrivait à Singlin, en lui énumérant tous les avantages auxquels il avait renoncé pour les austérités, la solitude, le *silence éternel :* « Cependant, quoique ce miracle soit plus » grand et plus rare que celui de rendre la vue aux aveugles et la » parole aux muets, notre siècle est si peu spirituel que l'on a seule- » ment considéré comme une chose extraordinaire ce qu'on devait » révérer comme une chose sainte (2). »

La vie du désert devenait cependant à la mode dans tout le monde janséniste, et les visiteurs affluaient aux *Granges :* « Ils viennent de » quarante, soixante, quatre-vingts lieues, écrivait la mère Angélique. » Ceux qui sont engagés dans le monde s'en retournent ; les autres » ne s'y peuvent résoudre, et demeurent proche d'ici quand il n'y a » point de place à Port-Royal. » C'est ainsi que les cours de Port-Royal-de-Paris et les coteaux de Port-Royal-des-Champs se peuplèrent peu à peu d'élégantes hôtelleries, de gracieuses *villas* pour les nouveaux ermites. Voici d'abord Mme de Guémené, cette femme si belle, si intrigante, si compromise, qui s'efforce d'oublier le cardinal de Retz pour chercher la pénitence ; voilà le duc et la duchesse de Liancourt qui fuient leur paroisse de Saint-Sulpice, dont le curé, le pieux Olier, refuse l'absolution à ceux qui s'obstinent à croire qu'il y a des péchés nécessaires ; voilà M. du Gué-Bagnols, un maître des requêtes, dont la tombe un jour, si nous en croyons les écrivains de Port-Royal, sera fréquemment rougie d'une sueur de sang (3) ; voilà

(1) *Mémoires de Fontaine,* t. Ier.

(2) *Mémoires de Fontaine,* t. Ier.

(3) « Son corps, qui fut inhumé à Port-Royal, jeta une grande quantité de » sang, 42 ans après sa mort..... Il y a peu d'années qu'on a vu encore sortir du » sang de son cercueil. » — *Mémoires de Du Fossé,* p. 119, *note.*

Digitized by Google

le duc de Luynes; voilà Mme de Longueville, la grande diplomate du parti! Pouvons-nous oublier enfin Mme de Sablé, dont M. Cousin se complaisait naguère à nous analyser délicatement la vie, et que Tallemant, le mauvais conteur, dépeignait en deux mots: « Une » grosse dondon qui n'a que le mal qu'elle s'imagine avoir. »

M. du Gué-Bagnols, frère de la célèbre Mme de Coulanges, avait acheté, pour vivre de la vie cénobitique, le joli château de Saint-Jean des Troux; le duc de Luynes avait bâti celui de Vaumurier, et Mme de Longueville s'était fait construire une vaste et élégante maison dans l'enceinte même du monastère.

De leur côté, les religieuses, dont le nombre croissait chaque jour, et qui, par suite, se trouvaient à l'étroit dans le couvent de Paris, avaient de nouveau occupé Port-Royal-des-Champs (1648). La vallée, d'ailleurs, avait été assainie; les bâtiments claustraux venaient d'être réédifiés avec grandeur et avec dépense. Le duc de Luynes les fit de plus fortifier de tours pendant la seconde guerre de Paris. Ces tours avaient jusqu'à trente pieds, et l'on en comptait seize qu'il avait fait bâtir en trois semaines.

Tel était Port-Royal-des-Champs; c'était à la fois le monde et la solitude, c'était le plus frais paysage de bois, de coteaux, de vallées, embelli encore par les constructions éparses des cénobites, et par l'aspect à la fois féodal et religieux du monastère. On y trouvait le désert peut-être; mais on y trouvait aussi le bruit, les visites, les intrigues: on pouvait y être jardinier, menuisier, cordonnier même, et y retrouver en même temps la cour et jusqu'à l'hôtel de Rambouillet.

Lorsque Pontchâteau prit possession du jardin des Granges, le vieil Arnauld d'Andilly vivait encore. Droit et ferme, malgré ses quatre-vingts ans, le marcher prompt, le regard de feu, la voix de tonnerre, avec une tête couverte de cheveux blancs qui s'accordaient *merveilleusement*, suivant Fontaine, *avec le vermillon de son visage*, il montait encore à cheval, écrivait encore et taillait les arbres d'une main *intrépide*. On eût cru voir, disaient ses amis, *une image de la résurrection future* (1). Mais combien d'autres avaient disparu! Il ne restait plus d'Antoine Le Maître que le quartier *Saint-Antoine*, qu'il avait habité, avec le grand jardin auquel on conservait également son nom; il ne restait de Pontis que la *Solitude* qu'il avait dessinée

(1) J'emprunte ce portrait à Fontaine.

Digitized by Google

et plantée sur le coteau (1). Le duc de Luynes, de son côté, était retourné au monde pour épouser la célèbre Mme de Montbazon, sa tante; mais, en partant du moins, il avait légué son château de Vaumurier à Port-Royal. Quelques années après, Vaumurier n'existait plus. Cette histoire de Vaumurier est toute une légende. Un jour, le grand Dauphin, chassant dans le voisinage de l'abbaye, remarqua ce château désert au milieu des bois, et songea à le faire demander par Louis XIV pour y établir une personne qu'il aimait. Instruite de ce dessein, la mère Angélique appelle aussitôt des ouvriers, et dans une nuit le château a disparu.

Non, ce n'était pas une femme ordinaire que celle qui fit cela. Ah! si à cette grandeur de volonté se fût joint l'esprit d'humilité qui en est comme la couronne, Port-Royal à son tour n'eût pas disparu sans laisser de trace. Lorsqu'on parcourt aujourd'hui le vallon du monastère, l'œil n'aperçoit qu'un moulin, une bergerie, une grange et quelques restes, quelques débris d'un palais. C'était le petit palais de la duchesse de Longueville. La *source de la mère Angélique* se perd aujourd'hui sans nom dans la vallée, et nul arbre n'est resté des bois touffus qui l'ombrageaient. Sur le coteau, des fermiers ont repris possession du bâtiment des *Granges :* ils montrent au voyageur la chambre d'Arnauld, dont la vue embrasse tout le vallon; peut-être même parviendrez-vous à reconnaître dans le courtil ce puits de vingt-cinq toises d'où un enfant de douze ans faisait monter à la fois un volume d'eau de 270 livres, au moyen d'une machine inventée par Pascal. Mais voilà tout ce qui reste de ces lieux célèbres! Et ceux qui les habitèrent, les Arnauld surtout, que sont-ils devenus? Vous pouvez le demander à M. Varin, qui a publié leur correspondance secrète. Que sont devenues leurs idées, leurs systèmes, leurs réticences? *Etiam periere ruinæ.*

Eug. de la GOURNERIE.

(*La fin prochainement.*)

---

(1) Pontis ne mourut qu'en 1670, mais il ne revint pas à Port-Royal lors de sa réouverture en 1669.

Digitized by Google

LE PAPILLON ET L'ARAIGNÉE.

FABLE.

Tout ce qui brille n'est pas or,
A dit un vieux proverbe, à mon avis, fort sage.
Souvent nous envions le sort
D'un haut et puissant personnage :
« Oh! qu'il doit être heureux, quand il reçoit l'hommage
D'un peuple de flatteurs, à ses pieds prosterné,
Ou que, sous un habit richement festonné,
Il étale aux regards son superbe plumage! »
Du monde tel est le langage.
Ainsi peut-être avez-vous raisonné,
Amis? Eh bien! je vous engage
A lire ce récit : il vous est destiné.

Parmi le marbre et l'or d'un salon magnifique,
Sur un champ de velours soyeux,
Qu'encadre une sculpture antique,
Un brillant papillon éblouissait les yeux
Par un éclat vraiment magique.
On eût dit, à le voir, un écrin de rubis;
Et sur leurs splendides habits
Jamais ni reines, ni princesses
N'étalèrent tant de richesses.
Les fleurs que le printemps a pris soin de parer,
Les dahlias aux couleurs les plus belles,
Eussent pâli devant ses ailes.
Aussi de toutes parts on venait l'admirer;
C'était un vrai concours d'adulateurs fidèles
Qui tombaient en extase et semblaient l'adorer.
Une araignée au plafond oubliée,
Tant sa toile était déliée,
Jetait sur l'Adonis un regard bien moins doux.
« Hélas! se disait-elle en son dépit jaloux,

Digitized by Google

Je suis d'une laideur extrême :
Nul ne m'admire et nul ne m'aime.
Tandis qu'en butte à tous les coups
Je cherche un coin obscur pour abriter ma vie,
Lui contemple à ses pieds une foule ravie :
Il entend raconter ses beautés tout au long ;
On lui fait, en un mot, les honneurs du salon.
Ah ! que ne suis-je papillon !
Mon Dieu, quel sort digne d'envie ! »
Elle dit, et voulant se donner le plaisir
De regarder son voisin à loisir,
Par un fil qui la tient dans les airs suspendue,
Tout près de lui la voilà descendue.
Celui qu'elle enviait de son obscur réduit,
Peu séduit
Par tous ces faux dehors d'une gloire infinie,
Dans les convulsions d'une lente agonie
Se tordait vainement, de douleur éperdu.
« Oh ! oh ! j'en sais assez ; le calme m'est rendu,
Dit-elle, en remontant aussitôt vers sa toile.
De ce beau papillon le bonheur prétendu
Vient de m'apparaître sans voile.
Fût-il plus brillant qu'une étoile,
Eût-il l'éclat de l'aube et la splendeur des cieux,
Ma laideur me plaît encor mieux.
Qu'on l'encense à présent et qu'on vante son aile !
Je l'ai vu de mes yeux, une épingle cruelle
Lui transperce le cœur ; mais elle est d'or, dit-on.
Et qu'importe, après tout ? fait-elle
Éprouver moins de mal qu'une épingle en laiton ?

L'abbé LAMONTAGNE.

Digitized by Google

LES DEUX COURONNES.

—

SONNET.

—

A Monsieur Évariste BOULAY-PATY.

Oui, parle avec orgueil de ton illustre père :
Les siècles rediront sa magnanimité ;
Ils sauront qu'il osa, dans son hideux repaire,
Braver sans peur Carrier, ce tyran détesté.

Plus les aïeux sont grands, et plus on désespère
D'atteindre la hauteur où leur gloire a monté ;
Mais le Ciel fait sur toi luire un astre prospère,
A ton front le génie allume sa clarté.

Tu n'es point satisfait de ton noble héritage ;
Ton nom est beau, tu veux qu'il le soit davantage,
Et l'Art ouvre à tes pas ses sublimes sommets ;

On te voit ajouter, — magnifique alliance, —
Les lauriers de la Muse à ceux de la Science :
Ton nom, sacré deux fois, ne périra jamais !

Émile GRIMAUD.

Digitized by Google

DOCUMENTS OFFICIELS

CONCERNANT

LA DONATION

ARTISTIQUE ET CHARITABLE

FAITE A LA VILLE DE NANTES

PAR

M. URVOY DE SAINT-BEDAN,

SUIVIS

DU CATALOGUE DES TABLEAUX

ET D'UNE NOTICE DESCRIPTIVE

DE LA BATAILLE DE NAZARETH.

La donation que M. Urvoy de Saint-Bedan vient de faire à la ville de Nantes, offre, à un double point de vue, un trop puissant intérêt pour que nous ne considérions pas comme un devoir de consigner ici les principaux documents officiels qui ont trait à cette importante affaire.

Comme député de notre département, comme membre de son Conseil général, l'honorable donateur avait, par son dévouement éclairé aux intérêts du pays, par sa haute raison et par la modération exemplaire de ses opinions, su conquérir, sans acception de parti, l'estime et l'affection de tous les gens de bien. Il a voulu, aujourd'hui, couronner une vie remplie de bonnes œuvres (1), par un acte où la charité la plus touchante le dispute au patriotisme

(1) Que ne nous est-il permis de dévoiler, ici, ses nombreux actes de pieuse et d'intelligente sollicitude pour les besoins religieux, moraux et matériels des habitants de la commune de Casson? Au moins dirons-nous que, grâce à ses généreux efforts, la mendicité n'a, depuis longtemps, nul besoin d'être interdite dans cette localité, parce qu'elle y est complétement inconnue.

Digitized by Google

le plus élevé. Faut-il ajouter que la modestie de M. Urvoy de Saint-Bedan égale le mérite de son sacrifice? Nos lecteurs en jugeront par les lettres qu'il a écrites à M. le maire, sous les dates des 12 juin et 31 juillet dernier.

Nous devons dire en terminant que, fidèles interprètes des sentiments de leurs concitoyens, le Maire de la ville de Nantes et les membres du Conseil municipal ont dignement compris M. Urvoy de Saint-Bedan, et se sont constamment montrés à la hauteur de la noble mission dont la généreuse initiative de cet homme de bien leur demandait l'accomplissement.

Nous reproduisons ci-après : 1° l'acte de donation ; 2° la délibération prise par le Conseil municipal le 20 juillet 1854, comprenant *in extenso* l'exposé de motifs de l'Administration et le rapport de la commission spéciale chargée de l'examen préalable de cette affaire ; 3° les lettres adressées par M. le Maire à M. Urvoy de Saint-Bedan les 21 et 26 juillet ; 4° la réponse de ce dernier, en date du 31 du même mois. Nous avons ajouté à ces documents la nomenclature raisonnée des tableaux qui font l'objet de la donation, une notice descriptive de la bataille de Nazareth et une appréciation sommaire de cette magnifique composition.

DONATION URVOY DE SAINT-BEDAN
A LA VILLE DE NANTES.

Par-devant Me BILLOT, *notaire à Nantes, soussigné,*

EN PRÉSENCE DE

1° M. Guy-Alexandre Guillou, commissaire-priseur, demeurant à Nantes, rue du Moulin, n° 3 ;

2° Et M. Auguste Reliquet, clerc de notaire en l'étude de Me Maulouin, notaire à Nantes, y demeurant, quai d'Orléans, n° 22 ;

FUT PRÉSENT :

Monsieur Jacques-Olivier-Marie Urvoy de Saint-Bedan, propriétaire, demeurant en son hôtel, à Nantes, rue d'Argentré, n° 2;

Digitized by Google

Lequel a, par ces présentes, fait donation entre-vifs,

A la ville et commune de Nantes,

Ce qui devra être accepté pour elle dans les formes établies par la loi.

Désignation.

1° D'une collection de trente tableaux à l'huile et d'une statue en bronze, désignés dans un état signé de monsieur le comparant et du notaire, et annexé aux présentes.

Cette collection sera remise à l'Administration municipale aussitôt l'acceptation de la présente donation.

2° Et d'une somme de vingt-cinq mille cinq cents francs en argent payables sans intérêts,

Savoir : quinze mille cinq cents francs, le quinze janvier prochain,

Et dix mille francs, le premier juillet suivant, ou plus tôt, si le donateur le juge bon.

Conditions.

La présente donation est ainsi faite par M. Urvoy de Saint-Bedan, parce que telle est sa volonté bien formelle, pour laisser à sa ville natale un gage de souvenir et aussi dans un but de bienfaisance ; elle est consentie aux clauses, charges et conditions suivantes :

1° La ville de Nantes devra acquérir dans les dix jours qui suivront l'acceptation de la présente donation, un terrain situé à Nantes, ancienne tenue Russeil, d'une contenance de cinquante-huit ares six centiares, tel qu'il est figuré au plan ci-annexé, et aux prix, charges, clauses et conditions stipulés dans un acte sous signatures privées, passé le dix-neuf mai dernier, portant vente dudit terrain par M. Russeil à M. Urvoy de Saint-Bedan, sous la réserve, par ce dernier, de faire passer la vente au profit et au nom de toute personne, de toute administration ou de tout établissement qu'il désignera, et sous la condition suspensive stipulée et acceptée par les parties que dans le cas où la présente donation ne serait pas acceptée par la ville de Nantes, ladite vente serait sans effet et les parties déliées de leurs obligations respectives ; duquel acte un des originaux demeurera annexé aux présentes, après avoir été signé par la partie et par le notaire pour mention de cette annexe.

2° La ville de Nantes devra faire construire sur ce terrain un établissement destiné à servir d'asile aux vieillards pauvres des deux

Digitized by Google

sexes, au nombre de cent soixante, pris parmi ceux de la commune de Nantes.

Cette construction sera faite suivant les plan et devis descriptif qui ont été dressés par M. Chenantais, architecte à Nantes, et qui seront exécutés par lui, lesquels plan et devis demeurent ci-annexés; néanmoins, il pourra y être introduit quelques modifications qui seront jugées nécessaires par l'architecte et approuvées par l'Administration.

Ladite construction devra être commencée dans les premiers mois de l'année 1855 et terminée, au plus tard, avant la fin de cette même année, de telle sorte que les bâtiments soient prêts à être habités par les vieillards pauvres dès le mois d'août 1856, sans qu'il y ait lieu de craindre pour leur santé à raison de l'humidité des murs.

3° Les grosses et menues réparations, ainsi que les contributions foncière et des portes et fenêtres, seront à la charge de la ville de Nantes; elle ne sera pas tenue à d'autres subventions; celles qu'elle accorderait seraient purement volontaires.

4° La direction et l'administration de cette maison devront être confiées, à perpétuité, aux religieuses connues sous le nom de *Petites Sœurs des Pauvres,* fondées à Saint-Servan, qui l'exerceront comme elles le font pour la maison du même genre qu'elles ont créée à Nantes, rue Miséricorde, qu'elles dirigent avec le plus grand dévouement et les plus heureux succès, et qu'elles soutiennent par les seules ressources de leur zèle et de la charité privée; au moyen de la présente donation, la ville de Nantes se trouvera dotée définitivement d'un établissement utile dont l'existence sera irrévocablement assurée, ce qui est le but de M. Urvoy de Saint-Bedan, donateur.

5° Les supérieurs généraux de la congrégation des religieuses connues sous le nom de Petites Sœurs des Pauvres, désigneront, sauf l'agrément de Monseigneur l'évêque de Nantes, la supérieure et les autres fonctionnaires de la maison.

6° Dans le cas où, par un motif quelconque, les Petites Sœurs des Pauvres ne pourraient plus être appelées à diriger l'asile des vieillards pauvres, la direction de cette maison devrait être confiée à une autre congrégation de religieuses hospitalières désignées par Monseigneur l'évêque de Nantes, et, dans ce cas, l'établissement rentrerait dans la catégorie des autres établissements hospitaliers de la ville de Nantes, qui devrait en supporter toutes les charges.

Digitized by Google

7° Dans le cas seulement où il y aurait impossibilité absolue d'appeler des religieuses à diriger l'établissement, l'administration de la ville de Nantes pourrait en confier le soin à des personnes non religieuses, reconnues les plus dignes, par leur dévouement aux pauvres, par leur bonne conduite et par leur capacité, d'être placées à la tête d'un établissement public de charité.

8°. La destination de la maison à fonder ne pourra jamais être changée, en sorte qu'à perpétuité elle devra servir d'asile à des vieillards pauvres et être dirigée et administrée par les Petites Sœurs des Pauvres; de manière que même après une interruption, elles devraient être réintégrées à la tête de cet établissement, de préférence à toute autre congrégation religieuse ou société de bienfaisance, dès que cette réintégration deviendrait possible de la part des Petites Sœurs des Pauvres.

Action résolutoire.

M. Urvoy de Saint-Bedan réserve pour lui et pour ses successeurs ou ayants cause, de faire révoquer la présente donation pour cause de suppression de l'établissement ou de son changement de destination, et en général pour cause de non-accomplissement de tout ou partie des conditions ci-dessus apposées; alors, M. Urvoy de Saint-Bedan ou ses ayants droit réclameraient le bénéfice de l'article (954) neuf cent cinquante-quatre du code Napoléon.

Sur les frais.

Les frais et déboursés auxquels donneront ouverture la présente donation et l'acceptation qui devra en être faite par acte au rapport de Me Billot, notaire soussigné, seront à la charge de la ville de Nantes.

Sur la valeur de la collection.

Pour faciliter la perception du droit d'enregistrement, le donateur estime que la collection de tableaux comprise dans la présente donation est d'une valeur de vingt-cinq mille francs.

DONT ACTE,

Fait et passé à Nantes, en l'étude dudit Me Billot, l'an 1854, le 8 juin.

Et, après lecture faite, M. Urvoy de Saint-Bedan a signé avec les témoins et le notaire.

Digitized by Google

La lecture du présent acte par Me Billot, notaire à Nantes, soussigné, la signature par M. Urvoy de Saint-Bedan, ont eu lieu en présence des deux témoins ci-dessus dénommés.

La minute est signée : URVOY DE SAINT-BEDAN; GUILLOU; A. RELIQUET, et BILLOT, notaire.

Elle porte la mention suivante :

Enregistré à Nantes, le 14 juin 1854, folio 181, recto, cases quatrième à septième; reçu deux francs décime vingt centimes.

Signé CAVÉ.

(*Suivent les annexes.*)

CONSEIL MUNICIPAL DE NANTES.

Séance extraordinaire du 20 juillet 1854, autorisée par lettre de M. le Préfet en date du 19 du même mois.

PRÉSIDENCE DE M. FERDINAND FAVRE, MAIRE.

Assistaient à la séance : MM. Aubinais, Braheix, Chauvet, Chenantais, Colombel, Couprie, Cuissart, Dagault, Doré-Graslin, Étienne, Gaillard, Greslé, Guillemet, Guibert, Huette, Lambert, Méry, Philippe, Prély, Renoul, Richer, Roy, Sarrebourse-d'Audeville, Stockholm, Trenchevent, Vallet et Voruz.

Sont absents et excusés : MM. Chérot, Cornillier, Crucy, Garnier, Roux et Watier.

Sur l'invitation de M. le Maire, M. Sarrebourse-d'Audeville remplace dans les fonctions de secrétaire M. Doré-Graslin, empêché pour cette séance.

M. Roy, rapporteur de la commission spéciale (1) chargée de l'examen de la donation de M. Urvoy de Saint-Bedan, donne lecture de l'exposé de l'Administration, ainsi conçu :

« Un de nos compatriotes, qui a constamment fait le plus noble et le plus intelligent usage de sa fortune pour secourir les malheureux

---

(1) Cette commission, présidée par M. le Maire, était composée de MM. Chérot, Colombel, Couprie, Doré, Huette, Philippe, Renoul, Roy, Vallet et Voruz.

Digitized by Google

ou pour encourager les arts, a voulu qu'avant sa mort ce double mobile de toutes les actions de sa vie assurât à sa ville natale deux éminents avantages, dont elle ne saurait, à mon avis, se montrer trop profondément reconnaissante.

» Dans une lettre qui m'est parvenue le 21 juin dernier, et dont je craindrais d'affaiblir la touchante simplicité si je ne la citais textuellement, l'honorable M. Urvoy de Saint-Bedan s'exprime ainsi :

« Nantes, le 12 juin 1854.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous adresser la donation que je fais à la ville » de Nantes, de 30 de mes tableaux pour son musée et d'une somme » de 25,500 fr. pour payer l'acquisition d'un terrain propre à la » construction et à l'établissement d'un asile pour les vieillards.

» Les conditions que j'établis sont, on peut le dire, toutes dans » l'intérêt de la ville.

» En effet, il est certain qu'il faudra, tôt ou tard, de nouvelles » constructions à l'hospice Saint-Jacques, pour recevoir le nombre » toujours croissant des vieillards qui ont droit à l'assistance pu- » blique.

» En créant l'établissement que je propose, l'administration pour- » voit à ce besoin, sans grever son budget pour les dépenses annuel- » les qu'occasionnera le nombre des vieillards qui y seront admis; » elle accroît l'importance de son Musée, et, en définitive, elle dote » la ville de nouveaux tableaux et d'un asile de bienfaisance.

» Que l'administration, Monsieur le Maire, prenne sous son pa- » tronage les *Petites Sœurs des Pauvres,* et l'on verra alors cet éta- » blissement prendre une grande extension, mais pour obtenir ce » résultat, il est indispensable de leur laisser toute liberté d'action et » de direction.

» Sans doute, il m'eût été facile de créer, sans le concours de » l'administration municipale, l'établissement que je propose, mais » mon double but n'eût pas été atteint, et, dans ma pensée, je crois » que ces sortes d'établissements doivent toujours appartenir aux » communes.

» Veuillez, je vous prie, monsieur le Maire, soumettre au Conseil » municipal ma proposition : je serais heureux qu'elle fût acceptée, » car, en achevant ma carrière, je n'oublie point la cité qui m'a vu

Digitized by Google

» naître, ni les témoignages de bienveillance que j'y ai constamment » reçus.

» Agréez, etc. »

» Ainsi, M. Urvoy de Saint-Bedan donne à la ville de Nantes une collection de tableaux dont la réputation a, depuis longtemps, franchi les limites de notre cité; que les amateurs étrangers connaissent et apprécient à l'égal des cabinets les plus renommés; une collection bien plus remarquable, d'ailleurs, par le mérite que par le nombre des objets dont elle se compose. Quelques renseignements sommaires sur cette galerie, qui renferme plusieurs œuvres reproduites par la gravure, ne seront peut-être pas indifférents au Conseil (1).

» Parmi les trente tableaux dont l'honorable donateur a voulu enrichir notre Musée, figurent en première ligne :

» Un *Wouvermans* et un *Rembrandt* d'une authenticité incontestable, d'une admirable conservation, et, conséquemment, d'un très-haut prix; l'un des chefs-d'œuvre de l'immortel auteur des grandes pages d'*Aboukir*, d'*Eylau* et des *Pestiférés de Jaffa*: la *Bataille de Nazareth*, cette magistrale esquisse où, suivant un écrivain spécial, le génie de *Gros* apparaît dans toute sa puissance et dans tout son éclat, cette improvisation sublime dont un autre de ses biographes a dit : « Jamais peintre ne fut plus fi mieux inspiré, jamais le feu » sacré ne le fit plus beau. . . . . .

» . . . . . Les deux armées semblent obéir, dans leur élan, au » souffle de deux vents contraires, et la fureur des combattants n'a » d'égale que la verve du peintre. . . . . Quelle exaltation belli- » queuse! quel enthousiasme! La bataille de *Gros*, c'est la vraie » bataille telle qu'un grand maître ose la peindre après l'avoir vue. » . . . . . C'est la *tempête à cheval* de l'Écriture. »

» Au nombre des autres toiles, on doit distinguer : l'*Enfant charitable*, l'une des plus touchantes et des plus poétiques compositions d'*Ary Scheffer*, le grand peintre d'expression de notre époque; une

---

(1) Sept tableaux du cabinet Urvoy de Saint-Bedan ont été gravés, à notre connaissance; ce sont :

1. *La Halte de Cavaliers, de Philippe Wouwermans*; 2. *Le combat de Nazareth, de Gros*; 3. *L'Enfant charitable, de Scheffer*; 4. *Le Chasseur de la Garde Impériale, de Géricault*; 5. *L'Esmeralda, de Steuben*; 6. *Les Enfants attaqués par un loup, de Grenier*; 7. *Le Départ, de Destouches*.

Digitized by Google

précieuse étude de l'illustre auteur du *Naufrage de la Méduse*, dont les moindres esquisses se couvrent d'or; la gracieuse *Esmeralda*, de *Steuben*, popularisée par la gravure de *Jazet*; enfin, et sans parler de plusieurs autres tableaux anciens ou modernes, dus au pinceau de *Sébastien Bourdon*, *Adrien Brauwer*, *Van der Meulen*, — *Destouches*, *Grenier*, *Taunay*, *Horace Vernet*, etc.; il faut mentionner, d'une manière toute spéciale, dix remarquables toiles de notre grand peintre d'animaux *Brascassat*, parmi lesquelles brillent deux compositions capitales et tout à fait hors lignes: la célèbre *Lutte de Taureaux*, du salon de 1837, considérée comme son chef-d'œuvre, et qui lui a sans doute ouvert les portes de l'Institut; puis, un grand paysage avec 17 animaux, peint expressément pour le généreux protecteur de ce grand artiste, et qui n'a jamais été exposé.

» Ces œuvres de nos grands maîtres, ces tableaux aimés qui, au prix de tant de soins et de tant de sacrifices, faisaient le bonheur de sa vie, étaient, chaque jour, pour lui la source de si douces, de si pures jouissances, M. Urvoy de Saint-Bedan n'hésite pas à s'en séparer, et, sans vouloir mesurer l'étendue du sacrifice, à s'en séparer *immédiatement*, afin d'en doter sa ville natale, afin de placer son Musée au premier rang de ceux de la province!

» En compensation, et pour un prix certainement très-inférieur à celui de cette riche collection, il lui demande d'élever de ses deniers un modeste asile destiné à cette miraculeuse institution connue sous le nom de *Petites Sœurs des Pauvres*, qui a, depuis longtemps, conquis toutes ses sympathies, comme celles de tous les amis de l'humanité souffrante. Ce n'est pas encore assez : non content d'un tel sacrifice, M. Urvoy a voulu ajouter à cette somptueuse libéralité le prix du terrain sur lequel cet asile de la vieillesse doit être édifié, soit une somme de 25,500 francs.

» Voilà, Messieurs, ce qu'ont produit, dans un noble cœur, les inspirations d'une charité véritablement évangélique, combinées avec l'élan du patriotisme le plus pur et le plus intelligent. Ici je dois m'arrêter, tant je craindrais d'affaiblir la valeur d'un pareil acte, en froissant la modestie de son auteur.

» Abordant actuellement la partie purement administrative de cette affaire, d'un si haut intérêt pour notre ville, je vais avoir l'honneur de vous donner connaissance du texte même de l'acte de donation. Après en avoir entendu la lecture, vous jugerez, sans

Digitized by Google

doute, que ses dispositions peu nombreuses, aussi précises, aussi nettes, aussi simples que possible, n'ont, évidemment, aucun besoin d'être commentées ou éclaircies; que, mûrement étudiées, religieusement méditées, elles ne sont susceptibles d'aucune modification essentielle; qu'en conséquence (et je dois particulièrement insister sur ce point), il y a lieu de leur donner votre unanime et complète adhésion. Je suis certain, d'un autre côté, d'aller au-devant de vos vœux, en vous proposant de consigner au registre de vos délibérations, l'expression de la profonde gratitude des représentants de la cité pour les généreuses dispositions dont elle a été l'objet de la part de l'honorable donateur.

» Quant aux voies et moyens, il est évident que la situation financière de la ville ne saurait, à beaucoup près, permettre d'imputer une somme de 120,000 fr., montant de la dépense, sur les ressources ordinaires de l'exercice 1855. Un emprunt aurait, d'un autre côté, pour résultat d'ajourner l'approbation de la donation en la subordonnant à l'autorisation d'emprunter, et en plaçant ainsi M. le Préfet dans l'impossibilité de statuer sur une affaire dont le décret du 25 mars 1852 lui attribue exclusivement la solution. Indépendamment de ce motif, le délai dans lequel la vente du terrain Russeil doit être consommée met, d'ailleurs, complétement obstacle à un pareil ajournement.

» En ce qui concerne le produit de l'emprunt affecté aux dépenses du service d'eau, il ne sera évidemment disponible qu'après l'approbation, par l'autorité ministérielle, du traité projeté avec la compagnie générale, traité dont les dispositions ne sont pas toutes encore complétement ni définitivement arrêtées. J'ajouterai que, d'ailleurs, suivant la délibération du 11 mars 1854, concernant la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, toutes réserves ont été faites pour l'emploi de ces fonds, dans le cas où ils deviendraient ultérieurement disponibles.

» Le seul mode qui semble immédiatement et facilement praticable à l'Administration, est celui dont on a précédemment fait usage pour la construction du pont Maudit et de l'établissement des bains et lavoirs; traiter avec un entrepreneur qui consente à faire l'avance des fonds, sauf à être remboursé avec intérêts, en plusieurs annuités, sur les ressources normales du budget. Afin de démontrer au Conseil qu'un traité semblable est *actuellement* praticable, l'on a joint au dossier l'engagement d'un de nos entrepreneurs les plus honorables,

Digitized by Google

aux termes duquel il prend charge de l'entreprise, moyennant paiement de ladite somme de 120,000 fr. à partir de 1855, en cinq annuités de 24,000 fr., avec intérêts à 5 %. Le principe admis, il y aura néanmoins lieu d'examiner ultérieurement s'il ne serait pas préférable de mettre, sous cette condition de paiement, les travaux en adjudication par séries et suivant leur nature, ou de traiter, moyennant rabais, avec un seul entrepreneur.

» En résumé, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer : 1° d'accepter la donation que l'honorable M. Urvoy de Saint-Bedan fait à la ville de Nantes des trente tableaux et de la statue en bronze énumérés dans l'acte de donation du 8 juin 1854, ainsi que de la somme de 25,500 fr. y mentionnée, sous les clauses et conditions stipulées dans ledit acte ; 2° d'arrêter que l'asile qui devra être construit aux frais de la ville, sur le terrain Russeil, dans le courant de l'année 1855, moyennant la somme de 120,000 fr., portée au devis, sera soldée avec intérêts en cinq annuités de 24,000 fr. chacune, imputable sur les ressources ordinaires des exercices 1855, 1856, 1857, 1858 et 1859.

» Nantes, le 13 juillet 1854.

» *Signé* FERDINAND FAVRE. »

Au nom de la commission, M. Roy lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Par sa lettre en date du 12 juin dernier, M. Urvoy de Saint-Bedan adresse à M. le Maire un acte de la donation qu'il fait à la ville de Nantes de trente de ses tableaux, d'une statue en bronze et d'une somme de 25,500 fr. destinée à l'acquisition d'un terrain propre à la construction d'un asile pour les vieillards.

» Cette offre, si noble, si généreuse, a été soumise à une commission dont je me trouve heureux d'être l'organe, n'ayant à vous rendre compte que des sentiments de profonde gratitude qu'a éprouvés votre commission et que vous partagerez, nous n'en doutons pas, en présence d'une donation qui vient augmenter sensiblement nos richesses artistiques, sans autre obligation, pour la commune, que de s'associer à une bonne œuvre.

» En effet, Messieurs, vous connaissez tous l'admirable fondation de *Jeanne Jugan*, cette pauvre fille trouvant dans sa piété et sa charité des ressources immenses et réussissant à établir dans nos prin-

Digitized by Google

cipales villes de France des asiles où de malheureux vieillards viennent terminer dans le calme et le bien-être une vie de misères et de souffrances. Notre estimable compatriote, M. Urvoy de Saint-Bedan, devait, plus que personne, apprécier la noble mission de ces saintes filles si justement nommées *Petites Sœurs des Pauvres*, et comprendre qu'en donnant à ces pauvres vieillards le bien-être matériel qui leur était inconnu depuis longtemps peut-être, elles leur offraient aussi ce calme de l'âme qui ne se trouve que dans les sentiments religieux. M. Urvoy de Saint-Bedan, en contribuant lui-même pour une somme considérable à la dépense, par l'acquisition du terrain, a donc voulu que la ville fît naître une construction qui assurât l'avenir de cette œuvre si intelligente de charité. C'est la principale, la seule charge (et c'est à regret que nous nous servons de ce mot charge, car ce n'en est jamais une de faire le bien), c'est, disons-nous, la seule condition sérieuse que M. Urvoy de Saint-Bedan impose à l'acceptation, par la ville, de sa donation.

» Aussi, Messieurs, avant de vous entretenir des réflexions qu'a suggérées à quelques membres de votre commission l'acte de donation, ainsi que des moyens d'exécution, je tiens à constater que c'est à *l'unanimité* et avec un vif sentiment de reconnaissance que votre commission a accepté en principe l'offre généreuse de M. Urvoy de Saint-Bedan.

» Passant à l'examen de l'acte qui nous a été soumis, nous le trouvons empreint de sentiments de générosité et de simplicité qui rehausseraient encore, s'il était possible, le caractère de cette donation à la fois charitable et artistique.

» L'article 2 stipule que la construction sera faite suivant les plan et devis de notre honorable collègue, M. Chenantais, qui doit être chargé de l'exécution. Ce devis s'élève à la somme de 120,000 fr., et, dès à présent, nous pouvons vous dire que cette somme ne sera pas dépassée ni même peut-être atteinte.

» L'article 3 établit que, sauf les grosses et menues réparations, ainsi que les contributions foncière et des portes et fenêtres, qui seront à la charge de la ville de Nantes, elle ne sera pas tenue à d'autres subventions que celles qu'elle accorderait volontairement. Il est donc entendu que la ville n'aura d'autre obligation que la construction de l'édifice, conformément aux plan et devis dressés par M. l'architecte Chenantais et approuvés par M. Urvoy de Saint-Bedan.

Digitized by Google

» Les articles 4 et 5 concèdent à perpétuité la direction et l'administration de cette maison aux religieuses connues sous le nom de Petites Sœurs des Pauvres, fondées à Saint-Servan.

» L'article 6 stipule que dans le cas où, par un motif quelconque, les Petites sœurs des Pauvres ne pourraient plus être appelées à diriger l'asile des vieillards, la direction de cette maison devrait être confiée à une autre congrégation de religieuses hospitalières, désignée par Monseigneur l'évêque de Nantes, et que, dans ce cas, l'établissement rentrerait dans la catégorie des autres établissements hospitaliers de la ville, qui devrait en supporter toutes les charges.

» A l'occasion de cet article 6, quelques membres de votre commission se sont préoccupés de cette éventualités et des conséquences qu'elle pourrait avoir pour nos finances communales, en imposant une charge nouvelle à celles nombreuses et bien lourdes qu'elles ont déjà à supporter.

» A cela il a été répondu qu'il semblait difficile de discuter les diverses clauses de cet acte, dont l'esprit, en définitive, a un caractère trop noble et trop généreux pour offrir aucun danger sérieux aux intérêts de la commune ; que la discussion article par article ne serait ni convenable ni digne, et qu'enfin nous n'avions à répondre que par une acceptation ou un refus à cette donation dans son ensemble.

» De plus, cette éventualité, prévue par l'article 6, offre-t-elle des chances sérieuses de se réaliser ? Votre commission, Messieurs, ne l'a pas pensé. Cette simple et admirable institution, appuyée sur la religion et la charité, qui font à elles deux de si grandes et de si belles choses, cette institution, disons-nous, a, au contraire, toutes les chances de se maintenir et de progresser plutôt que de s'éteindre. L'intérêt que porte à cet établissement notre digne et respectable évêque, nous est un gage de plus de son avenir.

» Les autres articles de l'acte n'ont donné lieu, dans le sein de votre commission, à aucune observation. Il se termine par le détail des divers tableaux et de la statue qui font l'objet de la donation.

» A la suite de l'analyse de cet acte, nous devons vous dire que c'est encore à *l'unanimité* que votre commission vous propose de l'adopter dans son ensemble et sans modification.

» Vous avez vu, Messieurs, par l'exposé de l'Administration, qu'elle vous propose, relativement aux voies et moyens, de traiter avec un entrepreneur qui consentirait à n'être payé qu'en 5 annuités,

Digitized by Google

avec intérêts à 5 °/₀ l'an, le premier paiement devant avoir lieu en 1855. Ce mode a paru à votre commission le plus convenable et même le seul possible, en évitant de recourir à un emprunt qui entraînerait des difficultés et des délais qu'il importe d'éviter.

» Toutefois, nous avons pensé que, dans le cahier des charges ou marché qu'il y aura lieu de passer avec un ou plusieurs entrepreneurs, il serait convenable de stipuler, en faveur de la commune, la faculté d'anticiper tout ou partie des annuités. En effet, nous allons avoir disponibles les 600,000 fr. destinés au service d'eau, et si l'opinion du Conseil a toujours été d'affecter la disponibilité de cette somme à la construction de l'Hôtel-Dieu, l'emploi actuel a évidemment aussi un caractère hospitalier. Cette affectation, que nous ne pouvons encore aujourd'hui vous proposer qu'éventuellement, peut donc rentrer dans les vues du Conseil et offrirait, indépendamment de l'avantage de ménager, pour l'avenir, nos ressources ordinaires, celui d'une différence d'intérêts qu'il y a lieu de prendre en considération.

» Quant à l'exécution des travaux soit par adjudication, soit en traitant directement avec un ou plusieurs entrepreneurs, votre commission vous propose de laisser à l'Administration toute liberté à cet égard. Le mode d'adjudication, nous le savons par expérience, n'atteint pas toujours sans inconvénient le but de bon marché qu'on en attend, tandis qu'en traitant directement, on pourra choisir un entrepreneur offrant toutes les garanties désirables, ce qui n'empêchera pas de discuter les prix et d'obtenir toutes les concessions possibles sur le chiffre maximum de 120,000 fr.

» En résumé, Messieurs, votre commission, à *l'unanimité*, vous propose d'adopter toutes les conclusions de l'Administration, avec la seule réserve que nous vous avons indiquée plus haut, pour la faculté, de la part de la commune, d'anticiper le paiement de tout ou partie des annuités.

» En terminant, nous nous joignons au vœu de l'Administration, en vous proposant de consigner au registre de vos délibérations l'expression de la plus profonde gratitude des représentants de la ville de Nantes, pour les généreuses dispositions dont elle a été l'objet de la part de l'honorable donateur.

» *Signé* P. Roy, rapporteur. »

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à *l'unanimité* les conclusions de la commission, et, en conséquence :

Digitized by Google

1° Accepte la donation que l'honorable M. Urvoy de Saint-Bedan fait à la ville de Nantes, des 30 tableaux et de la statue énumérés dans l'acte de donation du 8 juin 1854, ainsi que de la somme de 25,500 fr. y mentionnée, sous les clauses et conditions stipulées dans ledit acte;

2° Arrête que l'asile sera construit aux frais de la ville de Nantes, sur le terrain Russeil, dans le courant de l'année 1855;

3° Vote une somme de 120,000 fr. pour cet objet, laquelle somme sera soldée, avec intérêts, en cinq annuités de 24,000 fr. l'une, imputables sur les ressources ordinaires des exercices 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, avec faculté de la part de la commune d'anticiper sur tout ou partie des annuités, et de traiter soit de gré à gré, soit par voie d'adjudication, pour tout ou partie de cette construction.

M. Aubinais demande que l'exposé de l'administration et le rapport de M. Roy soient insérés, *in extenso,* au procès-verbal de la séance, afin que ces documents remarquables puissent demeurer et être conservés, comme l'expression vraie des sentiments de haute estime et de la sincère reconnaissance du Conseil envers M. Urvoy de Saint-Bedan. Cette proposition est adoptée.

Le même membre émet le vœu que l'asile dû à la générosité de M. Urvoy de Saint-Bedan reçoive le nom du donateur. Le Conseil, à *l'unanimité*, invite l'Administration à faire, d'accord avec la commission spéciale, de pressantes instances auprès de M. Urvoy de Saint-Bedan, pour obtenir cette autorisation, en lui témoignant de nouveau toute la gratitude du Conseil.

Cette délibération du Conseil municipal a été sanctionnée par un arrêté du préfet, M. Henri Chevreau, en date du 10 août 1854, qui autorise la commune de Nantes à accepter la donation entre-vifs faite, en sa faveur, par M. Urvoy de Saint-Bedan, sous les clauses, charges et conditions exprimées dans l'acte public du 8 juin précédent.

Le 21 août, les trente tableaux et la statue en bronze dénommés dans ledit acte ont été remis à M. le conservateur du Musée, par les soins de M. de Saint-Georges, secrétaire général de la mairie, auquel M. Urvoy de Saint-Bedan avait bien voulu confier cette mission.

Digitized by Google

A M. Urvoy de Saint-Bedan, à son château de Casson.

Nantes, le 21 juillet 1854.

CHER ET DIGNE ANCIEN COLLÈGUE,

Ainsi que je le prévoyais, le Conseil municipal vous a compris; ainsi que je le disais, dans mon exposé, il a su dignement apprécier « tout ce qu'ont pu produire d'élevé, dans un noble cœur, les inspi- « rations d'une charité véritablement évangélique combinées avec « l'élan du patriotisme le plus pur et le plus intelligent. »

A l'unanimité, dans sa séance d'hier, il a adopté les propositions dont je l'ai entretenu à l'effet de poursuivre l'acceptation de votre généreuse libéralité; *à l'unanimité* aussi, il a voulu consigner au registre de ses délibérations l'expression de sa profonde gratitude pour un acte dont je craindrais d'affaiblir la valeur en le caractérisant comme il le mérite.

Je suis heureux, cher et digne ancien collègue, de pouvoir vous annoncer ce résultat, heureux surtout d'avoir pu faire passer dans l'esprit du Conseil les sentiments qui se sont fait jour dans mon cœur, dès l'instant où vous avez bien voulu me confier vos pieuses et libérales intentions.

Aussitôt que le procès-verbal de la mémorable séance du 20 juillet aura été adopté, je me ferai un devoir et un plaisir de vous en adresser une expédition authentique.

Agréez, etc. *Le Maire*,

Signé F^d^. FAVRE.

A M. Urvoy de Saint-Bedan, à son château de Casson.

Nantes, le 26 juillet 1854.

CHER ET DIGNE ANCIEN COLLÈGUE,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par ma lettre du 21 de ce mois, je vous transmets aujourd'hui une expédition authentique de la délibération prise par le Conseil municipal dans sa séance du 20, dont le procès-verbal n'a été lu et adopté que le 24.

Permettez-moi, Monsieur et digne ami, de me rendre personnellement, auprès de vous, l'interprète de la profonde gratitude des repré-

Digitized by Google

sentants de la cité, et de me joindre à mes collègues pour vous adjurer instamment de condescendre au vœu qu'ils ont, *à l'unanimité*, émis, concernant la dénomination de l'asile dont vous avez, si généreusement, voulu doter la ville de Nantes.

Agréez, etc.

Le Maire,
Signé Fd. FAVRE.

A M. le Maire de la ville de Nantes.

Casson, le 31 juillet 1854.

MONSIEUR ET DIGNE AMI,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 26 courant et l'extrait de la délibération du Conseil municipal du 20.

Je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à me faire connaître l'accueil que le Conseil a fait à ma proposition, en l'acceptant à l'unanimité. Veuillez, je vous prie, être près de lui l'interprète de ma gratitude.

Je ne me dissimule pas que le succès de cette affaire ne soit dû au remarquable exposé de l'Administration et au flatteur rapport de M. Roy. Que je suis loin, mon cher Monsieur Favre, de mériter les éloges qui y sont consignés! Heureux si je remplis mes devoirs et si les actes de ma vie me font obtenir l'estime des hommes de bien. Voilà, je vous assure, ma seule ambition; aussi désiré-je que mon nom ne figure pas sur l'asile que la ville va faire construire en faveur de malheureux que la misère et la vieillesse accablent. Qu'il soit sous *l'invocation de sainte Anne:* elle est la patronne de la Bretagne, le pauvre la prie, le matelot dans sa détresse l'implore.

Agréez, etc.

Signé URVOY DE SAINT-BEDAN.

Après avoir entendu la lecture de cette lettre, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 14 août, arrêté, à l'unanimité, que, conformément au vœu de l'honorable donateur, l'asile à construire porterait le nom d'*Asile Sainte-Anne.*

Le Conseil a, en outre, voté l'insertion au procès-verbal tant de la lettre de M. le Maire que de celle de M. Urvoy de Saint-Bedan.

Digitized by Google

LISTE DES TABLEAUX

QUI COMPOSENT LA COLLECTION DONNÉE PAR M. URVOY DE SAINT-BEDAN A LA VILLE DE NANTES.

ÉCOLES ANCIENNES.

BRAUWER (ADRIEN). — École hollandaise. — Né en 1608, mort en 1640.

1. *Buveur.* — HAUTEUR, 0m,25; LARGEUR, 0m,19.

BOURDON (SÉBASTIEN). — École française. — 1618-1771.

2. *Martyre de saint Jean.* — H. 0,69; L. 0,47.

REMBRANDT. — École hollandaise. — 1606-1669.

3. *Portrait de femme à mi-corps, de grandeur naturelle.*—H. 1,04; L. 0,81.

VAN-DEN-VELDE (GUILLAUME). — École hollandaise. — 1633-1707.

4. *Marine* (*attribuée à*) — H. 0,42; L. 0,50.

VAN-DER-MEULEN (ANTOINE-FRANÇOIS). — École flamande.—1634-1660.

5. *Chasse dans la forêt de Fontainebleau.* — H. 0,59; L. 0,90.

WOUWERMANS (PHILIPPE). — École hollandaise. — 1620-1668.

6. *Halte de cavaliers.* — H. 0,54; L. 0,66.

INCONNU.

7. *Sainte-Cécile* (copie d'un tableau de l'École italienne). — H. 0,36; L. 0,28.

ÉCOLE FRANÇAISE MODERNE.

BERTIN (JEAN-VICTOR). — 1775-1841.

8. *Paysage.* — Signé BERTIN. 1808. — H. 0,33; L. 0,41.

BRASCASSAT (JACQUES-RAIMOND), membre de l'Institut, artiste vivant. — Né à Bordeaux le 30 août 1805.

9. *Paysage.* — *Sortie de forêt* (salon de 1833). — Signé BRASCASSAT. 1831. — H. 1,14; L. 1,46.

10. *Taureau se frottant contre un arbre.* — Étude. — Signé R. B. *à Musigny.* 1834. — H. 0,57; L. 0,69.

11. *Taureau se frottant contre un arbre.* Petit tableau. — Réduction de l'étude mentionnée ci-dessus, n° 10. — Signé J.-R. BRASCASSAT. 1835. — H. 0,33; L. 0,41.

Digitized by Google

12. *Paysage et animaux.* (Taureau blanc et vaches à l'abreuvoir.) — (Salon de 1837.) — Signé R. BRASCASSAT. 1836. — H. 0,89 ; L. 0,83.

13. *Taureau et vache à l'abreuvoir.* — Étude. — Signé BRASCASSAT. — H. 0,50 ; L. 0,66.

14. *Lutte de taureaux* (salon de 1837). — Signé R. BRASCASSAT. 1837. — H. 1,48 ; L. 1,96.

15. *Étude de Renards* (salon de 1837). — Signé R. BRASCASSAT. 1837. — H. 0,50 ; L. 0,61.

16. *Tête de loup.* — Étude. — Signé J.-R. B. 1837. — H. 0,41 ; L. 0,46.

17. *Loup dévorant une brebis et attaqué par un chien.* — Signé BRASCASSAT. 1839. — H. 0,33 ; L. 0,41.

18. *Grand paysage en hauteur.* (Repos d'animaux sous un chêne.) Œuvre capitale qui n'a pas été exposée. — Signé J.-R. BRASCASSAT. 1842 et 1843. — H. 1,95 ; L. 1,70.

DESTOUCHES (PAUL-ÉMILE). — Né en 1794.

19. *L'Attente du bal masqué* (salon de 1831). — Signé P.-E. DESTOUCHES. — H. 0,73 ; L. 0,60.

20. *Le Départ pour la ville* (salon de 1834). — Signé P.-E. DESTOUCHES. — H. 1,14 ; L. 1,46.

FLEURY (LÉON), artiste vivant.

21. *Petit paysage.* — Signé L. Fleury. — H. 0,32 ; L. 0,40.

GÉRICAULT (THÉODORE). — 1791-1824.

22. *Chasseur de la garde impériale.* Étude terminée du grand tableau de la galerie d'Orléans, actuellement au Louvre. — H. 0,45 ; L. 0,37.

GRENIER (FRANCISQUE), artiste vivant.

23. *Petits paysans surpris par un loup* (salon de 1833). — Signé F. GRENIER. 1833. — H. 0,97 ; L. 1,23.

GROS (ANTOINE-JEAN), membre de l'Institut. — 1771-1835.

24. *Combat de Nazareth* (salon de 1801). — Voir la description, p. 25. Signé GROS, an IX. — H. 1,35 ; L. 1,95.

SARAZIN DE BELMONT (Melle), artiste vivant.

25. *Intérieur de forêt* (salon de 1834). — Signé Jlne S. de B., Fontainebleau 1833. — H. 0,44 ; L. 0,60.

Digitized by Google

SCHEFFER aîné (ARY), artiste vivant. — Né en 1795.

26. *L'Enfant charitable* (salon de 1846). — Signé ARY SCHEFFER 1840. — H. 1,18; L. 0,74.

« Il y eut un jour un enfant bien pieux qui, allant à l'école, rencontra un pauvre vieillard auquel il donna son déjeuner. Le vieillard était un ange, qui, ayant repris sa forme véritable, doua l'enfant du pouvoir de guérir les malades qu'il toucherait. Aussitôt l'enfant courut vers sa mère, grandement malade, et la guérit. L'enfant, depuis, guérit des rois et des empereurs et fonda un beau couvent. »

(GOETHE. — Gœtz de Berlichingen.)

STEUBEN père, artiste vivant. — Né à Manheim en 1791.

27. *La Esmeralda* (salon de 1839). — Signé STEUBEN. 1839. — H. 1,95; L. 1,44.

« Au moment où la pensée de son isolement lui apparaissait ainsi, plus poignante que jamais, elle sentit une tête velue et barbue se glisser dans ses mains, sur ses genoux. Elle tressaillit (tout l'effrayait maintenant), et regarda. C'était la pauvre chèvre, l'agile Djali, qui se répandait en caresses à ses pieds depuis près d'une heure, sans pouvoir obtenir un regard. L'Égyptienne la couvrit de baisers. — Oh! Djali, disait-elle, comme je t'ai oubliée! tu songes donc toujours à moi! Oh! tu n'es pas ingrate, toi! — En même temps, comme si une main invisible eût soulevé le poids qui comprimait ses larmes dans son cœur depuis si longtemps, elle se mit à pleurer, et, à mesure que ses larmes coulaient, elle sentait s'en aller avec elles ce qu'il y avait de plus âcre et de plus amer dans sa douleur. »

(*Notre-Dame de Paris*, par Victor HUGO, livre IX, chap. II.)

TAUNAY (NICOLAS-ANTOINE), membre de l'Institut. — 1775-1830.

28. *Henri IV et Sully après la bataille d'Ivry* (salon de 1822). — H. 0,76; L. 0,98.

« Henri IV, chassant dans les plaines de Beuvrons, le lendemain de la bataille d'Ivry, aperçoit tout à coup un cortége nombreux; c'était celui de Sully, qui, blessé grièvement dans cette mémorable journée, se faisait transporter sur un brancard à sa terre de Rosny. Henri le reconnaît, se dirige en hâte vers lui, le serre dans ses bras, et lui prodigue les marques de l'estime et de l'amitié qu'il conserva toute sa vie pour ce serviteur à toute épreuve. » (*Catalogue de l'Exposition de* 1822, p. 138.)

ULRICH, artiste vivant.

29. *Petit paysage.*—Vue de Suisse.—Signé J. ULRICH. — H. 0,24; L. 0,32.

Digitized by Google

VERNET (HORACE), membre de l'Institut. — Né à Paris le 30 juin 1789.

30. *Les Morts vont vite* (sujet tiré de la ballade de Burger). — Signé H. VERNET. 1839. — H. 0,61; L. 0,51.

« Et Lénore à cheval s'élance d'un seul bond; au corps du cavalier ses mains blanches s'enlacent. L'ardent coursier galope échevelé....; ses fers arrachent aux cailloux des aigrettes d'éclairs.... La lune brille! Hourrah! les morts vont vite! »

(Traduction de la *Lénore*, par M. A. DARNAULT.)

DE BAY père, artiste vivant. — Né à Malines en 1779.

Mercure s'apprêtant à couper la tête d'Argus. Statue en bronze avec socle en marbre de couleur. (Figure de grandeur naturelle.) — Signé DE BAY faciebat Parisiis anno M.D.CCC.XXII; et plus bas: Exécuté en bronze par Carbonneau.

NOTICE DESCRIPTIVE
DU COMBAT DE NAZARETH.

La notice qui suit est textuellement extraite d'un ouvrage aussi consciencieux qu'intéressant sur la vie et les œuvres de Gros, intitulé: *Gros et ses Ouvrages, par J.-B. Delestre*, Paris, J. Labitte, 1845, 1 vol. in-8°. L'auteur, élève du grand artiste dont il a si habilement retracé la biographie, est, lui-même, un peintre de mérite dont notre Musée possède un tableau qui a pour sujet: *Une famille surprise par une éruption volcanique.* (N° 472 du catalogue.)

Un arrêté des consuls ordonna l'exécution d'un tableau commémoratif du combat de Nazareth, comme un exemple de courage et un monument de la reconnaissance nationale.

La donnée était magnifique. Le 19 germinal an VII, le général Junot, à la tête de cinq cents hommes, mit en déroute six mille Turcs, leur prit cinq drapeaux, et couvrit de morts le champ de bataille. Un concours fut ouvert à cette occasion; vingt compétiteurs se présentèrent.

Digitized by Google

Gros fut choisi à l'unanimité pour traiter, sur une immense surface, l'esquisse dont nous allons donner l'analyse.

Nous sommes sous le ciel pur et transparent de la Syrie; nos pieds foulent un sol sablonneux échauffé par l'action des rayons verticaux du soleil.

En face est le village de Cana.

Vers notre gauche et derrière les rares habitations de Loubi, s'élève le Thabor : cette montagne coupe la ligne de l'horizon et interrompt son uniformité. La plaine se couvre d'ennemis dispersés; on se bat corps à corps sur le devant du terrain.

Une couleur riche et lumineuse attire d'abord l'attention sur Junot, dont le sang-froid et l'intrépidité viennent d'assurer la victoire. Il occupe, au troisième plan, un tertre d'où son regard plonge dans l'espace. Il monte un cheval blanc, vu de profil, et impatient de continuer sa marche orgueilleuse. Junot a, dans sa main gauche, le pistolet dont il vient de se servir pour se débarrasser d'un Turc; ce cavalier est renversé de sa selle, dans les bras d'un nègre, et il glisse de sa monture, qui se cabre et cherche à se décharger du cadavre inerte de son maître. Le général vient de sabrer un autre assaillant, retirant avec effroi les rênes de son cheval, afin d'échapper à la supériorité de son adversaire. Au bas de ce groupe, est un mameluk étendu sans vie, et le visage tourné vers le ciel. A côté, se trouve un aide de camp, ayant sous lui le seul cheval normand survivant encore. Cet officier donne des ordres à un détachement, dont le plus grand nombre tiraille sur une masse de cavalerie; les autres opposent leurs baïonnettes au poitrail haletant d'un coursier arabe, ne touchant plus le sol, les genoux pliés et se précipitant sur le fer. Un mameluk est courbé sur la crinière de ce fier animal, et croise, au-devant de son turban, ses deux bras armés, l'un d'un damas, l'autre d'une carabine, saisie par le canon comme une massue. On dirait un bélier poussant en avant, son front protégé par ses cornes : il se livre avec résignation au sort inévitable qui l'attend. C'est une indication poétique de ce courage oriental, esclave aveugle du dogme de la fatalité.

Viennent ensuite des cavaliers en désordre et tirant, à la manière des anciens Numides, sur un parti de Français placés de ce côté, dès le commencement de l'action.

Un des fuyards a perdu l'équilibre dans cet entre-choquement. Il

Digitized by Google

cherche, dans son épouvante, à se remettre en selle, à l'aide d'un cavalier nègre qui le soutient, et d'un point d'appui sur le cheval courant à la droite du sien.

L'infanterie, marchant sous le drapeau de la République française, culbute et tue ce qui n'a pas encore quitté le champ de bataille. Un Turc décharge son tromblon; son cheval bondit sous l'éperon et s'abat. Près de lui, le ventre au soleil, et le poitrail ensanglanté par une blessure profonde, un cheval arabe jette à terre son cavalier, dont les traits décomposés attestent la terreur. Pour lui, plus d'espoir; il ne se relèvera plus : il peut entendre les cris d'un compagnon d'infortune écrasé sous le poids de son propre cheval, frappé mortellement, et labourant le terrain de ses pieds crispés par la douleur. Un cheval privé de son guide, se dirige instinctivement vers la cavalerie en déroute.

Ici, les dragons ont conservé leur ordre; ils font un carnage affreux: ils atteignent de leur épée, celui dont l'intrépidité prolonge une défense inutile, et ceux qui embrassent le col de leurs chevaux en s'amoindrissant, afin d'offrir moins de surface à la grêle de plomb qui les pourchasse.

De ce côté, tout cède au vainqueur : dans la direction de Loubi la défaite est également évidente; mais, sur le premier plan, la lutte est acharnée. Des combats singuliers résument l'action des masses entre elles.

A l'angle droit de la toile, un dragon à pied dispute un cheval à un Arabe solidement établi sur ses étriers. Le bras de l'indigène est levé, il ne frappera pas : la pointe d'une lame française presse sa poitrine, le fer va la pénétrer. Au-dessous d'eux, un de nos officiers, sous les traits de l'auteur, vient de passer son épée au travers des flancs d'un homme du désert, pesant de tout le poids de son cadavre sur les extrémités inférieures de son heureux antagoniste, qui, lui-même, est sur le point de payer de sa vie un triomphe bien court. Déjà sa chevelure est saisie par une main vengeresse : un instant encore, et cette noble tête sera tranchée. Qui retient le bras prêt à frapper? Ce n'est pas la victime entravée dans ses mouvements par son sanglant trophée : un coup de carabine est parti d'un groupe voisin; un jeune soldat a su délivrer son chef. Admirez l'expression de cette main palpitante, indiquant le passage de la perplexité à la joie du tireur. Il craignait, en visant le Maugrabin, d'atteindre celui dont il voulait sauver les jours

Digitized by Google

Si le plomb impitoyable brise toute résistance, la loyauté protége l'ennemi trahi par la victoire. L'épée d'un dragon détourne une baïonnette du sein d'un Turc, renversé de son cheval tué sous lui; ce Turc rend ses armes avec la conscience de ne pouvoir continuer plus longtemps un combat inégal. L'état suspensif de ces quatre figures, dont l'ensemble est accompagné de la pose immobile du cheval, est d'un grand effet : c'est un repos pour le cœur et l'esprit au milieu de l'agitation générale. Le peintre a grandi le vainqueur de toute l'élévation du caractère du vaincu, qui se met avec confiance sous une égide généreuse. De sa main gauche, le Turc étanche le sang qui s'écoule de sa poitrine lacérée. Sa main droite tend un sabre inutile, et de manière à montrer l'impossibilité de s'en servir contre le cœur français sur lequel il s'appuie, en lui faisant un noble appel. Le geste protecteur du bras gauche du dragon, ne laisse aucun doute à cet égard; il complète la pantomime, de l'autre extrémité supérieure écartant le fer.

A quelques pas de cette scène attachante, et en remontant vers la gauche de la toile, une lutte opiniâtre indique la vigueur de l'attaque et de la défense. Deux antagonistes s'efforcent de s'arracher mutuellement un étendard. Ils ont commencé le combat secondés par leurs chevaux : ces animaux se sont abattus sans que leurs cavaliers se soient dégagés l'un de l'autre. Ils sont liés par l'insigne en litige. Le brigadier du 2e dragons est debout; il domine le musulman jeté sur le sol et n'ayant pas encore vidé les arçons. Ce dernier s'est accroché convulsivement à l'angle inférieur de l'étoffe; il s'y suspend avec ses doigts crispés par le désespoir. Son col est gonflé par d'impuissants transports de colère, et développé par le mouvement de la tête renversée en bas, afin d'ajouter un poids de plus à la traction musculaire des bras. Sa gorge découverte se présente au fer étincelant au-dessus d'elle et prêt à la percer.

Le courageux porte-étendard attend le coup fatal : ses yeux se ferment par avance et ne s'ouvriront plus. Il sent sa défaite imminente et ne veut pas la voir.

Des Français, entourés de cadavres et séparés de leurs camarades, remplissent l'angle gauche de l'esquisse. Un d'entre eux s'est emparé du tromblon d'un Égyptien expiré près de là. Les balles destinées à la troupe de la République, sont renvoyées aux rangs qu'elles devaient seconder. Derrière ce fantassin agenouillé, un de

Digitized by Google

ses camarades croise la baïonnette et sert de rempart à trois blessés hors d'état d'agir isolément, mais réunissant leur peu de force individuelle, pour en utiliser le reste en commun. Il est beau de voir un fusil armé dans les mains de ce brave, forcé de fléchir sous la douleur d'une plaie à la cuisse, et qui tomberait sans le secours de ses deux amis également atteints. L'un d'eux retient entre ses bras le tireur chancelant, et s'appuyant sur l'épaule d'un autre ayant le genou posé sur une pierre ; sa tête, enveloppée d'un mouchoir, fait connaître le genre de sa blessure. Le fantassin semble puiser une énergie nouvelle à la vue de l'un des siens, dont la perte appelle une prompte réaction. Ici, l'association, cette ressource du faible contre l'oppresseur, est exprimée avec une profondeur toute philosophique, et rendue sensible par l'intérêt du sujet lui-même ; principe fertile en applications, qui doit équilibrer les forces humaines et conduire à l'indépendance, en établissant l'égalité.

Liez maintenant entre eux ces beaux fragments, par l'habile disposition des grandes lignes de la composition et l'harmonie d'un coloris vrai, soutenu, vigoureux, et vous aurez une idée encore imparfaite de cette page historique, où le génie de Gros apparaît dans toute sa puissance et dans tout son éclat. Tantôt la brosse n'a fait qu'effleurer la toile, en la couvrant d'un léger glacis dans les endroits où le ton pouvait repousser. Tantôt elle y a laissé la pâte solide d'une teinte ferme et lumineuse. Presque partout, la touche est large et savante : elle est fine et spirituelle quand les détails d'une exécution rapide en rendent l'emploi propice aux intentions judicieuses de l'artiste.

Toujours sa palette a des ressources nouvelles pour des besoins nouveaux : elle ne s'épuise point par la diversité des tons et leur nombre, en raison des variantes locales.

Rien de conventionnel pourtant dans cette profusion de nuances et de contrastes. Tout procède d'une cause naturelle, le jeu de la lumière générale sur chaque objet en particulier. La projection des masses d'ombres ne résulte pas de nuages supposés ; elle provient de la fumée de la poudre s'élevant dans les airs et s'interposant entre certaines parties et le foyer lumineux du soleil.

Il y a tant de fraîcheur, d'entraînement, de spontanéité dans le travail, qu'on le dirait éclos d'un seul jet ; mais une étude approfondie, des beautés de premier ordre, attestent des soins assidus et des

Digitized by Google

recherches nombreuses. Junot lui-même et ses officiers ont fourni les renseignements nécessaires. Le plan des lieux et des divers points occupés par nos troupes ou par celles des Turcs, est d'une exactitude scrupuleuse. Les faits principaux sont extraits des récits officiels (1).

. . . . . .

Gros avait obtenu pour atelier le célèbre jeu de paume de Versailles. Il y avait installé un châssis de 15 mètres de longueur, et devait peindre sur cette échelle colossale l'esquisse de Nazareth. Un contre-ordre vint l'arrêter dans son entreprise.

Déjà, cependant, il avait achevé le trait de sa composition. Il ne reste rien de ce commencement d'exécution. C'est sur l'une des moitiés de cette vaste toile que Gros fit immédiatement après la peste de Jaffa.

Le combat de Nazareth a été gravé à l'aquatinte par M. Jazet.

L'auteur de l'*Histoire des Peintres français au XIXe siècle*, M. Ch. Blanc, consacre à cette belle composition l'appréciation suivante (tome Ier, page 333):

La vérité, mais une vérité grandement vue, pourtant, et rendue avec tout le style que peuvent comporter les sujets modernes, voilà ce qu'il fallait à Gros. Il avait l'intention de saisir la nature et le mouvement, mais toutefois une nature vigoureuse, un mouvement fier. Les sujets antiques ne lui allaient point, je le répète, car ils demandent du calme et il préférait l'agitation; on y veut de la mesure et il avait, lui, de la spontanéité; il était plus propre à exécuter une peinture entraînante qu'à y mettre de la prudence et du calcul.

Aussi avec quelle joie il esquisse la *Bataille de Nazareth* pour la présenter au concours ouvert en 1801 ! Jamais peintre ne fut plus ni mieux inspiré, jamais le feu sacré ne le fit plus beau. Quelle exaltation belliqueuse ! quel enthousiasme ! La bataille de Gros, c'est la *tempête à cheval* de l'Écriture. Les deux armées semblent obéir dans leur élan au souffle de deux vents contraires, et la fureur des combattants n'a d'égale que la verve du peintre. Lancés à fond de

(1) Nous omettons, à regret, des détails techniques remplis d'intérêt sur les études préparatoires de Gros.

Digitized by Google

train, des mamelucks se précipitent sur les baïonnettes françaises qui ensanglantent le poitrail de leurs chevaux; quelques-uns, dans le délire du fanatisme, se jettent sur l'infanterie, tête baissée, à corps perdu et les bras devant les yeux, non pas même pour vendre leur vie, mais pour mourir. Sur un plan assez éloigné, on voit arriver le magnifique Junot, que l'on distingue à la robe éclatante de son cheval et qui a l'air de pousser devant lui toute la bataille. Des nuages de fumée montent jusqu'au ciel, le premier plan se couvre de groupes entrelacés où le fer luit et frappe sous mille formes, où l'on ne voit que chevaux renversés, cavaliers expirants, dragons percés d'outre en outre, Arabes démontés ou morts, grenadiers qui, en tombant, brûlent encore leur dernière cartouche.

Ah! ce n'est pas là une de ces compositions fades et courtisanesques comme il s'en fait tant de nos jours, une de ces parades où des aides de camp pimpants et affairés ont l'avantage de caracoler autour d'un général qui ne manque jamais de montrer au loin l'ennemi...; c'est la vraie bataille telle qu'un grand maître ose la peindre après l'avoir vue, car, pour donner de pareils coups de pinceau, il faut avoir fait soi-même le coup de feu, et certes on ne pourra pas dire de Gros ce que Parrocel disait de Van der Meulen, *qu'il ne savait pas tuer son homme.*

La célèbre esquisse de *Nazareth* est restée près de vingt ans dans l'atelier de Gros tournée contre le mur, comme une toile dont on ne se sert plus. Elle était verte, moisie, méconnaissable, lorsqu'un amateur qui visitait l'atelier de Gros, l'ayant retournée, par hasard, fut frappé de ce qui brillait sous la moisissure et en offrit 2000 francs. Gros accepta, et, l'amateur ayant ensuite remis la toile en vente, elle monta jusqu'à 17,000 francs. Elle est aujourd'hui à Nantes, dans le cabinet de M. Urvoy de Saint-Bedan. Géricault paya 1,000 francs le droit d'avoir l'original à sa disposition pour en tirer copie.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

PRÉCIS HISTORIQUE DU DROIT FRANÇAIS. — INTRODUCTION A L'ÉTUDE DU DROIT, *par* JULES MINIER, *avocat à la Cour impériale, professeur suppléant provisoire à la faculté de droit de Poitiers. Un volume in-8°, Paris,* 1854. — *A. Marescq, et Dujardin, libraires-éditeurs. — Poitiers, impr. de A. Dupré.*

Le mouvement imprimé aux études historiques dans notre siècle ne pouvait rester étranger à la science du droit; aussi a-t-on vu les jurisconsultes qui voulaient rattacher au passé les monuments de notre droit moderne, continuer ou, plus exactement peut-être, compléter l'œuvre des éminents promoteurs de cette rénovation historique. La révolution des études juridiques a donné naissance à des œuvres d'un mérite incontesté, et a produit, pour la recherche des sources de toute nature du droit romain et de l'ancien droit français, une activité qui ne s'est pas affaiblie au milieu du ralentissement intellectuel de l'époque présente.

Et pourtant ces travaux, sauf l'ouvrage encore inachevé de M. Laferrière, sont bien plutôt des matériaux réunis que des portions terminées de cet immense édifice qu'on nomme l'histoire du droit français. Bien des aperçus nouveaux ont été ouverts, bien des résultats importants ont été obtenus, bien des richesses jusqu'alors ignorées ont été mises au jour par l'érudition moderne; mais il reste encore à résumer dans une œuvre d'ensemble les fragments dispersés de l'histoire de notre droit.

Tel n'a pas été complétement le but de l'auteur de ce livre, M. Minier: « Vulgariser les éléments de l'histoire du droit et mettre à la » portée de tous les richesses dont la jouissance exclusive semblait » jusqu'ici un privilége réservé aux savants, » tel est le résultat que l'auteur s'est proposé d'atteindre. C'est donc bien plutôt une classification méthodique des sources de notre droit, une énumération des découvertes antérieures, une exposition succincte des divers systèmes historiques, qu'une histoire du droit français. Mais s'ensuit-il qu'on doive prendre à la lettre l'appréciation par trop modeste que M. Minier fait lui-même de son livre en l'appelant une *table raisonnée* des matières qui composent l'histoire de l'ancien droit? Non, évidemment. Ce n'est même pas, à proprement parler, un précis historique; c'est bien plutôt un livre d'exposition rapide de toutes les origines, de tous les faits, de toutes les institutions que comprend

Digitized by Google

l'histoire juridique de l'ancienne France, et nous ne saurions mieux le comparer qu'à quelques-uns de ces ouvrages sur le droit moderne qui, sous le titre d'éléments, contiennent toutes les parties essentielles et souvent même tous les développements de la science.

Une courte analyse de ce livre fera comprendre quelle abondance de recherches personnelles et quelle clarté de méthode l'auteur a su apporter dans cet ouvrage, presque sans précédents dans la science.

Abandonnant à l'histoire conjecturale l'époque qui a précédé l'établissement définitif des peuplades germaniques sur le sol de la Gaule, l'auteur divise en quatre grandes périodes cette immense étendue chronologique qui commence en 486 et se termine en 1804.

1° Époque barbare ou franque (486-888).

2° Féodalité (888-1461).

3° Monarchie absolue (1461-1789).

4° Ère révolutionnaire (1789-1804).

Une sous-division, dont nous ne saurions trop faire remarquer l'heureuse idée, comprend non-seulement la matière que l'auteur se propose principalement de traiter, l'histoire du droit, mais les parties de l'histoire générale, accessoire indispensable de son sujet, et s'applique à chacune de ces périodes, sauf pourtant à la dernière, l'ère révolutionnaire, où le courant des faits politiques se reproduit avec trop de fidélité dans les lois pour que l'on puisse séparer le récit des événements de l'exposition des réformes législatives.

Chaque époque forme un livre; chaque livre est divisé en quatre titres. Le premier contient un aperçu des principaux faits politiques qui ont rempli la période; c'est en général un résumé sobre de détails, mais vif et entraînant, où l'analyse rapide n'enlève rien à la physionomie des hommes et des faits.

Dans un second titre, l'auteur passe en revue les sources du droit. Les recueils du droit romain, les lois barbares, les capitulaires, la législation canonique, dans la première période; les découvertes et les travaux de l'école des glossateurs, les monuments de notre droit national, c'est-à-dire, les ordonnances, les chartes, les statuts des métiers, les coutumes et les registres d'arrêts, les recueils du droit coutumier et du droit canonique, dans la seconde période; les nouvelles sources du droit romain, mises au jour depuis la Renaissance, les travaux de Cujas, de Doneau et de leurs successeurs, les actes législatifs des rois de France, les coutumes, les arrêts de parlement, les nouveaux principes du droit canonique, sont l'objet non pas d'un

Digitized by Google

examen abrégé et d'une classification aride, mais composent un ensemble d'études d'une érudition remarquable. Que ne pouvons-nous insister notamment sur la valeur du travail que l'auteur a consacré aux ordonnances de nos rois et les curieux détails qu'il a semés, comme à pleines mains, sur la vie et les ouvrages de nos grands jurisconsultes ?

Le troisième titre est consacré au caractère de la législation de chaque période. Les monuments principaux concernant le droit civil, le droit criminel, la procédure, sont examinés avec les développements qu'ils comportent, et leurs dispositions rapprochées de nos lois modernes.

Dans un quatrième titre, l'auteur expose l'organisation intérieure de l'État. La royauté et ses auxiliaires, bientôt devenus ses égaux; les assemblées des hommes libres, institution puissante à l'époque de l'invasion et déjà disparue au temps de Charlemagne; le système administratif, les juridictions civiles et ecclésiastiques, sont passées en revue dans la première période. La féodalité, la hiérarchie et les justices, l'établissement des communes et la formation du tiers état, la royauté et les institutions nées avec ses tendances vers la centralisation et les tribunaux ecclésiastiques, sont étudiés avec les développements qu'exigent ces importants sujets. L'étude des mêmes éléments dans la troisième période fait apparaître dans tout son relief la prépondérance sans cesse croissante de l'autorité royale.

Tel est le plan de cet ouvrage, où la profondeur des recherches s'allie (chose bien rare !) à la chaleur du style et à la rapidité de l'exposition. Ce livre, comme nous voudrions pouvoir le faire remarquer complétement, a comblé, par l'exposition des institutions de l'ancienne France, une lacune qui se faisait sentir parmi les travaux historiques de notre époque. C'est à ce point de vue qu'il se recommande non-seulement aux jurisconsultes, mais encore à ceux qui cherchent dans l'histoire le premier des enseignements.

Mais pourquoi insister sur le mérite de cet ouvrage ? Notre voix ne pourrait être que l'écho affaibli des organes les plus accrédités de la publicité, qui ont rendu hommage à la haute valeur de ce livre, et nous n'aurions qu'à confirmer par notre faible témoignage un succès toujours croissant et désormais incontesté.

J. MARTINEAU,
Docteur en droit.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE BRETONNE, *par* P. LEVOT, *conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, l'un des rédacteurs de la Biographie universelle* (1).

Les bons livres se recommandent par eux-mêmes, et ce n'est pas, il faut en convenir, l'appréciation de la critique qui en fait le succès. On court à eux, on les fait siens parce qu'ils sont bons, et non parce que c'est l'opinion d'un journal qu'ils sont tels. Aussi, nous sommes-nous souvent demandé, quand nous prenions la plume, pour parler d'un livre, d'un recueil, d'une publication quelconque, à quoi servirait notre jugement, quel mérite nous ajouterions à l'œuvre jugée; et plus d'une fois nous avons été sur le point de laisser la publication, le recueil ou le livre faire leur chemin eux-mêmes sans l'inutilité de notre appui. Il est cependant un motif qui nous a toujours tiré de cette paresse, c'est l'expérience que nous avons faite de la paresse des autres. Une œuvre est bonne; c'est très-bien : mais qui dira qu'elle est bonne? Apparemment, ceux qui la lisent? Mais qui la lit? Évidemment ceux dont c'est le métier de lire? Et qui sont ceux qui exercent ce métier? Ceux qui font métier d'écrire. A ceux-là donc de lire les livres, et de dire aux autres qu'ils sont bons.

C'est ce raisonnement qui nous conduit à parler pour la quatrième ou pour la cinquième fois d'une œuvre dont nous n'avons toutefois rien dit encore dans cette *Revue,* et qui mérite tout autant, sinon plus qu'une autre, d'être signalée aux lecteurs de nos provinces de l'Ouest.

Nulle entreprise ne nous paraît, en effet, plus digne d'encouragement et d'estime, que la tâche vraiment nationale conçue et exécutée par M. Levot, avec un zèle, un courage, une persévérance qui lui font le plus grand honneur.

Recueillir, détails par détails, les matériaux destinés à préparer une *histoire* possible *de la Bretagne,* remonter aux sources, étudier les originaux, consulter les textes, juger les hommes sans esprit de parti, sans influence de localité, sans enthousiasme faux, sans fiel, sans prévention, conserver aux héros bretons leur physionomie particulière et cependant ne point séparer leur individualité de l'unité française, condenser de longues recherches sous un petit volume, peindre un homme par un trait et par un homme toute une période,

(1) Avec la collaboration de MM. Bizeul, A. de Blois, A. Burnel, A. de Courson, Cunat, E. Carissan fils, de Rostaing de Rivas, Duchatellier, Dugast-Matifeux, A. Guéraud, Ch. Laennec, Th. de la Villemarqué, J.-A. de Kergaradec, Le Jean, A. de la Borderie, J. de Penguern, etc., etc. — La *Biographie bretonne* comprendra environ 24 livraisons in-8° de 80 pages chacune. — Le prix de la livraison est de 1 fr. 50 c. — Les 20 premières sont en vente.

Digitized by Google

donner un lien chronologique à une histoire enchaînée à la série des lettres alphabétiques, imprimer un caractère général à des œuvres émanées de plumes diverses, composer un tout d'éléments séparés, un corps de membres épars, voilà ce que M. Levot a voulu faire et ce qu'il a fait.

Nous n'avons guère ici le temps ni la place pour insister, par le menu, sur chaque parcelle de ce monde biographique, créé par une volonté si puissante, ordonné avec une méthode si judicieuse, soutenu avec une persistance si énergique.

Mais nous ne pouvons pas, non plus, nous borner à dire ce que vaut la *Biographie bretonne* sans en essayer quelque preuve.

Le meilleur et le plus simple est sans contredit de renvoyer le lecteur à la *Biographie* elle-même, en le priant d'entrer dans ce vaste panorama historique, d'y considérer tel personnage pour lequel il se sent le plus de sympathie, ou qui excite le plus sa curiosité, de tourner autour de ce portrait si bien sculpté qu'il semble vivre, de le regarder et d'en prendre idée sous tous ses aspects, en un mot de faire après nous comme nous avons fait avant lui. Mais ce conseil même n'est-il pas d'un *cicerone;* et, si telle est notre fonction, le lecteur ne peut-il pas nous demander où doivent de préférence s'arrêter ses yeux? Regardez partout, sommes-nous prêt à lui répondre; mais lisez particulièrement les biographies d'Abélard, des ducs Alain, de Bertrand d'Argentré, des Beaumanoir, de Bérardier, de Boisgelin de Cucé, d'Alain Bouchart, de Broussais, de Cacault, de Georges Cadoudal, des Clisson, de Michel Colomb, de Cambronne, de Descartes, de Duguesclin, des princes de la Domnonée, d'Erispoë, de Kervélégan, de la Chalotais, de Laënnec, de Pierre Landais, de Lebrigant, de la Tour-d'Auvergne, de Du Couëdic; oui, lisez-les, et je ne doute pas que votre œil, fixé tout d'abord sur ces biographies, ne soit attiré par le voisinage des autres, ainsi que, dans une galerie de tableaux, la vue d'une toile en fait découvrir une autre.

C'est un effet que ne manque jamais de produire un recueil biographique, lorsqu'il est bien écrit. Comme on voit qu'aucun détail intime et particulier n'a manqué au récit de la vie qu'on a lue, on veut voir si le même soin se reproduira dans celles qui restent à lire, et dès lors on ne s'arrête plus en son chemin; on va, tant que l'intérêt dure : or, dans le livre dont nous parlons, nous n'avons pas souvenir que l'intérêt se soit pris un instant à cesser.

Eugène TALBOT.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

AOUT 1854.

Nous apprenons avec plaisir qu'une Société vient d'être formée à Napoléon sous le titre de *Société d'émulation de l'agriculture, des sciences et des arts du département de la Vendée.*

Le samedi 5 août 1854, les membres fondateurs se sont réunis dans la grande salle de la mairie et ont constitué définitivement leur bureau, qui est ainsi composé :

Président d'honneur : M. le préfet du département. — *Président :* M. de Puiberneau, membre du conseil général. — *Vice-Présidents*, qui sont en même temps présidents des trois sections de la Société : M. Mouliade, propriétaire à Saint-André ; — M. Brethé, maire de Napoléon ; — M. Audé, secrétaire général de la préfecture. — *Secrétaire archiviste :* M. Hanriot, professeur au lycée. — *Trésorier :* M. de la Brière, receveur général.

Voici le règlement de cette Société :

Art. 1er. — Une Société est fondée à Napoléon sous le titre de Société d'émulation pour l'agriculture, les sciences et les arts de la Vendée.

Art. 2. — Son but est le développement de l'agriculture dans ses branches diverses, l'encouragement et le progrès de l'industrie, des lettres, des sciences et des arts.

Art. 3. — Le nombre des membres de la Société est illimité. En font partie toutes personnes qui se seront fait inscrire avant le 20 août prochain ; passé ce délai, on ne pourra être admis que par une décision du bureau, sur la présentation d'un membre titulaire.

Art. 4. — La cotisation annuelle est fixée à trois francs ; chaque membre s'engage pour cinq ans.

Art. 5. — La Société se subdivise en trois sections :

Section de l'agriculture,

Section d'horticulture et d'arboriculture,

Section des sciences et des arts.

Art. 6. — Les sections se réunissent une fois par mois pour leurs travaux particuliers ; une assemblée générale a lieu tous les trois mois.

Art. 7. — Chaque section est présidée par un président qu'elle choisit parmi ses membres.

Art. 8. — Le bureau de la Société est composé du préfet, président d'honneur, d'un président élu en assemblée générale, des présidents de section, avec titre de vice-présidents, d'un secrétaire archiviste, d'un trésorier et d'un assesseur nommé par chaque section.

Digitized by Google

Art. 9. — Tous les membres du bureau, sauf le président d'honneur, sont nommés pour trois ans.

Art. 10. — La Société distribue les primes dans l'une de ses réunions annuelles.

Art. 11. — Il sera nommé pour chaque canton par la section d'agriculture une personne notable qui sera chargée de fournir tous les renseignements agricoles propres à éclairer la Société. Cette personne prendra le titre d'inspecteur cantonal; dans les cantons où il existe des comices, elle sera choisie parmi les membres de ces comices. Les inspecteurs qui ne seraient pas membres de la Société auront néanmoins le droit d'assister aux réunions générales.

Art. 12. — La section d'horticulture et d'arboriculture et celle des sciences et des arts pourront nommer des membres correspondants ou honoraires même en dehors du département.

Art. 13. — La Société publie chaque année un compte rendu de ses travaux et le nom de ses membres.

Art. 14. — Tous les cas non prévus dans le présent acte seront provisoirement décidés par le bureau et soumis à l'approbation de l'assemblée générale dans sa plus prochaine séance.

— L'exposition régionale de l'Ouest, due à l'initiative de la ville de Laval, vient d'avoir lieu pour la troisième fois. Ouverte à Rennes le 1er août 1854, elle s'est terminée le 31 du même mois. Cette exposition présentait un admirable ensemble des produits de l'agriculture, de l'industrie et des arts des treize départements appelés à y concourir. Après de nombreuses et magnifiques fêtes qui ont occupé la ville de Rennes pendant tout le mois, des prix ont été distribnés aux divers exposants sur les rapports des jurys, résumés par MM. Morren et Marteville, rapporteurs généraux pour la séance solennelle de clôture. Les récompenses ont été classées par catégories comprenant : agriculture et horticulture; — tissus et produits manufacturés ; — métallurgie et machines ; — arts domestiques ; — beaux-arts. Douze médailles d'or, 100 d'argent, 140 de bronze et 68 mentions honorables ont été décernées aux producteurs de tous genres pour encourager ce perfectionnement auquel ne cessent de tendre leurs louables efforts. Tous ont confirmé, a-t-on dit, le succès de l'essor rapide et des progrès de la région de l'Ouest. Ces progrès grandiront encore, alors que le réseau des chemins de fer bretons ouvrira un facile débouché à ces industries, qui demandent seulement à être connues pour être appréciées à leur juste valeur.

— Un décret impérial du 21 août 1854 réorganise les académies.

L'académie de Rennes comprend les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan.

L'académie de Poitiers comprend les départements de la Charente, de la

Digitized by Google

Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Par un autre décret du 22 août 1854 :

M. Mourier, docteur ès lettres, recteur de l'académie départementale de la Gironde, est nommé recteur de l'académie de Rennes.

M. de Lassaussaye, membre de l'Institut, est nommé recteur de l'académie de Poitiers.

Le conseil académique se réunit deux fois par an, au mois de juin et au mois de novembre, sur la convocation du recteur.

Le conseil départemental de l'instruction publique se réunit au moins deux fois par mois ; il siége à la préfecture : les bureaux de l'inspection d'académie y sont également placés.

— La statue équestre de l'empereur Napoléon Ier, œuvre de M. le comte de Nieuwerkerke, a été inaugurée le 20 août 1854, sur la grande place de Napoléon-Vendée. Le montant total de la liste de souscription, couverte de 25,000 noms, s'est élevé à la somme de 33,910 fr. 96 c. La commission de la statue, composée de MM. Leroux, député, membre du conseil général ; général Lebreton, député ; Brethé, maire de Napoléon ; de la Brière, receveur général ; Meunier et Gillaizeau, membres du conseil général ; de Grandcourt, ancien officier supérieur ; et Albin Régnier, ancien receveur général ; sous la présidence de M. Boby de la Chapelle, préfet de la Vendée, s'est rendue le 21 juin dernier au château de Saint-Cloud, pour présenter cette liste, reliée aux armes impériales, à l'empereur Napoléon III.

— Les bureaux du télégraphe électrique de Napoléon-Vendée sont ouverts depuis le 1er juillet 1854.

— Il est question d'établir un nouveau chemin de fer qui, partant de Tours (Indre-et-Loire) et passant par les villes de l'Ile-Bouchard, Chinon, Loudun, Thouars, Bressuire, Pouzauges, Les Herbiers, Napoléon-Vendée, aboutirait aux Sables-d'Olonne.

M. Rabouin O'Sullivan a eu la pensée de proposer au Gouvernement cette ligne, aussi propice au pays traversé qu'à l'État lui-même ; son idée a été favorablement accueillie, et il a été autorisé par M. le ministre des travaux publics, à faire les études de ce nouveau rail-way.

Ce chemin traverse dans toute sa longueur l'immense étendue de pays comprise entre l'embouchure de la Loire, le port de la Rochelle et Tours, formant un vaste triangle s'appuyant sur le rivage même de l'Océan, mesurant à sa base 160 kilomètres de côtes que le port des Sables-d'Olonne partage en deux parties à peu près égales, et porte son sommet jusqu'à Tours, à 230 kilomètres de la mer.

Il comprend tout le département de la Vendée et des portions notables des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire ;

Digitized by Google

il embrasse une surface de plus de 20,000 kilomètres carrés d'un pays riche et populeux, qui n'est traversé par aucune voie ferrée.

Cette ligne d'utilité, d'agrément et de produit complète notre réseau de l'Ouest, relie Paris à l'Océan, et offre un nouveau développement aux relations commerciales avec l'Amérique, la Suède, etc. (*Indicateur de Fontenay.*)

— On s'occupe actuellement du chemin de fer de Rennes à Brest. M. Rivet, directeur de la compagnie de l'Ouest, est venu dernièrement en Bretagne pour prendre tous les renseignements possibles. M. le préfet du Finistère vient de nommer une commission d'enquête pour examiner les projets des lignes proposées, qui sont au nombre de trois : celle du *Nord*, par Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix; celle du *Centre*, par la Trinité, Carhaix, Sizun; celle du *Sud*, par Ploërmel, Napoléonville, Carhaix, Sizun.

Dans tous les cas, il conviendrait d'exécuter au plus tôt la section de Morlaix à Brest, ce qui déjà a été proposé, afin de relier ces deux villes importantes. D'après le tracé, la station de Morlaix serait à Tréoudal ou à Lesquiffiou : rien de plus facile que de prolonger le rail-way jusqu'à Saint-Martin, quartier dominant la ville de Morlaix. (*Journal de Morlaix.*)

— Le conseil municipal de Nantes, dans sa séance du 25 juillet 1854, a déclaré non avenues les oppositions qu'une enquête a fait surgir, et a confirmé sa délibération du 10 novembre 1853, par laquelle il a arrêté l'établissement sur la prairie de Mauves d'un hippodrome permanent, d'un champ de manœuvres et d'un champ de foire, moyennant l'acquisition d'une contenance de quarante hectares environ. Cette utile mesure sera vivement approuvée par tous nos concitoyens.

— Par décret de Biarritz, en date du 2 août 1854, l'empereur a augmenté de deux juges suppléants le personnel du tribunal de commerce de Nantes. Cette décision répond au vœu formé depuis longtemps par les négociants de notre ville.

— L'intronisation de Monseigneur l'évêque de Quimper, sur l'ancien siége épiscopal de Léon, a eu lieu le 6 août 1854, avec la plus grande solennité. Toutes les autorités du département assistaient à la cérémonie, et le soir la ville entière a été illuminée.

— L'Académie des sciences morales et politiques, adoptant les conclusions du rapport de la section de philosophie sur les mémoires adressés pour concourir au prix relatif au sommeil considéré au point de vue psychologique, vient de décerner le prix à M. Albert Lemoine, docteur ès lettres, professeur de philosophie au Lycée de Nantes.

— Dans sa séance publique de 1854, l'Académie française a décidé que la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour être annuellement attribuée soit à un homme de lettres connu par d'honorables travaux, soit à sa veuve, était décernée cette année à Mme veuve Souvestre.

Digitized by Google

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a, dans sa séance solennelle de 1854, décerné à M. Anatole de Barthélemy, secrétaire général de la préfecture de Saint-Brieuc, une mention *très-honorable* pour ses *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, recherches savantes et pleines d'intérêt, qui ont été publiées dans le journal *la Bretagne* et tirées séparément.

— M. Papin, médecin-vétérinaire en retraite, fixé depuis quelques années à Piré (Ille-et-Vilaine) vient d'obtenir une médaille d'argent au concours de la Société impériale d'agriculture, pour un petit ouvrage sur l'hygiène des animaux domestiques. M. Papin se propose de publier ce travail sous le titre de *Conseils aux cultivateurs sur l'hygiène des animaux domestiques.*

Nous ne connaissons pas la nouvelle production de cet honorable vétérinaire; mais nous avons lu un petit traité qu'il a récemment publié sur *l'Enflure des vaches.* Nous avions été frappés de la simplicité et de la justesse des conseils qui y sont donnés aux cultivateurs, et nous sommes heureux d'avoir cette occasion de le recommander à leur attention. (*Journ. de Rennes.*)

— La *Presse* du 4 août 1854, après avoir analysé *Cerisette en prison*, vaudeville en un acte, représenté pour la première fois le 3 août, au théâtre du Palais-Royal, ajoute : « L'auteur de la pièce, M. Victor Mangin, de Nantes, a été cité au milieu des applaudissements mérités de l'auditoire.

» Notre honorable confrère a fait ses preuves maintenant et montré qu'à l'entente de la scène il joint les qualités d'un style clair, élégant et concis; nous espérons pouvoir bientôt l'applaudir dans un genre plus sérieux : succès oblige. »

— On lit dans le *Luçonnais*, dont nous annoncions l'apparition dans notre dernier numéro :

« Il n'est pas hors d'à-propos d'apprendre à ceux de nos lecteurs qui l'ignorent, que le premier journal de science qui a paru en France a été publié par un de nos compatriotes.

» Le seigneur de La Coudraye, dont la famille n'est pas éteinte dans la Vendée, fit paraître, en 1665, le *Journal des Savants*, sous le nom d'Hédouville.

» Le seigneur de La Coudraye, conseiller au parlement de Paris, était un des hommes les plus érudits de son temps. Il censura dans son journal les ouvrages de l'époque avec une sévère impartialité qui lui attira la haine et la persécution des grands. Le journal qu'il avait fondé ne vécut que treize mois, et lui-même mourut à 43 ans.

» Il a aussi publié un traité des sceaux et deux traités des légats *à latere.* »

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

ATALA. — RENÉ. — LES NATCHEZ. Par le vicomte de Châteaubriant. (Collection de la Bibliothèque des chemins de fer. 3e série. Littérature française.) In-16 de 17 ff. — A Paris, chez Hachette. 3.50

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES SUR L'ACTION DES ENGRAIS. Leçons professées à la chaire municipale de Nantes; par Adolphe Bobierre. In-8° de 4 ff. Impr. de Busseuil, à Nantes. — A Paris, chez Dusacq.

DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES SUR PIERRE GRELIER, publiés et annotés par Armand Guéraud. (Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes,* tome 25. Documents contenant l'indication des écrits, tant imprimés que manuscrits, de Pierre Grelier, né le 20 mars 1754 à Vieillevigne, mort à Nantes le 19 avril 1829.) In-8° de 3 ff. 1/4. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. 1.""

HISTOIRE DE LA BRETAGNE ancienne et moderne; par C. Barthélemy (de Paris). (Collection de la Bibliothèque de la jeunesse chrétienne.) In-8° de 23 ff., plus 4 gravures. Impr. de Mame, à Tours. 3.50

LE COMMERCE HONORABLE et son auteur, suivi des édits d'établissement de la compagnie de commerce du Morbihan en 1626. Dissertation de M. Dugast-Matifeux. (Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*) In-8° de 4 ff. 1/2. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes.

VOEU DES MARINS DE SARZEAU à sainte Anne d'Auray. Cantique. In-12 d'un sixième de feuille. Impr. de Lamarzelle, à Vannes.

FLORE DE L'OUEST DE LA FRANCE, ou Description des plantes qui croissent spontanément dans les départements de la Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine; par James Lloyd. In-18 de 16 ff. 1/3. Impr. de Merson, à Nantes. — A Nantes, chez Forest aîné; à Paris, chez J.-B. Baillière. . . . . 5.""

HISTOIRE DE LA SAINTE BIBLE, contenant le Vieux et le Nouveau Testament; par le sieur de Royaumont, prieur de Sombreval. *Nouvelle édition,* revue et corrigée. In-12 de 13 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

LES ILLUSTRATIONS DE NOTRE ÉPOQUE. Satires. Le Portrait d'Alexandre Dumas. — Châteaubriand et les *Mémoires d'outre-tombe.* Par J.-L. de Chancenay. In-8° d'une feuille. Paris, chez les marchands de nouveautés. . . . . ".50

ELEMENTA JURIS ROMANI METHODICO COMPENDIOSA; par M. Arnault Ménardière (Louis-Florian), docteur en droit, etc. In-8° de 13 ff. 1/2. Impr. de Bernard, à Poitiers. — A Paris, chez Mme veuve Joubert; à Poitiers, chez Hilleret. 2.""

GUIDE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DU BAIGNEUR AUX SABLES-D'OLONNE; par M. J.-J. Meunier. In-12 de 6 ff. 1/3. Impr. de Lambert, aux Sables-d'Olonne. 2.""

LA ROBE DE NOCES de la duchesse Anne; par A. de la Borderie. In-8° d'1/2 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS

DE

LA GARNACHE.

(*Fin.* — Voir 1re année, pp. 461-472.)

En 1566, André de Rivaudeau, gentilhomme du bas Poitou, seigneur de la Groizardière en Châteauneuf, près la Garnache, fit imprimer une tragédie en vers, en cinq actes, mêlés de chœurs, qu'il avait composée sur le plan de la scène grecque. Cette pièce régulière, l'une des plus anciennes que l'on connaisse, avait été représentée, quelques années auparavant, à Poitiers. Des troupes de jeunes gens et de jeunes filles chantèrent les strophes placées à la fin de chaque acte, mélodies dont le rhythme simple et naïf rappelle les compositions populaires de la *Gente Poitevinerie*. Elle fut imprimée, avec plusieurs autres pièces, sous ce titre : *Les Œuvres d'André de Rivaudeau, gentilhomme du bas Poitou. Aman, tragédie saincte, tirée du VII chapitre d'Esther, livre de la saincte Bible. A Janne de Foix, très-illustre et très-vertueuse royne de Navarre. Outre deux livres du mesme autheur; le premier, contenant les complaintes, le second, les diverses poësies.* — A Poitiers, par Nicolas Logeroys, 1566, pet. in-4° de 8 feuillets non chiffrés et 170 pag. Un exemplaire de ce curieux et rarissime volume, dont feu M. de Soleine lui-même n'avait qu'une copie manuscrite dans sa nombreuse collection dramatique, existe à la bibliothèque publique de Nantes.

L'*Aman* de Rivaudeau n'était pas inconnu à Racine, qui s'en est servi pour sa tragédie d'*Esther* (1).

(1) *Biographies des hommes illustres de Fontenay*, par M. Benj. Fillon, pag. 34-5, in-8°. Ce second volume des *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay*, non terminé, n'est pas dans le commerce.

Digitized by Google

L'avant-parler à François de la Noue, ou préface comme on dit aujourd'hui, et la dédicace des complaintes à Antoinette d'Aubeterre, dame de Soubise et mère de Catherine de Parthenay, sont datés de la Groizardière, les 1er et 2 mai 1565. Les poésies diverses placées à la fin du volume, sont dédiées à Françoise de Rohan, dame de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer.

La première pièce de ce second livre, qui traite de l'Espérance, ne manquait pas d'à-propos dans les circonstances. En voici le début :

Ma Dame, vous voulez donc entendre l'essence,
La nature et l'estat de la douce Esperance.
Je loue la vertu qui vous faict desirer
De cognoistre et sçavoir que c'est que d'esperer;
Car tout le fait de l'homme, et sa vie mortelle
Ne gist tant seulement qu'en l'esperance belle.
Or, je vous discourray, sans en oublier rien,
Ce qu'on treuve en l'espoir ou de mal ou de bien.
Il nous fault commencer par une vieille fable,
En l'apparence fausse, en effet véritable.

Vient l'allégorie de la fable de Pandore, suivie de diverses moralités, qui semblent aller à l'adresse de Françoise de Rohan.

Le second livre des *Poésies diverses* de Rivaudeau finit par cette paraphrase philosophique, tirée du grec de Lucien, qui semblerait faite pour la Garnache, si elle n'était l'histoire du monde :

J'estois le champ de Jean, et puis devant hier,
Par le decès de Jean, je devins à Gautier.
Et si toujours Gautier ne sera pas mon maistre :
Il a procès à Pierre auquel j'espère d'estre.
Les hommes sont bien fols de se nommer seigneurs,
Estant aux changements sujets et aux malheurs.
Je ne suis ni à Jean, n' à Gautier, ni à Pierre ;
A fortune je suis, comme est toute la terre.

A la même époque, un autre gentilhomme voisin, nommé Julien Mauclerc, seigneur du Ligneron-Mauclerc, dans la paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, près la Garnache, s'occupait d'architecture et en rédigeait, d'après Vitruve, un traité qui a été imprimé plus tard à Paris, chez Pierre Daret, en 1648, in-fol. Ce volume contient 43 estampes de la main de R. Boyvin, graveur angevin, plus un portrait signé I. B., et 6 planches. Le portrait, dont un exemplaire est con-

Digitized by Google

servé à la bibliothèque publique de Poitiers, représente Julien Mauclerc sous une espèce d'arc de triomphe. Il est vu jusqu'à la ceinture, nu-tête, vêtu d'un justaucorps et dirigé vers la gauche, mesurant les degrés d'une sphère. On lit sur le soubassement : « Première planche des œuvres de architecture de Julien Mauclerc, gentilhomme poitevin, seigneur du Ligneron-Mauclerc, contenant sa devise et effigie en l'an de son âge 53, de son invention, dépeinte de sa main et parachevée d'être taillée au burin au mois de septembre 1566 (1). »

Plusieurs années après, vers 1584, l'illustre mathématicien François Viete, originaire de Fontenay en bas Poitou, qui venait de perdre la charge de conseiller et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, se retirait au château de la Garnache, près de Françoise de Rohan, sa protectrice. Il avait habité précédemment, à Beauvoir-sur-Mer, une maison appelée l'Ardouinière, située dans la rue qui conduisait des halles au château, où l'avait attiré l'amitié de cette dame. Quelles raisons le ramenèrent dans ces parages? Elles se rattachent sans doute à certains dangers qu'il avait courus à Paris, et auxquels il était échappé grâce à la protection des deux belles-sœurs de Rohan; et ces dangers eux-mêmes venaient probablement des différences et querelles de religion. De nouvelles investigations éclairciront peut-être l'endroit assez obscur de la dédicace de son *Isagoge in artem analyticem* à Mme de Rohan, la célèbre Catherine de Parthenay, où Viete y fait allusion (2). Quoi qu'il en soit, il

(1) *Le Peintre-graveur français* de Robert Dumesnil, tom. VIII, pag. 81, no 184 de l'œuvre de R. Boyvin.

(2) Cette pièce est placée en tête de l'édition des œuvres mathématiques de Fr. Viete, donnée par Van-Schooten, à Leyde, chez les Elzévirs, en 1646, in-fol. de 554 pag. Voici le passage en question: « *Utinam ei* (à la postérité) *gratæ essent vigiliæ nostræ, quò eas tibi tuæque carissimæ sorori Franciscæ Rohaniæ, Nemorensi et Juliodunensi ducissæ, ut debentur, accepto ferret. Nam quæ in infelicissimis temporibus beneficia in me contulistis infinita sunt. Quid enim memorem vos ex grassatorum vinculis et faucibus Orci eripuisse me, ac deniquè vestrâ sollicitudine et munificentiâ toties adjuvisse, quoties ærumnæ meæ et infortunia vos monuerunt? Omninò vitam aut, si quid mihi vitâ cariùs est, vobis omnem debeo; tibi autem, ô diva Melusinis, omne præsertim mathematices studium, ad quod me excitavit tùm tuus in eam amor, tùm summa artis illius, quam tenes, peritia, immò verò nunquàm satis admiranda in tuo tamque regii et nobilis generis sexu encyclopedia.* »

Digitized by Google

composa ce traité dans la retraite paisible que lui avait officieusement ménagée la dame de la Garnache; la dédicace en est même datée « des marais de Saint-Jean-de-Mont, l'an second du règne de notre » roi très-chrétien et très-auguste Henri IV, exterminateur juste et » inflexible des rebelles et des meurtriers de l'oint du Seigneur. » Il y habitait, en effet, une maison qui appartenait à Françoise de Rohan; et c'est dans cette obscure et studieuse résidence qu'il composa presque tous ses immortels ouvrages (1).

Françoise de Rohan, sœur de René II de Rohan et belle-sœur de Catherine de Parthenay, sa femme, était par conséquent tante du célèbre duc Henri de Rohan et de son frère, Benjamin de Rohan-Soubise, qui soutinrent la cause du calvinisme en Languedoc et en bas Poitou, et dont le dernier fut vaincu par Louis XIII dans l'île de Rié, au mois d'avril 1622. Elle-même avait d'abord embrassé le parti de la religion réformée; cependant, pour obéir à l'édit du roi Henri III, sur le changement de religion, elle s'était retirée à Nantes, et se trouvait en cette ville lorsque, aux derniers jours de 1588, les tours et les courtines de son château de la Garnache devinrent le théâtre d'un siége mémorable et d'acharnés combats.

Dès l'année précédente, le fils de la dame de la Garnache, Henri de Loudunois, fit, contre les châteaux de la Garnache et de Beauvoir, une entreprise qui tourna contre lui. Voici comment d'Aubigné la raconte : « Encore pour vous montrer par quelles voies les réformés partageoient le Poitou, il faut ajouter que la dame de la Garnache, sœur du duc de Rohan, tenoit la ville de la Garnache et le château de Beauvoir-sur-Mer en neutralité, se garantissant avec les soumissions et artifices qui ne peuvent être blâmés à son sexe et à sa condition. Son fils (nommé le prince de Genevois, pour la prétention du mariage de sa mère avec le duc de Nemours) s'étant saisi de la Garnache par l'intelligence de domestiques qui espéroient de lui, voulait en faire la guerre pour son parti et ses nécessités : il entreprit aussi sur Beauvoir, par intelligence, mais il échoua et se trouva prisonnier de sa mère. Le roi de Navarre, se mêlant de sa liberté, l'obtint, et, par ce moyen, la place. »

---

(1) *Biographies des hommes illustres de Fontenay*, etc., p. 132-34. Celle-ci a été tirée à part sous le titre de *Notice sur la vie et les écrits du mathématicien François Viete*, par MM. Fillon et Ritter; Fontenay-Vendée, Nairière-Fontaine, 1846, brochure in-8°, avec portrait.

Digitized by Google

Le château de la Garnache était ainsi occupé par une garnison de l'armée du roi de Navarre, qui venait d'obtenir de nombreux succès sur le littoral de la Saintonge et du Poitou. Mathurin de la Brunetière, seigneur du Plessis-Gesté, commandait la place; il avait sous lui une compagnie de chevau-légers et deux compagnies d'infanterie. A l'approche de l'armée catholique, le roi de Navarre, retenu en Saintonge, dépêcha vers la Garnache le baron de Vignole, avec un renfort de troupes. En même temps, d'Aubigné et Robinière, capitaines chacun d'une compagnie du régiment des gardes, entrèrent à la tête de 100 arquebusiers à cheval. Des munitions furent embarquées à la Rochelle, et, malgré quelque retard, arrivèrent à temps. L'armée catholique, qui s'avançait, était commandée par Louis de Gonzague, prince de Mantoue, connu en France sous le nom de duc de Nevers, titre qu'il devait à son mariage avec Henriette de Clèves, héritière de Nevers; son nom est le premier inscrit sur la liste des chevaliers du Saint-Esprit, lors de la fondation de l'ordre par Henri III, le 31 décembre 1578; il était gouverneur de Champagne, âgé de cinquante ans, au moment qui nous occupe, et il s'était fait une renommée militaire dans les guerres de religion qui depuis tant d'années désolaient la France. En entrant en Poitou, il avait investi la place de Montaigu. Du Plessis-Gesté se douta bien qu'après Montaigu la Garnache serait attaquée, aussi employa-t-il activement son temps à multiplier les moyens de défense; il occupa ses hommes à fortifier les approches du château par une ligne de retranchements en dehors des fossés, et traversée d'éperons saillants à tous les angles. Une seule porte existait auprès de la chaussée de l'étang; elle fut garantie par un éperon qui devint fort utile. Les maisons des faubourgs furent rasées, ainsi que la chapelle Saint-Thomas. Les deux compagnies des gardes, commandées par d'Aubigné et Robinière, prirent la garde de l'éperon du fer-à-cheval; la compagnie Rufigny fut placée à l'éperon du faubourg Saint-Nicolas, qui était le meilleur, ses fossés ayant huit ou neuf pied d'eau à cause de leur position à la queue de l'étang. Le capitaine Beauregard, avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval, qui faisaient partie de la garnison de la Garnache, avait projeté de construire un fort au coude que faisait la contrescarpe du fossé de la ville, près l'éperon de Saint-Léonard. Cet ouvrage, qui aurait demandé deux mois, ne fut entrepris que parce qu'on espérait une résistance prolongée de Montaigu.

Digitized by Google

Les capitaines des deux compagnies d'infanterie de la garnison tirèrent au sort à qui serait confiée la garde de l'éperon de la porte; il échut à La Ferrière, qui y fit si bien travailler, qu'en moins de douze jours et pendant le siége même il fut mis en bonne défense. Le capitaine La Forestière, gentilhomme breton, resta avec l'autre compagnie pour la garde du château, de la ville et du colombier. Les postes de chacun ayant été ainsi marqués, on travailla respectivement à les rendre tenables; on chercha dans la campagne des hommes pour aider aux travaux.

Mais la place de Montaigu ne rendit pas la résistance qu'on avait espérée : ses murailles, bâties sans ciment, s'écroulèrent au premier choc, et il fallut capituler. Les éclaireurs de l'armée royale s'avancèrent, le 15 décembre 1588, sur la hauteur des Poirières, pour reconnaître la Garnache. Le lendemain, 16, un gros de cavalerie se présenta au même endroit; La Perrine, lieutenant de Du Plessis-Gesté, chercha à le retarder par une escarmouche, ce qui n'empêcha pas l'ennemi de pénétrer dans les ruines de Saint-Léonard et de s'y loger. Le capitaine Ruffigny se porta au-devant, l'épée à la main; mais il reçut un coup d'arquebuse dans l'estomac, et, ramené au château, y mourut deux heures après. Le combat dura le reste du jour; les assaillants, repoussés, revinrent cependant occuper pendant la nuit les maisons de Saint-Léonard; mais ils ne purent s'y fortifier, à cause du feu continuel qui partait des remparts.

Les jours suivants se passèrent en escarmouches, dont la plus vive eut lieu au quartier des Planches, quand le régiment de Beaupré y arriva. Les assiégés gardèrent les haies à quatre ou cinq cents pas des forts; ils démolirent ou brûlèrent les maisons en vue de l'ennemi. La cavalerie de la garnison fit de fréquentes sorties, et revint souvent avec des prisonniers, dont les uns furent employés aux fortifications, les autres rançonnés; d'autres même durent être renvoyés sur parole, tant on en fit.

Cependant, le 30 décembre, l'artillerie, amenée avec des peines infinies par la route de Machecoul, qui semblait la moins mauvaise, arriva devant la place; elle consistait en six canons de batterie, quatre couleuvrines royales et deux moyennes. Ces pièces furent aussitôt pointées, et saluèrent la ville. Mais ce n'était là qu'une fausse attaque; elles furent bientôt transportées du côté des Justices. Le duc de Nevers dépêcha un héraut vers la place, pour la sommer de

Digitized by Google

se rendre; mais le gouverneur, de l'avis des capitaines, refusa, déclarant qu'il ne reconnaissait d'autre lieutenant général pour le roi que le roi de Navarre. Pendant le siége, l'hiver fut si rude que les glaces portaient partout; cela incommoda fort les assiégés, qui ne purent continuer avec efficacité leurs travaux de défense. L'excès du travail et le froid occasionnèrent bientôt des maladies.

Le premier jour de l'an 1589, jour de dimanche, chaque parti sembla plus occupé des fêtes qui ont lieu ordinairement en cette occasion, que d'agir contre l'ennemi. Mais le lendemain, dans la soirée, les ligueurs déplacèrent leurs canons, et le mardi les assiégés virent qu'une batterie, appuyée de gabions à la chapelle Saint-Nicolas, était pointée à deux cents pas de la courtine : ils aperçurent encore une autre batterie que l'on établissait dans un champ de l'autre côté de l'étang, vers Guinefolle; à midi, cette dernière tira quelques coups contre une porte du château ouvrant sur le jardin.

Le mercredi 4 janvier, les deux batteries firent un feu terrible; la muraille, quoique très-vieille, résista bien plus longtemps qu'on ne l'aurait cru. Depuis une demi-heure après le lever du soleil jusqu'à un quart d'heure après son coucher, on foudroya continuellement, et il y eut plus de huit cents coups de canon tirés; ce ne fut qu'au dernier moment que deux brèches se firent à droite et à gauche de la porte d'entrée. Mais le jour était trop avancé pour que l'assaut fût livré : les assiégés employèrent la nuit à préparer une vigoureuse résistance. Les malades et les blessés furent placés dans les cinq forts du dehors; les hommes valides, qui ne montaient plus qu'à 260, furent répartis sur les points menacés. Le gouverneur se chargea de la brèche de gauche et d'un trou qu'on avait fait à l'un des forts; le baron de Vignole devait garder l'autre brèche. Le lendemain matin, les assiégeants, rangés en bataille, s'avancèrent rapidement contre les brèches, qui étaient larges de seize pas; ils franchirent les premiers ouvrages démolis, essuyèrent la décharge des deux forts qui flanquaient les brèches, et perdirent quelques hommes. Ils attaquèrent les deux forts et s'en rendirent maîtres, malgré une vive résistance. Ils se jetèrent aussitôt dans un corridor de la contrescarpe qui conduisait au pavillon de la porte. La Ferrière s'en étant aperçu, et voyant que dans le fossé, qui était plein d'épines, la glace portait, rallia les siens, et rappela ceux qui se retiraient : le combat dura plus d'une heure; la résistance des assiégés fut telle,

Digitized by Google

que les ligueurs furent obligés de rétrograder. Beaucoup furent tués ou noyés dans les fossés, la glace s'étant rompue sous leurs pieds. Les cinquante hommes qui gardaient les deux brèches, avaient ainsi battu un nombre infini d'assiégeants, particulièrement les corps suisses. La perte des ligueurs fut d'environ 300 tués ou noyés. Pendant la nuit qui suivit, les fossés furent éclairés par des flambeaux, les assiégés dépouillèrent leurs morts; quelques-uns s'avancèrent même jusqu'au ruisseau qui sépare la ville du faubourg, pour recueillir des armes. Les blessés ennemis, restés sur les brèches, furent humainement conduits en ville, bien pansés et bien traités. La nuit fut particulièrement employée à réparer les brèches, et à continuer des retranchements dont la terre se jetait dans ces mêmes brèches, avec des fascines.

Le lendemain, le gouverneur convoqua les officiers pour rendre grâce à Dieu de la victoire qu'on venait de remporter, et l'armée royale enterra ses morts. Vers le soir, le gouverneur reçut une lettre de M. de Palluau, officier de l'armée catholique, qui demandait une entrevue. Du Plessis-Gesté l'accepta, de l'avis de ses officiers. Palluau exposa que l'obstination des assiégés était contraire aux intérêts mêmes du roi de Navarre, car ce prince était devenu l'allié du roi de France, qui avait rompu avec la Ligue; qu'il n'y avait pas lieu de tenir davantage une place où l'on avait acquis assez d'honneur, avec si peu de ressources. Il finit par offrir au gouverneur une capitulation honorable, en vertu de laquelle la garnison conserverait ses armes, ses chevaux, ses bagages, et se retirerait en sûreté où elle voudrait. Enfin, on donnait huit jours pour avertir le roi de Navarre de la capitulation. Robinière, envoyé à cet effet vers Henri, revint au bout de quelques jours, annonçant que ce prince, retenu, par une maladie grave, au château de la Mothe-Freslon, près Luçon, était hors d'état de secourir la place. Le samedi 14, les assiégés sortirent. M. de Nevers agit envers eux avec une parfaite loyauté; il se chargea de quelques blessés, dont il eut le plus grand soin. La garnison fut conduite à l'abbaye de Breuil-Herbaut, d'où elle rejoignit facilement l'armée du roi de Navarre. Le comte de Grand-Pré resta en garnison au château de la Garnache (1).

(1) Ces détails si curieux du siége de la Garnache sont empruntés à la *Chronique de la guerre des trois Henri*, publiée par M. de la Fontenelle de Vaudoré.

Digitized by Google

Pendant ce terrible siége, la châtelaine inoffensive, Françoise de Rohan, était, comme nous l'avons dit, retirée à Nantes. Combien de temps vécut-elle encore? Il y a preuve seulement qu'en 1603, elle reçut, en son château de la Garnache, aveu de la terre de Fontordine, qui lui fut rendu par Jean de la Touche, seigneur de Coëx et Laudardière, au nom de Louis-Charles d'Aiguillon de la Juliennaye, son pupille. Quant à son fils, Henri de Nemours, que l'on nommait aussi prince de Genevois, titre de la maison de Savoie, et qui paraît avoir pris le titre de duc de Loudun, il était mort sans alliance en 1596, laissant lui-même un fils naturel appelé Samuel de Nemours, seigneur de Villeman (1).

Au château de la Garnache et au temps de Françoise de Rohan se rattache une anecdote piquante, racontée par Agrippa d'Aubigné, deux fois avec quelques variantes, en ses *Mémoires* et en son *Histoire universelle*. Cet auteur, voulant prouver que le roi avait la vue très-perçante et l'ouïe très-fine, deux facultés qui le servaient merveilleusement en guerre et en politique, dit, à propos de la vue, que Henri avait le don de démêler au loin, la force, la marche et jusqu'à la disposition morale des bataillons ennemis, longtemps avant que les officiers placés près de lui y comprissent rien; puis, à propos de l'ouïe, il cite l'exercice d'acoustique que voici :

« Au mois de septembre 1588, comme le roi se rendait au siége de Beauvoir, il était couché en une grande chambre royale du château de la Garnache, et son lit, outre les rideaux ordinaires, était bordé d'un tour de lict de grosse bure, Frontenac et moi à l'autre coin de la chambre en un lict qui estoit faict de mesme; comme nous drapions notre maistre, moi ayant les lèvres sur l'oreille de Frontenac, et ménageant ma voix, de peur d'être entendu; et Frontenac me disoit souvent : « Que dis-tu. » « Eh! sourd que tu es, lui cria le roi, il te dit que je suis un prince ingrat et un ladre vert. » Nous en fûmes quittes pour dire qu'il dormit, que nous en avions bien d'autres à dire à ses dépens. » Ainsi, ce prince aux yeux si pénétrants, à l'ouïe si sensible, savait au besoin fermer les yeux et se boucher les oreilles.

En mai 1621, la Garnache était retombée au pouvoir des protestants, qui guerroyaient dans le bas Poitou sous la conduite de Ben-

(1) Le père Anselme, *Hist. généal. et chron. de la Maison de France et des grands officiers de la couronne*, tom. III, p. 513, édit. de 1728.

Digitized by Google

jamin de Rohan, sieur de Soubise. Il s'agissait de leur reprendre cette conquête. A cette occasion, le roi Louis XIII, qui était venu pour s'opposer en personne aux réformés, écrivit de Fontenay, le jour même de son arrivée dans ce lieu, au duc de Montbazon, à Nantes, la lettre suivante :

« Mon cousin, ayant commandé à mon frère naturel le duc de Vendosmes d'assiéger la Garnache avec des gens de guerre que je fais lever exprès pour ce subjet dans le bas Poitou, et jugeant qu'il y aura besoin de canons et n'en peut avoir d'aultres que ceux qui sont à Nantes, je désire qu'il y prenne ceux qui lui seront nécessaires pour cet effet, et que vous les lui fassiez bailler quand il le vous ordonnera. A quoi vous ne manquerez, puisque c'est pour le bien de mon service. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Écrit à Fontenay, le 23 may 1621.

» LOYS. PILECT (1), ».

On n'eut pas besoin de former le siége de la place. Un mois après la date de cette lettre, « Mlle de Rohan avait chassé ceux qui s'é-» taient saisis de la Garnache et en faisaient une retraite de bri-» gands (2). »

Nonobstant cette circonstance, qui semblait témoigner en faveur de Françoise de Rohan, la déconfiture de son neveu Soubise dans l'île de Riez, au printemps de l'année suivante, eut pour son château les conséquences les plus désastreuses. On crut sans doute qu'entre ses mains, c'était une forteresse facile à prendre, et on voulut y obvier désormais. « Le samedi 16 avril 1622, le roi victorieux prit » son chemin pour aller à Apremont, où il coucha la nuit venant » au dimanche, et audit lieu d'Apremont fut arrêté au conseil, par » S. M., le rasement de la Garnache.

» Le jour de M. Saint-Marc, 25 avril 1622, commandement fut » fait à trente des environs et proches paroisses circonvoisines » de la Garnache de, par le roi, venir raser et démolir ladite Garna-

(1) La suscription de cette lettre, que nous reproduisons d'après une copie du temps conservée aux archives de la mairie de Nantes, est : « A mon cousin le duc de Monbazon, pair de France, gouverneur et mon lieutenant général en l'Isle-de-France, capitaine et gouverneur de mes ville et chasteau de Nantes, mon lieutenant général au gouvernement de l'évesché dudit Nantes. » Cette pièce et les suivantes nous ont été communiquées par M. Dugast-Matifeux.

(2) *La Défaite des troupes de Monsieur de Favas, La Noue et Bessay, au bourg de Saint-Benoist en bas Poitou*, etc., à Paris, chez Abraham Saugrain, 1621, plaquette in-8° de 5 pag.

Digitized by Google

» che, lesquelles furent l'espace de deux mois pour la démolir, » et, le 10 juillet audit an, la grande tour ronde du château fut fait » tomber par terre. Ce fut Toulongeon, premier capitaine du régi- » ment d'Estissac, qui fut chargé de démolir le château de la Gar- » nache. » (*Extrait des registres d'état civil de l'église de Challans, pour l'année* 1622.)

Nous extrayons des savantes *recherches historiques sur Fontenay-Vendée*, par M. Benj. Fillon, quelques détails complémentaires sur la destruction de la Garnache comme place forte. On peut en inférer que sa vieille châtelaine, Françoise de Rohan, existait encore à l'époque, et qu'on frappait aussi en elle la tante d'un chef de rebelles :

« La cour profita de la déconfiture de Soubise pour envoyer en Poitou deux commissaires, Denis Amelot et Jean de Chalas, le premier catholique, le second protestant, chargés de l'exécution des édits de pacification. Ces deux délégués avaient aussi la mission secrète de faire raser quelques places, qui pouvaient servir en cas de guerre aux réformés. Le 4 septembre 1623, ils donnèrent commission à François Brisson, sénéchal de Fontenay, et à Samuel Mauclerc, seigneur de Marconnays, de faire démanteler la Garnache, propriété de Mlle de Rohan. Cette opération se fit sous la direction de Nicolas Durand, lieutenant du prévôt provincial de Poitou; Honoré Prévir et Gilles Rullét, bourgeois; Estienne Geay, architecte de Nantes; Estienne Loqueteau, maçon à Saint-Christophe-du-Ligneron; René Voyer; F. Thomas; R. Redoys; Jutard et autres magistrats de la Garnache (1). »

En 1661, Henry Chesneau, natif de la Garnache en bas Poitou, publiait à Paris les *Trophées médalliques des seigneurs de Rostaing*, in-fol. Les planches de cette illustration généalogique, peu commune, ont été dessinées par Le Potre. L'une d'elles à pour titre : *Trophée médallique d'extrême piété, martial, splendide, curieux et poétique, autrement la pièce de Janus et de Pallas, à la mémoire perpétuelle de Charles de Rostaing*. De chaque côté sont deux petits médaillons

(1) *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-Vendée*, etc., pag. 269-70; Fontenay, Nairière-Fontaine, 1846, in-8°. — M. Fillon a dans sa précieuse collection poitevine le procès-verbal original de visite et de démolition de la Garnache.

Digitized by Google

représentant, l'un, l'auteur; et l'autre, le principal héros de ces trophées, en costume de guerrier à l'antique, avec casque et bouclier, ayant à droite le même Chesneau, qu'il regarde, et à gauche une Muse qui lui tient une branche de chêne au-dessus de la tête. Autour on lit cet exergue : *Grand Rostaing, ma muse et moy + parlerons toujours de toy*. Dans la chevelure de Chesneau, qui est de profil, on remarque un lion, un dauphin et un aigle.

Il existe deux autres portraits de cet Henry Chesneau, qui était avocat et conseil de la famille de Rostaing : l'un, vu de face, a été également dessiné et gravé par Le Potre ; il est dans un médaillon, orné d'une guirlande en feuillage de chêne et d'une banderole soutenue par deux petits génies, sur laquelle est inscrit le nom du personnage; au-dessous sont ses armes parlantes semées de glands, avec des volumes épars de chaque côté et une écritoire dans laquelle trempe une plume. L'autre, signé Jaspard Isac, qui a aussi gravé le portrait de l'historien Jean Resly de Fontenay, doit être antérieur au premier.

Il nous a été impossible de découvrir en vertu de quel titre la seigneurie de la Garnache et Beauvoir passa de la maison de Rohan à celles de Guénegaud et de Gondi ; l'histoire de cette dernière elle-même, publiée par Corbinelli, est muette sur ce point. On lit dans le procès-verbal d'une assemblée du présidial de Poitiers, en date du 1er septembre 1632, rapporté par Thibeaudeau, que le lieutenant particulier de ce siége « était obligé d'aller le lendemain à » la Garnache, pour l'inventaire de M. de Rohan (1). » Au lieu de M., il faut sans doute lire Mlle, ce qui ferait supposer que Françoise de Rohan aurait prolongé sa carrière jusque vers ce temps-là. Quoi qu'il en soit, il existe un beau portrait de Henry de Guénegaud, vicomte de Semoine et baron de la Garnache, gravé par Moncornet. Pierre de Gondi, duc de Retz, ajouta à ses nombreux titres celui de *marquis* de la Garnache, qui apparaît alors pour la première fois. La baronnie de Beauvoir fut réunie à ce marquisat presque aussitôt, par lettres patentes de 1649. La fille de Pierre de Gondi, Paule-Françoise, duchesse de Retz, épousa François-Emmanuel de Blanchefort de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, et garda le titre de marquise de la Garnache jusqu'à sa

(1) *Histoire du Poitou*, tom. VI, pag. 118.

Digitized by Google

mort, survenue en 1715. Après elle, le marquisat passa, avec le reste de sa riche succession, à son parent Louis-François-Anne de Neufville, duc de Villeroi, pair de France, etc. Le 29 mars 1754, aveu de la terre des Bouchauds était rendu par messire Thomas de Montaudouin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine-dragon, seigneur de la Bonnetière, des Bouchauds et autres lieux, à haut et puissant seigneur François-Louis de Neufville, duc de Villeroi et de Retz, marquis de la Garnache, de Beauvoir-sur-Mer.

Quelques années avant la Révolution, le marquisat de la Garnache et la baronnie de Beauvoir-sur-Mer furent vendus à la famille Du Pas; et c'est entre les mains de cette dernière qu'ils ont fini comme féodalité. Son chef mourut aussi lui-même, dans les premières années de la Révolution, laissant un fils encore jeune qui ne lui survécut pas longtemps et décéda, dit-on, à Bordeaux (1).

En 1789, le marquis Du Pas présentait aux membres de son ordre réunis à Poitiers, pour la convocation des États généraux, deux Mémoires dirigés à la fois contre les pouvoirs temporel et spirituel, qui ne répondaient pas précisément aux vrais besoins du temps; mais qui sont un monument des sentiments et de la valeur morale de la noblesse à l'époque. A ce titre, nous les publions textuellement, sans autres changements que de simples modifications de style et surtout d'orthographe, qui étaient nécessaires :

I.

Le marquisat de la Garnache, en bas Poitou, est composé, entre autres paroisses, de celles de Saint-Jean et Notre-Dame de Mont, sur les bords de la mer océane.

La baronnie de Beauvoir, qui avoisine ces paroisses, y tient pareillement, à cause du fief de Malchaussée. De là elle a pris le nom de Beauvoir-sur-Mer.

Vis-à-vis la côte de Beauvoir sont les îles de Cronière, de Bouin et de

(1) Dans une lettre écrite de la Garnache par un volontaire de Nantes, à sa femme, le 28 avril 1793, on lit ce qui suit : « Je te dirai que nous avons bien marché et vu du pays; de Machecoul nous avons été à la Garnache, de là à Challans, à Sallertaine, puis à Châteauneuf, et nous sommes revenus à la Garnache. Je crois que nous amènerons la bonne femme nourrice de M. Du Pas. Son château est à nous; nous sommes dedans, sans savoir quand nous retournerons.» Signé MARCHAIS. (*Collection révolutionnaire de MM. Dugast-Matifeux et Benj. Fillon.*)

Digitized by Google

Noirmoutier. La première touche à la terre de Beauvoir, à marée basse; elle n'en est séparée, en pleine mer, que par un canal nommé l'étier de la Lasse, qui alors n'a pas plus de trois toises de largeur. L'île de Bouin n'est séparée de la terre de Beauvoir que par un canal creusé de mains d'hommes, qui, dans sa plus grande largeur, n'a pas actuellement plus de trente pieds. Noirmoutier est éloigné d'environ trois lieues de Beauvoir.

Plus loin, en avançant dans la mer, vis-à-vis la pointe occidentale de Notre-Dame-de-Mont, se trouve l'Ile-Dieu, éloignée de ce dernier endroit d'environ quatre lieues.

Dans l'origine, ces îles de Bouin, Noirmoutier et Ile-Dieu, étaient unies et incorporées à la terre de la Garnache et de Beauvoir. Ces deux terres, qui appartiennent à M. Du Pas, relèvent du duché de Thouars, qui les reporte au roi à cause de son comté de Poitou.

En usant du privilége qu'accorde la coutume de Poitou, les seigneurs de la Garnache se sont joués de leurs fiefs; ils ont aliéné ces trois terres de Bouin, Noirmoutier et l'Ile-Dieu, mais ils s'en sont conservé la mouvance. Elles relevaient prochement de la Garnache, lorsqu'elles ont été acquises par le roi. Ce point assuré par les *certes* a été reconnu même par les actes d'aliénation (1).

Cette partie de côte du Poitou se divise en côte vaseuse et sablonneuse. La côte vaseuse se fait remarquer dans la face septentrionale et occidentale de la terre de Beauvoir jusqu'au hameau appelé la Barre-de-Mont; là, commence la côte sablonneuse, qui continue les rivages des paroisses de Notre-Dame et Saint-Jean de Mont.

Sur cette côte sablonneuse on éprouve une perte fréquente des meilleurs terrains, par les sables que les vents portent au loin dans les terres; par les irruptions de la mer, qui détruit souvent les chaussées et barrières qu'on lui oppose.

Sur la côte vaseuse, les flux et reflux forment chaque jour insensiblement des accroissements au domaine de Beauvoir, par les vases et limons repoussés à la côte. Ces envasements devenus fermes forment de nouvelles possessions : ainsi on a vu paître l'île de la Cronière. Ainsi s'est élevé un espace de 5 à 600 arpents, renfermé entre les anciennes chaussées du domaine de la baronnie de Beauvoir et la mer.

En vain les seigneurs de la Garnache ont concédé ces terrains à des particuliers; en vain ceux-ci les ont fait renclore à grands frais; d'autres particuliers les ont assencés du roi et ont réussi, sous un ministère trop fiscal, à expulser les premiers, sous prétexte que ces terrains faisaient partie d'un

(1) Le marquis de la Garnache entendait sans doute par *certes*, chartes, du latin *carta*.

Digitized by Google

fond jadis couvert par la mer, que de là il appartenait au roi comme un droit de sa souveraineté.

Ce système était étrange, il aurait pu s'opposer avec autant de fondement contre la totalité des paroisses de Beauvoir, Notre-Dame et Saint-Jean de Mont, Saint-Urbain, Sallertaine et autres de la terre de la Garnache. La majeure partie des terrains des premières paroisses n'a pas une existence beaucoup ancienne. La mer venait ci-devant jusqu'auprès de la ville de Beauvoir; de là jusqu'où l'on voit aujourd'hui la mer reculée, tout le pays en était inondé. Sorti du sein des eaux, il pourrait donc subir le même sort; aucune loi du royaume n'autorise un pareil système.

L'ordonnance de marine ne concerne que la police à observer sur les bords et rivages de la mer. L'édit bursal de 1710 ne fait point loi du royaume; il n'est enrégistré qu'en quelques parlements, ses dispositions n'ont jamais été suivies : témoin les droits dont jouissent journellement en Normandie les seigneurs voisins de la mer; témoin l'arrêt rendu en 1769, au parlement de Paris, entre le marquis de Champagné et le chapitre de Luçon; témoin surtout le retrait, accordé par S. M. aux vœux du parlement de Bordeaux, de l'arrêt du conseil porté sous le ministère de M. de Calonne, qui renouvelait les dispositions de l'édit de 1710.

Mais de ce qu'un terrain a été anciennement couvert des eaux de la mer, comment pourrait-il s'ensuivre qu'il fût devenu domanial, au préjudice du voisin propriétaire ou seigneur féodal? N'est-ce pas, au contraire, une alluvion qu'aucun étranger ne peut réclamer? L'alluvion se caractérise, en effet, un accroissement insensible et peu à peu sur les rivages de la mer, fleuves et rivières, par les terres que l'eau y porte. Or, en principe, les créments et atterrissements de la mer ou des fleuves, toute espèce d'alluvion aurait au profit du propriétaire et du seigneur féodal, tellement que celui dont l'héritage est diminué par cette voie, ne peut pas revendiquer ce qui s'en manque; c'est le droit universel du royaume.

D'un autre côté, en principe des fiefs, le droit du seigneur de la Garnache sur les domaines de cette nature est incontestable. Ils sont situés dans la mouvance de sa terre et en font partie; l'inspection des lieux le démontre. En face de ces terrains et à quatre lieues au delà, est placée l'Ile-Dieu; à trois lieues est celle de Noirmoutier; celle de Bouin n'en est séparée des mêmes terrains que par un canal aujourd'hui presque toujours à sec. Ces trois îles, avant leur acquisition au domaine du roi, relevaient de la Garnache, et faisaient partie de son domaine ancien. Le privilége de l'enclave s'opposait donc ici avec le plus grand avantage.

Le roi est le premier seigneur féodal de son royaume; à cause de son comté de Poitou, il doit la garantie à M. le duc de Thouars de tout ce qui est porté dans ses aveux; et M. le duc de Thouars la doit au seigneur de la

Digitized by Google

Garnache de ce qui se trouve dans ceux qu'il lui rend. Or, les aveux de la Garnache comprenant, dans l'étendue de la terre, les domaines en question, S. M. elle-même en devrait donc la garantie au seigneur de la Garnache, déjà privé des droits de bris et naufrages, droits assurés par une longue possession, par l'expression formelle de ses aveux. Exposé à perdre à tout moment des parties de sa mouvance par les sables emportés par les vents, par les irruptions de la mer qui en couvre souvent de grands espaces; l'accroissement que l'alluvion pourrait lui procurer, ne serait qu'un bien faible dédommagement de ces pertes.

L'on voit, par ce simple aperçu, que la question n'intéresse pas seulement le seigneur de la Garnache; mais tous les seigneurs du royaume qui ont des terres et fiefs sur les bords et rivages de la mer, fleuves et rivières. Ce motif, l'importance de l'objet, engagent le seigneur de la Garnache à supplier Messieurs les députés aux États généraux de demander qu'il soit pris en considération.

DU PAS, marquis de la Garnache.

II.

Le marquisat de la Garnache et la baronnie de Beauvoir-sur-Mer, diocèse de Luçon en bas Poitou, deux terres qui appartiennent à M. Du Pas et relèvent du duché de Thouars, comprennent plusieurs paroisses qui renferment dans leur enceinte, outre les cures, plusieurs prieurés, abbayes et communautés, de la fondation des anciens seigneurs de la Garnache. La preuve en existe dans les titres mêmes de fondation, échappés à la nuit des temps, pour les abbayes de l'Ile-Chauvet en Bois-de-Cené, d'Orouet à Saint-Jean-de-Mont, communauté des Dominicains de Beauvoir, prieurés de Saint-Thomas de la Garnache, de Saint-Blaise et autres, et, pour les cures et autres prieurés, abbayes et communautés, dans des aveux en bonne forme multipliés depuis près de cinq siècles. Tous ces titres prouvent que les seigneurs de la Garnache, en fondant ces bénéfices, s'en sont réservé le droit de patronage; il est exprimé dans tous les aveux pour les bénéfices ci-dessus désignés, et pour les cures et prieurés de la Garnache, Sallertaine, Châteauneuf, Saint-Urbain, Saint-Jean-de-Mont, Notre-Dame-de-Mont, Bois-de-Cené, Paulx, prieuré de Saint-Gervais, Beauvoir, la Barre et autres bénéfices.

Avant l'établissement du calvinisme en France, les seigneurs de la Garnache jouissaient sans difficulté du droit de présentation; mais, dès qu'ils eurent embrassé la religion protestante, ce droit reçut atteinte, soit qu'ils négligeassent de présenter, soit que les évêques refusassent ceux qui étaient nommés. Pendant les guerres de la Ligue, ce droit n'eut aucun exercice. Sous le cardinal de Richelieu, évêque de Luçon, les seigneurs de

Digitized by Google

la Garnache entreprirent vainement de le faire revivre en présentant; regardés alors comme des rebelles (MM. de Rohan et de Soubise faisaient la guerre pour le parti protestant), n'ayant aucun accès dans les tribunaux, comment leurs réclamations auraient-elles été écoutées? Depuis cette époque, les évêques de Luçon se sont maintenus dans la possession de pourvoir à ces bénéfices, que le cardinal avait commencée.

Mais cette possession n'est qu'abusive; née dans des temps de désordre et de trouble, elle ne doit pas l'emporter sur le droit bien établi du seigneur de la Garnache. Le patronage qu'il prétend est réel de sa nature; attaché à la glèbe, il la suit partout; il est imprescriptible.

Sans doute le seigneur de la Garnache n'est pas le seul dans les terres duquel les droits de cette nature se sont éclipsés. Partout le but des évêques a été d'étendre leur juridiction et prérogative; ils ont pu commettre ailleurs les mêmes innovations, s'attribuer comme un droit la présentation des bénéfices, lorsqu'ils ne peuvent les conférer que sur la négligence des patrons laïques.

Puisque la prescription ne doit pas avoir lieu ici, il est juste que les choses rentrent dans leur état primitif. Le marquis de la Garnache supplie messieurs les députés de son ordre d'insérer dans leur cahier sa réclamation.

DU PAS, marquis de la Garnache.

M. Robert de Lézardière, père de l'illustre demoiselle à qui l'on doit la *Théorie des lois politiques de la France*, et qui était lui-même un homme distingué, auquel avait été renvoyé l'examen des deux mémoires du marquis de la Garnache, fit sur eux le rapport suivant aux membres de son ordre :

Le premier mémoire, écrit avec beaucoup de précision, rapporte les motifs des réclamations que le seigneur de la Garnache croit pouvoir former sur les alluvions qui avoisinent ses domaines. C'est une question entre le roi et le seigneur de la Garnache, et les possesseurs actuels des alluvions; et cette question est du ressort des tribunaux ordinaires. Si les députés de la province se chargent de ce mémoire, ce ne pourra être pour faire prononcer aux États généraux sur les prétentions du seigneur de la Garnache; mais seulement pour renvoyer ledit seigneur aux juges ordinaires, en recommandant spécialement à ceux-ci de faire justice. C'est de cette manière que les États généraux de Tours, de l'an 1484, statuèrent sur la foule de demandes particulières du ressort des tribunaux, qui furent portées à cette assemblée.

Le second mémoire réclame pour le seigneur de la Garnache le droit de patronage de diverses églises paroissiales et autres bénéfices, dont les seigneurs de la Garnache ont été dépouillés sous Louis XIII, durant les guerres

Digitized by Google

de religion. Le seigneur actuel prétend que ce droit est imprescriptible; que la violence seule l'a enlevé au marquisat de la Garnache. Cette question est encore du ressort des tribunaux ordinaires, et il semble que les députés de la province devraient faire le même usage de ce mémoire que du mémoire précédent (1).

La seigneurie de la Garnache et Beauvoir étendait sa juridiction sur les paroisses de Châteauneuf, Sallertaine, Saint-Urbain, Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, Bois-de-Cené, la Trinité de Machecoul et Paulx en entier. Ces trois dernières paroisses et une partie de celle de la Garnache étaient dans les marches communes du Poitou et de la Bretagne. La juridiction s'étendait, en outre, sur nombre de fiefs détachés en diverses paroisses; ainsi, sur ceux de Bois-du-Breuil, la Jarriette, la Roulière, Malescot, Gachard, à Challans; le fief Trébiot, à Saint-Christophe; les fiefs de l'Islatte et de la Boucherie, au Perrier; la Gilletière, la Venasserie, les Vignes-Gâtes, le Châtenay, la Jollanderie, les Salines, la Boissellerie, la Joucalière, les Aymonds, la Parenterie, Fontordine, le Bois-Béranger, le Bois-Cathus, les Prés-Vaines, à Saint-Gervais; le fief du prieuré, dans cette même paroisse, était indivis avec le seigneur de Saint-Gervais; le fief d'Ampan, à Beauvoir.

Les paroisses et justices qui relevaient par appel de la Garnache, étaient : la châtellenie du Fief-Thaveau, à Soullans; tout ce qui composait la châtellenie poitevine dans la paroisse du Coutumier, formant la moitié du grand et du petit marais de Bois-de-Cené en marches communes, l'autre moitié étant sous la direction de Bretagne; presque toute la paroisse de Saint-Gervais, en y comprenant Chaveil et les Salines. Une particularité digne de remarque pour cette justice, est qu'elle était régie simultanément par les coutumes de Poitou et de Bretagne. La justice s'y exerçait suivant ces deux coutumes, par les juges de Poitou ou de Bretagne, par prévention entre eux; de sorte que, lorsqu'un justiciable en avait traduit un autre devant un juge, l'intimé ne pouvait demander son renvoi devant le juge d'autre coutume; et le magistrat primitivement choisi devait se décider d'après la coutume qui lui compétait. Autrefois, l'Ile-Dieu et

(1) Ces trois derniers documents proviennent du cabinet de M. Beauchet-Filleau, vol. comprenant l'*Assemblée provinciale du Poitou, ordre de la noblesse*, 1789, et m'ont été communiqués par M. Benj. Fillon.

Digitized by Google

l'île de Noirmoutier relevaient de la Garnache ; celle de Bouin était en marches communes et relevait de la Garnache pour la juridiction poitevine. Les audiences se tenaient le lundi de chaque semaine. Les officiers étaient un juge, un procureur fiscal, seize notaires (dont treize étaient procureurs), et huit sergents, lesquels exerçaient également dans la baronnie de Beauvoir (1).

Avant la Révolution, l'abbé de Saint-Léger, ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Saintes, présentait à la cure de Notre-Dame de la Garnache, ainsi qu'à la chapelle de Sainte-Catherine et à une stipendie qui y étaient desservies. L'évêque de Luçon avait seulement le patronage d'une autre chapelle, dite de Saint-Jean l'Évangéliste, et de la stipendie de la Maisonneuve, desservies dans la même église. Enfin l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm présentait au prieuré de la Garnache (2).

La forêt de la Garnache, aujourd'hui pauvre taillis d'une centaine d'hectares, couvrait jadis une grande partie de la plaine comprise entre la Garnache, Bois-de-Cené et Sallertaine. Il y existait aussi des landes ou bruyères. Nous avons vu que le plus ancien seigneur du nom de Pierre, y avait, au commencement du XIIe siècle, fondé et doté un monastère, qui en prit le nom de la Lande-en-Beauchêne, pour y loger des religieuses de l'institution de Robert d'Arbrissel. C'était encore, à la Révolution, un prieuré conventuel dépendant de l'ordre de Fontevraud.

La commune de la Garnache renferme le territoire de l'ancienne commanderie de Coudrie, qui appartenait à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce chevaleresque manoir fut pillé pendant la guerre ; son fermier, Joseph Thomaseau, périt sur l'échafaud, et depuis ses bâtiments ont été démolis, ses futaies abattues.

---

(1) Tout ce passage sur la juridiction de la seigneurie de la Garnache est emprunté au travail de M. Beauchet-Filleau, inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Poitiers, 1844.

(2) *Bénéfices de l'évesché de Luçon*, pag. 17, 19, 27 et 28, dans le *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevesché de Bordeaux*, imprimé à Paris, chez Gervais Alliot, en 1648, in-4°. La cure et le prieuré de la Garnache y sont désignés sous le nom de *Gaspaigne ;* mais c'est une incorrection provenant sans doute des anciens mss. qui servirent de copie, ou du peu de soin avec lequel il fut imprimé, car on ne disait plus alors que la Garnache ; et d'ailleurs, plus loin dans le même volume, à l'art. des autres petits bénéfices, ce nom est parfaitement orthographié.

Digitized by Google

Dans la même commune est le modeste château de Fonteclose, auquel le souvenir de Charette, qui en avait épousé l'héritière et l'habitait au moment où il prit parti dans l'armée vendéenne, assure un nom historique. L'acte de mariage du célèbre général offre trop d'intérêt, en raison des nouvelles données qu'il fournit sur lui et des erreurs même qu'il rectifie, pour que nous ne le rapportions pas ici :

Le 25 mai 1790, après une publication de bans canoniquement faite et sans opposition venue à notre connaissance, tant en cette église qu'en celles de Saint-Louis de Brest et de Notre-Dame de cette ville, comme il conste par les certificats de MM. les recteurs d'icelles, vu les dispenses des deux autres bans accordées, pour le diocèse de Saint-Paul-de-Léon, par Monseigneur l'évêque d'icelui, etc., et pour celui de Nantes, par M. l'abbé de Chevigné, vicaire général, etc., vu la permission au futur époux de contracter mariage accordée le 14 de ce mois par M. Hector, commandant la marine au port et département de Brest, nous soussigné, prêtre docteur en théologie, syndic du diocèse, recteur de cette paroisse, avons reçu les fiançailles et donné la bénédiction nuptiale à messire François-Athanase Charette de la Conterie, chevalier, lieutenant des vaisseaux du roi au département dudit Brest, fils âgé de vingt-sept ans de défunts messire Louis Charette, chevalier, seigneur de la Conterie, et de dame Marie-Anne de la Garde, ses père et mère, originaire de la paroisse de Couffé en ce diocèse, domicilié de celle de Saint-Louis de Brest et actuellement de Notre-Dame, d'une part ; et à dame Angélique Josnet de la Doussetière, veuve de messire Louis-Joseph Charette, chevalier, seigneur du Moulin-Henriette (1), fille âgée d'environ quarante-un ans de défunts noble homme Pierre Josnet de la Doussetière, et de dame Marie Gazeau, ses père et mère, originaire de la paroisse de Notre-Dame de la Garnache, diocèse de Luçon, domiciliée depuis plusieurs années de celle-ci, d'autre part : ont assisté comme témoins dudit mariage, messire Louis-Marin Charette, seigneur de la Contrie, ancien lieutenant au régiment de Viennois-infanterie, frère de l'époux, domicilié de la paroisse de Saint-Clément de cette ville ; noble homme Jean-Louis Gaspard Josnet de la Violais, ancien capitaine d'infanterie, parent du troisième [degré] à l'épouse, domicilié de la paroisse de Sainte-Croix de Machecoul ; noble maître François-Joseph Boursier de la Robinière, avocat, parent au quatrième degré de l'épouse, domicilié et maire de la Garnache ; messire Jacques-Alexandre de Chambellé de la Boissière, chevalier, domicilié de la paroisse de Saint-Laurent. JOSNET CHARETTE, LE CHr CHARETTE,

(1) Le fief ou terre du Moulin-Henriette, qu'on prononce vulgairement Moulinriet, est situé dans la paroisse de Sainte-Pazanne.

Digitized by Google

CHARETTE DE LA CONTRIE, CHARETTE, CHARETTE DE LA GACHERIE, CHARETTE DE TREVENEUC, ANNE LYROT DU CHATELLIER, LYROT, JOSNET DE LA VIOLAIS, BOURSIER DE LA ROBINIÈRE, CHr DE CHAMBELLÉ DE LA BOISSIÈRE, PETIT DES ROCHETTES, recteur de Saint-Denis. (*Registre d'état civil de la paroisse Saint-Denis de Nantes*, année 1790, fol. 7, r°.)

Près de Fonteclose, entre ce manoir et la Garnache, est le château du Puy-Rousseau, qui, depuis nombre de générations, appartient à la famille de la Rochefoucauld-Bayers. Nous renvoyons aux *Deux Héroïnes vendéennes*, curieuse petite brochure de M. Benj. Fillon (1), pour les détails sur la vie et la mort de l'amie et voisine de Charette, Marie-Adélaïde de la Touche-Limousinière, dame de la Rochefoucauld, qui le possédait à la Révolution.

Ch. de SOURDEVAL.

(1) Fontenay-Vendée. Robuchon, 1847, in-8° de 11 pag.

Digitized by Google

M. DE PONTCHATEAU.

SA VIE ET SES ŒUVRES.

(*Fin.* — Voir pages 7-23.)

Nous avons dit que Pontchâteau passa dix ans aux Granges. Il y resta en effet de 1669 à 1679, uniquement occupé du jardin. Aucun des écrits qu'il a publiés ne date de cette époque. Dans cet intervalle se place toutefois un troisième voyage qu'il fit à Rome, sur la demande de Pavillon, évêque d'Alet (1). Ce voyage eut lieu au mois d'août 1677. Pontchâteau se chargea de présenter au pape Innocent XI deux mémoires de Pavillon, l'un sur la Régale et l'autre sur de prétendues infractions à la paix de Clément IX.

Cette paix, au reste, pouvait-elle être durable? La duchesse de Longueville avait bien pu, à l'aide d'équivoques, négocier un compromis; mais les idées n'en restaient pas moins les mêmes. Les jansénistes condamnaient sans doute publiquement les *cinq propositions*, mais au fond ils y adhéraient toujours. *Ils ne changent pas d'avis pour changer de note*, disait tout uniment leur grande confidente et grande amie, madame de Sévigné (2). Tout le monde le savait bien, et tout le monde savait également que Port-Royal demeurait le cen-

(1) Ce troisième voyage est complétement omis par le *Nécrologe* et par dom Lobineau. Il est cependant très-certain. (Voyez la *Vie de Pavillon*, 2e partie, l. II, ch. v.)

(2) MM. Sainte-Beuve et Cousin ne sont pas moins francs : — « Une fois dans » cette voie double, dit Sainte-Beuve, le jansénisme est perdu, et il le mérite. » — « Homme fatal, dit à son tour M. Cousin, en parlant de Saint-Cyran, qui introduisit dans Port-Royal une doctrine particulière, imprima à cette œuvre » simple et grande le caractère étroit de l'esprit de parti, et fit presque d'une » réunion de solitaires une faction. » (*Jaqueline Pascal.*)

Digitized by Google

tre d'une opposition sourde, mais active, aux décisions du clergé de France et de l'Église. Aussi, madame de Longueville étant venue à mourir (15 avril 1679), les solitaires des Granges furent-ils de nouveau dispersés.

Pontchâteau, qui y était revenu de Rome, reprit alors le chemin de Rome (1679), toujours chargé de négociations secrètes (1) : il s'agissait, cette fois, de faire parvenir au pape une lettre des religieuses de Port-Royal dans laquelle elles rendaient compte à Sa Sainteté des mesures qui avaient été prises à leur égard. On pense bien que Pontchâteau ne parut pas sous son nom. La manie des pseudonymes était d'ailleurs un des traits distinctifs du parti. C'est ainsi que Saint-Cyran signe ses livres du nom de *Petrus Aurélius*, et figure ensuite dans sa correspondance tantôt sous celui de *Durillon*, tantôt sous celui de *Rongeart*. Jansénius, de son côté, devenait *Boëce*, *Sulpice* ou *Cerdaro ;* Pascal, *Louis de Montalte ;* Nicole, *Guillaume Wendrock*, *Paul Irénée*, *Barthélemy ;* Le Maître écrit sous le nom de *Lamy ;* son frère, sous celui de *Royaumont*. Quant à Pontchâteau, nous l'avons déjà vu désigné par les appellations de *Du Monfrein*, *Du Vivier*, *Le Mercier ;* nous le retrouverons tout à l'heure, à Orval, sous celle de *Fleury*. *Occultè propter metum judæorum*, disait Saint-Cyran. Ce n'était pas tout à fait ainsi que prêchaient les apôtres.

Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on étendait cette manie des pseudonymes jusqu'à saint Augustin. Le plus souvent, il faut le deviner dans la correspondance de Jansénius et de Saint-Cyran, sous les noms bizarres, tantôt de *Seraphi*, tantôt de *Leoninus*.

Pontchâteau gardait donc à Rome un profond *incognito*, et il était parvenu, si nous en croyons le *Nécrologe de Port-Royal*, à y exercer une certaine influence, lorsque l'ambassadeur de France obtint tout à coup son expulsion. Le mystère dont il s'entourait fut trahi, à ce qu'il paraît, par le cardinal Cibo, auquel Henri Arnauld, évêque d'Angers, l'avait adressé.

Pontchâteau se rendit alors à Bruxelles (octobre 1680), où Antoine

---

(1) D. Lobineau place ici le séjour de Pontchâteau rue de Basfroi et un autre près de Pontoise ; je ne vois pas trop comment on peut faire concorder ces séjours avec l'époque de sa sortie de Port-Royal et celle de son départ pour Rome. Son épitaphe est d'ailleurs formelle sur ce point. Elle le fait immédiatement voyager à l'étranger : — *Improvisâ tempestate ejectus rursùs ignotam in aliena terrâ ingressus, hanc per annos quatuor elegit, longis itineribus.....*

Digitized by Google

Arnauld, celui qu'on appelait *le grand Arnauld*, s'était réfugié. Il fit avec lui un voyage de Hollande, toujours pour les intérêts du parti, puis revint en France au mois de mai 1681, et se retira à l'abbaye de Haute-Fontaine, en Champagne, où une réforme venait d'être introduite par l'abbé Le Roy, assisté de quelques religieux de l'abbaye d'Orval. Mais l'abbé étant mort (1684) et la réforme n'ayant pas tardé à péricliter, Pontchâteau quitta Haute-Fontaine et, après un nouveau voyage à Bruxelles, près d'Arnauld, il alla s'enfermer, le 1er février 1685, dans l'abbaye d'Orval, au pays de Luxembourg.

Plusieurs écrits de Pontchâteau datent de son séjour à Haute-Fontaine. Nous citerons, entre autres, un *Mémoire* sur le père Magnart, prêtre de l'Oratoire et curé de Rouen; quelques pages touchantes sur M. de Saint-Gilles d'Asson, et le récit de l'arrestation et de l'emprisonnement à la Bastille de M. Du Bois, curé d'Halluin, au diocèse de Beauvais. Le talent de Pontchâteau se révèle ici sous un point de vue nouveau, celui de la satire. Il y a du Paul-Louis dans ces quelques pages. Le style en est vif, coloré, les expressions neuves s'y pressent sous la plume, le rire même y mord.

La vie que Pontchâteau mena à Orval a été écrite par un religieux de l'abbaye. Il ne s'y fit connaître, dit-on, qu'à l'Abbé; pour tous les autres, il était M. Fleury. Sa demeure était une espèce d'ermitage au fond du jardin, et il s'était remis à la culture comme à Port-Royal. L'Abbé, d'ailleurs, le consultait souvent: parfois même il lui envoyait ceux de ses religieux qui éprouvaient quelques peines : — « Allez trouver notre jardinier, » leur disait-il; et l'auteur ajoute qu'ils n'y allaient jamais en vain. Nous trouvons même dans son *Mémoire* plusieurs fragments de lettres ascétiques écrites alors par Pontchâteau : Pontchâteau y recommande particulièrement le silence et l'humilité; il ne comprend pas, dit-il, qu'un *moliniste* puisse être humble, et il ne s'apercevait pas que la grande humilité de lui et de ses amis consistait surtout à se croire plus éclairés que l'Église et le pape.

Cependant *quelques affaires de charité*, ce qui s'entend surtout dans le langage janséniste des intérêts du parti, appelèrent Pontchâteau à Paris au commencement de l'année 1690. Il s'y logea rue Saint-Antoine, vis-à-vis la rue du Temple, au 3e étage, chez un sieur Boué, marchand, juge-consul et marguillier de Saint-Gervais. Se trouvant, quelques jours après, en prières à Notre-Dame, devant la

Digitized by Google

chapelle de la Vierge, « il sentit quelqu'un se mettre à côté de lui; » et, s'étant retiré pour faire de la place, il aperçut un jeune ecclé- » siastique en qui il crut voir un peu de l'air de sa famille (c'était » l'abbé de Coislin, son petit-neveu, qui est mort évêque de Metz) (1). » Cela l'émut un peu; et, s'étant tourné davantage, il vit un laquais » qui avait la livrée des siens. Alors, ne pouvant plus y tenir, il se » retira pour éviter toute tentation, nous disent ses amis, et alla en- » tendre la messe à une autre chapelle. »

Vers le même temps, étant allé chez Mlle Marguerite Perier et lui ayant témoigné un certain désir de la mort, — « Il faut être bien » hardi, lui aurait-elle dit, pour souhaiter de mourir; — il faut être » bien plus hardi, aurait répondu Pontchâteau, pour souhaiter » de vivre. »

Sa santé était dès lors épuisée; il reçut les derniers sacrements le 24 juin au matin, et expira dans la nuit du 26 au 27.

Le duc de Coislin, son neveu (2), étant parvenu à découvrir sa retraite, avait témoigné le désir de le voir une dernière fois; mais Pontchâteau pria « qu'on le laissât mourir tranquillement. »

Les jansénistes publièrent que la fille de son hôte, Mlle Boué, avait été guérie des écrouelles par l'attouchement de ses reliques: Nicole, toutefois, parut en douter, ce qui lui a été vivement reproché par ses amis (3). Quant à nous, nous nous bornerons à faire remarquer que s'il fallait en croire MM. les jansénistes, il y aurait eu plus de miracles pour eux et par eux, qu'à aucune autre époque de l'Église, même au temps des Apôtres. Ouvrez en effet leurs livres les plus autorisés, vous y verrez les miracles de M. de Saint-Cyran, de M. du Gué-Bagnols, de M. de Pontchâteau, d'Henri Arnauld, évêque d'Angers; les apparitions de la mère Angélique, et les prétendues prophéties de je ne sais quelle sœur Jeanne qui annonçait que M. Vincent (saint Vincent de Paul) devait être *persécuteur !!!* (4) tout cela, en attendant les miracles du diacre Pâris.

---

(1) Henri-Charles du Cambout, fils du duc de Coislin, né le 5 septembre 1664.

(2) Armand du Cambout, fils de César du Cambout, frère aîné de Pontchâteau, et de Marie Séguier. Ce fut en sa faveur que le marquisat de Coislin fut érigé en duché.

(3) « Rien n'est plus étonnant que de voir M. Nicole révoquer en doute gra- » tuitement... les miracles faits par l'intercession de M. de Pontchâteau, et ne » témoigner aucun zèle pour s'en éclaircir. » (*Recueil de pièces*, p. 442.)

(4) *Recueil de pièces*, p. 169.

Digitized by Google

Cependant le bruit qu'un *saint* venait de mourir en Saint-Gervais attira un tel concours aux obsèques de Pontchâteau, que Du Fossé et son frère, si nous l'en croyons, eurent les plus grandes peines à le tirer des mains du peuple : « car nous étions tout à nage, ajoute-» t-il, au sortir de cette fonction, pour laquelle nous soutenions la » foule et rendions nos derniers devoirs à l'un de nos plus anciens » amis. »

Le convoi eût paru d'ailleurs celui d'un pauvre, si l'on n'y eût remarqué le duc de Coislin et les autres membres de sa famille revêtus de leurs ordres et autres insignes. Le corps de Pontchâteau fut porté, après quelques débats, à Port-Royal-des-Champs, ainsi qu'il l'avait demandé. Il y fut enterré près de la chapelle de la Vierge, à l'endroit même où il avait eu l'habitude de prier, et ses amis lui rédigèrent une longue épitaphe. Ses parents, de leur côté, firent déposer son cœur dans leur sépulture de famille et lui consacrèrent également une épitaphe. Lorsque Port-Royal fut détruit en 1710, le corps de Pontchâteau et celui du chevalier de Coislin son neveu, qui avait demandé à être enterré près de lui, furent transportés dans le cimetière de Magny-Lessart.

La vie de Pontchâteau avait été écrite par Beaubrun, mais elle n'a jamais été publiée. Mlle Perier composa, de son côté, un mémoire dont les principaux traits ont été reproduits dans la *Relation pour servir à l'histoire de M. l'abbé de Pontchâteau* inséré au *Recueil* d'Utrecht (p. 410). Cette *Relation* est ce qu'il y a de plus complet sur Pontchâteau. Elle peut servir à rectifier, en ce qui le concerne, les notices très-inexactes du *Nécrologe* de Port-Royal et de l'ouvrage de dom Lobineau. Mais ces deux notices ne sont pas seulement inexactes, ainsi que les jansénistes en conviennent ; elles sont de plus très-incomplètes. Il est permis de s'étonner surtout que dom Lobineau ait passé sous silence les écrits de Pontchâteau, qui sont cependant les seuls documents authentiques par lesquels nous puissions apprécier sa vie et son caractère. Le récit de ses mortifications et de ses habitudes de pénitence ne nous est en effet venu que de certains amis fort exaltés à l'endroit des saintetés et des miracles du jansénisme. On peut s'en convaincre en lisant le *Nécrologe* (1). Il semble

(1) Notre savant maître, M. Bizeul, a même parfaitement prouvé, à propos du chevalier de Coislin, qu'il y a parfois *un peu d'exagération dans toute cette phraséologie janséniste.* (*Biographie bretonne,* t. I, p. 397.)

Digitized by Google

enfin qu'en présentant l'abbé de Pontchâteau comme modèle aux catholiques, dom Lobineau n'aurait pas dû dissimuler sa vive opposition aux décisions du clergé de France et de l'Église. Mais dom Lobineau appartenait, ainsi que dom Rivet, l'un des rédacteurs du *Nécrologe*, à un ordre fortement suspect de jansénisme, et qui avait même, à cet égard, dévoilé très-hautement ses pensées dans les notes de sa grande édition de saint Augustin. On sait avec quelle éloquence Fénelon s'éleva contre ces notes.

La vie de Pontchâteau n'a pas été reproduite dans l'édition que M. l'abbé Tresvaux a donnée des *Vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu en cette province.*

Et maintenant, si nous voulions résumer notre opinion sur Pontchâteau, nous demanderions simplement à tous ceux qui ont étudié sa vie, ce que, dans leur pensée, un homme doué de tels moyens, d'une telle activité, d'une telle persistance, d'un tel dévouement, d'un tel esprit de sacrifice, ne fût pas devenu pour lui et pour l'Église, si, au lieu de s'attacher à Singlin et à Arnauld, il se fût confié à Fénelon, Bourdaloue ou saint Vincent de Paul.

DES OUVRAGES DE M. DE PONTCHATEAU.

Pontchâteau travailla en 1656 et 1657 à dresser les relations des *Miracles de la Sainte Épine*. Les jansénistes se proposaient de les reproduire dans le *Recueil de pièces* qu'ils firent imprimer à Utrecht, en 1740 ; — « mais toutes nos recherches, disent-ils dans un *avis* » joint à l'ouvrage, ont presque été inutiles, et elles n'ont abouti, jus- » qu'à présent, qu'à nous faire trouver *une douzaine* de relations » complètes et des extraits de lettres de personnes dignes de foi sur » *vingt autres* miracles. Si nous en avions *davantage*, nous nous » flatterions de remplir bientôt la promesse que nous avons faite d'un » recueil de cette nature (p. 450). » Mais pourquoi donc, en attendant, n'avoir pas publié les *douze Relations complètes* et *les Extraits de lettres sur les vingt autres miracles?* Il y a là, ce nous semble, un peu de mystère ; nous ne nous chargeons pas de le pénétrer.

Digitized by Google

Nous trouvons dans le même *avis* la note suivante. — « On a lieu » de croire que M. de Pontchâteau est en partie auteur, peut-être » avec M. Paschal, d'un excellent ouvrage qui parut au mois de » novembre 1656 avec ce titre : — *Réponse à un écrit publié au » sujet des miracles qu'il a plu à Dieu faire à Port-Royal depuis » quelque temps par une Sainte Épine de la couronne de Notre- » Seigneur*, 30 pages in-4°. » — C'était une réponse au *Rabat-joie* du P. Annat. « On y trouve un certain détail sur plusieurs des » miracles qui s'étaient faits jusqu'alors. » (*Recueil de pièces*, p. 449.)

La *Morale pratique des Jésuites* parut en 1669, Cologne, 8 vol. in-16. — Les deux premiers seulement étaient de Pontchâteau. Arnauld, qui est l'auteur des six autres, y a mis d'ailleurs « en » usage diverses pièces que M. de Pontchâteau avait traduites de » l'espagnol ou de l'italien. » (*Recueil de pièces*, p. 448.)

Nous devons dire, à ce sujet, que Pontchâteau, au témoignage des écrivains de Port-Royal, « savait les langues latine et grecque, » l'italien, l'allemand, l'espagnol et un peu l'hébreu. »

Quant à la *Morale pratique*, c'est à son sujet que le *Dictionnaire historique* parle de *quelques faits exagérés* et de quelques autres *altérés*.

Arnauld « haïssait les Jésuites plus encore qu'il n'aimait la grâce » efficace, » a dit Voltaire, et il est évident que Pontchâteau s'est inspiré de cet esprit. Aussi remarque-t-on assez peu de choix dans ses expressions et dans ses attaques. Dès la préface, il annonce l'intention de découvrir les *abîmes d'avarice, d'injustice, de cupidité et de tous les autres vices* où les relâchements des Jésuites les ont *précipités;* les Jésuites, pour lui, sont les *précurseurs* et les *émissaires de l'Ante-Christ*... *Ils veulent passer pour la fleur et la crème du Christianisme*, tandis qu'on ne trouve dans leur histoire qu'*insigne fourberie, calomnies noires et infâmes*, corruptions de témoins, corruptions de juges, surprise de bulles, enlèvements de titres, etc., etc. O Bourdaloue, où êtes-vous?

Au fond, la *Morale pratique* était surtout un recueil de pièces et de *factums* publiés en tout pays contre les Jésuites par des religieux d'ordres différents, où par des parties adverses dans des procès qui leur étaient intentés. La plupart de ces faits étaient empruntés à un ouvrage espagnol intitulé *El Teatro Jesuitico*, que Pontchâteau alla, dit-on, chercher lui-même en Espagne. On ajoute qu'il fit ce voyage

Digitized by Google

à pied. Quoi qu'il en soit de ce fait, sur lequel le Recueil d'Utrecht garde le silence, il est incontestable du moins que Pontchâteau s'était procuré sur le livre et sur l'auteur des renseignements qu'il avait évidemment pris ou fait prendre sur les lieux. Ainsi, nous apprenons que cet auteur, religieux dominicain et évêque de Malaga, était un bâtard du roi d'Espagne, circonstance qui, suivant Pontchâteau, fut la cause déterminante de sa vocation religieuse. Pontchâteau entre au reste à son égard dans des détails dont nous lui laissons la responsabilité.... — « Sa mère, dit-il, qui étoit fille d'honneur de la » feue reine d'Espagne, Isabelle de France, et sœur du marquis de » Mortare, gouverneur de Milan, étant devenue grosse, le roi, pour » mettre son honneur à couvert, la maria au marquis de Quintana, » qui était un des plus grands et plus riches seigneurs de la cour. Ce » marquis aima sa femme si passionnément et lui donna tant de » marques d'une véritable affection, qu'elle se crut obligée, pour lui » témoigner sa reconnaissance, de lui découvrir son secret, c'est-à- » dire de lui avouer qu'elle étoit grosse du roi, avant qu'elle l'épou- » sât. Mais quelque protestation d'une inviolable fidélité qu'elle pût » faire à ce pauvre marquis, il reçut avec cette nouvelle le coup de » la mort; car il en fut si saisi, quoiqu'il n'en témoignât rien à sa » femme, qu'il mourut deux mois après. »

Nous voici assurément très-édifiés sur la naissance de l'auteur du *Théâtre jésuitique,* lequel fut fait évêque « du vivant du roi » et était « dans une grande considération à la cour. » Pontchâteau célèbre sa piété, son humilité, sa charité. Quant à son livre, il ne nous laisse point ignorer qu'il avait été mis à l'*index.*

« Il ne s'agissait pas d'avoir raison, a dit Voltaire en parlant des » *Provinciales;* il s'agissait de divertir le public. » La *Morale pratique* ne divertit même pas.

Le Recueil de pièces imprimé à Utrecht contient un écrit de Pontchâteau intitulé : *Remarques de M. de Pontchâteau sur ce qui est arrivé à Port-Royal en l'année* 1656, p. 228-237.

On trouve enfin à la suite du *Nécrologe* et dans le *Supplément au Nécrologe* les opuscules suivants :

Lettre de M. l'abbé de Pontchâteau à Mgr l'archevêque de Paris, pour lui demander la liberté de M. de Sacy et des religieuses de Port-Royal.

Mémoire de M. de Pontchâteau sur le père Magnart, prêtre de l'Oratoire et curé de Saint-Ouen de Rouen, du 12 *avril* 1684.

Digitized by Google

Copie d'un Mémoire du 14 novembre 1684, sur l'original de l'auteur, contenant quelques particularités sur M. de Saint-Gilles d'Asson. Pontchâteau s'y découvre dès les premières lignes, par le détail de ses relations avec M. de Saint-Gilles et le titre d'*abbé de Geneston* qu'il se donne à lui-même dans le récit.

Récit de la manière dont M. du Bois, curé d'Halluyn, au diocèse de Beauvais, et M. l'abbé de Croy furent arrêtés par l'huissier Masson, le dernier jour de février 1681, *et mis à la Bastille le* 3 *mars suivant.* Les éditeurs du *Supplément au Nécrologe* donnent cet écrit sous le nom de Pontchâteau.

Pontchâteau est également auteur d'une traduction des *Soliloques* de Hamon sur le psaume 118.

Nous avons quelques lettres morales de Pontchâteau dans la relation de son séjour à Orval (*Suppl. au Nécr.*, pp. 109-129).

Disons enfin qu'on imprima dans les Pays-Bas, après sa mort, une relation latine de *la Paix de Clément IX*, qui avait été, dit-on, trouvée dans ses papiers.

Pontchâteau avait écrit des récits de deux de ses voyages de Rome, ceux de 1658 et de 1679, et un autre de son voyage en Hollande et en Danemark. Aucun d'eux n'a été imprimé.

Quelques biographes prêtent à Pontchâteau un *Traité sur la manière de cultiver les arbres fruitiers* (Paris, 1652, sous le nom de Le Gendre). Ce traité date d'une époque où Pontchâteau n'avait que 18 ans et s'occupait de tout autre chose que de jardinage. Il ne peut donc nullement lui appartenir. Il paraît d'ailleurs aujourd'hui démontré que ce traité est l'œuvre d'Arnauld d'Andilly. Le pseudonyme Le Gendre était le nom de son ami le curé de Hénonville.

La Vie de saint Thomas de Cantorbéry, avec dédicace à Louis XIV, signée *Beaubrun* (Paris, in-4°, 1679), a été également attribuée à Pontchâteau, nous ne savons sur quel fondement. Godescard, dans sa *Vie de saint Thomas*, et Suard, dans la *Biographie universelle*, n'hésitent pas à l'en déclarer l'auteur. Il est incontestable, néanmoins, que ce livre n'est nullement l'œuvre de Pontchâteau, mais bien celle de Du Fossé, son ami. Les mémoires de Du Fossé ne peuvent laisser à cet égard le moindre doute. « Un de mes amis, » dit-il, me parla en ce même temps (1662) de la vie de saint » Thomas, archevêque de Cantorbéry, en Angleterre, comme d'une

Digitized by Google

» vie pleine de très-beaux événements, et me promit de m'aider de » quelques livres dont j'avais besoin pour y travailler. » — (Cet ami était Pontchâteau peut-être). — « Ce fut une occupation, ajoute » Du Fossé, qui me servit à soutenir plus facilement une si grande » solitude; et j'eus le loisir, dans le temps que je demeurais en cette » ferme (le petit Port-Royal), de *composer et d'achever entièrement* » *cette vie*, qui fut depuis imprimée et *dédiée au Roi* (1). »

Les œuvres de Pontchâteau sont aujourd'hui complétement oubliées. A vrai dire, et malgré les qualités de verve et de style que nous avons signalées dans quelques-uns des petits écrits, elles devaient surtout leur succès à des intérêts de parti et aux circonstances. Elles sont oubliées, comme celles de Nicole, comme la plupart même de celles du *grand Arnauld*. Le malheur de ces hommes distingués fut de s'être enfermés dans le cercle étroit de l'esprit de secte. Arnauld en sortit un jour pour écrire le traité de la *Perpétuité de la foi*, et c'est encore de tous ses ouvrages celui qui a le mieux résisté à l'oubli. Pascal en sortit pour préparer le grand travail philosophique dont nous n'avons malheureusement que le trop court volume des *Pensées*, et c'est par là surtout qu'il est immortel. Mais Pontchâteau n'en sortit jamais; sa plume ne fut jamais inspirée que par les controverses et les péripéties jansénistes. Aussi a-t-il passé comme elles.

Eug. de la GOURNERIE.

---

(1) *Mémoires de Du Fossé*, p. 216.

Digitized by Google

DES NANNÈTES
AUX
ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.
ÉPOQUE CELTIQUE.

(*Suite.* — V. 1re année, pp. 363-371, 391-407, 435-442.)

CHAPITRE II.
POPULATION. — TRACES D'HABITATION. — MONUMENTS.

§ Ier. — Parties du territoire des Nannètes primitivement habitées.

On voit, par les détails que nous avons donnés dans les chapitres précédents, que le pays des Nannètes était naturellement divisé en cinq bassins principaux, ceux de la Chère, du Don, de l'Isar, de l'Erdre et de la Loire; que la sommité des collines séparant ces bassins était, ainsi que beaucoup de leurs pentes, couverte de forêts. Il ne restait donc d'habitable, dans ces bassins, que la vallée formée par le cours d'eau principal, et quelques vallons, arrosés par les plus gros affluents. Ainsi, on peut penser que ce fut dans ces espaces moins couverts de bois, et revêtus de cet inépuisable gazon approprié à notre climat, que vinrent s'établir les premiers habitants, d'abord chasseurs, puis pasteurs. La culture du sol ne dut se produire que longtemps après. On sait quel était l'éloignement des peuples primitifs pour l'agriculture; et, dans des temps beaucoup moins reculés, aux plus beaux jours de la Grèce et de Rome, malgré les poèmes laudatifs d'Hésiode et de Virgile, les travaux champêtres furent dédaigneusement abandonnés, par les Spartiates, aux Hilotes, et, par les Romains, aux esclaves. Nous n'avons malheureusement aucuns documents qui nous apprennent quand et

Digitized by Google

comment le premier sillon nourricier fut ouvert dans notre pays, antérieurement à la conquête, ni quelles furent les premières graines céréales que cultivèrent les Celtes, nos aïeux. Cependant César, au livr. II, chap. 8, de ses Commentaires, cite un fait qui nous porterait à croire que l'agriculture avait fait, avant lui, d'assez grands progrès dans la péninsule armorique. Après l'entière conquête de cette péninsule, exécutée, avec une seule légion, par le jeune Publius Crassus, César envoya ce lieutenant et les légions sous ses ordres prendre leur quartier d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turones. Ces pays vinrent à manquer de grains. Crassus envoya des préfets et des tribuns militaires en demander aux cités voisines. T. Terrasidius alla chez les Unelli; M. Trebius Gallus, chez les Curiosolites; Q. Velanius et T. Silius, chez les Venètes. De là vint la ruine de ces derniers, déplorable événement qui n'est pas de notre sujet. Il est évident que cette demande de grains annonce, chez les Venètes et les Curiosolites, une agriculture en pleine prospérité et des produits surabondants : or, les Venètes habitaient le diocèse de Vannes, et les Curiosolites les anciens diocèses de Dol, de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, c'est-à-dire la partie centrale de cette pauvre Bretagne, si étrangement exposée à tous les quolibets parisiens; et ces secours lui étaient demandés par la Beauce, la Touraine et l'Anjou, aujourd'hui le grenier et le jardin de la France.

Il paraît que nous étions moins avancés, nous autres Nannètes; car, bien que limitrophes à l'Anjou, on ne vint rien chercher chez nous. Toutefois, on peut conjecturer qu'à l'époque dont nous parlons, et à l'exemple des Venètes et des Curiosolites, nous avions commencé déjà à nous livrer à la culture des champs. Mais nous ne pouvons appliquer à cette culture aucun calcul statistique. Il en est ainsi quand nous voulons juger de la population disséminée sur notre territoire; car, comme nous l'avons observé dans le 1er chapitre, les Nannètes ne figurent pas au nombre des cités gauloises qui fournirent un contingent pour la levée du siége d'Alise, ni parmi les peuplades armoriques qui envoyèrent six mille hommes pour ce contingent, et nous ne pouvons pas même faire pour eux, sur ce chiffre problématique, les essais de calcul proportionnel qu'on a tentés pour les autres cités. La seule observation que nous puissions consigner ici, c'est que des cinq peuples qui occupaient la péninsule armorique, les Nannètes me paraissent avoir possédé le territoire le

Digitized by Google

moins étendu, et que leur population devait être conséquemment la moins considérable.

Si nous avions à dresser une carte géographique de ce territoire, à l'époque celtique, nous n'aurions que le nom de *Nannetes* à y écrire en lettres éparses, applicables à toute sa surface; car il ne nous est pas possible d'en désigner aucun point par un nom particulier. L'indication que nous allons bientôt donner de leur capitale et de leur port, sera faite sous le nom actuel de ces localités, à défaut des noms antiques, et d'après des déductions tirées à peu près exclusivement de quelques monuments de l'époque romaine.

§ II. — Corbilon.

Il est pourtant un nom bien antérieur à cette époque, puisque Pythéas l'a fait connaître le premier, 340 ans avant J.-C. Il a acquis une certaine célébrité, et plusieurs savants ont essayé de le poser sur la Loire, dans le pays des Nannètes : c'est *Corbilo* ou, plus exactement, *Corbilon*. Nous allons en dire quelque chose.

C'est au livre IV de Strabon que se trouve l'unique mention qui ait été faite, par les anciens auteurs, de cet établissement commercial. Voici le texte grec :

Ὁ δέ Λειγηρ μεταξυ Πικτόνων τὲ και Ναμνιτων εκβαλλει προτερον δε Κορβίλων υπερχεν εμπορειον ἐπι τοὐτω τῳ ποταμῷ · περὶ ἧς εἴρηκε Πολυβιος μνησθεὶς των ὑπὸ Πύθέου μυθολογη θεντων. Ὅτι Μασσαλιωτῶν μεν των συμμιξάντων Σκηπὶωνι οὐδεις εἶχε λέγειν οὐδὲν μνημης αξιον, ἐρωτηθεὶς ὑπὸ του Σκηπὶωνος υπὲρ τῆς Βρετανικῆς οὐδέ τῶν εκ Ναρβωνος οὐδέ των εκ Κορβιλωνος (Κοριβηλωνος, Basle, 1549) ἅι περ ἦ σαν ἄρισται πόλεις των ταὐτη · Πυθεας δ' ἐθαρρησε ψεὺσασθαι το σαυσα.

Traduction latine de Guillaume Xilander, édition d'Isaac Casanbon. Lut. Paris. typogr. reg. 1620, in-fol. :

« Ligeris inter Pictones et Nannetas effluit. Prius emporium fuit Corbilo, supra Ligerin. Cujus mentionem faciens Polybius, simul Pytheæ refert commentum, Massiliensium scilicet qui Scipionem convenerunt, nullum quicquam habuisse dignum memoratu quod diceret, interrogatus de Britanniâ, itemque Narbonensium et Corbilonensium, cum hæ tres urbes Galliæ omnium essent optimæ. Cæterum Pytheas ita nugari ausus est. »

Traduction française de Corray :

« La Loire se décharge entre les Pictones et les Namnètes. Autre-

Digitized by Google

» fois, il y avait sur ce fleuve, une place de commerce (Ἐμπορειον), » nommée Corbilon (Κορβιλων). Polybe en parle à l'occasion des » fables qu'avait débitées Pythéas, au sujet de l'isle de Bretagne. » Les Marseillois, dit-il, dans un entretien qu'ils eurent avec » Scipion (Émilien), ayant été questionnés sur cette isle, aucun d'eux » n'eut rien à dire de remarquable. Il en fut de même des habitants » de Narbonne et de Corbilon. Ils n'en étoient pas plus instruits que » ces derniers, quoique ces deux villes fussent les plus considérables » de ce canton. Pythéas seul osa débiter beaucoup de mensonges » (sur l'isle de Bretagne). »

Il y a plusieurs points à remarquer dans ce passage et dans ses traductions latine et française. D'abord, Strabon parle de la Loire qui coule entre les Pictones et les Nannètes, et rappelle qu'il y avait anciennement (προτερον), sur ce fleuve, une place de commerce, un comptoir, *emporium*, nommé *Corbilon*. C'est Polybe, ajoute-t-il, qui en a fait mention, d'après ce qu'en avait dit Pythéas, et en rapportant une conversation de Scipion avec les habitants de Marseille, ceux de Narbonne et de Corbilon, les principales villes du pays, au sujet de la Bretagne. Ainsi c'est Pythéas qui, au commencement du VIe siècle avant J.-C., a nommé Corbilon, l'a indiqué comme étant placé sur la Loire, et l'a rangé parmi les trois principales villes de la Gaule, avec Marseille et Narbonne. Les ouvrages géographiques de Pythéas sont perdus, et peut-être l'étaient-ils déjà du temps de Strabon, car c'est dans Polybe que celui-ci trouve la mention de Corbilon faite par Pythéas; mais, ce qui est assez singulier, l'ouvrage où Polybe avait recueilli cette mention, ne nous est pas non plus parvenu : en sorte que c'est aujourd'hui dans la seule géographie de Strabon que ce nom de *Corbilon* s'est retrouvé. Il a été aussitôt livré aux nombreuses interprétations des critiques; interprétations d'autant plus vives et diverses qu'elles n'ont pour bases que le peu de détails donnés originairement par Pythéas, dont la véracité est, comme on sait, fortement attaquée par Strabon lui-même.

Une question qui peut en effet mettre cette véracité en suspicion, et n'a encore été abordée par personne, bien qu'elle se présente naturellement et de prime abord, c'est celle de savoir comment il se peut faire que Corbilon, l'un des trois plus grands établissements commerciaux de la Gaule, rivalisant avec Marseille et Narbonne, n'ait été nommé que par un seul géographe, florissant quatre siècles

Digitized by Google

avant J.-C. et dont les écrits inspiraient peu de confiance au savant Strabon? Comment ce nom, nécessairement porté au loin par les relations commerciales, n'a-t-il été recueilli par aucun autre géographe, par aucun historien de l'antiquité? Comment a-t-il échappé surtout à celui qu'on pouvait, à plus juste titre que Varron, nommer le plus savant des Romains, à ce Pline l'Ancien, auquel l'épithète d'universel était applicable? Il est vrai que Strabon se servant de l'adverbe προτερον, *priùs*, *auparavant*, *autrefois*, porterait à croire que, de son temps, *Corbilon* n'existait plus; mais, puisque Scipion conversait avec *les habitants de Corbilon* moins de deux siècles avant J.-C., il fallait bien que cette ville existât alors, et ce rapprochement de 250 ans depuis l'époque de Pythéas, rend la solution de la question beaucoup plus difficile.

Quoi qu'il en soit, nos critiques ne se sont guère occupés que de rechercher l'emplacement de Corbilo; et comme Strabon l'indique sur la Loire et qu'en même temps il parle de ce fleuve comme coulant entre les Pictones et les Nannètes, c'est sur la plus basse Loire, séparant en effet ces deux peuples, qu'on a cherché l'*emporium* de Pythéas.

Ortelius paraît être le premier géographe moderne qui se soit occupé de Corbilon. Il le place à Nantes ou au Croisic.

Sanson identifie *Corbilon* et *Condivicnum*.

Michel Baudrand, *Lexic. géogr.*, Paris, 1670, dit que plusieurs ont cru que Corbilon était Nantes, en ajoutant toutefois: *Sed non benè constat.*

Voici l'article que lui a consacré Hadrian de Valois: « Papire » Masson prend la ville de Blois pour Corbilon. Je croirais plutôt » que c'est *Coiron* ou *Coeron*, sur la Loire, entre Nantes et Saint- » Nazaire, à trois lieues du *Portus Nannetum* ou de *Condivicnum*, » et qui, à l'exception de deux lettres, a retenu l'ancien nom de Cor- » bilon.— Corbilonem Massonus castrum Blesense interpretatur. Ego » *Coiron* vel *Coeron* potius crediderim qui locus est ad flumen Lige- » rim, Namnetas urbem inter atquè S. Nazarium, à Portu Namne- » tum seu Condivicno tribus locis distans, *et vetus Corbilonis nomen*, » *demtis duabus litterulis*, *retinens*. » Dom Bouquet a reproduit en entier, dans ses notes, l'article d'Hadrian de Valois, sans y rien ajouter.

Papire Masson, cité par Valois, et qui plaçait à Blois Corbilon, en avait parlé dans sa *Descripti fluminum Galliæ*, Paris, 1618.

Digitized by Google

Huet, évêque d'Avranches, n'adopte pas l'opinion de Valois. Il trouve Couëron trop rapproché de Nantes, et ne croit pas vraisemblable que deux villes de commerce, étant si voisines, eussent pu s'élever en même temps à une si grande puissance. Voy. *Histoire du commerce*.

Bruzen de la Martinière, dans son grand *Dictionn. géogr.*, 1740, se contente de dire qu'il paraît que la ville de *Corbilum* n'était déjà plus du temps de Strabon. « Ainsi, ajoute-t-il, pourquoi conjecturer » que c'est aujourd'hui la ville de Nantes? Ne pouvait-elle point » être ailleurs sur la Loire? » Il rappelle ensuite l'opinion de Valois qui place Corbilon à *Coiron*, opinion adoptée par l'abbé Lebœuf dans sa *Dissertation sur Vellaudunum et Genabum*.

L'abbé Travers, dans son premier chapitre de l'*Histoire des Évêques de Nantes*, nous affirme comme quoi « Strabon, liv. IV, » paraît dire, mais sur la foi d'autrui, qu'on appelait la *principale* » *ville* des Nannètes *Corbilon*, et que cette ville avait eu un abord » célèbre; c'est là nous dire, ajoute-t-il, que du temps de l'empe- » reur Tibère, successeur d'Auguste, sous lequel Strabon vivait, » elle était déchue de sa première splendeur, et que son port n'était » plus ce qu'il avait été. Plusieurs crurent que la ville principale des » Nantois fut ainsi appelée. Mais M. de Valois, dans sa *Notice des* » *Gaules*, veut que *Corbilon* soit *Coiron*, sur la Loire, à trois lieues » au-dessous de Nantes, et peut-être a-t-il raison : on trouve *par* » *l'élision des trois lettres du milieu*, dans le mot *Corbilon*, *Cor-on*, » et en mettant *i* après le premier *o*, *Coiron*. »

Voilà, certes, une admirable découverte, bien digne de figurer dans les leçons de haute grammaire de M. Jourdain. Notre digne abbé s'y complaisait tellement, qu'ayant trouvé, à propos de la mort du duc François II, l'occasion de nommer Couëron, il y revient de plus belle, et se livre à des développements de plus en plus stupéfiants, et tellement curieux, que je ne puis m'empêcher de consigner ici, en son entier, cet étrange article :

« M. de Valois croit que le bourg de Couëron est la ville que » Strabon appelle *Corbilon*, et est le *Portus Namnetum*, le *port* » *dont Ptolémée établit* la position *dans le pays de Nantes*. La » conjecture que *Corbilon* et Couëron sont le même lieu, *a quelque* » *apparence* (*Not. des Gaules*, voyez *Corbilo*). Le cartulaire de » Redon conserve un titre du IXe siècle, où Couëron est appelé

Digitized by Google

» *Coron;* si l'on ajoute à ce nom la syllabe *bil*, QUI EN A ÉTÉ RE-
» TRANCHÉE, nous avons *en entier* le mot *Corbilon. L'usage était*
» *commun autrefois d'abréger un nom de ville ou de peuple par le*
» *retranchement des lettres du milieu du mot.* Ainsi, en retranchant
» de *Nannetes* la syllabe du milieu du mot, on a formé *Nantes* et
» *Nantès*, et, par la même règle, on a fait de *Redones*, *Renes* et
» *Renès;* en la même manière, *nos ancêtres* ont fait *Coro* de
» *Corbilo*, et *Coron* de *Corbilon*, et ensuite *Coiron.* Le *Portus*
» *Namnetum de Ptolémée* n'est autre chose que la ville de Nantes,
» appelée autrefois *Quanto-vicus* et *Vicus portus.* »

Il n'est pas besoin d'un long commentaire pour prouver que ce passage contient autant d'absurdités que de mots. La simple lecture suffit. Au reste, il n'est que le niais développement du *demptis duabus litterulis* de Valois et de dom Bouquet, deux savants hommes assurément, mais qui, là, n'en ont pas moins dit et adopté une sottise. Or, on doit signaler, avec plus d'éclat, les sottises des savants que celles des ignorants; car les premières sont bien plus préjudiciables aux progrès de la science.

L'abbé Travers, en disant, dans le même passage, que le *Portus Nannetum* est le port dont *Ptolémée établit la position dans le pays de Nantes*, commet ici une lourde erreur; car Ptolémée n'a fait aucune mention du *Portus-Nannetum*, qui ne se trouve indiqué nulle part ailleurs que dans la Table Théodosienne ou carte de Peutinger. Ce n'est pas tout. Nous avons déjà remarqué plus d'une fois que le bon abbé, pour favoriser ses petits systèmes, mettait en pratique certaines finesses peu dignes d'un aussi sévère janséniste. Nous en trouvons encore ici un exemple, dans la citation qu'il fait d'un passage du cartulaire de Redon. Il y a lu *Coron*, tandis que le cartulaire, que j'ai lu et tenu, porte : « In pago Namnetico in condità » *Coiron.* » Je sais fort bien que *Coron* ni *Coiron* ne sont pas plus l'un que l'autre en rapport étymologique avec Corbilo, mais Travers était importuné de cet *i* qu'il avait essayé pourtant d'utiliser.

Cet *i*, plaisanterie à part, est cependant très-important. Il donnait, au IXe siècle, à la première syllabe du nom de *Coiron*, le son qu'elle a encore aujourd'hui, quoique nous ayons changé cette syllabe en *Couë*-ron. Mais ce changement n'est véritablement qu'un rappel au radical originaire, au mot pur breton *coüet* ou *coët*, qui signifie *bois*, et entre dans la composition d'une foule de noms de lieux, soit

Digitized by Google

au commencement, soit à la fin. Ceci n'a pas besoin d'être démontré à ceux qui ont la plus légère idée des étymologies bretonnes. Il en résulte que la première syllabe du mot *Couëron* devrait être écrite *coët* ou *couet*. Quant à la seconde, *ron* ou *run*, elle a sa signification : c'est aussi un mot parfaitement breton, et qui veut dire *tertre*, *élévation*, *monticule*. *Coët-run* ou *Coüet-ron* doit donc se traduire par *Bois du Tertre*, et on ne devra trouver rien que de naturel dans cette interprétation.

D'Anville se contente, dans l'article *Corbilo* de sa Notice de la Gaule, de rapporter ce qu'en a dit Strabon d'après Pythéas et Polybe ; puis, il critique l'opinion de Sanson qui voulait que *Corbilo* et *Condivicnum* fussent la même ville, *sans en apporter de preuves*, et trouve au contraire fort convenable celle de Valois, qui place *Corbilo* à Couëron, bien qu'elle ne soit fondée non plus sur aucune preuve : à moins que d'Anville n'admette comme telle *l'analogie qui paraît*, dit-il, entre la dénomination ancienne et le nom actuel, et qu'il ne repousse nullement, comme on voit.

Ogée, article *Couëron*, rappelle l'opinion d'Hadrian de Valois, sans aucun commentaire, et semble l'adopter quand il ajoute que la rade de Couëron est vraisemblablement celle de *Corbilo*. L'annotateur de la seconde édition d'Ogée repousse au contraire le *Corbilo—Couëron*, et veut que cette opinion disparaisse devant l'étymologie vraiment celtique du mot Couëron, qui est *Coët-run* ou *Bois-du-Tertre*.

L'abbé Deric, contemporain d'Ogée, parle aussi de *Corbilo;* mais il croit, avec Sanson et Huet, évêque d'Avranches, à l'identité de cette ville et du *Condivicnum*, pris pour Nantes. Il s'imagine ajouter une grande force à l'opinion de ces deux savants, en donnant l'étymologie de *Corbilo* et de *Condivicnum*, qui, suivant lui, signifient exactement la même chose. *E sempre bene!*

M. Leboyer, très-savant professeur de mathématiques transcendantes, mais un peu moins versé dans la géographie ancienne, dit, dans ses *Notices sur la Loire-Inférieure*, à l'article *Couëron*, que « quelques personnes pensent que ce bourg est la ville que Strabon » appelle Corbilo, et que l'étymologie donne une certaine force à ce » sentiment, qui est d'ailleurs celui du savant d'Anville et de M. de » Valois. » Puis, à l'article *Montoir*, on lit : « M. Simonin pense » qu'il se pourrait que Montoir fût l'ancienne *Corbilo* ou *Kerbilo*,

Digitized by Google

» que *les géographes latins* plaçaient près de la Loire et de la mer, » et qui, *selon eux*, avait *autant de matelots que la ville de Mar-* » *seille*. Il trouve la preuve de cette opinion dans le *grand nombre* » *de matelots de Montoir*. D'ailleurs, le banc de sable qui découvre » à la basse mer, auprès de la prairie de Montoir, s'appelle le *banc* » *de Bilho ; la ville voisine* aura donc dû s'appeler *Ker-bilho*, ou » ville de *Bilho*, d'où *les Latins* ont fait *Corbilo*. » Nous reviendrons sur cette grande et belle démonstration, et nous n'oublierons pas les *matelots de Montoir*.

Éd. Richer, *Voyage à Guerrande*, p. 37, refuse à M. Simonin l'admirable découverte du banc de *Bilo* ou *Bilho*, et affirme que c'est à M. Poignand qu'elle est due. Mais il ne paraît pas disposé à transformer le bourg de Montoir en *Ker-bilo*, et moins encore en *Corbilo*. Il penche au contraire pour Couëron, *à cause de son mouillage*.

Enfin, M. Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, p. 103, s'est aussi occupé de *Corbilo*, et voici ce qu'il en dit :

« Pythéas indiquait aussi de ce côté (l'île d'Ouessant !) une *ville* » *gauloise florissante* nommée Corbilo, *située à l'embouchure* de la » Loire ; ville dont il n'est plus question dans aucun autre auteur, et » que Valois et d'Anville, après lui, ont placée, assez arbitrairement, » à Couëron. Mais ce lieu est *trop enfoncé dans les terres* et n'est » pas *à l'embouchure de la Loire*. Dans l'incertitude où l'on est, il » vaut mieux placer Corbilo à *Corsep : d'abord, parce que ce nom* » *ressemble davantage à l'ancien que Couëron*, et qu'il est plus » véritablement *à l'embouchure de la Loire ;* en second lieu, *parce* » *que, près de Corsep, il y a un lieu nommé Brevin*, qui indique un » *Briva* celtique, c'est-à-dire un port ou un lieu de passage. Peut-» être le port des deux Corbeaux dont parlait Artemidore, et sur » lequel nous n'avons aucun renseignement, sinon qu'il était situé » sur les côtes de l'Océan, était-il le même que Corbilo. »

Il faut vraiment y regarder à deux fois pour croire qu'un passage aussi pitoyablement écrit, aussi piètrement élaboré, soit sorti de la plume du secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. Si un malheureux provincial s'avisait d'en envoyer autant à cette savante compagnie, son œuvre serait dédaigneusement précipitée dans les limbes les plus profonds des archives. Quoi ! parce que Pythéas a dit que Corbilon était sur la Loire, ἐπι τουτω τῳ ποταμῳ, il faut de toute nécessité qu'il soit placé *à son embouchure !* Corbilon ne peut être

Digitized by Google

à Couëron, parce que Couëron est trop *enfoncé dans les terres*, et n'est pas *à cette embouchure ;* il vaut mieux le mettre à Corsep, *qui est près de l'embouchure!* D'ailleurs, le nom de *Corsep* n'a-t-il pas avec *Corbilo* une analogie frappante et bien supérieure à celle de *Couëron ?* Et ce *Brevin* qui est tout auprès de Corsep et qui indique un *Briva* celtique ! tout cela n'est-il pas de la plus complète évidence? Il est vrai, comme je l'ai déjà dit, que Strabon ne précise nullement *l'embouchure de la Loire ;* il est vrai que Couëron n'est point du tout *enfoncé dans les terres;* il est vrai que M. le secrétaire perpétuel n'a jamais pu lire exactement ni écrire correctement un nom de lieu sur les cartes de la Bretagne, témoin *Corsep* au lieu de *Corsept*, et *Brevin* au lieu de *Saint-Brevin* ou *Breven*, *sanctus Brevennus* dans les chartes du XIIe siècle, lequel Saint-Breven n'est pas le moins du monde un *Briva* celtique ; il est vrai enfin que personne, pas même Strabon, qui le mentionne, n'a jamais su où était le port des deux Corbeaux d'Artémidore, et que la Loire n'a point été nommée à cette occasion. Comment M. Walckenaer a-t-il pu s'imaginer qu'il faisait de la géographie ancienne en entassant tant d'erreurs et de conjectures?

En m'occupant de quelques points géographiques de la péninsule armorique, j'ai déjà fait voir assez souvent combien il existe peu de concordance dans les emplacements qu'on leur assigne, et comment cette divergence d'opinion vient, la plupart du temps, de cette manie étymologique, qui conduit presque toujours à l'absurde. Nous en avons encore un frappant exemple à l'occasion de *Corbilo;* car il est évident que si Hadrian de Valois l'a placé à Couëron, c'est parce qu'il a cru reconnaître dans le nom de cette bourgade un rapport étymologique avec *Corbilo* : et c'est, en définitive, l'opinion qui l'a emporté ; car je ne crois pas que, aujourd'hui, il existe un seul dictionnaire géographique qui, en nommant *Couëron*, ne cite en même temps *Corbilo,* et Dieu sait pourtant ce qu'ils ont de commun! Hâtons-nous d'ajouter, pour nous débarrasser de *Couëron* et n'y plus revenir, que ni dans ce bourg ni dans son voisinage on ne trouve vestige d'antiquité.

Nous avons déjà fait remarquer que la manière dont Strabon amène la mention de *Corbilon*, après avoir dit que la Loire se décharge, ἐκβάλλει, entre les Pictones et les Namnites, et en ajoutant que cet *emporium* était *sur* la Loire, a pu assez naturellement faire

Digitized by Google

penser que cette position était sur la plus basse partie de ce fleuve, c'est-à-dire entre Ingrande et Saint-Nazaire. Dans cet espace, Nantes, l'ancien *Portus Nannetum* de la carte de Peutinger, Nantes, le véritable *emporium* de la peuplade, a dû se présenter tout d'abord à la pensée des explorateurs de *Corbilon*. Aussi les plus anciens, Ortelius et Sanson, n'ont-ils pas hésité à les confondre, et ont été suivis en cela par ceux qui ont essayé de mettre un peu de critique dans la question, tels que Baudrand, Huet et l'abbé Deric. J'adopterais volontiers cette conjecture, si je n'avais à lui opposer l'objection suivante. Strabon parle de *Corbilon* comme existant à une époque très-reculée, et semble faire entendre qu'il n'existait plus de son temps ; or, cette complète destruction pourrait-elle raisonnablement s'appliquer à Nantes, au *Portus Nannetum*, dont trois inscriptions trouvées dans cette localité, et érigées en l'honneur de Claude et de Néron, prouvent non-seulement son existence sous ces princes, mais aussi son importance à raison des édifices qu'ils y avaient fait élever et que rappelaient ces inscriptions. J'en donnerai le texte en parlant de l'époque romaine. La même objection repousse aussi l'opinion de M. Bachelot de la Pilaye, qui place *Corbilon* à Rezay, et qui s'appuie sur la grande quantité de briques, de tuiles à rebords y couvrant une surface considérable. Ces débris romains ne prouvent autre chose que l'existence, en ce lieu, d'un établissement romain ; ils sont évidemment postérieurs à la conquête, et n'ont rien de commun avec un comptoir gaulois, existant trois siècles au moins avant cette conquête.

Je crois qu'il est fort inutile de revenir sur le sentiment de M. Walckenaer et sur l'emplacement que, *dans son incertitude*, il choisit pour Corbilo à *Corsep*. Ce que nous en avons dit doit suffire à la démonstration du peu de portée de cette opinion, et M. Walckenaer aurait dû se souvenir que dans le doute on s'abstient : *In dubio, abstine te.*

Mais je ne puis laisser passer, sans quelques observations, la trouvaille du banc de sable de la Loire, placé à peu près vis-à-vis de Montoir, et nommé, dit-on, *Bilho* ou *Bilo*. D'abord, je protesterai contre le nom de *Corbilo* que d'Anville a substitué, le premier, au Κορβίων, *Corbilon* de Strabon, et qu'Ogée et Deric ont répété après d'Anville. Il me semble qu'en fait d'érudition, il est de bonne règle de laisser aux mots leur forme et leur portée, sans y rien ajouter ni

Digitized by Google

retrancher, pour les accommoder à nos systèmes. Or, Corbi*lo* n'est pas du tout Corbi*lon*, en bonne science étymologique. Cette première considération ferait seule disparaître et le banc de *Bilo* et la ville de *Ker-bilo*. Mais ce n'est pas tout.

Ce banc de sable de Bilo ou Bilho ne se découvre qu'à la basse mer. Il peut être fort connu des marins qui fréquentent ces parages, mais à coup sûr il n'est point assez remarquable pour fixer l'attention d'autres personnes que de celles qui redoutent d'y échouer ; et, s'appelât-il cent fois Bilo ou Bilho, que nul n'eût pensé à le mettre en rapport avec le *Corbilon* de Pythéas. Cette heureuse idée était réservée à M. Poignand, ancien magistrat de Montfort, qui l'a consignée dans un *Mémoire sur Guerrande et le Croisic*, que j'ai le malheur de ne pas connaître, mais qui a été entre les mains d'Édouard Richer. Celui-ci en a donné une courte analyse, à la p. 35 de son *Voyage à Guerrande*. Il paraît que M. Poignand s'y livre aux étymologies les plus excentriques, et que, près de lui, le bon abbé Deric n'est qu'un tout petit garçon. Enfin il est allé si loin, que Richer n'a pu s'empêcher de terminer ainsi son article : « C'est après avoir lu de *pareilles* » *étymologies*, après être arrivé à de *telles conclusions*, que l'on » conçoit le *dégoût des esprits judicieux* pour la science étymolo- » gique. C'est alors qu'on jette un *ridicule ineffaçable* sur une » science qui a ses abus comme toutes les autres, mais qui serait » susceptible de jeter tant de jour sur l'histoire, si l'on s'en servait » avec la modération convenable. »

Or, c'est ce digne étymologiste qui a trouvé le banc de sable de *Bilo* ou *Bilho*, et la ville de *Ker-bilo*. J'ignore s'il établit sa ville sur le banc de sable : Richer se tait à cet égard. Mais M. Leboyer, dans ses *Notices sur la Loire-Inférieure*, pp. 187 et 306 de la seconde édition, nous apprend que M. Simonin, très-bon professeur d'hydrographie, mais assez mauvais antiquaire, a complété la découverte de M. Poignand ; et voici comment il a procédé : Le banc de Bilho est placé vis-à-vis de la paroisse de Montoir, mais à plus d'une lieue du clocher, *il est donc juste de mettre à Montoir* la ville de *Ker-Bilo ;* puis, il y a entre Montoir et Corbilo ou Ker-bilo une analogie frappante : les géographes *latins* qui ont parlé de Corbilo, disent que cette ville *avait autant de matelots que celle de Marseille ;* or, l'on sait que Montoir est encore à présent le canton du département qui fournit *le plus de matelots ;* donc Montoir est le *Kerbilo* de M. Poi-

Digitized by Google

gnand ; donc Montoir est le *Corbilon* de Pythéas. On reste vraiment stupéfait devant cet amas d'absurdités, et on a peine à concevoir comment M. Leboyer a pu les enregistrer *deux fois* dans son livre, sans aucune observation critique, et sans faire remarquer, entre autres, que *les géographes latins* qui ont parlé de Corbilon, se bornent au *seul* Strabon, géographe *grec*, et qu'il ne dit pas un seul mot *des matelots de cette ville ni des matelots de Marseille*.

On voit, par tout ce que j'ai dit ci-dessus, que je me suis appliqué à resserrer, dans un même cadre, tout ce qu'on a dit sur *Corbilon*, sur cette antique ville de commerce située sur la Loire, et que l'idée générale a placée dans le pays de Nantes. Réduits à ce qu'en a dit Strabon, nous avons dû renoncer à rechercher son emplacement, et je crois que la mauvaise réussite de tous ceux qui se sont livrés à cette recherche, fait voir évidemment que nous avons eu raison de nous abstenir. Il est des gens qui, en pareil cas, préfèrent dire ou adopter une absurdité plutôt que de rester court devant une explication quelconque. Je crois, comme je l'ai déjà dit souvent, qu'il faut, en beaucoup d'occasions, savoir ignorer, et que la véritable science se trouve beaucoup mieux d'une prudente réserve que de toutes ces folles élucubrations, si communes autrefois, et dont nous ne sommes pas encore aujourd'hui parfaitement débarrassés.

Loin de rechercher l'emplacement de Corbilon, je serais presque tenté d'élever des doutes sur son existence, en me fondant sur ce qu'une ville si considérable, et comptée au troisième rang parmi les cités florissantes de la Gaule, au temps de Polybe et de son illustre élève, Scipion-Émilian, semble avoir subitement disparu, et ne se retrouve plus ni dans les écrits des historiens, ni dans ceux des géographes. Comment se fait-il, par exemple, que César n'en fasse aucune mention, alors qu'il traverse le territoire des Nannètes, pour aller porter la guerre dans la Vénétie? Chose bizarre : on s'est empressé d'assigner un emplacement à Corbilon, et la question de son existence réelle n'a pas encore été abordée. Cette existence a été admise non-seulement par les géographes ou pseudo-géographes que nous avons cités, mais encore par le savant auteur de l'*Histoire littéraire de France*, dom Rivet, 1733, pp. 1-49. « Corbilon, dit-il, alloit » de pair avec Narbonne. C'étoit une ville d'un très-grand abord, » située sur la rivière de Loire : mais quelque illustre qu'elle fût avant » les Scipions, il en reste aujourd'hui si peu de vestiges que l'on ne

Digitized by Google

» convient pas même de sa situation. » M. Lelewel, dans sa *Notice sur Pythéas*, Brux., 1836, in-8°, p. 46, admet le récit de Polybe sur l'entrevue de Scipion avec les habitants de Marseille, de Narbonne et de *Corbilon*, entrevue qu'il fixe à l'an 217 avant Jésus-Christ. Il parle des Nannètes, qui habitaient *autour de la ville de Corbilon*, et qui, de concert avec les Venètes, leurs voisins, allaient par mer jusqu'à la Bretagne faire leur négoce.

Quoi qu'il en soit, c'est en vain que nous avons parcouru les deux bords de la basse Loire, tout le long du pays des Nannètes, pour retrouver *Corbilon*. Nantes et Rezay se sont seules présentées comme des localités fort anciennes ; mais nous n'osons y placer Corbilon, par les raisons que nous avons déduites ci-dessus. Si Corbilon est ailleurs, il faut s'écrier avec Lucain : « *Etiam periêre ruinæ !* »

BIZEUL (de Blain).

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LA GUILLANEU.

BALLADE VENDÉENNE (1).

Il est un arbre en nos forêts
Qui passe la crête des chênes,
Comme les vergnes et les frênes
Passent la ronce en nos guérets.

Oh! bergers et bergères!
La Guillaneu vous faut chanter,
La Guillaneu vous faut chanter;
Venez danser, venez sauter,
Sauter sur les fougères.

De mille fleurs il est garni;
Et dans ces fleurs la tourterelle,
Au temps de la saison nouvelle,
A tous les yeux cache son nid.

Oh! bergers et bergères!
La Guillaneu vous faut chanter,
La Guillaneu vous faut chanter;
Venez danser, venez sauter,
Sauter sur les fougères.

Quand la nuit tend son voile épais,
Joyeux de reposer leurs ailes,
Les roitelets, les hirondelles,
Jusqu'à l'aube y dorment en paix.

Oh! bergers et bergères!
La Guillaneu vous faut chanter,
La Guillaneu vous faut chanter;
Venez danser, venez sauter,
Sauter sur les fougères.

Jamais dans cet arbre si beau
Vous n'entendez la voix criarde

(1) Cette ballade, en patois, se chante le dernier jour de l'année. C'est un souvenir du *Guy l'an neuf* de la religion druidique. — Saint-Cyr en Talmondais. (B. FILLON.)

Digitized by Google

De la pie ou de la cossarde,
Du Jean des Bois ou du corbeau (1).

Oh ! bergers et bergères !
La Guillaneu vous faut chanter,
La Guillaneu vous faut chanter ;
Venez danser, venez sauter,
Sauter sur les fougères.

Notre-Seigneur en est le tronc,
Les Apôtres en sont les branches,
Des Chérubins les ailes blanches
Forment les feuilles sur son front.

Oh ! bergers et bergères !
La Guillaneu vous faut chanter,
La Guillaneu vous faut chanter ;
Venez danser, venez sauter,
Sauter sur les fougères.

De ses pieds sacrés doucement
Découle la source de vie,
Clair ruisseau qui vous donne envie
De vous y baigner un moment.

Oh ! bergers et bergères !
La Guillaneu vous faut chanter,
La Guillaneu vous faut chanter ;
Venez danser, venez sauter,
Sauter sur les fougères.

Voulez-vous être juste et fort ?
A longs traits buvez de cette onde ;
Méprisant tous les maux du monde,
Sans peur vous attendrez la mort.

Oh ! bergers et bergères !
La Guillaneu vous faut chanter,
La Guillaneu vous faut chanter ;
Venez danser, venez sauter,
Sauter sur les fougères.

Émile GRIMAUD.

(1) Jean des Bois, nom populaire du chat-huant.

Digitized by Google

LE SERGENT

DU

DUC DE THOUARS

ET LES GENS

DE M. DE LA CHATAIGNERAIE.

D'après la coutume de Poitou, il devait être rendu foi et hommage, aveu et dénombrement pour chaque fief à tous les changements de seigneur et de vassal. En cas de mutation du vassal, le délai était de quarante jours à partir de l'entrée en possession du fief; s'il y avait mutation de seigneur, le délai était de quarante jours aussi, mais seulement à partir de la proclamation faite par le nouveau suzerain aux prônes des messes paroissiales et par cri public dans les marchés. Si les actes de foi et hommage, aveu et dénombrement n'étaient pas présentés dans ce délai, le suzerain était en droit de faire saisir le fief par muni d'une commission spéciale et assisté de témoins; et la saisie devait être notifiée au principal manoir du vassal, soit parlant à lui-même ou à son fermier, soit par attache à la porte dudit manoir.

Les cas dans lesquels cette saisie pouvait être exécutée se présentaient fréquemment. La distance, les affaires, les maladies, empêchaient souvent l'héritier ou l'acquéreur d'un fief de remplir ses devoirs envers son suzerain. Parfois aussi la négligence et l'oubli amenaient au château le porteur de cédule; et alors quand le vassal était un homme puissant et riche, le mécontentement et la colère l'emportaient sur le respect dû aux lois; et le pauvre sergent éprouvait de sa part et surtout de celle de ses serviteurs et domestiques des traitements rigoureux, cruels même, dont la lecture fait naître une impression toute différente de celle causée par la joyeuse scène des *Plaideurs* (1) dans laquelle L'Intimé enregistre le soufflet et les

(1) Acte 2, scène 4.

Digitized by Google

coups de pied que lui donne Chicaneau. On en pourra juger par le procès-verbal suivant, qui remonte à l'année 1612.

Le suzerain, Henri de la Trémouille, duc de Thouars, est le chef de la famille la plus illustre, la plus importante et la plus puissante du Poitou.

Le vassal est Louis de Vivonne, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron d'Anville, ainsi que d'Oulmes et de la Châtaigneraie, en bas Poitou, et par conséquent grand personnage lui-même.

Les fiefs à saisir consistent dans trois belles baronnies de cette dernière contrée, Sigournay, le Puybéliard et Chantonnay, que Louis de Vivonne, nommé dans le procès-verbal M. de la Châtaigneraie, possédait du chef de sa femme Eléonore Chabot de Saint-Gelais.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉBELLION FAITE A JANNEL, PAR LES SERVITEURS DE MONSIEUR DE LA CHASTEGNERAYE, A SIGOURNAY. — 4e AOUT 1612.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Berthelemy Jannel, sergent royal soussigné, résidant au bourg Saint-Jehan lez Thouars, âgé de soixante et huit ans ou environ, me complaignant à justice des excès et violences à moi commis en exerçant mon état et office, disant la vérité comme elle est, que ci-devant j'aurois été chargé, par sire Jehan Briault et Pierre Merceron, marchands, demeurant audit Thouars, commissaires établis à la requête de M. le procureur fiscal de la cour et duché dudit Thouars, avec sire David Martin, sieur de Puisset, marchand, demeurant à la Chèze-le-Vicomte, sur les terres, baronnies, châtellenies et seigneuries du Puybéliard, Chantonnay et Sigournay, à faute d'hommage et autres certes obéissances non faites à Mgr le duc de Thouars, icelle commission en date du dernier juillet an présent 1612, pour la signifier au seigneur ou dame desdites seigneuries du Puybéliard, Chantonnay et Sigournay, et iceux intimer pour voir faire bail desdites choses.

Suivant laquelle charge, et de l'exprès commandement de MM. les officiers de mondit seigneur le duc, me serois transporté exprès et à cheval, avec mes recors ci-après nommés, jusques audit lieu du Puybéliard, distant dudit Thouars de treize grandes lieues; où étant

Digitized by Google

arrivé, le 4e jour d'août audit an 1612, après m'être enquis du château ou manoir de la baronnie et seigneurie dudit lieu pour y faire mon exploit, et trouvé qu'il n'y avoit aucun manoir de seigneurie audit lieu, me serois transporté vers et au domicile de Me.... (1), procureur fiscal desdites seigneuries, auquel aurois fait entendre madite charge et icelui requis prendre et recevoir ledit exploit pour le faire savoir au seigneur ou dame desdits lieux ; ce qu'il auroit refusé prendre, et m'auroit fait réponse que M. de la Chastigneraie, son maître, étoit seigneur desdites terres, lequel faisoit demeure audit lieu de Sigournay, et que toutefois, vu que ledit lieu de Puybéliard étoit le chef et *capitaten* d'hommage, le receveur dudit seigneur, qui étoit audit lieu, ne feroit refus d'icelui prendre.

Par quoi ayant été averti que ledit receveur, nommé Louis Surrault, angoumoisin, étoit en la maison de Marie Gobin, veuve Simon Payneau, où pend par enseigne la Corne de Cerf, au-devant les halles dudit lieu du Puybéliard, me y serois transporté, assisté de Yzaac Jannel, mon recors ; et ayant trouvé icelui dit receveur en compagnie d'autres personnes à moi inconnues, sinon qu'il y avait entre autres Jehan Guilbault, dit La Rubette, maréchal et hôtellier, demeurant audit lieu, lui aurois humblement fait entendre madite charge et prié de recevoir ledit exploit, duquel, ensemble de ladite saisie, à sa sommation lui aurois fait lecture. Ce qu'ayant fait, ledit Suryau m'auroit audacieusement fait réponse, en jurant et blasphémant le nom de Dieu, qu'il n'avoit point affaire de recevoir ledit exploit et que j'allasse chercher des recors. Auquel aurois fait réponse qu'il y avoit assez de peuple en la compagnie pour servir de témoins en justice. A quoi ledit Suyreault, receveur susdit, m'auroit de rechef (dit) qu'il ne le recevroit point, et que je le devois porter au château de Sigournay, mais que je serois volontiers battu aussi bien que les autres. Auquel aurois fait réponse que je ne faisois qu'acte de justice ; et vu que ce n'étoit son plaisir de recevoir mondit exploit, je me transporterois audit lieu de Sigournay.

Et ce fait, me serois sorti dudit logis et me serois enquis de quelque homme, pour venir avec moi jusques audit lieu de Sigournay, pour m'être recors et témoin dudit exploit avec ledit Yzaac Jannel ; à quoi personne dudit lieu du Puybéliard n'auroit voulu

(1) Nom en blanc.

Digitized by Google

entendre, quelque sommation que leur en pusse faire de par le roi : me disant qu'ils n'oseroient, sans danger de leurs vies, et qu'il n'y avoit sergent au pays qui eût osé faire un exploit audit château de Sigournay, parce que les serviteurs de mondit seigneur de la Chastigneraie, et même ledit receveur, homme violent, les iroient battre jusques en leurs maisons.

Néanmoins, vu le refus, me serois transporté, assisté dudit Yzaac Jannel, jusques audit lieu de Sigournay, distant dudit lieu du Puybéliard de demi-lieue, où étant aurois mis et affiché mon exploit, contenant la signification de ladite saisie et assignation à de vendredi en huit jours, par-devant M. le sénéchal de Thouars, pour voir faire bail à la requête desdits commissaires, selon qu'il est à plein contenu par mon procès-verbal et rapport étant à part des présentes; et ce contre la grande porte et entrée principale dudit château, en parlant à des métayers qui battoient du blé en la basse-cour dudit château, auxquels aurois fait injonction, de par le roi notre sire, de faire savoir mondit exploit.

Et à l'instant, à l'occasion desdites menaces dudit receveur, commune renommée du pays, me serois hâtivement acheminé pour m'en retourner vers ledit lieu du Puybéliart. Et seroient incontinent accourus sur nous lesdits métayers, étant en nombre de six ou sept, gens à moi inconnus, ayant des fourches de fer et de grandes perches dans leurs mains, dont ils nous frappoient, disant : « Çà, mordieu, coquin, » demeure. Il faut que tu retournes au château. Comment es-tu si » osé que de bailler des exploits à M. de la Chastigneraye, qui est si » grand seigneur ! Çà, çà, apporte des cordes? Il te faut pendre ! »

Et faisoient grand bruit, auquel seroient venus dudit château plusieurs autres gens, comme palefreniers, laquais et autres domestiques de ladite maison, étant en nombre de sept ou huit, aussi à moi inconnus, lesquels, en jurant et blasphémant le nom de Dieu, se prirent à jeter des pierres sur nous, dont ils me frappèrent, ensemble mondit recors, en plusieurs endroits et partie du corps, en présence de plusieurs hommes et femmes dudit bourg de Sigournay, qui accouroient au bruit.

A quoi aussi seroit survenu un prêtre, nommé Me Pierre, se disant prieur du prieuré dudit Sigournay, lequel demeure domestiquement audit château de Sigournay, qui est jeune homme ; lequel voyant habillé de noir et croyant icelui être homme de justice, lui aurois

Digitized by Google

adressé ma parole, lui disant en ces mots : « Monsieur, ayez pitié de » moi. Vous voyez comme l'on me tyrannise sans l'avoir mérité ! » C'est que j'ai fait un exploit en justice, comme sergent et officier » du roi et pour le service de Mgr le duc de la Trémouille, à M. de » Sigournay. Vous me serez témoin des outrages qu'ils me font. »

Ce qu'ayant entendu, ledit messire Pierre, augmentant mon mal, se seroit mis à blasphémer le nom de Dieu, comme : « Par la Mort, » Tête, Ventre, coquin, êtes-vous si osé de bailler un exploit à M. de » la Chastigneraye? Par la Mort Dieu, nous n'avons que faire du roi » et de M. de la Trimouille ! Tu as beau les appeler, ils ne te défen- » dront pas ni n'empêcheront pas que tu ne sois assommé. » Et m'auroit jeté de rechef plusieurs pierres, l'une desquelles m'auroit baillé par la tête et l'autre par la main dextre, qu'il m'auroit tellement offensée, que je ne m'en puis aider. Et non content de m'avoir ainsi excédé, tous les dessusdits ensemblement, comme voleurs ralliés, m'auroient spolié et volé de force mon manteau, mon épée, mon cheval et tout mon équipage, ensemble celui dudit Yzaac, et auroit le tout demeuré audit château de Sigournay.

Et de force me voulant traîner audit château, pour me mettre en une basse fosse et bailler les étrivières, ce que voyant, et leur grande furie, n'aurois voulu suivre et aurois été contraint, pour faire résistance, me coucher par terre ; ce que voyant se seroient mis à me traîner, les uns par les bras et les autres par les jambes, en continuant de me frapper de plusieurs coups de pied et de poing, sans cesser, quelque remontrance que je leur pusse faire, tant de ce que je travaillois en justice, pour le service de Mgr le duc de Thouars, seigneur suzerain du pays, qu'aussi de mon vieil âge, sinon qu'étant lassé de ainsi me molester, m'auroient, par mes prières, mené en la maison d'un hôtellier, vendant vin audit lieu de Sigournay, nommé Maude Roulleau, à ce que pus entendre, lequel est petit homme, assez âgé ; laquelle maison est devant le cimetière dudit Sigournay. Et y a une cour et des degrés pour monter de ladite cour en la chambre dudit logis : où étant m'auroient tenu renfermé avec ledit Yzaac, mon recors, par le temps de plus de deux heures, où lesdits domestiques dudit château avec ledit messire Pierre nous gardoient en armes, nous impropérant de rechef plusieurs injures, en continuant qu'il nous falloit bailler les étrivières ; et mêmement ledit messire Pierre lequel avait mon épée, qu'il m'avoit ôtée, nue en la main, dont il me menaçoit m'offenser.

Digitized by Google

Et nous tinrent en cette façon jusques à ce que ledit Suyreault, receveur susdit, fût retourné dudit lieu du Puybéliard; lequel arrivé vint audit logis et me dit en ces mots : « Eh bien, Monsieur l'huissier, » vous avois-je pas bien dit que vous seriez battu? J'en suis pourtant » fâché! » en se riant et moquant de moi. « N'entreprenez plus de » faire des exploits à Monsieur! »

Et lors survient aussi le nommé le sieur Julles, italien, écuyer de chevaux, demeurant en la ville d'Angers, comme j'ai pu entendre, lequel est jà fort âgé; et lui voulant faire entendre le tort qui m'avoit été fait, comme le jugeant plus raisonnable que les autres de ladite maison, ai prié de m'être témoin de l'état auquel il m'avoit vu, me fit réponse en ces mots : « Mon ami, je suis fâché de votre » infortune; mais vous ne gagnez rien de vous plaindre, car per- » sonne ne sera pour vous en ce pays-ci, car moi même n'en » oserois rien dire. »

Et ce fait, ledit Suryault, receveur, m'auroit dit : « Je sais que » vous ferez procès-verval de ce qui vous a été fait. Je veux que » vous bailliez une reconnaissance par-devant notaire, comme vous » reconnoissez n'avoir été nullement excédé, et promettez n'en faire » aucune poursuite. » Ce que j'aurois différé à mon pouvoir, disant que je m'en plaindrois à justice; à quoi ledit receveur m'auroit fait réponse, en jurant et blasphémant le nom de Dieu, que je ne m'en irois point et que je n'aurois point mon équipage : tellement que, par contrainte, craignant d'avoir pis qu'auparavant, j'aurois été contraint adhérer à sa volonté, à condition qu'il me rendroit mon-dit équipage, lequel autrement j'eusse perdu.

Et pour cet effet auroient mandé un notaire dudit lieu de Sigournay, demeurant proche et au-dessous de la maison de ladite hôtellerie, qui s'appelle Pierre Roulleau, frère dudit Maude, qui auroit fait écrire ladite promesse et reconnoissance à un sien fils, nommé Jehan, en telle et semblable forme qu'il auroit voulu. Et par icelle promesse aurois reconnu n'avoir été nullement excédé en faisant mon exploit audit lieu de Sigournay, et en icelle employé tout ce que bon leur auroit semblé, « et ce requérant ledit Suyreault, receveur susdit; » lesquels mots sont employés en ladite reconnoissance, laquelle il me fallut signer, ensemble ledit Yzaac Jannel; et ce fait, fut aussi signé par ledit notaire et encore d'autres leurs adhérents, desquels il me fut impossible savoir les noms; et moi contraint de ce,

Digitized by Google

ledit receveur, par violence, me fit jurer et promettre de n'en faire aucune plainte en justice.

Et outre voulant ledit Suryault voir tous les papiers que j'avois sur moi, desquels ils prirent ce qu'ils voulurent, et entre autres les mémoires et pièces que j'avois en main, concernant ladite commission.

Et sur ce intervient un page dudit château de Sigournay, habillé de rouge, lequel dit audacieusement, en ces mots : « Mordieu, que ne » me suis-je trouvé à battre ces coquins de sergents? La besogne eût » été bien mieux faite. »

Tellement que, ayant mondit équipage et craignant encore être outragé, me serois retourné audit lieu du Puybéliard, feignant prendre autre chemin, de peur d'être assassiné par eux. Et étant arrivé audit lieu du Puybéliard, aurois voulu faire plainte à justice desdits excès et faire déclaration par-devant notaires comme j'entendois rétracter et résilier à telle ma promesse et reconnoissance, ainsi baillée par force. Ce que personne n'auroit voulu recevoir, et même n'aurois pu trouver aucun chirurgien audit lieu qui me voulût panser, disant en général qu'ils n'oseroient faire aucune chose contre les gens de M. de la Chastegneraye et même contre ledit receveur, qui les iroit offenser jusques en leurs maisons, comme ils sont coutumiers de faire.

Ce que dessus certifie et rapporte à justice contenir vérité et avoir ainsi été fait, les jours et an susdit après midi : suppliant et requérant MM. les justiciers avoir égard au dédain et mépris de justice, et aux violences coutumières de telles gens, lesquels pullulent et augmentent tellement, de jour à autre, que la splendeur et lumière de justice est éteinte et ne luit audit pays, comme telle est la plainte et commune renommée dudit pays ; et lesdits infracteurs être exemplairement et corporellement punis, et encore iceux condamnés en telles réparations, peine et amende pécuniaire que le cas le requiert.

B. JANNEL, *sergent royal*.
Y. JANNEL, *présent*.

Ce document existe en original au château de Serrant, dans le chartrier de Thouars.

P. MARCHEGAY.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ESSAI SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES EN FRANCE; *par* N.-L. CARON, *ancien directeur auxiliaire des subsistances militaires, officier d'administration de* 1re *classe en retraite. — Un vol. in*-8°, 1854. — *Paris, J. Dumaine, rue et passage Dauphine,* 30; *Nantes, And Guéraud et Cie, imprimerie-librairie du passage Bouchaud.* — Prix. . . . . 5 fr. »

Bien que l'ouvrage de M. Caron soit consacré à des matières étrangères à nos études, nous nous disposions à l'analyser après l'avoir lu avec une véritable satisfaction, car nous croyons, comme le dit l'auteur en se servant de l'expression de Montaigne, que « *c'est icy un livre de bonne foy.* » Cette œuvre, écrite par un homme pratique et consciencieux, sera utile non-seulement aux *gens du métier,* mais aussi à tous ceux qui s'intéressent au meilleur emploi des finances de l'État et à l'amélioration du bien-être de l'armée. L'article suivant, que nous trouvons dans l'*Akhbar,* journal de l'Algérie, du 27 août 1844, rend compte mieux que nous n'aurions pu le faire du livre de notre compatriote.

ARMAND GUÉRAUD.

Nous venons de lire, avec beaucoup d'intérêt, un *Essai sur les Subsistances militaires en France.* Tel est le titre d'un volume fort bien écrit par M. *N.-L. Çaron, de Nantes,* ancien directeur auxiliaire dans cet important service, auquel l'auteur a consacré vingt-quatre années de sa vie. C'est donc l'œuvre d'un homme compétent que nous recommandons à tous ceux qui sont appelés à s'occuper de cette branche de la haute administration du pays.

. . . . . .

Nous ne saurions trop louer d'abord le style de M. Caron et l'érudition qu'il prouve; son livre attache et se fera lire même par les esprits étrangers à la matière qu'il traite, parce qu'il est rempli de détails instructifs, d'anecdotes piquantes et de faits curieux. Possédant à fond son sujet, l'auteur s'appuie sur ceux qui, de près ou de loin, d'en bas ou d'en haut, se sont occupés du service des subsistances militaires : il les cite tous, en commençant par Cyrus, Louis XI, qui créa la première administration des vivres; Henri II, Sully; en continuant par Turenne, Colbert, Letellier, Louvois, Fargès, d'Argenson; en nommant MM. Jacquier, Nodot, Audouin, Masson, Vau-

Digitized by Google

chelle, Audiffret, Boinod; en arrivant ainsi jusqu'au maréchal Bugeaud, après avoir parlé du moderne César, de Napoléon, qui appréciait si bien le service de l'*intendance*, des *comptables*, des *vivriers* en général, lui qui disait que « *rien de ce qui peut contri-* » *buer au bien-être du soldat, n'est au-dessous du génie ou du rang* » *des chefs qui commandent.* »

En effet, lisons l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, et nous trouverons ce passage : « On ne voit dans les » récits ordinaires que les armées *formées* et prêtes à entrer en » campagne; on n'imagine pas ce qu'il en coûte d'efforts pour *faire* » *arriver à son poste* l'homme armé, équipé, nourri, instruit et » enfin guéri s'il a été malade. » Ces mots résument la part immense d'action des services qui nous occupent ici.

Les gens compétents auront à approuver ou à combattre M. Caron quand il blâme le mode actuel de recrutement du *service des comptables;* quand il parle de l'*antagonisme* créé entre les *officiers d'administration* et les *officiers militaires :* mais tout le monde l'approuvera quand il rend justice à la haute probité de chacun et à la considération dont jouit aujourd'hui l'*Intendance* auprès de l'armée; quand il avance qu'un *comptable* devrait connaître les céréales, les fourrages; savoir apprécier leurs qualités nutritives, les différences de rendement suivant les lieux de production, les cours, les mercuriales, les besoins de tel ou tel marché, enfin la science des achats et des approvisionnements : on sera de son avis quand il demande que, dans ce service, la comptabilité ne soit que la *suite* et non le *but* des opérations; quand il veut, en résumé, qu'on fasse de la comptabilité pour l'*administration* et non de l'administration pour la *comptabilité*.

Prenons l'année 1849 pour moyenne, et nous trouverons que le budget de la guerre pour les vivres, les fourrages et l'éclairage, s'élève à 67 millions. On ne saurait donc demander trop de connaissances pratiques commerciales à des agents chargés de l'emploi d'une pareille somme.

Nous pensons encore avec l'auteur que la circulaire du 22 avril 1852, qui promettait des encouragements aux officiers d'administration qui sauraient *améliorer la qualité du pain en élevant le taux du rendement*, demandait deux choses inconciliables. M. Caron entre, à ce propos, dans des détails explicatifs sur la *panification* qui seront compris de tous les lecteurs.

Digitized by Google

Nous laissons aux hommes spéciaux le soin de décider si le service des subsistances militaires est depuis longtemps dans une voie qui *compromet à la fois les intérêts du trésor public et de l'armée;* si, en *théorie* et en *fait*, l'organisation de l'intendance militaire est *vicieuse* et repose sur une *base fausse et équivoque :* nous les renvoyons à l'ouvrage pour débattre cette question; mais nous partageons complétement l'opinion de l'auteur sur le *contrôle* de la Cour des comptes, contrôle réel et efficace sur les *dépenses-deniers*, illusoire et sans action sur les *dépenses-matières*. Cette partie de l'ouvrage nous paraît parfaitement traitée. Nous sommes encore d'accord avec M. Caron, quand il dit qu'un ministre ne peut tout voir; par conséquent, tout ordonner, d'après une règle invariable, sans tenir compte des lieux, des époques, des circonstances données, et qu'il faut laisser quelque initiative aux fonctionnaires ou aux agents locaux, en vertu de cette maxime : On gouverne de loin et on administre de près.

Nous avons laissé de côté, dans cet aperçu, et à dessein, les critiques faites par M. Caron, les mesures qu'il propose pour arriver à un ensemble moral et matériel plus rationnel et plus complet. Les bornes d'un article analytique nous obligent à faire cette omission et à soumettre la question à de plus compétents. Nous répétons encore que son ouvrage mérite d'être étudié sérieusement. Son but tend à de notables améliorations; à relever encore les fonctions de l'*Intendance* et des *comptables* aux yeux de tous, fonctions qui demandent une probité si sévère. Aussi, malgré la vivacité de quelques remarques faites par lui, l'auteur du livre dont nous parlons, rend justice à tous et dit, après d'Argenson : « Il n'est dans l'administration militaire qu'une seule garantie, elle est tout entière dans » la probité des agents et dans l'honneur des officiers; appliquons-» nous à bien choisir. » Nous ajouterons, nous : Et l'on n'a qu'à choisir en France.

M. Caron a bien compris la situation et l'a parfaitement résumée, à nos yeux, en mettant en épigraphe à son livre ces mots de Tacite : « *Plusque ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges.* »

L. TOULOUZE.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

SEPTEMBRE 1854.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Dans la séance du 17 août 1854, la Société a reçu de M. Cardin dix médailles anciennes ; de M. Durand, une portion très-considérable d'une grande amphore romaine trouvée dans les fondations de la maison qu'il fait bâtir à Poitiers, au bas de la rue de l'Industrie; de M. Pressac, la copie de l'épitaphe de François du Fou, chambellan de François Ier, enterré dans l'église du Vigean en 1536. — La Société a approuvé de nouveau le plan présenté en 1850 par M. Pressac pour la rédaction d'une bibliographie chronologique et méthodique de tous les ouvrages se rapportant au Poitou, et elle a appris avec plaisir l'avancement de ce grand travail, qu'elle publiera successivement. — M. Rédet a déposé le catalogue explicatif dressé par lui des 57 sceaux originaux et des 68 empreintes de sceaux que possède notre musée. — M. Cardin a fait de vive voix des remarques sur l'origine gauloise de plusieurs de nos noms de lieux, et notamment sur celui de *Mausacum*. Il a annoncé un travail à ce sujet. — M. de Longuemar a déposé une feuille de dessins faits par lui d'après des médailles antiques et des monuments du moyen-âge, et qui confirment l'opinion que les statues équestres de quelques églises symbolisent le triomphe de Jésus-Christ et du christianisme.

La Société vient de publier le XXe volume de ses Mémoires. Outre le discours prononcé à la séance publique du 22 janvier 1854 par le président, M. Audinet, et le rapport sur les travaux de 1853 présenté par le secrétaire, M. Ménard, ce volume contient : Une Étude par M. Calmeil sur Angerone, déesse romaine du Silence, avec une planche ; une Notice par M. de Longuemar sur le remarquable portail de Saint-Hilaire de Foussais (Vendée), avec quatre planches lithographiées à deux teintes ; une Notice de M. Faye sur le monastère de Montazai, avec une planche ; une Notice de M. d'Argenson sur le château et les seigneurs de Marmande (Vienne), avec un écusson ; une Notice de M. Rédet sur l'inauguration des foires de Beaumont, près Poitiers, en 1619 ; une Notice de M. l'abbé Cholet sur l'ancienne et puissante famille de Châtelaillon, avec un tableau généalogique imprimé à trois teintes ; une nouvelle Notice sur cette maison, par M. Faye ; une Notice de M. Chergé sur le Poitevin François de Nuchèze, amiral sous Louis XIV, avec un écusson et quatre planches donnant le *fac-simile* de lettres de César de Vendôme, du duc de Beaufort, de Colbert, de l'amiral de Nuchèze.

— Comice agricole central de la Loire-Inférieure. — La séance solennelle de ce comice a eu lieu le 7 septembre, à Ancenis, en présence

Digitized by Google

d'une immense affluence de cultivateurs; à la suite du concours des charrues et de celui des animaux reproducteurs, toutes les Autorités se sont réunies sous une tente élégamment décorée, et ont procédé à la distribution des prix. Deux discours ont été prononcés par M. Cornuau, sous-préfet de Nantes, et par M. O. de Sesmaisons. Après ces allocutions, M. Neveu-Derotrie, inspecteur d'agriculture, a proclamé les noms des lauréats.

— Voici le texte du vœu émis par le Conseil d'arrondissement de la Loire-Inférieure, sur la question des chemins de fer de la Bretagne :

« Sur les propositions de la commission des travaux publics, le Conseil émet le vœu que la ligne de Nantes à Redon passe par la vallée d'Erdre et la ville de Blain, en prenant pour point de départ la prairie de Mauves. »

Le Conseil d'arrondissement de Savenay a émis un vœu favorable au tracé par le littoral qui comprendrait :

« 1° Une ligne de Rennes à Brest par Gaël, Saint-Brieuc, Morlaix et Landerneau;

» 2° Une ligne de Rennes à Lorient par Redon et la vallée de l'Artz;

» 3° Une ligne de Lorient à Brest par Quimperlé, Quimper et Landivisiau. »

— En vertu du décret du 22 juin 1853, l'Exposition universelle des beaux-arts s'ouvrira à Paris le 1er mai 1855, et sera close le 31 octobre de la même année.

L'Exposition comprendra les œuvres de tous les artistes français et étrangers vivant au 22 juin 1853.

Les ouvrages déjà exposés précédemment pourront y être admis.

Ne pourront être admis : 1° les tableaux et autres objets sans cadre; 2° les sculptures en terre non cuite; 3° les ouvrages anonymes; 4° les copies (excepté celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent, sur émail, par exemple, etc.)

Les artistes français sont invités à faire connaître dans le délai de deux mois, à partir du 15 septembre, aux bureaux de l'Exposition universelle des beaux-arts, 142, rue de Grenelle-Saint-Germain, le nombre et la dimension des ouvrages qu'ils se proposent d'exposer.

Les œuvres des artistes résidant dans les départements seront expédiées et réexpédiées aux frais de l'État.

Un avis ultérieur de la commission informera les artistes français de la constitution du jury chargé d'examiner leurs ouvrages, et des autres détails qu'il sera utile aux artistes de connaître.

— Dans la distribution de tableaux et d'objets d'art qui vient d'être faite aux musées des départements, le musée de Nantes a été désigné pour une *Vue de Paris*, par M. Catinso.

— M. le ministre d'État vient d'envoyer à l'église Saint-Félix, de Nantes, un tableau représentant saint Félix convertissant les Saxons.

Digitized by Google

— Par décret du 15 septembre 1854, M. le capitaine de vaisseau Mallet a été nommé au commandement du vaisseau école le *Borda*, en remplacement de M. Degenès, à qui son état de santé ne permet plus de continuer à occuper ce poste.

— La subdivision militaire de la Vendée est réunie à celle de Maine-et-Loire. M. le général de Gallement, qui la commandait, est nommé à la subdivision de la Meuse, à Verdun.

— Par arrêté de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, M. l'abbé Garnier est autorisé à organiser une loterie de bienfaisance au capital de cent mille francs, à réaliser au moyen de cent mille billets à 1 fr., pour être le produit annexé à la construction de l'établissement des sourds-muets de Saint-Brieuc.

— Le 10 septembre 1854, a eu lieu la bénédiction de la jolie église élevée à Kerentrech et destinée à devenir la seconde paroisse de la commune de Lorient. Ce monument, de style ogival, construit sur les dessins de l'habile architecte de la ville, M. Richard, et dont l'ornementation est due à M. Le Brun, sculpteur lorientais, est remarquable par son élégance et par la pureté du style.

— On a dernièrement découvert dans un champ, appelé les *Ouches Saint-Graoust*, situé près du bourg du Langon (Vendée), une petite inscription romaine, gravée sur une pierre de Charente de 0m,50 de long, sur 0m,16 de large, et ainsi conçue : VERPANT. ROMVLVS. L.

Cette inscription, qui semble mentionner seulement un nom de personnage gallo-romain, a dû être placée sur un tombeau.

Le soc de la charrue a mis en même temps au jour des fragments de colonnes et une certaine quantité de petites pierres de même nature, taillées avec soin en forme de losanges et de carrés longs, qui doivent avoir appartenu jadis soit à une muraille revêtue d'un appareil réticulé, soit au pavé de quelque villa.

Ces divers débris paraissent être de la fin du IIIe siècle ou peut-être d'une époque tant soit peu postérieure, si l'on en juge par la forme des caractères et le profil d'une base de colonne qui est absolument semblable à celles déterrées parmi les ruines de la villa de Saint-Médard-des-Prés.

On avait déjà plusieurs fois rencontré d'autres objets antiques, médailles, fragments de vases, fibules, clefs en bronze, etc., en labourant cette plaine, qui est semée, sur une assez vaste étendue, de substructions gallo-romaines.

Ces diverses découvertes démontrent que le Langon a été fort anciennement un petit centre de population; mais il ne faut pas en conclure, comme Antoine Bernard, l'auteur de la Chronique écrite au XVIe siècle, que, du temps de l'occupation romaine, une ville importante s'élevait en ce lieu.

— Cinq découvertes de monnaies d'or du moyen-âge, ont été faites depuis peu de mois dans le même département de la Vendée :

Digitized by Google

1° A la Baugisière, près Fontenay, où l'on a déjà déterré tant de monnaies mérovingiennes, des triens d'Essonne, de Vienne (près de Blois), de *Rialacum*, d'Orléans et de Paris. — Les trois premiers sont inédits et font connaître de nouveaux noms de monétaires.

2° A Saint-Hilaire-sur-l'Autize, un *parisis* d'or de Philippe de Valois.

3° Aux environs de Montaigu, une centaine de pièces de la seconde moitié du XIVe siècle, parmi lesquelles on remarquait seulement un beau guyennais du Prince Noir, frappé à la Rochelle, et un cavalier de Jeanne de Brabant.

4° A l'Hermenault, ancienne maison de campagne des évêques de Maillezais, deux ou trois cents pièces des XVe et XVIe siècles, qui présentaient peu d'intérêt. Un rare écu d'or de Henri II, au type de la croisette, frappé immédiatement après son élévation au trône, sans doute avec le coin qui avait servi sous François Ier, était la seule monnaie qui méritât d'être sauvée du creuset.

5° A la Thibaudière, près Nieul-le-Dolent, une centaine d'écus d'or de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, de nobles à la rose des rois d'Angleterre de la même période, de monnaies de Ferdinand et d'Isabelle, etc. — Au milieu de ces pièces, qui n'ont pas d'autre valeur que le métal, se trouvaient : 1° un bel exemplaire du cavalier de Charles d'Aquitaine, frère de Louis XI ; 2° un teston d'or du roi René, frappé, dit-on, en Lorraine (DUBY, *pl. XCVIII*, *n° 7*) ; un teston d'or inédit de Ferdinand le Catholique, comme roi de Navarre ; un autre du même comme roi d'Arragon et comte de Barcelonne ; un autre de Galeaz Sforc, duc de Milan.

Toutes les monnaies rares provenant de ces diverses découvertes, ont été achetées par notre collaborateur, M. Benjamin Fillon.

— « Un de nos archéologues, M. N. Le Mesl, vient de faire une découverte importante sur les côtes de Loctudy (Finistère). En explorant cette partie de notre littoral, il a eu connaissance d'une tradition rapportant que dans un temps fort reculé la procession de Plonivel se rendait aux Glénans (Pays-de-l'Été), en suivant une allée d'arbres, dont un centenaire du pays prétendait même qu'on trouverait encore des vestiges si l'on faisait à marée basse des fouilles dans la grève, près du hameau de *Ker-Is-Hur* (la ville haute d'Ys).

» Afin de s'assurer s'il y avait quelque chose de vrai dans cette tradition, M. N. Le Mesl a fait creuser le terrain dans l'endroit sus-indiqué et en prenant la direction de Plonivel aux îles Glénans. Au bout d'un certain temps de recherches, il a en effet trouvé, ensevelis sous le sable, des troncs d'arbres de chêne, éloignés les uns des autres de 2 à 3 mètres et placés sur une ligne qui conduirait directement de Plonivel aux îles dont il s'agit. Cet archéologue a même été assez heureux pour découvrir les deux côtés de l'allée, dont la largeur était de 30 à 32 mètres. Par le moyen de fouilles, il l'a suivie sur un parcours de 130 mètres, c'est-à-dire aussi loin que la mer, qui était basse, lui a permis de porter ses investigations.

Digitized by Google

» Ces troncs d'arbres, dont les uns étaient encore assez bien conservés, tandis que les autres étaient dans un état complet de pourriture, se trouvaient dans une excellente terre végétale, recouverte seulement d'une couche assez mince de sable.

» M. Le Mesl estime qu'à l'époque des grandes marées la hauteur de la mer est d'au moins 5 mètres dans la partie de la grève où est située l'allée sous-marine qu'il a découverte. Quant aux Glénans, ils sont à environ 12 kilomètres des côtes de Loctudy. » (*Impartial du Finistère.*)

NÉCROLOGIE. — M. de La Tour (Benjamin-Alexandre), capitaine de génie en retraite, né à Machecoul (Loire-Inférieure), le 2 septembre 1790, vient de mourir à Angers. Son père, avocat au Parlement de Paris, ruiné par les désastres de Saint-Domingue, finit par devenir professeur de latin à Nantes. Le jeune La Tour, sorti de l'École polytechnique officier du génie, fit sa première campagne à Kalougha, près Moscou. En octobre 1812, au moment où se terminait la bataille de Malo-Jaroslavetz, l'empereur et son escorte se trouvèrent tout à coup entourés par une bande de cosaques. Le lieutenant La Tour contribua avec les autres officiers à tenir ces hommes en respect jusqu'à l'arrivée d'un détachement de cavaliers de la Garde. Un mois plus tard, il travaillait avec le général Héblé et ses pontonniers à construire le pont de la Bérésina. Après avoir été retenu captif à Thorn, La Tour rentra en France. Le 26 novembre 1818, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et le 21 juin 1830 chevalier de Saint-Louis. Capitaine de génie, La Tour occupa successivement les résidences de Morlaix et de Vendôme, puis d'Angers, où il a commandé le génie de 1831 au 2 septembre 1848, jour de sa mise en retraite.

« Dans cet intervalle, il avait été nommé chef de bataillon le 1er décembre 1837, et officier de la Légion d'honneur le 28 avril 1841.

» Outre ses travaux militaires, M. de la Tour a rempli plusieurs fonctions, dans lesquelles la justesse de son esprit et l'aménité de ses relations ont trouvé une nouvelle voie pour lui concilier l'estime et l'affection de tous. Pendant dix années, membre du Conseil municipal, membre du Comité des beaux-arts, du Conseil départemental des bâtiments civils..., il a su, dans ces missions et d'autres encore que nous omettons, marquer presque chacun de ses jours par un acte d'obligeance ou par un acte d'équité.

» M. de la Tour laisse un fils capitaine-commandant au 2e régiment du génie, et une fille mariée à l'un des avocats généraux de la cour impériale d'Angers. » (Extrait du *Breton.*)

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Les Anciens Seigneurs de la Roche-sur-Yon, aujourd'hui Napoléon-Vendée; par P. Marchegay. In-8° de 2 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes.

Dévotion au glorieux saint Joseph. Ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Luçon. In-32 de 5 ff. 3/4, plus 18 pages de musique. Impr. de Bideaux, à Luçon.

Éléments de Métaphysique régénérée aux sources salutaires du christianisme, ou Abrégé, en forme de demandes et réponses, de la nouvelle doctrine philosophique contenue dans l'ouvrage intitulé : *Clef de la Science,* avec des notes confirmatives au bas des pages; le tout réduit à 28 leçons mises à la portée des plus simples intelligences, par J.-H. Droniou, ancien notaire bas-breton. In-8° de 20 ff. Impr. de Desmoulins fils, à Landerneau. — A Brest, chez Lefournier frères. 5.»»

L'Événement de la Salette et un Pèlerinage à cette sainte montagne, le 19 septembre 1853. 3e *édition*. In-18 de 3 ff. Impr. de Bideaux, à Luçon. . . . ».30

Méthode de Lecture, à l'usage des écoles des frères de l'instruction chrétienne. 5e *édition*. In-12 de 6 ff. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Ploermel, chez les frères de l'instruction chrétienne.

Recherches archéologiques sur Notre-Dame de Fontenay (Vendée); par M. F. Boncenne, juge au Tribunal civil de Fontenay-le-Comte. In-8° de 6 ff. Impr. de Bideaux, à Luçon.

Cerisette en prison, comédie-vaudeville en un acte; par MM. Marc Michel et Victor Mangin. (Théâtre du Palais-Royal. 1re représentation le 1er août 1854. Collection de la Bibliothèque dramatique, livraison 590.) In-18 d'une demi-feuille. A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . . ».60

Documents officiels concernant la donation artistique et charitable faite à la ville de Nantes par M. Urvoy de Saint-Bedan, suivis du catalogue des tableaux et d'une Notice descriptive de la bataille de Nazareth. Grand in-8° de 2 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes. . . . . ».50

Explication des ouvrages de peinture, sculpture et dessin des artistes vivants, exposés à la bibliothèque de Nantes, le 18 août 1854. (Comprenant 327 numéros.) In-12 d'une f. 1/2. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes.

Mémoire sur l'extinction de la mendicité dans la ville de Rennes, approuvé par le Conseil municipal. In-8° de 2 ff., plus un tableau. Impr. de Catel, à Rennes.

Multiplication et amélioration des espèces chevaline et bovine dans le département d'Ille-et-Vilaine; par P. Bellamy, ex-vétérinaire d'artillerie, In-8° de 2 ff. 1/4. Impr. de Catel, à Rennes.

Une mort consolante, ou Notice sur Jules-Marie Le Mintier de Léhélec, élève du collége Saint-François-Xavier, à Vannes, décédé à l'âge de 18 ans, le 22 décembre 1853. In-18 de 2 ff. Impr. de Charpentier, à Nantes.

Digitized by Google

Vie de Mme Geoffroy, religieuse du Sacré-Cœur, décédée à Lyon en odeur de sainteté. In-12 de 4 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Œuvres de Chateaubriand. Les Martyrs, illustrés de gravures sur acier. 2 vol. in-18 jésus, ensemble de 15 ff. 479, plus 4 grav. (Nouvelle édition en 30 volumes, prix: 45 fr.) — A Paris, chez Gabriel Roux; chaque volume. . . 1.50

Règlement et Catalogue de l'Association de Notre-Dame des bons livres de Rennes. In-12 de 3 ff. Impr. de Vatar, à Rennes.

Abrégé de la vie de la vénérable mère de Lestonac, avec le plan de son institut. (La V. M. Jeanne de Lestonac, née à Bordeaux en 1556, marquise de Montferrant, morte en 1640, fondatrice et première religieuse de la compagnie de N.-D., ou filles de N.-D. Les religieuses suivent les constitutions de S. Ignace.) In-12 de 3 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Éloge de la bienheureuse Germaine Cousin, bergère, prononcé à la fête de sa béatification, à Pibrac, le 25 juillet 1854, par Mgr l'évêque de Poitiers. In-8° d'1 f. 374. Impr. d'Oudin à Poitiers.

Essai sur le bonheur; par M. Pingault fils, D.-M. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*). In-8° de 2 ff. Impr. d'Oudin à Poitiers.

François de Nuchèze, vice-amiral, intendant général de la marine de France; sa correspondance avec Louis XIV, Colbert, etc.; par Ch. de Chergé. (Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest). In-8° de 5 ff. 172, plus 4 *fac-simile*. Impr. de Dupré, à Poitiers.

Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, plus tard marquise de Maintenon, de par brevet royal fabricante de fourneaux économiques, etc., 1674. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, — mai et juin 1854). In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Meyrueis, à Paris.

Gerbe poétique; par A.-J.-B. Chartier (de Châtellerault). In-18 de 3 ff. Impr. de Varigault, à Châtellerault.

Mémoire sur le drainage. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture de Poitiers*. — Rapport par M. de Longuemar.) In-8° de 3 ff. 172, plus 4 pl. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Les Derniers Bretons; par Émile Souvestre. (Bibliothèque contemporaine, 1re série.) Deux volumes in-18 anglais, ensemble de 14 ff. 179. — A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . . 4.""

Journal de Jean Migault, ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou, a l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, avec des notes, par M. de Bray, pasteur. In-12 de 8 ff. 273. — A Paris, chez Grassart. 1.50

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Portrait. Grande taille douce, par L. Massard. — A Paris, chez Vignères.

Embouchure de la Loire et ses environs, dressée d'après les travaux les plus récents, par Robiquet, hydrographe. Impr. en taille douce. — A Nantes, chez Forest aîné. . . . . 4.""

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

CHALAIS

OU

UNE CONSPIRATION SOUS RICHELIEU.

(*Suite.* — V. 1re année, pp. 349, 421, 473.)

V.

Le Mariage de Gaston d'Orléans.

Quand on étudie les misérables intrigues de cette époque, il est difficile de ne pas éprouver un profond sentiment de pitié et de dégoût. Voyez quelles sont les paroles et les préoccupations des plus illustres personnages de la France? Jugez les actes de ces grands, auxquels sont remises les destinées de toute une nation? Autour d'un jeune homme faible, lâche et corrompu, mais frère du roi, s'agitent les plus honteuses ambitions. Il y a là une princesse de la plus noble origine, qui, par ordre souverain, a été tristement conduite de Paris aux bords de la Loire. Elle attend dans le silence, et peut-être la rougeur au front, que de ténébreuses négociations aient décidé ou forcé ce jeune homme à vouloir bien recevoir sa main et sa fortune. D'Ornano, les Vendôme, Chalais et bien d'autres, contraires à ce mariage, attendent en prison leur condamnation, peut-être même leur supplice. Cependant tous les courtisans, jeunes insensés ou vieillards sans conscience, hommes de robe, hommes d'épée, semblent rivaliser de légèreté ou de bassesse. La jeune reine, délaissée par un mari qui ne l'aimait pas, *qui,* dit Mme de Motteville, *courut toute sa vie les bêtes* et *se laissa gouverner par les favoris* (1), tristement mêlée à tous les propos vrais ou faux des seigneurs de la cour, est en butte aux soupçons jaloux, aux mépris humiliants du roi, *qui croit* (ce sont ses propres paroles)

(1) Mme de Motteville, p. 337.

Digitized by Google

avoir épousé, au lieu d'une chrétienne, une personne infidèle, et qui ne doit jamais lui pardonner (1). La reine-mère, toute vaine de sa fragile influence, se considère comme l'arbitre suprême des destinées du royaume : elle a déjà oublié la catastrophe du maréchal d'Ancre et sa propre disgrâce ; elle ne se doute pas que, bientôt fugitive, exilée, sans ressource, elle troublera inutilement la France de ses plaintes impuissantes, et étalera devant toute l'Europe le spectacle pitoyable de ses misères inouïes. Un roi de vingt-six ans, insensible et jaloux, incapable de penser et d'agir par lui-même, et cependant échappant toujours à ceux qui croient le dominer, sans reconnaissance pour les services rendus, sans pitié pour ceux qu'il semble aimer par caprice, s'abaisse parfois jusqu'aux plus indignes détails de police, et se croit le plus juste des souverains, parce qu'il exerce sans trouble le terrible droit de vie ou de mort. Enfin, un cardinal, un premier ministre, un homme d'un aussi grand génie que Richelieu, craignant sans cesse que le moindre caprice d'un roi dont il connaît l'inconstance et l'ingratitude, ne vienne renverser tous ses vastes projets, et ne brise pour toujours l'édifice glorieux de sa superbe ambition, se voit forcé de consumer les forces de son esprit ferme et sublime au milieu de honteuses intrigues, et d'humilier la dignité de son caractère, dans des œuvres de ruse, de dissimulation, de perfidie (2). Telle est la cour du roi Louis XIII, au moment où se poursuivent à Nantes le procès de Chalais et l'accomplissement si pénible du mariage de Gaston.

Chalais vient d'être arrêté et interrogé : trois jours après, le 11 juillet, Gaston est traduit, comme un coupable ou plutôt comme un enfant sans cœur et sans tête, devant le roi, la reine-mère, le cardinal, le garde des sceaux Marillac, M. d'Effiat et le conseiller

---

(1) Mme de Motteville, p. 353.

(2) Ministre d'un roi sans caractère, en butte à des ennemis puissants, il avait à se défendre à la fois et contre la faiblesse de l'un et contre la malice des autres : tel est le jugement de l'éditeur des *Lettres de Richelieu*. On a fait un mérite à Louis XIII d'avoir su reconnaître la supériorité du cardinal, et de l'avoir soutenu contre tous les obstacles : accusons-le plutôt d'avoir condamné Richelieu à tant d'efforts malheureux, à tant d'intrigues, indignes de lui, pour se maintenir au pouvoir ; accusons-le d'avoir usé, d'avoir tué peut-être cette grande intelligence, en prenant plaisir à lui faire douter, jusqu'à son dernier jour, de cette confiance absolue, de cet appui sincère qu'il devait à son ministre.

Digitized by Google

Beauclerc : on l'interroge ; et, sans aucune hésitation, il avoue toutes les intrigues, et ne craint pas de charger Chalais, les deux Vendôme ses frères, le comte de Soissons son ami. Ses paroles sont immédiatement enregistrées, et tous les assistants signent cet écrit, qui doit servir de pièce de conviction dans le procès du malheureux Chalais (1). Le lendemain, 12 juillet, Gaston donne de nouveaux renseignements au roi et à sa mère : Chalais, dit-il, connaissait depuis Blois son dessein de quitter la cour ; le grand prieur l'avait excité à chercher un asile dans Metz, etc., etc. (2). Est-ce par franchise ou par légèreté qu'il agit ainsi ?

Au même instant, le prince songeait plus que jamais à fuir loin de la cour : dans son intimité, il ne cessait d'accuser le cardinal et déclarait qu'il ne lui pardonnerait jamais. Chaque jour ses amis et lui discutaient longuement plusieurs projets d'évasion ; chaque jour on recevait ou l'on envoyait de nouveaux émissaires : tantôt on parlait de la Rochelle comme d'un asile assuré ; tantôt c'était à Paris que l'on voulait se rendre (3). Puylaurens et Bois d'Annemets, que l'on appelait les *petits garçons*, semblaient sincères dans leurs conseils : mais on ne pouvait rien tenter sans le président Le Coigneux, qui ne quittait pas Gaston et trouvait des objections à tous les plans proposés. Le Coigneux, petit-fils d'un potier d'étain, président à la Chambre des comptes de Paris, d'un mérite assez médiocre, d'un caractère assez singulier, homme de plaisir et de dépense, borné dans ses prétentions, d'ailleurs peu redoutable, soumis au roi et au cardinal, avait été placé depuis peu auprès du jeune prince, pour le guider, c'est-à-dire pour surveiller ses actions. Il avait plutôt la mine d'un arracheur de dents que la tenue d'un magistrat, disent les contemporains ; et, cherchant à ménager sa fortune, il était souvent dans une position très-embarrassante (4).

Enfin Gaston, malgré les observations du président, s'était décidé à fuir le 17 ou le 18 juillet. Mais le roi, averti de toutes les démarches de son frère, envoie chercher Le Coigneux : « *Je sais bien*, lui » dit-il, *que mon frère veut s'en aller, et que vous en êtes instruit :*

---

(1) Richelieu, pp. 396-397.
(2) Richelieu, p. 396.
(3) Richelieu, p. 393.
(4) Tallemant, t. III, p. 104.

Digitized by Google

» *si cela est, je sais bien comment je vous dois faire traiter.* » Le Coigneux lui répond, en hésitant, que Monsieur ne doit pas avoir formé un pareil dessein : « *Alors, jurez-en,* » réplique le roi. « *Je ne* » *veux jurer de rien,* » dit l'avisé président : il savait tout, en effet. Il s'empresse de rapporter à Gaston et à ses amis cette conversation ; ils sont troublés, ils hésitent : cependant ils se décident à fuir le lendemain, pendant une partie de chasse. Les préparatifs se font, mais avec la plus grande légèreté ; Puylaurens, par exemple, se confie à Le Coudray-Montpensier, son parent, espion de Richelieu, qui s'empresse de tout révéler. Le lendemain, Monsieur entend la messe, monte dans son carrosse et se dispose à partir : ses amis sont prêts : Le Coigneux lui-même s'est habillé convenablement pour la circonstance : il portait une épée attachée à une jarretière ; par-dessus ses vêtements, une casaque de drap gris. Il avait acheté à la halle des bottes de voyage ; mais il avait été forcé de les fendre, pour plus de commodité, et de les orner de rubans. Son chapeau, troussé d'une épingle, faisait croire que c'était l'un des chevaliers d'Amadis, qui était revenu au monde. Cependant il donne à entendre que tout a été découvert : il propose de retourner au cardinal, qui est le plus puissant, et d'obtenir par la douceur de bonnes conditions. Gaston, tout à l'heure si résolu, l'écoute sans mot dire ; puis, demandant tout à coup un cheval, il part aussitôt d'une vitesse incroyable vers la Haye, maison de campagne à deux lieues de la ville, en Sainte-Luce, près de Chassais, l'ancienne maison de plaisance des évêques de Nantes : Richelieu y demeurait alors (1).

Le cardinal, suivant sa coutume, se tenait à quelque distance de la cour, sous prétexte de veiller à sa santé délabrée, mais en réalité pour diriger les affaires avec plus de liberté d'esprit. Il était parfaitement renseigné : aussi n'a-t-il pas de peine à deviner les projets de Gaston ; son agitation seule, ses inquiétudes visibles, l'auraient d'ailleurs facilement trahi : il a bientôt réussi à troubler cet esprit si faible et si léger, et à le faire changer de dessein. « Avec *trois conserves, deux prunes de Gênes et quelques paroles habiles,* » dit un contemporain, il semble l'avoir complétement décidé à obéir au roi et à la reine sa mère. Ses confidents intimes, Puylaurens et Bois d'Annemets doivent être sacrifiés : ou plutôt on veut leur faire peur,

(1) *Mémoires d'un favori*, pp. 327-328.

Digitized by Google

car ils étaient trop faibles pour agir sans être appuyés de puissances plus grandes (1). Au retour de Gaston à Nantes, ils sont officieusement avertis, et se hâtent de fuir; ils passent la nuit dans une pauvre cabane, à deux lieues de la ville, couchés sur une table, pleins d'inquiétude, puis vont attendre des nouvelles dans un petit village de la forêt du Sellier (2).

Vainement Gaston résistait encore, tout en trahissant de nouveau devant le cardinal et sa mère, les secrets de ses amis, les intrigues de d'Ornano, ses rapports avec le prince de Piémont, qui, par l'un de ses agents, se trouvait mêlé à toutes ces intrigues (18 juillet). Le président Le Coigneux donnait connaissance de ses nouvelles hésitations: vainement il répétait encore qu'il aimerait *mieux être diable que marié;* vainement, poussé à bout, avait-il recours aux défaites les plus viles, et chargeait-il Le Coigneux d'aller prévenir le cardinal qu'il voulait bien se marier, *mais que des motifs honteux le forçaient de différer le mariage.* Richelieu, stupéfait de la bassesse ignoble du prince, n'en persistait pas moins dans sa résolution (3). Les *petits garçons* étaient rappelés: le roi voulait bien leur faire grâce, mais à la condition de décider au plus vite Gaston à consentir au mariage. En effet, à peine revenus à Nantes, ils pressent leur maître, qui résistait encore : et, dit l'un d'eux, « sur la » terrasse du château, nous en vînmes aux invectives, jusqu'à tel » point, que je ne crois pas qu'il y ait d'homme qui eût pu souffrir ce » que nous lui dîmes. » Enfin il cède, et, sans tarder, il se rend auprès de Richelieu, qui était alors à l'évêché : il lui déclare que jusqu'à présent il a menti dans toutes ses protestations; les motifs honteux qu'il lui a donnés pour ne pas se marier sont complétement faux; il veut bien épouser Mlle de Montpensier, quand on voudra; et le cardinal peut compter désormais sur son amitié. Il renouvelle ses promesses devant sa mère, pourvu qu'on lui accorde en même temps un apanage convenable (23 juillet). Dès lors, la comédie (triste comédie) était jouée : d'Ornano, les Vendôme et Chalais étaient abandonnés, et Gaston semblait se complaire à charger sans

(1) *Mémoires d'un favori*, pp. 328-329. — Richelieu, pp. 388-391.
(2) *Mémoires d'un favori*, pp. 328-330.
(3) *Mémoires d'un favori*, p. 333.

Digitized by Google

remords tous ceux qui, depuis si longtemps, l'avaient excité à refuser le mariage (1).

Il n'y avait plus qu'à décider le roi, toujours irrésolu, malgré son apparente fermeté : Richelieu connaissait bien Louis XIII ; il déclare qu'il n'a pas d'avis à donner, que la sagesse de Sa Majesté doit seule délibérer et vouloir.

Mais, avec l'habileté la plus admirable, il a tout disposé pour que la décision soit conforme à sa politique : *il se contente*, dit une relation contemporaine, *avec cette ingénue candeur qui lui est naturelle* (quel excellent jugement !), *de représenter au roi toutes les raisons qui pouvaient le dissuader du mariage, et celles par lesquelles il y pouvait être convié :* il lui fait lire par un secrétaire d'État un autre discours contenant toutes les objections que l'on pouvait faire à l'établissement de son frère. Louis XIII, quoi qu'il arrive, ne pourra adresser aucun reproche à son ministre (2). Puis le roi, après avoir tout écouté gravement, déclare sa résolution, et se croit un grand politique : « Je sais bien, dit-il, qu'on pourrait m'alléguer quelques » raisons qui pourraient m'ôter la pensée de marier mon frère ; » mais le repos de l'État l'exige, et je m'y détermine, après y avoir » pensé depuis longtemps : puisque ses intentions sont bonnes » maintenant, je n'en attends que de bons résultats ; si le contraire » arrive, j'ai en main la puissance et les remèdes (3). » Et l'illustre marionnette disgraciait, d'après les avis du cardinal, Trohçon et Sauveterre, deux de ses gentilshommes domestiques, qui abusaient insolemment de l'oreille du roi, contrairement aux intérêts de Richelieu ; Marsillac, gouverneur de Sommières, au moins coupable de propos légers et inconvenants, était arrêté, et envoyé prisonnier à Ancenis (4).

Après les négociations occultes, commencent les cérémonies officielles : — « Mon frère, dit solennellement le roi à Gaston, je désire » que le mariage de vous et de Mlle de Montpensier soit accompli, » parce qu'il y va de votre avancement et du bien de mon État. — » Puisque Votre Majesté, répond le prince, me dit que ce sera le

(1) Richelieu, p. 388. — *Mémoires d'un favori*, p. 334.
(2) Richelieu, pp. 389-391.
(3) *Mercure françois*, p. 384.
(4) *Mercure françois*, p. 375 et s. — Richelieu, p. 392.

Digitized by Google

» bien de votre État, je le ferai. » Le même jour, le président Le Coigneux est envoyé vers la duchesse de Guise, pour l'assurer du désir qu'avait son maître d'accomplir son mariage avec Mlle de Montpensier, sa fille : puis il se rend auprès de la jeune princesse, et lui déclare que Monsieur *sera meilleur mari qu'il n'a été bon serviteur*. C'est encore Le Coigneux qui est chargé de débattre les intérêts de Gaston, au sujet de son apanage (1). Le prince, après cette héroïque résolution, avait besoin de repos et de distraction : pouvait-il profiter de cette occasion, pour intercéder en faveur de d'Ornano, des Vendôme, de Chalais? C'était trop exiger de ses forces : il se contentait de demander la permission d'aller faire un petit voyage jusqu'à la mer.

Le récit de cette partie de plaisir, pleine d'à-propos, comme on le voit, ne laisse pas d'avoir un certain intérêt local. Le jeune prince et sa suite, et les espions de Richelieu, descendent gaiement la Loire sur une flottille de trente barques à voiles : l'on arrive à Saint-Nazaire, et de là on s'aventure en mer, pour aller visiter un curieux îlot, appelé Pierre-Percée. C'est un rocher, à deux lieues de l'embouchure du fleuve, d'un difficile accès, à cause des bancs de sable : la mer est extrêmement agitée en cet endroit; les vagues viennent s'y rompre avec violence. Le milieu du rocher est ouvert : il semble que la nature se soit plu à creuser une voûte au-dessus de laquelle est une terre plane, si couverte d'oiseaux, qu'il est impossible de mettre le pied sans marcher sur des œufs ou des petits. Gaston, après s'être donné l'agréable divertissement de cette chasse facile, se rend dans une autre île plus spacieuse, mais stérile (2) : on dresse les tables, on dîne gaiement, au bruit des vagues : Monsieur tue encore une grande quantité d'oiseaux; puis on donne tout à coup le signal du départ, si bien qu'un pauvre gentilhomme distrait, qui s'était écarté, est abandonné sur le rocher désert : c'était une aimable espièglerie du prince. Après avoir bien ri de sa mésaventure, l'on envoie une barque, qui le ramène avec beaucoup de peine, à cause de la marée, pendant que la petite flotte cinglait joyeusement vers le Pouliguen.

C'était grande fête dans la petite ville du Pouliguen, qui probable-

(1) *Mercure françois*, pp. 377-378.
(2) Peut-être les Evains.

Digitized by Google

ment n'avait jamais vu un Fils de France. Aussi, pour célébrer cet événement, l'on s'empresse de mettre à la mer un navire de 250 tonneaux; Monsieur daigne en être le parrain, et le nomme Jean-Baptiste. Tous ses compagnons s'amusent beaucoup des cérémonies d'usage en pareille circonstance. Mais la fête n'est pas encore terminée : c'est au Croisic que la troupe folâtre doit passer la nuit, et l'on se met en route par les marais salants. Monsieur était monté sur un cheval du pays, qui à la vérité avait une espèce de selle, mais qui n'avait point de bride; les autres, que l'on pouvait comparer à une troupe de bohémiens, étaient sur des ânes ou sur des mulets, et tous en général sans selle. A l'entrée du Croisic, le noble visiteur est reçu par le capitaine de la ville, avec tous les honneurs dus à sa naissance : les habitants en armes sont rangés en ordre de bataille; les canons des bâtiments qui sont dans le port l'accueillent par des salves réitérées d'artillerie. On le régale de confitures et de vins d'Espagne, on lui donne le plus magnifique logement de l'endroit. Sa chambre était parée à la mode du pays : il y avait divers buffets bien luisants; cent chandeliers de cuivre et quarante ou cinquante réchauds en faisaient l'ornement; puis l'on admirait trente ou quarante oreillers couverts de toile brodée, cent couvertures, etc., etc. Monsieur et ses amis passaient toute la soirée à rire de leur belle entrée dans la ville du Croisic, et le lendemain chacun remontait sur sa bête; on reprenait les bateaux au Pouliguen : le vent était bon, la marée favorable, et l'on revenait coucher le soir même à Nantes. Gaston s'empressait de raconter au roi son frère, aux deux reines et à sa fiancée les divers incidents de ce plaisant voyage : tout le monde riait, était content (1).

Pendant l'absence du prince, ses intérêts n'avaient pas été oubliés : le président Le Coigneux vient lui rendre compte de tout ce qui a été fait. Par *les lettres d'apanage*, Louis XIII accordait à son frère les duchés d'Orléans et de Chartres et le comté de Blois; Gaston désormais s'appelle le duc d'Orléans. Il lui donne en outre une pension de cent mille livres sur la recette générale d'Orléans, et cinq cent soixante mille livres pour l'entretien de sa personne et de ses maisons. L'on connaît Gaston : il est curieux de voir en quels ter-

(1) *Mémoires d'un favori*, pp. 334-336. — D'Annemets était du voyage, qui a lieu au commencement d'août.

Digitized by Google

mes louangeurs Louis XIII parle de son frère : « *Ayant mis en con-* » *sidération ses sens, vertus et naturelles inclinations à toutes* » *choses grandes et dignes d'un prince issu de la maison de France,* » *l'honneur, révérence et amitié qu'il nous a toujours portée, con-* » *naissant aussi qu'il a prudence et jugement pour conduire non-* » *seulement sa maison, mais aussi les biens, terres et sujets que* » *nous lui voudrions délaisser,* etc. » Et plus loin : « *Considérant* » *les vertus de notre frère, la grande amitié que nous lui portons,* » *l'honneur et le respect qu'il nous rend,* etc. (1). » Admirons l'audacieuse ironie de ces mensonges officiels.

Gaston oubliait complétement les malheureux prisonniers, qu'il avait promis de protéger ; mais Louis XIII et Richelieu n'oubliaient rien : le 3 août, le cardinal venait arracher de nouveaux aveux à Chalais, transféré depuis deux jours dans un odieux cachot.

Le 5 août, le roi signait les lettres patentes pour l'érection d'une chambre de justice criminelle en la ville de Nantes, *pour faire et parfaire le procès aux prévenus des crimes et leurs complices.* A la même heure, il signait le contrat de mariage de M. le duc d'Orléans et de Mme la duchesse de Montpensier. Fiancés le mercredi 5 août, ils étaient mariés le soir par M. le cardinal de Richelieu, dans la chapelle de la maison de la reine-mère, au logis des prêtres de l'Oratoire de Nantes. Le lendemain matin, jeudi, le cardinal disait la messe au couvent des Jacobins, en présence du roi, de la reine et de toute la cour. Monsieur recevait alors quatre courriers qui lui apportaient des lettres de différentes personnes, cherchant à le dissuader du mariage : Gaston s'empressait de les remettre au roi, le remerciait de son extrême bonté à son égard, lui demandant pardon de toutes les pensées qu'il avait eues et jurant qu'il ne se séparerait jamais de son service. Louis XIII l'interrompt alors pour lui dire : « Parlez-vous » sans les équivoques dont vous avez plusieurs fois usé ? » Gaston fait un serment solennel devant les personnes qui assistaient à cette scène (2).

---

(1) Voir les *Lettres de l'appanage et entretenement de Monseigneur Gaston, fils de France, frère unique du Très-Chrestien Roy Louis XIII,* 16 pages ; puis le *Contrat de mariage,* 8 pages : ces pièces sont curieuses sous le rapport historique et administratif.

(2) Richelieu, p. 396. — *Mercure françois,* p. 380.

Digitized by Google

Au reste, malgré le son des trompettes qui retentissaient dans toute la ville, malgré les feux de joie et le bruit du canon, l'on n'avait jamais vu de mariage si triste : pas de violons, pas de fêtes ; l'on avait été forcé d'emprunter de tous côtés l'ameublement de la chambre nuptiale ; Monsieur n'avait pas même un habit neuf. Les courtisans dissimulaient avec peine leur dépit et leurs craintes. Mais on tremblait, on n'osait parler ; on se contentait de médire en particulier, et de raconter, en riant du bout des lèvres, l'aventure du petit chien enfermé dans la chambre des nouveaux mariés, auquel madame de Guise avait été forcée de donner la chasse ; ou bien l'on s'entretenait de la grande querelle qui avait mis aux prises la duchesse de Rohan et la maréchale de Schomberg, qui s'étaient disputé la préséance, lors de la célébration du mariage ; ces dames, après s'être injuriées, en étaient venues jusqu'aux égratignures, et il avait fallu l'intervention de la justice royale pour mettre fin au scandale (1). D'ailleurs, l'on trouvait, comme toujours, des poètes pour célébrer, même en vers latins, cet illustre hyménée (2).

Richelieu triomphait, et, dans la joie cruelle de son triomphe, il ordonnait à M. de Lamont d'annoncer l'événement à Chalais. Après avoir réfléchi quelque temps : — « Par le Dieu qui m'a fait, s'écrie » le prisonnier, voilà une action de haut biseau, d'avoir non-seule- » ment rompu et dissipé une grande faction, mais aussi d'avoir ôté » le sujet et anéanti l'espérance de la rallier ni de la raccommoder à » jamais : il n'appartenait qu'au roi et à Monseigneur le cardinal de » faire ce coup d'État. Il est bien employé qu'ils aient pris Mon- » seigneur entre bond et volée. O grand roi, et trois fois heureux de

(1) *Mercure françois*, p. 381. — *Mémoires d'un favori*, p. 339. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. Ier.

(2) Venit læta dies, novoque vere
Gestit Gallia, mox datura reges
Stirpe Borbonidum ; sepulta jàm nunc
Civilis rabies timenda belli ;
Jam nunc omnia partium scelesta.
Gaude virgineo, marite, flore,
Gaude, nupta, tuo diu marito ;
Et prolem date, masculam, potentem,
Terrarum dominam, suo parenti
Henrico similem ; satis superque
Henricum referat modo parentem.

Digitized by Google

» se servir d'un si grand ministre! O grand ministre, digne d'un » très-grand roi! — Savez-vous, Monsieur? le roi et M. le cardinal » sont d'excellents esprits, et raffinés par tant d'expérience. Je me » donne au diable, si jamais il y a eu dans l'administration des » affaires d'État un courage pareil à celui de Monseigneur le » cardinal.

» M. le prince dira à cette heure : Pardieu, pardieu, M. le cardinal » est habile homme.... Et M. le comte en pleurera avec sa mère : ce » n'est qu'un zéro. »

Chalais savait que ces paroles devaient être rapportées à l'arbitre suprême de son sort : en effet, elles étaient scrupuleusement enregistrées en présence de Marillac et de Beauclerc ; et Richelieu, après les avoir lues, sans doute avec un sourire de mépris et de satisfaction, les réservait précieusement pour cette œuvre si remarquable de glorification personnelle, qui n'a été publiée que de nos jours, sous le nom de *Mémoires de Richelieu* (1). Le mariage de Gaston était un grand événement ; les ennemis du cardinal étaient atterrés ; le maréchal d'Ornano, dit-on, en ressentait une tristesse qui devait hâter sa mort. Au contraire, le Gouvernement ordonnait de faire des feux de joie à Paris et dans les principales villes, en réjouissance de cet heureux succès ; partout il faisait publier *le récit de l'ordre et des cérémonies faites aux fiançailles et mariage de Monsieur, frère du Roi*, et célébrait cette divine alliance qui, par un nœud à jamais indissoluble, réunissait tous les ressorts du royaume, que *l'on croyait relâchés, et dissipait, comme un nouveau soleil, tous les nuages et les tempêtes qui semblaient s'élever* (2).

VI.

Chalais. — Madame de Chevreuse. — Richelieu.

Au moment où le mariage allait se conclure, Bois d'Annemets

---

(1) *Procès de Chalais*, pp. 102, 104. — Richelieu, p. 396.

(2) *Mercure françois*, p. 381. — *Récit véritable de l'ordre et des cérémonies faites aux fiançailles, etc., avec les réjouissances publiques, feux de joie, artifices, festes en la ville de Paris, par le commandement de Sa Majesté, le jeudi 13 dudit mois*, chez Adrien Bacot, 1626, 8 pages in-8°.

Digitized by Google

s'était hasardé à dire qu'il n'y avait plus de raison pour qu'il fût sanglant : ce propos avait été immédiatement rapporté au roi et au cardinal, qui en avaient témoigné leur mécontentement. C'est qu'ils étaient plus disposés que jamais à poursuivre le procès du malheureux Chalais (1). Quelles étaient leurs raisons? Il sera probablement toujours difficile de les reconnaître toutes, au milieu des ténèbres accumulées sur cette affaire par la passion, la haine et la politique. Louis XIII voulait-il seulement punir un coupable? ou espérait-il découvrir quelque mystérieux secret qu'il lui importait de connaître, comme homme et comme roi? Richelieu croyait-il seulement nécessaire à ses intérêts et à ceux de l'État d'effrayer, par un exemple terrible, cette jeunesse étourdie et corrompue qui troublait la cour et la France de ses mille intrigues frivoles? ou bien avait-il résolu (Gaston devait plus tard le lui reprocher dans une lettre célèbre) *d'ôter du monde Chalais, comme on dit que c'est sa coutume de se défaire de ceux qu'il a employés à l'exécution de ses méchantes intentions, de peur qu'ils ne révèlent ses crimes* (2)? Chalais n'a-t-il été qu'un vil et misérable instrument d'une politique artificieuse, dont le cardinal se serait servi jusqu'au dernier jour, pour accuser et charger tous ceux qu'il pouvait craindre, les princes, Gaston, la reine elle-même, et qu'il aurait brisé sans pitié, pour qu'il ne se retournât pas contre lui? Jusqu'à présent, les ennemis du cardinal, comme les défenseurs de sa mémoire, ne sont pas parvenus à nous montrer la vérité; partout, les mensonges se mêlent aux erreurs : le doute est encore seul possible. Cependant, si quelque motif particulier, que nous n'avons pu complétement découvrir, pousse Louis XIII et son ministre à poursuivre avec rigueur le procès de Chalais, nous pensons toujours que le salut du royaume et de la royauté a été le principal mobile de leurs résolutions dans cette affaire. L'on a souvent répété que plusieurs des pièces les plus importantes du procès, que les dépositions les plus compromettantes de Chalais au sujet du duc d'Orléans et d'Anne d'Autriche, avaient été prudemment supprimées par de graves raisons d'État : rien ne prouve la vérité de cette assertion, rien ne lui donne de la vraisem-

(1) *Mémoires d'un favori*, p. 338.

(2) Lettre du 30 mai 1631, envoyée de Nancy. — *Recueil de diverses pièces, pour servir à l'histoire*, 1639, pp. 326-331.

Digitized by Google

blance, surtout depuis la publication des documents précieux conservés jusqu'en 1781 dans la bibliothèque du maréchal de Richelieu.

Le 1er août, pendant que Gaston descendait joyeusement la Loire, Chalais avait été transféré, de la chambre qu'il occupait, dans un cachot situé au bas d'une tour du château de Nantes. C'était un mauvais signe pour le prisonnier, qui jusqu'alors semblait n'avoir pas compris le danger de sa position. Maintenant, il se sent abandonné, il commence à craindre, il est troublé et disposé à tout tenter pour se sauver. Aussi, dès le 2 août, il écrit au roi :

« L'extresme désir que j'ai de me rendre digne de servir Votre » Majesté, me fait supplier très-humblement Monseigneur le car- » dinal, d'obtenir d'Elle la permission de venir ouïr les derniers » sacrements de mon ingénuité, lesquels je lui demande mille par- » dons, si j'ai été si tardif, espérant que Votre Majesté ne me con- » damnera pas tout à fait, puisque *cela importe les Dames;* mais » ne pouvant souhaiter pardon qu'en me vouant du tout à son » service, je proteste à Votre Majesté me tenir pour tout jamais » indigne de ses bonnes grâces, si je fais nulle réserve dont il me » souvienne. Permettez-moi donc, Sire, cela étant, d'avoir recours » à Votre Majesté, les larmes aux yeux, et le plus repentant des » hommes, pour obtenir de son extresme bonté ma grâce; et bien » que j'en sois indigne pour n'avoir pas sçu mettre la différence qu'il » y a entre Votre Majesté et tous les hommes de son royaume, et » entre les bons et sages conseils de Monseigneur le cardinal et » Monsieur de Boisdenemets, qu'il vous plaise vous souvenir que » je n'ai *été de la faction que treize jours, laquelle étoit plutôt* » *pour prendre le grand Seigneur à la barbe*, que pour troubler » l'Etat du plus grand roi du monde; et que ces raisons et ma » franchise, avec les services que je puis rendre, me font espérer » d'un maître tout clément et tout pieux la plus grande charité qu'il » pourra jamais exercer sur

» De Votre Majesté

» Le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

» CHALAIS (1). »

Au dos est écrit, de la main du cardinal :

(1) 1re lettre au Roi : *Pièces du procès*, pp. 203-206.

Digitized by Google

« Lettre de Chalais au Roy, écrite le 2 aoust 1626, et apportée à Sa Majesté par le sieur Lamont, exempt des Gardes Ecossaises; laquelle le Roy a lue, puis me l'a mise entre les mains.»

Le roi, après avoir lu cette humble supplication, dans laquelle cependant Chalais essayait encore de plaisanter, la remet entre les mains du cardinal, qui, dès le 3 août, se rend auprès du prisonnier et l'exhorte à dire ingénument tout ce qu'il sait. Chalais est-il maintenant disposé à tout avouer, sur l'espérance qu'on lui a donnée d'obtenir ainsi plus facilement grâce de Sa Majesté (1)? Pense-t-il, en inventant des détails mensongers, des accusations calomnieuses, satisfaire ceux qui lui disaient en savoir plus qu'il n'en avait reconnu (2)? C'est l'opinion probable : car il serait trop pénible de croire que Richelieu le trompait alors indignement, *pleurant avec lui, protestant qu'il était son ami, lui jurant sur les Évangiles qu'il le tirerait de peine, lui promettant sur sa foi de prêtre de lui faire obtenir sa grâce, quelle que fût la condamnation prononcée contre lui; mais à la condition d'accuser Gaston et les Dames, c'est-à-dire la reine elle-même et Mme de Chevreuse?* Rien n'indique que Richelieu ait fait de pareilles promesses à Chalais : tout prouve le contraire; Richelieu, dans ses rapports, dans ses entrevues avec Chalais, reste toujours simple, grave, et même plein de réserve et de froideur. C'est sur la demande expresse du prisonnier qu'il vient le visiter dans son cachot; si Chalais n'a pas toujours dit la vérité, c'est de lui-même qu'il s'abaisse au mensonge, c'est dans le faux espoir d'acheter ainsi sa grâce : voilà notre conviction. Cependant, la plupart des écrivains ont répété, sans preuve aucune, ces indignes accusations contre le cardinal; la violente diatribe lancée en 1631 par le misérable Gaston fugitif, contre le ministre tout-puissant, est la source unique à laquelle ils aient puisé : et c'est ainsi qu'ils nous représentent faussement Richelieu *allant secrètement et en habit déguisé, tantôt seul, tantôt avec quelques-uns de ses plus intimes confidents, voir le désolé Chalais, pour lui surprendre des révélations importantes, à force d'hypocrites démonstrations* (3).

---

(1) Déposition du 19 août : *Procès de Chalais*, p. 165.

(2) Déposition du 19 août : *Procès de Chalais*, p. 166. — *Rétractation de Chalais*, p. 192.

(3) Richelieu, p. 397. — Lettre de Gaston de 1631.

Digitized by Google

Dans l'entrevue du 3 août, Chalais renouvelle, d'une manière plus explicite, quelques-uns de ses précédents aveux. Ainsi, *le comte de Soissons a sans cesse pressé Monsieur de fuir loin de la cour. — Le maréchal d'Ornano a négocié avec les Étrangers. — A Fontainebleau, le grand prieur engageait son frère, pour obtenir la délivrance du maréchal, à se retirer de préférence à Metz, auprès de la Valette, son beau-frère; ou à commettre un attentat sur la personne du cardinal, comme le prouve l'affaire de Fleury.* Il croit qu'on renouvellera ce dessein et *toute violence imaginable, tant que l'affaire du maréchal et du grand prieur sera indécise, d'autant que leur créance est que, s'ils s'estoient deffaits du Cardinal, le Roy ne trouveroit personne qui portast son auctorité à si hault point. Les Dames, notamment Mme de Chevreuse, sont de la cabale, depuis longtemps en grande affection et liaison avec d'Ornano et le grand prieur.* — Mme de Chevreuse, par elle-même et par Puylaurens, n'a *cessé d'exciter Gaston à la délivrance du grand prieur; elle est en rapport, par M. de Candale et les Rohan, avec les huguenots;* — elle *a exhorté Chalais à faire tout ce qu'il pourrait pour délivrer le grand prieur. — Enfin, Monseigneur a promis à M. le comte de ne pas épouser mademoiselle de Montpensier, afin qu'il la pût épouser lui-même; et il a entendu dire que si Dieu appelait le roi, Monseigneur pourrait épouser la reine : mais il ne sait cela que par un bruit de cour* (1).

Ici se présente naturellement une question qui mérite un sérieux examen : c'est la participation plus ou moins coupable de Mme de Chevreuse et de la reine aux intrigues, que l'on appelle à tort le complot de Chalais. Anne d'Autriche, de son aveu même, avait fait tout ce qu'elle avait pu pour empêcher le mariage de Monsieur avec Mlle de Montpensier. D'abord, c'était le cardinal qui voulait ce mariage; et, pour divers motifs, elle était son ennemie : puis, elle n'avait pas d'enfants, elle craignait même de n'en avoir jamais; et elle pensait qu'elle ne serait plus considérée, si la femme de Gaston donnait, avant elle, un héritier à la couronne. Elle ne pouvait aimer Louis XIII, et ne l'aima jamais : mais assurément elle n'avait pas eu la pensée, qu'on lui prête gratuitement, de vouloir épouser Monsieur après la mort du roi. Qu'y aurait-elle gagné? Je serais assez disposé à croire,

(1) *Procès de Chalais*, pp. 95-102.

Digitized by Google

comme l'affirme Mme de Motteville, que Richelieu, suivant son habitude constante, *joignit beaucoup de petites choses ensemble, pour en faire une fort grande, qui donna de la peine à la reine et beaucoup de mauvaises heures au roi* (1). Dans ses Mémoires, malgré ses réticences calculées, ne la charge-t-il pas autant qu'il peut le faire? N'est-ce pas lui qui disait au roi, en lui représentant toutes les raisons pour et contre le mariage de Gaston : « Il y a eu d'assez méchantes âmes pour porter aux oreilles de la reine que les rois, non » plus que les autres hommes, n'étant pas assurés de vivre longuement, elle devoit considérer Monsieur comme une personne qu'elle » pourroit épouser, si le malheur de la France nous privoit de celle » du roi, et devoit par conséquent empêcher qu'il ne se mariât. Bien » qu'il n'y ait personne qui ne croie que la reine n'a pas plutôt ouï » cette proposition qu'elle ne l'ait condamnée comme diabolique, si » est-ce toutefois que j'ai souvent ouï dire au roi qu'il serait bien » aise de fermer la porte à telles imaginations par le mariage de » Monsieur, son frère, etc... » (2) L'esprit soupçonneux et jaloux de Louis XIII devait accueillir toutes ces rumeurs en les exagérant : c'est là ce qui explique son aversion, pleine de rancunes, pour la reine ; c'est là ce qui doit surtout nous faire comprendre son rôle dans le procès, lorsqu'il cherche à pénétrer les ténèbres, qui cachent (il le pense du moins) un mystère important à dévoiler.

Quant à Mme de Chevreuse, le cardinal relève avec soin toutes les preuves de sa culpabilité. Elle faisait plus de mal que personne ; elle avait un grand pouvoir sur l'esprit de Monsieur et sur celui de la reine ; elle faisait l'union de tous les princes avec les huguenots, par Mme de Rohan. C'était elle qui avait surtout poussé à la tentative de meurtre de Fleury. Elle dirigeait Chalais, follement amoureux de sa personne, et lui disait souvent : « *C'est une honte que le roi étant idiot et incapable de gouverner, ce faquin de cardinal soit tout-puissant : nous avons des rois pour nous ; il ne faut pas en rester là.* » A Paris, à Fontainebleau, à Blois, à Nantes, elle n'a cessé d'exciter Monsieur à sortir de la cour, pour sauver ou venger les prisonniers. Elle voulait que la reine pût épouser Gaston, si le roi venait à mourir. Enfin, à Nantes même, ce qui semble par trop

(1) Mme de Motteville, pp. 352-355.
(2) Richelieu, p. 390.

Digitized by Google

exagéré, Mme de Chevreuse et la reine, voyant Gaston résolu à consentir au mariage, l'ont supplié à plusieurs reprises de refuser, et se sont mises à genoux devant lui pour l'en détourner (1).

Chalais, nous l'avons déjà dit, s'était depuis quelque temps épris d'un fol et coupable amour pour la belle et intrigante duchesse : ce n'était pas lui assurément, qui l'avait engagée dans la cabale hostile à Richelieu ; on l'a répété sans aucune raison. Seulement, on peut affirmer qu'elle exploitait la passion plus ou moins sérieuse de Chalais, au profit de son ambition : elle lui donnait de l'espoir ; elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour lui faire croire qu'elle était disposée à accepter ses hommages : il paraît même qu'elle excitait sa jalousie, en lui donnant à entendre qu'il avait un rival dans la personne du cardinal. Jusqu'à Nantes, elle s'était servie de Chalais comme d'un instrument utile à ses desseins. Après son arrestation, il lui avait écrit plusieurs lettres, pour lui parler de son amour et réclamer ses bons offices ; elle n'avait pas voulu répondre, quoiqu'on ait dit le contraire ; mais elle avait promis qu'elle ferait merveilles pour sa délivrance ; en effet, elle n'avait cessé, directement ou indirectement, d'exercer son influence sur Gaston, pour le détourner du mariage (2).

Cependant, dès le commencement du mois d'août, Chalais la dénonce au cardinal, comme l'une de ses ennemies les plus dangereuses et les plus acharnées : est-ce par lâcheté ou par esprit de vengeance ? Espère-t-il se sauver, en accusant les Dames ? Richelieu lui a-t-il donné à entendre que Mme de Chevreuse l'a complétement trahi, et même a déposé contre lui ? Les deux motifs sont assez probables. Cependant, comment expliquer les lettres d'amour qu'il écrit à la duchesse, après l'avoir si dangereusement compromise par ses révélations ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Richelieu et le roi avaient un intérêt tout particulier à connaître les relations de Chalais et de Mme de Chevreuse : les détails qui suivent le prouvent d'une manière curieuse.

Le 30 juillet, un laquais de Lamont, Denis Tournier, âgé de dix-neuf ans, reçoit de Martin, serviteur basque, qui partageait par dévouement la captivité de son maître, promesse de deux pistoles, pour porter fidèlement des tablettes à Johannes de Seinich, son

(1) Richelieu, pp. 387, 392, 393, 394, 395.
(2) Richelieu, p. 392. — *Mémoires d'un favori*, etc.

Digitized by Google

frère, également serviteur de Chalais, mais demeurant en ville. Tournier remet immédiatement les tablettes à Lamont, qui va les donner au roi. Louis XIII était alors chez sa mère, avec ses ministres; un serviteur du surintendant des finances, d'Effiat, le nommé Étienne de Fosses, natif de Bayonne, est aussitôt mandé, pour lire et traduire les mots en langue basque que contenaient les tablettes. Le roi, qui espère surprendre quelque secret important, surveille avec l'attention la plus scrupuleuse ce honteux examen. Étienne de Fosses se retire dans un cabinet voisin: une femme de la reine-mère lui donne du papier et de l'encre; il transcrit la lettre contenue dans les tablettes; puis il emporte la copie au logis de son maître, pour la traduire incontinent. Cependant, Louis XIII avait rendu les tablettes à Lamont, avec ordre de les faire remettre à Johannes par son laquais, et d'en retirer la réponse. Johannes, alors forcé de s'absenter de Nantes, pour aller conduire à Beaupréau Mme de Chalais, qui était enceinte, n'écrit qu'à son retour, le 4 août: les tablettes sont de nouveau portées au roi, puis au logis du surintendant, pour que leur contenu soit transcrit et traduit par de Fosses. Mais on ne les fait remettre à Martin qu'après avoir habilement fait disparaître ces mots : « Frère, n'écrivez plus. » Aussi la correspondance continue-t-elle activement les jours suivants, jusqu'au 10 du mois d'août : outre les lettres des deux frères Martin et Johannes, l'on a surpris deux billets de Mme de Chalais la mère à son fils, et trois lettres du prisonnier à Mme de Chevreuse (1). Que nous apprend cette correspondance, qui nous a été ainsi conservée par les soins de Louis XIII et de Richelieu?

Le 30 juillet, Martin envoie dans les tablettes une lettre que son frère doit remettre à la *Dame que Monsieur aime*, lorsqu'il la verra dans son carrosse, et qu'il n'y aura personne avec elle : cette lettre, la voici très-probablement (2) :

« Puisque ma vie dépend de vous, je ne crains pas de l'hasarder » pour vous faire savoir que je vous aime; recevez-en donc ce » petit témoignage, et ne condamnez pas ma témérité. Si ces beaux » yeux que j'adore regardent cette lettre, j'augure bien de ma for-

(1) Déposition d'Étienne de Fosses; de Johannes de Seinich; de Lamont; de Denis Tournier : *Pièces du procès de Chalais*, pp. 111-127.

(2) *Procès de Chalais*, pp. 66-68.

Digitized by Google

» tune; et s'il advient le contraire, je ne souhaite plus ma liberté, » puisque j'y trouverois mon supplice (1). »

Chalais, dans ces mêmes tablettes, faisait demander à son serviteur de l'alun brûlé et de la pâte pour faire tomber les poils de ses mains.

Johannes a remis la lettre à Mme de Chevreuse : « Elle m'a dit, » écrit-il le 4 août, qu'elle ne fait point de réponse, que sa vie et » son honneur dépendent de cela véritablement; sur sa vie, elle » le servira sans écrire, elle lui baille cent baise-mains (2). »

Le 5, Chalais veut savoir où le Basque a parlé à Mme de Chevreuse, et si elle a été contente de recevoir sa lettre; il désire lui en faire parvenir une autre : que le Basque fasse dire des messes devant la Sainte Vierge pour lui (3). — La chambre de justice criminelle qui devait le juger, venait d'être instituée.

Le 7, Johannes donne à son frère de belles, mais trompeuses espérances pour Chalais : *Mme de Chevreuse a été bien aise; elle servira plus qu'on ne demande, mais elle ne peut écrire.* Mme de Chalais la mère, digne et vertueuse femme, dont nous aurons bientôt à parler, prie son fils de songer à Dieu; elle a envoyé à tous les couvents de France, pour que l'on fasse des vœux, en faveur de sa délivrance (4).

C'est alors probablement que Chalais écrit à Mme de Chevreuse une seconde lettre, également lue par le roi et par Richelieu :

« Si mes plaintes ont touché les âmes les plus insensibles quand » mon Soleil manquoit de luire dans les allées dédiées à l'amour, où » seront ceux qui ne prendront part à mes sanglots dans une prison » où ses rayons ne peuvent jamais entrer, et mon sort d'autant plus » rigoureux qu'il me défend de lui faire savoir mon cruel martyre. » Dans cette perplexité, je me loue de mon maître, qui fait simple- » ment souffrir le corps, et murmure contre les merveilles de ce » Soleil dont l'absence tue l'âme et cause une telle métamorphose » que je ne suis plus moi-même que dans la persistance de l'adorer; » et mes yeux, qui ne servoient qu'à cela, sont justement punis de

(1) *Pièces du procès*, p. 211.
(2) *Procès de Chalais*, pp. 68-69.
(3) *Procès de Chalais*, p. 70.
(4) *Procès de Chalais*, pp. 71-73.

Digitized by Google

» leur trop grande présomption par plus de larmes versées que n'en » causa jamais l'amour (1). »

Quel amphigouri ! Il m'est impossible de croire que Chalais parlât sérieusement : la passion ne s'est jamais exprimée ainsi. Ne venait-il pas de l'accuser dans sa conversation avec Richelieu ? Il est vrai que cette lettre n'est pas datée ; mais elle doit avoir été écrite par Chalais après sa déposition. Il ne peut y avoir aucun doute pour la suivante, et elle est dans le même style : car elle a été surprise, le 10 août, dans les tablettes données par Martin.

« Ce n'est pas de cette heure que j'ai reconnu de la divinité en » vos beautés ; mais bien commencé-je à apprendre qu'il faut vous » servir comme Déesse, puisqu'il ne m'est pas permis de vous faire » savoir mon amour, sans courre fortune de la vie : prenez-en donc » du soin, puisqu'elle vous est du tout dédiée ; et si vous la jugez » digne d'être conservée, dites au compagnon de mes malheurs qu'il » vous souviendra quelquefois que je suis le plus malheureux des » hommes. Il ne faut que lui dire oui (2). »

Ainsi, il est bien positif que Chalais, après avoir dénoncé Mme de Chevreuse à Richelieu dans son entrevue du 3 août, lui écrivait encore le 10 des lettres, comme celles que nous venons de citer. Quels que soient les motifs de sa conduite déloyale, peut-il être excusé !

Sa correspondance active avec le cardinal doit encore mieux nous faire apprécier ce pauvre caractère, et jeter quelque lumière sur cette affaire ténébreuse.

Dès le commencement du mois, il lui écrit de sa tour pestiférée du château de Nantes : « J'ai recours à vous, lui dit-il, le plus noble » des hommes, pour exciter le bon naturel du roi à avoir compas- » sion de sa créature..... Considérez que quatre jours de prison » me tuent plus que l'exécuteur des hautes justices ne sauroit faire... » Si Sa Majesté me fait cette grâce, jamais prison ne me sera rien, » et le moindre de ses contentements me sera si précieux, que je ne » désespère pas de pendre de ma main tous ceux qui s'y opposeront ; » et en attendant cette belle exécution, je vous supplie me faire » visiter et me croire, etc. (3). »

---

(1) *Pièces du procès*, p. 210.

(2) *Pièces du procès de Chalais*, pp. 110, 212.

(3) *Pièces du procès*, 9e lettre, p. 236. — Cette lettre, sans date, est placée

Digitized by Google

L'espérance de Chalais est précieuse à enregistrer.

Le 7 août, après s'être réjoui du mariage qui vient d'être célébré, il déclare à Richelieu qu'il s'est entièrement voué à son service, et qu'en conséquence il va lui parler librement du nouveau marié. « Je » lui soupçonne, dit-il, peu ou point du tout de confiance : ajoutant » à cette belle qualité ses inquiétudes et ses visites continuelles de » petites maisons vers le Herty, vous croirez tenir tout, que vous ne » tiendrez rien, et sera capable de retourner son esprit à faire mal... » Souvenez-vous qu'il y a bien des grands prieurs en France, et » qu'il verra bien des fois le jour des personnes qui ne vous aiment » guère et par conséquent l'État. Je ne dis point ceci pour me rendre » plus nécessaire ;... mais si ce mariage pouvait me valoir ma grâce, » les apparences je les donnerois à jamais à Monseigneur, et les » services effectifs à qui je les dois. Je ne vous réitère plus les » grandes choses que je ferois parmi les Dames, auprès de M. le » Prince, en cas qu'il fît nulle liaison en cour, et auprès de M. le » Comte, quoique petit saint qui ne guérit de rien sans les mutins » éloignés ; et tout cela avec ma vie dépend de vous. Car, si vous » voulez, faisant voir à Monseigneur la barbe sauvage que je porte » pour l'amour de lui, j'en raccommoderai plus en un jour qu'on » n'en aura gâté en six semaines, etc. (1). »

Chalais, on le voit, se livrait sans scrupule ; et, le 8 août, dans une lettre presque inintelligible qu'il adressait au roi, il renouvelait ses assurances de dévouement complet (2).

C'est alors, très-probablement, qu'on lui fait savoir les dépositions de Mme de Chevreuse : en effet, elle avait été interrogée, mais ne devait pas être confrontée avec lui.

« Il m'est venu, écrit-il à Richelieu, une surcharge de malheurs, » par un scrupule qui reste à Sa Majesté pour le sujet d'une Dame, » avec qui l'on dit que j'ai quelque intelligence... Je suis très-marri » qu'elle ne se soit davantage découverte sur ses affaires.... Bien

---

par Mellinet au 21 juillet ? Mais par quel motif ? puisque Chalais n'a été transféré dans cette tour pestiférée que le 1er août. Si je relève surtout quelques-unes des erreurs de Mellinet, c'est qu'il avait les pièces du procès entre les mains : il faudrait presque un volume pour noter, discuter et corriger tout ce que l'on a écrit de faux sur cette affaire jusqu'à nos jours. Mais à quoi bon ?

(1) *Pièces du procès*, 5e lettre, p. 226.

(2) Deuxième lettre au roi : *Pièces du procès*, pp. 206-207. — Richelieu, p. 397.

Digitized by Google

» appréhenderois-je, si elle avoit à ménager quelque remuement » dans l'État, qu'elle n'y appelât plutôt l'Anglois que de se servir » d'une personne de qui elle invente mille faussetés pour son » salut..., etc., etc. (1). »

Le lendemain, dans une nouvelle lettre, il renouvelle ses protestations de dévouement, et il ajoute... « Pour ce qui est de la Dame, » croyez fermement tout ce que M. de Lamont vous en dira, et me » tirez, par votre générosité et par la bonté du roy, de la plus haute » misère en quoi fût jamais gentilhomme (2). »

Or, que disait-il à Lamont? Que Mme de Chevreuse excitait le grand prieur à conseiller Monsieur de sortir de la cour ou de faire violence au cardinal : *toute la vie et la conversation de cette Dame ne consiste qu'en des actions licencieuses, riottes et coquetteries, et jurer Dieu : si la crainte de Dieu n'eût toujours accompagné la reine, et si la bonté et honnêteté naturelle n'estoit en cette princesse, ladite Dame lui eust donné de très-mauvaises habitudes : il espère que le roi la chassera honteusement de la cour* (3).

Encore une fois, remarquons-le : c'est le 10 août que Chalais parle ainsi de Mme de Chevreuse; le même jour, il lui a adressé la lettre d'amour que nous avons citée plus haut.

Le lendemain, 11 août, Chalais subit un troisième interrogatoire, en présence du garde des sceaux et de l'indispensable Lamont (4) : c'est surtout la duchesse qu'il accuse sans réticence. C'est elle qui était du complot tramé contre les jours de Richelieu. Elle répétait souvent : Il faut que Monsieur se souvienne du colonel (d'Ornano); c'est-à-dire, il faut qu'il fasse violence au cardinal. *C'est la plus méchante femme du monde; c'est elle qui l'a entraîné dans cette affaire malheureuse. C'est le grand prieur qui a engagé lui respondant avec Mme de Chevreuse, après que les Anglais s'en furent allés* (allusion probable aux rapports de la duchesse avec le trop célèbre Buckingham), *lui disant qu'il falloit que cette femme fust occupée,*

(1) *Pièces du procès,* 8e lettre, p. 234.

(2) *Pièces du procès,* 10e lettre, p. 238.

(3) Déposition de Lamont du 11 août : *Pièces du procès de Chalais,* pp. 127-128.

(4) Dans le recueil des *Pièces du procès,* on a mis le nom du cardinal au lieu de celui du garde des sceaux; il est facile de reconnaître l'erreur : Mollinet s'y est cependant trompé, et parle même du ton sévère de Richelieu.

Digitized by Google

et qu'il falloit empescher qu'un homme de cabale contraire ne prist la place des Anglais, etc. *La duchesse de Chevreuse et la marquise de Maulny sont des coquettes perpétuelles dans la maison de la reine : la première est l'âme de toutes les intrigues,* etc., etc. (1).

Le 14 août, Chalais adresse une longue lettre à Richelieu : « Je n'ai » jamais cru, lui dit-il, être perdu qu'à présent, que vous me déniez » la douce consolation de votre présence. » Néanmoins il veut encore lui faire des aveux. « Or, lorsque cette Lucrèce Dame me parla » touchant le grand prieur, jamais je n'avois manqué à vous servir, » et voyant sa proposition dangereuse, me voulut engager par un » autre biais, à savoir que vous étiez amoureux d'elle, et par conséquent me toucher de jalousie. Je vous avoue que j'en étois amoureux, et qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour me faire croire » qu'elle le trouvoit bon. Mais depuis... que vous me fîtes l'honneur » de me dire qu'elle avoit médit de moi, je n'ai plus autre intention » que de m'y conserver, ou pour voir si elle changeroit volontairement une enragée animosité qu'elle a contre votre particulier, ou » pour vous témoigner mon dévouement et ma reconnoissance, en » vous sacrifiant cette personne qu'on savoit que j'avois aimée... On » dit qu'ils parlent de propositions que je leur ai faites : j'en prends » la reine à serment ; quelle adresse que la Dame Lucrèce aie pour » l'enchanter, je ne crains ses calomnies, ni celles d'homme vivant ; » car j'ai fait une confession générale. Je ne doute pas qu'elle ne me » suscite toutes sortes de sortiléges, de peur de voir un homme qui » ne peut plus vivre que pour la damner... » Et plus loin : — « Je » ferai voir clairement à Monseigneur que c'est elle qui est seule » cause que toute la terre s'opposoit à son consentement, et qui » incitoit tout le monde à nuire à Mlle de Montpensier. » Elle a été l'amie et la complice du maréchal d'Ornano. « Bref, vous ne sauriez » jamais assez juger de mal de cette personne, puisque vous voyez » ce qu'elle a fait, pensant me prévenir à dire ses vérités, et achever » de perdre un homme fort ébranlé. » Chalais supplie de nouveau Richelieu de l'épargner : ne lui a-t-il pas sauvé la vie, *tant en combattant les conseils qui étaient continus, que par les avis qu'il lui en donnait ponctuellement.* « Je promets, ajoute-t-il, de n'être

(1) *Pièces du procès,* p. 137-141.

Digitized by Google

» jamais amoureux que du service de mon maître et de vos com-
» mandements (1). »

Enfin, dans une dernière lettre, tentative suprême pour fléchir ou séduire le cardinal, il lui dit : « Bien que vous sachiez assez de nou-
» velles d'une femme de la cour, si est-ce que n'ayant plus d'espé-
» rance de vous parler entre ci et le jugement de mon affaire, je me
» suis étudié à mériter les bonnes grâces du roi.... J'ai songé que le
» jour que la Dame vous alla visiter à Beauregard, fut celui de
» mon malheur, me faisant croire qu'elle donnoit cela à l'impor-
» tunité de Bautru ; mais que si je me donnois du tout à elle, elle
» mépriseroit toute la terre. Ce petit contract ressembloit fort à ceux
» qu'on fait avec le diable, etc.... J'ai bien manqué de jugement,
» mais bien juré-je devant Dieu, avoir été très-intelligent de la fac-
» tion, mais non pas conseillé.... Il est très-malaisé de ne se laisser
» pas surprendre des artifices endiablés ; car qui pourroit éviter
» une princesse très-bien vue dans la cour des deux plus grandes
» reines du monde, qui est très-facile et dont le fard est très-bien
» appliqué... Parlant de son intelligence et amitié avec Mme de Rohan,
» elle me dit être bien mieux avec son mari.... Si elle est cause
» de ma perte, l'on pourra dire que la plus méchante femme du
» monde a ruiné un homme qui ne demande sa vie à la clémence du
» roy que pour la conserver inviolablement à son service.... »

En post-scriptum, Chalais ajoutait : « Je me sens trop coupable
» pour oser entreprendre d'écrire à Sa Majesté. Je laisse faire l'in-
» tercession de la reine sa mère, et aux larmes perpétuelles de la
» mienne (2). »

Chalais, malgré ses protestations de dévouement, malgré ses basses flatteries et ses viles dénonciations, devait trouver Louis XIII et Richelieu également inflexibles à son égard. La duchesse de Chevreuse avait été interrogée ; un décret de prise de corps avait été signé contre elle : elle s'était prudemment, depuis quelques jours, retirée au Verger, maison du prince de Guémené. Mais le roi se contentait de montrer le décret au duc de Chevreuse, et lui ordonnait

(1) *Pièces du procès*, 11e lettre, pp. 240-246.

(2) *Pièces du procès*, 12e lettre, p. 247. — Mellinet date cette lettre du 22 juillet : cela est impossible ; il suffit de lire les premières lignes pour l'affirmer.

Digitized by Google

de conduire sa femme en Lorraine ; elle quittait Nantes, le lundi 17 août (1).

Tout le monde abandonnait le malheureux prisonnier : vainement il s'adressait à la clémence inépuisable de Louis XIII, le meilleur maître et le plus grand roi de la terre (2) ; vainement, dans une dernière supplication, il lui disait : « J'adore si passionnément Votre Majesté, » suis si repentant du passé, et tellement zélé pour l'avenir, que... je » vous demande la vie... Vous allez à Paris donner des marques de » votre justice, laissez-en à Nantes de votre extrême clémence. Je la » ferai résonner sur toute la terre, et Dieu vous en bénira. On vous » remarque de commun avec lui que vous ne rejetez jamais les » prières de votre bonne mère. Ne commencez pas sur le sujet de » votre créature, laquelle sera à jamais

» De Votre Majesté

» Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle

» serviteur et sujet (3). »

Louis XIII ne faisait aucune réponse.

Seule, dans ce délaissement général, la noble mère de Chalais déployait les plus grands efforts, le courage le plus admirable, pour sauver son malheureux fils. Le dénouement de cette triste intrigue se préparait.

L. GRÉGOIRE.

(*La fin au prochain numéro.*)

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé au procès de Chalais, tirée du cabinet de M. du Puy; Mémoire pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, par Aubery, in-fol., 1660, t. I.

(2) 3e lettre au roi.

(3) 4e lettre au roi : *Pièces du procès*, pp. 207-210.

Digitized by Google

EXPOSITION

DES OUVRAGES

DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN

OUVERTE A NANTES DU 18 AOUT AU 1er OCTOBRE 1854.

C'est un axiome devenu banal, que la critique est aisée et l'art difficile. Différents sans doute sont les mérites de l'artiste ou de son juge : mais je prie, et c'est d'avance mon excuse pour les fautes de ce travail, je prie qu'on veuille bien considérer quelle variété de connaissances, quelle expérience de mérites divers souvent comparés, quel tact à saisir les vraies intentions de l'artiste, quelle sûreté et quelle précision de goût il faut au critique pour juger et faire juger avec impartialité les auteurs qui se sont distingués dans des genres complétement différents : les peintres, par exemple, de l'école fantaisiste de Diaz, ou ceux de cette école moins capricieuse qui fait passer la correction du dessin, la pureté des lignes, avant la richesse du coloris ou les effets d'une disposition moins savante et peut-être plus originale.

Dans la peinture, comme dans les lettres, on a toujours remarqué chez nous deux tendances diverses; l'art semble avoir coulé parmi les générations de ses fidèles comme entre deux rives, dont l'une, plus égale, aurait eu plus de charme vagne, plus de placidité sereine et reposée; l'autre, plus de puissants caprices, plus de fantaisies arbitraires et accidentées : et, des deux écoles en présence, celle-là se reconnaît parce que ses créations ont toutes un air de famille; celle-ci ne ressemble qu'à soi; si l'une, en créant, semble avoir imité, l'autre, plus fougueuse, trompe l'œil et paraît ne procéder que d'elle-même.

Pour reconnaître et apprécier des mérites si divers, qui se trouvent des deux côtés, il est des principes communs supérieurs aux artistes, supérieurs aux écoles, indépendants des temps et des pays, qui reposent sur les lois générales, imprescriptibles, immuables de la nature, et sur l'objet, toujours le même, que se propose l'art;— la reproduction sensible du beau.

Digitized by Google

Qu'est-ce que le beau? De gros livres ont été écrits sur la matière: sans parler du traité composé par le père André, ou du livre récent de M. Cousin; sans recourir à la science nouvelle de l'esthétique, dont les Allemands ont déjà déterminé avant nous les formules, nous essaierons de dire en quelques mots bien courts quelle opinion est la nôtre sur cette question.

Le beau se trouve partout, dans la nature morte comme dans la nature animée; dans l'immensité de ce vide silencieux où s'abîme la vue quand elle se perd dans la sérénité du ciel, comme dans ces scènes d'une monotonie éternellement variée qui frappent l'œil quand il s'égare sur l'étendue des mers; il est dans ces horizons lointains où la cime des montagnes s'empreint de la couleur des nuées, comme auprès de nous dans ces milieux bouleversés et pittoresques où l'âme éprouve toujours une invincible émotion; il est dans un rocher dont les contours déchirés heurtent le regard, comme dans ces fouillis impénétrables d'une forêt vierge qui subit pour la première fois la présence de l'homme. Les objets les plus divers semblent donc susceptibles de provoquer en nous le sentiment du beau. Cependant, les exemples que nous citions, tous choisis dans les objets sans vie, ont un caractère commun que nous devons signaler: tous réveillent en nous une sorte d'étonnement irrésistible, par la puissance supérieure qu'ils nous révèlent.

Mais, prenons d'autres exemples. Là où une âme heureusement douée, facilement entraînée à des pensées mélancoliques, trouvera le plus de charme; dans la vue, par exemple, de cette humble végétation dont la vie semble faire entendre ses frémissements joyeux au bord d'un paisible ruisseau; dans cet aspect voilé des champs à une certaine heure de l'aube ou du crépuscule; que sais-je? dans cette prairie aux longues herbes, diaprée de ces fleurs où la nature prodigue avec sa richesse inépuisable les couleurs les plus vives; au milieu de toutes ces scènes tranquilles, éprouvera-t-on cette admiration qu'on a déjà ressentie sous les impressions que nous avons essayé de raviver? Non, sans doute; et la conséquence, c'est qu'il existe dans la nature une variété qui ne nous communique pas toujours le sentiment du beau, malgré tout l'attrait que nous y trouvons: nous sommes plus fortement saisis dans un cas que dans un autre; à côté du beau est l'agréable. — Dans les reproductions que l'art obtient des lieux les plus divers, éprouvons-nous aussi des impres-

Digitized by Google

sions différentes? Sans doute; mais telle vue qui, dans la nature, n'avait qu'un attrait fort médiocre, reproduite par un peintre, même avec vérité, nous mettra sous l'influence irrésistible d'une admiration que la nature même ne nous aurait pas inspirée.

Deux causes expliquent ce fait favorable à l'artiste. Dans les sujets grandioses auxquels l'art du peintre, comme notre pensée, se trouve également inférieur, nous comparons l'imitation à des souvenirs déjà plus ou moins émoussés, et nous prenons son idée sans y rien ajouter. Mais quand on nous présente des scènes plus ordinaires, aux tableaux du peintre nous donnons le cachet de sentiments souvent éprouvés, et nous qui, tout à l'heure, acceptions l'idéal de l'artiste sans l'amplifier, ici nous prenons la réalité qui nous est offerte en la revêtant de l'idée propre qui nous domine.

Un double exemple éclaircira ma pensée. Je prends deux paysages, l'un de M. Leroux, l'autre de M. Baudit; je ne parle pas de la supériorité facile à saisir du premier sur le second; je cherche à analyser, dans deux œuvres complétement opposées, la cause d'un même sentiment produit.

Sous le numéro 14, un paysagiste fécond, M. Baudit, a exposé un tableau fort simple de composition. Aucun objet spécial n'arrête le regard; le sujet, avec tout le charme qu'il comporte et tous les sentiments qu'il inspire, est dans l'ensemble du tableau, dans l'aspect de sérénité réelle qui le domine, dans ce large espacement qui sépare les quelques arbres égarés parmi les champs, dans cette variété sans recherche de contrastes heurtés des diverses cultures, dans le ciel et dans le terrain, dans les allures franchement simples données aux personnages, comme dans la vérité bien champêtre, bien connue de la scène entière. Chacun de nous a vu les mêmes campagnes; chacun a parcouru le même sentier, s'est reposé sous les mêmes arbres : nous ne trouvons pas un auteur ou nous voulions trouver un homme: le tableau pour nous disparaît; l'illusion reste.

Sous le numéro 197, M. Leroux a exposé « une prairie au bord de la Loire. » Dans ce tableau, il y a moins encore que dans le premier d'objets propres à attirer la vue : une flaque d'eau, de l'herbe, quelques arbres, des vaches et le ciel. Rien de plus.

Et cependant ce tableau se suffit; et il contient plus en lui de ce je ne sais quoi qui communique à notre âme l'idée du beau : nous avons dû ajouter au premier nos sentiments; et son mérite un peu

Digitized by Google

négatif, c'est de n'en avoir pas glacé l'expansion par quelque détail malheureux : l'autre nous impose cette émotion que nous ressentons en présence de toute grande chose, et nous ne pouvons nous y soustraire. Le premier accepte notre idéal ; l'autre nous soumet au sien. Le sujet traité par M. Baudit nous aurait moins ému dans la nature, et doit plus à l'auteur ; M. Leroux a pris un sujet plus puissant : son mérite, c'est de l'avoir su choisir et de n'y être pas resté inférieur. Nous ne prétendons point faire ici une comparaison exacte entre deux artistes qui sans doute ont dû, pour ainsi dire, fréquemment changer de rôle : mais ici il nous semble que le plus grand mérite est dans le succès le plus audacieux, dans un succès obtenu sans la complicité des juges, sans l'intervention de leurs impressions qui complètent celles dont l'auteur a su provoquer en eux le souvenir, en un mot dans l'œuvre grandiose, splendide de M. Charles Leroux.

Si nous quittons le paysage pour demander à la nature vivante un autre genre de beautés, nous trouverons pour l'artiste bien d'autres sources de succès, mais nous lui opposerons bien d'autres exigences. Il n'est plus besoin ici, pour le peintre ni pour ses juges, d'animer la nature morte, de lui communiquer le sentiment, l'âme, la vie ; dans les êtres nos semblables, de tout âge, tous les sentiments rendus avec leur idée suprême d'infini, peuvent contribuer à provoquer en nous l'admiration et l'idée du beau : toutes nos pensées peuvent être élevées par l'illusion de l'art à la plus haute puissance, et nous fasciner par les effets d'un prestige auquel nous aimons à nous prêter. La naïveté d'un enfant qui sourit peut nous ramener vers le passé, et sa joie ingénue forme un contraste saisissant avec nos passions actuelles. Le calme de cet âge si vite traversé ; la pensée des effusions d'amour qui se répandaient sur tout ce qui nous entourait ; l'insouciance candide de jours innocents, toutes les joies passées, toutes les affections perdues, tous les rêves envolés, nous reviennent à l'esprit, et dans un simple tableau qui nous offrirait un enfant avec l'expression de cette douce gaîté où semble briller encore une lueur céleste, nous pouvons trouver le sentiment du beau.

Et si l'enfance, peu passionnée, peut fournir au peintre des images où son talent atteindra sûrement le but que se propose l'art, combien plus facilement il y arrivera quand il exprimera des sentiments plus vifs que ceux de l'enfance, quel que soit le degré d'intensité qu'y jette sa pensée. Une mère qui prie auprès d'un berceau ;

Digitized by Google

un vieillard blanc qui s'incline en passant devant la croix du hameau; la charité qui rayonne sur le visage d'une jeune fille dont la bonté aumônière va chercher l'indigence pour la secourir; l'amour et ses joies; l'amour et ses transports, ses jalousies, ses fureurs; le courage d'un soldat qui voit le danger, qui s'anime et s'élance; le péril d'un de nos semblables que menacent les éléments et dont la force morale même doit succomber; tous ces sujets, par la profondeur avec laquelle l'artiste nous en fera envisager l'idée capitale, peuvent réveiller encore en nous le sentiment du beau.

Au lieu d'une figure qui déjà seule pourrait animer un tableau de toute l'énergie d'un sentiment vrai, supposez une scène entière où divers personnages apporteront les mêmes pensées, qui se renforceront par ce rapprochement, ou des pensées contraires dont le contraste fera jaillir un monde d'idées; supposez plusieurs êtres tous vivement émus, et vous-même verrez se développer d'autant plus en vous l'admiration que vous aurait inspirée la réalité, épurée encore par le soin qu'aura pris l'artiste de représenter une scène pure de tout mélange, et d'écarter tous les vulgaires détails qui auraient pu en amoindrir le caractère.

Ah! c'est surtout dans de tels tableaux que le beau doit être la splendeur du bon; c'est dans ceux-là que la pensée morale ajoute toujours à l'effet produit! — Là est vraiment la gloire de l'art.

A l'appui de ces quelques mots sur l'art dans ses rapports avec la nature animée, des exemples s'offrent à nous si nombreux qu'ils en rompraient l'unité. Avant de les présenter, nous voudrions déduire quelques conséquences, vulgaires sans doute, mais qui nous semblent indispensables pour donner à cet examen d'œuvres momentanément rapprochées, et déjà sans doute dispersées, assez de gravité pour mériter la place moins fugitive qu'on veut bien nous accorder dans cette Revue. Nous n'avons pas voulu parler des œuvres exposées sans bien nous expliquer sur la latitude que nous laissons aux artistes, de reproduire la nature vivante ou la nature morte: celle-ci avec toute la simplicité du réalisme, ou avec toute la grandeur d'un idéalisme plus élevé; celle-là avec toutes les variétés des sentiments que comportent l'âme d'un homme, ou avec toute la puissance qu'ils empruntent du rapprochement de divers intérêts, du choc de diverses passions. Mais si nous n'avons voulu gêner en rien l'artiste dans ses inspirations, dans ses tendances, nous avons dû faire compren-

Digitized by Google

dre combien plus méritoires nous semblent les œuvres d'un peintre quand il élève notre âme jusqu'à l'infini, comme le paysage même le lui permet, ou quand il contribue à lui communiquer des émotions de terreur ou de pitié qui le font assister au dénouement moral d'un grand drame.

C'est le propre surtout de la peinture historique d'obtenir ces grands effets. Nous avons dans ce genre une œuvre capitale : c'est le beau tableau de M. Alex. Hesse. La galerie du duc de Feltre nous avait fait connaître différentes compositions de ce maître, et déjà nous avions admiré le charme qu'il y avait su répandre. Élève de Gros, M. Alex. Hesse, né en 1806, est dans toute la maturité de son talent et son tableau des deux Foscari en est la meilleure preuve.

Voici le sujet : Élu doge de Venise en 1423 à la place de Mocenigo, Francisco Foscaro vit en 1457 dépouiller sa vieillesse d'une dignité noblement exercée. Un de ses fils, Pietro, oublieux des dangers auxquels il exposait lui-même et tous les siens, eut l'imprudence de manifester son mécontentement; soumis à la torture, condamné à l'exil, il obtint, avant son départ, la faveur de revoir une dernière fois sa famille. Venise ne pardonne pas. Elle sut tirer de cette grâce une vengeance nouvelle, par les obstacles qu'elle mit à l'effusion de sentiments longtemps contenus, par les témoins dont elle environna une entrevue si pénible. Debout, dans les ornements de ses hautes fonctions, le vieux doge voit à ses pieds la femme de son enfant qui demande grâce, près de lui la mère du condamné affaissée dans son immense douleur, et son propre fils qui essaie de plier ses genoux brisés par la torture. L'arrêt fatal est prononcé; le doge lui-même doit l'exemple du respect à la loi : il ne faillira pas à son devoir; nouveau Brutus, il est sans pitié pour un fils jugé coupable, et ne veut demander aucun adoucissement à la sentence. C'est pitié de voir ce vieillard qui pleure, cette femme à genoux, les bras tendus, qui implore; ce supplicié qui crie merci; sa vieille mère, la dogaresse, dont les yeux desséchés n'ont plus une larme à verser, mais dont les traits ont une expression qui déchire; ses jeunes enfants qui rient ou qui pleurent selon leur âge, et dans le fond les sénateurs avec des sentiments de compassion, de curiosité ou de haine. C'est un beau trait, d'une intelligence facile, d'un enseignement sublime, que la soumission aux lois de ce vieillard octogénaire qui lui-même, avec Socrate, obéit à sa patrie comme

Digitized by Google

à sa mère : le sujet s'explique bien ; toutes les figures ont leur caractère propre ; le dessin nous paraît à peu près irréprochable, la disposition généralement heureuse, les couleurs harmonieuses et bien choisies pour l'effet. Nous sera-t-il permis cependant de soumettre ici à l'auteur un doute qui le convaincra de la sincérité de nos éloges : n'y a-t-il pas deux unités : l'une qui converge vers le doge, l'autre qui distrait l'attention et la force à se fixer sur son malheureux fils? La figure de Pietro Foscaro n'est-elle point trop dans le modèle des traits consacrés par la convention au visage du Christ? Enfin, si la jambe gauche de la jeune femme existe sous les plis de sa longue robe, elle n'a pas assez de relief, et sa longueur semble indéfinie : nous soumettons nos doutes à l'auteur, avec nos éloges les plus sincères pour cette page, la plus remarquable en son genre qui figure à l'exposition.

Le même auteur nous a envoyé comme étude une baigneuse un peu lourde, dont une jambe semble, privée de coude-pied, arriver sans angle, en ligne droite, jusqu'au bout des doigts : à ce défaut près, ce petit tableau mérite une mention distinguée.

Infiniment plus loin de celui-ci que de la grande toile de M. Alex. Hesse, nous plaçons la scène émouvante représentée par M. Édouard Jolin, notre compatriote ; — nous voulons parler du martyre de saint Gohard. C'est plus qu'un sujet historique, c'est un sujet religieux que le peintre a abordé ici dans le martyre de saint Gohard, évêque de Nantes. Saint Gohard, beau comme le font les légendes, grand comme on aime à se représenter les héros, impassible comme doit se montrer un de ces êtres supérieurs pour qui l'autel est le marchepied du trône céleste — *scabellum pedum tuorum*, — semble à peine s'apercevoir qu'un meurtrier le saisit à la gorge, et tient sur son cœur la pointe de son épée. Ses yeux, s'il tenait à la terre, devraient se porter sur ses meurtriers ; si sa pensée était au ciel, ils devraient peut-être s'y fixer ; mais sa main s'étend sur des fidèles qu'elle semble vouloir rassurer et bénir, et son regard ne va pas au delà. Peut être est-ce une faute. Peut-être aussi des trois moines placés derrière le saint deux seulement sont-ils vrais, le vieillard qui s'élance pour porter une aide impuissante et celui qui cherche un secours dans la prière ; le troisième, posé comme est l'ange dans le beau tableau de Ziegler — Daniel dans la fosse aux lions, — ne cherche pas à détourner l'épée et ne prie pas. Il s'étonne : au premier plan

Digitized by Google

d'un tableau, dans une pareille scène, c'est trop peu. *Non erat his locus*. Ici s'arrêtent nos critiques. Nous n'avons plus à adresser à l'artiste que des éloges sincères. Point dans son tableau de ces effets cherchés et facilement obtenus à l'aide d'un contraste heurté. Il y a une transition heureuse entre la rage des bourreaux et le calme de leur victime : c'est le moine du fond qui s'élance ; il y a une transition entre le saint impassible et ses meurtriers acharnés : c'est le moine en prière. Ainsi tout n'est pas d'un côté excès de fureur, de l'autre excès d'une tranquillité qui semblerait de l'indifférence : le grand mérite ici est dans la vérité possible.

Il y a une autre sorte de vérité que nous ne conseillons pas aux artistes : c'est la vérité impossible.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

C'est cette dernière vérité, sans nul doute historique, qui a inspiré le grand tableau de M. Villaine.

Qu'on ne s'étonne pas du rapprochement. Entre Daniel de Kervégan paraissant au milieu des émeutiers, et saint Gohard debout au milieu de ses bourreaux, il n'y a de différence que la distance qui sépare le courage civil du courage religieux, le prêtre à l'autel du magistrat dans la rue. C'est bien quelque chose. Mais la situation n'est-elle pas la même? Le danger est-il moindre?

M. Villaine avait un immense désavantage : c'est la froideur de nos costumes civils, sévères, sans ampleur, sans caractère. Lorsque David (d'Angers) fit sa statue d'Armand Carrel, on lui reprocha, avec raison, de ne pas l'avoir drapé dans un manteau, et la simplicité du costume a été peu appréciée. Le Gutenberg du même artiste a fait le tour du monde : malgré la beauté antique de la physionomie, malgré l'à-propos des trois mots écrits sur son rouleau déployé, malgré enfin les attributs créateurs de l'être supérieur qui peut dire aussi : *Et la lumière fut*, l'inventeur de l'imprimerie, sous un frac, eût obtenu peu de succès.

On ne fait point, sans talent, des tableaux de ce genre : mais le talent est justiciable de la critique, qui dédaigne la nullité, et voilà pourquoi nous n'hésitons pas à signaler quelques défauts dans l'œuvre de M. Villaine. Nous nous permettrons encore de regretter qu'il y ait si peu de profondeur dans la perpective et si peu d'air. Je me demande aussi pourquoi, dans un angle, un pauvre paysan fait tant d'efforts pour retenir un veau qui ne résiste pas ; pourquoi

Digitized by Google

cette belle jeune fille, rose et naïve, conserve, dans le tumulte, un visage qui n'exprime rien? Je n'insiste pas; je craindrais de laisser croire que j'ai vu les défauts de cette toile sans en remarquer les grandes qualités, l'animation, l'idée patriotique, la fidélité exacte des portraits. S'attaquer à M. Villaine, capable, nous n'en doutons pas, de faire beaucoup mieux dans un sujet moins ardu, c'est s'attaquer aux forts, susceptibles de prendre une éclatante revanche.

Nous adresserons aussi volontiers nos éloges à la belle toile exposée par M. Philibert Doré. Nous ne croyons pas que le talent qui a conçu et exécuté une telle œuvre, n'ait pas eu un motif pour placer ainsi dans l'ombre ses deux personnages principaux : mais ce motif, nous ne l'avons pas compris. Le sujet, d'ailleurs, est plein de simplicité et de charme.

On connaît la gracieuse pastorale de Longus, traduite avec la naïveté charmante du XVIe siècle par Amyot; on se rappelle cette douce ingénuité — dont Bernardin de Saint-Pierre a tiré un si heureux parti — de Chloé la bergère et de Daphnis le berger. Heureux enfants! ensemble ils gardaient leur troupeaux, ensemble ils devisaient sous l'ombre large des hêtres; la même fontaine abreuvait leurs brebis, les mêmes jeux les charmaient; la même impatience de se revoir tourmentait leur absence. Et pourquoi? C'est ce que leur dit Philétas :

« Ilz folastroyent ensemble comme deux jeunes levrons, ilz saultoyent, ilz flustoyent, ilz chantoyent, ilz luctoyent bras à bras l'un contre l'autre... Et ainsi comme ilz s'esbatoyent survint un vieillard vestu d'une pelisse de peau de chevre, des sabots en ses pieds, lequel se seant aupres d'eux se print à leur dire : « Mes enfants, je suis le vieillard Philetas qui ay chanté maintes chansons à l'honneur de ces nymphes.... J'ay un beau verger que j'ay moy mesme planté, semé, labouré et accoustré de mes propres mains... Aujourd'huy, environ le midy, j'y ay apperceu un jeune garsonnet dessoubz mes meurtes (myrtes) et grenadiers; estoit blanc comme laict, rouge comme feu, poly et nect comme s'il ne venoit que d'estre lavé ; il estoit nud, il estoit seul, et se jouoit à cueillir mes fruicts... Et adoncq se prenant a rire avec une chere gaye et bonne et gentille grace, m'a jetté une voix si aimable et si doulce que ny l'arondelle, ny le rossignol, ny le cygne, fust-il aussi vieil comme moy, n'en sçauroit jetter de pareille, disant :... Je ne suis point enfant, combien

Digitized by Google

que j'en aye l'apparence, ains suis plus ancien que le vieil Saturne ; je te congnois dès lors que estant en la fleur de ton aage tu gardois en ce prochain marets un si beau et gras troupeau de bœufs et de vasches, et estois auprès de toy quand tu jouois de ta fluste, dessoubz ces costeaux-là, lorsque tu estois amoureux de la belle Amaryllide : mais tu ne me voyois pas, encore que je fusse continuellement auprès de ton amye, laquelle je t'ay à la fin donnée, et tu en as eu de beaux enfans qui maintenant sont bons laboureurs et bons bouviers : et pour le présent je gouverne aussi Daphnis et Chloé... Sitost qu'il eust achevé ces paroles, il s'en est envollé dessus les meurtes, ne plus ne moins que feroit un petit rossignol, et en sautelant de branche en branche, par entre les feuilles, est à la fin monté jusques à la cime. J'ay veu ses petites æsles, son petit arc, et ses flesches en escharpe sur ses espaules, puis ay esté tout esbahy que je n'ay plus veu ny ses flesches ny luy ; or si je n'ay pour neant la teste blanche, mes enfans, je vous assure que vous estes tous deux devouez et dediez à l'amour, et qu'amour a soing de vous. » Ilz furent aussi ayses d'ouyr ce propos, comme si on leur eust conté quelque belle et plaisante fable : si luy demanderent que c'estoit que d'Amour, si c'estoit un enfant ou bien un oyseau et quelle puissance il avoit. Adonc Philetas commença de rechef à leur dire : Amour est un Dieu, mes enfants, jeune, beau, qui a des æsles..... »

M. Philibert Doré a choisi le moment où Philétas commence ce discours ; les deux enfants, la main dans la main, sérieux en face du vieillard, l'écoutent avec le respect dû à son âge et tout l'intérêt que leur inspire le sujet. Lui cependant, assis sur une pierre, les regarde si jeunes, si beaux et si purs, et son œil se réveille au souvenir des heures passées qu'ils lui rappellent. Heureuse inspiration, bien comprise, rendue avec intelligence et soin dans une peinture qui supporte même de près l'examen.

Il est un autre artiste nantais que nous avons vu, non plus dans les compositions historiques, mais dans les tableaux de genre, apporter à sa peinture cette conscience, ce fini que ne devraient jamais négliger les artistes dont les tableaux doivent être placés dans un salon, c'est-à-dire vus de près : et si l'on peut reprocher à plusieurs peintres modernes de chercher l'effet dans des touches heurtées qui ont besoin de la distance pour se détacher et présenter autre chose qu'une entière confusion, peut-être reprochera-t-on à M. Testé

Digitized by Google

une peinture trop travaillée, trop léchée, trop également finie : chaque objet est traité comme le principal ; il ne faut pas même outrer ses bonnes qualités. Nul mieux que M. Testé ne fera briller tous les points d'une broderie, nul ne fera mieux miroiter un satin ; mais nul aussi ne devra l'imiter quand il lisse une pierre de granit comme les chairs de ses personnages. Deux petites toiles exposées par cet artiste ont les mêmes qualités et les mêmes défauts ; — à l'une d'elles seulement je reprocherai l'inexactitude des costumes et des anachronismes de détail.

Les tableaux exposés par M. Toulmouche et M. Delaunay méritent aussi un examen : ce sont deux Nantais, deux jeunes gens ; tous deux promettent pour l'avenir plus qu'ils n'ont tenu encore : tous deux semblent avoir une tendance commune et s'attacher surtout à l'expression du sentiment : c'est du moins ce que nous avons dû penser à la vue de leurs œuvres.

M. Delaunay a représenté une églogue, un pastour et sa pastourelle : le sujet n'est pas neuf dans les lettres ; il n'est pas neuf dans les arts. Daphnis et Chloé, Hamlet et Ophélia, Roméo et Juliette, qui n'a chanté les premières lueurs en vous de ce feu pur et virginal qu'on entrevoit au matin de la vie ? Qui n'a dit vos tendresses infinies et silencieuses, vos regards qui se rencontrent et se baissent, vos doigts qui se touchent et s'évitent, et cette harmonie suprême de vos cœurs à l'unisson !

L'amour est donc un vieux thème ; mais un thème qui se prête à mille variations nouvelles : c'est la première page, une page toute fraîche de roman bucolique, qui a été détachée par M. Delaunay. Son pinceau s'est montré simple et ferme. Il est un peu fade peut-être ce grand garçon qui regarde sa mie, et elle ne l'est guère moins cette fillette qui ne regarde rien. Cependant il y a vraiment là un sentiment rêveur qu'on ne peut nier et une façon assez originale de rajeunir le sujet.

L'œuvre de M. Toulmouche a infiniment plus de caractère. Elle a été généralement remarquée cette mère si gracieuse, si tendrement affectueuse qui donne à ses enfants leur première leçon : assise, elle tient sur ses genoux un livre, un beau livre d'images ; sur la première feuille, que regardent les enfants, sont deux syllabes, *ma-man*, et une vignette qui les explique. L'expression de la jeune femme est d'une suavité, d'une pureté ravissante, et ces gros

Digitized by Google

poupons si graves debout à ses pieds sont d'un sérieux à faire plaisir. La peinture est fine, les tons harmonieux : mais le dessin n'est pas irréprochable, et si on voyait debout cette femme assise, elle serait de l'incommensurable grandeur des vierges du XII• siècle, comme sont représentées maintenant les anges et les vierges par les imitateurs assez nombreux d'Ary Scheffer. Cette toile a été achetée par le Musée : encouragement flatteur pour le jeune artiste.

Assez près de M. Delaunay et de M. Toulmouche se trouvaient deux petites compositions de M. Leray; le *Soudard* ne manque pas de caractère; une femme, servante d'opéra comique, trop distinguée pour son emploi, lui sert à boire dans un verre d'une transparence parfaite. Le dessin est correct. Nous n'en dirons pas autant de l'autre tableau, le *Fou qui vend la sagesse :* on y voit tel personnage dont une des jambes, raide et tendue, s'avance beaucoup trop. Il y a de la gaîté d'ailleurs, de la verve, de la couleur, de la lumière; mais un peu de confusion, et le sujet ne s'explique pas assez peut-être, même pour qui n'a pas oublié la fable de La Fontaine.

Notre fabuliste avait inspiré d'autres tableaux encore, entre autres les *Deux Voleurs et l'Ane,* dont nous ne citerons ni les tons d'un jaune audacieux, ni les chairs impossibles, ni aucun autre défaut.

Nous aimons mieux revenir à ce joli petit tableau, tout petit, véritable tour de force d'un artiste qui, sans faire paraître un seul visage, a exprimé un sentiment d'une vérité exquise; un berceau, les rideaux fermés, et une femme : voilà tout; mais dans ce berceau est un enfant, et cette femme est une mère : quelle autre marche si légèrement sur la pointe des pieds? quelle autre soulève sa robe pour que le frôlement sur le parquet ne réveille pas le jeune enfant. — Oui, c'est là une mère et son premier-né. Cette petite composition si simple fait vraiment honneur à M. Desmazures. Ajoutons que la peinture est belle et bonne, fine et soignée.

Une mère et son fils! Qui ne comprend toutes les pensées qu'inspirent ces deux mots, et tous les sentiments que l'artiste peut vouloir évoquer en nous! Séduits par la facilité apparente du sujet, plusieurs l'ont traité; mais aucun d'une manière aussi originale, à cette exposition. Ce n'est pas vous, M. Felon, qui avez plaqué sur un mur la moitié d'une tête de femme, sans laisser soupçonner l'autre moitié, et qui avez donné à vos chairs cette teinte rouge uniforme; ce n'est

Digitized by Google

pas vous surtout, M. de La Rochenoire, qui nous avez offert le tableau d'un *Heureux ménage*.

Voici le sujet :

Il était une fois un Monsieur qui avait un habit vert pomme, un manuscrit enluminé, une femme, un enfant et une pauvre chaumière, pauvre et délabrée, pauvre avec des haillons sur une corde tendue. Le dos tourné au public, il regarde avec une attention profonde son manuscrit, beau de marges et riche d'arabesques ; mais l'intérêt qu'il prend à son étude est en raison inverse de celui qu'il porte à sa famille. Aussi sa présence, pour l'attrait du sujet, est d'importance toute négative. Sa femme a bien autre chose à faire que de s'en étonner ! Le sein nu à perpétuité, elle tient sur ses genoux son enfant — qui ne présente pas son visage à ses caresses. Le peintre, libre de le représenter avec un sourire — souvenir du ciel — ou avec une de ces grosses douleurs de la terre, qu'explique un jouet brisé, a choisi le moment où la mère, une serviette à la main... non, je ne le dirai point. Passons l'éponge sur de semblables scènes : si l'art doit se complaire dans l'idéal, Monsieur, vous avez manqué votre but.

Malheureusement, il y avait d'autres œuvres de cette force ou plutôt de cette faiblesse insigne. Le peintre et son modèle, de M. Marlet, tous deux vulgaires à faire rougir — sans parler du dessin ; — les tableaux de M. Calon, de M. Detouche et autres ; — la pêche à la vessie de M. Louis Garneray, où l'on voit un ciel bien bleu sur une mer bien verte, et des canots lancés, toutes voiles dehors, sur une grève ; tout cela est mauvais, et nous sommes sans pitié.

Avant que d'exposer, apprenez donc à peindre !

Que dire aussi de la prétention de certains artistes? Voici M. Calixte Serrur qui est allé jusqu'à Venise peindre d'après nature une étude qu'il nous adresse de Paris. Rien ne manque à l'indication du livret, — et c'est là que nous avons su l'intention de l'auteur de fixer sur la toile trois types. — Voyez-vous cela, des types ! non pas des personnages ou des portraits ; mieux que cela, trois types, un type de Vénitienne, un type d'Allemande, un type de femme des montagnes du Frioul. Sans doute ces trois types se présentent avec une clarté parfaite ; la physionomie, dont le jeu est si divers selon les races, va nous frapper tout d'abord. Point. L'un nous tourne le dos, emportant une cruche ; l'autre a la tête baissée, tirant du puits sans doute une cruche ; le troisième type seul est posé devant le spectateur, et

Digitized by Google

s'appuie sur une cruche. Ni ce qu'elles font, ces femmes, ni ce qu'on voit d'elles n'est caractéristique ; nous comprenons d'autant mieux la notice du catalogue.

Il est un paysage de M. Alaux qui aurait eu besoin de légende explicative : c'est sa vue des Pyrénées. Il y a là des animaux fantastiques qui ont des corps de mouton, des têtes de belette et sont répartis sur deux plans : ceux du premier bêlent à la vue d'arbres bleus ; quant à ceux du second,

Ces moutons sont si loin qu'on ne sait si c'en sont.

Le pêcheur napolitain du même auteur est de la même force.

Mais il est temps de sortir de ces médiocrités. Sans donc signaler même les œuvres pitoyables de M. Gorin, les toiles ou grises ou jaunes de M. Émile Loubon, la pauvre femme dont M. Monfallet a mis la tête près du cou, et d'autres encore que le hasard n'a pas placées sous ma vue, je rentre dans l'art sérieux par un artiste de Nantes, — M. Chérot.

M. E. Chérot fait bien ce qu'il fait. Sa peinture consciencieuse mérite de sincères éloges. Ses paysages, le *Matin*, le *Bocage*, le *Vallon*, nous paraissent toutefois mieux conçus que ses marines ; dans la *marée montante*, par exemple, on se demande volontiers ce que font au moment même où le temps est si sombre, où l'écume franchit les rochers, où le flot s'élance et se brise, ces deux personnages soumis aux nuances rougeâtres de je ne sais quel reflet et qui s'obstinent à tirer un tronc d'arbre brisé. On est tenté de leur crier : Fuyez donc !

Du reste, M. Chérot a un grand mérite : c'est la variété de ses sujets ; ajoutons que dans tous ses paysages l'air et la lumière ne se font pas désirer ; les effets ne sont pas violemment cherchés ; les lignes sont harmonieuses ; les tons généralement bien observés.

M. Balfourier, qui n'a pas moins de conscience et qui n'a pas eu moins de succès à l'exposition, peint lourdement. Ses environs d'Etretat ont de la vérité, de la douceur, une perspective très-étudiée. Le sujet est possible. Nous serons moins hardi à nous prononcer sur la grande toile où l'artiste nous peint la nature telle qu'il l'a étudiée dans l'île de Majorque. En voyant ce tableau au Musée, on remarquera sans doute les lignes sinueuses que suivent et les troncs et les branches de ses arbres ; mais qui de nous, même en doutant, pourra le blâmer ? On va si peu de Nantes s'égarer sous les ombrages de Dalldemuza ! — Bonne peinture, qui supporte bien l'examen.

Digitized by Google

Et vous, M. Bourgeois, qui avez tant voyagé, qui nous donnez des vues de l'Auvergne, de la Bretagne, du Bourbonnais, de la Bourgogne, vous avez sans doute acquis de la vérité dans votre peinture. Mais vos sujets pèchent par la composition. Pourquoi faire un tableau sur cette donnée (n° 38) : « Abondance de pots ne nuit pas, » et nous en présenter une si grande collection, sans qu'un sujet principal, un pot si vous voulez, s'avance et fixe l'attention ? Si variés que soient les pots, ils ne peuvent tous provoquer le même intérêt !

Combien je préfère les jolies esquisses, d'un caractère si puissant et si original, de M. Fabius Brest et surtout les deux charmantes compositions de M. Brissot de Warville ! Sa *Lisière de Forêt,* arrêtée peut-être trop brusquement, et ses *Bords de l'Oise* ont eu un véritable succès.

M. Alfred de Curzon compose bien ; ses tableaux mériteraient la gravure, et Loutherbourg pourrait les signer. Mais quelle triste, grise et morne peinture !

Voici M. d'Andiran et ses douze travaux. Nous connaissions déjà plusieurs de ses œuvres que nous avions vu figurer à l'exposition permanente toujours si richement composée de Mme Pottin. Nul mieux que M. d'Andiran ne manie le crayon ou les légers pinceaux de l'aquarelle. Nul n'a plus de variété, de facilité, de promptitude ; nul enfin ne sait mieux saisir le côté pittoresque d'un paysage : les fréquentes distinctions qui ont honoré son beau talent, nous obligent à reconnaître ces brillantes qualités. Mais moins à l'aise quand il peint à l'huile, M. d'Andiran pèche peut-être un peu par la couleur ; et alors aussi il n'a plus de ces infinis où l'œil aime à s'égarer, ni de cette lumière qui vivifie. Toutefois, ce que nous disons ici ne s'applique qu'à l'ensemble des toiles exposées par M. d'Andiran. Nous avons vu ailleurs, chez M. Rud...., un paysage à l'huile du même artiste et qui réunit toutes les qualités que peut désirer le juge le plus difficile.

Un maître autour duquel se sont déjà groupés bien des noms, Narcisse Diaz, nous a envoyé de Paris deux tableaux, tout petits, mais brillants, mais animés à faire plaisir. M. Diaz n'arrivera à la postérité qu'après bien d'autres, pensons-nous ; il prend trop de liberté,

Et le *juge* français veut être respecté.

Mais s'il ne dessine pas, si sa peinture demande à être vue de loin, tout en faisant la part de ces défauts, il faut lui reconnaître l'incontestable mérite de jeter sur toutes ces compositions ce charme

Digitized by Google

indéfinissable qu'on est forcé de subir, cette pensée franche et claire qui saisit et qui arrête.

Comment donc se fait-il que, volontairement privé des ressources que lui fourniraient les jeux de la physionomie s'il les reproduisait d'une manière mieux arrêtée et plus finie, comment se fait-il que, sans lignes précises, M. Diaz fasse des chefs-d'œuvre de sentiment et de vérité? C'est qu'il s'est rendu compte de l'influence de la pensée non-seulement sur la physionomie, mais sur la pose entière, pour chacun et pour tous. Tous ses personnages, excellemment groupés, empruntent et impriment en retour à tout ce qui les environne un cachet tel que la scène convient toujours au sujet, le sujet toujours à la scène. Grand talent que celui d'assortir toutes les parties d'un tableau! C'est le mérite de M. Diaz. Voyez ses *Bohémiens*. Ils sont là dans la clairière. Les premiers arrivés ont vite choisi leur place; ils sont peu difficiles: des rochers, sauvages comme eux, leur servent de siége. Là un jeune garçon joue avec son chien, une jeune mère avec son enfant; une jeune fille regarde de nouveaux arrivants. Debout, près d'elle, un homme, appuyé sur son bâton, regarde avec une expression indicible d'intérêt une toute petite fillette. Tout cela est entouré d'arbres, d'arbres très-beaux, de vrais arbres. La perspective, bien observée, donne à la forêt une grande profondeur. Nommer Diaz, c'est nommer la couleur en personne. Je n'insiste donc ni sur les tons, ni sur les nuances harmonieuses qu'il a choisies; mais je ne veux pas le quitter sans lui bien dire que c'est surtout quand on ajoute à leurs divers mérites ses qualités propres, qu'il est beau d'être soi-même et de n'imiter pas les autres; mais qu'il ne suffit pas d'avoir des qualités différentes. Qu'il donne sa couleur, son sentiment à des êtres, à des objets moins informes, et lui-même y gagnera : il ne peut rester ce qu'il est que dans un seul cas, — dans le cas où les lignes seraient pour lui un obstacle ou une entrave. Mais voudrait-il convenir de cette insuffisance?

Ch.-L. LIVET.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

L'HIRONDELLE ET LE MOINEAU.

—

FABLE.

—

Au temps de la saison nouvelle,
Quand le soleil d'avril ramène les beaux jours,
Des rives de l'exil une heureuse hirondelle
Vint revoir le doux nid témoin de ses amours.
Dans le vaste champ de l'espace,
Où l'aile de l'oiseau ne laisse point de trace,
Toujours aux mêmes lieux son cœur guide ses pas;
Avec cette boussole ils ne s'égarent pas.
Elle accourait joyeuse à son berceau fidèle.
Qui ne serait joyeux en pareil cas!
Mais à la porte que voit-elle?
Un bec impertinent qui faisait sentinelle.
Hélas! de son nid adoré
Un moineau s'était emparé!
Elle vole à l'entour; puis enfin elle approche,
De son pied s'attache aux parois,
Et, faisant taire le reproche,
De l'accent le plus doux, de sa plus douce voix:
— « Vous étiez l'an passé de mes voisins, je crois;
Il me semble vous reconnaître,
Je vous ai vu pour sûr quelque part autrefois.
Mon frère, vous pensiez peut-être
Que ce nid n'avait point de maître;
Sinon vous n'eussiez pas pour lui quitté vos toits.
Mais quand je fais valoir mes droits,
Vous ne voudriez-pas, j'en ai la confiance,
Me disputer un nid, berceau de mon enfance,
Où j'ai de mon amour couvé plus d'un doux fruit:
Vous avez trop de conscience. » —
— « Ma commère, pas tant de bruit,
Dit d'un ton goguenard notre Robert Macaire.
Daignez m'écouter, et j'espère
Vous prouver clairement que vous vous méprenez.

Digitized by Google

Ces pénates auxquels aujourd'hui vous tenez,
Et dont je suis propriétaire,
Furent-ils autrefois aux miens abandonnés
Par un de vos aïeux, ou vendus, ou donnés,
Ceci ne fait rien à l'affaire.
Toujours est-il certain que feu mon grand-grand-père
Et que tous ses enfants depuis lors y sont nés.
J'ai là-haut dans mon secrétaire,
Avec la griffe du notaire,
Des papiers excellents qui de cela font foi.
D'ailleurs, qui l'habitait à la neige dernière,
Ce nid? Qui l'empêcha de tomber en poussière,
De s'envoler au vent? Dites, n'est-ce pas moi?
J'ai donc en ma faveur des titres et la loi.
Je serais un moineau bien bête,
Si j'écoutais votre requête.
Ma mignonne, vraiment j'en suis fâché pour vous;
Mais je compte rester. Ce duvet est si doux!
Puis, à pondre déjà mon épouse s'apprête. » —
Que fera l'hirondelle? Où donner de la tête?
Va-t-elle, confiante en des destins meilleurs,
Comme jadis le bon Enée,
Transporter et ses Dieux et ses amours ailleurs?
Hélas! dans ce cher nid la pauvrette était née!
Là de jolis enfants, la précédente année,
A la clarté du jour avaient ouvert les yeux!
Là s'étaient aimés ses aïeux.
Comment abandonner des lieux
A qui par tant de nœuds tenait sa destinée?
Construire un nouveau gîte était plus qu'ennuyeux;
Car le nid d'un oiseau, sans atteindre les cieux,
Comme la tour que vit l'Arménie étonnée,
N'est pas l'œuvre d'une journée.
D'ailleurs, si messieurs les moineaux
Ont exilé de chez eux la justice,
Sans nul doute les tribunaux
Sauront débrouiller l'artifice,
Et rendront un arrêt à ses désirs propice.
Donc, par exploit d'un linot patenté,
Notre fripon est invité
A comparoir à la huitaine
Devant maître Corbeau, par sa docte équité

Digitized by Google

Autant que Salomon vanté,
Pour se voir expulser d'un prétendu domaine
A lui justement contesté
Par l'hirondelle ayant en main preuve certaine.
Ainsi que grands mangeurs,
Les moineaux sont grands tapageurs.
Ils ont ongles et becs : vivant toujours ensemble,
Un même intérêt les rassemble.
D'un arrêt imprudent ils pourraient se venger.
Mais, au contraire, à quoi bon ménager
La plaignante timide et sans nulle défense ?
Bien ou mal on pouvait juger
Sans rien craindre de sa vengeance.
Il fallait cependant ne pas trop outrager
Les règles de la bienséance.
Tenir en suspens la balance,
Tel fut le plan sublime auquel, dans sa prudence,
Le juge inique dut songer.
De huitaine en huitaine il remit la sentence.
Il fallait des témoins, pour que sa conscience
Pût s'éclairer à fond : les témoins entendus,
Le moineau prétendait que des papiers perdus
Assuraient le gain de sa cause.
Les avait-il produits? c'était une autre chose.
De délais en délais, de détours en détours,
La moisson était arrivée,
Et le procès pendait toujours.
Tandis que de dégoûts et d'ennuis abreuvée,
L'hirondelle à pleurer consumait tous ses jours,
Le moineau dans le nid réchauffait sa couvée.
Bref, quand elle fut élevée;
Quand tous, grands et petits, eurent pris leur essor,
Un arrêt, des plaideurs réglant enfin le sort,
Mettait le voleur à la porte.
L'hirondelle déjà de chagrin était morte.

Grâce à Dieu, parmi nous un système si beau
N'a jamais de Thémis fait pâlir le flambeau.
Et pour en agir de la sorte,
Je le dis hautement, il faut être corbeau.

L'abbé LAMONTAGNE.

Digitized by Google

LETTRES, NOTES ET MÉMOIRES

INÉDITS DE

THÉOPHILE-MARIE LAENNEC.

(*Suite.* — Voir 1re année, pp. 162-172, 242-252.)

A la suite des quelques lettres de Laënnec que nous avons données sur les agitations de la Bretagne en 1788, nous avons trouvé dans ses papiers un long mémoire sur la réforme qui fut alors tentée par la création des bailliages opposés aux Parlements. Plein de faits et de détails sur ce qui se passait alors dans la province entre les différentes classes de la population, nul doute que ce mémoire, écrit au moment même de la collision des partis, ne soit d'un véritable intérêt pour l'histoire ; mais quelques portions de cet écrit qui touchent de plus près à la législation judiciaire du pays, nous ont paru en faire un document qui demanderait lui-même une discussion, qui ne serait pas fort bien placée dans les pages détachées d'une correspondance aussi rapide et aussi variée que celle de Laënnec.

A un autre titre, nous passons aussi ses lettres et les notes nombreuses de son portefeuille sur les événements qui se passèrent à Rennes au commencement de l'année 1789, lors de la dernière tenue des États de Bretagne. Ces faits ont été trop souvent redits. Les extraits que nous donnons ci-après, sont extraits d'un autre journal où Laënnec a consigné tout ce qui se passa à la même époque à Quimper, siége de l'ancien évêché.

« *Samedi* 1er *août* 1789. — Sur un bruit qui avait couru que MM. Euzenou de Kersalaun père et fils cadet, conseillers au Parlement, s'étaient cantonnés dans leur château du Cosquer, paroisse de Combrit, au bas de la rivière de Quimper, y avaient rassemblé 100 maîtres, 300 valets, 500 paysans, nombre de fusils, quatre canons, poudres, boulets, mitraille, munitions de guerre et de bouche, les citoyens

Digitized by Google

armés de Quimper avaient arrêté d'investir le château, d'en enlever les munitions, d'en emmener les commandants à Quimper et de disperser le reste de la garnison. — Le plan du siége était tracé. — Un détachement de notre intrépide jeunesse eût intercepté toute communication avec le château du côté de la mer, tandis qu'un autre détachement eût occupé les routes et les passages du côté de terre. Alors tout Quimper eût fondu à Combrit, tout Quimper et les paroisses voisines éveillées par un tocsin général. On marchait de nuit, et l'aurore eût éclairé l'assaut. Nos braves ne voulaient, comme l'Ajax d'Homère, combattre qu'à la clarté des cieux. Deux des chefs de l'entreprise, MM. Victor Trémaria de la Roque, officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes, et Corroller, ancien lieutenant de frégate, qui, bien que marié, a le sang jeune encore, sont allés la nuit dernière à la découverte, où ils ont été suivis par le valeureux Zappa, factotum de M. Le Goazre, et par deux autres commis aux fermes du roi, que leur chef, le citoyen Perrin, avait donnés pour escorte à nos explorateurs. Ils ont descendu la rivière pendant la nuit; et, après s'être promenés librement dans les allées et jusque dans les cours du château, après s'être bien convaincus que rien n'y était préparé pour la défense ni surtout pour l'attaque, que toute la côte voisine annonçait des dispositions de paix, ils sont rentrés à Quimper un peu harassés, mais mieux en point, à tout prendre, que ne l'était feu Don Quichotte au retour de l'expédition des moulins à vent.

» MM. Dérédec cadet et Raby, qui avaient été députés à Brest par nos jeunes gens, pour y porter l'avis qui nous était venu de Nantes d'un mouvement que l'on craignait de l'Angleterre, revenant hier, 31 juillet, à Quimper, ont trouvé à la lieue de grève un inconnu auquel ils ont fait l'honneur de le prendre pour un espion; ils l'ont amené dans nos prisons, d'où il vient d'être relâché après examen. »

« *Dimanche* 2 *août* 1789. — Malgré ce que MM. Corroller et Trémaria ont rapporté de l'état des choses à la terre de MM. de Kersalaun, nos jeunes patriotes ne se le sont pas tenu pour dit. M. Girard, avocat, M. Le Geas, élève en chirurgie, et M. Raby, clerc de procureur, ont voulu voir aussi le repaire de nos aristocrates, et, la nuit dernière, ils se sont mis en voie sous la direction du fidèle Zappa. Au jour naissant, ils se sont présentés aux portes du château. On leur a fait ouvrir. Ils n'y ont trouvé que Mme de Guernisac, fille

Digitized by Google

de M. de Kersalaun, deux autres dames de la famille, Mmes de Kerléan et de Rivières, avec M. de Kerléan et les domestiques ordinaires de la maison. L'escadron femelle a fait promener à nos *Argonautes* la maison et ses issues. — Il n'y ont aperçu rien de suspect.... Mais, comme ils se retiraient, ils ont été saisis au collet, dans la grande salle, par.... un ample déjeuner. — Ils ne s'attendaient pas à cette botte : elle les a terrassés, et ce qui restait de soupçons s'est évanoui dans les douces fumées du nectar parlementaire.

» Jusqu'ici, les rieurs ne sont pas pour nos patriotes ; mais la visite a fait découvrir que la famille aristocrate, tremblant pour ses foyers, avait fait mettre dans des futailles son argent, son linge, ses bijoux et son argenterie, et que tout le trésor était déposé chez le recteur de Combrit; et voilà, de notre côté aussi, matière à couplets. . . . .

. . . . . .

» MM. du Châtel et de Kermorial ont reçu une lettre circulaire de M. le vicomte de Pontual, gentilhomme de Rennes, par laquelle M. de Pontual, membre de la commission intermédiaire dans l'ordre de la noblesse, invite ces messieurs à se réunir à Rennes pour révoquer le serment fameux et députer à l'Assemblée nationale. M. de Kermorial a envoyé la lettre à M. de la Marche ; M. du Châtel a envoyé la sienne à M. de Penfeuntenyo. J'ignore ce qu'a répondu celui-ci ; c'était le plus fou de nos ligueurs. M. de la Marche est le plus vieux ; vous allez voir si c'est le plus sage : voici sa réponse : « Je reçois, dit-il, Monsieur, votre lettre et celle que vous me faites » l'honneur de me communiquer. Si, en répondant à M. de Pontual, » vous pensez devoir lui parler de moi, vous lui direz que sa façon » de penser n'est pas la mienne (1). . . . . .

» . . . . . »

« *Samedi* 8 *août*. — Les communes s'assemblent et se divisent par paroisses, pour députer au Comité permanent. — Une motion contre Siner est faite par le nommé *Louis le Sévère*, paveur de profession, célèbre par sa déposition devant les commissaires du Parlement. — M. de Moëlien lui ayant demandé comment il s'appelait : — Comme le Roi : LOUIS. — Et votre nom de famille ? —

(1) Le M. de la Marche dont il est ici question, devait être le père de l'évêque de Léon, qui émigra en 1790 et tint à Londres un rang si considérable parmi le clergé non assermenté.

Digitized by Google

SÉVÈRE; ce nom là n'est pas malheureusement *celui du Roi;* vous ne seriez point ici. »

La première lettre de Laënnec que nous donnons ci-dessous, est adressée à l'un des députés supplémentaires de la sénéchaussée de Vannes à l'Assemblée nationale, alors réunie à Versailles : je crois que ce député devait être Audrein, qui fut depuis député à la Convention et évêque du Finistère, où il mourut assassiné, le 28 brumaire an VIII (1), ou dom Le Breton, avec lequel Laënnec était déjà en relations.

« Quimper, 22 mai 1789.

» *Ibo.* — Je m'en tiendrais, mon cher cénobite, à ce laconisme fameux; mais l'amitié n'est pas laconique. Oui, j'irai encore une fois dans ce délicieux Paris, et j'irai, si je puis, pendant que vous y serez. Là, de concert avec vous, avec les amis que vous m'y procurerez, avec quelques amis encore que mon malheur ne m'a pas ravis, je tiendrai mes états généraux à moi, entouré de mes amis, et bien éloigné, Dieu merci, des princes de mon sang. Je chercherai les moyens les plus doux de combler un déficit plus inexplicable que celui du royaume. J'arrêterai le plan de restauration de ma fortune dans toutes ses branches. Loin de nuire à ce plan, le délai que vont essuyer mes projets et même celui que vous leur avez fait essuyer, ne leur aura donné que plus de maturité. En gros, mon idée serait de m'attacher d'abord à plaider au Châtelet, à l'amirauté de France, au Parlement. Deux personnes du Parlement et un avocat très-*accoursé* que je connais, MM. Bérardier et Audren, liés par leurs places avec tant de procureurs, vos confrères enfin, je devais dire vos confrères surtout, à qui leurs études généalogiques donnent tant et de si puissantes relations, enfin ce monde de Bretons qui s'aiment comme des frères, dès qu'ils sont à Paris, ne tarderont pas à m'y faire un cabinet qui me permettra d'abandonner à la liquidation de mes malheureuses affaires la totalité des ressources que je laisserai en province. Mes fondements ainsi faits, je dresserai mes batteries, je circonviendrai M. Moreau, et il me paraît difficile qu'avec la vocation spéciale que je me sens pour ses travaux honorables, avec les

(1) Voir le VIe volume de notre *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne.*

Digitized by Google

titres que me donneront auprès de lui, mes plans, mes manuscrits et peut-être mes malheurs, je n'obtienne pas une place fixe dans cet établissement, ou un traitement particulier qui ne m'empêcherait pas de faire par ci par là quelques mémoires de marque.

» Tous ces titres au moins m'obtiendraient du clergé des douceurs pour moi, une pensionnette pour mes enfants, des bourses dans les colléges, etc., etc. : mais pour tout cela il faut aller à Paris; j'irai donc, et je tâcherai d'aller pendant que vous y serez.

» Tout entier à ce projet, je ne me laisse plus distraire par des études qui trompaient depuis longtemps mon chagrin. Elles se feront à Paris, ces études, avec plus de fruit et de rapidité. »

A M. Labadie, de Brest.

« Quimper, 17 novembre 1789.

» Monsieur,

» Je viens de rougir en écrivant la date de cette lettre. Elle me rappelle combien il y a de temps que je vous la dois. Quatre-vingts jours..., bon Dieu; un double carême tout entier.

» Il faut que je vous dise pourquoi je ne vous ai point répondu ; il faut que je vous dise, non pas pour m'excuser, vous savez que je suis paresseux, et vous ne m'en aimez pas moins : mais il sera doux pour moi et par conséquent pour mon ami M. Labadie, qu'il sache quel a été l'emploi de mon temps depuis notre séparation. — A l'instant où je recevais votre épître, j'étais aux prises avec le clergé : j'ai réussi à le tenir en échec jusqu'à l'instant où je l'ai terrassé par un orage qui grondait depuis longtemps sur sa tête. J'en aurai désormais bonne composition. Mais, dans la crise d'où je sors à peine, pouvais-je vous dire quand il faudrait et surtout quand je pourrai aller à Paris.

» J'avais en même temps mes frères sur les bras; ils arrivaient ici, me demandant à tue-tête le partage de notre chétif patrimoine. Moi, je reculais depuis longues années une opération où je sentais qu'il n'y aurait qu'à perdre pour moi, si elle devait se terminer pendant que je serais pauvre. Hélas! je le serai tant que je serai condamné à végéter en Bretagne. Il a fallu pourtant sauter le bâton, et j'ai fait meilleure contenance que je n'aurais présumé. On ne m'a point trop fait la loi; je suis devenu, à travers quelques murmures, mais enfin je suis devenu propriétaire à jamais de cette charmante petite terre que je vous ai montrée à la sortie de Douarnenez. Véri-

Digitized by Google

table Élysée pour moi, qui ai passé dans cette retraite paisible les plus beaux instants de ma jeunesse. J'y suis allé ces derniers jours, et vous concevrez, vous qui êtes encore plus malheureux que moi, avec quels indicibles transports j'y ai embrassé mes bons voisins, bourgeois et cultivateurs, mon vieux pasteur, mes jeunes fermiers, quelques amis trop négligés et même quelques amies des plus anciennes et qui méritent encore de n'être point négligées. Vingt fois j'ai répété ma devise familière : *Douarnenez ou Paris* (1).

» Ou Paris... Eh bien! vous y voilà, Monsieur et bon ami; sera-ce pour longtemps et pourrez-vous m'y être utile?

» Je sens que personne ne peut m'y être aussi utile que moi-même; mais je suis encore enchaîné ici. Mes malheureuses affaires sont la toile de Pénélope, chez qui la nuit défaisait l'ouvrage du jour.

» Du reste, cet hiver, qui s'annonce ici par des pluies presque sans relâche, promet au lieutenant de l'amirauté plus d'argent que mon cœur ne le désirerait. Deux immenses procédures qui traînassent aux Regaires (la cour épiscopale, dont il était sénéchal) depuis..., je n'ose dire depuis quand, promettent de toucher enfin à leur terme sous quelques mois. Je me tiens assuré que l'une des deux au moins sera jugée sous février, et elle me rapportera neuf cents livres. Avec cela je puis faire honneur à tout ce que j'ai ici de ces petites dettes criardes qu'on n'aime point à laisser après soi. Ma famille et quelques amis sur lesquels je compte davantage, me feront les fonds d'un voyage trop retardé.

» Je me dis que je partirai à la renaissance des beaux jours, le premier avril, par exemple; que je mettrai un mois à réchauffer mes liaisons de Nantes, de Rennes et de Cherbourg, et qu'arrivant au *grand village* au moment précis où la révolution de l'État aura déplacé tant de gens, je n'aurai peut-être besoin que de moi-même et de quelques talents qui ne m'ont été contestés que par mes chers compatriotes, pour obtenir dans la loterie immense d'offices, de places et d'emplois dont la France entière va devenir le théâtre, un numéro plus ou moins favorable.

---

(1) Cette même terre de Kerlouarnec, après avoir été longtemps délaissée, a été habitée pendant une vingtaine d'années à peu près par le docteur Laënnec, qui y est mort après avoir quitté Paris, et par sa veuve jusque vers 1848. Des soins et des embellissements intelligents en avaient fait une très-jolie habitation.

Digitized by Google

» Vous cependant, mon ami, vous pouvez mettre dès aujourd'hui les fers au feu. Je sais combien vous m'aimez; et pour savoir jusqu'à quel point vous pouvez m'être utile, je n'ai besoin de savoir que jusqu'à quelle époque vous présumez séjourner dans ce Paris, toujours le véritable asile des malheureux, puisqu'il leur offre toujours du pain, d'utiles dissipations, les rêves de l'espérance, et qu'il ne tardera pas à leur offrir sans doute, comme au vieux temps, la plus paisible obscurité !

» Je me borne à vous demander aujourd'hui votre adresse. — Donnez-moi aussi des nouvelles de votre inexplicable affaire. J'irai à Brest dans les premiers jours du mois prochain : j'y verrai, si vous le voulez, votre camarade d'infortune; j'y verrai notre indolent Dém... M. l'intendant s'il le faut...

» Je ne vous répondrais pas du même succès pour une autre affaire à laquelle vous aviez la bonhomie d'attacher presque autant qu'à la première le destin de vos jours... *Yvonette*... Mais quoi ! n'y a-t-il pas des *Yvonettes* à Paris? »

La lettre qui suit de Laënnec faisant en quelque sorte réponse à un billet de Kervélégan qui se trouvait alors à Paris comme député à l'Assemblée constituante, nos lecteurs nous saurons gré, sans doute, de reproduire cette lettre intéressante par elle-même, et servant de préliminaire à la seconde.

« Paris, jour des Cendres, 17 février 1790.

» Je vous remercie, Monsieur et cher concitoyen, de la peine que vous avez prise de m'envoyer votre motion interprétative du décret du 14 novembre : si vous n'aviez pas raison, il ne serait pas possible de composer les municipalités dans les villes du second ordre. Vous avez fait une épigramme contre Lanjuinais, qui, à mon sens, eût été plus piquante si vous aviez substitué le mot *docteur* à celui de *savant;* mais vous ne saviez pas qu'on ne l'appelle que le *docteur Bobillon*.

» Recevez, je vous prie, six imprimés du discours de Mirabeau, en échange de votre motion.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur et cher concitoyen, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

» DE KERVÉLÉGAN. »

Digitized by Google

A M. de Kervélégan.

« Quimper, 22 mars 1790.

» Monsieur.

» J'ai reçu dans son temps le billet trop honnête dont vous avez bien voulu payer l'envoi de ma petite motion sur le concours des parents dans les municipalités, et les six exemplaires que vous me donniez en surcroît de l'éloquent discours du comte de Mirabeau contre vos bons amis et les miens, nosseigneurs du Parlement de Bretagne. C'est une véritable charité à vous d'éclairer ainsi ma solitude, et vous me ferez toujours un très-grand plaisir lorsque, dans le monceau d'imprimés dont je vois d'ici vos tables surchargées, vous aurez la complaisance de m'envoyer quelques brochures intéressantes; elles le seront doublement pour moi, parce qu'elles serviront à me prouver que vous n'oubliez point tout à fait votre frère en Lamoignon.

» Mon salamalec au professeur contre lequel je m'escrimais, n'était point une dérision. Assurément Lanjuinais est érudit. Je sais trop que c'est un petit mérite; c'est-à-dire que les connaissances, que le talent même ne sont point le mérite qui mène à la fortune : et je suis l'homme du monde que doit étonner le moins l'opinion qu'on a prise dans votre Paris d'un homme qui n'a ni l'éloquence d'un athlète ni la poitrine d'un acteur, dont tous les moyens sont dans l'esprit.

» Le salamalec qui vous a fait sourire, n'était pas aussi une distraction. Lanjuinais fut mon camarade de droit, il fut mon ami, comme on l'est à vingt ans. Il oublia ces doux rapports, comme beaucoup de gens les oublient, et devint non-seulement l'avocat adversaire, mais presque l'adversaire de mon frère le médecin, qui traîna jusque dans Nantes le malheur attaché à notre nom, les persécutions, le dénigrement que les hommes de quelque valeur ne trouvent ordinairement point hors de leur patrie.

» Je me suis dit : Un ennemi n'est bon à rien. Je nourris toujours l'espoir de ne mourir point dans cet exécrable Quimper. Ici mes malheurs mêmes sont des fautes, ailleurs mes fautes ne seront que des malheurs. Telle chose pourrait arriver que Lanjuinais et moi nous nous rencontrassions dans la même carrière. Peut-être alors mon compliment ne serait point perdu, comme le sont les mille et un témoignages d'affection que j'ai donnés à mes concitoyens. »

Digitized by Google

A son frère l'abbé Laënnec, chanoine et official de l'évêché de Tréguier.

« Quimper, 16 juin 1790.

. . . . . .

» J'ai vu Corroller pour le presser relativement à l'inventaire des papiers *Kerharo*. Mais Le Corre ayant chez lui un électeur et, qui pis est, une électrice, c'est-à-dire la femme d'un des électeurs du département, n'a guère de moments à lui, et je crains qu'il ne soit difficile de rapprocher ces deux messieurs avant la fin de la session de notre assemblée électorale.

» Cette assemblée, dont les séances ont été ouvertes le 7 juin, a pour président notre ami M. Kerincuff, pour secrétaire un M. Cossou, sénéchal de Lesneven, doué d'une superbe physionomie de tribune, d'une voix sonore et forte, d'une infatigable poitrine et d'une bêtise à si forte dose qu'elle égale pour ainsi dire sa fatuité.... Cet homme est né pour la fortune. Les scrutateurs sont MM. Morvan, avocat; de Kergariou, chevalier de Saint-Louis (1), et un paysan de Plonéour, en Léon, d'autres disent de Sizun. Ce paysan, qui a fait de bonnes études de collége et de théologie, a péroré en breton à la tribune. Il le parle avec une singulière élégance. On vante pour le même talent M. Jannou, chanoine de Daoulas, recteur de Loperhet.

» Les élus que les scrutins nous ont déjà donnés, sont MM. Le Guillou de Kerincuff (2), qui a remercié, pour s'en tenir à sa place de maire; M. Cossou; M. Morvan, et M. de Latouche, médecin de Morlaix, homme, dit-on, du même acabit que notre Belcourt; puis, M. Descourbes, avocat et maire de Pontaven, lequel a renoncé par les mêmes motifs que M. Kerincuff.

» On a proposé trois projets d'adresse d'adhésion aux immortels travaux de l'Assemblée nationale : l'une flasque et harmonieuse, par M. Morvan; l'autre plus substantielle, mais froide, par M. de la Bré-

(1) Morvan et Kergariou, qui tous deux firent partie de l'administration du Finistère, furent en 1794 au nombre des 26 administrateurs que le parti de la Montagne fit périr sur l'échafaud après la journée du 31 mai et la défaite des Girondins. Morvan laissa un fils qui s'est fait un nom dans l'arme du génie, comme général de division. A. D. C.

(2) Mort président de chambre de la cour d'appel de Rennes.

Digitized by Google

mandière (1), et secondé, je crois, du faiseur Le Coz (2); une troisième très-exaltée et plus convenable à une armée de soldats que à une assemblée de sages, mais du reste bien écrite, malgré quelques taches de phébus. Elle est de notre ami Martin-Louis Grivart de Kerstrat, l'orateur de Douarnenez. Celle-ci a obtenu hier la priorité, qu'elle a perdue ce matin devant une adresse élégante et mesurée, rédigée par un M. Marec, commis des bureaux de la marine, substitut du procureur de la commune de Brest (3). Il a rédigé aussi l'adresse au roi. On les imprime, avec une traduction celtique par l'abbé Jannou, à qui ce travail et sa faconde promettent une place dans l'administration du département.

» Je ne vous parle pas d'un pathos dont le soi-disant avocat le baron de Boisjaffray s'est fait parrain. Il n'a pas eu le talent même de bien choisir sa plume.

» Après cette assemblée des dieux est venue celle des demi-dieux. Tous ceux qui n'ont pu s'élever au *département*, ont essayé de se glisser dans les *districts*; tous, excepté moi, qui sais bien que mon royaume n'est pas de ce monde.

» Les papiers publics nous ont porté l'étonnante nouvelle du décret d'assigné prononcé par le Châtelet contre Monseigneur l'évêque de Trégnier. Ce serait à vous d'aller plaider cette belle cause. Vous savez mieux que moi qu'il ne s'agit point là de formes juridiques, qu'un official au reste ne peut pas ignorer entièrement. Il s'agit de savoir coudre quelques phrases et surtout d'avoir une voix bien sonore. Peu de gens sont mieux doués que vous sur l'un et l'autre point. Le beau parlage est le talent de la famille (4).

---

(1) La Brémandière (Souché de la Brémandière) commandait les fédérés du Finistère qui firent évacuer la salle de la Convention lorsque la tête de Féraud y fut portée jusque sous les yeux du président Boissy d'Anglas.

(2) Mort archevêque de Besançon.

(3) M. Marec fut plus tard membre de la Convention. Son fils a été longtemps chef du personnel au ministère de la marine.

(4) Louis XVI ayant demandé vers la fin de 1789 les prières du clergé en faveur de l'État, M. Le Mintier, alors évêque de Tréguier, publia à cette occasion un mandement dans lequel il attribuait les désastres de la Révolution aux libelles et aux calomnies qui circulaient de toutes parts contre l'Église et le Gouvernement. Cet écrit, dont l'official Laënnec passait pour avoir été le rédacteur, fit grand bruit, et, à raison même de l'importance qu'il acquit dans le public, il se trouva bientôt déféré à l'Assemblée nationale comme séditieux et incendiaire. C'est dans

Digitized by Google

» Les hommes et les arbres ne sont point à Paris autrement faits qu'à Tréguier.

» Ne manquez point de me donner souvent, très-souvent, des nouvelles de cette inexplicable procédure. Outre l'intérêt personnel que j'y prends, et par ma vénération pour l'illustre accusé et par la reconnaissance que m'inspirent ses bontés pour vous, mon cher abbé Guesdon (son oncle) ne parle plus d'autre chose. Ce n'est pas qu'il plaigne le vertueux prélat : Il est doux, dit le bon abbé, de souffrir pour avoir fait son devoir. La religion qui inspire ces sentiments, la religion de Monseigneur de Tréguier et de mon saint oncle, vaut bien la religion des Raynal, des Mirabeau, des Barnave et des Kervélégan.

» Dites donc à ce paresseux abbé de Babezre qu'il écrive quatre lignes à l'abbé Guesdon, et, faute à lui d'obtempérer, citez-moi ce méchant homme à l'officialité de Tréguier tandis qu'elle subsiste.

» Je vous embrasse de tout mon cœur.

» TH.-M. LAENNEC. »

La correspondance entre Laënnec et son frère l'abbé nous fournit quelques lettres qui vont de part et d'autre jusqu'à la fin de l'année 1790. Mais, un jour, Théophile-Marie Laënnec ne jugeant pas à l'égard de son frère de la véritable portée des décrets de la Constituante, qui venaient chaque jour changer la condition de l'ancien clergé de France, lui adressa, sans y prendre garde, une de ses lettres avec la suscription suivante : — A Monsieur LAENNEC DE PONTICORRE, *ci-devant chanoine official* de Tréguier..... — Les mots *ci-devant chanoine* mirent le pauvre abbé hors de lui-même ; et, ne faisant que décacheter la lettre de son frère sans la lire, il la lui retourna avec ces quelques lignes écrites précipitamment et d'une main tremblante :

« Je n'ai point lu votre lettre et je suis surpris que vous osiez » vous permettre vis-à-vis de moi une adresse insultante.

» L'abbé LAENNEC DE PONTICORRE,

» *Chanoine official de Tréguier.* »

---

ces circonstances, c'est-à-dire en juin 1790, que l'Assemblée décida que l'évêque de Tréguier serait traduit au Châtelet. Nous ne savons si l'abbé Laënnec se présenta en effet à la barre de ce tribunal pour y défendre son évêque; mais le Châtelet déclara, le 14 septembre 1790, que ce prélat n'était point coupable.

Digitized by Google

« Si jamais il arrive à qui que ce soit de m'écrire sous pareille » adresse, très-certainement je ne retirerai pas la lettre de la poste. »

A quoi Laënnec répondit aussitôt :

« J'aurais pensé, mon cher abbé, qu'une adresse de lettre étant faite pour le public plutôt que pour la personne à qui la lettre est adressée, il fallait y employer le jargon que le public, à tort ou à raison, a voulu adopter. Quoique je sois soumis à tous les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi, et que je sois attaché à presque tous par conviction, Dieu m'est témoin que je donnerais une pinte de mon sang pour que mon pauvre oncle Guesdon fût encore chanoine et grand vicaire de Quimper, pour que vous fussiez encore longtemps, mon cher abbé, chanoine et official de Tréguier. Puisse le ciel, qui vous donna tant de vertus et tant de talents, vous donner la vertu de maîtriser une extrême susceptibilité qui fera le malheur de votre vie, ou vous donner au moins le talent de la dissimuler.

» Comme cette lettre-ci sera intitulée de manière à se faire lire, je me promets que je ne vous aurai pas exposé en vain les alarmes que la refonte des tribunaux m'inspire pour mon état, c'est-à-dire pour le sort de ma vie, pour celui de vos infortunés neveux. — Je suis élu juge à Pont-Croix et second suppléant à Quimperlé. Le district de Pont-Croix est isolément menacé de suppression. Le commissariat du roi au tribunal de Quimperlé se trouve encore à la disposition du garde des sceaux. M. Le Guével, procureur du roi de l'amirauté de Lorient, aurait été nommé : il vient de se démettre. Ces places sont plus solides que celles de juges. On établira sans doute aussi des commissaires du roi dans les tribunaux de commerce.

» J'ai employé mes amis et ceux de mon frère de Nantes pour m'obtenir le commissariat de Quimperlé.... Voyez à présent si vous voulez vous montrer mon frère aussi.... Je sens, au reste, dans mon cœur que je n'aurai pas besoin de vos bons offices pour vous aimer toujours.

» TH.-M. LAENNEC. »

Cette lettre portait pour suscription : « A M. l'abbé Laënnec de » Ponticorre, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, » chanoine et official de Tréguier, à son hôtel à Tréguier. »

Voici la réponse que l'abbé fit à son frère. Elle retrace trop vivement la physionomie des partis pour que nos lecteurs ne nous sachent pas gré de la leur faire connaître.

Digitized by Google

« Tréguier, 11 novembre 1790.

» J'avoue, mon cher frère, que je suis singulièrement sensible à la perte de mon état et que tout ce qui me la rappelle est un coup de poignard. Le club des jacobins, où se forgent les décrets, peut bien me chasser de Tréguier, m'enlever mon bénéfice, me faire assassiner ; mais il n'est en sa puissance ni de me dépouiller de ma qualité inamovible de chanoine, ni de me ravir ma juridiction comme official.

» Je vous fais mon compliment bien sincère sur votre nomination à la place de juge de Pont-Croix : c'est une existence certaine et honorable, à laquelle je suis d'avis que vous ne renonciez qu'à bonne enseigne.

» Je ne sais de qui dépendent les places de commissaire du roi ; c'est probablement de M. l'archevêque de Bordeaux. Je n'ai aucune relation avec ce ministre ; je lui écrirai cependant par ce courrier. J'en parlerai même à mon prélat, qui le connaît beaucoup : ils sont alliés et camarades de licence. Mais je prévois que mon saint évêque refusera de joindre ses sollicitations aux miennes. Le nouvel ordre de choses ne lui plaît que très-médiocrement, et M. le garde des sceaux l'a servi bien faiblement dans la fameuse affaire du mandement. Cependant j'agirai, je vous le proteste. Je réponds de mon zèle, mais ne vous garantis pas le succès.

» Si votre place de juge est compatible avec le poste de commissaire du roi dans l'amirauté, je préférerais ce dernier emploi en votre place. L'amirauté est devenue votre élément. Cette affaire dépend sans doute du ministère de la marine. Mon vertueux prélat est très-bien avec lui ; et M. de Fleurieu lui a déjà fait des offres de service. Je ne crois pas qu'il l'ait encore complimenté sur le choix de Sa Majesté. Je ferai tous mes efforts et je profiterai de tout le crédit que j'ai auprès de lui pour l'y déterminer, et je l'engagerai à glisser en même temps un petit mot en votre faveur. S'il faut frapper à quelque autre porte, écrivez-moi deux mots ; soyez sûr qu'au moins je donnerai le coup de marteau. Le refus d'une grâce ne tue personne.

» Nous existons encore : mais on nous dépouille tant que l'on peut. Depuis le 3 janvier, je n'ai touché que 84 livres. Je vis d'emprunts et n'ai pas de quoi me vêtir. On nous avait promis un traitement ; je n'y compte plus et j'y renonce s'il faut prononcer un serment qui n'est point et ne sera jamais dans mon cœur.

Digitized by Google

» Croyez-vous, mon ami, et vous, qui avez de l'esprit et de la religion, pouvez-vous croire qu'une assemblée purement politique puisse nous enlever notre juridiction spirituelle, puisse casser des grands vicaires canoniquement établis, et en nommer d'autres; puisse dévêtir un bénéficier de son titre? — Non, non : ainsi, le vénérable abbé Guesdon est encore et sera longtemps, je l'espère, et chanoine et grand vicaire, et c'est en cette double qualité que je vous prie de le saluer de ma part.

» Soyez convaincu, mon cher, que si les nouveaux principes sont admis, si la nouvelle organisation du clergé est reçue, la religion catholique et romaine est absolument proscrite en France. Alors ni abbé Guesdon, ni moi, ni mes pareils nous ne serons plus rien; mais tandis que la monarchie française sera un royaume catholique, nous serons tous ce que nous sommes aujourd'hui.

» Recevez mes amitiés. Je me plais à vous répéter que mon cœur n'a jamais été ulcéré contre vous. Nous pouvons avoir une façon de penser différente : les opinions sont libres; mais nous ne devons cesser ni de nous estimer ni de nous aimer, ni de nous entre-secourir. » LAENNEC, *prêtre.* »

« *P. S.* J'ouvre ma lettre après l'avoir bien cachetée, pour vous dire que mon digne évêque connaît particulièrement M. le duc de Penthièvre. Si la place de commissaire du roi à l'amirauté dépend de ce prince, mon prélat s'offre à écrire en votre faveur et se flatte de réussir. — Avez-vous lu la lettre de Mgr l'évêque de Léon (M. de La Marche) au directoire du district de Morlaix? Ces Messieurs lui avaient écrit dans le sens de la Révolution, à M. l'*ancien évêque*. La réponse de ce prélat les a éclairés. Il paraît qu'ils se sont déterminés à le regarder toujours comme leur évêque. — J'ai reçu la brochure de M. Le Coz : à l'œuvre j'ai reconnu l'ouvrier. On répand ici que les voix pour l'élection de l'évêque étaient à 50 livres pièce.

» Si vous avez, ou si vous croyez avoir de bonnes raisons pour ne pas m'appeler *chanoine official*, ne me mettez pas de qualité; mais point de *ci-devant* ni d'*ancien*, nous n'y entendons pas de raillerie. »

A. DU CHATELLIER.

(*La suite prochainement*).

Digitized by Google

DÉMISSION
DU GOUVERNEMEMT DE MAILLEZAIS,
DONNÉE PAR TH.-AGR. D'AUBIGNÉ,
EN FAVEUR DE HENRY DE ROHAN.

Par devant les notaires gardenotes héréditaires du Roy notre sire en la ville et seneschaussée de Fontenay-le-Comte soubsignez, a esté présent en sa personne haut et puissant messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, gouverneur pour Sa Majesté du chasteau et isle de Maillezays et aultres isles adjacentes, demourant en son chasteau et maison noble du Donion, paroisse de Maillé en la dite isle de Maillezays, lequel de son bon gré et volonté a faict et constitué son procureur..... auquel il a donné pouvoir, puissance et mandement spécial de remettre et résigner pour et au nom du dict constituant, es mains de Sa Majesté, son dict gouvernement et chasteau du dict Maillezays et aultres isles adjacentes, pour et au nom et en faveur de Monseigneur le duc de Rohan, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au hault et bas Poictou, Chastelleraudais et Laudunois, suplier Sa dicte Majesté avoir pour agréable la dicte démission et résignation, et pourvoir le dict seigneur duc de Rohan, du dict gouvernement et lui en faire expédier les provisions en tel cas requises et nécessaires, et généralement d'y faire, pour le dict constituant, tout ce qu'il ferait ou pourrait faire, si présent en sa personne y estait, jaçoit que mandement plus spécial y fust requis, promectant icelluy constituant par ses foy et honneur obligation et hypothèque de tous et chascuns ses biens présents et à venir, avoir pour agréable et tenir ferme et stable tout ce que par son dict procureur sera sur ce faict, géré et négotié, dont, à sa requeste, il a esté jugé et condamné du jugement et condamnamtion de la dicte cour par nous Pierre Charrieu et Jehan Robert, notaires susdicts jurés d'icelle, au pouvoir et jurisdiction de laquelle icelluy s^r constituant sera soubmis quant à ce.

Faict et passé au dict chasteau du Donion, paroisse susdicte, le lundy, vingt neufviesme et pénultième jour du mois d'apvril l'an mil six cent dix neuf après midy.

D'AUBIGNÉ.

CHARRIEU. ROBERT.

(L'original fait partie de la collection de M. Benjamin Fillon.)

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

—

OCTOBRE 1854.

—

La Commission du Musée de Nantes, présidée par M. Cuissart, a choisi, parmi les tableaux exposés à la Bibliothèque de la ville, ceux qui seront acquis pour notre Musée. Ce sont : une *Tête d'étude*, par M. Gérôme; la *Leçon de lecture*, par M. Toulmouche; la *Vue de Dalldemusa*, par M. Balfourier; *Principale entrée de corpo di cava*, par M. Aligny; *Bords de l'Orne* (*Lorraine*), par M. Émile Michel.

— L'ouverture du cours public et gratuit de Chimie appliquée professé à Nantes par M. Adolphe Bobierre, a eu lieu le mardi 31 octobre, à 7 heures du soir, dans l'une des salles de la rue du Moulin, qui s'est trouvée trop petite pour contenir la foule qui s'était portée à cette séance.

L'intérêt que présente ce cours s'accroît d'année en année, et nos chefs d'industrie sont les premiers à comprendre tous les avantages qu'ils peuvent en tirer. Au reste, l'habile professeur, par ses explications si lucides et ses expériences si concluantes, sait le rendre agréable et utile pour tout le monde. (*Le Breton.*)

— M. Cras, notre compatriote, naturalisé parisien par le talent, mais resté breton par le cœur, est revenu parmi nous après plusieurs années d'absence et de succès; il est revenu avec un talent distingué, un mérite réel; en un mot, M. Cras est aujourd'hui un grand artiste. La Bretagne, qui l'a vu naître, doit être fière et heureuse de le compter au nombre de ses enfants privilégiés.

Éloigné de son pays natal depuis fort longtemps, M. Cras, dans son exil volontaire, n'en a pas moins conservé le culte de toutes ses vieilles traditions. Il faut entendre avec quelle perfection tous nos vieux airs armoricains sont rendus par son nouvel instrument, la musette perfectionnée (1). Rien de plus joli, de plus gracieux que toutes les broderies fines et délicates qui ornent et embellissent tous ces chants primitifs. La musette de M. Cras ouvre une ère nouvelle aux mélodies bretonnes, qui menaçaient de disparaître avec Mathurin, le dernier de nos bardes. L. C.

(*Journal l'Océan, de Brest.*)

---

(1) Pour les musiques militaires, la musette perfectionnée est en *la* bémol. Son timbre se distingue de tous les autres instruments. Elle sera employée très-avantageusement dans les solos. — Pour la musique de danse, elle est en *sol*.

Digitized by Google

— On a fait au Lycée de Nantes des fouilles dans le caveau funéraire de l'ancien séminaire du diocèse, afin d'en exhumer les corps de plusieurs supérieurs et directeurs de cette maison avant la Révolution. Ces restes ont été transférés et inhumés dans le cimetière de la Barberie, maison de campagne du séminaire.

— Mouvement de la Population à Nantes pendant septembre 1854 :

Naissance	189
Décès	631
Mariages	49

— Mouvement de la Population à Rennes pendant septembre 1854 :

Naissances	105
Décès	140
Mariages	22

— Une souscription est ouverte pour l'érection d'une statue au général Daumesnil. La liste est déposée à la sous-préfecture de Brest.

— La ville d'Argentan se propose d'élever un monument à la mémoire de l'historien Mezeray et de ses deux frères, le P. Eudes et le chirurgien Charles d'Houay. Si le soin d'honorer la mémoire de ce dernier, qui fut échevin d'Argentan et s'illustra par un admirable courage civil, appartient tout entier à la ville qui le compta au nombre de ses meilleurs citoyens, le nom du père de notre histoire est populaire dans toute la France, et la France entière voudra contribuer à lui élever un monument. Plus spécialement cher aux habitants de la Bretagne et de la Normandie, le souvenir du P. Eudes est encore vivant dans les provinces où subsistent les congrégations qu'il fonda : Rouen, Caen, Bayeux, Lisieux, Coutances, Cherbourg, Valognes, Rennes, Saint-Malo, qui furent les témoins de ses triomphes apostoliques, voudront apporter leur pierre au monument qui doit perpétuer sa mémoire. Déjà nos Sociétés savantes se sont empressées d'adopter le monument de la ville d'Argentan : l'Institut des Provinces l'a pris sous son patronage, la Société française pour la conservation des monuments s'est inscrite en tête de la liste de souscription. (*Journal de Rennes.*)

— Seize sujets de prix d'une valeur totale de 54,000 fr. sont mis au concours par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, pour les années 1855, 1860 et 1865.

On distribue gratuitement, au siége de la Société, rue Bonaparte, 44, à Paris, les programmes des concours, qui embrassent des questions de grand intérêt pour l'agriculture, l'économie domestique, la chimie, etc.

— M. le docteur Priou, auteur d'un *Mémoire* manuscrit *sur les difformités du système osseux,* présenté à l'Académie des sciences en 1836, vient de l'offrir à la Bibliothèque publique de Nantes.

Digitized by Google

— M. Cornuau, sous-préfet de Nantes, secrétaire général de la Loire-Inférieure, est nommé préfet des Landes. — M. le baron de Girardot, sous-préfet de Montargis, le remplace à Nantes.

— M. A. de Barthelemy, secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Belfort (Haut-Rhin, en remplacement de M. de Saint-Céran.

— Un décret du 29 septembre 1854 institue M. Braheix (Frédéric) président du Tribunal de commerce de Nantes.

— M. le général Boullé vient d'être élu député du département du Morbihan, à la place de M. Jollivet-Castellot, décédé.

Nécrologie. — M. de Formon, ancien député de la Loire-Inférieure sous la Restauration et conseiller d'État démissionnaire en 1830, est mort à Paris le mois dernier.

— L'armée vient de perdre un de ses braves officiers, notre contrée un de ses nobles enfants, M. Eugène Bernard de la Gatinais, né à Plancoët, chef de bataillon au 7e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Pie IX, mort à Lons-le-Saulnier, le 11 septembre 1854.

(*Impartial de la Bretagne.*)

— Le baron Raffron de Val, général d'artillerie en retraite, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, chevalier de la Couronne de fer, ancien premier officier d'ordonnance de Napoléon Ier, est décédé au commencement d'octobre à la Barbinais, en Paramé (Ille-et-Vilaine).

— M. Louis Danet, pharmacien à l'Hospice général de Nantes, membre du Jury de médecine, professeur, et fondateur de l'*Abeille pharmaceutique*, publiée dans cette ville, est décédé le 20 octobre 1854, à l'âge de quarante-trois ans.

— La petite ville de Ploërmel a perdu, le 14 octobre 1854, l'un de ses plus respectables enfants, M. Legoaïsbe de Bellée, président honoraire du Tribunal et membre du Conseil général du Morbihan. Né en 1782, M. Legoaïsbe de Bellée, après avoir terminé ses études, passa quelques années au service militaire. A son retour de l'armée, il alla faire son droit à Paris, et revint ensuite à Ploërmel, où il remplit les fonctions d'avoué jusqu'en 1818. Nommé juge à ce siége, puis juge d'instruction, il en devint président en 1828, et a gardé ce titre jusqu'au mois de juin 1852, date de sa mise en retraite. Après trente ans de service, il reçut la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de ses honorables travaux.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Les Martyrs et le Dernier des Abencerages; par M. de Châteaubriand. (Bibliothèque des chemins de fer, 3e série.) In-16 de 14 ff. 3/4. — A Paris, chez Hachette . . . . . F. 3.50

Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres). Notice historique, par M. l'abbé Dubois. In-8° de 4 ff. Impr. de Favre, à Niort. 1.50

Chefs-d'œuvre des classiques français du XVIIe siècle, ou Extraits de nos meilleurs écrivains en prose, avec des notices et des explications, par MM. Aurélien de Courson et Vallery Radot. *Classes supérieures.* In-12 de 23 ff. . 3.»»

Idem. *Classes de grammaire.* In-12 de 11 ff. 1.50

Impr. de Plon, à Paris. (1855.)

Traité du négociant de vins et eaux-de-vie, suivi de l'art de faire des liqueurs; par C.-C. Dornat. In-8° de 8 ff. 1/4. Impr. de Jumelais, à Fougères. — A Saint-Jean-d'Angely, chez l'auteur.

Cosmogonie moderne, ou Origine et formation de la nature; par Eugène Bouron. In-12 de 3 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes. — A Nantes, chez l'auteur, place de la Petite-Hollande, 3. — A Paris, chez Langlois et Leclercq. . 1.50

Exposé d'une nouvelle méthode pour la résolution des équations des degrés supérieurs; par Th. Le Hars. In-8° de 3 ff. Impr. de Lion, à Quimper.

Association en l'honneur des saints anges gardiens, érigée le 16 juillet 1854, dans la chapelle de Nazareth, à Vannes. In-18 d'1/2 f. Impr. de Galles, à Vannes. — Instruction sur les saints anges et spécialement sur les anges gardiens; par l'abbé Flohy. In-18 d'1 f. 2/3.

Catalogue explicatif du musée des antiquités de l'Ouest. In-8° de 5 ff., plus 5 pl., avec Notice sur le musée des antiquités de l'Ouest, à Poitiers. Impr. de Dupré, à Poitiers.

Considérations sur le choléra. 1849-1854. Par le docteur H. Jubin. In-8° d'1 f. Impr. de Favre, à Niort.

Les Cordeliers de Rennes (époque de leur fondation); par P. Delabigne-Villeneuve. In-12 d'1 f. Impr. de Catel, à Rennes.

Dol et ses alentours, histoire politique et municipale, d'après des documents inédits; par M. T. Gautier. In-8° de 2 ff. 3/4. Mémoire extrait d'une histoire de Dol. Imp. de Folligné, à Rennes.

Guide universel, ou l'art de faire soi-même ses affaires avec sûreté. 6e *édition*, augmentée, etc.; par Victor Doublet et P. Perrève. In-8° de 25 ff. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Marescq et Dujardin. 3.50

Instruction, en forme de catéchisme, pour les principales fêtes et solennités de l'année. In-12 de 2 ff. Impr. de Lamarzelle, à Vannes.

Le Roi du monde. Histoire de l'argent et de son influence; par Émile Sou-

Digitized by Google

vestre. Deux volumes grand in-8°, ensemble de 49 ff., plus 12 gravures. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) Impr. de Mme Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, rue de Savoie, 12. . . . . 25.»»

Un Philosophe sous les toits, journal d'un homme heureux, publié par Émile Souvestre. Ouvrage couronné par l'Académie française. 7e *édition* (collection de la Bibliothèque contemporaine, 1re série). In-18 anglais de 7 ff. 1/3. — A Paris, chez Michel Lévy, frères. . . . . 2.»»

Vocation a l'état ecclésiastique. Œuvre posthume de M. l'abbé Dubois Saint-Sevrin, supérieur du séminaire de Saint-Brieuc. In-18 de 7 ff. 1/9. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Paris, chez Gaume frères.

Predéguen brehonec ar simbol en apostoled, aveit per sul épad ur blai, guet ur retrœd, aveid er vulgalé, én achimant; Dré en Eutru Diot, person Izenah. Quetan livr. In-12 de 14 ff. — Eil livr. In-12 de 14 ff. 1/2. Impr. de Galles, à Vannes.

Code des 600 règles grammaticales, destiné à servir : 1° aux aspirants au baccalauréat ès lettres et ès sciences, etc.; précédé d'une petite grammaire élémentaire; par Veillon (Adrien). 1re *édition*. In-12 de 3 ff. 1/2. Impr. de Poupard, à Marans. — A la Rochelle, chez l'auteur. 1.50

Les Enfants du sanctuaire, ou la Présentation de Marie au temple, petite pièce e n deux actes et en vers; par l'abbé Rigaud, chanoine honoraire de Poitiers. In-12 d'1 f. 1/6. Impr. d'Oudin, à Poitiers. Au profit des pauvres. 1.»»

Mémoire sur les monnaies anonymes a l'échiquetté de Dreux, frappées à Guingamp; par M. Alexis Bigot. In-8° d'1/2 f., plus une pl. Impr. de Catel, à Rennes.

Du Mysticisme au xviiie siècle. Essai sur la vie et la doctrine de Saint-Martin, le philosophe inconnu; par E. Caro, professeur de philosophie au lycée de Rennes. In-8° de 19 ff. 3/4. Impr. de Marteville, à Rennes. — A Paris, chez Hachette (1852).

Les Vignes du Seigneur, poésies; par Charles Monselet. In-32 de 2 ff., imprimées en encre rouge. Impr. de Gounouilhou, à Bordeaux. — A Paris, chez Victor Lecou. 1.25

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Côtes de Bretagne : Morlaix, vue prise du débarcadère du bateau à vapeur, par Lebreton. Impr. lithogr. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Wild.

Ecce homo. — Crucifiement. Impr. photographique de Grootaers, à Nantes.

Courses de Paimbœuf : plan du steeple-chase, par Eugène Oricux. Impr. lithogr. de Mme veuve Pottin et fils, à Paris.

Souvenirs de la Bretagne, une feuille de 23 planches de costumes bretons, par C. Maurice, d'après L. Caradec. — A Paris, chez Sinuett.

Château de Jocelyn (Bretagne), par H. Clerget. — A Paris, chez Massard.

Côtes de Bretagne : Entrée de la rade de Brest; le *Saint-Louis*, vaisseau de 120 canons, par Lebreton. — A Paris, chez Wild.

Eglise de Notre-Dame à Lamballe (Bretagne). — Les Bords de la Meuse (près de Dun). — Tcharchembeh (dans l'Asie Mineure). — Pont romain près de Sabandjah (idem), 4 pl. sur 2 feuilles, par Thénot. Impr. lithogr. de Hautecœur, édit. à Paris.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

L.-F. DE TOLLENARE.

Il y a déjà quelque temps qu'un des hommes les plus recommandables de la ville de Nantes, L.-F. de Tollenare, a cessé d'exister. Des éloges aussi justes que mérités ont été donnés à sa mémoire. Quelques jours après sa mort, fut inséré, dans l'*Union bretonne*, un discours dicté par le cœur, que M. Bouchet, médecin de Saint-Jacques, se proposait de prononcer au moment solennel où l'on confiait à la terre sa dépouille mortelle; mais, retenu chez lui par cause de maladie, il ne put remplir ce pieux devoir, et ne tarda pas lui-même à le suivre dans la tombe. M. Ch. Livet, homme de mérite, fit paraître, à cette occasion, une courte notice écrite avec autant d'âme que de talent, dans laquelle il énumérait les titres divers qu'il avait à la reconnaissance de ses concitoyens. Le docteur Priou, qui vécut dans son intimité, a aussi lui, dans un remarquable article biographique, fait connaître d'une manière plus détaillée les éminentes qualités de cet homme de bien, de cet ardent ami de l'humanité : il a dit l'économiste profond, l'habile administrateur, et peint dans ses différentes phases cette vie si bien remplie.

Entreprendre de nouveau, et après eux, une tâche si délicate, est peut-être chose téméraire de ma part. Je vais néanmoins l'essayer, à mes risques et périls : je vais, autant qu'il sera en moi, qui ai eu l'avantage de connaître particulièrement L.-F. de Tollenare, pendant près de vingt-quatre ans de sa vie, et qu'il daignait aussi honorer de son amitié, tâcher de rendre un juste hommage à sa mémoire, et faire connaître l'homme aimable, spirituel et bienfaisant, plutôt que l'écrivain consciencieux qui, en prenant la plume, n'avait presque toujours d'autre but que celui d'être utile.

Digitized by Google

Louis-François de Tollenare-Gramez, ou Toparch (1) de Gramez dans les Flandres, naquit sur la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, le 4 avril 1780. Il descendait, par son père, de la branche cadette d'une famille flamande noble, laquelle, par l'extinction du dernier rejeton de la branche aînée, dans la personne du comte de Tollenare-Gramez, mort sans postérité en 1812, à Bruges, ancien colonel des gardes wallones en Espagne, avait succédé à ses titres. Par sa mère, il était issu de la famille noble des Noual de la Logrie. Le berceau de la famille des de Tollenare était Bruges, mais Gand fut le lieu de la naissance de plusieurs de ses membres. On voit encore à Saint-Bavon, église cathédrale de cette ville, la sépulture de quelques membres de cette famille.

Le grand-père de L.-F. de Tollenare, né à Gand, vint avec un de ses frères s'établir à Nantes, où il mourut en 1760. Dans un âge peu avancé, de Tollenare eut le malheur d'être privé de ses parents. En 1795, il perdit son père à Saint-Domingue. Sa mère, qui l'avait précédé de quelques années dans la tombe, finit ses jours à Chartres en 1791. Bien jeune encore, emmené par elle dans cette ville, il y fut élevé sous ses yeux, avec un de ses cousins, par un digne ecclésiastique; mais lorsqu'il l'eut perdue, il revint à Nantes, où il fut confié aux soins de son oncle paternel, Louis-Philippe de Tollenare.

La révolution de 1789, qui s'offrit à son début sous de si riants auspices, et avait fait concevoir tant de belles espérances, ne tint pas ses flatteuses promesses. Aux bienfaits qu'elle apportait avec elle succédèrent bientôt les ruines. Tout fut entraîné par ce torrent destructeur. Séminaires, colléges, maisons d'éducation, il ne resta rien debout. Ce ne fut qu'après les mauvais jours de la Terreur que le Gouvernement songea enfin à rouvrir des écoles publiques. C'est à cette époque qu'on organisa l'école centrale à Nantes. L.-F. de Tollenare alla en suivre les cours, qui se ressentaient beaucoup des idées de liberté du temps, et qui, malgré le mérite de maîtres dont quelques-uns étaient très-distingués par leur savoir, ne laissaient pas cependant que d'être fort défectueux.

Quand on vient à penser comment, avec une éducation faite

(1) D'après le glossaire de Ducange, le mot *Toparcha* signifie : *Loci præses, dominus, princeps*. Ainsi, seigneur de Gramez, est la traduction littérale de Toparch de Gramez.

Digitized by Google

comme la sienne, de pièces et de morceaux, si je peux m'exprimer ainsi, L.-F. de Tollenare est arrivé à un si haut degré de savoir et à des connaissances si variées, on a lieu d'être surpris. Il est bien rare, en effet, de voir que celui dont la première éducation a été manquée, trouve en lui assez de ressources pour la refaire lui-même. Il fallait qu'il joignît à une organisation supérieure et à de grands moyens, une ténacité et une force de volonté peu communes, pour y parvenir. Il le fit cependant, et prouva, par son exemple, la vérité de ce vers de Virgile :

Labor improbus omnia vincit.

Après avoir suivi pendant quelque temps les cours de l'école centrale de Nantes, il fut placé d'abord dans les bureaux de la marine, où il resta peu. Il entra ensuite, en qualité de commis, chez M. de La Ville, qui était à la tête d'une des premières maisons de commerce de cette cité.

Quand L.-F. de Tollenare eut atteint l'âge de seize ans, comme on le destinait à la carrière commerciale, qui était celle de ses parents, on l'envoya dans la ville anséatique de Hambourg, pour apprendre la langue allemande. Il fut placé, à cet effet, chez un pasteur protestant qui demeurait dans un gros bourg à quelques milles de cette ville. Doué de facilité comme il l'était pour l'étude des langues étrangères, et grâce aussi à son travail assidu, il put, au bout d'un an, parler assez bien l'allemand pour quitter la maison de son pasteur. Il entra alors à Hambourg dans le comptoir d'une des plus fortes maisons de banque de cette ville. Il ne tarda pas à y faire preuve d'une telle capacité commerciale, qu'il fut envoyé par elle à Stockholm, où il résida pendant quelque temps, pour traiter avec la cour de Suède d'un emprunt que celle-ci voulait contracter avec sa maison de banque. En le chargeant dec ette mission délicate, elle ne pouvait faire un meilleur choix. Au ne haute intelligence qui avait devancé chez lui les années, L.-F. de Tollenare savait joindre encore les bonnes manières qui dénotent l'homme bien élevé, beaucoup d'aisance, un esprit délicat et fin, et cet aimable et charmant caractère que chacun lui a connu. Aussi fut-il accueilli avec distinction tant à la cour que dans les premières sociétés de Stockholm. Il passa dans cette ville, au milieu des plaisirs et des fêtes, un hiver tellement agréable, que, cinquante ans après, il aimait encore à en parler avec un certain sentiment de satisfaction.

Digitized by Google

Sa maison de banque fut, au reste, si enchantée de la manière habile et heureuse avec laquelle il avait mené à bonne fin la mission délicate dont elle l'avait chargé, qu'elle l'employa encore à différentes fois dans des transactions importantes, et lui fit faire pour son compte plusieurs voyages tant en Hollande qu'en Angleterre.

Après avoir passé cinq ans en Allemagne, et avoir appris à Hambourg non-seulement l'état qu'il devait un jour embrasser, mais encore l'allemand et l'anglais, il rentra en France à la paix de 1801. Un an après, le 24 août 1802, il épousa la fille d'un honorable négociant de Nantes, Mlle Bourgault-Ducoudray, jeune personne douée des qualités qui peuvent assurer le bonheur d'un honnête homme. Mme de Tollenare réunissait au plus haut degré à la douceur de caractère et à la bonté d'âme un entier dévouement pour les siens. C'était, en un mot, la femme la plus respectable et la plus digne que l'on pût trouver.

Instruit à Hambourg, une des premières places de commerce de l'Europe, dans l'état de négociant, L.-F. de Tollenare apporta dans les affaires cette hauteur de vues et de conception à laquelle ne peut jamais atteindre la routine pratique. A la connaissance des langues étrangères, qui dans le commerce est plus utile qu'on ne le croit généralement en France, il joignait encore de vastes connaissances géographiques et statistiques, connaissances indispensables au véritable négociant, qui est tenu, jusqu'à certain point, de connaître et les productions naturelles, et les produits de l'industrie, et les usages des pays avec lesquels il commerce. Peu de négociants ont porté à un même degré que lui une instruction aussi variée et aussi étendue dans les affaires. Il a d'ailleurs prouvé à cet égard quelle était sa haute capacité, par différents écrits remarquables qui jouissent d'une réputation méritée.

L.-F. de Tollenare embrassa avec ardeur la carrière à laquelle il était appelé par son goût et par ses études, et qui, depuis leur établissement en Bretagne, avait été suivie avec distinction par ses aïeux. Il éleva donc dans sa ville natale une maison qui fut à la fois commerciale et industrielle. Son activité et son intelligence savaient suffire à tout, et faire à la fois marcher deux choses si diverses. Dans les différents voyages qu'il avait faits en Angleterre, pendant qu'il travaillait à Hambourg, son esprit observateur avait été frappé du prodigieux essor qu'avait pris l'industrie dans ce pays, et surtout des mer-

Digitized by Google

veilles que la vapeur unie à la mécanique y produisait. La chose, entre autres, qui l'avait le plus étonné, c'étaient les métiers à filer le coton, inventés depuis peu par Cartwright, lesquels, laissant bien loin derrière eux l'ancienne méthode, produisaient beaucoup plus et en bien moins de temps, et, de plus, avaient l'avantage de faire mieux. Il fut aussi un des premiers qui importèrent ces métiers à Nantes. C'est dans l'église actuelle des Minimes qu'il établit une manufacture de coton filé, marchant par ce procédé. Une autre importation que sa ville natale lui doit aussi, et qui y était totalement inconnue avant lui, c'est celle de la navette volante, qui est maintenant devenue d'un usage si commun dans la fabrication des tissus.

Comme à cette époque les Anglais étaient de beaucoup en avant sur la France pour la construction des machines, dont ils avaient presque seuls le monopole, il voulut doter son pays de cette industrie si importante. Il fonda, en conséquence, à Paris, une seconde maison de commerce, et s'associa avec des ingénieurs anglais distingués, les frères Collier, constructeurs de machines, à qui la France doit plusieurs importations utiles, entre autres la machine à tondre les draps.

Quoique le commerce souffrît beaucoup des conflits sanglants de la France et de l'Angleterre, il faisait cependant avec les États-Unis d'Amérique, qui étaient presque la seule puissance restée neutre, de très-grandes affaires sur les denrées coloniales et principalement sur les cotons (1). Une maison montée sur un tel pied, car, comme je l'ai déjà dit, elle était tout ensemble commerciale et industrielle, n'em-

(1) Je crois devoir ne pas passer ici sous silence un fait remarquable que je tiens de la bouche de L.-F. de Tollenare lui-même, et qui prouve quelles ressources il avait dans l'esprit, et avec quelle habileté il savait tourner les positions les plus difficiles.

Quand les Anglo-Américains, lassés de voir les Anglais faire de la manière la plus arbitraire la presse sur leurs bâtiments de commerce, déclarèrent la guerre à l'Angleterre, ce fut lui qui leur suggéra l'idée de faire tout auprès de leur État de la Géorgie un entrepôt de marchandises dans une île peu connue de la Floride, qui était alors une colonie espagnole et neutre par conséquent. Cette idée ingénieuse ne manqua pas d'être goûtée par eux. Ce fut aussi là que jusqu'à la paix qui fut conclue à Gand dans l'année 1815, entre eux et l'Angleterre, ils déposaient leurs cotons, que venaient chercher des bâtiments étrangers, qui les introduisaient en abondance en France, et allaient même en approvisionner les marchés de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

barrassait pas une tête aussi bien organisée que la sienne. Quelquefois il était obligé de faire de fatigants voyages, soit pour surveiller ses intérêts, soit pour traiter d'affaires; mais plus souvent encore il avait le talent de faire marcher, du fond de son cabinet, et de conduire avec un admirable ensemble des choses si variées. La fortune lui souriait aussi, et tout se présentait à lui sous un aspect favorable, quand Napoléon Ier, irrité de la lutte acharnée qu'il soutenait contre l'Angleterre, qui lui suscitait des ennemis de tous les côtés, et afin de la ruiner en l'attaquant dans son commerce, éleva, par différents décrets impériaux, des droits de douanes si énormes sur les denrées coloniales, qu'il vint, par contre-coup, le frapper au milieu de sa prospérité, et lui fit éprouver des pertes tellement considérables, qu'après de vains efforts pour les réparer, il se vit complétement ruiné, et fut obligé, en 1813, de cesser les affaires pour son propre compte.

Après une catastrophe imméritée, que toute la sagesse humaine n'aurait pu prévoir, et qui le rendit la triste victime des événements politiques qui troublaient alors le monde, il travailla dans l'honorable maison de commerce de son parent le comte Dufou, qui lui donna un intérêt dans ses affaires.

Ce fut dans l'année 1817, et après avoir préalablement fait un voyage en Portugal, où il resta plusieurs mois, sans doute pour étudier la langue du pays et la manière dont se traitaient les affaires, que L.-F. de Tollenare fut envoyé au Brésil, avec des piastres et une riche cargaison des produits de l'industrie française, par la maison Dufou. Il séjourna à peu près deux ans tant à Bahia qu'à Fernambuco. Il se trouvait dans cette dernière ville, lorsque, le 6 mars 1818, y éclata une révolte des Brésiliens contre la domination des Portugais. Ceux-ci, pris à l'improviste, et qui d'ailleurs n'étaient pas assez en force pour résister à cette agression inattendue, furent tués, chassés, traqués avec la cruauté commune au peuple qui secoue le joug de ceux qu'il regarde comme ses tyrans. Au milieu de cette confusion, le consul de France s'étant retiré à Rio-Janeiro, de Tollenare, à qui des intérêts commerciaux de la plus haute importance étaient confiés, fit bravement tête à l'orage, et montra la plus grande fermeté. Homme humain et généreux, il eut dans cette circonstance non-seulement le courage de s'interposer entre les victimes et leurs bourreaux, et de sauver la vie à plusieurs

Digitized by Google

Portugais qu'il recueillit, et hébergea sous son toit hospitalier, et qu'il eut le bonheur de faire embarquer sains et saufs sur des bâtiments français qui se trouvaient dans le port, mais il rendit encore quelques services importants à ses nationaux, qui, par l'absence du consul français, étaient sans appui.

Au milieu de cette révolte, malgré l'effervescence des esprits, sa maison fut cependant respectée; car, par son caractère aimable et facile, ainsi que par sa position sociale à Fernambuco, il avait eu le talent de se concilier l'estime et l'amitié des principaux chefs de l'un et de l'autre parti. Il ne tarda pas à en donner la preuve.

Pour venger leur offense, et réprimer cette révolte, les Portugais étant revenus quelque temps après avec des bâtiments de guerre et des troupes de débarquement, les habitants de Fernambuco, frappés de frayeur à la vue de ces forces, et craignant de sévères représailles, l'invitèrent, en l'absence du consul de France, à se poser comme parlementaire officieux entre eux et les Portugais. Il se rendit donc à leurs désirs. Ils ne pouvaient, au reste, remettre leur cause entre des mains plus habiles. Il fut honorablement accueilli par le chef de l'expédition, qui se montra reconnaissant de la manière dont il s'était conduit avec ses compatriotes, et obtint de lui, à force de prières et d'adresse, de douces conditions de capitulation pour les habitants de Fernambuco. Ceux d'entre eux qui s'étaient le plus compromis dans cette échauffourée, et contre lesquels on aurait pu avoir de justes sujets de récriminations, jugèrent à propos de se sauver dans l'intérieur des terres. Le prieur seul d'un couvent de Fernambuco, homme d'esprit et d'énergie, avec lequel il s'était lié d'amitié, et qui avait été l'un des principaux chefs de la révolte, parce qu'étant de sang brésilien, il voulait arracher son pays au joug des Européens, dédaigna de suivre un tel exemple, et se tua.

Il est à regretter que L.-F. de Tollenare n'ait pas mis en ordre et publié les nombreuses notes qu'il avait recueillies sur le Brésil, pendant le long séjour qu'il y fit, tant sous le rapport de son histoire, de son commerce et de son industrie, que sous celui de ses richesses naturelles, de ses habitants et de leurs mœurs. Un tel ouvrage n'aurait pas manqué d'offrir le plus vif intérêt : mais, soit modestie, soit doute de lui-même, il crut, peut-être à tort, qu'il y aurait témérité de sa part à vouloir peindre, après M. Alexandre de Humboldt, cette nature si belle et si luxuriante des régions intertropicales. Imbu d'une

Digitized by Google

telle idée, il remit donc toutes ses notes à M. Ferdinand Denis, littérateur estimable, dont il avait fait la connaissance à Fernambuco. Aussi, celui-ci, qui, dans le grand ouvrage intitulé : l'*Univers pittoresque*, a traité la partie concernant le Brésil, ne manque jamais l'occasion de le citer avec éloge, et d'indiquer scrupuleusement les emprunts qu'il lui fait.

De toutes les observations recueillies par lui dans son voyage, il n'a été retrouvé dans ses nombreux papiers qu'un mémoire assez détaillé sur *ce qui peut intéresser le commerce français à la côte orientale de l'Amérique méridionale.* Dans ce remarquable mémoire, il fait l'énumération des immenses ressources qu'offre le Brésil et ses côtes, et des affaires avantageuses que l'on pourrait y faire. Il y relève aussi quelques erreurs des cartes marines, erreurs qui ont été parfois très-funestes aux navigateurs; décrit le cours mal déterminé ou peu connu de certains fleuves ou rivières; parle des établissements nouveaux qui ont été formés, de leur avenir probable, et de ceux que l'on pourrait former encore; il rectifie enfin en géographie beaucoup de points erronés ou de données fausses. Il est fâcheux que ce mémoire intéressant n'ait pas vu le jour. Le commerce et la science auraient pu l'un et l'autre en faire leur profit.

Avant de quitter ce sujet, et quoiqu'il eût toujours été extrêmement réservé à cet égard, et en parlât même avec beaucoup de réticences, je ne puis cependant passer sous silence que L.-F. de Tollenare, qui avait été si humain pour les Portugais dans une occasion périlleuse, ne fut pas moins grand et généreux sur la terre étrangère envers ses compatriotes malheureux. Peu d'hommes avaient un cœur plus compatissant que le sien pour l'infortune des autres. Ayant rencontré au Brésil plusieurs Français dans une fâcheuse position de fortune, il ne se contenta pas seulement de les aider de ses conseils, mais il leur ouvrit encore sa bourse, et fournit même à quelques-uns les moyens de revoir leur patrie, vers laquelle ils soupiraient.

A peine de retour en Europe, il trouva la maison de commerce dans laquelle il était intéressé engagée dans un grave procès avec le fisc, à l'occasion de différentes cargaisons de bois du Brésil qu'il lui avait expédiées lors de la révolte de Fernambuco. Comme il s'agissait pour ses associés et pour lui d'une affaire fort importante, il fut chargé par eux de la suivre.

Il se rendit en conséquence à Paris. Là, il s'adressa à un des

Digitized by Google

avocats les plus renommés dans les affaires litigieuses de commerce. Après lui avoir exposé avec beaucoup de clarté les prétentions injustes de la douane et ses moyens de défense, ils partirent ensemble pour Rouen, où ce procès devait être jugé en dernier ressort.

Le jour du jugement du procès arrivé, confiant dans la justice de sa cause et dans les lumières de son défenseur, à qui il avait donné tous les renseignements nécessaires, il assistait aux débats. Tout alla bien d'abord ; mais bientôt, malgré son talent reconnu, son avocat se fourvoyant, et ne présentant pas la cause sous son véritable jour, L.-F. de Tollenare, qui vit que par sa maladresse le succès en était compromis, parce que, sans doute, il l'avait mal comprise, l'interrompit aussitôt, et demanda au tribunal de plaider lui-même son affaire, ce qui lui fut accordé. Il parla alors pendant trois heures consécutives avec une telle supériorité de talent, et combattit si victorieusement, les uns après les autres, les arguments de sa partie adverse, qu'il gagna d'emblée sa cause auprès du tribunal, qui lui fit ses compliments sur le talent qu'il avait déployé dans cette affaire.

Ce beau succès, qui mit son mérite dans un jour si éclatant, n'empêcha pas cependant qu'il ne s'élevât peu de temps après, entre lui et un des associés de la maison Dufou, une assez forte divergence d'opinions, relativement à la conduite des affaires. Voyant qu'il leur était impossible de s'entendre entre eux, leur manière d'envisager les choses étant diamétralement opposée, L.-F. de Tollenare préféra se retirer, et dit pour jamais adieu au commerce en 1820.

Comme à cette âme active, pour laquelle le repos était antipathique, il fallait toujours une occupation, un but de travail, il réunit chez lui, deux ou trois fois la semaine, pour leur faire un cours de *droit commercial*, les enfants de quelques-uns de ses amis. C'était alors une grande faveur d'être admis dans la société des *Jeunes commerçants*, titre qu'il donnait à cette intéressante réunion, dont il était l'âme. Indépendamment de ce cours, il s'occupait en même temps de l'éducation de ses deux jeunes fils, secondé qu'il était dans cette tâche par un habile professeur. C'était lui qui, pour s'assurer de leurs progrès, leur servait quelquefois de répétiteur, et qui leur apprit la géographie raisonnée, et eut recours à la méthode de Lesage pour leur donner des leçons d'histoire.

Ce fut à peu près à cette époque qu'il mit la dernière main à son remarquable ouvrage intitulé : *Essai sur les entraves que le com-*

Digitized by Google

merce éprouve en Europe, ouvrage qu'il avait commencé dans les moments de loisir de son séjour au Brésil, et qu'il fit paraître en 1820, chez Janet et Cotelle, libraires à Paris.

Cet ouvrage, qui a placé dans un rang distingué parmi les écrivains économistes le nom de L.-F. de Tollenare, jouit à son apparition d'une haute considération. Quoique sorti d'une plume de province, il réunit cependant l'unanime tribut d'éloges de tous les grands journaux de Paris, qui en louèrent non-seulement la méthode, le style pur, clair et concis, mais encore les aperçus nouveaux et la justesse des idées.

A la lecture de ce titre, *Essai sur les entraves que le commerce éprouve en Europe,* on serait naturellement porté à croire que l'auteur appartient à l'école de nos libres échangistes ou *free traders* actuels, et qu'il va faire le procès aux gouvernements qui, dans la vue de favoriser leurs industries nationales respectives, ont recours à des restrictions et à des tarifs qui semblent presque toujours gênants et d'une fiscalité criante, quand ils ne sont au contraire que protecteurs et fondés sur l'intérêt bien entendu de ces industries.

Pour ne pas laisser de doute à cet égard, il se pose franchement, dans le second chapitre de son ouvrage, en ennemi déclaré et intelligent de la liberté illimitée du commerce extérieur, et prouve *a priori* que si cette liberté était admise, elle serait la ruine du commerce. Au reste, il se trouve en cela d'accord avec le célèbre Montesquieu, qui dit, chap. 12 du liv. XX de l'*Esprit des lois :* « La liberté du » commerce n'est pas une liberté accordée aux négociants de faire » ce qu'ils veulent, c'en serait bien plutôt la servitude. Ce qui gêne » le négociant ne gêne pas pour cela le commerce. C'est dans les » pays de la liberté que le négociant trouve des contradictions sans » nombre, et il n'est jamais moins croisé par les lois que dans les » pays de servitude. »

L'auteur, qui ne fait que mettre en lumière d'une manière supérieure et en homme profondément versé dans la matière cette grande et féconde pensée, vit à son apparition son ouvrage accueilli de la manière la plus flatteuse par tous les journaux, même des opinions les plus opposées. C'était à qui le louerait sans aucune restriction; preuve incontestable de son mérite réel. Le grave *Moniteur universel* lui-même, dans un article assez court, mais bien senti, lui rendit cet honorable hommage (8 mai 1820) :

Digitized by Google

« La Chambre des députés, dans une de ses dernières séances, a » agréé l'hommage d'un ouvrage intitulé : *Essai sur les entraves que* » *le commerce éprouve en Europe,* par M. de Tollenare, de Nantes. » Nous ne pouvons nous livrer en ce moment à des développements » sur cet intéressant ouvrage. Le titre indique assez que les matières » les plus graves y sont traitées, et qu'il appelle également l'attention » des négociants et des hommes d'État. Les questions des douanes, » de l'intérêt de l'argent, des banques, des emprunts, de l'amortisse- » ment, y sont discutées avec un talent qui porte le cachet de l'expé- » rience pratique réunie à la connaissance de toutes les théories sur » la matière. »

Voici, d'un autre côté, le jugement du *Constitutionnel:*

« Nous recommandons aux négociants et aux personnes qui s'oc- » cupent d'administration publique, l'ouvrage que M. de Tollenare, » de Nantes, vient de publier sous le titre modeste d'*Essai sur les* » *entraves que le commerce éprouve en Europe.* L'auteur pense » que la liberté illimitée du commerce extérieur serait prématurée ; » mais il développe, avec une grande clarté, les avantages qui sont » résultés de l'affranchissement du commerce intérieur, affranchis- » sement qu'il rattache, avec beaucoup de sagacité, à la chute de la » féodalité, à l'abolition des priviléges des provinces, et au système » libéral qui, plus d'un siècle avant la Révolution, se faisait jour à » travers les préjugés dominants, et préparait notre réorganisation » sociale et l'établissement du régime constitutionnel.

» L'auteur envisage d'un point de vue très-élevé la doctrine des » droits fiscaux, et il examine, en homme qui possède parfaitement » la matière, quelles sont celles des importations étrangères qu'il faut » admettre ou repousser. Ses vues sur les emprunts, sur l'amortis- » sement, sur la publicité nécessaire à toute administration finan- » cière qui repose sur le crédit, nous ont paru très-remarquables, et » les considérations qu'il présente sur l'intérêt général de l'argent » peuvent s'appliquer à tous les temps. » (12 mai 1820.)

Il serait facile de multiplier les citations, de transcrire les appréciations avantageuses qu'ont portées de cet ouvrage et le *Courrier français* et la *Quotidienne*, et de citer les deux analyses raisonnées qu'en donna M. Huet de Coëtlisan dans la *Revue encyclopédique;* mais tous ces éloges peuvent se résumer dans ces quelques mots qui terminent le remarquable article de M. Costar, dans le *Journal de Paris* (6 juillet 1820).

Digitized by Google

« L'ouvrage de M. de Tollenare est destiné à porter une si vive » lumière dans les questions législatives et commerciales, que c'est » déjà un service rendu que de l'annoncer avec l'éclat et la distinc- » tion qu'il mérite. Il est propre à éclairer les discussions publiques » en matière d'impôt, à exercer les méditations des chambres de » commerce, enfin à accélérer l'essor de l'industrie manufacturière, » en lui faisant comprendre l'heureuse harmonie qui existe entre les » utiles *entraves* dont elle s'épouvante et la sagesse du Gouverne- » ment qui les impose. »

Indépendamment du talent supérieur avec lequel L.-F. de Tollenare avait traité, dans son *Essai sur les entraves que le commerce éprouve en Europe*, les plus hautes questions de commerce et de finance, il y avait encore déployé un mérite d'écrivain qu'on trouve très-rarement dans ces ouvrages spéciaux. Son style, parfois imagé, mais cependant toujours clair, concis, et qui ne dit que ce qu'il doit dire, se fait facilement comprendre des personnes même les plus étrangères aux matières commerciales.

Un semblable succès ne manqua pas d'attirer les regards sur son auteur. La Société académique de Nantes, qui s'enorgueillissait à juste titre du beau talent d'un de ses compatriotes, s'empressa de l'accueillir dans son sein. Plusieurs autres sociétés savantes imitèrent cet exemple. On peut citer dans le nombre la Société d'encouragement de Paris et la Société académique d'Orléans.

Jamais la Société académique de Nantes ne pouvait faire une meilleure acquisition. Outre son mérite intrinsèque, L.-F. de Tollenare était travailleur par goût, et ne reculait pas, grâce à sa capacité et à sa forte conception, devant le labeur même le plus ardu. Il le prouva de reste. S'agissait-il de rendre compte de quelque nouvelle invention, de traiter quelque question importante, soit commerciale, soit industrielle, soit administrative, y avait-il quelque rapport à faire sur un objet spécial, on ne manquait pas de le prier de s'en charger, et il était rare qu'il déclinât une telle mission. Bien qu'il eût parfois d'assez graves occupations, il savait cependant faire un si judicieux emploi de son temps, qu'il trouvait moyen de suffire à tout. On n'a, d'ailleurs, qu'à consulter les mémoires de la Société académique de Nantes, de l'année 1820, époque de sa réception, jusqu'à l'année 1830, époque où il la quitta, et l'on pourra se convaincre qu'il est peu de membres qui prirent une plus grande part à ses travaux, et qui traitèrent plus de questions différentes.

Digitized by Google

Ses collègues avaient d'ailleurs une si haute idée de sa capacité, qu'en 1821 ils le nommèrent secrétaire de la Société académique. Ce fut lui qui fut chargé, en conséquence, de faire le rapport de ses travaux de l'année. Ils s'acquitta de cette tâche, qui ne laisse pas que d'offrir plus d'une difficulté, à la satisfaction générale, et avec tant de clarté, de mesure et de bon goût, qu'on lui proposa la place de secrétaire perpétuel, honneur qu'il refusa, en donnant pour raison que ses occupations ou ses absences de Nantes ne lui permettaient pas de s'en charger.

LIDENER.

(*La suite prochainement*).

Digitized by Google

CHALAIS

OU

UNE CONSPIRATION SOUS RICHELIEU.

(*Fin.* — V. 1re année, pp. 349, 421, 473; 2e année, p. 129.)

VII.

Le Procès. — L'Exécution.

Dès le commencement d'août, Louis XIII, au moment même où il signait le contrat de mariage de son frère bien-aimé, ordonnait l'érection à Nantes d'une Chambre de Justice criminelle. Les considérants sont curieux : *Il a reçu advis de plusieurs conspirations faites contre sa personne et son auctorité, et de crimes de lèze-Majesté au prémier chef, les plus atroces que l'extrême méchanceté puisse excogiter.* Il faut procéder immédiatement au jugement, parce que s'il était différé, *la preuve en pourrait être divertie et altérée, au grand préjudice de la sécurité publique. Aussi, de l'advis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et auctorité royale, nous créons une Chambre de Justice criminelle, sans appel.....* Les lettres du roi sont enregistrées le 5 août au parlement de Rennes (1).

C'était là, je crois, le premier exemple de ces commissions judiciaires, obéissantes et serviles, qui devaient être, entre les mains de Richelieu, un si terrible instrument de vengeance et de domination, un moyen toujours sûr, mais toujours odieux, pour perdre les innocents comme les coupables. Vainement le cardinal s'empresse-t-il de dire que *l'on choisit les juges de la plus grande réputation de probité qui fussent en la cour du parlement de Bretagne :* la conscience publique a toujours eu raison de protester contre cette forme illégale de justice politique (2).

(1) *Procès de Chalais,* pp. 88-94.
(2) *Mémoires de Richelieu,* p. 388.

Digitized by Google

La mère de Chalais, la fille courageuse du maréchal de Montluc, était arrivée à Nantes, dès les premiers jours d'août, pour prodiguer à son fils tous les secours de son dévouement maternel. Seule, au milieu des caractères dégradés de cette époque, elle conserve sa dignité morale; rien ne rebute son infatigable persévérance : sa conduite est au niveau de son infortune. Les parents et les amis de Chalais lui avaient d'abord offert leur assistance; puis ils s'étaient prudemment ou lâchement excusés (1). Elle implore vainement la pitié de Marie de Médicis : celle-ci lui répond durement : — « Eh ! » Madame, je suis mère aussi bien que vous : votre fils n'a-t-il pas » voulu me priver des miens en armant le frère contre le frère?... » Il est en justice : le roi, mon fils, me la doit et à son État; il me » la doit pour l'union entre mes enfants. » Et elle laisse ainsi la pauvre veuve désolée, mais non découragée (2). Alors elle adresse au roi, le 9 août, une humble supplication, pleine de larmes, mais digne d'une noble mère : « Je vous demande, écrit-elle, les genoux » en terre, la vie de mon fils; ne permettez pas que celui que j'ai » nourri pour votre service, meure pour celui d'autrui; que cet » enfant que j'ai élevé si chèrement, soit la désolation de ce peu de » jours qui me restent; et enfin, que celui que j'ai mis au monde » me mette au tombeau. Hélas, Sire, que ne mourût-il en naissant, » ou du coup qu'il reçut à Saint-Jean, ou en quelque autre des périls » où il s'est trouvé pour vostre service, tant à Montauban, Montpel- » lier, que autres lieux?... Je vous l'ai donné à huit ans, il est petit- » fils du maréchal de Montluc et du président Jeannin par alliance. » Les siens vous servent tous les jours, qui n'osent se jeter à vos » pieds de peur de vous déplaire : ne laissant pas de demander en » toute humilité et révérence, les larmes à l'œil, avec moi, la vie de » ce misérable : soit qu'il la doive achever dans une prison perpé- » tuelle, ou dans les armées étrangères en vous faisant service..... » Ainsi Vostre Majesté peut délivrer les siens de l'infamie et de la » perte, satisfaire à vostre Justice, et relever vostre Clémence : nous » obligeant de plus en plus à louer votre Bénignité, et prier Dieu

(1) *Mercure françois*, p. 402.

(2) *La conspiration de Philotas contre Alexandre mise en comparaison avec celle de ceux qui avaient entrepris de faire sortir Monsieur de la cour*. Paris, 1626. — *Mercure françois*, p. 413.

Digitized by Google

» continuellement pour la santé et prospérité de vostre Royale Per-
» sonne, et moi particulièrement qui suis

» Vostre très-humble et très obéissante subjette et servante,

» DE MONTLUC (1). »

Le roi ne répondit pas à ces touchantes prières : *mais*, dit Richelieu, *il permit aux parents de Chalais et particulièrement à sa mère de solliciter pour lui. Sa Majesté ne voulut jamais qu'aucun parlât aux juges de sa part ; mais toutes ses bontés n'empêchèrent pas leur justice* (2). Quelle dérision cruelle !

Cependant Mme de Chalais multiplie ses efforts impuissants : elle encourage son fils : elle dicte au Basque Johannes les recommandations prudentes et les prières qu'elle lui adresse : *Qu'il ait bonne résolution et qu'il fasse bonne contenance ;* elle lui écrit *qu'il récuse les témoins qui le chargent : ce sont de méchantes gens, qui lui doivent de l'argent et ont juré de le perdre*, etc. (3). Et comme Chalais, on ne peut savoir pour quel motif, semblait abandonner la défense juridique de sa vie, elle persiste dans ses démarches. Le 17 août, elle présente au garde des sceaux, montant à la Chambre de Justice, une requête de récusation contre le président de Cussé, l'un des juges, fondée sur ce qu'il était parent des enfants du maréchal de Schomberg, ennemi de Chalais. La requête est mise entre les mains du rapporteur, qui la lit au bureau. Le sieur de Cussé est entendu et se retire : après délibération, on met la requête à néant ; car ce n'est pas Schomberg, mais le roi seul qui est partie dans cette affaire (4).

On lit, le même jour, une autre requête de Mme de Chalais, pour qu'il soit donné avocat et conseil à l'accusé, et pour que Louvigny soit récusé. On délibère de nouveau ; elle est d'abord déclarée recevable à présenter requête pour son fils ; mais on rejette encore sa demande, attendu *que l'accusé doit être entendu lui-même, et alléguer les reproches qu'il a à faire contre les témoins* (5).

---

(1) *Pièces du procès de Chalais*, pp. 105-107.

(2) *Mémoires de Richelieu*, p. 397.

(3) Lettre du 10 août ; *Procès de Chalais*, pp. 108-110.

(4) Relation de ce qui s'est passé au procès de Chalais : *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal*, par Aubery, 1660, 1 vol. in-fol., — ou dans la *Vie du cardinal de Richelieu*, par Le Clerc, édit. d'Amsterdam, 1753, t. III, pp. 447-462.

(5) *Id., id.*

Digitized by Google

Ainsi, le procès devait se poursuivre, malgré tous ses efforts.

Le 10 août, des lettres royales avaient organisé la Chambre de Justice criminelle, en exposant longuement les causes et le but du procès : « Nous avons reçu plusieurs avis de divers endroits, tant » dedans que dehors le royaume, des conspirations qui se faisaient » contre notre personne et notre État, tendantes à remplir toutes » les provinces de ce royaume de la plus lamentable désolation dont » il ait jamais été affligé.... Les auteurs de cette conjuration si per- » nicieuse, par le crime le plus atroce qui se puisse commettre » contre la Majesté Royale, ont été si malheureux de faire tous leurs » efforts, par sollicitations, calomnies et autres détestables artifices, » pour mettre division entre nous et notre très-cher et très-amé » Frère unique, le duc d'Orléans : par la bonté incompréhensible » de Dieu, il nous a clairement apparu que l'affection de notre Frère » n'a pu être détournée ni aliénée.

» Chacun a vu, par notre patience, que notre but était plutôt » d'étouffer le crimé dans le silence et dans l'oubli; mais le mal » empirait tous les jours.... Nous avons esté contraint, après nous » estre asseurés du maréchal d'Ornano et quelques autres et de nos » frères naturels, les duc de Vendôme et grand prieur de France, » de faire appréhender le sieur de Chalais, pour les charges qui sont » contre lui, d'autant plus étranges, que nous l'avions honoré d'une » charge si importante et si proche de notre personne.... Nous som- » mes tous les jours sollicités par les vœux et les prières de nos » bons et fidèles sujets.... Nous avons donc été dans la nécessité de » punir les criminels et de détourner par l'appréhension du péril la » témérité et la malice de ceux qui s'y pourraient laisser aller » ci-après (1). »

En conséquence, Jean de Bourgneuf, seigneur de Cussé, premier président du parlement de Bretagne; Isaac Loysel, seigneur de Brie, second président; les sieurs Fouquet (2), de Machault, de Criqueville, conseillers et maîtres des requêtes ordinaires; Joachim Descartes (3), Simon Hay, Gilles du Lys, Laurent Peschard, Jean du

(1) *Pièces du procès de Chalais*, pp. 129-137.

(2) François Fouquet, père du célèbre surintendant.

(3) Père du grand philosophe, qui, alors âgé de 30 ans, venait de quitter Rennes, pour retourner à Paris.

Digitized by Google

Halgoët, Huet, François d'Andigné, de Martigné, Oudart, conseillers du parlement, avec Christophe Fouquet, procureur général, doivent constituer la Chambre de Justice. Martigné et Oudart, désignés, ne devaient pas figurer au nombre des juges (1).

Les juges se réunissent, le 11, au couvent des Cordeliers, sous la présidence de monseigneur le garde des sceaux : on donne lecture des interrogatoires et réponses de Chalais, et des conclusions du procureur général. Le 12, sur le réquisitoire de ce dernier, on décrète ajournement et prise de corps contre la plupart de ceux dont Chalais avait parlé dans ses différents interrogatoires : mais, pour plusieurs motifs et par la volonté du roi, on ne donne pas suite à ces décisions (2).

Le 11, suivant la plupart des historiens, Gaston fait une déposition en six points contre Chalais, devant le roi, la reine-mère, le cardinal, Marillac, d'Effiat et le sieur de Beauclerc : cette déposition ne se trouve pas dans les pièces du procès ; il n'en est pas même fait mention. A-t-on voulu ménager la dignité ou la réputation du frère du roi (3) ?

Les pièces fournies à la commission par le garde des sceaux sont :

1° Les interrogatoires de l'accusé.

2° Les lettres des agents des pays étrangers touchant la conspiration du maréchal d'Ornano.

3° Les tablettes écrites en basque, avec la traduction.

4° La déposition de Lamont.

5° Les lettres saisies de Johannes et de Martin.

Les 11, 12 et 13 août, dans l'une des salles du château de Nantes, en présence de Jean de Bourgneuf et d'Isaac Loysel, Chalais est con-

---

(1) *Commission des juges nommés par le roi, pour faire le procès à Chalais.* — *Pièces du procès,* p. 129. — *Mercure françois,* p. 391, etc., etc. Les noms sont fort mal écrits, ainsi que dans les petites feuilles qui furent alors imprimées et partout répandues, pour donner beaucoup de publicité à l'affaire : ainsi *Descartes* est appelé *de Saintes* et *Desartes ; de Martigné* est appelé *Mortigné ; d'Andigné* est appelé *Daudigne, d'Audignier, Daudiguier* ; ici l'on fait deux personnes des conseillers *Oudart* et *Huet,* là on réunit *Audart Huet, Oudart Huet,* etc.

(2) *Relation de ce qui s'est passé au procès de Chalais,* tirée du cabinet de M. du Puy. Extrait des registres secrets de la Chambre de Justice.

(3) Elle est rapportée par Le Clerc, t. III, p. 448.

Digitized by Google

fronté avec les témoins qui ont déposé contre lui. Et ces témoins, quels sont-ils? Lamont; Denis Tournier, son laquais; Johannes de Seinich; enfin Roger Dasté de Gramont, sieur de Louvigny : Chalais n'en récuse aucun, et reconnaît leur déposition comme conforme à la vérité. Nous connaissons la valeur de leurs témoignages : nous regrettons, pour l'honneur de Louis XIII et de Richelieu, que la culpabilité de Chalais n'ait pu être prouvée que par de tels personnages (1).

Il est alors transféré du château à la prison du Bouffay : il ne reparaît devant ses juges que le 18. Assis sur la sellette, dans la chambre criminelle du palais de Nantes, Chalais est interrogé par les conseillers Descartes et du Halgoët. Ses réponses, remarquons-le bien, sont toujours semblables à celles qu'il a faites dans ses premiers interrogatoires; et aucune question ne peut faire même supposer qu'il ait été judiciairement accusé de quelque autre crime : il parle des intrigues que nous connaissons, avoue la part qu'il y a prise depuis Blois; mais il n'a rien su des projets de traité avec les huguenots (2); il a *essayé, tant qu'il a pu, de réconcilier Monsieur avec le roi : c'est plutôt par son imprudence que par intention de mal faire, qu'il n'a pas donné avis à son maître des voyages vers M. de la Valette et M. d'Épernon. Il déclare qu'il n'a rien fait contre le service de Sa Majesté : il n'a jamais parlé, ni entendu parler, ni su qu'il y eût aucun dessein contre la personne du roi, ni qu'on ait tenu aucun mauvais propos de Sa Majesté;* et il répète à plusieurs reprises ces affirmations. *Et présenté audit de Talleyrand la question, et faict à cette fin préparer du feu : a dict qu'il n'en estoit de besoing; et qu'il a franchement recognue la vérité, et ne nous pouvoir dire autre chose.* Je ne vois là qu'un simple interrogatoire; je ne trouve nulle trace de débats contradictoires. Il en résulte évidemment que Chalais s'est imprudemment mêlé, comme beaucoup d'autres, aux intrigues qui se formaient autour de Gaston : s'il est plus coupable, c'est parce qu'il était de la maison du roi; mais quant au crime de lèse-majesté au premier chef, d'attentat contre la personne du souverain, dont il est accusé, je n'en découvre nul indice dans les pièces du procès.

---

(1) *Pièces du procès*, pp. 141-150, 152-154.

(2) C'est le contraire de ce qu'avancent la plupart des historiens, jusqu'à Mellinet (t. IV, p. 135).

Digitized by Google

Quels sont donc ces témoignages effrayants, ces dépositions accablantes, qui devaient le faire condamner à mort? Où sont ces aveux qui étonnèrent et épouvantèrent ses juges eux-mêmes (1)?

L'on a dit qu'on lut aux juges un grand nombre de pièces, qui chargeaient Chalais : quelles sont donc ces pièces, qui ont disparu? Seraient-ce, par hasard, des lettres des résidents français près la comtesse de Hanau et l'empereur d'Allemagne? Que pouvaient-elles apprendre? Seraient-ce les informations faites par le sénéchal de Moulins? Mais de quelle importance pouvaient être ces informations? (2) On cite encore la déclaration de Gaston du 11 août, dont il n'est pas fait mention au procès : enfin on parle des tablettes dans lesquelles Chalais aurait écrit en langue basque des discours injurieux au roi : nous les connaissons, et nous y cherchons en vain la moindre expression outrageante.

Mais il paraît, ajoutent presque tous les historiens, qu'il y eut encore d'autres dépositions tenues secrètes : Chalais, soit par la force de la vérité, soit par l'espérance d'arrêter les procédures, aurait avoué qu'il s'était agi de faire déclarer le roi impuissant et incapable de régner, et de faire casser son mariage. La reine, instruite de tout par Mme de Chevreuse, aurait trempé dans le complot (3). Et l'on appuie cette assertion du témoignage de Richelieu lui-même, qui dans son Testament politique écrit ces mots :

Étant contraint de dire, à mon grand regret, qu'une personne de la première considération s'y trouva insensiblement engagée avec plusieurs autres, qui fomentoient et suivoient ses passions, je ne puis omettre le mérite que vous acquîtes devant Dieu et devant les hommes, en supprimant l'éclat qu'eût eu sa conduite imprudente, si vous n'eussiez sagement dissimulé ce que vous pouviez réprimer avec autant de sévérité que de raison (4).

---

(1) *Pièces du procès*, pp. 155-164. — Mellinet, t. IV, p. 194.

(2) Relation de ce qui s'est passé au procès de Chalais, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal*, t. I, in-fol., 1660.

(3) Mme de Motteville assure que Chalais pria son confesseur d'aller trouver le roi, pour lui dire toute la vérité, et *d'aller de sa part demander pardon à la reine;* s'excusant de ce que le désir de la vie et la crainte de la mort l'avaient persuadé qu'il pouvait dire ce qu'il savait, *puisqu'il ne savait rien d'elle qui pût déplaire au roi.* Elle ajoute que la mère de Chalais vint également trouver la reine, pour lui en *donner satisfaction.*

(4) *Testament politique*, p. 8, édit. de 1708.

Digitized by Google

Or, ces paroles de Richelieu, d'ailleurs assez vagues et que l'on pourrait discuter, s'expliquent beaucoup mieux d'une autre façon : n'est-ce pas le frère du roi qu'elles désignent? Ne font-elles pas allusion à ses intrigues, qui le menaient à la rébellion, et que Louis XIII parut oublier et dissimuler habilement dans l'affaire du mariage que nous connaissons? Richelieu, qui dans ses Mémoires recueille avec une partialité si minutieuse tout ce qui peut contribuer à faire paraître coupables ses ennemis, aurait-il évité de rappeler ces dépositions, si importantes pour la justification de sa politique (1)? Pour ma part, je ne crois pas, jusqu'à preuve évidente du contraire, à des aveux de Chalais, autres que ceux qui se trouvent rapportés avec tant de détails précis et vrais dans les pièces nombreuses du procès. Je ne crois pas, comme l'a répété légèrement, après tant d'autres, le dernier auteur d'une histoire de France, que l'on ait extorqué à Chalais, par une promesse de pardon, qui fut indignement violée, certains aveux, vrais ou faux, beaucoup plus graves que les chefs patents d'accusation (2).

Enfin, l'on ajoute que Chalais fut surtout condamné ou jugé indigne de pardon, parce qu'il fut reconnu qu'il avait, de concert avec la cabale de Gaston, voulu tuer le cardinal et même Louis XIII. Bien des propos de cette nature ont pu, ont même dû être tenus dans cette cour si frivole, si bavarde et si immorale; mais il y a loin de propos imprudents à un projet sérieusement conçu. Sur quelles preuves sont donc fondées ces assertions erronées, qui ont cours cependant, depuis plus de deux cents ans? D'abord, tous les contemporains nient une pareille tentative : Bois d'Annemets, le favori de Gaston, comme Bassompierre, comme Mme de Motteville, la confidente d'Anne d'Autriche; il n'en est fait mention ni dans les Mémoires de Richelieu, ni dans les pièces du procès, ni dans la sentence cruelle qui devait frapper impitoyablement Chalais. Cependant, il est certain

(1) Il est curieux de voir avec quel soin Richelieu accumule les faits les plus insignifiants, les moindres paroles, les ouï-dire, les suppositions, etc., pour prouver la vérité de ses accusations : l'on est étonné de la multiplicité de ses informations, de ses renseignements de tout genre; mais l'on n'est pas moins surpris, plus d'une fois, du peu de valeur de chacune de ses allégations prises séparément. — Voyez pour cette affaire depuis la page 387 jusqu'à la page 431 de ses *Mémoires*.

(2) H. Martin, *Hist. de France*, t. X, p. 176.

Digitized by Google

que l'on fit alors courir le bruit d'un pareil crime médité par Chalais : nous en avons déjà parlé, en racontant l'arrestation de ce malheureux. Or, on peut supposer que ces rumeurs, perfidement répandues, avaient pour but, devaient au moins avoir pour résultat, d'effrayer et d'irriter le soupçonneux et vindicatif Louis XIII, de rendre les juges de Chalais plus faciles à la condamnation de l'accusé, de tromper l'opinion publique, en aggravant la culpabilité de celui qui devait périr, en grandissant singulièrement le péril auquel le roi et son ministre avaient été exposés. Assurément, c'est là une politique habile ; mais est-elle juste, est-elle morale? Pendant toute la durée du procès, Chalais a-t-il été une seule fois interrogé sur cette prétendue tentative d'assassinat? Si l'on a cru un seul instant à des indices révélateurs, ne devait-on pas rechercher scrupuleusement la vérité? Au contraire, Chalais, dans tous ses interrogatoires détaillés, déclare qu'il a toujours été bon serviteur du roi, qu'il n'a connu aucun projet contre sa personne, qu'il n'a même jamais prononcé une parole qui pût l'offenser. Cependant Louvigny, dit-on, ce misérable Louvigny, l'avait formellement dénoncé au roi, et c'est ce qui a déterminé l'arrestation de Chalais : mais Louvigny, dans ses dépositions, ne dit pas un seul mot qui ait rapport à cette grave accusation. Qui pourrait expliquer ce silence inexplicable de tout le monde?

Richelieu, dans ses Mémoires, se contente de citer un avis curieux, envoyé au roi le 23 juillet, de l'autre extrémité de la France, par M. d'Alincourt : un gentilhomme, agent du comte de Soissons, s'est découvert à lui et lui a révélé que Monsieur était résolu à se sauver de Nantes à la Rochelle; mais, avant de partir, il devait essayer de poignarder M. le cardinal dans le conseil; or, Chalais savait tout et était du dessein (1). Rien de plus d'ailleurs; et dans le procès il n'est pas une seule fois parlé de ce projet d'assassinat; en outre, Chalais déclare souvent qu'il n'a rien su des rapports de Monsieur avec les huguenots, et qu'il l'a toujours détourné de fuir à la Rochelle. Richelieu parle, il est vrai, plus d'une fois, *d'un exécrable attentat contre la personne du roi*; mais les preuves qu'il entasse pour y faire croire, me paraissent de la plus grande faiblesse : qu'on en juge par la suivante : *L'on a rapporté qu'un cocher de M. de Vendôme*

(1) *Mémoires de Richelieu*, p. 399.

Digitized by Google

aurait dit, en passant à Saumur : « N'a-t-on pas bien rasé Louis le Fainéant (1) ? »

Cependant les bruits de complot, d'assassinat, continuaient de circuler à Nantes, surtout au moment où les juges allaient décider du sort de Chalais. Louvigny (agissait-il de lui-même, ou cédait-il aux suggestions de plus puissant que lui?) allait partout répétant, que l'on ne devait pas trouver étrange, si le roi ne pardonnait pas à l'accusé, puisqu'il était certain que Chalais avait voulu l'assassiner. Faut-il croire que ces bruits étaient alors semés dans une odieuse intention? Chalais vivait encore; mais dans quelques jours il allait mourir : l'on espérait, dit-on, que Gaston ne serait pas averti, et ne pourrait se justifier avant le supplice du malheureux, afin qu'il en restât au moins une impression dangereuse. Les faits semblent donner quelque vraisemblance à cette triste supposition. Le jeudi 13 août, Louvigny étant avec le duc d'Halluin (2) dans la cour du logis de Henri de Gondy, duc de Retz, se plaint de ce que Monsieur lui en veut beaucoup pour ses dépositions contre Chalais : « *Mais*, ajoute-» t-il, *ce n'est rien; car mille gens* (Quels étaient ces gens?) *disent,* » *dans la Cour, que ce misérable-là devait tuer le roi avec un cou-* » *teau fort large, en feignant de l'avertir que Monsieur voulait lui* » *parler.* — *Cela choque le sens commun*, répond le duc de » Retz. — *Vous avez raison*, reprend Louvigny; *mais de Chalais,* » *qui est un esprit faible, tout se peut appréhender : d'ailleurs,* » *après avoir commis le crime, il eût pu se jeter dans la foule et* » *crier : Vive le roi!* » — Le lendemain, dans la cour du château de Nantes, le duc de Bellegarde s'entretenait de cette affaire avec le président Le Coigneux; le duc de La Rochefoucault les aborde, leur répète ce que vient de lui apprendre le duc de Retz, et ajoute, toujours d'après le dire de Louvigny, que Monsieur devait se trouver à la porte du roi, au moment du crime, pour sauver le meurtrier : huit ou neuf personnes l'auraient accompagné pour entrer en même temps, afin que l'on ne pût découvrir qui avait fait le coup, etc. Alors, le duc de Bellegarde et Le Coigneux vont avertir la reine-mère, qui leur recommande de tenir pour le moment la chose secrète et de n'en pas parler à Monsieur (3).

---

(1) *Mémoires de Richelieu*, p. 405.

(2) Fils du maréchal de Schomberg, depuis duc et maréchal de Schomberg.

(3) *Pièces du procès*, pp. 169-178.

Digitized by Google

Mais déjà ce bruit odieux s'était répandu, et Gaston en était instruit à la chasse par un de ses officiers : aussitôt il se plaint, il demande que ce mystère soit éclairci; et le roi, qui ne peut s'y refuser, charge, le 18 août, le garde des sceaux et les deux présidents de Cussé et Loysel de faire une information sur les bruits qui courent et sur les accusations de Louvigny. Cette information a lieu le jour même, et l'on entend les dépositions des ducs de Retz, de Bellegarde, de La Rochefoucault, enfin celles du comte de Louvigny(1). C'est quelques heures seulement avant l'exécution de Chalais, déjà condamné, que l'on demande au dénonciateur comment il a appris les détails par lui répétés. Mille gens, suivant ses propres paroles, ont tenu ces propos à la cour : et cependant, lorsqu'il est sommé de dire la vérité, dans cet instant suprême, quelle est la misérable fable qu'il débite en balbutiant? *Il y a dix ou douze jours, étant à la chasse du renard, avec le roi, il sentit deux épines qui étaient entrées dans sa botte et le piquaient. Mettant pied à terre, et attachant son cheval à un arbre, il s'arrête auprès d'un gros buisson pour abattre sa botte. Alors il entend trois ou quatre hommes qui étaient couchés de l'autre côté du buisson et qui parlaient ensemble. L'un deux disait : « Il faudrait inventer de nouveaux supplices » pour tourmenter Chalais, car j'ai entendu dire qu'il avait » dessein de tuer le roi avec un couteau, en tirant le rideau, » lorsqu'il serait dans son lit, puis après il aurait crié : Vive » le Roi! » Mais, dans ce moment, on sonna du cor, et ces hommes s'en allèrent, sans qu'il pût les reconnaître; et comme il cherchait à les atteindre, il rencontra un soldat ou laquais habillé de gris, à qui il demanda quels étaient ces hommes; et celui-ci lui répondit qu'il ne les connaissait pas. S'il n'a pas tout raconté, lorsqu'il fut confronté avec Chalais, c'est qu'il voyait que beaucoup de gens parlaient de ce projet, sans se cacher : puis, ne connaissant pas ces hommes, il ne pouvait prouver son dire* (2).

---

(1) Ainsi, c'est seulement le jour de la condamnation qu'a lieu cette information : c'est seulement le jour du supplice que Chalais en aura eu connaissance. Ce n'est donc pas d'après ces dépositions que Chalais fut condamné, comme on l'a partout répété. Dans les *Pièces du procès*, il est même dit que les lettres patentes sont du 18, et que l'information a lieu le mercredi 19. — Voir p. 169; — et dans les pièces conservées par Le Clerc, t. III, p. 460.

(2) *Pièces du procès*, pp. 178-181.

Digitized by Google

Tous ces détails sont aussi ridicules qu'odieux : Chalais nia jusqu'au dernier moment. Quant à Louvigny, le calomniateur, il fut évidemment protégé par le cardinal. Sur les plaintes de Gaston, il devait être, il est vrai, quelques jours après, arrêté et conduit au château d'Ancenis (1) : mais, après quelques mois de captivité, les portes de sa prison lui étaient ouvertes, au moment où Gaston demandait qu'on le fît juger par le parlement. L'on a même dit que Richelieu l'avait secrètement récompensé de ses services : ce qu'il y a de certain, c'est que dans la défense du roi et de ses ministres, faite par ordre du cardinal, pour répondre aux graves accusations du duc d'Orléans, alors fugitif, l'auteur se contente d'écrire que *Louvigny était un gentilhomme de bon lieu, qui a parlé d'une entreprise contre la personne du roi :* il eût mieux valu ne rien dire.

Au reste, ces dépositions calomnieuses ne devaient pas déterminer la sentence des juges : car elle était déjà prononcée, et devait immédiatement recevoir son exécution, sans que l'on attendît un seul jour pour vérifier, par l'interrogatoire de celui qu'elles chargeaient si impudemment, si elles avaient quelque fondement.

Les juges n'avaient pas perdu de temps à délibérer. Au moment même où Chalais subissait ses derniers interrogatoires, le 18 août, la Chambre, suffisamment éclairée, sans aucun doute, le déclarait atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, le condamnait à être conduit, tête nue, sur la place du Bouffay de Nantes, et à être décapité sur l'échafaud : sa tête, placée au bout d'une pique, devait être mise sur la porte de Sauvetout, et son corps, coupé en quatre morceaux, qui seraient attachés à des potences aux quatres principales avenues de la ville : avant l'exécution, il devait être soumis à la torture, pour révéler ses complices. Ses biens, meubles et immeubles, sont confisqués, après que l'on aura sur eux prélevé la somme de 619 livres applicables à œuvres pieuses dans les villes de Rennes et de Nantes : sa postérité est déclarée ignoble et roturière ; ses maisons seront rasées et ses bois abattus et coupés à hauteur d'homme (2).

---

(1) *Mercure françois*, p. 415.

(2) *Mercure françois*, pp. 404-406. — *Pièces du procès*, pp. 181-184. — Remarquons ici que les pièces du procès ont été imprimées avec la plus grande

Digitized by Google

Le jour suivant, mercredi 19 août, il est amené dans la chambre criminelle du Présidial : on le fait mettre à genoux, et son arrêt de mort lui est lu, en présence des deux commissaires J. Descartes et Jean du Halgoët.

On demande encore une fois au malheureux condamné de dire franchement tout ce qu'il sait : « Sur l'espérance, répond-il, que » Messieurs les principaux ministres du roi m'ont donnée, que je » pourrais obtenir grâce de Sa Majesté, j'ai tout déclaré ; je n'ai » aucun autre complice que ceux que j'ai nommés : j'en ai même dit » plus qu'il n'y en avait, pensant par ce moyen avancer ma grâce. » — Alors les conseillers l'interrogent : « Qu'avez-vous dit plus qu'il » n'y en avait. » — « C'est tout ce que j'ai dit concernant les Dames, » comme aussi tout ce que j'ai pu dire à M. de Lamont : j'ai tout » inventé, me voyant comme désespéré de la grâce du roi, et croyant » satisfaire ceux qui me disaient en savoir davantage. J'ai avoué » tout ce qui était convenu, pour sauver ma vie : ce que j'ai dit » concernant les Dames, et particulièrement Mme de Chevreuse, est » faux. Je ne sais rien d'elle, sinon que M. le colonel d'Ornano *lui* » *donné une jupe*, et jamais elle ne m'a détourné du service que je » devais au roi. » Alors Lamont, que nous retrouvons jusqu'au dernier moment, toujours le même, toujours pieusement délateur, l'interrompt : « Monsieur, rendez gloire à Dieu, en disant la vérité : » vous avez bonne souvenance qu'en conversation familière vous » me disiez tout ce qui est contenu dans vos dépositions. » Chalais lui répond qu'il n'a pas souvenir de tout ce qu'il a pu lui dire ; que d'ailleurs il avait l'esprit trop troublé, et que les lettres adressées à Mme de Chevreuse sont fausses. — « Mais je les ai vu écrire, » dit Lamont. — Les conseillers lui font observer que Chalais ne nie pas les avoir écrites, mais soutient que les invectives et injures qu'elles renfermaient étaient fausses. Lamont, avec une persistance étonnante, qui achève de peindre le personnage, répond que les *choses faites par elle, dont ils avaient souvent discouru ensemble, ne pouvaient être effacées par son désaveu :* il le supplie encore de considérer dans quel état il se trouve et de rendre gloire à Dieu, en

---

négligence ; il y a très-souvent confusion, erreur dans les dates, dans les noms, dans les mots : c'est seulement par un examen très-attentif que l'on peut s'y reconnaître.

Digitized by Google

disant la vérité. Quel excellent témoin! Chalais persiste à déclarer qu'il a écrit ces lettres *par une extrême rage qu'il avait contre elle et par une fausse opinion qu'elle l'avait trompé* (1). Puis il demande si le roi est à Nantes : on lui répond qu'il n'y est pas. « Mais » Monsieur n'y est-il point? » Même réponse. « Alors, je vois bien, » s'écrie-t-il, qu'il me faut mourir (2). »

Et cependant l'on a répété que Chalais, soit par l'appréhension de la torture, soit par les remords de sa propre conscience, confessa toutes les machinations, entreprises et conspirations dressées par les ennemis de l'État contre la France, le roi, le cardinal : où sont ces aveux épouvantables, qui devaient justifier la cruelle sentence portée contre lui? Au contraire, à ce moment suprême, il ne répète que quelques détails insignifiants, et rétracte tout ce qu'il a pu dire contre Mme de Chevreuse, probablement par un sentiment, trop rare chez lui, de généreuse délicatesse.

Mme de Chalais, cette courageuse mère dont aucun refus n'avait encore su rebuter le dévouement, renouvelait ses supplications : mais elle n'avait pu trouver le roi. Tout, d'ailleurs, était admirablement préparé, pour que l'exécution ne souffrît aucun délai : au moment même où la sentence était prononcée, Louis XIII adressait à la Chambre de Justice criminelle ses lettres de clémence royale.

Après avoir remercié les juges de leurs bons services, il ajoutait : « Nous avons par ci-devant tesmoigné par plusieurs actions la » patience et la douceur avec laquelle Nous avons procédé pour » essayer de ramener les esprits dévoyés à leur devoir, et dissiper » les factions : inclinant à la très-humble prière de la Dame de » Chalais, et ayant esgard à sa vertu et piété, et à plusieurs de nos » fidèles et affectionnés sujets, à qui ledit Chalais appartient; Nous » avons fort volontiers consenti de modérer en quelque chose les » peines que vous avez ordonnées par ledit arrest..... A ces causes, » de l'avis de notre Conseil, et de notre grâce spéciale, pleine puis- » sance et autorité royale, Nous avons audit Henry de Talleyrand, » remis la peine portant que sa teste, après l'exécution, sera mise » sur une pique, son corps en quatre quartiers en quatre potences,... » que sa postérité demeurera ignoble et roturière... Il lui sera

(1) *Pièces du procès*, pp. 164-169, 192-194.
(2) *Mercure françois*, p. 409.

Digitized by Google

» seulement présenté la question avant le supplice, qui est la plus » grande et la plus forte torture qui puisse estre donnée à une per- » sonne..... » Enfin, il ajoutait que l'on devait « délivrer à ladite » Dame de Chalais mère, le corps et la teste de son fils, pour le » faire mettre et ensevelir par elle en terre sainte, suivant la très- » humble requeste qu'elle Nous en a faité (1). » Puis le roi, pour ne plus être gêné par les supplications, avait quitté la ville, et allait se reposer de ses fatigues dans une partie de chasse (2).

Le jour même de la condamnation, Mme de Chalais était allée trouver le duc d'Orléans : « Je n'ai rien vu, dit un témoin, digne » de compassion à l'égal de cette pauvre mère : Son Altesse en fut » infiniment touchée ; à moins que d'être de marbre, il était impos- » sible de la voir sans larmes, bien qu'elle n'en jetât pas une seule. »

Mais que pouvait faire l'incapable Gaston? Lui aussi s'éloignait de Nantes le jour de l'exécution : seulement, il envoyait dès le matin Le Coigneux vers le cardinal, pour lui rappeler la promesse qu'il lui avait faite, et le prier d'accorder au condamné un délai de quelques jours, afin qu'il eût le loisir d'intercéder auprès de Sa Majesté. Mais les heures de Chalais étaient comptées, et pendant que le prince attendait dans son carrosse, à la porte du logis de la reine-mère, la réponse de Richelieu, il voyait passer les gardes qui se rendaient à la place du Bouffay, et assistait à tous les préparatifs de l'exécution. Le Coigneux revenait bientôt; le cardinal avait dit qu'il ne pouvait rien à cette affaire, et Gaston, pressé de fuir un triste spectacle, gagnait la route de Châteaubriant (3).

Sans croire à toutes les exagérations des ennemis de Richelieu, on peut affirmer que Chalais conserva quelque espoir, même après sa condamnation, jusqu'au pied de l'échafaud. Il ne pouvait assurément s'imaginer que sa conduite méritât le dernier supplice; et plus, d'une fois, sans faire aucune promesse positive, on avait entretenu ses illusions : aussi comprenons-nous sa douleur et son désespoir, quand il vit qu'il fallait mourir; n'était-il pas sacrifié à la politique inflexible de Richelieu, et n'a-t-il pas dû s'écrier : *Ah! traître cardinal! ta méchanceté et ta perfidie m'ont mis où je suis?*

---

(1) *Pièces du procès*, pp. 185-191.
(2) *Mercure françois*, p. 404.
(3) *Mémoires d'un favori*, p. 340.

Digitized by Google

Plusieurs relations contemporaines nous sont parvenues sur les derniers moments de Chalais : dans quelques-unes, écrites évidemment dans le but de charger encore le malheureux après sa mort, on dit qu'il ne pouvait se résigner et proférait mille blasphèmes : ce sont là de vils mensonges. Chalais, dont la vie fut peu glorieuse, sut au moins mourir comme un gentilhomme : le courage de sa noble mère sembla dès lors passer en lui. Il avait prié les commissaires d'engager Marillac à obtenir du roi qu'il ne fût pas exécuté en public : mais on lui apprit que Louis XIII et son frère étaient sortis de Nantes depuis le matin (1).

Alors, apercevant un archer des gardes, nommé Sainte-Marie, il l'envoie vers sa mère, la suppliant de se consoler et de croire qu'il mourait très-content et qu'il espérait que Dieu lui ferait miséricorde. Le soldat se rend auprès de Mme de Chalais, dans l'église des religieuses de Sainte-Claire, où elle était avec MM. de Bellegarde et de La Rochefoucault. Elle lui demande s'il espérait trouver encore son fils en vie. Sur sa réponse affirmative : « Dites-lui que je suis très-» contente de l'assurance qu'il me donne de mourir en Dieu. Si je » ne craignais que ma vue ne l'attendrît trop et ne lui ôtât quelque » chose de la générosité qu'il témoigne, je l'irais trouver, et ne » l'abandonnerais point que sa tête ne fût séparée de son corps : » mais, ne pouvant l'assister, je vais prier Dieu pour lui (2). »

Ces paroles furent rapportées à Chalais et soutinrent son courage. Le père des Rosiers, Minime (3), l'assistait de ses conseils depuis le moment de sa condamnation ; Chalais se préparait à bien mourir : il avait fait une confession générale de ses fautes, et montrait la résignation la plus pieuse; ce qui troubla ceux qui l'avaient accusé d'être un libertin et un homme sans religion.

Cependant, sans qu'il en fût informé, ses amis espéraient encore

---

(1) *Relation*....., dans Le Clerc, t. III, p. 461.

(2) P. Daniel. *Hist. de France*, t. XIII, éd. de 1756, d'après une lettre écrite de Nantes, le 19 au soir, et insérée dans le recueil de Le Clerc, t. III, p. 465.

(3) Il était déjà auprès de lui, pendant le jugement du procès, à la prière de Mme de Chalais. *Relation de ce qui s'est passé*....., dans Aubery, t. I, in-fol. — M. Livet dit que l'évêque de Nantes, Cospeau, assistait Chalais à ses derniers moments (*Revue des provinces de l'Ouest*, t. I, p. 242) : je n'ai pas trouvé de preuves de cette assertion; seulement, c'est en 1627 et non en 1626 que ce même évêque a prononcé l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans (*Id.*, p. 302).

Digitized by Google

le sauver : ils avaient effrayé ou gagné les exécuteurs de justice, *celui de la Cour* et celui de Nantes; et l'on ne trouvait plus personne pour lui trancher la tête. Ils pensaient que l'on pourrait, en retardant l'exécution, attendre le retour du roi et implorer sa grâce : mais les ordres étaient donnés pour que le supplice ne fût pas différé, et l'on offrit la vie à un compagnon cordonnier, qui devait être pendu trois jours après, s'il voulait remplir l'office du bourreau.

Les deux compagnies du régiment des gardes et plusieurs autres détachements de soldats garnissaient la place du Bouffay et les rues voisines. Sur les six heures du soir, on vit s'avancer Chalais, assisté de son confesseur, marchant à l'échafaud, d'un pied ferme, sans faire paraître la moindre émotion : il avait les mains liées, et tenait la croix de son chapelet, qu'il embrassait souvent.

Quand il fut monté sur l'échafaud, il regarda la foule du peuple, sans dire un seul mot, puis ôta lui-même son pourpoint. Alors, le bourreau improvisé lui coupa les cheveux et sa longue moustache : il en parut ému, car elle était fort belle, dit le narrateur contemporain, et il l'aimait beaucoup. Il tira de sa poche ses Petites Heures, qu'il portait toujours sur lui, les donna au père des Rosiers, se mit à genoux pour prier Dieu, et se laissa bander les yeux : « *Ne me fais point languir*, » dit-il au bourreau.

Alors commença une horrible scène; le compagnon cordonnier avait pris une épée de Suisse, sans la faire affiler : du premier coup, il fit tomber Chalais sur l'échafaud; puis il le frappa quatre fois. Chalais vivait encore, et s'écriait : *Jésus, Maria!* Alors, son confesseur, s'adressant au bourreau, lui cria : « *Mettez-lui la tête sur le billot de bois.* » Ce qu'il fit; puis, avec une doloire de tonnelier, il lui donna vingt-neuf coups, avant de pouvoir détacher la tête du corps.

Ses malheureux restes furent mis immédiatement dans un cercueil, et jetés dans un carrosse que Mme de Chalais avait fait approcher de l'échafaud : on les porta aux Cordeliers, où ils furent ensevelis. La justice du roi devait être satisfaite (1).

---

(1) Le récit contenu dans le *Mercure françois* nous a paru le plus véridique: beaucoup d'autres relations furent alors publiées dans la plupart des villes de France, sans aucun doute par l'ordre du Gouvernement et dans un but facile à deviner. Elles ne se distinguent pas par l'exactitude et la vérité. Voici, par

Digitized by Google

Cette mort cruelle a, je n'en doute pas, contribué plus que tout autre chose peut-être, à jeter de l'intérêt sur la personne de Chalais, et à le placer, dans les souvenirs de la postérité, au premier rang parmi les victimes de Richelieu. Mais cette horrible aggravation d'un supplice déjà si rigoureux ne doit être imputée ni au roi, ni au cardinal. Ce qui serait difficile à comprendre, si l'histoire n'apprenait, trop souvent hélas ! jusqu'où descend la bassesse de certains hommes, c'est qu'au moment même, l'on osait écrire et imprimer à Nantes ces vers, encore plus lâches que mauvais :

Grand Dieu, quels sont tes jugements ?
Le glaive faut à la justice :
Le bourreau défaut au supplice,
Le criminel est sans tourments.

Mais, chétif, tu n'en es pas quitte ;
Ce trait de justice est caché,
L'arrêt dit qu'on te décapite,
Et Dieu veut que tu sois haché (1).

Au reste, le duc d'Orléans était à jouer à un jeu innocent, lorsqu'on lui annonce le supplice de Chalais dans tous ses détails ; il ne donne aucun signe d'émotion, n'interrompt pas même le jeu commencé : et, toujours égoïste, ne doit se souvenir du malheureux gentilhomme que

---

exemple, le *Récit véritable de l'exécution du comte de Chalais, criminel de lèze majesté*, imprimé à Paris chez Adrian Bacot, 1626, 14 pages. Le début est curieux : *Encor que Dieu ait un notable interest en la conservation des Roys et des Empires, et que ce soit directement s'attaquer à luy que de se prendre à ceux sur le front desquels il a gravé l'image et les caractères de sa puissance, on peut dire néantmoins que nous en avons senty de particuliers effects depuis l'heureux advenement du Roy à la Couronne : car il semble que les astres ne veillent que pour luy, et que le Ciel réserve toutes ses influences pour les verser sur le royaume de France.* Vient ensuite un résumé très-incomplet, très-inexact, de la conspiration de Chalais : ainsi, *Gramont* et *Lavigny* (pour Louvigny) *sont deux personnages distincts et ennemis ;* c'est Gramont qui dénonce Chalais, parce que celui-ci est l'ami de Louvigny, etc. L'on ne *dit pas un seul mot* des projets, des complots, des crimes de Chalais, pas un mot du duc d'Orléans ; les noms sont estropiés, les dates confondues, l'arrêt tronqué : mais la relation a soin de dire *qu'il confessa toutes les machinations, entreprises et conspirations qui étaient dressées par les ennemis de l'État contre la France, découvrit plusieurs particularités de ses associés et complices*, etc., etc.

(1) *Mercure françois.*, p. 412.

Digitized by Google

cinq ans plus tard, lorsque lui-même, fugitif, exilé, trouvera bon et utile à sa cause de rappeler ces événements, pour en faire un chef d'accusation contre Richelieu, son ennemi (1).

Le séjour de Louis XIII à Nantes ne devait pas se prolonger : le 24 août il se rendait à Rennes, tandis que la plus grande partie des seigneurs de la Cour revenaient vers Paris, en suivant la Loire. La Bretagne était tranquille : Thémines, le nouveau gouverneur, venait lui apprendre qu'il avait été bien reçu par toutes les villes. Enfin, le roi, Monsieur, la reine-mère, le cardinal, prenant des chemins différents par la Normandie et le Maine, rentraient dans la capitale du 13 au 17 septembre.

Le voyage de Bretagne était enfin terminé : l'on savait maintenant quelle était la puissance de Richelieu, et l'échafaud du comte de Chalais était une leçon terrible qui devait retentir au loin, mais qui ne devait pas toujours être comprise. La lutte incessante, acharnée, impitoyable du ministre contre tous ceux qui faisaient obstacle à sa politique, était commencée. La plupart de ceux qui avaient figuré dans l'affaire de Chalais, devaient être, tôt ou tard, frappés à leur tour. La reine-mère, bientôt fugitive, exilée dans les Pays-Bas, repoussée de l'Angleterre comme de la France, meurt à Cologne, dans l'abandon et le dénûment, le 3 juillet 1642. Anne d'Autriche sera plusieurs fois humiliée par Louis XIII et persécutée par le cardinal. Gaston d'Orléans, après avoir perdu (4 juin 1627) sa première femme, mère de la célèbre Mlle de Montpensier, quittera le royaume dès 1629. Les deux Vendôme sont conduits du château d'Amboise au château de Vincennes, et c'est M. de Lamont, ce parfait surveillant, qui est chargé de les garder : le grand prieur Alexandre meurt dans sa prison (février 1629); le duc de Vendôme, après avoir signé une déclaration de toutes ses fautes, après avoir été judiciairement interrogé, est remis en liberté (30 décembre 1630) : mais plus tard, accusé d'avoir voulu faire assassiner Richelieu, il est condamné par contumace, et ne rentre en France qu'après la mort du cardinal.

Le maréchal d'Ornano meurt dans sa prison (2 septembre 1626), au moment où son procès allait commencer : l'on accuse Richelieu de l'avoir fait empoisonner. Aussi, dans ses Mémoires, celui-ci a-t-il grand soin d'invoquer le témoignage de tous ceux qui ont assisté à sa

(1) *Mémoires d'un favori*, p. 341.

Digitized by Google

mort (1). Le comte de Soissons quitte Paris dès le 27 août 1626, se retire à son château de Louhans, sur la frontière de la Bresse, puis à Neufchâtel; plus tard, impliqué dans la conspiration de la Valette, il est tué, les armes à la main, au combat de la Marfée (1641).

Le comte de Candale est forcé de quitter la France peu de temps après et d'aller vivre à Venise, avec Mme de Rohan : son frère, le marquis de la Valette, duc d'Épernon, doit être condamné à mort par contumace (1639). Le duc de Bassompierre doit rester douze ans à la Bastille (1631-1643). Le duc de Bellegarde et le duc d'Elbeuf seront compris dans la déclaration du roi contre les adhérents de son frère, condamnés par contumace, et leurs biens seront confisqués (1631). Le président Le Coigneux, malgré son habileté et son désir de ne pas se compromettre, subira le même sort.

Richelieu doit poursuivre la duchesse de Chevreuse jusque dans son exil de Lorraine; la marquise de Maulny, la maréchale d'Ornano, la duchesse d'Elbeuf, sont également disgraciées.

Le comte de Montmorency-Bouteville périt décapité, le 22 juin 1627.

Les intrigants subalternes qui troublaient la cour et l'État, ne sont pas mieux traités : Chaudebonne, Saint-Gery, l'abbé d'Obazine, sont bannis; l'abbé Scaglia est chassé de France, et renvoyé en Savoie; Tronçon, Sauveterre, Baradas, ces serviteurs de Louis XIII, sont éloignés; Bois d'Annemets, Puylaurens, Le Coudray-Montpensier, ont le même sort : celui-ci, condamné à mort par le parlement de Bourgogne, est exécuté en effigie (1633); Puylaurens doit mourir en prison à Vincennes.

Le garde des sceaux Marillac, exilé après la journée des Dupes, meurt dans la disgrâce; tandis que son frère le maréchal, jugé par une commission dans la maison de Richelieu, à Ruel, est décapité en place de Grève (1632). Le fils du marquis d'Effiat, le brillant Cinq-Mars, doit aussi monter sur l'échafaud, avec son malheureux ami de

(1) *Mémoires de Richelieu*, p. 399. — A la suite du procès de Chalais, l'on trouve quatre lettres curieuses à ce sujet : Louis XIII annonce à Richelieu la mort du maréchal (4 septembre); le cardinal lui répond le même jour, à dix heures du soir; Marie de Médicis écrit de Blois au cardinal (2 septembre) *que si l'on en croyait le bruit de Paris, le maréchal serait mort il y a plus de huit jours;* enfin le secrétaire d'État Bouthillier donne à Richelieu de longs détails sur cet événement (6 septembre).

Digitized by Google

Thou : c'est à Nantes, mais longtemps après Richelieu, que le fils du juge de Chalais, le surintendant Fouquet, doit être arrêté.

M. de Valançay, après avoir été récompensé de ses services par le gouvernement de Calais, sera disgracié en 1632, et plus tard même condamné à mort par contumace. Quant à Roger de Gramont, comte de Louvigny, il était tué en duel en Flandre (18 mars 1629). Enfin, pour terminer cette triste énumération, trop longue et cependant incomplète, le confesseur de Chalais à ses derniers moments, le père des Rosiers, devait être lui-même plus tard emprisonné (1).

L. GRÉGOIRE.

---

(1) Voir les histoires de Louis XIII et de Richelieu, mais surtout : *La Liste ou extrait des noms de ceux qui ont été éloignés, emprisonnés, condamnés et suppliciés durant le ministère de feu le cardinal de Richelieu;* dans Le Clerc, t. IV, pp. 436-470.

Nous avons écrit, dans tout le cours de notre travail, *Chalais* et non *Challais*, en nous conformant à l'usage. Cependant, nous avons sous les yeux une lettre autographe de Chalais lui-même, dans laquelle il signe *Challais;* quoiqu'elle ne se rapporte pas à l'objet de notre étude, nous la publions, à titre de curiosité. Elle est adressée à M. d'Humières, gentilhomme de la chambre du roi, qui jouissait d'une grande faveur auprès de lui, et qui plus tard fut aussi banni par Richelieu. Voici cette lettre, qui n'est pas datée :

« A Humières salut.

» Si je ne vous avois esleu le seul de mes amis que j'onore (*sic*) le plus, je ne » me souviendrois de vous non plus que je faicts des aultres : mais à cause que » là où l'inclination joue, il ne m'en fault point blasmer, je vous diray comme » hors que je n'ay le contentement de vous voir, je suis icy parfaitement. Car je » vois touts les jours mes amis dans ma chambre à jouer, à causer et à faire » musique. La haste qu'a ce porteur fera qué je vous donneray le bonjour. Si » l'on me deschire, de cela j'ay confiance en vous, tant par la voix que vous » avez en chapitre (?) comme parce que vous estes fort bon amy. L'on m'a dict » que vous vous estiez refroidis encor despuis peu Lozieres (?) et vous : cela me » fasche fort : il est deux fois le jour icy, et se dit fort de mes amis. Je serai » Mardy là ou vous estes : je veux que sortiez de cette indifférence, si vous » m'aimez. Ce n'est pas que là où il ira de nostre interest je ne porte ma vie et » celle de mes amis pour vous et sans i faillir faictes que je sache de vos nou- » velles ; car d'aucunes hors des vostres ne me soucie : ji tiens beaucoup et en » les atendant avec impatience je seray éternellement

» Vostre très humble serviteur

» CHALLAIS. »

Cette lettre fait partie de la précieuse collection de M. de La Jarriette.

Digitized by Google

EXPOSITION

DES OUVRAGES

DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN

OUVERTE A NANTES DU 18 AOUT AU 1er OCTOBRE 1854.

(*Fin.* — Voir 2e année, pp. 154-169.)

A un point de vue qu'il dédaigne sans doute, combien est loin M. Diaz (voy. p. 169) d'arriver à la hauteur où s'est placé M. Gérôme dans cette tête de fantaisie qu'il a exposée ! C'est, comme peinture, une des meilleures œuvres de l'exposition. Il y a là une finesse de tons, une finesse de chairs, une finesse de contours, une précision dans les lignes et l'arrangement, des qualités enfin qui font présager le succès le plus heureux au grand tableau du *Siècle d'Auguste* que l'artiste prépare en ce moment, — si la science de la composition est, chez lui, au niveau de son habile palette.

M. Charles Doussault a exposé une toile immense, l'*Intérieur d'un Harem turc*. Des tons criards et discordants ôtent à cette composition beaucoup du charme qu'elle emprunterait aux poses gracieuses, aux mines coquettes, aux physionomies variées que le peintre y a placées.

Un paysage de M. Léon Fleury nous transporte en pleine campagne ; le temps est calme, le jour est beau : *O rus quando te aspiciam !*

Regardez un peu cette vache en équilibre sur des pointes d'asperges : il s'est trouvé un peintre pour placer cela dans la forêt de Sébriand, près Marmande (Lot-et-Garonne), au soleil levant. La pauvre vache n'y survivra pas.

Nature morte, n° 155. Les divers objets et animaux peints par Mlle Hautier sont heureusement groupés ; le relief est frappant. Pourquoi a-t-elle eu la malencontreuse idée de surmonter le tout d'une pire hideuse, aux couleurs saignantes ? C'est là du mauvais goût : quel dommage !

J'aperçois les tableaux de M. Loubon, passons ; de M. René

Digitized by Google

Ménard, passons vite ; de M. Monfallet, passons, passons ;... mais je vois des porcelaines peintes : c'est la première fois qu'il en est exposé à Nantes : arrêtons-nous un peu, le temps de dire que les fleurs de Mme Alfred Gerbaud sont fort remarquables, que la *Sainte Thérèse* de Mlle Jenny Gerbaud, d'après Gérard, est bonne, mais un peu fade, meilleure toutefois que le pape *Pie VII*, d'après David : la porcelaine est peu favorable aux portraits.

J'aime bien mieux les portraits sur toile, celui de M. Gouëzou, par exemple, où l'artiste s'est représenté avec une belle pensée, un grand sentiment, beaucoup d'art ; ceux de M. Thébaud, frappants de naturel, mais dépourvus d'idéal ; ceux de M. Jules Laure, surtout sa tête de jeune fille, si suave et si pure ; de M. Saunier, qui fait de *chic*, et de M. Sotta, qui peint plus froidement, mais qui a su donner à son prêtre italien et à sa religieuse une expression d'un caractère saisissant. — Mais M. Sotta abuse du vernis.

M. Alexandre Juliard a exposé trois portraits, fort ressemblants, très-soignés, bien posés ; aussi M. Juliard a sa place marquée à Nantes parmi les portraitistes les plus justement recherchés.

Dans un genre bien différent, M. Michel nous offre des vues qui doivent être aussi des portraits : on n'invente pas ainsi. Une *Soirée d'hiver aux Marais pontins* glace et serre le cœur : c'est le marasme d'une terre flétrie ; c'est la mort. Le Musée, en prenant un autre tableau de cet artiste qui a peu de charme, a voulu satisfaire les connaisseurs : le public ne s'arrêtera jamais devant de telles peintures.

Le *Tentateur* de M. Gustave Morin, le *Dernier Coup*, sont œuvres de fantaisie. La couleur produit quelque effet. Mais ce jeune seigneur si fat et cette belle jeune fille qui l'écoute, d'où sont-ils ? S'ils ont tel costume plutôt que tel autre, c'est que telle ou telle couleur s'adapte mieux à celui-ci qu'à celui-là. La couleur, l'effet à distance, voilà tout ce qu'a voulu le peintre. Peut-être il n'était pas de force à finir davantage, — telle est l'opinion peu flatteuse que nous avons entendu émettre.

La couleur cependant n'est pas seule nécessaire à l'effet. Voyez M. Charles Jacques : il a pris du gris, il en a formé son terrain ; il a repris du gris de nuance plus claire, et de son pinceau sont sortis cinq ou six cochons. C'est bien peu de chose : une couleur, pas davantage. Et cependant c'est une des bonnes toiles de l'exposition. Il y a là du sentiment, oui du sentiment, et du plus vrai. C'est un petit chef-d'œuvre.

Digitized by Google

C'est un autre petit chef-d'œuvre que la *Vue de Bruges* de M. Justin Ouvrié : où trouver qui peigne mieux l'architecture?

Mais nous serons à bon droit plus sévère pour M. Philippoteaux. Comment l'auteur de la *Bataille de Fontenoy* a-t-il peint cette froide allégorie? Comment a-t-il eu la barbarie de poser de façon si gênante ce damoisel qui regarde s'envoler la gloire, la fortune et l'amour? J'admets bien un peu l'allégorie en général, malgré la froideur du genre, et ici en particulier. Mais il ne suffit pas pour réussir de présenter des couleurs qui peuvent séduire, deux rêves sur trois qui s'envolent bien et se soutiennent aisément entre ciel et terre : il faut encore qu'on puisse oublier le matelas sur lequel a dû poser le troisième rêve, et que rien ne rappelle le pauvre modèle qui a pu se résigner, à trois francs l'heure, à faire porter tout le poids de son corps sur un bras, la tête renversée, une jambe en fausse position.

Avec les *Feux follets* de M. Philippoteaux, nous quittons volontiers la terre, et c'est pour suivre M. Yvon jusqu'au lieu maudit et désolé où un ange déchu, aux ailes appauvries, pleure, dans une position académique des mieux accusées, le désagrément d'être vêtu — au figuré — de si sombres couleurs. Le dessin est fort correct. Mais si M. Yvon voulait quitter la vieille tradition d'un Satan à ailes crochues, cornes au front et griffes aux doigts, pourquoi ne s'est-il pas conformé au type que M. Alfred de Vigny a su créer dans Éloa?

Une autre grande toile à signaler, c'est celle de M. Baudry, et nous restons avec lui dans le monde surnaturel. Le jeune pensionnaire de Rome a mis aux prises l'Ange et Jacob. L'Ange, même levé de terre, est le plus fort, — qui en doute? Aussi le robuste Jacob plie les reins, et l'Ange sera vainqueur. Voilà une toile bien dessinée, bien peinte et d'un grand effet. Que les heureux lauréats de nos concours, auxquels le Gouvernement consacre chaque année soixante-dix mille francs, envoient fréquemment de semblables toiles, l'École française de Rome, à n'en pas douter, trouvera moins d'adversaires.

Si l'auteur qui a si bien traité la tête de l'Ange, avait choisi le sujet de M. Barrias, quoiqu'il déguise assez peu les pauvretés de la nature humaine, il eût sans doute donné à la Sainte Vierge une autre pose que celle d'une femme nonchalante; à l'Enfant divin expliquant la loi, une physionomie qui n'eût pas rappelé l'écolier paresseux comptant sur ses doigts, pour s'épargner un effort de mémoire.

Digitized by Google

M. Billotte a vu une jeune femme succombant au sommeil; il a pris son pinceau et ses couleurs, et l'a représentée avec la vérité d'un daguerréotype, le sentiment d'un grand artiste.

Mlle Marguerite Lecran a reproduit avec non moins de bonheur le gracieux visage d'une jeune fille qui lit. Charmante peinture, charmante expression. Et les beaux yeux qu'on devine sous leurs larges paupières et leurs longs cils! Mlle Lecran a réussi à ravir. Cette jeune fille a une décence exquise.

M. Paul Flandrin a exposé un paysage très-estimable : son talent n'a point failli. M. Eugène Lambert fait les lapins avec toutes leurs mines, tous leurs capricieux mouvements, et prend la nature sur le fait. M. A. Mauduit, jeune amateur déjà distingué, n'a point fourni d'œuvre capitale; mais il a de la facilité, du charme, et doit être encouragé. M. Nègre sait occuper ses toiles. Ses ruines du château de Roëllebot suient bien, et l'auteur a une entente parfaite de la perspective. L'œil le suit aussi loin qu'il veut. M. Rœhn fils, sous le nom de *Bâton de vieillesse*, a donné un tableau assez fade, assez mou, où l'on voit un vieillard descendre un escalier en s'appuyant sur l'épaule d'une jeune enfant. L'idée pourrait plaire : une Antigone n'est jamais déplacée auprès d'un Œdipe; mais il est douteux que, soutenu, même par une jeune fille, un vieillard puisse marcher s'il n'a des jambes. Or, celui-ci a bien un pantalon; mais de jambes, on n'en sent pas sous l'étoffe.

Avec l'aide de M. Tronville, les contrebandiers bravent la douane, bravent la mer, bravent les rochers. La vague se soulève et bouillonne : mais leurs barques n'en tiennent compte et restent calmes et impassibles, sans moutonner avec le flot. Le rocher où ils halent leurs ballots forme un plan incliné qui leur sert à souhait : c'est pour sa pente heureuse, mais fausse, qu'ils l'ont choisi; hommes et choses ne seraient point déplacés dans un opéra-comique, où la convention brave la vérité et où tout s'arrange toujours pour la plus grande facilité des héros.

M. Rouget ne place pas ses personnages dans des difficultés pour jouer et des dangers pour rire. Voyez sa scène d'inondation, avec cet homme qui grelotte, cette femme qui va mourir : le pauvre père a les yeux rouges et brûlants, mais ne peut plus pleurer. C'est là une peinture soignée, une œuvre sérieuse. Le bras surtout du personnage principal est si bien attaché, si vrai d'anatomie, qu'il peut faire

Digitized by Google

passer ce qu'il y a de faux dans cet enfant que le froid semble avoir moins saisi qu'un homme robuste, et ce qu'il y a de vulgaire dans la physionomie de ce dernier.

Henri IV, du même auteur, c'est le portrait du roi vaillant. Près de lui sont deux enfants sous les traits desquels on ne peut soupçonner les types connus d'Henriette d'Angleterre ou de Louis XIII. Enfin, les enfants peuvent changer avec l'âge. Si M. Rouget a voulu faire un tableau de famille, c'est bien; s'il a voulu exprimer une idée, nous demanderons laquelle.

M. Luminais est toujours facile à comprendre. Mais fait-il des progrès? Nous en doutons, à voir toujours ses toiles grises ou rousses, sa peinture à la brosse, et son dévouement monotone aux Bretons, charbonniers, paysans ou pêcheurs. Quand donc renoncera-t-on à exploiter la Bretagne? On ne peut voir plus d'opiniâtreté et moins d'efforts pour faire de la couleur locale sans quitter place. Nous ne savons pas si cette peinture est destinée à plaire à tout jamais; mais plus d'une fois, à Paris comme en Bretagne, nous avons entendu dire à ce sujet que : Trop est trop.

C'est à regret que nous parlons ainsi de M. Luminais. Mais nous avons vu de lui des œuvres si puissantes, et nous avons de son talent une telle opinion, que nous regrettons de le voir s'arrêter dans ses efforts. Où est le génie? Dans la puissance créatrice. Qu'on me dise où est l'invention dans ce paysan qui chevauche sur une lande? Sans doute il y a là une idée; l'homme et la nature sont faits l'un pour l'autre : l'harmonie du sujet et du lieu est trouvée. Mais est-ce donc s'élever que d'en venir là après avoir composé avec tant de fougue et d'énergie la *Bataille de Tolbiac?*

Quand nous avons parlé de la pensée en regard du fait, du grand à côté du vrai, de l'idéal opposé au réel, nous avons trouvé M. Ch. Leroux, que nous avons comparé à M. Baudit. Le même nom se présente à nous quand, cherchant, parmi nos concitoyens, un exemple à citer, nous trouvons un amateur dont chaque tableau nouveau est un progrès sur le précédent. L'art pour l'art, telle est la pensée qui inspire M. Ch. Leroux. La noble chose que de pouvoir gravir ainsi cette montagne élevée d'où le beau déroule ses horizons toujours plus vastes! de ne pas accepter le mot fatal : Tu n'iras pas plus loin, que la médiocrité est forcée de subir! de se sentir des ailes, des ailes qui n'ont pas besoin de repos et qui peuvent voler

Digitized by Google

toujours ! C'est le caractère propre de l'art que cet infini vers lequel on peut tendre sans jamais s'arrêter. Un élan semble vous avoir porté au but : mais ce but n'est lui-même qu'un échelon d'où vous apercevez un degré nouveau ; encore une aspiration, encore un effort, et la terre s'éloigne davantage, et le ciel se rapproche : là est le beau, là est l'art.

Non, l'activité humaine ne peut avoir un plus noble objet. Non, le culte désintéressé de l'art ne peut obtenir trop d'éloges, trop de distinctions, trop de récompenses. C'est donc avec bonheur que nous avons vu de nombreuses médailles consacrer le mérite d'artistes comme M. Luminais, comme M. Ch. Leroux, comme M. Jules André. Et si ce dernier a obtenu la croix, ne sera-t-elle pas dans un avenir plus ou moins rapproché accordée à un artiste-amateur dont le mérite n'est pas moins estimé des meilleurs juges ? S'il envoie à l'exposition universelle la grande et belle toile à laquelle nous avons déjà fait allusion, nous ajournons M. Ch. Leroux à la clôture de la solennité pacifique de 1855 : ce présage, que nous ne sommes pas le premier à porter, si nous sommes le premier à l'écrire, ne pourra manquer alors de se réaliser, à la satisfaction de tous les connaisseurs, et même de ses compatriotes, malgré ce dicton : « Nul n'est prophète en son pays. »

Cette revue de l'exposition est loin d'être complète. Pour dire tout ce que Nantes a vu se produire d'artistique pendant les mois consacrés à l'exposition, il faudrait parler des belles toiles qui attiraient, qui attirent toujours la foule devant les magasins de M. Montagne et surtout de Mme Pottin ; il faudrait dire quels grands travaux ont empêché nos sculpteurs aimés, M. N. Suc, M. Grootaers, M. Am. Ménard, d'envoyer leurs nouvelles œuvres figurer au salon : cette dernière tâche, cette visite dans les ateliers de nos statuaires, complément de cette revue, sera sans doute l'objet de quelques articles destinés à suivre celui-ci.

M. Grootaers n'est point oisif : il l'a prouvé au moment de l'inauguration de la galerie de Feltre ;

M. Am. Ménard n'a pas moins d'activité : la ville, enrichie de ses œuvres, voit sur tous ses monuments des preuves de sa fécondité;

M. N. Suc, malgré sa longue indisposition, fait préparer le marbre de sa belle statue d'*Ève*, et peut montrer déjà dans son atelier son fier *Soldat Franc*.

Mais celles des œuvres que nous aurions pu voir à l'exposition de

Digitized by Google

Nantes sont destinées par ces artistes à l'exposition universelle, à laquelle ils veulent envoyer des œuvres complètement inédites. — Nous comprenons cette ambition ; il est si beau d'oser affronter le jugement de tous, de se présenter hardiment devant ses compatriotes, devant les étrangers venus de toutes les parties du monde ! de s'enrôler sous la bannière de ces pacifiques combattants qui doivent faire triompher à Paris, comme à Londres, le ciseau sur le mousquet, le pinceau sur l'épée, la pensée sur la force !

L'industrie a fait depuis le commencement de ce siècle des progrès immenses : l'art a pour mission sublime non pas seulement de porter par ses œuvres spéciales nos âmes vers le beau, mais encore, en prêtant à l'industrie son précieux concours, de faire entrevoir que le beau peut se joindre à l'utile, sans que l'un ou l'autre perde de sa valeur; qu'au-dessus de la matière il y a l'esprit; que par delà la terre il y a l'infini.

C'est parce que nous avons compris quelle est l'importance de l'art à toutes les époques et en particulier à la nôtre, et quel secours peuvent lui prêter les expositions, que nous avons consacré à l'examen d'œuvres maintenant disséminées ces pages qui, par leur place ailleurs que dans une feuille fugitive, témoignent de l'importance qu'attache à ce sujet le directeur de cette Revue : nous avons seulement regretté que des circonstances imprévues ne lui aient pas permis de faire lui-même cette critique, et nous aient mis dans la nécessité d'offrir à nos lecteurs ce travail, malgré nous, un peu précipité.

Nantes, le 5 octobre 1854.

Ch.-L. LIVET.

La clôture de l'exposition avait été l'objet d'une véritable fête : en quittant la vice-présidence de la commission, M. Ad. François a lu, devant ses collègues et d'assez nombreux auditeurs, un rapport remarquable par ses hautes tendances, par le style, et enfin par les détails précis de statistique que nous reproduisons. Placé à la tête du mouvement artistique dans notre cité, M. Ad. François a vu sa lecture couronnée par de nombreux et sincères applaudissements, qui n'étaient pas seulement la récompense flatteuse de son dernier travail, mais encore la preuve de la vive reconnaissance qui lui est due pour son zèle à toute épreuve et pour son dévouement à la noble cause dont il s'est fait le patron désintéressé. **Ch.-L. L.**

Digitized by Google

Voici la statistique présentée par M. Ad. François :

Il a été adressé par 144 exposants 328 tableaux, dessins et objets de sculpture. En 1851, nous comptions 168 exposants et 467 œuvres diverses.

Les 328 objets formant notre exposition se composent de :

257 tableaux à l'huile ; — 37 pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines ; — 17 dessins ; — 17 statues, bustes, bronze.

Ils se subdivisent en :

32 portraits et études ; — 4 tableaux religieux, 13 allégoriques et historiques, 64 de genre, 12 d'animaux, 6 de nature morte, 11 de fruits et de fleurs ; — 101 paysages ; — 14 marines ; — 16 dessins ; — 25 aquarelles ; — 7 pastels ; — 3 miniatures ; — 3 porcelaines peintes ; — 12 sculptures ; — 5 bronzes.

Nantes y est représenté par 40 exposants et 114 œuvres, dont 83 toiles, 7 pastels et aquarelles, 16 dessins et 8 objets de sculpture.

A la dernière exposition, nous signalions parmi les Nantais 53 exposants et 205 œuvres diverses, presque le double !

Paris y compte	87	artistes et	175	ouvrages.
Marseille	3	—	8	—
Bordeaux	5	—	12	—
Compiègne	1	—	2	—
Genève	1	—	3	—
Carcassonne	2	—	2	—
Metz	2	—	4	—
Rouen	1	—	4	—
Veyrier (Lot-et-Garonne)	1	—	2	—
La Châteigneraie (Vendée)	1	—	2	—

Total, 144 exposants, 328 œuvres exposées, représentant une valeur vénale de 86,400 fr. pour les objets à vendre confiés à la Commission par les artistes.

Sur ces 144 exposants, d'après un travail que nous devons à l'un de nos collègues, M. Deschamps, 8 sont décorés de la Légion d'honneur, 3 sont médaillistes de première classe, 7 de deuxième, et 10 de troisième.

La commission, indépendamment des achats faits par l'administration pour le compte du Musée, après la fermeture de l'exposition, a placé 27 tableaux et 2 bronzes pour une somme de 6,805 fr.

Enfin, la Commission du Musée a fixé son choix sur les tableaux suivants, qui ont été acquis pour figurer dans la belle galerie de la ville : — *Environs de Dalldemuza*, par M. Balfourier ; *Tête d'étude*, par M. Gérôme ; la *Leçon de lecture*, par M. Toulmouche ; *Entrée de corpo di cava*, par M. Aligny ; *Bords de l'Orne*, par M. Michel.

Digitized by Google

SURSUM CORDA.

« L'imagination est riche, abondante et
» merveilleuse; l'existence, pauvre, sèche
» et désenchantée. » (CHATEAUBRIANT.)

« Là je m'enivrerais à la source où j'aspire. »
(LAMARTINE.)

Voyageur inquiet dans le désert du monde,
Plus de soleil pour lui, pour lui pas une fleur;
Aux élans de son âme il n'est rien qui réponde :
Tout est froid et glacé, sans vie et sans couleur.

Et pourtant de ses jours l'espoir dorait la trame;
— Mais que le monde est prompt à nous désenchanter! —
Au souffle du matin se laissant emporter,
Sur une mer d'azur il négligeait la rame.

L'aurore était si belle, et les zéphirs si doux!
Caressant l'aviron d'une main confiante,
Il voguait mollement dans sa barque indolente,
Sans craindre du destin les caprices jaloux.

Attaché tour à tour à des rives fleuries
Où l'appelaient l'amour, la gloire, l'amitié,
Son esquif reposait, et, bientôt délié,
Revoguait en berçant de fraîches rêveries.

Ainsi de cette mer côtoyant les détours,
Emportant un bonheur cueilli sur tout rivage,
Il savourait la vie; hélas! c'est que ses jours
N'avaient encor senti ni les vents, ni l'orage;
C'est qu'un prisme trompeur fascinait ses regards;
C'est qu'il voyait le port sous l'aurore flatteuse
Qui des flots caressants lui cachait les hasards
Et poussait aux écueils sa barque aventureuse;

Digitized by Google

C'est que l'Illusion lui tressait de plaisirs
Une verte couronne autour de l'existence;
Il l'émaillait de fleurs au gré de ses désirs,
Heureux de souvenirs, plus heureux d'espérance.

— Mais le monde, en soufflant sur ces horizons bleus,
A fané sans retour la riche draperie,
Les brillantes couleurs qui pavoisaient sa vie :
Quand un rêve est trop beau, le réveil est affreux.

Amour, amitié, gloire! ô vous qui de son âme
Frappiez magiquement le timbre harmonieux,
Vous qui sur son clavier passiez en traits de flamme,
Qu'êtes-vous devenus, fantômes gracieux?

Vous l'avez délaissé quand votre aile azurée
Pouvait longtemps encor caresser tous ses sens;
En vain il vous appelle!... et son âme altérée
N'a plus pour s'abreuver que philtres impuissants.

— Et son cœur reste plein dans un monde aussi vide
Dont un clinquant menteur couvre la nudité,
Qui ne connaît de Dieu qu'un intérêt sordide;
Où le vice triomphe impudemment flatté;
Où l'amitié s'échange ainsi qu'une parole
Qui, légère ou trompeuse, au moindre vent s'envole;
Où l'amour, à prix d'or, se donne et se flétrit;
Où l'honneur est un lot qu'on laisse à l'imbécile,
La vertu, la pudeur,.. un bagage inutile,
Et la gloire un vain mot sans force et sans crédit!

« — Mais n'est-il pas là-haut une étoile qui m'aime,
» Qui me sourit, fidèle, et la nuit et le jour? »
Dit-il, levant les yeux vers la voûte suprême,
Pour y chercher son guide au terrestre séjour. —

« O toi qui me souris, Étoile mon amie,
» Console mon exil, veille toujours sur moi,
» Jusqu'à l'heure où, brisant les chaînes de la vie,
» Mon âme dans les cieux ira s'unir à toi!

Digitized by Google

» Comme un phare éternel, sur la céleste voûte,
» Au milieu des écueils, ton éclat protecteur
» A mes yeux fatigués veut indiquer la route
» Où devra naviguer mon esquif voyageur.

» O toi qui me souris, Étoile mon amie,
» Console mon exil, veille toujours sur moi,
» Jusqu'à l'heure où, brisant les chaînes de la vie,
» Mon âme dans les cieux ira s'unir à toi!

» Et lorsque de ce globe inondé de misères
» Le spectacle affligeant repousse mes regards,
» Quand de vils intérêts et d'impures chimères
» Dans la fange ici bas trônent de toutes parts;

» De ce hideux tableau pour consoler mon âme,
» Triste et découragé je lève au ciel les yeux:
» Et près de mon Étoile, en syllabes de flamme,
» Le grand mot — Espérance — est écrit dans les cieux.

» Et mon cœur rafraîchi s'enivre à cette source;
» Chancelant et brisé, le pauvre pèlerin,
» Auprès d'une onde pure interrompant sa course,
» S'abreuve avec délice et reprend son chemin.

» Mon Dieu!... j'ai donc pu voir — ô souvenance amère! —
» Dans un jour nébuleux ta lueur s'effacer:
» J'étais comme l'enfant qui demande sa mère,
» Sa mère, que pour lui rien ne peut remplacer..

» O toi qui me souris, Étoile mon amie,
» Console mon exil, veille toujours sur moi,
» Jusqu'à l'heure où, brisant les chaînes de la vie,
» Mon âme dans les cieux ira s'unir à toi!» —

— Et vous que, de sa main puissante,
Le Dieu qui peupla les déserts,
Sema, poussière étincelante,
Aux vastes champs de l'univers;
Flambeaux de la voûte suprême,
Du monde éclatant diadème,

Digitized by Google

Globes nombreux, n'êtes-vous pas
Chacun aussi l'ami sincère,
Le frère absent et la lumière
De quelque âme errant ici-bas?

Quoi! toujours des larmes secrètes
Qui murmurent au fond du cœur!
De vains soupirs, plaintes discrètes,
Constant écho d'une douleur!...
Captif trop longtemps sur la terre,
Ne puis-je à l'anneau qui m'enserre
Soudain échapper radieux?
Et le rivage où l'homme aspire,
Au sein des clartés qu'il désire,
Où sera-t-il s'il n'est aux cieux?

— O mon Dieu!.. cri sublime exhalé de notre âme,
Comme un parfum sacré montant jusqu'au Seigneur!
Plus doux qu'un doux accord, aussi purs que la flamme,
Mots divins, chant d'instinct, ô sainte voix du cœur!

O mon Dieu!... c'est l'accent de l'humaine souffrance;
C'est un écho plaintif que réveille un soupir;
Serait-ce dans nos cœurs la voix de l'espérance?...
Ou n'est-ce pas du ciel un vague souvenir?

O mon Dieu!... c'est à vous que, triste et solitaire,
S'adresse l'orphelin, du monde repoussé;
C'est de vous qu'il attend un appui tutélaire,
Des riches orgueilleux l'indigent délaissé.

Sous des climats lointains, les yeux vers sa patrie,
L'exilé par ces mots formule sa douleur:
Heureux si, près de lui, quelque voix attendrie
Murmure, en soupirant, ce nom consolateur!...

C'est le cri d'un mortel que l'injustice accable,
Que l'envie a sali de ses impures mains;
Faible, se résignant à la haine implacable,
Il appelle à son Dieu des jugements humains.

Digitized by Google

Et quels mots diraient mieux une amitié trahie,
Un bonheur qui n'est plus, un désir impuissant;
D'un amour abusé l'erreur évanouie,
L'élan de la pitié, l'espoir de l'innocent?

— Ainsi donc, ô mon Dieu! l'homme, à chaque misère,
Par ton saint nom prélude aux plaintes de son cœur!
Serait-ce de son sort l'expression amère?
Ou d'un reproche à toi l'accent accusateur?
Ah! s'il ose élever une voix qui t'offense,
Pitié pour lui, Seigneur!... il est bien malheureux!
Pardonne et ne reçois que le cri d'espérance
D'un pauvre ange déchu dont l'exil est affreux.
Ton nom, ton nom sacré, notre cœur le recèle;
Au coup d'une douleur qui le fait tressaillir,
Il s'échappe soudain, comme on voit l'étincelle
Qu'un choc instantané dans l'ombre a fait jaillir;
Ainsi l'onde s'épanche avec un doux murmure;
Ainsi la harpe, au soir, quand passent les zéphirs,
A la brise des mers, aux voix de la nature,
Plaintive, vient mêler d'harmonieux soupirs.

— O mon Dieu!... cri d'espoir, des célestes phalanges
Descendu jusqu'à nous, sans doute avec l'amour,
Les seuls mots conservés du langage des anges
Que l'homme a su jadis,... qu'il doit reprendre un jour!

Charles de ROZIÈRES (1).

A Mr C. L.

Ces vers sont une plainte, incessante, éternelle;
Instinctive douleur de notre âme immortelle,
Qui souffre sur la terre en aspirant aux cieux.
— J'ai voulu dire, ami, ses ébats douloureux,
Tout ce que j'ai senti!... ses doutes, ses croyances,
Ses désirs, ses regrets, ses vagues espérances,
Ses élans vers son Dieu, qui la font tressaillir...
Et, bien ou mal, ces vers, je viens vous les offrir.

De R.

(1) Cette pièce de vers est détachée d'un volume inédit, intitulé *Carmina*, du même auteur.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE BRETONNE.

1768-1773.

A M. Aud GUÉRAUD, *directeur de la Revue des provinces de l'Ouest.*

Mon cher Monsieur,

Je suis peut-être l'un de ceux qui ont le plus vivement applaudi à l'idée que vous avez eue de ressusciter le vieux *Lycée armoricain*. — Jusqu'ici, j'ai fait des vœux sincères pour le succès de votre entreprise; mais ce n'est sans doute pas assez.

Aujourd'hui, je puis vous offrir quelques paperasses que, dans un voyage au pays, le hasard a fait tomber en mes mains.

Un autre pourrait faire une petite réclame, dire de quelle manière ces pièces ont été découvertes enfouies au fond d'un vieux bahut, — ou comment elles étaient aux mains d'un pauvre Cloareck en vacance, — ou bien encore comment une jeune Pennérès, rêvant sur la lande, ne les a remises en ses mains que sur la promesse, réalisée, d'un chapelet frotté à la statue du grand saint Mathurin, si puissant au ciel, disent mes compatriotes, que s'il l'eût voulu, il eût été le bon Dieu.

Mais tous ces rêves de la folle du logis ne tromperaient personne et ne rendraient pas ma trouvaille plus intéressante; j'aime donc mieux vous dire tout simplement que ces pièces ont été arrachées par moi, — moyennant pécule, — à la spéculation d'un brave homme d'épicier.

Ce sont des lettres intimes de 1768 à 1773; — et, quelque incomplète que soit la collection, il m'a semblé que par ci, par là, elles rappelaient quelques noms historiques de la province et donnaient des détails, oubliés, sur les faits et gestes de nos seigneurs des États, — le plus souvent, avec la sécheresse d'un compte rendu officiel, mais quelquefois aussi avec des appréciations qui n'en sont pas moins justes, pour avoir été écrites à Saint-Brieuc.

Je vous adresse l'une de ces pièces, en vous disant : *Tolle et lege;* et après, si vous croyez devoir imprimer, faites; ce sera toujours pour moi grand honneur de voir, pour le certifié conforme et quelques notes peut-être, mon nom en aussi bonne compagnie que celle de vos collaborateurs.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre tout dévoué.

J.-C. LE MEDER.

Digitized by Google

I.

Vannes, 17 décembre 1768 (1).

Nos États ne font que commencer, et ils sont encore si nouveaux, que nous n'en avons point de nouvelles;

Nous savons seulement que le duc de Duras (2), à son passage à Rennes, a été complimenté par différents corps, malgré les petites manœuvres employées pour tâcher de le *sevrer*, s'il avait été possible, des marques d'empressement qu'on avait envie de lui donner, pour me servir d'une expression que j'ai lue dans une lettre. On avait mis un embargo sur les canons et sur l'horloge de la Maison de ville. Ces obstacles, opposés par des malintentionnés, ont été levés par ordre de la police: l'horloge a sonné et le canon s'est fait entendre.

M. de Coniac (3), à la tête du présidial, a harangué M. le duc, pendant une demi-heure; et, dans son discours, après lui avoir peint avec véhémence et énergie les malheurs de la province, il lui en a sur-le-champ désigné et presque nommé l'auteur. Tout ce qu'il a prononcé dans cette occasion a mérité l'admiration de tout un public, car cela s'est passé au milieu de la rue Huë.

On assure que depuis le commencement de nos troubles, on n'a encore rien entendu de plus beau ni de plus fort : il n'est pas surprenant que M. de Coniac, qui tient un des premiers rangs dans la hiérarchie des esprits, se soit exprimé avec autant d'éloquence; mais on ne peut revenir de son étonnement, quand on fait réflexion que c'est l'âme damnée de M. le duc d'Aiguillon, qui s'est déchaînée contre lui avec autant d'emportement.

Un autre événement qui fait aussi beaucoup de bruit dans la province, est celui auquel le premier Président vient de donner lieu : il

(1) Cette lettre, d'un M. Dondel, qui, je crois, tenait au Parlement, au moins comme avocat, n'est pas sans intérêt, puisqu'elle montre comment alors l'opposition se manifestait.

(2) Duras (Emmanuel-Félicité de Durfort), né en 1715, avait servi en Italie, comme aide de camp de Villars, et pris part à toutes les guerres de Louis XV; fut ambassadeur en Espagne en 1752; il futnommé pour commander en Bretagne, lors des troubles qu'y fit naître l'affaire de La Chalotais.

(3) Sénéchal de Rennes.

Digitized by Google

avait écrit à M. de Duras qu'on ne lui rendrait aucuns honneurs à son passage : et cela, en vertu de défense de la part de la Cour et d'une délibération du Parlement prise en conséquence, et dont il avait même fait prévenir les procureurs. — Cela n'a point empêché les procureurs d'aller au-devant du duc, mais sans être en robes, et de lui témoigner dans leur compliment combien ils étaient touchés de ne pas paraître devant lui revêtus de la marque propre à caractériser leur état ; mais que des ordres supérieurs les forçaient, à leur grand regret, à ne se montrer dans ce moment que comme des particuliers, et non comme un corps. — A cela M. de Duras leur a répondu qu'il était déjà prévenu de ce qu'ils venaient de lui faire entendre ; qu'il savait très-bien que le Parlement leur ayant prescrit la manière de se comporter à son égard, ils n'avaient pu se dispenser de lui obéir ; il ajouta même que le Parlement lui en avait écrit.

Cette réponse a causé la plus grande rumeur au palais ; on s'est assemblé, on a délibéré, on a ordonné des enquêtes, et enfin il a été décidé que M. de Duras serait prié de communiquer la lettre par laquelle on lui avait donné un avis aussi faux, ou du moins d'en nommer les auteurs.

Il est de fait que le Parlement n'a jamais donné d'ordres, ni de défenses concernant la réception qu'on devait faire au duc. Conclusion, M. d'Amilly, voyant toute cette fermentation et prévoyant bien que Dieu permettrait que la vérité se découvrît au jour, a cru faire une action digne d'un grand capitaine de se dénoncer lui-même comme l'auteur du faux avis. — Pour prix de la générosité de son aveu, son corps l'a accablé d'injures et l'a traité avec la dernière ignominie. — Il est parti sur ces entrefaites, pour se rendre aux États, où vous imaginez sans doute qu'il va passer bien agréablement son temps. On mandait, le dernier ordinaire, qu'on ne croyait pas qu'il eût jamais le front de reparaître à Rennes.

L'abbé de Marquez est aux États, logé avec son intime ami l'abbé de la Bretonnière, député de notre chapitre. Entre nous *et sous le très-grand secret,* ce sont, depuis quelque temps, deux hommes singulièrement décriés dans la province, où l'on n'en parle plus qu'avec indignation et avec le plus grand mépris : j'en suis fâché pour le premier ; car, pour l'autre, je n'en ai jamais eu une opinion bien merveilleuse.

Digitized by Google

Nous savions une partie des désastres dont vous me parlez (1), causés par la tempête des derniers jours de novembre. Pendant cette crise, Mme de Musnillac a joué une partie bien intéressante. Son mari était sur la *Terpsichore*, qu'on a crue perdue pendant quelque temps, et qui est rentrée, comme par miracle, dans le port de Rochefort, toute délabrée.

J'ai été bien inquiet pour un vaisseau allant à Cadix, où il portait, pour le compte de quelqu'un de ma connaissance, un chargement de 17,000 livres; heureusement on apprend de Saint-Malo qu'il est arrivé à bon port.

---

(1) Le correspondant de M. Dondel était alors à la Rochelle, s'intéressant toujours à sa Bretagne et à ses grèves, que ne lui pouvait faire oublier la pointe de Fouras.

Digitized by Google

LA CURATELLE

DU

VICOMTE DE THOUARS

(1364).

Après avoir établi sa domination sur les nombreuses et riches provinces réunies à la couronne d'Angleterre par Henri II, Plantagenet, perdues en grande partie par les crimes de son fils Jean Sans Terre, et qu'il venait de recouvrer par le traité de Brétigny, 8 mai 1360, Édouard III donna l'Aquitaine en apanage à son fils aîné, Édouard, prince de Galles, le fameux *Prince Noir*, dont les armes avaient enlevé à la France le tiers de son territoire. Le vainqueur de Poitiers en prit possession à la fin d'août 1363, visita les divers pays soumis à sa suzeraineté et fit son entrée solennelle dans chacune de leurs capitales.

Tandis qu'il séjournait à Périgueux, en juillet 1364, on vient lui apprendre que le vicomte de Thouars est atteint d'une maladie grave, et même tombé en démence. Le Prince Noir ne pouvait manquer d'être mis en émoi par cette nouvelle. Parmi ses vassaux du Poitou, le vicomte de Thouars tenait le premier rang. Plus que nul autre, son vaste fief avait besoin d'être soigneusement administré et surtout gardé : depuis la rivière de Dive jusqu'à l'Océan, il forme la limite des possessions anglaises ; et, sur les deux tiers de cette étendue, il touche une province éminemment française aujourd'hui, l'Anjou, qu'Édouard III et son fils n'ont pu obtenir par les armes ni par les traités, malgré leur vif désir de posséder l'ancien domaine de Foulques Nerra et de Geoffroy Martel, le berceau de leur famille. La conservation de l'Anjou a été, pour Charles V, une des circonstances les plus indispensables au succès des efforts qu'il allait tenter pour réparer les désastres du règne de son père, le roi Jean.

Par l'empressement avec lequel il pourvoit à la sûreté des domaines du vicomte, le Prince Noir prouve lui-même qu'il regardait

Digitized by Google

son fief comme le rempart de l'Aquitaine. Sa préoccupation devait être d'autant plus grande, que le vicomte Louis était alors absent de Thouars : il habitait le château de Talmont, sur les côtes du bas Poitou. D'ailleurs, la maladie du vassal, aussi bien que son éloignement, pouvaient être mis à profit par Charles V; Louis ayant servi la France jusqu'au traité de Brétigny, les personnes qui l'entouraient pouvaient lui conseiller, et même faire exécuter en son nom des actes dangereux pour ses nouveaux suzerains.

Ce seigneur, avec lequel devait bientôt s'éteindre l'ancienne et glorieuse famille de Thouars, avait encore un fils, issu de son mariage avec Jeanne de Brabant ; aussi le duc d'Aquitaine, en revendiquant les droits que lui donnaient les coutumes féodales, apporte-t-il à leur exécution les ménagements nécessaires pour ne pas trop froisser son vassal, sa famille et même ses sujets. Dans ce but, il mande au sénéchal de Poitou, Guillaume de Falleton, de se transporter près du vicomte, de constater par son propre examen et par celui de personnes compétentes, s'il n'est pas en état de gouverner son fief ; et, en cas d'affirmative, de convoquer ses parents et amis, pour qu'ils lui choisissent un curateur ou administrateur bon et suffisant.

Deux jours plus tard, le duc adresse une nouvelle lettre à son sénéchal ; mais tandis que la première était patente, avec le grand scel suspendu au bas du parchemin sur lequel elle était écrite, celle-ci est close, et cachetée avec le sceau du secret. Elle contient que, si le vicomte a besoin de curateurs, Guillaume de Falleton devra établir comme tels les deux cousins germains de Louis, Miles de Thouars, seigneur de Pouzauges, et son frère Aimery ; et quand même il n'y aurait pas lieu à curatelle, le vicomte sera requis d'instituer ce dernier capitaine et garde du château et de la ville de Thouars.

En exécution de ce double mandat, le sénéchal se transporte à Talmont, voit le vicomte, l'examine et l'interroge avec soin, et il s'informe de son état auprès des abbés, chevaliers, écuyers et gens notables de l'endroit ainsi que des environs.

D'après ce qu'il constate lui-même, d'après l'affirmation et le serment des personnes consultées par lui, Falleton déclare que Louis de Thouars étant de *bonne vie, bon gouvernement et honneste conversation,* il n'y a pas lieu de le mettre en curatelle. Le 11 août 1364, il fait donc dresser un acte, portant main-levée de la saisie de

Digitized by Google

tous les biens du vicomte, opérée au profit du Prince Noir, qui ne l'avait cependant pas formellement ordonnée ; et dans cet acte, où il consigne les détails de son voyage à Talmont, il insère les deux lettres en vertu desquelles il l'avait exécuté.

Louis de Thouars survécut six ans à la maladie dont la gravité avait été singulièrement exagérée auprès du duc d'Aquitaine, qui sut la faire tourner à son profit. Le dernier fils du vicomte, nommé Simon (1), l'avait, depuis 1365, devancé au tombeau. Afin de célébrer ses noces d'une manière plus chevaleresque, un tournois avait été publié pour le jour du mariage. Simon ne pouvait manquer d'entrer en licé. Il y reçut la mort, et sa fiancée du matin fut, dès le jour même, veuve sans avoir été épouse. La puissante vicomté de Thouars fut ainsi portée dans la maison d'Amboise ; mais elle ne tarda pas à passer aux La Trémouille, en faveur desquels elle fut érigée depuis en duché, et qui en ont été les derniers propriétaires.

Un manuscrit des archives de la Vendée nous a conservé le document relatif à la curatelle du vicomte Louis. Sans doute les moines de Saint-Jean d'Orbestier l'ont fait copier dans leur cartulaire (sous le n° 342 et au fol. 264), parce que Pierre Du Bourg, leur abbé, était l'une des personnes appelées en témoignage par le sénéchal de Poitou.

Guillaume de Falleton, chevalier de tres hault tres noble et tres puissant seigneur monseigneur le prince de Aquitaine et de Gales, et son seneschal en Poictou et son commissaire en ceste partie, à touz ceulx qui ces lettres verront, salut. Nous avons receu deux paires de lettres de mon dit seigneur, les unes patentes, soubz son grand seel, et les autres clauses, seellées de cyre roge soubz le seel de son secret, des quelles la teneur s'ensuit :

Et premerement des patentes.

« Edwart, ainsné filz au noble roy d'Angleterre, prince de Aquitaine » et de Gales, duc de Cornouaille et conte de Cestre (2), à nostre » seneschal de Poictou, salut. Nous vous mandons et, si mestier est, » commetons que, veues ces presentes, vous transportez au lieu ou » demeure nostre cher et feal le viconte de Thouars ; veue la per-

(1) Voir l'histoire généalogique du P. Anselme.

(2) Chester.

Digitized by Google

» sonne de ly, vous informez diligemment si il est en tel estat que il » ayt mestier de curateur ou amministreur, pour gouverner sa per- » sonne ses biens et sa terre ; et s'il vous appert que il en ayt besoign » de li donner, appellez les prochiens amis de lignage dudit viconte, » et autres qui seront a appeller, pourvoiez li de bon curateur et » suffisant au profit dudit vicomte et de la garde de sa terre et a la » salvacion d'icelle et à la seureté de nous et de nos subgez. Si man- » dons et commandons a tous noz subgez que en ce faisant vous » obeissent et entendent. Donné a Pereguys, le XVIIIe jour du moys » de juillet, l'an mil troys cens soixante et quatre. »

S'ensuit la teneur des dictes lettres closes :

« DE PAR LE PRINCE D'AQUITAINE ET DE GALES.

» Cher et feal, nous vous envoyons une commission, soubz nostre » grant seel, par laquelle nous vous donnons povoir de pourveoir de » curateur au viconte de Thouars, en cas qu'il vous apperra qu'il en » ayt mestier ; et en celuy cas, voulons et vous mandons que vous » luy donnez et ordonnez, de par nous, ses curateurs noz chers et » feaulx sires Miles de Thouars, seigneur de Pousauges, et Aimeri » de Thouars, son frère. Et si ainsi est qu'il ne ayt besoign de cura- » teur, le requerez, de par nous, que à nostre requeste il veuille » ordenner et establir capitaine et garde du chastel et ville de Thouars » le dit sieur Aymeri de Thouars, pour la seurté et garde de nostre » pays. Et ad ce faire metez bonne diligence, ainsi comme nous en » confions en vous, et ce ne lessiez a faire en aucune manière. Donné » en nostre cité de Pereguys, soubz nostre privé seel, le XXe jour du » moys de juillet. »

En vertu et auctorité des quelles lettres, nous nous sommes transporté, en nostre propre personne, au chastel dudit vicomte appellé Thalmont sur Mer, au quel nous trouvasmes ledit viconte ; et avons diligemment veu et consideré et regardé la personne, l'estat et le gouvernement dudit visconte de Thouars.

Et pour ce qu'il nous est apparu, tant par l'inspection et examen de sa personne par nous fait, et en plusieurs et diverses manières, que par le tesmoignage fait par les seremens de honnourables et religieuses personnes frère Denys Rasclet abbé de Thalemont, frère Denys Beuf abbé de Jart (1), frère Pierre Du Bourg abbé d'Orbestier,

(1) Lieu-Dieu en Jard.

Digitized by Google

frère Jehan de Pont de Vie prieur de Fontaynnes (1) et maistre en divinité (2); et de nobles personnes mons^r Loys Chaboz, mons^r Morice Catus, mons^r Quchedin Chaboz, mons^r Jehan Catus chevaliers; de maistres Maurice Rasclet, de Regnaud des Clousdiz, Morice Du Bourc, Olivier d'Aubigné et Jehan Boschet, escuiers; et de Guillaume Blavel, Odin Georget, Bersuyre, Simon Simer, mons^r Thomas Merchant prestre, André Cerclet, de frère Pierres Marreler, aiguer (3) de l'abbaye de Thalemont, et de plusieurs autres bourgeis et habitans de Thalemont et d'Olonne; les quelx, touz ensemble et chascun par soy, sont hommes de foy, justiciables et subgez dudit viconte; les quelx et chascun par soy nous ont tesmoigné ledit viconte estre de bonne vie, de bon gouvernement et de honneste conversacion, telle que il n'a mestier de curateur;

Avons discerné et descleyré et discernons et descleyrons, par droit, par sentence et par jugement, ledit viconte de Thouars estant personne de tel gouvernement qu'il n'a mestier de curateur; et la main de Mons^gr le prince, assise sur les biens et terres dudit visconte, avons levé et levons, au prouffit dudit visconte.

Mandons et commandons à tous ceulx qui aucunne chouse en ont levé que il le rendent et restituent audit viconte, et à ses atournez de sa terre et de ses biens le laisser user et joïr pasiblement par le temps avenir. Et ledit viconte a voulu et consenti, a nostre requeste et pour obeyr au plesir et volunté dudit Mons^gr le prince, que mons^r Aymeri de Thouars soit garde et cappitaine du chastel et ville de Thouars, en faisant les seremens appartenant en tel cas:

Fait et donné audit chastel de Thalemont, soubz nostre propre seel, absent cely de la dicte seneschaucie, le XIe jour du moys d'aougst, l'an mil troys cens soixante quatre.

P. MARCHEGAY.

---

(1) Ce prieuré dépendait de Marmoutier, près Tours. Voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, vol. 1, pp. 553 et suiv.

(2) Théologie.

(3) En latin *aquarius*, l'un des officiers claustraux du monastère, dont il était en quelque sorte le majordome.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

SONNETS, PAR ÉVARISTE BOULAY-PATY. — *Paris, Remi Feret, libraire, Palais-Royal*, 1851. *Un beau vol. grand in*-8°.— Prix, 5 f.

Le génie imprime à toutes ses productions son propre cachet. Que d'œuvres seraient tombées dans l'oubli, sans le style! C'est surtout en poésie que la forme doit être sévèrement arrêtée; la perfection des vers est une des conditions de leur durée. Aussi, quand une œuvre d'imagination remarquable surgit, elle impressionne l'esprit public et peut, sans crainte de l'importuner, lui être rappelée longtemps. C'est par cette raison que nous avons accepté avec plaisir, bien que l'ouvrage qui en fait le sujet ait paru depuis quelques années, un Sonnet adressé, par M. le maire de Rennes, à notre Pétrarque breton, au moment où il traversait cette ville en revenant des bains de mer de Saint-Malo. Les *Sonnets* de Boulay-Paty, dépassant le nombre de trois cents et divisés en cinq livres, *Amour, Art, Famille, Nature, Philosophie*, sont une de ces rares publications qui joignent à l'inspiration poétique le mérite d'une expression toujours choisie, pure, élégante, et souvent élevée. On peut relire à plusieurs reprises et avec une satisfaction croissante les beaux vers de notre poète lyrique, dont le talent a été couronné avec tant d'éclat par l'Académie française et consacré par les éloges de nos plus rigoureux critiques.

ARMAND GUÉRAUD.

A M. ÉVARISTE BOULAY-PATY.

Délicieux sonnets! que de charme et de grâce!
Que de naïveté! Vous répandez au cœur
Un nectar parfumé d'une suave odeur,
Dont l'âme se nourrit et jamais ne se lasse.

Oui, dans chacun de vous la Muse se surpasse;
A chaque vers on cueille une nouvelle fleur,
Un nouveau fruit rempli d'une douce saveur;
Ah! ne me quittez plus, avec vous le temps passe.

Heureux Boulay-Paty! si j'étais envieux,
J'envîrais votre sort, mortel chéri des cieux.
Que n'ai-je dans mon cœur tous les feux de votre âme!

Mes yeux, en vous lisant, voudraient les aspirer,
Ô mon illustre ami! car, pour vous célébrer,
Je ne suis qu'un glaçon et voudrais être flamme.

Le baron Frédéric de MONCUIT,
Maire de Rennes.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

NOVEMBRE 1854.

Société académique de Nantes. — La réunion annuelle de la Société a eu lieu le 19 novembre 1854, dans la grande salle de la Mairie. Cette solennité, qui avait, comme d'ordinaire, attiré une nombreuse affluence, a été marquée par un discours de M. Colombel, président de la Société, et le rapport d'usage du secrétaire, M. Bobierre.

Mme Voiron, MM. Duprat, Dolmetsch, Poulain et Ghys, ont contribué, par divers morceaux de chant et de musique instrumentale, à l'intérêt et à la variété de la séance.

M. Colombel avait pris pour sujet : *La littérature est-elle l'expression de la société?* En s'efforçant de démontrer sa thèse, à savoir : qu'il y a bien plutôt dissonnance et contraste que ressemblance et parité entre une époque et sa littérature, le brillant orateur n'est cependant pas parvenu, suivant nous, à prouver que l'affirmation : *la littérature est l'expression de son époque* « est fausse, partant dangereuse. » A l'appui de son opinion, il a donné seulement quelques aperçus puisés dans l'histoire de la littérature française, du XVIe siècle à nos jours. Cette causerie académique, comme se plaît à l'appeler son auteur, étincelle de jolis détails, d'expressions heureuses, mais n'en est pas moins au fond le développement d'un paradoxe. M. Colombel compte revenir sur ce sujet : nous croyons qu'il aura de la peine à soutenir avec succès une proposition qui n'est absolue ni dans un sens ni dans l'autre. Si la littérature et les arts reflètent la société, ils n'en sont pas toujours le miroir exact et fidèle.

M. Bobierre rend ensuite compte des travaux de la Société académique pendant l'année 1853-1854. Il commence par payer un tribut d'éloges aux membres qui ont succombé dans l'année, le docteur Mareschal, Cottin de Melleville, Danet, Émile Souvestre, auxquels nous avons nous-même déjà consacré quelques pages dans notre Revue. En regard de ce funèbre tableau, il oppose les noms des nouveaux membres résidants, M. Henri Chevreau, préfet; MM. Guerre et Caron, professeurs au Lycée; les docteurs Trastour, Lefeuvre, Citerne, Villeneuve, Lehoux, et M. Le Beuf, littérateur, ainsi que ceux des correspondants, MM. Joly de Toulouse, Duval de Rennes, Damoiseau d'Alençon, Villeneuve de Marseille. — Abordant les travaux de la Société, il parle de la *Statistique morale de la France* de M. Renoul (1), et, ne sortant pas du même terrain, il analyse le travail de M. Anizon, inspiré à son auteur par le désir ardent de soulager et de diminuer les misères des pauvres, et résumé par ces conclusions : 1° Réduire le nombre

(1) Voir *Revue des provinces de l'Ouest*, 1re année, p. 219.

Digitized by Google

des vieillards admis à l'hospice Saint-Jacques, au moyen de pensions qu leur permettraient de rester dans leur famille; 2° donner une extension aussi grande que possible au traitement à domicile des indigents malades. — Des études philosophiques et sociales, M. le secrétaire passe à la littérature et suit M. Colombel dans ses études sur les *Lettrés latins*. « C'est, dit-il, à la recherche de ces types élevés de la belle littérature, c'est dans le commerce charmant de ces esprits supérieurs, dont M. Colombel s'entend si bien à faire apprécier toutes les nuances, que les penseurs rechercheront toujours la vraie source de la grâce du style, de l'urbanité de l'expression et du coloris fin et délicat, antidote si nécessaire contre la littérature de feuilleton qui nous envahit chaque jour. » — « Dans la notice de M. Dugast-Mattifeux, *sur le commerce honorable et les édits d'établissement d'une compagnie du commerce du Morbihan*, nous retrouvons le cachet du génie de Richelieu, dont toute la vie politique fut consacrée à développer cette grande unité française, inséparable d'une centralisation bien comprise. Dans sa *Notice sur Gérard Mellier*, nous apprécions le magistrat intègre dont le caractère est tout entier dans ces paroles : « Je sacrifierai mon temps, mon » repos et ma vie, s'il le faut, pour le bien et l'avantage de la communauté » nantaise. » M. Bobierre redit brièvement les principaux traits du remarquable travail de M. Grégoire sur la *Réunion de la Bretagne à la France*. « Il y a dans la longue résistance dont M. Grégoire nous a retracé les incidents, ample moisson pour l'historien et le poète. Ce n'est point chose sans grandeur, en effet, que ce combat obstiné de la Bretagne Bretonnante contre la glorieuse Couronne de France, dont elle était destinée à devenir l'un des plus beaux fleurons. Réunie, mais jamais conquise, la Bretagne ne devait devenir complétement française que lentement et par affinité morale. » Enfin, après avoir analysé une étude de M. Le Beuf, sur l'inspiration poétique, et mentionné les travaux de M. Guéraud et un éloge de Mme Mélanie Waldor, par M. Bourdeloy de Bourdan, — M. Bobierre rend compte des travaux de la Section des sciences naturelles : M. Caillaud, à l'appui de son mémoire sur les fonctions de certains mollusques perforants, les pholades, a soumis à la Société des échantillons tellement bien choisis, que le fait, à la rigueur, eût été à lui seul une théorie tout entière. Puis M. Bobierre jette un coup d'œil sur les herborisations de MM. Moriceau et Augé de Lassus sur la grande côte rocheuse de Belle-Ile; les recherches de M. Wolsky sur le *gisement anthraxifère de la basse Loire et l'industrie de la chaux dans les contrées qui l'environnent;* le tableau général de la *constitution atmosphérique de Nantes*, dressé par M. Huette, et résumant 28 années d'observations; les *Phénomènes de combustion* considérés, par M. Guerre, au point de vue de la physique générale; sur les recherches des fécules propres à l'alimentation économique des classes pauvres, poursuivies par M. Moisan. — Enfin, M. le secrétaire général résume les travaux de la

Digitized by Google

Section de médecine, auxquels ont surtout pris part les docteurs Fouré, Lequerré, Gély, Marcé, Aubinais, Trastour, Letenneur, Malherbe, Rouxeau, Thibaud, Leborgne, Hélie, Delamare et Foulon, et termine son lucide et intéressant rapport en rappelant ce que l'esprit d'initiative de la Société a tenté pour doter la ville de Nantes d'un centre d'enseignement scientifique. « Gardons-nous toutefois, dit-il, d'oublier ou de laisser oublier que si les sciences constituent, comme le disait Napoléon Ier, une belle application partielle de l'esprit humain, les lettres sont l'esprit humain lui-même. Proclamons bien haut cette vérité, car les études littéraires et philosophiques ne furent jamais plus nécessaires que dans le vaste champ d'investigation où le naturaliste se trouve à chaque pas entre les mystères impénétrables de la nature et les mystères augustes de la tradition religieuse. »

M. le secrétaire a ensuite donné lecture du *Programme des prix proposés par la Société pour l'année* 1855; mais le défaut d'espace nous oblige à en remettre la publication au mois prochain.

Le lendemain de la séance solennelle, la Société a procédé à l'élection des membres de son bureau pour 1855. Voici le résultat du scrutin :

Président, M. le docteur Bonamy. — *Vice-président*, M. Adolphe Bobierre. — *Secrétaire général*, M. Ducoudray-Bourgault. — *Secrétaire adjoint*, M. le docteur Blanchet. — *Trésorier*, M. Huette. — *Bibliothécaires*, MM. les docteurs Leray et Delamare.

MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL. — *Agriculture, commerce et industrie.* MM. Renoul, Demangeat, Derrien. — *Médecine.* MM. Malherbe, Letenneur, Leborgne. — *Littérature, sciences et arts.* MM. Dugast-Matifeux, Grégoire, Armand Guéraud. — *Sciences naturelles.* MM. Pradal, Caillaud, de Tollenare.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES. — Dans les deux dernières séances, qui ont eu lieu le 4 juin et le 3 novembre 1854, quelques communications intéressantes ont été faites. M. Vandier a énuméré les objets découverts à Rezé et offerts par M. Sabot. — M. de la Borderie a donné lecture de *Considérations sur la guerre de la succession de Bretagne au* XIVe *siècle et sur la politique du duc Jean IV.* Nous espérons reproduire cette savante étude. — M. Guéraud a rappelé qu'il a fait apporter au Musée deux pierres tombales de la famille de Goulaine (XVIIe siècle), tirées de l'ancien château de Laudonnière, propriété actuelle de M. de Couëtus, et a offert à la Société un médaillon représentant sur verre un crucifiement, style XVIe siècle, et un petit bronze antique, provenant de la Millassière, campagne de Mlle Deffier, située dans la commune du Clion.

A l'ouverture de la dernière séance, M. Dague-Dubois a déposé sur le bureau une livraison du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Touraine*, ainsi qu'une brochure in-4° intitulée : *Nouvelle forme architecturale composée par M. Boileau, architecte.* Paris, chez l'auteur, 11, rue de Sèvres, et chez

Digitized by Google

Gide et Baudry, 1853, ornée de planches (1). M. le docteur Manduit a offert, au nom de M. le baron de Rudbeck, un très-curieux mémoire accompagné de figures, sur certaines pierres runiques de Suède. Cette lecture a donné lieu à la nomination d'une commission chargée d'examiner le travail de l'archéologue suédois et de lui adresser à ce sujet diverses questions. Enfin, la Société a revisé et complété ses *statuts*, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans notre Revue.

— La SOCIÉTÉ NANTAISE D'HORTICULTURE a tenu, le 26 novembre 1854, au Grand-Théâtre, sa séance solennelle, en présence d'une nombreuse et brillante assemblée. M. Le Sant, président, a traité, dans son discours, de *l'utilité de l'enseignement élémentaire de l'Agriculture et de l'Horticulture dans les écoles primaires.*—Puis, M. Augé de Lassus, secrétaire, a lu le compte rendu des travaux de la Société pendant 1853-1854. A la suite de ce rapport, on a procédé à la distribution des prix.

— La rentrée de la Cour et des Tribunaux de Rennes a eu lieu le 2 novembre 1854, dans la grande salle du Palais, sous la présidence de M. le premier président Boucly.

Le discours d'usage avait été confié à M. Massabiau. M. le premier avocat général avait pris pour sujet l'éloge de M. Bigot-Préameneu. Ce discours, remarquable par l'intérêt du fond, l'élégance et la noblesse du style, a été écouté avec une attention soutenue. En finissant, M. Massabiau a déploré la mort de MM. les conseillers Poulizac et Coursier, et a rappelé à leurs collègues les services rendus par ces deux honorables magistrats.

— Le 15 novembre 1854 a eu lieu la rentrée solennelle des Facultés, à Rennes. La séance, présidée par M. Mourier, nouveau recteur de l'Académie, a été ouverte par un discours dans lequel il a fait l'éloge de la nouvelle organisation universitaire.

M. Richelot a présenté ensuite la situation de l'École de droit de Rennes; il a constaté dans le nombre des inscriptions un décroissement notable, qu'il attribue à la sévérité des examens pour le baccalauréat ès lettres, et à l'entraînement actuel des familles pour les carrières ouvertes par l'étude spéciale des sciences.

M. Morren a fait ensuite le rapport des examens de la Faculté des Sciences, dont il est le doyen.

M. Martin a présenté à son tour le rapport des examens de la Faculté des Lettres. — Il n'a étonné personne lorsque, mettant en regard le nombre des candidats et celui de ceux qui ont été admis, il a constaté qu'un tiers seulement avait obtenu le diplôme désiré.

Enfin, M. le docteur Duval a montré ensuite la prospérité croissante de l'École de médecine de Rennes.

---

(1) Voir *Revue des provinces de l'Ouest*, 1re année, pp. 341, 456.

Digitized by Google

— M. de La Caulnelaye, adjoint au maire de Corseul, qui fait construire en ce moment un château à l'entrée de ce bourg, vient de trouver, en faisant défoncer le terrain de son jardin, à une profondeur d'un mètre environ, divers objets antiques, dont nous trouvons le détail dans le *Dinannais :*

1° Le fût d'une colonne géminée d'un granit très-fin ; 2° une immense quantité de tuiles à crochets de nuances diverses, des fragments de poterie très-fine et délicatement ouvragés, des morceaux de ciment couverts de fresques diversement coloriées, sur quelques-uns même on distingue des fleurs et des dessins variés ; 3° un pavé en mosaïque formée de petits cubes d'un centimètre carré et dans un état de parfaite conservation. La partie découverte peut avoir environ 3 mètres de longueur, sur 1 mètre 30 centimètres de largeur. Il nous a paru que ces cubes étaient en partie blancs, en partie noirs ou bleus foncés, et formant un dessin. Il est à présumer que ce pavé, qui faisait partie soit d'une villa romaine, soit d'un établissement de bains, se prolonge beaucoup plus dans tous les sens. Cette mosaïque repose sur une couche extrêmement épaisse de ciment, dont nous avons déposé deux fragments au musée de Dinan. A une distance assez rapprochée de ce pavé, pour pouvoir presque affirmer que tous les deux appartenaient à la même construction, se trouve une construction en briques ; elle est de forme ronde et établie sur une forte base. Nous n'osons pas, pour le moment du moins, nous prononcer sur sa destination ; 4° une certaine quantité de monnaies du bas empire, des clous, un fragment de fer à cheval, des débris de marbre, etc. L. ODORICI.

Enfin, un objet qui semble être un robinet ayant appartenu à une salle de bains, a été trouvé ces jours derniers près du pavé en mosaïque et appuie l'opinion que là se trouvait un établissement thermal.

— Le 18 novembre 1854, un magnifique steamer, construit tout en fer, a été lancé des chantiers de M. Guibert, de Nantes. C'est le plus grand navire de ce genre qui ait été construit en France, soit par l'État, soit par l'industrie privée. Au moment de sa mise à l'eau, le *Jacquart* pesait 800,000 kilogr. Il est du port de 2,400 tonneaux ; la puissance de sa machine sera de 600 chevaux. Sa longueur est de 80 m. 60 c. de tête en tête. Il est de cinq mètres plus long que le vaisseau le *Napoléon* et a la même longueur que la *Grande-Bretagne*, actuellement en construction à Brest.

— Le Conseil municipal de Nantes, à l'exemple de celui de Blois, vient d'adopter, dans sa séance du 27 octobre 1854, sur le rapport de M. Doré, le projet d'établissement d'une caisse de réserve de la boulangerie, et d'un magasin d'approvisionnement.

— A la distribution des prix de l'École de médecine de Paris, le grand prix de l'École pratique (médaille d'or) a été décerné à un Breton, M. Henry (Alfred-Alexandre), de Nantes.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE. — M. Jean-Baptiste Legendre, ancien directeur général des hôpitaux de la grande armée, ex-inspecteur général des hôpitaux militaires et officier principal de l'Hôpital militaire de Rennes, en retraite, officier de la Légion d'honneur, est décédé le 2 novembre 1854, à Rennes, âgé de 85 ans. M. le colonel d'artillerie Rapatel a prononcé sur sa tombe un discours dans lequel il a fait l'éloge de Legendre, qui sut « se rendre digne de la haute confiance qu'eut toujours en lui Napoléon, qui, le plus souvent, lui donnait ses ordres de vive voix. »

— M. de Guyon-Duverger (Hyacinthe-Marie-Joseph), capitaine de corvette retraité, chevalier de la Légion d'honneur et de plusieurs autres ordres, est mort à Cherbourg le 5 novembre. Il était né à Saint-Malo le 2 mars 1786.

— Une mort presque subite a enlevé, le 7 novembre 1854, un des principaux administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine, M. Chauvet (Joseph-François), conservateur des forêts, à Rennes, qui a succombé à Nantes, où il s'était rendu pour affaire de service. C'était un homme d'un esprit distingué et de connaissances étendues : sa mort est regrettable à tous égards.

— M. Pierre Dereix, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, est décédé à sa campagne de la Ville-Bénard, commune de Paramé (Ille-et-Vilaine), le 10 novembre 1854, dans sa 86e année. Le colonel Dereix, dit le *Commerce breton*, avait fait toutes les guerres de la République et de l'Empire, et conquis ses grades et ses dignités sur les principaux champs de bataille de cette grande époque. Fixé depuis bien des années au milieu de nous, il y jouissait de l'estime, des respects et de l'affection de tous ses concitoyens.

— Le colonel de Camas (Edmond) qui vient de mourir sur le champ de bataille d'Inkermann, était le fils aîné de l'ancien général d'artillerie de ce nom. Ce courageux militaire, qui avait gagné ses grades en Afrique, a noblement suivi la trace de ses ancêtres.

— Le général de Lourmel, un autre Breton, né à Pontivy (Morbihan), vers 1811, vient aussi de succomber devant Sébastopol. Après avoir passé sa vie dans les camps et s'être distingué à l'assaut de Zaatcha, il était revenu en France colonel du 52e de ligne. En 1850, il vint à Rennes pour épouser Mlle Des Roches. Général avant l'âge de 45 ans et commandeur de la Légion d'honneur, il partit en Crimée, où il a reçu le coup fatal. Blessé le 5, il est mort le 8. Travailleur infatigable, au moment où il proposait des modifications sur les manœuvres de l'infanterie, il publiait un excellent mémoire sur la *Mise en valeur des landes de Bretagne*. C'était là son rêve favori, à la réalisation duquel, dit-on, il voulait plus tard employer ses loisirs.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION DES FILLES; par Mme de Maintenon. Publiées pour la première fois, d'après les manuscrits et copies authentiques, avec un commentaire et des notes, par M. Th. Lavallée. In-18 de 11 ff. 279. — A Paris, chez Charpentier. . . . . F. 3.50

M. DE PONTCHATEAU. Sa vie et ses œuvres. Par Eug. de la Gournerie. In-8° de 2 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes.

MELLUSINE, poème relatif à cette fée poitevine, composé dans le XIVe siècle, par Couldrette. Publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, par Francisque Michel, docteur en philosophie, etc. In-8° de 19 ff. 178. Impr. de Favre, à Niort. — A Niort, chez Robin et Favre.

MŒURS ET COUTUMES DE L'ANCIENNE ARMORIQUE, et Légendes bretonnes en vers, racontées par un aïeul à ses enfants; par V. Le Breton de la Haize. In-8° de 7 ff. 172. Impr. de Moulins, à Bordeaux.

NOUVEAU RECUEIL DE CANTIQUES à l'usage des missions, retraites, catéchismes, etc. (316 cantiques). 8e édition, revue, augmentée, etc. In-18 de 10 ff. Impr. de Masseaux, à Nantes.

RECHERCHES SUR QUELQUES PHÉNOMÈNES DE LA VISION, précédées d'un Essai historique et critique des théories de la vision, depuis l'origine de la science jusqu'à nos jours; par J. Trouessart. In-8° de 23 ff., plus 2 pl. Impr. d'Anner, à Brest.

LA RUSSIE ET LA TURQUIE anciennes et modernes. Histoire, légendes, mœurs, monuments, arts, littérature; par L. Favre. In-8° de 23 ff. 172, plus 8 vignettes. Impr. de Favre, à Niort. — A Paris, chez Allouard et Kæppelin; à Niort, chez Robin.

ALMANACH DU CULTIVATEUR, de Jacques Bujault, pour 1855, par Alfred Monnet. In-12 de 2 ff. Impr. de Favre, à Niort. — A Niort, chez Robin et Favre.

DOCTRINE CHRÉTIENNE en forme de lectures de piété; par Lhomond. In-12 de 14 ff. 172. Impr. de Guéraud, à Nantes (1855).

L'ÉCHO DE LA SAINTE MONTAGNE visitée par la Mère de Dieu, ou Un Mois de séjour dans la société des petits bergers de la Salette. 3e édition. In-12 de 16 ff. Impr. de Charpentier, à Nantes. — A Paris, chez Gaume; à Lyon et à Paris, chez Pélagaud.

FIGURINES PARISIENNES; par Monselet. (Bibliothèque mignonne.) In-16 de 4 ff. 174. Impr. d'Arbieu, à Poissy. — A Paris, chez Jules Dagneau, rue Fontaine-Molière, 23. . . . . ».50

LE GRAND ALMANACH DU CULTIVATEUR, pour 1855; par M. de Lastic Saint-Jal. In-12 de 2 ff. Impr. de Morisset, à Niort.

ALMANACH DE LA LOIRE-INFÉRIEURE pour 1855. In-12 d'1 f. 172. — Impr. de Guéraud, à Nantes. . . . . ».10

ABRÉGÉ MÉTHODIQUE DES PRINCIPES DU DROIT ROMAIN; par M. Arnault-Ménardière (Louis-Florian), docteur en droit, juge de paix du canton de Chauvigny (Vienne). (Traduction.) In-8° de 17 ff. 174. Impr. de Bernard, à Poitiers. — A Paris, chez Mme Ve Joubert; à Poitiers, chez Hilleret. . . . . 3.»»

ALMANACH POPULAIRE DE LA BRETAGNE. (1855.) In-18 de 3 ff. Impr. de Catel, à Rennes. . . . . ».15

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Th. Rousseau Lagrave : Vue du château de Champtocé (Loire). — Vue du château de Vitré (Bretagne). Impr. lithogr. de A. Bry, à Paris.

MUSIQUE.

La *Fête de la gerbe*, chanson vendéenne, paroles et musique de A. Barbier.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

VILLENAVE.

NANTES : 1792-1802.

I.

Né, en 1762, à Saint-Félix-de-Caraman, — mort, dans c es der nières années, à Paris, — Villenave (1) n'appartient à notre ville ni par son berceau, ni par sa tombe. Il n'y a donc aucune raison nantaise de faire dans cette *Revue* la biographie de Villenave.

Malgré certaines qualités, Villenave n'occupera jamais, parmi les lettrés, qu'un rang secondaire, conservé plus ou moins longtemps par le souvenir d'un petit nombre, et qui tendra à s'effacer. La postérité, déjà très-fatiguée de nos legs, se montrera de plus en plus difficile. Il n'y a donc pas de motif suffisant à une critique générale des œuvres de Villenave. Puis, ses travaux ont trouvé des juges compétents; il y aurait plus que de la témérité à vouloir entreprendre de nouveaux examens.

Villenave a employé les dernières années de sa vie à des études diverses de littérature et de bibliographie. Il avait coopéré à la fondation de la Société de Morale chrétienne et du Comité de la Paix. Ces occupations ont, certes, leur mérite. C'est, sans contredit, la partie heureuse et utile de la vie de Villenave. Mais ce n'est pas, à coup sûr, la partie attrayante et dramatique, la seule qui intéresse un lecteur et qui justifie ou explique ces retours qu'on aime parfois à faire sur quelques contemporains récemment disparus.

Villenave a été l'hôte de Nantes. Il y a passé, non sans y laisser quelques souvenirs. C'est cette page de sa vie que nous désirons

(1) Matthieu-Guillaume-Thérèse. Son père était médecin.

Digitized by Google

faire revivre. Cette époque de son existence a été mêlée à ces grands événements de la Révolution, qui, quoique localisés et relégués sur une scène provinciale, élèvent ou écrasent les hommes, en tout cas, fournissent leur mesure.

Voici comment Villenave, dans des notes qu'on dit émanées de lui et qui n'ont reçu qu'une publicité partielle, a crayonné, trop rapidement peut-être, les dix ans de sa vie nantaise :

« ..... Je me rendis à Nantes, en 92, pour me marier à une » anglaise, femme aussi supérieure par le cœur que par l'esprit. Ce » mariage me fixa à Nantes, et j'y embrassai la carrière du barreau. » J'ai été avocat, ou plutôt défenseur officieux, à Nantes, depuis la » fin de 1792 jusqu'après le Consulat. Ma première cause fut un » triomphe ; je fus depuis heureux dans presque toutes les causes » qui se présentèrent, excepté dans la mienne. Arrêté le 9 septembre » 1793, je ne devins libre que deux mois après le 9 thermidor. J'avais » couru les dangers de mourir du typhus dans les prisons de Nantes, » d'être fusillé à Ancenis, noyé à Angers, guillotiné à Paris, où j'eus » des conclusions à mort, et où le jugement des 132 Nantais, qui fut » imprimé et qui commence par moi, me déclare atteint et convaincu » d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république, » avec ce raisonnement singulier : « Mais, attendu qu'il ne l'a pas » fait avec des intentions contre-révolutionnaires, déclare qu'il est » acquitté et mis en liberté... »

» Je retournai à Nantes en l'an III ; j'y défendis Charette, le géné- » ral Montbrun, gouverneur de Saint-Domingue, tous les émigrés, » tous les prêtres mis en jugement. Je ne demandais rien et je fus » mal payé. A me voir plaider tant de causes majeures, toute la » ville et ma famille même croyaient que je gagnais annuellement » des sommes considérables, tandis que j'avais bien de la peine à » recevoir un millier d'écus par an. L'ingratitude de tant de nobles » clients, qui m'embrassaient, qui pleuraient même de joie d'avoir » conservé par mes soins leur vie et leur fortune, me dégoûta... » Lorsque l'établissement de l'Université régla l'ordre du barreau, » je négligeai de prendre mes degrés. J'eus peut-être tort... A la fin » de l'année 1803, je vins me fixer à Paris, et je me logeai rue » Saint-Victor, à un cinquième étage, dans l'appartement du poète » Delille..... J'embrassai avec ardeur la carrière du savant et de » l'homme de lettres... »

Digitized by Google

Cette esquisse, dont le style laisse parfois beaucoup à désirer, ce qui fait douter que Villenave en soit réellement l'auteur; cette esquisse, disons-nous, permet d'entrevoir la vérité, mais ne lui enlève pas tous ses voiles. Il y a des choses que Villenave ne dit pas, ou qu'on ne dit pas en son nom. Il met particulièrement en relief, toutefois sans assez de détails, sa rude profession d'avocat. Nous nous promettons bien de le suivre sur ce terrain, qui a plus d'un charme pour nous. Mais Villenave ne fait qu'une allusion assez indirecte aux événements politiques. On dirait qu'il n'y a pris qu'une part purement passive. A le lire, on resterait volontiers indécis sur le camp auquel il appartenait. Nous nous trompons : quand on entend Villenave parler de son arrestation, de ses dangers, des conclusions prises contre lui, de son acquittement; quand on croit découvrir une légère teinte d'ironie voilée contre l'unité et l'indivisibilité de la république; quand on le voit, de retour à Nantes, le conseil et le défenseur de Charette et du général Montbrun; quand il parle de ses nobles clients, émigrés et prêtres, qu'il accapare un peu trop : à tout cela, à ces signes, on s'imagine aisément que Villenave tenait un peu au parti royaliste, bien plus assurément qu'au parti républicain. Il y a là une partie omise. Villenave avait accepté avec enthousiasme le mouvement de l'époque. Du reste, il le dit lui-même, en parlant de 89 : « Je quittai l'habit clérical, et j'embrassai avec l'ardeur des âmes » généreuses cette grande cause du peuple, au nom de laquelle, » plus tard, quelques hommes égarés devaient commettre tant de » crimes irréparables. »

Villenave, et ceci nous reporte à ses débuts littéraires, avait donc été l'abbé *de* Villenave. Il s'explique aussi sur cette particularité de son existence :

« Je résignai ma prébende à un de mes frères, et j'annonçai le » dessein que j'avais de voir Paris et d'entrer dans les gardes du » corps... Je partis, emportant avec moi les bénédictions de ma mère, » un vague souvenir d'une novice du couvent des Saintes-Claires, » mon bâton de voyage et une modique somme d'argent. Je laissai » derrière moi bien des cœurs attristés, bien des yeux mouillés de » larmes; j'avais promis de revenir.... Je n'ai jamais revu ni ma » mère, ni cette jeune fille, ni mon pays. — En arrivant à Paris en » 1783, un obstacle que je n'avais point prévu m'empêcha d'entrer » dans les gardes du corps; il aurait fallu faire deux ans de surnu-

Digitized by Google

» mériariat, et par conséquent avoir un peu de fortune. Je résolus de » conserver l'habit ecclésiastique, qui donnait entrée dans le monde » et une espèce de considération que recherchèrent sous le même » costume les abbés Prevost, Mably, Barthelemy, Ricard et tant » d'autres (1).

» L'abbé Ricard, le savant et vertueux traducteur de Plutarque, » me servit de père et m'aima toute sa vie; ce fut lui qui m'ouvrit la » carrière de l'éducation. Le duc de Richelieu me confia l'éducation » des fils du duc d'Aumont, et je partis pour la terre de Courteille. » Là, commença pour moi la plus douce et la plus riante époque de » ma vie. Je devins l'ami de cette noble famille, et les belles années » de ma jeunesse s'écoulèrent au château de Versailles et au château » du duc de Pienne. Là, je voyais souvent Mme de Staël, et je puis » dire que, sans avoir rien fait pour mériter ses bonnes grâces, » j'étais accueilli par elle avec toutes sortes de préférences. Je n'en » tirais point alors vanité. J'y ai songé depuis avec reconnaissance. » — Cependant, la fortune, qui semblait me sourire en toutes choses, » avait poussé Mme la duchesse de Polignac à parler de moi à la » reine Marie-Antoinette. On pensait à me nommer précepteur du » Dauphin. Je fus présenté à la reine.... Quelques mois après, la » Révolution éclata et me jeta à 27 ans dans la tourmente poli- » tique.... »

Villenave arriva à Nantes en 1792. Dès les premiers jours de 1793, il était membre de la société Vincent-la-Montagne. Il avait déjà atteint les hauteurs du patriotisme. Bientôt, une occasion se présenta à Villenave d'exprimer presque officiellement son opinion et ses tendances politiques.

---

(1) Nous avons un opuscule signé : L'abbé *de* Villenave. C'est une ode en l'honneur du prince Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick. Il s'agissait de célébrer, sous le titre de dévouement héroïque, l'action fort belle assurément du prince, qui, dans une inondation de l'Oder, s'était jeté à l'eau et avait sauvé un malheureux qui allait être submergé. Si le fait était beau, il ne méritait peut-être pas tant de fanfares, et l'ode se ressentit de la maigreur du sujet. Cette ode concourut pour le prix de l'Académie française; il y a avertissement et épigraphe, le tout imprimé à Paris, en 1786. Il n'y a rien à en dire autre chose. Villenave, en retrouvant ses souvenirs, dira de lui : « Je faisais des madrigaux fades, des épigrammes sans sel.... » Avec un homme qui se rend ainsi justice, on se trouve tout à l'aise, et nous pouvons ajouter à l'examen de conscience littéraire de l'écrivain : Des odes sans inspiration.

Digitized by Google

La Convention avait délégué trois de ses membres à Nantes, Nion, Treilhard et Mazade, commissaires, à l'effet d'organiser la défense des côtes. La guerre avait été déclarée à l'Angleterre. Mais, à cette époque, toute mission militaire se compliquait d'une mission politique. C'est à ce titre que les trois conventionnels furent reçus par la société Vincent-la-Montagne. Villenave porta la parole. Il fit valoir les titres de civisme de la ville de Nantes. Le moment, du reste, semblait bien choisi. Deux armateurs de Nantes avaient sollicité et obtenu de la municipalité la permission de nommer leur navire, armé en course, le *Sans-Culotte nantais*. La harangue de Villenave n'offre rien qui mérite une mention hors part. On peut peut-être relever ce passage :

« Dites à la Convention que vous avez vu (il parle des Nantais) » des républicains fiers sans insolence, chauds sans exagération, » sages sans *modérantisme*, des républicains qui n'appartiennent à » aucun parti, ralliés à la volonté générale, soumis aux lois, pleins » de respect pour leurs représentants, se confiant sans inquiétude, » mais sans aveuglement, dans les autorités qu'ils ont constituées au » milieu d'eux. »

Nous applaudissons à cette pensée, qui était peut-être une protestation contre les journées de septembre : — « Dites à la Convention que » les troubles n'ont point agité notre ville, que le sang de nos frères » n'a point souillé nos mains, et que la loi, s'il est des traîtres parmi » nous, sera le seul ministre de la vengeance populaire. »

Ce que Villenave est en politique, on le voit. En littérature, il est de son époque, qui, à part quelques rares exceptions, était de l'école de Thomas. Villenave ne dédaignait pas les énumérations, et se passait la fantaisie de l'antithèse. Il n'évite pas l'emphase, témoin ce couplet final : « Le soleil ne doit plus éclairer la République que » libre ou déserte. La liberté régnera dans la France, debout, avec » vingt-cinq millions d'hommes, ou le despotisme n'y trouvera que le » silence de nos tombeaux. » La phrase était à effet et elle dut en produire ; mais nous avons un vague souvenir d'avoir vu cette pensée autre part (1).

Ce fut Treilhard, depuis l'une des lumières du Conseil d'État impérial, qui répondit à l'allocution de Villenave. On sent déjà dans

(1) Réminiscence d'un discours d'Isnard à la Législative.

Digitized by Google

Treilhard cet esprit pratique, ce bon sens, si utiles dans la préparation des lois. Treilhard a bien dans son instrument quelques cordes sonores, montées et tendues au ton du jour; mais ces sacrifices à l'époque et aux phrases sont rares.

L'assassinat de Michel Lepelletier inspira à Villenave l'idée d'une oraison funèbre. L'oraison funèbre était, on le sait, le lot des abbés. C'était leur entrée dans le monde, ce qui n'empêchait pas l'épître mondaine et les vers légers. L'inspiration de Villenave fut-elle un souvenir? Ce discours fut prononcé, le 3 mars 1793, dans le local de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, puis répété, le 5 du même mois, devant les deux sociétés populaires. Voici un passage qui donnera l'idée des tons, pensées et style. C'est une apostrophe à Rousseau, singulièrement cherchée, il faut en convenir :

« Et toi, moraliste profond, politique hardi, homme vertueux et » sensible autant qu'écrivain éloquent et sublime, ô Jean-Jacques! » dont l'image est présente à mes yeux, dont les traits chéris sem- » blent revivre dans le buste qui décore l'enceinte de notre salle; ô » Jean-Jacques! lorsqu'un dogue, appartenant au père de Michel » Lepelletier, te renversa mourant sur le chemin de Ménilmontant, » le père de Lepelletier daigna s'informer à peine des cruelles suites » de ta chute. Mais le fils, devenu grand, vengea l'orgueilleuse » insouciance du père. Il médita tes ouvrages; il échauffa son cœur » et son patriotisme en te lisant; il fut ton disciple! O Jean-Jacques, » jouis aujourd'hui : tu fus persécuté pour la liberté, ton disciple est » mort pour elle... » Tout ce discours sonne faux; il fait l'effet d'une mauvaise musique. Dans l'éloge que fait Villenave de Rousseau, la moitié seule est à peu près vraie. L'éminent écrivain, au style si plein d'une magie inimitable, ne sera jamais considéré par les gens sérieux comme un moraliste profond ou comme un politique hardi. La vertu de Rousseau est aussi douteuse que son exquise sensibilité est vraie.

Les temps marchaient. La position de Villenave s'accentua, non plus par des discours, mais dans les faits. Au mois de mars 1793, le soulèvement vendéen menaçait la ville. Les uns s'effrayaient, les autres s'indignaient. On sait ce que ces deux sentiments peuvent produire d'étourdissement et de mal en révolution. Le trouble mal contenu des âmes se répandit dans la cité. Villenave se trouva l'écho de cette indignation des sociétés populaires. Nous savons ce

Digitized by Google

qu'il faut pardonner aux émotions et aux entraînements. Mais nous regrettons que le cri jeté par Villenave n'ait pas seulement été le cri : Aux armes. Cet appel s'excuse toujours. Villenave évoqua d'autres modes de défense. Nos archives ont conservé ces paroles : — « La loi » doit sommeiller dans les circonstances critiques où nous sommes ; » nous ne pouvons être sauvés que par des *moyens révolution-* » *naires*... » Théorie funeste ! arme à deux tranchants ! Si la liberté en colère invoque les moyens révolutionnaires, le despotisme peureux invoque les raisons d'État. Les cours prévôtales succèdent aux tribunaux criminels. Les partis en courroux ne manquent jamais de motifs spécieux pour les proscriptions et les spoliations. La terreur, dont Villenave bientôt manquera d'être la victime, est en germe dans de semblables doctrines (1). Malheur à qui s'engage une fois sur la pente dangereuse des lois exceptionnelles !

Après le blâme, disons que Villenave respectait encore certaines formes judiciaires ; et, s'il demandait la permanence de l'échafaud, c'était à la condition que le coupable fût interrogé, examiné, défendu et jugé. Mais il réclamait une prompte exécution. Baco sut résister à ces provocations. Il concentra tous les pouvoirs, et en demeura le maître, le modérateur. On arma les citoyens, non le bourreau (2).

Ce fut à cette même époque que Villenave occupa, en second, les fonctions d'accusateur public. Le 16 mars 1793, Giraud, accusateur public, demanda un adjoint. Le comité central fit droit à cette demande, et, le 18, il adjoignit Villenave à Giraud. Villenave demeura

---

(1) Toutes les factions à la fin sont cruelles (Voltaire).

(2) Voici comment Michelet, le seul historien qui ait puisé aux sources nantaises, explique cet incident :

« Ce fut le club girondin qui, le 13 mars, par l'organe du jeune Villenave, de- » manda le tribunal révolutionnaire et l'exécution immédiate des traîtres, la » guillotine sur la place ; de plus, une cour martiale ambulante qui, parcourant le » département avec la force armée, jugerait et exécuterait. »

Michelet est beaucoup trop affirmatif dans ses *divisions* girondines et jacobines. Cette scission n'existait point alors avec les vives arêtes et les compartiments que les écrivains d'aujourd'hui donnent trop aisément aux hommes et aux événements de 93. Les différentes nuances d'un parti, dans les époques tumultueuses, ne se forment point avec cette symétrie, cet absolu, cette raideur, dont les histoires du jour abondent. Les flots se mêlent davantage.

Digitized by Google

dans ces fonctions trois mois et un jour. Il cessa de les remplir le 6 juin 1793 (1).

L'exaltation de Villenave dura peu. Il aperçut l'excès et il sut s'en éloigner. Si nous avions à faire l'histoire de Nantes, en ces temps, nous dirions comment plusieurs de nos concitoyens, dont les noms ou les familles vivent encore parmi nous, ne craignirent pas de dénoncer le mal que faisait au pays et à la cause de la Révolution l'ineptie de certains agents conventionnels. On vit que le danger n'était pas seulement dans ce qu'on nommait les trahisons de l'aristocratie ou du modérantisme, mais encore dans l'anarchie. Il fallait avoir le courage de ce mot. Dès qu'il eut été prononcé, on se rallia. Ce petit groupe d'hommes fermes, dont Villenave se trouva faire partie, adressa de vives plaintes aux sociétés populaires de la république. Le Villenave du 29 mars 1793, le collaborateur de Gédouin et de Darbefeuille, n'est plus le Villenave trop ému et un peu soulevé du 12 mars 1793. Il y a une nuance. Une lueur s'est faite. Ce ne sont plus les mêmes flots débordés qui portent le jeune publiciste. La journée du 31 mai ne fit que fortifier ses dispositions.

On ne saurait, dans le cadre restreint de nos recherches, passer et débattre la grande question de la gironde et du jacobinisme. Nous nous sentons trop à l'étroit. Mais il est permis de dire que la démocratie ne saurait faire ses affaires toute seule. Elle l'a bien prouvé. Il lui faut d'autres guides, d'autres administrateurs, d'autres directeurs que ces tribuns d'un jour, qui n'ont de valeur que leur exagération. Sans le concours de la bourgeoisie intelligente, le peuple ne fera rien qui vaille ou qui dure (2); la gironde, en son temps, était

---

(1) Voici, sous son ministère, le mouvement de l'audience :

Condamnations à mort	22
Acquittements	109
Arrestations provisoires	81
Sursis	34

Giraud, dans le même espace de temps, avait eu également 22 condamnations à mort.

Mellinet a commis une erreur a propos des fonctions de Villenave. Ces fonctions, nous nous en sommes assuré, commencèrent le 18 mars 1793 et prirent fin le 6 juin suivant. Mellinet place la nomination de Villenave après l'arrivée de Carrier à Nantes. Or, Carrier arriva à Nantes le 8 octobre 1793; et, dès le 9 septembre 1793, Villenave était arrêté.

(2) Nous avons eu occasion de développer ces idées dans la *Revue du XIXe siècle*, pp. 359 et suiv. (*Note de l'auteur*).

Digitized by Google

cette bourgeoisie intelligente. Moins méconnue, moins attaquée, elle aurait commis moins de fautes. Mais ses fautes n'excusent pas celles du parti vainqueur au 31 mai, ni ses illégalités, ni ses crimes.

L'*ineptie* (nous répétons le mot) des fonctionnaires délégués par la Convention ou le Comité de salut public fut un des puissants mobiles du fédéralisme. Quelle confiance avoir dans un pouvoir aussi détestablement représenté ! Mais on ne voulait pas des *gens à moyens !* On proscrivait l'intelligence et on la déclarait suspecte, sinon aristocrate ! Un contemporain, Antoine Peccot, dans un document du 22 juillet 1793, l'explique ainsi :

« ..... Nous nous *plaignons* de l'envoi de cette multitude de com-
» missaires du pouvoir exécutif, si mal choisis, si indignes de la con-
» fiance, par leurs principes, par leur impéritie et leur conduite... »

Le ton calme et réservé d'Antoine Peccot ajoute à la valeur du reproche (1).

Dans les jours qui précédèrent la Saint-Pierre 1793, Villenave s'occupa de faire maintenir l'inconsistant Beysser dans son commandement ; il seconda, ce qui vaut mieux, Baco dans les énergiques mesures prises pour sauver la ville. — Voici comment s'en explique Villenave dans son *Cri du Républicain persécuté*, dont nous parlerons plus tard :

« Dans plusieurs sections de Nantes, quelques aristocrates avaient
» osé proposer une capitulation honorable avec les brigands (l'ar-
» mée vendéenne), auxquels, disaient-ils, il devenait impossible de

(1) Dans ses notes bibliographiques sur les publications révolutionnaires de Nantes, M. Dugast-Matifeux, après avoir mentionné les paroles d'Antoine Peccot, ajoute :

« ...Il est *certain* que la Convention ne fut pas assez sévère dans l'envoi des
» représentants. Il eût fallu trier, discerner les hommes, et se garder soigneu-
» sement des *amis* imprudents (à coup sûr, le mot *amis* ne rend pas la pensée
» de l'écrivain)... C'est du hasard que sortirent tous les choix *désastreux* qui
» justifièrent les répugnances des fédéralistes.... Ils (les représentants en
» mission) outrèrent tout, et poussèrent à la contre-révolution par les excès
» révolutionnaires... »

Quand Phillipeaux (*a*) vient à Nantes (et nous reconnaissons qu'il y venait avec de bonnes intentions et qu'il y pouvait faire beaucoup de bien), de qui se fait-il accompagner ? — Par Chaux... Il nous serait trop facile de multiplier les exemples : Ronsin, Rossignol, Lechelle, tous les hébertistes.

(*a*) Et non Phelippeaux, comme dit Mellinet.

Digitized by Google

» résister après la prise de Saumur et l'évacuation d'Angers. Je tonnai (1) contre le danger des sections délibérantes dans les moments » de crise, et les autorités constituées ordonnèrent la fermeture des » sections. Des cris de *Vive la république!* frappèrent les voûtes » du temple (Saint-Pierre). Je débitai ce discours avec tant de chaleur, qu'un de mes pistolets s'échappa de ma ceinture et tomba, du » haut de la tribune, au milieu des auditeurs... (2). »

Le 25 juin 1793, Villenave rédigeait une adresse aux habitants des autres départements de la Bretagne, pour appeler les forces départementales au secours de Nantes.

Le 27, il se mettait en relation avec la commune de Paimbœuf, dans le même but.

On sait l'issue, glorieuse pour Nantes (3).

Le danger, quand on touche certaines biographies, est de prendre texte d'elles-mêmes pour tomber dans l'histoire générale. Ce danger, nous voulons l'éviter autant que possible. Néanmoins, rendu à la levée du siége de Nantes, il ne nous est pas permis de passer outre sans signaler l'éminent service que Nantes rendit, par son héroïque défense, à la république entière.

Les chefs du mouvement vendéen savaient bien ce qu'ils faisaient en attaquant Nantes. Les soldats n'y voyaient qu'un vaste pillage; mais les directeurs comprenaient que cette ville était une magnifique position militaire, qui donnait à l'insurrection une base solide d'opération : on touchait à la Bretagne ; la Loire alimentait les insurgés ; l'Angleterre communiquait librement avec les armées vendéennes. Si le succès avait couronné cette entreprise bien conçue, mieux conçue que bien exécutée, il est peut-être vrai de dire que la république était perdue. L'énergie nantaise empêcha ce désastre. Comme l'a dit un écrivain breton (4), on ne saurait trop louer la conduite

(1) 14 Juin 1793.

(2) Mollinet arrange un dénoûment dramatique à cette allocution, t. VII, p. 309 et 310. Si l'incident avait eu lieu, Villenave se serait bien gardé de l'omettre. Voici l'incident : Le pistolet tombe ; un citoyen le ramasse et le rend à Villenave, à quoi celui-ci aurait répondu : « *Merci, car je veux m'en servir contre les brigands...* »

(3) L'empereur Napoléon a dit, avec raison, que le salut de cette ville avait été le salut de la France. (Michelet.)

(4) A. Du Chatellier.

Digitized by Google

soutenue de tous les hommes qui prirent part à cette défense, dont la Convention, trompée par des agents ineptes ou vindicatifs, ne comprit pas l'étonnante grandeur.

En révolution, les services ne sauvent pas; les dénonciations prévalent, les malentendus aussi. Le siége de Nantes avait momentanément réuni les partis. Après l'événement, on se divisa. Une lutte s'était engagée, au sein de la ville, dès le mois de juin 1793, entre les administrateurs de la Loire-Inférieure et les représentants du peuple. Cette lutte s'envenima. Le conseil général manqua peut-être de sang-froid, en accusant, sans preuves, les représentants Merlin et Gillet d'avoir *conspiré* la prise de Nantes par les Vendéens. Merlin et Gillet se défendirent vigoureusement. Ils prononcèrent, à leur tour, l'accusation de fédéralisme. Baco commit l'énorme faute de quitter la ville, le siége de sa force municipale. On l'envoya, lui, maire, porter une adresse à la Convention, où il fut admis le 2 août 1793, et où il réclama la réintégration de Beysser et de Coustard, qui avaient été mis hors la loi par le décret du 17 juillet. A la suite de la séance, qui fut orageuse, Baco fut envoyé à l'Abbaye. On sait le reste. Bientôt la terreur fut à Nantes, les dernières résistances s'évanouirent avec la mairie de Baco. Qui sait ce qui serait arrivé si Baco était resté à Nantes! Nantes, peut-être, n'aurait pas eu ses *cent jours* (1).

Dès le 9 septembre 1793, Villenave fut incarcéré. Carrier n'arriva à Nantes que le 8 octobre. Du reste, l'alliance de Villenave avec certains hommes comme Gédouin; le concours, dit-on, qu'il avait donné à Baco; sa démission des fonctions d'accusateur public; sans doute une part active, sinon historique, dans les démêlés avec Gillet, Merlin et Cavaignac; des protestations contre l'arrestation des délégués nantais; ses relations avec Bailly (2) : tout cela motiva l'accusation de fédéralisme. Villenave devint suspect, et

(1) Durée du séjour de Carrier à Nantes.

(2) Bailly, exécuté en novembre 1793, avait presque passé la dernière année de sa vie à Nantes; il y fréquentait Villenave. On prétend même, sur le crédit d'une pièce imprimée en 1797, que Bailly habitait chez Villenave. Bailly n'a rien dit de semblable, et Villenave n'en parle pas dans sa brochure de l'an VI. Ce détail n'aurait pas été omis par Villenave dans sa justification. Du reste, Arago, dans sa notice sur Bailly, se plaît à rendre justice aux soins dont Villenave avait entouré Bailly, pendant son séjour à Nantes.

Digitized by Google

de là à la mort on sait qu'il n'y avait qu'un pas. Il est évident pour nous que, dès le mois de mai 1793, Villenave avait été du parti de ceux qui voulaient secouer le joug de la Convention et méconnaître ses pouvoirs.

Un des tristes épisodes de cette époque fut celui des 132 Nantais, dont l'arrestation fut résolue le 12 novembre 1793. Quoique arrêté antérieurement, Villenave fait partie de ce groupe plus ou moins fédéraliste : tache girondine, commune, il faut le dire, à toute cette bourgeoisie provinciale, qui avait accueilli avec enthousiasme la convocation des états généraux de 89 ; admiratrice zélée des efforts de la Constituante ; dévouée du fond du cœur au régime de 90 et de 91 ; très-émue du 10 août 1792 ; effrayée du 21 janvier, plus encore du 31 mai ; et commençant, dès cette époque, un mouvement en arrière, masqué d'abord par le langage, mais bientôt révélé par les faits. Villenave évidemment tenait à ce parti. Il en subit le sort, il en partagea les proscriptions.

Il ne faut pas uniquement chercher la vérité historique dans les plaintes des proscrits, pas plus que dans les accusations des proscripteurs. Il y a là trop d'éléments de pitié ou de colère. L'historien de ces temps lugubres, le simple chroniqueur, comme nous, réduit aux proportions minimes de la biographie, est heureux de rencontrer des documents moins intimes et moins officiels, semi-secrets, semi-publics, destinés non à accuser, mais à se justifier. Ce document existe, à Nantes, dans les archives de la préfecture. Il est signé : Goullin, Bachelier, Naux, Grandmaison, Chaux, Proust, Bologniel, Perrochaud, Mainguet, Chevalier et Levesque, avec ce titre : « *Compte que rendent les membres du Comité révolutionnaire de Nantes à leurs frères de l'Administration du district* (1). » — C'est une apologétique : le génie de Tertullien y manque assurément ; mais il y a assez d'art et de recherche dans ce manifeste, d'ailleurs noyé et diffus.

Après une attaque contre le fédéralisme, on en vient à expliquer les arrestations des suspects. On imagine une prétendue correspondance entre les *gros coquins de la ville* et les *brigands de la Vendée*.

(1) Quand nous disons document intime, semi-public, on pourrait croire qu'il est purement volontaire. On se tromperait. Ce compte rendu n'était que l'exécution des prescriptions de la loi du 14 frimaire.

Digitized by Google

Il n'est pas sans intérêt de citer quelques extraits, curieux comme révélations.

« ... Les capitalistes faisaient l'agio des assignats, et aidaient, de » leurs caisses, leurs chers camarades de la Vendée. Ce sont ces » capitalistes, ce sont ces accapareurs qui entretenaient les agents » des brigands dans cette ville : leur correspondance était telle, qu'ils » les instruisaient des déterminations les plus secrètes ; et, par eux, » les brigands savaient, à point nommé, où devaient se porter les » forces républicaines... Il fallait arrêter une correspondance trop » de fois fatale au succès de nos armes ; en un mot, il fallait porter » le dernier coup de massue sur la tête des traîtres, *non par une* » *mesure partielle, mais par une mesure générale*, et qui, au même » instant, s'il eût été possible, paralisât et mis sous les mains de la » loi les gros coquins de la cité... Il fallait définitivement ôter aux » brigands et l'effet d'une correspondance meurtrière, et les moyens » de subsistance qu'ils tiraient de ces hommes à grands moyens...

» Nous ne dûmes donc point attendre, pour agir, des preuves » matérielles ou des dénonciations. *Celui qui n'a pas fait tout ce* » *qu'il pouvait, tombe, par cela seul, dans la classe des gens* » *suspects* (1). Ainsi, les égoïstes, les modérés, les gens à grands » moyens, qui ne se sont pas fortement prononcés, nous devenaient, » par cela seul, suspects : ils ont, n'en doutons pas, comme les ci-» devant nobles, tous, au fond du cœur, la haine la plus implacable » contre la Révolution... »

Le principe posé de la sorte, on en déduit aisément la conséquence : — *Modéré*, — *suspect*, — *incarcéré*. — Le manifeste attribue le succès des armes républicaines, dans la Vendée, à ces arrestations en masse qui ont enlevé aux insurgés leurs moyens de subsistance et leurs renseignements. Cet effet est nettement accusé dans ce passage :

« Si Bouin et Noirmoutiers ont été pris (cela s'écrivait en janvier » 1794), si d'Elbée et les autres chefs ont reçu un juste châti-» ment de leurs crimes, c'est que le secret des expéditions n'a » point été divulgué ; et, s'il existe encore quelque noyau d'armée

(1) Voici une autre maxime du Comité révolutionnaire, disons mieux, de tous les despotismes : — *En révolution, il vaut mieux que dix patriotes aient à souffrir d'une erreur involontaire, que de voir échapper un seul conspirateur.*

Digitized by Google

» dans la Vendée, si Charette l'infecte de sa présence, c'est qu'il » trouve, dans ce lieu même, ses principaux moyens de subsis- » tance... »

Voilà pour les gens à grands moyens. Vient le tour des accapareurs :

« ... Il est clair que ce sont eux qui ont amené le surhaussement » excessif du prix des objets de première nécessité. D'ailleurs, c'était » le plus sûr moyen de faire ouvrir les magasins et d'amener l'exé- » cution de la bienfaisante loi du *maximum*; les incarcérés avaient » intérêt à ce qu'elle s'exécutât, pour obtenir leur élargissement; et » les autres l'exécutaient, pour n'être pas sous le coup de l'arres- » tation... »

Ce manifeste donne des détails curieux sur la manière dont furent dressées ces tables de proscriptions. Laissons-le parler :

« Il n'est pas inutile de vous rappeler que ce fut dans une séance » formée des corps administratifs et des commissaires de la Société » populaire, réunis au Comité révolutionnaire, qu'on arrêta la liste » de ceux qui, à l'unanimité, furent reconnus les plus dangereux et » les plus criminels; que, dans cette séance, la réclamation de trois » membres suffisait pour ôter de la liste ceux pour lesquels cette » réclamation s'élevait; qu'ainsi ceux envoyés à Paris ont contre » eux le jugement le plus positif des républicains austères, sans » passions, et justes même dans leur haine implacable contre les » ennemis de la patrie (1). »

En continuant nos emprunts, nous allons arriver au nom de Villenave et à l'explication de son arrestation.

« Le Comité révolutionnaire fit plus; il sentit la nécessité d'obtenir » un prompt jugement, qui frappât définitivement les auteurs du » fédéralisme à Nantes. En conséquence, on arrêta que les Dervo,

(1) Le manifeste s'était précédemment expliqué sur l'utilité qu'il y avait à ne pas retenir les prisonniers, à Nantes, dans les cachots du Bouffay, mais bien à les envoyer à Paris : et toujours sans preuves! sans s'en inquiéter! *Toujours l'effroyable théorie des suspects* (Louis Blanc). Villenave, dans son *Cri du Républicain persécuté*, dont la mention trouvera plus bas sa place, dit, en parlant des 132 Nantais : — « Le comité révolutionnaire de Nantes avait menacé plusieurs » fois d'incarcérer, comme suspects, ceux qui s'intéresseraient au déplorable sort » des cent trente-deux Nantais qu'il a envoyés à Paris, sans avoir contre eux ni » preuves matérielles, ni dénonciations. »

Digitized by Google

» Sottin, Peccot, Poton, Pineau du Pavillon, Duradier, Julien » Leroux (qui joignait au crime du fédéralisme celui d'être accapareur), Villenave et Vallot, iraient rejoindre, à Paris, les Baco, » Letourneulx et Beaufranchet, qu'ils avaient si bien servis et avec » lesquels ils faisaient cause commune... »

Le voyage des Nantais à Paris fut long, pénible, douloureux. Aucun péril ne leur fut épargné. La misère et la souffrance décimèrent nos compatriotes. Partis, de Nantes, au nombre de 132, ils arrivèrent 110 seulement à Paris; il seront encore moins à l'époque du jugement. Villenave eut, comme les autres, sa part de douleur et de torture, dans cet acheminement sur les redoutables prisons de Paris, au milieu des menaces et des imprécations de populations fanatisées... « Convalescent, exténué, dans cet état de faiblesse physique morale qui suit d'ordinaire les grandes crises, je fus jeté, » nous dit Villenave (1), dans les cachots de la Conciergerie, à Paris; » à peine pouvais-je écrire, alors, à une mère infortunée dont mes » malheurs ont détruit, sans retour, la santé; à une épouse captive » auprès de l'Entrepôt, non loin de la fatale galiote, et qui, peu » touchée de ses dangers, ne s'alarma jamais que sur les miens... (2) »

Il s'écoula un long temps entre l'arrivée, à Paris, des Nantais et leur mise en jugement. Ce fut là un bonheur. Les temps marchent vite en révolution. Carrier fut rappelé de sa mission; Robespierre tomba. Si les Nantais avaient été traduits devant le tribunal révolutionnaire soit pendant le proconsulat de Carrier, soit pendant la vie du chef de la Montagne, il est plus que probable qu'ils eussent été condamnés à mort et exécutés. Conduits devant les membres du Comité de sûreté générale, après le 9 thermidor, ils furent acquittés, le 14 septembre 1794. Ils n'étaient plus que 94.

Villenave se défendit lui-même. Cette défense, que nous n'avons pas, valut plus tard à Villenave d'amères récriminations. Pour se sauver, l'accusé se fit terroriste et s'attribua des actions dont, grâce au ciel, il n'a jamais eu à se repentir. Il avoua (si c'est là avouer)

---

(1) *Villenave à ses concitoyens*, brochure du 16 frimaire, an VI.

(2) Mme Villenave, née Tasset, petite femme de beaucoup d'énergie, fut promptement mise en liberté par l'ordre de Gillet et de Ruelle. Elle sollicita énergiquement la mise en liberté de son mari. Elle allait l'obtenir de Gillet, sans les menaces du Comité révolutionnaire.

Digitized by Google

des excitations et des participations qui n'avaient jamais existé. Triste ressource, étrange faiblesse! Villenave a, lui-même, plus tard, sévèrement qualifié sa conduite. Nous sommes autorisé à renvoyer plus loin les détails de cette défense, puisque nous aurons à nous occuper, en l'an VI, de la brochure expiatoire que la nécessité de se défendre arracha à Villenave.

Mais si nous n'avons pas la défense même de Villenave devant ses juges, nous avons quelque chose d'approchant; c'est un écrit intitulé : *Le Cri du Républicain persécuté.* Cet écrit est du 28 février 1794 (10 nivôse, an II); donc, Villenave, son auteur, était en prison et attendait son jugement. Villenave, fidèle à l'épigraphe, a, cette fois, pris celle-ci :

« Homme de la Montagne, prends et lis; écrase les traîtres et les conspirateurs, mais sauve les républicains persécutés (1). »

L'épigraphe laisse aisément deviner le reste de la composition. Villenave y avoue l'estime que lui portait Barrère (2). Bien d'autres aveux y sont consignés, lesquels tendraient à donner une triste idée de la conduite de Villenave dans les premiers mois de 1793. Mais il ne faut pas oublier la position de l'écrivain et les concessions qu'elle lui arrachait. Tout cela recevra son jour et son explication, quand nous aurons à nous occuper de la brochure de l'an VI.

Le jugement des Nantais amena celui de Carrier. Tous les Nantais ne suivirent pas l'exemple de Villenave. Beaucoup attaquèrent le comité révolutionnaire de Nantes et dévoilèrent ses actes. Cette révélation trouva son écho. Elle fut soutenue, et, en quelque sorte, encouragée par le représentant Bo. Aussi, dans

(1) Villenave, plus tard, a cherché à désavouer cette brochure, en insinuant que les passages les plus caractéristiques du *Cri du Républicain persécuté* étaient des *additions singulières* provenant du chef de l'éditeur Galetti. Cette version est improbable pour quiconque a lu la brochure de l'an VI. Tout est l'œuvre de Villenave, et c'est ce que met fort bien en lumière M. Dugast-Matifeux, dans sa *Biographie révolutionnaire nantaise*. Comme le fait observer M. Dugast-Matifeux, en 1794, Villenave, pour se sauver, essayait de se faire passer pour montagnard (voir pp. 84 à 90 de la *Bibliographie révolutionnaire*).

(2) Il faudra se souvenir de cet aveu quand nous dirons un mot de la *Jacobiniade*, pamphlet dirigé, en l'an III, contre les membres du Comité de salut public. Villenave dira également un mot de sa liaison avec Barrère dans sa justification de l'an VI. Le ton alors sera plus digne.

Digitized by Google

les premiers jours d'octobre 1794, les membres du Comité, arrêtés dès le mois de juin précédent, étaient traduits devant le tribunal criminel de Paris. On devine ce qui s'y passa. Les agents subalternes de Carrier étaient sur le banc des accusés; Carrier, leur chef, siégeait encore au sein de la Convention. La tempête était imminente.

Les accusés se défendirent, d'abord, avec assez d'assurance. Mais, vivement pressés, questionnés, accablés sous le poids des témoignages, des pièces, des signatures, dirons-nous des remords? ils se levèrent en masse et prétendirent que Carrier les avait égarés. Ils demandèrent qu'il vînt là, lui, le chef, le conventionnel, l'auteur de tous ces crimes, pour les couvrir de son manteau de représentant... Goulin, se faisant l'accusateur ardent de son ancien patron, révéla des faits d'une énormité considérable, et s'écria : « Il importe à » notre cause que Carrier paraisse au Tribunal... » Chaux ajoute : « Carrier nous a précipités dans l'abîme, et il est libre! et il » domine sur le peuple, dont il a été le bourreau!.. » Bachelier, plus froid, sachant mieux se contenir, *sibi imperiosus*, se borna à dire : « C'est à Carrier à venir justifier ses ordres... » Tout l'auditoire repétait en chœur : *Carrier*, *Carrier!* Les jurés déclarèrent que l'instruction ne pouvait se poursuivre sans la mise en cause de Carrier. Phelippe Tronjolly, témoin de ce débat, homme qui n'est pas sans reproche, mais qui eut son heure de courage, se levant en face de ses anciens bourreaux, demanda que Carrier fût mis en accusation. « Je déclare, dit-il dans sa plainte, qui fut remise à l'accusateur » public; je déclare me constituer aujourd'hui prisonnier en ma » demeure, jusqu'à ce que la justice nationale ait prononcé sur le » sort de ces scélérats; ma tête répond de ma dénonciation (29 ven- » démiaire, an III). »

A quelques jours de là, après plusieurs séances, bien des tiraillements, bien des efforts, bien des orages, la Convention nationale, le 4 frimaire an III (25 novembre 1794), décréta Carrier d'accusation, à la majorité de 498 voix contre 2.

Le procès du Comité révolutionnaire, suspendu pendant ces débats, recommença en présence de Carrier. La défense de Carrier, devant la Convention, n'avait manqué ni d'élégance, ni d'esprit, ni même d'une certaine émotion. Nous ne rétractons point ici l'appréciation

Digitized by Google

que nous en avons faite ailleurs (1); mais, devant le jury, Carrier ne retrouva ni le même accent, ni la même inspiration. Il finit par s'avouer coupable, et implora les jurés et le peuple, non pour lui, mais pour ses complices qui n'avaient fait qu'obéir à ses ordres (2). A partir de ce moment, on put prévoir le résultat. La défense des membres du Comité révolutionnaire devenait facile.

Le 26 frimaire (16 décembre 1794), après de longs et consciencieux débats, Carrier fut condamné à mort avec Pinard et Grandmaison, membres du Comité révolutionnaire. Vingt-huit accusés, savoir : Goullin, Chaux, Bachelier, Perrochaux, Mainguet, Levêque, Louis Naux, Bologniel, Durassier, Joly, René Naux, Chartier, Ducou, Coron, Boursy, Boulay, Gauthier, Guillet, Crespin, Richard, Foucault, O'Sullivan, Robin, Lefebvre, Macé, Dhéron, Forget et Proust, furent acquittés, quoique convaincus des mêmes crimes, mais sans les avoir commis avec des intentions criminelles ou contre-révolutionnaires. Gallon et Vic furent déclarés non coupables. — Carrier, âgé de 35 ans, né à Yolay, près Aurillac, fut exécuté au milieu des imprécations de la foule. Il subit la mort avec fermeté (3).

Villenave figure comme défenseur dans le procès de Carrier. Il

---

(1) *Du Principe électif*, p. 337.

(2) Dans sa défense, Carrier avait excipé des ordres du Comité de salut public. Il ne put montrer ces ordres. S'il en avait produit un seul, nous croyons que sa condamnation aurait éprouvé des difficultés. Carrier avait-il égaré ces ordres ou les avait-il rêvés ? Les plaintes de Julien contre Carrier me font croire au mensonge de ce dernier. Julien, très-avant dans l'intimité de Robespierre, aurait connu ces injonctions. Mais ce mensonge de Carrier aurait pu ne pas sembler tel aux contemporains, qui se souvenaient comment Barrère avait répondu, dans la Convention, aux accusations de Guffroy contre Lebon (juin 1794). — Napoléon croit que Carrier avait, en effet, reçu des instructions secrètes et qu'elles lui furent enlevées, dans un dîner, où Barrère, Billaud et Collot le grisèrent et le volèrent. — Ces explications sont purement traditionnelles et ne méritent aucune confiance. (V. Michelet, t. VII, p. 80 et 81.)

(3) M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, contient les appréciations suivantes, qui nous semblent parfaitement justes : « Carrier, jeune encore, était un de ces êtres médiocres et violents qui, dans l'entraînement des guerres civiles, deviennent des monstres de cruauté et d'extravagance... Cet insensé ne croyait avoir d'autre mission que celle d'égorger. » (T. VI, l. XXII.) — *Tête faible, autant que furieuse* (Michelet, t. VII, p. 79). — Carrier n'était pas une opinion, mais un instinct dépravé; il n'avait point d'idée, mais de la fureur. Le meurtre était toute sa philosophie. (Lamartine.)

Digitized by Google

défendait non-seulement Naux, comme le dit Mellinet, mais encore Guillet et Chartier.

L'occasion était belle, surtout pour Villenave, qui avait subi le régime de la Terreur, qui avait gémi un an en prison (9 septembre 1793 - 14 septembre 1794), et qui sortait d'un acquittement. Il était dégagé et libre dans ses invectives contre Carrier, qu'il n'avait pas connu, puisqu'il était (nous l'avons déjà dit) incarcéré lors de l'arrivée de Carrier à Nantes (8 octobre 1793). L'attention publique était curieuse de révélations, de détails. Un grand intérêt politique et moral s'attachait à ce procès. Quel beau rôle! Villenave y répondit-il?

Cette question est plus facile à poser qu'à résoudre. Pour juger du mérite d'une plaidoirie, il faut l'avoir entendue, et non la retrouver imprimée. L'impression ne saurait rendre l'orateur, elle ne reproduit que l'écrivain. Le mouvement d'une plaidoirie, l'accentuation, le son de la voix, le geste, l'émotion du visage, l'arme du regard, voilà ce qui fait souvent l'éloquence. Le livre n'a pas ces trésors, il ne renferme pas ces séductions du langage parlé. Ces observations sont banales, et nous ne devons pas y insister. Il y a longtemps que Quintilien, en parlant de l'avocat, a dit : « Trachalus gagnait surtout à être entendu, *auditus tamen major* » (1).

Disons que Villenave ne manquait pas de ces moyens extérieurs qui recommandent l'orateur. Sa personne avait de la dignité; il se tenait bien, un peu haut, très-réservé (2).

Nous ne possédons du plaidoyer de Villenave qu'une assez volumineuse brochure, augmentée de morceaux qui ne durent pas être prononcés à l'audience (3); cela rend impossible l'appréciation de la

---

(1) Quintilien ajoute : « Je n'ai jamais connu dans personne un timbre de voix aussi heureux; sa prononciation et sa grâce auraient été enviées sur un théâtre; enfin, il y avait en lui (Trachalus) surabondance de tous les avantages extérieurs : *Omnia denique ei, quæ sunt extrà, super fuerunt* (liv. x). » — J'ai ouï dire à des avocats, qui avaient connu notre ancien barreau, que le célèbre Gerbier gagnait aussi beaucoup à être entendu, tant sa bonne mine et la beauté de son organe donnaient de prix à tout ce qu'il disait. (Ouizille.)

(2) Un de nos concitoyens, qui a connu et pratiqué Villenave, dans les derniers temps de son séjour à Nantes, le comparait volontiers, quant à l'extérieur, à notre ancien député, F. Bignon : *Quæ sunt extrà.*

(3) Villenave l'avoue lui-même, p. 51, au sujet d'un morceau sur la guerre de la Vendée. Nous croyons que l'aveu n'est pas complet.

Digitized by Google

plaidoirie, à proprement parler. Ne nous occupons donc que de la brochure de 95, in-8° (imprimerie de Belin, rue Jean-Jacques, n° 27, an III de la République), qui peut être consultée comme document historique beaucoup plus que comme monument oratoire.

Le portrait de Louis Naux ne manque pas d'un certain naturel, qui a son charme : — « Vivant dans une paisible obscurité, il trouvait » le bonheur dans son ménage ; il remplissait les devoirs d'époux et » de père ; attaché à sa femme et à ses enfants, chéri d'eux, il vivait » *dans la nature* (réminiscence de Rousseau) ; *simple et pur* comme » elle, il ne connaissait ni l'ambition, ni le trompeur éclat de la » renommée, ni le désir des places, ni les charmes dangereux de la » gloire. Il était boisselier, et il m'écrivait, dans ces épanchements » de l'infortune, dans ces tristes retours que le malheur fait sur » lui-même, il m'écrivait : *Ah! Villenave, que n'ai-je fait des* » *boisseaux toute ma vie!* C'était le cri de l'âme!.. »

Le passage suivant a une certaine énergie :

«... Alors, ce fut un titre pour être promu aux emplois, que de n'en » avoir jamais rempli aucun. On vit des hommes qui ne savaient » pas lire, s'asseoir sur les Tribunaux ; des colporteurs prendre place » dans les administrations ; des comédiens passer du théâtre à la » tête des armées. Ce fut une maxime fondamentale que les lumières » étaient dangereuses, et qu'on ne pouvait fonder la liberté que sur » l'égalité de l'ignorance (1). On ne put se faire pardonner ses » talents que par ses vices, ses vertus que par sa nullité. L'éloigne- » ment des affaires était taxé de mépris pour la République ; l'hor- » reur de la servitude, de haine contre le Gouvernement ; les » richesses, l'esprit, les connaissances, la fierté républicaine, de » conspiration contre le peuple. A qui fut-il permis d'être sage, » libre, et juste impunément!.. »

Le passage où Villenave, dans une prosopopée, dit que le nom de Naux n'a point été lugubrement répété par les échos de la Loire, lorsque les flots, soulevés par les cadavres, vomissaient, sur ses rives désolées, des hommes, des femmes enceintes, des enfants à la mamelle! ce morceau à un entrain oratoire bien conçu et bien conduit. Nous en dirons autant des pages dans lesquelles Villenave rappelle les noyades et les massacres ordonnés par Carrier.

---

(1) Le reproche est vrai. La démocratie a cruellement expié cette erreur : la mise en suspicion des intelligents.

Digitized by Google

Nous avons vu que Naux, Guillet et Chartier furent acquittés avec plusieurs autres. Cet acquittement fut mal reçu à Nantes, et cela se conçoit. Chaux, Goullin, Bachelier, Perrochaux et les autres avaient été les agents de Carrier. Une pétition nantaise, sur cet objet, fut lue à la barre de la Convention, le 3 nivôse an III. On y demandait la révision du procès. Sur la motion de Lecointre (de Versailles) et de Bréard, la Convention fit réintégrer en prison les membres absous du Comité révolutionnaire. Plus tard, ces mêmes hommes furent renvoyés devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire. Il ne paraît pas qu'il y ait eu de jugement; mais leur détention semble s'être prolongée jusqu'en 1795.

Revenons à Villenave, qui, lui-même, revint à Nantes en l'an III.

Évariste COLOMBEL.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

(*Suite du chapitre II.*—V. 1re année, pp. 363, 391, 435; et 2e année, p. 96).

§ III. — Monuments en pierres brutes.

S'il ne nous reste aucune trace de l'habitation permanente des Celto-Nannètes, nous retrouvons du moins quelques-uns de ces monuments en pierres non taillées que nous nommons assez improprement *druidiques*, et que nous prenons pour l'œuvre des plus anciens habitants du pays, ne sachant trop à qui les attribuer. Nous avons dit ailleurs que les livres saints, qui nous en ont décrit les analogues, nous donnent une preuve de leur haute antiquité, et semblent nous dévoiler les motifs de leur érection : motifs tout à la fois religieux et mémoratifs, soit que ces monuments soient destinés à rappeler un grand événement, soit qu'ils marquent la place où fut déposée la cendre d'un personnage important. Quoi qu'il en soit, comme ils sont évidemment l'œuvre de la main de l'homme, leur présence atteste l'existence d'une peuplade assez nombreuse pour extraire, faire mouvoir et coordonner ces masses de pierre, et assez avancée en une sorte de civilisation pour concevoir l'idée d'un monument destiné aux siècles futurs, idée que ces siècles eux-mêmes ont confirmée tout en en faisant perdre le véritable motif. Aussi, la Société archéologique de Bretagne, dans sa session de 1848, avait-elle demandé, entre autres questions de son programme : Quelles

Digitized by Google

inductions la multiplicité et l'importance des monuments celtiques peuvent-elles fournir sur l'histoire d'un pays et sur sa population? — et l'on parut s'accorder à penser que les pays où ils se rencontrent en plus grand nombre ont été les plus peuplés. C'est une conjecture assez probable.

En suivant ce raisonnement, il en résulterait que la presqu'île guerrandaise, qui en possède à elle seule presque autant que tout le reste du territoire des Nannètes, aurait eu jadis une population considérable, qu'au surplus elle conserve encore aujourd'hui. C'est par là que nous commencerons l'indication et autant que possible la description de ces monuments.

Presqu'île guerrandaise
Et côte de l'Océan jusqu'à la Vilaine.

Saint-Nazaire.

1° Le monument connu dans le pays sous le nom des *Trois Pierres*, est situé à un kilomètre au nord du clocher de Saint-Nazaire, dans une pièce en friche dépendant de la métairie du Bois-Savary, à 200 pas à l'ouest de la grande route de Savenay. Presque tous ceux qui l'ont observé n'y ont vu que trois pierres, formant une sorte de porte, et on en a même fait un genre, sous le nom de *Porticelle*. La vérité est qu'indépendamment des trois pierres encore en place, il en existe cinq autres, qui ont évidemment fait partie du monument, et qui sont gisantes tout auprès. On observe même, à son bout occidental, un amas de terre qui pourrait bien en receler plusieurs autres.

Huet de Coëtlisan en parle, dans l'appendice archéologique joint à sa Statistique de 1803, p. 488, comme du plus considérable de tous les monuments de ce genre qu'on trouve dans le département. C'était probablement le seul qu'il eût vu et observé; et assurément cette supériorité est d'une complète inexactitude, ainsi que nous en acquerrons plus d'une fois la preuve dans l'examen qui va suivre : « C'est » une pierre, ajoute-t-il, longue de 3 mètres 26, large d'1 mètre » 64, et épaisse de 0m,34, elle est supportée par deux piliers ou deux » autres pierres, dont une, au sud, a 1 mètre 94 d'élévation au- » dessus du sol, 2 mètres 27 de large et 64 centimètres d'épaisseur;

Digitized by Google

» l'autre, au nord, a également 1 mètre 94 d'élévation, mais n'a que » 1 mètre 62 de large et 32 centimètres d'épaisseur. A côté, vers » l'ouest, est une autre pierre, taillée en cône, qui a 3 mètres 57 » centimètres de long, sur 0m,97 centimètres de large à sa base, et » 0m,30 centimètres d'épaisseur. » Morlent (*Précis sur Guerrande*), Leboyer (*Notices*), Girault de Saint-Fargeau (*Dict. géogr.*) et Richer (*Voyage à Guerrande*) ont tous copié Huet de Coëtlisan, sans le nommer et sans rien ajouter à la description du monument. Richer, à cette occasion, se livre à une grande et inutile dépense d'érudition puisée dans le livre des *Monuments celtiques* de Cambry, et rappelle que M. de Frenilly, dans une notice sur l'arrondissement de Savenay, a cru voir, dans le monument de Saint-Nazaire, un autel, et, dans la pierre couchée au pied, un *Teutatès, qui, debout derrière l'autel, respirait le parfum des sacrifices*. Il faut avoir un sens particulier pour deviner d'aussi belles choses. Je croyais que ce privilége était réservé aux descendants des Armoricains pur sang; mais non : car M. de Frenilly n'était pas breton.

2° A 5 kilomètres sud-ouest de Saint-Nazaire, en suivant la côte, entre le phare d'Aiguillon et le village de Crepelet, sur le bord de la mer, est un *peulven* dont on n'a pas donné les dimensions.

3° Au village du Pel ou du Pé, près de la chapelle de Saint-Marc, sur la même côte, à 2 kilomètres au delà du phare d'Aiguillon, on trouve un *peulven* tout à fait remarquable en ce qu'il est entouré de plusieurs pierres plus petites rangées en cercle et présentant la forme d'un *cromlec'h*. La personne qui a donné ce renseignement, ajoute que ce monument est malheureusement *enfoui*. Les cromlec'hs ayant été détruits presque partout, et étant devenus très-rares, il serait bon de visiter celui-ci et d'en recommander la conservation.

4° Le même observateur signale un peulven placé au milieu d'un champ, près du village de Grand-Pré, au coin de la route de Guerrande. Le village de Grand-Pré ne se trouve pas sur la carte de Cassini.

5° A 7 kilomètres de Saint-Nazaire, sur la même route de Guerrande, près du village des Quatre-Vents, posé sur un mamelon élevé, existaient trois autres pierres ayant de l'analogie avec celles du n° 1. Un paysan m'a appris qu'elles avaient été brisées pour macadamiser la route, et il ajoutait que, quand on les a cassées, il en est *sorti du sang en abondance*. Cette croyance, générale dans le pays, annonce

Digitized by Google

bien les idées superstitieuses attachées depuis longtemps à ces pierres.

6° Sur le chemin de Saint-Nazaire à Saint-André-des-Eaux, près du village de l'Étang, existe un dolmen renversé qui n'a point été décrit.

7° A 2 kilomètres au nord de Saint-Nazaire, entre les villages de Pen-hoüet et de la Dermurie, est un dolmen à moitié enfoui et situé dans un champ nommé Herbin.

Saint-Liphard.

C'est dans la partie de cette paroisse la plus rapprochée de Guerrande, que se trouvent trois monuments celtiques remarquables par leurs grandes dimensions et leur conservation.

1° Entre les villages du Crugo et de Broussélic, dans un champ nommé *Crupien* et sur un gros rocher de granit fort élevé, est une *galerie* renversée. Trois pierres étaient supportées par sept autres, toutes en granit de la localité. La longueur moyenne des pierres de recouvrement est de 3 mètres sur 2 de largeur. Les deux tables des extrémités sont renversées; celle du milieu est encore en place, supportée par deux pierres de soutenement, mais ne paraît pas solidement appuyée : on nomme ce monument la pierre de Crupien. On l'attribue aux nains qui sont désignés dans le canton sous le nom de *Crapados*. On prétend avoir remarqué sur l'une des tables une forme humaine creusée dans la pierre, mais presque effacée et que je n'ai pas aperçue. Ce monument domine tout le pays et s'aperçoit facilement.

2° Un autre monument, dolmen ou galerie, est situé près du village de Crouly, sur une hauteur, au milieu d'un champ. Il consiste en une grande pierre plate couchée qui en soutient trois autres debout, lesquelles en supportent elles-mêmes une quatrième placée en forme de table au-dessus. A l'est, et toujours soutenues par la première grande pierre plate, il y en a deux autres, dont l'une est debout et l'autre paraît être tombée de dessus. Ces pierres sont fortement penchées vers l'ouest. Il est facile de s'apercevoir que, dans le principe, elles avaient été placées droit.

Au nord et tout près de ces pierres, sont plusieurs gros rochers, dont l'un conserve encore d'une manière frappante la forme d'un corps humain. On distingue parfaitement la forme du bassin, des

Digitized by Google

reins, du dos, de la tête et des deux bras étendus perpendiculairement au corps. Près de la tête, on voit un petit trou circulaire, creusé dans le rocher, et « *destiné probablement à contenir les instruments du sacrificateur. Les druides, en effet, immolaient des victimes humaines*. Ce rocher se nomme dans le pays le *Rohen*. »

Comme je n'ai point vu le monument ci-dessus décrit, ce que je regrette, car il paraît fort intéressant, je me suis trouvé obligé de copier une note qui m'en a été fournie. La partie descriptive est un peu obscure, et je ne partage pas, comme on peut le penser, l'avis de l'auteur sur le réceptacle des couteaux à sacrifices. Mais l'ensemble indique des objets curieux et qui mériteraient, sous tous les rapports, une exploration nouvelle.

3° Entre les villages de Kerbourg, de Ker-vronay et de Ker-vinche, dans un vaste champ ou gaignerie, nommée l'Ile, et à la partie la plus élevée, sont deux monuments celtiques à quelques pas l'un de l'autre, et qui, à raison de ce rapprochement et de leur forme diverse qu'on peut encore apprécier, doivent attirer l'attention, et peut-être fournir des observations importantes.

Le premier n'est plus composé que de cinq pierres posées en rond. Elles devaient, dans l'origine, supporter une table de recouvrement qui n'existe plus.

Le second était une galerie dont il reste quatre pierres horizontales, soutenues par douze ou quinze autres plantées verticalement. La longueur des deux premières tables est de 3 mètres, leur largeur de 2 mètres et leur épaisseur de 0,64 centimètres. Les deux autres ont les mêmes dimensions, excepté dans la longueur, qui n'est que de 2 mètres et demi. Il est au reste fort difficile de prendre les mesures et le plan exact de ce monument, encombré qu'il est des pierrailles qu'on y apporte de toutes les parties du champ qui l'entoure. Il serait à désirer qu'il en fût dégagé, car c'est peut-être le plus grand dolmen à galerie que nous ayons dans le département. Il est inédit, ainsi que les deux précédents, au moins en France. Il pourrait en être autrement en Angleterre ; car un paysan voisin m'apprit qu'il avait été visité par beaucoup d'Anglais, dont l'un en avait fait le *portrait*.

Ces deux monuments en granit grossier sont connus dans le pays sous le nom des *Roches de l'Isle-la-Motte*. Ce nom de la *Motte*, qu indique généralement un ouvrage de main d'homme, ne peut guère

Digitized by Google

s'appliquer au mamelon ou monticule de granit sur lequel ces roches sont posées. Il semblerait plutôt rappeler une motte ou tumulus qui aurait jadis recouvert les deux monuments, et favoriser ainsi l'opinion de ceux qui croient que tout dolmen ou grotte a été enfouie sous un amas de terre ou de pierres brisées.

Guerrande.

1° M. Morlent, dans son *Précis sur Guerrande*, p. 165, s'exprime ainsi : « Non loin d'une tour ruinée qui servait autrefois de phare, » sur la route de Nantes à Guerrande, et à 3 kilomètres de cette » dernière ville, au *nord-est*, on voit une pierre de forme pyrami- » dale, élevée au milieu d'un champ. Elle est granitique et brute, » absolument dépourvue de caractères. Sa hauteur, que j'ai mesu- » rée, est de 4 mètres ; sa base, un peu arrondie, donne en circon- » férence 4 mètres 25 centimètres. »

2° « Dans l'espace compris entre Guerrande et le village de Saillé, » à quelque distance du chemin, au sud-ouest, on remarque une » pierre plantée parmi des vignes. »

Richer et Leboyer ont copié Morlent, sans le citer. M. Amédée de Francheville, dans son annotation à l'article *Guerrande* du Dictionnaire d'Ogée, copie aussi Morlent, en ajoutant que le second peulven, se trouvant dans le tracé de la grande route du Croisic, sera détruit avant peu. Cette route est aujourd'hui terminée, et il est probable que la vieille pierre, qui aurait pu nous dire si véritablement les femmes samnites ont habité l'île de Batz, est maintenant brisée en mille pièces,— parce qu'il a plu à un Anglais, nommé Mac-Adam, d'inventer une nouvelle manière d'empierrer les chemins.

3° M. de Francheville signale en outre un menhir ou plutôt un *peulven* de 3 mètres de hauteur, qui se trouve dans un bois taillis de la métairie de Treveday, à 4 kilomètres sud-est de Guerrande.

Il a mentionné, mais sans description, les deux monuments de l'*Isle-la-Motte* que nous avons placés avec raison dans la paroisse de Saint-Liphard, n° 3.

4° Il parle aussi d'un dolmen situé dans le champ du Nain, près du village de Ker-lo, même paroisse de Saint-Liphard.

5° Et enfin d'un dolmen suivi d'une grotte aux fées ou galerie, près du village de Sandun, paroisse de Guerrande, à 6 kilomètres nord-

Digitized by Google

est. Il serait possible que ce dernier monument fût celui du Rohen, décrit au numéro 2 de Saint-Liphard, ci-dessus.

6° A 4 kilomètres au nord de Guerrande, à peu de distance de la terre de Ker-varet, on trouve un rocher sur le haut duquel est une *forme humaine*. C'est la troisième forme de ce genre qu'on annonce exister dans le pays guerrandais, et ceci mériterait un sérieux examen.

7° Un rocher placé sur le bord de l'étang de Cremeur, à 2 kilomètres de Guerrande, à l'est de la grande route d'Herbignac, ayant eu l'honneur d'être mentionné par un membre de l'Institut, qui l'était aussi de la Société des Antiquaires de France, il est de nécessité que nous en disions quelque chose, quoique nous ne garantissions en aucune façon sa qualité de monument celtique. Nous allons faire usage d'abord d'une note de M. Athénas (*Lyc. armor.*, VI, 383.) « On lit » ce qui suit dans le rapport fait, par son secrétaire, à la Société » des Antiquaires de France, t. V, p. 9 : « Il y a un *dolmen* ou *pierre* » *levée*, *appelée pierre des Fées*, qu'on rencontre à la porte de » Guerrande, lorsqu'on arrive *de Nantes* en cette ville, que M. Co- » quebert-Monbret a visitée en 1820, sur laquelle il a trouvé dans » des fentes des fragments de laine *couleur de rose, liés* avec du » clinquant. *Dans le pays*, *on lui a dit* que ces objets avaient été » confiés à la pierre par de jeunes personnes, dans l'espérance d'ob- » tenir la faveur d'être mariées dans l'année. » C'est moi, répond » M. Athénas, qui ai fait voir cet autel druidique à M. Coquebert- » Montbret; il n'a ni l'apparence d'un *dolmen* ni un *nom particulier* » dans le pays. Nous avons trouvé, *à sa surface*, huit petits bour- » geons de laine *filée* couleur de noisette et un neuvième en *fil* de » galon d'or. Cela nous donna lieu de conjecturer que cette pierre » pouvait être l'objet de quelques pratiques superstitieuses. M. Co- » quebert-Monbret me pressant de questions sur ce que j'en pensais, » je lui citai d'autres pratiques usitées parmi les jeunes filles, afin » de connaître celui qu'elles doivent avoir pour mari ; et je lui dis » que ce que nous voyions avait *peut-être* été fait dans cette inten- » tion, mais que je m'informerais du motif et que je l'en instruirais. » *On n'a pu me donner aucun renseignement dans le pays.* »

Cette note est très-instructive pour les antiquaires de la province qui accompagnent dans leurs courses rapides les savants de Paris. D'abord, ces hauts et puissants seigneurs de la science mettent par-

Digitized by Google

faitement en usage le précepte : *Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis*, et se gardent bien de rappeler, en rendant compte de leurs excursions, le nom de ceux qui les ont aidés de renseignements locaux. Ainsi a fait M. Coquebert de Montbret à l'égard de M. Athénas, qui lui était pourtant bien supérieur dans la science des antiquités. En second lieu, on peut voir avec quelle inexactitude M. de Montbret rapporte cette observation. La pierre en question n'est ni un *dolmen* ni une *pierre levée;* elle n'est point nommée *la pierre des Fées;* les bourgeons de laine n'étaient point *cachés* dans des fentes du rocher, mais posés *à la surface;* ils n'étaient point de couleur *rose*, mais de couleur *noisette;* ils n'étaient point *liés* avec le fil de galon d'or, mais épars, ainsi que ce fil; enfin, la pratique superstitieuse si bien affirmée par M. de Montbret, n'est pas même une conjecture raisonnée de M. Athénas, c'est un *peut-être* qui n'a été confirmé par aucune tradition du pays. Mais tout cela n'empêchera point les collecteurs parisiens de répéter que les filles de Guerrande, pour se marier dans l'année, vont déposer sur les *dolmens* des bourgeons de laine *rose*, *liés* avec du clinquant.

M. Athénas rangeait au nombre des monuments celtiques le rocher de l'étang de Cremeur, sous le nom d'*autel druidique*, dont il avait fait un genre de ces monuments que personne n'avait indiqué avant lui. « On les distingue, disait-il, des autres pierres, en ce » qu'elles portent les traces évidentes de l'emploi auquel elles étaient » destinées, les sacrifices des victimes. Ce sont des *cavités* propres » à recevoir le sang et les libations, et à les faire couler, par des ri- » goles, jusqu'à terre. Ces autels ont encore ordinairement cela de » particulier que ce ne sont pas, comme les autres pierres druidi- » ques, des roches extraites de la carrière, mais des rochers formant » un mamelon, dont le sommet a été creusé de main d'homme. » (*Lyc. arm.*, VI, 378.) L'auteur cite un rocher, à la pointe de Penharang, sur la côte de Piriac, vulgairement nommé *la Pipe;* la pierre de Cremeur, dont nous parlons; plusieurs autres près du village de Cly, sur les mamelons de granit qui l'entourent, et dont le premier à gauche en sortant du village, sur le chemin de Piriac, est le plus remarquable; à Ros-ivan, dans la lande qu'on traverse pour aller de Pont-Chasteau à Besné; un grand nombre de rochers dans l'île d'Erran, portant tous les mêmes indices, et dont l'un, de 84 pieds de circonférence sur 7 de hauteur, a toute sa surface couverte de bas-

Digitized by Google

sins et de cercles, que les habitants voisins prennent pour les marmites et les poêlons du *diable*, et qu'ils appellent sa *Cuisine*, y retrouvant même jusqu'à son lit. M. Athénas cite encore le rocher placé devant la chapelle de Saint-Goustan, au Croisic, dans lequel est une cavité ayant grossièrement les formes propres à recevoir le corps d'un homme, et qu'on croit être le lit du saint; puis un dolmen sur le chemin de Pont-Chateau à la Chapelle-des-Marais, portant des bassins à sa surface; puis, sur le chemin de Mesquer à Guerrande, dans un champ nommé l'*Ile* du Rocher, un bloc sur lequel est *évidemment* taillée en creux l'empreinte d'un homme; enfin, au Huel-goat, au pied de rochers très-abruptes, deux pierres creusées régulièrement de plusieurs bassins qu'on appelle le *Ménage de la Vierge*.

Ce dernier exemple va nous fournir tout à point les moyens de démontrer que le système de M. Athénas relativement aux autels druidiques, ne nous semble pas appuyé sur des fondements fort solides. En effet, les pierres creusées en bassin qu'on nomme le *Ménage de la Vierge*, se trouvent au-dessous de ce pittoresque entassement de blocs de granit au travers duquel s'échappent, en cascade bruyante, les eaux du grand et bel étang dans lequel se mire la bourgade du *Huel-goat*, et, à moins de cent mètres de là, existe un roc branlant, posé sur la pente de la rive gauche du ruisseau. A en croire M. Athénas, ce seraient deux monuments celtiques réunis sur le même point, tandis que, suivant d'autres personnes tout aussi compétentes, le creusement des bassins et la motilité du bloc ne seraient autre chose que les effets de la désagrégation naturelle du genre de granit de cette localité. Dans une *Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronnais*, publiée à Bordeaux en 1849, mon savant et très-honorable confrère à l'Institut des Provinces, M. Charles Desmoulins a démontré, de la manière la plus complète, 1° que les rocs branlants étaient tous de roche granitique et ne se rencontraient que dans des terrains de cette nature; 2° que leur motilité était l'effet de la désagrégation naturelle à certaines espèces de la roche granitique. Il faut lire, dans la dissertation, les curieux développements et les preuves irréfragables de ces deux propositions, que je ne puis reproduire ici.

Quant aux bassins qui, suivant M. Athénas, constituent les autels druidiques, on n'en a jusqu'ici observé que sur des surfaces de ro-

Digitized by Google

ches également granitiques, et ces roches qu'on trouve dans le pays des Nannètes, celles-là mêmes que M. Athénas a prises pour des autels druidiques, sont précisément de ce granit à gros grains (granit porphyroïde) qui se décompose promptement et sur lequel la longue action des eaux pluviales a dû creuser ces bassins et ces rigoles, dans les parties qui se sont trouvées les plus faciles à désagréger. C'est le cas d'appliquer le vers :

Gutta cavat lapidem, non vi, sed sæpè cadendo.

Toutefois, on ne peut nier que les roca branlants et les bassins, bien que dus à des causes naturelles, aient été considérés par le vulgaire comme des choses miraculeuses. De là, cette idée de consulter le sort d'après le nombre d'oscillations des roca branlants ; de là, ces noms de *Ménage de la Vierge*, de *Cuisine du diable*, donnés à cette réunion de petites cavités creusées sur les rochers de granit, d'où nous pouvons conclure que le rocher de l'étang de Cremeur n'est en aucune façon un monument celtique, malgré les *bourgeons de laine* et le *galon* qu'y aura laissés une paysanne de Guerrande, travaillant à quelques pièces de sa toilette pendant qu'elle gardait ses vaches ou ses moutons, assise sur le fameux rocher.

Ile de Batz.

Il y a, au Croisic, une aiguille de granit, nommée *Pierre-Longue*. Elle est élevée sur d'autres rochers, et on rapporte qu'autrefois les femmes du Croisic dansaient autour de cette pierre le 15 août de chaque année, au lever du soleil. Elle a 7 pieds de hauteur, 4 de largeur, et 2 et demi d'épaisseur.

Près du bourg de Batz, sur le bord de la mer, est un autre peulven de 8 pieds d'élévation.

Piriac. — Pen-estin.

Nous avons vu que M. Athénas prenait, pour un *autel druidique*, un rocher de la pointe de Pen-harang, nommé la Pipe, sur la côte, près de Piriac. Mais, en même temps, nous avons regardé les cavités et rigoles de cette pierre comme des effets naturels, et non comme l'œuvre de la main de l'homme. Nous devons pourtant mentionner ce rocher comme ayant, il y a trente ans, excité des discussions assez vives entre MM. Athénas, Morlent, Richer et Leboyer. Les

Digitized by Google

savants de Piriac lui ont donné, on ne sait pourquoi, le nom de *Tombeau d'Almanzor*.

En suivant la même côte, M. Athénas nous a indiqué, sur le chemin de Guerrande à Mesquer, mais sans nous dire en quelle paroisse, un rocher portant l'empreinte d'un corps humain, et situé dans un champ appelé l'Ile du Rocher. Il ne serait pas étonnant que Mesquer possédât plusieurs autres monuments celtiques.

Dans une annotation très-intéressante, faite à l'article *Penestin* de la nouvelle édition d'Ogée, M. Amédée de Francheville mentionne en cette paroisse, qui faisait, avant 1790, partie du diocèse de Nantes, et conséquemment du territoire des Nannètes, un certain nombre de ces mêmes monuments.

1° Sur la côte ouest, à la pointe du Confreno, les débris d'un ancien dolmen.

2° Un peulven de moyenne dimension est resté debout dans un champ de l'Armor.

3° Sur la pointe du Scal, dans une vigne, auprès de Tre-higuier, s'élève un menhir de quartz, nommé la *Pierre-Blanche;* il a 4 mètres de hauteur, sur 6 mètres de circonférence, et sert d'*amer* pour entrer en Vilaine. Auprès, se trouve la table d'un dolmen renversé, de 4 mètres de longueur.

4° Entre la pointe du *Castellic* et celle de *Loc-mer,* on remarque, sur une espèce de tombelle, la grotte aux fées de *Men-ar-zein* (pierre de la défense). Ce monument, assez bien conservé, est le plus remarquable de la commune. Il s'aperçoit de la mer.

BIZEUL (de Blain).

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

L.-F. DE TOLLENARE.

(*Suite.* — Voir 2e année, pp. 193-205.)

Comme L.-F. de Tollenare avait, ainsi que je l'ai déjà dit, renoncé au commerce, et que le repos était antipathique à cette âme active, il accepta, en 1822, la place de receveur des hospices de Nantes, dont on lui avait fait la proposition. Bien que cette place ne fût en apparence que celle d'un bon comptable, il vit cependant, avec sa perspicacité naturelle, qu'elle pouvait lui offrir l'occasion de faire beaucoup de bien. Il la saisit donc avec plaisir ; et, se vouant corps et âme à l'étude des services hospitaliers, qui à Nantes laissaient beaucoup à désirer sous certains rapports, il chercha d'abord quels changements il y aurait à y apporter.

Le *Sanitat*, entre autres, ancien hospice consacré aux vieillards infirmes et aux aliénés, attira d'une manière toute particulière son attention. C'était un amas de bâtiments irréguliers construits à différentes époques, et qui attestaient le manque de tout plan. Pour les vieillards infirmes, c'étaient des logements assez mal appropriés à leur destination, avec des cours manquant d'air et de soleil; pour les pauvres aliénés, d'ignobles bouges décorés du nom de *loges*, « lesquelles » étaient séparées sur deux rangées dans une cour de trois ou quatre » mètres de largeur, armées aux fenêtres de fortes barres de fer, aux » portes de serrures et de verrous, exhalant à l'intérieur l'odeur infecte » des latrines qui s'y trouvaient, n'offrant pour tout meuble qu'un » mauvais grabat de paille à demi pourrie placée sur un plancher hu- » mide, disjoint par d'énormes rats, et de plus une espèce de gamelle » en fer, liée au mur par une forte chaîne, dans laquelle les aliénés » happaient leurs aliments, comme les chiens de basse-cour happent » les restes des cuisines dans des terrines de terre. » (*Statistique de la maison des aliénés de Nantes*, par M. Bouchet.) Ces malheu-

Digitized by Google

reux vivaient, là, séparés les uns des autres, comme des bêtes féroces dans leurs cages, et n'avaient pour se mouvoir qu'un espace de six ou huit pieds carrés. Quand on croyait pouvoir sans inconvénient leur permettre de prendre l'air, on les laissait sortir pendant quelques heures dans ces espèces de cour qu'un seul rayon de soleil ne venait jamais égayer.

J'en appelle à la mémoire de ceux qui, avant les heureuses réformes graduelles qui y furent introduites par L.-F. de Tollenare, ont visité cet hospice. Tous pourraient attester l'exactitude de la description qu'a faite le docteur Bouchet du Sanitat, et dire, sans crainte de porter atteinte à la vérité, que c'était un véritable enfer du Dante, où il y avait des cris forcenés, des hurlements, des imprécations et des grincements de dents. Que de malheureuses créatures, désignées alors sous le nom de fous furieux, n'avaient parfois dû leur état qu'au traitement absurde qu'on leur avait fait subir, et végétaient misérablement dans ce triste séjour! C'était pitié de voir leurs yeux hagards, leurs traits contractés par un sombre désespoir, pitié de n'entendre sortir que des imprécations de leurs bouches. Au reste, pouvait-il en être autrement, quand on songe à la manière irrationnelle avec laquelle on se conduisait envers ces pauvres gens. Souvent ils étaient enchaînés par le milieu du corps, comme de vils criminels, et n'avaient, pour soutenir leur malheureuse existence, que des aliments grossiers qu'on versait à ceux qui étaient agités, du bout d'une gaule, dans leur sale gamelle. Comme si ce n'était pas encore assez, pour combler la mesure de leurs maux, des gardiens inhumains et stupides les régalaient de coups de fouet pour les calmer, quand ils trouvaient, pour me servir de leurs expressions, qu'ils étaient trop méchants. On ne sortait jamais aussi de ces lieux sans un profond sentiment de peine, et en gémissant de voir l'humanité descendue, hélas! à ce point de dégradation et de malheur.

Certes, un tel état de choses laissait trop à désirer, pour qu'un penseur philosophe comme L.-F. de Tollenare, et doué comme lui d'un cœur humain et sensible, ne cherchât pas à aviser aux moyens d'alléger le sort de ces malheureux. Il se mit aussi à l'œuvre avec ténacité, passa des jours entiers au Sanitat, pour connaître les besoins du service et étudier par lui-même la folie. Honorant sa place plus qu'il n'était honoré par elle, et l'élevant à la hauteur d'un sacerdoce, il alla demander à la science ses secrets, interrogea

Digitized by Google

les livres, et eut recours, sur cette matière, à l'expérience et aux lumières de la sœur Barbaroux, qui avait pour frère le célèbre Girondin de ce nom. Il eut le bonheur de rencontrer en elle une femme de cœur et de haute intelligence, qui lui fut d'un secours inappréciable dans son œuvre philanthropique, et seconda ses vues autant qu'elle le pouvait.

Bien venu qu'il était, d'un autre côté, auprès des premières autorités du département de la Loire-Inférieure, qui avaient la plus entière confiance dans ses lumières et dans sa capacité, il leur proposa d'opérer un notable changement dans le service des aliénés. Rejetant bien loin le système de l'isolement, système erroné qui était alors en vigueur, il émit le premier à Nantes l'idée de faire vivre en commun les pauvres êtres tranquilles et inoffensifs que le ciel avait privés de leur raison. Il prétendait avec justesse que l'isolement, regardé jusqu'alors comme nécessaire pour eux, était au contraire plutôt propre à les conduire à la folie furieuse ; dans quelque état qu'il se trouve, le premier besoin de l'homme, être sociable par excellence, est celui de vivre avec ses semblables. L.-F. de Tollenare plaida auprès des autorités compétentes cette thèse avec tant de persuasion et d'entraînement, l'appuya de raisons si justes et si frappantes, que celles-ci adoptèrent ses idées, et lui donnèrent carte blanche pour faire ce qu'il jugerait convenable en faveur des aliénés.

Ce fut alors que, muni de pleins pouvoirs, il se mit à l'œuvre. Il fit détruire presque toutes les loges des femmes, et construire, en leur lieu et place, des dortoirs sains et aérés où elles vécurent ensemble. Le succès répondit à son attente, et il eut le bonheur de voir ses intelligentes prévisions vérifiées de point en point par le plus heureux résultat.

Quant aux fous désignés sous le nom de fous furieux, s'il ne fut pas apporté pour le moment de sensibles réformes dans leur régime, du moins furent-ils traités avec beaucoup plus d'humanité. On cessa de les considérer comme des espèces de bêtes féroces avec lesquelles on était obligé d'avoir recours à la raison du fouet, pour les rendre tranquilles, quand ils étaient trop agités. Des soins mieux entendus leur furent donnés ; leur régime alimentaire fut bonifié. On eut enfin plus de pitié pour leur malheureux sort ; et, conséquence naturelle de cette manière d'agir à leur égard, on vit de ce moment leur état moral s'améliorer considérablement.

Digitized by Google

Ce n'était, du reste, que le début d'une réforme plus charitable et plus humaine, réforme qui, pendant plusieurs années, fut l'objet constant des réflexions et de la sollicitude de L.-F. de Tollenare, et qui, plus tard, devait se résumer dans le magnifique établissement de l'hôpital général de Saint-Jacques, dont la ville de Nantes peut s'enorgueillir à bon droit, et dont, je le dis ici à regret, elle n'a pas assez tenu compte à son auteur.

Ce fut dans cette même année, au commencement de 1823, que parut à Nantes le *Lycée armoricain*, journal littéraire, fondé par C. Mellinet, imprimeur-libraire, et, de plus, bon littérateur et homme de goût. Aidé, dans son entreprise, par le concours de quelques hommes de talent, tels qu'Édouard Richer, son ami, dont il imprima les nombreux ouvrages, Athénas, Mennechet, Jean Leboyer, Miorcec de Kerdanet, enfin de quelques jeunes gens qui débutaient pleins d'ardeur dans la carrière des lettres, C. Mellinet vit son journal prospérer et jouir même d'une assez grande vogue; car, dans ce temps-là, l'industrie et les idées politiques n'absorbaient pas tous les esprits, et permettaient encore à la littérature de faire entendre sa voix. Un fait oublié aujourd'hui, c'est qu'un des plus célèbres poètes français de notre âge, Victor Hugo, dont le talent supérieur commençait alors à poindre, ne dédaigna pas de faire paraître dans le *Lycée armoricain* deux morceaux de l'*Énéide* de Virgile, traduits en vers par lui. L'un est l'épisode de Cacus; l'autre, tiré du IIIe livre de ce poème, est intitulé : *Achéménide.*

Au moment ou prit naissance le *Lycée armoricain*, recueil périodique paraissant tous les mois, L.-F. de Tollenare, qui en fut depuis un des meilleurs et des plus zélés collaborateurs, ne put y prendre part dès le principe. Il était alors trop absorbé par ses travaux des hospices, pour songer à se livrer à des travaux littéraires.

Il y avait peu de temps qu'il occupait sa nouvelle place, quand son cousin, le comte Dufou, à la maison duquel il avait été associé, le pria de se charger de son fils aîné, à qui les médecins avaient ordonné les distractions et les voyages, dans le but de rétablir sa santé altérée. Pour rendre service à son parent, il ne crut pas pouvoir refuser à un père cette demande. C'est à cette heureuse circonstance que le public doit l'intéressant ouvrage qu'il écrivit sous le titre modeste de *Notes recueillies en Suisse et en Italie*, et qui parut dans le *Lycée armoricain* vers la fin de la même année, au fur et à mesure qu'il le composait.

Digitized by Google

Cet ouvrage ne fit qu'ajouter encore à la réputation de l'auteur, et fut très-bien accueilli. Quoiqu'il ait été écrit des milliers de volumes sur l'Italie, et que chacun de ceux qui ont visité ce pays cherche, quand il sait un peu manier la plume, à mettre le public dans la confidence de ses impressions, on peut dire cependant qu'il est loin d'en être ainsi de l'ouvrage de L.-F. de Tollenare, qui a su lui donner son cachet.

Partout on y voit le fin penseur, le profond observateur, l'ami éclairé des arts, qui en parle en connaissance de cause; partout l'homme qui possède l'histoire des temps anciens et des temps modernes, le touriste instruit par de précédents voyages, qui sait voir avec fruit, et faire goûter aux autres ce qu'il a vu; enfin, l'homme qui parle plus ou moins bien les langues des différents pays qu'il parcourt, et qui, par cela même, peut se mettre en relation directe avec leurs habitants, se rendre compte de leurs mœurs et de leurs usages, et s'initier à leurs histoires locales et à leurs préjugés; car tout voyageur qui se trouve au milieu d'un peuple dont il ne comprend pas l'idiome, ne peut le peindre qu'imparfaitement. Il ressemble au sourd, qui, dans un spectacle, voit bien la scène et les décors, mais n'entend pas ce que les acteurs se disent entre eux, et est sujet à commettre ainsi de lourdes bévues, lorsqu'il veut traduire à sa manière la pièce jouée devant lui.

De semblables taches ne déparent pas l'ouvrage de L.-F. de Tollenare. Je sais peu de voyages aussi intéressants que le sien. Son itinéraire en Suisse est surtout remarquable par le talent qu'il y déploie. Il y est à la fois grand peintre et bon historien, soit qu'il peigne les scènes grandioses et sublimes de la nature dans les Alpes, soit qu'il esquisse à larges traits le récit des luttes héroïques et des combats de géants que, pour conquérir ou conserver leurs libertés, les vieux Suisses soutinrent tant contre les ducs d'Autriche que contre Charles le Téméraire, ou qu'il décrive les mœurs simples et patriarcales des habitants des montagnes de l'Helvétie, qui ont conservé un cachet particulier, quand tout tend à se transformer dans notre vieille Europe, et les peuples à perdre peu à peu les traits distinctifs de leurs différentes nationalités.

Quoiqu'on retrouve dans les *Notes sur l'Italie* de L.-F. de Tollenare toujours le même entrain; quoique l'heureux juge des arts s'y montre sans cesse; que l'historien fidèle vous fasse assister, en

Digitized by Google

passant, aux vicissitudes diverses d'un pays déchiré par ses luttes intestines ; quoique l'admirateur passionné de cette terre favorisée du ciel, vous décrive avec amour ces riantes campagnes, ce climat enchanteur où l'homme se laisse si facilement aller aux douceurs du *far niente*, il n'offre pas néanmoins le même intérêt que quand il dépeint les scènes majestueuses et sublimes des Alpes de la Suisse, et les mœurs de leurs rudes habitants.

Il faut bien en convenir ici, l'Italie a été tant de fois racontée par les milliers de voyageurs qui l'ont parcourue, qu'il est difficile aujourd'hui de dire quelque chose de nouveau sur ce sujet. Malgré cet immense désavantage, il est à remarquer que l'auteur, dédaignant de répéter ce que d'autres avaient dit avant lui, ne tient aucun compte de leurs opinions, et ne s'inspire que de ses propres impressions. Aussi peut-on de tout point s'en rapporter à sa fidélité, à son exactitude et surtout à la sûreté de son jugement. Au lieu de s'en fier à sa mémoire, qui, quelque bonne qu'elle fût, pouvait cependant lui faire défaut, c'était toujours en face des objets mêmes qu'il prenait ses notes, afin de les décrire plus tard.

C'est dans ses *Notes sur l'Italie* que, pour la première fois, on voit poindre chez L.-F. de Tollenare, qui était alors sceptique ou plutôt déiste, ce sentiment religieux qui fit depuis la consolation et le bonheur de sa vie. Les humbles catacombes de *Saint-Janvier-des-Pauvres*, à Naples, où se cachait ce christianisme qui devait faire la conquête du monde, non par le glaive, comme les farouches sectateurs de Mahomet, mais par le sang de ses courageux martyrs, qui sacrifiaient leur vie à la folie de la croix, et la sublimité grandiose de Saint-Pierre de Rome, la plus admirable expression de cette même vérité religieuse triomphante, ébranlèrent ses idées philosophiques, en lui montrant à la fois et le berceau et la glorification du catholicisme. Il faut voir, dans son ouvrage, comment le sage suivant le monde, s'incline respectueusement, à Naples, devant l'incontestable témoignage de *Saint-Janvier-des-Pauvres*.

« A la vue, dit-il, de ces vestiges qui attestent l'antiquité du culte » *actuel*, les récits des premiers écrivains chrétiens, ainsi que ceux » des Justin, des Tertullien, des Origènes, qui s'y réfèrent, devraient, » ce nous semble, prendre un caractère d'authenticité digne de l'at- » tention des dénégateurs de la venue du Christ. Ils remontent à des » temps peu éloignés de son apparition. Les controversistes sur les

Digitized by Google

» faits, comme sur les doctrines, n'étaient alors ni plus rares ni » moins savants qu'aujourd'hui. Si tous les événements de la Judée » n'avaient été que des fables, y aurait-il eu moyen d'en exposer les » témoignages non pas seulement symboliques, mais directs comme » ceux que nous voyons ici ? A côté des affirmations des imposteurs, » n'aurions-nous pas vu s'élever des dénégations positives? Or, il n'y en » a pas de telles dans les premiers siècles, quant aux actes du drame. » Il n'y a de dissidences que sur des interprétations dogmatiques, » qui confirment elles-mêmes l'existence des faits qui y donnent lieu, » et le silence de quelques historiens livrés à de grands intérêts poli- » tiques qui ont absorbé leur attention, ne saurait prouver contre des » événements dont ils ne se sont pas occupés.

» Nous sommes revenu plusieurs fois sur les preuves que peuvent » fournir quelques monuments négligés à l'appui de l'histoire du » christianisme, parce que nous en avons constamment été frappé. » Au milieu des catacombes de Naples, sans oser émettre une » opinion sur certains prodiges que ces monuments ne retracent pas, » sans nous ériger en juge de l'usage qui a été fait ultérieurement » de la doctrine évangélique, nous nous sentons de nouveau con- » vaincu qu'il a été impossible aux écrivains qui l'ont répandue, de » tromper leurs contemporains sur l'existence et les principaux faits » de la vie de leur saint inspirateur, et nous reconnaissons sans » peine, au fond des rites observés de nos jours, le même culte que » pratiquèrent les presque contemporains des Apôtres. »

De retour à Nantes, après une absence de près de six mois, L.-F. de Tollenare reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux momentanément interrompus. Quoique la rédaction en corps d'ouvrage de ses nombreuses notes recueillies en Suisse et en Italie exigeât de sa part beaucoup de recherches, elle ne lui fit cependant pas perdre de vue son idée fixe, celle d'apporter à l'hospice du *Sanitat*, auquel il s'était voué corps et âme, les améliorations qu'il jugeait préalablement indispensables, en attendant qu'il pût réaliser un jour le vaste plan qu'il avait conçu.

Lorsqu'il avait pris en main l'administration du *Sanitat*, il y avait trouvé un service organisé d'une manière déplorable. Il n'y avait aucune unité. C'était un laisser-aller auquel il vit qu'il était de son devoir d'administrateur de porter remède. Son premier soin fut donc de faire supprimer les différentes cuisines qu'on y avait établies

Digitized by Google

pour les différents services, et de n'en conserver qu'une seule pour tout l'établissement. A cette économie bien entendue il en fit succéder une autre qui mit fin à certains abus et diminua beaucoup les dépenses. Avant lui, les vieillards de l'hospice allaient chercher leurs portions, et prenaient isolément leurs repas. Il jugea à propos de réformer ce mode vicieux, et fit facilement comprendre à la supérieure, qui n'avait fait, au reste, que suivre les errements établis avant elle, quels avantages et quelle économie des repas pris en commun procureraient à l'établissement. Les travaux qui, dans l'intérieur de la maison, étaient faits par les pensionnaires, laissaient aussi eux beaucoup à désirer. Il crut donc devoir apporter différents changements à cet égard. Il les fit exécuter d'une façon plus régulière, plus avantageuse et mieux entendue; enfin, il établit l'ordre le plus rigoureux dans le contrôle des consommations.

Dans ces heureuses innovations on retrouvait, même jusque dans les plus petits détails, l'homme habile qui avait été à la tête d'établissements importants, et qui savait apporter dans tout cette logique et cet esprit de suite sans lesquels rien ne marche avec régularité.

Quoique dans les papiers de L.-F. de Tollenare aucun indice ne mette sur la voie de l'époque précise où il se lia d'une amitié intime avec Édouard Richer, homme du premier mérite, pour les talents et les belles qualités duquel il avait la plus haute estime, il est cependant à croire que ce dut être en 1824, et peu de temps après son retour d'Italie. Ce qui peut le faire présumer, c'est la défense qu'il fit d'un ouvrage de cet auteur, dans un opuscule intitulé : *Des Recherches sur le Spiritualisme*. On y voit la révolution qui commença à se faire dans son esprit. Ce n'est plus l'homme qui sacrifie aux choses positives de ce monde, et qui en appelle au seul témoignage des sens; mais celui qui croit au spiritualisme, lequel, bien que parfois il se perde dans le vague, ne doit cependant pas être rejeté comme une rêverie : car combien de choses qui ne sont pas du ressort des sens et ne peuvent être expliquées à leur moyen, n'en sont pas moins des vérités réelles.

Cette liaison eut une influence trop importante sur sa vie et apporta un changement trop marqué dans sa façon de penser, pour que je n'entre pas, à cet égard, dans quelques détails.

Édouard Richer, qui, dans le principe, n'avait pas de croyance bien arrêtée, et avait commencé aussi lui par appartenir à l'école

Digitized by Google

sensualiste, en vit bientôt le vide, et alla chercher ailleurs la vérité. Cette doctrine désespérante qui, à force de vouloir rendre raison de tout à sa manière, matérialise l'homme et éteint chez lui tous les élans de l'âme, ne pouvait convenir à une intelligence d'un ordre aussi élevé. Il lui fallait quelque dogme qui satisfît à la fois son esprit et son cœur. Ce dogme, il vit bientôt que ce n'était que dans la religion qu'on pouvait le trouver. La religion chrétienne, à laquelle il était toujours resté attaché au fond, même au milieu de ses plus grands écarts philosophiques, vint donc alors lui apparaître comme le seul phare qui, au milieu des ténèbres de la vie, pût guider sur cette terre l'homme et le conduire au bonheur.

Cependant, malgré cette conviction intime, celui qui avait toujours eu le caractère le plus indépendant, et qui, quand il s'agissait d'arrêter son opinion, en appelait plutôt à sa propre raison qu'à celle des autres, ne voulut malheureusement pas voir dans le catholicisme la religion qui lui convenait. Le joug de l'autorité qu'elle impose, pour leur bien, à ceux qui la suivent, lui répugnait. Il voulait que sa foi fût libre, et demeurer en conséquence seul juge de ce qu'il devait admettre.

Il en était là de sa croyance, quand le hasard lui fit rencontrer sur sa route M. Bernard des Essarts, de Nantes, brave militaire qui, après avoir aussi lui erré de système en système, s'était en dernier ressort arrêté à la doctrine de Swedenborg, comme résumant en elle, d'après ses idées, la religion chrétienne de la manière la plus satisfaisante. Pour confirmer Édouard Richer dans cette opinion, il lui remit entre les mains les écrits du philosophe chrétien suédois, que celui-ci fut, dans le principe, bien loin de goûter, mais qui devinrent plus tard l'objet de toutes ses études et la base de sa croyance.

Si l'on me demande ce que c'est que le swedenborgisme, je dirai que Swedenborg était un protestant de la confession d'Augsbourg, un homme d'une science profonde, une espèce d'illuminé qui s'est imaginé que Dieu s'était révélé à lui et l'avait initié aux mystères du monde surnaturel ou spirituel, et qui a décrit, dans de nombreux ouvrages, les secrets de ce monde invisible.

Partie d'une base erronée, la doctrine de Swedenborg respire, malgré cela, un christianisme si pur, une morale si conforme à celle de son divin auteur, que ceux qui ont fait scission avec le catholicisme ou qui ne veulent pas en accepter les dogmes d'une manière absolue, ont cru trouver dans cette doctrine, qui ne se fonde, d'ailleurs, que

Digitized by Google

sur les livres saints, le véritable christianisme rappelé à sa pureté primitive et dégagé de toute espèce de superstition. C'est, pour tout dire en un mot, un philosophisme chrétien qui se base, comme le protestantisme, sur le libre examen et qui laisse chacun libre de sa foi et d'interpréter les saintes écritures à sa guise. Ce n'est au fond qu'une savante exégèse, qui prend toujours la loi du Christ pour point de départ et y conforme sa vie.

Le swedenborgisme, débarrassé de tous les dogmes et de toutes les pratiques du catholicisme, et ne mettant pas d'intermédiaire entre Dieu et l'homme, auquel il prêche, l'Évangile à la main, la foi et les œuvres, a donc eu la chance de faire quelques adeptes parmi les gens instruits qui, gâtés par le rationalisme, avaient cependant gardé au fond de leur âme quelques principes religieux, et ne demandaient, pour croire, que de pouvoir se rendre compte rationnellement du christianisme.

Quoique Swedenborg fasse table rase de l'autorité et laisse l'homme se diriger par son libre examen, néanmoins, chose à remarquer, et qui fait différer, jusqu'à certain point, cette doctrine du protestantisme, c'est que, loin de tomber, comme quelques sectes protestantes, et entre autres le socinianisme, dans la négation de la nature divine du Christ, elle considère, au contraire, que c'est Dieu qui a inspiré les livres saints depuis l'alpha jusqu'à l'oméga, et que Jésus-Christ est le Sauveur annoncé par les prophètes et le Dieu fait homme, mort sur la croix pour racheter, par son sanglant sacrifice, l'homme du péché.

Au milieu de ces idées qu'adoptent le cœur et l'esprit, il en est cependant de tellement étranges qu'elles ont suffi pour discréditer aux yeux de la raison la doctrine de Swedenborg, et faire donner à son auteur les noms d'illuminé, de visionnaire. En effet, il croit, il affirme qu'il a reçu d'en haut une mission divine, qu'il vient annoncer la *nouvelle Jérusalem* prédite par saint Jean dans son Apocalypse, et qu'il lui a été permis d'entrer en communication directe avec le monde spirituel, dont, au reste, dans un de ses ouvrages intitulé : *Du Ciel et de l'Enfer*, il donne la description, comme le ferait un voyageur d'un pays étranger qu'il aurait parcouru avec la plus minutieuse attention. Il entre, à ce sujet, dans de très-nombreux détails, tous plus ou moins surprenants les uns que les autres (1).

---

(1) *Observation*. Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à lire les *Mémorables*

Digitized by Google

Malgré ces assertions extraordinaires, et laissant dans sa doctrine ses visions de côté, Swedenborg est cependant, si je peux m'exprimer ainsi, d'une vérité mathématique si rigoureuse, ses raisonnements s'enchaînent les uns aux autres avec tant de suite, il montre sous un aspect si grand et si important la religion, il l'assimile si heureusement à tous les actes de la vie, il est d'une telle tolérance enfin, et fait si bien voir que Dieu, qui est tout amour et toute sagesse, est le plus tendre des pères, ne demandant à l'homme, pour le sauver, que de marcher dans la voie du bien et du vrai, qu'il a ramené à la religion du Christ et changé en croyant plus d'un incrédule égaré dans le dédale des systèmes humains. Je ne puis disconvenir ici, afin de rectifier les idées à ce sujet, que cette doctrine hétérodoxe, toute spécieuse qu'elle est, est peu dangereuse, et qu'elle ne pourra jamais, comme la philosophie ancienne, compter que peu d'adeptes. Il n'est donné qu'à des hommes d'une haute portée, qu'à des têtes bien organisées, de pouvoir la comprendre et la suivre à travers les interminables raisonnements de la métaphysique la plus transcendentale. Elle n'embrasse pas moins que Dieu, la nature et l'homme. Néanmoins, tout en prétendant expliquer la religion, elle n'a, comme le catholicisme, rien de cette simplicité évangélique qui sait tout aussi bien parler au cœur du savant qu'à celui de l'ignorant, et qui est accessible à toutes les intelligences.

Ainsi que je l'ai déjà fait observer à l'occasion de son voyage en Italie, en voyant les lieux qui avaient été le berceau du christianisme, en foulant sous ses pieds cette terre que tant de martyrs avaient arrosée de leur sang, en visitant ces catacombes où, loin des yeux de leurs persécuteurs, les premiers chrétiens se rassemblaient pour adorer en commun le Dieu crucifié, et dans lesquelles on retrouve encore, après dix-sept ou dix-huit siècles, leurs ossements blanchis, L.-F. de Tollenare avait été ému; il avait été frappé par l'authenticité de ces preuves irrécusables, et avait admiré cette religion qui, si humble dans son principe, avait par sa foi invincible, que ne pouvaient faire reculer les plus affreux supplices, et par la sublime morale que l'Homme-Dieu lui avait enseignée, brisé les fers de l'esclave,

---

ou les visions de Swedenborg dans le monde spirituel. On y trouvera des choses admirables de logique au point de vue de leur auteur, mais qui sembleront à tout homme sensé les hallucinations d'un esprit malade.

Digitized by Google

replacé la femme dans le rang qu'elle devait occuper, relevé la dignité de l'homme, arraché les nations au culte des faux dieux, et conquis enfin le monde en l'éclairant par les lumières de l'Évangile.

Quoiqu'une telle révolution eût ébranlé chez lui les doutes du sceptique, et fait apparaître sous un jour tout nouveau le christianisme à ses yeux, elle ne l'avait cependant pas encore ramené, pour le moment, à la religion catholique, à laquelle il se rattacha plus tard avec la plus sincère conviction, et qui, au milieu des misères dont il était assailli, fit la consolation des derniers jours de sa vie.

Quand Édouard Richer, qui était animé de l'esprit de prosélytisme, et qui aurait voulu voir chacun partager ses idées religieuses, parla pour la première fois de Swedenborg à L.-F. de Tollenare avec l'éloquence et l'entraînement qu'il mettait à plaider cette cause, celui-ci, homme sensé et positif par-dessus tout, fut loin de se rendre à ses raisons. Jamais personne ne se laissait moins aller à l'engouement. Avant de se décider, il soumettait tout à la pierre de touche de la réflexion, et ne se déterminait ensuite à prendre un parti que quand il avait bien pesé, dans son esprit, le pour et le contre.

Certes, dans son voyage en Italie, il avait vu bien des choses qui, sous le rapport religieux, l'avaient choqué, et souvent la superstition la plus absurde s'allier au plus honteux relâchement des mœurs. Cependant, son scepticisme, comme je viens de le dire, avait été ébranlé par les preuves convaincantes que le catholicisme naissant avait semé çà et là dans la vieille Italie, et le philosophe voltairien avait senti, bien que vaguement, ses idées se reporter sur la religion que, tout enfant encore, lui avait enseignée sa mère. Aussi le débat entre ses premières croyances et les nouvelles qu'on voulait lui inculquer, dura-t-il pendant plusieurs années. Ce ne fut qu'après avoir lu avec la plus scrupuleuse attention les ouvrages de Jacob Bœhm, la *Voie de la science divine* de Law, ceux du théosophe saint Martin et de M. de Muralt, qu'il se rangea en dernier lieu au swedenborgisme comme philosophie religieuse, après avoir préalablement opposé objection à objection à Édouard Richer, qui les combattit les unes après les autres avec beaucoup de talent, sans pouvoir cependant tout à fait le convaincre.

Une observation assez curieuse à noter, c'est que bien qu'Édouard Richer travaillât sans cesse à l'amener à ses opinions, il les décline encore dans un écrit qui porte la date du 16 mars 1826, et déclare

Digitized by Google

hautement qu'il ne veut pas se constituer le défenseur de la *nouvelle Jérusalem*.

Comme il avait fait un voyage à Londres dans le courant de l'automne de la même annnée, Édouard Richer l'avait prié de lui apprendre quel était l'*état du sentiment religieux en Angleterre*. Il lui écrivit, à ce sujet, une longue lettre dans laquelle il passe en revue les différentes sectes chrétiennes répandues dans ce pays. Après une énumération dans laquelle on voit qu'en Angleterre, comme partout ailleurs, le mal se mêle au bien, il ajoute :

« J'aimerais à vous dire si ce pays nourrit beaucoup d'adeptes de » Swedenborg, de saint Martin ou de Jacob Boehm, mais je n'ai rien » pu apprendre à cet égard. Quand j'ai parlé à mon obligeant inter- » locuteur du *Museum britannique* de ces écrivains et de la *nouvelle* » *Jérusalem*, il m'a souri et il m'a répondu qu'il n'en avait entendu » parler que comme de rêveries extatiques semblables à celles de » sainte Thérèse et de sainte Brigitte. Dans le monde où j'ai ques- » tionné, on ne les connaît pas. Il paraît que je n'ai pas frappé » aux bonnes portes. »

On peut voir, d'après ces extraits, qu'il y a encore loin de l'opinion d'un homme aimable du monde à la croyance d'un converti. D'ailleurs, quelle que pût être alors son opinion religieuse, il avait trop d'esprit pour oser briser en visière avec les idées de la généralité, surtout dans un temps où l'on faisait, à bon escient, parade de ses beaux sentiments catholiques. Il est vrai que, plus tard, il se rangea au swedenborgisme ; mais celui-ci ne fut jamais pour lui qu'une philosophie religieuse, dont il aimait à s'entretenir seulement avec ses amis intimes. C'est à elle que le philosophe voltairien, que le sceptique dut de voir se dissiper ses doutes sur le christianisme. Swedenborg eut à ses yeux le mérite capital de résoudre, d'une manière satisfaisante, des questions religieuses qui, débattues pendant des siècles par les plus grands génies, lui avaient toujours paru insolubles. La lumière que le célèbre Suédois apportait dans l'explication des écritures saintes, pour lesquelles il professait le plus profond respect, et surtout le talent avec lequel il savait dégager le sens spirituel du sens littéral, avaient ouvert un monde tout nouveau devant lui. Aussi, de longues années durant, son esprit méditatif se complut à se nourrir de cette doctrine qui l'avait ramené à Dieu en dissipant les ténèbres de son esprit.

Digitized by Google

On demandera peut-être comment un homme doué, comme L.-F. de Tollenare, d'une si haute intelligence, n'a pas été choqué des visions de Swedenborg dans son monde spirituel, et a pu donner créance à toute cette fantasmagorie. Dans une doctrine, quand tout se lie et s'enchaîne aussi bien que dans celle de Swedenborg, si on adopte les prémisses, on est bien forcé d'adopter les conséquents, sans pour cela en faire un article de foi.

C'est aussi ce qui lui arriva. Sans rien nier ni sans rien adopter, L.-F. de Tollenare crut qu'il y a en nous différents modes de perception ; que l'homme, qui est à la fois matière et esprit, peut, comme sainte Thérèse, s'élancer de temps à autre hors de la prison des sens ; que le visionnaire n'est pas un être aussi ridicule qu'on le pense généralement ; que ce qu'il voit n'est pas toujours l'effet d'une hallucination voisine de la folie, mais plutôt l'effet d'une organisation spéciale, et que les phénomènes de la seconde vue, comme disent les Écossais, bien que très-surprenants par eux-mêmes, sont cependant attestés par trop de preuves irrécusables pour qu'on puisse les révoquer en doute. Or, sans pousser la crédulité jusqu'à la sottise, pensée qu'il n'est pas permis d'admettre avec un homme tel que lui, il concluait de là que les visions de Swedenborg dans le monde spirituel étaient des visions toutes personnelles, qui, pour cela, n'infirmaient pas, mais semblaient au contraire corroborer ce qu'il avançait dans ses ouvrages.

Au reste, quoiqu'il fût revenu au christianisme par la doctrine de Swedenborg, L.-F. de Tollenare resta toujours catholique au fond. Je puis même affirmer ici, avec connaissance de cause, qu'il n'adopta jamais aucune pratique du swedenborgisme, qu'il se contentait de regarder seulement comme une belle philosophie chrétienne. Les seules choses qu'il lui prit, ce fut la prière, ce fut de nourrir son cœur et son esprit de la lecture des livres saints, et de conformer sa vie à la morale si belle et si pure de l'Évangile, morale qu'il fit passer dans ses actes. Aussi était-il rare de voir quelqu'un qui aimât plus à obliger ou à faire le bien en silence, quelqu'un qui fût plus près de ses devoirs, quelqu'un enfin qui, quoiqu'il eût eu parfois à se plaindre des autres, nourrît contre eux moins de sentiments de haine, et qui prît plus à tâche de rendre heureux tous ceux qui l'entouraient.

LIDENER.

(*La suite prochainement*).

Digitized by Google

LA NUIT DE NOËL

A L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE NANTES [1]

En 1854.

I.

Minuit sonne! Écoutez. La jeune basilique
Va recevoir enfin son baptême d'encens.
Déjà la foule émue assiége le portique,
Et les sons de l'airain s'arrêtent frémissants.

Alors que tout s'apaise, accents, joyeux murmures,
Bruits de pas sur le seuil ou pieux entretien,
Sur les hauts clochetons aux fines découpures
Un ange balançait son vol aérien.

C'était le gardien, l'Ange du nouveau temple,
Et de sa douce voix le jeune Azariel
Aux nuages disait : Mon esprit vous contemple ;
Parlez, d'où venez-vous, fleurs de l'air et du ciel?

Parlez, reflets changeants de l'astre qui vous dore,
Aux sublimes sommets vous qu'on voit se penchant,
Vous qui donnez la rose et l'iris à l'aurore,
La pâle violette aux rayons du couchant?

Pourquoi ce soir, vapeur, essence moins subtile,
Comme des corps brisés ou des restes flétris,
Vous compté-je à la fois par centaine et par mille?
De fantômes humains êtes-vous les débris?

---

[1] Le monument, dont la première pierre a été posée le 1er août 1844, a été ouvert aux fidèles la nuit de Noël 1854. La messe a été célébrée par M. l'abbé Fournier, fondateur de l'église.

Digitized by Google

Sous le rude aquilon qui secoue et démembre
Vos rangs froids et pressés de son souffle tournant,
Tristes ombres, pourquoi depuis le deux novembre [1],
Demeurez-vous ainsi dans l'air environnant?

Et tandis qu'il laissait la frange de ses ailes
Ondoyer sur le dôme étincelant de feux,
Les pauvres exilés des plages éternelles
A l'Ange répondaient d'un accent douloureux :

Hélas! en cette nuit au Verbe Dieu si chère,
Où les rois à genoux sont venus l'adorer,
L'étoile qui marchait vers l'Enfant et la Mère,
En se levant, un soir, nous a dit d'espérer.

Mais parle, écho divin, à nos esprits révèle
Qui, dans ces tristes jours de languissante foi,
Put élever ce temple, interprète fidèle
Du langage de l'âme entre Dieu, l'homme et toi.

Quels trésors l'ont bâti? D'un prince magnifique
Les dons sont-ils venus sanctifier ce lieu?
Non, dit l'Ange, l'auteur de cette basilique
Est la voix d'un seul homme et la grâce de Dieu.

La voix d'un homme saint dont la longue prière,
Offerte au nom de tous, remplit chaque moment;
Et moi, je descendis lorsqu'il posa la pierre
Qui consacrait au ciel ce pieux monument.

Oui, j'étais avec lui quand, mendiant sublime,
Il est venu s'asseoir aux portes des palais;
Pour lui j'ai dérobé les harpes de Solyme,
Et toujours, en tous lieux, avec lui je parlais.

Aussi, lorsque la foule encombrant la chapelle,
Avec enivrement voulait l'entendre encor,
Le flot de sa pensée, en débordant sur elle,
Remontait vers son Dieu chargé de lingots d'or.

---

[1] L'église Saint-Nicolas a été élevée sur un ancien cimetière. Or, d'après les légendes bretonnes et les croyances populaires, les morts sortent en esprits de leurs tombes le 2 novembre et font une procession autour des églises et des cimetières, de même que l'édification des églises est le moyen le plus sûr pour obtenir la délivrance des âmes du purgatoire.

Digitized by Google

C'est ainsi que du temple il posa chaque pierre;
Et le Christ, par ma voix, vient promettre aujourd'hui
D'exaucer, en retour, la première prière
Qui de ce noble cœur va s'envoler vers lui.

O bel Ange, merci, répétèrent les ombres;
Ce n'est donc pas en vain, fantômes éplorés,
Que l'étoile, en passant dans les nuages sombres,
Comme à ceux de Béthel, nous a dit : Espérez !

Mais, dit l'Ange attristé, les oreilles mortelles
N'entendent plus, hélas ! vos accents superflus.
De vos esprits souffrants les pâles étincelles
Même de l'œil aimé ne s'aperçoivent plus !

Tentez l'effort pourtant. Près du saint tabernacle
Lorsqu'il approchera, réunissez vos cœurs :
Si génie et bonté peuvent faire un miracle,
Alors il entendra vos soupirs et vos pleurs.

II.

Ouvrons le temple enfin. Tout est vie et lumière,
Musique, fleurs, parfums, encens, cierges brûlants,
Tout étincelle et monte, âme, ardente prière,
Amour, espoir divin, saints désirs, doux élans !

Voyez-vous maintenant ces deux rangs de colonnes
Du portique à l'abside étayant les arceaux,
Et la rose et l'étoile entourant de couronnes,
Près du triforium, les splendides vitraux.

Ces symboles parlants, ces lignes ogivales,
Ces végétations, ces chefs-d'œuvre de l'art,
Feuilles, fruits, fleurs, boutons, palmes orientales,
Tout palpite, et partout déjà notre regard

Cherche sous les palmiers Notre-Dame-des-Anges,
Blanc autel où la mère offre ses vœux touchants,
Abri délicieux où des saintes phalanges
De jeunes fronts voilés vont répéter les chants.

Digitized by Google

Mais la foule s'émeut, et s'écarte et se presse,
Pour ouvrir un passage au cortége pompeux,
Les ornements de pourpre étalant leur richesse,
De perles, de saphirs font scintiller les feux.

Après les chappes d'or, la longue dalmatique,
Le dernier du cortége et l'œil brûlant de foi,
Il dit : Mon Dieu, reçois ma chère Basilique,
Oh! viens la prendre ainsi pleine d'âmes à toi!

Avec quels doux transports en ces lieux je contemple,
Sous les lustres chargés de feux éblouissants,
Ce peuple aux mille voix qui demandait un temple,
Dont les cris sont vers toi montés avant l'encens.

Oui, j'ai voulu, Seigneur! que sa libre pensée
Franchît la longue ogive et fît germer sa foi.
Que d'autres en leurs murs tiennent l'âme oppressée :
Plus le peuple grandit, plus il est près de toi.

C'est lui qui t'éleva ce temple où tu résides.
L'aumône, le denier, plus que les riches dons
L'ont bâti lentement : des faibles, des timides
Tu rendis les désirs et les labeurs féconds!

Bénis donc, ô mon Dieu! ce peuple qui t'implore.
Oui, bénis la famille et ses saintes amours,
Et donne seulement au prêtre qui t'adore
De prodiguer à tous sa prière et ses jours.

III.

Et le triple hosanna résonne sous les voûtes:
Gloire à toi! Dieu puissant! Dieu saint, Dieu des combats!
Quand du fond de l'abîme, on dirait qu'il écoute
Des voix que nul écho ne répète ici-bas.

Il élève l'hostie et chaque front s'incline :
O Christ, Verbe divin, des hommes doux Sauveur!
Pardonne aux trépassés, pour qui ta loi divine
N'a laissé qu'un espoir, qu'un parfum dans le cœur.

Digitized by Google

Après quatre mille ans, voici l'heure suprême
Où des hauteurs du ciel tu descendis enfant;
Souviens-toi de ces morts, quand tu mourus toi-même,
Qui du sein d'Abraham te suivaient triomphant.

Viens de leurs froids tombeaux, ô Christ! briser la pierre :
Ils se lèvent déjà : Seigneur! ouvre ton ciel.
Ou, si tu veux encore une lutte dernière,
Donne aux nouveaux Jacobs la force d'Israël.

De ces rives d'exil où la douleur les presse,
Viens combler à ma voix leur désir incessant :
Que ne puis-je pour eux, en cette nuit d'ivresse,
Que ne puis-je avec toi répandre tout mon sang.

. . . . . .

Alors il s'éleva comme un bruit de tempête;
Tous les cœurs frémissants rêvaient du Sinaï,
Et le simple héros de la sublime fête,
Debout près de l'autel, disait : Adonaï!

Répondant à son vœu, des tourbillons de flammes
Frayèrent une trace à son œil éperdu :
Le ciel était ouvert aux innombrables âmes
Dont le funèbre cri par lui fut entendu.

Comme un vaste océan aux vagues haletantes,
Tandis qu'il les voyait se plonger dans le ciel,
Palpitant d'harmonie et de voix délirantes,
Son temple était offert par l'ange Azariel.

Au céleste contact pâlit le sanctuaire;
Et le prêtre entendit, dans le temple obscurci,
Le Christ aux bras tendus, les Saints, la Vierge mère,
Et le peuple et les morts qui lui criaient : Merci!

Comte de SAINT-JEAN.

Digitized by Google

A M. L'ABBÉ FOURNIER,

SUR

LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE NANTES.

Votre œuvre est accomplie! œuvre d'un zèle immense,
Fruit d'un ardent désir, et d'un rude labeur;
Fleur qu'arrosa souvent votre douce éloquence,
Beau temple, enfin, par vous éclos pour le Seigneur!

Dans l'espace déjà, l'orgue à la voix sonore
A frappé les échos des vastes profondeurs.
Les fleurs et les rameaux, dont l'autel se décore,
Ont mêlé leurs festons à ses vives splendeurs!

Sur les piliers nombreux de l'enceinte gothique
Les lampes ont jeté leurs longues gerbes d'or;
Sous tes triples arceaux, ô blanche basilique,
La prière et l'encens ont pris vers Dieu l'essor!

Autour du sanctuaire alors la foule heureuse
Du temple a salué l'éclatante beauté;
Devant cette œuvre d'art, Nantes, cité pieuse,
S'est ému de bonheur et de sainte fierté!

Mais dans ce lieu béni, de si riche ordonnance,
Quand tous étaient surpris d'un charme admirateur,
Un beau nom s'est offert à la reconnaissance:
Ce nom, c'était le vôtre, ô généreux pasteur!

De vos efforts touchants en recevant le gage,
Nous devons vous offrir nos tributs en retour:
Pour le beau monument recevez notre hommage,
Pour votre acte pieux recevez notre amour.

Elisa MORIN.

Nantes. — 1854.

Digitized by Google

LE DROIT DE NAUFRAGE.

15 DÉCEMBRE 1233.

Un droit des plus affreux, que la civilisation moderne a seule pu abolir, est celui de naufrage, exercé par les habitants des côtes, et dont le produit figurait, d'une manière constante, dans les revenus des seigneurs féodaux. Et non-seulement les malheureux navigateurs, échappés à la tempête qui avait détruit leur navire, n'arrivaient, à grand peine, sur le rivage, que pour voir voler et piller les débris de leur cargaison; mais encore les prétentions des populations maritimes étaient telles, que souvent elles ont exercé leur rapine sur des bâtiments en danger de naufrage et non pas naufragés.

C'est ce qui arriva notamment, en l'année 1233, à Gérard de Pexammo et à son frère, citoyens génois, qui paraissent avoir traversé fréquemment le détroit de Gibraltar pour venir faire un commerce suivi avec l'Angleterre, la Normandie et la Bretagne.

Sur les côtes de Saintonge, leur vaisseau, soulevé et battu par les flots, parvient cependant à tenir tête à la tourmente; mais le sénéchal du roi d'Angleterre, le fils de ce sénéchal, les habitants de l'île d'Oléron et quelques Saintongeois ne veulent pas renoncer aux tristes instincts qu'avait réveillés la tempête. Montés sur de nombreuses barques, ils assaillent le navire, que son état obligeait à suivre de très-près le rivage, afin d'aller chercher dans le port de la Rochelle un abri et un remède à ses avaries. Leur violence arrache aux malheureux Génois une somme d'argent et divers objets faisant partie de leur chargement.

A cette époque, le Saint-Siége, malgré le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, que prenaient les papes, était le tribunal le plus craint comme le plus élevé; et c'était en outre celui devant lequel le faible et l'opprimé trouvaient le plus d'aide et de protection. Aussi, Gérard et son frère s'empressent-ils de porter leur plainte devant Grégoire IX.

Aussitôt le Pontife adresse au dignitaire ecclésiastique le mieux en

Digitized by Google

état de constater les faits, une bulle dans laquelle il ne se prononce pas à la vérité contre le droit de naufrage consacré par presque toutes les Coutumes, mais s'applique avec énergie à réprimer l'extension qu'on voulait lui donner. Voici la traduction littérale de sa bulle (1) :

« Grégoire, etc., etc., à l'archiprêtre de la Rochelle, diocèse de » Saintes.

» Gérard de Pexammo et son frère, citoyens génois, dans la » requête qu'ils nous ont présentée, ont exposé que, fuyant la haute » mer, où leur navire semblait à chaque instant prêt à être détruit » par la violence des flots, et se dirigeant, en toute confiance, vers » le port de la Rochelle pour y chercher un salut, que la divine » providence leur a en effet permis d'y obtenir; le sénéchal de » notre très-cher fils en Jésus-Christ l'illustre roi d'Angleterre, le » fils dudit sénéchal, les habitants de l'Ile d'Oléron et quelques » autres personnes du diocèse de Saintes, ont extorqué violemment » une somme d'argent et divers autres objets auxdits Génois, assu- » rant, avec fausseté, qu'ils avaient éprouvé un naufrage.

» Et comme c'est une chose indigne, de voir ceux que la main » du Sauveur a soutenus, afin qu'ils ne fussent pas engloutis, » éprouver de la part de certains individus des vexations qui portent » atteinte à la justice, nous vous mandons, si les faits sont exacts, » d'inviter d'abord lesdits sénéchal et autres à rendre aux deux » citoyens de Gênes ce qu'ils leur ont ainsi extorqué; sinon, confor-

(1) Gregorius, etc., etc., archipresbitero de Rupella, Xanctonensis diocesis.

Gerardus de Pexammo, et frater ejus, cives Januenses, exhibita nobis petitione, monstrarunt quod cum ipsi elationes maris, quibus eorum navis vehementer impulsa videbatur dissolvi continuo, fugientes, ad portum Rupelle, in Pictavia, sub spe salutis, quam, dono divine clementie, sunt adepti, fiducialiter declinarent,..... senescalcus carissimi in Christo filii nostri regis Anglie illustris, et filius senescalci ejusdem, ac homines de insula Oleronis et quidam alii Xanctonensis diocesis, ab eis, quos falso pertulisse naufragium asserebant, quandam pecunie summam et res alias, per violentiam extorserunt.

Cum igitur indignum sit ut quos dextera Salvatoris, ne emergerentur, erexit, vexationibus aliquorum contra justitiam deprimantur, mandamus quatinus, si ita est, dictos senescalcum et alios ut eisdem civibus restituant sic extorta, monitione previa, per censuram ecclesiasticam, sicut justum fuerit, appellatione remota, compescas; proviso ne in universitate de Rupella, etc., etc.

Testes, etc., etc. Datum Laterani, XVIIIe kalendas januarii, anno VIIe.

Digitized by Google

» mément aux principes de la justice, et sans admettre aucun appel,
» de les y contraindre par la censure ecclésiastique.

» Vous prendrez aussi garde que, dans la commune de la Ro-
» chelle, etc., etc.

» Témoins, etc., etc.

» Donné à Latran, le 18 des calendes de janvier, l'an septième de
» notre pontificat. »

La conduite des Rochelais fut sans doute telle qu'on devait l'attendre d'une ville dans laquelle le commerce et la navigation étaient en grand honneur, et qui leur devait ses institutions municipales comme sa richesse; sans quoi le Pape ne les aurait pas oubliés auprès de l'archiprêtre, et ne se serait pas borné à enlever la connaissance de l'affaire à la juridiction de la commune. A l'égard de ceux qui avaient rançonné le navire italien, la menace dut, à défaut de la persuasion, produire son effet. On sait quelle était alors la force d'une excommunication; et les rois et empereurs eux-mêmes ne la bravaient pas impunément, ainsi que l'atteste l'histoire d'un grand monarque français, Philippe-Auguste.

La bulle de Grégoire IX est du 15 décembre 1233. Elle fut la 398e expédiée en l'an sept de son pontificat. Nous en avons trouvé le texte à Londres, dans la volumineuse et importante collection intitulée Papiers du Vatican, *Vatican Papers*, formant un bullaire complet ou recueil des lettres des papes relatives à l'Angleterre, et dont le gouvernement britannique a obtenu à grands frais, vers 1829, une très-belle copie, faite sous la direction de Mgr Marini, préfet des archives du Vatican.

Le troisième volume, dans lequel notre bulle est transcrite au f° 201, est classé, au Musée britannique, sous le n° 15353 des manuscrits supplémentaires, *Additionnal Manuscripts* (1).

P. MARCHEGAY.

(1) La collection entière occupe les nos 15351 à 15401. V. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, vol. I, pp. 106-108.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENT

A FOUGÈRES

DE DRAPIERS NORMANDS.

1417—1421.

Quand la guerre règne dans un pays, l'industrie y meurt; et si les fabricants veulent soustraire leurs métiers à la destruction ou à une immobilité complète, il faut qu'ils les transportent dans une contrée moins malheureuse, où il ne peuvent cependant pas toujours se soustraire aux conséquences du fléau contre lequel ils sont venus chercher un abri. Nous en citerons un exemple, qui remonte au commencement du quinzième siècle, dans les tribulations éprouvées par des drapiers normands établis en Bretagne.

Avant que Saint-Lô eût été assiégé par les Anglais, en 1417, Thomas Le Tasse et ses deux fils Pierre et Jean, prévoyant les malheurs qui allaient frapper leur ville et ruiner leur commerce, s'expatrièrent, ainsi qu'un grand nombre de leurs concitoyens. Ils se réfugient à Fougères, emmenant leurs principaux ouvriers et tout ce qu'ils avaient pu enlever du matériel de leur fabrique. Installés depuis trois ans dans la province, où l'on jouissait enfin d'une paix si longtemps désirée (1), ils y réussirent assez complétement pour avoir épuisé, au commencement de 1421, leurs provisions de laines. Cependant, comme ils n'en trouvaient pas en Bretagne d'assez belles ou à un prix convenable, Thomas et son fils Pierre vont en acheter ailleurs. Dans ce but, ils se rendent *ès parties de la Rochelle*. Il est probable qu'en prenant cette direction, ils ne faisaient que continuer les rapports, déjà anciens, existant entre eux et les marchands ou propriétaires de l'Aunis et du Poitou; mais aujourd'hui le transport des laines ne pouvait pas avoir lieu par mer, comme il y a lieu de croire

(1) Traité d'Aucfer, près Redon, le 19 octobre 1395.

Digitized by Google

qu'il se faisait lorsque nos drapiers habitaient Saint-Lô. Leurs achats terminés, ne pouvant plus, à cause de la reprise des hostilités, recourir aux maîtres de navires de la Rochelle, pour les rendre à Saint-Malo ou à Granville, ils chargent les balles de laine sur des chevaux, dont ils prennent eux-mêmes la conduite, assistés d'un nombre suffisant de valets.

S'ils eussent passé par Nantes, où leur famille avait des correspondants, le voyage se serait probablement opéré sans obstacle; mais, soit qu'ils aient voulu éviter les grandes villes, soit que la traverse du Bas-Poitou fût trop pénible, ils se décidèrent à faire route à travers l'Anjou, et mal leur en prit.

Arrivés à Chalonnes, où le passage de la Loire était facilité par un pont, et sur les autres bras du fleuve par des bacs bien entretenus et très-fréquentés, ils y trouvent le château de l'évêque d'Angers occupé par une garnison, que la reprise des hostilités contre les Anglais tenait constamment sur le qui-vive. Le capitaine Le Gras n'était pas de facile composition. La quantité et la valeur des marchandises le rendaient peut-être aussi sévère sur la consigne; toujours est-il qu'en apprenant que les propriétaires et conducteurs du convoi étaient normands de naissance, il les considère comme *bienvueillans et tenans le parti du roy angloys,* et en conclut qu'ils voulaient mener ces laines dans un pays soumis à la domination des anciens ennemis de la France. Malgré leurs protestations et explications, Thomas et Pierre sont donc arrêtés et saisis, avec leurs valets, chevaux et chargement.

Instruit de cette triste aventure, Jean Le Tasse s'efforce d'y remédier. Il n'épargne, on peut le dire en toute assurance, ni temps ni peine pour délivrer son père et son frère, leurs hommes et bêtes, et obtenir la restitution des dix charges de laine dont la perte eût porté un coup mortel à leur industrie ainsi qu'à leur fortune.

Le document que nous publions constate l'un des moyens auxquels Jean recourut pour obtenir ce double résultat. C'est un certificat de James Le Flazve, alloué ou prévôt de Nantes, adressé au capitaine Le Gras lui-même. Il y constate, d'après le serment prêté devant lui sur l'Évangile par cinq honorables bourgeois et marchands dont il donne les noms, trois de Fougères et deux de Vitré, que Thomas Le Tasse ainsi que ses deux fils demeurent bien dans les faubourgs de Fougères, où ils sont fixés depuis trois ans et demi, sans être, à leur connaissance, retournés au pays de Normandie.

Digitized by Google

Les marchands de Fougères et de Vitré ignoraient sans doute en quels termes était conçu le traité de capitulation passé, le 12 mars 1418, entre les habitants de Saint-Lô et le duc de Glocester, le jour où la ville lui ouvrit ses portes. Autrement ils auraient cité au prévôt de Nantes la clause qui suit (1), et dont nos drapiers n'avaient pas voulu profiter : « Et de sa pluys habundant grace, (le duc) a ottroié » à toutz ceulx de la dicte ville, qui à present sont dehors, que entre » cy et Pasques voudront devenir hommes lieges come devant et » retourner en la dicte ville, pour y demeurer, seront compris dedens » la grace dessusdit. »

Le capitaine de Chalonnes reconnut-il qu'il n'avait pas eu affaire à des ennemis du roi de France? A-t-il consenti à lâcher sa proie? Les gens de guerre de cette malheureuse époque ne professaient pas, en général, un grand respect pour le bien d'autrui; et, qu'ils appartinssent à la France où à l'Angleterre, un marchand et les denrées qu'il emmenait étaient alors considérés comme de bonne prise. Néanmoins, la réclamation des drapiers, qui venaient de contribuer à enrichir Fougères par leur industrie, était si juste, qu'en l'absence de tout autre document sur ce sujet, on ne peut guère douter que Thomas, Pierre et Jean Le Tasse aient recouvré leurs dix charges de laine.

POUR LE CAPITAYNE DE CHALONNE, GUILLAUME LE GRAS.

James le Flazve, licencié en loys, alloué et provost de Nantes, à touz ceulx qui ces présentes verront ou orront, salut.

Savoir faisons que par devers nous est venu Jouhan Le Tasse, disant que comme Thomin Le Tasse, son père, Perrin Le Tasse frère dudit Jouhan et cest Jouhan eussent achaté deiz charges de laynes ès parties de la Rochelle pour les amener et conduyre à Foulgeres, où ils sont demorans, en eulx s'en venant de la Rochelle, le cappitaine de Challonne et autres ont prins et arresté yceulx Tasses, leurs vallez, chevaulx et laynes, supposans que iceulx Tasses feussent demorans en Normandie, bienvueillans et tenans le parti du roy Angloys, et que ilz y voulloient mener les

(1) Nous en devons la communication à M. Léopold Delisle.

Digitized by Google

dictes laynes. Et nous ont dit que jà piecza, et dès ce que ilz sceurent que les Anglois venoient mettre le siége à Saint-Lo, dont lesdits Tasses sont natiffs, et paravant la prinse et rendue de la dicte ville de Saint-Lo, ilz s'en vindrent demorer à Foulgeres et amenèrent et firent venir leurs biens; et dempuis y ont demouré et convercé et est leur intencion y demorer pour le temps avenir, sans depuis avoir esté ne envoyé aucunement aud. lieu de Normandie; et nous a supplié ledit Tasset de ce voulloir faire imformacion, et li en bailler nostre relacion à leur valloir.

Pourquoy, à sa supplicacion, avons sur ce fait jurer dire voir, sur saintes evangiles, Jehan Riviere, Richart Le Goulle, Jehan Dupont, bourgeois et marchans demorans en la ville de Foulgères, Guillaume Reson et Guillaume Hervoys bourgeois et marchans, demorans à Vitré, quelx nous ont dit et recordé, par le serment de leurs corps, qu'ilz congnoissent bien lesdits Tasses, et que, il a trois ans et demi, ou environ, qu'ilz vindrent demorer ès forbourgs de Foulgères, et dempuis y ont demoré et converczé et y fait leur mencion continuelle, sens avoir aucunement dempuis esté ou païs de Normendie, qu'ilz sachent; et uncores sont demorans et demeurent ès forbourgs de ladicte ville de Foulgères.

Et de ce leur avons baillé ceste relacion, sellée de nostre séel avecques le séel establi ès contraz de ladicte court de Nantes, le XVe jour de février, l'an mil CCCC et vingt.

Signé avec paraphe, P. RIOU, du commandement dudit alloué et provost, passeur.

Le certificat original et écrit sur parchemin appartient aux archives de Maine-et-Loire. Il est classé, sous le n° 101, parmi les pièces qui ont été acquises, il y a plusieurs années déjà, de madame veuve Poilasne, papetière, à Angers.

P. MARCHEGAY.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

DÉCEMBRE 1854.

Société Archéologique de Nantes. — Dans sa séance du 6 décembre 1854, la Société, après avoir admis comme membre titulaire M. de Girardot, s'est occupée du renouvellement de son bureau et de son comité central.

Bureau : MM. Nau, *président*. — Bizeul père, *président d'honneur*. — L'abbé Fournier, *vice-président*. — L'abbé Rousteau, *secrétaire général*. — Blanchard-Merveau, Martineau, *secrétaires adjoints*. — Huette aîné, *trésorier*. — Vandier, *conservateur des archives et du Musée d'archéologie*.

Comité central. Les membres du bureau en font partie de droit. — MM. Armand Guéraud, E. Pradal, Le Ray, de la Borderie, Parenteau, d'Izarn.

— Le bureau de la Société des architectes de Nantes, autorisée par décision du ministre de l'intérieur en date du 8 avril 1846, est composée ainsi qu'il suit pour 1855 : MM. Douillard jeune, *président*. — Trotreau, *vice-président*. — Simon, *secrétaire*. — Mortier, *secrétaire adjoint*.

— La séance annuelle de la Société Industrielle de Nantes, qui a eu lieu le dimanche 24 décembre 1854, dans la grande salle de la Mairie, avait attiré une assemblée nombreuse.

M. Renoul, vice-président, a prononcé le discours d'usage, qui a été suivi de la distribution des prix aux élèves de l'école.

Divers morceaux de chant ont été exécutés comme intermèdes. On a vivement applaudi des chœurs dits avec beaucoup d'ensemble par les élèves de l'école chorale du Conservatoire. Un solo de piano, exécuté par M. Bressler, a également soulevé des marques d'approbation, et M. Lebrun, ancien élève de l'École industrielle, s'est fait entendre dans le grand morceau du *Chalet*.

— La Magnifique église de Saint-Nicolas de Nantes, style XIIIe siècle, a été ouverte aux fidèles la nuit de Noël 1854. M. l'abbé Fournier, son fondateur, y a célébré la première messe et prononcé le premier discours. Il a rappelé avec entraînement et reconnaissance les sacrifices de ses paroissiens, les dons des autres bienfaiteurs, le talent du célèbre architecte M. Lassus, l'habileté de l'entrepreneur M. Perraudeau, et, vivement impressionné, il s'est seul oublié au milieu de ce temple que notre ville doit à son intelligente activité et à son dévouement sans bornes. Le Cercle de l'Harmonie a exécuté la messe écrite pour les élèves du Conservatoire par Lebel et Kety. L'orchestre, conduit par M. Poulain, a produit le plus bel effet. Le *Salutaris*, écrit par M. Péraud, jeune compositeur qui promet beaucoup, a été chanté par M. Davy. — Nous publierons plus tard une description et une appréciation de cette œuvre, digne du plus grand siècle du moyen-âge au point de vue de l'architecture religieuse. En attendant,

Digitized by Google

nous faisons des vœux pour que la flèche qui doit couronner la façade, s'achève promptement.

— FOUILLES DE CORSEUL. — Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs les travaux exécutés par M. du Breil de la Caulnelaye à sa propriété du Clos-du-Bourg, ou de *Monterfil*, et nous avons indiqué quelques-uns des antiques que ces travaux ont mis à découvert. Aujourd'hui, nous dirons que les fouilles continuent avec de nouveaux succès.

M. le Préfet s'est transporté ces jours derniers à Corseul. Ce magistrat, après avoir examiné par lui-même les ruines romaines que renferme cette partie de la capitale des Curiosolites (*Choresolus*, d'après le savant Campolongo), a chargé M. Geslin de Bourgogne de faire continuer les fouilles, et, dans ce but, a dû, nous a-t-on dit, mettre à sa disposition une somme assez importante.

Voici les objets trouvés jusqu'à ce jour : — Huit pièces ou appartements, ayant chacun un mur de séparation de 60 centimètres de largeur; — Plusieurs monnaies de divers empereurs, dont 20 trouvées ensemble; — Une statuette en argile très-fine; — Une immense quantité de tuiles, de débris de poterie ouvrée en demi-relief, et de marbre; — La moitié d'une aigle en bronze; — Une chouette, bien conservée, pareillement en bronze; — Enfin, l'on a achevé de déblayer le *pavimentum* en mosaïque de toute une grande salle carrée. — L. ODORICI. (*Dinannais.*)

— M. Jean Debay, notre compatriote, vient d'achever un groupe dont on fait le plus grand éloge. Il représente le *Génie de la Chasse* terrassant un cerf. La composition de cette œuvre d'art et l'exécution remarquable du bronze la recommandent aux artistes et aux amateurs de la chasse. Il est exposé à Paris dans les magasins de M. Susse.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Lebourg, jeune sculpteur, aussi nantais, à qui une médaille d'or a été décernée pour ses succès à l'exposition de 1853, vient de recevoir une commande du Gouvernement pour l'exécution d'un groupe représentant le *Génie de la Chasse*, et qui est destiné à la décoration des travaux de l'achèvement du Louvre.

— M. Villaine vient de faire don à la ville de Nantes de son tableau représentant *le Maire Kervégan en présence d'une émeute à Nantes*, et qui a figuré à l'exposition de la Bibliothèque. Cette toile, dont nous avons rendu compte (p. 161), a été placée dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

— Le Théâtre lyrique vient de mettre en répétition, sous ce titre : *Les Chevaliers de la Marjolaine*, un nouvel opéra en un acte, dont la musique est de M. Hignard et les paroles de M. Verne, l'auteur des *Pailles rompues* et du *Colin-Maillard*.

— Dans la liste des prix décernés, le 12 décembre 1854, par l'Académie

Digitized by Google

impériale de Médecine, nous remarquons le nom de M. le docteur Merland, de Napoléon-Vendée, qui a obtenu un prix pour le zèle avec lequel il s'occupe de la propagation de la vaccine.

— L'Académie des Sciences morales et politiques avait proposé le sujet de prix suivant, pour l'année 1855 : « *Du Sommeil au point de vue psychologique.* » Dans sa séance du 16 décembre 1854, elle a décerné le prix à M. Albert Lemoine, docteur ès lettres, professeur de philosophie au Lycée de Nantes, auteur du mémoire n° 5. (Comme l'Académie avait fixé le dépôt des mémoires au 31 décembre 1853, elle a pu porter son jugement sur ce concours dès 1854.)

— Chacun de MM. les exposants médaillés à l'exposition régionale de Rennes, peut retirer à la mairie de cette ville un exemplaire du *Rapport officiel*, qui vient d'être terminé.

— M. le maire de Dinan vient d'être informé, par M. le Préfet, que le Ministre des travaux publics autorise les études d'un embranchement destiné à relier la ville de Dinan à la ligne de Rennes à Saint-Malo, en laissant toutefois, à la charge de la commune, la dépense à laquelle elles donneront lieu.

— Le *Journal de Morlaix* a publié le relevé des registres de l'état civil de cette malheureuse cité pour les trois mois durant lesquels le choléra y a sévi.

Voici, semaine par semaine, le chiffre des décès :

Du 10 au 17 août 1854....	81	*A reporter*...	456
Du 17 au 24 —	114	Du 28 septem. au 5 octobre	21
Du 24 au 31 —	82	Du 5 au 12 octobre	44
Du 31 août au 7 septembre.	67	Du 12 au 19 —	50
Du 7 au 14 septembre....	52	Du 19 au 26 —	26
Du 14 au 21 —	36	Du 26 oct. au 2 novembre.	18
Du 21 au 28 —	24	Du 2 au 9 novembre	17
Report.....	456	Total des décès.....	632

A partir de cette époque, l'épidémie paraît avoir complétement disparu.

Nécrologie. — M. Pierre-Henri Charpentier père, graveur, lithographe et imprimeur, est décédé à Nantes, le 25 décembre 1854, dans sa 84e année. Il était le doyen des graveurs-lithographes nantais; ces deux arts lui ont dû de notables progrès dans notre ville, ainsi que l'attestent plusieurs belles éditions sorties de ses ateliers.

— M. Ymbert, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Brest, ancien membre et président du Tribunal de commerce, est mort le 16 décembre 1854, à l'âge de 82 ans. Sa probité et ses lumières, dit l'*Océan* (20 décembre), en faisaient l'un des hommes les plus recommandables de notre cité.

Digitized by Google

— M. Amand-Aimé-Marie de Guesnet, officier de la Légion d'honneur, ancien sous-préfet de Brest, est décédé à sa terre de Coatmez, en la commune de la Forêt, le 29 novembre 1854, à l'âge de 80 ans. Il était né à Brest, où son père a rempli les fonctions difficiles de commissaire de l'ancienne République. Élève de l'École polytechnique, Guesnet choisit la carrière du génie militaire et fit en Allemagne plusieurs campagnes. De retour à Brest comme capitaine du génie, il obtint l'érection d'une seconde porte de ville. Il quitta encore cette ville, y revint enfin comme directeur des fortifications, et fit construire la grande caserne du château. En 1822, la sous-préfecture de Brest lui fut proposée; il l'accepta et se consacra tout entier aux devoirs de ces fonctions. Il concourut avec M. Barchou, l'un des maires les plus capables de cette ville, à l'érection de la halle aux blés, et ce monument eût été sans reproche si toutes ses idées avaient été suivies. Il se retira en 1830; et, depuis vingt-quatre ans, l'horticulture et l'étude occupaient tous ses loisirs. (Extrait de l'*Océan* du 17 décembre 1854.)

— Il vient de mourir à Bruz un vénérable vieillard, nommé Charles Harel. Né sous Louis XV, en 1755, ce vieillard, dans le cours de sa longue carrière, n'a pas vu se succéder en France moins de onze règnes ou gouvernements. Il a conservé jusqu'à la fin toutes ses facultés physiques et intellectuelles. Il faisait encore au dernier jour sa lieue à pied, sans guide et sans appui, et causait avec une bonhomie pleine de charme et d'intérêt.

Ce vieillard avait, il y a plus de 40 ans, fait un acte de courage et de dévouement bien digne d'une récompense d'éclat : une louve enragée désolait la contrée; elle vint à passer près de l'habitation de Charles Harel. A son approche, celui-ci s'arme d'une fourche en fer, fond sur l'animal furieux, l'embroche avec une force surprenante et le tient collé contre la marzelle d'un puits. Dans cette situation, il appelle à son secours; mais, ô honte! au lieu d'accourir, les voisins terrifiés s'empressent de fuir et de fermer leurs portes dans ce péril pressant. Enfin, vaincu de lassitude, épuisé, non de courage, mais de forces, le vaillant fermier lâche prise, et la louve aussitôt prend sa course à travers champs, traînant la fourche de fer qui lui traverse le corps, et va se faire tuer d'une balle par un des gendarmes en résidence à Bout-de-Lande, sur la route de Nantes.

Tel était le vieillard qui vient de s'éteindre, dans sa centième année. Une foule considérable se pressait au convoi de cet ancien du pays, dont la verte vieillesse inspirait à tout le monde autant de respect que d'admiration.

(*Auxiliaire breton* du 7 novembre 1854.)

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

CONSEILS AUX CULTIVATEURS BRETONS sur l'hygiène des animaux domestiques, ou Connaissances des moyens de les entretenir et conserver en santé; par Mathurin Papin, médecin vétérinaire à Piré (Ille-et-Vilaine). In-12 de 8 ff. 172. Impr. de Marteville, à Rennes.

ENTRETIENS SUR L'ÉDUCATION DES FILLES, par Mme de Maintenon; recueillis et publiés pour la première fois d'après les manuscrits et copies authentiques, avec un commentaire et des notes, par M. Th. Lavallée. In-18 anglais de 10 ff. 179. A Paris, chez Charpentier. 3.50

MISSION DU BENGALE. Lettre du révérend Baroux, missionnaire apostolique de l'ordre des salvatoristes de N.-D. de Sainte-Croix (datée de Chittagond, 13 juin 1854). In-4° d'1 f. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

DU PAPE; par Joseph de Maistre. In-18 de 10 ff. 779. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Charpentier, rue de Lille, 19. . . . . 3.50

L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE dans les écoles impériales d'agriculture et dans les écoles vétérinaires; par Gustave Lefebvre, professeur de physique, de chimie, etc., à l'École impériale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure). In-8° de 2 ff. 174. Impr. de Gros, à Paris.

GRAND ALMANACH IMPÉRIAL OU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. (1855). In-12 de 2 ff. 172. Impr. de Gaudin fils, à Fontenay-le-Comte. . . . . ».15

FERDINAND, ou le pêcheur breton; par Mme Dubois. (Bibliothèque chrétienne et morale.) In-12 de 9 ff., plus une gravure. Impr. de Barbou, à Limoges.

ALMANACH DU BON FERMIER, ou abrégé des devoirs du laboureur comme chrétien, comme agriculteur; par un ancien cultivateur. 1855. In-18 de 2 ff. Impr. de Catel, à Rennes. — A Rennes, chez Hauvespre. . . . . ».10

L'AGRICULTEUR BRETON des départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, du Morbihan, Maine-et-Loire et Ille-et-Vilaine. 1855. In-12 de 2 ff. Impr. de Fétu, à Paimbœuf. . . . . ».15

ALMANACH NANTAIS, 1855. In-12 d'1 f. 172. Impr. de Busseuil, à Nantes.

DE CHALONS-SUR-MARNE A PLOUMANAC'H. Souvenirs d'excursions en Bretagne; par M. Edouard de Barthélemy. In-8° de 3 ff. Impr. de Cavaniol, à Chaumont.

LEÇONS D'ARITHMÉTIQUE, professées en 1833 et 1834 à l'école normale primaire de Rennes, par MM. Rallier et Dessay, recueillies et mises en ordre par un de leurs élèves (M. Caroff). In-12 de 8 ff. 172. Impr. d'Anner, à Brest.

DE LA LITTÉRATURE. Est-elle l'expression de la société? In-8° d'1 f. Imp. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. — Discours par M. Év. Colombel, président de la Société académique de Nantes.

ALMANACH JOURNALIER, 1855. etc. In-12 d'1 f. Impr. de Lefournier, à Brest.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS; par Schiller. Traduite par Mme la baronne de Carlowitz, traducteur de la *Messiade de Klopstoch.* In-18 anglais de 12 ff. Impr. de Dupré, à Poitiers.— A Paris, chez Charpentier. 3.50

HISTOIRE DU JARDIN DES PLANTES DE NANTES. Réponse aux critiques dirigées contre les travaux qui ont transformé le jardin; projet d'agrandissement, et plan colorié propre à en démontrer l'importance. Par le docteur Ecorchard, professeur de botanique et directeur du jardin des plantes. In-8° de 1 ff. 174, plus un plan. Impr. de Merson, à Nantes.—A Nantes, chez Guéraud, Forest et Denis. (1855.) 1.50

MANUEL POUR LE JUBILÉ accordé par notre saint-père le pape Pie IX. In-18 de 273 de feuille. Impr. de Masseaux, à Nantes.

ALFABET nebué eit disquein bean leine é breton. In-18 de 273 de f. Impr. de Galles, à Vannes.

ALMANACH BREZONEC, 1855. In-24 d'172 f. Impr. de Ledan, à Morlaix

ALMANACH BREZONNEC, 1855. In-12 d'1 f. Impr. de Lefournier, à Brest.

ALMANACH NANTAIS 1855. In-12 d'1 f. 273. Impr. de Masseaux, à Nantes. — A Savenay, chez Roy. . . . . ».10

LE BOURGMESTRE, ou almanach pour 1855. In-12 d'1 f. 172 Impr. de Chevalier, à Châteaubriant.

(Bibliographie de la France.)

Digitized by Google

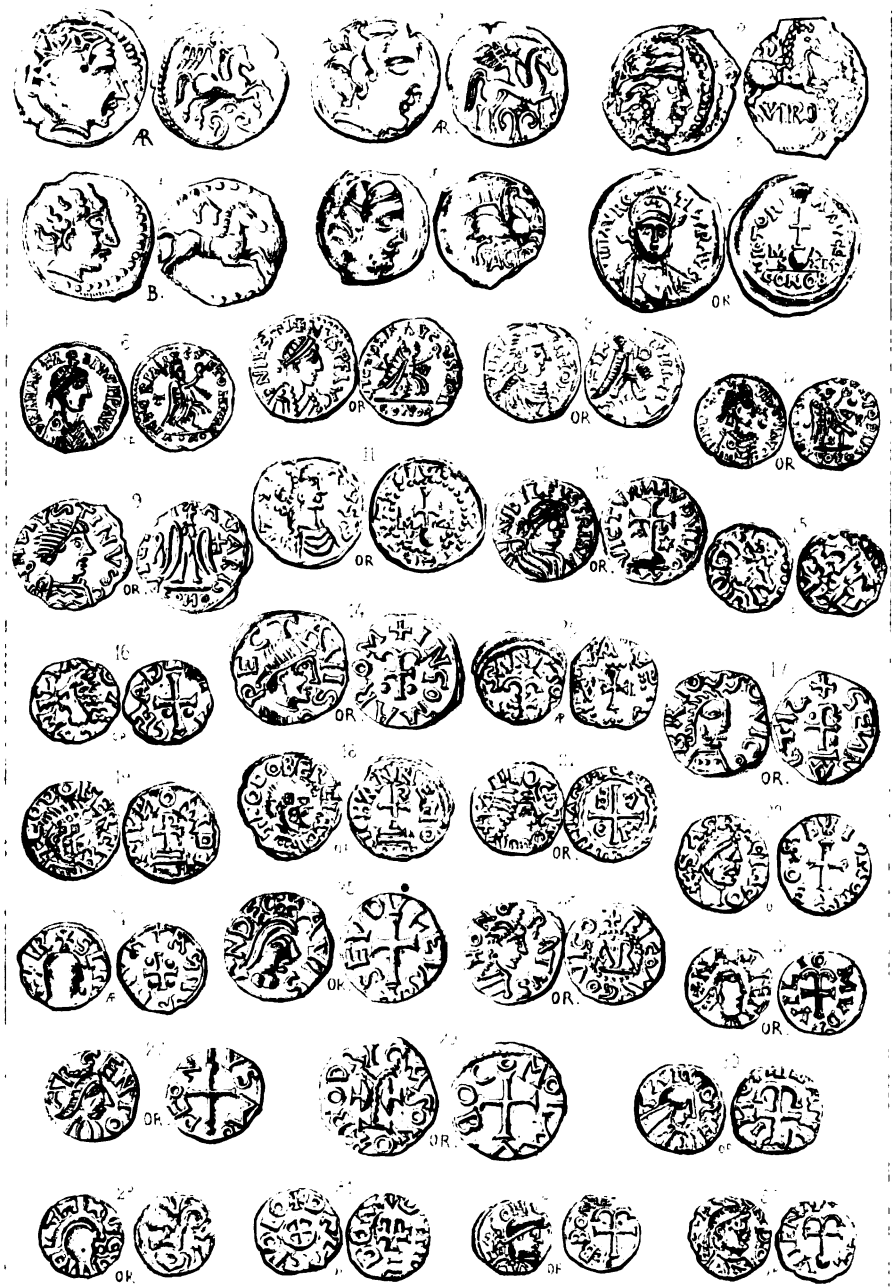

Digitized by Google

Digitized by Google

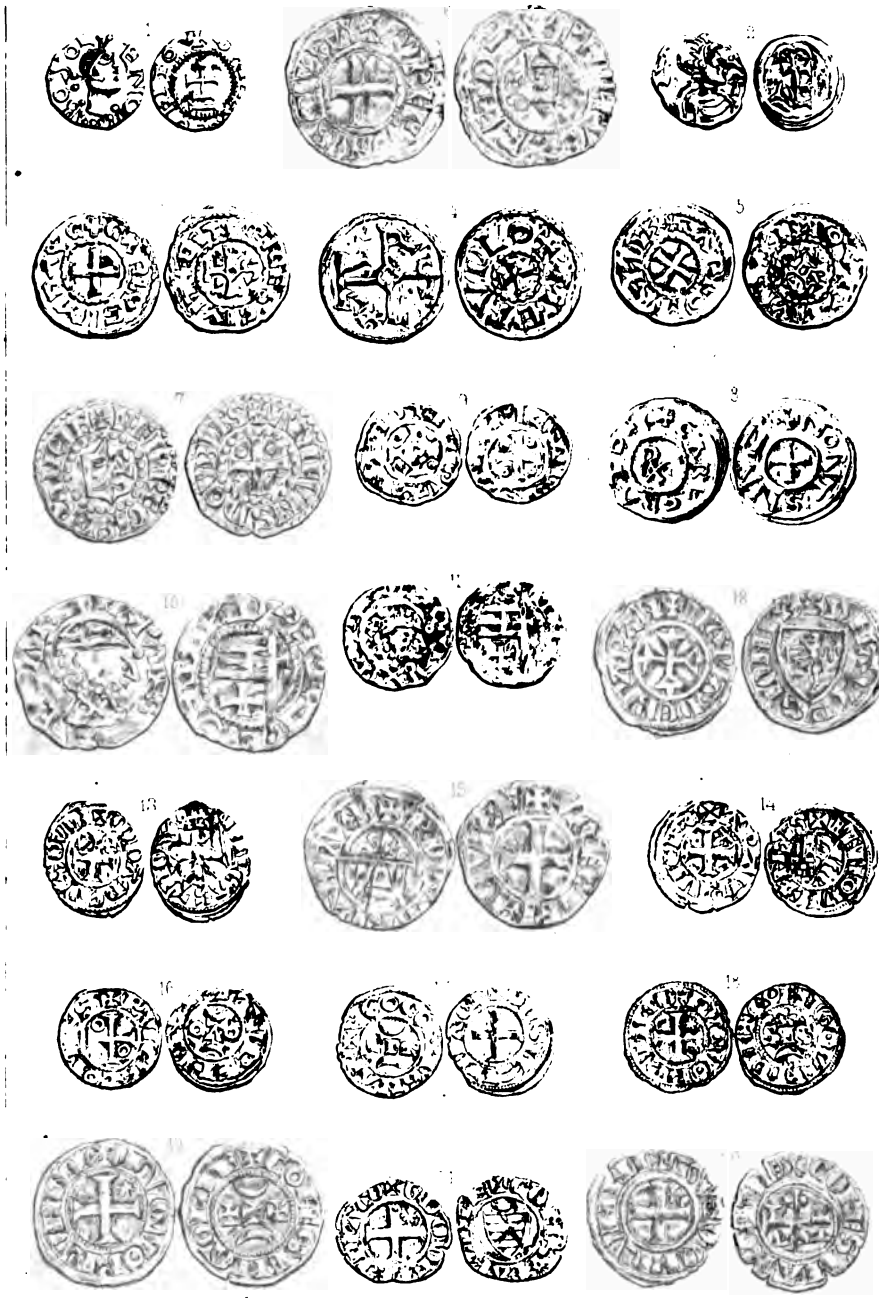

Digitized by Google

Digitized by Google

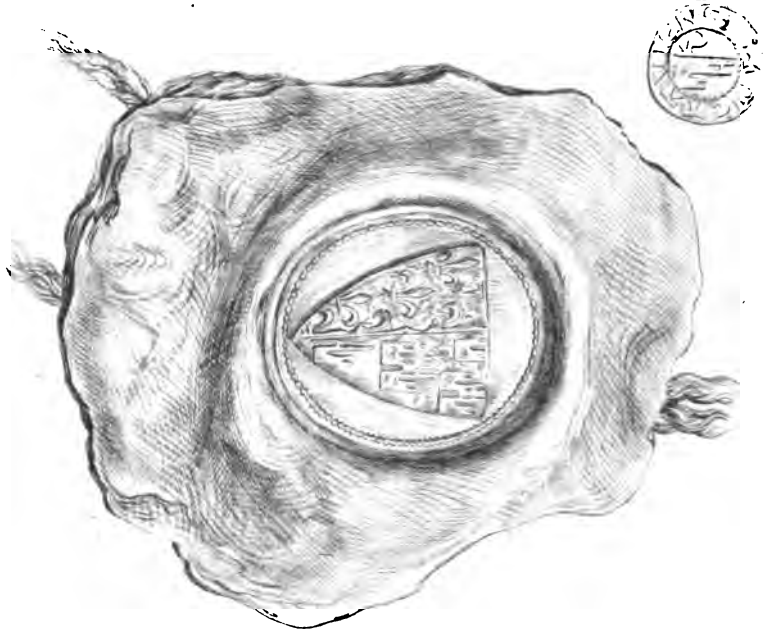

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES NUMISMATIQUES.

SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE A POITIERS.

A MON AMI F. BONSERGENT,

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE POITIERS.

Il y avait huit années que je n'avais revu Poitiers. Et pourtant bien des motifs auraient dû lui rendre mes visites moins rares, l'ancienne capitale du Poitou étant du petit nombre de ces villes dont on ne perd plus le souvenir, lorsqu'on y a fait un long séjour. Mais tant de choses se sont passées dans le cours de ces quelques années, que les amis que j'y avais laissés ont dû me pardonner cet apparent oubli. C'était donc pour moi une véritable fête de revoir le lieu où s'étaient écoulées les plus joyeuses années de ma vie et qui m'avait même empêché jadis de regretter Paris. C'est que Poitiers réunit tous les genres d'attraits pour ceux qui se livrent aux études historiques : traditions qui se perdent dans la nuit des siècles ; monuments de toutes les époques, destinés à tous les usages. On y trouve tour à tour le dolmen contemporain des civilisations premières, des arènes romaines, des débris d'une enceinte wisigothe, un baptistère chrétien, des œuvres de pierres sorties du cerveau peu réglé des artistes du XIIe siècle, de sévères productions du règne de saint Louis, des fantaisies gracieuses de la Renaissance, des machines païennes et boursouflées du style Maintenon, de niais tortillons baptisés du nom

Digitized by Google

de rocailles, des pastiches de notre temps d'éclectisme ; puis encore une belle et nombreuse bibliothèque, de riches archives, des écoles d'élite où la jeunesse des départements de l'Ouest vient s'initier au grand art d'être utile à sa patrie ; et enfin, au-dessus de tout cela, cette réunion d'hommes intelligents et aimables, jaloux de lui conserver, avec une pieuse et délicate sollicitude, ce renom de savoir et de courtoisie que les glorieux enfants du XVIe siècle s'étaient plu à lui donner !

J'avais pour compagnon de voyage mon jeune compatriote, Thomas Arnauldet, amateur passionné des arts, qui rassemble des matériaux pour la publication d'une *Iconographie poitevine*, ouvrage entrepris sur une vaste échelle et conçu sur un bon plan, où seront énumérés et décrits avec la plus scrupuleuse exactitude tous les portraits peints ou gravés, les médailles, bustes et statues des personnages dont les noms méritent à un titre quelconque d'être mentionnés dans nos annales ; les vues, plans, cartes et toutes les autres représentations graphiques des hommes et des choses de la province.

Entraînés vers un but presque identique, nous venions l'un et l'autre puiser à cette source féconde.

L'aspect de la ville n'avait pas changé. Quelques maisons neuves, un chemin de fer, une exubérance singulière de discrètes boutiques, sur les vitres desquelles s'étalent ces dévotes enseignes : *Épicerie fine, articles de piété ;* une coquette chapelle singeant la sévérité, bâtie, rue de l'Industrie, par les jésuites ; un luxe inaccoutumé de tricornes témoignant de la vigilance paternelle de la police municipale, un peu plus de boue dans les rues que par le passé ; à cela près, je retrouvais le Poitiers d'autrefois.

Les monuments ont, au contraire, subi de notables réparations ; les unes heureuses, les autres conduites avec moins de succès. Les mains de l'architecte et du maçon, et, de temps à autre, celle de l'enlumineur, ont laissé sur les murs de plusieurs des traces récentes, et, il faut bien le dire, se sont rendues coupables de plus d'un méfait.

Les restaurations sont toujours à craindre. Sous prétexte de remettre en état un vieil édifice, on lui fait peau neuve. Plaise à Dieu qu'un pareil sort ne soit pas le partage de ce pauvre temple Saint-Jean, dont les restes vénérables ne devraient être touchés qu'avec un profond sentiment de respect.

Saint-Pierre seul a presque échappé à ce danger des rapetassages,

Digitized by Google

et tout fait espérer qu'il conservera longtemps encore, dans son intégrité primitive, cette simplicité grandiose que chacun admire, et qui porte au recueillement, malgré le rire moqueur de ses modillons grivois mis en gaîté par les rêves saugrenus des don Quichottes du symbolisme.

Mais à quoi bon insister sur ce sujet! Il n'est pas un archéologue qui ne connaisse les monuments de Poitiers; je ferai donc mieux d'arriver de suite aux collections publiques ou particulières que je m'étais surtout promis d'étudier.

Celles d'antiquités appartenant à la ville et à la Société des Antiquaires de l'Ouest, fondues ensemble et réunies dans un même local, commencent à prendre un développement assez considérable. Il serait à désirer qu'on ajoutât à leur importance, en y donnant asile à une foule de débris de tous les âges disséminés sur la surface entière du département de la Vienne (1).

Le médaillier contient à peine quelques centaines de pièces romaines, gauloises et françaises.

Le cabinet d'histoire naturelle est, au contraire, très-bien partagé en fossiles, coquilles, insectes, oiseaux et quadrupèdes, qui proviennent en grande partie du territoire poitevin. On y a joint un bel herbier, et, grâce à l'infatigable persévérance de son conservateur, M. Mauduit, il arrivera bientôt à rivaliser avec ceux des villes les plus favorisées sous ce rapport.

Poitiers renferme en outre un assez bon nombre de collections particulières, dont plusieurs méritent de recevoir la visite des vrais amateurs. Elles se divisent en deux catégories : les émaux, poteries et objets de haute curiosité; les médailles et débris antiques.

Les émaux s'y sont donné rendez-vous de toute part; si bien que certaines personnes peuvent les montrer par centaines réunis dans leurs cabinets.

Au premier rang brille la galerie de Mme de la Sayette, l'une des plus riches de France en meubles, bijoux, ustensiles de la vie privée des classes riches, ivoires sculptés, poteries du XVIe siècle sorties des fabriques italiennes, allemandes et françaises, parmi lesquelles

(1) Je citerai, par exemple, le sarcophage en marbre blanc des premiers temps du christianisme dans les Gaules, qui sert de timbre dans la cour d'une maison de Loudun.

Digitized by Google

sont des œuvres de Bernard Palissy et de son école, sans qu'il y ait pourtant aucune composition capitale de ce vaillant génie. A côté, des porcelaines de Chine, du Japon, de Saxe et de Sèvres, caprices de jolies femmes d'un goût assez douteux, étalent leurs couleurs brillantes et jouissent à leur aise de l'engouement, trop excessif pour ne pas être passager, dont elles sont à cette heure l'objet. Viennent enfin de belles pièces en émail, coffrets, triptyques, châsses, plats, coupes, assiettes, tableaux et candélabres, qui portent pour la plupart les monogrammes et les signatures des plus éminents ouvriers de Limoges. Et tout cela montré avec cette bienveillance extrême qui double le prix de ce qui passe sous vos regards.

Depuis que je n'avais vu le cabinet de Mme de la Sayette, il s'est beaucoup enrichi et a subi d'heureuses épurations, qui, pratiquées sur une plus grande échelle, surtout dans la partie des tableaux et des curiosités secondaires, diminueraient encore le nombre de ses rivaux. Il serait aussi à désirer qu'on le soumît à un classement méthodique satisfaisant à la fois l'esprit et les yeux. Lorsque l'on possède tant de richesses, le plus grand bonheur est d'y faire participer autrui, et de permettre aux visiteurs d'emporter de chez soi un enseignement utile. Et c'est ce qui arriverait toujours alors ; car, dans cette galerie, il y a les éléments d'un véritable musée.

Qu'un bon catalogue vienne ensuite compléter cette œuvre méritoire, et le cabinet de Mme de la Sayette laissera une trace durable. Les collections particulières ont toutes un même destin ; elles seront tôt ou tard dispersées, vendues, que sais-je?... il ne faut plus aujourd'hui croire lier l'avenir. Un catalogue rédigé avec intelligence est donc le seul moyen de les immobiliser, et d'en faire des monuments de famille, à moins qu'une inspiration généreuse ne suggère la noble pensée de faire d'une propriété privée la propriété de tous.

Le cabinet de M. de Boismorand est pareillement riche en émaux ; mais ce qu'il contient de plus précieux, c'est cette vitrine remplie d'objets celtiques qui feraient honneur à un musée public. On y voit des armes et des instruments en silex trouvés en Poitou, qui sont des merveilles en leur genre.

Celui de M. Calixte de Tusseau est fort peu nombreux, et se distingue pourtant par le choix des pièces. Bernard Palissy y est fort bien représenté.

Je ne puis parler de ces deux dernières collections que de souvenir

Digitized by Google

et par ouï-dire, ayant été privé du plaisir de les voir cette fois, par suite de l'absence de leurs possesseurs.

M. Moitre, dit *Manceau*, qui cumule l'état de chaisier avec celui d'amateur de raretés ayant valeurs commerciales, a quelques émaux intéressants, entre autres une ou deux plaques du XVIe siècle et une assez belle *Cène* de Laudin. Le reste tombe au rang des médiocrités.

Il y avait longtemps que je n'avais été à même d'embrasser d'un seul coup d'œil les phases diverses du mouvement artistique, qui se produisit à Limoges pendant plusieurs siècles ; mais l'impression que m'a fait ressentir l'examen des émaux conservés à Poitiers, n'a pas modifié l'idée que je m'en étais formée autrefois. Je persiste à considérer ces productions comme tenant moins à l'art proprement dit qu'à la haute curiosité ; leurs auteurs, à l'exception de deux ou trois à peine, ayant toujours été plutôt des copistes subalternes que des inventeurs, des enlumineurs plutôt que des coloristes, d'habiles ornemanistes plutôt que des dessinateurs ; des ouvriers enfin, et non de vrais artistes. Ce n'est pas à dire que les émaux ne me semblent pas dignes d'estime ; mais je maintiens qu'ils ont usurpé, dans l'esprit de beaucoup de gens, une place trop élevée, et que cette vogue prodigieuse n'est en réalité qu'un adroit coup de commerce exploité par des industriels, au détriment de la bourse des amateurs et du goût public. Ne vous répugne-t-il pas, en effet, à penser qu'un coffret de Léonard Limousin ou de Pierre Courtois vaille autant qu'une composition du Poussin ou qu'un dessin achevé de Raphaël, plus qu'un bon tableau de notre immortel Lesueur ? Dans quelques années, ce qui se vend aujourd'hui douze et quinze mille francs, sera donné pour la dixième partie peut-être ; mais les marchands de bric-à-brac se seront fait d'ici là un bon lit de repos.

Les collections de médailles, sans avoir la valeur mercantile des précédentes, offrent au travailleur des matériaux de plus d'une sorte. Celles de MM. Lecointre-Dupont et Bonsergent sont les deux principales. La première, composée spécialement de monnaies poitevines, et des autres parties de l'ancienne Aquitaine, rappelle que les recherches de son possesseur se sont tournées avec succès de ce côté. Dans la seconde figurent des gauloises, des romaines et quantité de pièces rares du moyen-âge, trouvées en général sur les lieux ; plus, de beaux fragments de poteries, des statuettes et des ustensiles an-

Digitized by Google

tiques. M. l'abbé de Béchillon, dont le médaillier était autrefois assez bien rempli, s'est défait de plusieurs séries importantes, et n'a guère conservé qu'un petit nombre de triens de la première race et une trentaine de carlovingiennes. MM. Eugène Lecointre, qui marche sur les traces de son oncle, Deniau, Peinchault, Moitre et Peignelin complètent la liste des personnes de Poitiers qui s'adonnent à l'étude de la numismatique.

L'arrivée de M. de la Saussaye, nommé récemment recteur de l'Académie, vient ajouter un cabinet de premier ordre à ceux que je viens d'énumérer, et il faut espérer que sa présence donnera une impulsion nouvelle à la recherche de nos vieilles monnaies.

Tandis que je parcourais ces diverses réunions de médailles, tous les amateurs poitevins étaient vivement préoccupés de la découverte récente d'une masse de pièces de la période carlovingienne. Un heureux concours de circonstances ayant réuni sous ma main tous les renseignements nécessaires pour donner une description complète de ce trésor, Bonsergent m'engagea à profiter de l'occasion pour publier en même temps les inédites de sa collection, où j'ai déjà si souvent puisé, et celles recueillies par ses collègues et par moi depuis l'apparition de mon dernier livre. C'était aller au-devant de mes désirs ; aussi m'empressai-je de suivre le conseil de mon ami, et d'aller quêter çà et là des empreintes. La moisson fut si bonne, qu'elle m'a permis de composer ce nouveau travail, en tête duquel j'ai cru devoir, par un sentiment de gratitude, placer le nom de celui qui m'en a donné l'idée.

Avant d'en finir avec les collections de Poitiers, je citerai encore les bibliothèques spéciales de MM. Barbier, Pressac et Garran de Balzan, qui rassemblent avec soin les ouvrages des écrivains de la province, ou sortis des imprimeries qu'elle renfermait.

Je ne saurais oublier non plus le recueil de dessins de M. de Longuemar, archéologue distingué, qui ne se contente pas de décrire les monuments; mais qui sait les reproduire, pour la plupart, avec cette consciencieuse exactitude de beaucoup préférable à l'élégante facilité des faiseurs de croquis pittoresques, chargés d'*illustrer* ces tristes publications où l'on se plaît trop souvent à défigurer, à si grands frais, les édifices de nos contrées. Le *chic* est en tout l'ennemi du vrai.

Les lithographies faites d'après ses croquis ne donnent aucune

Digitized by Google

idée de son genre de talent, tandis que les aquarelles contenues dans ses cartons sont de nature à exciter au plus haut point l'intérêt. Elles sont si nombreuses, qu'elles forment à elles seules une statistique monumentale du Poitou presque complète. On y trouve, classés par ordre chronologique et de style, des spécimens de chaque système d'ornementation, et de chacun des types principaux qu'affectionnèrent les sculpteurs et les peintres décorateurs du moyen-âge. Les reproductions des peintures murales de nos églises de l'Ouest, font particulièrement plaisir à voir, à cause de l'exactitude de sentiment qui a guidé le crayon et le pinceau du copiste, M. de Longuemar comprend surtout à merveille les œuvres des artistes des XIe et XIIe siècles, et possède le don d'initier les autres à ce genre de beauté tant soit peu conventionnelle, qui demande, pour être appréciée, une certaine élévation dans l'esprit.

La pensée qui a dirigé ses études mérite également des éloges ; car elle les rattache à des considérations judicieuses sur l'état de la civilisation et des mœurs anciennes de notre pays. J'y ai trouvé la confirmation d'une remarque que j'avais faite sur des monuments d'un autre ordre ; c'est que le Poitou n'eut jamais de sens artistique original, et par conséquent d'*école* qui lui fût propre ; il vécut sans cesse, sous ce rapport, aux dépens des centres voisins.

La bibliothèque publique doit posséder un jour tous ces dessins. Ce sera, à coup sûr, l'une de ses principales richesses.

Tel est le résumé bien sommaire des ressources si variées que renferme Poitiers. Ce ne fut donc pas sans quelque regret, que je me décidai à regagner mon cabinet de travail et à retomber dans mon isolement habituel. Mais, cette fois, je me promettais bien de ne pas laisser huit années s'écouler sans lui faire une nouvelle visite. J'emportais, d'ailleurs, ample moisson, et j'allais l'augmenter sur la route.

Niort fournissait à mon travail projeté plusieurs monnaies rares, sorties des médailliers de M. Avril de la Vergnée et de la Société de statistique des Deux-Sèvres, et M. Oppermann, chef d'escadron au 7e lanciers, me montrait plusieurs délicieuses statuettes en terre cuite et en bronze, destinées à aller augmenter le beau cabinet qu'il forme dans le but de venir en aide à ses recherches sur la mythologie des peuples de l'antiquité et sur l'état de la Gaule sous Pos-

Digitized by Google

thume et Tetricus, dont il possède une série de pièces précieuses en raison de leurs types et qui ont fourni à M. de Witte plus d'un renseignement utile.

Plusieurs des petits bronzes de M. Oppermann appartiennent à cette immense catégorie des Tetricus, qui sont d'un travail tellement barbare, qu'il est impossible de les considérer comme contemporains des princes dont ils portent les empreintes. Selon toute probabilité, les légendes ne sont arrivées à un tel état de déformation qu'après avoir été immobilisées, et à la suite d'une foule d'émissions successives ; et il y a de fortes présomptions pour admettre que la plupart de ces monnaies furent fabriquées à une date de beaucoup postérieure à la mort de ces empereurs. Les types que le peuple a une fois adoptés lui sont chers ; et la Gaule fut soumise à tant de révolutions, à partir du IIIe siècle, que le pouvoir central, à travers ses fluctuations continuelles, ne fut pas toujours en mesure de contrôler les actes accomplis dans les régions les plus éloignées de cette partie de l'empire. Quoi qu'il en soit, ces petits bronzes présentent une énigme qui est loin d'être résolue. Voici quelques faits propres à éclairer la question :

M. Benjamin Bréchard, de Fontenay, recueillit, il y a une vingtaine d'années, une centaine de ces monnaies à fleur de coin trouvées au château d'Olonne, en compagnie de quelques pièces de Constantin et de Constant ;

Un enfouissement analogue fut déterré, en 1840, près de l'abbaye des Fontenelles ;

On rencontre souvent en Bretagne des Tetricus portant au revers un carré orné de points, et d'un style qui semble propre à cette province ;

Les graveurs enfin des triens et deniers d'argent mérovingiens de la seconde moitié du VIIe siècle, prirent souvent pour modèles les têtes de ces pièces ; circonstance de nature à faire croire qu'ils en avaient habituellement à leur portée, non pas que je veuille descendre aussi bas l'émission de quelques-unes d'entre elles, mais il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'alors il en circulât encore. Les liards de Louis XIV, par exemple, qui ont deux cents ans, ne se trouvaient-ils pas, de nos jours, dans toutes les mains? — M. de Lagoy, dont personne ne contestera le tact et les profondes connaissances, a été trompé même par l'air de parenté de l'un de ces Tetricus avec

Digitized by Google

les pièces de la première race, au point de le dire leur contemporain (1).

La *Société académique* de Nantes a, dans ses archives, plusieurs centaines de petits bronzes qui fourniraient peut-être des indications utiles.

Il me reste maintenant à remercier ceux de mes collègues qui ont bien voulu s'associer à la pensée de Bonsergent, et me communiquer des monnaies. Ce sont MM. Lecointre-Dupont, Eugène Lecointre, l'abbé de Béchillon, Mauduit, Meillet, Deniau, Peinchault et Peignelin, de Poitiers; Avril de la Vergnée, de Niort; Lièvre, pasteur de Couhé-Vérac; Ledoux, de la Rochelle; le marquis de Lagoy, de Saint-Rémy; Henry Morin, de Lyon; Philippe Salmon, de Sens; B. Sipowicz, F. Parenteau et Dague-Dubois, de Nantes, et enfin, mon compatriote, Faustin Poëy-d'Avant, qui m'a procuré, à lui seul, presque autant de pièces que tous les autres, et m'a généreusement abandonné la publication des plus remarquables inédites de sa nouvelle suite de pièces féodales. Il est impossible d'agir avec plus de générosité envers un ami (2).

Je répéterai, avant d'entrer en matière, ce que j'ai dit toutes les fois que j'ai entrepris un travail de cette nature. Si, parmi les monnaies décrites, il s'en trouve quelques-unes de publiées ailleurs, il faut me le pardonner et tenir compte de la difficulté qu'éprouve un numismatiste vendéen à se procurer les moyens de vérification.

---

(1) *Mélanges de Numismatique*, par le marquis de Lagoy. Aix, 1845. — In-4°, p. 34 et pl. II, n° 8.

Cf. *Considérations historiques et artistiques sur les Monnaies de France*, p. 36.

(2) Je saisirai cette occasion de décliner l'honneur que quelques personnes ont bien voulu me faire de m'attribuer une trop large part dans la *Description des Monnaies seigneuriales de la collection de M. Poëy-d'Avant*. Je me suis fait, certes, un devoir de bonne camaraderie de communiquer à mon collègue les notes que j'avais en portefeuille; mais à cela s'est bornée ma participation à son œuvre. Quant à son catalogue de vente, il m'est encore plus étranger, n'ayant à réclamer que les quatre pages insérées en tête, lesquelles ont même été retouchées par M. Poëy-d'Avant, selon son bon plaisir. — Ainsi donc, c'est à tort que M. de Longpérier me reprochait dernièrement (*Rev. num.*, 1854, p. 369) d'avoir, dans l'un de ces deux ouvrages, mal déchiffré la légende d'un denier de Troyes. — J'espère que l'on m'épargnera désormais la peine de protester contre de semblables assertions.

Digitized by Google

Mais, en tout état de cause, le contingent que j'apporte est trop considérable, pour que l'on me fasse le reproche de vouloir volontairement faire du neuf avec des choses tombées parfois dans le domaine public.

I.

MONNAIES GAULOISES.

Personne ne s'est encore occupé d'une manière sérieuse de déterminer les monnaies de l'époque gauloise qui appartiennent aux Poitevins. Divers ouvrages donnent à peine çà et là quelques renseignements incomplets sur cette matière, et M. Lecointre-Dupont lui-même n'a fait qu'effleurer la question. Il y a cependant possibilité aujourd'hui de donner une nomenclature assez étendue des pièces de cette période émises incontestablement par nos ancêtres.

Les quatre premiers numéros de la planche I rentrent dans cette catégorie. Quoiqu'ils soient connus depuis longtemps des numismatistes, les exemplaires que j'ai fait graver offrent tous néanmoins des variétés de coin et des différences notables dans les figures et dans les légendes.

— Tête jeune tournée à droite, probablement celle d'Apollon. — ℞. Génie ailé monté sur un cheval galopant à droite; au-dessous, une sorte de fleuron.

Bas argent; poids : 1 gros, 23 grains. (Pl. I., n° 1.)

Cette monnaie est la plus commune de celles que l'on rencontre en Poitou. Sans parler des exemplaires déterrés tant de fois isolément, un dépôt, composé de 390 de ces pièces, fut trouvé en 1841 à Vouillé, et un autre enfouissement a été, il y a trois ans, mis au jour à Poitiers. Bonsergent m'ayant fourni une relation complète de la découverte, je ne puis mieux faire que de l'intercaler en entier dans ce mémoire, convaincu que mes lecteurs accueilleront ces détails avec plaisir.

« Lorsque l'on voulut percer la rue de l'Industrie, dans une partie du terrain dépendant du jardin de l'ancienne maison Laurence, acquise depuis par M. François Farran, et dont le niveau s'élevait à

Digitized by Google

trois mètres au-dessus de la rue des Carmélites, il fut nécessaire d'opérer des déblaiements considérables. Ce fut en exécutant ces travaux que, le 17 janvier 1852, les ouvriers découvrirent, enfouis à deux mètres au moins de profondeur et gisant sur le sable rouge, un vase de moyenne grandeur en terre brune assez grossière, rempli de monnaies en mauvais électrum (*Rev. num.*, 1852, pl. VI, n° 4), et d'autres en bas argent semblables à celles du trésor de Vouillé. Le vase fut brisé d'un coup de pioche; mais il fut néanmoins possible de reconnaître que le col avait été enlevé anciennement et avant de le cacher en ce lieu. Les morceaux recueillis par moi ont été déposés au musée de la ville.

» L'ensemble des pièces formait une masse compacte, qui avait été, je n'en doute pas, soumise au feu; de sorte que chacune d'elles, au fur et à mesure qu'elle était séparée du bloc, était fort sale, et présentait de grandes difficultés au nettoyage, surtout celles en argent, qui étaient partout tachées de rouille.

» Cette découverte, faite par trois ouvriers, attira sur-le-champ un grand nombre d'autres travailleurs des chantiers voisins, qui se jetèrent dessus pour avoir part au butin. Tout le produit de la trouvaille fut donc, dès le début, éparpillé en plusieurs mains. Un artisan acheta, pour cinquante centimes, dix pièces en électrum et s'empressa d'aller les porter à un orfèvre, qui les déclara sans valeur. Ce premier mécompte rabattit un peu les prétentions des détenteurs des autres gauloises.

» Vers le soir de la même journée, passant dans la rue, j'entendis parler de la trouvaille, et je fis d'abord l'acquisition de 13 pièces, dont 2 en électrum. Sur ces entrefaites, un autre amateur en ayant acheté d'un charretier 21, y compris 4 en électrum, les ouvriers nous dirent qu'à la fin du jour ils nous montreraient le surplus. Nous convînmes dès lors de faire cet achat en commun, et, en effet, ces gens vinrent chez moi, et nous cédèrent 166 gauloises, dont 18 en électrum. Ils n'en conservèrent qu'une seule en ce métal, aussi brillant que l'or le plus pur, vendue depuis à M. Meillet. Ce dernier recueillit après coup, chez les orfèvres de la ville, toutes celles du même genre qu'il put rencontrer, et divers ouvriers m'en apportèrent une fois 8 en argent, et plus tard, enfin, 52 autres, et une seule d'électrum; ce qui éleva la portion de la découverte venue entre nos mains à 25 en électrum et 236 en argent.

Digitized by Google

» J'ignore si le surplus de l'enfouissement était bien considérable. J'ai toutefois lieu de croire que nous avions eu la plus large part, les trois quarts, au moins, M. Meillet n'ayant eu que 35 à 40 pièces d'électrum, qui furent presque toutes fondues.

» Lorsque nous voulûmes nettoyer nous-mêmes les pièces d'argent, nous n'y réussîmes que très-imparfaitement, et nous les cédâmes alors à un orfèvre, à la condition expresse de nous laisser choisir, l'opération terminée, celles qui nous conviendraient ; mais le résultat fut si défectueux, qu'à peine pûmes-nous en avoir chacun six.

» Voici maintenant le produit de l'analyse chimique faite par M. Meillet :

Pièces en électrum (poids moyen : 6 grammes, 032) : 1 gr., 83 or ; 6 décigrammes argent ; le reste cuivre. — Valeur : 3 fr. 94. c.

Pièces d'argent (poids moyen : 3 grammes) : 1 gr., 29 argent ; le reste cuivre et étain en proportion à peu près égale. — Valeur : 0 fr. 32 c.

» J'oubliais de dire que vis-à-vis l'endroit où étaient ces médailles, on a déterré, dans un bassin antique rempli de sable fin et de cendres, une autre pièce en électrum au même type, d'un titre infiniment plus bas. Elle était accompagnée de deux moyens bronzes de Néron et d'un grand bronze de Trajan.

» Indépendamment de ces diverses monnaies, on a trouvé, dans la rue de l'Industrie, une quantité incroyable de pièces gauloises en bronze ou en potin, presque toutes très-altérées par l'action du feu, qui paraît avoir dévoré à plusieurs reprises ce quartier gallo-romain, jadis très-peuplé et très-florissant, si l'on en juge par les nombreux vestiges de constructions que l'on y rencontre, et par les fragments de statues (la belle tête de femme déposée par moi au musée de la ville en vient) ; les débris de riches poteries rouges à figure, dont plusieurs font partie de ma collection ; les vases en terre noire ; les clefs antiques en bronze ; les fibules si variées de forme et de travail qui m'ont été cédées par les terrassiers, avec une petite statuette de cerf en bronze à laquelle il manque la ramure et partie des jambes, un beau fragment de vase en bronze décoré de pampre et de raisins, et un morceau du pied d'une grande statue de même métal, qui porte les traces de mutilations violentes ; les pavés en mosaïque, et autres débris de toute nature. Après avoir été anéanti par quelque épouvantable catastrophe, ce quartier, abandonné sans

Digitized by Google

doute, devint une des dépendances des jardins du palais des comtes de Poitou.

» Quant aux monnaies de la période romaine qui sont sorties de ces décombres, elles appartenaient en général aux empereurs antérieurs à Commode. Quelques rares pièces du bas empire ont seulement été trouvées dans la partie qui avoisine la rue des Carmélites. »

Ceux qui écriront plus tard l'histoire de Poitiers ne devront pas perdre de vue cette note si intéressante ; car elle peut fournir, à elle seule, les éléments de l'un de ses plus curieux chapitres.

Il est désormais avéré, d'après ce qui précède, que les deux espèces de monnaies gauloises du trésor de la rue de l'Industrie ont été émises en même temps, et datent d'une époque à peu près contemporaine de la conquête de César. On peut en dire autant de celle gravée au n° 2 de la pl. I., sur laquelle le cheval est au pas, au lieu d'être au galop. Elle provient des fouilles exécutées en 1853 à Faye-l'Abbesse, avec une foule d'autres gauloises d'argent, de cuivre et de potin, très-oxydées en général, et altérées par le feu. D'autres médailles identiques, recueillies à Rom, présentent la même particularité.

Ce qui m'a engagé surtout à revenir sur les pièces qui viennent de nous occuper, c'est que Lelewel en a reproduit trois, aux n°s 17, 18, 19, pl. II de l'atlas de ses Études sur le type gaulois, qui ont trop de points de contact avec elles, pour ne pas les attribuer aussi aux Pictons.

Ceci établi, je parlerai, à l'heure qu'il est, de trois monnaies un peu moins anciennes, dont deux ont dû avoir été frappées sur le territoire du même peuple.

Il y a quelques années, un vieil amateur d'antiquités, du pays de Retz, me fit présent d'une vingtaine de gauloises trouvées sur les bords du lac de Grand-Lieu, parmi lesquelles il y en avait qui me frappèrent de prime abord par leur faire poitevin. M. Hucher ayant désiré en placer quelques-unes dans sa collection, je les lui cédai et lui fis part de mon opinion à cet égard, qu'il s'empressa d'adopter. L'un des exemplaires, passé de mes mains dans les siennes, a été publié par lui dans la *Revue numismatique* de 1853,

Digitized by Google

pl. I, n° 6, et page 17. En voici un autre découvert à Poitiers. Il offre des variantes très-sensibles dans le style et la légende :

Tête d'Apollon à droite. — ℞. Cheval sellé galopant à droite; au-dessus, un petit édifice; au-dessous, VIRO.. ; le reste de la légende est probablement caché sous une épaisse couche d'oxyde. — Cette légende est sans doute le nom d'un chef.

Bronze ; poids : 1 gros, 13 grains.

Cette autre pièce, au contraire, gravée au n° 4 de la pl. I, et qui pèse 1 gros, 12 grains, ne diffère presque de celle de M. Hucher que par l'absence de la légende ; ce qui me la ferait considérer comme la plus ancienne des trois, tandis que celle portant VIRO... serait, selon moi, d'une émission postérieure aux deux autres.

Je cédai en même temps à M. Hucher une autre gauloise qu'il a fait connaître avec la précédente (*Rev. num.*, 1853, pl. I, n° 7), et qu'il attribue aux Santons. Comme la légende de son exemplaire n'est pas entière, j'en ai placé un, au n° 5 de ma planche I, tiré du cabinet de la *Société de statistique des Deux-Sèvres*, et découvert à Faye-l'Abbesse, qui aidera à la compléter.

Tête d'Apollon tournée à droite. — ℞. Cheval galopant à droite; au-dessus, un petit temple ; au-dessous, SACTO.

Cette monnaie, frappée dans le système des dernières, pèse 1 gros, 11 grains.

Il reste à décider si nous avons sous les yeux une pièce des Santons, ainsi que le prétend mon collègue ; ou si l'inscription se rapporte à un chef. Toujours est-il qu'elle appartient de bien près à la dernière période du monnayage gaulois, et que les espèces poitevines et santones, alors, comme antérieurement, se ressemblaient beaucoup quant aux types.

II.

MONNAIES MÉROVINGIENNES.

La numismatique des cent premières années de la période mérovingienne fait continuellement d'inappréciables conquêtes. Les ingénieuses et savantes recherches de MM. Senckler, Charles Lenormant

Digitized by Google

et de Pétigny ont surtout beaucoup aidé à amener ces heureux résultats, et l'on ne peut douter que, d'ici peu, l'on n'arrive à déchiffrer une foule d'énigmes qui semblaient devoir résister aux efforts des plus hardis chercheurs. Les découvertes donnent raison de jour en jour au système de M. Lenormant, qui mérite cependant le reproche de ne pas tenir assez compte des effets bien connus de la dégénérescence des types, et de l'ignorance ou de l'inhabileté des ouvriers chargés de fabriquer les coins qui ont servi à frapper les espèces de ces temps de désordre et de continuelles luttes. Je crois aussi que l'étude du style propre à chacune des parties de la Gaule est parfois trop négligée dans sa classification, quoiqu'il n'y ait aucun autre point de repère plus saisissant et plus sûr pour arriver à la connaissance du lieu où les pièces ont été émises. Et, en effet, le faire employé chez les Burgondes n'est-il pas parfaitement distinct de celui des Wisigoths ou des Bretons? Un triens sorti de l'atelier de Poitiers ne se distingue-t-il pas de prime abord d'un autre venu de Marseille? Mais ces critiques ne s'attaquent qu'à des questions de détail : la lumière n'en a pas moins jailli, et il ne s'agit plus que de la diriger sur tous les points du réduit obscur où l'on avait, avant les travaux de M. Lenormant, relégué, avec un si injuste dédain, les monnaies des peuples qui se partagèrent, après la chute de l'Empire, le sol de la Gaule.

Les collections de Poitiers possèdent peu de nouveautés parmi les pièces de la transition. Des six suivantes, deux en proviennent; les quatre autres ont été recueillies à Saint-Maixent, en Bretagne, à Sens et en Provence.

Je donnerai d'abord un tiers de sou d'origine wisigothe, avant de passer à ceux qui appartiennent aux Francs.

TOULOUSE.

D N ANASTA+SIVS PP AVG. Buste diadémé tourné à droite. — ℟. VICTORIA AVGVSTO NVA. Victoire passant à droite, et portant une palme et une couronne; derrière elle, la lettre T; à l'exergue : ONOB.

(Planche I, n° 6.)

Je ne connais que le cliché de ce joli triens, qui m'a été communiqué par M. Deniau; je ne puis donc parler ni du poids, ni du titre de l'or. Mais ce qui frappera de suite le lecteur, c'est le style du

Digitized by Google

revers, qui présente déjà le caractère distinctif de la victoire wisigothe : les plis de la robe coudés et ramenés avec affectation en avant. Il remarquera de plus la croisette, coupant en deux parts la légende du droit, qui figura plus tard sur la plus grande partie des monnaies des rois wisigoths.

Le T, placé dans le champ du revers, est, par conséquent, la lettre initiale de Toulouse.

Je ne chercherai point à expliquer les lettres NVA qui terminent la légende du même côté, à moins que l'A final n'ait été mis là pour indiquer le nom d'Alaric, contemporain d'Anastase (484-507).

M. Lenormant a publié dans la *Revue numismatique* de 1853, pl. IX, n° 6, une pièce qui a une certaine analogie avec celle-ci.

AGEN.

Chaque fois qu'un numismatiste est en voyage, il profite du moindre temps d'arrêt de la diligence, pour aller rendre visite aux orfèvres des lieux qu'il traverse. Je n'eus garde d'oublier une aussi louable coutume, et bien m'en prit, le jour où, venant de Poitiers, je repassais à Saint-Maixent, ville qui m'avait fourni jadis tant d'excellentes découvertes, et qui vaut mieux, je vous assure, que sa facétieuse réputation. L'un de ces honnêtes marchands me tenait en réserve une jolie bague romaine ornée d'une intaille de quelque prix, une de ces belles gauloises en or que mon collègue M. Hucher attribue, non sans raison, au Poitou (1), et enfin un tiers de sou frappé dans un atelier de la même portion de la Gaule que le précédent. Quelques jours avant l'arrivée de cette pièce entre mes mains, la charrue d'un laboureur du voisinage l'avait fait sortir de terre, et, par un de ces hasards si communs dans la vie du numismatiste, la voilà qui venait bien à propos m'aider à reconnaître la provenance de celle de Toulouse. Aussitôt qu'elle fut en ma possession, je me rendis de suite compte de la corrélation à établir entre elles.

— ƆN IVSTI+NVS PF AVC. Buste diadémé tourné à droite. — ℞. VICTORIA AVGVSTO A. Victoire passant à droite ; derrière elle et dans le champ, la lettre A ; à l'exergue : CONOB.

Poids : 28 grains. (Pl. I, n° 7.)

(1) *Revue numismatique*, 1852, pl. VI, n° 1.

Digitized by Google

Ce triens est contemporain de Justin Ier, dont il porte le nom (518-527). La croisette partage encore ici la légende du droit, et la victoire a pris davantage la tournure wisigothe. L'influence artistique a survécu à la défaite par les armes.

L'A qui est dans le champ du revers, désigne probablement Agen, ville située assez près de Toulouse et presque au centre des anciennes possessions gauloises d'Alaric. Quant à celui qui termine la légende *Victoria Augusto A*, c'est peut-être un souvenir d'une formule antérieure, ou une seconde indication de l'atelier monétaire.

Si nous franchissons maintenant un espace d'une cinquantaine d'années, nous arrivons au tiers de sou suivant, qui est d'un faire complétement wisigoth, quoique fabriqué dans le système franc. Il sort d'une officine voisine des Pyrénées.

— FIRMIN HON (*Firmin Monetarius*). Buste diadémé tourné à droite. — ℟. Légende indéchiffrable. Victoire barbare passant à droite.

Poids : 26 grains d'or pâle. (Pl. I, n° 8.)

Le poids est celui des triens de la période transitoire entre les systèmes romain et mérovingien, temps d'arrêt qui commença, selon toute probabilité, à la fin du second tiers du VIe siècle.

Mais le triens d'Agen n'était pas la dernière pièce qui dût arriver à propos pour entrer dans ce travail. A peine étais-je de retour à Fontenay, que M. Ph. Salmon m'envoyait de Sens celle gravée au n° 9 de la première planche, et dont le style est essentiellement ostrogoth.

N. D. IVSTINVS. C. Buste diadémé tourné à droite. Le nœud du ruban du diadème s'aligne, comme à l'ordinaire sur les monnaies de ce genre, avec les premiers caractères de la légende; ce qui l'a fait prendre à tort pour une lettre ou un monogramme. — ℟. VICTORIAVARI. Victoire de face tenant une croix d'une main et une couronne de l'autre; à l'exergue : CONOC.

Poids : 27 grains d'or pâle.

L'aspect général de cette monnaie se rapproche à un tel point de celui des tiers de sou contemporains de Lyon, que son émission dans

Digitized by Google

une officine des cités voisines du Rhône est évidente (1). La légende du revers peut, il est vrai, s'interpréter de diverses façons; mais la plus rationnelle est celle-ci : VICTORI. AV. AR. Le trait ressemblant à la lettre I qui vient ensuite, et que l'on rencontre sur beaucoup de monnaies, n'est destiné qu'à séparer la légende de l'exergue.

Il est à peu près hors de doute maintenant que le type ostrogoth de la victoire de face passa les Alpes dans la première moitié du VIe siècle, et fut utilisé momentanément dans tout le territoire situé entre ces montagnes, celles de l'Auvergne et les dernières ramifications des Cévennes (2). Il y prit une tournure propre à le faire distinguer d'avec celui des pièces frappées hors de la Gaule. Ce point de doctrine établi, il ne s'agit plus que de chercher, dans cette circonscription, l'atelier qui donna naissance à notre monnaie. Deux villes, placées à ses deux extrémités, se le disputent : *Arverna Civitas* (Clermont) et *Arausicorum Civitas* (Orange). Je penche vers la seconde attribution.

Le nom de l'empereur inscrit sur l'obvers est, selon moi, celui de Justin II, à moins que l'on ne veuille y reconnaître celui de Justin Ier, immobilisé depuis longues années. Dans cette seconde hypothèse, le C de la fin de la légende pourrait indiquer le nom de Clotaire Ier; mais ce n'est qu'avec une extrême défiance que je me lance sur un pareil terrain, où j'ai toujours peur d'arriver à l'absurde en croyant toucher du doigt la vérité.

On a avancé, dans ces derniers temps, que les noms de Justinien et de Justin II avaient quelquefois été rétablis de nouveau sur les monnaies, à la fin du VIe siècle, après que celui de Maurice fut devenu impopulaire en Gaule; cela est si contraire à tous les principes qui paraissent régir la numismatique mérovingienne, que j'attends des arguments plus péremptoires pour adopter une théorie aussi hasardée. Les empreintes de ces empereurs, ainsi que je l'ai dit autrefois, furent immobilisées et maintenues, comme, plus tard, cela arriva pour celles des rois de la seconde race.

---

(1) Cf. *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. LXI, no 1. — *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. Ire, nos 13 et 14, et p. 50.

(2) Cf. *Rev. num.*, 1853, pp. 112, 113 et 114. *Lettres à M. de Saulcy*, par M. Lenormant. — Le savant conservateur du Cabinet national émet, sur ce sujet, une opinion presque analogue à la mienne.

Digitized by Google

MARSEILLE.

Tandis que les types romains allaient partout ailleurs se défigurant, l'atelier de Marseille adoptait et conservait assez longtemps ensuite l'un d'eux dans toute sa pureté. On connaît le charmant triens au nom de Justin II (565-578), que j'ai publié (1), et qui s'oppose à ce que je puisse partager l'avis de M. Lenormant, lorsqu'il ne fait remonter qu'à la tentative de Gondovald sur la Provence, en 583, l'introduction de cette empreinte dans la Gaule (*Revue numismatique*, 1854, p. 308). Il est impossible de voir une monnaie de ces temps d'un style plus pur. Marseille renfermait par conséquent, lorsqu'il fut frappé, des artistes habiles, et n'avait pas besoin d'aller emprunter le burin de ceux de Constantinople. On ne sera donc plus étonné de rencontrer un sol d'or de Maurice-Tibère, sorti de la même ville, d'un travail encore plus remarquable que celui gravé au n° 1 de la pl. XIII de M. Lenormant. On croirait voir une pièce de cinquante années plus ancienne, tant les types sont traités avec soin. La tradition artistique romaine avait, en vérité, trouvé un refuge dans cette antique cité, qui a toujours été comptée au nombre des plus policées et des plus intelligentes du monde. Ses relations continuelles avec l'Orient ne devaient pas peu contribuer à la maintenir à cette hauteur.

D. N. MAVRC. TIB. P.P. AVG. Buste casqué de face; la main droite soutient un javelot sur l'épaule. — ℞. VICTORIA AVGGV. Croix sur un degré et au-dessus d'un globe, accosté des lettres M A et du nombre XXI; à l'exergue : CONOB.

Poids : 72 grains. (Pl. I, n° 10.)

Le triens de Justin II est, au contraire, du poids transitoire de 26 grains; d'où il faut conclure que ce fut entre le règne de cet empereur et celui de Maurice, que s'acheva cette importante révolution dans le système monétaire de la Gaule.

Je dois le plaisir de publier ce superbe sol d'or à M. de Lagoy, qui

(1) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, p. 44.; pl. Ire, n° 5. J'ai mal rendu ma pensée dans ce travail, en parlant des monnaies de Marseille, quand j'ai dit que le type des triens de Justin II fut employé sous la première race tout entière. Il fallait ajouter : « à partir de cette époque. »

Digitized by Google

a tant de droit à ma reconnaissance pour les nombreuses communications qu'il a bien voulu m'adresser plusieurs fois.

Le type adopté par Marseille se maintint longtemps et passa dans une foule d'ateliers du Midi. Les rois francs ne firent d'abord, au commencement du VIIe siècle, que substituer leurs noms à ceux des empereurs. Un peu plus tard, ces empreintes, modifiées de la sorte, furent immobilisées et employées dans beaucoup d'officines qui s'établirent sur le territoire de la cité, et peut-être même en dehors de ses limites. De là vient que l'on trouve tant de monnaies à légendes barbares, dérivés informes de celles du chef-lieu de la province. M. de Lagoy en possède une d'or à bas titre du poids de 19 grains (Pl. Ire, n° 11). L'inscription du droit est un composé de lettres jetées au hasard; au revers, on lit au contraire assez distinctement en caractères rétrogrades : VICTVI CHOTAIII, pour *Victuria Chlotarii*. C'est par conséquent une imitation dégénérée des triens de Chlotaire II, et la légende de l'obvers était dans le principe MASSILIA CIVITAS ou CHLOTARIVS REX.

Cette pièce est du milieu du VIIe siècle. Je la mets sur la Ire planche à la suite du sol de Maurice, afin que l'on puisse apprécier le pas immense que le type massaliote avait fait dans un demi-siècle vers la barbarie.

VANNES.

Du midi et du centre de la Gaule, je vais, à cette heure, remonter vers les cités de l'ouest, et décrire un triens d'un type nouveau et propre à lever bien des incertitudes.

— IIIΛIΛƆ+ΛIVIƆ∽PAVC (dégénérescence de la légende *DN IVSTINIANVS PFAVG*). Buste diadémé tourné à droite; devant la figure, un X et un globe. — ℞. IIICIOIΛ∽VAIOƆIIΛ (débris altérés de *Victoria Augustorum*). Victoire passant à droite et tenant une palme et une couronne; dans le champ, un point ou petit globe derrière elle; un autre plus gros devant et la lettre V; à l'exergue : VOIIO.

Poids : 26 grains ½. (Pl. I, n° 12.)

Ce triens, trouvé aux environs de la Roche-Bernard, doit être donné à Vannes, dont il porte deux fois au revers la lettre initiale : dans le champ et à l'exergue, qui, au lieu de *Conob*, donne *VOIIO*.

Digitized by Google

Son travail et son poids assignent la date d'émission au commencement de la seconde moitié du VIe siècle. Quant aux légendes, je les crois des dégénérescences de celles des tiers de sou au nom de Justinien, et les considère comme la preuve de l'immobilisation du type de ce prince à Vannes, où des comtes continuaient à battre monnaie à leur bénéfice (1).

Le style est fort caractéristique et sert à distinguer les pièces vraiment bretonnes de cette époque (2). Il s'éloigne tout à fait de celui des triens ayant au revers le monogramme dans lequel M. Lenormant veut déchiffrer le nom de l'Armorique, et que l'on ne trouve *jamais* en Bretagne; tandis qu'ils viennent *toujours* de l'est et du midi de la France, où l'on a rencontré cette curieuse petite pièce d'argent, décorée du même monogramme, que j'ai fait graver au n° 4 de la pl. Ire des *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, avec celles des Burgondes, trouvées en sa compagnie dans le lit du Rhône.

Avant d'en finir avec le VIe siècle, mon sujet me permet de relever une erreur dans laquelle est tombé l'un de nos numismatistes les plus distingués, dont la mort récente laisse un vide si regrettable dans la science. Il s'agit du triens attribué par Duchalais à un prétendu Audulfe ou Adolfe, roi ou duc de Frise, et qui n'est en réalité qu'une monnaie rentrant dans le domaine commun, frappée par le monétaire d'un bourg de l'une des cités du nord de la Gaule (3).

Mise en parallèle avec celles de Troyes du monétaire *Genuifus* (4), et de Trèves à la victoire (5), elle prend place à côté d'elles, tant pour le faire que pour la contrée d'où elle est sortie et la date de sa fabrication.

Ce rapprochement était si naturel, que je m'étonne de ce qu'il ait

---

(1) V. *Lettres à M. de Saulcy*, par M. Lenormant, *Revue numismatique*, 1849, p. 23; 1854, p. 257.

(2) J'ai vu un autre triens identique sur lequel le V du champ du revers était absent.

(3) *Rev. num.*, 1854, p. 51.

(4) *Mon. des rois mérov.* de Conbrouse, pl. XLIV, n° 17.

(5) *Id.*, n° 18.

Digitized by Google

échappé à un homme aussi versé dans cette matière. Les légendes doivent donc être ainsi lues :

AVDVLFVS. — FRISIA.
VICTVRIA. — AVDVLFO. M.
(Pl. I, n° 13.)

Audulfe était le monétaire d'un lieu appelé Frise, nom que portent deux ou trois villages des départements placés entre la Seine, la Moselle, et la frontière de Belgique. L'un d'eux est dans la banlieue de Péronne. Le mot *victoria* est un souvenir de la légende impériale, dont le triens de Trèves, cité plus haut et qui est d'une fabrique un peu plus ancienne, fournit un autre exemple ; mais, sur celui-ci, son accompagnement indispensable, la figure ailée, n'a pas disparu. Sur l'une et l'autre de ces pièces, la lettre M est dans la même position, et signifie *monetarius*. Il importe de ne pas oublier non plus qu'à Frise, comme à Trèves, il y a une étoile dans le champ du revers, reste bien significatif du type romain de ces contrées (1).

En définitive, les légendes du triens édité par Duchalais servent à compléter l'opinion de M. Lenormant sur les transformations qu'éprouva la manière d'indiquer les noms des ateliers monétaires de la Gaule au VIe siècle. Après avoir mis leurs initiales dans le champ ou à la fin de l'inscription du revers, on leur attribua une plus large place de l'un des deux côtés, sans s'écarter toutefois de l'agencement primitif, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'exemple mis sous nos yeux ; puis, enfin, on les substitua complétement à la vieille formule impériale, qui n'avait plus de valeur et était devenue un véritable non-sens sur les pièces des Francs. — Les noms des monétaires subirent sans doute des transformations semblables.

Ces quelques lignes suffiront, je l'espère, pour ranger les numismatistes à mon avis, et pour leur faire admettre que les tiers de sou du genre de ceux de Frise et de Troyes, dont il a été question tout à l'heure, ont été frappés dans le dernier tiers du VIe siècle, quelque temps après ceux de Childebert du monétaire *Chramnus ;* de Sige-

(1) J'avoue m'être laissé aller à une préoccupation singulière, dans les *Considérations sur les monnaies de France,* p. 11, lorsque j'ai contredit ma première opinion sur l'âge du triens de Trèves à la victoire (*Rev. num.*, 1844, p. 196). Le travail de cette pièce est en effet remarquable pour le temps ; mais un examen plus éclairé m'oblige à la repousser jusqu'à la seconde moitié du VIe siècle.

Digitized by Google

bert Ier (*Rev. num.*, 1844, p. 196); de Mouzon (*Cat. Rousseau*, n° 156); d'Alby (*Monét. des rois mérov.*, pl. V, n° 5), etc., etc. « Plus l'empreinte impériale se décompose, plus ils se rapprochent du VIIe siècle (1). »

III.

La révolution monétaire est accomplie. Les types romains ont fait place à d'autres qui, pour en être des dérivés, n'en ont pas moins un caractère assez original. De 28 grains, le poids des triens, après avoir été de 26, est tombé à 24. En un mot, le système mérovingien est entré en possession de la monnaie.

Les pièces de cette catégorie qui ont été mises à ma disposition, sont assez nombreuses, et sont, en général, faites pour aider à la classification des espèces du VIIe siècle.

POITIERS.

+ PECTAVIS CI. Tête diadémée tournée à droite. — ℞. + INGOMARO M. Croix ancrée accostée de deux points.

Poids : 24 grains 1/2. (Pl. I, n° 14).

Ce tiers de sou d'or pâle, où il est entré beaucoup d'argent, se range, dans la série des monnaies mérovingiennes poitevines, après celui de Carosus ; c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle. Celui de Fridiricus vient ensuite. Il a été trouvé en 1852 aux environs de Niort, et appartient à une personne étrangère à la numismatique. On remarquera que le flan est plus large qu'à l'ordinaire.

+ PECTA. Un point au centre. — ℞. + AVDOLN. Dans le champ, un astre.

Poids : 15 grains faibles. (Pl. I, n° 15.)

Ce denier d'argent, donné au cabinet de la Société de statistique des Deux-Sèvres par M. Charles, de Brélou, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, est de la fin de la période mérovingienne. La dégénérescence du nom du monétaire Audolenus

---

(1) Cf. *Bouteroue*, p. 219. Le triens du monétaire Doccius ayant encore au revers la légende : VICTORIA AVGVSTOR. — CONOB.

Digitized by Google

est visible ; tandis qu'il est inscrit correctement sur le denier un peu antérieur du même individu publié par Bouteroue et M. Lecointre-Dupont dans son *Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 44.

CHEMILLÉ. — CAMILIÀCO F. Tête diadémée tournée à gauche. — ℞. CHADVLFVS. Croix au-dessus d'un degré, accostée de deux points.

Poids : 23 grains. (Pl. I, n° 16.)

Variété de coin d'un triens connu depuis déjà longtemps. Fin du VIIe siècle.

BRIOU. — BRIOSSO VICO. Buste tourné à droite. — ℞. + GENNASTIS. Croix chrismée au-dessus d'un degré, cantonnée de deux points au 1er et au 4e.

Poids : 24 grains forts. (Pl. I, n° 17.)

Le travail de ce triens a tant de ressemblance avec celui des monnaies contemporaines d'Ambernac, que son examen me démontra de suite l'erreur dans laquelle j'étais tombé, dans les *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 62, lorsque j'avais voulu enlever les tiers de sou de *Briossum* au Poitou. Comme mon livre était imprimé à l'époque où il fut découvert à la Baugisière, je ne pus alors que le mentionner dans l'*Appendice*, p. 181. Aujourd'hui, j'en donne le dessin. Deux variétés de coin étaient déjà connues.

THÉODEBERCIAC. — TEODEBERCIAC. Deux bustes accolés tournés à droite. — ℞. IOHANNE MO. Croix chrismée au-dessus d'un globe et d'un piédestal.

Poids : 20 grains. (Pl. I, n° 18.)

Les deux bustes que l'on voit sur l'avers de ce triens du milieu du VIIe siècle, se rencontrent fort rarement sur les espèces mérovingiennes. On connaît cependant des tiers de sou d'Autun qui en sont décorés. Celui qui suit est une imitation servile, faite quelques années plus tard.

TEODEBERCIA. — Deux bustes accolés et tournés à droite. — ℞, MVNOALDO. Croix chrismée élevée au-dessus d'un piédestal.

Poids : 20 grains. (Pl. I, n° 19.)

Duchalais a attribué avec raison les pièces qui portent le nom de *Theodeberciacum* à un lieu voisin de Briou.

Il en est, en effet, quelques-unes qui ressemblent à celles de ce

Digitized by Google

dernier bourg d'une manière trop complète, pour que la raison de voisinage n'ait pas été la cause d'une pareille similitude. Je signalerai surtout le triens publié dans la *Revue numismatique*, 1845, pl. XVIII, n° 3, et que j'avais alors le tort de donner à Thierville, près Metz, avec la plupart des numismatistes. C'est bien plutôt la pièce dessinée sur la pl. Ire, n° 2, du même volume, qui est sortie de ces contrées. Je la crois de Charly, village de la Moselle, et de la première moitié du VIIe siècle (1).

Teudemciacum et *Tidiriciacum*, comme *Theodeberciacum*, étaient peu éloignés de Brion, si l'on en juge par le faire des tiers de sou qui en sont sortis.

J'ajouterai, en outre, à la liste des monnaies du Poitou le triens de *Silaniacum*, du monétaire *Abundantius* (*Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XLII, n° 7). Il est de Seligné, village de l'arrondissement de Melle.

SAINTES.

SAINTES. — + SANTON... Croix ancrée. — ℞. Croix accostée des lettres A et I et placée au centre d'une autre croix perlée, laquelle est cantonnée elle-même d'une légende incomplète, et dont l'un des côtés semble être l'*alpha* et l'*oméga*.

Denier d'argent du poids de 23 grains. (Pl. I, n° 20.)

Fin du VIIe siècle ou premières années du VIIIe.

LIMOGES.

+ TALILO CASTO. Buste diadémé tourné à droite. — ℞. ..... LILVS MON. Croix dans un cercle perlé cantonné des lettres LEMO.

Poids : 21 grains d'or pâle. (Pl. I, n° 21.)

Fin de la première moitié du VIIe siècle.

BOURGES.

SEGRY. — + SAGRACIACO (2). Buste diadémé tourné à droite. — ℞. + EOSEVIO MON. Croix.

Poids : 24 grains faibles. (Pl. I, n° 22.)

---

(1) CHARILIACO. — LEVDENVS.

(2) Le nom ancien de Segry a dû être *Segriacum*; mais il existe des exemples de modifications analogues.

Digitized by Google

Fin de la première moitié du VIIe siècle.

Le style de ce triens est celui des autres monnaies des environs de Châteauroux (1). Il faut probablement le donner à Segry, village fort ancien des environs d'Issoudun.

CLERMONT.

RIOM. — HONORATVS. Buste diadémé tourné à droite. — R. + RICOMVGO VICO. Au milieu d'un cercle perlé, les lettres A R, initiales du nom du chef-lieu de la cité, séparées par deux points, et au-dessus d'un degré.

Poids : 23 grains 1/2. (Pl. I, n° 23.)

La légende du revers de ce triens du milieu du VIIe siècle, qui m'a été donné par ma cousine, Mme Léon Parenteau-Lavoute, doit être ainsi rétablie : RICOMAGO VICO, lecture qui nous permet de le donner avec certitude à Riòm, ville fort ancienne, et, aujourd'hui, très-importante, dont on n'avait encore rencontré aucune monnaie mérovingienne (2). C'est donc une excellente conquête pour la numismatique de l'Auvergne, à laquelle j'ai déjà été heureux de rendre quelques autres services (*Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pl. II et X.)

TOURS.

ABBAYE DE SAINT-MARTIN ? — Tête tournée à droite, entourée de cinq points. + SCI M..... TVR (*Sancti Martini fitur ?*). — R. + AGNVS MVN. Croix cantonnée de quatre points.

Poids : 19 grains. (Pl. I, n° 24.)

En attribuant ce denier d'argent de la seconde moitié du VIIe siècle à Saint-Martin, je ne fais qu'émettre une hypothèse ; car ce qui reste de la légende du droit est trop incomplet pour que l'on puisse décider avec certitude. Je suppose, en tout cas, que cette pièce appartient à un atelier peu éloigné de Tours, fût-il placé sur le territoire poitevin, où elle a été trouvée.

ANGERS.

ANGERS. — + ANDEC+AVIS. Tête tournée à droite. — R. + SEVDVLFVS. Croix.

Poids : 23 grains 1/2. (Pl. I, n° 25.)

---

(1) *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 65.

(2) Grégoire de Tours, *gl. Martyr.* 86 ; — *gl. Confess.* 5.

Digitized by Google

Un exemplaire rogné de ce triens, que j'ai cédé autrefois à M. Lecointre-Dupont, et sur lequel on ne lit que DECTAVIS, me l'avait fait classer à Poitiers. Celui gravé ici, et qui provient, ainsi que l'autre, de la Bangisière, permet de rectifier cette lecture, et fait voir que le prétendu T est simplement une croisette coupant en deux le mot *Andecavis*. C'est donc une variété de coin de la monnaie publiée depuis nombre d'années.

NANTES.

+ NAMNETI. Buste barbare tourné à droite. — ℟. VILIOMVD. Croix ancrée au-dessus d'un globe.

Poids : 24 grains faibles. (Pl. I, n° 26.)

Fin du VIIe siècle ou premières années du VIIIe. Variété de coin du triens gravé dans les *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XXXIII, n° 3. Il a été trouvé, dit son possesseur, mon ami, M. Fortuné Parenteau, aux environs d'Angoulême.

Le travail de l'obvers est bon à étudier, pour arriver à reconnaître les monnaies de la seconde moitié du VIIe siècle sorties de la cité nantaise et de celle de Vannes. Les traits qui forment les cheveux et le buste sont surtout caractéristiques. Si donc l'on met en regard de cette pièce et de celle de l'officine de Vannes du monétaire *Chardo* (1), les tiers de sou d'*Apraricia* (2), de *Baiorae* (3), et celui dont la description va suivre, il semble naturel de les classer dans la même circonscription territoriale. L'emploi de la croix ancrée à Nantes n'a rien d'étonnant, puisqu'on s'en servait à Raciate, situé vis-à-vis, de l'autre côté de la Loire. Je crois néanmoins qu'elle n'a guère été adoptée plus loin, à en juger par les revers des triens qui viennent d'être mentionnés.

Le système monétaire franc, établi de plein droit dans les cités de Nantes et de Rennes, pénétra jusqu'à Vannes ; mais on ne saurait en dire autant de la presqu'île bretonne, car il règne encore une grande obscurité dans la numismatique de ce pays, et, ici, je m'accuse de hardiesse pour avoir attribué une pièce de la période mérovingienne à une localité de l'évêché de Saint-Malo. On nous promet depuis

(1) *Monét. des rois mérov.*, pl. XLVII, n° 15.
(2) *Id.*, pl. V, n° 11.
(3) *Id.*, Pl. XII, n° 5.

Digitized by Google

longtemps un travail d'ensemble sur les monnaies de la Bretagne. Ce serait un véritable service à rendre à la science, que d'y aborder cette question difficile.

Aujourd'hui, on ne peut classer avec certitude à cette province que les tiers de son de Rennes, de Chambon, de Vendel, de *Lusteciacum* (1), de Nantes, d'*Aprariciа*, de *Baiorae*, et de Vannes. Je vais ajouter deux nouveaux numéros à cette liste (2).

÷ ARGENTO. Buste tourné à droite. — ℞. DEONIVS MO, ou plutôt PEONIVS. Croix au-dessus d'un globe.

Poids : 23 grains. (Pl. I, n° 27.)

Dernier tiers du VIIe siècle.

Cette monnaie a sa place marquée à côté des précédentes. C'est le même travail et le même style, et il ne s'agit plus que de chercher parmi les anciens bourgs ou villages du pays nantais ou des environs s'il s'en trouve un nommé Argent ou Argenton. — Il était déjà venu en ma possession un autre triens de ce lieu. Il a été assez mal gravé dans les *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XLIX, n° 13, d'après une empreinte communiquée par M. Poëy-d'Avant à M. Conbrouse. Celui que je donne est, si je ne me trompe, tant soit peu antérieur à l'autre.

— Buste barbare tourné à droite ; légende indéchiffrable. — ℞. . . . . NO. Personnage nimbé passant à droite.

(Pl. Ire, n° 28.)

Seconde moitié du VIIe siècle.

La découverte d'un exemplaire bien conservé de cette pièce permettra de lire les légendes ; mais, en attendant, son faire autorise à le placer dans la cité de Nantes, à une faible distance de Chambon, *Camdomnum*, et en tirant vers l'Anjou.

ROUEN.

Ce triens est indubitablement normand ; mais je ne sais trop dans

(1) *Revue num.*, 1840, pl. VII, n° 14.

(2) M. de Longpérier a donné à Sulniac, diocèse de Vannes, un triens portant *Silaniaco*. Cette monnaie n'a aucun des caractères de celles de ces contrées, et il en existe une, décorée du même nom, frappée évidemment aux environs de Briou et d'Ambernac.

Digitized by Google

quel diocèse le ranger. Ce sera le fait des numismatistes de la province.

+BODRICASONO. Croix ancrée sur un degré, ornée de deux appendices dont il est peu aisé de déterminer la nature. — ℞. DOBALO. M., ou *Molabod*, ou encore *Olabod M.* Croix surmontée d'un globe et posée sur un piédestal triangulaire, à l'instar de celle de certaines pièces de Rouen de la fin de la période mérovingienne. Cette particularité me porte à croire que notre triens a été fabriqué dans la partie nord de ce diocèse, à la fin du VIIe siècle.

(Pl. Ire, n° 29.)

PARIS.

LAY. — .L·A·IDIOS. EIT+. Tête barbare tournée à droite. — ℞. VITALL MON. Croix ancrée cantonnée d'un point.

Poids : 24 grains. (Pl. I, n° 30.)

Lay est un village situé près de Sceaux.

Triens des dernières années du VIIe siècle.

PALAISEAU. — + PALACIOLO. Croix inscrite dans un cercle. — ℞. DOAADLINO. Croix ancrée au-dessus de deux degrés.

Poids : 24 grains. (Pl. I, n° 31.)

Premières années du VIIIe siècle.

Ce tiers de sou a été trouvé en 1853 à Dompierre, près Napoléon-Vendée, où l'on vient de découvrir de si curieuses antiquités gallo-romaines, entre autres un cimetière rempli d'urnes funéraires.

ESSONNE. — EXSONA.... Buste diadêmé tourné à droite. — ℞. EBBONE.... Croix ancrée au-dessus d'un globe.

Poids : 24 grains 1/2. (Pl. I, n° 32.)

Cette monnaie, contemporaine de celle de Vienne-en-Val, qui va suivre, a été trouvée en même temps ; c'est-à-dire, en 1853.

ORLÉANS.

VIENNE-EN-VAL. — TEVDECENDO (?) Buste diadêmé tourné à droite. — ℞. VIENNA FET. Croix ancrée sur un globe.

Triens du poids de 24 grains 1/2. (Pl. I, n° 33.)

Cette jolie monnaie provient de la Baugisière, où il y avait un si

Digitized by Google

grand nombre de tiers de sou du monétaire Jacoti d'Orléans, auxquels elle ressemble complétement sous le rapport de la fabrique et du style. Elle est de la fin de la première moitié du VIIe siècle.

Vienne-en-Val est un bourg du canton de Jargeau, à cinq lieues d'Orléans. M. Conbrouse a fait graver, dans les *Monétaires des rois mérovingiens*, deux tiers de sou qui sont de la même localité, les n°s 12 et 21 de la pl. XLVIII. — Le dernier de ces n^os doit, en effet, être lu : VIENNA FIT et non VILLERARIT, comme l'a lu également Lelewel. — Le n° 7 de la pl. XXXIV est pareillement sorti de l'Orléanais.

CHALON-SUR-SAONE.

J'ai toujours regardé comme l'une des difficultés les plus sérieuses de la numismatique mérovingienne le classement des monnaies qui portent des noms communs à plusieurs localités voisines les unes des autres et situées pourtant sur les territoires de cités différentes. Guidé par le style, on ne se trompe pas de région ; mais il arrive de temps en temps de prendre un bourg pour un autre, et de commettre des erreurs d'autant plus pardonnables que les moyens de vérification sont plus rares. C'est ce que j'ai fait, lorsque j'ai publié, dans mon dernier travail, les tiers de sou de Beaumont, pl. II, n° 3, et de Marcilly, pl. X, n° 4. Frappé d'abord de la ressemblance qu'il y avait entre ces pièces et celles de Châlon-sur-Saône, j'avais fait graver la première à côté des triens de cette ville ; puis ensuite, trompé par des renseignements inexacts, je les ai données, dans le texte, à la cité lyonnaise. Je reviens actuellement sur cette attribution, et je profite de la publication d'une monnaie émise dans un atelier situé tout proche de ceux d'où les autres sont sorties, pour réparer la faute que j'ai commise.

SAILLY. — BOSOLENO. Buste diadémé tourné à droite. — ℞. +SALIACO FITO. Croix surmontée d'un point et placée sur deux degrés, renfermée dans un cercle perlé.

Poids : 24 grains faibles. (Pl. II, n° 1.)

Commencement du second tiers du VIIe siècle.

Sailly est un bourg de Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon, canton de Gengou-le-Royal. Marcilly-lès-Buxy, et Beaumont-sur-Grosne, sont dans le voisinage. Je leur donne les triens décrits par moi précédemment.

Digitized by Google

Le triens, que j'ai placé à la fin de cette nomenclature, rappelle, pour le style et la fabrique, quelques-uns des deniers d'argent du Midi que M. de Lagoy et moi avons fait connaître (1). Il en est donc contemporain, et c'est de ce côté qu'il faut aller chercher son lieu d'émission, plus bas que le Rouergue et le Gévaudan.

— Buste barbare tourné à droite ; devant la figure, une croisette. — ℟. Monogramme surmonté d'une croix ancrée, formée peut-être par un *oméga* renversé.

(Pl. II, n° 2.)

IV.

MONNAIES CARLOVINGIENNES.

Si des monnaies mérovingiennes nous arrivons aux carlovingiennes, ma moisson se trouve encore bien riche en monuments exceptionnels. Celle qui fait le sujet de ce paragraphe est restée unique, et plusieurs des suivantes l'égalent en valeur historique et en rareté.

Le cliché de ce nouveau denier de Pepin le Bref, qui vient d'entrer au Cabinet national des médailles, et qui a été trouvé dans le département de l'Yonne, aux environs de Sens, m'a été communiqué par M. Ph. Salmon. Il est de la fin du règne de ce prince, à en juger par son module et son poids élevé, qui est de près de 23 grains 1/2. Reste à savoir à quel atelier il appartient ; mais il est presque impossible, avec les données incomplètes que nous possédons aujourd'hui, de décider s'il a été frappé à Reims, à Rouen, à Rennes, ou dans toute autre ville dont le nom commence par la lettre R. On peut seulement affirmer, en se basant sur son style, qu'il a été émis dans un lieu

---

(1) *Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence. — Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pp. 106 et 107.

Digitized by Google

situé au nord de la Loire. La forme des lettres et la présence de la petite croix du revers pourraient, à la rigueur, faire supposer que Reims est en droit de le placer sur la liste de ses monnaies; car il ressemble pour le faire aux pièces de Pepin fabriquées au delà de la Seine, à Troyes par exemple, qui n'est pas très-éloignée de cette ancienne métropole.

V.

— Buste lauré tourné à gauche; DHLVDOVVICVS IMP AVG, le tout entouré d'un double grènetis, dont l'un, à plus gros grains, forme une sorte de dentelure autour de la tranche. — Revers entièrement uni et présentant les traces encore visibles d'un petit appendice de même métal soudé autrefois à l'un des côtés.

La feuille d'or, qui recouvrait primitivement les deux faces de ce petit bijou en bronze, est conservée à peu près entière du côté principal; mais a presque disparu en totalité au revers.

Il serait difficile de décider si c'était le chaton d'une bague ou la plaque d'une fibule, avis qui me semble le plus vraisemblable; toujours est-il que c'est la première fois qu'on produit un monument de cette nature, et sa découverte met hors de doute la question de savoir si les portraits des empereurs et des rois étaient parfois placés, chez les Francs, sur des objets de toilette. On possédait, il est vrai, des monnaies et des médailles accommodées de façon à servir à cet usage; mais l'on n'avait pas la certitude que ce ne fût pas le résultat de caprices individuels. Ce modeste morceau de cuivre, copié ou modelé sur un exemplaire primitif du *Munus divinum*, a, au contraire, le double avantage de réunir en lui les caractères de la médaille et du bijou. Son métal indique, de plus, qu'il était destiné aux classes intermédiaires de ce temps, fait propre à lui donner un nouveau

Digitized by Google

prix; car on sait de quelle excessive rareté est tout ce qui a trait aux habitudes de leur vie privée. L'or était le partage de l'aristocratie (1).

Autant pourrait-on peut-être en dire de l'empreinte en cuivre ornée du buste de Charles le Chauve publiée par M. Hermand, au n° 9 de la Ire planche de son *Histoire monétaire de la province d'Artois;* mais son mauvais état de conservation ne permet guère de savoir quel était son véritable usage, qui a dû avoir toutefois beaucoup de rapport avec celui du médaillon que je décris.

La coutume de transporter sur les bijoux des empreintes monétaires exceptionnelles date de loin. Sans remonter aux temps grecs et romains, il n'est besoin que de citer les plaques d'or imitées des médaillons de la famille flavienne dont Lelewel nous a donné la représentation fidèle (2). Quant aux monnaies elles-mêmes, elles ont, à toutes les époques, servi de parures; et, aujourd'hui encore, elles sont, dans certaines contrées, le complément indispensable de la toilette de fête des élégants des deux sexes.

Ce qui précède nous ramène aux pièces de plaisir carlovingiennes, qui ont été de ma part le sujet d'un petit travail spécial (3). J'ai alors parlé de celle au type de Melle conservée dans la collection de M. Lecointre-Dupont, sans en donner la gravure. La voici :

Elle est d'or pâle, fort mince et d'un travail qui annonce les premières années du xe siècle. Parmi les deniers d'argent trouvés à Cuerdale et à Mourlieu, il en est qui paraissent sortir des mêmes coins. Son poids est de 31 grains. Ainsi c'est bien un exemplaire en

(1) M. de Lagoy me faisait remarquer dernièrement que l'on voit dans *Pembrock*, p. 4, t. XXIII, une médaille d'or de Vigmond, roi de Mercie, en 830, sur le revers de laquelle est la légende MVNVS DIVINVM. C'est une imitation de celle de Louis le Débonnaire; car le type primitif de cette dernière doit r monter au commencement du règne du fils de Charlemagne, alors que la tête ait habituellement placée sur les monnaies.

(2) *Rev. num. belge*, 1842.

(3) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux.*

Digitized by Google

or fabriqué avec les instruments du monnayage ordinaire, afin de l'utiliser sans doute dans quelques cérémonies religieuses ou civiles.

La vue des monnaies des XIe et XIIe siècles anciennement dorées me suggère cette idée : c'est qu'elles ont servi non-seulement, comme je l'ai avancé, à composer des treizains de mariage, mais aussi à l'acquittement de ces fréquentes redevances de deniers d'or dues dans les hommages féodaux, quoiqu'il n'y eût pas alors en France de monnaies de ce métal, à moins d'employer des espèces étrangères, chose souvent assez difficile, à une époque ou le numéraire circulait si peu et où les relations commerciales étaient si restreintes (1).

VI.

M. Eugène Lecointre a rapporté de Strasbourg un denier poitevin complétement nouveau.

CARLVS REX FRANCO. Portail d'église. — ℞. + METVLLO. Croix cantonnée de quatre points.

Poids : 29 grains.

Constatons d'abord que cette pièce, sur l'authenticité de laquelle on a élevé des doutes, est réellement de fabrique ancienne. La légende du droit, dont on s'est surtout étayé pour la dire fausse, n'a en soi rien d'extraordinaire, et est encore moins étrange que beaucoup d'autres qui lui sont contemporaines. Le graveur se sera servi de lettres trop petites, et aura été forcé d'en augmenter le nombre.

(1) C'est cependant ce qui arrivait quelquefois ; car l'on trouve la mention d'un assez grand nombre de redevances payées en *marabotins* ou *maurabotins*, sorte de monnaie d'Espagne en or. (V. Du Cange, au mot *Marabotinus*.) — Mais il est question encore plus souvent de deniers d'or, et même concurremment, dans certains actes, avec les *marabôtins*, ce qui indique deux sortes de pièces fort distinctes.

Digitized by Google

La forme correcte de ces lettres fait remonter au commencement du règne de Charles le Chauve l'émission du denier de M. Lecointre, immédiatement après la cessation du monnayage de Louis le Débonnaire, et longues années avant que la croisette eût été intercalée par les comtes dans l'inscription du revers. Le type du portail, essentiellement ecclésiastique, m'a de plus toujours fait croire qu'il avait été frappé par les évêques de Poitiers, qui, sous les Mérovingiens, avaient eu déjà une monnaierie particulière. Rien ne s'oppose donc à ce que Charles le Chauve ou son prédécesseur ne leur eussent octroyé ce droit une seconde fois, et que ce soit là l'un des produits de leur atelier ouvert de nouveau.

Le style et la fabrique de cette monnaie sont également un obstacle à ce qu'on la donne à Charlemagne ou à Charles le Gros. Elle servira à établir la classification des autres deniers au portail avec la légende CARLVS REX FR. — Son poids est pareil à celui d'un denier de Sens qui m'a été communiqué il y a bon nombre d'années. De ce rapprochement naîtront des déductions précieuses, pourvu que l'on ne se laisse pas dominer par l'esprit de système.

VII.

Au commencement de novembre 1854, deux maçons limousins démolissaient les assises inférieures d'un vieux mur de la chapelle de Bonnevaux, ancienne abbaye située à quelques lieues de Poitiers, lorsque apparut tout à coup à leurs yeux une cassette en bois vermoulu placée dans un trou d'échafaudage. Malgré l'émotion bien naturelle à la vue d'une pareille rencontre, les inventeurs du trésor résistèrent au désir de s'édifier sur sa valeur, afin de ne pas éveiller la convoitise de leurs compagnons de travail. Ils attendirent donc que ceux-ci fussent allés prendre leur repas de l'après-midi, et, brisant alors le couvercle de la cassette, ils se trouvèrent possesseurs de dix-sept à dix-huit livres de monnaies d'argent, noircies par les siècles et par le contact du fer et du cuivre oxydé, qui fortifiaient les parois du petit meuble où elles étaient renfermées. Quelques jours après, ils venaient clandestinement échanger à Poitiers leur découverte contre des espèces courantes, et reprenaient presque aussitôt le chemin de Limoges, non sans avoir remercié du fond du

Digitized by Google

cœur le pieux personnage qui avait eu, à mille années de distance, la charitable attention de mettre ainsi sous leurs pas cette bonne fortune inespérée.

Les monnaies de Bonnevaux tombèrent heureusement en des mains intelligentes, et rien de ce qu'il y avait de curieux ne fut perdu pour la science. M. Meillet, chimiste distingué et mon collègue de la Société des Antiquaires de l'Ouest, en acheta la plus grande partie. Le reste, porté chez un orfèvre, arriva, à peu d'exceptions près, en la possession de M. Bronislas Sipowicz, ancien officier polonais réfugié en France à la suite des désastres de sa patrie, et qui a demandé au commerce des médailles, pratiqué avec conscience, le soin de réparer les injustices de l'exil et de la mauvaise fortune.

Un petit nombre de monnaies rares vint en outre en partage à Bonsergent, et à M. Moitre, dit *Manceau*.

M. Meillet tria les quarante et quelques pièces intéressantes mêlées à son lot, et se rendit de suite à Paris, où il les céda à M. Rousseau. Le surplus fut livré en presque totalité au creuset. Les essais opérés sur l'ensemble donnèrent 0,850 argent, et 3 or. Quelques-uns des plus anciens deniers étaient au contraire au titre de 0,926 argent et 7 d'or.

Les détails qui précèdent et la liste complète des monnaies dont l'enfouissement était composé, m'ont été fournis par MM. Meillet et Sipowicz, que je ne saurais trop remercier de leur bonne volonté envers moi. Le dernier a poussé la complaisance jusqu'à me permettre de publier les inédites qui lui sont parvenues.

Mais, avant d'arriver à leur description, il est à propos de constater que l'abbaye de N.-D. de Bonnevaux, ordre de Citaux, où a été opérée la découverte, fut fondée vers 1120, par Hugues de Brun, seigneur de Lusignan, et Sarasine, sa femme (1). Il est toutefois démontré maintenant qu'il y avait antérieurement dans ce lieu une chapelle ou un édifice quelconque, dont les murs furent en partie conservés lors de la construction de la nouvelle église. La composition du trésor ne laisse aucune incertitude à cet égard.

---

(1) *Gallia Christiana*, t. II, pp. 375, 376, 1360 et 1361. — *D. Fonteneau*, t. LIII, pp. 467, 469. — *Mss. de D. Estiennot*, 2e partie, f° 700. — *Le Clergé de France*, par Hugues Du Temps (1774), t. II, p. 513.

Digitized by Google

LISTE DES MONNAIES TROUVÉES A BONNEVAUX.

1 Denier de Charles le Chauve frappé à Toulouse; voir plus loin la description de cette pièce;
1 Obole de Charles le Chauve frappée à Toulouse; voir plus loin;
1 GRATIA DI-REIX, monogramme de Charles, — SENONES CIVITAS, croix;
1 de Blois,
1 du Mans,
1 de Rennes,
1 de Reims,
1 de Mouzon,
1 de Quentowic,
1 de Térouenne,
} GRATIA DI-REX.

Tous les deniers à ce type sont de bonne conservation, mais ont eu à subir une circulation assez prolongée;

19 Deniers CARLVS IMP AVG. — BITVRIGES CIVIT. Traces de circulation;
3 Oboles CARLVS IMP AVG. — BITVRIGES CIVIT. Voir pl. II, n° 3; traces de circulation;
1 Denier de Carloman frappé à Toulouse; belle conservation;
21 Deniers de Carloman de Limoges; bonne conservation, mais mal fabriqués;
1 Obole de ce prince sortie du même atelier; en voir plus loin la description;
1 Denier de Carloman, MET+VLLO. Voir plus loin;
1 Denier CAROLVS IMPERA, — ARELA CIVIS; bonne conservation;
3 Deniers anonymes de Poitiers; voir plus loin la description;
6 Deniers de Eudes de l'atelier de Limoges à fleur de coin;
Environ 5,000 deniers poitevins au nom de Charles immobilisé, présentant un très-grand nombre de variétés de coin, qui peuvent elles-mêmes se diviser en sept principales;
Environ 250 oboles poitevines au grand monogramme carolin. Elles offrent cinq variétés bien distinctes : 1° sans la croisette; il n'y en avait qu'une seule de cette espèce; 2° avec croisette; 3° *id.*, avec l'E barré et des coins dans les deux L de *Metullo*;

Digitized by Google

4° avec l'S du monogramme renversé; parfaitement conservées; 5° avec le K du monogramme barré. Ces dernières sont toutes à fleur de coin, et, par le style, le travail et le poids, qui est de 16 grains ½ et parfois légèrement plus élevé, correspondent exactement à la moitié des deniers les moins anciens du dépôt, dont le monogramme présente, sur plusieurs d'entre eux, la même particularité.

Toutes ces monnaies ne méritent pas une attention égale. Leur simple mention suffit pour le plus grand nombre; mais il en est d'autres qui vont être de ma part le sujet d'une étude particulière.

CHARLES LE CHAUVE.

TOULOUSE. — ✠ CARLVS REX FR. Croix. — ℟. ✠ TOLOSA CI. Monogramme de Charles.

Poids : 29 grains ½.

Denier d'argent fin, un peu usé par la circulation.

— Monogramme de Charles, remplissant le champ. — ℟. ✠ TOLVSA. Croix.

Poids : 12 grains.

Obole d'argent également un peu usée.

Elle est contemporaine du denier dessiné au n° 465 des planches de MM. Fougères et Conbrouse.

Le type de ces deux pièces fournit un argument de plus en faveur du système de ceux qui attribuent non à Charlemagne, mais à Charles le Chauve, l'initiative de l'emploi habituel du monogramme

Digitized by Google

orniciforme sur les monnaies de la seconde race. Quoi qu'on ait pu dire, celles-ci appartiennent certainement au second de ces princes, ainsi que l'obole d'Agen publiée par M. de Coster, et reproduite par M. Cartier, *Revue numismatique*, 1853, pl. XXI, n° 19, qui est d'un travail identique à la nôtre. La présence du denier et de l'obole de Toulouse dans le trésor de Bonnevaux milite singulièrement, il faut l'avouer, en faveur de cette opinion, et la fabrique de la dernière accuse une décadence déjà trop sensible, pour qu'il soit permis de l'attribuer à une époque antérieure au beau denier de Louis le Débonnaire, à légendes circulaires, qui marque le point à partir duquel le style monétaire toulousain alla en se déformant.

S'ensuivra-t-il de là que l'on en soit encore réduit à dire que les espèces de Toulouse et d'Agen, comme celles de Melle, furent en dehors de la règle commune?

Remarquons, en outre, que les formes TOLOSA et TOLVSA s'employaient indifféremment, puisqu'on les voit figurer ici sur des monnaies à peu de chose près contemporaines, et portant le nom du même prince; observation que l'on a déjà pu faire sur les pièces de Louis le Débonnaire. Il est possible que cela vint de ce que, comme en Poitou, où la désignation de Melle était passée à l'état de type régional, on émit, dans quelques ateliers secondaires voisins de Toulouse, des monnaies revêtues du nom de cette ville, et que l'on voulut ainsi marquer le différent des officines.

Pour compléter le contingent de Toulouse dans le trésor de Bonnevaux, je signalerai encore un superbe denier de Carloman, que je n'ai malheureusement pas été à portée d'étudier, mais que l'on m'a assuré être semblable à celui du Cabinet national gravé dans la *Revue numismatique*, et dans le *Catalogue Rousseau*, p. 159. Il est bon de rapprocher son type de ceux du denier au nom de Charles, que je fais connaître, et du Pepin II d'Aquitaine, sorti de la même officine (1). L'examen impartial de cette série ne sera pas sans utilité pour arriver à la solution du problème qui tient encore en suspend une foule de numismatistes. Je fais de préférence appel à ceux qui s'occupent d'art, ou qui en ont réellement l'intelligence. Ils décideront si je confonds encore la progression ascendante, qui marque la transition entre la barbarie et la perfection, avec la décadence, qui

(1) *Catalogue Rousseau*, p. 145.

Digitized by Google

commence, pour chaque phase de l'art, à l'instant précis où elle atteint son apogée, ainsi que me l'a reproché M. Cartier, dans son mémoire destiné à soutenir l'opinion de M. de Coster sur les monnaies portant la légende CARLVS REX FR et le monogramme carolin (1).

A ce propos, qu'il me soit permis de dire combien je me suis senti attristé en voyant la discussion de ce point controversé de doctrine prendre sous la plume de M. Cartier une forme qui sent l'acrimonie. Je crois pourtant n'avoir jamais autorisé un pareil procédé dans aucun de mes écrits, par une attaque qui lui fût personnelle, et m'être toujours souvenu que le fondateur de la *Revue numismatique* avait droit à la reconnaissance et aux égards des jeunes travailleurs auxquels il a ouvert une mine si riche et si féconde en documents précieux. Souvent, j'ai profité de ses propres travaux, et je me plais à le répéter ici ; souvent encore, il est vrai, j'ai suivi une opinion contraire à la sienne, sans cesser néanmoins de lui rendre pleine justice, quoique nos *appréciations historiques* fussent, sur une foule de points, diamétralement opposées. Pourquoi, dès lors, avoir transporté le débat sur un terrain où un esprit de convenance facile à comprendre m'interdit de le suivre? — Serait-ce donc un crime si énorme, aux yeux d'un certain monde, de ne pas voir l'histoire à travers un prisme de même couleur que celui dont se servent la plupart de mes doctes collègues?

Quoi qu'il en soit, j'en arrive de jour en jour à croire qu'il y a dignité et profit à prendre pour règle de conduite le passage suivant d'une lettre d'un excellent cœur, le pauvre Duchalais. « C'est un grand tort qu'ont trop souvent les hommes laborieux, m'écrivait-il le 11 décembre 1853, de se quereller à propos de sujets en réalité bien misérables. Pour moi, je me repens de m'être laissé aller à cette triste faiblesse, et je tâcherai désormais de m'en préserver. »

Je veux suivre aujourd'hui son conseil. Il est cependant deux faits que je tiens à expliquer, parce qu'il s'agit d'une question de bonne foi. Dans l'appendice qui termine son mémoire, M. Cartier débute par déclarer que *presque* tout ce que je dis des monnaies carlovingiennes, dans mes *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, appartient au Catalogue de la collection Rousseau, rédigé par M. de Longpérier.

(1) *Revue numismatique*, 1853, p. 408.

Digitized by Google

En y regardant d'un peu près et sans prévention, on pourrait néanmoins, à la rigueur, signaler quelques légères variantes;..... voire même d'assez notables..... Mais à quoi bon insister là-dessus? j'accepte volontiers le reproche; car je n'ai pas prétendu dire seulement du neuf, à chaque page de mon livre, et mon estimable antagoniste sait, aussi bien que personne, que le neuf n'est pas chose facile à rencontrer, surtout en parlant des carlovingiennes. D'ailleurs, je ne pouvais mieux faire que de me ranger, le plus souvent possible, à l'opinion d'un guide aussi éclairé. Ne serait-ce point là, par hasard, l'un de mes torts les plus irrémissibles?

Un peu plus loin, M. Cartier insinue que les deux deniers de Vienne et de Marseille au nom de Charles, reproduits aux nos 15 et 16 de ma planche VII, ont été *copiés* sur les dessins de M. de Coster. Or, au fond de cette remarque peu bienveillante, il y a tout bonnement l'arrière-pensée de faire douter de ma véracité, lorsque je dis, en note, p. 128, que ma quatrième lettre était rédigée depuis longtemps, quand parut le travail du savant directeur de la *Revue numismatique belge*, qui n'a modifié en rien mon opinion.

A cela je répondrai :

1° Que mon livre, imprimé en entier depuis plus de deux mois avant l'apparition de l'article de M. de Coster, n'a pu être donné au public que trois semaines après, par suite de la maladie du graveur, qui retarda la livraison de la planche supplémentaire. Ce retard me permit, par conséquent, de faire retirer le quart de feuille où je fis entrer la note relative au mémoire inséré dans la *Revue belge*.

2° Que j'avais entre les mains, depuis plus de six mois avant cette époque, grâce à l'inépuisable obligeance de M. Henry Morin, les deux deniers qui lui avaient été cédés par M. de Coster, et qui ont servi de modèle à nos dessins respectifs. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ces dessins soient presque identiques; car les planches de M. de Coster sont parfaitement exécutées, quoique avec un peu trop d'uniformité dans le trait; et j'ai la prétention, à défaut d'autre mérite, de reproduire avec conscience les monnaies que je veux décrire. Il eût été facile à M. Cartier de s'épargner cette petite sortie intempestive, en jetant un simple coup d'œil sur la liste des personnes auxquelles je devais la communication de pièces inédites;.... mais il ferait croire que ce n'était pas précisément là son compte.

Digitized by Google

TÉROUENNE. — +GRATIA OV REX. Monogramme de Charles. — ℟. +TARVENNA CI+. Croix.

Poids : 29 grains.

Variété de coin du denier de Charles le Chauve frappé à Térouenne, publié par MM. Fougères et Conbrouse. Celui-ci doit être d'une émission postérieure, car les légendes sont déjà altérées. Entre les deux se place le n° 439 du *Catalogue Rousseau*. C'est peut-être le premier degré vers l'immobilisation du type dans cet atelier.

CARLOMAN.

LIMOGES. — + CARLOMAN EX. en caractères rétrogrades ; croix. — ℟. + LIMOVX CIVIT, en caractères rétrogrades ; monogramme de Carloman. Il y a un I dans le V de *Limoux*.

Poids : 35 grains 1/4.

Variété de coin bien tranchée du denier donné par MM. Fougères et Conbrouse, n° 502. Ce denier est à Bonsergent.

— + CARLOMAN RX. Croix. — ℟. — + LIMOVIX CIVI. Monogramme de Carloman.

Poids : 16 grains. (Pl. II, n° 5 .)

Le travail de cette obole est meilleur que celui du denier, et indique qu'elle est d'une émission antérieure.

Le trésor de Bonnevaux contenait aussi six deniers à fleur de coin de Eudes, frappés à Limoges. Ce sera l'un des points de repère pour fixer la date de l'enfouissement.

POITOU. — Voici maintenant deux de ces monnaies d'un intérêt vraiment historique, et qui sont destinées à rester toujours au nombre des raretés de premier ordre, malgré les découvertes ultérieures ; car elles ne peuvent avoir été fabriquées que pendant un temps fort court, et il n'en a été tiré, par conséquent, qu'un petit nombre d'exemplaires.

Poids : 31 grains.

Digitized by Google

Ce superbe denier, d'une conservation parfaite, quoique ayant circulé, et jusqu'à présent unique, fut émis en 880, aussitôt après le partage du royaume entre Louis III et Carloman, avant que Rainulfe II fût parvenu à succéder, dans le comté de Poitou, à son père, dont il suivit la politique, en cherchant de plus en plus à se rendre indépendant de la couronne.

Le revers prouve combien la remarque de M. Lecointre-Dupont était fondée, lorsqu'il disait que les comtes de Poitou ayant substitué leur autorité à celle du roi, ajoutèrent tout d'abord une petite croix entre le T et le V de la légende METVLLO ; car il est hors de doute que déjà, depuis un certain nombre d'années, le type de Charles le Chauve était immobilisé dans les ateliers de la province, quand eut lieu l'émission de ce denier de Carloman, qui se trouve porter, de la sorte, le cachet propre à l'empreinte féodale poitevine, qui ne tarda pas à reparaître en son entier avec le nom de Charles, aussitôt que le nouveau roi eut perdu tout pouvoir effectif dans nos contrées.

La mort de ce prince, et les complications survenues à la suite, donnèrent encore plus de faveur à cette banale légende de *Carlus rex Fr.*, qui servait à merveille à masquer les vraies tendances de Rainulfe sous une sorte de formule élastique, pouvant s'appliquer, à la rigueur, en temps opportun, à Charles le Gros, puis à Charles le Simple, pauvre enfant à peine âgé de neuf années, dont il avait tout à coup embrassé le parti, afin d'avoir un prétexte plausible de se soustraire à l'autorité de Eudes, suzerain plus gênant que le jeune fils de Louis le Bègue. C'était bien toujours la vieille tactique des hommes du Midi, antagonistes-nés de ceux du Nord, et s'alliant à leurs anciens ennemis, les Carlovingiens, pour tâcher de ressaisir une indépendance qui leur échappera sans cesse, jusqu'à l'entière absorption de leur patrie. Nous allons voir quel fond il fallait faire sur la fidélité de Rainulfe envers son jeune souverain.

RAINULFE, ROI D'AQUITAINE.

Poitiers. — La position désespérée dans laquelle se trouvait le royaume franc, livré, par la lâcheté de Charles le Gros, à la merci des Normands et aux conséquences plus fatales encore de son organisation éphémère, ayant fait jeter les yeux, en 888, sur Eudes, comte de Paris, comme seul capable de sauver l'État, plusieurs partis se formèrent, ayant tous un même but, celui de créer, avec

Digitized by Google

quelques lambeaux du territoire, de petits royaumes libres de tout contrôle de la part du pouvoir central. Rainulfe, secondé de ses parents et de ses nombreux alliés, fut des premiers à profiter d'une circonstance si favorable à la réalisation de ses plus ardents désirs. L'année suivante, il se fit proclamer, à Poitiers, roi d'Aquitaine, dans une assemblée solennelle de hauts dignitaires, sur lesquels il avait su conquérir beaucoup d'influence par sa hardiesse dans les entreprises aventureuses, ses possessions immenses, et par son titre de descendant de Charlemagne, du côté des femmes.

Eudes, averti à temps, se hâta de conjurer l'orage, et de marcher à la tête d'une armée contre son audacieux vassal. Surpris à l'improviste, Rainulfe s'enfuit en Auvergne, d'où il parvint à faire la paix avec son suzerain, après un court conflit, à la condition de ne plus prétendre au titre de roi d'Aquitaine, que celui-ci prit lui-même à Limoges, pour fermer de ce côté la porte aux ambitions rivales.

Tel est le résumé des faits qui nous sont révélés par l'histoire : la numismatique va nous en fournir la confirmation.

+ PICTAVI CIVI. Croix. — ℟. + MET + VLLO. Monogramme de Charles dans le champ.

L'attribution de ce rarissime denier à Rainulfe, après son élévation au trône d'Aquitaine, ressort, selon moi, de deux catégories de faits fort distincts, mais qui n'en concourent pas moins au même but. D'un côté, les arguments tirés de l'étude des monnaies de la période transitoire ne nous manquent pas pour appuyer ce que j'avance; d'un autre, la composition du trésor de Bonnevaux me permet d'assigner une date précise à la fabrication de la pièce qui nous occupe.

J'ai fait connaître ailleurs les diverses phases subies par les empreintes monétaires lors de l'établissement du régime féodal (1);

(1) V. *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de*

Digitized by Google

je dirai simplement, à l'heure qu'il est, que l'un des caractères les plus distinctifs de l'entier accomplissement de cette transition, fut la suppression du nom du roi, suppression qui frappe tout d'abord sur notre denier, et qui témoigne d'une rupture sinon complète, du moins bien grave, entre le suzerain et le vassal. Le monogramme carolin n'a même été conservé ici qu'en raison de ce qu'il était passé depuis longtemps à l'état de type banal et rappelait un nom étranger à Eudes, ou faisait allusion à celui du petit Charles le Simple, mannequin politique tenu en réserve pour créer des difficultés au fils de Robert le Fort.

Il importe de constater, en outre, que l'accouplement des noms de Poitiers et de Melle est l'exemple le plus ancien que l'on possède d'une alliance de ce genre ; car les deniers de Chinon aux légendes : *Cainoni Castro*, — *Turones civitas*, ne remontent vraisemblablement qu'aux premières années du xe siècle. On ne procéda pas, d'ailleurs, de même façon dans les deux endroits : à Chinon, l'impulsion vint de Tours, chef-lieu de la cité ; tandis qu'en Poitou, elle partit de Melle, atelier alors si renommé pour ses mines de plomb argentifère, que son nom avait perdu sur les monnaies la valeur d'une désignation géographique, et était employé dans les ateliers d'une vaste circonscription territoriale à l'instar d'un type permanent, garantissant le bon aloi du numéraire. La prodigieuse quantité d'espèces *melloises* qui jaillissent chaque jour du sol, est la preuve la plus irrécusable de leur immense popularité.

Ceci une fois établi, passons aux arguments à tirer de l'état respectif de la monnaie de Poitiers et des autres trouvées avec elle.

Et d'abord, elle pèse 35 grains ; sa conservation est excellente ; mais il y a néanmoins traces visibles de circulation momentanée. Le travail des coins est mauvais, et la façon dont les légendes sont traitées, surtout les grènetis, qui n'ont pas été exécutés, selon la coutume, avec des poinçons, mais malhabilement au burin, indique assez que cette pièce est le produit d'une fabrication hâtive et accidentelle. Les deux autres exemplaires recueillis en même temps pèsent 33 grains forts et un peu au delà.

France, et *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites.*

Digitized by Google

Celui de M. F. Poëy-d'Avant, dont voici le côté principal, est d'un coin différent et a une légère variante dans la légende.

Ainsi, ils appartiennent à la période où le poids a été le plus élevé dans le monnayage poitevin, c'est-à-dire à celle comprise entre la fin du règne de Charles le Chauve et les six ou sept premières années de celui de Eudes. Limoges présente un fait analogue. Les deniers de Carloman sortis de cet atelier donnent en moyenne une pesée semblable à celle des trois pièces de Poitiers ; tandis que cinq ou six deniers de Eudes de cette monnaierie, qui sont, ainsi que je l'ai déjà fait observer, à fleur de coin, en fournissent une plus faible d'un grain et demi (1).

Il était surtout fort important de soumettre à cette opération les diverses variétés de deniers poitevins de la découverte. Voici, en effet, à quel résultat je suis arrivé, en mettant à tour de rôle dans la balance un grand nombre de monnaies de chaque espèce :

1° CARLVS REX FR. — MET+VLLO ; traces d'une circulation assez longue, lettres des légendes d'un bon style. 31 grains.
2° Le Carloman, même travail. . . . . 31 —
3° CARLVS REX FR. lettres un peu plus larges, traces également visibles de circulation. . . . . 32 —
4° CARLVS REX FP, bonne conservation, de. . . 32 gr. à 32 ½.
5° *Id.* lettres plus évasées ayant absolument la forme de celles des deniers de Poitiers, bonne conservation, sans être à fleur de coin, de. . . . . 32 gr. ½ à 34.
6° CARLVS REX F., mêmes travail et état que les précédents. Il y en avait un fort petit nombre. . 34 gr. à 36.

(1) Il est probable que l'on continua, à Limoges, à frapper des espèces au nom de Carloman jusqu'au couronnement du roi Eudes dans cette ville.

Digitized by Google

7° CARLVS REX R., à fleur de coin ; travail différent, spécialement dans la croix. . . . . 33 gr. ½
8° CARLVS REX P., à fleur de coin; même travail. 32 gr. à 33.

Les oboles correspondant à ces divers deniers pèsent en général de 16 à 17 gr. Les variétés, comme on l'a vu en tête de cette partie de mon travail, sont au nombre de cinq. Celle qui n'a pas la croisette et qui est d'un style plus ancien, n'est que de 15 grains.

Les pièces de la découverte de Guerdale pèsent, au contraire, en général, de 27 à 30 grains, et celles de Mourlieu, de 25 à 30. Il est vrai qu'elles sont, les unes et les autres, d'émissions plus récentes que celles d'où sortent les monnaies de notre dépôt; car les légendes sont déjà altérées, souvent défigurées, et les lettres, principalement celles des oboles, sont baveuses et mal formées (1). Or, comme il a été clairement constaté que ces deux trésors avaient été confiés à la terre, le premier vers 910, le second de 915 à 920, je ne pense pas m'écarter du vraisemblable en plaçant tout à fait à la fin du IXe siècle ou dès le commencement du Xe, l'époque où le nôtre fut caché dans la muraille de la chapelle de Bonnevaux.

En résumé, il me semble avéré maintenant que, d'une part, le denier de Poitiers a été mis en circulation quelques années après l'époque où parut celui de Carloman, et avant néanmoins la fabrication des CARLVS REX R et P. (2), et des Eudes de Limoges qui étaient avec lui. La nomenclature des autres pièces venues de la même source et leur état respectif de conservation arrivent d'ailleurs à l'appui de cette assertion.

D'autre part, la suppression anormale d'un nom royal immobilisé depuis longtemps et qui n'était plus la constatation de l'autorité centrale sur l'atelier, n'a pu avoir lieu que dans une circonstance exceptionnelle, comme était celle de l'élévation de Rainulfe II au trône

(1) V. *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey-d'Avant*, pp. 100 et 101.

(2) L'un de mes amis, auquel j'ai soumis ces pièces, veut traduire ainsi leurs légendes : *Carlus rex, Rainulfus*, et *Carlus rex Pictavis*. J'avoue trouver l'explication ingénieuse ; mais ne pas la juger appuyée sur des bases assez solides pour l'adopter. D'ailleurs, les deniers de cette catégorie sont indubitablement postérieurs à la mort de Rainulfe II. — Je penche plutôt à croire que ces variantes n'étaient que des différents d'émissions ou d'ateliers.

Digitized by Google

d'Aquitaine. Je crois être, par conséquent, dans le vrai en attribuant mon denier à ce prince, et en le plaçant, avec ceux de Eudes, frappés à Orléans, et de Bozon, de Vienne, en tête de la liste des plus anciennes monnaies féodales connues.

La guerre civile qui suivit l'empoisonnement de Rainulfe, à la fin de 890, favorisa la réinstallation entière de l'ancienne légende *Carlus rex*, sur les monnaies au type mellois. Il est même présumable qu'elle n'avait jamais été abandonnée ailleurs qu'à Poitiers, où il ne serait pas impossible que l'on eût momentanément forgé des espèces au nom d'Eudes; supposition qu'il est réservé peut-être à des découvertes futures de confirmer.

Mais, quoi qu'il arrive, ces dérogations accidentelles au monnayage ordinaire n'infirmeront en rien l'ensemble du travail de M. Lecointre-Dupont sur la grande période féodale de notre numismatique poitevine. Son livre, aujourd'hui incomplet, aurait simplement besoin d'être refondu, afin d'y faire entrer le produit des découvertes nouvelles, et d'être élargi et épuré dans les parties qui traitent des temps gaulois et mérovingiens. C'est une entreprise que je songe depuis bien des années déjà à m'imposer, et que je pourrai réaliser quelque jour, si je suis certain de recevoir des communications assez nombreuses. Je dois ajouter que, si j'aborde tôt ou tard ce sujet, ce sera seulement lorsque j'aurai acquis la certitude que mon savant ami et collègue aura, contrairement à ce que nous avions espéré jusqu'ici, abandonné tout à fait l'idée de remplir une tâche qu'il est si capable d'accomplir à la satisfaction de tous.

Je terminerai ce paragraphe en faisant part aux numismatistes d'un doute qui m'est venu tandis que j'étudiais les monnaies de la découverte de Bonnevaux. L'existence du denier de Poitiers et de celui de Pepin II de la même ville porterait à faire supposer que son officine, qui ne fut certainement jamais fermée sous les Carlovingiens, continua à fabriquer, de temps à autre et dans des circonstances anormales, des espèces en son nom. Leur absence de nos médailliers ne serait pas, à la rigueur, une preuve de nature à infirmer cette proposition, et rien n'empêche, ce me semble, que l'on n'en retrouve quelque jour. J'ai toujours considéré, en effet, comme singulier, qu'après avoir émis, depuis le VIe siècle jusqu'au premier tiers du VIIIe, tant de triens et de deniers, Poitiers ait subitement cessé d'inscrire son nom sur les monnaies. Les raisons données par

Digitized by Google

moi dans diverses circonstances en faveur de l'opinion contraire, me paraissent actuellement susceptibles d'être modifiées tôt ou tard en partie par les faits (1), et je ne serais pas étonné que l'on vît surgir, au moment où l'on s'y attendra le moins, des deniers de Pepin (2), de Charlemagne et de son successeur immédiat, sortis de la capitale de notre province.

L'emploi, exclusif de l'argent, à dater de Charles Martel et de Pepin le Bref, et la grande exploitation des mines de Melle durent, sans doute, tendre à faire subordonner l'atelier de Poitiers à celui de ce dernier lieu; mais cela ne dut pas se passer brusquement et sans transition. La pièce que j'attribue à Rainulfe fut probablement le dernier reflet d'une autonomie accidentelle et récemment disparue.

Benjamin FILLON.

(La fin prochainement.)

---

(1) *Considérations sur les monnaies de France*, p. 96. — *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poëy-d'Avant*, p. 96.

(2) Il a pu être frappé des monnaies de ce prince à la fin de son règne et même pendant les guerres qu'il soutint contre Waifre.

Digitized by Google

VISITES CHEZ LES ARTISTES
DE NANTES.

I.
L'ATELIER DE Mr N. SUC.

La production du beau, c'est l'art. Je ne veux entreprendre ici ni de le louer ni de l'expliquer. Mais s'il est vrai que notre intelligence n'a pas moins d'aspirations pour le beau que pour le vrai, le juste, et en général toutes les grandes idées qui nous conduisent à l'infini, on ne saurait trop féliciter les artistes de rester étrangers aux grandes préoccupations politiques qui se manifestent.

Il n'est pas, dans le monde moral, une idée ou un sentiment que l'art ne puisse rendre. C'est assez dire son importance, et pour constater l'état de l'esprit humain à une époque donnée, par les tendances qu'il emprunte à son siècle, et pour élever nos pensées par le spectacle d'une nature saisie dans ses types les plus beaux et reproduite dans son expression la plus heureuse.

Telles étaient nos idées en visitant l'autre jour l'atelier de notre habile statuaire, M. Suc.

Au milieu des nombreux travaux de cet artiste féoond, deux œuvres surtout ont attiré et fixé notre attention; toutes deux nous reportaient à cette belle et primitive nature dont les modèles, dit-on, deviennent de plus en plus rares. Nous voulons parler de sa statue d'*Ève*, et de son *Soldat franc.*

Le mérite de la première a été implicitement reconnu par le Gouvernement, qui, sur la demande de M. le préfet, a donné à l'auteur un marbre pour la rendre avec tout le fini qu'aucune autre matière ne comporte; espérons que la seconde n'obtiendra pas un succès moins flatteur : elle ne le mérite pas moins.

Ève, de grandeur nature, est représentée debout, appuyée sur un tronc d'arbre, dans une pose pleine de charme et de rêveur abandon. Elle a péché, mais sa physionomie, innocente encore, plaît par son étonnement candide à la vue du monde inconnu qui vient de lui être révélé : sa tête est légèrement inclinée; ses yeux n'osent chercher le ciel; un sentiment de pudeur jeune et suave a ramené sur son sein une mèche de son opulente chevelure : rêveuse, elle oublie que ses longs cheveux la pourraient voiler tout entière, et elle a déjà emprunté au lierre voisin une tige de son feuillage. Le bras

Digitized by Google

droit retombe avec plus d'abandon encore que d'accablement : la main est d'une exquise délicatesse ; mais le marbre lui donnera plus de moelleux encore. Le profil de l'ensemble est onduleux, et des courbes gracieuses produisent cette ligne serpentine qu'Hogarth appelait la ligne de beauté ; le galbe, d'une exquise pureté, ne présente aucun point où ne s'arrête l'œil avec plaisir. Les attaches des membres sont souvent un écueil pour l'artiste : M. Suc a vaincu ces difficultés avec un rare bonheur et une grande sûreté de science. Rien de plus vrai que la partie où le bras se joint à l'épaule : de là le sein se prépare par des chairs fermes et légèrement gonflées ; quant aux jambes, c'est la perfection.

Peut-être trouvera-t-on cette critique trop bienveillante. Quoi ! pas un reproche ? M. Suc a-t-il donc atteint les dernières limites du beau ? Eh ! mon Dieu, pourquoi ne pas l'avouer ? Notre pauvre nature reste toujours au-dessous de l'infini ; et, pour cette œuvre même digne de tant d'éloges, il est, nous semble-t-il, quelques observations que nous oserions adresser à l'artiste. La tête nous avait d'abord semblé un peu petite pour les autres proportions ; mais c'est une illusion due à l'ampleur de sa chevelure. D'ailleurs, elle forme le huitième de la hauteur totale ; et cette imitation rigoureuse de l'antique, qui est, de la part de M. Suc, une marque de son respect pour les grandes traditions, ne pourra lui être reprochée par les connaisseurs.

Peut-être seraient-ils en droit d'être plus sévères pour la partie abdominale, qui semble un peu saillante et demanderait un plan plus finement accusé ; le marbre fera disparaître ce petit défaut, que M. Suc a été le premier à reconnaître, et donnera un nouveau relief aux qualités sérieuses que j'ai déjà signalées.

La même bienveillance qui m'a dicté les éloges m'impose la loi de me faire, auprès de l'artiste, l'écho d'impressions partagées par des juges dont il ne méconnaît point l'impartialité, et dont il a besoin de connaître les avis. On s'est demandé à quels signes le public reconnaîtrait Ève, dans une statue qui représente une femme belle de toute sa primitive beauté sans doute, mais dont aucun attribut, ni le serpent grimpant à l'arbre, ni la pomme fatale, ne fait reconnaître l'individualité. Peut-être M. Suc n'a-t-il qu'après coup donné ce nom d'Ève à une œuvre où il n'avait songé d'abord qu'à exprimer un sentiment de pureté rêveuse, de candeur déjà vaguement désenchantée, mais qui ne fût pas corrompu par le monde : il a reculé l'époque où il place son sujet ; il ne pouvait sans doute remonter plus haut.

Digitized by Google

Mais j'aperçois le *Soldat Franc* : je le reconnais tout d'abord à son armure, à son angon, à la francée que tient sa main droite ; il est demi-nu. Dans une ceinture qui soutient la saie est une hache à deux tranchants. La pose a une fermeté admirable. Tous les membres, ces bras puissants, ces jambes vigoureuses, sont en rapport avec le tronc colossal du guerrier. Il attend un ordre ; mais il va marcher. Sa noble et belle figure, par sa parfaite placidité marque son dédain pour les dangers qui l'entourent. La face est d'une beauté pure que n'ont fatiguée ni les vices ni la maladie, et l'expression de cette physionomie accentuée est du plus beau caractère. C'est là une de ces œuvres qui commandent l'attention et ne peuvent passer inaperçues. Nous faisons des vœux sincères pour que l'artiste puisse la joindre à son Ève et présenter à la fois, à la grande exposition, cette autre œuvre, plus faite peut-être qu'Ève elle-même pour obtenir un succès incontesté. Mais il faut du marbre !

Les nombreux amateurs qui ont suivi M. Suc dans sa carrière artistique n'ont pas oublié une autre statue de soldat franc présentée par lui ; on reprochait à cette œuvre la disproportion des jambes, trop exiguës pour un corps trop vigoureux : toutefois on s'accordait à louer la pose du guerrier. M. Suc a conservé la même expression, mais corrigé d'une manière fort heureuse les défauts signalés par la critique : on ne peut lui savoir trop gré de sa courageuse condescendance à de sages observations.

Nous devons mentionner encore le buste de M. Fouré, le doyen de nos médecins nantais. On dirait un marbre antique de Sénèque le Philosophe. Son âge avancé se montre avec une frappante unité dans les chairs un peu amollies du cou, des cheveux, des rides, du front, qui cependant n'ont point les caractères d'une vieillesse trop caduque et décrépite. Le regard est incertain et humide ; l'œil, caché sous d'épais sourcils, donne à la pensée plus de profondeur encore. M. Suc a fait depuis longtemps ce buste, par affection pour l'homme et par amour de l'art : l'École de médecine peut-être voudra l'avoir, pour conserver le souvenir d'un de ses plus célèbres professeurs.

On le voit, l'atelier de M. Suc offre des œuvres nombreuses, dignes d'attirer les éloges des connaisseurs. Nous lui souhaitons ce premier succès, et serons heureux de voir confirmer par le public de l'exposition les éloges bien mérités que nous avons cru devoir lui adresser.

Ch.-L. LIVET.

Nantes, novembre 1854.

Digitized by Google

LE SEIGNEUR DE PÉROUX.

LÉGENDE.

Entre la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée
La différence est grande.
(LA FONTAINE.)

I.

Il était beau, le seigneur de Péroux ;
Il était riche et d'illustre naissance ;
Plus d'un félon succomba sous ses coups,
Car son courage égalait sa puissance.
Ses ennemis redoutaient sa valeur,
Qui renversait armée et citadelle,
Et ses vassaux admiraient sa ferveur
Quand il priait dans l'antique chapelle.

Jeune seigneur dont l'âme est sans amour,
Est un prodige, aujourd'hui même encore.
Aussi pensait Enguerrand nuit et jour
A la beauté qu'il aime et qui l'adore.
Oh ! qu'il bénit le divin sacrement
Et le vieillard qui consacre et qui prie,
Quand il leur dit, d'une voix attendrie :
— Je vous bénis, au nom du Dieu vivant ! —

Heureux époux ! Enguerrand et Gisèle
Laissaient passer le temps, sans y songer ;
Ensevelis dans leur amour fidèle,
Point ne pensaient à troubler l'étranger.
« Qu'il vive en paix dans son lointain domaine !
» Se disaient-ils, puisque nous nous aimons.
» Aux bienheureux qu'importent les démons ?
» L'amour vaut mieux que la mort et la haine. »

Digitized by Google

Il est si doux de s'aimer, quand on est
Riche seigneur et noble châtelaine !
Quand jeunes, beaux, on a tout à souhait,
Or au manoir et troupeaux dans la plaine !
Quand déjà mars argente les pommiers ;
Quand juin, plus chaud, fait mûrir les cerises,
Et quand le soir, sous les verts châtaigniers,
Souffle en juillet la plus douce des brises !

Mais le bonheur, comme aujourd'hui, je crois,
Était jadis de bien courte durée.
Un moine alors parcourait la contrée,
Sur son froc noir portant la sainte croix :
— Nobles seigneurs, courez en Palestine,
Allez au loin gagner le paradis !
Où Dieu mourut est la gent sarrasine,
Allez chasser ces mécréants maudits !

Allez, chrétiens ; quittez châteaux et terres,
Vendez vos biens, ainsi qu'il est écrit.
Qu'on puisse au moins célébrer nos mystères
Dans le lieu même où mourut Jésus-Christ !
Couverts du heaume impénétrable au glaive,
Marchez toujours sans craindre le danger !
Le chevalier preux et chrétien se lève,
Quand il a Dieu qu'on insulte à venger ! —

— Moine cruel, dit en tremblant Gisèle,
Que viens-tu faire au milieu de nos champs ?
Nous vivions là sans songer aux méchants,
Et l'amour seul nous couvrait de son aile. —
Mais il répond. — Tout cela doit changer :
Avec le Maure a trop duré la trève ;
Le chevalier preux et chrétien se lève,
Quand il a Dieu qu'on insulte à venger !

— Fuyons le moine et ses sombres paroles !
Demain, sans doute, il sera loin de nous,
Dit en pleurant Gisèle à son époux.
Qu'a-t-on besoin des aventures folles ?
Païen ou juif, épargnons l'étranger ;
Tout son trésor ne vaut pas un doux rêve.

Digitized by Google

— Femme, dit-il, un chevalier se lève
Quand il a Dieu qu'on insulte à venger! —

— Tu veux me fuir pour ces lointains rivages,
Poussé là-bas par un faux point d'honneur,
Et cependant, sous nos joyeux bocages,
Aimant, aimés, nous goûtions le bonheur.
Permets qu'ici notre destin s'achève!
Dieu mieux que moi saura se protéger.
— Femme, dit-il, un chevalier se lève
Quand il a Dieu qu'on insulte à venger!

Je reviendrai bientôt après les guerres;
Mais pour l'Asie il convient de partir;
Il ne faut pas qu'en vain dans nos bruyères
Un pareil cri soit venu retentir.
Adieu, je pars plein de force et de sève
Pour le pays où fleurit l'oranger;
Le chevalier preux et chrétien se lève
Quand il a Dieu qu'on insulte à venger!

Je reviendrai riche et couvert de gloire
Mettre à tes pieds quelque duché conquis.
Je reviendrai fier de mainte victoire,
Peut-être roi, sans doute au moins marquis.
Il est des fiefs, dans ces vastes contrées,
Qu'on peut ravir au Sarrasin vaincu,
Des fiefs qu'on peut, en couleurs azurées
Jointes à l'or, peindre sur son écu.

Rassure-toi, Gisèle bien-aimée;
Avant deux ans, je serai de retour:
Reste au manoir quand je sers dans l'armée,
Pour moi commande au haut de cette tour!
Laisse flotter sur ces fières murailles,
Craint des bandits, mon altier gonfanon!
Que ton amour s'attache à tes entrailles
Et garde intacts mon honneur et mon nom!

— Vous me gardiez une terrible épreuve,
O Dieu cruel! dit l'épouse en pleurant;
Je porterai les vêtements de veuve,
Tant qu'il sera dans la Syrie errant.

Digitized by Google

Attendre, hélas! attendre d'heure en heure,
Voilà mon lot et mon sort désormais.
Reviens bientôt, reviens, ou que je meure.
Quand tu mourras, ô seigneur que j'aimais. —

Tristes adieux! en vain il la console
Elle sanglotte en le voyant partir.
Gisèle perd les sens et la parole,
Dans la douleur semble s'anéantir.
Le chevalier, essuyant une larme,
Presse le flanc d'un ardent palefroi;
Mais il est homme et la guerre le charme,
Vers les hasards il marche sans effroi.

II.

Être chrétien et saisir une épée
Pour délivrer le tombeau du Seigneur!
La voir du sang des musulmans trempée!
Placer toujours la vie après l'honneur!
Du Golgotha sauver l'auguste cime!
Mettre après Dieu tous les autres amours!
De nos aïeux telle était la maxime;
Maxime, hélas! qu'on n'a plus de nos jours.

Le chevalier quitta la douce France
Et s'embarqua sur la mer du Midi.
Aux fiers croisés commandaient l'espérance,
Philippe-Auguste et Richard le Hardi!
O Saladin, il te faudra défendre,
Avec ton fer, tes femmes et ton or!
Les combattants que tu frémis d'attendre
Sont là..... L'Europe est aux pieds du Thabor.

Allez! marchez! frappez! le clairon sonne,
Et les chevaux hennissent au soleil.
Saladin court, et n'épargne personne;
Autour de lui ruisselle un sang vermeil.
Fermez les yeux, épouses désolées,
Épargnez-vous des regrets superflus!
Fermez les yeux, mères inconsolées;
Mais pour mourir, car vos fils ne sont plus!

Digitized by Google

Il est tombé dans la fleur des années,
Il est tombé le seigneur de Péroux!
Avec Gisèle, ardent et jeune époux,
Sous les forêts de chênes couronnées,
Plus il n'ira se promener le soir.
Plus il n'ira sur la mousse s'asseoir,
Lorsque l'oiseau gazouille sur la branche,
Et que la lune au ciel luit pâle et blanche.

Quel messager annoncera la mort
Du paladin à l'épouse affligée?
Qui lui dira le fatal coup du sort
Et la victoire en carnage changée?
Regardez bien du haut de votre tour!
Des cavaliers galoppent sur la route:
Est-ce l'époux qui, déjà de retour,
Vient de Mahom célébrer la déroute?

III.

Déjà le cor sonne comme un avis.
— De l'ennemi ne craignez pas les flèches!
C'est mon époux! baissez le pont-levis!
Levez la herse et quittez les bretèches!
Que nul archer ne veille au lanternon!
Sur les créneaux pourquoi ces projectiles?
Laissez dormir ces masses inutiles.
C'est mon époux qui rentre en son donjon.

— Ce n'est pas lui, c'est son frère, Madame,
Qui sous le fer d'un fils de Mahomet
A vu tomber l'époux qui vous aimait.
Il a vécu! Priez Dieu pour son âme!
En terre sainte il est mort pour sa foi. —
L'épouse alors jette un long cri d'effroi,
Perd un instant et la vue et l'ouïe,
Ferme les yeux et tombe évanouie.

Gisèle enfin reprend ses sens et dit:
— Mon frère, Dieu d'amertume m'abreuve,
Épouse aimée, à vingt ans être veuve!
Meure à jamais ce Saladin maudit!

Digitized by Google

Mais vous, Gauthier, restez près de Gisèle;
Vous défendrez sa faiblesse et ses droits,
En cœur loyal vous aurez pitié d'elle. —
Il répondit : — Je le veux et le dois.

Un voile noir pendant toute une année
Couvrit le front de Gisèle. En son deuil
Touchante était la veuve infortunée
Qui paraissait désirer un cercueil.
De ses sanglots la plaine était troublée.
Elle pleurait dans les bois, et souvent
Disait sa peine aux fleurs de la vallée,
Et confiait sa triste plainte au vent.

— « O vent qui viens des rivages du Maure,
» Air tiède et doux, viens consoler mon cœur;
» Mon cher époux sans toi vivrait encore :
» Tu lui disais qu'il reviendrait vainqueur.
» Tu le flattais de tes chaudes haleines,
» Tu caressais son esprit enivré;
» Mais il est mort dans les plaines lointaines.
» Où par la foi tu l'avais attiré.

» C'est loin des siens que sa cendre sommeille,
» Et nul ne vient pleurer sur son tombeau.
» Pourtant Gisèle est vivante et s'éveille,
» Pensant à lui naguère jeune et beau.
» Oh! dis-lui bien, ô brise orientale,
» Qu'avec lui vit mon amour affligé,
» Qu'on pense à lui sur sa terre natale
» Et que mon cœur pour lui n'est pas changé. » —

Mais il est triste à vingt ans, quoique veuve,
D'avoir le vent pour seul consolateur,
Et vivre seule est une rude épreuve.
Pour les défunts ceci n'est pas flatteur;
Mais on est laid quand on est dans la tombe.
Ainsi le veut la mort: qu'y ferez-vous?
L'illusion n'est pas possible et tombe
Dans le cercueil qui se ferme sur nous.

Le souvenir, sans doute, est quelque chose,
Mais le présent n'en est pas moins affreux;

Digitized by Google

Plus d'œil d'azur et plus de lèvre rose,
Des os sans chair, hélas! et des yeux creux.
Pour une femme aux longues tresses blondes,
Ce n'est pas, certe, un spectacle charmant.
Du vieux Léthé plus douces sont les ondes,
Et l'on s'y baigne avec empressement.

Un amant vient, élégant, jeune et leste,
Ne respirant que joie et volupté,
Parlant d'amour et de bonheur céleste,
Et croyant presque Eden ressuscité!
D'abord on fuit sa timide poursuite,
Le souvenir n'est-il pas un devoir?
Mais on se lasse et plus lente est la fuite,
Et l'on est pris sans s'en apercevoir.

IV.

Ainsi fut-il de la tendre Gisèle.
En la voyant, l'amour vous enflammait;
Elle était sage autant que douce et belle.
Déjà Gauthier, son beau-frère, l'aimait.
— Passer ma vie auprès de vous, ô femme,
Est un honheur qui n'est point sans danger,
Car je vous aime et de toute mon âme. —
Puis il se tut, craignant de l'outrager.

— Que dites-vous? Gauthier, s'écria-t-elle?
Parler d'amour à votre belle-sœur,
A moi qui suis, là, sous votre tutelle,
Vous regardant comme mon défenseur!
Oh! laissez-moi pleurer toute ma vie
L'époux tombé sous le fer sarrasin!
Malgré le temps, sa mort sera suivie,
Pour moi, de deuil et de regrets sans fin. —

Gauthier s'en va, la voyant abattue;
Mais il revient encore sans témoins.
— Ma flamme croît, lui dit-il, et me tue. —
Gisèle écoute et se révolte moins.

Digitized by Google

Un soir, en mai, quand le printemps sonore
Remplit de chants les plaines et les bois,
Gisèle émue écouta mieux la voix
De l'amoureux qui lui disait encore :

— Oh ! laisse-moi t'adorer à genoux !
La nuit est belle et demande qu'on s'aime,
On est heureux partout autour de nous.
En nous aimant, soyons heureux nous même ! —
Alors Gauthier effleura tendrement
La blanche main vers sa lèvre tendue.
Du trépassé pleuré si chaudement
L'image, hélas ! était déjà perdue.

Qui d'entre vous connaît le droit canon ?
C'est un beau livre à lire quand il gèle.
Quand on veut : *Oui !* parfois il répond : *Non !*
C'est ce qu'il fit pour Gauthier et Gisèle.
Mais, grâce à Dieu, l'obstacle disparut.
Un *non* toujours dit-il tout ce qu'il pense ?
Un messager vers le pape courut.
Rome à propos accorda la dispense.

Le chapelain alors les maria.
De se garder amour il se jurèrent,
Et les vilains, chantant maint *Gloria*,
Autour des brocs les noces célébrèrent.
Les deux époux étaient nobles et beaux,
Et leur amour était vive et profonde ;
Quand l'hyménée alluma ses flambeaux,
Ils se croyaient les plus heureux du monde.

Serfs et manants dansèrent tous en rond ;
Et l'on sauta sur la verte pelouse.
La joie au cœur et l'orgueil sur le front,
Se promenaient le seigneur et l'épouse.
Le soir enfin termina tous ces jeux ;
Les tenanciers à leurs cases rentrèrent,
Et les époux, las de ces chants joyeux,
Dans leur manoir, émus, se retirèrent.

Digitized by Google

V.

Un jour de noce, alors que nous aimons,
A notre gré trop lentement s'écoule.
Aux amoureux importune est la foule;
Surtout quand l'ombre est au sommet des monts.
Indifférents, rentrez dans vos demeures,
Épargnez-leur vos chants et votre bruit!
De la journée ils ont compté les heures.
Laissez au moins à l'amour cette nuit!

Oh! posséder la femme de ses songes!
Oublier tout en voyant sa beauté!
Croire à l'amour, aux enivrants mensonges!
Comme le vin, boire la volupté!
Baisers, soupirs de l'épouse étonnée,
Langueur charmante où le désir se peint,
Voir tout cela grâce au droit d'hyménée,
Qui nous commande un plaisir chaste et saint.

Heureux Gauthier! que le seigneur son frère
Est mort à point dans de lointains pays!
Qu'importe au mort étendu dans la bière
Un autre amour et des serments trahis?
La nuit est douce à celui qui sommeille
Sur le sein nu d'une femme aux bras blancs.
Avec bonheur il entend, s'il s'éveille,
Le vent siffler dans les ormes tremblants.

Mais pour le mort qui repose sous terre,
Le vent n'a pas ces poétiques sons.
Pour lui point d'heur et point de doux mystère.
Il ne sent rien, si ce n'est des frissons.
Surtout quand, loin des rives paternelles,
Des Sarrasins ayant subi les coups,
Il meurt, croyant aux amours éternelles,
Et voit sa femme aux bras d'un autre époux.

Même, dit-on, les trépassés obtiennent
De s'éveiller et de franchir les lieux

Digitized by Google

Comme l'éclair, et parfois ils reviennent
Pour se venger des vivants oublieux.
Oh! croyez-moi! ceci n'est point risible,
Fussiez-vous même un peu voltairien!
Quoique esprit-fort, parcourez votre Bible,
Et vous verrez que vous ne savez rien.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle épousée
De son Gauthier charmait tous les regards,
Quand tout d'un coup elle devient glacée,
Se dresse et crie, ouvrant des yeux hagards :
— C'est lui! c'est lui! défends-moi de son glaive!
Il me menace.... Ah! c'est-lui! défends-moi!
Le long du mur le voilà qui se lève!
Il vient à nous!.... Gauthier, réveille-toi! —

— Je ne vois rien, c'est ta raison troublée....
Devant tes yeux quelle image a paru?
Serait-ce un rêve?... Es-tu bien éveillée?
Quel vent de mort sur ta chair a couru?
— C'est lui, c'est lui qui me menace encore!
Je vais mourir et rends mon âme à Dieu!
O mon Gauthier, c'est toi seul que j'adore,
Je te bénis et le maudis..... Adieu! —

Près d'un cadavre on n'est pas à son aise.
Je le comprends. Aussi Gauthier eut peur.
Il lui sembla voir comme une vapeur
Et devant lui l'infernale fournaise...
Il lui sembla qu'avec casque et haubert
Un chevalier qu'il crut être son frère,
La dague au poing, lui criait, pâle et vert :
— Viens avec moi reposer sous la terre. —

Le lendemain, à l'Orient vermeil
Apparaissait l'Aurore aux doigts de rose.
Jeunes époux, on sait pour quelle cause,
Ne vont point voir se lever le soleil.
Mais le soleil s'avance, et déjà sonne
La douzième heure à la tour du beffroi.
Qui donc a vu les deux époux? — Personne!
A la surprise a succédé l'effroi.

Digitized by Google

On se rassemble et chacun se répète :
Montons de suite en leur appartement.
Pendant la nuit a crié la chouette,
Semblant prédire un triste événement.
La mort, vautour aux foudroyantes ailes,
Sur le manoir a peut-être plané.
Dieu n'aime pas qu'à des amours nouvelles
Se donne un cœur à gémir destiné.

On veut forcer la chambre nuptiale.
D'abord on frappe, et rien n'a répondu.
On entre enfin, et l'on voit dans la salle
Gauthier auprès de Gisèle étendu.
Tous deux sont morts. On les met dans la bière.
Le chapelain les asperge trois fois,
Exorcisant la chambre funéraire,
Et dans le mur fait placer une croix.

Ce fut en vain, dit-on ; car ces ruines
De merveilleux sont pleines maintenant,
Et l'on a vu parfois sur ces collines
Errer la nuit un sombre revenant.
L'épée au poing, ainsi qu'un vrai gendarme,
Quand il paraît le soir bardé de fer,
Morne fantôme envoyé par l'enfer,
Dans la contrée il jette au loin l'alarme.

Pleurons pourtant le seigneur de Péroux !
Il était riche et d'illustre naissance.
Plus d'un félon succomba sous ses coups,
Car son courage égalait sa puissance.
Ses ennemis redoutaient sa valeur,
Qui renversait armée et citadelle,
Et ses vassaux admiraient sa ferveur
Quand il priait dans l'antique chapelle.

Alfred GIRAUD.

Fontenay-Vendée, septembre 1854.

Digitized by Google

CHARLES ERRARD,

PAR

GUILLET DE SAINT-GEORGES,

PREMIER HISTORIOGRAPHE DE L'ANCIENNE ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Nous avons extrait textuellement le travail de Guillet de Saint-Georges des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés, d'après les manuscrits conservés à l'École des Beaux-Arts, par MM. Dussieux, Soulié, Chennevières-Pointel, Paul Mautz et Montaiglon, tome I, pages 73 à 87; Paris, Dumoulin, 1854, in-8°. Cet emprunt, en même temps qu'il nous fournit une page glorieuse pour Nantes, servira aussi à faire juger de l'intérêt qui s'attache à cette publication.

On trouve dans le tome III de l'*Histoire des peintres provinciaux*, par Ph. Chennevières-Pointel, l'un des éditeurs de ces *Mémoires*, des renseignements détaillés sur Charles Errard, de Bressuire, père de l'académicien. Le supplément qui est à la fin du volume, renferme même de nombreuses rectifications au premier article, faites avec le secours des nouveaux documents publiés, dans cette *Revue des provinces de l'Ouest*, par notre collaborateur M. Benjamin Fillon, de Fontenay-Vendée; voir livraisons d'octobre et novembre 1853, pages 19 à 32 et 56 de la seconde partie.

ARMAND GUÉRAUD.

Outre le mémoire que nous reproduisons, le dossier d'Errard, conservé à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, contient deux brouillons de Guillet, dont nous avons extrait quelques variantes, et deux autres pièces qui appartiennent au XVIIIe siècle, par l'écriture et l'orthographe, et que nous donnons à la suite, à titre de renseignement.

Digitized by Google

MÉMOIRE HISTORIQUE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE M. ERRARD,

Nommé directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Lu à l'Académie pour la première fois le samedi 4 novembre 1690, et relu en partie le 2 janvier 1699.

Charles Errard étoit natif de Nantes, et fils d'un peintre qui avoit de la réputation, surtout dans les portraits. Son père lui voyant dès sa jeunesse une grande disposition à réussir dans son art, lui en donna des commencements avec beaucoup de soin, et même avec tant de succès, que ce jeune disciple en conçut de la vanité. Il témoignoit une si bonne opinion de soi-même et portoit si haut ses espérances, que le père, pour le tenir dans la modération, lui dit une fois : Mon fils, quand tu connoîtras de bonne foi que tu ne sauras rien, il y aura espérance que tu apprendras quelque chose. Le fils se fit une forte impression de ce précepte, et devint plus docile. Le père le mena à Rome à l'âge de dix-huit ans, et le présenta d'abord à M. le maréchal de Créqui, gendre de M. le connétable de Lesdiguières, et ambassadeur de France auprès du pape Urbain VIII; ainsi il ne le faut pas confondre avec le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome auprès d'Alexandre, septiéme du nom.

M. le maréchal de Créqui, toujours très-favorable aux François que l'amour de l'étude amenoit à Rome, honora de sa protection le jeune Errard, qui se rendoit très-assidu à dessiner. Il s'y appliqua quelques années avec beaucoup de fruit, toujours entretenu par son père. Il fit à Rome une connoissance particulière avec M. de Chambray, gentilhomme de mérite et grand estimateur du dessin. Ensuite il s'en retourna à Nantes, et de là il revint à Paris, où il revit avec joie M. de Chambray, qui s'étoit attaché auprès de messire François Sublet des Noyers, secrétaire d'État, surintendant des bâtiments, et qui, protégeant les sciences et les arts, donnoit de grandes pensions aux hommes qui s'y rendoient recommandables. M. des Noyers connut le mérite de M. Errard, et pour le perfectionner, il le renvoya à Rome, où ce jeune peintre, appuyé de la faveur des ambassadeurs du roi et de celle des cardinaux François, aussi bien que des cardinaux Italiens qui étoient dans les intérêts de la France, eût

Digitized by Google

une libre entrée dans tous les lieux où l'on peut voir les plus excellents ouvrages de peinture et de sculpture. Il s'appliquoit aussi à l'architecture, de sorte que faisant une étude générale de tout ce qui peut mettre en estime un peintre, un sculpteur et un architecte, il dessina toutes les antiques, bas-reliefs, figures, bustes, édifices anciens et modernes, tous les ouvrages d'ornemens, et fit plus de dessins lui seul, que dix autres n'auroient pu faire, y observant toujours une extrême propreté et une grande exactitude. Aussi on le regardoit à Rome comme un des plus forts dessinateurs de toutes les écoles. Cependant, comme son application aux ouvrages d'ornement et d'architecture a toujours été prédominante, il est certain que ces sortes d'études ont traversé le progrès qu'il auroit pu faire dans les tableaux d'histoire. Il ne laissa pas de faire à Rome quelques tableaux d'histoire pour des seigneurs François. Il en fit deux pour le cavalier del Potze (du Puy), qui étoit un gentilhomme très-curieux des belles choses, et comme il avoit beaucoup de liaison avec le célèbre M. Poussin, il en tira de grandes lumières. Tous ceux qui le fréquentoient à Rome estimoient sa conduite. Il avoit de la prudence, une grande économie, beaucoup de courage, et il montra par plusieurs actions de vigueur qu'il étoit brave de sa personne et fort adroit à l'épée.

Étant revenu en France, M. des Noyers redoubla l'estime qu'il en avoit conçue, et le retint longtemps près de lui dans l'agréable maison de Dangu, qui est auprès de Gisors, dans le Vexin françois. M. Errard y peignit une galerie, et travaillant à des dessins qui devoient être exécutés en tapisseries, et qui représentoient l'histoire de Tobie, il fit un tableau où l'on voyoit ce même Tobie donner la sépulture aux corps des juifs que le roi Sennachérib avoit fait égorger. Ce fut à Dangu que M. Errard acquit l'estime et l'affection de M. de Ratabon, premier commis de M. des Noyers en la surintendance des bâtimens, et ce fut aussi à Dangu que M. Errard et M. de Chambray travaillèrent de concert à traduire d'italien en français, les quatre livres d'architecture d'André Palladio, que M. de Chambray a fait imprimer. Ils ont composé de concert le livre qui a pour titre : *Parallèle de l'Architecture antique avec la moderne*, dont les planches ont été gravées d'après les dessins de M. Errard, et sous sa conduite, et ils s'attachèrent aussi à traduire l'*Art de la peinture* de Léonard de Vinci. Mais M. Errard fit graver et publier sous son nom le recueil de plusieurs vases antiques, de divers tro-

Digitized by Google

phées et de différents ornements qu'il dédia à la reine de Suède. Il donnoit en même temps quantité de dessins d'architecture et d'ornements aux plus habiles ouvriers de Paris, où il revint de Dangu travailler à quelques tableaux pour la galerie de l'hôtel de la Ferté-Senneterre, et pour d'autres appartements du même hôtel, qui a été détruit pour donner de l'étendue à la place des Victoires.

En 1645, il fit un des tableaux que le corps des orfèvres présente à Notre-Dame le premier jour de mai. Il en tira le sujet du neuvième chapitre des Actes des Apôtres, et représenta saint Paul, qui, avant sa conversion, ayant longtemps persécuté les chrétiens et pour punition étant privé de la vue, la recouvra dans la ville de Damas par le ministère d'Ananias, disciple du Sauveur, qui lui impose les mains sur les yeux, et lui en fait tomber des écailles. Ce tableau a été enlevé de Notre-Dame. Peu de temps après, il fit le tableau de la résurrection du Sauveur, qui se voit au grand autel des Pères Minimes de Chaillot.

En 1646, il commença à travailler pour le roi qui étoit alors logé dans le Palais Royal. M. le cardinal de Mazarin, premier ministre d'État et surintendant des bâtiments de Sa Majesté, employa M. Errard pour toutes les décorations d'un opéra italien, qui avoit pour sujet les amours d'Orphée et d'Eurydice, et qui parut dans la même salle où se fait aujourd'hui l'opéra. M. Errard fut produit pour cet ouvrage par M. de Ratabon, qui étoit alors auprès de M. le cardinal en la même qualité de premier commis dans la surintendance des bâtiments qu'il avoit déjà eue sous M. des Noyers. Les décorations en furent magnifiques, et entre autres celles d'une salle feinte dont tous les ornements étoient rehaussés d'or. Dans le lambris qui étoit composé d'architecture, on voyoit plusieurs tableaux que M. de Sève l'aîné, qui depuis a été recteur de l'Académie, avoit peints et finis d'après des dessins que M. Errard n'avoit fait que de pratique. Ce fut à l'ouvragé de cette salle que M. Coypel, qui est aujourd'hui directeur de l'Académie, et qui n'étoit alors âgé que de quinze à seize ans, commença à travailler pour M. Errard, qui le mit à rehausser d'or une grande frise de rinceaux ou ornements de feuillages qui se dessinoit en perspective. Quoique la frise eût été ébauchée par des peintres qu'on tenoit pour très-habiles en ces sortes d'ouvrages, elle étoit presque toute estropiée, et M. Errard remarquant avec attention que M. Coypel rectifioit de lui-même tout

Digitized by Google

cet ouvrage, il lui fit faire avec joie tout le pourtour de la salle, et lui donna mille témoignages d'amitié, lui offrant tous ses dessins pour étudier.

En 1647, M. Errard peignit pour M. le Charron, qui étoit trésorier de l'extraordinaire des guerres, et père de Madame Colbert, un cabinet lambrissé de menuiserie dans une maison de l'île de Notre-Dame, sur le quai qui regarde le port au foin. Dans le plafond, et dans les faces du lambris, il fit des tableaux dont les sujets étoient tirés des métamorphoses d'Ovide (1).

Dans ce temps-là les habiles peintres étoient continuellement inquiétés par les jurés de la maîtrise, au préjudice des priviléges obtenus du roi. Cette élite d'habiles gens fit une union; et tous s'étant concertés pour affranchir la peinture et la sculpture de la domination des maîtres, ils travaillèrent à l'établissement de l'Académie où M. Errard contribua avec un zèle extraordinaire, de sorte qu'en 1648, la compagnie fut formée et appuyée de la protection du roi. M. Errard fut un des douze qui prirent le nom d'anciens ou professeurs, et le rang de ces douze anciens ayant été tiré au sort, le second rang échut à M. Errard. Il fit sa fonction au mois de mars, qui étoit le second des douze premiers mois; car l'Académie avoit été établie en février. Il fut élu pour trésorier avec M. Guillain, en en 1651. Ce fut en ce temps-là qu'il se fit une jonction de l'Académie et du corps des maîtres. M. Errard travailla beaucoup à régler les conditions qui facilitèrent cette jonction. En 1654, il fut l'un des quatre recteurs qui remplirent les premiers ces quatre nouvelles charges, érigées par les statuts de la même année, et il l'exerça pendant le quartier d'octobre. En 1660 M. Errard eut un grand démêlé dans l'Académie avec M. Bosse qui y enseignoit la perspective, et qui avoit la qualité de conseiller honoraire dans l'assemblée. M. Errard se plaignit à la compagnie de ce que M. Bosse avoit mis au jour un traité des proportions des figures antiques, prises sur ses dessins. M. le Bicheur, qui étoit du corps de l'Académie, et qui avoit fait imprimer un traité de perspective, joignit ses plaintes à celles de M. Errard. Ce différend eut des suites qui firent exclure M. Bosse du corps de la compagnie. En 1664, M. Errard fit présent à la compa-

(1) Le reste de l'ouvrage étoit enrichi d'ornements peints et de dorures. (*Brouillon de Guillet.*)

Digitized by Google

gnie de quatre volumes qui contenoient les ouvrages d'architecture, de peinture et d'ornements dont nous avons parlé.

Cette suite des affaires de l'Académie nous a fait interrompre l'ordre des temps touchant la suite de ses ouvrages que nous allons reprendre.

Après les guerres de Paris, en 1653, il peignit au Louvre quelques plafonds de l'appartement de M. le cardinal Mazarin, au-dessus de l'appartement du roi. En 1655, il peignit aussi le plafond de la chambre du billard, dans le même appartement de M. le cardinal.

Ensuite, continuant l'ouvrage du Louvre, il fit peindre et enrichir d'ornements et de dorures la chambre du roi, dont M. le Sueur avoit déjà fait le tableau du plafond qui en a été enlevé, et dont nous avons fait mention en parlant des ouvrages de M. le Sueur. A côté de la même chambre, M. Errard fit encore peindre, orner et dorer un petit oratoire pour le roi, où M. Coypel, sur les simples pensées de M. Errard, peignit deux petits tableaux, après en avoir fait lui-même toutes les études.

Comme les ouvrages du Louvre ont été faits à diverses reprises, nous allons continuer le détail sans nous arrêter précisément à l'ordre des années. Ainsi, dans l'appartement nouveau de la reine-mère où l'on voit les peintures à fresque du sieur Romanelli, M. Errard a fait dorer et peindre tous les ornements des lambris et des embrasures des croisées, fort riches et bien ordonnés. Il a fait ensuite enrichir, peindre et dorer un petit cabinet sur l'eau, dont les ornements sont d'une richesse extraordinaire. Dans la suite du même appartement, il a fait faire, sous sa conduite et sur ses dessins, plusieurs ouvrages de stuc par MM. Marsy et par d'autres sculpteurs (1). Mais, enfin c'étoit lui qui donnoit tous les dessins des ouvrages qui se faisoient chez le roi pour la sculpture, la menuiserie, la serrurerie, et généralement pour tout le travail qui dépend du dessin.

Ce fut à peu près en ce temps-là qu'ayant résolu de se marier, il épousa la nièce de M. du Plessis, écuyer de M. le duc de Vermeuil, fils naturel de Henry le Grand, et abbé de Saint-Germain des Prés. M. Errard eut tout sujet d'être content du bien et des bonnes qualités de sa femme, qui l'auroit rendu encore plus heureux s'il en eut eu

(1) Il y devoit faire ensuite la peinture qui n'a pas été exécutée. (*Brouillons de Guillet.*)

Digitized by Google

des enfants. Elle lui apporta une dot de quarante mille livres, où de son côté il ajouta une pareille somme, qui étoit le fruit de son travail, dont avec le temps les rétributions furent très-considérables.

En 1659, il fit encore peindre et orner dans le Louvre l'appartement en haut de l'auguste reine Marie-Thérèse. Tous les tableaux sont de M. Coypel, qui, sur les simples pensées de M. Errard, en faisoit toutes les études; ce qui se doit entendre en général de tout ce qu'il a fait pour M. Errard : ainsi nous ne le répéterons pas davantage.

Nous avons été contraints d'anticiper sur l'ordre des années pour donner une suite aux ouvrages du Louvre; car, en 1657, il avoit travaillé au palais des Tuileries, dans la salle des machines destinée pour les ballets et pour les comédies, où il eut le soin de toutes les décorations, de la dorure et des ornements des balcons et du plafond de l'amphithéâtre. C'est de ce plafond que M. Coypel a fait tous les tableaux.

Quand les ouvrages du roi donnoient quelque temps de relâche à M. Errard, il l'employoit pour des particuliers, en homme très-laborieux, et dont le talent étoit fort recherché. Il travailla pour M. de la Bazinière, trésorier de l'épargne, et fit faire quantité d'ornements dans la belle maison nommée aujourd'hui l'hôtel de Bouillon, sur le quai Malaquais.

Ensuite, il travailla dans la rue Vivienne, pour M. Catalan, un des fermiers-généraux. Il fit aussi un ouvrage considérable et d'une composition très-riche pour la grande chambre du parlement de Rennes, dont il avoit entrepris, conduit et fait faire toute la menuiserie à Paris : M. Coypel peignit pour le plafond de cette grande chambre neuf grands tableaux, dont les sujets allégoriques regardoient les attributs de la Justice. M. Errard fit aussi peindre et orner le plafond et le lambris de la seconde chambre des enquêtes du parlement de Paris. Dans ce plafond il y a quatre tableaux de forme ronde, dont les sujets regardent aussi les attributs de la Justice. Le grand et principal tableau de ce plafond est de M. Perrier.

En 1661, il commença à travailler au petit château de Versailles, que le roi vouloit faire un peu rétablir, et pendant l'année 1662, il continua de l'orner et de l'enrichir : M. Coypel y peignit (1) le pla-

(1) A l'accoutumée. (*Brouillon de Guillet.*)

Digitized by Google

fond du petit salon ; mais ces ouvrages ont été détruits par les divers changements qui se sont faits au bâtiment de Versailles.

M. Errard fit aussi quelques ouvrages au château de Saint-Germain en Laye, et quelques autres dans l'église de la paroisse. Il en fit à Fontainebleau pour l'appartement de la reine-mère, où M Coypel peignit un tableau.

Dans ce temps-là Mgr Colbert, qui a été protecteur de l'Académie, étant entré dans le ministère, établit un conseil des bâtiments, où il appela M. le Brun pour contribuer à une partie des ouvrages qui dépendent du dessin. M. Errard voyant que M. Colbert lui donnoit un compétiteur, fit la proposition de l'établissement de la nouvelle Académie de Rome, projetée en faveur des étudiants françois, qui vont se prévaloir de ce que l'Italie conserve de plus remarquable pour la peinture et la sculpture. M. Colbert agréa la proposition de M. Errard, lui donna la conduite de cet établissement et l'y envoya. Ainsi, M. Errard fit une retraite glorieuse et utile, parce que cette conjoncture le fit payer de plus de trente mille livres, qui lui étoient dues pour les ouvrages du roi. Il partit de Paris au mois de mars 1666, avec douze étudiants. Etant à Rome, il y signala sa prudence pour l'institution de cette académie. Aussi les progrès qui se firent dans cette nouvelle école furent si grands, si glorieux à la France et si célèbres parmi les étrangers, qu'il s'en attira des louanges universelles. Les jeunes peintres sous son inspection y faisoient à l'envi des copies des bons tableaux, et les jeunes sculpteurs en faisoient réciproquement des plus belles statues et des meilleurs bas-reliefs. Il fit mouler la colonne Trajane et plusieurs figures antiques dont les creux sont à Paris.

Cependant il s'attachoit fort à l'architecture, et ce fut en ce temps-là, qu'il envoya de Rome à Paris le dessin de l'église des religieuses de l'Assomption de la rue Saint-Honoré. Cette église est une rotonde ou bâtiment couvert en dôme ou coupole. Elle a dix toises et deux pieds de diamètre. Le dedans est embelli de plusieurs pilastres d'un ordre corinthien, qui viennent se terminer à une corniche qui porte un rang de croisées. A l'entrée de l'église il y a un portique, soutenu par huit colonnes qui sont aussi d'une ordonnance corinthienne. M. Errard en envoya le dessin à M. Cheret, maître-entrepreneur, qui s'est ingéré d'y ajouter quelque chose, contre la pensée et les savantes dimensions de M. Errard ; ce qui doit imposer silence à

Digitized by Google

l'injuste critique de ses envieux, puisque son absence lui a ôté la conduite de l'ouvrage. La première pierre en fut posée au mois d'août 1670; depuis, plusieurs habiles peintres, qui sont du corps de l'Académie, ont fait des tableaux pour l'embellissement de cette église (1).

En 1673, M. Coypel ayant été envoyé à Rome pour être directeur de l'Académie de France, M. Errard revint à Paris et prit séance en l'assemblée de la compagnie, qui lui marqua ses sentiments d'estime sur sa conduite en l'établissement de l'académie de Rome. Mais le temps que M. Coypel avoit demandé pour son séjour en la même académie de Rome étant expiré, et sa famille sollicitant avec ardeur son retour à Paris, M. Errard fut nommé une seconde fois pour y retourner en 1675. Alors l'Académie royale de Paris lui donna par honneur la qualité de directeur. La minute de la lettre expédiée pour cette qualité ayant été signée de la main de M. Colbert, fut aussi signée de toute la compagnie, qui ordonna que cette lettre seroit présentée à M. Errard par les officiers en exercice; en même temps, on lui donna une procuration pour l'exécution des lettres du roi touchant la jonction qui se devoit faire de l'Académie royale de France et de l'ancienne académie de Rome, nommée l'Académie du Dessin ou de Saint-Luc. M. Errard devoit partir pour Rome au printemps de l'année 1675, mais s'étant marié en secondes noces vers ce temps-là, il ne partit de Paris qu'en automne. M. Errard étant revenu à Rome, continua d'y rendre les exercices de l'école très-florissants, et fixa la jonction de l'Académie royale de Paris et de celle de Saint-Luc; cette dernière lui avoit autrefois donné le titre et le rang de prince. Ce mot de prince répond à celui de directeur ou de principal de ses officiers.

---

(1) Le tableau d'un Crucifix qui fait face vers la porte est de M. Coypel; Celui de la Nativité, qui est au maître-autel, et que l'auteur de la Description de Paris, ancien et nouveau, attribue à M. le Brun, est de M. Houasse. M. de la Fosse a peint une Assomption dans le plafond, et a fait, proche la grille des religieuses, le tableau qui représente l'apôtre saint Pierre, que l'ange tire de la prison où Hérode l'avoit fait mettre, comme il est rapporté au douzième chapitre des Actes des Apôtres. M. Stella y a peint une Annonciation; M. Coypel le jeune une Conception, une Visitation et une Purification. M. Boulogne l'aîné a représenté le mariage de la Vierge avec saint Joseph, et M. de la Fosse a fait encore un Couronnement de la Vierge pour le chœur des religieuses. (*Brouillons de Guillet.*)

Digitized by Google

En 1683, ses applications continuelles et son âge avancé lui firent souhaiter les douceurs du repos, et pendant ces souhaits, M. le marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat, surintendant des bâtiments et protecteur des deux Académies, le voulant soulager des fatigues de son travail, trouva à propos d'envoyer à sa place M. de la Tuillière, homme de lettres distingué par un grand mérite, et amateur de la peinture et de la sculpture, qui a pris le soin de l'académie de Rome. M. Errard se retira dans un beau logis qu'il avoit acquis à Rome proche l'église de la Paix; il y finit sa vie avec de grandes marques de piété en 1689, âgé de quatre-vingt-deux ans. Sur la nouvelle de sa mort, l'Académie royale, qui en fut sensiblement touchée, lui fit faire un service dans l'église des Petits-Augustins. L'appareil funèbre passoit l'ordinaire et convenoit au rang d'un directeur. Il a été regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il avoit de l'esprit, de la probité, un jugement solide. Il étoit ferme dans ses sentiments, et les soutenoit avec vigueur. Enfin, il a toujours si bien rempli les devoirs d'un bon académicien, que la compagnie n'oubliera jamais ses bonnes qualités, et pour conserver le souvenir des traits de son visage, elle a résolu de faire faire son portrait dans une des premières réceptions des aspirants.

ÉPITAPHE DE M. ERRARD A SON TOMBEAU DANS LE CLOÎTRE DE SAINT-LOUIS DES FRANÇOIS A ROME.

D. O. M.

CAROLUS ERARD,
Aremoricus,
In Parisiensi Pictorum, Sculptorum
Et Architectorum Academiâ
Rector;
In Romanâ Divi Lucæ
Princeps;
Regiæ vero quam Ludovicus Magnus
In urbe fundavit
Prœfectus;
Ecclesiæ hujusce, Domûs et Xenodochii
Administrator,
Insigni peritiâ, honestate, religione,
Commendatissimus,
Obiit
Die XXV maii, anno Domini MDCLXXXIX,
Ætatis suæ LXXXVIII.

Digitized by Google

EPITAPHE DE M. ERRARD PLACÉE SUR SON TOMBEAU DANS LE CLOÎTRE DE SAINT-LOUIS DES FRANÇOIS A ROME.

Au Dieu souverain en bonté et en puissance.
CHARLES ERARD,
Breton,
Recteur en l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture de Paris;
Prince dans l'Académie romaine de Saint-Luc;
Directeur de l'Académie royale, que Louis le Grand a fondée dans cette ville;
Administrateur de cette église, maison et communauté;
très-recommandable par sa rare habileté, sa droiture et ses sentiments de religion,
Mourut le 25 may, année du Seigneur 1689, âgé de 88 ans.

L'Académie conservait, de Charles Errard, un médaillon qu'une note manuscrite, annexée au dossier du peintre, mentionne dans les termes suivants :

« Le médaillon de Charles Errard, de Nantes, peintre et architecte, l'un des douze anciens lors de l'établissement de l'Académie royale de peinture et de sculpture; recteur et directeur de ladite Académie, nommé par le roi le premier directeur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, établie par Sa Majesté, à Rome, le 6 janvier 1666, mort à Rome le 25 mai 1689, âgé de 83 ans, moulé sur le marbre qui est à son tombeau dans l'église de Saint-Louis des François à Rome. »

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

JANVIER 1855.

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — La séance du 9 janvier 1855 a été à peu près remplie par une lecture pleine d'intérêt de M. Blanchard-Merveau sur Luçon. L'auteur, avec autant d'élégance que d'érudition, a passé successivement en revue l'origine de la ville, son histoire, celle des évêques, et a terminé par une description de la cathédrale, du cloître et de l'évêché. Ce travail, qui a donné lieu à quelques observations curieuses de la part de MM. Parenteau et de Girardot, ne peut guère s'analyser, tant les faits y sont pressés.

— Nous avons eu occasion de mentionner les découvertes de débris gallo-romains qui avaient été faites depuis quelques mois sur le sol de la Vendée. Notre ami, M. B. Fillon, nous en signale encore quelques-unes assez importantes, qui en augmenteront la liste déjà si nombreuse.

A Jard, bourg fort ancien, qui renferme plusieurs gisements de substructions antiques, on a mis dernièrement au jour une assez grande quantité de fragments de poteries, parmi lesquels était un fort beau plat en terre rouge, parfaitement intact, décoré d'oiseaux et de feuillages en relief, et portant la marque du fabricant écrite en caractères inconnus, comme l'on en voit sur plusieurs autres vases de la même époque, déterrés soit en France, soit en Angleterre.

A Dompierre, près Napoléon-Vendée, on a retiré d'un champ beaucoup de pots en terre grossière, remplis de cendres et de débris d'ossements humains, qui témoignent qu'il y avait un cimetière en cet endroit. Ces pots paraissent appartenir au IIIe ou IVe siècle. Des fouilles qui doivent être exécutées l'été prochain, produiront sans doute de curieux résultats.

A la Lévinière, commune de Bournezeau, le soc de la charrue a mis sur les traces d'une villa d'une vaste étendue, dont on a exploré déjà les restes de deux appartements. Le nom de la Lévinière vient évidemment de celui de Levinius, créateur de cette villa.

A Javarsay, commune de Saint-Philbert-de-Pont-Charrault, les fermiers de la métairie de l'ancien prieuré ont fait une rencontre de même nature.

Nous enregistrerons, en outre, la découverte d'une nouvelle salle pavée en carreaux de terre cuite en forme de losanges, qui faisait partie de la belle villa de Saint-Médard-des-Prés; d'un *aureus* de Domitien, et de quelques deniers d'argent de Vespasien, Trajan, Adrien, Faustine et Marc-Aurèle, aux environs des Herbiers.

Le produit de la plupart de ces diverses trouvailles a été déposé par les soins de MM. de la Brière, receveur général, et Léon Audé, conseiller de préfecture, à la Mairie de Napoléon, où l'on a eu la bonne pensée de fonder

Digitized by Google

un petit musée départemental destiné à recevoir les antiquités recueillies dans la Vendée. Nous ne doutons pas que chacun ne s'empresse de concourir à la réalisation de ce projet, qui sera approuvé de tous les hommes intelligents.

— PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES, POUR L'ANNÉE 1855.

I. — SCIENCES.

1° *De l'éclairage au gaz, au point de vue de l'hygiène publique.*

Les concurrents pourront, s'ils le désirent, limiter le champ de leurs investigations à l'examen d'un point spécial relatif à la production, à l'épuration, à la distribution ou à l'emploi du gaz de l'éclairage. La Société académique appelle spécialement l'attention des concurrents sur la composition variable du gaz et son mélange avec l'oxyde de carbone ou des combinaisons sulfurées, ainsi que sur les conséquences de ces faits.

2° *Études géologiques sur la Bretagne ou l'une de ses parties.*

La Société entend encourager toutes les recherches géologiques faites en Bretagne et spécialement dans la Loire-Inférieure. Elle attacherait un intérêt sérieux à des études qui, bien que circonscrites dans un faible rayon, auraient des conséquences utiles à l'agriculture ou à l'industrie.

II. — TECHNOLOGIE.

Passer en revue les diverses productions végétales dont on peut extraire une boisson alcoolique qui remplace le vin. S'arrêter surtout à celles qu'il est facile d'obtenir en France par la culture, et qui offrent le moyen de fabriquer à un prix modéré une boisson agréable et saine.

Des échantillons authentiques des produits obtenus, devront être joints aux mémoires envoyés.

III. — ÉCONOMIE.

Étude des moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande, et, par suite, des conditions de meilleure alimentation chez le peuple.

Le prix de la viande, qui s'élève progressivement, malgré les mesures administratives qui facilitent l'entrée des bestiaux étrangers, tend à limiter la consommation de cet aliment dans les ménages pauvres. La Société académique appelle sur ce grave sujet l'attention des économistes, en instituant un prix pour le meilleur mémoire qui lui sera soumis.

IV. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

1° *Faire le précis historique des constructions navales dans le département.*

Les concurrents pourront se placer, à leur choix, soit au point de vue technique de la construction, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette belle industrie, qui progresse chaque jour à Nantes.

2° *Du commerce de Nantes. — Son passé, — son état actuel, — son avenir.*

Les mémoires adressés à la Société, devront traiter de l'influence que le bassin à flot de Saint-Nazaire et les diverses lignes de chemins de fer sont appelés à exercer sur le commerce maritime de Nantes. La Société accueillerait avec faveur toute discussion sur les moyens d'accroître l'importance de nos relations.

V. — LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS.

1° *Études biographiques sur un ou plusieurs Nantais célèbres.*

Digitized by Google

2° *Appréciations sur les monuments de l'art, à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure.*

Les mémoires manuscrits devront être adressés avant le 1er septembre 1855, à M. le Secrétaire général de la Société académique de Nantes. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté, mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1855.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des Mémoires couronnés.

— EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855. Les ouvrages destinés à l'Exposition devront être déposés au Palais des Arts, avenue Montaigne, avant le 15 mars prochain, à minuit. Chaque auteur remettra une notice contenant ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, son adresse, enfin la désignation de chacun de ses ouvrages. Les caisses seront adressées à :

« *Monsieur le commissaire général, chargé de la direction de l'exposition universelle des beaux-arts, avenue Montaigne, à Paris.* »

Pour plus amples renseignements, des notices imprimées sont mises à la disposition des artistes, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, au palais de l'exposition et aux chefs-lieux des départements.

— Nous avons vu, chez notre sculpteur Barré, une statue destinée à l'exposition de 1855. *Graziella*, c'est le nom de la jeune Napolitaine sur laquelle M. de Lamartine a écrit un de ces épisodes qui vont droit au cœur les plus cuirassés et y font brèche. L'artiste a placé sa *Graziella* assise au bord de la bleue Méditerranée, et oubliant, dans sa douleur, ses filets inutiles. La pose, le charme de la forme, la profondeur de la pensée, tout est parlant, et eût pu se passer des quelques mots extraits du livre pour être gravés sur le roc.

Cette statue fera sans nul doute beaucoup d'honneur à Barré, mais jamais autant que nous en souhaitons à un artiste de cœur non moins que de talent. (*Auxiliaire breton*, 30 janvier 1855.)

— L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, vient de décerner à notre collaborateur, M. Émile Grimaud, auteur des *Fleurs de Vendée*, une médaille d'argent, pour un poème intitulé : *Le Proconsul*.

— Par décision de M. le maire de Rennes, M. Émile Delabigne-Villeneuve, sous-bibliothécaire, vient d'être nommé bibliothécaire en chef. — M. L. Bidard, docteur en droit, avocat près la Cour de Rennes, est nommé sous-bibliothécaire.

— Dans sa séance du 5 janvier 1855, le Conseil général des ponts et chaussées a adopté le tracé suivant, *à l'unanimité* :

1° Chemin de fer de Rennes à Brest, par Saint-Brieuc et Morlaix, ligne du Nord ;

Digitized by Google

2° Chemin de Nantes à Lorient, par Savenay, Pont-Château et Redon, avec prolongement jusqu'à Quimper;

3° Chemin de Rennes à Redon;

4° Embranchement entre Napoléonville et la ligne de Nantes à Lorient;

5° Le chemin de Rennes à Saint-Malo, par Dol.

— Mouvement de la population pendant l'année 1854 :

Ville de Rennes.	Naissances.....	1280
	Décès.....	1618
	Mariages.....	314
Ville de Lannion.. . . .	Naissances.....	205
	Décès.....	192
	Mariages.....	26

NÉCROLOGIE. — M. Jérôme-Louis-Marie Bôcher, président du Tribunal civil de première instance de Guingamp, y est décédé le 10 janvier 1855. Né à Rennes, il fut nommé juge à Guingamp, le 24 décembre 1818; juge d'instruction, le 5 août 1840; président par décret du 8 juillet 1851, en remplacement de M. de Kergrist.

— Une douloureuse existence vient de s'éteindre. Victor Lemonnier, auteur de bien des vers et de quelques jolis dessins à la plume, est mort après une longue maladie. Bon et honnête cœur s'il en fut, Victor Lemonnier est un fatal exemple des vocations mal comprises. Il eût été peintre, et il a voulu être poète. Les déceptions ont usé son âme, et la mort d'une mère chérie lui a porté un dernier coup, dont il ne s'est pas relevé.

(*Auxiliaire breton* du 13 janvier 1855.)

— Stanislas-Philippe de Kerhallet, commandant en second la *Pomone*, a succombé devant Sébastopol le 16 décembre 1854. Cet officier d'avenir était né à Brest, où il laisse de profonds regrets.

— L'abbé Litoust, chanoine, vicaire général de Nantes, est décédé dans cette ville, le 12 janvier 1855. Après avoir été pendant plus de quinze ans supérieur du Petit-Séminaire de Guérande, il était devenu supérieur de la congrégation des sœurs institutrices de Saint-Gildas, qu'il dirigeait avec autant de zèle que de sagesse.

— M. de Courson, le doyen probablement de nos officiers généraux de la marine, contre-amiral en retraite, officier de la Légion d'honneur, est décédé le 12 janvier 1855 à Saint-Brieuc, sa ville natale, à l'âge de 93 ans. Sa famille possède de précieux documents, qui lui permettraient de publier d'intéressants mémoires. On peut juger de combien d'épisodes a pu être semée une carrière maritime commencée à 14 ans et terminée à 65, en 1827, époque où il a pris sa retraite.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

LAURE ET HENRI; par miss Sinclair. Traduit de l'anglais par Mlle Rilliet de Constant. 2e *édition,* illustrée de 8 dessins, par G. Roux. (Bibliothèque choisie d'ouvrages pour la jeunesse.) In-18 de 12 ff. 179. Impr. de Bernard, à Poitiers. — A Paris, chez Grassart, publié par Ed. Mathey, éditeur.

COLLOQUE FRANÇAIS ET BRETON, ou Nouveau vocabulaire. Nouvelle édition corrigée et augmentée d'une table de matières. In-12 de 6 ff. 273. Impr. de Blot, à Quimper.

HENRIOU bian brezounec ha latin, pe abrege eus al levr ar Briez. *Pevare edition.* In-32 de 4 ff. 172. Impr. de Desmoulins, à Landerneau.

PRIÈRE à N.-S. J.-C. et à sa très-sainte et bonne Mère pour la bénédiction des maisons et se préserver des chiens enragés. In-4° d'174 de f. — PRIÈRE pour obtenir la protection de N.-S. J.-C. In-4° d'174 de f. Impr. de Catel, à Rennes. Prix de chacune. . . . . ».10

EUCOLOGE ROMAIN, ou livre d'heures en latin et en français. In-32 de 12 ff. 374. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

PAROISSIEN ROMAIN. In-18 de 23 ff. 173. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

AU COIN DU FEU, par Émile Souvestre. 3e *édition.* In-18 anglais de 7 ff. — Paris, Michel Lévy. . . . . 2.»»

CANTIQUE en l'honneur de N.-D. de la Salette. In-18 d'179 de f. Impr. Masseaux, à Nantes.

ÉPITRE à l'Empereur de Russie sur la guerre d'Orient, par Boullault. In-8° d'178 de f. Impr. Mellinet, à Nantes. . . . . ».15

LA GLOIRE DE SAINTE ANNE, en l'origine et progrès admirables de la célèbre dévotion de sa chapelle miraculeuse, près d'Auray, en Bretagne. In-18 de 4 ff. Impr. Lamarzelle, à Vannes.

HEURES DE NOTRE-DAME *Nouvelle édition,* revue et augmentée. In-18 de 4 ff. 173. Impr. Lamarzelle, à Vannes.

L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA SAINTE VIERGE. In-8° d'1 f. 172. Impr. Mellinet, à Nantes.

ŒUVRES DE CHATEAUBRIAND. Atala et le Dernier Abencérage, avec gravures. In-18 jésus de 7 ff. — Paris, Gabriel Roux. Édition en 30 vol. à. 1.50

LES RUINES, poésie; par Mlle Élisa Morin. In-8° d'174 de f. Impr. Guéraud, Nantes.

LE SERMENT, ou la Chapelle de Bethléem, par le comte de Saint-Jean. In-8° de 12 ff. 174. Impr. Guéraud, à Nantes. 2.50

TRAITÉ D'AGRICULTURE, à l'usage des écoles. Par Eugène Grollier. 3e édition. In-18 de 8 ff. Impr. Lamarzelle, à Vannes. — Paris, Mme veuve Maire-Nyon. 1.10

PEDENNEU aveit santeflein en deueh, eit cleuet en overen, etc. *Édition nehué.* In-18 de 7 ff. Impr. Lamarzelle, à Vannes.

Digitized by Google

Livre er congréganistet, pé régleu, pedenneu, hag officieu. Aveit er ré e zou é conségration er huerhiés vari. In-18 de 9 ff. 1/3. Impr. Lamarzelle, à Vannes.

Moniteur des connaissances utiles et pratiques, journal mensuel des découvertes, recettes et notions utiles. (N° 1, janvier 1854). In-8° de 24 ff. Impr. Favre, à Niort. — A Paris, rue de Seine, 12. Prix annuel. . . . . 4.»»

Fleurs de Vendée, poésies; par Émile Grimaud. In-18 anglais de 7 ff. Impr. Guéraud, à Nantes. — Paris, chez Dentu, Palais-Royal. 3.50

Petit itinéraire de Paris a Nantes, avec 16 gravures et une carte (Bibl. des chemins de fer). In-32 de 2 ff. — Paris, chez Hachette. . . . . ».50

Almanach de la Vendée, pour 1855. In-12 de 2 ff. 1/2. Impr. Bideaux, à Luçon.

Almanach général le Vendéen, par le père Lévesque. 1855. In-12 de 2 ff. Impr. Yvonnet, à Napoléon. . . . . ».15

Almanach général du département de la Vendée, 1855. In-18 de 2 ff. Impr. Robuchon, à Fontenay.. . . . . ».15

Aperçu de quelques nouveaux moyens de cultiver la Vigne et la Pomme de terre, et de les préserver des maladies régnantes; par Magouet, praticien viticulteur. In-8° de 4 ff. Impr. Guéraud, à Nantes. . . . . 1.»»

Extraits généalogiques, historiques, nécrologiques, ou Nomenclature relative aux parents et alliés du comte Armand de Guerry de Maubreuil, marquis d'Orvault, qui ont servi la cause monarchique dans tous les temps, et continué, depuis 1790, à servir la cause royaliste, dite aussi « *celle du trône et de l'autel,* » classée en six catégories; savoir : ceux qui ont servi la cause, etc.; ceux qui sont morts pour la cause. In-8° de 3 ff. Impr. Saint-Evron, à Rouen.

Le Grand Almanach vendéen, 1855. In-12 de 2 ff. 1/2 Impr. Fillon, à Fontenay. ».15

Notice sur la vie et les travaux de Boivin (Louis-Hyacinthe), botaniste (né à Compiègne (Oise), le 27 août 1808; mort à Brest (Finistère), le 7 décembre 1852), par M. le comte Jaubert. In-8° d'1 f. Impr. Martinet, à Paris.

Manuel du jubilé, imprimé par ordre de l'évêque de Luçon, à l'occasion du jubilé de 1854-1855. In-18 de 2 ff. Impr. Bideaux, à Luçon.

La Nuit de Noel à l'église Saint-Nicolas de Nantes, en 1854; poésie, par le comte de Saint-Jean. In-8° d'1/2 f. Impr. Guéraud, à Nantes.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Plan de Sébastopol et carte de la Crimée. Impr. aut. de Péquignot, à Nantes.

Borda, vaisseau-école, rade de Brest, lith. par Th. Henry. Impr. lith. de Saget, à Brest.

Douarnenez (pointe du Rosmeur). — Église de Plogonnec, près Locronan. — Église de Kerfeuntun, près Quimper, dessinés par A. de Longchamp. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

Œuvre de l'adolescence à Brest : intérieur de la Chapelle. Impr. lith. de Saget, à Brest.

Manoir de Penenguer. — Calvaire et chapelle de St-Veinec, vues par A. de Longchamps. Imp. lith. de Charpentier, à Nantes.

MUSIQUE.

Endymion, paroles de A. de Beaumont, musique d'A. Hignard. — A Paris, chez E. Heu.. . . . . 4.»»

Viens, ma sœur, barcarolle; paroles de Mme M. Saffray, Musique de F. Ponchard. — A Paris, chez Meissonnier. 2.50

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE

DU DÉPARTEMENT

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PRÉCÉDÉE

D'UN APERÇU HISTORIQUE SUR CES SOCIÉTÉS EN FRANCE.

A la fin du XVIIIe siècle, sous la double influence du sentimentalisme, inauguré par l'*Émile* de J.-J. Rousseau, et des opinions de l'école de Genève, représentée par Necker, ce premier doctrinaire, la société française s'occupait de questions philanthropiques. Et tandis que les hommes du monde improvisaient des utopies ridicules, lorsqu'elles n'étaient pas dangereuses, les hommes sérieux profitaient de cet engouement, car tout est engouement en France, pour améliorer les institutions sociales. Dans les salons de Mme Geoffrin, dans ceux de Mme du Deffand, à la ville comme à Versailles, on proclamait alors bien haut les droits de l'humanité!

Necker, dans un ouvrage intitulé : *De l'Importance des opinions religieuses*, publié en 1788, se préoccupait surtout de ce qui pouvait réconcilier le pauvre avec le riche, le prolétaire avec le propriétaire, celui qui vit de son salaire de chaque jour avec le dispensateur des subsistances. Cette idée heureuse et réparatrice, qui remet jusqu'à un certain point l'équilibre, il ne la trouva que dans une obligation de bienfaisance d'une part, de patience et de soumission de l'autre, dans un esprit général de charité mis en recommandation parmi les hommes. Ce fut sous les différents ministères de cet homme

Digitized by Google

de bien que les hôpitaux furent réorganisés; et, dans sa propre maison, dans Mme Necker, il trouva une auxiliaire éclairée et compatissante. Ce fut elle, en effet, qui, en 1780, fonda l'hôpital modèle connu d'abord sous le nom d'Hospice de Charité de Saint-Sulpice, et aujourd'hui sous celui de sa bienfaitrice. Dans cette maison, l'on vit, pour la première fois, les malades seuls dans leur lit; jusqu'alors, ils avaient été entassés plusieurs sur la même couche. D'autres institutions furent encore fondées en grand nombre, à cette même époque, et, entre autres, les Sociétés de Charité maternelle, dont j'ai à m'occuper dans ce travail.

Le principe fondamental de toute société, dit M. Thiers (1), c'est que chaque homme est chargé de pourvoir lui-même à ses besoins et à ceux de sa famille, par ses ressources acquises ou transmises. Sans ce principe, ajoute l'éloquent homme d'État, toute activité cesserait dans une société; car si l'homme pouvait compter sur un autre travail que sur le sien, pour subsister, il s'en reposerait volontiers sur autrui des besoins et des difficultés de la vie.

Et pourtant, combien de familles d'ouvriers, et je veux dire de familles d'élite, laborieuses, économes, ordinairement d'une bonne santé, succomberaient sous le poids des charges qui les accablent, si la charité ne venait à leur secours. Suivons un de ces jeunes ménages. L'homme a une profession lucrative, la femme elle-même vient ajouter le gain de son travail à celui de son mari : l'aisance règne autour d'eux. Bientôt un enfant survient, ce n'est qu'un bonheur de plus. Le mari redouble d'assiduité, car la femme peut avec plus de peine distraire quelques heures aux soins qu'exige le nouveau-né. Mais un second enfant amène la gêne : le travail du mari n'est pas plus productif, la femme est entièrement absorbée par ses occupations intérieures; les ressources ont donc diminué, et les charges augmenté. Ces pauvres gens souffrent en silence, ils ne voudraient rien demander : recevoir des aumônes ; ne leur en parlez pas, vous les offenseriez. Cependant, elle va devenir mère une troisième fois, elle est malade; elle ne peut s'occuper, même de son ménage : les souffrances de la misère font irruption de toutes parts;

(1) Rapport général présenté par M. Thiers, au nom de la commission de l'assistance et de la prévoyance publiques, page 6.

Digitized by Google

le mari s'irrite de ne trouver ni accueil empressé ni bien-être physique ; l'autre se froisse des exigences, du mécontentement qu'elle rencontre chez celui qui devrait la consoler. C'est alors qu'une voisine, une dame de charité, le curé, souvent le médecin, témoins ordinaires de ces souffrances, engagent la femme à solliciter des secours. Elle résiste d'abord ; mais ses enfants souffrent, mais son mari s'est couché la veille sans avoir pu assouvir sa faim, et s'il tombe malade, que deviendra la famille ? Pour elle, elle est résignée, quoique épuisée : c'est surtout aux autres qu'elle pense ; et, tout en rougissant, peut-être à l'insu de son mari, elle se laisse persuader, elle implore la bienfaisance publique. Et, comme son état semble le lui indiquer, c'est tout d'abord à la Société de Charité maternelle qu'elle va s'adresser.

Cette œuvre utile et éminemment morale fut fondée en 1788, à Paris, et par une femme : cela devait être. Mme Fouquet, fille de M. d'Autremont, ancien administrateur des hôpitaux, fut la fondatrice de cette association ; et, dès l'origine, elle sut lui concilier le patronage des personnes les plus recommandables : Marie-Antoinette en accepta le titre de protectrice, et le premier cachet de la Société, gravé sur un trait de Girodet, représente Moïse sauvé des eaux par la fille de Pharaon. Elle fut supprimée pendant les jours les plus terribles de la Révolution ; mais, à peine avait-on passé du Directoire au Consulat, qu'elle sortait de dessous les décombres, comme la Religion, mère de la Charité ! Mme de Pastoret y entra, pour ainsi dire, comme une seconde fondatrice. Mme de Fougeret, qui avait fait partie de l'œuvre tandis qu'elle était encore sous les auspices de la reine, reconnut dans Mme de Pastoret une auxiliaire selon les besoins de cette époque, et ils étaient immenses. En même temps qu'elle reprenait la présidence du conseil de cette œuvre, elle désigna sa nouvelle amie comme secrétaire.

Mme de Fougeret, Mme Grivel et quelques autres de leurs compagnes avaient essayé d'y intéresser Mme Bonaparte. Joséphine leur témoigna une vive, mais stérile bienveillance. Le moment n'était pas encore venu, pour le Pouvoir, de patronner officiellement une création de Marie-Antoinette. Cependant, l'Empereur se souvint plus tard de ces premières tentatives. En 1810, il voulut que l'impératrice Marie-Louise prît le titre de présidente. Un décret de 1811 mit une somme considérable à la disposition des

Digitized by Google

trésoriers. Mme de Pastoret fut nommée vice-présidente. Le cardinal Fesch, Cambacérès, reçurent des titres pompeux dans l'œuvre, et prirent part à plusieurs de ses séances. Un jour même, Napoléon fit venir ces dames à Saint-Cloud, et voulut leur imposer un uniforme. Quelques objections firent ajourner cette idée, emportée dans le tourbillon des derniers jours de l'Empire. Les deux décrets du 5 mai 1810 et du 25 juillet 1811 réorganisaient entièrement la Société de Charité maternelle. Il lui fut alors permis de recevoir des dons et legs, avec l'autorisation du Gouvernement, dans les formes prescrites pour les autres établissements de charité. L'action de la Société embrassait la France entière : un conseil général composé de hauts dignitaires de l'État et de dames nommées par l'Impératrice, imprimait la haute direction ; un comité central établi à Paris et des conseils d'administration organisés dans les chefs-lieux de département, formaient autant d'agents d'exécution. Les conseils d'administration rendaient compte au comité central tous les trois mois, et ce dernier tous les six mois au conseil général.

Une ordonnance royale du 21 octobre 1814 abrogea cette organisation (art. 1er) ; déclara, par son article 2, que la Société de Charité maternelle de Paris reprendrait immédiatement le régime qu'elle suivait antérieurement au décret du 5 mai 1810, et (art. 3) que les conseils d'administration établis dans les départements ne continueraient leurs fonctions que jusqu'à l'épuisement des sommes qu'ils avaient alors en caisse ou qui pourraient leur être accordées sur le fonds commun de la Société, déposé à la caisse d'amortissement. Par son article 4, la même ordonnance régla le mode de répartition du fonds commun. Enfin, par ses articles 5, 6 et 7, elle régla, dans les termes suivants, l'organisation des sociétés de charité maternelle qui pourraient se former à l'avenir dans les départements.

Art. 5.

« Il pourra être établi, sous l'approbation de notre ministre de l'intérieur, des sociétés de charité maternelle, à l'instar de celle de Paris, dans les villes qui, par leur population, peuvent exiger une institution de ce genre, et où il se présentera un nombre de souscripteurs suffisant.

» Les règlements et les comptes de ces sociétés seront soumis à l'approbation de notre ministre de l'intérieur.

Digitized by Google

ART. 6.

» Il sera mis chaque année, à compter de 1815, à la disposition de notre ministre de l'intérieur, une somme de cent mille francs, pour être distribuée, à titre de secours, aux sociétés de charité maternelle ; sur ces cent mille francs, quarante mille francs seront affectés à la Société de Paris, et le surplus sera réparti entre les sociétés des départements.

» Cette somme de cent mille francs sera comprise, chaque année, dans le budget du ministre de l'intérieur.

ART. 7.

» Les sociétés de charité maternelle sont placées sous la protection de notre bien-aimée nièce, la duchesse d'Angoulême, qui présidera, en cette qualité, lorsqu'elle le jugera convenable, la Société de Charité maternelle de Paris.

» Les résultats obtenus par les diverses sociétés maternelles, sont mis annuellement sous ses yeux par notre ministre de l'intérieur. »

Mme la duchesse d'Angoulême a présidé les sociétés de charité maternelle jusqu'en 1830, époque à laquelle elle fut remplacée, dans cette fonction, où elle ne cessa de témoigner le plus grand dévouement à la classe indigente, par la reine Marie-Amélie.

La Reine répartissait entre les différentes sociétés, la subvention du budget et les dons considérables que leur faisait sa famille, suivant leurs besoins justifiés ; les états de répartition, relatifs à la subvention, étaient ensuite présentés au ministre de l'intérieur, qui en ordonnançait le paiement, au nom des trésoriers des sociétés, et les faisait payer, sur les quittances de ces comptables, par les payeurs des départements. C'est, au reste, ce qui se pratique encore aujourd'hui.

Par un décret du 2 février 1853, les sociétés de charité maternelle furent placées sous la présidence et la protection de l'impératrice Eugénie. A son avénement au trône, elle les avait dotées d'une somme de 100,000 francs. Puis, le 15 avril de la même année, le *Moniteur* a publié le règlement suivant :

ART. 1er.

« Les sociétés de charité maternelle, placées, par le décret du 2 février 1853, sous la présidence et la protection de l'Impératrice,

Digitized by Google

conservent leur existence individuelle ; elles continueront d'être administrées conformément aux règlements et aux statuts qui les régissent.

ART. 2.

» Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de former une société de charité maternelle ou la reconnaissance de ces sociétés comme établissement d'utilité publique, seront adressées, par l'intermédiaire des préfets, au ministre de l'intérieur, qui, après avoir pris les ordres de l'Impératrice, donnera à ces demandes la suite qu'elles comporteront.

ART. 3.

» Les préfets transmettront les demandes de secours au ministre de l'intérieur, qui les soumettra à l'Impératrice ; le ministre préparera la répartition des crédits ouverts au budget de l'État, et, après que cette répartition aura été approuvée par l'Impératrice, il ordonnancera le montant de la subvention accordée à chaque société.

ART. 4.

» Dans la première quinzaine du mois de février, au plus tard, la présidente de chaque société de charité maternelle soumettra au préfet, en double expédition : 1° le compte moral de l'œuvre ; 2° le compte des recettes et des dépenses opérées pendant l'exercice précédent. Le préfet, après avoir approuvé ces documents, en adressera une expédition au ministre de l'intérieur.

ART. 5.

» Chaque année, le ministre de l'intérieur présentera à l'Impératrice un rapport sur l'ensemble du service des sociétés de charité maternelle, et signalera à l'attention de Sa Majesté celles qui auront mérité sa protection particulière. »

Ainsi, il n'y a plus de Société générale de Charité maternelle ; il n'y a plus que des sociétés particulières pour chacune des villes qui trouvent à propos d'en former. Seulement, un point à noter, c'est que, tandis que les autres sociétés de bienfaisance peuvent être autorisées par les préfets, celles-ci doivent l'être toujours par le ministre de l'intérieur. Mais, comme l'autorisation ministérielle ne suffit pas pour déclarer l'utilité publique, elles ne peuvent recevoir des dons et

Digitized by Google

legs, ni faire aucun acte de la vie civile, à moins d'être autorisées par un décret qui, seul, peut leur conférer l'existence civile.

Les sociétés de charité maternelle qui fonctionnent régulièrement en France, qui ont des règlements approuvés par des décisions ministérielles, et qui rendent compte de leurs opérations au ministre de l'intérieur, sont au nombre de cinquante-quatre.

Enfin, indépendamment de la Société de charité maternelle de Paris, il existe dans cette ville, depuis plus de quinze ans, une œuvre de bienfaisance appelée *Association des mères de famille*. Cette institution, sans être, à proprement parler, une société de charité maternelle et qui fonctionne en dehors du contrôle de l'autorité administrative, secourt annuellement plus de mille femmes en couches, et elle a reçu plusieurs fois des secours sur les fonds de l'État.

On a vu que le décret du 5 mai 1810, qui réorganisait les sociétés de charité maternelle, les plaçait sous la protection de l'impératrice et reine Marie-Louise. Dès que ce décret eut paru, le ministre de l'intérieur écrivit aux préfets pour qu'ils eussent à exciter le zèle des administrations locales, afin que des sociétés fussent fondées, au moins dans chacun des chefs-lieux de département. Dès le 25 juillet 1810, le comte de Celles, alors préfet de la Loire-Inférieure, invitait le baron Bertrand-Geslin, maire de Nantes, à ouvrir une liste de souscription pour créer une société de charité maternelle. « Dans les principales villes de l'empire, écrivait-il, il en existe déjà; et Nantes, une des villes que Sa Majesté affectionne le plus, n'offre aucune société. »

Alors, une invitation était un ordre, et l'on sait avec quelle promptitude il fallait obéir. Cinq jours après, le 1er août suivant, le préfet transmettait au maire une nouvelle lettre du ministre de l'intérieur, dans laquelle on lit : « Ce serait affligeant pour le département, l'un des plus peuplés et des plus riches, que le chef-lieu, l'une des villes considérables de l'empire, qui a le plus fixé l'attention de l'Empereur, fût dans cette circonstance remarquée par un défaut d'empressement de concourir aux vues paternelles de Sa Majesté. Le bienfait de l'institution a été généralement senti; de petites villes même ont montré qu'elles savaient l'apprécier. Celle de Rhodez seule a fourni cinq souscriptions, Moulins en compte six ou sept, Mézières quatre; Strasbourg, Anvers, en comptent vingt ou trente. » Elle ajoute que le

Digitized by Google

mot *annuel*, qui se trouve dans le décret du 5 mai, n'est pas un obstacle, et qu'il est bien clair qu'une souscription n'engage qu'autant que l'état de la fortune ou des événements imprévus n'obligent pas le souscripteur à la rétracter. Le préfet ajoute que le ministre l'assure de nouveau « que les membres de la Société pourront un jour jouir de grands avantages, et qu'alors les dames regretteront, mais trop tard, de n'avoir pas souscrit. » En terminant, le préfet prévient qu'il compte sur l'assistance du maire, et que lui-même va écrire aux principales familles de la ville, pour s'assurer leur concours.

Je n'ai pu savoir quels pouvaient être les grands avantages promis aux souscripteurs. C'était peut-être le droit de porter l'uniforme dont il a été question plus haut.

Dans d'autres lettres, en date des 15 et 16 septembre 1811, le préfet demandait à M. Bertrand-Geslin des renseignements relatifs aux secours à accorder aux mères nourrices, par la Société maternelle. Il voulait un état exact et détaillé des mères légitimes indigentes, particulièrement de celles qui allaitent leurs enfants ou les font allaiter, ainsi que le nombre et l'âge de leurs enfants. Quant aux filles mères, elles ne devaient pas être portées sur cet état, ne pouvant être comprises parmi celles auxquelles la Société maternelle est appelée à donner des secours. Ces renseignements, étant demandés par le ministre, devaient être fournis sans retard. Et pourtant une semblable statistique était difficile à établir, et encore elle était inutile; car il y avait à Nantes beaucoup plus de femmes indigentes enceintes, que la Société ne pouvait en secourir, surtout à son début, où ses ressources étaient très-restreintes.

Quoi qu'il en soit, les souscripteurs se réunirent, sous la présidence du préfet, au mois de novembre 1811. Quelle fut la première présidente nommée, que fut-il arrêté dans cette séance? Je n'ai pu l'apprendre. Tous les premiers documents déposés à la préfecture sont perdus ou égarés, et des registres n'ont été tenus par l'Œuvre de la Maternité, que lors de la nomination de Mme Brienne comme présidente, c'est-à-dire au 23 avril 1843.

Le document le plus ancien que j'aie pu trouver, est une circulaire imprimée, du 21 février 1817. Elle est ainsi conçue : « Secourir les mères indigentes de cette ville, dans les moments et les suites de leurs accouchements, tel est le but de la Société de Charité maternelle, honorée de la protection de S. A. R. Madame la duchesse

Digitized by Google

d'Angoulême. Les secours distribués par la Société se composent d'un trousseau complet envoyé à la mère, au moment de l'accouchement : elle reçoit en outre, à cette époque, 15 francs en argent, pour fournir à son rétablissement. Les effets sont achetés en gros, au plus bas prix. Les enfants sont habillés au complet, à l'âge de trois mois. Les mères reçoivent en outre 6 francs par mois, pendant quatorze mois. Le montant des sommes et effets donnés à chaque mère, est de 138 francs. Un médecin et un chirurgien (1), attachés à l'établissement, administrent leurs soins et se chargent de vacciner les enfants ; et les dames composant le conseil d'administration de la Société, visitent habituellement les femmes de leurs arrondissements respectifs.

» C'est ainsi que, pendant l'espace de cinq années, plus de six cents familles, composées, l'une dans l'autre, de sept individus, ont été secourus. Les renseignements les plus exacts sont pris avant l'admission, qui nécessite la production de l'acte de mariage et des certificats de bonnes vie et mœurs. En outre, les dames de charité sont toujours consultées.

» S. M. a accordé, l'année dernière, à la demande de l'auguste protectrice, un secours de 3,000 fr. »

D'après une autre circulaire, datée du 15 janvier 1821, on voit qu'alors Mme Bauman-Lévesque était présidente, et M. de Lauriston, trésorier de la Société de Charité maternelle de Nantes. Mais depuis quelle époque, c'est ce que je n'ai pu savoir. Quoi qu'il en soit, Mme Bauman-Lévesque est demeurée en fonction jusqu'à son dernier jour, administrant l'Œuvre avec le plus grand dévouement. Le personnel de la Société était peu nombreux ; la présidente avait beaucoup à faire, aussi ne pouvait-elle procéder à la distribution des livrets avec tout l'ordre que l'on y a mis depuis.

Le 23 avril 1841, le comité fut convoqué par Mme Chéguillaume-Cornau, sa vice-présidente, pour procéder au remplacement de Mme Lévêque, et M. Ferdinand Favre fut invité à présider cette séance, quoique le maire ne soit pas président-né de l'Œuvre de la Maternité, comme il l'est des autres sociétés de bienfaisance de la

(1) Le médecin était M. Blin ; et le chirurgien, M. Ladmirault. Ces docteurs ont été en fonctions depuis la création de l'Œuvre jusqu'à leur mort.

Digitized by Google

ville. L'assemblée sollicita Mme Brienne de prendre la direction de l'Œuvre, ce qu'elle accepta. Et cette nomination fut heureuse, Mme Brienne aime à faire bien le bien qu'elle fait ; elle ne dévoua pas les minutes, mais les heures, à ses nouvelles fonctions, et bientôt l'on vit, dans la gestion des affaires de l'Œuvre, un ordre tout administratif : les procès-verbaux des séances furent rédigés avec soin ; les lettres qu'elle recevait furent conservées ; celles qu'elle adressait à la Reine ou aux autorités locales, copiées sur un registre spécial, et les budgets parfaitement dressés, furent inscrits au registre des délibérations. Puis, elle chargea chaque dame du comité de distribuer des secours dans une circonscription particulière de la ville, afin que, le travail étant divisé, il devînt plus facile de connaître les indigents dont la position est digne d'intérêt. Ce fut encore pendant la présidence de Mme Brienne que deux médecins furent attachés à chacun des six arrondissements de la ville, pour donner gratuitement leurs soins aux femmes secourues par la Société. Mais les fonctions de présidente ne lui suffisaient pas ; elle voulut rester encore dame administrante : et si elle rendait fidèle compte au comité des misères dont elle avait été témoin, elle ne disait pas jusqu'où se portaient les consolations qu'elle savait leur prodiguer.

Après neuf années, fatiguée d'une administration laborieuse, Mme Brienne donna sa démission. Dans une séance, tenue à l'Hôtel-de-Ville, au mois de février 1850, sous la présidence de M. Colombel, Mme Gauja fut appelée à la remplacer ; et ce fut aussi dans cette même réunion que, sur la proposition de M. le maire, je fus nommé secrétaire de l'Œuvre de la Maternité. Mme Gauja, en voulant bien ajouter ses efforts à ceux des dames du comité, leur apportait une longue expérience de la bienfaisance, un zèle plein de dévouement et de lumières. On s'en aperçut bientôt. Mme Gauja savait que pour qu'une institution puisse rendre des services, il est nécessaire qu'elle ait un grand nombre d'associés ; car il lui faut deux choses, de l'argent et des mains pour le distribuer. Le moyen qu'elle choisit était hardi ; il aurait pu ne pas réussir, et entraîner la dissolution de l'Œuvre : ce fut de réduire de moitié la cotisation annuelle des dames du Comité, et cela, dès la séance même de son élection. Cette cotisation était de 100 francs ; elle proposa de la mettre à 50 francs. Déjà, on avait cherché à obvier au grave inconvénient d'une cotisation trop élevée ; mais, comme cette mesure devait être partielle et

Digitized by Google

créait des catégories, elle n'avait pas été suivie de résultats heureux. Ainsi, le 2 avril 1846, il avait été arrêté qu'il serait ouvert une nouvelle liste de souscriptions ou d'engagements annuels, dont le chiffre serait fixé à vingt-cinq francs. Ces nouveaux souscripteurs devaient être inscrits sur le tableau du personnel de la Société de Charité maternelle, avec la qualification de *Dames associées*. Le droit de faire partie du comité d'administration, ainsi que le privilége de faire admettre une femme pauvre aux secours de la Société, restaient exclusivement réservés aux dames souscriptrices d'une somme de 100 francs.

Mais, après la réduction générale de la souscription annuelle, on vit le nombre des associées augmenter, et, de dix-sept qu'elles étaient au commencement de 1850, on en comptait soixante-trois dix-huit mois après. Les recettes effectuées pendant l'année 1848 étaient de 13,014 fr. 07 cent., et 108 femmes seulement avaient été secourues; mais, pendant l'exercice de 1851, les recettes montèrent à 23,007 fr. 50 cent., et le nombre des mères qui reçurent des livrets fut de 212. L'expérience avait donc complétement réussi. Mme Gauja voulait encore que la Société qu'elle administrait avec tant de bonheur, fît apercevoir à ses protégés le côté spirituel de leur destinée, qu'ils comprissent leurs obligations envers Dieu, envers les hommes; et, pour l'aider dans cette partie morale de sa mission, elle fut assez heureuse pour attacher à son œuvre un auxiliaire, un patron, dont elle connaissait le zèle et le dévouement. A sa sollicitation, Mgr l'Évêque de Nantes voulut bien accepter le titre de président honoraire de la Société de Charité maternelle.

En donnant ainsi une large extension à cette Société, il devenait plus que jamais urgent de lui procurer une existence légale et indépendante, d'acquérir pour elle tous les droits d'une personne civile. Sa longue durée, les ressources dont elle disposait, les services qu'elle avait déjà rendus, lui donnaient tous les titres nécessaires à cette position si utile et toujours désirée. Aussi, sur un rapport favorable du Conseil d'État, a-t-elle été reconnue, par un décret en date du 3 août 1850, comme *Établissement d'utilité publique*.

Des circonstances pénibles forcèrent bientôt Mme Gauja à quitter Nantes, à abandonner la direction d'une œuvre qu'elle chérissait, et qui lui doit sa prospérité. La dernière séance du comité qu'elle a présidée, est du 1er avril 1852; mais ses anciennes associées conti-

Digitized by Google

nuent à faire intervenir sa pensée dans leurs délibérations : elles se la proposent souvent pour modèle ; et je suis convaincu que, de son côté, Mme Gauja jette encore sur l'Œuvre, sur les pauvres qu'elle secourt, des regards pleins d'encouragements et du plus vif intérêt.

Mme de Mentque fut élue présidente le 23 juin 1852. Mais la confiance de l'Empereur ayant appelé M. de Mentque à la préfecture de la Gironde, elle dut quitter notre ville, sans avoir eu le temps d'exécuter tout le bien que lui dictait son bon cœur. Et, le 12 décembre 1853, Mme de Bréa, vice-présidente depuis le 3 août 1844, fut nommée à la place qu'elle laissait vacante. Elle était déjà présidente de l'Œuvre des Crèches ; mais Mme de Bréa sait toujours trouver du temps pour plaindre, consoler et secourir.

La Société de Charité maternelle de Nantes a pour objet d'assister les femmes pauvres en couches, de les encourager à nourrir elles-mêmes leurs enfants, et de prévenir l'abandon des nouveau-nés. Pour faciliter la distribution des secours, on a pris la division de la ville, adoptée par le Bureau de bienfaisance, en dix-huit sections, dont la dernière comprend tous les pauvres appartenant aux différents cultes reconnus par l'État autre que le culte catholique. Toutefois, on a soin d'accorder un plus grand nombre de livrets aux sections dans lesquelles les besoins se font sentir d'une manière plus impérieuse : car, dans les unes, se trouvent toute l'opulence des riches ; dans les autres, toute la misère des pauvres.

Chaque section est administrée par deux dames faisant partie du comité, et le comité est composé en ce moment de cinquante-trois dames, d'un président honoraire, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Voici, du reste, le personnel de l'Œuvre :

Monseigneur l'Évêque, *président honoraire ;* Mme de Bréa, *présidente ;* Mmes la baronne Marion de Beaulieu et Pelloutier, *vice-présidentes* ; M. le comte d'Audiffret, receveur général, *trésorier ;* et le docteur de Rostaing de Rivas, *secrétaire.*

Dames chargées de distribuer les secours.

1re section, Mme Panneton. — 2e section, Mmes Voruz et de la Jarriette. — 3e section, Mmes Yves Berthault et Decroix — 4e section, Mmes Dobrée et Cornau. — 5e section, Mmes de Mauduit du Plessix et Maisonneuve. — 6e section, Mmes Edelin de la Praudière et Vallet. — 7e section, Mmes Pelloutier et Chesneau. — 8e section,

Digitized by Google

Mmes Monneron du Pin et Étienne. — 9e section, Mme Moriceau. — 10e section, Mmes Dumoulin et Mestayer. — 11e section, Mme Laennec. — 12e section, Mmes Huart et Thibeaut. — 13e section, Mmes Janvier de la Motte et Huette. — 14e section, Mmes Blon et Briaudeau. — 15e section, Mmes de la Bastière et de Lauriston. — 16e section, Mmes baronne Marion de Beaulieu et de Saint-Céran. — 17e section, Mmes la comtesse de Novion et de la Pervenchère. — 18e section (protestante), Mme Ve Dobrée.

Les membres adjoints sont Mmes : Bridon, Harmange, baronne Bertrand-Geslin, Neumayer, comtesse d'Audiffret, Clémansin du Maine, de Martel, Coinquet, Mérimbert, E. Douaud, Thominé, Lourmand, Guibert, Guillabert, Saillant, Poidras de la Lande, Garnier, Louis de la Bastière, baronne de Grosbon, Blanchard-Descrance et Langlois.

Les médecins qui veulent bien donner gratuitement leurs soins aux femmes secourues par la Société, sont répartis dans les différents arrondissements de la ville. Ce sont MM. Boucher de la Ville-Jossy et Potier, dans le 1er arrondissement; Lequerré et Bataille, dans le 2e; Deluen et Leroux, dans le 3e; Mahot et Gautron, dans le 4e; Allard et Padioleau, dans le 5e; enfin, Tigé et Peyré, dans le 6e.

Le chiffre des secours distribués à chaque femme, a varié plusieurs fois. Ainsi, on a déjà vu qu'en 1817, il était de 138 fr.; que les frais de couches étaient de 15 fr., et que 6 fr. étaient donnés pendant quatorze mois. En 1825, les secours n'étaient plus que de 100 fr., les frais de couches étaient mis à 12 fr., et 5 fr. étaient distribués seulement pendant 10 mois; et, à partir du six avril 1848, ils ne le furent plus que pendant six mois : le total du livret était ainsi réduit à 80 fr. Maintenant, les secours en argent et en nature accordés aux femmes admises, sont de 77 fr. 50 cent., et se composent ainsi :

1° Douze francs de frais de couches;

2° Un berceau, lorsqu'il est nécessaire, avec balle, ballins et une petite couverture;

3° Une layette;

4° Un trousseau d'enfant;

5° Un secours mensuel de 5 fr. pendant six mois.

Dans le cas de couche double, on donne également à la mère un secours double; moins les frais de couches, qui restent fixés à 12 fr.

La Société prête encore aux femmes, des draps et des chemises.

Digitized by Google

Il est facile de voir que le comité a toujours eu une grande tendance à diminuer la valeur des livrets. Le sentiment qui a fait agir ainsi, je le conçois parfaitement; on a voulu secourir un plus grand nombre de ménages indigents. Mais, que l'on y prenne garde cependant, les secours trop disséminés ne produisent aucun bien réel, aucun effet utile; et, on l'a répété souvent, ce vice profond, l'insuffisance, frappe de stérilité la charité du riche. Mieux vaut donc donner de larges secours à ceux qui les reçoivent, et limiter ceux-ci à un petit nombre.

Pour être secourues par l'Œuvre, il faut que les mères soient mariées dans une des religions reconnues par l'État, et qu'elles aient au moins deux enfants vivants. Cependant, les femmes devenues veuves pendant leur grossesse, ou dont les maris seraient atteints d'infirmités graves, peuvent recevoir des secours, quoiqu'elles n'aient qu'un enfant vivant.

Les femmes qui sollicitent les secours de la Maternité, doivent s'adresser, deux mois au moins avant le terme de leur grossesse, à la dame administrante de la section dans laquelle elles ont leur domicile; cependant, elles peuvent encore être admises dans le premier mois de leur accouchement; mais, alors, elles perdent leurs frais de couches. Dans tous les cas, elles doivent justifier : 1° de leur acte de mariage religieux; 2° d'un certificat d'indigence et de bonnes vie et mœurs, ou, si leurs maris sont malades, d'un certificat de médecin qui le constate.

Au moment des couches de la femme admise, et sur la présentation d'un bulletin constatant la naissance de l'enfant, la dame administrante ouvre un livret sur lequel sont inscrits les nom, prénoms, demeure de la femme admise, les nom et profession du mari, et le nombre des enfants dont ils sont chargés. Elle délivre immédiatement les frais de couches, le berceau et la layette. L'habillement est délivré lorsque l'enfant a atteint l'âge de trois mois. Le secours mensuel de 5 francs est payé à l'expiration de chaque mois, à partir du jour de la naissance. Toutefois, le secours du quatrième mois n'est donné que sur la présentation d'un certificat de vaccine, ou de l'avis d'un médecin reconnaissant que cette opération doit être retardée. Si l'enfant meurt avant la fin du premier mois, le secours du mois commencé est cependant accordé. L'habillement est délivré lorsque l'enfant a atteint l'âge de trois mois.

Digitized by Google

Toute mère qui a reçu les secours de la Société, pour l'un de ses enfants, ne peut être admise à un nouveau secours lors de l'accouchement qui suit immédiatement la naissance de ce premier enfant.

Les cotisations des dames du comité, celles de nombreux souscripteurs, des subventions de l'État, du département, de la commune, de la chambre de commerce, de la succursale de la Banque de France, forment le budget des recettes de la Société. Chaque année, les trois Œuvres, de la Maternité, des Crèches et des Salles d'asile ouvrent un bazar, dont le produit est ensuite partagé, et procure à chacune des institutions une somme de mille francs environ. Souvent, d'heureuses mères, lors de la naissance d'un nouveau-né, font parvenir au trésorier quelque offrande pour soulager de pauvres enfants qui, sans ce secours, auraient pu succomber de froid et de besoin. Enfin, la Société a encore reçu des legs, de M. Moller et de Mme Herbelin, entre autres. Ces ressources extraordinaires, réunies à des bonis, ont permis d'acheter des rentes sur l'Etat, dont le revenu est en ce moment de 383 fr. Avec ces ressources, on a pu secourir, pendant l'année 1853, deux cent trente-six femmes.

Je fais suivre le tableau des recettes et des dépenses de la Société de Charité maternelle de Nantes, du 1er janvier 1853 au 31 décembre de la même année.

Recettes.

Restant en caisse au 1er janvier 1853			F. 7,758	05
Subventions reçues du département	2,000			
— du Gouvernement	1,650		6,650	»
— de la ville	3,000			
Don de l'Impératrice			3,000	»
Rentes sur l'État			333	»
Souscriptions des dames sociétaires			3,000	»
Souscriptions particulières			3,306	25
Attributions sur les produits des bals, concerts, spectacles, etc.			»	»
Dons			100	»
Bazar			1,000	»
Total des recettes			F. 25,147	30

Digitized by Google

Dépenses.

Secours payés en argent.	F.	10,828	»
En nature, pour fourniture de berceaux, layettes et vêtements d'enfants.		9,455	32
Impression.		50	50
Achat de rentes de 4 ½.		2,312	15
Total des dépenses.	F.	22,645	97

Comparaison.

La recette est de.	25,147	30
La dépense est de.	22,645	97
Restant en caisse au 31 décembre 1853. . . .	2,501	33

Trois autres sociétés de charité maternelle ont été fondées dans le département de la Loire-Inférieure, à Châteaubriant, à Paimbœuf et à Guérande. Mais je ne crois pas que ces établissements aient été consacrés par une approbation ministérielle.

La Société de Charité maternelle de Châteaubriant a été organisée en 1839, et cependant elle n'a pas encore de règlement. Ses premières ressources ont été un don de la Reine s'élevant à 200 fr., et 240 fr. de souscriptions particulières. En 1840, le département lui a voté 100 fr., et les souscripteurs ont réuni 110 fr. Ce faible budget permit cependant de secourir dix-sept femmes. Elles reçurent, chacune, des secours alimentaires, des trousseaux pour leurs enfants, et du linge fut acheté et prêté à domicile.

En 1841, les dames sociétaires ont élu une présidente et une vice-présidente; l'allocation du département a été de 137 fr. 50 cent., et les souscriptions ont produit 341 fr. On a pu secourir 26 pauvres mères.

En 1842, le bureau de la Société a été maintenu, et le conseil général a de nouveau porté à son budget 100 fr. Mais des changements de domicile et des décès ont enlevé sept souscripteurs.

En 1854, l'Œuvre comptait cinquante-quatre associés. Deux payaient 10 fr., et cinquante-deux, 5 fr.; ce qui faisait une somme totale de 280 fr. : le département avait accordé 383 fr. 34 cent. Les ressources de la Société montaient donc à 663 fr. 34 cent.

Depuis 1849, trente-cinq femmes ont été secourues, en moyenne, et chaque secours est de 24 fr. 90 cent.

Digitized by Google

Du 1er janvier 1854 au 24 juillet de la même année, la Société de Charité maternelle de Châteaubriant a dépensé 354 fr. 49 c.; mais ses fournitures n'étaient pas entièrement soldées, et il y a lieu de présumer que cette année le chiffre de la dépense atteindra au moins celui de l'année dernière, c'est-à-dire 873 fr. 76 cent.

Pour couvrir cette dépense, la Société pouvait disposer des sommes suivantes :

1° Du département	F.	483	77
2° Des souscripteurs		310	»
	F.	793	77

Il lui manquait donc au moins, pour équilibrer ses recettes et ses dépenses, 79 fr. 99 cent.

La Société de Charité maternelle de Paimbœuf se divise en trois Œuvres distinctes, qui, cependant, ont une administration commune. Elle comprend, dans ses attributions, les secours aux femmes en couches; l'entretien d'une salle d'asile, fondée depuis six ans, et la subsistance de jeunes orphelines, placées dans une maison jusqu'à l'âge de 21 ans.

Du 1er juillet 1853 au 1er juillet 1854, les dépenses se sont élevées à 6452 fr. 40 cent., savoir :

Entretien, nourriture et vestiaire de 15 orphelines et de 5 Sœurs	F.	5474	15
Loyer		500	»
Trousseaux et secours à domicile		478	25
	F.	6452	40

Les recettes, pour la même année, ont été de 6329 fr. 70 cent., savoir :

Cotisation annuelle de 5 fr. payée par des associées	F.	570	»
Produit du bazar		1484	55
Recette de l'Ouvroir		»	»
Dons et aumônes		4275	15
	F.	6329	70

Quant à la Société de Charité maternelle de Guérande, elle n'a jamais eu qu'une existence nominative. Les mandats de secours

Digitized by Google

étaient signés par un trésorier honoraire, et les fonds versés entre les mains des dames de charité. M. le maire de Guérande, trouvant que cette position n'était pas régulière, réunit l'Œuvre au Bureau de bienfaisance, et fit connaître ce fait à M. Lorois, alors sous-préfet de Savenay. Depuis cette époque, ce sont les dames patronnesses du Bureau de bienfaisance qui distribuent les secours aux femmes en couches. Au reste, ces secours sont très-limités, et se composent d'aliments et de vêtements.

Je ne chercherai pas, en terminant, à faire ressortir les services que ne cessent de rendre aux classes nécessiteuses les sociétés de charité maternelle ; ils sont trop évidents. Dans un rapport présenté au Roi, sur les hôpitaux, le 15 avril 1837, M. de Gasparin, alors ministre de l'intérieur, considérait l'action de ces associations comme un des meilleurs moyens pour diminuer le nombre des enfants trouvés ; il pense qu'il faudrait les organiser sur une échelle plus étendue.

J'ajouterai qu'il serait à désirer que ces œuvres ne fissent pas un tout isolé, mais partie d'une large institution, régie par une administration centrale ; un comité supérieur, régissant tous les secours à domicile.

Il est bien entendu que ce comité ne pourrait s'occuper que des œuvres subventionnées ; pour les autres, le Gouvernement ne peut avoir qu'un droit de police.

En théorie, sans doute, on veut toujours accorder une grande part à la charité privée, dans le soulagement des misères ; mais dès que l'on passe à l'application, c'est toute autre chose ! On trouve bien peu d'associations qui auraient pu se soutenir sans les subventions administratives.

Si l'on étudie l'origine des établissements charitables, on voit que presque toujours la charité privée en a posé les premières pierres ; mais, bientôt devenus un fardeau trop lourd, la charité publique leur est venue en aide, lorsqu'elle ne s'en est pas trouvée entièrement chargée : et alors, qui peut nier le droit d'intervention de l'État dans leur administration.

DE ROSTAING DE RIVAS,

D.-M., Secrétaire de la Société de Charité maternelle de Nantes.

Nantes, 21 novembre 1854.

Digitized by Google

SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE A POITIERS.

(*Suite.* — Voir pp. 321-369.)

VIII.

MONNAIES FÉODALES.

Toutes les fois qu'il s'agit de publier des féodales inédites, un certain malaise vous saisit en mettant le pied dans le dédale des monographies particulières. On se demande si telle ou telle monnaie qui est présentée comme nouvelle, n'a pas été déjà décrite ; et ce n'est pas chose facile de se livrer à cet examen préparatoire, quand il faut aller puiser des renseignements dans cent ouvrages, dont quelques-uns sont souvent fort rares, ou étrangers à nos études spéciales. Jamais on ne comprend mieux combien est regrettable l'absence d'un catalogue complet de toutes les pièces que l'on a retrouvées jusqu'à ce jour.

On parle depuis plusieurs années de refondre séparément les livres de Le Blanc et de Duby : je crois un pareil travail sans aucune portée ; tandis qu'il serait bien autrement utile d'entreprendre une description raisonnée de toutes les monnaies françaises royales et féodales connues, où elles seraient classées dans un ordre méthodique fondé sur l'histoire, sans tenir aucun compte de ces fractionnements arbitraires qui sont si préjudiciables à la science. Mais une pareille entreprise ne peut être abordée par un seul homme, et, à plus forte raison, par un simple particulier : les dépenses à faire pour arriver à sa réalisation sont trop considérables. Le Gouvernement doit intervenir ; et, certes, des sommes plus fortes ont été dépensées, en maintes circonstances, pour arriver à un résultat moins digne d'encouragement. Ce magnifique ouvrage serait le complé-

Digitized by Google

ment indispensable des grands recueils où sont contenues les sources de notre histoire.

Qu'une commission de numismatistes, de dessinateurs, de savants versés dans l'étude des vieilles chroniques, de paléographes et d'archéologues soit donc réunie sous la présidence du conservateur du Cabinet national, et aborde cette œuvre vraiment patriotique. Chacun s'empressera de lui apporter son contingent, et, d'ici à quelques années au plus, on aura élevé à la gloire de la France un monument que lui envieront les peuples voisins.

En attendant que ce beau travail soit entrepris, il est du devoir de tous ceux qui s'occupent de numismatique de faire connaître les matériaux susceptibles d'y prendre place. Ce motif m'a guidé dans mes publications antérieures, et j'ose espérer que celle-ci, qui tend au même but, recevra de mes collègues un encourageant accueil.

Simple nomenclature de monnaies nouvelles de choix, réunies dans un cadre commun, afin d'établir entre elles un point de contact, je n'ai pas voulu l'élever au-dessus du modeste rang d'un catalogue. Dans les précédents paragraphes, il m'est rarement arrivé de toucher aux questions de doctrine; dans ceux qui vont suivre, je serai encore plus sobre d'excursions au delà des limites que je me suis tracées.

Je n'ai trouvé, dans les collections de Poitiers, que fort peu de monnaies féodales non encore connues. A part celles de la Marche, dont quatre sont à Bonsergent et une à M. Lecointre-Dupont, toutes les autres proviennent de sources étrangères à cette ville. M. F. Poey-d'Avant m'en a communiqué près d'une trentaine, et m'a fourni plusieurs renseignements qui m'ont été d'une grande utilité pour la rédaction de cette portion de mon mémoire.

PARIS.

✠ HAINRICVS. Dans le champ, REX. — ℟. PARISIVS CIVITAS. Croix.

Obole d'argent du poids de 11 grains.

Digitized by Google

On connaissait des monnaies de Robert et de Philippe Ier à ce type; mais on n'en avait pas encore recouvré de Henri Ier. Celle-ci a été trouvée à Sireuil, canton d'Hiersac, département de la Charente, il y a quelques semaines.

Les pièces de ce prince étaient autrefois fort rares; mais on commence à les rencontrer plus communément. Le denier de Paris avec l'*alpha et l'oméga* est maintenant dans toutes les collections un peu importantes. Nous sommes loin du temps où il était coté de 300 à 350 fr. dans le catalogue de M. Conbrouse. Il en a été découvert, en une seule fois, plus de soixante.

L'obole, placée en tête de ce paragraphe, a été frappée au commencement du règne de Henri Ier, qui monta sur le trône en 1031. La légende *Parisius civitas* n'est pas encore altérée, comme elle le fut ensuite sur toutes les espèces sorties de cet atelier.

Cette monnaie m'a été présentée par l'un de ces marchands coureurs, qui font le commerce des vieux galons et des matières d'or et d'argent. Il avait en outre dans sa sacoche, enveloppés dans un morceau de linge, avec une centaine d'horribles pièces de toutes les époques, l'obole des évêques d'Uzès, que je décris plus loin, et trois triens provenant de la Baugisière, qu'il avait arrêtés au passage, au moment où la fermière venait me les vendre, ainsi qu'elle le fait chaque fois que la pelle de son mari les retire de terre. L'un d'eux offrait seul de l'intérêt; il était de Sens, et du monétaire *Sigofredus*. M. Ph. Salmon en donnera bientôt la gravure. Les prétentions exagérées de leur possesseur ne m'ont pas permis d'en faire l'acquisition; mais il m'a été possible d'en obtenir des empreintes en cire et des dessins exacts.

ORLÉANS.

✠ AVRELIANIS CIVITA. Croix. — ℞. ✠ PHILIPVS XRET D-I. Dans le champ, portail d'église, au centre duquel est la lettre S; de chaque côté, deux croisettes, et au-dessous un T.

Poids : 22 grains ½. (Pl. II, n° 6.)

Le type particulier du droit de ce denier au nom du roi Philippe Ier, m'a engagé à le faire graver. Il diffère beaucoup de celui des pièces ordinaires d'Orléans, et a tout à fait la tournure de celui des monnaies de Saint-Martin de la transition, remarque qui peut servir à fixer la date à laquelle s'opéra cette transformation sur ces der-

Digitized by Google

nières. La croix du revers n'est pas non plus cantonnée de l'*alpha* et de l'*oméga* ou de leurs dégénérescences.

Il est presque certain que les évêques d'Orléans participaient aux bénéfices de la monnaie de cette ville. C'est ce qui lui a fait donner cette empreinte quasi-ecclésiastique et la légende religieuse D-I DEXTRA BENEDICTA. Mais, que l'on considère ces deniers comme émis soit par le roi, soit par les prélats, ils n'en sont pas moins, dans l'un et l'autre cas, de véritables espèces féodales.

ANGERS.

+ AIICCAVIS CIVITAS. Croix. — ℞. + CIVATIA D-I REX (*gratia dei rex*), débris du monogramme de Eudes, composé de trois croisettes et de deux annelets placés de chaque côté d'un I. Collection de M. Ledoux.

On n'avait encore que des monnaies posthumes au nom de Charles le Simple, frappées à Angers pendant le cours du xe siècle et imitées ensuite par les comtes. Or, ce denier d'argent à un titre assez bas, fabriqué fort longtemps après la mort de Eudes, dont il porte l'empreinte altérée, ferait croire qu'il y eut en Anjou deux ateliers fonctionnant ensemble, et qui se servaient de deux types immobilisés, issus de provenances tout à fait opposées. Cette pièce, sans avoir été émise dans l'officine de la capitale de la province, mais dans celle d'un lieu secondaire, porterait ainsi son nom, selon la coutume de l'époque. Cette habitude d'employer simultanément deux empreintes différentes se perpétua en Anjou, comme on peut le constater en examinant la série des monnaies posthumes de Foulques et de Geoffroy.

+ K. FIL' REGIS FRANCIE (*Karolus filius, etc.*), monogramme d'Erbert du Mans. — ℞. + ANIEVNS DOVBLES (*Anjevins doubles*). Croix cantonnée, au 1er et au 2e, d'un point; au 3e, d'une croisette; et au 4e, d'un A.

Poids : 20 grains. (Pl. II, n° 7.)

Digitized by Google

MM. Cartier et Hucher ont parlé l'un et l'autre de cette jolie pièce, mais n'en ont donné que des dessins incomplets, faute d'en avoir eu un bel exemplaire à leur disposition (1). Celui-ci a l'avantage d'être bien conservé et d'offrir quelques variantes dans les légendes.

Charles, comte d'Anjou et du Maine (1246-1285), frère de Saint-Louis, a réuni sur ce double le nom de l'un et le type de l'autre de ses deux apanages.

M. Anatole Barthelemy a publié dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, p. 31, pl. II, n° 13, un double de Robert II, qui est, il est vrai, de date plus récente; mais qui ressemble beaucoup à celui de Charles d'Anjou.

SAINT-FLORENT DE SAUMUR.

✠ BEATI FLORENTII. Croix. — ℟. CASTRV SALMVRV. Dans le champ, une clef, symbole qui resta depuis dans les armes de l'abbaye.

Denier d'argent pur du poids de 27 grains. Le grènetis ayant été un peu enlevé d'un côté, il a dû en peser primitivement 28.

De toutes les pièces inédites dont M. F. Poëy-d'Avant m'a cédé la publication, il n'en est aucune qui soit plus remarquable que celle-ci. Trouvée, il y a quelques années, à Saumur, elle était l'une des principales curiosités de la collection de M. Lange, et ce ne fu qu'après le décès de cet amateur, que ses héritiers se décidèrent à laisser sortir de leurs mains un monument si précieux pour l'histoire de leur ville.

Je poserai d'abord en principe que ce denier a été frappé pour le compte du monastère de Saint-Florent. La forme du génitif employée sur la légende du côté principal, celui de la croix, ne laisse pas la moindre incertitude à cet égard. Le mot *moneta* est sous-entendu,

(1) *Revue numismatique*, 1841. — *Essai sur les monnaies du Maine* p. 42 et pl. IV, n° 3.

Digitized by Google

ou peut-être encore celui de *caput;* car il ne serait pas impossible, qu'avant l'émission de notre denier, on en eût fabriqué d'autres décorés de la tête du saint patron, comme on le faisait alors dans plusieurs officines ecclésiastiques.

Si l'on en croit la tradition, les reliques de saint Florent furent conservées au Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil), depuis 390 jusqu'en 906. A cette époque, on les transféra, pour les soustraire aux Normands, à Tournus, en Bourgogne, où s'étaient déjà retirés les moines de Noirmoutier, et elles y demeurèrent jusqu'en 948, année où elles furent rapportées sur les bords de la Loire par un novice nommé Absalon.

Déposées d'abord dans une grotte, non loin de Saumur, Thibault le Tricheur leur donna asile, en 950, dans l'enceinte même du château de ce lieu, et une chapelle y fut bientôt élevée en leur honneur.

A dater de ce moment, les religieux vécurent en repos, pendant trois quarts de siècle, à l'abri derrière les murailles de la forteresse; mais, en 1025 ou 1026, pendant le cours des guerres allumées entre Eudes II, comte de Blois, petit-fils de Thibault, et Foulques-Nerra, comte d'Anjou, ce dernier enleva Saumur au vicomte Gilduin, le réduisit en cendres et força les disciples du bienheureux Florent à chercher encore ailleurs un refuge.

Retirés sur les bords du Thouet, leur nouvel établissement prit une rapide extension, et, plus tard, on les vit, après diverses vicissitudes, parvenir à se faire réintégrer dans la forteresse de Saumur; mais seulement pour le service de la paroisse, qui y subsista jusqu'au temps de Duplessis-Mornay, sous le vocable de Saint-Florent-du-Château.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de cette abbaye. Elle sert de commentaire aux légendes du denier, et explique par suite de quelles circonstances elles se trouvent réunies sur les deux faces. C'est donc entre 950 et 1026 qu'il a été frappé, en vertu, sans doute, d'une concession de l'un des comtes de Blois, suzerain du fief de Saumur (1).

(1) M. Paul Marchegay, qui m'a fourni les notes nécessaires à la rédaction de cet article, m'a communiqué le texte d'une charte conservée aux archives d'Angers, datée du mois de février 978, et donnée par Eudes, fils de Thibault, en faveur du monastère de Saint-Florent, mais elle ne cite pas le droit de monnayage, parmi les priviléges accordés.

Digitized by Google

Le souvenir des types des monnaies de Tournus et de Cluny a pu influer légèrement sur celui adopté d'abord par les moines de Saint-Florent.

Le poids et la fabrique du denier de M. Poëy-d'Avant, la forme des caractères des légendes, tout, en un mot, annonce la fin du xe siècle ou les premières années du xie.

LANGRES.

✠ HVGO ✠ EPISCOPV. Croix cantonnée, au 1er et au 4e, de deux croisettes. — ℞. ✠ LINCONIS CVTS. Type ordinaire de Langres; dégénérescence du mot REX de l'empreinte immobilisée de Louis IV.

Poids : 25 grains. Collection de M. de Vesvrotté, de Dijon.

Le cliché de ce denier m'a été envoyé par M. Ph. Salmon, qui, lui aussi, doit en faire le sujet d'un article. L'évêque dont il porte le nom est Hugues de Breteuil, qui occupa le siége de Langres de 1032 à 1049. C'est une copie des espèces posthumes de Louis IV, sur laquelle on s'est contenté de substituer à l'obvers la légende épiscopale à celle indiquant le nom royal, et d'intervertir les types. Il ne paraîtrait pourtant pas que les successeurs de ce prélat eussent tous continué à suivre son exemple, car il existe des pièces au nom de Louis de beaucoup postérieures (1).

Charles le Chauve concéda, en 874, aux évêques de Langres, le droit de battre monnaie dans leur ville et à Dijon; permission qui fut plusieurs fois confirmée ensuite par les successeurs de ce prince. Cette communauté d'origine donne la raison de celle des types féodaux primitifs de ces deux ateliers. Aussi ce ne fut qu'assez tard que

(1) *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, par G. Combrouse, pl. L, n° 6.

Digitized by Google

chacun d'eux en adopta de différents. Je suis donc persuadé que mon ami, M. Anatole Barthelemy, ordinairement si bon juge en pareille matière, a commis par mégarde une erreur de classification, dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, quand il attribue au temps de Robert Ier (pl Ire, nos 1 et 2), un denier et une obole à la légende de *Prima Sedes*, de fabrique bien postérieure à celle de la pièce de Hugues Ier, gravée au n° 3, laquelle semble copiée sur le denier de Langres de M. de Vesvrotte, sauf que les types sont dans le même ordre que sur les espèces de Louis IV. J'en dirai autant du n° 6, donné à Eudes II, tandis qu'il est de Eudes Ier et antérieur au n° 4, attribuable aussi à ce prince; et encore du n° 5, dont la place est à l'article de Hugues III et non à celui de Hugues II. Ceux qui voudront se donner la peine d'examiner le livre de M. Barthelemy accepteront, je n'en doute pas, ces rectifications dans le classement des premières monnaies marquées aux noms des ducs de Bourgogne. Plus l'empreinte se rapproche de celles des monnaies royales, plus elle est ancienne.

S'il a existé des pièces au nom de Robert Ier, elles ont fort ressemblé au denier de l'évêque de Langres, Hugues de Breteuil. Quant à celles portant la légende *Prima Sedes* retrouvées jusqu'ici, elles sont de la fin du XIe siècle. Il est possible toutefois que l'on en retrouve un jour d'émissions plus anciennes.

SAINT-NAZAIRE D'AUTUN.

+ CARL GRAT D-I. Dans le champ, le monogramme du mot REX.
— ℟. MONT. S. NAZ. (*Moneta sancti Nazari.*) Croix.
Poids : 14 grains forts. (Pl. II, n° 8.)

Le dessin que j'ai donné de cette obole du commencement de la seconde moitié du Xe siècle, étant assez inexact, parce que l'empreinte envoyée par M. Henry Morin se trouvait défectueuse, je la fais graver une seconde fois, pour que son type et ses légendes ne soient pas mal interprétés. Ainsi que je l'ai constaté, on y lit le nom immobilisé de Charles le Simple (1).

(1) V. *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 163; pl. X, n° 24.

Digitized by Google

MACON.

✠ PHILIPVS R. Dans le champ, O cruciforme, cantonné de quatre points, dégénérescence du monogramme d'Eudes. — ℞. MAT. S. . . (*Matiscon.*) Croix cantonnée de quatre points.

Obole usée par la circulation.

Poids : 7 grains forts. (Pl. II, n° 9.)

Sur cette monnaie, le champ du revers est orné d'une croix et non des lettres M ou S, que l'on y voit habituellement. Elle est dès lors au type des deniers aux noms de Lothaire et d'Henri Ier. Je la considère néanmoins comme postérieure au règne de Philippe Ier, et comme émise par les comtes de Bourgogne, seigneurs de Mâcon.

SAINT-MÉDARD DE SOISSONS.

CAPVT SCI MEDARDI. Tête de profil tournée à droite. — ℞. Légende indéchiffrable, qui est probablement une dégénérescence d'une autre antérieure ainsi conçue : SCS SEBASTIANVS. Étendard flottant avec une croix au-dessous.

Denier de bas argent.

Poids : 22 grains. (Pl. II, n° 10.)

— Obole aux mêmes types.

Poids : 10 grains. (Pl. II, n° 11.)

Ces deux monnaies, du milieu du XIe siècle, ont été trouvées près de Château-Thierry, avec quelques autres semblables. Avant cette découverte, on ne connaissait qu'un exemplaire du denier conservé dans une collection de Francfort.

L'origine de ce type doit remonter à la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe.

L'antique abbaye de Saint-Médard de Soissons, fondée au VIe siècle, reçut de Louis le Débonnaire le droit de battre monnaie, à la condition expresse d'en employer les revenus au service qui se célébrait en l'honneur de saint Sébastien. De là la légende du revers des espèces du monastère.

Saint-Médard émit indubitablement des pièces sous les Mérovingiens ; mais je ne crois pas que l'on en ait encore retrouvé.

Digitized by Google

Soissons renfermait deux autres monnaieries; celle de l'évêque et celle du comte (1).

CALAIS.

EDA : DI : . . . . MER ET. Couronne fleurdelisée avec le mot REX sur le bandeau. — ℟. + VILLA CALESIE. Croix patée dont les branches sont terminées par des trèfles.

Double de billon; poids : 20 grains.

Voici encore une pièce qui présente un assez grand intérêt historique, et qui vient jeter quelque jour sur un point fort controversé de l'histoire monétaire de Calais, à savoir si l'on frappa dans cette ville, après la prise de possession d'Édouard III, en 1347, des espèces aux types de celles des rois de France (2). Faute de l'avoir rencontrée, M. Hermand semble pencher vers la négative (3). A l'heure qu'il est, il n'y a plus de doute possible.

Notre double a dû être émis en même temps que celui publié au n° 865 du Catalogue Poëy-d'Avant, avec lequel il a tant de rapport de style et de fabrique (4). L'un et l'autre sont des imitations serviles d'une monnaie de Philippe de Valois, et ont par conséquent été forgés avant 1350; ce qui vient donner pleinement raison à Bréquigny, quand il avançait que « dès le 28 mai 1349, Édouard laissa, au commandant et à la municipalité de Calais, la liberté de faire frapper les monnaies telles qu'elles conviendraient le mieux aux habitants et *aux*

(1) Cf. les travaux de Duby, et de MM. Desains et Rigollot, A. Barthelemy, Poëy-d'Avant, etc., sur les monnaies de Soissons, et V. *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, p. 157; pl. IX, n° 3.

(2) Cf. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. L, p. 627, article de Bréquigny. — V. aussi Ruding.

(3) *Histoire monétaire de la province d'Artois*, p. 498.

(4) Le double portant *Anglie rex* a été trouvé par moi, à Saintes, mêlé à plus de 250 pièces semblables de Philippe de Valois, qui avaient été déterrées renfermées dans une tirelire.

Digitized by Google

pays voisins. » Depuis le 6 février 1348, elles étaient, au contraire, semblables, pour la forme, le poids et le titre, à celles d'Angleterre.

La légende du droit de la pièce que je fais connaître aujourd'hui, EDA : DI. . . . . MER ET (*Eduardus di gratia dominus* (?). . . *Merkinii et rex*), apparaît aussi pour la première fois. Elle rappelle le souvenir de la vicomté de Merck, dans laquelle Calais était compris. — Ce serait peut-être ici le lieu de discuter la question si débattue de la position respective de ces deux fiefs vis-à-vis l'un de l'autre, lorsque les Anglais s'en emparèrent; mais ce soin convient mieux à quelque travailleur de l'Artois. Je dois pourtant avouer que le titre pris par Édouard sur notre double, est fait pour faire pencher la balance du côté de ceux qui admettent la subordination féodale, ne fût-elle que nominative à cette époque, de Calais à la vicomté de Merck (1).

DEOLS.

+ ODO + DVX. Croix. — ℟. + DOLEO CIVES. Pentalpha ou étoile à cinq pointes.

Denier de bas argent du poids de 24 grains.

L'attribution de cette monnaie unique, de la collection de M. Dague-Dubois, serait fort embarrassante, malgré son type, qui est le meilleur de tous les points de repère, si nous n'avions pas pour nous guider le denier au nom d'un Raoul de Deols, avec la légende *Dux milicie,* publié par Duby, à la pl. CIX.

Les seigneurs de Deols se qualifiaient, au xe siècle, princes du bas Berry, et considéraient le chef-lieu de leur fief comme la capitale d'un petit état quasi-indépendant des comtes de Bourges, leurs parents,

(1) M. Hermand mentionne vaguement, dans une note insérée au bas de la page 498 de son livre, une monnaie anglaise qui est peut-être le double que je publie; mais il paraît en révoquer en doute l'existence, et n'en parle que par ouï-dire et sans indiquer le type de la pièce.

Digitized by Google

avec lesquels ils étaient souvent en guerre. C'est sans doute ce motif qui a engagé Eudes l'Ancien à le décorer, sur cette pièce, du titre de *Civitas* (1). Quant à celui de *Dux*, qu'il y prend lui-même, il trouve son explication dans la formule *Dux milice* employée par son successeur Raoul III, et qui se rapporte vraisemblablement à une charge honorifique concédée, soit à lui, soit à l'un de ses ancêtres, par quelque souverain, l'empereur d'Allemagne, par exemple, qui s'entourait encore de tout le vieux cérémonial des Romains de la décadence.

Il est bon de rapprocher notre denier, pour le travail, le poids et le titre, de ceux de Limoges, d'Angoulême et de Saintes de la même époque.

Eudes de Deols, dit l'Ancien, vivait dans le premier quart du XIe siècle. On avait déjà une obole de lui, frappée à Issoudun, trouvée dans le trésor de Saint-Pierre-hors-les-murs-de-Rome (2).

Je crois qu'on émit à Deols, au Xe siècle, de ces monnaies à la légende immobilisée de Charles, dont le revers est occupé par une grande étoile à cinq branches (3). Raoul II ou Eudes l'Ancien furent les premiers qui y firent inscrire leurs noms. Celui de Raoul III, immobilisé plus tard, fut employé jusque vers la fin du XIIe siècle.

VIERZON.

✠ MARIA DE BRABAN. Croix de Nevers ou plutôt d'Auxerre. — ℟. DNA. VIHSIONIS. Écu de Brabant.

Denier de billon du poids de 20 grains 1/2. (Pl. II, n° 12.)

Marie de Brabant fut dame de Vierzon de 1303 à 1330.

Duby a donné (Pl. CIX) un dessin inexact de cette monnaie, qui est au type des espèces contemporaines de Nevers. (V. l'*Essai sur la numismatique nivernaise*, par M. George de Soultrait.) M. Cartier en a publié l'obole dans la *Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 8.

---

(1) Ce titre de *civitas* pourrait, à la rigueur, être une simple imitation de celui qui se lisait sur les monnaies contemporaines de Bourges. Les graveurs n'y regardaient pas alors de si près; témoin la légende du denier de Thibault le Tricheur, frappé à Beaugenci. (*Rev. num.*, 1846, p. 344.)

(2) *Rev. num.*, 1846, pl. XVII, n° 9. — *Description des monnaies seigneuriales de la collection de M. F. Poëy-d'Avant*, p. 453.

(3) *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, par Ch. Robert, p. 218, et pl. XVI, n° 3.

Digitized by Google

CHATEAU-MEILLANT?

✠ M DAME DE SOVLI. Croix cantonnée de la lettre S, au 2e. — ℟. MEL CASTRO? Type chinonnais modifié, comme on l'employait à Blois.

Obole de billon du poids de 10 grains faibles. (Pl. II, n° 13.)

Le nom de l'atelier d'où est sortie cette obole est difficile à lire sur la légende de son revers, qui est un peu coupée, quoique la pièce soit d'ailleurs de bonne conservation. Au lieu de *Mel Castro* (1), on devrait peut-être y lire l'indication d'une autre des seigneuries de Marguerite de Beaumez, hypothèse que la présence de la lettre initiale S dans le 2e canton de la croix du droit semblerait autoriser. La découverte d'un exemplaire mieux conservé de cette pièce, actuellement unique, tranchera la difficulté. En attendant, j'ai cru devoir la classer à Château-Meillant, dont on a d'autres monnaies au nom de Marguerite, et qui est mentionné d'une manière expresse dans le règlement de 1315.

Le type est la reproduction de celui des espèces de Guy Ier de Châtillon, comte de Blois (1307-1342), qui vendit au roi Philippe de Valois, en 1328, son droit de monnayage.

M. Cartier donne, pl. V, n° 9, de ses *Recherches sur les monnaies au type chartrain,* une obole qui a évidemment servi de modèle à la mienne. Or, comme celle de Guy de Blois est à la dernière empreinte que ce prince ait employée, la monnaie de Marguerite de Beaumez ne peut avoir été émise à Sully, dont son fils jouissait alors. Quelques détails biographiques en fourniront la preuve.

Marguerite, dame de Château-Meillant, veuve de Louis de Beaujeu, seigneur de Montferrand, et fille de Thibaud de Beaumez, seigneur de Mirebeau et de Blazon, se remaria, en 1282, avec Henri III de Sully, qui mourut en 1285, laissant d'elle :

1° Henri IV de Sully;

2° Perrenelle, femme, en premières noces, de Geoffroy de Lusignan, vicomte de Chatellerault et de Jarnac, et, en secondes, de Jean II, comte de Dreux et de Braine.

Marguerite eut la tutelle de son fils et l'administration de ses biens

(1) Château-Meillant se disait en latin *Castrum Meliani* ou *Meliandi*.

Digitized by Google

pendant sa minorité. Elle mourut en 1323, alors que Henri était depuis longtemps en possession de son fief de Sully.

Quoi qu'il en soit, mon obole a été fabriquée peu de temps avant la mort de Marguerite, et vers l'époque du règlement de 1315.

Le passage de ce document qui lui est relatif a été fort mal interprété par plusieurs numismatistes, qui n'en ont pas bien étudié la teneur. On y lit en effet : « La monnoie ma Dame de Château-Villain (Château-Meillant), mère au seigneur de Sully. Les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy, et de xx s. de pois au marc de Paris, et lès maailles de lá dite monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que le dixiesme de maailles; c'est à dire, ix^c l. de deniers et o l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre, aus petiz tournoiz et aus oboles tournoiz v s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournoiz. »

Que ressort-il de ce passage, sinon que la mère du seigneur de Sully avait le droit, *en sa qualité de dame de Château-Meillant*, de frapper monnaie? — Du fief de celui-ci, il n'en est pas autrement question. Ainsi, les sires de Sully n'exerçaient pas cette prérogative au commencement du xive siècle; et il est même fort possible qu'ils n'en aient jamais été pourvus, jusqu'à ce que Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, le ministre de Henri IV, eût été autorisé à émettre des espèces à Henrichemont. J'ai déjà fait remarquer ailleurs que M. F. Poëy-d'Avant s'était trompé dans son Catalogue, n° 19 de la pl. XXV, en classant à Sully un denier de Henri, deuxième du nom, qui posséda cette seigneurie de 1252 à 1269, tandis qu'il a été fabriqué de fait à Mehun (1).

LIMOGES.

✠ ARTVRI VICECO. Croix cantonnée, au 2e, d'un châtel à trois tours renversé. — ℟. LEMOVICENSIS. Le champ rempli par les armes de Bretagne et de Bourgogne.

Obole. Poids : 7 grains. (Pl. II, n° 14.)

(1) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, p. 174.

Digitized by Google

Arthur, fils de Jean II, duc de Bretagne, épousa en 1275 Marie, héritière de la vicomté de Limoges, et fille de Guy VI et de Marguerite de Bourgogne. Il devint duc de Bretagne en 1305; mais déjà, depuis 1301 au moins, il avait cédé Limoges à son fils aîné, Jean.

— ✠ K. DVX BRITONVM. Type tournois surmonté d'un fleuron.
— ℟. ✠ VICEC. LEMOVICE. Croix patée.

Denier de très-bas billon, du poids de 14 grains 1/2. (Pl. II, n° 15.)

Charles de Blois s'empara, en 1341, de la vicomté de Limoges, que lui avait donnée sa femme, Jeanne, comtesse de Penthièvre, nièce du duc de Bretagne Jean III, laquelle s'était déclarée héritière universelle de ce dernier, en sa qualité de fille de son frère Guy. Mais il ne jouit pas paisiblement de ses nouveaux états, et l'on sait quelles terribles guerres civiles ses prétentions suscitèrent entre lui et Jean de Montfort, autre frère du duc.

La pièce que je publie dut être frappée peu de temps après sa prise de possession de la vicomté. M. A. Barthelemy a donné dans la *Revue numismatique* de 1847, pl. XV, n° 4, une monnaie, frappée pour la Bretagne, qui a de la ressemblance avec la nôtre, sauf que la place des types est intervertie.

TURENNE.

✠ R. VICECOMES. Croix cantonnée de deux annelets, au 1er et au 4e. — ℟. TVRENNE. Dans le champ, un A au centre de deux croissants et de deux annelets placés symétriquement en forme de croix.

Obole. Poids : 12 grains forts. (Pl. II, n° 16.)

M. de Gourgue a publié le denier dans la *Rev. numism.*, 1841, pl. XI, n° 10. Ces pièces, du premier tiers du XIIIe siècle, sont venues après celles figurées dans *Duby*, pl. XCII, dont le type est une imitation exacte de celui des Eudes de Limoges. Elles me paraissent donc avoir été fabriquées sous Raymond III ou Raymond IV. Quant à la lettre A du revers, elle est peut-être un sigle qu'avaient ajouté les abbés de Beaulieu, propriétaires d'une portion des droits de la monnaie de Turenne.

Digitized by Google

POITOU.

Je parcourais, il y a quelques mois, les papiers laissés par un excellent citoyen, Jean-Gabriel Gallot, député à l'Assemblée constituante de 1789 (1), lorsque je rencontrai une note ainsi conçue :

« *Pièces trouvées par le sacristain, à St-Maurice-le-Girard* (2). — Ces pièces sont de mauvais alliage et prises les unes aux autres par piles; mais il y en a quelques-unes de détachées. Celles-là sont d'un métal plus fin. Le bloc entier pèse deux livres trois onces. J'en ai envoyé à Madame Necker, qui les a fait voir à des connaisseurs en ces sortes de choses, et qui ont reconnu de la monnaie du temps de saint Louis et des barons ou autres seigneurs du royaume. Avec le talon de mon crayon je reproduis la figure des mieux marquées; elles vous feront savoir ce que c'est. »

Suivent les empreintes de cinq deniers et de deux oboles, prises en plaçant les pièces sous le papier, et en frottant ensuite avec de la mine de plomb.

Gallot étant mort à la Rochelle, au commencement de 1794, il en résulte que cette note sans date, destinée probablement à Jouyneau-Desloges, rédacteur des *Affiches du Poitou*, fut écrite avant la Révolution. La qualification donnée à l'inventeur du trésor milite aussi en faveur de cette hypothèse.

Les sept pièces reproduites sont : 1° Denier du Mans de Charles Ier, roi de Sicile (*Hucher*, pl. IV, n° 4); 2° denier tournois de saint Louis; 3° denier anonyme de Bretagne, *Castri-Gigampi* (*Duby*, pl. LXVII, n° 7); 4° denier anonyme de Blois; 5° denier d'Alphonse, comté de Poitou, au type tournois; 6° obole de Charles Ier d'Anjou (Poëy-d'Avant, n° 527 *bis*.); 7° obole d'Alphonse, au type des deniers donnés par Duby, pl. XCII, n° 8 et 11.

---

(1) J.-G. Gallot, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de Paris, consacra la plus grande partie de sa vie au soulagement des classes laborieuses des campagnes. On lui doit plusieurs mémoires intéressants sur les épidémies qui ravagèrent le bas Poitou, et sur les moyens d'y porter remède. Il était protestant, et entretenait des correspondances suivies avec plusieurs savants et avec Mme Necker. L'un de mes amis prépare une notice biographique détaillée sur cet homme recommandable.

(2) Canton de la Châteigneraie, arrondissement de Fontenay-Vendée.

Digitized by Google

De toutes ces monnaies, il n'y a que la dernière qui ne soit pas connue et qui mérite de nous arrêter un instant. L'exemplaire dont Gallot s'est servi étant bien conservé, il m'a été possible d'en faire un dessin exact.

+ ALFVNSVS. COMES. Croix. — ℟. PICTAVIENSIS. Le champ occupé par une moitié de fleur de lis et par une moitié de tour. (Pl. III, n° 3).

La légende du revers de cette obole diffère de celle des pièces gravées dans Duby et sur la pl. XXV, n° 115, du *Glossaire de Du Cange* (édit. Didot), laquelle porte PICTAVIE ET THOL, *de Poitou et de Toulouse*. Elle a dû, par conséquent, être fabriquée avant ces dernières.

Je possède, dans ma collection de documents originaux sur notre ancienne province, une charte d'Alphonse, du 8 mars 1248, relative à des biens situés à Parigny, près la Rochelle, que l'abbaye de Saint-Maixent avait acquis de Guillaume Grossin et d'un membre de la famille Ysoré. On y voit appendu un sceau assez bien conservé représentant le frère de saint Louis, armé de toutes pièces et monté sur un cheval au galop, couvert d'un caparaçon décoré de ses armoiries. Au revers est un contre-scel ovale, chargé de son écu. Ils sont reproduits sur la pl. III, afin qu'il soit facile de se convaincre que le type du revers de l'obole, placée à côté, représente les armes de France et de Castille, que ce prince avait accolées, en sa qualité de fils de Louis VIII et de la reine Blanche.

Les monnaies à ce type furent frappées pendant les dernières années de l'administration d'Alphonse. Philippe le Long en fit émettre de semblables, en sa qualité de comte de Poitou.

Après avoir suppléé à la maigreur du butin que m'a fourni la série poitevine du XIIIe siècle, par le sceau du frère de saint Louis, je suppose ne pas trop m'écarter encore de mon sujet en plaçant à la suite celui de Geoffroy Pouvreau, dernier abbé et premier évêque de Maillezais. Les nombreux points de contact qui existent entre les monnaies et les monuments de cette nature, autorisent cet empiétement sur le domaine de la sigillographie.

Digitized by Google

S. FRIS. GAVFRIDI. POVRELLI. ABBIS. SC. P. MALLEACESIS.
(*Sigillum fratris Gaufridi Povrelli, abbatis sancti Petri Malleacensis.*)

Ce sceau en bronze a été trouvé en 1854, dans les fondations des moulins du château de Fontenay-Vendée, et m'a été donné par mon ami, M. Félix Boncenne, juge au tribunal de cette ville, qui l'avait recueilli.

On y voit Geoffroy Pouvreau debout et de face sous un dais, tenant de la main droite sa crosse abbatiale et de la gauche un livre sacré. De chaque côté, à la hauteur du genou, sont les représentations symboliques du soleil et de la lune, que l'on rencontre sur beaucoup de sceaux du moyen-âge.

La date de ce curieux petit monument est nécessairement antérieure à 1317, année où Maillezais fut érigé en évêché. Quant au style, il est assez large; mais pèche par le défaut de finesse. On y remarque au contraire une certaine rudesse, qui est loin de nuire pourtant à l'effet général. Je signalerai surtout à l'attention du lecteur la façon dont est comprise la figure, qui a la prétention d'être un portrait, si l'on en juge par divers traits de physionomie, entre autres par la longueur du nez, tout à fait caractéristique sur l'original, et que le graveur a imparfaitement rendue.

Digitized by Google

Geoffroy Pouvreau, et non de Ponerelle, de Pouvrelle ou de Pommereuil, comme on l'a voulu baptiser, quoiqu'il fût bien aisé d'avoir la traduction véritable de son nom, encore excessivement commun en Poitou, Geoffroy Pouvreau appartenait à une famille noble des environs de Parthenay, où elle possédait les terres de la Sye et de la Roussière. Diverses branches se répandirent dans la province et s'allièrent à plusieurs maisons distinguées ou influentes; par exemple, aux Chabot, aux Nucheze, aux Bigot, etc.

Les Pouvreau avaient déjà donné, avant Geoffroy, un autre abbé à Maillezais, dans la personne de Pierre, oncle du précédent, qui avait fait sans doute de manière à empêcher sa dignité de sortir de famille. Ces transactions peu orthodoxes n'étaient pas rares au moyen-âge. Deux actes nous révèlent cette parenté. Le premier, de 1304, est un compromis passé entre Agnès, veuve de Hugues Pouvreau, chevalier, et Hugues, Pierre, Théobald, Jean et Marguerite, ses enfants, au sujet de la succession de leur mari et père, en présence de Pierre, abbé de Maillezais, oncle de ces derniers. Le second, de 1316, fait, à propos de l'hérédité de ce même Pierre, entre Geoffroy, alors revêtu de la dignité abbatiale, et Hugues, nommé plus haut, agissant en son nom propre et en celui des enfants de Geoffroy Bréchou, son beau-frère (1). Ce second acte indique clairement que les copartageants étaient issus de deux frères du défunt.

Geoffroy, créé évêque de Maillezais par la bulle de Jean XXII, qui élevait cette abbaye au rang de siége épiscopal, fut sacré à Avignon le 20 novembre 1317. Il vivait encore en 1332, comme l'a très-bien démontré M. Paul Marchegay (2).

---

(1) G. Bréchou était seigneur de Denant, près Nieuil-sur-l'Autise. Cette terre, érigée plus tard en baronnie, passa, vers 1480, à Pierre de Sansicquet, écuyer, sieur de Bernay et de Champdoré, par son mariage avec Loyse Bréchou, veuve de Hugues Ocquet. Des Sansicquet elle arriva par vente, à la fin du XVIe siècle, à Guillaume Gobin, sieur de la Fuie, dont la fille, nommée Suzanne, la porta en dot à Adam Tiraqueau, mestre des camps et armées du roi. Cent ans plus tard, elle fut transmise par héritage aux Lacropte de Boursac; puis, quelques années après, ceux-ci la cédèrent à François-Florent Duchesne, sieur du Mesnil, fils de François Duchesne. Ses descendants ont possédé Denant jusqu'à la Révolution.

(2) *Bibl. de l'École des Chartes*, t. II, p. 155.

Digitized by Google

Il y a plusieurs siècles que la famille de ce prélat est éteinte; mais elle a laissé trace dans les noms du Bois-Pouvreau et de la Barre-Pouvreau, propriétés qui lui ont longtemps appartenu, et qui arrivèrent ensuite en la possession de Raoulet Bigot, fils de Jean Bigot, maire de Poitiers en 1372, 73 et 74, et d'Agnès de la Forest, par son mariage avec Marie *Pouvrelle*. Elles passèrent plus tard aux Claveurier, aux Legier, aux Tudert, etc.

Aujourd'hui, le nom de Pouvreau est porté par d'humbles laboureurs, unis sans doute à la maison d'où est sorti le premier évêque de Maillezais par ces liens qui, pour être mystérieux et cachés, n'en ont pas moins toujours relié au peuple les hommes placés aux plus hauts degrés de l'échelle sociale.

M. Redet, archiviste de la préfecture du département de la Vienne, a dressé dernièrement la liste des sceaux possédés par le musée de Poitiers. Il devrait faire un travail aussi complet que possible sur tous ceux qui se rattachent à l'histoire du Poitou. Ses études spéciales, son savoir bien connu, ses relations étendues, le mettent plus en mesure que personne de nous donner un semblable livre, qui figurerait à merveille dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. On objecterait en vain le chiffre des frais de publication. Nous savons, par expérience, que la Société ne recule pas, au besoin, devant des dépenses considérables, en faveur d'œuvres moins faites, il faut l'avouer, pour être recherchées des travailleurs sérieux. Que l'on s'abstienne, pendant deux années, de publier des volumes à époque fixe, et l'on aura couvert le prix du catalogue de M. Redet. La *Bibliographie poitevine* de M. Pressac pourrait paraître au moyen du même procédé, et la collection des mémoires s'enrichirait de la sorte d'ouvrages qui ne contribueraient pas peu à les faire rechercher un jour.

MARCHE ET ANGOUMOIS.

Les monnaies des comtes de la Marche et d'Angoulême de la maison de Lusignan ont été, pendant les deux derniers tiers du XIIIe siècle, très-variées de légendes et de types; mais on peut les partager en trois classes, et reconnaître qu'elles sont sorties de trois sources distinctes.

Digitized by Google

L'empreinte génératrice est celle des pièces sur lesquelles on lit : VGO COMES MAR, et CHE dans le champ, entre deux croissants — LODOICVS ENGOL. Elles furent frappées par Hugues X, après la réunion à ses domaines du comté d'Angoulême, par la mort d'Aimar, son beau-père, qui arriva en 1218.

Il est supposable que ce prince apporta assez tard cette modification dans l'ancien type marchois; car les monnaies à cette nouvelle empreinte se trouvent, en général, mêlées, dans les dépôts, à des deniers tournois de saint Louis et autres espèces de la même période; d'où je tire la conséquence qu'on ne saurait lui attribuer les pièces dérivées de celles-ci, à moins que ce ne soit le denier de Lusignan publié par M. Poey-d'Avant, pl. XI, n° 3 de son Catalogue, et dont voici l'obole :

+ VGO COMES MAR. Dans le champ, CHE entre deux croissants. — ℟. + : DNS : LEZINIACI. Croix.

(Pl. II, n° 17.) Collection de M. Lecointre-Dupont.

L'autre denier de cet atelier, édité par le même numismatiste, n° 6 de sa planche XI, est d'un travail moins ancien et se rapproche davantage de celui des monnaies dont il va être bientôt question, quoique le nom soit encore écrit sans H. Je ne serais donc pas éloigné d'en faire hommage à Hugues XI (1249-1261).

Je m'appuie, pour doter Lusignan, berceau de l'illustre maison des comtes de la Marche, d'une officine, sur la place assignée à l'indication géographique du côté du revers, qui est presque toujours consacré à l'atelier monétaire, au moyen-âge. On objecterait en vain que ce château était situé sur le territoire du comté de Poitou; cette considération n'était pas de nature à arrêter Hugues X, excité qu'il était par les conseils de sa femme, la fougueuse comtesse-reine Isabelle. Et puis, ne pouvait-il pas se retrancher plus tard derrière d'anciennes concessions des rois d'Angleterre?

Il nous reste à classer par ordre de dates les deniers et les oboles sortis des ateliers particuliers de l'Angoumois et de la Marche, jusqu'à la réunion, en 1303, de ces provinces au royaume de France.

Parlons d'abord des premiers.

En tête se présente le denier de M. de Gourgue (*Rev. num.*, 1841, pl. XI, n° 9, et p. 200). L'obole suivante, tirée de la collection de Bonsergent, a dû le jour à la même émission.

Digitized by Google

+ HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée, au 2e, d'une étoile. — ℟. + C. ENGOLISMEN. Dans le champ, SIS entre un croissant et un fleuron à cinq feuilles. Imitation éloignée, mais encore évidente, du type employé du temps de Hugues X.

Poids : 7 grains. (Pl. II, n° 18.)

Hugues XI (1249-1261) a droit de revendiquer cette monnaie.

Vient après le denier gravé au n° 4 de la planche de M. Poëy-d'Avant, que je crois du temps de Hugues XII (1261-1282), et enfin son n° 7, que je fais reproduire (pl. II, n° 19), parce que son dessin ne rend pas le caractère propre à l'original. On remarquera que la croix est cantonnée; au 2e, d'une coquille, différent monétaire maintenu sur l'obole de Guy dont nous nous occuperons plus loin, et qui sert de point de repère pour dire notre pièce frappée sous Hugues XIII (1282-1303).

Si nous passons maintenant aux espèces de la Marche, nous trouvons :

1° + HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée, au 2e, d'une étoile, à l'instar du denier d'Angoulême de M. de Gourgue et de l'obole à la même empreinte. — ℟. + COMES MARCHIE. Type difficile à déterminer, en raison de l'état de la pièce.

Denier. Poids : 14 grains. (Pl. II, n° 20.)

Je donnerais volontiers cette monnaie à Hugues XI, à cause de l'étoile dont la croix est cantonnée.

2° Le n° 5 de M. Poëy-d'Avant, postérieur au précédent de plusieurs années.

3° Le denier de Gui de Lusignan publié par M. A. Barthelemy (*Rev. num.*, 1843, pl. XV, n° 5, et p. 397).

4° + G. DO. DE. LEZINIACO. Croix cantonnée, au 2e, d'une coquille. — ℟. COMES. MARCHIE. Écu aux armes des Lusignan : *burelé d'argent et d'azur de dix pièces,* surmonté d'un croissant.

Obole. Poids : 11 grains. (Pl. II, n° 21.) Collection Bonsergent.

Gui de Lusignan, frère cadet du comte Hugues XIII, avait été institué par ce dernier son héritier; mais, ayant pris les armes contre lui, il fut privé de sa succession en 1297, ce qui ne l'empêcha pas de tenter de se faire reconnaître comme comte de la Marche, aussitôt

Digitized by Google

après le décès de son aîné, arrivé en 1303. Malheureusement, le roi Philippe le Bel, se prévalant d'un acte passé entre lui et le défunt, confisqua sa succession et ne donna qu'une faible indemnité à Gui et à ses cohéritiers. Ainsi furent réunis la Marche et l'Angoumois à la couronne de France.

Le premier comté en fut de nouveau séparé par Philippe IV, qui le donna, en 1311, à son troisième fils, Charles le Bel. Ce prince étant parvenu lui-même au trône, son apanage ne cessa plus, dès lors, de faire partie intégrante du royaume (1322).

Il a fallu que Gui de Lusignan ait possédé la Marche, ou en ait pris pendant un certain temps le titre de comte, pour avoir frappé des monnaies à deux types différents. C'est un fait à apurer au moyen des documents écrits qui nous restent de l'époque.

Le type de l'obole aux armes de sa maison fut le dernier employé par lui; car il fut adopté par Charles, en prenant possession de son apanage (V. *Duby*, pl. LXXI). (1)

Les pièces de celui-ci démontrent, en outre, que l'on monnaya concurremment pour la Marche et pour l'Angoumois jusqu'à l'extinction de la maison de Lusignan, et que le denier gravé au n° 19 de ma pl. II, est de Hugues XIII, puisqu'on émit, après 1314, des pièces dont l'empreinte en est le calque servile (*Duby*, pl. LXXI, n° 5). Charles n'était pas, il est vrai, comte d'Angoulême; mais il avait intérêt à conserver au numéraire sa tournure ancienne. Or, comme les espèces des deux officines circulaient d'une manière indifférente sur le territoire des deux provinces, il ne crut pas devoir enlever aux siennes l'aspect de celles qui les avaient précédées, et qui servaient encore à toutes les transactions parmi le peuple.

La monnaie trouvée dans la découverte de Saint-Maixent et publiée dans la *Rev. num.*, 1838, pl. XI, n° 6, succéda à celle conservée par le ms. de Saint-Victor et Duby. Les autres types arrivèrent ensuite.

En résumé, les monnaies frappées sous l'autorité des comtes de la Marche, depuis les dernières années de la vie de Hugues X, se divisent en trois séries parallèles :

---

(1) Le type de l'obole de Gui témoigne une fois de plus que l'on a tort de vouloir repousser sans examen les figures du *ms. de Saint-Victor*, tandis que les découvertes démontrent journellement qu'elles ont été faites maladroitement, si l'on veut, mais d'après des dessins du temps pris sur les pièces elles-mêmes.

Digitized by Google

1° Celles avec le titre de seigneur de Lusignan ;

2° Celles qu'ils émirent en qualité de comtes d'Angoulême ;

3° Celles enfin fabriquées comme comtes de la Marche.

Trois monnaieries séparées fonctionnèrent sous Hugues XI, et, si l'atelier de Lusignan fut alors fermé, on ne cessa pas, d'autre part, jusqu'en 1303, de frapper des espèces très-distinctes pour chacun des deux comtés, qui avaient probablement conservé leur individualité administrative, malgré leur réunion dans la même main. La confusion inextricable qu'offrent tous les classements présentés jusqu'à ce jour, vient de ce que l'on n'a tenu aucun compte de la diversité de ces monnayages. Des découvertes ultérieures combleront tôt ou tard les lacunes que j'ai été forcé de laisser subsister dans le mien.

Le poids respectif de chacune de ces pièces est tout à fait conforme à celui des monnaies contemporaines du Poitou.

Je ne me suis pas occupé ici des séries antérieures à Hugues X. Leur classification n'offre plus de difficultés sérieuses, depuis l'apparition du livre de M. Poëy-d'Avant.

LA ROCHELLE.

Il est peu de monnayages aussi riches que celui de l'Aquitaine anglo-française sous Édouard III et le Prince noir. Les publications de Duby et d'Ainsworth sont là pour en administrer la preuve ; mais, quel que soit le nombre énorme de monnaies si variées de types et de légendes qui ont déjà été mises au jour, il n'est pas rare d'en rencontrer de temps à autre de nouvelles. Il est surtout des séries qui tendent toujours à devenir de plus en plus complètes. Telle est celle des gros d'Édouard à l'empreinte des monnaies de Flandre, qui furent copiés dans une foule de provinces. J'ai donné, dans mon précédent travail, la figure de celui de Bordeaux ; j'ajoute, à cette heure, à la liste celui de la Rochelle.

Digitized by Google

On en connaît deux exemplaires : l'un au Cabinet national, l'autre chez M. Ledoux, qui m'a envoyé, en même temps, cet autre demi-gros d'Édouard III, que je suppose être pareillement de la Rochelle.

Les pièces de cette catégorie sont restées parmi les plus rares de la suite anglo-française. Il est présumable qu'on en retrouvera de tous les ateliers de l'Aquitaine fonctionnant lors de leur fabrication.

RODEZ.

✠ HENR'. COMES. Croix cantonnée au 2e d'un annelet. — ℟. RODES. CIVIS. Dans le champ, les lettres : ✠ PAS.

Poids : 15 grains ½. (Pl. IV, n° 1.)

M. Anatole Barthelemy, dans son *Manuel de numismatique du moyen-âge*, p. 220, marque d'un astérisque le nom de Henri Ier, comte de Rodez ; ce qui indique que les monnaies de ce seigneur sont connues : mais comme je ne les ai jamais vues, je place celle-ci sur mes planches.

Henri Ier, bâtard de Hugues II, posséda par acquisition le comté de Rouergue, et en jouit de 1214 à 1227.

NARBONNE.

BERINGARI. Croix. — ℟. NARBONA CS. Quatre annelets en croix dans le champ ; dégénérescence du monogramme d'Eudes.

Poids : 20 grains.

Duby avait vu deux exemplaires de ce denier chez l'abbé de

Digitized by Google

Tersan et Paignon d'Ijonval, et il avait cru y lire EIMERIVS. V. p. 88, et pl. XCII de son ouvrage.

Raymond Bérenger fut vicomte de Narbonne de 1023 à 1067; mais cette monnaie a été frappée pendant les dernières années de l'administration de ce prince.

L'origine du type des quatre annelets de Narbonne, qui a été importé, à mon avis, de Toulouse, a été discutée à la page 221 de la *Description des monnaies seigneuriales françaises de la collection de M. F. Poëy-d'Avant.*

✠ AMALRICVS. Croix. — ℞. ✠ NARBONE CIVI. Dans le champ, une clef.

Denier de billon. Poids : 15 grains. (Pl. IV, n° 2.)

Amalric Ier fut vicomte de Narbonne de 1239 à 1270. Je lui attribue cette monnaie, parce qu'elle est, selon moi, antérieure aux deniers frappés en commun par Aimeri V et Gilles Aycelin, qui fut archevêque depuis 1290 jusqu'en 1311. (*Duby*, pl. II. — *Catalogue* Poëy-d'Avant, n° 1089). — On ne voit pas dans le champ du revers l'espèce de cadenas qui accompagne la clef, et la mitre cantonnant la croix du droit, emblèmes purement ecclésiastiques, ajoutés en vertu de la concession accordée en 1215 à l'archevêque Arnaud Amaury, par Aimery III. Notre pièce ferait supposer que ce dernier prince ou son successeur serait revenu sur l'avantage fait aux prélats, qui n'auraient recouvré que longtemps après le privilége lucratif de partager les bénéfices du monnayage, à la condition de placer sur les espèces le nom du seigneur laïque, conjointement avec le leur.

CARCASSONNE.

✠ RVMANDO (*Ramundo*). Croix. — ℞. CARASONA. Le champ occupé par les restes d'un monogramme ou d'un mot dont il est assez difficile de déterminer la valeur, dans l'absence des pièces primitives ; mais que je pense être une imitation du type des *Guillaumes* de Toulouse, qui est lui-même une dégénérescence de VGO.

Poids : 23 grains faibles. (Pl. IV, n° 3.)

Ce denier, du dernier tiers du XIe siècle, appartient à l'un des seigneurs du nom de Raymond qui se succédèrent à Carcassonne avant l'avénement de Bernard-Atton, en 1083. Le type du revers

Digitized by Google

aide pourtant à lui assigner une date presque certaine, puisqu'on le voit aussi sur les monnaies de Pierre Ier, évêque de cette ville de 1075 à 1085. Il aurait en conséquence été forgé sous l'un des deux Raymond-Bérenger (1070-1083).

Le poids est exactement celui du denier de l'évêque Pierre Ier. (V. *Duby*, t. 1., p. 63, et pl. XIV).

On peut voir dans le grand Catalogue de M. F. Poëy-d'Avant, la description de trois deniers de Bernard-Atton et de Roger II (p. 219 et 459; pl. XV, nos 7 et 8, et XXVI, no 4.)

LE PUY.

✠ BEATE MARIE. Croix à branches renflées et arrondies à leur extrémité. — ℟. ✠. PODIENSIS. Rosace à six branches également renflées; dégénérescence du chrisme.

Denier d'argent pur. Poids : 33 grains.

Premier tiers du XIIIe siècle.

M. de Longpérier a mentionné dans le Catalogue de la vente de M. Faure de Villefranche, un exemplaire de cette pièce anonyme, qui est un peu différent de celui-ci, conservé dans la collection de M. F. Poëy-d'Avant (1).

Mon compatriote possède trois autres monnaies du Puy, dont deux sont plus anciennes que celle-ci; mais n'ont pas de légendes, ou en présentent d'incomplètes. La dernière est une obole au même type que celle éditée par lui, à la page 149 de la *Description des monnaies seigneuriales françaises* de sa collection et gravée au no 3 de sa planche X.

✠ POIES. Croix à branches renflées et arrondies. — ℟. ✠ DEL PVEI. Rosace à six branches.

Poids : 10 grains. (Pl. IV, no 4.)

---

(1) *Cf.* le denier de Gap gravé au no 80, pl. XXIV du *Glossaire de Du Cange*, édition Didot, 1844.

Digitized by Google

Cette obole a été frappée dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

On connaît maintenant au moins une dizaine de variétés des monnaies anonymes du Puy; mais il reste à découvrir celles remontant aux Xe et XIe siècles. Il est probable qu'elles sont à des types tout différents des espèces qui leur ont succédé.

UZÈS.

✠ R. EPISC.... Tête d'évêque de profil, tournée à gauche. — ℟. ✠ VSE..... Croix aux quatre branches ancrées.

Poids : 8 grains forts. (Pl. IV, n° 5.)

La mauvaise conservation de cette obole, d'assez bon aloi, empêche d'en reconnaître le poids primitif; mais, comme elle est fort mince, il n'a pas dû être, dans le principe, de plus de 10 grains. Les légendes ont été heureusement conservées, dans leur partie essentielle, par un léger rebord, placé de ce côté, qui les a protégées contre le frottement. Le type du droit est celui des espèces des évêques de Viviers, voisins de ceux d'Uzès, et le revers porte une croix qui ressemble singulièrement à celle d'Anduze. La lettre initiale R, mise au commencement de la légende du côté principal, est celle de l'un des prélats du nom de Raymond, qui occupèrent le siége épiscopal. Le style de la pièce la range parmi celles du premier tiers du XIIIe siècle, et autorise à l'attribuer à Raymond III, qui obtint de Philippe-Auguste la confirmation du privilége monétaire conféré à ses prédécesseurs. Jusqu'ici l'on n'avait pas retrouvé de pièces d'Uzès.

AVIGNON.

— CLEMENS. PP. SEST. Buste de face de Clément VI, la mitre en tête, bénissant de la main droite, et tenant une croix de la gauche; le tout dans une bordure de croisettes tréflées. — ℟. COMES. VENESI. Dans le champ, une croix. ✠ AGIMVS : TIBI : GRA(*tia*)S : OMNIPOTES : DEV(*s*), en seconde légende.

Poids : 2 gros, 2 grains. (Pl. IV, n° 6.)

Clément VI (Pierre Roger), l'un des papes qui résidèrent à Avignon, occupa le saint siége depuis le 7 mai 1342 jusqu'au 6 décembre 1352.

Ce beau gros d'argent a été connu de Duby, qui l'a fait graver au n° 11 de sa planche C; mais sa reproduction est loin de rendre la finesse de son travail, qui fait le plus grand honneur à l'artiste des

Digitized by Google

mains duquel il est sorti. Il a été mentionné, d'après le même auteur, par M. Cartier (*Rev. num.*, 1839, p. 262).

VIENNE.

✠ TEVBALDVS. V. Monogramme composé des lettres RX, pour *Rex*. — ℞. ✠ SCS MAVRICS (*Sanctus Mauricius*). Dans le champ, un R, initiale du nom de Rodolphe III, roi de Bourgogne, suzerain des évêques de Vienne.

Denier d'argent pur du poids de 20 grains ½. Il pesait un peu davantage dans l'origine, mais un des côtés du grènetis a été enlevé.

Saint Thibaud, qui a son nom inscrit sur cette belle monnaie, occupa le siége de Vienne de 952 à l'an 1000, et Rodolphe III ayant été roi de Bourgogne de 993 à 1032, il s'ensuit qu'elle fut frappée pendant les dernières années du xe siècle.

M. Poëy-d'Avant a fait connaître, dans la *Description des monnaies seigneuriales* de son cabinet, p. 244 et pl. XVII, n° 7, un exemplaire un peu différent de ce denier, dont je crois avoir alors déchiffré le premier les types. M. Henry Morin l'a reproduit quelque temps après dans sa *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 8 et pl. I, n° 3 : mais l'un et l'autre l'on décrit d'après un dessin que j'ai tout lieu de croire être assez peu exact. Ma vignette est la reproduction fidèle du nouvel exemplaire de la collection de M. Poëy-d'Avant.

SAINT-MIHEL (BAR).

ROB✠ERTVS. DVX. BARENS. Buste de personnage barbu, tenant une épée nue de la main droite, et faisant le geste du commandement de la gauche ; autour un cercle orné de dentelures. — ℞. MONT. DE. SCO. MIL. (*Moneta de Sancto Michael.*) — BENEDICTVM SIT, etc., en seconde légende. Grande croix coupant le champ et les légendes, cantonnée à chaque canton de trois besants.

Gros de billon, copié sur ceux de bas argent du Prince noir frappés en Aquitaine. — Poids : 34 grains. (Pl. IV, n° 7.)

Digitized by Google

Robert, comte de Bar en 1352, vit son fief élevé au rang de duché en 1355, par le roi Jean. Ce fut un des faussaires les plus effrontés de son temps, et Dieu sait si, alors, les barons se faisaient faute de falsifier les monnaies, encouragés qu'ils y étaient par l'exemple de leur suzerain. Beaucoup des espèces de ce personnage sont des imitations de celles du roi de France ou des autres princes dont le numéraire était le plus recherché. J'en fournis aujourd'hui une nouvelle preuve. Il est bien entendu qu'elles sont toujours à un titre plus bas que les pièces ayant servi de modèle.

M. de Saulcy nous a donné un bon travail sur les monnaies de Bar.

TOUL.

✠ IOHAN : COMES : TVLLENS. Cavalier galopant à gauche, armé d'une lance avec sa bannière, et d'un écu décoré d'un lion. — ℟. ✠ SIGNVM CRVCIS. Croix dans le champ. ✠ MONETA : NOVA : TVLLENSIS : EPIS(*copi*), en seconde légende.

Cavalier d'argent. Poids : 34 grains. (Pl. IV, n° 8.)

Cette jolie pièce, au type de Jean d'Avesnès, comte de Hainaut, est de Jean de Sierck, évêque de Toul de 1296 à 1305, ou de Jean d'Arzilières, qui occupa le siége de 1309 à 1320 (1).

M. Cartier a inséré dans le premier volume de la *Revue numismatique*, 1836, un article sur les monnaies à cette empreinte, qui montre combien elle fut populaire au commencement du XIVe siècle.

On ne savait pas grand'chose sur les espèces des évêques de Toul, jusqu'à ce que M. Ch. Robert eût publié son intéressant travail. Je suis heureux de pouvoir ajouter ce cavalier d'argent à sa liste, qui est malheureusement fort peu étendue, par suite de la rareté de ces monnaies.

VERDUN.

La série monétaire de Verdun est encore plus pauvre que celle de Toul. Les deux pièces suivantes aideront à rendre moins incomplets les travaux que l'on prépare sur cette matière.

---

(1) M. Ch. Robert attribue au dernier une monnaie dont le type est calqué sur celui de certaines espèces de Cambrai. (*Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, p. 47; pl. VII, n° 5.)

Digitized by Google

— H. EPISCOPVS. Portail d'église (type tournois) surmonté d'une couronne; bordure de fleurs de lis. — ℟. MONETA VIRDVN. Croix partageant la légende en quatre parties. BENEDICTV̄ : SIT etc., en seconde légende.

Gros de billon à assez bon titre, du poids de 42 grains. (Pl. IV, n° 9.)

La lettre initiale du nom de Hugues de Bar, qui a émis cette monnaie, est précédée d'un annelet, afin que la légende présentât de prime abord l'aspect de celle du gros du roi Jean sur lequel celui-ci est copié (1).

Hugues de Bar fut élu évêque de Verdun en 1352, et en remplit les fonctions jusqu'en 1362.

— CAROLVS. A. LOTHARINGIA. EPIS(*copus*). Alérion. — ℟. ET. COMES. VIR. PRS. SRI. IM. (*Et comes Virdunensis, princeps sacri imperii*). Deux écus accolés, surmontés d'une couronne ducale, armes de la famille de Lorraine-Chaligny. Au-dessous, la lettre G (2).

Billon. Poids : 18 grains. (Pl. IV, n° 10.)

M. Poëy-d'Avant a publié une autre pièce de Charles II de Lorraine-Chaligny, évêque de Verdun pendant douze années, depuis 1610 jusqu'en 1622. (V. *Description des monnaies féodales de sa collection*, n° 1751.) Duby en avait également donné une troisième fort belle, p. 48, et pl. XII.

CAMBRAI.

Les monnaies des rois de France qui circulaient dans tout le royaume, et même à l'étranger, furent souvent copiées dans les ateliers féodaux et dans ceux des princes voisins. Rien d'instructif comme les subterfuges à l'aide desquels on cherchait, sur ces contrefaçons, à tromper l'œil du peuple, qui commençait à devenir d'une

(1) C'est ce qui m'empêche de donner ce gros à l'évêque Henri d'Apremont (1312-1350), qui a pu en émettre d'identiques, car le type original a été créé sous Philippe de Valois.

(2) C'est la copie d'une pièce de Charles IV, duc de Lorraine. (*Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, par F. de Saulcy, pl. XXVI, nos 9 et 12.

Digitized by Google

clairvoyance ruineuse pour les faussaires de haut parage. Le commencement et la fin des légendes étaient ordinairement agencés de façon à prendre la tournure de celles des espèces royales. Au XIVe siècle, les grands feudataires et les hauts barons s'étant mis à fabriquer des pièces d'or, elles furent en général des copies serviles de celles sorties des officines de la couronne. On connaît entre autres les monnaies de Pierre IV, évêque de Cambrai, de 1349 à 1368, qui fit calquer le *mouton*, le *royal* (1) et le *Franc à cheval* du roi Jean.

M. Cartier a fait connaître dans la *Revue numismatique* de 1843, p. 450, pl. XIX, une variété du Franc à cheval. J'en donne ici une autre qui est encore plus caractéristique;

car on ne lit plus au droit les noms des quatre évangélistes, *Johannes, Lucas, Marcus, Mateus;* mais *Petrus, dei gra. episcop. cam'corux.* Le revers est semblable à celui de la pièce de Jean. Sans doute, à l'époque où la nôtre fut émise, ce prince était mort, et il n'était plus utile de se servir d'une légende qui commençait de même manière que la sienne. On a simplement donné au dernier mot l'aspect de *Franco. rex.*

J'ignore si ce Franc à cheval est inédit. Dans le doute, j'en ai fait exécuter la gravure d'après l'exemplaire du médailler de M. F. Poey-d'Avant. Cette pièce a été trouvée en Vendée, avec plusieurs autres identiques au nom du roi Jean et de Jeanne de Brabant (2). J'ai vu l'an dernier, un exemplaire de celui publié par M. Cartier chez un orfèvre de Nantes, qui l'a vendu à M. Dague-Dubois, contrôleur de la garantie de cette ville.

---

(1) Et non la *chaise* de Philippe de Valois, comme l'a cru M. Cartier.

(2) Il n'y avait non plus qu'un seul Franc à cheval de cette dernière princesse. Son travail est supérieur à celui des pièces déjà connues, et, au lieu de fleurons en forme de trèfle, le vêtement est parsemé de fleurs de lis.

Digitized by Google

✠ TVR(*onus*) CIVIS. Croix. — ℟. (*Turo*)NVS CIVIS. Type tournois.

Denier cassé de cuivre pur. (Pl. IV, n° 11.)

Vers la fin du règne misérable du roi Jean, dit *le Bon*, malencontreux représentant de cette grossière et brutale chevalerie de la première moitié du XIVe siècle, il y eut un tel désordre dans les monnaies, que leur falsification devint l'une des sources principales des revenus publics. Les seigneurs qui avaient des ateliers particuliers, imitaient non-seulement cet exemple, mais renchérissaient encore sur la mauvaise foi du pouvoir central; de façon que l'on en arriva à fabriquer des pièces de cuivre pur, ni plus ni moins que les faussaires, contre lesquels on avait porté des lois répressives si cruelles.

Il advint également que des personnages qui n'avaient pas de droit légal à la fabrication de numéraire, ne laissèrent pas cependant d'en émettre; et c'est sans doute de cette source que nous sont venues ces pièces sur les deux faces desquelles le nom royal a été supprimé, pour faire place à un type banal. J'ai eu occasion de publier, dans les *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. IX, n° 11, et p. 178, un denier en billon de ce temps, sur lequel sont réunies les deux légendes *Parisius civis* et *Turonus civis*, et que je crois frappé à Paris en 1358, sous l'autorité du prévôt Étienne Marcel. Celui-ci est différent, mais a dû être émis vers la même période. Ce serait en vain que l'on voudrait en faire un méreau ou le produit d'un accident de monnayage. La pièce que je viens de mentionner réfute d'avance cette objection. Je le considère donc comme une monnaie sortie de quelque atelier accidentel, ouvert durant les troubles qui désolèrent la France depuis la fatale bataille de Poitiers jusqu'à la mort du roi Jean.

Nous venons de passer en revue une bien petite quantité de pièces féodales; mais elle suffit pour fortifier encore cette banale vérité, que l'on m'a reproché, avec une naïve amertume, d'avoir consignée dans mes précédents travaux, à savoir, que l'étude de la numismatique donne une idée on ne peut plus exacte de l'état social correspondant à chaque période du moyen-âge, et qu'après avoir interrogé

Digitized by Google

les monnaies émises pendant les dix derniers siècles, il est bien difficile, si l'on est de bonne foi, de ne pas être douloureusement ému à la pensée des souffrances qui accablèrent alors l'immense majorité des hommes, livrée à l'exploitation la plus indigne, et chargée d'inextricables entraves. Ces temps, je suis loin de le nier, eurent leur raison d'être, leur grandeur, leur originalité, leurs vertus même; mais vouloir les glorifier au détriment du présent, les proposer comme modèle à l'avenir, c'est faire litière du plus vulgaire bon sens et se révolter contre la bonté de Dieu, *qui a rendu guérissables les nations de la terre.*

Benjamin FILLON.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

L.-F. DE TOLLENARE.

(*Suite.* — Voir pp. 193 et 289.)

Au commencement de 1824, quoique la situation financière ne fût pas aussi prospère qu'elle l'a été depuis, le Gouvernement parla de réduire l'intérêt des fonds publics, et d'apporter des changements dans notre système d'amortissement. En homme possédant bien la matière, puisqu'il l'avait déjà traitée dans son ouvrage sur les *Entraves que le commerce éprouve en Europe*, L.-F. de Tollenare publia un écrit plein de sagesse dans lequel il reproduisait son système sur l'*amortissement naturel et permanent*, par opposition à l'*amortissement accidentel*, qui a été le seul adopté jusqu'à présent. Comme il prévoyait que le 5 % pourrait monter jusqu'à 120 fr., il engageait l'État à user du droit de remboursement du capital au pair de 100 fr., et, contrairement aux idées du ministère, établissait que le Trésor devait donner non pas à 75, mais à 87, le 3 %.

Il établissait aussi, dans cet écrit, qu'on ferait bien de renoncer à l'*amortissement accidentel*, qui, quelquefois, est un motif de tentation que présente le trésor accumulé par ce moyen; qu'il vaudrait mieux (idée qui a toujours été préconisée par lui) avoir recours à l'*amortissement naturel* qu'on appliquerait à l'extinction de la dette, mode qui est au reste beaucoup plus honorable, en ce qu'il offre plus de garanties aux prêteurs.

Cette idée, qu'il émettait il y a plus de trente ans, est celle qui, après tout, est journellement mise en pratique, et appliquée avec succès aux emprunts que les départements et les communes font à la Caisse des dépôts et consignations. Quoiqu'une longue expérience ait démontré la bonté de ce mode, il est à présumer que, s'il n'est pas adopté, c'est qu'on ne le croit vraisemblablement pas applicable sur une grande échelle.

Cependant, la caisse du Crédit foncier, institution nouvelle, qui

Digitized by Google

est appelée à rendre de nombreux services aux propriétaires momentanément dans la gêne, vient d'admettre ce même mode. Elle fait aussi elle des prêts remboursables par annuités. Qui nous dira qu'un jour venant, quand elle sera mieux appréciée, ses opérations ne pourront pas s'élever à plusieurs centaines de millions. C'est, au reste, une chose très-présumable, que l'avenir prendra soin de confirmer.

Malgré son opposition directe avec le ministère, dont il combattait les vues, celui-ci reconnut en L.-F. de Tollenare un homme d'un vrai mérite, et voulut se l'attacher. On lui proposa, en conséquence, une place avantageuse à Paris, dans l'une des divisions du ministère du commerce. Toute flatteuse que fût cette proposition, il la déclina néanmoins. Attaché qu'il était depuis 1822 à l'administration des hospices de Nantes, en qualité de trésorier, il préféra cette modeste place à la position élevée qu'on lui offrait. Il s'était voué corps et âme à cette œuvre, non par intérêt personnel, mais par la persuasion où il était de se rendre utile à sa ville natale.

Chaque jour le prouvait d'ailleurs. L'administration des hospices l'occupait sans cesse, et le même zèle qu'il avait autrefois apporté à la gestion de ses affaires, il l'apportait alors dans les devoirs que lui imposait sa place. Aussi écrivait-il, un jour, à un de ses amis qui l'entretenait de polémique philosophico-religieuse : « Mes vieillards, » mes aliénés, mes orphelins, ne me laissent guère le temps de » m'occuper de semblables matières, à l'étude desquelles je me » livrerais cependant avec un bien grand plaisir. »

Le nombre des enfants trouvés s'accroissant de jour en jour, et devenant, par là, une lourde charge pour les départements, le Gouvernement crut qu'il était à propos de porter remède à ce mal, et prit en conséquence différentes mesures dans le but de l'atténuer.

Comme il arrivait parfois que les enfants trouvés placés en nourrice à la campagne mouraient, et que ceux aux soins desquels ils étaient confiés poussaient la fraude jusqu'à se faire payer le prix de leurs mois de nourrice, quoique ces pauvres petits êtres eussent cessé d'exister ; afin d'obvier à de tels abus, il jugea à propos d'arrêter qu'il serait attaché au cou de ces enfants un collier avec un numéro, et qu'à l'avenir les mois de nourrice ne seraient payés à ceux qui s'en étaient chargés que sur la présentation de l'enfant muni du collier.

Un autre abus encore plus criant peut-être, et qui portait au département un sensible préjudice, était celui-ci : Très-souvent, des parents

Digitized by Google

pauvres, pour se débarrasser du soin de nourrir leurs enfants naissants, trouvaient très-commode d'aller les déposer dans les tours de l'Hôtel-Dieu, avec des marques pour les reconnaître plus tard; puis, quand ceux-ci avaient enfin atteint l'âge de cinq ou six ans, et ne réclamaient plus les soins si pénibles de la première enfance, ils allaient alors les réclamer, pour les réintégrer dans leur famille.

Afin de déjouer ces manœuvres, dictées quelquefois par la misère, mais plus souvent encore par le plus vil égoïsme, L.-F. de Tollenare fit la proposition à l'administration des hospices d'opérer, conformément aux vues du Gouvernement, des échanges de département à département. L'exécution de cette mesure, qu'elle regardait comme inhumaine, répugnant beaucoup à celle-ci, il proposa de se charger lui-même de cette mission délicate; mais il demanda préalablement, pour pallier un peu aux yeux du public ce que cette opération avait de fâcheux, le concours d'un inspecteur général de Paris.

Par ce moyen, le mal fut, grâce à lui, coupé dans sa racine. Le dépôt des enfants légitimes dans les tours de l'Hôtel-Dieu cessa entièrement à partir de ce moment, et les hospices se trouvèrent exonérés d'une somme de 25,000 fr. au moins par an.

Cependant, malgré tous les soins qu'il prenait pour faire des économies et pourvoir à tous les besoins du service, le budget se trouvait toujours en déficit, non pour cause de gaspillage ou de mauvaise administration, mais parce que la population des hospices tendait à s'augmenter de jour en jour. Ce qui contribuait entre autres à rendre plus fort ce déficit au Sanitat, c'était le bas prix de la pension que le département payait pour les aliénés qu'il y plaçait : ce prix ne se montait qu'à la modique somme de 200 fr. par an.

Il fallait, au reste, un homme aussi intelligent et aussi bien entendu en affaires que L.-F. de Tollenare pour faire marcher une administration aussi compliquée que celle des hospices. Quand il fut nommé à la place de trésorier, il trouva des comptes tenus d'une manière qui laissait beaucoup à désirer. Les services des trois hospices étaient confondus les uns avec les autres. Ce fut lui qui apporta la lumière dans ce chaos, et, pour mieux s'y reconnaître, ouvrit à chacun des trois hospices des budgets séparés. Au milieu de ce travail ingrat, il surgissait néanmoins de temps à autre des difficultés telles, qu'il fut plus d'une fois sur le point de donner la démission de sa place. Mais l'idée de faire le bien et d'être utile était la seule considération qui l'engageait alors à ne pas se retirer.

Digitized by Google

Il y avait déjà quelques années que le département avait renoncé au dépôt de mendicité de Saint-Jacques, quand en 1825 les *Frères de la Charité* annoncèrent l'intention de l'acheter pour y fonder un établissement consacré au traitement des aliénés, et obtinrent même du département la permission de s'établir momentanément dans ce local. L.-F. de Tollenare, qui nourrissait dans son esprit l'idée de transférer un jour le *Sanitat* à Saint-Jacques, fut consulté à cet égard pour savoir si le département devait traiter avec ces *Frères*, et confier ses aliénés à leurs soins. La question était délicate : elle contrariait un peu ses vues futures. Le rapport qu'il fit sur cette demande, rapport très-remarquable par ses judicieuses objections et par des considérations du premier ordre, ayant été goûté par les autorités compétentes, l'affaire n'eut pas lieu, et les *Frères de la Charité* se virent obligés de renoncer à ce projet.

L'éveil venait de lui être donné. Il vit qu'il était temps de se mettre en instance auprès de l'Administration des hospices, de peur que de nouveaux compétiteurs ne vinssent à la traverse de ses desseins. Il lui proposa donc de prendre cette affaire pour son propre compte, et lui fit voir quel avantage il y aurait à créer à Saint-Jacques un hôpital général où les aliénés seraient traités non d'après la méthode un peu surannée des *Frères de la Charité*, mais d'après l'admirable méthode du docteur Pinel et les procédés des médecins anglais et allemands qui avaient déjà obtenu de si beaux résultats, et travaillaient tous les jours à perfectionner le traitement des maladies mentales.

Pour mieux l'amener à son opinion, il lui fit observer que, malgré toutes les dépenses qui jusqu'à ce moment avaient été faites au *Sanitat*, on ne parviendrait jamais à un résultat satisfaisant, et que, pour le bien des aliénés, il était temps d'entrer dans les voies nouvelles ouvertes par la science. Il exposa ses vues d'une façon si claire et si convaincante, il démontra si bien les importants services qu'un tel établissement était appelé à rendre, que tout le monde se rangea sans objection à son avis, et l'adopta en principe.

La seule observation que l'on fit avec raison à cette proposition, était l'impossibilité où l'Administration des hospices se trouvait alors de pouvoir la réaliser un jour. Avec un budget qui était presque toujours en déficit, comment pourrait-elle jamais parvenir à faire les fonds nécessaires, d'abord pour acheter Saint-Jacques, et ensuite pour élever les vastes constructions qu'exigerait un tel établissement?

Digitized by Google

A ces objections, L.-F. de Tollenare, qui avait étudié la question sous toutes ses faces, répondit qu'au moyen de la vente parcellaire du Sanitat et de ses bâtiments, vente qui ne pouvait pas manquer d'être avantageuse, et de donner de très-beaux résultats, attendu que le Sanitat était situé dans un des quartiers les plus populeux et les plus commerçants de la ville de Nantes, on obtiendrait en grande partie la somme qui serait nécessaire pour la construction d'un hôpital général; qu'ensuite, pour ajouter à ses ressources, il serait à désirer que le département, au lieu de payer 200 fr. par an pour ses aliénés, portât à 300 fr. le prix de leur pension, et qu'en dernier lieu, si la vente de cet immeuble ne suffisait pas, on pourrait se défaire de quelques propriétés rurales de mince revenu, et avoir aussi recours au Gouvernement, dont on solliciterait quelques secours pour mener à bonne fin cette affaire.

Ces raisons furent trouvées très-plausibles, mais un peu trop éventuelles pour atteindre le but proposé, dont au fond on ne pouvait nier les avantages. Quoiqu'il n'eût pas réussi à faire adopter ses vues, il ne perdit cependant pas courage. Il fit si bien, que l'année suivante, en 1826, il amena enfin, à force de démarches, l'Administration à acheter du département, pour la somme de 100,000 fr., l'ancien dépôt de mendicité de Saint-Jacques. C'était un grand point de gagné pour lui. Quoique cet achat n'assurât pas encore définitivement la réalisation prochaine de ses plans, cependant c'était un acheminement vers le but qu'il poursuivait. Une lettre qu'il écrivait à Paris, à la date du 26 avril 1826, à M. Louis Levesque, négociant, alors maire de Nantes et député, prouve combien de luttes il eut à soutenir. Après lui avoir rendu compte des besoins des hospices, qui se trouvaient encore en déficit, il ajoute qu'il serait nécessaire, dans le cas où il arriverait toutefois que Saint-Jacques ne pourrait avoir lieu, de dépenser une somme de 2 à 3,000 fr. au Sanitat pour refaire aux bâtiments neufs qui venaient d'être construits, des clôtures intérieures qui se trouvaient trop faibles, afin de monter sainement et décemment le service des aliénés, *si cet établissement devenait définitif.*

Malgré les soins incessants qu'il donnait aux hospices, se présentait-il une question intéressante concernant le commerce où l'industrie de la France, l'ancien négociant se réveillait en lui, et il ne la laissait pas passer sans la traiter sous le point de vue de l'utilité publique.

Digitized by Google

Un traité de commerce ayant été conclu, en 1826, entre la France et l'Angleterre, il prouva, dans un écrit de peu d'étendue, mais très-substantiel, que ce traité, quoiqu'il établît une égalité parfaite entre les droits de tonnage, de phare et de pilotage que les navires des deux nations acquitteraient dans les ports l'une de l'autre, loin d'être profitable à la France, comme certains esprits superficiels pouvaient le supposer, était au contraire plutôt préjudiciable à ses intérêts; parce que tous les avantages seraient du côté de la nation qui pourrait naviguer à meilleur marché, et que, l'Angleterre se trouvant dans ce cas, la France ne pouvait qu'y perdre.

En 1822, il avait déjà fait une observation à peu près identique, quand avait été passé entre les États-Unis et la France un traité établi sur des bases presque semblables. L'événement n'avait pas tardé à réaliser sa prédiction. Les neuf dixièmes du transport des marchandises avaient été enlevés aux Français par les anglo-américains, qui naviguaient à plus bas prix qu'eux.

Il en sera malheureusement sans cesse ainsi, dans tous les traités que la France passera avec les puissances maritimes, même celles du second ordre. Il est pénible de le dire, quoique ce soit une vérité palpable, notre infériorité d'habileté, ou plutôt notre manque d'économie sous le rapport maritime, livrera toujours notre commerce, pieds et poings liés, à la concurrence étrangère, et contribuera de plus en plus à restreindre notre marine; à moins donc qu'instruits par une triste expérience, nous ne nous décidions à naviguer à moins de frais, et par conséquent à pouvoir baisser le prix des frets.

A cette époque, comme l'industrie faisait de jour en jour de surprenants progrès, et que l'invention de nouvelles machines, en économisant la main-d'œuvre, et en produisant avec plus de rapidité et à meilleur compte, menaçait de porter la perturbation dans de vieilles industries qui employaient un grand nombre de bras, et, en conséquence, à réduire pour le moment à la misère beaucoup de pauvres ouvriers, L.-F. de Tollenare fut naturellement amené à considérer quelles pourraient être les suites heureuses ou malheureuses des machines sur le sort des populations.

Il traita cette matière grave dans différents mémoires (1) qui

(1) Ces mémoires sont au nombre de trois, et ont paru dans le *Lycée armoricain;* ils sont intitulés: *Sur le Bris des Machines.* — *Sur l'Emploi des Machines.* — *De l'Influence de certaines Machines sur le sort des ouvriers.*

Digitized by Google

portent tous le cachet du profond penseur, et appela l'attention des législateurs sur les conséquences que peuvent avoir les machines sur l'ordre public. Loin de se poser comme leur ennemi et de vouloir qu'on porte quelques entraves aux nouvelles découvertes, il est d'avis qu'elles soient soumises à la sanction du Gouvernement, qui nommerait des commissions d'hommes expérimentés dans la matière, pour que ceux-ci jugeassent du préjudice ou du bénéfice qu'elles pourraient amener avec elles : si, par exemple, il arrivait qu'une machine, en économisant une notoire quantité de bras, laissât inoccupés beaucoup de pauvres ouvriers qui, avant son invention, gagnaient leur vie et celle de leur famille par l'industrie qu'elle était appelée à supplanter, il pose en principe qu'il faut que la société vienne alors momentanément au secours de ces malheureux, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé à gagner leur vie par d'autres moyens ; car, ajoute-t-il, si la nation sent le besoin de s'enrichir, elle est aussi tenue à veiller sur l'existence des membres qui la composent. Au reste, cette opinion si juste a tellement été sentie en Angleterre, qui est la nation manufacturière par excellence, qu'il y a, dans ce pays, un fonds commun consacré à venir en aide aux ouvriers déclassés et sans ouvrage par le fait de quelque nouvelle découverte.

Néanmoins, malgré cette restriction, il était trop ami du progrès pour demander qu'on eût souvent recours à une telle mesure. Il applaudissait au contraire à toutes les inventions qui accroissent la richesse des peuples, et qui, en diminuant les frais de production d'un objet, permettent de le livrer à meilleur compte, et en augmentent considérablement la consommation.

Mais, à côté de ce bien, il signalait un mal réel, c'est quand les produits jetés sur les marchés le sont dans une proportion qui dépasse de beaucoup les besoins des consommateurs, et amènent des effets désastreux pour la population ouvrière, qui, en raison de la mévente, voit diminuer ses salaires, ou tarir par la concurrence les sources de l'industrie qui la faisait vivre. Dans son article *sur le bris des machines,* il cherche à résoudre cette question, qui conduit fatalement à de graves désordres menaçants pour la société. Il se demande alors quels sont les moyens de les prévenir. Il n'y voit d'autre solution que celle de *ne pas trop produire,* solution qui est fort bonne en soi, mais qui ne résout rien. Il en est trop souvent, dans ce monde, de l'industriel comme du Juif errant : il faut qu'il

Digitized by Google

marche, qu'il marche encore, jusqu'au moment fatal qui vient consommer sa ruine.

En définitive, si l'industrie est une source de richesse pour les nations, on ne peut malheureusement disconvenir qu'elle ne soit aussi une source de graves embarras pour elles, embarras qui peuvent parfois menacer momentanément l'existence de l'ordre social. Aussi insiste-t-il sur l'obligation où est tout gouvernement sage de porter la plus sérieuse attention à tout ce qui la concerne. Avec son coup d'œil assuré, il prévoyait déjà de quels dangers la classe ouvrière serait un jour en France pour la société. Il en témoignait aussi franchement ses craintes à M. de Villeneuve-Bargemont, alors préfet de la Loire-Inférieure, avec lequel il vivait dans les meilleurs termes, et qui faisait un cas tout particulier de son mérite. Voilà ce qu'il lui écrivait le 26 mai 1826, en lui envoyant ses observations sur un ouvrage de M. de Haute-Rive, intitulé : *Sur les Éléments d'économie politique*. Ce passage prophétique est trop remarquable, et a reçu, il y a peu de temps, une trop triste application pour que je ne le transcrive pas ici.

« C'est avec bien juste raison que nous nous efforçons d'inspirer » à nos ouvriers des sentiments religieux, l'amour de l'ordre et de » l'économie, la prévoyance pour les temps malheureux, etc.; mais » on voit que les progrès qu'ils y feront les affranchiront de la » dépendance où les tient encore leur inconduite, dépendance qui » est la base du système manufacturier actuel. Maîtres, après » l'épargne, de résister d'abord par l'inertie aux fixations de salaires » qui leur déplairont, et auxquels la faim ne leur permet pas de se » soustraire aujourd'hui, ils sentiront plus tard leurs forces, et » débattront le prix de leurs services. Plus à l'aise, mais passionnés » et encore incomplétement instruits, ils élèveront leurs prétentions, » et crieront à l'oppression, si on n'y accède pas. Dieu sait alors ce » qu'il pourra résulter de l'énorme masse de leur puissance !

» En tout cas, le système actuel, l'ordre actuel, seront changés. Il » y aura désordre et anarchie, tout le fait craindre. »

LIDENER.

(*La suite prochainement*).

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

FÉVRIER 1855.

Société archéologique de la Loire-Inférieure. — *Séance du 6 février 1855.* — Sont admis comme membre honoraire, M. le baron de Rudbek, savant suédois, et comme membre titulaire, M. Méry, de Nantes. — M. Auguste Cahier adresse à la Société une notice descriptive avec planches, sur le musée d'antiquités de Douai, dont il est le conservateur. — M. Vandier donne le relevé des objets qui ont augmenté le musée archéologique de Nantes pendant l'année 1854, et montre par des faits que cette collection tend à acquérir une importance inattendue. — M. d'Izarn lit ensuite un travail où il présente quelques observations dans l'intérêt du progrès, sous le rapport des arts, des lettres, de l'histoire et des monuments, et demande la réalisation : 1° d'une carte monumentale civile, militaire et religieuse du département; 2° d'une statistique locale qui serait le résultat d'une collection de mémoires; 3° d'un ensemble de notices biographiques et bibliographiques; 4° d'une publication périodique des travaux de la Société. — M. de Wismes communique un travail sur l'abbaye de Clermont, dont les ruines importantes et trop ignorées se voient encore dans la commune de Livré. Cette intéressante étude est destinée à paraître dans un magnifique ouvrage que l'auteur publie en ce moment, sous ce titre : *Le Maine et l'Anjou historiques, archéologiques et pittoresques,* accompagné de nombreuses lithographies. — Enfin, une lecture de la description monumentale du château de Blain, par M. Bizeul, termine cette laborieuse séance, dans laquelle plus d'une observation curieuse a été faite de vive voix et que nous ne pouvons rapporter dans cette simple nomenclature.

— L'académie de Bordeaux avait mis au concours, pour 1854, une question d'économie sociale : *L'étude comparée des conditions hygiéniques et morales des habitants des campagnes et des ouvriers des villes.* Le prix n'a pas été décerné; mais une mention honorable a été accordée à M. Eugène-Benjamin Lebeuf, membre de la Société académique de Nantes, auteur d'un mémoire portant pour épigraphe : *Le bonheur est l'idéal de la nature humaine.*

— Le *Cabinet historique,* fondé et dirigé par M. Louis Paris (1), ancien bibliothécaire de Reims, est tout à la fois un recueil trimestriel de documents, qui paraît depuis le mois d'août 1854, et un *Office-correspondance* destiné à venir en aide aux travailleurs de la province et de l'étranger, pour la recherche et la transcription des innombrables matériaux que la centralisation parisienne

(1) A Paris, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 25. Prix annuel, 12 francs.

Digitized by Google

a absorbés dans ses dépôts publics. On voit quel service peut rendre cette utile création. Le *Cabinet historique* a pris pour devise ce mot si louable de l'abbé Lebeuf, qui pratiquait le libre échange dans la république des lettres : *Sine invidiâ communica.*

— Les éditeurs de l'*Armorial général de Bretagne*, de M. Guérin de la Grasserie, publié à la librairie Deniel, rue Impériale, à Rennes, annoncent qu'ils vont entreprendre la publication du supplément promis; ils invitent les personnes qui auraient à faire connaître des omissions ou des erreurs, à vouloir bien envoyer sans retard leurs observations et les pièces authentiques à l'imprimerie A. Marteville et Oberthur, d'où on les transmettra à l'auteur, qui s'occupe en ce moment de rédiger ce supplément, qui sera imprimé avec le même soin et le même luxe que le corps de l'ouvrage. Le prix de chaque livraison (dont le nombre paraît ne pas devoir être considérable) restera le même aussi. La mise sous presse devant commencer en mai prochain, la rédaction sera close le 30 avril 1855. (*Affranchir.*)

— Le mouvement de la population de la ville de Nantes a, pendant les douze mois de l'année 1854, donné les résultats suivants :

	Naissances.	Décès.	Mariages.
Janvier	283	251	57
Février	220	202	88
Mars	256	215	27
Avril	250	215	53
Mai	276	230	71
Juin	234	170	86
Juillet	263	205	114
Août	257	383	70
Septembre	189	631	49
Octobre	243	396	60
Novembre	217	264	65
Décembre	241	217	25
Total	2929	3369	765

— Le vaisseau *la Bretagne*, qui vient d'être lancé à Brest, est un type achevé de ce que l'art des constructions navales de notre pays a produit de plus monumental et de plus grandiose en fait d'armements militaires. Ce vaisseau, mis sur le chantier en février 1853, est à vapeur, à hélice de premier rang, de la force de 130 canons et de 1,200 chevaux. — Voici ses principales dimensions : longueur de la carène à la flottaison en charge, en dehors des bordages, 81 mètres; largeur, 18m,08; c'est-à-dire, 10 mètres de plus que *le Napoléon*, en longueur, et 2 mètres de plus en largeur. Le tirant d'eau moyen en charge, est de 8m 20, et le déplacement en charge, de 6,466 tonneaux. — L'appareil moteur a été construit à l'établissement de la marine

Digitized by Google

impériale d'Indret. — L'artillerie de *la Bretagne*, répartie dans les trois batteries et sur les gaillards, se compose de 130 bouches à feu des plus puissants calibres.

— M. l'abbé Sergent vient d'être appelé à succéder à Mgr Graveran, de Quimper. Né en 1802 dans le département de la Nièvre, il a été successivement vicaire de la cathédrale de Nevers, supérieur du petit séminaire de Corbigny, curé de Binon, recteur de l'académie de la Nièvre en 1850, enfin vicaire général du diocèse en 1852, avec le titre d'archidiacre de Bethléem, qui rappelle l'ancien évêché de ce nom, transféré à Clamecy après la prise de Jérusalem.

Nécrologie. — Mgr Joseph-Marie Graveran, né à Crozon, le 16 mars 1793, ordonné prêtre en 1817, curé de Saint-Louis de Brest en 1826, sacré évêque de Quimper en 1840, député à l'Assemblée nationale en 1848, est décédé dans son évêché le 1er février 1855. Il convoqua en 1851 un synode diocésain, rédigea et publia de nouveaux statuts, et entreprit, l'année dernière, l'achèvement des flèches de sa cathédrale. Ce prélat, dont les connaissances solides et le caractère charitable étaient justement appréciés, emporte de vifs et universels regrets. Chaque localité qui avait eu l'honneur de posséder Mgr Graveran, s'est disputé ses restes inanimés. Son corps a été inhumé dans la cathédrale de Quimper, chapelle Saint-Pierre; la ville de Brest a revendiqué le cœur de son ancien curé, qui sera déposé dans l'église Saint-Louis, derrière le chœur, vis-à-vis du monument du brave commandant Ducouëdic, et ses entrailles ont été transportées au bourg de Crozon, berceau de son enfance.

— Le canton de Lamballe vient de perdre deux anciens chevaliers de Saint-Louis, dont les obsèques ont eu lieu le même jour dans des communes différentes.

« M. Le Mintier de Fontenio, décédé dans sa 84e année, à son château de Launay, ancien officier au régiment de Royal-Comtois, fit avec distinction toutes les campagnes de l'armée de Condé; il fut blessé au célèbre combat d'Oberkamelach.

» M. Louis Le Vicomte de la Villegourio, mort à son château de la Villegourio, dans sa 80e année, était probablement le dernier représentant de l'émigration qui eût pris part à l'expédition de Quibéron.

» Condamné à mort, il obtint le sursis accordé aux jeunes gens émigrés avant l'âge de 16 ans, en prenant le nom d'un de ses frères qui avait péri dans le Rhin, en 1792. Ce sursis ne fut pas de longue durée, et M. Le Vicomte ne dut son salut qu'au dévouement de quelques dames d'Auray qui, au péril de leurs têtes, facilitèrent son évasion. » (Extrait de la *Foi Bretonne*.)

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Œuvres de Chateaubriant. *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, illustré. 2 vol. in-18. — Paris, Gabriel Roux. Prix. . . . . F. 3.»»

A M. l'abbé Fournier, sur la construction de l'église Saint-Nicolas de Nantes, inaugurée le 25 décembre 1854; poésie, par Mlle Élisa Morin. In-8° d'1/8 de f. Impr. Mellinet, à Nantes.

Almanach administratif et commercial de Nantes et de la Loire-Inférieure, pour 1855; précédé d'une notice sur Nantes et le département. In-18 de 8 ff. 1/2. Impr. Forest, à Nantes.

Almanach des adresses de Rennes. Annuaire d'Ille-et-Vilaine et des tribunaux du ressort de la cour impériale de Rennes. 1855. In-18 de 10 ff. Impr. Jumelais, à Fougères. — A Rennes, chez Marteville.

Annuaire maritime et commercial des ports de Saint-Malo et Saint-Servan, contenant le calcul des pleines mers à Saint-Malo, par M. Pottier fils. 1855. In-18 de 3 ff. 7/9. Impr. de Hamel, à Saint-Malo.

Annuaire nantais, pour 1855, précédé d'une notice sur Nantes et la Loire-Inférieure. In-18 de 8 ff. 1/2. Impr. Mellinet, à Nantes.

Diocèse de Nantes. Recueil d'avis divers publiés par l'ordre de Mgr l'évêque. In-12 d'1 f. 5/6. Impr. Mellinet, à Nantes.

Jubilé de 1854-1855. In-18 d'1 f. Impr. Oudin, à Poitiers.

La Leçon du samedi. Simples conversations d'un instituteur avec ses élèves. Par J.-M. Aubin (de Châteaubriant), maître de pension. In-12 de 6 ff. 1/6. — Paris, à Vaugirard, chez l'auteur, rue Blomet, 29.

Mes Flaneries, ou la Vienne et ses deux rives; par Louis Hermenous, docteur en droit. In-12 de 3 ff. 1/3. Impr. Oudin, à Poitiers.

Notice pomologique. Description succincte de quelques fruits inédits, nouveaux ou très-peu répandus, avec planche; par M. J. de Liron d'Airoles. 2e *édition*. In-8° de 4 ff., plus 6 pl. Impr. Forest, à Nantes.

Notice sur le vœu fait à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle par les habitants de Rennes, l'an 1632, à l'occasion de la peste qui ravageait cette ville. In-16 d'1/2 f. Impr. Catel, à Rennes.

Cantiques pour les missions et retraites. In-12 de 3 ff. Impr. Forest, à Nantes.

Exercices de mémoire et notions de mythologie. In-8° de 16 ff. 3/4. Impr. Catel, à Rennes.

Mes Tablettes : *Notices sur J. de la Serrie* (de la Vendée) *et sur Aristide Petitpierre. Petite Revue contemporaine.* Par P. C., littérateur. In-8° de 2 ff. Impr. Guéraud, à Nantes.

Sursum Corda; par le colonel Charles de Rozières. In-8° d'1/2 f. Impr. Guéraud, à Nantes.

Voyage a Belle-Ile; par le docteur Moriceau. In-8° d'1 f. Impr. Mellinet, à Nantes.

Mémoire sur la constitution atmosphérique de la ville de Nantes; par M. Huette. In-8° de 3 ff. 1/4. Impr. Mellinet, à Nantes.

Pèlerinages de Bretagne (Morbihan); par Hippolyte Violeau. In-12 de 13 ff. — A Paris, chez Ambroise Bray.

Sur la mort du général breton Lenormand de Lourmel, en vers; signé : Josso, contrôleur des douanes, à Nantes. Avec traduction anglaise, par Hibernicus. In-4° d'1/2 f. Impr. Busseuil, à Nantes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

JEAN IV

DUC DE BRETAGNE

ET SA POLITIQUE [1].

(1364-1373).

I.

Je n'ai jamais pu contempler sans émotion le champ de bataille d'Aurai. Cette plaine marécageuse, où se traîne avec lenteur une petite rivière noirâtre, a véritablement dans son aspect quelque chose de morne et de désolé. C'est là que, le 29 septembre 1364, se dénoua, par une bataille des plus sanglantes, la sanglante lutte engagée depuis vingt ans, pour la succession au duché de Bretagne, entre Blois et Montfort; c'est là que l'élite des Bretons tomba sous le fer des Bretons, et que l'illustre du Guesclin subit pour la première fois l'affront d'une prison anglaise. Comme pour ajouter à la tristesse des souvenirs anciens l'horreur des souvenirs récents, c'est à deux pas de là qu'on trouve le Champ des Martyrs, rouge encore du sang des vaincus de Quiberon. Ainsi ces lieux sont vraiment un théâtre prédestiné aux grandes tragédies de l'histoire; et l'on avouera que dans ce court espace, enfermé entre le cloître de la Chartreuse et les bords fangeux de l'Alrée, il y a bien de quoi faire comprendre aux cœurs les plus fermes l'impiété de la guerre civile.

On la connaît mieux encore peut-être, quand, s'isolant compléte-

(1) L'auteur de cette étude a été déterminé à l'écrire par la découverte de plusieurs pièces inédites, dont il publie ci-dessous les plus importantes. Quant aux faits déjà connus auxquels ces pièces se rapportent et dont il a dû parler, il a jugé inutile de noter ici les sources originales, parce qu'on en trouvera l'indication, aux années correspondantes, dans l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau.

Digitized by Google

ment des passions contemporaines pour prendre pied, si j'ose le dire, dans l'intègre impartialité de l'histoire, on médite sur cette affreuse guerre de la Succession, qui désola la Bretagne pendant vingt-deux ans, de 1341 à 1364. Beaucoup d'écrivains, je le sais, surtout les écrivains pittoresques, voient les choses moins en noir et proclament cette guerre pour l'époque la plus brillante de nos annales. C'est celle, en effet, qui leur fournit le plus de tableaux et de descriptions éclatantes, grâce surtout à Froissard, dont quelques-uns ont bien eu le courage de refaire la prose au lieu de la citer. Pour moi, je l'avoue, je n'ai jamais su me résoudre à cet optimisme de littérateur satisfait. Malgré toutes les délicieuses narrations de Froissard, je ne puis m'empêcher de voir le fond des choses, c'est-à-dire, une guerre civile des plus acharnées, des plus désastreuses et des plus longues qui se soient faites, entreprise ni pour la défense de la patrie ni pour celle de la religion, mais pour l'ambition de deux prétendants et pour le plus grand profit de deux nations étrangères et ennemies des Bretons, l'Angleterre et la France.

Mais encore faut-il chercher les causes de cette guerre où elles sont vraiment, et ne pas en rendre responsable, par exemple, le régime féodal, comme l'a fait certain auteur, qui voit, dit-il, dans cette lutte sanglante « l'éternelle condamnation des aristocraties » militaires. » Il est bien commode, sans doute, et bien commun de rejeter tout le mal qu'on trouve dans le passé sur le régime féodal, bouc émissaire impitoyablement chargé et surchargé de tous les péchés d'Israël. Seulement, à ce compte, autant vaudrait soutenir, par exemple, que les ravages et les désastres dont souffrent aujourd'hui si cruellement les malheureuses provinces danubiennes, tiennent uniquement aux institutions sociales en vigueur chez les populations moldo-valaques (1). La Bretagne, en effet, a été, on peut le dire, au XIVe siècle, l'une des provinces danubiennes de la France et de l'Angleterre, l'un des champs de bataille de cette terrible guerre de Cent-ans, si funeste aux deux nations. Qu'y pouvait cependant le régime féodal? Est-ce lui qui avait fait la situation géographique de notre pays, ou fomenté l'ambition des deux prétendants? Ou bien dira-t-on que cette sorte d'ambition, ces compétitions

(1) Ceci était écrit au mois de juin 1854, quand les Russes occupaient encore la Valachie.

Digitized by Google

et ces luttes armées pour la possession du souverain pouvoir n'éclatent que sous l'influence et sous la domination du régime féodal? Qu'on supprime alors, d'un coup, l'histoire de tous les gouvernements démocratiques.

Reste donc à accuser, après la situation géographique de la Bretagne, dont le Créateur seul est responsable, l'ambition personnelle de Blois et de Montfort. Encore, si l'un des deux prétendants défendait dans cette mêlée un droit manifeste, il serait souverainement inique de s'en prendre à lui, et nous devrions réserver pour son adversaire toute la sévérité de notre blâme. A mes yeux, il en est ainsi : il y a un des concurrents dont le bon droit me semble hors de doute; et, malgré l'issue de la lutte, celui que j'entends désigner n'est pas Montfort.

II.

Tout le monde sait comme la question était posée. Le duc Jean III, mort en 1341, avait eu deux frères : Gui, comte de Penthièvre, né immédiatement après ce duc, et Jean, comte de Montfort, venu après Gui. Mais au moment où s'ouvrit la succession de Jean III, Gui était déjà mort, et sa fille Jeanne la Boiteuse, mariée à Charles de Blois, revendiquait le duché en vertu du droit de représentation, c'est-à-dire du droit même de son père, qu'elle représentait et qui, comme aîné de Montfort, excluait ce dernier.

Or, que les femmes en Bretagne fussent habiles à recevoir, porter et transmettre la couronne ducale, même en présence de mâles très-voisins du trône, c'est ce dont notre histoire fournit tant d'exemples et de si fameux, qu'il est inutile de les citer. Quant au droit de représentation, il était aussi admis dans notre province. Montfort lui-même ne le contestait pas. Il prétendait seulement que la succession au trône ducal devait se régler non par la loi et le droit commun du duché, mais par la coutume du fief dominant, c'est-à-dire de l'Ile-de-France, où le droit de représentation n'était point reçu, où, par conséquent, dès qu'il s'agissait de ligne collatérale, le plus proche parent du défunt lui succédait, en excluant tous ceux, quels qu'ils fussent, d'un degré plus éloigné. Dès lors, Montfort, frère de Jean III, eût exclu Jeanne la Boiteuse, qui n'était que nièce de ce dernier. Mais ce principe que la succession du fief servant

Digitized by Google

(c'est-à-dire, en ce cas, de la Bretagne) devait se régler par la loi du fief dominant, sur quel fondement reposait-il? L'équité n'y semble guère favorable; le droit féodal n'était nullement constant à cet égard; et les précédents qu'on alléguait, ne concernant point la Bretagne, ne prouvaient rien dans la cause. D'ailleurs, à supposer la question douteuse, il y avait un tribunal pour en décider, un tribunal aussi compétent, aussi régulier, aussi légitime, dans l'ordre social du temps, que le sont nos tribunaux d'aujourd'hui : le tribunal du suzerain, la cour des pairs de France.

Ce tribunal décida, on le sait; il reconnut le droit de Jeanne la Boiteuse. Et alors, — contradiction qui aurait de quoi surprendre si l'ambition s'était jamais piquée de logique, — alors ce même Montfort, qui avait voulu soumettre la succession de la Bretagne à la loi de l'Ile-de-France, refusa de s'y soumettre lui-même et de reconnaître le jugement de son suzerain. Il fit ce que ferait de nos jours un particulier qui, dans une cause d'héritage, tenterait de satisfaire à main armée des prétentions condamnées par une sentence régulière des tribunaux. Et non-seulement cela, mais, pour en venir à son but, il jeta sans hésiter son pays dans toutes les extrémités de la guerre civile; il l'ouvrit aux luttes acharnées de deux nations étrangères, qui le foulèrent comme une arène pendant vingt ans. C'est donc l'ambition de Montfort que j'accuse, cette ambition tenace, égoïste, inique, subversive, qui, condamnée par ses juges, mit sa patrie dans le sang pour se mettre sur le trône. On m'opposera sans doute l'issue de la lutte, que la victoire d'Aurai réforma l'arrêt de Conflans, et que la cause de Montfort était la bonne, puisqu'elle triompha. Mais, hélas! qui l'ignore? les triomphes de la force, et surtout les triomphes de guerre civile sont tout aussi souvent des châtiments que des jugements de Dieu.

Quant à la bataille d'Aurai, je dirai seulement que, puisqu'elle devait être et entraîner avec elle la mort d'un des prétendants, je regrette de tout mon cœur que la victime n'ait pas été Jean de Montfort. Il n'avait point d'enfants, et son parti, par conséquent, après lui, point de centre de ralliement, point d'avenir. Lui mort, toute guerre, toute rivalité était éteinte; le repos du pays était assuré. Et l'on peut remarquer ici, en passant, comme le triomphe du bon droit se serait accordé merveilleusement avec l'utilité de la nation. Charles de Blois, au contraire, laissait des fils dans la force de l'âge; aussi leur

Digitized by Google

parti resta. Il put faire la paix et se soumettre en apparence, mais il garda son espoir et ne désarma point; il se fortifia bientôt d'une terrible recrue, Olivier de Clisson, l'un des premiers vainqueurs d'Aurai. Avec Clisson, la lutte recommença véritablement: tantôt sourde, tantôt patente, elle se poursuivit longtemps; elle se signala encore soixante ans plus tard (en 1420) par un coup d'éclat; qui chercherait bien en retrouverait la trace, l'influence visible, dans notre histoire de Bretagne jusqu'à l'union à la France. Voilà pourquoi j'eusse souhaité à la bataille d'Aurai une issue toute différente.

III.

Il est sûr néanmoins que cette victoire mettait le comte de Montfort dans la plus belle situation et le rendait maître du duché dans les conditions les plus favorables. Les vingt années de guerre civile qui venaient de s'écouler avaient créé dans toute la Bretagne une misère et une lassitude extrêmes; par suite, un invincible besoin de repos. Les partisans des Penthièvre le ressentaient au moins autant que tout le monde; et si le parti, quoique affaibli, subsistait encore, il était réduit à l'impuissance par sa fatigue même, et ne désirait rien tant que la paix. Le sentiment de la nécessité publique, le sentiment universel du pays l'y poussait, l'y forçait, et ne lui permettait plus de tenter immédiatement aucune entreprise. Aussi les places, en assez grand nombre, qui tenaient encore pour Jeanne la Boiteuse lors de la bataille d'Aurai, Aurai lui-même, Malestroit, Redon, Jugon, Dinan, Quimper, etc., se rendirent au vainqueur à peu près sans coup férir.

Un incident qui marqua la reddition de Quimper, l'une des villes jusqu'au bout les plus fidèles à Charles de Blois, montre au vrai ce qu'était alors le sentiment universel des Bretons. Après quelques jours de siége, pris pour sauver l'honneur du drapeau et attendre du secours, l'évêque de Cornouaille, Geoffroi de Coetmoisan, ne voyant nulle autre issue honorable, était d'avis de capituler; mais quelques gentilshommes enfermés dans la ville voulaient tenir. L'évêque, jaloux de se conformer en cette circonstance si importante à l'opinion véritable de son peuple, convoqua dans son manoir une assemblée générale des habitants de Quimper. Là ceux-ci, tout d'une voix, s'écrièrent qu'ils n'entendaient point continuer la guerre ni garder davan-

Digitized by Google

tage les remparts, et que plutôt que de s'y soumettre, ils sauteraient hors de la ville par-dessus les murailles.

Ainsi, au dedans du duché, nul obstacle pour le vainqueur d'Aurai. Au dehors, pas davantage.

La France sortait de ce règne si désastreux du roi Jean, durant lequel les Anglais, les Navarrais et les États-généraux avaient mis la monarchie et la nationalité françaises à deux doigts de leur perte. Elle était encore sous le coup du funeste traité de Brétigni, aux prises avec les armées du roi de Navarre, à la merci de ces routiers des Grandes compagnies qui en avaient fait, disaient-ils, *leur chambre*.

Le roi Charles V, si digne de ce beau nom de Sage que son peuple lui décerna, avait bien assez d'habileté sans doute pour retirer son royaume de ce gouffre. Mais il savait mieux que personne tout ce qu'il y fallait de prudence, et combien il importait d'éviter tous les embarras et toutes les complications qui n'étaient point inévitables. Il avait désiré très-certainement le triomphe des Penthièvre ; mais, leur cause une fois perdue, ce n'est pas lui qui fût allé la relever. Car ce qu'il voulait avant tout, ce qu'il méditait, ce qu'il préparait dès lors, c'était de délivrer la France des Anglais ; et pour y bien réussir, pour enlever aux insulaires leur porte la plus commode sur le royaume, il fallait à Charles V être en paix, en amitié avec le prince qui gouvernait la Bretagne. Aussi ne négligea-t-il rien dans ce but. Le traité de Guérande conclu (il le fut le 12 avril 1365), le Roi, après quelques retards dus aux formalités de la diplomatie, le ratifia sous un an (en mai 1366), reçut peu de temps après Jean de Montfort, devenu Jean IV de Bretagne, à faire hommage du duché (décembre 1366), et cessa dès lors d'honorer Jeanne la Boiteuse du titre de duchesse, encore qu'il eût déclaré précédemment ce titre de pure courtoisie et sans préjudice aucun aux droits de Montfort ; il donna en outre une première satisfaction aux demandes de ce dernier pour la restitution de ses terres de l'Aigle, de Rethel et de Nevers situées en France ; il renvoya enfin sans difficulté à la cour du Duc certaines causes évoquées contre les libertés de Bretagne, au parlement de Paris : ce dont Jean IV s'était plaint. Aussi Lobineau a-t-il raison de dire que « le Roi taschoit de contenter le Duc en tout. » (*Hist. de Bret.*, I, 383.)

Ces dispositions du Roi s'accordaient merveilleusement avec celles

Digitized by Google

de la grande majorité des Bretons. On a dit cependant que ces derniers, à cette époque, préféraient les Anglais aux Français, parce qu'ils craignaient davantage d'être absorbés par ceux-ci que par ceux-là. Je n'ai trouvé dans l'histoire nulle preuve de cette assertion, et une seule remarque montrera la vérité de l'opinion contraire. Quand, en effet, la guerre de Cent ans se ralluma entre l'Angleterre et la France, cinq ans après la bataille d'Aurai, dans quels rangs trouvons-nous des Bretons? Du côté des Anglais, sauf le Duc et ses familiers, pas un Breton. Dans les armées françaises, au contraire, les deux premiers capitaines, Clisson et du Guesclin, sont Bretons, et avec eux il y a Rohan, Laval, Mauni, une légion. Les événements mêmes du règne de Jean IV le prouvent d'ailleurs d'abondant : si les Bretons du XIVe siècle ne voulaient être que Bretons, s'ils étaient décidés à repousser énergiquement toute tentative d'absorption, soit par la France, soit par l'Angleterre, cependant ces deux nations n'avaient point même rang dans leur sympathie ; ils désiraient vivre en paix, en bonne amitié avec la France, et n'auraient point détesté de frapper sur les Anglais.

Dans ces conjonctures, la politique de Jean IV semblait toute tracée. Le premier besoin de la Bretagne, c'était le repos, c'est-à-dire la paix au dedans et au dehors. Son second besoin, celui que l'esprit national ressentait peut-être le plus vivement, c'était, par l'exclusion de toute influence étrangère dans les affaires du pays, d'être relevée enfin de ce long et déplorable vasselage qu'elle venait de subir pendant les vingt années de guerre civile. Jean IV ne devait donc être ni Anglais ni Français, mais Breton, et gouverner avec des Bretons. Il devait, par sa modération et ses dispositions bienveillantes, adoucir pour le parti vaincu l'amertume de la défaite, l'anéantir en le gagnant ; et enfin féconder le repos de son peuple par une administration réparatrice et sagement réformatrice, dont les meilleures qualités de son esprit et l'énergie naturelle de sa volonté le rendaient éminemment capable.

Jean IV a-t-il en effet suivi cette politique et rempli ce programme? c'est là ce que je me propose d'examiner. Mais comme ce sujet est vaste, embrassant un règne de trente-cinq années, fécond en événements au dedans et au dehors, et coupé en phases diverses, je dois me borner, dans cette première étude, à ce qui touche la politique extérieure du duc Jean IV durant les dix années qui suivirent immédiatement la bataille d'Aurai.

Digitized by Google

IV.

Le traité de Guérande venait d'être conclu, le roi de France s'apprêtait à y donner son approbation, quand le roi d'Angleterre, Édouard III, jaloux de ne point perdre les fruits de la victoire d'Aurai, traça au jeune duc, qu'il nommait son fils, un programme politique un peu différent, comme on va le voir, de celui que nous esquissions tout à l'heure. Ce document, en forme d'instruction diplomatique, n'a point été imprimé, du moins en France; mais il existe en original à la Tour de Londres, où Bréquigny le copia au siècle dernier; en voici le texte (1) :

Les choses donées en charge à sire Lambert, clerc du duc de Bretaigne, le mois de janvier l'an XXXIXe nostre seignur le roi Edward tierz (2), *pur dire de par le Roi audit duc son filz.*

Premierement, pur eschuire les perils qui empurroient avenir, le Roi vorroit en toutes maneres que la garde du chastel de Brest feusse commisse à aucun suffisant et loial Engloys, sanz estre soeffert par nulle voie demorer en la garde de nul Breton.

Item, que la ville de Seint Matheu, ne nulle autre ville ne chastel sur les portz ne cousteres de la meer, ne soient par nulle voie desouz la garde ne le governement des Bretons, einz soient governez par bons et suffisants Englois et par nuls autres.

Item, que le Duc ne s'affye trop ès Bretons ne à leur conseil, einz soi asseure de bons Engleys et soi governe par eux et par leur conseil, considerant q'ils ne lui ont de riens failliz devant ces heures et aussi la necessité que purra par cas avenir, que Dieu ne veulle; car le Roy ad esté sovent garniz par plusieurs grantz du roialme de Ffrance, et aussint par les parentz et amys dudit Duc, q'il nest pas bien amé de cuer entre les Bretons. Mes pur ycest temps que autrement ne poait estre, loez en soit Dieux.

Item, que par les causes susdittes le Duc monstre meillour amour et face meilloure chiere en temps avenir ad les Engleys q'il n'ad fait paravant; car le Roi ad entenduz par tout plein des entrevenantz que le Duc, quant à ce, n'ad pas tout au point fait.

Item, le Roi vorroit que le Duc vensit devers lui en Engleterre en ceste pro-

(1) Biblioth. Impér., Mss., collection Bréquigny, vol. LXXVII.

(2) Édouard II étoit mort dans le mois de janvier 1327; ainsi l'an 39e du règne d'Édouard III commença dans le mois de janvier 1365 et finissoit dans le mois de janvier 1366. (*Note de Bréquigny.*)

Digitized by Google

cheine seisone d'estée, pur chacer et soi déduire ovesque le Roi, en cas que le Duc le purroit sauvement faire et bonement, purveu toutesfoiz q'il lesse son paiis bien et suffisantement garniz, et deux ou trois Englois bons et loialx soient governeurs et gardeins illoeques pur le temps de sa absence, issint que peril ne damage n'aviegne, que Dieu defende.

Item, por ce que le Roi ad entenduz coment aucunes gentz pursuent envers son filz le Duc pur faire livrer le chastel de Colet (1) en sa duchée de Bretaigne au sire de Reys, laquelle chose purroit en temps avenir tournir au grant damage du Roi et de ses gentz et navye venantz devers le Bay (2), à ce que le Roi est bien enformez, que Dieux ne veulle, si vorroit-il en toutes maneres que son dit filz soeffreroit ledit chastel demorer ès mains monsire Wauter Huet, selonc l'effect du confermement par ledit Duc fait sur la donacion quele le Roi fist nadgaires audit Wauter du chastel avant dit ove les appurtenances, sanz soeffrir ledit chastel estre abatuz ou livrez ou baillez a nul autre.

Cette pièce peut aisément se passer de commentaire. Seulement on ne s'explique guère les reproches même adoucis du roi d'Angleterre au Duc; car il semble que ce dernier avait pris par avance pour règle de sa conduite les prescriptions qu'on vient de lire, tout comme il continua de s'y conformer par la suite.

En effet, toute sa maison, tous ses officiers de confiance étaient anglais; il était toujours entouré de gens de cette nation, et les comblait de faveurs. En 1365, il avait donné à Robert Knolle les seigneuries de Rougé et de Derval; un autre capitaine anglais, Walter Huet, avait obtenu la baronnie de Retz, la garde du fort du Colet, près Bourgneuf, qui était la clef de la Bretagne vers Poitou; et le Duc y ajouta en 1366 (14 nov.) la jouissance du domaine ducal de Loyaux (3). Plus jaloux de plaire aux Anglais qu'aux plus fidèles de ses partisans bretons, il avait, en donnant le Gâvre à Chandos malgré la demande de Clisson, provoqué de la part de ce dernier une colère et une haine qui ne manquaient point d'une certaine raison. Enfin, dès le mois de septembre 1365, dans le temps même qu'il pressait le roi de France de ratifier le traité de Guérande, il avait conclu avec le prince de Galles, fils d'Édouard III, un traité d'alliance intime (4).

(1) Le Collet est situé en la commune des Moutiers, au S.-O. de Bourgneuf (Loire-Inférieure), au bord de la mer.

(2) Il s'agit ici de la baie de Bourgneuf.

(3) Trésor des chartes de Bret., K. E. 15.

(4) Trésor des chartes de Bret., V. B. 23.

Digitized by Google

Il faut le dire toutefois, en suivant aussi fidèlement le programme politique d'Édouard III, Jean IV cédait peut-être à son goût naturel pour les Anglais; mais il subissait aussi la loi d'une triste nécessité de position. Il devait en effet des sommes énormes au roi d'Angleterre, à ses capitaines et à ses bandes, prix convenu d'avance du secours qu'on lui avait prêté : car on sait qu'en politique, les Anglais prêtent et ne donnent pas. Je ne parle ici, bien entendu, que de l'histoire ancienne. Tant que la guerre avait duré, ils avaient attendu patiemment; maintenant que leur protégé tenait son duché, ils arrivaient de tous côtés lui présenter leurs mémoires. Le pauvre Duc se trouvait donc dans la situation désagréable d'un débiteur que ses créanciers ont fait pourvoir d'une grosse place, afin de toucher son traitement, et à qui l'on témoigne sans équivoque que puisqu'on l'a bien élevé, on peut bien l'abattre. Le détail de ce qu'on pourrait nommer la carte à payer de la bataille d'Aurai, est un point aussi curieux que peu connu. J'en ferai quelque jour l'histoire, qui se lie intimement d'ailleurs à celle de l'établissement des fouages et impôts, levés pour la première fois en Bretagne par le duc Jean IV, justement dans le but de faire face aux créances anglaises.

V.

La situation du Duc ne devint toutefois vraiment difficile qu'après la reprise de la guerre entre la France et l'Angleterre, suspendue depuis le traité de Brétigni. Le roi Charles V s'était donné la noble tâche de déchirer ce triste monument de l'infortune de la France, qui constituait, dans ses dispositions principales, un véritable démembrement du royaume. Dès qu'il fut en mesure d'agir, il saisit avec joie la première occasion de recommencer la lutte, ce qui eut lieu dans le courant de l'année 1369.

C'est alors que la position de Jean IV se compliqua. Charles V cependant fit le possible pour lui faciliter une ligne de conduite droite et honorable. Il sentit qu'on ne pouvait équitablement contraindre à combattre contre les Anglais un prince qui leur devait la couronne; par ses lettres du 28 janvier 1370, il dispensa Jean IV de servir en personne dans l'armée de France, en l'autorisant à demeurer en Bretagne pour veiller à la défense de son duché. Le Duc paraît,

Digitized by Google

d'ailleurs, avoir fait entendre au Roi que son but, en restant chez lui, était de fermer ses États aux Anglais. Véritablement, la suite le prouva, il ne voulait qu'aider leur passage. Le Roi s'en douta et lui demanda, semble-t-il, des explications sur sa conduite et ses desseins ultérieurs. Jean IV répondit par la lettre suivante, inédite, dont l'original se trouve au Trésor des chartes des rois de France (1).

Au Roy mon souverain seigneur.

Mon tres souverain seigneur, j'ai humblement receu voz lettres par maistre Hutin d'Aunoy vostre secretaire, et vous mercie moult de voz dictes gracieuses lettres et de la bonne volenté que vous me monstrez par ycelles. Et, mon souverain seigneur, pour les doubtes que j'ay de la descense de la flote d'Angleterre, selon les nouveles que l'en me raporte, je entens ordener de mon pais, pour eschever o l'aide de Dieu les perils qui y pouroient avenir. Et après ce, le plus tost que je pourré bonnement, j'envoieré devers vous pour vous monstrer plus à plain. . . . . eues entre voz genz et moy et autrement. Mon-souverain seigneur, le Saint [Esperit vous doint bonne vie et longue]. Escript à Vannes le ij^e jour de Juign.

(*Pris sur l'original, qui a été scellé. Au dos, au-dessous de l'adresse, est écrit :* La lettre close du duc de Bretagne.)

Cette explication, on le voit, est fort équivoque ; et de fait, quand la flotte anglaise se présenta peu de temps après, le Duc la laissa débarquer à Saint-Malo, et livra passage par son duché aux ennemis de la France.

Un premier mouvement d'opposition contre cette politique se manifesta parmi les seigneurs bretons. Dans le même temps, du Guesclin, élevé à la dignité de connétable du royaume (2 octobre 1370), entraînait sous les drapeaux de la France nombre de ses compatriotes ; et moins d'un mois après (le 28 octobre), il se rendait dans une alliance solennelle frère d'armes de Clisson, qui, jaloux d'ouvrir par un exploit l'ère de cette fraternité glorieuse, s'en allait, avec une troupe de chevaliers bretons, attaquer et détruire près de Saint-Mahé un corps de 1200 Anglais, prêt à s'y embarquer pour l'Angleterre.

(1) Arch. de l'Empire, J. 246, n° 131 *bis*. Dans cette pièce, ainsi que dans celles qui sont imprimées plus loin, les points indiquent des lacunes existant dans les originaux eux-mêmes, par suite de lacération.

Digitized by Google

L'an 1371 ne fut marqué, en ce qui regarde la Bretagne, que par l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois, qui se fit à Angers et que le roi appuyait assez vivement, comme une première vengeance de la conduite équivoque du duc Jean IV. Mais l'année suivante (1372) fut décisive : on peut dire que la politique, le caractère même du duc de Bretagne s'y dévoile, en quelque sorte, dans tous ses replis.

VI.

Cette année 1372 s'ouvre par une ambassade du roi d'Angleterre au Duc, de laquelle on sait peu de chose, mais qui mit en défiance les Bretons : si bien que les principaux d'entre eux déclarèrent à leur souverain qu'au cas où ils le surprendraient à donner aide aux Anglais, ils l'abandonneraient lui-même et le chasseraient de Bretagne.

Le roi de France, de son côté, conçut quelques soupçons ; il voulut sonder les dispositions du Duc, et le pria de lui envoyer des ambassadeurs. Jean IV eût bien désiré éviter cette démarche solennelle, qui devait, aux yeux du public, l'engager envers le Roi ; mais comme il sentait cependant le besoin d'endormir la vigilance de Charles V, il prit le parti de lui prodiguer les belles paroles, et lui écrivit la lettre suivante (1) :

Au Roy mon tres souverain seignour.

Mon tres souverain seignour, plaise vous savoir que j'ay très grant desir de savoir de vostre très noble et bon estat, que Dieu par sa graice (*sic*) vuille tondis maintenir au desir de vostre cuer. Si vous suppli, mon très souverain seignour, qu'il vous plaise m'en mander et certefier par les entrevenanz ; quar grant joaye au cuer me fera et fait toutefoiz que j'en puis au certain oir les bonnes nouvelles. Et si dou mien, mon tres souverain seignour, vous plest savoir, j'estaie. . . . . dois merci à Nostre Seigneur, en bonne santé de corps, desirant de acomplir ce que je vous ay autrefaiz promis sur la delivrance des genz que vous savez (2), lesquels, pour le desir que j'ay de vous pleire et obéir, sont sur lour passage pour aler au plus tost qu'ils pourront ; quar bonnement ils ne poeint plus tost

(1) Trésor des chartes de France, aux Arch. de l'Emp., J. 246, n° 131.
(2) Il s'agit ici des ambassadeurs que le Duc devait envoyer au Roi.

Digitized by Google

estre allez, pour plusours causes qui longues seroint à vous escripre. Et vous suppli, mon très souverain seignour, qu'il vous plese avoir pour reconmandé moy, mon honour et estat, comme ay en vous ma fiance, et me mander de voz plesirs et volentéz, pour les acomplir à mon poeir. Mon très souverain seignour, je vous envoye un pou de mon poisson de Nantes, le plus tost que j'ay peu bonnement, pour la noveanté, en vous suppliant qu'il vous plese si petit présent prendre en gré, et me avoir pour excusé que plus n'en y a; quar j'ay fait haster le plus tost que j'ay peu à vous envoier ce que l'en en poeit avoir à maintenant. Mon très souverain seignour, le Saint Esperit vous doint bonne vie et longue. Escript à Aurray le xxj^e jour de Fevrier. (*Signé de la main du secrétaire*) LE DUC DE BRETAIGNE CONTE DE MONTFORT ET DE RICHEMONT.

(*Pris sur l'original, qui était scellé.*)

Ainsi, aux protestations de dévouement et aux caresses de parole, Jean IV joignait encore les petits présents, *qui entretiennent l'amitié,* dit la sagesse des nations. Mais il comprit bien vite qu'un esprit aussi éveillé que celui de Charles V ne se laisserait point séduire à ces cajoleries, et qu'il fallait autre chose pour calmer son inquiétude. C'est pourquoi il se résolut enfin d'envoyer au Roi des ambassadeurs, chargés de lui exposer ses griefs et de conclure avec lui un traité d'alliance.

Jean IV en conclut un, en effet, cette année même, le 19 juillet, mais qui fut signé à Londres et par le roi d'Angleterre. C'était une alliance offensive et défensive, aussi étroite que possible, avec l'ennemi de la France, où Édouard III s'engageait d'envoyer une armée anglaise au duc de Bretagne quand celui-ci le requerrait, où il lui donnait les Marches poitevines, alors en possession des Français, et lui restituait, en Angleterre, le comté de Richemond.

Pendant ce temps, les ambassades bretonnes à la cour de France continuaient, se renouvelaient, et ne cessaient de répéter au Roi sur tous les tons leurs explications, leurs assurances et leurs plaintes. Dans les documents diplomatiques que ces ambassades nous ont laissés, le Duc proteste que s'il a des Anglais dans sa maison et autour de lui, c'est qu'ayant été élevé parmi cette nation, il y a nécessairement conservé de nombreuses affections de personnes; mais il serait, ajoute-t-il, au désespoir d'introduire ces ennemis de la France dans son duché, et il est très-fâché de voir deux capitaines anglais tenir malgré lui deux de ses places, Bécherel et Der-

Digitized by Google

val (Knolle était dans celle-ci); il déclare que s'il a précédemment livré passage à l'armée anglaise en 1370, ç'a été uniquement pour le service du Roi, persuadé qu'elle aurait fait moins de mal en Gascogne qu'elle n'en eût fait ailleurs, si elle avait pris sa route par l'Anjou et le Maine, etc. Puis venait le chapitre des griefs : le Duc reprochait au Roi d'appuyer les démarches faites pour la canonisation de Charles de Blois ; il se plaignait de du Guesclin, qui ne lui avait point encore fait hommage ; de Clisson, qui ne voulait lui obéir et ne cherchait qu'à le desservir auprès du Roi ; il demandait surtout instamment qu'on lui rendît ses terres de Rethel et de Nevers. D'ailleurs, il ne désirait rien tant que de servir le Roi, et de faire avec lui un nouveau traité d'alliance contre tous leurs ennemis communs.

VII.

Quand on lit ces belles choses, et bien d'autres encore, dans les instructions diplomatiques de Jean IV, que nos Bénédictins ont imprimées, on demeure véritablement confondu de cet excès de duplicité. Charles V lui-même s'y laissa prendre, à ce point qu'il fit rédiger et proposer au Duc une formule de serment d'alliance dont la teneur suit (1).

C'est la fourme et maniere des proumesses et serement dont le Roy veult avoir lettres du duc de Bretagne etc.

Cest assavoir. Que il sera bon, vray, feal et loyal vassal, subgiet et obeissant au roy Charles, qui est à present roy de France, à son ainsné fils et à ses successeurs roys de France, comme ses vrais seigneurs liges, envers et contre toutes personnes qui puissent vivre et mourir. Et les servira en leurs guerres, en sa personne ou par ses genz, bien et loyaument, contre son ennemi d'Angleterre et contre touz autres ses ennemis, aussi grandement comme firent onques le duc Jehan et autres duz de Bretagne.. Et n'empeschera ou fera empeschier que les barons, genz d'armes, archiers, et autres de sa duchié ne viegnent servir ledit roy Charle et ses successeurs roys de France, à leurs gages, toutes foiz que il leur plaira et requis en seront. Et avec ce, que il ne donra ou baillera ne ne souferra baillier ou donner, en appert ou en couvert, par voie directe ou oblique, aux diz ennemis du Roy, en son pays de

(1) Trésor des chartes de France, aux Arch. de l'Emp., J. 246, n° 26.

Digitized by Google

Bretagne, par ses subgiez ou autres, passage, conseil, confort ne ayde de vivres, par fait de marchandise ou autrement en quelque maniere que ce soit, ne ne les receptera ou soustendra ne ne souferra estre receptés ou soustenus en ses villes chastiaus ou forteresces ne en son pays. Mais les aura et tendra comme ses ennemis et les grevera et dommagera de tout son pooir. Et par especial, que il n'aydera, confortera, soustendra ou receptera, comme dit est, Robert Canole ne ses alliez ou complices, ennemis du Roy, en ses villes et forteresces ne en son pays ou en sa puissance, mais leur portera dommage à son pooir. Et metra toute la paine et diligence qu'il porra que ils vuident les forteresces que il tienent en Bretagne. Et ces choses jurera et proumetra ledit Duc, pour li et ses successeurs dus de Bretagne.

(*Pris sur l'original en parchemin.*)

En même temps, le Roi promettait de faire suspendre l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois, d'obliger du Guesclin à rendre son hommage, et de procurer l'obéissance de Clisson envers le Duc. Bien plus, se trouvant hors d'état de restituer immédiatement les terres de Rethel et de Nevers, Charles V, par une lettre datée du 8 septembre 1372 (1), s'engageait à servir, au nom de Jean IV, une rente de 10.000 livres que celui-ci, en vertu du traité de Guérande, devait à la comtesse de Penthièvre; et Jean IV acceptait cette obligation jusqu'à nouvel ordre, comme une compensation suffisante.

VIII.

Il n'y avait pas longtemps que cet accord du 8 septembre venait d'être conclu, quand les Anglais, appelés en Bretagne, on s'en souvient, par le traité du 19 juillet précédent, parurent et débarquèrent à Saint-Mahé. L'audacieuse comédie jouée par le Duc touchait à son terme. Ce débarquement ne permettait plus aucun doute sur la trahison de Jean IV: l'armée française, sous le commandement de du Guesclin et des ducs de Bourbon et de Berri, frères du Roi, entra en Bretagne. Jean IV, confiant dans sa fourbe, qui l'avait jusque-là si bien servi, tenta encore de protester contre l'évidence: il n'avait, disait-il, appelé les Anglais que pour l'aider à remettre Clisson dans le devoir; mais puisque le roi de France en prenait

(1) Trésor des chartes de Bret., T. E, 28.

Digitized by Google

ombrage, il allait se hâter de les renvoyer en Angleterre. Chose presque incroyable, et qui montre combien la France cherchait peu la guerre, cette ruse grossière réussit à demi : les frères du Roi firent un mouvement de retraite ; mais sur de nouveaux soupçons, peut-être sur les conseils mieux inspirés de du Guesclin, ils se ravisèrent bientôt, et un incident curieux vint enfin, à point nommé, dévoiler le mensonge et confondre le menteur.

L'armée française s'était avancée entre Gaël et Rennes, quand la duchesse de Bretagne sortit de cette dernière place, pour se rendre à Vannes auprès du Duc. Ignorant la présence des ennemis dans le voisinage, elle tomba, avec son bagage et son escorte, aux mains d'un parti de 500 hommes d'armes envoyés à sa poursuite. « Amenée (dit Lobineau) devant le duc de Bourbon, elle s'écria : Haha ! » beau cousin, suis-je prisonnière ? A quoi le duc répondit que non, » et qu'il ne faisoit point la guerre aux dames. » On lui donna une escorte de l'armée française, on lui laissa sa suite et on lui rendit tout son bagage, — moins un morceau de parchemin, — l'original du traité d'alliance conclu par Jean IV avec le roi d'Angleterre, en date du 19 juillet précédent.

Ce parchemin, promené par toute la Bretagne, devint contre le Duc une arme aussi formidable que l'épée de du Guesclin. On se rappelle, en effet, cette menace des Bretons à Jean IV : que s'ils le surprenaient à donner aide aux Anglais, ils le chasseraient de son duché. Longtemps, à la vérité, ils avaient refusé de croire à la culpabilité du Duc : comment imaginer que le vieux sang de leurs princes, tout trempé de loyauté bretonne, s'abaissât aux tristes artifices de la foi punique ? Mais quand on produisit le traité original du 19 juillet, quand on vit au bas de cette pièce déplorable le sceau herminé de Bretagne pendant côte à côte avec celui du roi d'Angleterre, il fallut bien se rendre à l'évidence ; et les gentilshommes bretons, sentant que le moment était venu de tenir leur parole, quittèrent en grand nombre le parti de Jean IV. Ce résultat obtenu, on apporta à Paris l'utile parchemin, et on le déposa dans le Trésor des chartes du Roi, où il est encore, et où je l'ai manié. C'est une superbe endenture, d'une fort belle écriture et d'une fraîcheur surprenante : curieux monument de la duplicité et de la confusion du protégé des Anglais.

Digitized by Google

IX.

Ces événements se passaient dans la première moitié de novembre 1372. C'est alors que Charles V, si longtemps dupe des ruses de Jean IV, prit sur lui par la plume, avant de la prendre par l'épée, une éclatante revanche. Le Roi écrivit au Duc et lui demanda sévèrement, comme il en avait le droit, compte de sa défection. Mais cette lettre n'était pas pour le Duc seul. Le Roi l'envoya aussi à tous les principaux seigneurs de Bretagne, en vue de qui elle était peut-être principalement composée; circonstance qui donne à cet acte la valeur d'un véritable manifeste. C'est pourquoi, bien qu'un peu longue, nous croyons qu'on la lira avec plaisir (1):

DE PAR LE ROY.

Nos amez et feaulx, Nous escripvons à nostre cousin le duc de Bretaigne par la maniere qui s'ensuit:

« Très chier, très amé et feal cousin, Nous avons receu vos lettres contenans en substance que aucuns Anglois estoient descendus en vostre pais de Bretaigne, et les y avez fait venir non pas pour dommagier nostre royaume, mais pour mettre à l'obeissance le sire de Çliçon et autres de vostre duchié desobeissans, et que yceulx desobeissans nous ne voulsissons conforter mais vous aidier contre iceulx. Si vous faisons savoir que de ce que vous avés fait venir lesdis Anglois noz ennemis en vostre pais nous avons grant merveille, et ne l'eussions creu en aucune manière se nous ne l'eussions sceu certainement par vos lettres et autrement, considéré que le doyen de Nantes et Hervé de Chasteaugiron, vos messages, derrenierement envoiés par devers nous, nous ont requis de par vous certaines choses, lesquelles, si comme ils disoient, se nous vous feissons, nous aurions entierement fait vostre plaisir et vous seriés à tousjours bon vray et loyal subget; et ainsi en aviez vous encores plus largement dit et respondu à aucuns de nos messages que nous vous avions envoiez. Lesquelles requestes faites par vos dis messages nous leur avons entierement ottroyés, ainsi comme vous le requeriez, et avons ordenez nos messages solempnez pour envoier par devers vous, pour parfaire et acomplir les choses acordées à vos messages et vous porter les lettres que vos dis messages requeroient sur ce; mais nous avons retardés noz dis messages quant nous avons sceu que noz ennemis estoient en vostre pais. Et nientmoins, ce pendant, vous avez fait venir noz ennemis en vostre duchié et

(1) Trésor des chartes de France, aux Arch. de l'Emp., J. 246, n° 133.

Digitized by Google

yceulx receuz et receptés, si comme on dit, en vos villes et forteresses. Et combien que vous avez fait savoir et promis par vos lettres et messages à noz freres les ducs de Berry et de Bourgoigne et à nostre connestable, qui estoient entrés en vostre duchié en entencion de courre suz noz dis ennemis, comme le pooient et peuent quelque part que ils les sachent en nostre royaume, que vous les feriez vuidier et partir en France, de laquelle chose et promesse faite à noz dis frerez et connestable toutesvoies n'en avez riens fait; mais, qui pis est, envoiés encores, si comme on dit, quérir de autres en Angleterre.

» Et aussi, tres chier cousin, savez-vous que vous nous avez fait foy et hommage de la duchié de Bretaigne comme pairie de France, et en sommes seigneur souverain, et ainsi vous ne devez nos ennemis recevoir ne recepter en nostre souveraineté, ançois devez tenir et reputer tous noz ennemis les vostres et les grever et dommagier de tout vostre pouoir; et aussi doivent faire tous vos subgés, comme nous soions aussi leur seigneur souverain. Et aussi estes-vous per et partie de la couronne de France : si seroit contre nature et contre raison que la partie du corps feust separée et contraire à son chief, et que ce qui seroit ennemy au chief feust amy aus membres. Et avec ce, vous savez comment vostre chancelier l'evesque de Saint Briou et ledit sire de Cliçon, vos procureurs en cèste partie et aians especial mandement de vous, nous ont promis et juré en l'ame de vous que vous nous serés bon vray et loyal homme et subgiet et à la couronne de France, sanz faintise, et sanz faire le contraire par vous ne par autres, et sanz guerre nous mener ne à nostre royaume, ne donner confort ne aide à autres de le faire en privé ne en appert : et de ce nous avons bonnes lettres.

» Et quant à la couleur que vous prenés que vous avés fait venir noz dis ennemis contre aucuns vos subgiés desobeissans et par especial contre le sire de Cliçon, tres chier cousin, il ne vous failloit jà faire venir noz dis ennemis en vostre pais pour celle cause, car vous y estes plus puissans que nulz de vos subgiés et les poués faire venir à vostre obeissance par vos subgiés de vostre duchié; et aussi se ilz vous estoient desobeissans et rebelles contre raison, nous sommes assés puissans de les y contraindre comme seigneur souverain, par justice et autrement, se mestier estoit, et le ferions très-volentiers ou cas que vous ne prenderiés aide de noz ennemis. Mais aveuc eulx ne vous devons-nous ne ne vouldrions point aidier, ainçois de tout nostre pouoir les devons-nous mettre et bouter hors de nostre pays et souveraineté; et à ce faire nous devés-vous aidier et tous vos subgiés aussi. Et de ce nous deussiés vous requerir, et non pas faire venir noz ennemis. Et quant au sire de Cliçon, très chier cousin, nous vous avons autres fois escript et fait dire comme il est en appel par devant nous contre vous, et lui avons donné adjournement en cause d'appel, comme faire le devions : autrement lui eussions falli de justice, laquelle chose nous ne vouldrions faire à aucun de nos subgiés : et par ce devons avoir la cognoissance de lui, et est exempt

Digitized by Google

de vous en tous cas durant la cause d'appel et en nostre prottecion à cause d'icelui appel, par l'usage et stille de nostre court souveraine. Et pour ce vous avons fait dire par pluseurs fois que ledit sire de Cliçon, par justice ou par traittié, nous ferions venir à vostre obeissance, ou cas que vous le vouldriés traittier et proceder avec lui raisonnablement; et encores sommes nous prest de ce faire, et penssions à enténdre audit traittié d'entre vous et lui. Et nous avoient dit vos dis messages et affermé de par vous le doyen de Nantes et ledit Hervé, que se nous vous acordions ce que nous avons fait, que vous ne feriés contre ledit Cliçon rien de fait jusques Noel fust passé; toutesfois, ce pendant, vous avés fait venir noz dis ennemis contre ledit de Cliçon, si comme vous dites.

» Et pour ce, très chier cousin, que nous pensons que en ces choses vous conseillent aucuns de noz ennemis, lesquels ne pensent pas à vostre honneur et pourfit comme au pourfit de leur partie, et peu leur chaurroit comment vos besongnes alassent mais que les leurs en amendassent, vous prions tant acertes comme plus pouons, et neantmoins requerons et mandons sur la foy, loyauté, hommage et serement que vous nous avez fait et esquelx vous nous estes tenus, que, tantost veues ces presentes, vous faciés partir et yssir hors de vostre pais lesdis Anglois noz ennemis, et d'ores en avant n'en recevés ou faites venir aucuns; et aussi faites crier et publier par tous les lieux notables de vostre duchié que nulz ne soit si hardis de les recevoir, recepter ou conforter en aucune manière, ainçois les grièvent et dommagent comme nos ennemis et les leurs. Et ou cas que lesdis ennemis ne vouldroient vuidier, si les y contraingniés : et à ce faire, se mestier en avez, nous vous aiderons de tout nostre pouoir. Et noz dis ennemis vuidiés de vostre pais, nous envoierons noz messages par devers vous pour parfaire les choses, ainsi comme acordées ont esté avec vos dis messages. Et sur ce que vous penssés à faire du vuidement de noz ennemis et autres choses dessus dictes, nous reescripvés plainement et clerement à ceste foiz vostre entencion par nostre amé et féal chevalier et conseillier Guillaume Mauvinet, porteur de ces presentes, auquel du seurplus que il vous dira de par nous créés et adjoustés foy, et le veuilliés delivrer briefment, afin que, veu ce que rescript nous en aurez, nous puissons pourveoir sur les choses dessus dictes plus deuement et plus certainement. Donné etc. »

Et comme nostre dit cousin ait fait venir les Anglois noz ennemis ou dit duchié de Bretaigne, si comme vous le pouës veoir clerement par les lettres cy dessus encorporées, et nous tenons fermement que vous estes et tousjours avez esté bons et loyaux François, et aurés et avés chier le bien et honneur de nous et de nostre royaume, et avez en haine de tout vostre cueur les Anglois noz ennemis, si comme nous l'avons sceu par experience de fait, et aussi par le rapport de noz messages et autres noz gens qui ont esté oudit pais de Bretaigne : pour quoy nous vous prions très acertes, et nientmoins

Digitized by Google

vous requerons et mandons comme vostre seigneur souverain et de tout ledit duchié, que vous ne recevés ne receptés nos dis ennemis en vos villes ou forteresses ne ne les confortés en aucune manière, ainçois les grevés et dommagiés de tout vostre pouoir comme noz ennemis et les vostres. Et s'il vous veulent contraindre ou efforcier à eulx recevoir ou autrement, si le nous faites savoir, et à l'aide de Dieu nous y pourvoierons par telle maniere et de telle puissance que la force et l'onneur en seront et demourront à nous et à vous. Donné à Paris le xxiiij^e jour de novembre.

(*Pris sur une copie du temps.*)

Ainsi, on le voit, nul prétexte, nulle excuse ne demeurait à la félonie du Duc. Les récentes protestations de ses ambassadeurs, ses promesses, son devoir de vassal, ses serments les plus sacrés, tout cela est rappelé, pour montrer qu'il a tout foulé aux pieds en se parjurant. Et si quelque chose peut rendre sa conduite plus misérable, n'est-ce pas justement le misérable prétexte dont il a le front de se couvrir, *la couleur que vous prenez,* comme lui dit le Roi avec une ironie dédaigneuse bien justifiée? Certes, on n'est pas plus logique, plus pressant, plus accablant que Charles V. Depuis que cette lettre fut écrite, on a vu courir dans le monde plus d'un manifeste parti d'une main royale, plus d'une correspondance de souverain à souverain, venant soumettre en quelque sorte à la conscience des peuples les discussions politiques qui divisent et ensanglantent les nations. Mais y en a-t-il beaucoup, dans le nombre, qui l'emportent sur celle-ci par la force de la logique et par la dignité du langage?

X.

Qui le croirait? Jean IV eut le cœur de répondre à cette formidable apostrophe. Il tenta encore de se disculper; il protesta encore de son innocence et de ses bonnes intentions : c'est l'opiniâtreté de l'impudence. Il faut lire sa lettre (1) :

Au Roi mon très souverain seignour.

Mon très souverain seignour, plaise vous savoir que j'ay humblement receu voz lettres, quelles vous a pleu me envoier par vostre chevalier et

(1) Trésor des chartes de France, aux Arch. de l'Emp., J. 246, n° 130.

Digitized by Google

conseiller Guillaume Mauvinet, touchant le fait d'aucuns estrangés estanz en mon pais pour certaine cause que ne pensoie ne cuidoie en riens vous desplere ne estre au dommage de vous ne vostre réaume, ne en aucune maniere ne le voudroie. Et si tost que j'entendi qu'ils furent venuz pour descendre en mon pais, je envoey de mes chevaliers et autres genz pour les fere retraire, et s'en retreit grant partie; et les autres estoint à se charger quant j'entendi que grant poeir venoit en mon pais aveques mon adversaire le sire de Cliczon, ne savoie à quelle intencion. Et quant j'entendi que mes seignours voz freres y venoient, j'envoey par devers eulx pour savoir lour intencion; et quant je senti qu'ils se retournoint, je fis departir les autres et se retreire en telx lieux que ils ne pooint fere dommage à vostre réaume en aucune maniere et . . . faute de passage à estre lour demore. Et en la presence de vostre dit chevalier les ay commandez partir et . . . et aler querir passage pour s'en aler . . . hors de mon pais pour acomplir vostre mandement et volenté. Et au plus tost que avoir le porront . . . . . en contemplacion et reverence de vous, comme je l'ai graié et promis léaument à vostre dit chevalier en vostre nom . . . . . vous poet dire si . . . . . suppli, mon très souverain seignour, me faire avoir voz lettres de non meriter aucun reproche de lour venue, selond que j'ay parlé à vostre dit chevalier . . . . munie de la cedule, s'il vous plest, que baillé lui ay sur ce, et auxi, s'il vous plest, me fere acomplir les choses qui furent parlées autrefois de mes besoignes, quant mes conseillers le déen de Nantes et Hervé de Chasteaugiron, chevalier, furent par devers vous : de quoy, comme vous savez, a esté grant delayemenz et reproches de ma cousine et autrement, ou temps passé.

Et de ce que vous m'avez escript que mesdiz conseillers vous avoint gréé de deporter le fait de Cliczon jusques à cest Noel, l'ay fait pour honour de vous sans avoir riens fait au contraire, combien que il a rompu mes arrestz et mainmise, tant par faute de homme que autrement, en plusours lieux et pais; et ne pense pas ne n'avoie sceu ne oy que il eust fait aucun apel de moy, par li ne qui poeir eust, et s'il fist aucune chose, ce que je ne scey pas, seroit-ce de mes commissaires, dont les apeaux devroint venir à moy avant que ailleurs, par mes lettres et privèleges, combien que deserz devroint estre, si aucuns y ot, par long temps; ne ne sereit pas exemps en autres cas, supposé que tenissent, et mesmement ès choses estanz en mon arrest et mainmise de par avant : et avoie et encore ay grant fiance que par vous ne fust pas soustenu encontre moy sur voz aliance et seignorie, qui estes tenu à me sauver et ayder envers touz. Si vous supplie de le fere, quar de moy je suy prest à vous fere comme yray subget, comme je doy et suy tenu, et mes aliances tenir, mes que vous plese de vostre bonne seignorie ainsi le fere vers moy, comme je y ay ma grant fiance, et que ne vous plese croire aucun raport au contraire.

Digitized by Google

Et vous suppli, mon tres souverain seignour, que dou fait de ceulx de Saint Mallo, qui vous et moy ont desavoé, comme mesdiz conseillers vous ont, ou à vostre Conseill, montré par bulle, et avoé le Pappe, et ont guerroey mon pais et mis à mort mes genz, assailli mes chasteaux, pillez et robez mes marchanz et autres subgiez, combien que ils soient mes subgez et me deyvent plusiours devoirs et obeir, et par consequent, par ma cause et moyen, en vostre souveraineté, et ne poeint fere fort ne tenir senz mon congié en ma cité qui devoit estre commune à touz mes genz et subgez; ne le Pappe n'ot onques temporalité* en Bretaigne; et furent autrefoiz par mon oncle destourbez de le fere: ne vuillez pas [eulx] soustenir en aucun cas contre moy, et vous pleise fere voz genz qui y sont departir de eulx, par quoy j'en puisse avoir mon droit et ma raison. Et en toutes ces choses et autres me avoir pour le vostre tout recommandé et sur ces choses me mander et rescripre, s'il vous plest, vostre bonne volenté et plesir. Mon très souverain seignour, le Saint Esperit vous doint bonne vie et longue. Escript à Vennes le xxviij^e jour de décembre. (*Signé de la main du Duc*) LE VRE JAUHAN DUC DE BRETAIGNE ET CONTE DE MONFORT, DE MA MAIN ESCRIPT.

(*Pris sur l'original.*)

Il y aurait toute une étude à faire sur cette pièce, mélange curieux d'impudence et de patelinage. Notons seulement quelques traits. Voyez d'abord, au début, ce ton soumis et candide. Il a *humblement* reçu les lettres de son *très-souverain seigneur;* mais ces lettres lui ont causé le plus grand étonnement. Il a bien laissé débarquer en son pays *aucuns étrangers* venus *pour certaine cause;* mais que la venue de ces étrangers pût déplaire ou nuire en quoi que ce soit au roi de France, il était à cent lieues de l'imaginer. Heureuse ignorance d'un cœur naïf. Gageons qu'il ne serait pas moins étonné d'apprendre que ces *étrangers,* venus pour *certaine cause,* sont des Anglais, ou que la guerre existe depuis trois ans entre la France et l'Angleterre. Qui d'ailleurs pourrait douter de sa parfaite innocence, à le voir réclamer hautement du Roi des lettres *de non mériter aucun reproche?* Puis il arrive à Clisson, et trouve moyen d'embrouiller l'affaire avec tant de dextérité que, en fin de compte, sans pourtant nier aucun fait, ce n'est plus le Roi qui peut se plaindre du Duc, mais le Duc du Roi. Aussi, cette question une fois vidée à son avantage, le voilà qui prend ses aises, comme un homme qui ne craint plus rien et qui sent sa force, et il se met tranquillement à parler d'autre chose: au lieu de tant s'inquiéter de ces pauvres *étrangers* venus en Bre-

Digitized by Google

tagne dans un but tout à fait inoffensif, le Roi ferait vraiment bien mieux de surveiller l'attitude des Malouins et les entreprises du Pape contre la couronne de France.

Mais le Duc usait en vain ses dernières finesses, si l'on peut donner ce nom à ces misères : le temps des subterfuges et des équivoques était passé. Indignés de la conduite de leur souverain, émus de haine contre l'Anglais, les Bretons se tournaient en masse du côté de la France.

En vain, dans les premiers mois de l'année suivante (1373), une grosse flotte anglaise s'en vint débarquer à Saint-Malo. Du Guesclin, avec une armée française, entra en Bretagne pour saisir le duché sur le Duc, et le pays tout entier se joignit à lui. Partout Jean IV se vit refuser par ses propres sujets l'entrée de ses villes et de ses châteaux ; l'armée anglaise, contrainte de se rembarquer honteusement, se sauva dans le port de Brest, et, le jeudi après la Quasimodo (28 avril) 1373, le Duc, chassé de ses États par les Bretons, s'embarqua à Concarneau, suivant les uns, à Brest, suivant d'autres, pour se réfugier en Angleterre.

Comme il mettait à la voile, un chroniqueur contemporain, écho de la voix publique, saluait son départ des lignes suivantes, qui montreront s'il est vrai que les Bretons d'alors préféraient l'Angleterre à la France :

« Sachent tous les fidèles du Christ qu'en l'an de Notre-Seigneur 1373, le jeudi après Quasimodo, illustre et vaillant prince Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, partit de Brest pour s'en aller en Angleterre, parce qu'on lui refusait partout l'entrée de ses villes et châteaux, à cause de la séquelle d'Anglais ou Saxons qu'il traînait après lui. Les Bretons en effet ne voulaient point souffrir qu'ils eussent le gouvernement du Duc, craignant d'être, eux et leur duc, chassés et déshérités de leur sol natal par la trahison desdits Saxons, si l'on laissait ceux-ci entrer dans les villes. Car ils se rappelaient encore, les Bretons, comment les Saxons avaient jadis chassé leurs ancêtres de la Grande-Bretagne et massacré traîtreusement quatre cent soixante de leurs comtes et barons, au temps du roi Vortigern. » (D. Morice, *Pr.* I, 46.)

Digitized by Google

XI.

Tels furent pour le duc Jean IV les premiers fruits de cette alliance anglaise qui l'avait contraint à tant de mensonges; et c'est là que, pour aujourd'hui, nous nous arrêterons.

Constatons seulement en quelques mots les résultats principaux qui ressortent des faits et des documents ci-dessus allégués et qui en marquent la portée dans l'histoire générale de notre province.

On y voit s'accuser avec un fort relief les deux traits dominants du caractère de Jean IV : une ténacité toute bretonne, qu'il portait même dans le mal; puis une habileté tortueuse, une duplicité vraiment punique, qui ne fut jamais un produit de notre sol, et dont ce prince avait dû prendre le germe dans le milieu où s'était écoulée sa jeunesse, au sein de cette nation célèbre que l'histoire a si souvent nommée la Carthage moderne.

L'anglomanie de Jean IV et son penchant à la fourbe l'entraînèrent dans la mauvaise voie où nous l'avons vu marcher; son opiniâtreté l'y maintint jusqu'à la catastrophe qui le précipita du trône dans l'exil. Il est certain, en effet, que les Bretons ne voulaient point la guerre contre la France, que le roi de France fit son possible pour éviter la guerre avec la Bretagne. Aussi, dans cette lutte mêlée d'intrigues et de combats, le beau rôle est tout pour lui : il est sincère, il ne trompe point; et s'il est trompé d'abord, quelle éclatante revanche il obtient ensuite; quel succès complet, et sans qu'il ait besoin d'y mettre la main.

Le rôle de notre duc offre un spectacle affligeant; plus affligeant serait-il encore sans le dénouement qui le termine. Pour prix de tant de ruses et de laborieux mensonges, l'expulsion, l'exil. On reconnaît à ce coup que la politique n'a point le droit de s'affranchir impunément des lois éternelles de la morale. Quiconque les viole, dans un intérêt quelconque, celui-là Dieu l'attend à son heure, le prend à ses propres piéges, et le châtie selon ses œuvres.

A. DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

L.-F. DE TOLLENARE.

(*Suite.* — Voir pp. 193, 289 et 533.)

Ce fut vers la fin de l'été 1826 que, l'éducation de ses enfants étant à peu près achevée, L.-F. de Tollenare emmena avec lui son plus jeune fils en Angleterre, puis de là en Belgique, le berceau de sa famille. Il voulait, tout en lui donnant quelque distraction, lui faire faire la connaissance des parents qu'il avait dans l'un et dans l'autre pays, et le présenter à sa famille.

Il est un grand nombre de personnes qui voyagent pour le seul plaisir de voir de nouveaux pays, mais qui ne retirent aucun fruit de leurs courses lointaines. Comme beaucoup d'Anglais, elles peuvent parler des endroits où l'on fait la meilleure chère. Ne leur demandez rien au delà, elles n'ont rien vu. Il n'en était pas ainsi de L.-F. de Tollenare. Pour son esprit observateur, chaque voyage venait ajouter à la masse de ses connaissances, et il faisait son profit particulier de tout ce qu'il trouvait de bien et d'utile sur sa route.

Le macadam, qui, depuis son invention *retrouvée* (car plus d'un témoignage atteste qu'il n'était pas inconnu aux anciens Romains), a fait, si je puis m'exprimer ainsi, le tour du monde, venait de prendre naissance en Angleterre, pays toujours prêt à adopter avec grande faveur toutes les choses d'utilité pratique. Quelques applications de ce nouveau système avaient déjà été faites à la satisfaction générale dans un ou deux comtés; mais, pour mieux l'apprécier et le soumettre à la pierre de touche de l'expérience, on avait jugé à propos de macadamiser quelques grandes artères de Londres, entre autres *Picadilly*, très-belle rue qui longe le parc de Saint-James.

Comme L.-F. de Tollenare entendait parler sans cesse autour de lui de cette découverte, qui était alors à peu près inconnue en France, il voulut l'étudier par lui-même. Ayant par hasard appris qu'afin d'éprouver en dernier ressort le nouveau macadamisage de *Picadilly*,

Digitized by Google

on allait le soumettre à la pression d'un train de grosse artillerie, il eut la constance de suivre celui-ci à pied pendant près d'une demi-lieue. Il fut si enchanté du résultat obtenu, qu'à son retour à Nantes il s'empressa de faire part de cette découverte à la Société académique de cette ville; car c'était à la cité qui l'avait vu naître qu'il rapportait toutes ses pensées. Non content de s'être procuré à Londres différents traités sur le macadamisage, il apporta encore avec lui les divers outils dont se servaient les ouvriers et jusqu'à des échantillons variés des différentes sortes de pierres concassées, et chercha par tous les moyens à propager cette heureuse idée, qui a amené dans la construction des routes des changements si avantageux, et les a rendues si solides et si roulantes. Il fit même à ce sujet deux notices, dans lesquelles il entre dans les détails les plus minutieux, et donne les explications les plus claires.

Si je me suis arrêté sur ce fait, qui, aujourd'hui que le macadamisage est connu de tout le monde, paraîtra presque puéril, c'est que par là j'ai voulu prouver que rien n'échappait à son attention, et que s'il voyait sur la terre étrangère quelque nouvelle découverte qui pût profiter à son pays, il ne manquait jamais de se l'approprier, et de chercher ensuite à la faire passer dans le domaine commun.

Toujours possédé de son idée fixe, qui était celle d'améliorer le sort de ses pauvres aliénés, il alla, pendant son séjour en Angleterre, visiter dans le Middlesex le bel établissement de Hanwel, tenu par le docteur Ellis, avec lequel il se lia, ainsi que plusieurs autres maisons d'aliénés tant à Londres que dans les environs. Il vit, avec sa pénétration naturelle, que les soins que l'on prodiguait à ces malheureux, bien que mieux entendus que ceux qu'on leur donnait généralement en France, laissaient encore beaucoup à désirer, et que le traitement des maladies mentales était bien loin d'avoir atteint la hauteur à laquelle les beaux travaux des Pinel et les intelligentes études des Esquirol les ont fait parvenir. Il s'empressa, malgré cela, d'étudier les moyens mis par eux en pratique, de prendre des plans, de recueillir enfin tout ce qui pouvait être utile à ses vues philanthropiques.

Ce qu'il avait fait en Angleterre, il le répéta de nouveau en Belgique, quand il y passa avec son fils. Comme on peut aisément le croire, il ne manqua pas de visiter plusieurs des établissements qui, dans ce pays, sont tenus avec un soin si minutieux et si paternel. Peut-être, sous le rapport du progrès et de la science, eut-il lieu d'être moins

Digitized by Google

satisfait, mais l'essentiel pour lui étaient les points de comparaison que lui offraient les méthodes employées dans l'un et dans l'autre pays.

Riche de nombreuses observations, il revint en France plus désireux que jamais de pouvoir mettre à exécution l'objet de ses rêves les plus chers, le transfèrement du *Sanitat* à *Saint-Jacques*. Mais il était loin encore de voir se réaliser ses vues. Quoiqu'il lui fallût se débattre longtemps contre des difficultés sans cesse renaissantes, contre des impossibilités d'exécution, faute d'argent, cependant il ne se découragea jamais.

On ne peut, au reste, se faire une idée des plans divers qu'il proposa, des nombreux mémoires qu'il écrivit, des correspondances continuelles qu'il entretint avec les différentes autorités. Il fallait, comme lui, être dévoré de l'amour de ses semblables pour ne pas renoncer à la partie, après tant d'échecs successifs. Il ne le fit pas heureusement, et c'est à son infatigable persévérance que la ville de Nantes, qui semble ne pas se douter de toutes les alternatives par lesquelles il est passé, doit son magnifique hôpital de Saint-Jacques.

Avant d'aller plus loin, et de parler de l'érection de cet établissement modèle, qu'on me permette de jeter un coup d'œil sur les travaux littéraires, philosophiques ou religieux de L.-F. de Tollenare, et de dire un mot, en passant, de la part qu'il prit à la fondation du dépôt de mendicité, dont il fut un des principaux promoteurs.

Nommé de nouveau, en 1825, secrétaire de la Société académique de Nantes, il se trouva naturellement chargé de faire le rapport des travaux de cette société pendant le courant de l'année. Il s'acquitta de sa tâche, malgré l'aridité d'une sèche nomenclature, avec tant de tact et de bon goût, que son rapport reçut de la part du public et de ses collègues l'accueil le plus flatteur, tant l'homme d'esprit avait su y jeter une agréable variété.

Indépendamment de son ouvrage *sur les Entraves du commerce*, qui lui a assigné un rang distingué parmi les économistes modernes, et de ses *Notes sur la Suisse et sur l'Italie*, qui, malgré quelques taches légères, dénotent un auteur plein d'instruction et d'imagination, sachant rajeunir un thème si souvent rebattu, il a fait encore imprimer, soit séparément, soit dans le *Lycée armoricain*, différents opuscules où l'on retrouve l'écrivain de talent, qui aborde toujours avec la même supériorité les sujets les plus divers.

Ce fut en 1827 qu'il publia dans le *Lycée armoricain* deux de ses plus importants opuscules, l'un purement philosophique, l'autre tout

Digitized by Google

littéraire. Le premier est intitulé : *Sur la Lumière intérieure, ou la Conscience;* le second est une analyse en même temps qu'une critique ingénieuse et remarquable de la *Nouvelle Histoire de Bretagne* de M. Daru.

Dans le premier de ces opuscules il passe en revue les différents systèmes qui ont été écrits sur ce grave sujet psychologique, sans que pour cela la question soit mieux éclaircie. Messieurs les philosophes auront beau se débattre sur l'homme et sa nature, ils ne prouveront rien tant qu'ils ne prendront pas la religion pour point de départ. L'homme en effet est bien peu par lui-même. Il n'existe qu'en vertu d'une cause antérieure à lui, qu'il ne connaîtrait même pas, si elle ne lui avait été révélée. Voilà la base du raisonnement sur lequel il fait rouler toute son argumentation; puis, marchant de déductions en déductions, il conclut que la conscience, ce plus noble attribut de l'âme humaine, a besoin, pour ne pas s'égarer dans les ténèbres de la vie, d'être éclairée par les rayons de la lumière spirituelle, qui est *Dieu*, et appelle, en témoignage de son opinion, le sentiment universel, sentiment qui est aussi bien partagé par le sage que par l'ignorant, par le plus simple pâtre que par le plus subtil dialecticien.

L.-F. de Tollenare, qui fut depuis attaché par les liens d'une amitié sincère à Édouard Richer, qui avait fait paraître un *Précis de l'Histoire de Bretagne* aussi remarquable par l'élégance du style que par la manière lucide avec laquelle il déroulait les événements, se vit chargé en 1822, par la Société académique de Nantes, de lui donner son jugement sur cet ouvrage. Il s'en acquitta avec autant de bonheur que de conscience, en rendant à l'auteur toute la justice que méritait son beau travail, qui, sous une forme plus attrayante et moins diffuse, venait analyser les in-folio des Lebaud, des d'Argentré, de dom Lobineau ou de dom Morice, donner une juste idée des longs démêlés de la Bretagne avec la France et faire en même temps apprécier les mœurs des vieux Bretons.

Il y avait déjà quelques années que ce *Précis* avait vu le jour, quand le célèbre auteur de l'*Histoire de Venise*, qui s'occupait alors des histoires particulières des grands fiefs qui avaient jadis relevé de la couronne de France, jugea à propos de faire entrer dans son immense travail l'histoire de la Bretagne, qui avait eu ses rois et ses ducs indépendants, et une vie politique qui lui était propre. Pendant qu'il écrivait cet ouvrage, il s'adressa directement à Édouard Richer pour obtenir de lui des documents sur certains points importants.

Digitized by Google

Celui-ci, plein de complaisance, entretint avec lui une longue correspondance, et lui adressa même à cet égard de nombreux renseignements. On ne saurait croire avec quels remerciements et quels compliments flatteurs le célèbre auteur de l'*Histoire de Venise* accueillit ces différentes communications. Ses lettres, qui sont aujourd'hui en ma possession et que je tiens de la main de mon ami Édouard Richer, pourraient au besoin en faire foi.

Quand parut l'*Histoire de Bretagne* de M. Daru, celui-ci, par omission sans doute involontaire, oublia de parler des documents qui lui avaient été fournis par Édouard Richer. Je ne sais si je me trompe, mais je suis assez porté à croire que c'est à cet oubli qu'est due l'excellente analyse que fit L.-F. de Tollenare de la *Nouvelle Histoire de Bretagne* de M. Daru. Il pouvait d'autant mieux traiter ce sujet *ex professo*, qu'il avait déjà eu l'occasion de le faire précédemment, quand il avait été chargé de rendre compte du *Précis* de son ami.

Dans cet article remarquable, qui prouve qu'il aurait pu aborder avec autant de bonheur les questions historiques que les questions commerciales, il commence, comme breton, par revendiquer la priorité en faveur d'Édouard Richer, dont il fait un pompeux éloge; puis, entrant bientôt en matière, il déroule avec beaucoup d'art et de méthode les différentes phases par lesquelles le pays qui l'a vu naître a passé jusqu'au moment où il est venu confondre ses intérêts avec ceux de la France.

Quand il vient à parler des débats qui eurent lieu lorsqu'il fut question de l'annexion définitive de la Bretagne à la France, L.-F. de Tollenare, dans le désir de rendre à César ce qui appartient à César, ne manque pas alors d'observer qu'Édouard Richer, qui a fourni cosidérablement de notes à M. Daru, lui a entre autres révélé les noms de *Bosech* de Nantes et de *Jean Moteil*, qui protestèrent contre cette proposition. C'est effectivement à une courte note de quatre lignes, renvoyée au bas de la page 261, tome 3e de son *Histoire de Bretagne*, et qui constate ce fait, que se borne toute la mention que M. Daru fait des nombreux et curieux renseignements qu'il tenait de l'obligeance et de la bonté d'âme d'Édouard Richer.

Je ne m'étendrai pas sur plusieurs autres écrits sortis de la plume féconde de L.-F. de Tollenare. Il y en a parmi eux plusieurs qui ne sont que de simples articles de critique littéraire, tels que ceux sur la traduction du *Child-Harold* de Lord Byron, sur les *Lettres*

Digitized by Google

Vendéennes du vicomte Walsh, sur les *Jeunes Industriels* de miss Edgeworth, etc., etc.

Je me bornerai aussi à mentionner en passant l'opuscule auquel il donna pour titre : *Point d'effet sans cause*. Je ne crois pas devoir entrer dans des considérations sur le fond de cet écrit. Je dirai seulement qu'il n'en est pas un seul sorti de sa plume où il ait fait preuve de plus de flexibilité de talent et défendu avec plus d'art une thèse qui ne pouvait être que difficilement soutenue; car il n'y en avait pas qui prêtât davantage le flanc à la critique. Cependant, il se tira de cette tâche délicate avec une telle supériorité, qu'il réduisit bientôt au silence ses nombreux contradicteurs, qui ne jugèrent pas à propos de rompre des lances contre un si rude dialecticien, qui avait réponse à tout.

Nous étions encore bien loin d'en être arrivés aux temps où la mauvaise presse aurait empoisonné par ses écrits immoraux toutes les classes de la société, où tous les vices et même jusqu'au crime auraient été, soit dans les romans, soit sur la scène, préconisés et élevés à l'envi sur le pavois, où enfin le dévergondage des idées aurait fatalement amené le dévergondage des mœurs ; cependant, pour plus d'un esprit clairvoyant, l'aurore de ce jour commençait déjà à poindre à l'horizon lointain. Sentinelle avancée, et défenseur-né des doctrines et des mœurs du diocèse confié à ses soins, Mgr de Guérines avait, dès le commencement de l'année 1825, cru, pour s'opposer au torrent de la mauvaise presse, devoir inviter par lettre pastorale ses administré à concourir, chacun en raison de ses moyens, à la fondation de bibliothèques des bons livres, qui seraient gratuitement donnés au peuple en lecture. L.-F. de Tollenare, qui sentit combien cette sage idée pouvait avoir de résultats avantageux pour la moralisation de la classe ouvrière, et par conséquent pour la sécurité de la société, ne manqua pas de saisir cette occasion qui se présentait pour en faire le sujet d'une lecture à la Société académique de Nantes.

Dans cet exposé il montre que, quoique ami sincère de la diffusion des lumières et du perfectionnement moral de l'homme, il ne peut dissimuler cependant que le palliatif que Mgr de Guérines proposait de mettre en œuvre était dicté par l'intérêt bien entendu des masses; qu'il avait pour but de sauvegarder tout ensemble et les principes moraux et les principes religieux ; que la meilleure digue à opposer au dévergondage de la presse était celle des ouvrages honnêtes, et

Digitized by Google

qu'il était indispensable, pour garantir l'avenir social de ses ravages, d'opposer les bonnes doctrines aux mauvaises, la vérité à l'erreur.

Depuis qu'on avait supprimé le dépôt de mendicité de Saint-Jacques, on ne pouvait faire un pas à Nantes sans être assailli par les malheureux. Indépendamment des mendiants qui étalaient publiquement aux regards, pour exciter davantage la charité des passants, leurs sales haillons, leurs infirmités et leurs hideux ulcères, une nuée de pauvres, vraie fourmilière, assiégeait tous les lundis la porte des maisons particulières et des magasins, et était une assez lourde charge pour tout le monde. Chacun aussi se plaignait bien haut, et accusait avec raison l'Administration d'incurie.

Pour porter remède à un tel état de choses, L.-F. de Tollenare, aidé de quelques personnes influentes et bien intentionnées de la ville, proposa de faire concourir chacun volontairement à l'extinction de la mendicité. On ouvrit donc une souscription que l'on fit considérer comme devant être le remplacement des aumônes, qui étaient souvent arrachées par l'obsession et par l'importunité. On prouva même d'une façon péremptoire qu'il y aurait double avantage pour la société, qui n'aurait plus sous les yeux le triste spectacle de la misère; que pour une somme bien moindre que celle que l'on donnait annuellement, liard à liard, on serait débarrassé de cette nuée de mendiants qui assaillaient les passants à chaque pas : on présenta enfin cette opération sous un point de vue tellement frappant de vérité, que chacun s'empressa de souscrire, et qu'on réunit, par les donations volontaires et annuelles, une somme qui suffit largement pour fonder le nouveau dépôt de mendicité dans l'ancien établissement des *Enfants trouvés,* qui appartenait à la ville. Ainsi, grâce à l'idée première de L.-F. de Tollenare, secondé en cela par la bienveillance des premiers administrateurs et des personnes influentes, Nantes, depuis 1829, fut purgé à tel point de la lèpre hideuse de la mendicité, que c'est à peine si l'on rencontre quelques pauvres honteux qui tendent la main en cachette, et qui s'enfuient dès qu'ils voient paraître de loin un sergent de ville.

Je n'entrerai pas ici dans d'autres détails. Ceux qui voudront connaître plus au long la manière dont a été conduite cette opération, à laquelle, autant que je puis le croire, s'est depuis substitué le département, n'ont qu'à consulter l'écrit qu'il fit paraître à ce sujet, et qui a pour titre : *Société de l'extinction de la mendicité dans la ville de Nantes.*

Digitized by Google

«De toutes les plaies de nos sociétés modernes, le paupérisme est sans contredit la plus dangereuse et celle qui menace le plus leur avenir. C'est aussi celle qui attire davantage sur elle l'attention des Gouvernements. Pour tâcher de le restreindre, et d'utiliser les bras inoccupés qui cherchent dans la mendicité des moyens pour soutenir leur existence, la Belgique venait de fonder à grands frais des colonies agricoles de bienfaisance, qui, malheureusement, n'ont pas répondu à ce qu'on attendait d'elles. La France voulut imiter cet exemple, et, sous Charles X, il fut question un moment d'en établir de semblables. Il parut à ce sujet différents mémoires, qui préconisaient beaucoup les avantages de ces colonies. L.-F. de Tollenare prit aussi lui part à cette question d'utilité publique; mais, au lieu de se laisser aller à l'engouement général, il l'examina sous ses divers points de vue. Tout en l'approuvant en principe, il fit cependant voir que les souscriptions volontaires que l'on proposait pour établir ces colonies agricoles, ne produiraient pas le bien qu'on en attendait, et qu'au bout de quelques années, les souscripteurs, ne voyant aucun résultat avantageux de leurs sacrifices, se fatigueraient enfin. Néanmoins, malgré ces observations, dont l'insuccès en Belgique est venu plus tard prouver la justesse, il fut un moment question d'établir dans les landes de la Bretagne, qui compte tant de pauvres et tant de terres incultes, une de ces colonies.

Ce fut à cette occasion que M. de Villeneuve-Bargemont, qui était alors préfet de la Loire-Inférieure, et qui est avantageusement connu par différents écrits sur l'*Économie politique,* entre autres par son excellent traité sur le *Paupérisme,* a porté dans cet ouvrage, sur L.-F. de Tollenare, ce jugement honorable :

« Nous avions, dit-il, indiqué deux hommes du plus rare mérite et » éminemment propres à diriger de concert une pareille entreprise » (celle des colonies de bienfaisance), ce sont MM. de Dombasle, » agronome, dont la réputation est aujourd'hui européenne, et de » Tollenare, ancien receveur des hospices de Nantes, très-versé » dans toutes les matières d'industrie, de charité et d'économie » politique. »

L'éloge que M. de Villeneuve-Bargemont fait dans ce passage de L.-F. de Tollenare, devait recevoir, dans l'érection du magnifique hôpital général de Saint-Jacques, un peu plus tard, son complément. C'est là qu'il a véritablement montré non-seulement l'homme de haute capacité, mais l'homme mû par la seule idée d'être utile à ses

Digitized by Google

semblables. Au reste, tout ce qu'il a écrit, tout ce qu'il a fait, était marqué d'un but d'utilité, d'un amour raisonné du bien, même jusqu'à ses erreurs religieuses. Le paradoxal Jean-Jacques Rousseau avait mis pour épigraphe à ses ouvrages : *Vitam impendere vero,* phrase orgueilleuse qui sentait d'une lieue son philosophe du XVIIIe siècle. L.-F. de Tollenare, sans mentir à la vérité, aurait pu, avec plus de raison, prendre pour la sienne : *Utili impendere vitam.*

Si je parle ainsi de celui dont je m'honore d'avoir été l'ami, c'est que pendant vingt-cinq ans j'ai assez vécu dans son intimité pour pouvoir l'apprécier à sa juste valeur. Malheureusement, on ne lui a pas toujours rendu la justice qu'il méritait. Tout en reconnaissant sa supériorité incontestable, on a souvent manqué de bienveillance envers lui. Il est vrai qu'il avait un tort impardonnable aux yeux de la médiocrité. Quoi qu'il fît, elle ne lui pardonnait pas de ne pouvoir atteindre à sa hauteur, et de se voir parfois obligée de subir l'ascendant que tout homme distingué exerce sur elle par ses lumières.

Depuis six ans, la création d'un hôpital général à Saint-Jacques tenait tellement à cœur à L.-F. de Tollenare, qu'elle était l'objet de toutes ses pensées. Il en avait poursuivi la réalisation sous différents maires et sous trois préfets, M. de Villeneuve-Bargemont, M. de Vanssay et M. de Saint-Aignan. Pour faire accepter sa proposition, et prouver combien cette œuvre qui intéressait l'humanité était indispensable, il avait fait, à ses frais, plusieurs voyages tant en Angleterre qu'en Belgique, afin d'étudier le traitement des aliénés dans ces pays. L'Administration, qui entrait jusqu'à un certain point dans ses vues, dont elle était loin de contester la justesse, l'avait même envoyé en mission spéciale à Caen, dans un semblable but. Cependant, rien ne se faisait, quoiqu'il eût écrit mémoire sur mémoire, développé devant elle avec beaucoup de talent ses vues bienfaisantes, revu, corrigé, amendé, changé ses plans, soutenu mille luttes, et entretenu à ce sujet de nombreuses correspondances. Il ne lui fallait rien moins qu'une révolution comme celle de 1830 pour voir se réaliser enfin ses espérances.

Le point principal, le problème le plus difficile à résoudre pour l'érection de l'hôpital général de Saint-Jacques, était donc de fonder cet établissement sans aliéner le revenu des hospices de Nantes. Il est vrai que d'un côté l'acquisition antérieure de l'abbaye de Saint-Jacques, et de l'autre la vente du *Sanitat,* pouvaient en partie cou-

Digitized by Google

vrir les dépenses, mais n'étaient pas encore suffisantes pour mener à fin cette entreprise; car, d'après l'estimation la plus forte, la vente du *Sanitat* ne pouvait guère produire, portée à toute sa valeur, que six cent mille francs, somme qui paraissait bien au-dessous des dépenses à faire. Si l'on voulait y parvenir, il faudrait donc alors avoir recours à l'aliénation de certaines portions des revenus des hospices. Mais l'Administration jugeait qu'il n'était pas permis de diminuer les ressources propres à ceux-ci, et que ce serait aller contre l'esprit des fondations pieuses faites en leur faveur.

Cependant, avant d'aller plus loin, il est bon d'observer que lorsque le département vendit aux hospices l'abbaye de Saint-Jacques, il ne le fit qu'à la condition pour ceux-ci d'y établir les aliénés. D'un autre côté, il fut stipulé dans l'acte de vente, d'après de justes réclamations, qu'il s'engageait, lui département, à porter à l'avenir à la somme de trois cents francs la pension des aliénés indigents, qui n'avait été payée jusqu'alors au *Sanitat* qu'à raison de deux cents francs par an.

Cette augmentation dans le revenu des hospices, augmentation qui s'élevait à huit mille francs, et qui les mettait en meilleure position financière, put donc permettre, sans leur porter préjudice en quoi que ce fût, d'aliéner des propriétés rurales de peu d'importance et d'une gestion difficile, qui ne rapportaient que sept mille livres de rente, et dont la vente produisit deux cent trente mille francs.

Malgré ces nouvelles ressources, on était encore loin de compte; car les devis de l'hôpital général à construire à Saint-Jacques se montaient à plus de neuf cent mille francs. Heureusement qu'en 1831 le nouveau Gouvernement, qui sentait le besoin d'employer les gens qui manquaient d'ouvrage, crut devoir, pour arrêter les progrès du malaise, créer des travaux dans les grands centres de population. En conséquence, il accorda dans ce but aux hospices de Nantes, à la sollicitation de M. de Saint-Aignan, alors préfet de la Loire-Inférieure, et de L.-F. de Tollenare, la somme de cent cinquante mille francs, qui fut spécialement appliquée à l'hôpital qu'on se proposait de construire, et servit à y établir des ateliers de charité et de travail.

Cette bonne fortune inespérée, réunie à la vente présumée du *Sanitat* et à celle des propriétés rurales des hospices, porta donc à plus de neuf cent quatre-vingt mille francs les fonds dont on pouvait disposer. Aussi le ministère, voyant une telle situation financière,

Digitized by Google

n'hésita pas, par ordonnance du 31 décembre 1831, à ouvrir, sur les ressources présentées, un crédit de neuf cent seize mille deux cent soixante-seize francs. On se mit donc à commencer les travaux, et trente mois après les bâtiments furent en état de recevoir la population qui leur était destinée.

Une autre bonne fortune, qui arriva dans le cours de la construction, fut le don que fit M. Laubriais-Lemarié, de Châteaubriant, qui, en mourant, laissa par son testament aux hospices un legs de plus de deux cent mille francs en propriétés. Ce legs inattendu permit en conséquence de donner plus d'extension au projet primitif, et d'acheter des terrains qui le touchaient, pour agrandir cet établissement (1).

Depuis l'époque de sa construction, la prospérité de l'hospice de Saint-Jacques, chef-d'œuvre d'intelligence et de philanthropie, a toujours été en augmentant. Quoiqu'on ait élevé le prix de la pension de trois cents francs à quatre cent vingt pour les indigents, cependant cette augmentation n'a pas arrêté le cours des traités avec les départements voisins, qui y envoient journellement leurs fous. Quant au prix payé par les pensionnaires dans l'aisance, il varie suivant le degré de soins ou de bien-être que leurs familles veulent leur faire donner. Aujourd'hui, le nombre des aliénés s'élève à près de cinq cents, à Saint-Jacques.

Dans l'édification de ce vaste hôpital général, dont Nantes peut s'enorgueillir à juste titre, et qui, par sa distribution aussi ingénieuse que bien entendue, fait l'admiration des étrangers qui le visitent, L.-F. de Tollenare fut merveilleusement secondé par MM. Douillard frères, habiles architectes, qui se plaisent à reporter une grande

(1) Je crois inutile ici d'entrer dans de plus longs éclaircissements à ce sujet. J'engage les personnes qui voudront mieux les connaître, à consulter l'excellent article y relatif qui a été écrit par le docteur Priou, dans sa biographie de L.-F. de Tollenare. On peut s'en rapporter à lui avec d'autant plus d'assurance, que tous les documents qui concernent la construction de Saint-Jacques ont dû lui être donnés par L.-F. de Tollenare lui-même. Les considérations dans lesquelles entre le docteur Priou sont trop positives et en même temps trop intimes, pour qu'elles ne lui aient pas été communiquées. Ce qui tend à me le prouver, c'est ce qu'il dit pour ce qui concerne le docteur Ellis, qui a été élevé en Angleterre au rang de baronnet, pour les perfectionnements apportés par lui dans le système des beaux et sages *country asilum*, perfectionnements qui ont été dus en partie aux conceptions de L.-F. de Tollenare sur les aliénés.

Digitized by Google

partie de leur beau travail à la haute intelligence et aux idées premières qu'ils lui doivent. Effectivement, son ordonnance atteste d'un esprit supérieur et à forte conception. C'est là que, pour la première fois l'on a vu résolu de la manière la plus heureuse le problème si difficile, et jugé presque insurmontable par le célèbre docteur Esquirol lui-même, de réunir sans de graves inconvénients des hommes sensés et de pauvres gens privés de raison.

Aujourd'hui qu'il faut parler de millions pour élever des monuments même assez secondaires, on a lieu d'être étonné du chiffre relativement peu élevé auquel est montée l'érection du vaste hôpital général de Saint-Jacques, surtout quand on a connaissance des immenses travaux préparatoires qu'on fut obligé de faire, des dispendieux nivellements de terrain qui étaient nécessaires, de la conservation des anciens bâtiments, qui furent repris à près de quinze pieds en sous-œuvre avec tant de hardiesse et tant de bonheur par MM. Douillard, et surtout quand on considère la vaste étendue des constructions que demandait un hospice destiné à contenir une population de mille à douze cents personnes. Lorsqu'en 1835 tout fut à peu près achevé, le règlement des dépenses pour les bâtiments de Saint-Jacques s'éleva à la somme de 915,801 fr. 74 c., à laquelle vint s'ajouter, pour achat de terrains indispensables au plan, celle de 115,557 fr. 70 c.; ce qui a porté à 1,031,359 fr. 44 c. le montant des dépenses totales (1).

Quand cet hôpital général fut susceptible de recevoir la population du *Sanitat*, le premier soin de L.-F. de Tollenare fut de s'occuper de le pourvoir d'un médecin habile qui se fût spécialement attaché à l'étude des maladies mentales, et pût les traiter d'après les nouvelles méthodes introduites en France par le célèbre docteur Pinel. Il s'adressa en conséquence à M. Esquirol, qui lui indiqua comme un médecin très-capable, et ayant travaillé avec succès à Paris dans divers hospices d'aliénés, le docteur Bouchet, qui avait été

(1) Le chiffre que je viens de donner de 1,031,359 fr. 44 c. comme montant des dépenses de l'hôpital général de Saint-Jacques, est celui auquel elles s'élevaient en réalité, lorsque L.-F. de Tollenare cessa de faire partie de l'administration de cet hôpital et se renferma dans les devoirs de sa place de receveur des hospices. Depuis, comme il fut ajouté aux bâtiments déjà construits un nouveau pavillon d'aliénés jugé indispensable, et que beaucoup d'autres travaux de détail qui restaient à achever furent faits, la somme totale des dépenses s'éleva en réalité à plus de douze cent mille francs.

Digitized by Google

un de ses meilleurs élèves, et qui exerçait alors la médecine à Saumur. Il ne pouvait en effet trouver personne qui, par sa science et par ses hautes capacités, fût plus capable de répondre à ses vues philanthropiques.

Dans l'établissement définitif de Saint-Jacques, le docteur Bouchet et L.-F. de Tollenare furent deux êtres qui se complétèrent l'un par l'autre, pour le plus grand bien de cet établissement, et qui concoururent tous deux, chacun dans leur sphère, à le pousser dans cette voie de progrès dans laquelle il a toujours marché depuis. Le philosophe vint en aide au médecin dans ce qui pouvait concerner le règlement du service et certaines parties du traitement moral des aliénés. Ce que le premier avait vu et observé de bien avec son intelligence naturelle dans les pays étrangers, le second s'empressait de le mettre à exécution. C'est ainsi qu'à son instigation, le docteur Bouchet, chose qui auparavant n'avait jamais été mise en pratique en France, fit pour la première fois l'application aux aliénés de la méthode du travail manuel, qui était adoptée en Angleterre. Cette méthode, dont depuis ce docteur s'est servi avec tant de succès, et dont il a su tirer un si bon parti, a le double avantage d'utiliser, d'un côté, des bras qui jusqu'alors étaient restés inoccupés, et, de l'autre, d'être un excellent palliatif contre l'agitation de pauvres êtres privés de leur raison, en ce que, pendant qu'elle occupe leurs corps, elle empêche leur esprit de se livrer à des divagations ou à des excentricités parfois dangereuses.

Maintenant que tout marche comme par enchantement dans le vaste hôpital de Saint-Jacques, on ne saurait se douter combien il a fallu à L.-F. de Tollenare de ténacité et de talent dans la négociation de cette importante affaire, et que de peines et de soins elle lui a coûtés.

Le vieux proverbe qui dit que : *Qui veut la fin veut les moyens,* n'ajoute pas que souvent les uns sont aussi et même peut-être plus difficiles que l'autre. C'est ce qui arriva pour la vente du *Sanitat,* qui fut conduite avec tant d'habileté, et qui, malgré l'époque peu favorable où elle fut faite, dépassa cependant toutes les prévisions; car au lieu de 600,000 fr., prix qu'on croyait qu'elle ne pourrait jamais atteindre, elle produisit une somme de 611,254 fr. 17 c. Je ne parlerai pas ici de toutes les combinaisons ingénieuses qu'il fallut faire pour vendre avantageusement en détail cet immeuble, et en tirer un si bon parti; mais je dirai que cette vente fut combinée par MM. Douil-

Digitized by Google

lard frères, architectes, et L.-F. de Tollenare, d'une manière si heureuse, que, sans porter aucun préjudice à la plus-value du *Sanitat*, elle a doté Nantes d'un quartier neuf composé de quatre rues nouvelles et d'une place semi-circulaire, qui serait une des plus jolies de la ville, si elle était continuée et achevée sur le plan de la maison Malvilain.

Si les habitants de Nantes, allant fouiller au fond de leurs souvénirs, se rappelaient quel était le malheureux sort des fous renfermés dans l'ancien hospice du *Sanitat*, et quels sentiments pénibles ils rapportaient de la visite de ce lieu, ils devraient, selon moi, lorsqu'ils parcourent aujourd'hui le magnifique hôpital de Saint-Jacques, payer du fond de leur cœur un juste tribut de gratitude à l'homme bienfaisant et éclairé dont les idées philanthropiques ont apporté des changements si heureux dans l'existence des aliénés.

Maintenant quel contraste! tout semble respirer la paix dans ce vaste établissement. On n'entend plus, grâce au système aussi sage qu'humain qu'il a ravi à la terre étrangère, et qui a été mis en pratique avec tant de bonheur, le bruit des chaînes de fer, les grincements de dents et les cris forcenés des fous furieux; on ne voit, au contraire, partout que des gens tranquilles et actifs qui s'occupent sans bruit de différents ouvrages. Dans les ateliers, les uns tissent des étoffes grossières, les autres travaillent à des ouvrages de menuisérie; dans les cours, ceux-ci cassent des pierres à coups de masse, ceux-là transportent avec des brouettes de la terre d'un endroit dans l'autre. On dirait d'une active fourmilière. On ne rencontre pas un seul oisif; et quand, après avoir visité dans tous ses détails ce bel hôpital, il vous arrive de demander au guide qui vous accompagne dans quel endroit sont les fous, et qu'il vous répond que ces travailleurs au milieu desquels vous avez circulé sont les aliénés eux-mêmes, vous ne savez pas si vous avez fait un rêve, ou si vous devez en croire vos yeux.

Il y a déjà longtemps de cela, que Camille Mellinet, ancien rédacteur du journal le *Breton*, a fait l'observation qu'il était étonnant que, dans l'hôpital général de Saint-Jacques, rien ne vînt redire le nom de L.-F. de Tollenare, de cet homme supérieur qui en avait été le fondateur par ses patientes recherches et ses intelligentes combinaisons. Cette observation, juste au fond, était peut-être intempestive alors. Nous devons des respects aux vivants qui ont bien mérité de leur pays; mais quand ils ont cessé d'exister, la reconnaissance est

Digitized by Google

pour nous un devoir, et, à moins donc d'ingratitude criante, nous sommes tenus de faire revivre leur souvenir, pour engager les survivants à imiter leur exemple.

Loin de moi de vouloir donner de conseils à qui que ce soit, et de lui dire ce qu'il a à faire; cependant il me semble, dans mon simple bon sens, que reconnaître l'œuvre de l'ouvrier, quand cette œuvre a tourné au bénéfice commun, ce n'est qu'un acte de stricte justice. Aussi suis-je à me demander comment il se fait que, dans l'hôpital général de Saint-Jacques, pas un seul témoignage *apparent* (1) ne vienne attester aux yeux que c'est L.-F. de Tollenare qui a conçu l'idée de ce bel établissement, et a plus que personne concouru à le fonder. Un peu de gratitude ne nuit pas plus aux villes qu'aux particuliers. C'est, au contraire, une vertu si rare aujourd'hui, qu'elle honore toujours celui qui la met en pratique.

Un usage que l'on voit d'ailleurs assez généralement admis dans les établissements de bienfaisance, est celui d'inscrire sur des tables de marbre, dans l'endroit le plus apparent, le nom des personnes ou des familles qui ont le plus contribué par leurs dons à enrichir ces établissements. C'est un moyen d'émulation pour la charité, une prime d'encouragement pour les âmes bienfaisantes. Elles savent que leur nom ne mourra pas tout entier avec elles, et qu'il restera du moins quelque part un souvenir de leur passage sur la terre dans la mémoire des hommes. Il est vrai que quelquefois l'amour-propre de certaines gens peut y trouver son compte. Mais qu'importe! que le bien soit fait par tel ou tel motif, il ne cesse pas, pour cela, d'être un bien.

L'observation que je me permets de faire ici relativement à l'oubli dans lequel on a laissé le nom de L.-F. de Tollenare, je pourrais la faire tout également, mais à un titre inférieur, pour M. Lemarié-Laubriais, de Châteaubriant. Il me semble que l'administration des hospices, en lui payant la dette un peu tardive de la reconnaissance, ne ferait qu'une chose juste et équitable, et qui pourrait peut-être

(1) M. le docteur Bouchet, qui était l'ami de L.-F. de Tollenare, dont il se plaisait à reconnaître tout haut le mérite supérieur, a fait la même remarque, mais d'une manière détournée, en disant que : « Quand la faulx du temps aura détruit l'ensemble des distributions de Saint-Jacques et renversé ses murailles, on trouvera sur le bronze, plus durable encore, le nom de M. de Tollenare comme auteur du programme, à côté de celui de l'autorité de l'époque. »

Digitized by Google

tourner un jour à son avantage, en excitant par là des personnes bien intentionnées à imiter son exemple.

L'hospice général de Saint-Jacques était dans un état de prospérité que chaque jour voyait s'accroître; l'œuvre, qui n'était pas encore tout à fait terminée, se complétait peu à peu dans ses détails, quand, en 1835, L.-F. de Tollenare se sépara de l'administration de cet établissement, pour se renfermer dans la simple comptabilité de sa place de trésorier des hospices. Comment et à quelle occasion la chose arriva-t-elle? Les torts vinrent-ils de lui ou de l'Administration? Quoiqu'il en ait été vivement affecté; il n'est cependant jamais entré dans des explications à cet égard. Il avait dans le caractère trop de fierté et un trop juste respect de lui-même, pour descendre jusqu'aux récriminations.

Ce ne fut cependant qu'une de ses moindres peines. Il était réservé à en éprouver une plus grande encore. Celui qui avait créé cet établissement magnifique eut la douleur de se voir en butte à d'injurieux soupçons. Une commission nommée par l'administration des bâtiments civils de Paris fut envoyée à Nantes. Si elle ne s'était bornée qu'à l'inspection pure et simple de l'hôpital de Saint-Jacques, il n'y aurait rien eu à dire contre cette mesure. L.-F. de Tollenare ne pouvait, au reste, en être blessé le moins du monde. Mais ce qui l'offensa et montra de quel mauvais vouloir on était porté contre lui, sans doute par suite de quelque lâche calomnie secrète, ce fut non la minutie avec laquelle on éplucha ses comptes, qui se trouvèrent parfaitement en règle, mais la manière inquisitoriale et l'affectation que l'on mit à sonder tous les murs les uns après les autres; enfin, après s'être livrée aux plus minutieuses recherches, peut-être pour le trouver en faute, la commission fut, de guerre lasse, obligée de lui rendre pleine et entière justice, et de le louer du talent avec lequel avait été exécuté ce beau travail. Ces éloges n'en laissèrent pas une plaie moins vive dans son cœur. Aussi chaque fois, ce qui était cependant assez rare, qu'il lui arrivait de parler de cette affaire, on voyait percer dans ses paroles non un sentiment de haine, il ne la connaissait pas, mais le sentiment d'amertume qu'éprouve tout homme de bien qui se voit méconnu et injustement soupçonné.

LIDENER.

(*La fin prochainement*).

Digitized by Google

RELEVÉ
DES OBSERVATIONS

RECUEILLIES

POUR CONSTATER L'ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE

DE LA VILLE DE NANTES

PENDANT LES ANNÉES 1852, 1853 ET 1854.

La pénible impression produite dans tous les esprits par l'effet des influences, soit atmosphériques, soit terrestres, subies par les récoltes des années 1852, 1853 et 1854, rendra peut-être digne de quelque intérêt la publication de l'état général météorologique d'une des contrées de la France où leur action a été le plus douloureusement ressentie.

C'est dans cette pensée qu'a été entreprise la formation de tableaux résumés des observations faites à Nantes sur l'état général du temps pendant les périodes désastreuses annuelles qui font l'objet de leur examen, en y ajoutant, comme moyen de faciliter et d'étendre le champ des études auxquelles ils pourront donner lieu, les chiffres représentant en moyenne l'expression des 28 années antérieures à 1852.

Toutefois, bien qu'on doive regretter qu'il n'ait pas été tiré de déductions utiles des recherches de cette nature étendues à un grand nombre de localités, il est néanmoins permis d'espérer qu'elles ne seront pas toujours frappées de stérilité, et deviendront pour l'avenir une source d'enseignements profitables.

Digitized by Google

Quoi qu'il advienne, un fait acquis et de nature à mériter dès aujourd'hui l'attention des observateurs, c'est que la cause à laquelle peut être attribuée avec la plus grande somme de probabilités l'infécondité ou l'altération des produits de la terre, réside bien plus dans le défaut d'harmonie de la constitution qui est le propre de chacune des saisons de l'année, que dans certaines manifestations anormales de leur climature,

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous croyons devoir faire connaître que par conformité, à peu de chose près, avec la mesure adoptée dans tous les travaux analogues, nos années météorologiques commenceront le 1er jour du mois de mars; c'est-à-dire, quelques jours avant l'époque de l'année astronomique, qui, comme chacun le sait, date de l'entrée du soleil dans le signe du Bélier, et marque ainsi la venue du printemps.

Il résultera de l'adoption de ce plan, que notre saison printanière se composera des mois entiers de mars, avril et mai; l'été, des mois de juin, juillet et août; l'automne, des mois de septembre, octobre et novembre; et enfin l'hiver, du mois de décembre de l'année courante, et des mois de janvier et février de celle qui lui succède.

Quoique l'année 1846 se trouve nécessairement comprise dans le relevé général des 28 années antérieures à 1852, cette année exceptionnelle et surtout identique par la pauvreté de ses produits avec l'année 1853, a semblé, par ce dernier motif, devoir occuper une place dans un travail qui a pour objet la climatologie des trois époques postérieures.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE NANTES.

Latitude nord, 47°, 13', 8". — Longitude ouest du méridien de Paris, 3°, 53', 18". — Altitude du lieu des observations, 40 mètres.

PRINTEMPS.

SAISON COMPRENANT LES MOIS DE MARS, AVRIL ET MAI.	ANNÉE 1852.	ANNÉE 1853.	ANNÉE 1854.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1852.
BAROMÈTRE.				
Moyenne de la hauteur de la saison, à 7 heures du matin	0m,762,44	0m,760,78	0m,765,22	0m,760,96
à 3 heures du soir	0m,761,89	0m,760,55	0m,764,92	0m,760,97
Mne déduite des hauteurs précédentes	0m,761,16	0m,760,75	0m,765,02	0m,760,97
Mne déduite des plus fortes hauteurs	0m,771,66	0m,769,33	0m,776,66	0m,778,66
Mne déduite des plus grands abaissemts	0m,751,33	0m,751	0m,749,83	0m,739,17
Plus grande hauteur de la saison	0m,778	0m,772	0m,780	0m,781
Moindre élévation	0m,747	0m,749	0m,747	0m,737
Différence entre les extrêmes	0m,031	0m,023	0m,033	0m,044
THERMOMÈTRE (Centigrade).				
Température moyenne de la saison, à 7 heures du matin	= 9°, 13	8°, 68	9°, 04	8°, 63
à 3 heures du soir	16, 33	13, 88	16, 70	15, 12
Mne du jour, déduite des précédentes	12, 73	11, 28	11, 87	11, 87
Mne déduite des températures les plus élevées	23	20, 33	20, 80	28, 50
Mne déduite des plus basses	+ 1, 17	+ 0, 83	+ 3	— 4, 87
Plus haute température observée	26	25	24	29, 50
Plus basse température observée	— 2	— 3	= 0	— 6
Différence entre les extrêmes	=28	=28	=24	=35, 50
HYGROMÈTRE.				
État moyen de l'humidité, à midi	54°, 53	68°	66°, 40	68°, 07
Degré maximum moyen	78, 30	88	79	82
Degré minimum moyen	37, 30	53, 33	55	51
Différence entre les extrêmes	41	34, 67	24	31
VENTS.				
1re catégorie, comprenant les vents de nord, nord-est, est et sud-est; nombre de jours pendant lesquels ils ont régné	61	50	53	44
2e catégorie : vents de sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest; nombre de jours	31	42	39	48
PLUIE				
Tombée pendant la saison, à 40 mètres au-dessus de la Loire	0m,101	0m,122	0m,083	0m,129
ÉTAT DU CIEL.				
Jours de beau temps et de temps variable	88	61	78	67
— couverts, sans soleil	4	31	14	25
— pendant lesquels il est tombé de la pluie	22	44	35	37
— de gelées à glace	5	16	1	3,5
— de neige	0	6	0	2
— de grêle	1	4	3	5
— de tonnerre	3	2	1	3,5
— de vents	72	58	79	62
— de brumes et brouillards	33	49	29	31

Digitized by Google

ÉTÉS.

SAISON COMPRENANT LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOUT.	ANNÉE 1852.	ANNÉE 1853.	ANNÉE 1854.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1852.
BAROMÈTRE.				
Moyenne de la hauteur de la saison, à 7 heures du matin	0m,761,66	0m,763,49	0m,764,16	0m,764,52
à 3 heures du soir	0m,762,44	0m,763,33	0m,763,99	0m,764,82
Mne déduite des hauteurs précédentes	0m,762,55	0m,763,41	0m,764,07	0m,764,67
Mne déduite des plus fortes hauteurs	0m,769	0m,770,33	0m,770,66	0m,777,17
Mne déduite des plus grands abaissemts	0m,753	0m,756,33	0m,758,33	0m,744,37
Plus grande hauteur de la saison	0m,770	0m,773	0m,774	0m,779
Moindre élévation	0m,751	0m,754	0m,755	0m,743
Différence entre les extrêmes	0m,019	0m,019	0m,021	0m,026
THERMOMÈTRE (Centigrade).				
Température moyenne de la saison, à 7 heures du matin	18°, 39	16°, 70	18°, 37	17°, 13
à 3 heures du soir	24 , 41	23 , 87	23 , 05	24 , 80
Mne du jour, déduite des précédentes	21 , 40	20 , 28	20 , 71	20 , 96
Mne déduite des températures les plus élevées	30 , 33	29 , 50	30	37 , 70
Mne déduite des plus basses	15	11 , 70	12 , 08	8 , 30
Plus haute température observée	35	31 , 50	35	40 , 40
Plus basse température observée	14	11	8 , 50	7 , 52
Différence entre les extrêmes	21	=20°, 50	26 , 50	=32 , 90
HYGROMÈTRE.				
État moyen de l'humidité, à midi	67°, 03	69°, 05	66°, 94	63°, 98
Degré maximum moyen	78 , 30	79	77	79 , 50
Degré minimum moyen	59	59 , 66	56	35
Différence entre les extrêmes	19 , 30	19 , 34	21	44
VENTS.				
1re catégorie, comprenant les vents de nord, nord-est, est et sud-est; nombre de jours pendant lesquels ils ont régné	32	37	33	38
2e catégorie : vents de sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest; nombre de jours	60	55	59	54
PLUIE				
Tombée pendant la saison, à 40 mètres au-dessus de la Loire	0m,242	0m,213	0m,078	0m,122
ÉTAT DU CIEL.				
Jours de beau temps et de temps variable	82	78	80	77
— couverts, sans soleil	10	14	12	15
— pendant lesquels il est tombé de la pluie	43	49	30	31
— de gelées à glace	0	0	0	0
— de neige	0	0	0	0
— de grêle	1	3	0	0 5/7
— de tonnerre	10	9	2	5,5
— de vents	61	73	69	58
— de brumes et brouillards	27	27	24	25

Digitized by Google

AUTOMNES.

SAISON COMPRENANT LES MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE.	ANNÉE 1852.	ANNÉE 1853.	ANNÉE 1854.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1852.
BAROMÈTRE.				
Moyenne de la hauteur de la saison, à 7 heures du matin.	0m,758,72	0m,762,11	0m,763,12	0m,761,51
à 3 heures du soir.	0m,758,38	0m,762,57	0m,761,61	0m,761,46
Mne déduite des hauteurs précédentes.	0m,758,55	0m,762,34	0m,762,36	0m,761,48
Mne déduite des plus fortes hauteurs.	0m,774,50	0m,771,66	0m,773,83	0m,777,66
Mne déduite des plus grands abaissemts	0m,742	0m,751,33	0m,747	0m,737,66
Plus grande hauteur de la saison. . .	0m,776	0m,776	0m,777	0m,781
Moindre élévation.	0m,735	0m,742	0m,735	0m,726
Différence entre les extrêmes. . . .	0m,041	0m,034	0m,042	0m,055
THERMOMÈTRE (Centigrade).				
Température moyenne de la saison, à 7 heures du matin.	11°, 49	10°, 08	10°, 86	10°, 52
à 3 heures du soir.	17 , 17	16 , 74	17 , 83	16 , 64
Mne du jour, déduite des précédentes.	14 , 33	13 , 41	14 , 34	13 , 58
Mne déduite des températures les plus élevées.	22	22 , 33	26 , 66	28 , 50
Mne déduite des plus basses.	5 , 33	4 , 33	4 , 53	— 3 , 37
Plus haute température observée. . .	25	26	31	32 , 50
Plus basse température observée. . .	— 0	— 0	— 1 , 70	— 6 , 50
Différence entre les extrêmes. . . .	25	26	32 , 70	38 , 70
HYGROMÈTRE.				
État moyen de l'humidité, à midi. .	75°, 54	77°, 17	68°, 25	74°, 70
Degré maximum moyen.	91 , 33	87 , 33	80	86 , 50
Degré minimum moyen.	62 , 33	67 , 33	55	55
Différence entre les extrêmes.	29	20	25	31 , 50
VENTS.				
1re catégorie, comprenant les vents de nord, nord-est, est et sud-est; nombre de jours pendant lesquels ils ont régné.	34	41	46	38
2e catégorie: vents de sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest; nombre de jours	57	50	45	53
PLUIE.				
Tombée pendant la saison, à 40 mètres au-dessus de la Loire.	0m,240	0m,156	0m,193	0m,223
ÉTAT DU CIEL.				
Jours de beau temps et de temps variable.	68	69	67	59
— couverts, sans soleil.	23	22	24	32
— pendant lesquels il est tombé de la pluie.	45	45	32	37
— de gelées à glace.	1	1	2	5
— de neige.	0	0	0	0 5/9
— de grêle	1	0	2	1,4
— de tonnerre.	2	2	2	2,5
— de vents	57	50	55	44,3
— de brumes et brouillards. . .	43	51	55	49,5

Digitized by Google

HIVERS.

SAISON COMPRENANT LES MOIS DE DÉCEMBRE, ET DE JANVIER ET FÉVRIER SUIVANTS.	ANNÉE 1852.	ANNÉE 1853.	ANNÉE 1854.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1852.
BAROMÈTRE.				
Moyenne de la hauteur de la saison, à 7 heures du matin	0m,757,16	0m,762,17	0m,761,42	0m,762,38
à 3 heures du soir	0m,757,49	0m,762,33	0m,760,51	0m,761,88
Mne déduite des hauteurs précédentes	0m,757,32	0m,762,25	0m,760,96	0m,762,13
Mne déduite des plus fortes hauteurs	0m,769,33	0m,766,66	0m,774,66	0m,780,50
Mne déduite des plus grands abaissemts	0m,739,36	0m,741,66	0m,742,33	0m,735
Plus grande hauteur de la saison	0m,771	0m,781	0m,780	0m,785
Moindre élévation	0m,731	0m,731	0m,739	0m,732
Différence entre les extrêmes	0m,040	0m,050	0m,051	0m,053
THERMOMÈTRE (Centigrade).				
Température moyenne de la saison, à 7 heures du matin	5°, 66	2°, 60	2°, 01	3°, 46
à 3 heures du soir	9 , 36	7 , 34	5 , 77	6 , 62
Mne du jour, déduite des précédentes	7 , 51	4 , 97	3 , 89	5 , 04
Mne déduite des températures les plus élevées	14	16 , 50	12 , 70	14 , 66
Mne déduite des plus basses	— 0 , 50	— 5 , 50	— 6 , 17	— 8 , 71
Plus haute température observée	16	12 , 50	15	17 , 50
Plus basse température observée	— 3 , 50	— 9 , 50	—10	—15 , 60
Différence entre les extrêmes	=19 , 50	=22	=25	=33 , 10
HYGROMÈTRE.				
État moyen de l'humidité, à midi	77°, 73	82°, 26	80°, 05	77°, 67
Degré maximum moyen	88	96 , 33	95	89
Degré minimum moyen	63	58 , 66	65 , 66	55
Différence entre les extrêmes	25	37 , 67	29 , 34	34
VENTS.				
1re catégorie, comprenant les vents de nord, nord-est, est et sud-est; nombre de jours pendant lesquels ils ont régné	39	47	51	42
2e catégorie : vents de sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest; nombre de jours	51	43	39	49
PLUIE				
Tombée pendant la saison, à 40 mètres au-dessus de la Loire	0m,261	0m,106	0m,108	0m,157
ÉTAT DU CIEL.				
Jours de beau temps et de temps variable	48	52	45	49
— couverts, sans soleil	42	38	45	41,4
— pendant lesquels il est tombé de la pluie	47	34	32	35,4
— de gelées à glace	17	28	37	21,3
— de neige	7	10	13	4
— de grêle	2	5	0	3,5
— de tonnerre	2	2	0	1,5
— de vents	48	42	42	46
— de brumes et brouillards	63	63	67	57

Digitized by Google

CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES A 1852.

PRINTEMPS.

Tourmente de vent, le 25 mai.
Orage bien caractérisé, les 23 et 24 mai.

ÉTÉ.

Crues de la Loire : maximum, le 27 juin, $2^m,98$; le 27 août, $2^m,50$.
Tourmentes de vent, le 13 et le 20 juin, et le 11 août.
Trombe de vent, le 5 août.
Tempête, le 7 août.
Deux violents orages ont éclaté sur Nantes, le 6 juillet et le 17 août; pendant ce dernier, la foudre a frappé presque simultanément quatre points de la ville.

AUTOMNE.

Crue d'eau en Loire : maximum, le 30 novembre, $4^m,17$.
Grande tourmente de vent, nuit du 30 septembre au 1er octobre.
Tempêtes, les 2, 4 et 5 octobre, et du 21 au 24 novembre.
Orage caractérisé ayant éclaté sur Nantes, le 17 novembre, à 5 heures du soir.

HIVER.

Crues de la Loire : maximum de hauteur, les 1er et 2 décembre, $4^m,15$.
Reprise : maximum, le 28 décembre, $3^m,50$.
— — le 13 janvier, $3^m,82$.
— — le 17 janvier, $4^m,63$.
Tempête, le 16 décembre.
Coups de vent avec orage, le 17 décembre.
Brouillard épais pendant toute la journée du 31 décembre.
Tempête pendant la nuit du 27 décembre.
Pluie torrentielle, le 3 janvier, de 5 à 7 heures du matin, ayant produit $0^m,038$ d'eau.
Tempête, le 13 janvier, et pendant la nuit du 17 janvier.
Tourmente de vent, le 18 février.

CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES A 1853.

PRINTEMPS.

Crue de la Loire : maximum, les 23 et 24 mai, $3^m,90$.
Tremblement de terre, le 1er avril, à 10 heures 20 minutes du soir.
Tempêtes, les 24 et 25 avril.
Halos solaire, le 14 mai, à 11 heures du matin.
Ouragan, le 5 mai.

ÉTÉ.

Crue de la Loire : maximum d'élévation, le 17 juin, $2^m,95$.
Tourmentes de vent, le 25 juin, et le 26 août.
Tempête, le 14 juillet.
Grande pluie, le 6 juin, à 7 heures du matin; quantité d'eau tombée dans l'espace de temps de 30 minutes, $0^m,010$.

AUTOMNE.

Une élévation subite des eaux de la Loire s'est manifestée dans la partie maritime du port de Nantes, le 28 octobre 1853, à 10 heures du matin, en dehors de l'action de la marée et d'aucun symptôme de crue des jours précédents.

HIVER.

Glaces en Loire, du 26 décembre au 8 janvier.
Deux secousses de tremblement de terre ressenties en ville et dans les environs, le 21 décembre, à 7 heures du soir.
Tempêtes, les 13 et 14 décembre.

Digitized by Google

CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES A 1854.

PRINTEMPS.

Grande sécheresse.
Élévation considérable des baromètres.

ÉTÉ.

Crue de la Loire : maximum, le 11 juin, 2m,55.
Bourrasques, le 26 juin.

AUTOMNE.

Loire, au 22 septembre, 0m,34 au-dessous de l'étiage.
Marée du 22 septembre, 1m,75 au-dessus de l'étiage, et au-dessus du niveau de la Loire, 2m,09.
Nuées de pucerons éphémères, les 7 et 8 octobre.
Tempête, le 25.

HIVER.

Crues de la Loire, à deux reprises : maximum, le 30 décembre, 4m,25; maximum, le 31 janvier, 4m,35.
Tempêtes, les 15 et 19 décembre, le 18 janvier, les 2, 17 et 18 février.
Crue de la Loire, à deux reprises : maximum, le 28 février, 5m,22.
Neige, en février, 40 centimètres au moins.

Si, après avoir exposé la climatologie comparée de chacune des saisons des années sur lesquelles ont porté nos observations, nous voulons avoir les rapports généraux de ces années entières entre elles, ces rapports se trouveront exprimés par les chiffres suivants.

BAROMÈTRE.

Hauteur moyenne du jour, pendant l'année 1852.	0m,760,02
— — 1853.	0m,762,43
— — 1854.	0m,763,02
— — 1846.	0m,762,45
— des 28 années antérieures à 1852.	0m,762,31

THERMOMÈTRE (Centigrade).

Température du jour, en 1852.	= 12°, 72
— 1853.	= 12 , 48
— 1854.	= 12 , 70
— 1846.	= 13 , 41
— des 28 années antérieures à 1852. . .	= 12 , 85

HYGROMÈTRE.

Moyenne humidité, en 1852.	= 68°, 73
— 1853.	= 74 , 12
— 1854.	= 70 , 16
— 1846.	= 73 , 41
— des 28 années antérieures à 1852. . . .	= 76 , 03

Digitized by Google

PLUIE.

Quantité de pluie tombée sur Nantes, pendant l'année 1852. .	=	$0^m,844$
— — 1853. .	=	$0^m,594$
— — 1854. .	=	$0^m,462$
— — 1846. .	=	$0^m,863$
— depuis 1836 jusqu'en 1852, moyenne annuelle	=	$0^m,631$

VENTS.

1852.	1re division, comprenant les vents de nord, de nord-est, d'est, et de sud-est; nombre de jours pendant lesquels les vents ont régné de ces quatre directions.	166
	2e division, comprenant les vents de sud, de sud-ouest, d'ouest et de nord-ouest; nombre de jours.	199
1853.	1re division	175
	2e division.	190
1854.	1re division	183
	2e division.	182
1846.	1re division	172
	2e division.	193
Moyenne des 28 années antérieures à 1852.	1re division. . .	162
	2e division . . .	203

ÉTAT DU CIEL PENDANT LES ANNÉES	1852.	1853.	1854.	1846.
Nombre des beaux jours et des jours de temps variable, avec soleil.	286	260	270	278
— des jours entièrement couverts, sans soleil	79	105	95	87
— des jours pendant lesquels il est tombé de la pluie.	157	172	129	165
— des jours de gelées	23	45	40	29
— des jours de neige.	7	16	14	9
— des jours où il est tombé de la grêle.	5	12	5	20
— des jours dans lesquels le tonnerre s'est fait entendre.	17	15	5	20
— des jours de vents.	238	223	245	217
— des jours de brumes et de brouillards.	166	190	175	150

MOYENNE ANNUELLE DE L'ÉTAT DU CIEL PENDANT LES 28 ANNÉES ANTÉRIEURES A 1852.

Nombre des beaux jours et des jours de temps variable	252
— des jours entièrement couverts.	113
— des jours de pluie	120
— des jours de gelées.	45
— des jours de neige.	12
— des jours de grêle.	11
— des jours de tonnerre.	13
— des jours de vents	221
— des jours de brumes et de brouillards.	152

Digitized by Google

La conséquence qui peut être tirée de l'état de l'atmosphère consigné dans les chiffres précédents, est tout à fait confirmative de l'opinion qui a été émise au commencement de cette notice. Elle établit, en ce qui concerne nos contrées, que rien d'anormal ou de nature à être considéré comme digne de remarque, ne s'y est manifesté pendant les années malheureuses 1846 et 1853. Dans la première de ces années, la quantité de pluie tombée a bien été, à vrai dire, plus considérable que la moyenne annuelle produite pendant les 16 années antérieures; mais cette différence, bien que notable, s'applique également à l'année 1852, laquelle, sous le triste rapport des produits du sol, est loin de pouvoir être comparée à la première.

L'année 1853, dont le fâcheux état des récoltes offre une si grande analogie avec celle de 1846, est, au contraire, en ce qui concerne le chiffre de sa constitution pluvieuse, d'une grande infériorité sur cette dernière, et même sur celui de la moyenne annuelle des 16 années antérieures à 1852.

La même observation s'applique à l'année 1854, qui doit à juste raison être considérée comme une des plus sèches de nos contrées.

Ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, il en est à bien peu de chose près de même pour toutes les autres indications atmosphériques qui font la matière de ce résumé. Que faut-il donc conclure des données qu'il renferme, si ce n'est, on doit le répéter, que c'est de la seule opportunité de la succession en temps voulu de la chaleur aux frimats et de la sécheresse au régime humide, que dépend l'action nuisible ou bienfaisante, sur la végétation comme sur la santé publique, de ces puissants agents de la nature.

La météorologie n'est encore jusqu'ici qu'un assemblage de faits d'observation, et il s'est écoulé trop peu de temps depuis que les travaux des hommes qui cultivent cette étude sont répandus dans le domaine de la publicité, pour qu'il ait pu en être tiré des déductions propres à l'établissement de quelques savantes théories; mais il ne doit pas être désespéré de l'avenir, et l'attention toute particulière et bien dirigée dont l'observation des mouvements de l'atmosphère est devenue l'objet, jointe aux encouragements que les institutions météorologiques reçoivent aujourd'hui de tous les gouvernements, sont, nous osons le croire, de puissantes garanties pour les heureux résultats qu'on en doit attendre.

F^lc. HUETTE.

Digitized by Google

CRÉATION A NANTES

D'UNE

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DES SCIENCES ET DES LETTRES.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Quelques villes importantes qui, n'étant pas siéges d'académie, n'ont pu être pourvues des établissements réguliers du haut enseignement, ont reçu de la nouvelle législation sur l'instruction publique les moyens d'obtenir la création d'écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.

Comme les écoles préparatoires de médecine, dont sont dotées un assez grand nombre de villes où des facultés de médecine n'ont pu être établies, les écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres seront des établissements municipaux dont les villes feront les frais, et dont le ministre de l'instruction publique règlera l'enseignement.

Les étudiants pourront aussi y prendre des inscriptions témoignant de leur assiduité; les connaissances qu'ils y acquerront seront, après deux années, constatées par un certificat particulier que l'art. 5 du décret du 22 août 1854 a institué sous le nom de *Certificat de capacité pour les sciences appliquées.*

On enseignera dans les écoles préparatoires les mathématiques, la mécanique, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la littérature française, l'histoire de France, la géographie physique et politique, le dessin.

Tout en s'appuyant sur la théorie, l'enseignement des écoles préparatoires, largement pourvues de laboratoires pour les exercices pratiques, de nombreux modèles pour les démonstrations, d'instruments pour les expériences, doit surtout recourir à ces applications qui fournissent aux arts industriels leurs données les plus fécondes, améliorent sans cesse le bien-être des populations, et font des sciences les bienfaitrices de l'humanité.

Tel est, en effet, l'esprit des programmes que le conseil impérial de l'instruction publique a donnés à ces écoles. Ils se rapprochent beaucoup de celui de la licence ès sciences; dégagé des théories les plus difficiles, et du programme du baccalauréat lui-même, dont on a écarté les exercices de langues anciennes.

Ils résument aussi fidèlement que possible les connaissances que le génie des sociétés modernes, en renouvelant en quelque sorte la face du monde, a produites de son propre fonds; mais en même temps ils se sont bien gardés

Digitized by Google

d'omettre cet enseignement littéraire et historique qui est si éminemment propre à compléter la culture de la jeunesse, et qui, au milieu des combinaisons matérielles, toutes merveilleuses qu'elles sont, la rappelle heureusement vers les régions supérieures du monde moral.

Parmi les villes qui sollicitent la création d'une école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, la ville de Nantes a montré l'empressement le plus louable. Cette ville, siége autrefois d'une université florissante (1), qui possède encore aujourd'hui une école de médecine et l'un des plus beaux lycées de l'empire, réclame, au nom de son passé et dans l'intérêt de son avenir, l'institution d'une école préparatoire à l'enseignement des sciences et des lettres. Elle a pris généreusement tous les engagements qui doivent assurer le succès de cette création.

Distinguée entre toutes par le développement de son commerce et de son industrie, placée dans le voisinage de la grande usine impériale d'Indret, qui excite et éclaire son activité, elle a devancé l'initiative du Gouvernement en cherchant à offrir à sa laborieuse jeunesse des ressources nouvelles d'instruction pratique. Depuis longtemps déjà ses cours de chimie, son école professionnelle, suivis avec tant d'ardeur, prouvent que les esprits sont parfaitement préparés à recevoir un enseignement plus élevé et non moins fécond en applications utiles.

La ville de Nantes me semble donc, à tous égards, mériter l'honneur d'être le premier centre où le Gouvernement fonde une école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. J'espère que Votre Majesté daignera revêtir de sa signature le projet de décret ci-joint, qui comblera les vœux d'une des villes les plus dignes de sa bienveillance.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

H. FORTOUL.

DÉCRET.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes;

Vu les articles 4 et 5 du décret du 22 août 1854 sur l'organisation des académies;

(1) V. 1re Année de cette *Revue*, 1re partie, pp. 381 et 414.

Digitized by Google

Vu les articles 10 et 11 du décret du 22 août 1854 sur le régime des établissements d'enseignement supérieur;

Vu le règlement du 26 décembre 1854 sur l'enseignement des sciences appliquées;

Vu la délibération du conseil municipal de Nantes, en date du 17 mars 1855, par laquelle ledit conseil exprime à l'unanimité le vœu qu'il soit créé dans la ville de Nantes une école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, et s'engage également à l'unanimité :

1° A mettre à cet effet à la disposition de l'administration de l'instruction publique l'ancien hôtel des Monnaies, actuellement disponible;

2° Á approprier ledit bâtiment au service de l'école préparatoire;

3° A faire l'acquisition du mobilier scientifique qui sera jugé nécessaire;

4° A pourvoir aux dépenses annuelles d'entretien des bâtiments et de frais matériels;

5° A assurer le traitement des professeurs;

Avons décrété et décrétons :

ART. 1er. Il est créé dans la ville de Nantes une école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, aux clauses, charges et conditions souscrites par le conseil municipal, dans sa délibération du 17 mars 1855 ci-dessus visée.

ART. 2. Ladite école sera organisée dès que l'ancien hôtel des Monnaies aura reçu les appropriations convenables, d'après un plan et des devis régulièrement approuvés par le ministre de l'instruction publique, et qu'il aura été reconnu, après vérification contradictoire, que l'établissement est pourvu des collections nécessaires à l'enseignement des sciences appliquées conformément au règlement du 26 décembre 1854.

ART. 3. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes est chargé d'assurer l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 30 mars 1855.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

H. FORTOUL.

Digitized by Google

MATHURIN RODIER,

ARCHITECTE DU CHATEAU ET DE LA CATHÉDRALE DE NANTES.

J'ai publié, l'an dernier, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (1re année, 2e partie, p. 129), le mandement de François II, duc de Bretagne, pour la reconstruction du château de Nantes. Cette pièce donne la date précise du commencement des travaux dont les résultats demeurent sous nos yeux. A ce premier renseignement j'en pourrais joindre aujourd'hui quelques autres; mais, pour présenter un travail d'ensemble, j'aime mieux attendre, dans l'espoir de faire encore sur ce sujet quelque petite trouvaille. Cependant, dès aujourd'hui je veux faire connaître le principal architecte, l'auteur des plans du château; il se nommait Mathurin Rodier. C'est aussi à lui qu'on doit la façade, et probablement le plan général de la cathédrale de Nantes. Il y travaillait encore en 1473, comme on le verra plus bas; et un passage des registres capitulaires de Saint-Pierre de Nantes, que j'ai cité ailleurs, prouve qu'en 1455, il était déjà, depuis quelque temps, l'architecte de cette grande basilique.

L'auteur du château et de la cathédrale de Nantes n'est point, je crois, un petit artiste. Son nom mérite de rester. A côté de ce nom, on trouvera aussi ceux des maîtres d'œuvre, Jacquet Bodart, Jean Pasquier et Jean Rousseau, chargés de faire exécuter au château les plans de Rodier, de 1473 à 1487, et celui encore du maître charpentier, Pierre Champeigne. — Tous ces détails sont fournis par les analyses des mandements ducaux, que contiennent les Registres de la chancellerie de Bretagne, déposés aux Archives de la Chambre des Comptes. Les dates ci-dessous sont données en nouveau style.

1473, 6 *avril*. — « Mandement aux gens des Comptes d'allouer et passer en clere mise et descharge à Guillaume Geraut, receveur ordinaire de Nantes et miseur des euvres du chasteau de Nantes, sur les deniers qui luy ont esté ordonnez pour emploier esdiz ediffices, la somme de 480 l. monnoie, quelle luy avoit esté ordonnée, tant pour

Digitized by Google

ses gaiges des mises desdiz ediffices, que pour l'esligement desdiz deniers et assignacions pour deux années... Et aussi luy allouer ce que, par la relacion du contrerolleur, il monstrera avoir poié à MATHELIN RODIER, *maistre des euvres de Saint-Pierre de Nantes, pour avoir vacqué ladite derroine année sur les ediffices dudit chasteau, pour les divis d'iceulx;* mesmes luy allouer par ladite relacion doresenavant, les journées de *Jacquet Bodart* et *Jean Pasquier,* maistres ouvriers desdiz ediffices, à la somme de 5 s. par jour ouvrable, pour chascun d'eulx, à commencer le premier lundi prochain, qui sera le 12e jour de ce present moys d'avrill; néantmoins que paravant ces heures, ilz n'eussent acoustumé avoir que 4 s. 2 d. par jour, chascun d'eulx. »

1480, 18 *février.* — « Mandement aux gens des Comptes d'allouer et passer en descharge à Guillaume Gerault, receveur et miseur des deniers ordonnez pour les euvres et ediffices du chasteau de Nantes, la somme de 3000 l. monnoie, qu'il a payé et avancé, du commandement du Duc, savoir à *Pierre Champeigne,* charpentier, à valoir sur ce que lui pourra estre deu sur ladicte charpenterie, 2100 l., et à Jehan Bouger, couvreur d'iceulx ediffices, 900 l. monnoie. »

1486, 15 *novembre.* — « Mandement s'adressant à Yvonnet Gareau, miseur de l'euvre du chasteau de Nantes, de se transporter tout incontinent ou envoyer à Taillebourg, par mer, quérir et achatter pierres, et icelles faire conduire par decza, pour estre employées oudit euvre. »

1487, 12 *mars.* — « Pencion de la somme de 40 l. par chascun an, à *Jacquet Bodart,* qui avoit esté maistre maczon de l'ediffice du chasteau de Nantes, à lui estre poyée sur les deniers ordonnez à la réparacion dudit chasteau. »

1487, 5 *août.* — « Ordonnance, par chascun an, à *Jehan Rouxeau,* [maistre] des ouvres du chasteau de Nantes, [de] la somme de 25 l., pour ses gaiges desdictes ouvres, oultre ses journées, ainsi que levoit et prenoit Jacquet Bodart, precedant maistre desdictes ouvres. Et est à commancer ladicte ordonnance le premier jour de janvier derroin passé. »

A. DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

FLEURS DE VENDÉE, *poésies, par* ÉMILE GRIMAUD. — *Paris, E. Dentu, libraire-éditeur; Nantes, Imprimerie-Librairie And Guéraud et Cie.*

On ne peut trop remarquer, ce nous semble, dans la littérature contemporaine, ce penchant à prendre pour sujet de ses travaux, à rechercher comme une source d'inspirations fécondes l'étude de la nature, non pas vague et abstraite, mais réelle et vivante. Sans remonter à la cause de ce mouvement littéraire, applaudissons aux efforts des grands écrivains de ce siècle pour guider les esprits vers des voies nouvelles dans le domaine de l'idéal et la contemplation de beautés jusqu'alors négligées ou inconnues. Des auteurs éminents, parmi lesquels il faut compter quelques-uns de ces écrivains auxquels on peut, sans crainte d'être démenti par le jugement de l'avenir, décerner le nom d'hommes de génie, se sont même attachés à révéler plus spécialement ces beautés dans quelques-unes de ces contrées de la France où la nature se produit, sinon avec plus de charme et de splendeur, du moins avec un caractère plus pittoresque et plus original. Sous l'influence de ce sentiment si doux et si puissant à la fois de l'amour pour le pays natal, sentiment secondé par un talent enchanteur ou grandiose, ils ont pu, au moment où une centralisation absorbante tendait à faire disparaître toute saillie dans les mœurs, les coutumes et les idées des diverses parties de la France, donner à ces contrées de leur prédilection une vie nouvelle qui ne s'éteindra qu'avec le renom de leurs œuvres.

Qui peut nier que l'amour du pays qui l'a vu naître ne soit la source principale où M. Grimaud ait puisé ses inspirations poétiques? Il aime sa Vendée avec toute l'énergie d'un fils dévoué pour sa défense, et cet amour lui a découvert dans cette

.. terre de *Géants* et de genêts en fleurs,

comme un monde nouveau que sa Muse pouvait aborder sans craindre les droits d'un premier occupant. Il a envié pour sa patrie la destinée de ces contrées que l'amour de leurs enfants a faites grandes et glorieuses, et, songeant que sa Vendée était aussi digne qu'elles d'éveiller, par les hauts faits de ses héros, ses légendes gracieuses, sa nature pittoresque, l'admiration de ces âmes chez

Digitized by Google

lesquelles le dégoût du présent n'a pas détruit le culte des lettres et des vers, il s'est écrié, avec une juste confiance en ses forces : Et moi aussi je suis poëte !

Est-ce à dire que des idées aussi nobles, aussi vivifiantes pour la poésie, n'obtiennent pas leur expression dans le recueil que nous voudrions faire connaître? Un reflet, pour ainsi dire, des convictions religieuses du jeune auteur apparaît presqu'à chaque page de ce livre ; et combien de cœurs généreux pourront applaudir à celui qui a su prêter des accents si pénétrants et si vrais à ces voix intérieures de l'âme qu'on nomme les bons sentiments? L'amour de la famille, l'amitié, le regret de ceux qui ne sont plus, la sainte charité, reçoivent dans les vers du poëte un hommage délicat et continu.

Que ceux à qui ces éloges paraîtraient suspects de partialité, jettent les yeux sur les pièces intitulées : *A nos amis qui ne sont plus, le Presbytère, les Hirondelles* (pour ne citer que celles-là), et principalement sur une ravissante composition où l'auteur a su réunir en quelques vers tous les mérites qui distinguent sa poésie, et ils diront s'il convient de refuser à M. Grimaud le nom, digne récompense de ses efforts, de vrai poëte.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer cette pièce :

L'HIVER.

Ah ! pourquoi l'aquilon, dans sa fureur sauvage,
A-t-il découronné notre riant Bocage ?
Il n'a rien épargné de son riche trésor,
L'ajonc sous les frimas ouvre seul ses fleurs d'or.
Un chêne a conservé ses feuilles desséchées,
Qui ne s'envoleront, de ses bras détachées,
Qu'à cette heure où la vie, animant son vieux tronc,
D'une parure neuve embellira son front.
L'épine de la haie aux brebis prend leur laine,
Et, du premier printemps vienne à frémir l'haleine,
Les oiseaux accourront la ravir en chantant,
Pour tapisser la couche où l'amour les attend.

Tout est triste, l'hiver ; — l'hiver tout est morose,
Il n'est qu'une saison : celle où fleurit la rose !

On songe avec effroi, quand les champs sont glacés,
Qu'un jour on doit dormir avec les trépassés,
Et que ce corps ardent où la sève bouillonne,
N'est que la feuille, hélas ! qui tombe et tourbillonne,

Digitized by Google

Et que le vent emporte à l'oubli du néant,
N'est que la goutte d'eau qu'absorbe l'Océan!
Que dis-je? on croit bien plus à l'immortelle vie,
Aux maux comme au bonheur dont la nôtre est suivie,
Et ces graves pensers, que l'homme n'aime pas,
Font maudire l'hiver, image du trépas.

Tout est triste, l'hiver; — l'hiver tout est morose,
Il n'est qu'une saison : celle où fleurit la rose!

Ce n'est pas sans regret que nous renonçons au plaisir d'invoquer d'autres témoignages qui justifieraient plus évidemment peut-être notre haute estime pour ce livre que nous proclamons, sans crainte d'être démenti par des juges plus compétents, un des plus remarquables débuts poétiques auxquels il nous ait été permis d'assister. Nous aurions voulu appeler l'attention sur une pièce religieuse, *la Fuite et le Calvaire,* dont l'ampleur du début, la richesse des images, l'onction du récit, annoncent dans M. Grimaud toutes les qualités du poëte lyrique. Il en est une surtout que sa longueur seule nous empêche de faire connaître aux lecteurs de cette Revue, et que nous proclamons, sans hésitation, la plus délicate et la plus gracieuse du recueil : *Nos Buissons*. Ceux qui, comme nous, ont pu admirer à loisir les tableaux divers et animés de ces champs si verdoyants et si fleuris de la Vendée, au printemps, diront si les vers de M. Grimaud ne sont pas un écho éclatant et harmonieux des sentiments éveillés en leur cœur par la contemplation de cette ravissante nature.

Le style et la langue sont les conditions essentielles de la vie d'un livre; l'auteur connaît cet axiome littéraire et l'a mis en pratique. Rarement, suivant nous, une œuvre de jeunesse et de début s'est montrée plus fidèle au respect de la langue et a témoigné une défiance plus légitime pour ces hardiesses de style qu'une école poétique, dont nous sommes loin de méconnaître les éclatants services, a rendues trop communes chez les derniers venus de nos poëtes modernes. Le style et la langue de nos classiques, et la forme de cette littérature qu'on a appelée romantique, digne aussi par ses plus illustres représentants de servir de guide dans la recherche du beau, tels nous paraissent être les modèles que s'est efforcé de suivre l'auteur des *Fleurs de Vendée.*

En terminant son livre, M. Grimaud appelle de ses vœux les plus ardents la venue du poëte qui célébrera en vers dignes d'un si beau

Digitized by Google

sujet, la gloire et les malheurs de la Vendée. Mais laissons parler M. Grimaud.

Qui te célébrera, Vendée! ô ma patrie?

Dans l'un de ses enfants — le chantre de *Marie* —
La Bretagne a trouvé, la Bretagne ta sœur,
Un poëte inspiré, digne de son grand cœur.

. . . . . .

Ah! si Dieu m'avait mis un tel luth sous les doigts!
J'aurais avec transport, j'aurais peint nos exploits,
Nos champs et nos vallons... Et l'oreille saisie,
A ces accords vibrants de mâle poésie,
Aurait cru que la brise, à travers l'Océan,
Apportait des échos affaiblis d'Ossian;
Ou qu'un barde, héritier du feu de son génie,
Puisait dans les trésors de sa fière harmonie.

Quelle Muse dira ta gloire et tes malheurs,
O terre de *Géants* et de genêts en fleurs?

Nous ne nous étonnons pas, jeune homme, que votre modestie reculé devant ce rôle, dont elle fait concevoir en vers si expressifs l'effrayante hauteur; mais la sympathie qu'a éveillée votre livre en notre cœur de Vendéen (car, pourquoi dissimuler plus longtemps que celui qui écrit ces lignes est, lui aussi, un enfant de la Vendée?), nous donne le droit de vous dire que nul mieux que vous ne s'est préparé aux périls de cette difficile carrière. Courage donc, et, nous n'en doutons pas, le succès couronnera cette œuvre de patriotisme.

Peut-être nous reprochera-t-on, si quelques-uns daignent accorder une attention bienveillante à ces lignes, expression spontanée de nos sentiments pour le talent de M. Grimaud, de n'avoir pas mêlé quelques critiques aux éloges que nous distribuons avec tant de largesse. Nous avons constaté, comme tous les lecteurs de cet ouvrage, des taches qui le déparent, des faiblesses dues à l'inexpérience de quelques-uns des genres nombreux tentés par l'auteur. Mais tout cela disparaît dans un ensemble remarquable.

Et puis, pourquoi ne pratiquerions-nous pas ce que l'un de ces grands hommes dont nous parlions en commençant, chez lesquels l'amour du pays natal a toujours dominé les autres préoccupations du génie, Châteaubriand, appelle la critique des beautés?

Joseph MARTINEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

MARS 1855.

Société archéologique de la Loire-Inférieure. — *Séance du 6 mars* 1855. — M. Pailloux est admis comme membre résidant, et la démission de M. l'abbé Briand, motivée sur ses trop nombreuses occupations, est acceptée. — M. le Président annonce que l'Institut des Provinces est sur le point de tenir sa session annuelle à Paris : M. Bizeul est prié d'y représenter la Société et d'y rendre compte de ses travaux pendant l'année 1854. — Les excavations opérées dans les rues de Nantes pour le placement des conduites nécessaires à l'installation du service d'eau, ont fait découvrir sur la place Saint-Pierre d'anciens tombeaux et quelques médailles. Une commission, dont M. Vandier sera le rapporteur, est chargée de suivre les travaux, et de faire connaître à la Société les découvertes qui pourront y être faites. — M. de la Borderie communique ses recherches sur la condition des classes inférieures en Bretagne pendant le moyen-âge. Il se propose, dit-il, d'ajouter une connaissance de plus aux connaissances en circulation, et de combattre les préjugés entassés par les trois derniers siècles sur cette époque de notre histoire nationale. La longueur et la diversité des matières de cette intéressante étude ne nous permettent pas d'en rendre compte. — M. Parenteau montre à la Société plusieurs sceaux : 1° un cachet républicain de 1793 ; un second présentant la figure de saint Donatien et de saint Rogatien, avec ces mots : *Sigillum domûs cartulensis* (M. l'abbé Rousteau possède une assiette d'étain provenant de la maison des Chartreux de Nantes, où se voit une empreinte semblable) ; un troisième, le scel des contrats de Tiffauges, pour Gilles, seigneur de Rais ; un quatrième, celui des marchands de Rennes, au XVIIIe siècle. — Enfin M. A. Guéraud termine la séance par la lecture de la première partie d'une notice sur Gilles de Rais, destinée à paraître dans la *Biographie bretonne* publiée par M. Levot, de Brest.

— Une Exposition de peinture, de sculpture, de dentelles, de broderies, de meubles de luxe, etc., etc., aura lieu dans la ville de Caen à l'occasion du Congrès régional, agricole, industriel, artistique de l'Association normande. Cette Exposition, qui s'ouvrira le 15 juin 1855, comprendra les ouvrages des artistes de tous les départements sans exception. Les envois devront être parvenus à l'Hôtel de ville de Caen avant le 10 juin, sous peine d'être refusés.

— La *Société protectrice des Animaux*, de Paris, décerne chaque année des médailles à toute personne qui a fait preuve, à un haut degré, de bienveillance, de bons traitements et de soins assidus envers les animaux. Elle

Digitized by Google

accorde aussi des récompenses aux inventeurs d'appareils destinés à diminuer les souffrances des animaux, et aux auteurs de publications utiles au développement de son œuvre. Placée sous le patronage du ministre de l'agriculture, cette Société tiendra, dans les derniers jours de mai 1855, sa séance solennelle. Les personnes qui auraient des candidats à proposer pour des récompenses, sont invitées à vouloir bien en adresser, *franco*, la désignation avant le 20 avril 1855, avec les pièces justificatives ci-après. Savoir, pour la première catégorie : 1° Un certificat de bonnes vie et mœurs; 2° Une demande exposant les droits du candidat, et revêtue de la signature légalisée de deux personnes notables. — Pour les auteurs et inventeurs, un exemplaire de leur œuvre ou un modèle de leur machine suffira.

— Pendant toute la durée de l'Exposition Universelle à Paris, un bureau de poste sera établi au palais de l'Exposition. Les lettres qui y arriveront avec cette adresse : « *A Monsieur..., au bureau de poste du palais de l'Exposition Universelle, à Paris.* » seront conservées au bureau, et remises aux destinataires sur le vu de leur passe-port ou de toute autre pièce constatant leur identité. Les lettres adressées aux exposants seront portées par les facteurs à la place occupée par eux, si cette place est indiquée sur l'adresse.

— M. Malagutti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, vient d'être nommé, à une majorité de 37 voix sur 48, correspondant de l'Académie des sciences dans la section de chimie, en remplacement de M. Laurent, décédé.

— Des amis de Mgr Graveran, de Quimper, viennent de faire reproduire par la sculpture ses traits vénérés. Ils ont confié ce soin à M. Amédée Ménard, de Nantes. L'habile artiste s'est acquitté de cette tâche avec un plein succès. *Trente* épreuves existent du buste : ce sont les seules qui aient été ou qui doivent être tirées. Aussi seront-elles promptement épuisées. Quelques-unes sont déposées chez M. Frédéric Robert, rue d'Aiguillon, 34, à Brest.

Nécrologie. — Mgr Hillereau (Julien-Marie-François-Xavier), archevêque de Pétra *in partibus infidelium* et vicaire apostolique du patriarcat de Constantinople, est tombé victime du choléra en cette ville, le 28 février 1855. A peine le prélat eut-il été atteint, qu'il se sentit mourir; il n'eut que le temps de déléguer ses pouvoirs à son cousin, M. l'abbé Célestin Hillereau, en le nommant administrateur général du diocèse durant la vacance du siége, de prendre quelques dispositions relatives à ses intérêts temporels, et de recevoir les derniers sacrements.

Né à Saint-Philbert-de-Bouaine (Vendée), le 20 juin 1796, il avait fait avec succès ses études aux colléges de Saint-Jean-d'Angely et de Luçon, et avait professé avec distinction au séminaire de cette dernière ville. Son goût pour les missions le conduisit à entrer dans la congrégation du R. P. Montfort, et son mérite le fit choisir par elle à deux reprises différentes pour des négociations importantes. C'est ainsi qu'il fut connu et apprécié du cardinal-

Digitized by Google

préfet de la propagande, qui jeta les yeux sur lui pour l'envoyer en 1832 à Smyrne, en qualité de visiteur apostolique et avec le titre d'évêque de la Nouvelle-Calédonie. Au bout de deux ans, il fut placé à Constantinople comme coadjuteur de Mgr Corressi, qu'il remplaça bientôt. Pendant vingt et un ans, son infatigable courage a su, parmi de continuelles épreuves et des difficultés sans cesse renaissantes, rassembler les éléments d'un clergé qui n'existait pas encore et préparer un avenir plus prospère aux catholiques du rite latin.

— La Bretagne vient de perdre un homme de talent et de cœur. Le nombreux cortége qui accompagnait son convoi et plusieurs discours prononcés sur sa tombe (1) attestent les regrets sincères que lui conserve Nantes, sa ville adoptive, et tous ceux qui aiment les arts.

Suc (Étienne-Édouard), né à Lorient en 1807, est décédé à Nantes le 16 mars 1855. Admis tout jeune dans l'atelier de M. Hubac, artiste distingué, qui dirigeait alors les travaux de sculpture du port de Lorient, il se sentit vivement entraîné vers cet art qui a été la passion de toute sa vie. Il se maria dès l'âge de vingt ans, et se rendit à Paris pour y compléter des études trop négligées. Il entra, en 1828, dans l'atelier de M. Lemaire, le célèbre sculpteur du fronton de la Magdeleine, et suivit les cours publics de l'École des Beaux-Arts et des écoles particulières. De retour dans sa Bretagne, il composa son *Jeune Pêcheur agaçant un crabe, au bord de la mer;* ce qui fit dire à David (d'Angers) : « Il est comme l'enfant qui fait son premier pas; cette œuvre est d'un bon augure pour son jeune auteur. » Le ministère reconnut le mérite réel de cette statue, et accorda à Suc un bloc de marbre pour l'exécution du buste du général Dumoustier. Bientôt la *Petite Mendiante bretonne,* appuyée contre sa croix de granit, vint donner à l'artiste un rang distingué parmi les sculpteurs. M. Bacqua, de Nantes, acquit cette œuvre reproduite sur le marbre. Au salon de 1838, la *Mendiante* et l'*Enfant prodigue rentrant en lui-même* valurent à leur auteur une médaille d'or. Il reproduisit ensuite les traits du général Belliard, pour la ville de Fontenay-Vendée, et fit, avec une remarquable facilité, un grand nombre de bustes et de médaillons, parmi lesquels nous citerons ceux de : l'acteur Ligier; le docteur Guépin; Ernest Ménard, le romancier; sir John Herschell; le père Antoine, abbé de la Melleray; Billault, alors député; Mme Dorval, l'actrice; Bouffé, le comédien; Louis-Philippe; Mgr de Guérines; l'abbé de l'Épée; le général d'Erlon; Gingembre, directeur de l'usine d'Indret; le docteur Fouré; Cambronne; Caillié, le voyageur; Dubuisson, le naturaliste; Antoine Peccot; de Kervégan; Mlle Suc, sa fille; Gérard Mellier, maire de Nantes; Mlle Rachel; Litz, le pianiste; Mme Michelet, etc. C'est en s'inspirant, a-t-on dit, des traditions antiques, que Suc parvint à rendre fidèlement l'aspect physique de la face

(1) Ces discours et des lettres de M. Michelet, de l'Institut, ont été reproduits dans le *Phare de la Loire* du 19 mars 1855.

Digitized by Google

humaine. Il est certain que tous ses portraits joignent, en général, à une ressemblance irréprochable une expression et une animation qui les feront toujours rechercher.

Après avoir voulu donner un pendant à sa première inspiration en essayant son *Petit Aveugle breton,* qui, bien que critiqué par quelques-uns, a reçu des éloges sincères d'artistes désintéressés, Suc chercha à s'élever plus haut en créant des œuvres d'un plus grand caractère. Il modela une statue de *saint Paul* et un *Soldat franc,* qui furent admirés aux salons de 1839 et de 1840, puis son *Moïse.* Cependant, le *Soldat franc* ne le satisfaisait point, et nous lui avons entendu dire plus d'une fois qu'il le recommencerait. Il a pu exécuter son projet et voir son œuvre nouvelle adressée à l'Exposition universelle de 1855. Chargé par le Ministre d'exécuter une statue de La Chalotais pour le palais de justice de Rennes, il la composa simultanément avec cette gracieuse personnification de la *Mélancolie* qu'il exposa au salon de 1842. Outre ces travaux et une quantité de médaillons, d'esquisses et d'ébauches, nous mentionnerons le groupe colossal du palais de justice et la Vierge qui surmonte la façade de la chapelle des Minimes, à Nantes. Enfin, il a terminé sa carrière en exécutant une délicieuse petite figure en marbre de l'*Innocence,* et une *Ève* aux formes fines et gracieuses (1).

Suc était un sculpteur distingué; malheureusement, il n'a pu ni rester à Paris aussi longtemps qu'il l'aurait désiré, ni entreprendre de ces voyages qui mettent un homme d'imagination en contact avec des chefs-d'œuvre toujours nouveaux et achèvent de former le grand artiste. Son œuvre, dont les caractères principaux sont la simplicité et la naïveté, ne manque cependant ni de grandeur ni d'élévation. Au reste, en séjournant dans la Capitale, Suc, comme on l'a dit, se fût peut-être mépris sur ses tendances, comme tant d'autres, et eût été détourné de sa véritable voie, sans pouvoir la retrouver! Il s'est peint tout entier dans ces deux lignes. « Vivant loin du monde, j'en suis encore à rêver des plaisirs simples et tranquilles. — Un rien me cause une grande joie, comme la moindre pensée triste m'accable. » Ses amis ont eu la bonne pensée, après avoir pris l'assentiment de sa famille, de rassembler ses œuvres à l'aide d'une cinquantaine de photographies et de faire précéder l'album d'un portrait de Suc dans son atelier et d'une notice sur sa vie et ses travaux, dont la rédaction a été confiée à un écrivain de talent, M. Victor Auger. Cet aperçu trop rapide suffira, nous osons l'espérer, pour engager nos lecteurs à souscrire à cette intéressante publication (2).

Armand GUÉRAUD.

---

(1) Voir p. 370.

(2) On peut s'inscrire chez MM. Guéraud, Montagne, Petitpas et Pottin, à Nantes. Le prix de l'exemplaire, pour les Souscripteurs seulement, est fixé à cinq francs.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

EXERCICES pour l'adoration du très-saint sacrement dans la ville de Nantes. In-12 d'1/6 de f. Impr. Masseaux, à Nantes.

HISTOIRE DE L'ÉPIDÉMIE DYSENTÉRIQUE qui a régné dans l'arrondissement de Nantes, en 1834; par le docteur Fouré. In-8° de 2 ff., plus 8 pl. Impr. Mellinet, à Nantes.

MÉMOIRE SUR LE GISEMENT ANTHRACIFÈRE de la Basse-Loire, sur l'industrie de la chaux dans les contrées qui l'environnent et sur son emploi en agriculture; par N.-A. Wolski. In-8° d'1 f. 1/2 (Extrait du tome XXV des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1854). Impr. Mellinet, à Nantes.

OBSERVATION DE VÉGÉTATIONS SYPHILITIQUES du larynx ayant déterminé une asphyxie mortelle; par M. Vignard. (Extrait du *Journal de la section de médecine de la Société académique de Nantes.*) In-8° d'1/2 f. Impr. Mellinet, à Nantes.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M. BERTULUS, de Marseille, relatif à l'influence de l'éclairage au gaz sur la santé publique, par M. Malherbe, D.-M. In-8° d'1 f. (Extrait du *Journal de médecine de Nantes.*) Impr. Mellinet, à Nantes.

CHALAIS, ou Une Conspiration sous Richelieu; par L. Grégoire, professeur d'histoire. In-8° de 5 ff. 1/4. Impr. Guéraud, à Nantes.

CRÉCY, POITIERS, AZINCOURT, WATERLOO. Esquisse historique; par Charles Liskenne. In-8° de 14 ff. 1/4. A Paris, rue de la Victoire, 14.

HISTOIRE D'OLIVIER DE CLISSON, connétable de France; par J.-J.-E. Roy. In-12 de 8 ff., plus une gravure. (Collection de la Bibliothèque des écoles chrétiennes.) Impr. Mame, à Tours. . . . . ""."50

LES REPRÉSAILLES, comédie en 2 actes, mêlée de chant; par M. Victor Mangin. In-8° d'1 f. 1/8. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes. (Théâtre des Variétés; 1re représentation, le 17 juillet 1854.). . . . . ""."60

LE SERGENT DU DUC DE THOUARS et les gens de M. de la Chataigneraie; par M. P. Marchegay. In-8° d'1/2 f. Impr. Guéraud, à Nantes. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest.*)

LA CHRONIQUE NANTAISE, journal non politique, paraissant tous les dimanches. Année 1855. N° 5. Dimanche 28 janvier. In-4° d'1/2 f. Impr. Masseaux, à Nantes. — A Nantes, rue Crébillon, 14. Prix annuel. . . . . 9."""

DISCOURS (sur l'art du trait et la géométrie descriptive) prononcé au Conservatoire impérial des arts et métiers, le 14 novembre 1854, à l'ouverture du cours de géométrie descriptive, par M. de La Gournerie, professeur. In-8° de 3 ff. A Paris, chez Mallet-Bachelier. 1.25

LETTRE à Mgr Graveran, évêque de Quimper et Léon, sur la chronologie du peuple juif et des peuples qui ont été en contact avec lui; par A. Sionnet, prêtre. In-8° de 2 ff. 1/2, plus un tableau. Impr. de Blot, à Quimper. — A Paris, chez Gaume frères, Camus.

ALMANACH de la Société industrielle de Nantes, pour 1855. In-18 de 2 ff. 2/3. Impr. Mellinet, à Nantes.

ANNUAIRE statistique et historique du département des Deux-Sèvres, pour 1855. In-12 de 13 ff. 2/3. Impr. Morisset, à Niort. A Niort, chez Mac Henry. 2."""

DEVOIRS FAITS et exercices corrigés, à l'usage des maîtresses, d'après les Exercices sur la grammaire, à l'usage des écoles tenues par les filles de la Sagesse. 7e édition. In-12 de 10 ff. 5/6. Impr. Forest, à Nantes.

LA NEIGE, élégie, par Mlle Elisa Morin. In-8° d'1/8 de f. Impr. Guéraud, à Nantes.

NOTICE HISTORIQUE sur la vie et les ouvrages du comte Lanjuinais, député aux États-généraux et à la Convention, pair de France, membre de l'Institut, etc.; par M. Victor Lanjuinais, ancien ministre. 2e édition. Grand in-8° de 5 ff. 3/4. Impr. F. Didot, à Paris.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

ÉTUDES NUMISMATIQUES.

SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE A POITIERS.

(*Suite.* — Voir pp. 321-369, 499-532.)

IX.

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

Il est des monnaies qui, quoique frappées sur un territoire étranger, appartiennent cependant à l'histoire de notre pays, soit qu'elles portent les noms de quelques-uns de nos compatriotes, soit que leurs types témoignent de l'influence politique et commerciale exercée par la France sur les contrées d'où elles sont sorties. Tels sont deux deniers du cabinet Norblin, que M. C. Rollin, possesseur actuel de cette riche collection, m'a permis de publier.

VICH.

✠ EPISCOPI VICI. Tête mitrée tournée à gauche, ayant une crosse devant la figure. — ℟. SANTI PETRI. Croix coupant en deux la légende, supportée par une hampe qui sépare tout le champ par la moitié et qui est accostée de deux clefs.

Commencement du XIIIe siècle.

Poids : 10 grains.

Digitized by Google

M. F. Poëy-d'Avant m'a signalé l'existence de cette importante monnaie, qui comble une des lacunes indiquées par Duby, t. II, p. 238.

Vich est une ville de la Catalogne, bâtie sur l'antique *Ausena* ou *Vicus Ausoniæ*. Son évêché, suffragant de Tarragone, remonte au moins à la fin du ve siècle ou au commencement du vi^e. En 911, Wilfred II, comte de Barcelonne, donna par son testament à l'évêque Idalcharius, la troisième partie de la monnaie de son atelier, qui était sans doute en pleine activité dès le temps des premiers Carlovingiens, dont on retrouvera probablement quelque jour des pièces avec le nom de Vich.

Cette ville continua fort longtemps à avoir une monnaierie. Des évêques, elle passa ensuite aux rois d'Espagne.

On remarquera que, sur le denier du cabinet Norblin, le type du droit ressemble à celui des espèces de plusieurs évêques ou abbés de France, tandis que le revers est dans la donnée de celui des anciennes pièces du Roussillon. (Cf. *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la coll. de M. F. Poëy-d'Avant, p.* 208 *et pl.* XIV, *n^os* 2 *et* 3.)

ROME.

+ CARLVS : REX : S. Croix cantonnée au 1er d'un besant, au 2e d'une étoile, au 3e et 4e des débris dégénérés de l'*alpha* et de l'*oméga*. — ℞. + SE . A . . . . . R. (*Senatus* P. Q. R.) — Type provinois.

Ce denier a longtemps exercé la sagacité de plusieurs numismatistes, qui n'ont pu donner une explication satisfaisante de ses légendes ; et pourtant rien n'était plus facile. Tout le monde sait, en effet, que Charles d'Anjou, étant devenu l'un des compétiteurs de la couronne de Sicile, alla, au mois de mai 1265, faire un voyage à Rome, où le peuple, désireux de donner un éclatant témoignage de sa sympathie et de son respect pour le roi de France, fit à son frère une réception magnifique et le proclama sénateur, dignité qui attri-

Digitized by Google

buait à celui qui en était revêtu le droit de battre monnaie dans la ville éternelle. Duby a fait graver cinq des pièces frappées à cette occasion au nom de Charles, et il était tout naturel que l'on émît alors de ces provinois romains, dont le type avait été adopté depuis un certain temps pour faciliter les transactions commerciales avec les marchands français. Notre denier lève l'incertitude qui existait sur la date d'émission de la plupart de ces monnaies, et l'on voit maintenant qu'on en a frappé au moins jusqu'en 1265. Je pense donc que les provinois de Rome sont, en général, du XIIIe siècle. Le style de ceux de la collection Poëy-d'Avant, que ce numismatiste attribue, avec M. Cartier, au XIIe, m'ont surtout fait adopter cet avis. Il faut attendre néanmoins d'autres découvertes, avant de se prononcer d'une manière définitive sur l'époque à laquelle remonte l'emploi en Italie du type de Provins.

X.

JETONS ET MÉREAUX.

Les numismatistes ont longtemps repoussé les jetons et méreaux de leurs médailliers : c'était à peine si quelques-uns d'entre eux daignaient les recueillir, lorsqu'il leur en était présenté ; mais l'on s'est enfin aperçu que cette branche si négligée de la numismatique était l'une des plus instructives à explorer. Affranchis des règles strictes imposées aux espèces monétaires, les types de ces petites médailles, par cela même qu'ils ne relevaient, en général, que de la mode et de la fantaisie, reproduisent avec plus de sans façon et d'originalité les mœurs et les vives allures de l'esprit français. Plusieurs bons travaux ont été récemment publiés sur cette matière, et ont beaucoup contribué à sauver de l'oubli tant de pièces intéressantes. L'impulsion donnée est telle, qu'il ne s'imprimera bientôt plus une seule monographie provinciale sans qu'on y ajoute un chapitre particulier pour les méreaux et jetons de la contrée. Mais, comme tout se lie dans le domaine des idées et des faits qu'elles engendrent, il faut bien reconnaître que l'un des mobiles principaux de cette recherche si active est la recrudescence prodigieuse des prétentions nobiliaires

Digitized by Google

qui s'est manifestée depuis quelques années. Ce n'est pas ici le lieu de s'appesantir davantage sur ce symptôme d'une affection morale qui n'a guère de portée : il suffit de signaler ses effets sur les études numismatiques. Chacun veut, en effet, produire ses titres, *faire ses preuves*, et il est tout naturel de venir en chercher parmi ces innombrables morceaux d'argent et de cuivre décorés des armes et des noms de tant de princes, ministres, généraux, financiers (financiers surtout, l'argent ayant toujours été le nerf de la vanité), conseillers d'État ou de parlement, intendants, sénéchaux, maires ou échevins, et autres magistrats de tout rang et de toute sorte, sans compter les chefs des corps d'états et les membres des corporations privilégiées. Peu importe, d'ailleurs, que le motif de certaines de ces investigations soit d'un ordre plus ou moins élevé. Les ridicules passent, et les monuments restent : en définitive, l'histoire y gagnera.

Les jetons ont une origine fort ancienne. Il ne paraît pourtant pas que l'on en ait retrouvé d'antérieurs au XIIIe siècle. On s'en servait pour calculer, pour *jecter*, comme l'on disait au moyen-âge. Plus tard, on détourna leur usage de son but primitif, et ils devinrent des sortes de médailles destinées à satisfaire l'amour-propre des gens en place et des grands seigneurs. Il y en eut d'or, d'argent, de cuivre et même de plomb. De nos jours, ces innocents souvenirs d'un autre âge ont subi le sort des institutions qui les avaient créés : ils servent d'ornements au tapis vert des tables de jeu de quelques descendants, non ruinés, de ceux qui les ont fait frapper.

Les méreaux datent d'une époque aussi reculée que les jetons ; mais on en possède de bien plus anciens que les exemplaires de ces derniers parvenus jusqu'à nous. « La marque constatant qu'un droit a été acquitté, dit M. J. Rouyer ; la médaille ou signe qui permettait de circuler en exemption de droits avec des objets soumis à l'impôt ; les pièces de plomb, de cuivre et d'autres substances qui, sans être de véritables monnaies, en tenaient lieu par leurs usages, et en approchaient le plus souvent par leurs formes ; celles qui, dans le clergé surtout, témoignaient de l'accomplissement d'un devoir, de l'assistance à un office ou à une assemblée..., toutes ces marques, et quelques autres encore, étaient des *méreaux* (1). »

(1) *Rev. num.* 1849, p. 356.

Digitized by Google

Je croirais volontiers que les pièces mérovingiennes en plomb, de la collection Bonsergent, que j'ai publiées, sont de véritables méreaux, et ont servi à témoigner de l'acquittement d'une contribution ou d'un droit quelconque (1). M. Rondier en a recueilli récemment une, trouvée aux environs de Briou (Deux-Sèvres), qui est on ne peut plus propre à éclairer la question.

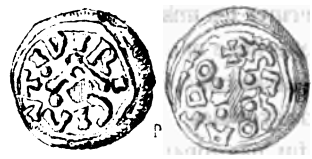

TIDIRICIA V. ¶ Dans le champ un grand A, au-dessous de chaque branche duquel est un point. — R. ✠ GAGOALDO. Croix cantonnée de quatre points.

Le poids de cette médaille, en plomb, est de 234 grains, et ne permet pas, par conséquent, de la supposer fabriquée au commencement du VIIIe siècle, date de son émission, avec la pensée de la faire passer pour une monnaie, comme on aurait pu le croire de celles de Bonsergent. C'est donc bien une pièce destinée à un usage étranger à celui du numéraire; à moins pourtant que ce ne soit un ancien poids monétaire. Si cette dernière hypothèse pouvait se confirmer, cet objet et ceux de même nature auraient un puissant intérêt; car on en tirerait enfin des renseignements décisifs sur l'un des points les plus controversés de la numismatique française. Mais il faudrait, pour cela, que l'on connût le genre de monnaies auquel chacun d'eux s'appliquait, vérification que l'on arrivera sans doute à opérer en retrouvant des espèces aux types qu'ils portent. Celui de la médaille découverte par M. Rondier doit avoir été créé pour des deniers d'argent. Ne serait-ce point, par hasard, le poids du sou d'argent de douze deniers, monnaie de compte ayant servi de base au système qui prenait alors faveur? L'oxydation du métal a pu lui enlever quelques grains. Le trésor de Plassac, que M. de La Grange nous promet depuis si longtemps de faire entrer dans le domaine de la science, renferme peut-être des monnaies avec des types analogues (2). En attendant quelque chose de positif, je signale

(1) *Consid. sur les Monn. de France*, p. 221 et 222, pl. IV, n°s 3 et 5.

(2) Le lieu où a été faite la rencontre de la pièce en plomb de *Tidiriciacum*

Digitized by Google

ces pièces à l'attention des numismatistes. Ce n'est que par l'étude d'un plus grand nombre d'entre elles que l'on parviendra à découvrir leur destination véritable.

L'église fit un grand et long usage des méreaux. Au fur et à mesure que les rois de France absorbèrent à leur bénéfice le droit exclusif d'émettre des monnaies, et forcèrent les possesseurs d'ateliers féodaux à les fermer les uns après les autres, les barons laïques finirent par subir cette dure nécessité imposée par la contrainte. Ils se contentèrent, pour se consoler, de faire fabriquer, de temps à autre, par les officines royales, quelques rares jetons ornés de leurs armoiries. Il n'en fut pas ainsi de l'Église, plus tenace dans ses coutumes traditionnelles, plus difficile à dépouiller de ce qu'elle considère une fois comme un privilége acquis. Des évêques, des chapitres, des abbayes, dont plusieurs n'avaient jamais joui des droits de monnayage, tentèrent maints efforts pour se soustraire à la loi commune, en faisant circuler, dans le ressort de leur fief, des méreaux de cuivre ou de plomb pour la valeur qui leur était attribuée dans l'enceinte des cathédrales ou des monastères (1). Les exemples de ces usurpations ne sont pas rares; je n'aurai besoin que de mentionner les deux suivants :

Les députés de la Cour des monnaies, passant à Mâcon en 1557, furent obligés de défendre, sous des peines très-graves, le cours des méreaux en plomb du chapitre qui circulaient, de temps immémorial, comme monnaie, non-seulement parmi les gens d'église, mais dans toute la ville. (Constans, *Traité de la Cour des Monnoies*.)

A Luçon, évêché de création récente (1317), les boulangers et bouchers portèrent plainte, le 4 avril 1772, devant la sénéchaussée de Fontenay, de ce que les *marques* ou *plombs* du chapitre de la cathédrale « couraient abusivement sur le marché et dans les boutiques de la ville », et causaient un préjudice considérable, parce que le trésorier des chanoines avait refusé plusieurs fois d'en rem-

---

et le nombre considérable des espèces d'or de ce *vicus*, que l'on trouve en Poitou, n'est pas un des moindres arguments à faire valoir en faveur de l'opinion qui tend à le placer dans le pagus de Briou.

(1) On continua à inscrire, sur beaucoup de méreaux ecclésiastiques, les anciennes formules des légendes monétaires, et le mot *moneta*, ou son initiale, figurèrent, jusque dans les derniers temps, sur plusieurs.

Digitized by Google

bourser la valeur, sous prétexte que des faussaires glissaient parmi ces méreaux les produits de leur coupable industrie.

C'est donc à tort que M. de Pétigny, que je remercie d'ailleurs de la manière flatteuse dont il a bien voulu parler, dans une autre circonstance, de mes derniers travaux, m'a fait un reproche d'avoir considéré l'Église comme le dernier refuge du monnayage féodal (1). Les faits parlent d'eux-mêmes : du *plomb* circulant sur les marchés au *bon de confiance*, la distance est imperceptible; et le bon de confiance est une véritable monnaie. Ce qui se passait à Luçon en 1772, dix-sept années ayant la Révolution! avait probablement lieu dans plusieurs autres domaines ecclésiastiques.

Les amateurs de méreaux et de jetons doivent consulter les divers mémoires qui ont été publiés dans la *Revue numismatique*, par MM. Cartier, Duchalais, J. Rouyer, de la Grange, Hucher, etc.; les travaux particuliers de MM. Hermand, Rigollot, Georges de Soultrait, Rossignol, Barthélemy, Dancoisne, et le nouveau *Manuel* de M. de Fontenay, qui a sa place marquée dans les bibliothèques de tous les numismatistes.

Le Cabinet national possède une collection unique de plus de quinze mille jetons. C'est là qu'il faut aller puiser, quand on veut entreprendre quelque monographie provinciale.

Ceux que je vais décrire sont les seuls de la série poitevine que j'aie pu rencontrer dans les cabinets mis à ma disposition. Je les ai fait précéder par une jolie pièce du même genre, au nom d'Anne de Bretagne.

Tobiesen-Duby et M. Lecointre-Dupont ont donné les gravures de ceux de Madeleine de Bourbon, tante d'Henri IV, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, et de Geoffroi de Saint-Belin, évêque de la même ville, de 1578 à 1611, prélat qui a joué un rôle actif pendant la Ligue (2).

---

(1) *Rev. num.*, 1854, p. 79.

(2) *Duby*, t. 1, pl. XVI. — *Rev. anglo-française*, t. II, p. 350, et pl. II, n° 6. M. Ouvré, professeur d'histoire au Lycée de Poitiers, prépare, sur la Ligue en Poitou, un travail extrêmement curieux, où il jettera le jour le plus complet sur la participation intéressée de Geoffroy de Saint-Belin à cette grande manifestation des tendances démocratiques du peuple de Paris, qui fut si mal comprise ou si tristement exploitée dans les provinces.

Digitized by Google

ANNE DE BRETAGNE.

ANNE . DVCHESSE : DE : BRETAIGNE. Écu mi-parti de France et de Bretagne, surmonté d'une couronne royale et entouré d'une cordelière; le champ semé de fleurs de lis et d'hermines. — ℟. POVR : SERVIR : A LESCVRIE : DE LA : ROYNE. Cheval sellé et bridé passant à gauche sur un champ de fleurs de lis et d'hermines.

Coll. Bonsergent. (Pl. V, n° 1.)

Ce jeton de cuivre, destiné au service des écuries du château de Nantes, a été frappé sous Louis XII. Si la forme des caractères n'accusait pas péremptoirement cette époque, on aurait pu le croire émis pendant le veuvage de la reine Anne, c'est-à-dire entre le 7 avril 1498 et le 8 janvier 1499, alors que, de fait, elle n'était plus que duchesse. Néanmoins, la forme des légendes n'a rien d'insolite; car on sait quel soin apporta toujours cette princesse à séparer du royaume de France l'individualité de sa chère Bretagne. La reine n'avait pas absorbé la duchesse.

Plus de deux siècles avant l'émission du jeton qui nous occupe, on en avait frappé pour les employer à la même destination; témoin ceux qui sont aux pages 129 et 131 du *Manuel* de M. J. de Fontenay.

PHILIPPE DE COMMYNES,

PRINCE DE TALMOND ET SEIGNEUR D'ARGENTON.

✠ PHELIPPES . DE . COMYNES. Dans un cercle trilobé, écu aux armes de Commynes : *de gueules à la bordure et au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe.* — ℟. ✠ : SEIGNEVR . DARGENTON. Champ semé de fleurs de lis.

Les mots des légendes sont partagés, sur les deux côtés, par des roses à cinq feuilles.

Digitized by Google

Je dois le seul exemplaire connu de ce précieux jeton d'argent, ainsi que celui qui va suivre, à l'amitié de ma cousine, Mme Léon Parenteau-Lavouté, qui les tenait de sa mère. Il est d'excellente conservation, et paraît avoir séjourné dans la terre.

A côté de la puissante figure de Louis XI, vient toujours se placer celle de Philippe de Commynes. Le grand roi et son illustre historien ne seront jamais séparés dans le souvenir des hommes. C'est qu'en effet, ils sont unis par une indissoluble solidarité. Si l'un fut heureux de rencontrer un écrivain digne de tracer l'histoire de sa vie, l'autre eut une fortune égale, sinon supérieure, en voyant poser devant lui un semblable modèle. L'intérêt qui s'attache au sujet a rejailli sur l'œuvre.

Mais ce n'est pas dans les mémoires de Philippe de Commynes seul qu'il faut aller chercher Louis XI. Écrit à assez longue distance des événements, quelque bonne envie qu'on eût de le rendre impartial et véridique, le livre a ressenti le contre-coup des haines soulevées autour du cercueil de celui qui mit la royauté *hors de page*. On ne saurait trop le répéter, il faut surtout lire ses lettres, les instructions données à ses agents, le volumineux recueil de ses ordonnances, pour se convaincre que ce prince tant calomnié, caricaturé à plaisir par les fils ou les valets des seigneurs féodaux dont il avait réprimé les brigandages et les rapines, fut non-seulement un grand politique, mais encore, chose bien rare et à jamais digne de louanges, l'un des rois qui eurent pour le peuple de vraies entrailles de père. Ses erreurs et ses vices furent bien plutôt le fruit des mœurs de son époque que de sa nature. Le temps lui manqua pour accomplir ses vastes desseins de réforme : la lutte absorba sa vie ; et ceux qui, plus tard, en bénéficièrent, furent des premiers, dans leur ignorance, à s'allier aux pamphlétaires qui salirent la mémoire de leur bienfaiteur. Les annales humaines fournissent plus d'un exemple de ces déplorables malentendus. Malheur à celui qui, prenant Dieu pour seul juge, s'attaque à des abus consacrés par un long usage : avant de disparaître, ils ne manquent jamais de léguer l'ingratitude. L'initié tue ou noircit l'initiateur. Mais les coups frappés par les hommes de génie portent si juste et si fort, qu'il en reste des rognes héréditaires sur le dos des descendants de ceux qui les ont reçus, et que la postérité, plus clairvoyante, n'a pas de peine à démêler la cause de leurs hypocrites et dolentes clameurs.

Digitized by Google

Commynes appartient au Poitou par ses propriétés et ses œuvres, qui furent toutes écrites à Argenton; mais il lui est étranger par la naissance. Il reçut le jour, en 1447, au château de Comines, situé sur les confins de la France actuelle et de la Belgique. Son père remplissait les fonctions de souverain-bailly de Flandre; son parrain fut Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il resta donc Bourguignon jusqu'à ce que Louis XI lui eût offert un théâtre plus digne de ses talents que la cour turbulente de Charles le Téméraire, en l'appelant près de lui et en le faisant l'un de ses conseillers intimes. Cet acte décisif de sa vie s'accomplit dans la nuit du 7 au 8 août 1472.

Au mois de décembre de la même année, nous le trouvons en bas Poitou, avec son nouveau maître, au rendez-vous de chasse de Dine-chien, près le Puy-Belliard, où celui-ci confirma le don qu'il lui avait dernièrement fait de la principauté de Talmond et des terres de Curzon, Olonne, la Chaume, Château-Gautier et Berrye (en Anjou), et y ajouta les seigneuries de Brem et Brandois, avec l'autorisation de faire des Sables un grand port de commerce (1). On sait combien la donation de ces biens, confisqués sur le dernier vicomte de Thouars, de la maison d'Amboise, lui causa, plus tard, de tourments.

L'année suivante, Louis XI le maria avec une riche héritière, Hélène de Chambes, fille du sieur de Monsoreau, et le gratifia d'une somme considérable pour acheter, de son beau-père, le château d'Argenton, qu'il se plut à embellir et qu'il choisit pour son séjour habituel, chaque fois qu'il put se dérober aux préoccupations de la politique.

D'autres faveurs vinrent, d'années en années, jusqu'au décès du roi, témoigner de l'amitié dont il était honoré. Il suffira de mentionner, pour ce qui concerne notre province, la charge de sénéchal de Poitou, en 1476.

La mort de Louis mit un terme à tant de prospérités. Après une foule d'intrigues indignes de Commynes, de persécutions souvent

(1) L'original de l'acte en vertu duquel Ph. de Commynes reçut ces dons est dans ma collection de documents historiques sur le Poitou. Il fait partie d'un volumineux dossier de pièces, également originales, concernant le même personnage et sa famille. On y trouve quelques détails biographiques nouveaux. Plusieurs me viennent de mon ami Anatole Barthélemy.

Digitized by Google

méritées, et quelques retours passagers aux affaires publiques, il rentra dans sa retraite d'Argenton, et se résigna, malgré lui, à doter d'un chef-d'œuvre la langue et l'histoire de sa patrie adoptive. Il se console de n'être plus rien, en traçant le tableau des grandes choses accomplies sous le règne laborieux, mais fécond, de son vieux maître, qu'il estimait « mieulx fait pour seigneurir ung monde qu'ung royaulme. »

Les mémoires de Commynes dénotent « un esprit sérieux, solide, intelligent de toutes les ruses, jugeant avec un sens merveilleux le caractère, la forme, le but des gouvernements; plus habile que scrupuleux, mais cependant s'élevant à la probité par le bon sens, parce qu'à tout prendre elle est plus raisonnable que le reste, et qu'elle assure mieux le maintien de la puissance (1). »

Le jeton d'argent de notre historien a été frappé sous Charles VIII. Les caractères des légendes tiennent le milieu entre ceux employés pendant la première partie du règne de ce prince et ceux dont on fit usage sous Louis XII. Il est donc probable qu'il a été gravé après l'expédition d'Italie, à laquelle assista Commynes.

M. Borel d'Hauterive, et après lui M. Beauchet-Filleau, dans son *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, se sont trompés quand ils ont prétendu que les armes de Philippe de Commynes étaient d'*or à l'écusson de gueules, chargé d'une croix de vair*. Indépendamment de l'écu gravé sur ce jeton, il en existe plusieurs autres représentations qui, toutes, concourent à administrer la preuve qu'elles étaient, au contraire, telles que je les ai décrites. Que l'on voie plutôt les statues placées sur son tombeau et sur celui de sa femme, déposées actuellement au Musée de Versailles; les empreintes des deux sceaux dont il s'est servi (2), et enfin les écussons peints sur plusieurs feuillets du merveilleux manuscrit de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, traduction française de Raoul de Presles, l'un des

(1) Villemain.

(2) La gravure sur bois de l'un de ces sceaux est donnée à la fin de la notice sur Philippe de Commynes, mise en tête de l'édition de Mlle Dupont. M. L. Audé, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, publiera bientôt l'autre, dans sa Statistique historique et administrative de ce département, à l'article de Talmont. L'empreinte originale de ce dernier est placée au bas d'une réception d'aveu rendu, le 19 juin 1507, à sa seigneurie de la Mothe-Coupeau, par le possesseur du fief du Bois-Guillement, qui fait partie de ma collection.

Digitized by Google

chefs-d'œuvre de nos miniaturistes de la fin du XVe siècle, qui avait été exécuté pour lui et qui fait aujourd'hui le plus bel ornement de la Bibliothèque publique de Nantes (1).

La ville de Comines a conservé longtemps les mêmes armes, comme on peut s'en convaincre par la vue du jeton des États de Lille qu'a publié M. de Fontenay, à la p. 166 de son *Manuel*.

ANDRÉ DE VIVONNE,
SEIGNEUR DE LA CHATEIGNERAYE.

+ : A : DE : VIVONNE : S : DE : LA : CHASTEIGN(*e*)R(*aye*). Écu aux armes de Vivonne, d'*hermines au chef de gueules*. — ℟. + : SENESCHAL : DE : POICTOV : FEAVM (*ent?*) : FAIS. Grand L couronné accosté de deux fleurs de lis, initiale du nom de Louis XII.

Jeton d'argent.

Lorsque le moment fut arrivé pour Philippe de Commynes de subir le sort réservé à tous ceux qui ont joui d'une faveur trop grande sous un précédent règne, pour ne pas s'être fait beaucoup d'ennemis, Charles VIII lui enleva, le 28 septembre 1485, sa charge de sénéchal de Poitou et la donna à Yvon du Fou. Celui-ci fut bientôt remplacé par Jacques de Beaumont-Bressuire, auquel succéda André de Vivonne, seigneur de la Chateigneraye (1489). Le

(1) Philippe de Commynes ne savait pas le latin ; malheur qu'il déplorait dans son âge mûr, si l'on en croit Lenglet-Dufresnoy. C'est pour cela qu'il avait fait exécuter plusieurs manuscrits contenant la traduction d'ouvrages importants qu'il ne pouvait lire dans le texte original. La Bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris possédait autrefois deux grands volumes des *Histoires de Valère-Maxime*, en français, portant aussi ses armes et son chiffre. (V. *Inventaire des principaux manuscrits de la bibl. de l'abb. de Sainte-Geneviève*, par Claude du Molinet, p. 15 et 16.)

Digitized by Google

favori disgrâcié voulut bien résister; mais il fut, de guerre lasse, obligé de s'avouer vaincu (1).

Le nouveau sénéchal était un habile administrateur et un vaillant homme de guerre. Il prit sa mission au sérieux, et rétablit, pendant les quarante années qu'il l'occupa, un peu d'ordre parmi les gens de la justice, habitués, depuis la mort de Louis XI, à traiter les pauvres plaideurs en *taillables à merey*. Il fit ainsi revivre le nom de l'un de ses ancêtres, Renaud de Vivonne, qui avait mérité d'être appelé par le peuple le *Bon sénéchal*. On l'accusa pourtant tour à tour de dureté et de faiblesse; mais ces inculpations semblent partir de personnes intéressées à le calomnier. Le 31 juillet 1532, il alla de vie à trépas, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était chevalier de l'ordre, chambellan de François Ier et l'un des gouverneurs du Dauphin.

La femme d'André fut Louise de Daillon, fille de Jean de Daillon, seigneur du Lude, l'un des conseillers ordinaires de Louis XI, et de Marie de Laval. Elle lui donna plusieurs enfants, entre autres : Charles, sénéchal de Saintonge; François, connu sous le nom de La Châteigneraye, favori de Henri II, qui s'acquit une sorte de renom en se faisant tuer en duel devant la cour par Guy Chabot, baron de Jarnac; Anne, mariée à François de Bourdeilles, et mère du chroniqueur Brantôme, dont les écrits n'ont pas peu contribué à jeter de l'éclat sur la famille de Vivonne : tant il est vrai qu'entre un nom célèbre et un nom obscur, il n'y a bien souvent, pour la postérité, que la différence d'une page tracée par une main amie.

Ce jeton, d'un goût très-pur, a été trouvé à la Châteigneraye, ancienne seigneurie du sénéchal, où il avait coutume de passer les beaux jours de l'année, au milieu des sites les plus magnifiques du Poitou, partageant sa vie entre ses fonctions de magistrat militaire et les plaisirs de la chasse aux bêtes fauves, qui peuplaient les immenses forêts du voisinage. Il aimait cette terre, possédée par sa maison depuis le mariage de Savary de Vivonne avec Marie Chasteigner, au milieu du XIVe siècle (2).

Le type du revers est imité de celui de certains blancs de Louis XII connus de tout le monde. Quant aux deux mots qui terminent la

(1) V. *Mém. de Philippe de Commynes*, édit. de Mlle Dupont, t. III, p. 148 et suivantes.

(2) *Hist. généalogique de la maison de Chasteigner*, par André Du Chesne.

Digitized by Google

légende : FEAVM : FAIS, je crois y reconnaître une devise chevaleresque, et je la complète ainsi : *Féaument fais*, allusion à la fidélité d'André envers son souverain.

JEAN BEAUPOIL,
SEIGNEUR DE SAINT-AULAIRE.

✠ MESSIRE : IEHAN : DE : SAINCT : AVLLAIRE. Écu aux armes de la famille Beaupoil : *de gueules à trois accouples de chien d'argent, mises en pal*, 2 et 1. — ℟. ✠ MAISTRE : DOSTEL : ORDINAIRE : DV : ROY. La salamandre de François Ier, surmontée d'une couronne royale.

(Pl. V, n° 2.)

Coll. de M. Peignelin, marchand de nouveautés à Poitiers.

Jean II Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, de Ternac, de Mansac, de la Grennerie et d'Arsinge, capitaine de Mazère, en Limousin, de Bénon et de la Tour, en Auvergne, maître des eaux et forêts de ce dernier comté, maître d'hôtel de François Ier, suivit ce prince en Italie et fut blessé à Pavie. Il fut le premier de sa famille qui quitta le nom de Beaupoil, pour ne porter que celui de Saint-Aulaire. Il se maria avec Marguerite de Bourdeilles.

Jean Beaupoil avait des propriétés en Poitou; elles étaient situées aux environs de Civray. L'un de ses descendants était évêque de Poitiers lorsqu'éclata la révolution française. Député du clergé de la province aux États-généraux de 89, il se distingua par une résistance atone aux réformes les plus justes et les plus nécessaires.

CLAUDE GOUFFIER,
SEIGNEUR D'OYRON.

✠ CLAVDE . GOVFFIER . CONTE . DE . CARVATZ. Écu aux armes de la famille Gouffier : d'*or à trois jumelles de sable*, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. — ℟. ✠ ET . DE . MAVLEVRIER . SEIGNEVR . DE BOISY. Dans le champ, monogramme composé des lettres H et D répétées deux fois; autour, une banderolle chargée de la devise : HIC . TERMINVS . HAE . RET. (*Hæret.*)

Jeton de cuivre jaune. Coll. de M. Lecointre-Dupont.

(Pl. V, n° 3.)

Digitized by Google

Claude Gouffier, duc de Roannez, seigneur d'Oyron et de Pouzauges, fut grand écuyer de France, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de cent gentilshommes de sa maison. Les faveurs lui furent prodiguées sous les règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX. A sa demande, Maulevrier fut érigé en comté, en août 1542, et Boissy en marquisat, en 1564.

Il était fils d'Artus Gouffier, seigneur de Boissy, Bonnivet, Maulevrier, etc., grand maître de France, et d'Hélène d'Hangest. C'est lui qui fit rebâtir le beau château d'Oyron (Deux-Sèvres), et qui fit élever, dans l'église de ce lieu, le tombeau de Philippe de Montmorency, seconde femme de son aïeul, Guillaume Gouffier, et ceux de son père et de l'amiral de Bonnivet, son oncle, de triste mémoire. Ces mausolées, dus au ciseau d'artistes d'un rare mérite, ont été dernièrement restaurés.

Claude Gouffier eut cinq femmes : 1° Jacqueline de la Tremouille; 2° Françoise de Brosse, dite de Bretagne; 3° Marie de Gaignon; 4° Claude de Baune, et 5° Antoinette de la Tour-Landry. Il mourut dans un âge avancé, en 1570, laissant plusieurs enfants de trois de ses mariages. Sa fille aînée, nommée Claude, épousa Léonor Chabot, dont il va être question à l'article suivant.

Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église collégiale d'Oyron, près des restes de ses ancêtres, où on lui éleva un tombeau de marbre qui fut mutilé pendant la Révolution. Un dessin, conservé à la bibliothèque publique de Poitiers, donne une idée exacte de son ensemble quand il était intact. On y voyait le chiffre et la devise que Claude avait adoptée. (V. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1839, article de M. Ch. de Chergé, sur le château d'Oyron.)

Le jeton de M. Lecointre a été frappé sous Henri II, dont on veut reconnaître le chiffre amoureux dans celui qui y est représenté. Le style de la pièce convient d'ailleurs au règne de ce prince.

LÉONOR CHABOT.

LEONOR . CHABOT. Écu surmonté d'une couronne de comte et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. — R. GRAND . ESCVYER . DE . FRANCE. Épée avec son baudrier, insignes de la charge de grand écuyer.

Jeton de cuivre jaune. Coll. de Bonsergent. (Pl. V, n° 4.)

Digitized by Google

Léonor Chabot, comte de Charny et de Buzançais, chevalier de Saint-Michel et l'un des premiers chevaliers du Saint-Esprit lors de la création de l'ordre, en 1578, était fils de Philippe Chabot, seigneur de Brion et d'Aprémont (en bas Poitou), amiral de France, et de Françoise de Longwy. Il prit pour première femme Claude Gouffier, fille du grand écuyer de France ci-dessus, qui lui céda la survivance de cette charge importante. En secondes noces, il épousa Françoise de Rye, fille unique de Joachim de Rye, colonel-général de la cavalerie légère de Charles-Quint. Sa mort arriva au mois d'août 1597.

Il n'existe plus actuellement d'autres représentants de la famille Chabot que la branche des Rohan-Chabot. Les prétentions à cette descendance de quelques autres personnes du même nom, ne sont justifiées par aucun document authentique.

JEAN DE PARTHENAY-L'ARCHEVESQUE,
SEIGNEUR DE SOUBISE ET DU PARC.

✠ IO. LARCE . PARTHÆNIVS . SVBISIÆ . DNS. (*Johannes Larcevesque Parthænius, Subisiæ dominus*). Écu aux armes de la maison de Parthenay : *burelé d'argent et d'azur à la cotice de gueules en bande brochant sur le tout.* — ℞. ✠ ET . NON . POENITEBIT. Arc-en-ciel au milieu des nuages.

Jeton de cuivre jaune. (Pl. V, n° 5.)

Coll. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres.

Catherine de Parthenay, la célèbre fille du personnage qui a fait fabriquer cette médaille, a laissé un manuscrit de sa main, que j'ai actuellement sous les yeux (1), où elle a consigné l'histoire de sa maison, à laquelle elle attribue, avec le frère Estienne de Chypre, une origine fabuleuse, et où elle la rattache à celle de Lusignan. La dernière partie de ce mémoire, qui lui appartient en propre, fournit des détails on ne peut plus exacts sur Jean L'Archevesque, et je ne puis mieux faire que de les transcrire ici.

« Jean L'Archevesque, seigneur de Soubize, espouza Michelle de Sanbonne, dame d'atour de la royne Anne, de laquelle elle estoit fort favorizée et fut donnée par elle pour gouvernante à madame Renée,

(1) Communiqué par M. Bisseul (de Blain).

Digitized by Google

sa fille, depuis duchesse de Ferrare. Elle fut femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduitte en affaires. Budé luy rend ce tesmoignage en ses escrits. *Elle avoit dès lors cognoissance de la vraye religion, et y instruisit tous ses enfants.*

» De ce mariage vindrent un fils et trois filles : asçavoir, Jean L'Archevesque, et Anne, Charlotte et Renée de Parthenay (1).

» Jean L'Archevesque, dernier du nom, seigneur de Soubize, nasquit posthume et fut elevé par la dite dame de Saubonne, sa mère, en la cour du grand roy François, où il fut nourry enfant d'honneur, et, depuis, en celle du roy Henry, son fils. En l'an 1554, il fut lieutenant pour le roy en Lombardie, et en l'an 1555 et 1556, il fut lieutenant-général pour sa majesté en Thoscane et au pays Siennois. Les aigreurs qui survindrent en ce temps-là pour le fait de la religion, luy retranchèrent l'espérance de plus d'advancement. Il en fit ouverte profession bientost après l'entreprise d'Amboise, *en ayant eu secrette cognoissance dès le berceau.* A l'heure des premiers troubles, il eut charge de feu monseigneur le prince de commander à Lion et au pays Lionnois, là où il ne se porta moins au contentement de ceux du païs, en ce qui dependoit de la police, que de ceux qui luy en avoient commis la charge, en ce qui dépendoit du fait des armes. Il espouza, en l'an 1553, Antoinette d'Aubeterre, dame tenue pour un miroir de chasteté entre toutes celles de son temps, et non moins estimée pour son bon entendement.

» Ceste maison d'Aubeterre (Bouchard) est une ancienne maison du païs d'Angoumoix, en laquelle il y a eu de belles et grandes alliances. La mère de la dite dame Antoinette fut héritière, avecques une sienne sœur, de la maison de Saint-Seigne en Bourgoigne. Sa dite sœur estoit madame de Dampierre, dame d'honneur de la Royne, et grand mère de madame la duchesse de Raiz. La grand mère de la dite dame Antoinette estoit de la maison de Mareuil, sœur de ma-

(1) « Anne de Parthenay épousa, en l'an 1553, Antoine, sire de Pons, qui est d'une maison tenue pour la première de Xaintonge; Charlotte ne se voulut marier, bien qu'elle fût recherchée de plusieurs bons partis; Renée espouza René de Fonssèques, seigneur de Surgère, issu des Fonssèques d'Hespaigne. Ces trois sœurs furent admirées en leur temps pour leur rare esprit et singulière vertu. »

Digitized by Google

dame la marquise de Mézières, grand mère de monseigneur le duc de Montpensier. Il y a eu dans la dite maison d'Aubeterre une fille d'Angleterre mariée, tellement qu'ils portent les armes d'Angleterre mi-partie avecques les leurs.

» Jean L'Archevesque, le dernier, mourut le 1er de septembre 1566. De son mariage et d'Antoinette d'Aubeterre vint un filz, qui mourut jeune, et Catherine de Parthenay, à présent vivante, du mariage de la quelle avecques René, vicomte de Rohan, prince de Léon, sont venus Henry, vicomte de Rohan, Benjamin de Rohan, seigneur de Soubize, Henriette, Catherine et Anne. »

Il y a peu de choses à ajouter à ces notes biographiques, sinon que le calvinisme pénétra d'abord dans le bas Poitou par l'entremise de Jean L'Archevesque, qui, depuis fort longtemps, avait gagné à ses croyances religieuses une partie des habitants du voisinage de sa terre du Parc-Soubize (1), refuge ouvert bientôt après à ceux qui étaient persécutés pour cause de religion. Il fut fortement secondé, dans son prosélytisme, par les familles Bouchet de Puygreffier et Prévost du Chastelier-Portault, dont quelques membres étaient allés, avec lui, à la cour de Ferrare, sucer les idées de la Réforme.

Le jeton qui fait le sujet de ce paragraphe, fut émis à la fin du règne de Henri II. La devise du revers est à coup sûr protestante.

LANCELOT VOYSIN,
SEIGNEUR DE LA POPELLINIÈRE.

J'ai fait connaître plus haut un beau jeton d'argent de Philippe de Commynes; voici maintenant une petite médaille en plomb uniface qui rappelle le nom d'un autre historien moins célèbre, mais digne de la plus grande estime.

(1) Commune de Mouchamp (Vendée).

Digitized by Google

.·. DIEV .·. EST .·. MON .·. RAMPART. — Écu portant deux roses à cinq feuilles en chef et un croissant en pointe, et timbré d'un casque de profil surmonté d'une étoile. Au-dessous, un monogramme composé des lettres L. V. M. B. Dans le champ sont de chaque côté deux sigles que l'on plaçait souvent, au XVIe siècle, au commencement et à la fin des signatures.

Les armes gravées sur cette plaque sont semblables à celles de Lancelot Voysin, seigneur de la Popellinière, et c'est ce qui me frappa la première fois que je la vis. La vignette suivante, reproduisant le cachet de ce Poitevin (1), ne me laissait aucun doute à cet égard.

Mais les pièces de l'écusson sont si banales et ont été adoptées par tant de familles nobles ou bourgeoises, que je ne pouvais encore considérer mon attribution comme irrécusable. Mis cependant sur la voie par ce premier indice, je ne tardai pas à déchiffrer le monogramme placé au-dessous de l'écu, et à en dégager les lettres L. V. M. B, qui signifient Lancelot Voysin, Marie Bobineau; c'est-à-dire les noms réunis de l'historien des guerres de religion et de sa femme. Mes présomptions se changèrent dès lors en certitude, et cette modeste médaille acquérait à mes yeux une valeur que l'on était loin, de prime abord, de lui soupçonner.

La Popellinière est l'un de ces rares et recommandables écrivains qui ont pris la plume pour la défense de la vérité. S'élevant au-dessus des passions vulgaires des partis, il a su rendre justice à tous, et n'a pas reculé dans cette tâche périlleuse, devant les rancunes et les menaces de vengeance des hommes puissants qu'il osait démasquer. Il avait raison de choisir pour devise : DIEV

(1) Le dessin en a été pris sur les lettres autographes qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, mss. Dupuy, t. DCCXLIV. La devise : *Pacis et belli artibus*, se voit sur quelques-uns des livres de la Popellinière.

Digitized by Google

EST MON RAMPART (1). Au moment où parut l'édition de son *Histoire de France*, imprimée à la Rochelle en 1581, en deux volumes in-f°, il fut tout bonnement question de se défaire de lui par un coup d'arquebuse ou de poignard, et l'on vit à la tête de ses ennemis déclarés le roi de Navarre et le prince de Condé. Trois lettres inédites de la collection Dupuy feront juger de l'esprit dans lequel le livre était écrit et de la fureur des gens qui s'étaient sentis blessés.

A Monsieur, Monsieur de Beze, ministre de la parole de Dieu, à Genève.

« Monsieur, je vous envoie mon histoire tellement acreue et enrichie sur la precedente, que vous la jugerez, sinon plus belle, du moins tout autre et, comme nouveau traité de tous les troubles françois, digne d'estre leue pour la grandeur et variété, mais non pour le merite de la matière, en laquelle vous recognoistrez quelques beaux traits, tirés de la vostre ecclesiastique, sur le narré des premières séditions : de quoy vous ne serez marry non plus que moy, de ce que ma première fut tournée en latin et employée aux commentaires de l'Estat et Religion, imprimée à Genève ces ans passés. Joint que nous avons un mesme but : d'illustrer la gloire de Dieu par l'esclarcissement de sa doctrine en veritables discours des actions de son Église. Si éslongné de vostre profession, je n'y travaille si heureusement que vous : ce sera comme il plaira à Dieu disposer les cœurs et les esprits des hommes a bien ou mal faire leur proffit de ce que je leur presente. Or bien que mon discours soit dressé d'aussy divers accidents qu'il y a de diverses vaccations entre les hommes, et que je me sois fort soigneusement enquis des particularitez que je n'ay veu ny manié, juge de mon insuffisance et bon tesmoin de l'inconstance et variété des choses humaines (occasion à plusieurs doctes païens de ne rien asseurer et maintenir tout douteux), ayant d'ailleurs esgard aux graces et à la charge que Dieu vous a donné, je vous prieray de m'envoyer les Memoires dont vous avez en abondance, pour enrichir et augmenter la seconde edition, puis m'avertir de ce que

(1) Cette devise a dû être tirée de la traduction du psaume XVIII.

« Dieu est mon roc, mon rempart haut et seur,
» C'est ma rançon, c'est mon fort défenseur. »

Clément MAROT.

Digitized by Google

vous trouverez bien séant au sujet, à l'ordre, au langage et gravité de l'œuvre, mesmement pour le fait de Religion, laquelle m'estant proposé pour premier but, je desire regler et faire cognoistre en tout conforme à la tradition de l'Eglise Chrestienne, de la cognoissance de laquelle et mesmes de la justice de nos portements guerriers et paisibles. Considerant que les Catholiques se destournoient par les injures et passions trop evidentes, desquelles les escrits de nos freres estoient remplis, j'ay pratiqué ce nouveau moyen de présenter les desseins et actions d'une part et d'autre, comme neutre et indifferent aux deux parties, tel que doibt estre historiographe; et j'ay, pour mesme occasion, adressé mon labeur au Roy et Royne mère, non pour en tirer faveur, car mon naturel et condition de vie m'en dispensent assez, joint que faisant courir ce bruit comme orphelin et sans aveu, je suis content qu'ils ne me cognoissent pour m'en gratiffier, mais afin que les catholiques voyans le front du livre gravé du nom de nostre Prince Souverain et commun à tous François, se fantasians par là que le contenu soit aussi commun aux deux partis que le titre, ils s'affectionnent davantage à le lire que ceux lesquels ils ne daignent voir oultre la couverture, pour le préjugé qu'ils en font aussy tost qu'ils le pensent fait par l'un des nôtres. Vostre jugement en cela comme en autres choses me sera pour regle à l'avenir; et sur ce,

» Vostre très affectionné à vous obeir et servir

Popelinière

» 15 janvier 1581. »

A Monsieur, Monsieur de la Popeliniere, à la Rochelle.

« Monsieur et frère, je ne vous saurois assez remercier du présent que m'avez envoyé qui m'est cher et prétieux, tant pour le contenu que pour la main dont il vient; ne m'ayant cependant esté apporté que le 23 du present, en un temps auquels les occupations de ma charge ne m'ont permis quasi de rester l'œuil dessus. Aussi n'avez vous nul besoin de ce dont vous requerez celui qui a plustot à apprendre de vous qu'à enseigner aultruy; ce nonobstant, usant de la liberté que me donnez et du droict de l'amitié fraternelle

Digitized by Google

qui doit estre entre nous, je ne vous tairay point que, fueilletant le livre, j'ay trouvé en la page 299, au premier tome, un recit de François Baudouin qu'il me semble se debvoir amander, car oultre ce que je say fort bien que ce personnage avoit longtemps auparavant trouvé tout ce faict en très mauvaise conscience, estant desjà apostat, il ne meritoit le tittre de Docte Roy d'éloquence, n'ayant cognoissance de science aulcune, ny chose recommandable qu'un Recueil d'histoires et amas de passages recueillis des indices des livres; et en puis parler pour l'avoir bien particulièrement cognu. En somme il m'est advis qu'un si meschant homme, ayant par trois fois changé de religion et tant malheureusement et ingratement mesdit des serviteurs de Dieu, ne merite d'estre nommé en cest escrit autrement qualifié que selon ses deportements. Je suis aussi tombé sur le massacre de Vassy que vous faites fort maigre et touchez en telle façon, qu'il semble que vous laissiez en doubte d'où vint la faulte, estant toutefois chose tres asseurée que jamais n'y eust parole ni faict de la part de ces paoures gens, en sorte quelconques, qui donnast occasion de s'irriter aux meurtriers. Et, pour ce que ce feust la source de la premiere guerre, à mon advis, il estoit requis d'enforcer aultrement ceste matiere, et mesmes ne taire point l'injustice par trop manifeste de l'Arrest depuis donné sur ce faict. Quant au faict des massacres, estant cest acte si exorbitant et si lamentable, j'eusse desiré que vous l'eussiez representé en termes plus correspondans à la matière, n'omettant les circonstances necessaires : comme aussi ce surnom de Lutherien nous estant calomnieusement imposé, il me semble qu'il eust esté bon de n'en user qu'après quelque preface. C'est ce que j'y ay peu remarquer, en regardant quelques fueillets sans plus : trouvant très bon que ne vous soyez formalisé pour les uns ny pour les aultres, pourveu cependant que rien ne soit teu ny dissimulé de ce qui se doit dire pour la pure et simple verité requise, comme vous savez très bien, pour la perfection. Quant à l'aultre de laquelle vous me faites mention, elle ne merite nom d'histoire à parler proprement, mais de memorial seulement, et y a avec cela infinies faultes en l'impression, que l'autheur du livre amandera s'il croit à bon conseil. Quant aux memoires de ce qui s'est passé depuis le temps où il finit, je tascheray de savoyr et veoir ce qu'il en a, si je puis le destourner pour vous en faire part. Mais je ne crois pas que ce soit chose dont vous puissiez grandement vous servir. Monsieur, vous

Digitized by Google

voyez en quelle liberté je vous escri, qui vous sera, s'il vous plaist, un certain tesmoignage de la rondeur dont j'use envers mes amis principalement, et par consequent un gage de nostre amitié, dont vous vous asseurerez, s'il vous plaist, comme je vous en prie d'aussi bon cœur que je prie nostre bon Dieu et père,

» Monsieur et frère, vous multiplier ses graces et vous maintenir de plus en plus en sa saincte protection. De vostre maison ce 29 de Mars 1581.

» Vostre à vous obeir

» TH. DE B. »

Le Roy de Navarre au corps de ville de la Rochelle.

« Messieurs; j'ay entendu que, au mesprys de l'edict de pacification faict par le roy monseigneur, ung nommé Popellynyère, qui demeure pour le présent en vostre ville, a faict ung livre contre la religion réformée, et aussy contre ceulx de nostre maison, lequel il a faict imprimer en vostre ville, par vostre imprimeur, qui est. . . . , d'autant que je scay que estiez desireulx du bien et repos de cest estat, et zélateurs de la relligion contre laquelle ledict livre est faict, et aussy aiant à cœur l'honneur de nostre maison, pour y avoir trouvé faveur et adsistance quand vos affaires l'ont requis, je vous ay bien voullu escripre les présentes et vous envoyer à ceste fin le seigneur de Saint-Mesme, gentilhomme signallé, que bien cognoissez, pour vous prier, messieurs, voulloir faire faire telle et si exemplaire justice d'ung Popellynyère et de vostre imprimeur, qu'elle donne occasion de retenyr les aultres en leur debvoir; que si telles choses estoient souffertes, cela feroyt que ung chascung se enhardyroit à faire le semblable, pour l'espérance qu'ilz auroient de demeurer impunis. J'ay donné charge audit seigneur de Saint-Mesmes de poursuyvre vivement ce faict, jusqu'à ce que la justice desdicts Popellynyère et imprimeur s'en ensuyve, ce a quoy, attendant que ne ferez faulte, ne vous diray d'avantage pour pryer Dieu vous avoir, messieurs, en sa tres saincte et digne garde.

» De Nerac ce troisiesme jour de juing 1581.

» Vostre affectionné amy

» HENRY »

Tandis que cela se passait, les amis de celui qui était si violemment attaqué par le roi de Navarre, lui écrivaient, d'un autre côté,

Digitized by Google

de se tenir sur ses gardes, car le prince de Condé était fort irrité, et il avait à redouter qu'on ne lui fît un mauvais parti. Mais, peu à peu, les colères tombèrent en apparence devant ses explications, et il en fut quitte pour voir censurer quelques passages de son ouvrage par les ministres calvinistes, fauteurs ou complices de cette déplorable cabale contre sa bonne foi d'historien.

Un mot encore sur ce personnage, dont la vie est moins connue que les livres. Il naquit à la Popellinière de Sainte-Gemme-la-Plaine, près Luçon, en 1541, du mariage de Joachim Voysin et de Marie Le Tourneur. Ses parents sortaient de la classe intermédiaire des propriétaires, qui se confondait alors avec la petite noblesse, et s'étaient enrichis dans les fermes, particulièrement dans celle de l'abbaye de Moreilles, quoiqu'ils eussent embrassé les idées de la Réforme; mais ayant d'être agriculteur, son père avait porté les armes et fait les guerres d'Italie. Il eut pour parrain Lancelot Bouchet, ce terrible baron de Sainte-Gemme, qui incendia, à la tête des huguenots, les églises de Poitiers.

Élevé dans les meilleurs universités, le jeune la Popellinière se fit de bonne heure estimer des hommes de son parti, qu'il servit bravement de sa plume et de son épée. Il se maria deux fois: l'une, avec Marie Bobineau, d'une famille de mairie de la Rochelle, qui ne lui donna pas d'enfants, non plus que son autre femme. Au moment de sa mort, arrivée à Paris le 8 janvier 1608, l'année du grand hiver, il était réduit à la plus profonde détresse, sort ordinaire des cœurs honnêtes et désintéressés. Ayant seulement été touché de l'intérêt du juste et du vrai durant toute sa vie, c'eût été miracle que sa fin n'eût pas été telle. « Il fut enterré au cimetière des huguenots, faubourg Saint-Germain, par les soins du ministre Du Moulin, et aux frais de Scarron, l'apôtre, son parent du côté de sa première femme, auquel il en coûta cinq livres tournois. »

La gentilhommière où il naquit, se voit encore au bourg de Sainte-Gemme. Une partie des constructions remonte au XVe siècle; le reste a été rebâti par ses soins (1).

Joachim Voysin et Marie Letourneur eurent également quatre

(1) Les détails précédents sont tirés des mss. de Dupuy, et d'une suite de pièces originales sur la Popellinière et sa famille, qui sont dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

filles. Trois d'entre elles s'allièrent à des roturiers : Gillette épousa Jean Ranfray, élu à Mareuil, d'une famille qui porta depuis le nom de la terre de la Bajonnière ; Joachine eut pour mari Jean Godereau, avocat à Fontenay, et Marie fut la femme de Jean Goguet, sieur de la Nouhette, élu à Thouars, puis ensuite à Fontenay, sa ville natale.

J'ai vainement cherché à me rendre compte de l'usage que l'on a pu faire de la médaille en plomb de la Popellinière ; et je n'ai pu lui trouver d'autre explication satisfaisante, si ce n'est qu'elle a été fabriquée à la Rochelle, au moment du mariage de notre historien avec Marie Bobineau, et que ce plomb n'est qu'une épreuve préparatoire d'un jeton destiné à avoir un revers. Si quelque numismatiste signalait l'existence de médailles de même nature, cela servirait à résoudre ce petit problème.

Benjamin FILLON.

(La fin prochainement.)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

L.-F. DE TOLLENARE.

(*Fin.* — Voir pp. 193, 289, 533 et 569.)

Jusqu'à présent, j'ai dit l'homme plein d'aptitude pour les affaires, l'économiste distingué, l'écrivain de mérite, et, par-dessus tout, l'excellent administrateur; j'ai dit le philanthrope qui a bien mérité de l'humanité et doté sa ville natale d'un des hospices les plus beaux et les mieux entendus de France; je viens de dire aussi de quelle reconnaissance il avait été payé pour les services qu'il avait rendus : maintenant, je me propose de dire l'homme privé et le philosophe religieux.

Cependant, avant d'aborder cette nouvelle phase de mon sujet, je me permettrai de jeter un coup d'œil sur les différentes fonctions gratuites auxquelles il fut appelé par la connaissance intime que l'on avait de sa capacité et par la confiance qu'inspiraient ses lumières. On retrouve encore, dans les nombreux manuscrits qu'il a laissés après lui, plusieurs mémoires écrits de main de maître, où, à la sollicitation des premiers administrateurs du département, il traite des questions commerciales qui étaient de la plus haute importance pour la ville de Nantes. Il avait voué à cette dernière un tel attachement, que, quand s'offrait l'occasion de lui être utile, jamais il ne la déclinait.

C'est ainsi qu'on le voit un des premiers promoteurs de la Société industrielle, en devenir le vice-président et le bibliothécaire; c'est ainsi qu'il prit une part active à l'établissement des salles d'asile, et que, quand il fut question de purger Nantes des mendiants dont cette ville fourmillait, il n'épargna, comme je l'ai dit ailleurs, ni ses soins ni sa peine pour parvenir à ce but. Aussi fut-il élu tout d'une voix administrateur du dépôt de mendicité, dont il avait été un des principaux fondateurs. Nommé trésorier du Bureau de bienfaisance, il remplit gratuitement cette place, et ne cessa de l'occuper qu'au mo-

Digitized by Google

ment où un traitement y fut attaché. En 1830, il fit partie de la commission de surveillance de la bibliothèque de la ville et de celle des Archives du département. Il en fut un des membres les plus zélés, et ne se retira que quand, en 1848, cette commission fut dissoute par le gouvernement issu des barricades. On le vit aussi figurer avec honneur dans plusieurs commissions temporaires chargées de donner leurs avis sur plusieurs points d'utilité publique.

Quoique les affaires absorbassent la plus grande partie de son temps, elles ne l'empêchaient pas cependant de s'occuper de travaux philosophiques, qui avaient pour lui un charme irrésistible, surtout depuis qu'il avait fait retour aux idées religieuses.

Fatigué du vide qu'avait laissé dans son cœur et dans son esprit la philosophie désespérante du XVIIIe siècle, qui, après avoir dépouillé l'homme de ses croyances, ne lui offrait que ses vains systèmes en compensation d'une telle perte, il étudia, à l'instigation de son ami Édouard Richer, qui en était un des plus grands admirateurs, la philosophie ou plutôt la doctrine de Swedenborg.

Cette doctrine chrétienne, mais nullement orthodoxe, fut pour lui le phare qui, au milieu de ses incertitudes et de ses ténèbres, lui permit d'entrevoir enfin la sublimité de la religion du Christ. Il consacra non-seulement de longues années à l'étudier, mais la fit encore descendre dans sa vie. C'est à elle qu'il reportait tout ce qu'il y avait de bonté, de dévouement et de charité chrétienne dans son cœur. Aussi ne tarissait-il pas d'éloges sur le service éminent que son ami Édouard Richer lui avait rendu, et se plaisait-il à reconnaître que, grâce à lui, il se trouvait un tout autre homme; car, ajoutait-il en souriant, « je dois confesser qu'avant qu'il eût ouvert mes yeux à la lumière, j'étais un assez mauvais sujet. »

Comme, dans une notice biographique, on n'est pas tenu à s'attacher, ainsi que dans l'histoire, à un ordre chronologique méthodiquement suivi, qu'on me permette de revenir en arrière, et de faire mention d'un événement qui apporta un notable changement dans sa manière d'être.

Quand arriva la révolution de 1830, L.-F. de Tollenare, qui voyait dans ce fait politique le principe sur lequel repose la stabilité des empires ébranlé, en fut péniblement affecté, non par un attachement aveugle pour la Légitimité, mais parce qu'il pressentait que les révolutions appellent les révolutions. Loin de partager les passions

Digitized by Google

qu'avait fait naître cet événement, et qui agitaient alors tous les esprits, il se tint à l'écart, et dit, dès ce moment, adieu à tous ses travaux littéraires. Il donna, en 1831, sa démission de membre de la Société académique de Nantes, et se renferma dans les seuls devoirs de sa place de trésorier des hospices.

Ignorant ce que l'avenir pouvait nous réserver, et désirant conserver son jeune fils, sorti de l'École polytechnique en qualité de sous-lieutenant d'artillerie et qui était le seul enfant qui lui restât (car il avait eu le malheur de perdre quelques années auparavant son fils aîné), il l'envoya en Angleterre, pour qu'il y apprît la langue et l'industrie de ce pays.

Malgré sa modération, et quoiqu'il s'occupât fort peu de politique, il se vit pourtant en butte aux défiances et aux tracasseries du pouvoir, et fut sur le point de perdre la place qu'il occupait; mais, comme on vit qu'il serait impossible de le remplacer pour le moment, et que personne n'était aussi capable que lui de mener à bonne fin l'œuvre, déjà si bien engagée par ses soins, de l'hôpital général de Saint-Jacques, on le conserva.

Tout entier à cette grande entreprise, il s'en distrayait, à la fin de sa journée, avec son ami Édouard Richer, par des conversations sur la doctrine de Swedenborg. Celui-ci, qui en était un fervent adepte, ne se contentait pas seulement de la discuter dans sa compagnie, mais il lui arrivait assez souvent de soumettre à son jugement les pages savantes de son grand ouvrage sur la *Nouvelle Jérusalem*, auquel il travaillait depuis quelques années. C'était tantôt chez lui, mais plus ordinairement chez L.-F. de Tollenare, le soir, en petit comité auquel assistaient parfois quelques personnes de leur intimité, qu'avaient lieu ces entretiens si intéressants. Là, les points les plus transcendants de cette philosophie religieuse étaient traités par eux avec un talent peu ordinaire. Longtemps dura ce commerce, qui était un besoin pour l'un et pour l'autre. Ils sentaient que ce n'était que de la communication mutuelle des idées que pouvait jaillir la lumière, surtout lorsqu'on cherche la vérité avec un cœur ami de la droiture.

Comme L.-F. de Tollenare était un de ces esprits graves et circonspects qui ne laissent que peu de prise à l'entraînement, il n'acceptait pas cependant, toute belle qu'il la trouvât, cette doctrine sans aucune restriction. Quoiqu'il admirât surtout en elle, malgré les formules algébriques dont Swedenborg l'avait hérissée, le vaste

Digitized by Google

horizon qu'elle avait ouvert devant ses yeux, il était doué de trop de bon sens pour admettre les assertions étranges du théosophe suédois, et croire à la mission qu'il disait avoir reçue du ciel. La seule chose qu'il lui accordât, c'était de présenter des aperçus tout nouveaux sur l'intelligence des *textes* saints, de savoir dégager l'esprit de la lettre, de donner sur des matières que l'on avait jusqu'alors regardées comme insolubles, des explications qui satisfaisaient la raison, et surtout d'avoir ravivé dans son cœur les sentiments religieux. « Tout en restant, écrivait-il à son ami Édouard Richer, le chaud admirateur de Swedenborg, je refuse de me compter au nombre des disciples de ce soi-disant révélateur. »

Si je suis entré dans quelques détails sur ce chapitre, c'est que j'ai voulu prouver, malgré l'opinion reçue par quelques personnes, qu'il n'a jamais adhéré au swedenborgisme comme croyance ; que, s'il a consacré de nombreuses veilles à son étude, cette doctrine ne fut cependant pour lui, comme je l'ai déjà dit, qu'une philosophie religieuse. Fervent chrétien par le cœur, il revint, dans les dernières années de sa vie, à la religion dans laquelle il était né, avec l'ardeur d'un catholique convaincu de la vérité de sa foi.

L'amitié qu'il avait vouée à Édouard Richer, ne tarda pas à être soumise à une rude épreuve. Vers la fin de 1833, la santé de son ami, qui depuis longtemps s'en allait déclinant (Édouard Richer était atteint d'une phthisie pulmonaire), s'altéra d'une manière effrayante. Bientôt tout travail devint impossible à celui qui ne vivait, pour ainsi dire, que par la pensée ; bientôt il eut à lutter contre de cruelles souffrances, que chaque moment venait aggraver.

Sentant sa fin très-prochaine, Édouard Richer remit, à son lit de mort, entre les mains de son fidèle ami, la clef du coffret qui contenait ses nombreux manuscrits, comme un legs de sa sincère amitié, et le pria de les faire imprimer, s'il jugeait que ses écrits fussent susceptibles de faire quelque bien et de ramener aux idées religieuses ceux qui s'en étaient éloignés. Certes, il ne pouvait remettre en des mains plus sûres et plus capables ces enfants de ses veilles qui lui avaient coûté onze années de recherches et de travaux. Sa confiance ne fut pas trompée ; car, aidé dans cette œuvre pieuse par un des amis d'enfance d'Édouard Richer, tous les manuscrits que celui-ci avait laissés après lui furent religieusement imprimés à leurs frais communs, en 8 volumes in-8°, à Nantes, chez Camille Mellinet, par

Digitized by Google

les soins de L.-F. de Tollenare. Ce fut lui qui se chargea seul de ce laborieux travail, qui les classa, les collationna, en corrigea les épreuves lors de l'impression, et ajouta à l'ouvrage des avertissements et des notes qui prouvent que l'éditeur, par sa vaste science, était au niveau de la tâche difficile qu'il s'était imposée, et qu'Édouard Richer ne pouvait trouver un plus digne interprète de sa pensée et un légataire d'une conscience plus scrupuleuse.

Je dois le dire ici, moi qui en ai été le témoin, jamais amitié ne fut plus dévouée et en même temps plus délicate que celle de L.-F. de Tollenare. J'ai encore toujours présents à la mémoire, quoiqu'il y ait plus de vingt ans de cela, les soins et la sollicitude dont sa digne femme et lui entourèrent leur pauvre ami mourant. Un tendre père n'en aurait pas fait davantage pour son propre fils. Jour et nuit à son chevet, il ne l'abandonna pas d'un seul instant; et quand le moment suprême fut arrivé, quand ce bon Édouard Richer, qu'il aimait tant, eût rendu le dernier soupir (1), ce fut lui qui, après avoir déposé sur son front inanimé le baiser de l'éternel adieu, lui ferma pieusement les yeux, veilla à ce qu'on lui rendît tous les honneurs qu'il méritait, et alla conduire jusqu'à Paimbœuf, dans la compagnie de deux autres de ses amis, ses restes mortels, qui furent transportés à Noirmoutiers, son pays natal.

Ce fut en 1835 que L.-F. de Tollenare fit l'acquisition de la jolie terre de la *Pompierre*. Cette propriété, située à 6 kilomètres de Nantes, sur la route de Couëron, dans un site pittoresque et accidenté, n'était qu'une simple ferme avec habitation de fermier, au milieu de laquelle se trouvait enclavé un petit pavillon que le précédent propriétaire avait fait bâtir pour lui. Tout y était à créer. L'homme de goût qui comprenait si bien la nature et qui, dans ses fréquents voyages, avait, en Angleterre, tant admiré ses jolis cottages, celui qui avait écrit un article si ingénieux sur l'*Art des Jardins*, dans lequel il enseignait que ce n'était pas le tout de mêler l'utile à l'agréable, mais qu'il fallait encore, par une heureuse harmonie, savoir faire concourir tout à l'embellissement de la nature, voulut y réaliser ses pensées, et y faire l'application des préceptes qu'il avait donnés.

Le terrain de la *Pompierre* fut, en conséquence, bouleversé par

(1) Édouard Richer mourut à l'âge de 42 ans, le 21 janvier 1834.

Digitized by Google

lui de fond en comble. Les champs plats et sans ombrage s'accidentèrent et se couvrirent de bosquets, les pentes abruptes s'adoucirent, les rochers dénudés perdirent leur stérilité, et des bouquets de bois la dissimulèrent; de beaux points de vue furent çà et là ménagés avec art, un méandre d'allées bien entendues multiplia le terrain, et enfin, pour couronner l'œuvre, une jolie maison placée dans une position agréable et bâtie en briques, comme les riants cottages anglais, vint remplacer les rustiques logis de fermier, qui furent construits à l'écart, de manière à ne pas faire tache dans le paysage.

Au milieu de ces travaux, qui avaient opéré une telle métamorphose, et changé du tout au tout une campagne qui auparavant ne disait à l'œil que peu de chose, l'amitié ne fut pas oubliée. Toujours fidèle au souvenir de son pauvre Édouard Richer, enlevé si jeune aux lettres et à l'affection de ceux qui l'aimaient, il fit élever à sa mémoire chérie, au sommet d'un coteau, un monument funèbre (1). C'est là que souvent, au coucher du soleil, il allait rêver de l'ami qui n'était plus, se remémorer des moments si doux qu'ils avaient passés ensemble, et le remercier du fond du cœur de l'avoir rappelé aux sentiments religieux.

Tout à fait revenu de la gloire littéraire, dont il connaissait si bien par lui-même tout le néant, c'est dans ce gracieux asile qu'il allait oublier, quand revenait la belle saison, le tracas des affaires, et se soustraire le plus qu'il pouvait aux ennuis d'une place qui ne lui offrait plus d'attrait depuis qu'il avait atteint le but qu'il s'était proposé, et qu'il ne lui était plus laissé d'y faire le bien. Vivant de la vie si douce des champs dans cette campagne dont il faisait avec tant de charme et de bonhomie les honneurs aux personnes qui allaient

(1) Ce monument est tout en granit et consiste en un socle surmonté d'une croix. Il peut avoir de huit à neuf pieds de hauteur. Sur le socle est gravée cette épitaphe :

MEMÆ
EDOUARDI RICHER
DEDIC.

ILLI AUTEM DEDIT
DEUS DICERE EX
SENTENTIA
Sap. C. VII, V. 15.

OBIIT 21 JANU. 1834.

Digitized by Google

le visiter, il aimait à s'y voir entouré de sa nombreuse famille, dont il était l'âme, et qu'il savait attirer à lui autant par la bonté de son cœur que par les agréments de son esprit.

L'homme de talent transformé en bon campagnard et devenu membre du conseil municipal de son bourg, ne tournait plus ses idées que vers les embellissements à faire à son petit domaine, ou bien ne s'occupait, risiblement fier qu'il était de sa nouvelle dignité, qu'à pousser son maire à faire réparer les anciennes voies de communication qui se trouvaient dans un assez triste état. Il était aussi plaisant de le voir discuter gravement avec son jardinier, qui, sous le rapport de son métier, se croyait un personnage très-compétent, les travaux qu'il était dans l'intention de faire, et quelquefois de baisser pavillon devant lui, quand celui-ci venait à lui prouver, avec tout l'aplomb d'un artiste ayant la conscience intime de son infaillibilité, que ce qu'il lui proposait était contre les règles. Le philosophe, comme un humble écolier qui reconnaît la supériorité de son maître, abandonnait alors son avis et s'en référait docilement aux lumières de son conseiller.

Cette vie toute de laisser-aller avait un charme inappréciable à ses yeux. Il se sentait heureux de la mener, et trouvait dans le calme des champs, auprès de son excellente compagne et de sa famille, un bonheur que l'on ne rencontre que bien rarement dans le sein des villes. Aussi était-ce une vive contrariété pour lui, quand ses travaux ou l'hiver le forçaient de rentrer à Nantes. Il ne se séparait qu'avec peine de ces lieux qu'il aimait tant. Mais que vînt à briller un beau jour, avec quel plaisir ne retournait-il pas visiter sa jolie maison des champs, dans la compagnie d'un ou deux amis, et y passer quelques douces heures.

Dans le courant de mon travail, quand l'occasion s'en est présentée, j'ai çà et là, chemin faisant, donné quelque idée de ce qu'était L.-F. de Tollenare; mais je n'ai pas dit l'homme tout entier. Je vais maintenant chercher à le faire mieux connaître, et à prouver que, s'il était supérieur par les qualités de l'esprit, il n'était pas moins recommandable sous le rapport de celles du cœur.

L.-F. de Tollenare avait été partagé libéralement par la nature. Peu de personnes ont été douées de qualités aussi aimables et aussi solides. Il tenait les unes de son caractère, les autres de la réflexion et de l'étude. A beaucoup d'esprit et de pénétration il joignait une

Digitized by Google

grande bonté d'âme. Aucun n'avait l'art d'obliger avec plus de délicatesse, et de plus aimer à rendre service. Laborieux par goût, il était l'esclave du devoir. Il se faisait aussi un point d'honneur de le remplir avec conscience. Il y avait en lui deux natures différentes. Flamand d'origine par ses aïeux et français par sa mère, il réunissait à la réflexion et à l'esprit observateur de l'homme du Nord, la vivacité et l'amabilité françaises. Peut-être est-ce à ces deux natures qu'il faut attribuer les traits particuliers qui le distinguèrent. Il était rare de trouver quelqu'un d'un meilleur conseil, et qui possédât plus que lui le tact des convenances. Il se faisait un vrai plaisir d'aider de ses lumières ceux qui y avaient recours. On pouvait d'autant plus se fier aux avis qu'il donnait, qu'ils étaient dictés par une haute raison.

L. F. de Tollenare était d'une grande sévérité pour lui-même, mais rempli d'indulgence pour les autres. Personne qui eût plus de modestie et qui se fît moins valoir de ce qu'il savait. Il cherchait, au contraire, pour se la faire pardonner, à dissimuler sa supériorité. Jamais, dans la conversation, il ne prenait de ton dogmatique. Loin de là, quand il lui arrivait d'exposer son opinion, il la présentait presque toujours sous la forme du doute, et prenait plus à cœur de faire briller les autres que de briller lui-même. Aussi est-il arrivé plus d'une fois à des gens superficiels qui avaient assisté à des entretiens où s'étaient traités devant eux des points d'une difficile solution, de le trouver au-dessous du mérite qu'on se plaisait généralement à lui accorder, parce qu'il était tout le premier à avouer, avec ingénuité, son insuffisance à les résoudre.

Doué qu'il était d'un esprit positif, il trouvait qu'écrire pour le seul plaisir d'écrire était une vanité puérile. Pour lui, il ne prenait jamais la plume que pour chercher à propager quelque vérité ou à faire connaître quelque nouvelle découverte. Il prétendait d'ailleurs que l'homme de lettres devait, avant tout, compte de ses veilles à la société, et qu'il était tenu par devoir de l'en faire profiter.

Le même homme qui souvent abordait avec un talent supérieur les calculs de finance les plus ardus, les questions de commerce ou d'administration les plus compliquées, et qui, parfois aussi, avait traité, comme s'il en avait fait l'unique étude de sa vie, les points les plus abstraits de la philosophie, était celui qui avait un des mieux conservé ces vieilles traditions de l'aimable causerie française que nous enviaient tant autrefois les étrangers, et qui malheureusement

Digitized by Google

va se perdant de plus en plus tous les jours. Il savait unir, dans sa conversation, qu'il avait plus que personne l'art de rendre agréable, l'enjouement à la grâce, le savoir à la légèreté. Il n'était pas de narrateur qui contât mieux, et sût donner un tour plus piquant et plus original à ses récits. Si parfois une légère teinte d'ironie perçait dans ses discours, il avait le talent de la racheter par beaucoup de tact et une exquise politesse. Plein de courtoisie et de convenance auprès des dames, il avait dans leur société cette urbanité qu'elles ne sont plus guère accoutumées à retrouver aujourd'hui dans le monde. Ces brillants avantages et cette aristocratie de manières, si rares en province, il les avait puisés dans les cercles de la haute société de Paris et dans ses relations avec des hommes du plus grand mérite, dans l'intimité desquels il avait vécu.

Si l'on s'étonne, et que l'on demande comment il était parvenu à réunir en lui des qualités si diverses et qui semblent souvent s'exclure, la réponse à cette question est bien simple. L.-F. de Tollenare, en même temps homme du monde et homme de cabinet, avait étudié avec un égal succès et les livres et les hommes qui, dans ses différents voyages, tant dans l'ancien que dans le nouveau monde, s'étaient présentés à lui sous tant de points de vue différents. Vrai Allemand par la réflexion et par sa ténacité à l'étude, il travaillait assez souvent jusqu'à quinze heures par jour. Comme le poète, on aurait pu dire de lui qu'il possédait le secret de

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère;

car celui qui était capable de causer de futilités avec les dames, pouvait tout également s'entretenir avec les savants ou les économistes des points les plus difficiles de la science.

Plein d'aménité et de convenance avec tout le monde, il n'était personne d'une égalité de caractère plus grande, personne de plus poli ni de meilleur avec ses inférieurs, de plus indulgent envers ceux qui dépendaient de lui. Aussi en était-il aimé non comme un maître, mais comme un père. Jamais un commandement impérieux, jamais une parole dure ne sortait de sa bouche. La digne et excellente femme qu'il avait, et qui était, comme lui, un modèle de bonté et de bienveillance, ne pouvait s'empêcher de dire dans l'intimité aux personnes de sa connaissance : « Non, je ne sais pas un » être meilleur que de Tollenare. Je ne lui connais que des qualités » et pas un défaut. »

Digitized by Google

S'agissait-il de venir en aide à quelqu'un dans la peine, il s'empressait aussitôt de le faire ; ou bien fallait-il rendre quelque service, conseils, pas et démarches, rien ne lui coûtait. Il aurait remué ciel et terre pour parvenir à son but. Si quelquefois ceux qu'il voulait obliger, voyant toutes les peines qu'il se donnait, le priaient de se désister de leur affaire, il ne voulait pas y consentir, mais cherchait, au contraire, à leur prouver par de belles raisons que, bien loin de là, c'était un plaisir pour lui-même, une partie jouée dont il voulait sortir à son honneur.

Au reste, combien de gens, quoique sa fortune fût modeste, n'a-t-il pas aidés de sa bourse avec la plus grande générosité et le plus sincère désintéressement. Combien, qui l'ont déjà peut-être oublié, ne lui doivent-ils pas la position avantageuse dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. Bien qu'il ait été plus d'une fois payé d'ingratitude, chose qui, dans tous les temps, est assez commune, il ne se rebutait pas néanmoins de rendre service. On aurait dit que c'était un besoin pour son cœur.

Malgré tant et de si belles qualités, qui auraient dû le faire respecter et chérir, il est cependant pénible de dire qu'il compta plus d'un ennemi, qu'il trouva plus d'un dénigrateur. Quoique souvent on fût bien injuste à son égard, néanmoins, soit noble fierté de caractère, soit juste conscience de lui-même, jamais il ne descendit jusqu'à la plainte, jamais il ne se livra à ces mouvements d'impatience qui font bouillir le sang d'une trop légitime indignation. Au contraire, il semblait prendre en pitié ceux qui l'avaient méconnu, et ne nourrissait à leur égard aucun sentiment haineux. Si parfois il lui arrivait de parler de gens contre lesquels il avait quelques griefs, il le faisait sans aucune acrimonie, et était le premier à leur rendre justice pleine et entière, lorsqu'ils le méritaient.

Il est des hommes qui, même à leur insu, malgré leur affabilité et leurs bonnes manières, exercent sur l'esprit un certain prestige, une certaine fascination dont on ne peut se défendre. L.-F. de Tollenare était de ce nombre. Quoiqu'on se sentît naturellement entraîné vers lui, il y avait cependant dans sa personne quelque chose de digne qui vous imposait. Était-ce l'homme de bon ton, ou l'homme dont on ne pouvait méconnaître la supériorité réelle, qui réagissait ainsi sur vous ? Toujours est-il que, quand on le voyait pour la première fois, on éprouvait un certain embarras. Édouard Richer, qui était un homme

Digitized by Google

de mérite à qui rien ne faisait illusion, m'a avoué qu'il avait, pendant quelque temps, ressenti une semblable impression, et que ce ne fut que quand il eût appris à juger, par une liaison plus intime, combien de grâces de l'esprit et de délicatesse de cœur se cachaient sous ces apparences, qu'il se sentit enfin plus à l'aise.

C'était aussi ce qui faisait dire à un autre de ses amis qui avait joui d'une haute position dans le monde, et qui savait par expérience ce qu'il y avait dans la personne de L.-F. de Tollenare de dignité sans affectation, de profonde connaissance du cœur humain, de finesse et d'élévation dans l'esprit, que, s'il avait jamais été roi, il l'aurait pris pour premier ministre. Il était, en effet, grâce à ses hautes capacités, de l'étoffe dont on fait les bons ministres. Et qui sait là où il serait parvenu, si, au lieu de lui être contraire et d'avoir brisé son avenir, la fortune lui avait souri. Peut-être eût-il été un de Villèle ou un Casimir Périer.

Une chose qui, aux yeux de beaucoup de gens, pouvait jeter jusqu'à certain point quelque ombre sur ses belles qualités, c'était le penchant à une moquerie fine qui perçait de temps à autre dans sa conversation, et qui, au lieu de prendre les choses de ce monde au sérieux, les envisageait sous un point de vue à lui particulier, et les dépouillait de tout leur prestige. Il y a en général quelque chose qui fait mal et cause une certaine gêne dans cette manière ironique de juger chez un homme dont on est obligé de reconnaître la supériorité, *quand même*. On craint que cette supériorité, qu'on ne peut contester, ne soit dans ses mains une arme à double tranchant, qu'il ne retourne contre vous, et que le *free-thinker* traitant si cavalièrement les opinions reçues, ne vienne à vous traiter vous-même avec le même sans-façon. Cependant, je dois le dire ici à sa louange, s'il était peu d'hommes qui se fissent moins d'illusion sur les choses auxquelles on est généralement convenu de donner une valeur imaginaire, il n'en était pas, en revanche, un seul qui, comme je l'ai déjà dit, fût plus indulgent pour autrui, et qui se permît moins de porter sur le prochain de jugements sévères. En cela, il ne faisait qu'obéir à la bonté naturelle de son cœur et à un esprit de charité qui aurait craint de causer le moindre ennui à quelqu'un.

Si, d'un côté, L.-F. de Tollenare avait été libéralement doté par le ciel des dons de l'esprit, d'un autre côté, il n'avait pas été moins bien traité par la nature. Il était d'une taille avantageuse et bien faite. Quoi-

Digitized by Google

que ses traits fussent assez forts, il avait cependant une physionomie agréable, des yeux fins et pénétrants où brillaient à la fois l'esprit et la bonté de son cœur, un front élevé qui attestait d'une haute capacité, un air d'aisance et de dignité naturelle répandue dans toute sa personne. Tout, enfin, dénotait en lui un de ces hommes qui sortent de la ligne ordinaire. C'était un vrai *gentleman*, aux manières aisées, un de ces êtres privilégiés qui n'ont rien de vulgaire. Personne n'était doué d'un meilleur ton, ni plus scrupuleux observateur des convenances sociales. Quoique dédaignant les futilités de la mode, il était toujours d'une mise simple et soignée. Lancé bien jeune encore dans le grand monde, il y avait acquis cette exquise politesse qu'il sut conserver, sans aucune affectation, jusque dans la vieillesse. A l'âge de soixante-cinq ou six ans, il était encore l'homme aimable et distingué qui faisait oublier son âge par les grâces de son esprit, resté toujours jeune.

Dans le portrait que je viens ici de tracer de lui, tout flatté qu'il paraisse, je n'ai cependant été que juste. L'amitié que je voueis à cet homme vraiment remarquable, dont la ville de Nantes ne peut qu'être fière, ne m'a pas aveuglé. J'aime à croire qu'aucun de ceux qui ont vécu dans son intimité, n'infirmera le jugement que j'en porte. Quelques-uns pourront même trouver que j'ai été loin de tout dire, et qu'il y a certains traits de son caractère que je n'ai pas fait ressortir assez. Je conviens sur ce point, en toute humilité, de mon insuffisance, et laisse à de plus habiles que moi à combler cette lacune.

Si maintenant je venais à juger L.-F. de Tollenare comme écrivain, je dirais qu'il est correct, par, bon logicien et profond penseur; qu'il respecte la langue autant que personne, et n'affecte aucun de ces néologismes qui la défigurent aujourd'hui; que son style va droit au but, et n'étouffe pas l'idée sous les mots. Un reproche qu'on pourrait peut-être lui adresser, avec quelque raison, c'est de trop s'abandonner à sa facilité, de ne pas assez soigner son style, et d'affectionner par goût, comme les Allemands, les longues périodes semées de phrases incidentes, qui ne sont pas d'un heureux effet. En général, homme de raisonnement avant tout, il veut plutôt convaincre que plaire. Cependant, quand son sujet le comporte, il s'élève parfois à la poésie dans ses descriptions, et prouve par là que, s'il avait voulu viser à l'effet, il l'aurait pu facilement. Un style

Digitized by Google

dans lequel son talent brille du plus vif éclat, c'est le style épistolaire. Rien de délicieux et souvent d'original, par la pensée, comme ses lettres intimes. On y retrouve l'homme aimable, qui ne discute plus, mais qui laisse parler son cœur et son esprit avec un charmant abandon.

Jusqu'à l'âge de soixante-sept ans, L.-F. de Tollenare, qui était d'une constitution forte et d'un tempérament robuste, n'avait encore ressenti aucune des infirmités compagnes inséparables de la vieillesse. Il jouissait alors d'une santé florissante. Nul symptôme précurseur n'était encore venu annoncer, ni même faire pressentir l'affreuse maladie qui devait plus tard le conduire lentement au tombeau, et qui fut peut-être déterminée chez lui par ses grands travaux de cabinet. Cette maladie, connue en médecine sous le nom de *ramollissement du cerveau*, n'attaque que les personnes d'un certain âge, et ne pardonne presque jamais. On chercha, dans le principe, à la combattre par les moyens énergiques que la science médicale recommande en pareil cas. Quoique vivement attaquée, elle ne laissa pas cependant qûe de marcher toujours. L.-F. de Tollenare, voyant que tout ce qui avait été fait jusqu'alors n'avait en rien amélioré son état, alla consulter à Paris les premiers médecins. Ceux-ci le payèrent, comme ils ont toujours coutume de le faire, de grands mots, quand ils reconnaissent l'inutilité de leur art contre la nature. Il était comique de lui entendre raconter une consultation qu'il prit d'un des gros bonnets de la science, et la manière avec laquelle il le poussa au pied du mur par ses demandes narquoises. Il était, au reste, de la famille de Molière. Il croyait que les médecins étaient, en général, des hommes d'esprit. Il prenait même volontiers plaisir à leur conversation; mais il était sceptique au point de n'avoir pas une foi aveugle dans leur science.

Il passa quelques années dans un état de souffrances entrecoupé de quelques moments de répit. Son courage seul et sa haute philosophie le soûtenaient. Quand il vit enfin que sa maladie ne faisait qu'empirer de jour en jour, et ne lui permettait plus les travaux du cabinet, il sollicita sa pension de retraite, et dit pour toujours adieu à sa place de receveur des hospices.

Au milieu des misères auxquelles il était en proie, il fut frappé par une perte aussi douloureuse qu'imprévue. Son excellente femme,

Digitized by Google

à laquelle il était unie depuis près d'un demi-siècle, ce bon ange gardien, qui prévoyait tous ses besoins, qui souffrait de ses souffrances, et veillait sur lui comme une tendre mère sur son enfant, lui fut enlevée par le choléra dans l'espace de quelques heures. Elle était malheureusement d'autant plus susceptible de contracter cette cruelle maladie, que déjà depuis quelque temps, malgré toutes les précautions qu'elle prenait, sa santé était dérangée.

Quoiqu'il fût doué de beaucoup de force d'âme, ce coup terrible l'atterra. Il réagit sur sa pauvre organisation d'une manière d'autant plus funeste qu'il s'arma de plus de courage aux yeux du monde, et concentra en lui toute sa douleur. A partir de ce moment, il ne fit plus que baisser de plus en plus. Sa campagne, qui lui était auparavant si chère, et où il avait perdu celle qu'il aimait tant, cessa d'avoir des charmes à ses yeux. Elle lui rappelait de trop douloureux souvenirs. Il n'y allait plus que de loin en loin, quand sa santé délabrée le lui permettait, pour s'y repaître de ses regrets, ou aller prier, dans l'humble cimetière du bourg de Saint-Herblain, sur la tombe de celle qu'il avait perdue. C'est là que lui-même avait fixé sa place, et que, de son vivant, il avait fait construire sa tombe près de la sienne, pour que la mort ne séparât pas ceux qui avaient été si unis sur la terre.

Bien que foncièrement religieux, il n'était cependant pas encore pratiquant. Il aimait toujours à nourrir son esprit de la philosophie de Swedenborg, et cherchait des consolations à ses maux dans la lecture des livres saints, pour lesquels il professait le plus profond respect. Mais un de ses amis, qui avait été frappé du même malheur que lui, et qui, jusqu'à un certain point, avait partagé ses opinions, étant revenu à d'autres sentiments, et ayant fait un complet retour au catholicisme, il en fut fortement ébranlé. Ce qui contribua encore davantage à le faire entrer dans cette voie, ce furent les visites du respectable curé de Notre-Dame-de-Bon-Port, dont la douce piété, sans rigorisme, l'édifia et trouva le chemin de son cœur.

Rien n'est plus touchant que la correspondance qu'il entretint à ce sujet avec son ami. On y voit le patient qui, comme Job, supporte avec résignation les souffrances que Dieu lui a envoyées, l'âme affligée qui paie son tribut de regrets à ceux qu'elle a perdus, et qui ne nourrit et ne forme d'autre vœu que celui de se réunir à eux un jour. Disant un solennel adieu à toutes les idées religieuses, mais hétérodoxes, dont son esprit était imbu auparavant, il adore, il

Digitized by Google

se repent, il implore la miséricorde de Dieu, et n'a plus d'autre pensée que de suivre la voie que lui ont tracée les êtres qu'il aimait tant, et qui l'ont précédé dans la tombe. La seule crainte qu'il ait, c'est de ne pas ressentir assez vivement dans son cœur la conviction des vérités de la foi catholique, c'est de ne pas être assez touché par elles. Le combat qui se livra alors chez lui entre ses idées antérieures et les idées nouvelles qui se faisaient jour dans son âme, et qu'il se sentait entraîné à embrasser, fut long et pénible. Plus d'un doute vint l'assaillir. Avant de prendre une résolution définitive, un homme de réflexion et de raisonnement comme lui est toujours lent à se déterminer. Il se méfie de lui-même, et ce n'est qu'après avoir bien pesé le pour et le contre des choses qu'il finit par se rendre.

Enfin, les discours pleins d'onction, la douce charité et les vertus évangéliques du vénérable curé de Notre-Dame-de-Bon-Port l'emportèrent non sur ses doutes, car personne au monde n'était plus convaincu que lui des vérités du christianisme, mais sur sa manière particulière de les entendre et de les pratiquer. Il fit, à cette occasion, une profession de foi remarquable. Il regrette d'avoir été si longtemps éloigné de la religion catholique, dans laquelle il était né. Il déclare qu'il y retourne avec la plus entière conviction et sans aucune arrière-pensée, demande pardon à Dieu de ses erreurs, et confesse qu'il abandonne pour toujours la doctrine du théosophe suédois, qu'il reconnaît avoir bien aimée, étudiée même avec plaisir, et que c'est à elle qu'il a l'obligation de l'avoir ramené à la religion du Christ.

Quelque grand que soit notre esprit, quelque belle que soit notre intelligence, l'un et l'autre sont comme la beauté, ils tiennent à bien peu de chose. Une maladie, le moindre accident, suffisent quelquefois pour nous les ravir. C'est un viager que peut nous retirer à sa volonté Celui de qui nous les tenons. L. F. de Tollenare était réservé à faire la fâcheuse expérience de cette triste vérité.

Cinq ou six mois avant sa mort, il ne fit plus que végéter misérablement, et se vit s'en aller en détail. Ses jambes lui refusèrent le service, sa vue s'affaiblit au point qu'il ne voyait presque plus, son ouïe devint rebelle ; mais, chose encore plus triste à dire, de temps à autre sa belle intelligence eut des éclipses. Quand ses maux lui laissaient quelque répit, elle reparaissait encore tout entière. C'est alors que l'on retrouvait de nouveau en lui l'homme bon et sensible

Digitized by Google

qui n'avait que des paroles affectueuses pour ses parents et pour ses amis. Cependant, en voyant le triste état auquel il était réduit, il ne laissait pas de demander chaque jour au ciel, qui le soumettait à de si rudes épreuves, de le retrancher de cette terre, où il n'avait plus pour unique lot que la souffrance. Le ciel prit enfin pitié de lui, et, le 20 décembre 1853, il termina, après avoir reçu les secours de la religion, une vie qui avait été si bien employée.

Quoique depuis longtemps il se fût retiré de la société, sa mort ne laissa pas cependant d'y faire sensation. Un nombreux cortége s'empressa à lui rendre les derniers devoirs. Dans ce moment solennel, tout le monde se plut à l'envi à payer un juste tribut de regrets à sa mémoire, et à se rappeler non-seulement l'homme doué d'un esprit vaste et d'un caractère aussi charmant qu'aimable, mais encore l'habile économiste et l'ardent ami de l'humanité.

Selon ses désirs, ses restes mortels furent transportés dans l'humble cimetière de Saint-Herblain. Une épitaphe modeste atteste seule aujourd'hui le passage sur la terre de cet homme de bien, dont le nom devrait vivre dans le souvenir de ses concitoyens autant que le magnifique hôpital de Saint-Jacques, dont sa ville natale a été enrichie par ses soins.

LIDENER.

ERRATUM. — Page 194, ligne 8, au lieu de : des Noual de la Logrie, lisez : *des Denoüel de la Loyrie.*

Digitized by Google

LES OISEAUX ET LE HIBOU.

FABLE.

Le Pinson, le Serin, le Linot, le Bruant,
Se disputaient le prix du chant:
Avec chaleur chacun plaidait sa cause,
Faisait valoir un titre à ses yeux concluant:
On choisit pour juger la chose
— Je laisse à deviner, lecteurs, quel virtuose.... —
Un Chat-huant.
Jamais autre hibou n'eut pareil privilége.
Les quatre concurrents perchés sur un bois mort,
Près du noir tribunal où notre juge siége,
A leur gosier donnent l'essor.
Mais le pauvre Hibou, que le sommeil assiége,
Pendant tout ce concert, ferme l'œil et s'endort.
Un cri plus perçant et plus fort
Vient frapper son tympan, et soudain le réveille.
« Ah! maintenant, dit-il en se frottant les yeux,
Prononcer ce n'est pas merveille!
Ce dernier — si le ciel m'a donné de l'oreille —
Sans contredit chante le mieux. »
Or, ce musicien aux sons mélodieux
N'était autre qu'une Corneille....

Ami lecteur, pourquoi crier holà?
Je connais mainte Académie
Qui prononça jadis, sur ses bancs endormie,
Des jugements de cette force-là.

L'abbé LAMONTAGNE.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

RÉCITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE. — DEUXIÈME PÉRIODE : LES MÉROVINGIENS (1). — *Par* J.-A. COURGEON, *professeur agrégé d'histoire.— Un vol. in-12.—Paris, librairie de L. Hachette et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14. — Nantes, librairie Aud Guéraud et Cie. — Prix : 3 fr. 50 (chaque volume se vendra séparément).*

Nous nous sommes déjà plu à rendre hommage, dans cette *Revue*, au talent d'exposition avec lequel M. Courgeon (de Nantes) présente le récit fidèle, animé, intéressant, de nos annales nationales et s'attache à en mettre le tableau à la portée des jeunes intelligences, auxquelles il a voulu surtout s'adresser : le savant et consciencieux professeur continue, avec une louable persévérance, l'œuvre que sa patience a entreprise, et que l'estime publique a si favorablement accueillie. Il offre aujourd'hui à ses nombreux lecteurs un nouveau recueil de *Récits*, qui ne le cèdent à ceux du premier volume ni pour l'importance des faits, ni pour la clarté limpide et attrayante de la narration.

Son livre embrasse toute la période mérovingienne, c'est-à-dire, qu'il s'étend de l'avénement de Clovis à celui de Pepin le Bref, de l'année 481 à 752, l'espace environ de trois siècles.

Ces trois siècles contiennent trois grands faits : 1° la fondation de la monarchie franque, établie sur deux bases solides et puissantes, l'armée et le catholicisme ; 2° le règne des maires du palais, sauvant la monarchie que la faiblesse des rois laissait périr ; 3° l'intronisation de la famille carolingienne, race forte, neuve, vigoureuse, appelée à restaurer la royauté, qu'elle va jusqu'à décorer de la pourpre impériale et du sceptre des Césars.

La physionomie de Clovis nous paraît esquissée avec beaucoup de bonheur par M. Courgeon. Il y a longtemps qu'on a fait justice des traditions mensongères qui nous représentaient le fondateur de la monarchie franque comme une sorte de Louis XIV, recevant les hommages de sa cour, entouré de pompe et de majesté, et présidant quelque lit de justice, le diadème au front, le manteau d'hermine et de velours sur les épaules. C'était bien autre chose, que ce chef de tribus sauvages, effrénées, qui s'enorgueillissaient du nom de *farouches* (wrong), ne respiraient que la guerre, ne vivaient que de pil-

(1) Voir, pour le compte rendu du 1er volume, la *Revue des provinces de l'Ouest*, première année, p. 222.

Digitized by Google

lage ! Clovis n'est qu'un barbare : seulement, il a plus de pénétration, de ruse, de volonté suivie que les hordes guerrières qu'il entraîne sur ses pas. Peut-être même a-t-il plus de cœur ; peut-être aime-t-il sincèrement cette douce et pieuse Clotilde, qui doit le convertir au vrai Dieu ; peut-être est-il vraiment touché d'un respect profond pour le vénérable évêque de Reims ; peut-être enfin comprend-il tout ce que lui impose de devoirs le titre glorieux de *Fils aîné de l'Église*. Je veux croire aussi que l'eau du baptême, en coulant sur la tête du fier Sicambre, a régénéré son âme, adouci ses penchants brutaux, amolli ce courage implacable et indompté, refoulé ses instincts criminels. Mais il n'en est pas moins, aux yeux de l'historien, un de ces hommes qui étonnent, qui effraient, et qu'on ne saurait aimer. M. Courgeon, en le représentant sous des traits qui se rapprochent de ceux que nous nous sommes crayonnés en nous-même, nous paraît donc dans le vrai, et nous le félicitons de propager, après Augustin Thierry, cette manière nouvelle, et, selon nous la seule juste, de comprendre et de peindre le fondateur de la monarchie française.

Le drame terrible du massacre des fils de Clodomir est raconté par M. Courgeon en termes simples et unis, qui en rendent encore plus saisissante la hideuse réalité. Ces lignes valent la peine d'être citées :

« Clotilde était venue à Paris avec les trois petits princes, et elle semblait avoir l'intention d'y faire un assez long séjour. Childebert envoya aussitôt un message secret au roi de Soissons. « Notre mère, lui mandait-il, a pris » sous sa garde les fils de notre frère Clodomir, et c'est sa volonté bien ar- » rêtée qu'ils héritent du royaume de leur père. Viens donc me trouver » promptement à Paris, pour que nous avisions de concert au parti qu'il » convient de prendre à l'égard de nos neveux. Faut-il leur couper les che- » veux et les réduire à la même condition que le reste du peuple, ou bien » vaut-il mieux les faire périr, afin de pouvoir ensuite nous emparer des » États de notre frère ? » Loin de repousser une si horrible proposition, Clotaire l'accueillit avec une joie farouche. Il se hâta donc de quitter sa capitale et accourut au palais des Thermes, demeure ordinaire du roi de Paris, pendant que ce dernier, pour détourner les soupçons, faisait répandre le bruit que le but de son entrevue avec Clotaire était de mettre les fils de Clodomir en possession de l'héritage paternel. Après avoir conféré ensemble, les deux frères firent prier la reine de leur envoyer leurs neveux, qu'ils voulaient, disaient-ils, élever sur le pavois, en présence de tout le peuple. Clo-

Digitized by Google

tilde ne se doutait nullement de ce qui se tramait. Elle s'empressa donc d'accéder à cette demande, et, en prenant congé de ses petits-fils : « Je » croirai, leur dit-elle, n'avoir pas perdu mon cher Clodomir, si je vous vois » monter à sa place sur le trône. » Les trois enfants partirent aussitôt pour le palais des Thêrmes. A peine y furent-ils entrés qu'on éloigna d'eux les gens de leur suite et leurs gouverneurs, qui furent gardés à vue, tandis qu'on les conduisait eux-mêmes dans un appartement séparé. En même temps, Childebert et Clotaire dépêchaient vers la reine un gallo-romain, nommé Arcadius. Il était petit-fils du célèbre Sidoine Apollinaire, et son père, comme nous l'avons dit plus haut, avait vaillamment combattu à la tête des Arvernes dans les champs de Vouglé; mais, par une bassesse de sentiments, qui forme un triste contraste avec une si noble origine, il s'était voué corps et âme au roi de Paris, pour être l'exécuteur servile de ses volontés et, au besoin, de ses crimes. Cet homme, dès qu'il parut devant Clotilde, lui présenta des ciseaux et une épée nue, symbole expressif de la terrible alternative qu'il avait ordre de lui proposer : « Reine, lui dit-il, tes fils, nos maîtres, » attendent que tu leur fasses connaître ta volonté sur la manière dont ils » doivent traiter les enfants de Clodomir. C'est à toi de décider de leur sort. » Lequel préfères-tu, qu'ils vivent avec les cheveux coupés ou qu'ils meu- » rent? » A ces paroles, à l'aspect de l'épée et des ciseaux, Clotilde, hors d'elle-même et comme égarée par la douleur, s'écria : « S'ils doivent être » privés de la couronne, j'aime mieux les savoir morts que tondus! » Arcadius ne lui donna pas le temps de rétracter cette exclamation imprudente. Il revint en toute hâte dire aux deux rois : « Achevez ce que vous avez com- » mencé; la reine y consent. » Les petits princes se trouvaient en ce moment près de leurs oncles. Clotaire, aussitôt, se saisit de l'aîné, le renverse à terre et lui plonge son poignard dans le cœur. Le cadet, tout éperdu, court se jeter aux genoux de Childebert, et le conjure, en pleurant et en sanglotant, de lui sauver la vie. Tout féroce qu'il était, Childebert se sentit ému du désespoir de ce pauvre enfant, et, ne pouvant lui-même retenir ses larmes, il supplia le roi de Soissons de ne point passer outre et de se contenter d'une seule victime. Alors Clotaire, les yeux étincelants de rage : « Quoi! répon- » dit-il, c'est toi qui m'as poussé à cette action, et déjà tu recules! Livre-moi » cet enfant, ou tu vas mourir à sa place. » Effrayé de cette menace, Childebert n'osa pas défendre plus longtemps son neveu. Il le repoussa loin de lui et l'abandonna à Clotaire, qui l'eut bientôt étendu sans vie à côté du cadavre de son frère. Quant au troisième, nommé Clodoald, il aurait infailliblement subi le même sort, si quelques hommes courageux, pénétrant de vive force dans l'appartement où se passait cette scène affreuse, ne l'eussent dérobé à la furie du roi de Soissons. Toute la suite des jeunes princes fut massacrée le jour même par les satellites de Childebert et de Clotaire. Puis ce dernier, montant à cheval, reprit tranquillement la route de son royaume. »

Digitized by Google

C'est avec le même charme de simplicité naturelle et attachante que M. Courgeon nous peint l'histoire de la reine Galsuinte, « cette douce et mélancolique figure, a dit Thierry, qui traversa la barbarie mérovingienne, comme une apparition d'un autre âge » : puis son pinceau s'étudie à reproduire au vif, et sous les couleurs sombres qui leur conviennent, les longues périodes de guerres civiles, inaugurées par Brunehaut et Frédégonde et qui ne se terminent qu'à la bataille de Testry, en 687.

Quelques figures pieuses de moines ou de femmes vouées à la religion se dessinent dans cette période, ainsi que plusieurs physionomies littéraires, qui ne sont pas sans intérêt. On se repose, à les contempler, des luttes sanglantes, des massacres, des meurtres, des crimes. Parmi les premières nous voyons rayonner celles de saint Martin de Tours, qui introduisit en Gaule la vie cénobitique; de saint Maur, fondateur de l'abbaye de Glaufeuil, où il établit la règle de saint Benoît; de saint Colomban, ce courageux apôtre, qui, débarqué de l'Irlande sur les côtes de l'Armorique avec une milice généreuse, fonda le monastère de Luxeuil, dans les solitudes boisées et montagneuses des Vosges.

M. Courgeon nous fait assister, par la netteté de son style et l'heureux choix des détails, au spectacle, pour ainsi dire, présent de ces saintes entreprises. Mais c'est principalement sur le récit de la vie de sainte Radegonde, successivement captive et épouse de Clotaire, l'indigne mari de cette femme admirable, que notre savant collègue a répandu un charme exquis d'intérêt et de fraîcheur.

Les littérateurs de cette époque barbare sont l'historien Grégoire de Tours et le poète Fortunat : leur biographie est tracée avec beaucoup de soin par M. Courgeon, et leurs œuvres appréciées avec infiniment de raison et de goût. C'est un dédale pénible que celui de l'histoire des rois fainéants, ces princes sans nom et sans autorité, ces monarques en lisière, dont l'épée était en quelque sorte une quenouille et le sceptre un hochet : on se perd, d'ordinaire, et les enfants surtout y ont grand'peine, dans l'inextricable réseau des faits mal définis et mal joints de cette affligeante période. Le livre de M. Courgeon, dont la clarté est, avant tout, le suprême mérite, nous conduit par la main, tous tant que nous sommes, grands et petits, au travers de ce labyrinthe, et nous y fait une voie facile et suivie. Il amuse même notre curiosité par le récit pittoresque de la fondation

Digitized by Google

de l'abbaye de Saint-Denis, due à la générosité de Dagobert; et comme, bon gré mal gré, toute pensée railleuse mise à part, la popularité s'obstine à unir la mémoire de l'orfèvre saint Éloi à celle de ce bon monarque, la biographie du ministre occupe une assez bonne part dans celle du roi.

La bataille de Testry est un fait capital dans notre histoire. « Elle assure enfin à l'Ostrasie, dit M. Courgeon, la prééminence sur la Neustrie, sa vieille rivale. » L'on peut dire, en outre, que le bourg obscur de la Picardie, où la rencontre eut lieu entre Bertaire et Pepin d'Héristal, fut comme la tombe de la dynastie mérovingienne et le berceau du pouvoir royal des Carolingiens. M. Courgeon a donc bien fait de donner au récit de cette lutte si importante une étendue qu'on regrette de ne pas rencontrer dans des histoires plus volumineuses que la sienne.

C'est à partir de ce moment que commence la grandeur des princes sur lesquels Charlemagne répandra la splendeur de son nom et de ses œuvres : nous entrons dans une ère nouvelle : de nouveaux acteurs vont se produire sur la scène historique : de nouveaux besoins poindront parmi les peuples plongés jusque-là dans l'ignorance ; mais, avant de passer outre et de s'avancer sur un terrain encore inexploré, n'est-il pas naturel de se rendre compte de la route parcourue, et de juger, dans une vue d'ensemble, les hommes et les événements qui ont passé sous les regards curieux de quiconque étudie l'histoire de son pays ? C'est ce que M. Courgeon a cru devoir faire. Avant de dire adieu aux Mérovingiens, pour s'occuper plus exclusivement de Charles Martel et de sa descendance, il consacre un *récit* tout entier aux mœurs et coutumes de la Gaule franque sous les Mérovingiens ; il donne d'amples et intéressants détails sur les insignes de la royauté de la première race, les grands officiers du palais, les assemblées nationales, l'administration de la justice, la législation, l'état des armées, les diverses classes de la population, le clergé, les costumes divers de la race franque, la chasse, les jeux publics, les festins, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les lettres, et il ne prend congé de son sujet et de ses lecteurs qu'après avoir bien fait saisir tout ce que ce concours de faits établit de différence entre la période qui se termine et celle qui va commencer.

Eugène TALBOT.

Digitized by Google

TESTAMENT

DE

FRANÇOIS DE LA NOUE,

AÏEUL DE LA NOUE BRAS-DE-FER.

(26 *juillet* 1537.)

On nomme *Noue* ou *Noe* un lieu bas, humide, peu incliné et qui sert néanmoins d'égout aux terrains supérieurs: dans les pays couverts, peu accidentés et à sous-sol argileux, tels que le département de la Loire-Inférieure, les petites dépressions de terrain de ce genre se rencontrent à chaque pas; aussi beaucoup de localités s'y appellent-elles la Noue ou la Noe. Plusieurs familles, qui paraissent étrangères les unes aux autres, ont porté ce nom; la plus distinguée de toutes est celle qui a produit le fameux la Noue surnommé *Bras-de-fer*. Elle tirait son nom de la terre de la Noe, en la paroisse de Fresnay-en-Retz; Bras-de-fer ayant hérité, du chef de sa mère, de la terre de Briord, en la paroisse du Port-Saint-Père, on le nomma souvent la Noue-Briord, pour le distinguer des autres, et ce nom composé passa même à sa terre.

Le premier de cette famille connu par filiation suivie, est Guillaume de la Noe, qui vivait à la fin du XIVe siècle. En 1408, il rendit aveu à la seigneurie de Loyaulx, de ses terre, fief et juridiction de la Noe, s'étendant aux paroisses de Fresnay et de Sainte-Pazanne; cette pièce existe encore aux archives de la Chambre des comptes. Il fut père de Maurice et de Jeanne de la Noe. Celle-ci fut mariée avec Jean de Bazoges, seigneur de Briacé, du Chêne, de la Salle, de la Haye, du Plessix et du Loroux, en la paroisse du Loroux-Bottereau, et des Montils, en la paroisse de Vallet. Il était frère de Jeanne de Bazoges, mariée à Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne.

Maurice de la Noe, seigneur de Guibretoux, en Fresnay, et de la Boissière, en la paroisse dudit nom, vivait de 1427 à 1456; il fut père d'Olivier, qui suit, et de Jean, dont on fait descendre les seigneurs de Vair et de Bogar, qui ont donné plusieurs conseillers au Parlement de Bretagne, et qui

Digitized by Google

s'étaient fixés dans l'évêché de Tréguier, où ils existaient encore il y a peu d'années.

Olivier de la Noe, seigneur dudit lieu, de Guibretoux, de la Chinardière, de la Boissière et de Toulon, en la paroisse de Nozay, vivait en 1463; il épousa Jeanne de Laval, fille de Gui de Laval, seigneur de Loué, chambellan du roi Charles VII, puis gouverneur et sénéchal d'Anjou pour le roi de Sicile, et de Charlotte de Sainte-Maure. En 1481, Jeanne de Laval était veuve, et tutrice de François de la Noe, son fils, dont nous donnons le testament ci-dessous.

François de la Noe se distingua dans les guerres d'Italie, sous les maréchaux de Rieux et de Gié; puis, de retour dans ses terres, il épousa Madeleine de Châteaubriant, dame de Chavannes, fille de René de Châteaubriant, comte de Casan au royaume de Naples, baron de Loigny, vicomte de Remasart, seigneur du Lion-d'Angers et des Roches-Baritaut, et d'Hélène d'Estouteville.

Il en eut:

François de la Noe, seigneur dudit lieu, de Chavannes, du Loroux-Bottereau, etc., qui mourut avant son père, et qui avait épousé Bonaventure L'Espervier (1), dame de Briord, dont il eut:

1° François de la Noe ou de la Noue, 3e du nom, né en 1531, qui fut le célèbre Bras-de-Fer.

2° Marguerite-Claudine de la Noe, qui épousa, en 1556, Jacques Le Porc de la Porte, seigneur de Larchat près Fougères, de la Barillière et du Plessix en Casson, de Villeneuve et du Moulin en Nort, baron de Charmes et de Vezins en Anjou. On peut voir son triste sort, et celui de ses enfants, dans la *Vie de François, seigneur de la Noue,* son frère, par Moyse Amiraulf, pag. 313 et suiv. (A Leyde, chez Jean Elsevier, 1661, petit in-4°.)

Bonaventure L'Espervier était fille aînée et principale héritière de François L'Espervier et d'Anne Goujon de Matignon; elle avait pour sœur puînée Perrine L'Espervier, mariée avec Claude de Bouillé. Leur père, étant devenu veuf de bonne heure, se dégoûta du monde et, à l'âge de 38 ans, pris l'habit de l'ordre de Saint-Dominique dans le couvent des Frères prêcheurs de Nantes; il le porta pendant quarante ans et mourut en 1556.

Ce François L'Espervier, avant sa profession monastique, était un des plus riches gentilshommes de Bretagne; il était seigneur de la Bouvardière en Saint-Herblain, de Briord en Port-Saint-Père, de la Chapelle-sur-Erdre, de la Verrière en Saint-Donatien, de l'Épine-Gaudin en Saint-Julien-de-Concelles, du Plessix-Raffré en Saint-Didier, évêché de Rennes, etc., grand veneur et maître général des eaux et forêts de Bretagne. Il était fils unique d'Artur

(1) C'était la petite-fille du trésorier Pierre Landais.

Digitized by Google

L'Espervier et de Françoise Landais, fille unique du trésorier du duc François II; son père avait pour mère Marguerite de Montauban.

Quant à la postérité de François de la Noue, surnommé Bras-de-fer, et de Marguerite de Teligny, son épouse, elle est assez connue pour qu'il soit inutile de l'exposer ici (1).

TESTAMENT DE FRANÇOIS DE LA NOUE.

Au nom de la saincte et individue Trinité, Père, Fils et Sainct Esprit Amen. Nous François de la Noe seigneur du dict lieu, de Launay-Basouin, du Boisgreffier, de Lesemeuc, la Porte-Bernier et de la Bouexiere, estant à present detenu de maladie corporelle, mais la grâce à Dieu notre créateur sain d'entendement et pensée, considérant que pour le péché originel de nostre premier père il est establi à ung chacun de quelque estat, condition ou qualité qu'il soit mourir une fois en ce present monde imuable et inflexible, de quoi nul ne se peult exempter; et partant n'est chose plus certaine que la mort, ne chose plus incertaine que l'heure d'icelle; ne voulant decebder intestat, mais pourvoir au salut de mon âme et faire prier Dieu pour icelle et pour les âmes de mes père et mère, frères, sœurs, parents et bienfaiteurs trépassés et tous autres pour lesquels suis tenu et obligé; aussi ordonner et disposer à mon povoir des biens qu'il a plu à Dieu nostre père et créateur nous donner et prester en ce monde; fais et ordonne mes testament, ordonnance et derraine volunté en la forme et manière qui s'en suilt, révoquant et revoque tous aultres testamens par avant ceste heure faits. Et premier je donne ma dicte âme à Dieu mon père et créateur qui de sa grâce et bonté lui a pleu la faire et créer à son imaige et semblance, et la recommande très-humblement et dévotement à la benoiste et glorieuse vierge Marie mère de Dieu et advocate des pécheurs; à

(1) Christophe Brecel, l'ami de François de la Noue, était marié à Catherine du Chaffault, dont il n'eut que deux filles; l'une d'elles, Mathurine Brecel, eut en partage la terre de Clairmont, en la paroisse du Cellier, qu'elle porta en mariage à Jean Chenu, sr de Landernière et de Saint-Philbert.

Digitized by Google

monseig^r saint Michel et à tous les benoists saincts anges et archanges; à mons^r sainct Pierre et sainct Paul et à mons^r sainct Jehan-Baptiste, sainct Jehan l'Évangéliste; à mons^r sainct François et à mons^r sainct Sebastien; à madame saincte Anne et à la benoiste Marie-Magdelaine et à madame saincte Barbe, et généralement à tous aultres saincts et sainctes de paradis les suppliant et requérant lersque ma dicte âme sera départie de mon corps qu'il leur plaise la prendre et recepvoir et la conduire et mener en la gloire de paradis perdurablement. Et après que mon âme sera séparée de mon corps je veulx et ordonne mon dict corps estre porté en l'église de Nostre Dame de Fresnay-en-Rays et estre inhumé et ensepulturé au cueur d'icelle église au devant du grand autel, au lieu où mon père fut enterré. En la quelle église je nomme et establis ma sépulture, et veulx que en icelle église il soict dict pour moi deux cents messes de *réquiem*, et défends à mes héritiers et exécuteurs de non faire pompe funebre et grande assemblée à mon enterrement ne après icelui.

Item. Je donne aux Cordeliers de Nantes douze livres tournois et à frère Guillaume Saint-Ange, cordelier, qui m'a administré mes sacrements de saincte église, donne huict livres pour lui avoir mg habit.

Item. Je veulx et ordonne qu'il soit baillé aux curés et vicaires d'eglise de Fresnay qui ont esté depuis l'an mil-quatre-cent-quatre-vingt, commençant à la Sainct-Vincent, la somme de cinquante-cinq livres monnaie de Bretaigne, à en prendre châcun d'eulx par esgale portion selon les années qu'ils auront esté curés et vicaires; savoir aux curés ou leurs hoirs qui auront servi la cure d'eulx mesmes et aux vicaires ou à leurs hoirs quand elle aura esté servie par vicaires.

Item. Donne à la fabrique de la dite église pareille somme de cinquante-cinq livres dicte monnaie, une fois payées.

Item. Ordonne estre payé es héritiers d'un serviteur que prins en la ville de Vendosme pour estre mon cuisinier, qui depuis a demouré avec mons^r d'Angne, et avoict nom Denis, pour paiment de ses gaiges vingt livres tournois.

Item. Je ordonne estre payé à maistre Raphel medecin de Saulmur pour avoir par certain temps esté à panser et traicter ma feue fille et mon fils la somme de cinquante livres monnaie tournois.

Item. Et pour ce que par ci-devant mes sergents de Launay-Ba-

Digitized by Google

souin, du Bois-Greffier et du fief du Duc m'ont payé leurs rolles pour la plus part au desir des quittances qu'ils en ont et que est dicts rolles et es rollés rentier y auroit aulcuns raditz qu'ils disoient n'estre advenus par leurs deffaulx et coulpe, je veulx que l'on recherche comme sont advenus les dicts radits, affin que s'ils ne sont advenus par leurs deffaulx et coulpes, l'on leur fasse satisfaction de ce qu'ils ont payé des dits radits sur ce qu'ils me peuvent debvoir à present.

Item. Pour ce que auparavant ceste heure j'ai eu procès touchant quelque chasse aveque le seigneur de Loray en Foulgeré, au quel procès sentence fut donnée à mon profit et le dit seigneur de Loray condempné en mes despans, néanmoins je remets la dicte condamnation au dict Loray et ses hoirs et veulx qu'il n'en soict rien exigé vers eulx. Et n'entends point que mes héritiers aient droit de chasse es terres du dit seigneur de Loray, sinon es endroits qu'il tient de ma juridiction de Launay-Basouin, quelque sentence qui en ait esté baillée à mon profilt.

Item. Je prie a messeigneurs les officiers du Roi, nobles, manans et habitans de Nantes de prendre et accepter la somme de douze vingts livres tournois que mes exécuteurs de cestui mon testament leur bailleront pour en employer deux cents livres tournois en acquets de dix livres de rente tournois pour bailler par chacun an à quelque maistre de mestier pour apprendre ung jeune enfant de mes terres de l'asge de douze ans ou environ à mestier où il puisse gaigner sa vie. Lequel enfant mon héritier principal présentera ou fera présenter par châcun an en assemblée de ville afin que par les assistans il soit advisé de le bailler à maistre pour apprendre à gaigner sa vie. Et au parsus, que sont quarante livres tournois, je prie mes dicts seigneurs les employer en acquets pour convertir à l'aliment des paouvres de l'hospital de Nantes. Et entends que l'enfant qui sera baillé à mestier par châcun an soict baillé pour si long temps à servir son maistre que les dites dix livres soient sallaire suffisant pour le temps de son apprentissaige.

Item. Je veulx et ordonne que les contracts de dom Allain Thomas et ung qui s'appelle Lorme de Fresnay soient regardés et visités et que les terres que j'ai eues des dits Thomas et Lormes soient prisées et estimées afin que si plus valent qu'ils ne me devoient qu'ils en soient rescompensés et si moins valent que en aye poisment sur

Digitized by Google

leurs biens du reste qu'ils en debvront; et que des dictes terres qui me seront loyaulment demourées soict faicte une fondation de quinze livres monnaie de Bretaigne, si à ce peult suffire, pour une aulmosnerie. Et si les dictes maisons et terres ne valent les dictes quinze livres, je veulx que la dicte fondation de quinze livres soit parachevée sur mes aultres biens et héritaiges de ma seigneurie de la Noe. Et veulx que la maison que ai eue des dits Thomas et Lorme soict establie et la donne à jamais héritellement pour loger les paouvres passans. Et veulx que mon héritier principal, qui sera seigneur de la Noe présente à toujours à mons^r l'évesque de Nantes ou à son vicaire administrateur pour le dict hospital et que aultrement n'en soict pourveu sinon par vertu de la presentation que en fera mon dict héritier. Et veulx que le dict administrateur soit tenu rendre compte par devant le dit evesque ou son vicaire de la dicte administration de trois ans en trois ans; et que à ce mon dict héritier le y puisse contraindre. Et, pour mettre en la dite maison de hospitallerie, je donne deux licts garnis pour une fois seulement. (*Cette aumônerie, établie par le testateur à Fresnay-en-Retz, a été transférée à l'hôpital de Nantes.*)

Item. Et pour ce que par ci-devant avais donné la levée du petit pré qui est des appartenances des choses susdites à un nommé Estienne Pouvreau, qui a demouré avecques moi, pour en jouir durant sa vie acquittant les rentes, veulx que l'on en fasse une fin avecques lui des levées dont il pourrait jouir sa vie durante et qu'il en soict récompensé et que le dict pré soit employé en la fundation de la dicte aulmosnerie.

Item. Pour ce que les terres de dom Jullien Ferré de Foulgeré et d'un aultre du dict lieu de Foulgeré qui disoit avoir part es dictes terres et les queulx débattoient et disoient vouloir prendre les fruicts d'icelle par force, envoyé ung homme qui s'appeloit François Pâris qui baptit le pouvre homme qui disoit avoir droit ès dictes terres, combien que ce ne fust de mon consentement, je veulx et consens que les héritiers du dict Julien Ferré et de l'aultre qui pretendoit es dicts héritaiges aient les dicts héritaiges me payant au desir des contracts qui sont faicts entre eulx et moi.

Item. Je donne par ce présent mon testament à frère Guillaume Sauvaiget et frère Mathurin Boucard, cordeliers du couvent de Saint-François de Nantes, à chacun vingt-cinq livres monnaie tournois par

Digitized by Google

châcun an après mon décès à en jouir jusqu'à sept ans prochains ensuivant mon dit décès, que leur seront tenus payer mes exécuteurs par les mains de mons^r le sénéschal de Nantes, l'un de mes exécuteurs de mon dict testament, et pour ce faire leur ypotheque et assigne ma terre et seigneurie de Launay-Basouin. La jouissance de la quelle terre, durant le temps de sept ans, ensuivant mon dict décès advenu cède et délaisse des à present comme dès lors à mes dits exécuteurs et châcun jusqu'à la concurrence et entier paiement de vingt-cinq livres tournois à châcun des dits frères comme dict est. Et leur fais le dict don pour aider à les entretenir ès escoles à Paris et afin qu'ils prient Dieu pour mon âme.

Item. Je ordonne, veulx et encharge à mes dits exécuteurs et châcun ci-après nommés, que Jehan Ogier, notaire de la court de Nantes, soit payé de deux cents livres monnaie tournois que lui ai par ci-devant données et au desir de l'acte du dit don par moi au jour d'hier lui en octroie par devant notaire et ce fait rendra mes lettres qu'il aura à moi.

Item. Veulx qu'il soit baillé dix livres tournois à l'apoticaire qui m'a pansé et servi durant ma maladie, nommé Pierre Maillart, pour les bons et agréables services et traitement qu'il m'a fait durant ma maladie.

Item. Je veulx, consens, ordonne et encharge à mes exécuteurs et châcun que toutes et châcune mes doibtes en quoi pourreis estre tenu et subgect, tant pour satisfaction, services, peines, mises et vaccations et les quelles apparaistront équitablement par congectures de vérité estre deues, soient payées promptement à ceulx à qui je puis estre tenu, subgect et redevable, et sans tenir les crediteurs et ceulx à qui je suis redevable en procès.

Pour l'accomplissement du quel mon testament je nomme et establis mes bons et chers amis pour exécuteurs de ce présent mon testament, savoir nobles personnes Bonaventure Lespervier, ma très-chère fille, veufve de feu François de la Noe, seigneur de Chavennes, mon fils, et frère François Lespervier religieux de l'ordre de sainct Dominique père de la dicte Bonneaventure ; et mon très-chèr compère et bon ami, messire Christophe Brecel, seneschal de Nantes et seigneur de la Seilleraie ; des quels et châcun je supplie et requiers que leur plaisir soit en vouloir prendre la charge et de ce que dessus acquitter mon âme et ma conscience. Et pour faire l'accomplissement

Digitized by Google

et enthermance d'iceslui leur oblige et ypotheque et à châcun d'eulx, tous et châcun mes biens meubles et héritaiges quelconques et leur cède, délaisse et transporte par cestes présentes en tant que mestier dès à présent la possession de tous et châcun mes dits biens meubles pour les mettre et employer à l'accomplissement de ce présent mon testament ainsi que dit est. Et en cas que les meubles que j'ai à present ne suffiroient à l'accomplissement de mon testament, je veulx que mes dicts exécuteurs et châcun se puissent faire payer de tout ce que mes receveurs et fermiers de mes terres me doibvent, que de tout ce que me est deu par aultre voie et qu'ils puissent contraindre les dits fermiers et recepveurs à compter et leur payer le reficqua de ce que ils doibvront. Et en comptant avecques l'un d'eulx et lui payant ce qu'ils doibvront à la fin dès comptes, je veulx que les dits fermiers et recepveurs soient et demourent quictes entierement. Et prie mons^r l'Evesque de Nantes et ses officiers et tous aultres justiciers tant d'église que de secularite en ce leur estre aidans. Et ad ce que ce présent mon testament soict chose ferme et vallable ai prié et requis les notaires soubsscripts de signer et passer par les court de Nantes et de mons^r l'official du dit lieu ce present mon testament, le quel veulx valloir et avoir lieu et vertu en toutes les formes et manieres que estre pourra en la forme que dessus.

Et pour ce, en nostre court de Nantes et de l'officialité du dit lieu a esté présent devant nous en personne establi le dict seigneur de la Noe, quel s'est submis et se submet par son serment avecques tous et châcun ses biens présens et à venir aux povoir, destroict, cohercion, seigneurie et obéissance de nostre dicte court et châcunes quant à tenir et acomplir le contenu en cestes présentes. Et après que bien amplement et entendeblement lui a esté leu de mot et d'article en aultre le contenu en ce que dessus et qu'il nous a dict bien et scientement l'entendre, a voulu et consenti ce que dessus est escript avoir lieu, force et vertu de testament et tenir et estre accompli en la meilleure forme que estre pourra. Et pour ce faire a obligé et par cestes présentes oblige et ypotheque tous et châcun ses biens meubles et héritaiges et châcune partie d'iceulx obliger pour le tout au choix et eslections de ses dits exécuteurs et châcun nous notaires soubscripts acceptant et stipulant pour eulx, et autres à qui ce faict peult onscher les priant et les a priés de l'accomplir d'article en aultre selon sa forme et teneur et le plus tôt que possible se pourra faire

Digitized by Google

Et dès à present et par ses dictes présentes, baille et cède aux dits exécuteurs et châcun la possession de ses dicts biens à icelle tenir et en disposer jusques à avoir entierement mis à exécution ce présent testament. Et pour ce que ainsi et ce que dessus, le dict François de la Noe l'a promis et juré de bonne foi et sur l'ypotheque de tous et châcun ses dits biens quelconques, y a esté à sa requeste par nous et en jugement de nos dictes courts et châcune jugé et condempné jugeons et condempnons. Donné tesmoing les seaulx establis aux actes de nos dictes courts et châcune. Ce fut faict, consenti et passé en la ville de Nantes, en la maison feu maistre Allain Moreau, en son vivant chanoine de Nantes, au carrefour Sainct-Jehan, le vingt-sixieme jour de juillet l'an mil cinq-cent-trante-sept.

Sic signatum F. Ogier, passe. F. Rouxeau, passe.
P. Girard, passé.

Die decima octavo mensis augustii, anno Domini millesimo quengentesimo tregesimo septimo. LEMAESE; *pro copia.*

A ce testament est jointe la pièce suivante :

Nous Bonneadventure Lespervier dame de la Noe, veufve de deffunt messire François de la Noe en son vivant chév.r gentilhomme de la chambre du roi, fils et héritier principal de deffunt noble et puissant François de la Noe en son vivant seigneur du dict lieu de la Noe, exécutrice du testament et derrenere volunté du dict deffunt seigneur de la Noe notre beaupère, tant en la dicte qualité de exécutrice du dict testament que comme bail et garde des enfans du dict deffunt nostre espoux et de nous, Promectons et nous obligeons par ces présentes payer, servir et continuer à messrs les administrateurs de l'hostel et maison Dieu de la ville de Nantes, en ensuivant l'ordonnance du revérend père en Dieu monsr l'Evesque du dict Nantes et messrs ses officiers au dict lieu, la somme de quinze livres monnaie par châcun an jusques à ce que nous leur ayons baillé et délivré certaines terres déclarées au dict testament ordonnées par le dict testateur pour la fondation et dotation d'un hospital et maison Dieu au bourg de Fresnay, le quel a esté transmué par les dicts officiers du dict reverend evesque pour aucunes causes et empeschements intervenus en l'exécution de la dicte fondation du dict hospital, et au

Digitized by Google

cas que les dicts héritaiges ordonnés par la dicte fondation ne seraient de la valeur de quinze livres monnoie de rente ou revenu, nous promectons et nous obligeons les parfaire par argent et à ce obligeons et hipotecquons la dicte terre et seigneurie de la Noe suivant le contenu au dict testament. En tesmoing de quoi nous avons signé la présente de nostre main et icelle fait signer à nostre requeste du seing manuel de maistre Marie Toublanc, notaire royal, à Angiers, ce huictiesme jour de febvrier l'an mil cinq cens quarante neuf.

Signé BONNAVENTURE LESPERVYER.
TOUBLANC.

(*Tiré des archives du château de Naie, commune de Sucé, et communiqué par M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

AVRIL 1855.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Dans le premier trimestre de 1855, M. de Longuemar, nommé président, a prononcé une allocution dans la séance d'installation du 18 janvier. — La Société a reçu une *Notice sur le château des Granges-Cathus*, près Talmond (Vendée), par M. Léon Audé. L'auteur décrit les restes de ce manoir, l'une des ruines, dit-il, les plus intéressantes de l'art de la Renaissance, et donne quelques détails sur ses anciens possesseurs. — M. Redet a communiqué une *Note sur les collections de sceaux de la ville de Poitiers et de la Société des antiquaires de l'Ouest*, qui se composent de 51 sceaux originaux, dont 34 à la ville et 17 à la Société, et d'empreintes curieuses. — Le nombre et l'importance des travaux nous permettent tout au plus d'en signaler quelques-uns. MM. l'abbé Rainguet, de Chergé, Touchard, d'Argenson, ont écrit des notices sur les églises rurales de la Saintonge pendant la période romane; sur saint Honoré et sur saint Pierre II, évêque de Poitiers; sur les communes de Noirlieu, Noireterre, la terre de la Touche-aux-Noirs (Deux-Sèvres) et l'abbaye de Sainte-Radegonde en Angleterre; sur l'ancienne baronnie des Ormes. — M. Chemioux a repris la lecture de ses Études sur la lutte de la France et de l'Angleterre au XIVe siècle. Il s'est attaché au siége de Dinan en 1359, et a montré l'impossibilité de faire cadrer le récit du trouvère normand Cuvelier et les exploits qu'il attribue à du Guesclin pendant ce siége avec les faits établis par des pièces authentiques. — M. Ouvré, professeur d'histoire à Poitiers, a continué la lecture de son *Essai sur la Ligue en Poitou*. — M. Touchard a signalé un article, publié dans le *Musée des Familles*, par M. Kératry, qui prétend que Descartes, né *par hasard* à la Haye, était d'origine bretonne. M. d'Argenson a rappelé de mémoire des preuves qui établissent que la famille Descartes était de Châtellerault ou des environs, et l'abbé Lalanne, qui a déjà traité cette question dans sa notice sur Oiré, a été chargé d'adresser une rectification au *Musée des Familles*. Pour nous, qui partageons l'opinion de M. de Kératry, nous renvoyons nos lecteurs à l'excellente *Biographie bretonne* que publie M. Levot, de Brest. Sans citer toutes les autres communications, rappelons que M. Ménard, le secrétaire, a rédigé de petits articles bibliographiques sur les ouvrages reçus par la Société. Il a parlé des études sur le chant grégorien, par M. Bonnemain; du savant ouvrage sur les sépultures mérovingiennes de l'abbé Cochet, dont nous rendrons compte prochainement; de la *Liturgie des Cloches*, par l'abbé Corblet, et de plusieurs autres publications.

Digitized by Google

— Notre ami Benjamin Fillon nous transmet la note suivante :

« Les travaux de culture exécutés cet hiver à Saint-Médard-des-Prés et au Langon (Vendée), ont amené de nouvelles découvertes de débris gallo-romains. Dans le premier lieu, on a trouvé les restes d'un aigle en pierre d'un travail grossier et de nombreux fûts de colonnes, dont quelques-uns cannelés, qui avaient fait partie de l'*atrium* de la villa ; dans le second, on a retiré de terre, en défonçant un carré de jardin établi sur d'anciens édifices, le torse mutilé d'une statue de Diane chasseresse, reconnaissable à l'arc qu'elle soutient de la main gauche et au carquois suspendu à son épaule droite. Le style en est maigre et l'exécution annonce la main peu habile d'un vulgaire praticien de la fin du IIIe siècle. Ce torse, recueilli par M. Rouhaud-Berthelot, vient d'être offert par lui au Musée départemental nouvellement créé à Napoléon-Vendée, où l'on devrait déposer également une tête d'homme jeune, extraite des mêmes ruines, et encastrée aujourd'hui dans la muraille du jardin de madame veuve Breton, ainsi que l'inscription possédée par M. de Verteuil, dont nous avons parlé à la page 124 de cette Revue.

« Ces diverses sculptures sont en pierre de Charente, circonstance qui les ferait supposer exécutées dans quelques ateliers des environs de Saintes, et transportées ensuite sur le territoire poitevin. Il est vrai néanmoins que les découvertes opérées à Saint-Médard il y a quelques années, sont venues démontrer que les arts étaient cultivés avec quelque succès dans ces contrées au IIIe siècle, époque qui vit la prospérité de la Gaule arriver au plus haut point qui lui ait été donné d'atteindre sous la domination romaine. »

— *Reliquaire de Notre-Dame de tous les remèdes.* — On a vu dernièrement dans l'église du collége de Saint-Pol-de-Léon (Finistère), où il a été exposé, un magnifique reliquaire en bois d'acajou, destiné à l'église de Rumengol, et présentant la forme d'une chapelle gothique surmontée d'un clocher : ce clocher, c'est la majestueuse flèche de Kréis-ker, le *Clocher à jour,* si cher au cœur de tous les Bretons.

En considérant ce chef-d'œuvre de sculpture, on croit être en plein moyen-âge, face à face avec ses *tailleurs d'imeiges* qui enfantèrent dans notre pays les églises de Notre-Dame du Folgoat, Notre-Dame du Mur, Notre-Dame *de tous les remèdes* (*Itron-Varia remed-oll*), et tant d'autres monuments si dignes de notre admiration.

Ce beau travail est dû au talent de MM. Yves-Marie Pondaven et Denis Derrien, sculpteurs à Saint-Pol-de-Léon, et déjà si connus dans notre pays par leurs gracieuses productions. CLOAREC RÉMENGOL (*Océan*).

— Le sculpteur Hernot vient de terminer, pour les fonts baptismaux de l'église de Tréguier, six statues en pierre, d'un mètre de hauteur, dont l'exécution ajoute un nouveau titre au talent de cet artiste. Nous sommes

Digitized by Google

persuadés que ces statues figureront dignement dans l'ancienne cathédrale Trécoroise, qui attend avec impatience l'achèvement de six autres du même genre qui compléteront la collection des douze Apôtres. (*Lannionnais.*)

— Le journal le *Breton*, fondé à Nantes par Camille Mellinet, il y a vingt-huit ans, a cessé de paraître depuis le 9 avril 1855.

— Le piédestal de la statue de Jeanne d'Arc a été terminé le 21 avril 1855. Le granit en est magnifique comme nuance et comme qualité; il a été taillé avec infiniment de soins et d'art, et aucun bloc n'a été avarié durant toute la série des travaux. La construction de ce piédestal fait incontestablement le plus grand honneur à M. Buors et aux ouvriers bretons qui lui ont prêté leur concours. (*Océan.*)

— Un décret du 7 avril 1855 approuve la convention intervenue entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et les compagnies des chemins de fer de Paris à Saint-Germain, de Paris à Rouen, etc., au sujet de leur réunion en une seule compagnie, et de la concession de nouveaux chemins de fer en Bretagne et en Normandie.

La compagnie s'engage à exécuter à ses frais, risques et périls, les travaux des chemins concédés. Ces chemins devront être terminés et exploités dans un délai fixé à six ans pour l'embranchement dirigé sur la ligne de Mézidon au Mans, pour le prolongement de Rennes à Brest, et pour l'embranchement de Serquigny sur Rouen; — à huit ans pour l'embranchement de Rennes à Saint-Malo; — et à neuf ans pour le surplus des lignes comprises dans la présente concession.

Le prolongement sur Brest partira de la gare de Rennes et se dirigera par le littoral nord de la Bretagne, en passant par ou près Gaël, Collinée, Moncontour; au sud de Saint-Brieuc et de Morlaix, par ou près Landivisiau et Landerneau.

Le prolongement sur Redon se détachera de la ligne précédente et aboutira au port de Redon, aux points qui seront déterminés par l'administration.

L'embranchement de Rennes à Saint-Malo se portera sur cette dernière ville en passant par ou près Dol.

— M. Combe, préfet d'Ille-et-Vilaine, est appelé à la préfecture du Cher; M. Pastoureaux, préfet du Cher, le remplace à Rennes.

— L'Académie française vient d'accorder le prix Montyon à l'*Essai historique* de M. de Carné (de Quimper), *sur le gouvernement représentatif en France.*

— Évariste Boulay-Paty, dont le volume de *Sonnets* a été couronné par l'Académie française, vient de remporter, par un Sonnet à la Vierge, l'*Immaculée Conception*, le prix du lis d'argent à l'Académie des Jeux floraux; c'est la troisième fleur que notre poète lyrique breton obtient à l'antique académie de Clémence Isaure.

Digitized by Google

— Par décision du 22 mars 1855, le ministre de l'agriculture a décerné à M. Magouet, de Guérande, une médaille d'or, grand module, pour les améliorations qu'il a introduites dans la culture de la vigne.

— Voici les noms des artistes de Nantes dont les œuvres ont été admises à l'Exposition universelle des Beaux-Arts : — M. Picou, 2 tableaux : *l'Amour à l'encan; la Moisson des Amours.* — M. Toulmouche, 2 tableaux : *la Leçon; la Terrasse.* — M. Ch. Leroux, 7 tableaux : *l'Erdre, près Nort; la Loire, effet d'hiver; les Bords de la Loire, près d'Indret; le Marais de la Rabinière; un Vallon; un Ruisseau; Lisière de Bois.* — M. Jolin, 2 tableaux : *le Christ au Tombeau; le Compteur d'Or.* — M. Fortin, 5 tableaux : *le Benedicite; la Leçon de Musique; Chaumière du Morbihan; un Fumeur; Pendant les Vêpres* (Morbihan). — M. F. d'Andiran : *un Paysage.* — M. Aug. Debay, 3 tableaux : *le Vieillard et ses Enfants; les deux Amies; portrait de Mme D....* — M. Labouchère, 3 tableaux : *Luther à Wittemberg, en 1520; Charles-Quint, le roi Ferdinand, Maurice de Saxe et le duc d'Albe, traversant l'Elbe à la bataille de Mühlberg, 1547; Érasme chez sir Thomas Moore.* — M. Leray, 4 tableaux : *l'Ane portant des Reliques; Femmes de soldats anglais cherchant leurs maris sur le champ de bataille d'Inkermann; portrait d'Enfant; portrait de M. C. F....* — M. Luminais, 3 tableaux : *Dénicheurs d'oiseaux de mer; le Grand Carillon; la Leçon de Plain-Chant.* — M. Moreau : *Vallée de Senlis.* — M. J. Noël, 2 tableaux : *Paysage avec animaux* (Bretagne); *Bateau pêcheur dans les récifs* (Bretagne). — M. Daniel, 2 œuvres : *Cléopâtre,* statue, bronze; *M. le comte Siméon,* buste, marbre. — M. Jean Debay, 5 œuvres : *l'Empereur,* statue équestre, plâtre; *Saint Jean-Baptiste enfant,* statue, marbre; *le Génie de la Chasse,* groupe, bronze; *la Pudeur cède à l'Amour,* groupe, marbre; *M. Horace Vernet,* buste, marbre. — M. Debay père, 4 œuvres : *la Jeune Fille au Coquillage,* statue, marbre; *les trois Parques,* groupe, plâtre; *la Toilette,* statue, plâtre; *le général Cambronne,* buste, marbre. — M. Grootaers, 3 œuvres : *la Vierge et deux Anges,* statues, marbre; *Sapho,* statue, marbre; *Étude,* buste, marbre. — M. Lebourg : *Enfant nègre jouant avec un Lézard,* statuette, bronze. — M. Driollet : *Projet de Fontaine à ériger à Nantes* (vue de face, vue de profil, plan et détails). — M. Thomas : *Temple de Neptune, à Pæstum* (huit dessins). — Notre ville est donc représentée à l'Exposition universelle par 19 artistes peintres, sculpteurs et architectes.

NÉCROLOGIE. — M. de Champeaux (Hippolyte-René-Julien-Palasne), capitaine au 3e de zouaves, a été frappé à mort le 23 mars dernier, devant Sébastopol. Il était né à Daoulas (Finistère), en 1817. Sorti de Saint-Cyr en 1836, il fut envoyé en Afrique et assista, à partir de la prise de Constantine, à un nombre prodigieux de combats. « Les témoignages de ses chefs, dit M. Louis Moreau, sont unanimes pour dire que nul n'alla au feu avec plus

Digitized by Google

d'intrépidité et de gaieté que lui, et que personne ne sut, par son exemple, mieux animer les soldats à affronter les balles des Arabes. » Revenu en France, en 1840, il occupa successivement les garnisons de Paris, de Metz, Besançon et Lyon. Ce ne fut qu'en 1852 qu'il quitta le 2e léger pour entrer dans le 3e régiment des zouaves. En Crimée, comme en Kabylie, il se montra tel qu'il avait toujours été, c'est-à-dire brave jusqu'à la témérité, et reçut la croix de la Légion d'honneur après la bataille d'Inkermann. Enfin, le vaillant capitaine est tombé frappé par deux balles à la tête et une à la poitrine. Déjà ramené en arrière des rangs par les siens, il s'est tout à coup échappé par un mouvement sublime, des mains qui le retenaient, et s'est élancé de nouveau vers l'ennemi, pour dégager ses courageux soldats. Il est vraiment mort en héros.

(Extrait d'une longue nécrologie publiée par l'*Océan* du 16 août 1855.)

— M. Thébaut, ancien professeur de l'Université, est mort au commencement d'avril dernier, à sa terre de la Genais, en Romazy. Il était âgé de 84 ans. Après avoir été régent au collége de Dol pendant deux années, il fut, en 1793, incorporé dans un régiment de hussards, où il servit neuf ans et fit huit campagnes en Allemagne et en Hollande. Rentré, en 1802, dans la vie civile, M. Thébaut reprit sa première carrière. Ses nombreux élèves savent de quel dévouement il était animé pour eux. Admis, en 1833, à faire valoir ses droits à la retraite, après trente années de professorat, dont vingt-cinq passées à Rennes, il se retira à Romazy, son lieu natal, qu'il a chanté dans un petit poème. Jusqu'au dernier jour de sa vie, il n'a cessé de cultiver la littérature et les muses. M. Thébaut a publié un certain nombre d'ouvrages élémentaires et classiques, dont l'usage constant dans les maisons d'éducation atteste suffisamment le mérite.

— M. Lédan (Alexandre-Louis-Marie), né le 15 septembre 1777, l'un des plus anciens imprimeurs de la Bretagne, puisqu'il avait été nommé en 1805, est décédé à la fin d'avril 1855, à Morlaix, sa ville natale. « On est redevable à M. Lédan, dit le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, d'un grand nombre d'opuscules en langue celtique. C'est lui qui, depuis une quarantaine d'années, faisait passer dans cette langue les nouvelles des faits les plus importants et les plus propres à intéresser les populations qui l'entouraient. Pour en propager plus facilement la connaissance, il les traduisait en vers, qui se chantaient dans les foires et pardons, et pénétraient par là jusque dans les plus petites chaumières. Il a ainsi longtemps servi d'interprète entre la population française et la population bretonne, et a rendu, à ce point de vue, un service réel à la civilisation. »

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Mœurs et superstitions russes, par Ivan Tourgnenief (Traduction de L. Buffières.) In-8° d'1 f. Impr. Favre, à Niort.

Cartulaires français en Angleterre, par M. Paul Marchegay. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, vol. 1.) In-8° de 2 ff. 3/4. Impr. F. Didot, à Paris.

Concours d'animaux de boucherie, en 1854, à Bordeaux, Nantes, Nîmes, Lyon, Lille et Poissy. Grand in-8° de 15 ff. 1/2, plus 60 planches et un tableau. Impr. impériale.

L'Imitation de Jésus-Christ. Traduction de M. F. de Lamennais. 31e édition. In-32 de 8 ff. A Paris, chez Sagnier et Bray.

Naufrages, épaves, échouements. Étude administrative; par Auguste Mineur, receveur particulier des douanes à Careil (Loire-Inférieure). In-8° de 2 ff. 1/4. Impr. Mellinet, à Nantes.

Notice sur les Sociétés de Charité maternelle du département de la Loire-Inférieure, précédée d'un aperçu historique sur ces Sociétés en France, par le docteur de Bostaing de Rivas. Impr. Guéraud, à Nantes.

Souvenirs de première communion et de confirmation; par M. l'abbé J.-M. Bécel, prêtre du diocèse de Vannes. In-32 de 6 ff., plus une vign. — A Paris, chez A. Leclère.

Traité du concordat en matière de faillite; par Mousnier, avocat. In-8° de 20 ff. 3/4. Impr. Morisset, à Niort. — A Paris, chez Delhomme, rue du Pont-de-Lodi, 3. . . . . 6.»»

Veillées villageoises, par E.-J.-A. Neveu-Derotrie. 10e édition. In-12 de 12 ff. — A Paris, chez Hachette. 1.25

Histoire de France; par Éd. Mennechet. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2 vol. in-12, ensemble de 33 ff. — A Paris, chez Langlois et Leclercq . . . . . 8.»»

Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan, par Alfred Lallemand. 3e année. In-18 de 7 ff. Impr. de Galles, à Vannes. 1-25

Étude chimico-physiologique sur les cendres des végétaux. Thèse soutenue à l'École de pharmacie de Paris, le 1er avril 1855, par Sarradin (Stanislas-Eugène), de Nantes. In-4° de 4 ff. 1/2. Impr. de Thunot, à Paris.

Journée du chrétien. In-24 de 5 ff. Impr. de Galles, à Vannes.

Loge Mars et les Arts, O.·. de Nantes. Instructions des trois premiers grades de la franc-maçonnerie : G.·. de M.·. In-18 d'1/3 de f. — G.·. de Comp.·. In-18 de 2/3 de f. — G.·. d'App.·. In-18 d'1 f. 1/3. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes.

La Promesse tenue, poème en six chants; par M. l'abbé Stève, aumônier du lycée de Poitiers. In-8° de 2 ff. 1/4. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Digitized by Google

Curiosités dramatiques et littéraires; par M. Hippolyte Lucas, avec une notice sur l'auteur (né à Rennes le 20 décembre 1807). — Littérature anglaise. — Théâtre américain. — Théâtre chinois. — Théâtre de Hrotsvitha. — In-18 de 11 ff. 273. — A Paris, chez Garnier frères. 3.50

(La notice biographique, par M. Charles Robin, a été imprimée dans la *Galerie des gens de lettres du XIXe siècle.*

Régénération financière, ou l'Argent à bon marché. Nouveau système de Banque Territoriale appelée à remplacer le Crédit foncier de France, etc., par F. David de Cholet. In-8° de 12 feuilles 1/2. Impr. Guéraud, à Nantes. — A Paris, chez l'auteur, rue Viviennis, 9. . . . . 5.»»

Souvenirs de la cavalcade de Fresnoy le Grand. 1855. Lances bretonnes et chevaliers de France. In-4° d'1/4 de f. Impr. de Moureau, à Saint-Quentin. (Six couplets. Signé : J. Julien. — Suivis de : *Chanson locale,* six autres couplets. Signé : Dewailly.)

Mignou ar vugale. A. E. Troude. Kenta Darn. in-32 d'1 f. Impr. de Lefournier, à Brest (1854).

Mis mae mis ar verc'hes vari, great e Gallec Gat an autrou'n abbat Debussi, a laqueate e brezonec, Gat G. L. caré Taulé. Evit Brassa gloar Jesus ha Mari. Augmentet, etc. In-12 de 12 ff. Impr. de Lefournier, à Brest. (1854.)

(L'approbation porte : Par M. l'abbé Lebez, aujourd'hui curé de Sizun.)

Annuaire du département de la Vienne, pour 1855. In-18 de 7 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Les Confessions d'un Ouvrier, publiées par Émile Souvestre. 3e édition, revue et augmentée d'un chapitre entièrement inédit. In-18 anglais de 8 ff. 7/9. — A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . . 2.»»

La Guerre des Chouans, drame en 5 actes et en prose. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. de Mme Dondey-Dupré, à Paris.

Œuvres posthumes de F. Lamennais, publiées selon le vœu de l'auteur, par E.-D. Forgues. La *Divine Comédie* de Dante Alighieri, précédée d'une introduction sur la vie, la doctrine et les œuvres de Dante. L'*Enfer.* In-8° de 38 ff. 1/2, plus un portrait et une vignette. — A Paris, chez Paulin, Lechevalier. . . 7.»»

Le Roi des Koaigans, opéra-comique, légende en un acte. In-8° de 2/4 de f. Impr. de Mme Dondey-Dupré, à Paris.

Variétés instructives, sérieuses et amusantes sur les procès. Ouvrage où l'on s'est proposé l'utile et l'agréable pour la jeunesse, etc., par L. Philippe Desneufbourgs, juge de paix à Montmorillon (Vienne). In-8° de 5 ff. 1/2. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Videcoq fils aîné. 1.50

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Les Filles d'Ève. — Les Fiancés bretons. — La Perle du sérail. — Le Favori, 4 sujets de genre. Impr. lith. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Champagne.

Immaculée Conception fêtée à Nantes le 17 décembre 1854. Impr. typogr. de F. Masseaux, à Nantes.

Extrait du plan de la ville de Niort, lith. de Hechillet, à Niort.

MUSIQUE.

Le Papillon, paroles d'E. Grimaud, musique de M. Pelletier. A Paris, chez Chabal jeune. 2.50

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

VILLENAVE.

NANTES : 1792-1802.

(*Suite.* — Voir pp. 257-277.)

II.

On peut dire que la partie politique de la vie de Villenave finit là, à son retour à Nantes. — Pourtant, Villenave ne brisa point entièrement sa plume de publiciste ; et, avant que d'aborder l'homme du barreau, nous allons trouver l'homme du pamphlet et du journal.

En l'an III, Villenave fit paraître deux brochures anonymes.

L'une est intitulée : la *Jacobiniade*, ou fragments d'un poème héroï-comique sur l'horrible catastrophe des jacobins. C'est plat et détestable. Ni invention, ni esprit, ni style. Cela n'a pas même le mérite d'un peu de courage, car tout démontre que l'opuscule est postérieur à la journée du 12 germinal. Quelques amis de l'auteur ont voulu mettre en doute l'origine de cette méchante production, imitation sans nulle valeur du genre de Scarron. Il suffit, pour se convaincre qu'elle émane bien réellement de Villenave, de lire la mention suivante, extraite du catalogue dressé, en 1848, pour la vente des principaux livres de la bibliothèque de feu *M. Villenave, homme de lettres :* — N° 1173, Villenave ; recueil de 24 pièces in-8°.... la *Jacobiniade.*

Un autre travestissement qui ne nous semble pas beaucoup plus heureux, c'est une brochure, également de l'an III, toujours postérieure au 12 germinal, et intitulée : *Plaidoyer de Billaud-Varennes,* contre les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale. — On le devine, c'est encore un masque, et un masque de la plus triste figure. C'est une parodie du discours que, le 15 juillet

Digitized by Google

1793, Billaud-Varennes avait lui-même prononcé contre les proscrits du 31 mai. L'auteur prend soin de nous dire : « Si l'on en » excepte les époques, les noms propres de personne et de lieu que » j'ai *soulignés*, il n'y a pas cent mots de changés dans cet écrit. Au » reste, je les ai tous soulignés aussi; le corps du discours est » textuellement et littéralement l'ouvrage de Billaud.... » On ne parodie pas ces choses. Villenave aurait dû le comprendre.

Le libraire révèle l'auteur :

« L'*ingénieux* rédacteur de ce précieux discours de Billaud est » un des cent trente-deux Nantais, et, parmi ces braves gens, » l'un de ceux contre lesquels l'accusateur public avait conclu à » la mort. »

Eh! c'est alors, Villenave, qu'il aurait été beau d'attaquer le sombre Billaud-Varennes.

Nous aimons mieux retrouver le nom et la plume de Villenave dans une petite composition, éditée à Nantes, en l'an IV, et dans laquelle Villenave traite des *Jurés et de la conviction intime*, avec cette épigraphe de Montesquieu : « Lorsque le juge présume, les jugements deviennent arbitraires. » La question que se pose l'auteur est celle-ci : « — Les indices peuvent-ils suppléer le défaut de preuves, » et motiver une condamnation à des peines infamantes et afflic- » tives? » Villenave, avocat, répond négativement. C'était trop prévu. Du reste, l'écrit a de la valeur, sinon comme traité doctrinal sur la certitude judiciaire, du moins comme appréciation historique de certaines erreurs commises par la justice des hommes. Cela se lit encore avec intérêt.

En l'an VI, Villenave subit ces retours de l'opinion publique, qui s'exercent parfois à distance sur les hommes dont le nom ou la main ont été mêlés aux grands événements. Villenave fut vivement attaqué. On lui reprocha amèrement son mémoire dans l'affaire des 132 Nantais (au mois de nivôse, an II, février 1794). On remonta plus haut dans sa courte vie politique. On lui fit un crime de ses fonctions d'accusateur public en 1793. Enfin, on lui fit un grief de son plaidoyer pour Naux, Guillet et Chartier, dans le procès Carrier.

Villenave était violemment mis en demeure de se défendre. Il y a des circonstances dans lesquelles le silence, la meilleure des armes en général, n'est guère possible. Des explications deviennent néces-

Digitized by Google

saires : Villenave le sentit; il en donna, et répondit aux trois incriminations (1).

Voici comment il s'explique sur sa défense personnelle dans le procès des Nantais :

« Je ne chercherai point à justifier ce que j'ai pu dire... Mais je » dois et je puis prouver que je n'ai point fait ce que j'ai dit » avoir fait, dans ces moments affreux où, victime dévouée aux » fureurs de l'anarchie, j'ai eu le malheur de voir une mère, une » épouse mourante, entre l'échafaud et moi... J'oubliais ce que je » devais à mon caractère, à mes principes. La nature m'arracha » une *faiblesse*, une lâcheté (si l'on veut). Je me condamne; j'en » ai supporté la honte; mais le motif en fut excusable... »

Après ce préambule, Villenave entre dans quelques détails :

« Je commencerai par *désavouer* mon Mémoire, ouvrage mon- » strueux, composé dans les accès de la fièvre et du délire, qui me » mirent, dans Blois, aux portes du tombeau. Séparé de mes com- » pagnons d'infortune, ne pouvant obtenir de Fouquier-Tinville ma » translation au milieu d'eux, me regardant comme une victime » dévouée, et qui allait être immolée séparément, je confiai à mon » généreux beau-père (2), qui avait abandonné ses enfants détenus » à Nantes, pour me suivre à Paris et m'y servir de support; je lui » confiai des notes informes que j'avais écrites à Blois, pendant ma » maladie, et que je destinais à servir de base à mon plaidoyer, lors » de mon jugement. Ces notes furent imprimées!... Telle est l'his- » toire de mon Mémoire, et voilà tout ce que je puis en dire pour » en justifier la rédaction. »

Villenave avait pris pour épigraphe (il les aime assez, il en met partout) : « Avouer franchement ses torts, c'est en avoir un de moins. » — Mais où nous trouvons que Villenave s'excuse trop sur les épaules des autres, c'est lorsqu'en note de sa brochure, il se permet d'avancer cette vérité fort contestable : « J'ai entendu dire un mot » profond au citoyen Noury, de Rennes : *Dans la Révolution, il » n'y a pas un Français qui n'ait à se reprocher quelque lâcheté...* » La mienne n'a été funeste qu'à moi seul... »

---

(1) Cette défense, intitulée : *Villenave à ses concitoyens,* fut insérée dans le n° 40 du *Publicateur nantais* (9 décembre 1797). Villenave était rédacteur de ce journal. — La justification fut aussi tirée à part en brochure.

(2) M. Tasset.

Digitized by Google

Le souvenir de sa malheureuse défense poursuivait Villenave comme un remords. Il chercha toutes les atténuations. En 1816, il était devenu un des rédacteurs de la Biographie Michaud. On lui donna ou il prit l'article *Fournier*, et voici ce qu'on y lit : « Fournier » (Pierre-Nicolas), ingénieur, architecte voyer de la ville de » Nantes, etc., l'un des cent trente-deux Nantais, publia, pendant » sa détention, deux mémoires fortement empreints de l'esprit du » temps, parce qu'à une époque où les bourreaux mettaient leur » gloire à demander ce qu'ils avaient fait pour être pendus, il était » bien difficile aux *victimes*, qui se trouvaient inclinées sous la » hache révolutionnaire, de ne pas afficher des principes anar- » chiques qui ne furent jamais les leurs, de ne pas même se » vanter d'avoir commis des excès dont elles ne furent jamais cou- » pables. »

Hélas ! Villenave s'excusait indirectement ! Il ne nous est pas possible de dire si l'exemple, invoqué comme excuse, était vrai ; ce que nous savons, c'est que les *Mémoires* de Fournier, auxquels Villenave fait allusion, ne se retrouvent pas (1) ; mais nous devons protester contre cette prétendue prostration générale, dont les grands procès criminels de l'époque sont loin de faire foi. Jamais, au contraire, le drapeau dans tous les partis ne fut tenu plus haut et plus ferme, non pas seulement dans la mêlée, mais aussi dans l'arène judiciaire, même sous le couteau. La mort de Mme Roland est sublime ! et celle de Charlotte Corday ! et celle de Marie-Antoinette ! Il faut descendre jusqu'à la Dubarry pour trouver une abdication. Les morts illustres abondent, et ce n'est pas ici le lieu de les énumérer. Nous nous bornerons à rappeler un fait breton et qui est nôtre.

Au moment où la proscription de la Gironde était imminente, à une séance du soir, Danton, caché dans l'ombre, tenait la tribune. Il y vantait ses services, services rendus, disait-il, à la patrie ; il parlait tour à tour de raison, de justice et d'humanité. Il prononçait ce dernier mot, quand, du point le plus obscur de la salle, une voix forte et retentissante laissa tomber ce mot lugubre : *Septembre*. L'effet fut immense, Danton retint à peine son émotion. C'était une

(1) V. Dugast-Matifeux, *loco citato*, p. 92. — Fournier, devant le tribunal révolutionnaire, fut chaleureusement défendu par l'acteur Beaulieu. (Note de Villenave, dans le *Journal de Nantes* du 3 frimaire an VI, 23 novembre 1797.)

Digitized by Google

victime désignée aux coups qui avait ce courage ; c'était Lanjuinais (1).

Arrivant au grief tiré de ses fonctions d'accusateur public, Villenave explique comment il y a été adjoint 3 mois et 1 jour, et qu'il a cessé toute participation à ce ministère le 6 juin 1793. Il ajoute :

« J'ai exercé des fonctions terribles ; je n'ai pu m'y soustraire. » Mais je les ai remplies avec défiance, avec effroi, avec humanité. » Je les ai abandonnées volontairement, dès que les circonstances » me l'ont permis, et il m'en a coûté cher pour les avoir cessées (2). » M'attaquer aujourd'hui sur ma conduite et mes actions à cette » époque, c'est accuser tous les juges qui ont siégé au tribunal » criminel en 1793... »

Il continue :

« Me voilà, je pense, pleinement justifié sur les deux principaux » griefs articulés contre moi. Qu'importe maintenant, et ce que j'ai » pu dire à des tigres prêts à me dévorer, et le commentaire perfide » qu'en ont fait mes lâches ennemis ? »

Et Villenave se croit justifié !

Restait le troisième grief, la défense devant le tribunal révolutionnaire des complices de Carrier (3).

« Il est absolument faux, dit Villenave, que j'aie défendu le » Comité. Cette inculpation a pris sa source dans la plus affreuse » malveillance, et a coulé rapidement sur le terrain fertile de l'igno- » rance et de la crédulité. Je n'ai défendu que les sieurs Guillet, » Chartier, L. Naux et Proust (4) ; ce que j'ai fait alors, qu'on sache

(1) Extrait de l'avant-propos des *Mémoires sur les journées de Septembre*.

(2) Son arrestation en septembre 1793.

(3) En vérité, Villenave jouait de malheur : ses ennemis lui reprochaient sa défense du tribunal révolutionnaire, à un point de vue ; à un autre, certains des accusés lui avaient également adressé de vifs reproches. — Dans sa dernière allocution aux jurés, dans la nuit du 25 au 26 frimaire an III (15 au 16 décembre 1794), Goullin termina ainsi :

« Ah ! Villenave, j'attendais de toi plus de grandeur d'âme ! J'attendais que, » passé au creuset du malheur, tu eusses respecté le malheur ! J'attendais de ta » générosité que tu n'eusses pas fondé la justification de tes clients sur l'assas- » sinat de leurs collègues... C'en est assez !... Je deviendrais à mon tour cou- » pable si je poursuivais mes récriminations : Villenave a un cœur : je le livre » à son repentir... »

(4) Il n'est point question de Proust dans le plaidoyer imprimé de l'an III.

Digitized by Google

» que je le ferais encore. Le même jour, j'accusai le crime et je » défendis l'erreur, sans vouloir, comme l'ont fait des hommes » injustes et passionnés, confondre ensemble et perdre l'un et » l'autre... »

En somme (il faut abréger ces citations), cette défense ne manque pas d'habileté; elle est suffisamment émue et chaleureuse. Elle peint, du reste, assez bien Villenave, qui péchait surtout par l'absence de caractère. En s'accusant si nettement, et parfois en s'excusant si naïvement, Villenave désarme la critique. Nous avons remarqué ce couplet final :

« Que me veulent donc mes ennemis? Ils savent très-bien que » j'ai mis plus d'empressement à m'éloigner du chemin de leur » ambition, qu'ils n'ont mis de zèle à m'en écarter eux-mêmes. Je » vis de mon travail, heureux et sans intrigue, au sein de ma famille, » avec quelques amis. J'aime ma patrie, mais pour elle-même et » non pour le profit que je pourrais en tirer... »

De Barère, voici ce qu'il dit : « Je ne me justifierai point de ce » que j'ai pu dire de ma liaison avec Barère, en 1789; je ne l'ai pas » revu depuis, et alors j'aurais pu m'honorer de l'avoir pour ami. »

Il dit de Bailly : « O grand homme! ô Bailly! sublime génie, âme » céleste! tu fus mon ami; je te voyais tous les jours, tu m'appelais » ton fils dans ce temps où l'on m'accuse d'avoir été le complice de » tes ennemis, de tes bourreaux! Dire que tu m'as aimé, c'est ache » ver ma justification. »

Il finit ainsi :

« Nantais, mes concitoyens, hommes sages et sans passions, » Bailly m'accorda son estime... pourriez-vous me refuser la vôtre? » — Et, si j'avais mérité de la perdre, prendrait-on tant de peine » pour me la ravir! »

Ces accents ont du vrai.

Mais, avant de suivre Villenave dans sa retraite, dans ce foyer d'étude et d'intimité, il nous reste à parler du journaliste. Le journal, comme le pamphlet, est une liquidation de la politique.

Villenave a fondé et rédigé trois journaux :

1° Le *Rôdeur français*, en 1789 (1). — Ce fut, sans doute, à cette

(1) Ce journal parut du 22 novembre 1789, date du prospectus, au mois de mars 1790. Il comprend 43 numéros in-8°.

Digitized by Google

époque que Villenave noua quelques relations avec Sylvain Bailly, alors maire de Paris, et aussi avec Barère. Dans les notes manuscrites que Villenave a laissées, et qui ne nous ont été données que tronquées, fragmentées, il s'exprime très-brièvement sur la création du *Rôdeur*:... « Je fondai, à la fin de 89, le *Rôdeur français*.... » L'air était évidemment au diapason de l'époque; car, quelques lignes plus haut, Villenave avait dit : « ... J'embrassai, avec l'ardeur des » âmes généreuses, cette grande cause du peuple.... »

2° Le *Journal de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*.

Cette publication, la seule qui nous intéresse, commença le 1er messidor an V (19 juin 1797), et fut terminée le 30 prairial an VIII (19 juin 1800) (1).

3° Le *Courrier français*, qui parut d'abord sous le titre d'*Annales politiques et littéraires*.

Villenave a, en outre, collaboré à divers journaux du temps, entre autres à l'*Ami des Lois* de Galetti (1794 et 1795).

Comme nous l'avons fait observer, la seule de ces publications qui offre un intérêt nantais, est le *Journal de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, qui embrasse tout le temps écoulé depuis le 1er messidor an V au 30 prairial an VIII (2).

Ce journal, assez complet pour l'époque, nain en comparaison des nôtres, paraissait tous les jours impairs, sous la forme d'une brochure de 16 pages in-8°. C'était une petite gazette politique, commerciale, rarement littéraire, donnant la chronique du jour, la nouvelle de mer, l'annonce de la maison à vendre, la réclame (3), la

---

(1) La collection forme 12 vol. in-8° et existe à la Bibliothèque de Nantes. Cet exemplaire, le seul sans doute qui subsiste, a un certain intérêt. C'est une bonne acquisition, qu'on doit à M. Dugast-Matifeux, qui se trouvait à la vente des livres de Villenave (14 février 1848).

(2) En l'an VII, le *Journal de Nantes et du département de la Loire-Inférieure* prit le titre du *Publicateur de Nantes et du département*. — Il se condensa, se simplifia et devint hebdomadaire. Villenave en prit ouvertement la signature comme rédacteur en chef; en l'an VI, Villenave ne paraissait guère que comme collaborateur accidentel, signant tantôt de son nom, tantôt de son initiale. Quand il ne signe pas, son style a une tournure guindée, un peu lyrique, qui le dénonce et lève le masque. Du reste, disons que Villenave n'abuse pas du droit qu'il avait de s'éditer. A la fin, il se contente de signer le *fait divers*.

(3) Si nous étions encore sous le Directoire, nous citerions la réclame vraiment

Digitized by Google

charade, et les actes de l'autorité publique; enfin, tous les éléments de la publicité quotidienne. A la vérité, le fait local y est peu saillant, mal cultivé. Le journalisme de province naissait et ne savait pas encore intéresser ses lecteurs aux choses de l'endroit. Mais aussi quel temps pour les nouvelles extérieures! les campagnes d'Italie! l'expédition d'Égypte! la renommée naissante de Bonaparte (1)! Ce qu'on demandait au publiciste, c'était la nouvelle, le détail, la bataille, la victoire, la conquête. Quant aux longues dissertations, on n'en avait que faire. La mode n'exigeait ni critique littéraire, ni revue théâtrale, ni projet municipal. On ne connaissait pas le feuilleton. Le cours des marchandises paraissait tous les mois, et la quatrième page, ce grand revenu d'aujourd'hui, affermé si cher, si lucratif, si envié, se bornait à l'indication de quelques domaines nationaux à vendre ou à de modestes avis qui feraient rire les faiseurs de nos jours. L'annonce judiciaire n'était pas devenue une séduction politique. En ce journal, la littérature n'était représentée que par quelques odes de circonstance et quelques couplets à boire : talents que nous n'avons plus! Le théâtre se bornait à l'annonce : On jouera la *Chaste Suzanne* ou la *Belle Arsène;* du reste, pas un nom en vedette. Le notaire, lui-même! ignorait l'insertion. Tel était le journalisme primitif à l'époque du Directoire. Que les temps sont changés! Et on se plaint de la corruption du Directoire!

Aussi bien, nous sommes de mauvais juges en ces matières rétrospectives et un peu archéologiques. Carrel et Marrast nous ont gâtés. Ils nous ont créé un idéal du journal, idéal correct et élégant, ferme et ironique, savant et spirituel, rapide et complet, instructif et émouvant, qu'hélas! on ne soupçonne guère dans la rédaction provinciale de Villenave. Ce n'est pas à dire que les feuilles départementales réalisent aujourd'hui l'idéal que nous venons de crayonner; mais, somme toute, elles sont mieux faites qu'en l'an VII : et ajoutons, pour en finir,

---

curieuse, tout à fait excentrique, d'un sieur *Joujou, né à Vaucluse,* comme il le dit, sous un *climat brûlant,* dont le métier était de faire des *ornements à l'usage du beau sexe.* Mais force nous est de renvoyer les curieux au n° 40 du *Journal de Nantes* (19 prairial, an VI). *Le lecteur français veut être respecté.*

(1) Jusqu'à la campagne d'Égypte, Villenave est fidèle à l'orthographe, et il écrit : *Buonaparte.* Il affectait, par souvenir classique, de le nommer l'*Italique.* (V. discours prononcé, le 2 brumaire, an VIII, aux obsèques de Dessacy, tué dans la nuit du 28 vendémiaire.)

Digitized by Google

que Villenave ne fait aucunement pressentir Carrel, ce caractère romain, ou Marrast, ce bel esprit d'Athènes (1).

Mais, tout en faisant nos réserves, il y aurait de l'injustice à contester que Villenave ait donné son empreinte au journal qu'il dirigeait. Il a été, lui, Villenave, un des fondateurs du journalisme provincial. Il y a apporté son nom, sa verve, sa littérature, les avantages de sa profession. La dot est de son côté. En comparaison de sa feuille, les feuilles ses rivales, disons-mieux, ses contemporaines, sont pâles et décolorées, sans animation, sans cette part d'individualité qui est nécessaire pour qu'on s'intéresse à une œuvre collective. Il ne faut pas s'y tromper : les travaux collectifs ne demeurent pas dans le souvenir ; il faut le clou du nom propre pour fixer et attacher nos impressions. Voltaire restera, c'est Voltaire ; l'Encyclopédie, ce travail parallèle et fait en commun, s'oublie tous les jours. Or, Villenave a nettement dessiné sa personne dans son journal. On y sent son souffle, son haleine. Quand son nom n'est pas au bas de l'article, on y cherche sa simple initiale. Il faudra attendre jusqu'à Victor Mangin pour retrouver, dans le journalisme nantais, cette longue et forte trace d'une seule plume.

Ce journal nous a retenu trop longtemps.

Reprenons notre récit ; retrouvons l'avocat.

Charette avait été pris, les armes à la main, en mars 1796 (ventôse, an IV). Il fut conduit à Nantes, et livré aux tribunaux militaires. On a son interrogatoire ; le surplus de son dossier manque. Une main amie l'aura fait disparaître, en 1814 ou en 1815. Charette fut défendu par Villenave. Cette défense n'a pas été retrouvée. On lit seulement dans un journal du temps : « Les moyens de défense de Charette » et de son défenseur officieux furent de *prétendues* lettres écrites » par un adjudant au curé de Mormaison, qui lui promettaient la » permission de sortir du territoire de la République, s'il voulait » mettre bas les armes, et qui, sur son acceptation, lui assuraient

(1) La rédaction en chef de Villenave ne suivit pas le journal jusqu'à sa fin ; elle cessa le 30 messidor, an VII. — Il resta simple collaborateur. Il reprit la rédaction en chef le 1er nivôse, an VIII, au n° 517, immédiatement après le 18 brumaire. Villenave avait acclamé la constitution de l'an III (V. p. 5 de sa justification) ; il n'aura que des hymnes pour le régime consulaire. Au moins, ici, il sera dans le vrai. L'époque consulaire est une grande époque. C'est un point jugé en histoire.

Digitized by Google

» une suspension d'armes jusqu'à ce que cet officier eût reçu les » pouvoirs suffisants pour traiter. — Charette assura que, s'il ne se » fût pas fié à cette promesse, il n'eût pas été pris. » Villenave a transmis les seuls détails dont l'histoire puisse profiter. Suivant le défenseur, Charette répondit à l'interpellation : *Pourquoi avez-vous repris les armes? — Pour ma religion, pour ma patrie et pour mon roi.* « Charette, dit encore Villenave, écouta son arrêt de mort avec » un sang-froid imperturbable, et sans accuser, par un seul mot, ni » les juges, ni le jugement. Avant son exécution, qui suivit immé- » diatement la condamnation, il causa tranquillement avec les géné- » raux, et les étonna, sur le théâtre de sa destruction si prochaine, » par une conversation suivie.... (1) »

Un autre procès, qui eut aussi son retentissement, fut celui du général Montbrun.

Hugues Montbrun était accusé d'avoir livré le Port-Républicain (Port-au-Prince, Saint-Domingue) aux Anglais; d'avoir accaparé des marchandises; d'avoir commis des vexations envers les neutres; d'avoir exporté, à titre de commerce, des denrées à Saint-Thomas (île danoise); enfin, de s'être livré à des actes arbitraires dans son gouvernement. Montbrun fut traduit devant le conseil de guerre de la douzième division, séant à Nantes. Il y comparut, le 14 prairial,

(1) Ce serait abuser singulièrement du droit d'épisode que d'aborder l'arrestation de Charette au sujet de la mince défense que lui prêta Villenave devant la commission militaire. Les amateurs de détails contemporains peuvent, sur la capture du héros vendéen (*dux partium*), chercher aux pages 359 et suivantes de la publication de Peltier (*Paris*, pendant l'an 1796, t. VI). Peltier est royaliste, mais il ne recule pas devant l'insertion des documents.

Peltier donne un extrait de la *Sentinelle* de Louvet. On lit dans cet extrait : « Villenave, dont tu connais le patriotisme et les talents d'observation, était le » défenseur de Charette : il assure que Charette était un homme très-ordinaire, » sans moyens, sans connaissances. » Quel était donc le correspondant de Louvet!

On raconte un fait qui vient à l'appui de cette mort calme et courageuse dont parle Villenave. Comme on conduisait Charette au supplice, il fut insulté par une personne qui se tenait à la fenêtre d'une maison. « Halte! » cria Charette, en s'adressant à son escorte. L'insulte avait frappé son oreille. Il fit demander un verre d'eau dans cette maison même; un domestique le lui apporta en tremblant; puis, quand il eut bu, il remercia d'un air affable et gracieux, et donna lui-même le signal de la marche. Arrivé au but de la course, disent les Mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard, il s'aperçut qu'on l'avait placé trop loin des soldats; il s'avança de deux pas, leva les yeux au ciel et tomba en criant : Vive le Roi!

Digitized by Google

an VI, assisté de Villenave, défenseur officieux. Il fut acquitté à l'unanimité. Villenave s'en explique dans une lettre adressée au *Publicateur nantais*, et qui y fut insérée le 15 prairial, le lendemain du jugement. On y lit : « ... 191 pièces à charge, 400 à décharge; un » interrogatoire de 170 pages in-folio; un rapport qui a duré 4 *jours;* » une plaidoirie qui en a *pris six*; un officier supérieur prévenu » de grands crimes, détenu depuis quatre ans; une justification éclatante de force et de vérité; la situation de nos colonies enfin » connue; de grandes vérités dévoilées; les dévastateurs de Saint-Domingue démasqués..., tout donnait à cette affaire un caractère » national, un grand intérêt et beaucoup de solennité... »

Villenave ne s'oublie pas.

« Je l'ai défendu avec ce zèle et cet intérêt qu'inspirent les grandes » infortunes et la conviction intime de l'innocence d'un accusé.... »

L'acquittement de Montbrun fut, en effet, très-honorable. Le jugement finit en disant *que la conduite du prévenu, bien loin d'avoir été répréhensible, a été digne d'éloges et à l'abri de tout soupçon...*

Villenave a dit, dans ses notes, qu'il avait été appelé à défendre bon nombre d'émigrés et de prêtres mis en jugement. Il a dit vrai. Trop longue serait la liste des affaires dans lesquelles il prit la parole. Citons un seul de ces débats, ou plutôt son issue, et la mention qui en fut faite, et comment, dans le *Journal de Nantes*. Cela peint l'époque. Mathieu de Gruchy, prêtre, avait été traduit devant une commission militaire, en vertu des articles XVI et XVIII de la loi du 19 fructidor. Villenave l'y défendit. Mathieu de Gruchy fut condamné, le 7 frimaire, an VI (26 mai 1798), à la peine de mort, qu'il subit le lendemain (1). Le *Journal de Nantes* mentionne la sentence et l'exécution. L'entre-filet qui précède est signé Villenave; il traite plaisamment d'une maladie épidémique qui régnait sur les chats, et des remèdes à employer pour guérir les coliques de la race féline. Un peu plus loin, il y a une de ces grosses plaisanteries comme Molière s'en permettait contre les maris. Et tout est dit! Et voilà comme le journaliste inhumait, aux yeux de ses abonnés, le chien de l'avocat!

---

(1) On trouve des détails sur ce Mathieu de Gruchy, ou plutôt *Mathieu Gruchi*, anglais de Jersey, dans les Mémoires de Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, t. II, pages 146 et s. Mgr Brumauld dit que Gruchi ne fut pas défendu (p. 152). C'est une erreur.

Digitized by Google

Nous pourrions multiplier les exemples. Toujours à côté de l'exécution le rire graveleux qui fendait la bouche des masques d'Aristophane! Personne ne redoutait plus la mort, tant on était habitué à la donner ou à la recevoir! De nos jours, le journalisme est plus sensible : il a appris à pleurer; et puis chaque ligne se paie. Aussi, c'est aujourd'hui l'époque des longs articles et des romans-feuilletons.

L'attention publique et son souvenir restent aux causes politiques et aux grandes causes criminelles. Les affaires civiles n'ont ni cet éclat, ni ce retentissement; elles sortent bien rarement de la sphère des intérêts privés; elles y meurent. Villenave, dans sa Notice, ne fait allusion qu'à ses défenses devant les tribunaux de répression. Il avait, pourtant, une clientèle civile.

Il est bien difficile de juger un homme de parole qu'on n'a pas entendu. Cette remarque est de tous les temps. Les contemporains de Villenave commencent à disparaître; je parle des contemporains en état de l'apprécier, de 1792 à 1802. Nous n'avons trouvé, à ce sujet, d'autre souvenir que celui que nous empruntons à Villenave lui-même : « J'ai parfois regretté, dit-il, en parlant de ses défenses » officieuses, ces émotions puissantes, cet enivrement, qui me fai- » saient monter à la tribune, et improviser, sans aucune préparation, » des discours que le bruit des applaudissements interrompait » presque toujours, et dont il m'était impossible de me rappeler un » seul mot... » Et encore ce passage, nous l'avouons, nous est fort suspect; tellement suspect, qu'en vérité, nous osons à peine croire qu'il soit échappé à la plume de Villenave. Si Villenave avait tenu ce langage à propos de ses allocutions politiques de 93, nous le comprendrions; car on retrouve là la tribune et les applaudissements. La peinture, en ce cas, serait à peu près exacte. Mais Villenave ne parle que de ses succès au barreau. C'est après avoir dit qu'il eut peut-être tort de négliger de prendre ses degrés, qu'il ajoute les mots que nous venons de transcrire. Or, le prétoire n'a pas de tribune, et on n'applaudit pas à l'audience.

Villenave nous a laissé les moyens d'apprécier sinon l'orateur, du moins le légiste et l'écrivain judiciaire. On a de lui quelques mémoires imprimés à l'appui de défenses devant le tribunal civil.

Villenave revint à Nantes en l'an III. Le 7 pluviôse de cette année, il prononça à l'audience du tribunal civil un plaidoyer, imprimé chez veuve Malassis. La cliente de Villenave était la *citoyenne*

Digitized by Google

Madeleine-Marguerite Murphy, v^e d'Andigné, demanderesse. Elle avait affaire aux époux Dumaine (la dame Dumaine était une Murphy). Villenave signe : *Fondé de pouvoirs*. Il a soin d'annoncer que son plaidoyer était appuyé de quatre consultations des citoyens Marie, Maisonneuve, Godouin et Baron, hommes de loi. Il s'agissait d'une question de validité de partage. Cet écrit n'est pas sans valeur; mais il est permis de croire que toute la discussion juridique est amplement empruntée aux consultations des savants jurisconsultes, dont, du reste, Villenave avoue la collaboration. Ce procès Murphy se prolongea longtemps, car on trouve, à la date du 5 nivôse, an VII, un nouveau factum de Villenave, — élucubration longue, diffuse, dont l'auteur avoue lui-même l'aridité et la sécheresse.

Un meilleur morceau est sa réponse (20 ventôse, an VI) à un sieur Decombles, qui, à propos d'un procès, l'avait directement attaqué. Il y a, dans cet écrit, de la verve, de l'entrain, une animation que Beaumarchais n'aurait pas désavouée. Villenave y donne, dans un post-scriptum, quelques détails qui ne sont pas sans intérêt : « Vous » avez bien voulu, citoyen, attaquer ma délicatesse dans mon état » de défenseur officieux. J'embrassai cet état, à Nantes, en 1792, » d'après les conseils et les flatteuses instances du citoyen Gandon, » alors président du tribunal criminel. Il m'honorait de son estime et » de son amitié. Il me connut assez longtemps pour bien me juger. » Pendant un an et jusqu'à la fin de mars 1793, je défendis presque » seul à toutes les sessions du tribunal criminel. Je le fis toujours » gratuitement.... ».

Nous avons horreur des minuties littéraires, des petits détails, des petits rôles, des petits coins, de tout ce bagage lilliputien mis à la mode par l'école homœopathique de M. Sainte-Beuve. Nous nous bornons donc à constater que Villenave avait un beau cabinet. Pourtant, nous ne saurions omettre une affaire curieuse, non célèbre, mais, comme le dit Villenave, remarquable par sa singularité, et qui donna naissance à plusieurs mémoires. C'était le procès du sieur Perdriau contre veuve Fraissine. Une citation un peu étendue fera connaître, mieux que toutes les appréciations, le genre de Villenave, à cette époque.

Voici le début :

« La cause pendante entre le citoyen Perdriau et la citoyenne » Fraissine, n'est pas une cause célèbre, mais il en est peu d'aussi » remarquables par leur singularité.

Digitized by Google

» Il s'agit de savoir si des fourmis et d'autres insectes noirs, » d'abord appelés *barbots*, puis *kakerlaques*, et définitivement » blattes, peuvent infester une maison au point d'autoriser une » demande en résolution de bail et en dommages-intérêts...

» Il ne s'agit pas, dans ce procès bizarre, de quelques fourmis, » mais d'une grande fourmilière existante, depuis plusieurs années, » dans la maison de la citoyenne Fraissine, et qui en infeste totale- » ment plusieurs appartements. — Il ne s'agit pas de quelques » insectes faciles à chasser ou à détruire, mais de myriades de » fourmis dévorantes et dévastatrices, qui sont, dans la maison » Fraissine, ce que le citoyen Athénas, arbitre nommé de justice, » appelle, dans son procès-verbal, une *contagion*.... »

Dans cet écrit, les citations abondent. Villenave, qui les aime, s'en est donné à cœur joie, comme l'homme de la Bruyère. Il cite Virgile, il cite Raynal, il cite Valmont-Bomare, il cite Boileau, sans compter le droit romain, dont on faisait alors plus grand usage que de nos jours. On ne cite plus les réponses des Prudents que par exception. Le style est vif, accentué. La discussion est bien conduite.

L'honorable M. Baron, mort président du tribunal civil, *conseil* (il signe ainsi) de la veuve Fraissine, répondit au mémoire de Villenave. Celui-ci répliqua, ce qui amena une seconde réponse de Baron. Baron se moque assez agréablement de tout le tapage que fait son adversaire :

« C'est cependant cette cause qui a été solennisée dans les » gazettes, comme si la France entière devait s'en occuper. Enfin, » toujours attentif aux convénances et aux procédés, il (Villenave) » vient de répandre, au moment de l'audience, un mémoire imprimé, » où il met à contribution les jurisconsultes, les naturalistes, les » historiens, les poètes même. — Et pourquoi cette philippique ! — » Pour faire du bruit, de l'érudition, de l'esprit, surprendre les juges » et le public.... Les intentions sont modestes et honnêtes... »

Le mémoire de Baron était piquant et solide, un peu amer. Villenave en sentit la portée. Le début de sa réplique me plaît :

« Le conseil de la citoyenne Fraissine n'a vu, dans le procès des » blattes et des fourmis, que des enquêtes ambiguës, des expertises » conjecturales, des juges cédant à la surprise, ordonnant des » approfondissements manifestement inutiles, perdant de vue les » principes, mais dont il espère le retour à la règle...

Digitized by Google

» Quant au citoyen Perdriau, il est gravement injurié par des » apophthegmes latins : *is fecit scelus cui prodest; semel mendax,* » *semper mendax,...* et on lui applique aussi *en français* quelques » bonnes pages du vocabulaire des injures...

» Je ne pouvais me sauver dans cette mêlée. Je reçois de rudes » étrivières sous le manteau de mon client ; c'est-à-dire, que de tous » les coups qu'on lui porte, la plupart retombent sur moi...

» Je n'appellerai pas cette manière indirecte de me combattre un » ménagement ; mais un système de plaisanterie, qui, comme le » procès, *est inouï dans les annales de la jurisprudence.*

» Le conseil de la citoyenne Fraissine se plaint beaucoup des » procédés de mon client ; mais puis-je bien me louer des siens?

» Au surplus, je serais loin de m'en plaindre, s'ils partaient d'un » homme que je ne fisse pas profession d'estimer. C'est donc à » regret que je me vois jeté dans la lice, et que je suis obligé de me » défendre. Je ne suivrai point le citoyen conseil de la citoyenne » Fraissine dans son itinéraire ; je me contenterai de relever quel- » ques-uns de ses faux-pas... »

C'est là de bon style et de bonne défense. Le reste tient les promesses de l'exorde. Il y a du bon sens, de la rapidité, du trait, de l'ironie. Voici un dernier passage :

« On nous a reproché d'avoir mis à contribution les naturalistes » et les historiens, en discutant le fait ; comme on nous a blâmé » d'avoir cité les jurisconsultes, en discutant le droit. En vérité, c'est » être aussi trop sévère... ou trop plaisant.

» Lorsque l'âne de Vanvres fut mis en cause et accusé d'in- » continence et de méchanceté, deux avocats célèbres (Lalaure et » Rigoley) se permirent d'égayer la matière, par un peu d'érudi- » tion. Ils citèrent de vieux manuscrits, Vely, les Lettres édifiantes, » Buffon, Horace, Virgile, des hymnes même. Personne n'y trouva » à redire...

» Je n'ai pas le temps de poursuivre plus loin l'examen et la cri- » tique si facile du mémoire de la citoyenne Fraissine. On voit qu'il » ne *fourmille* assurément ni de modestie, ni de force, ni de vérité. » Peut-être eût-on été plus honnête dans la forme, si le procès eût » été meilleur au fond. Mais attaquer, en même temps, et les » témoins, et les experts, et la partie adverse, et son défenseur, » et les juges, c'est se condamner soi-même... »

Digitized by Google

Baron se fâcha. Son second mémoire fut un peu brutal. Villenave aurait eu raison de lui dire, avec Florian :

Marchons ensemble en paix ;
Le chemin est assez mauvais
Sans nous jeter encor des pierres (1).

Villenave ne fut pas heureux : le tribunal civil écarta la demande en résolution de bail, en se fondant sur ce que la jouissance de l'appartement n'était pas physiquement impossible. Nous disons cela pour les curieux du résultat du procès des blattes et des fourmis, qui resta longtemps en tradition au barreau de Nantes (2) et qu'on y cite encore.

Év. COLOMBEL.

(*La fin prochainement*).

---

(1) La querelle s'envenima. Le *Publicateur* du 17 nivôse an VIII contient un petit article, évidemment de Villenave, qui attaque Baron sans le nommer. La prose est virulente ; on casse les vitres. Les adversaires judiciaires de Villenave se plaignaient de la publicité partiale dont il usait avec son journal. Baron s'en était plaint. Villenave eut le tort inexplicable de nier. On lui répondit en lui citant le n° 533 du *Publicateur*, précisément celui du 17 nivôse.

(2) Jugement du tribunal civil de Nantes du 14 pluviôse, an VIII.

Digitized by Google

ÉTUDES NUMISMATIQUES.

SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE A POITIERS.

(*Suite.* — Voir pp. 321-369, 499-532, 609-633.)

Le Poitou compte sur la liste des hommes remarquables auxquels il a donné le jour, ou qui ont vécu sur son territoire, deux autres historiens : Théodore-Agrippa d'Aubigné et Jean Besly. A défaut de jetons frappés pour eux, qui n'ont probablement jamais existé, j'ai fait graver leurs cachets (1), d'après les empreintes attachées aux lettres autographes que je possède,

et je profiterai de ce que ces noms ont été prononcés ici pour livrer

(1) Théodore-Agrippa d'Aubigné portait : *de gueules au lion d'hermine couronné d'or.* Le cachet, qui est gravé ici, passa, après sa mort, à Nathan, son fils naturel.

Jean Besly, fils d'un marchand de Coulonges-les-Royaux, avait pris pour armoiries : *d'azur aux trois flèches d'argent emmenchées d'or, mises en fasce, et au soleil d'or en pointe,* allusion plus ou moins poétique à son nom, que les beaux esprits du temps disaient venir de celui de Belus, le dieu brillant des peuples orientaux.

Sol apud Assyrios celebratus nomine Beli,
Belus in Arbelis lucida gemma fuit.
Tu cum sis nobis et sol et lucida gemma,
Belius, aut potius Delius alter eris.

(*Œuvres latines et françaises de N. Rapin, p.* 30.)

Plus tard, Besly remplaça son soleil par une fleur.

Digitized by Google

à la publicité deux documents de quelque intérêt. Le premier est une missive singulière de d'Aubigné, écrite à l'occasion d'un procès engagé entre lui et Louis de Lezay, seigneur du Vanneau (1), oncle de sa femme. Il ne faut pas oublier, en la lisant, qu'elle est adressée à un procureur, et que le contact de la chicane abaisse le niveau des natures les plus fortement trempées. On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de d'Aubigné; il n'est donc pas indifférent de le faire connaître sous toutes ses faces.

« *A Monsieur, Monsieur Esserteau, à Niort* (2).

» Mon curateur, je vous envoye Le Camus, despêché pour aller à Saint-Jean (*d'Angély*). Il ne lui fault que vostre despêche, laquelle je vous prye luy bailler promptement, et l'argent qu'il faudra pour la comparution. Cependant, si M. du Vanneau voulait arrester un conte des intérest au denier douze, et faire une transaction du tout, sans déroger à l'ancienneté de l'obligation, pourvu qu'il me donnast une robe de bureau pour plége, comprenant aussy les despends, je luy en quitterais mes intérêts de mon voyage à Paris. J'entends que l'intérest de l'année fut dans le globe. *Si vous entrez en propos avec luy, dittes que vous me le ferez faire, encore que ma colère me pousse bien loin de là; mais tousiours en redoublant vos poursuites jusques à la dite transaction signée, et un plége trouvé.* Son filz est icy à qui je parleray plus rudement que cela.

» Vous aurez tousiours de la peine pour

» Vostre bien obliggé pupille,

» AUBIGNÉ.

« De Mursay, en montant à cheval pour aller à Meillezay, ce 14 de juillet 1600.

---

(1) Loys de Lezay, seigneur du Vanneau, sur les bords du marais de la Sèvre-Niortaise, dit le capitaine Le Vanneau, figura dans un rang secondaire pendant les guerres de religion. Il était fils de François de Lezay, seigneur de Surimeau, près Niort, et de Charlotte de Gascougnolle, ainsi qu'Ambroise, père de Suzanne, femme de d'Aubigné. Loys mourut sans avoir eu d'enfants de Claude Accarye, avec laquelle il s'était marié par contrat du 12 février 1571. La famille de Lezay se prétendait issue de la maison de Luzignan; mais c'est un fait qui n'est pas du tout prouvé.

(2) C'était le procureur chargé des affaires de d'Aubigné.

Digitized by Google

« Mon cousin passera par Niort. Si mon oncle si trouvait assez matin pour passer l'obligation, les frais seroient moindres, et vous vous serviriez de mon lacquais pour contredemander. »

D'Aubigné était un homme fort entendu en affaires, à en juger par cette lettre. Il l'était pour le moins autant que le procureur Esserteau, son fondé de pouvoirs. Le procès venait d'une somme de 430 écus d'or, due par Louis de Lezay à son neveu. Il ne serait pourtant pas juste d'apprécier le caractère de l'illustre écrivain d'après un trait semblable; sa vie est assez remplie de bonnes et grandes choses, pour qu'on lui pardonne un oubli momentané de sa dignité (1).

Le second document concerne les manuscrits de Jean Besly.

A Monsieur Dupuy, garde de la Bibliothèque du Roy.

« Monsieur, j'appris dernièrement par M. Bonenfant que vous désirez que je prisse soin pour conserver les travaux de feu monsieur Besly, à quoi j'ai travaillé il y a plus de six ans, et l'affaire est en bon estat, tous les papiers ayant été conservés par son fils et par M. Aleaume (2), son beau fils, lesquels m'en ont adverty. Ils ont un trésor qui ne se peut estimer : l'Histoire des ducs de Guienne, l'Histoire des comtes de Toulouze et celle des évêques de Poitiers, Lusson et Maillezays (3), et je crois que l'on pourrait avoir cela à prix raisonnable, vu qu'aucun d'eux ne se plaist a cette sorte d'estude. J'ay prié M. Achard (4), avocat à Poictiers, sénéchal d'une des baronnies de mon évesché, et beau-père du dict sieur Aleaume, de savoir d'eux ce qu'ils en désireraient et que j'écrirais à Paris, à l'un de mes amis, pour leur faire trouver marchand. Jamais homme n'entreprendra tel ouvrage qui en soit plus capable comme le défunct. Le travail a esté extrême et la recherche.

(1) V. dans les *Mémoires de Th. Agr. d'Aubigné*, édition de M. Ludovic Lalanne, pages 422 et 436, son testament et l'énumération de ses biens.

(2) Jean Alleaume, seigneur de la Chenullière, lieutenant particulier au siége de Fontenay, fils de Jean Alleaume, avocat du roi au même siége, premier mari de Claude du Boulay, seconde femme de Besly.

(3) L'histoire des évêques de Poitiers a été imprimée; mais les manuscrits de celles des évêques de Luçon et de Maillezais ont probablement été perdus.

(4) Jacques Achard, avocat à Poitiers, père de Catherine, femme de Jean Alleaume, dont il est question à l'avant-dernière note.

Digitized by Google

Outre cela ils ont ceste histoire de l'isle de Maillezays manuscrite (1), le cartulaire de Maillezays et autres, et un père Anselme, bénédictin réformé, qui a veu son estude depuis un an, m'a dit qu'il y avait une très-grande quantité de titres anciens, qui ne serviront à l'histoire de Guienne, mais qui estaient rares et de considération. J'espère que ces trois histoires ci-dessus valent bien quatre mille francs, à très-bon marché, si on peut mettre prix à ce qui n'en a point, et souhaiterais que vous pussiez envoyer à Fontenay quelque personne intelligente qui peust vous faire savoir exactement ce qui en est, et je lui donnerais adresse, si vous le jugiez à propos. Ces messieurs les héritiers me tesmoignent beaucoup de bonne volonté, à cause de la grande amitié qui estait entre monsieur Besly et moy, et m'ont faict asseurer qu'ils conserveraient le tout soigneusement, avec des civilités extraordinaires, jusqu'à me vouloir donner la disposition du tout, ce que je n'ay garde de faire; mais je voudrais bien que ce grand travail ne fût perdu, et que les héritiers y pussent trouver leur compte. Vous avez tous les moyens, par la cour ou aultres voyes, pour remédier à ceste affaire que je n'affectionne pas moins que vous, et sur laquelle j'attendray de vos nouvelles, demeurant toujours, Monsieur, vostre très-humble serviteur,

» HENRY, E. DE POICTIERS.

» A Dyssay, ce 30 août 1644. »

Henry-Louis Chasteigner, qui a écrit cette lettre si pleine de nobles sentiments, était l'élève de Scaliger et entretenait des relations habituelles avec plusieurs savants. On a de lui divers ouvrages de théologie et de controverse. Son amitié pour Besly ne se démentit jamais, et le soin qu'il prit, après la mort de celui-ci, pour conserver ses manuscrits, lui mérite la reconnaissance des hommes laborieux.

Ce fut ce prélat qui chargea André Duchesne de dresser la généalogie de sa maison, travail dans lequel il fut beaucoup aidé par Jean Besly. Le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque nationale.

FRANÇOIS DREUX.

Je mentionnerai, en passant, un jeton en cuivre rouge de François

(1) Il s'agit de la chronique dite de Maillezais, dont l'original est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, et qui est imprimée en partie dans la *Nova bibliotheca manuscriptorum* du père Labbe.

Digitized by Google

Dreux, seigneur de Montrollet, assesseur, lieutenant particulier et premier conseiller au présidial de Poitiers, maire de cette ville, en 1602; mais comme je n'ai pas conservé d'empreinte du seul exemplaire que j'aie rencontré, je ne puis en donner ni le dessin ni la description exacte. Je me souviens seulement que les armes de l'écu étaient identiques à celles indiquées sur la liste des maires de Poitiers placées à la suite des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, édition de 1644.

Ce François Dreux était le mari de Marguerite Gobin, l'une des trois filles de Jacques Gobin, seigneur de Chaix, receveur des tailles à Fontenay, et la sœur de Catherine, qui épousa Jacques Poille, seigneur de Saint-Gratien, conseiller au parlement de Paris, et fut ainsi l'aïeule maternelle de Catinat.

Les enfants de François Dreux furent : 1° Bonaventure, seigneur de la Bremaudière, procureur du roi au bureau des finances de Poitiers; 2° Simon, seigneur de Montrollet, conseiller au grand conseil; 3° Jacques, seigneur de la Vallée; 4° François, seigneur des Essarts, trésorier de France à Poitiers; 5° Pierre, seigneur de la Sicaudière; 6° Marie, femme de Julien Serizier, seigneur de l'Espine; 7° Jacqueline, femme de Jacques Charlet, seigneur de Mondon; 8° Marguerite, femme de René de la Coussaye, conseiller au présidial de Poitiers.

On sait que la famille Dreux (1), qui tenait à la petite noblesse du Poitou, et qui est arrivée ensuite à une position très-élevée dans l'État, a voulu, à l'aide de titres supposés et d'un mauvais jeu de mots, se faire passer pour descendre de Louis VI, dit le Gros, roi de France, par Robert, comte de Dreux, son fils. Cette prétention tombe devant le moindre examen sérieux, et n'a jamais été admise par les personnes dont la conviction, en fait de généalogie ou d'histoire, se base sur autre chose que des copies de pièces revêtues d'aucun caractère réel d'authenticité.

---

(1) Le véritable nom de cette famille est Dreux tout court, et est un ancien prénom. Au XVIIe siècle, on le fit précéder de la particule nobiliaire, et c'est vraisemblablement alors que germa l'idée de se servir d'une consonnance accidentelle, pour se donner une origine royale. Il existe en Poitou plusieurs individus du nom de Dreux, qui ont conservé la véritable orthographe.

Digitized by Google

NATHANAEL ADAM.

. — NATH. ADAM. CONER ASSR EN. LELECON DE. POICTER (*sic*). Écu aux armes de Nathanaël Adam, conseiller assesseur en l'élection de Poitiers, entouré d'une couronne de laurier. — MORT ET MERCY, en deux lignes, à l'exergue. — ℞. — CONCORDIA. NVTRIT. AMOREM. Statue de la Concorde représentée dans un paysage, allaitant l'Amour et portant deux cœurs dans la main droite ; le piédestal décoré de deux luths. — La date 1624 à l'exergue.

Collection de Bonsergent. (Pl. V, n° 6.)

Nathanaël Adam, sieur de Sichard, secrétaire de Jeanne de Saulx-Tavannes, dame de Mortemart, fut successivement procureur fiscal et sénéchal des terres de Cercigny, Vivonne et Clavières, et, plus tard, lieutenant en l'élection de Poitiers. Il a composé quelques opuscules, qui sont, en général, à la louange des Mortemart, ses patrons. On croit qu'il avait épousé la fille du jurisconsulte Jacques Barraud, commentateur de la coutume du Poitou.

Ses armes étaient *d'or à trois pommes de gueules, les tiges en bas, posées* 2 *et* 1; *celle en pointe supportant une croix haussée de même*. Pour devise : *Mort et merci*.

L'auteur du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, qui m'a fourni ces renseignements, se trompe lorsqu'il attribue ce jeton à Jean, fils de Nathanaël.

La collection de Bonsergent renferme deux jetons de Villemontée, intendant du Poitou ; mais je n'ai pas cru devoir les donner, parce qu'ils n'intéressent pas directement la province. M. Rondier m'a aussi signalé l'existence d'une autre de ces pièces frappée pour un membre de la famille de Couhé-Vérac.

VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE.

On lit sur le compte du receveur des deniers de la maison commune de Fontenay pour l'année 1699 : « *à D. Escotière, orfebvre, pour avoir faict cent quarante jectons de cuivre, selon la délibéra-*

Digitized by Google

tion de MM. du corps de ville, en date du 7 février de la dicte année, et par l'ordre de M. le maire (1), 16 *livres.* »

Quels étaient ces jetons sortis de la main d'un orfèvre et destinés à un échevinage? Mlle Clémentine Poëy-d'Avant et moi possédons chacun une pièce de laiton qui doit avoir eu cette origine, sans que l'on puisse toutefois assurer qu'elle remonte exactement à cette date.

La fleur de lis a été frappée avec une estampille et les lettres de la légende ont été gravées au burin, ce qui donne à ces jetons l'aspect indubitable de ceux de la fabrique d'Escotière (2).

Il fallait que le corps de ville de Fontenay fût bien pauvre, pour se servir de signes aussi grossiers; mais il importe de tenir compte du temps où ils furent fabriqués, et de savoir que les revenus de la ville se trouvaient alors réduits de plus des deux tiers de ce qu'ils étaient trente années auparavant, et que nos contrées étaient arrivées à un état de misère impossible à décrire, par suite de l'exagération des impôts et des exactions de toute nature des agents du fisc. La seconde partie du règne de Louis XIV fut l'une des époques les plus désastreuses pour le bas Poitou : il fallut que la Régence vînt, pour qu'il y eût progression possible dans cette voie fatale. Des fermes furent abandonnées; la terre, dans beaucoup d'endroits,

(1) La mairie était alors occupée par Jean Godet, sieur de la Riboullerie, paroisse de Rosnay, juge des manufactures et de la police de Fontenay. Ce fut le premier maire perpétuel de cette ville. La place ayant été créée en 1693 Marie Guilloteau, sa mère, veuve de Nicolas Godet, marchand de draps et soies, l'acheta pour lui, moyennant 14,000 livres, et lui en fit délivrer les lettres de provision, comme cadeau de noces, lorsqu'il épousa, le 22 février 1694, Charlotte Papin, sa cousine, fille d'un chirurgien-barbier.

(2) J'ai déjà publié ce jeton à la page 287 du t. I des *Recherches historiques sur Fontenay;* mais sans en donner l'explication.

Digitized by Google

cessa d'être livrée à la culture, et, durant plusieurs années, il fut difficile de traverser, l'hiver, un village sans se heurter au cadavre d'un homme mort de faim et abandonné sur la voie publique (1).

Je ne sais si la coutume de se servir de jetons remontait, pour l'échevinage de Fontenay, au delà de 1699; mais on continua plus tard à en faire usage, comme l'indique une délibération du 24 septembre 1721, prise sur la proposition du maire Gabriel Brunet (2).

---

(1) Il existe à ce sujet deux ordonnances fort remarquables de la sénéchaussée du bas Poitou.

(2) Ce Gabriel Brunet, seigneur de Broue, lieutenant en l'élection de Fontenay, était un personnage fort ridicule, dont la vanité et la sottise ont défrayé, longues années, la verve des mauvais plaisants du cru. On en fit le héros d'une pièce burlesque intitulée : *Le Maire malgré lui*, qui amusa beaucoup nos pères. Il fut le premier de sa famille qui, non satisfait des lettres d'anoblissement, achetées en vertu de l'édit de mars 1696, contestées plus tard, rachetées le 14 avril 1718, prétendit descendre de je ne sais quel Adhémar Brunet, gentillâtre périgourdin, vivant, disait-il, sous Philippe de Valois, tandis qu'il venait en droite ligne de Pierre Brunet, marchand et fabricant de grosses étoffes à la Sourderie, paroisse de Pairé-sur-Vendée, ancêtre commun des Brunet, établis à Fontenay, Niort, Saint-Maixent, Poitiers, etc., etc., et petit-fils lui-même d'un autre Pierre, tisserand à Foussay, mentionné en 1509. Quelle reconnaissance ne leur eût-il pas cependant gardée, s'il eût eu un peu de vraie noblesse dans le cœur, à ces pauvres diables, artisans de la fortune de sa famille, qui, sou à sou, en échange de privations inouïes, avaient laborieusement acquis le malencontreux privilége d'être reniés un jour de leurs descendants!

Aidé de la bourse de ses cousins Brunet de Montreuil et de Sérigné, il essaya d'accréditer cet impudent mensonge, et ne parvint qu'à augmenter la somme des lazzis lancés contre lui. C'était justice; car il n'y a rien d'aussi grotesque et d'aussi vil que cette basse ingratitude. Voulant se donner des airs méprisants, il ne réussit qu'à se rendre méprisable..

On lui attribue, à tort ou à raison, deux mauvais romans, devenus fort rares, le *Tendre Olivarius*, et la *Religieuse malgré elle*, histoire galante, morale et tragique, dédiée au prince Eugène de Savoie. Ces deux ouvrages, que je n'ai jamais rencontrés, sont peut-être de son fils.

Il est fâcheux que mon ami Beauchet-Filleau, mis en défaut par des notes falsifiées, ait enregistré, dans son *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, une partie des erreurs débitées jadis sur l'origine de ce Brunet. Les nombreux documents originaux que j'ai sous les yeux, sont en contradiction absolue avec ce qu'il a avancé, non sans quelque réserve, dans son livre. C'est ce qui arrive trop souvent aux travailleurs de bonne foi, parce qu'ils sont sans défiance contre les gens intéressés à les tromper. Les Jourdains courent les rues, et Molière n'a pu en extirper complétement la graine.

Digitized by Google

Les termes de l'acte ne permettent pas de savoir quelle était la nature de ces derniers.

XI.

Écu aux anciennes armes de la ville de Poitiers, surmonté de la date 1569. — ℞. Trois croissants enveloppant chacun une fleur de lis; au centre, un point; le tout surmonté de la couronne royale.

Coll. de Bonsergent.

Cette petite bulle en plomb, destinée dans le principe à servir de marque à quelque produit manufacturier, est d'un très-joli travail. Pour en avoir une explication satisfaisante, il faudrait parcourir les registres des délibérations du corps de ville de Poitiers. La date de 1569 rappelle celle du siége fameux soutenu contre l'amiral de Coligny.

XII.

Coll. de Bonsergent.

J'ai publié antérieurement deux autres méreaux de Saint-Pierre de Poitiers de la même collection (1). Celui-ci est en plomb et remonte au milieu du XVe siècle. Il a dû en exister de sem-

(1) *Considérat. sur les monn. de France*, pl. IV, nº 11. — *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. IX, nº 12.

Digitized by Google

blables pour les autres chapitres de la même ville; mais le peu de soin que l'on met à recueillir les objets de ce genre m'a empêché jusqu'ici d'en rencontrer dans les cabinets des amateurs. M. Lecointre-Dupont en a cependant trouvé un de Saint-Hilaire, qui est de date fort récente (1).

XIII.

MÉREAUX DES ÉGLISES PROTESTANTES DU POITOU.

« Ce ne fut guère qu'après la prise d'armes de 1562, que les congrégations calvinistes commencèrent à s'organiser régulièrement en s'appuyant sur les édits de pacification qui leur reconnaissaient une existence officielle. Dès cette époque, les huguenots, dispersés presque partout en petit nombre au milieu des populations catholiques, durent comprendre la nécessité d'avoir entre eux des signes de ralliement pour empêcher les intrus d'entrer dans leurs assemblées. Ces signes, ils les empruntèrent à l'usage, établi depuis longtemps dans les églises catholiques, de distribuer des jetons ou méreaux aux chanoines, et quelquefois même aux membres inférieurs de la cléricature, pour constater leur présence au chœur. Ce fut ainsi que la coutume s'introduisit peu à peu dans les prêches, de n'admettre à la cène ou communion des réformés que les fidèles qui seraient porteurs de méreaux distribués par les ministres. »

Ce passage d'un mémoire de M. de Pétigny sur les méreaux calvinistes, inséré dans la *Revue numismatique* de 1854, p. 67, donne une idée fort exacte de l'origine de ces médailles. Mis sur la voie par M. Nogaret, pasteur de Bayonne (2), le savant académicien a su tirer un excellent parti de l'indication qui lui était inopinément fournie, et c'est pour répondre à son appel que je vais décrire quelques méreaux des églises réformées du Poitou. Lorsque, il y a plus de deux ans, j'en fis graver trois sur la planche IX des *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, je n'avais pas encore été à portée de consulter le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, et il n'y a rien

---

(1) *Rev. anglo-française*, 1835, pl. II, n° 4.

(2) *Bullet. de la Soc. de l'hist. du protest. franç.* 1852, p. 139.

Digitized by Google

d'étonnant à ce que je les aie attribués au clergé catholique, privé que j'étais de renseignements sur un usage complétement oublié même des protestants les plus éclairés. Je suis donc très-*excusable* d'avoir commis une pareille erreur, comme le dit fort bien M. le baron Chaudruc de Crazannes, dans son mémoire sur une caricature métallique dirigée, assure-t-il, contre les réformés de Montauban, où l'on voit un loup, ou tout autre animal d'une espèce encore moins noble, déguisé en berger et jouant de la trompette; mémoire qui me prouve une fois de plus, si j'en crois mon savant critique, combien de belles choses le symbolisme renferme dans les moindres objets pour ceux qui, comme lui, ont le rare bonheur d'en pouvoir déchiffrer les innombrables énigmes (1).

La plupart des méreaux en plomb que j'ai actuellement en ma possession m'ont été envoyés par M. Auguste Liévre, pasteur à Couhé-Vérac, département de la Vienne. Il les a découverts en se livrant à une active recherche des documents nécessaires à son histoire du protestantisme en Poitou, livre tout rempli de faits nouveaux et d'une incontestable portée, qui verra bientôt le jour.

Nos méreaux poitevins sont tous du XVIIIe siècle, c'est-à-dire, du temps où les religionnaires, livrés à d'incessantes persécutions, avaient le plus besoin de signes de ralliement pour se reconnaître entre eux. Il n'en a pas encore été retrouvé d'antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes, quoiqu'il en ait certainement existé; témoin ce passage des actes du synode tenu à Fontenay le 9 juin 1683 et jours suivants (2) : « *Sur la remontrance faite par quelques députez, qu'il y a des personnes qui se présentent à la Cène sans marreaux, la compagnie a ordonné que tous, sans exception, prendraient des marreaux avant de venir à la sainte Cène.* »

Le nombre considérable de ces médailles que l'on rencontre en Poitou ne doit pas surprendre, cette province ayant été l'une de celles où la Réforme compta ses premiers prosélytes, et où elle pénétra

---

(1) *Rev. numism.* 1855, p. 50. — Le mémoire de M. Chaudruc de Crazannes m'arrive au moment où la dernière partie du mien, rédigée depuis plusieurs mois, est livrée à l'impression. N'en ayant pas eu assez tôt connaissance, je n'ai pu répondre en temps opportun à ce qui y est dit sur ce qu'on veut bien appeler ma *sortie* contre le clergé catholique à propos des derniers restes du monnayage féodal réfugiés sur ses domaines; mais je crois inutile de rien ajouter aux raisons données précédemment, page 614.

(2) Ce fut le dernier synode qui ait eu lieu en Poitou.

Digitized by Google

le plus profondément, grâce à l'influence intéressée de la noblesse, qui se convertit presque tout entière aux doctrines de Calvin. Horriblement déchirée par plus de trente années de guerres religieuses, et décimée sur une foule de points à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, elle n'en demeura que plus fermement attachée à ses croyances; et, lorsqu'au milieu du XVIIIe siècle, les églises réformées commencèrent à se réorganiser, les pasteurs trouvèrent, parmi le peuple des campagnes, les petits-fils des hommes de 1685 prêts à sacrifier leur vie pour conserver la foi de leurs pères. La noblesse, convertie par force et par corruption sous Louis XIV, n'ayant plus ses intérêts de ce côté, resta catholique. Le département des Deux-Sèvres renferme à lui seul aujourd'hui plus de soixante mille calvinistes.

Le plus ancien de nos méreaux porte la date de 1745, époque à laquelle les protestants du Poitou reconstituèrent leurs églises. Ils n'avaient alors qu'un seul pasteur itinérant; encore était-ce en commun avec ceux de la Saintonge, de l'Angoumois et du Périgord. Antérieurement, ils étaient visités à de longs intervalles par des ministres qui, bravant mille dangers, entreprenaient de périlleux voyages pour aller porter quelques consolations à leurs infortunés coréligionnaires. Vers 1763, la province avait deux pasteurs : l'un à la Mothe-Saint-Héray, et l'autre à Saint-Maixent. Ils allaient à tour de rôle parcourir à Pâques le bas Poitou. Dans l'une de ces tournées, l'un d'eux admit à la communion 1066 catéchumènes, et fit, dans un seul mois, 113 mariages et baptêmes. En 1775, ils étaient six, et c'est aussi vers ce temps que le bas Poitou finit par en obtenir un. Ce nombre alla toujours en augmentant jusqu'à la Révolution (1).

Je me contenterai de donner la gravure des méreaux dont les types sont les plus caractéristiques, et de décrire simplement les autres. Lorsqu'on sera parvenu à rassembler des séries un peu complètes, leur ensemble fournira matière à un mémoire plus détaillé.

SAINT-SAUVANT.

1° Coupe entre deux fragments du pain de la communion. S^T. S. R. G. A. DIEV. Fleur de lis. (*St-Sauvant. Rendez grâce à Dieu.*) — ℞. Pain orné de fleurons. S. L. F. I. C. H^T. V. A. P. (Planche V, n° 7.)

(1) Extrait des notes mss. de M. le pasteur Liévre.

Digitized by Google

M. Maillard, pasteur de la Mothe-Saint-Héray, a signalé dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1853, p. 353 et suivantes, une de ces médailles qui porte aussi la légende *Rendez grâce à Dieu*.

Le méreau que je viens de décrire n'existe pas en plomb; mais le moule en pierre lithographique est conservé au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

2° Coupe accostée des lettres A. P. (*assemblée protestante*), et des fragments du pain de la communion. — ℞. S. T. S. V. autour d'un cercle.

Saint-Sauvant est une église dépendante du consistoire de Lusignan.

LA MOTHE-SAINT-HÉRAY.

1° Coupe entourée de trois annelets et des deux fragments du pain de la communion. — ℞. E. D. L. M. Au milieu un cercle au centre duquel est un point. (*Coll. de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de M. Rondier.*)

2° Coupe accostée de chaque côté de trois points affectant cette forme .·., et des fragments du pain de la communion. — ℞. Même type que le précédent.

Ces deux méreaux sont antérieurs de quelques années à la Révolution. J'en ai publié un plus ancien dans les *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, et M. Maillard en a mentionné un autre de 1813.

SAINTE-EANNE.

Sainte-Eanne, entre la Mothe et Saint-Maixent, n'a été le centre d'une église que pendant la période du Désert.

Coupe accostée de deux fragments du pain de la communion, et de quatre points. — ℞. E. D. S. E. 1765, autour d'un cercle, au centre duquel est un point.

PAMPROU.

Pamprou, église dépendant du consistoire de la Mothe.

Digitized by Google

1° Coupe accostée des lettres E. P. (*église protestante*). — ℞. PAMPR. Au-dessous un fleuron.
1761.

2° Coupe accostée des lettres E. P. — ℞. P. Au-dessous un fleuron.
1761.

CHERVEUX.

1° Coupe de forme arrondie ou ayant un couvercle, entourée de points et de fleurons, et des lettres E. P., qui, avec celles D. C. placées sur la coupe elle-même, signifient : *Église protestante de Cherveux*. — ℞. C accosté de deux petits fleurons. Au-dessous la date 1745, surmontant un autre grand fleuron.
(Pl. V, n° 9.)

2° Variété plus grossière portant la même date. Cherveux fait partie du consistoire de Saint-Maixent. Ces méreaux pourraient être également donnés à Chay ou à Chenay.

LEZAY.

1° Coupe entre les lettres E. L. (*Église Lezay*). Au-dessous, une fleur de lis. — ℞. Le pain de la communion entre les lettres P. E., qui sont sans doute interverties et doivent signifier *église protestante*. Au-dessous la date 1752.

2° Autre variété sur laquelle les lettres du droit sont dans un ordre inverse que sur la précédente.
M. Maillard a cru à tort ces méreaux de 1762.

En voici maintenant un autre un peu plus moderne.

Lezay est le chef-lieu d'un consistoire du département des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

CHAY.

Chay, placé dans le consistoire de Lezay, a maintenant pour annexe l'église de Chenay, dont on possède plusieurs méreaux.

CHENAY.

1° Coupe accostée de la date 1772; le tout dans deux cercles concentriques. — ℞. E. D. CHENAI en trois lignes, également entourées de deux cercles;

2° Celui gravé à la pl. IX, n° 14, des *Lettres à M. Dugast-Matifeux;*

3° Celui de 1821, signalé par M. Maillard.

VANÇAIS.

Vançais est une autre église du consistoire de Lezay. Les deux méreaux que je connais sont très-modernes et d'un travail extrêmement grossier.

1° Coupe entre les lettres A. P. — ℞. E. D. V. autour d'un gros point.

2° Variété d'une fabrique encore plus irrégulière, et qui semble être du XIXe siècle.

MELLE.

Coupe accostée de deux annelets et des deux fragments du pain de la communion. — ℞. E. D. MLE. autour d'un cercle dont le centre est occupé par un point.

Coll. de M. Rondier. C'est la médaille que j'avais crue être de Saint-Hilaire-de-Melle.

Digitized by Google

BEAUSSAIS.

Beaussais est une commune presque exclusivement protestante des environs de Melle.

1° Coupe accostée de deux palmes de deux points. — ℞. B.S... Au-dessous sorte de tocillin représentant une partie du pain de la communion.

2° Coupe entre deux annelets et deux fragments du pain de la communion. — ℞. E. D. B. S. autour d'un petit cercle au centre duquel est un point.

Coll. de M. Rondier.

MOUCHAMP.

Mouchamp, en bas Poitou, fut, ainsi que je le dis en parlant du jeton de Jean de Parthenay-l'Archevesque, sr de Soubise, l'un des premiers lieux où le protestantisme pénétra dans l'ouest de la France.

Je n'ai pas rencontré ce méreau ; mais j'en ai trouvé à la Châteigneraye, dans les archives de famille de mon oncle M. Bailly du Pont, un dessin à la plume, quatre fois grand comme nature, fait indubitablement d'après la médaille originale. Il était égaré au milieu d'une assez grande quantité de papiers concernant deux ou trois familles protestantes du pays.

Il reste à retrouver les méreaux de Lusignan, la Brousse, Saint-Maixent, Villefagnan, Regné, Mougon, Niort, Prailles, Pouzauges, Sainte-Hermine et de deux ou trois autres lieux. J'en ai fait dessiner un de Celle (Deux-Sèvres), sur la pl. IX, n° 15, des *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, et l'ai attribué par erreur à l'église catholique de Celle-l'Evescault, non loin de Lusignan.

Les types des méreaux poitevins étaient en général fort simples, mais présentaient assez de variété jusque vers 1765. L'organisa-

Digitized by Google

tion plus régulière établie alors dans le service du culte réformé y fit apporter bientôt une certaine uniformité, dont on finit par ne plus s'écarter. Ce fut sous la Restauration que l'on discontinua d'en fabriquer.

Je clorai ce paragraphe en signalant une inexactitude échappée à M. de Pétigny, au sujet des monnaies protestantes. Contrairement à ce qu'il avance à cet égard, il en a réellement été frappé quelques unes dans des circonstances exceptionnelles ; et, pour le démontrer, qu'il me suffise de citer l'écu d'or fabriqué pendant le siége de Rouen de 1562, publié par moi dans la *Revue numismatique* de 1845, p. 556.(1), et celui du prince de Condé, que Le Blanc vit chez un orfèvre de Londres (2). Ces monnaies n'eurent pas la *légalité* de celles émises par la Ligue ; mais elles rentrent dans la même catégorie que le quart d'écu des politiques.

Tel est le résultat de mes recherches de quelques mois. Si, dans un temps aussi court, j'ai pu rassembler un pareil nombre d'inédites importantes, on comprend quelle masse de monuments nouveaux fournirait l'examen de toutes les collections de monnaies françaises. C'est ce qu'il sera indispensable d'effectuer, lorsqu'on entreprendra enfin l'ouvrage dont j'ai parlé plus haut. Les séries mérovingiennes, carlovingiennes et féodales seront ainsi notablement augmentées. Que chaque numismatiste suive donc cet exemple, saisisse au passage les dessins ou les empreintes des pièces demeurées jusqu'ici inconnues, les fasse graver et les livre à la publicité. Le mouvement imprimé il y a vingt ans par Lelewel et M. Cartier, après avoir tant donné à la science, ne saurait se ralentir. Il reste beaucoup de choses à élaborer ; mais il s'agit d'abord de savoir chercher et de mettre un peu d'ensemble dans les travaux préparatoires. Les numismatistes

---

(1) Cf. *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, par M. Lecointre-Dupont, p. 87. et les *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, p. 184.

(2) *Le Blanc*, p. 335, et *Consid. hist. et art. sur les monn. de France*, pp. 237 et 238.

Digitized by Google

devraient organiser la collaboration commune qui établirait entre eux des rapports plus fraternels et plus faciles. Il y a longtemps que certains bons esprits ont signalé ce vice radical, ce défaut d'unité dans les moyens d'études (1). L'association seule peut y porter remède. Elle aura le double avantage de centupler nos forces et de fermer la porte à ces déplorables rivalités qui divisent tant de gens faits pour vivre en bonne intelligence.

Benjamin FILLON.

Fontenay-Vendée, décembre 1854.

APPENDICE.

Depuis l'achèvement de ce mémoire, un certain nombre d'inédites m'ont été adressées. J'en ai intercalé quelques-unes dans la partie qui n'était pas encore livrée à l'impression, et je fais entrer les autres dans cet appendice. Ces récentes communications m'ont été faites par MM. C. Rollin et de Coster, et par mon ami M. Rondier, qui, tandis qu'il me donnait, il y a quelques jours à peine, une cordiale hospitalité dans sa jolie demeure de Saint-Martin, près Melle, non content de mettre à ma disposition la suite de monnaies poitevines la plus nombreuse et la plus complète réunie jusqu'à ce jour, me faisait présent du précieux plomb du commencement du VIIIe siècle, décrit dans l'un des précédents paragraphes, et du triens d'Auvergne qui le sera tout à l'heure.

(1) Entre autres l'illustre Grégoire, ancien évêque de Blois, dans son *Plan d'association générale entre les savants, gens de lettres et artistes pour accélérer les progrès des bonnes mœurs et des lumières.* S. L. (Hollande) m. de pet. in-8° de 64 pag.; et dans son *Essai sur la solidarité littéraire.*

Digitized by Google

LYON.

DN IVSTINIANVS II. Buste diadêmé tourné à droite ; dans le champ, du côté de la face, LV. — ℞. VICTV..RIA AVSTO. — Victoire de face tenant de la main gauche une couronne, et de la droite une croix au-dessous de laquelle sont les lettres CG ou CS.

Coll. de M. de Coster.

M. Conbrouse a publié au n° 1 de la planche LXI des *Monétaires des rois Mérovingiens*, une variété de coin de ce joli triens qui se range dans la classe de ceux que j'ai moi-même fait connaître dans les *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. I, n°s 13 et 14, et p. 48. J'ai reproduit celui-ci avec la plus grande exactitude, afin que les numismatistes pussent juger de son travail et de son style. Dans l'ordre chronologique des émissions de ces pièces lyonnaises au nom de Justinien, il se place en tête de celles maintenant connues.

Les lettres CG ou CS inscrites au revers se rapportent à une désignation analogue à celle contenue dans le monogramme qui occupe la même place sur le tiers de sou gravé au n° 14 de la planche Ire des *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*.

AUVERGNE.

LANPELES qI.. Buste diadêmé tourné à droite. — ℞. CEORVL-FVS..... Dans le champ *AR*; au-dessous, une barre et deux points, débris du mot *civitas*.

Poids : 23 grains d'or pâle à très-bas titre. Ce triens était revêtu primitivement d'une légère feuille d'or, que l'orfèvre de Saint-Jean-d'Angely, entre les mains duquel il était tombé, a fait disparaître en le soumettant au feu. Il est de la fin de la première moitié du VIIe siècle.

(Planche V, n° 10.)

Le nom de lieu placé au droit est celui de quelque bourg ou village de la partie de la cité des Arvernes qui avoisine le Gévaudan. Il est possible que ma lecture soit défectueuse. C'est ce que nous apprendront un jour les numismatistes de cette province.

Digitized by Google

NARBONNE.

CARLVS en deux lignes. La queue de la lettre R est traversée par une barre. — ℟. Croix, dont les quatre branches sont ancrées, cantonnée des lettres NRBO.

Coll. de M. Boudard, de Béziers.

C'est M. de Coster qui m'a adressé l'empreinte de ce beau denier, resté jusqu'ici introuvable en nature, depuis la publication du livre de Le Blanc. Il a été découvert à Muriel, département de l'Hérault. La forme de l'inscription du revers est exactement semblable à celle du denier du comte Milon, qui, s'il est vraiment authentique, a été fabriqué peu d'années avant celui-ci.

POITOU.

M. de Coster m'a pareillement envoyé l'empreinte d'une monnaie qui est le complément de celle de M. Eugène Lecointre, au temple et au nom de Charles, avec la légende *Metullo*, décrite à la page 354.

En rapprochant ces deux deniers, il est impossible de ne pas reconnaître qu'ils sortent du même atelier ecclésiastique, et que mon attribution de la première pièce au règne de Charles le Chauve était rationnelle. Ceci ressort surtout de la comparaison de leur style avec celui des deniers poitevins de Louis le Débonnaire, que M. Lecointre-Dupont a parfaitement classés dans leur ordre chronologique d'émission. C'est pourquoi je refuserai encore de donner à Charlemagne le denier portant *Metallum* en deux lignes, que je viens de voir en original chez M. Rondier, et que M. de Coster

Digitized by Google

s'efforce de lui attribuer dans sa dernière brochure intitulée : *Nouvelles considérations sur des monnaies restituées à Charlemagne;* Bruxelles, 1855 (1), brochure où l'on me traite un peu rudement, sans l'avoir précisément mérité. Mais les numismatistes (ceux de Belgique surtout), ne sont pas à l'abri de la rafale guerroyante qui souffle de nos jours, comme j'en ai moi-même administré plus haut la preuve ; ce dont je fais amende honorable de grand cœur, désireux que je suis de voir la paix renaître dans notre petite république, d'ordinaire si bienveillante et si placide.

ANGOUMOIS.

✠ VGO DE LIZINIACO. Croix cantonnée au premier d'une croisette. — ℞. ✠ COMES · ENGOLISME, trois croisettes de face surmontées d'un croissant ; au-dessus, un annelet.

Coll. de M. Rondier.

La forme du nom de VGO inscrite sur ce beau denier et le type de son revers, qui ressemble à celui de la pièce publiée par M. Poëy-d'Avant, au n° 6 de la pl. XI de la *Description des monnaies seigneuriales de sa collection*, me portent à le donner aux premières années de l'administration de Hugues XI, et à le croire antérieur au denier décrit par M. de Gourgue dans la *Revue numismatique*, 1841, pl. XI, n° 9, p. 200, ainsi qu'à l'obole gravée sur ma planche II, n° 18. M. Rondier désirait faire connaître lui-même son denier ; mais il a bien voulu me céder ce plaisir.

Mlle Poëy-d'Avant m'a communiqué une variété de coin du denier de Guy de Lusignan, publié par M. Anatole Barthélemy, au n° 5 de la pl. XV de la *Rev. numism.* de 1843. Quoique son exemplaire soit fort mal conservé, il permet de rectifier la lecture de la légende du droit qui avait été donnée d'une manière incomplète par notre col-

(1) Les gravures qui existent de ce denier sont fort inexactes, et je comprends que M. de Coster y ait été trompé. Ainsi, le *C* du nom de *Carlus*, n'a pas du tout la forme qu'elles lui donnent.

Digitized by Google

lègue. On doit donc y lire : G. DO. DE. LEZINIACO, comme sur l'obole de Bonsergent.

Le denier de Mlle Poëy-d'Avant a été découvert dernièrement dans l'un des tombeaux en pierre déterrés autour des ruines de la chapelle du prieuré de Chaillé-les-Marais, autrefois dédiée à saint Martin.

Encore quelques découvertes, et les séries de la Marche et de l'Angoumois seront complètes.

TONNERRE.

✠ ..... NES CO.ES (*Johannes comes*). Croix. — ℟. TORN.NDRI... Croix approchant par la forme de celle des monnaies d'Auxerre et de Nevers.

Obole de billon à bon titre un peu ébréchée. Poids : 11 grains. (Pl. V, n° 11.)

Coll. Poëy-d'Avant.

Cette pièce a été émise, en 1308 ou 1309, par Jean, sr de Châlon, aïeul de Jean II, tandis qu'il exerçait la tutelle de celui-ci, et était, par conséquent, à ses droits. On avait déjà une monnaie d'Aliénor, mère de Jean II, frappée dans les mêmes conditions. On ne peut, en effet, attribuer cette obole à ce dernier; car il ne fut majeur qu'en 1314, et on voit, par le règlement de 1315, que l'atelier de Tonnerre ne fonctionnait plus.

Je suppose que M. Poëy-d'Avant commet une erreur, lorsqu'il avance que les espèces de Tonnerre de cette période ont été fabriquées à Auxerre ou à Nevers. Rien ne vient à l'appui de cette hypothèse, qui est au contraire en désaccord avec l'esprit des coutumes régissant les droits monétaires des seigneurs féodaux.

ÉVREUX.

Je ne ferai que décrire un nouveau denier de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui a été probablement frappé à Évreux, comme les autres monnaies de ce personnage. Le lecteur doit consulter les *Lettres* de M. Lecointre-Dupont *sur l'histoire monétaire de Normandie,* s'il désire avoir des renseignements exacts sur ces pièces.

✠ KAROLVS : DEI : GRA. Croix. — ℟. Buste couronné de face. ✠ DE : NAVARRE ·.· REX.

Poids : 14 grains. (Pl. V, n° 12.)

Coll. Poëy-d'Avant.

Digitized by Google

Duby a publié un gros ou grand blanc qui appartient à la même donnée artistique et à la même émission. (Pl. XVIII, n° 5.)

Je ne saurais m'abstenir, avant de clore ce travail, d'exposer les motifs qui m'ont empêché de faire insérer, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, la partie concernant la découverte de Bonnevaux. Mes collègues de Poitiers m'ont adressé un reproche auquel je suis sensible (*Bulletin* du 1er trimestre de 1855), et je tiens d'autant plus à donner à cet égard les explications les plus nettes et les plus catégoriques, que je compte parmi eux de nombreux et excellents amis. Je ne tairai donc rien, persuadé que ma franchise sera le meilleur témoignage d'estime que je puisse leur donner.

Lorsque je fus adjoint, avec M. de la Saussaye, à la commission chargée de s'enquérir de la valeur de cet important trésor, j'étais loin de songer à entreprendre la petite publication que je viens d'achever. Ce fut précisément à l'occasion des intéressants détails fournis par M. Sipowicz que Bonsergent, ainsi que je l'ai expliqué, m'en suggéra l'idée. On a vu combien le résultat de mes recherches a dépassé mes espérances.

Les choses arrivées à ce point, la relation de la découverte de Bonnevaux rentrait trop bien, d'une part, dans mon cadre, pour qu'il me fût possible de songer à l'en distraire; d'une autre, certaines raisons, que chacun comprendra de prime abord, m'interdisaient de songer à faire entrer l'ensemble du travail dans les volumes de la Société. Ne m'eût-il pas fallu, en effet, opérer divers retranchements ou coupures; faire çà et là le sacrifice de mes opinions personnelles. On ne peut m'en vouloir d'avoir conservé l'indépendance de mon caractère.

Avril 1855.

Digitized by Google

NOMS DES NUMISMATISTES

QUI POSSÈDENT LES MONNAIES DÉCRITES.

MM.

F. BONSERGENT. — *Gauloises*, pl. Ire, nos 1 et 3; — *tiers de sou*, pl. Ire, no 8; — *deniers et oboles de la période féodale*, pl. II, nos 18, 19, 20, 21; — *jetons et méreaux*, pl. V, nos 4, 6, et *bulle de Poitiers et méreau de Saint-Pierre*.

F. POEY-D'AVANT. — *Tiers de sou*, pl. Ire, nos 29, 30; — *denier de Poitiers*, p. 566; — *monnaies féodales*, pl. II, nos 6, 7, 9, 11, 12, 14, 15, 16; pl. IV, nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11. — *Vignettes*, p. 502, 503, 508, 523 (*Narbonne*), 525, 527, 530.

Mlle CL. POEY-D'AVANT. — *Denier de Guy de Lusignan, dont il est question à l'Appendice; jeton de la mairie de Fontenay*, p. 639.

B. SIPOWICZ. — *Monnaies carlovingiennes*, pl. II, nos 3, 4; — *denier féodal de Saint-Médard de Soissons*, pl. II, no 10.

DAGUE-DUBOIS. — *Obole de Charles le Chauve frappée à Toulouse*, p. 358, pl. II, no 5; — *denier de Eudes de Déols*, p. 509.

LECOINTRE-DUPONT. — *Tiers de sou*, pl. Ire, nos 16, 20, 25; — *monnaie de plaisir, carlovingienne*, p. 353; — *obole féodale*, pl. II, no 17; — *jetons*, pl. V, no 3.

DE COSTER. — *Tiers de sou, de Lyon*; — *denier de Charlemagne, de Narbonne*; — *denier de Charles le Chauve, au temple*.

RONDIER. — *Denier de Hugues XI de Lusignan; méreaux calvinistes de la Mothe, Melle et Beaussais*.

F. PARENTEAU. — *Tiers de sou*, pl. Ire, nos 21, 26; pl. II, no 1.

L'abbé DE BÉCHILLON. — *Tiers de sou*, pl. Ire, nos 18, 19, 22 et 24; pl. II, no 2.

P. SALMON. — *Tiers de sou*, pl. Ire, no 9; — *denier de Pepin le Bref*, p. 351; — *id. de Hugues de Breteuil, évêque de Langres*, p. 505.

Digitized by Google

DE LAGOY. — *Sou et tiers de sou de Marseille*, pl. Ire, nos 10 et 11.

C. ROLLIN. — *Deniers des évêques de Vich, et de Charles d'Anjou frappé à Rome*, p. 609 et 610.

AVRIL DE LA VERGNÉE. — *Gauloise*, pl. Ire, no 2.

LEDOUX. — *Monnaies anglo-françaises de la Rochelle*, p. 522 et 523.

HENRY MORIN. — *Obole de Saint-Nazaire d'Autun*, pl. II, no 8.

DENIAU. — *Tiers de sou*, pl. Ire, no 6.

EUGÈNE LECOINTRE. — *Denier poitevin au temple de Charles le Chauve*, p. 354.

PEIGNELIN. — *Jeton*, pl. V, no 2.

LE CABINET DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX-SÈVRES. — *Gauloise*, pl. Ire, no 5; — *denier mérovingien*, pl. Ire, no 15; — *jeton*, pl. V, no 5.

LE CABINET DE POITIERS. — *Méreaux protestants de Saint-Sauvant et de la Mothe.*

Les Monnaies et Médailles suivantes m'appartiennent : — *Gauloise*, pl. Ire, no 4; — *tiers de sou*, pl. Ire, nos 7, 12, 17, 23, 27, 31, 32, 33; pl. V, no 10; — *plomb mérovingien*, p. 613; — *fibule carlovingienne*, p. 352; — *denier poitevin de Carloman*, p. 362; — *denier de Rainulfe, roi d'Aquitaine*, p. 364; — *obole de Marguerite de Beaumez*, pl. II, no 13; — *jetons de Philippe de Commynes, d'André de Vivonne, et de Lancelot Voysin, sieur de la Popellinière.*

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Suite du chapitre II.

(V. 1re année, pp. 363, 391, 435; et 2e année, pp. 96, 278.)

Bassin de la Loire.

Après avoir exploré le rivage de l'Océan, nous allons parcourir le bassin de la Loire, qui, surtout dans le voisinage de la presqu'île guerrandaise, c'est-à-dire dans la Brière et sur ses bords, offre d'assez nombreux monuments celtiques, dont quelques-uns sont dignes de remarque. Nous commencerons par Donges, et suivrons par Montoir, Herbignac, etc., tout le contour des marais.

Donges.

1° *Pierre de la Vacherie.* — Ogée a, le premier, parlé de cette pierre.

« A peu de distance de Donges, dit-il, au bord de la Loire, on » trouve une pierre fort élevée, nommée la pierre de la *Vacherie*, » sur laquelle on voyait autrefois une croix de fer qui fut renversée » par le tonnerre, il y a quelques années. Cette pierre est remar- » quable par sa hauteur et sa grosseur; *mais on ignore par qui,* » *pourquoi et en quel temps elle fut placée dans cet endroit.* Elle » est utile aux marins, qu'elle avertit de ne pas approcher de ce lieu » qui est plein de rochers. *Elle a dû coûter bien des travaux pour*

Digitized by Google

» *son transport au lieu où elle est,* car elle est au moins du poids » de vingt milliers. »

L'annotateur de la nouvelle édition d'Ogée ajoute que la *pierre de la Vacherie* était *sans doute* un peulven, et qu'à peu de distance de cette pierre, on en voit une autre, qui a 5 mètres de long sur 5 mètres 75 de large, et qui était *sans doute* un dolmen. Cette manière très-dubitative de s'exprimer ne nous apprend pas grand'chose, surtout sur la seconde pierre, et, *sans aucun doute*, l'annotateur ne l'a pas vue ou l'a fort mal observée. Il m'a été dit que cette pierre était posée en déclivité sur la terre, de manière que l'un de ses bouts se relève, en laissant au-dessous un espace vide. On n'a remarqué aucuns supports, comme il en existe sous la Pierre-Couverte d'Ancenis. L'annotateur aurait bien fait aussi de nous donner au moins la situation précise de « plusieurs grosses pierres soutenues » par d'autres » qu'Ogée a vaguement indiquées dans les environs du camp de Cesmes. Un autre observateur en mentionne deux qui sont trop loin de ce camp pour être les mêmes :

2° Sur la route du bourg de Donges au château de Martigné, dit-il, existent deux dolmens qui sont placés nord et sud. Deux pierres debout en soutiennent une troisième placée horizontalement.

3° Un autre dolmen, près de la terre de la Lande, consiste en deux pierres, soutenues chacune par deux autres; il est placé sur une petite élévation.

Herbignac.

Entre le village du haut Lan-gastre et le moulin du Gué, au sommet d'un monticule, est une galerie dirigée dans sa longueur du nord au sud, avec un compartiment ressortant à l'ouest.

Les pierres que l'on voit aujourd'hui, hors les deux vers midi, sont une partie de celles qui soutenaient les pierres du recouvrement. Quelques-unes de ces dernières sont encore en place, entre autres la principale, qui a 10 pieds de long, 6 de large et à peu près 18 pouces d'épaisseur moyenne. La plus grande longueur de cette galerie est de 26 pieds du nord au sud, sur 7 pieds et demi de largeur. Le compartiment occidental, au bout duquel se trouvent la pierre principale et l'entrée de la galerie, a 12 pieds de long sur 7 pieds et demi de largeur. Ce monument avait la forme d'un T. Il a été évidemment renversé. Les pierres en sont entassées les unes sur les

Digitized by Google

autres, mais il ne faut pas longtemps pour retrouver leur ancien agencement et leur plan par terre. On les nomme, dans le pays, le *Riholo.* Ce nom me paraît un mot breton dont je n'ai pu trouver la signification dans les dictionnaires.

Missillac.

L'annotateur d'Ogée signale un dolmen au village de Bergou, sans autre explication. On m'a dit que c'était une pierre horizontalement posée sur deux autres. Elle est située entre les villages de Bergou et de Trelan.

Crossac.

Ogée dit que, « auprès de ce bourg, est une pierre d'une » grosseur prodigieuse, nommée la pierre de la Barbière, du poids » d'environ cinquante milliers, placée sur quatre pierres posées » perpendiculairement. Il y a apparence qu'elle fut placée là pour » marquer que c'était le tombeau de quelque général romain. » Jusqu'ici, on n'y a fait aucune recherche. » J'ai vu ce monument; c'était une galerie considérable et remarquable surtout par la grande dimension de ses pierres. Celle qui paraît avoir été la principale a 16 pieds de long sur 10 de large, et une épaisseur moyenne de 2 pieds et demi. Elle est posée horizontalement sur trois autres pierres debout, à la hauteur de 3 pieds. Au bout de midi, cinq autres grosses pierres renversées continuaient la galerie dans cette direction. L'une d'elles, qui servait de support, est encore debout. A l'est était un compartiment joint à la galerie principale et paraissant avoir été formé de quatre pierres. Tout cela a été renversé et est dans un grand désordre. La nature de toutes ces pierres est granitique. Le monument que j'ai observé est situé dans le champ et près de la ferme du *Blanchot,* qui n'est pas marquée sur la carte de Cassini. Cette ferme est sur le chemin du bourg de Crossac au village de Res. Je présume que ce monument est le même que la pierre de la Barbière. Cependant, ce qui m'en fait un peu douter, c'est l'habitation qu'a faite pendant dix ans sous cette énorme pierre, une vieille femme qui y avait son lit, un coffre, une maict, un rouet, deux chaises et un fourneau de cuisine; habitation attestée par M. Allain, desservant de la paroisse, et consignée dans les annotations de la nouvelle édition du dictionnaire d'Ogée. En effet, la

Digitized by Google

hauteur de 3 pieds que j'ai notée entre le sol et la maîtresse pierre, ne paraît pas suffisante pour admettre toutes les pièces de mobilier dont il est question ci-dessus.

Besné.

Au nord-est et près du bourg est un véritable dolmen, en ce qu'il n'est composé que de cinq pierres, dont quatre debout en supportent une horizontale, et forme ainsi une *table de pierre*. Elle est nommée la *Pierre à Berthe*, et ce nom indique une idée de féerie attachée à ce monument. Une chose assez singulière, c'est qu'encore aujourd'hui les nombreux pèlerins qui vont à Besné visiter les tombeaux de saint Fréard et de saint Second ou Secondel, leur chapelle et leur fontaine, terminent ces pieuses pratiques en faisant, à genoux et en prières, le tour de la *Pierre à Berthe*. Ce dolmen est en granit de la localité.

Pont-Chasteau.

Dans la lande, au midi et au-dessous du calvaire de Pont-Chasteau, est probablement le plus beau peulven du pays des Nannètes. C'est une pierre de micaschiste de plus de sept mètres de hauteur. On la nomme le *Fuseau de la Magdeleine*.

Bassin de l'Isar.

Ce bassin, comme nous l'avons déjà vu et comme nous le développerons ci-après, occupait le centre du territoire des Nannètes. Les monuments en pierre y sont rares ; quelques peulvens sont encore debout, mais tous les dolmens et galeries ont été renversés et détruits, et le nom de *Roche-Cassée* est seul resté en quelques endroits, comme souvenir de leur ancien emplacement.

Sévérac.

A 2 kilomètres sud-est du bourg de Sévérac, dans son territoire paroissial, et à trois kilomètres au nord-nord-ouest du clocher de Saint-Gildas-des-Bois, au milieu des vastes landes qui couvrent la sommité des collines séparant les eaux de la Loire de celles de l'Isar,

Digitized by Google

se trouve un monticule plus élevé que le reste de la chaîne, et qu'on aperçoit de plusieurs lieues. Il est formé d'un énorme entassement de rochers de quartzite schistoïde présentant, surtout à l'ouest, l'aspect le plus pittoresque, dans une hauteur de près de cent pieds. A la pointe la plus élevée, on remarque une pierre de 12 pieds de long, 9 pieds de large et 4 pieds d'épaisseur moyenne, posée à plat sur une autre pierre n'ayant qu'un pied d'épaisseur et 4 pieds en long et en large. Le bout le plus épais et le plus pesant de la pierre supérieure est posé bord à bord avec la pierre inférieure du côté du nord, tandis que le bout le moins épais et se terminant en pointe dépasse de 8 pieds le bord méridional de la pierre de support. Cette position assez singulière a fait croire à quelques personnes que la pierre supérieure est en équilibre et qu'on peut y imprimer un mouvement. Notre si regrettable confrère l'abbé Delalande s'exprimait ainsi dans une lettre qu'il écrivait, le 30 octobre 1849, au savant auteur de la dissertation sur les rocs branlants, M. Charles des Moulins, à l'occasion de la pierre de Sévérac :

« Deux ou trois hommes placés sur l'extrémité ouest et s'agitant » par secousse au bout de ce bras de levier, peuvent, *dit-on, et je » le crois sans peine*, soulever un peu l'autre. » Sa conclusion était que si la pierre était un roc branlant, elle devait sa motilité à un hasard d'équilibre, comme tous les blocs de ce genre, et ne pouvait être considérée comme un monument élevé par la main de l'homme.

Ces deux pierres posées l'une sur l'autre, la grosse sur la petite et celle-ci sur la masse native du rocher, n'ont, certes, aucunement l'apparence d'un monument celtique. J'en suis parfaitement d'accord avec l'abbé Delalande ; mais il savait, comme moi, qu'à ces pierres son attachées des traditions, et ces traditions me paraissent la preuve convaincante que si les rocs branlants et les pierres à configuration remarquable, comme celle dont nous parlons, n'ont pas été dans l'origine des monuments celtiques, ils le sont en quelque sorte devenus par les idées superstitieuses qui y ont été attachées. Ainsi l'ensemble des rochers du monticule de Sévérac est considéré comme la chambre, c'est-à-dire l'habitation des *mennequis* ou nains. Ces rochers sont fréquentés par les fées. Une bête farouche y a été vue sous la forme d'un énorme blaireau. Un homme la vit un soir. Il lui tira un coup de fusil ; mais l'arme se brisa entre ses mains. La

Digitized by Google

bête le poursuivit jusqu'à une autre pierre, à 300 pas des rochers, et le pauvre diable mourut là de fatigue et de frayeur. — Les deux pierres superposées ont reçu chacune un nom. La plus grosse est appelée *la Vache*, et la plus petite *le Veau*.

Au pied des rochers, est une pierre qui paraît avoir été plantée verticalement de main d'homme, et ressemble singulièrement à un peulven. Elle a 15 pieds de hauteur, 11 de largeur et 3 d'épaisseur moyenne. On la nomme le *Fuseau de Berthe*, et ce nom, ici comme à Besné la *Pierre à Berthe*, annonce une idée de féerie attachée au peulven des rochers de Sévérac. Ce beau bloc a été fendu du haut en bas, à l'aide de la poudre, par des faiseurs de macadam, pour l'empierrement de je ne sais quel chemin vicinal voisin, comme si l'énorme masse des rochers du monticule ne leur avait pas offert de suffisants matériaux d'une extraction plus facile.

Guenroüet.

1° Sur la limite des paroisses de Guenroüet et de Saint-Gildas-des-Bois, près et au nord de la voie romaine de Blain à Noyalo, et à peu de distance de la maison de la Bozardière, on voit une pierre, gisant sur la terre, ayant 9 pieds de longueur, 5 pieds de largeur, et 3 pieds d'épaisseur au gros bout et 2 au petit bout. C'est un quartzite schistoïde de la même nature que les rochers de Sévérac dont nous venons de parler, et il est probable que ce bloc en est venu. Cette pierre a été évidemment plantée debout sur sa pointe, et elle a été renversée dans la direction du midi. C'était un peulven, connu dans le pays sous le nom de *Roche du Bois-Tessier* ou *Grosse Borne*.

2° Dans la lande de Mau-doüet, entre le village de Levrisar et la chapelle de N.-D. de Planté, on trouve sept pierres de grès quarzite, dont la plus grande a environ 9 pieds de longueur, 6 de largeur et d'un à deux pieds d'épaisseur. C'est un dolmen renversé, et on peut même dire *dispersé*, car les six pierres qui soutenaient la pierre posée horizontalement ou la *table*, sont jetées çà et là, de manière à indiquer la volonté formelle de détruire ce monument.

3° A quelque distance de là, dans la même lande, est une pierre plantée debout, nommé la *Roche de Maudoüet*. Elle n'a pas plus d'un mètre de hauteur sur 2 pieds de largeur. Je ne puis croire que ce soit un peulven. Elle est mentionnée dans des titres du xve siècle comme borne entre les paroisses de Guenroüet et de Cambon.

Digitized by Google

Plessé.

Cette paroisse n'offre que deux peulvens, l'un encore debout et l'autre renversé.

1° A droite du chemin vicinal de grande communication de Plessé à Guenroüet, sur une lande en face du village de la Souraudais, est plantée une pierre de 7 pieds de hauteur hors de terre, de 7 pieds de largeur vue du couchant, de 6 pieds 3 pouces vue du levant, et d'environ 2 pieds d'épaisseur. Sa grosseur est de 17 pieds 6 pouces, mesurée à 4 pieds au-dessus du sol. Ce peulven se nomme la *Pierre folle.* C'est un nom assez communément appliqué aux monuments celtiques. Nous le retrouvons dans la bulle du pape Alexandre III en faveur de l'abbaye de Geneston, de l'année 1163 : « ... quidquid » habetis in terrâ quæ dicitur *Petra stulta*.... et quidquid juris.... » habetis in landis quæ sunt à *Petra lata* usque ad Genestosum. » D. Mor., *Pr.* I, 649.

2° A quelques pas du bord occidental de la grande route de Blain à Redon, vis-à-vis et à 200 mètres des moulins de Larré, on trouve une pierre de quartzite schistoïde de 7 pieds de long, 5 de large et 3 d'épaisseur. C'est un peulven renversé, nommé la *Pierre de Bandousset*, du nom du quartier de landes, autrefois vagues et incultes, au milieu desquelles elle était située.

Blain.

Cette paroisse n'a conservé aucun monument celtique en pierres. Un lieu sans habitation, situé entre le village de Magoüet et le moulin à vent de la Roche, porte le nom de *Roche-Cassée*, sans qu'il reste aucun vestige du monument qui y existait jadis. Le nom actuel en annonce la destruction.

Une autre appellation locale, celle de *Rochefou*, fort rapprochée de la dénomination de *Pierre folle*, *Petra fatua*, dont nous parlions tout à l'heure, semblerait indiquer que là aussi exista un monument quelconque de l'époque. Le nom de *Rochefou* s'applique à deux masses de rochers de grès quarzite, séparés l'un de l'autre d'environ 100 mètres et distingués en grand et petit Rochefou. Le grand Rochefou porte, sur son sommet, une chapelle dédiée à saint Roch ; il s'y fait de nombreux pèlerinage pour la fièvre, les épidémies et les épi-

Digitized by Google

zooties. On ignore complétement l'époque de sa fondation, et on peut croire assez naturellement qu'elle a succédé à quelque *Pierre folle*, dont le nom *Rochefou* sera resté au rocher.

Bassin du Don.

Guémené-Pen-fao.

1° A peu de distance à l'est du village du Tahun, on voit, renversé sur la lande, un bloc de quartz blanc non cristallisé, de 10 pieds de longueur, 9 pieds de largeur et 4 d'épaisseur. Il est probable que c'était un ancien peulven.

2° Sur la rive droite du vallon dont les eaux s'écoulent à l'étang et au moulin de la Vallée, et de là dans la rivière du Don, un peu au-dessous du château de Juzet, au milieu de nombreuses pointes de schiste ardoisin tabulaire, qui est la pierre du pays, on remarque avec quelque surprise une sorte d'obélisque de la même roche ayant une trentaine de pieds de hauteur et 4 à 5 pieds de diamètre. C'est assurément une portion du rocher naturel; mais cette forme prismatique et sa position sur la pente rapide du coteau sont tellement remarquables, que, bien que ce n'ait jamais été un monument celtique, on y a attaché aussi, comme nous l'avons déjà dit pour d'autres rochers naturels, des idées de féerie; ce que nous prouve le nom de *Pierre à la Jéance* donné à ce grossier obélisque. Or, qu'est-ce que la Jéance? c'est une fée fort célèbre dans le nord-est du pays des Nannètes, où elle est aussi connue sous le nom de *Joyance;* c'est elle qui a fait construire la voie romaine qui, de Blain, va entrer dans le Maine par la paroisse de Soudan, et se dirige peut-être sur Jublains, où cette même fée a fait sourdre la fontaine de *Jouvence*. On ne peut nier qu'il y ait quelque rapport entre les noms de Jéance, de Joyance ou Jouyance, et de Jouvence.

Bassin de la Chère.

Juigné.

« On a donné, dit l'annotateur d'Ogée, le nom de la *Grotte aux* » *fées* à d'anciens vestiges qui n'ont rien de druidique et près des- » quels est une jolie fontaine, dite *fontaine des Ermites*, qui prend

Digitized by Google

» sa source entre les racines de deux arbres. » Avant de décider ainsi *ex professo*, et puisque l'auteur a le bonheur de savoir ce qui est *druidique* et ce qui ne l'est pas, il eût été assez à propos de nous décrire ces vestiges, auxquels la tradition, probablement fort ancienne, a donné le nom de *Grotte aux fées*. Ces débris demandent une nouvelle exploration.

Sion.

« On voit dans la paroisse de Sion, dit Ogée, *sept* de ces énormes pierres qui ont été plantées de main d'homme en différents endroits, on ne sait trop à quel usage et en quelle occasion. Elles sont toutes sur la même ligne, au bord d'une petite lande et au carrefour de quatre chemins. On ne peut douter qu'elles n'aient été transportées là exprès, parce qu'*il n'y a point aux environs de carrières de pierres de la même espèce*. Elles ne sont pas toutes de la même grosseur; les plus grosses peuvent bien peser huit à dix milliers. »

Il y a deux erreurs dans cet article : au lieu de sept pierres, il y en a dix, dont six sont des blocs de quartz blanc amorphe, et quatre une sorte de poudingue très-serré, lié par un gluten ferrugineux. Le quartz en gros blocs est assez commun dans le pays, et la partie occidentale de la paroisse de Sion fournit en abondance le poudingue dont nous venons de parler.

Ces dix pierres sont en effet placées sur un rang, en ligne à peu près droite. C'étaient des *peulvens*. Les sept premiers et le dixième sont renversés ; le 8e et le 9e, encore debout. Elles se trouvent entre le moulin Gâlo et le village de la Perdriais, sur le chemin de ce village au bourg de Sion. On les nomme les *Pierres blanches*. — La première du rang, vers l'est, est la plus grosse. Elle est de poudingue, et a 9 pieds et demi de longueur, 6 de largeur et 4 d'épaisseur. — La 2e, en quartz, a environ 8 pieds de long et 4 de large. — La 3e, en quartz, a 8 pieds de longueur, 4 de largeur par le petit bout, 6 et demi par le gros bout, et 3 pieds d'épaisseur. Elle était posée sur le gros bout et a été renversée vers midi par une excavation faite au pied pour y chercher un trésor. Elle a été un peu brisée. — La 4e, en quartz, a 5 pieds de long, 4 de large, 2 d'épaisseur. — La 5e, en quartz, a 7 pieds de long. Elle est enfouie dans le sol. — La 6e, en poudingue, a 5 pieds de long et 3 de large. Elle est pareillement enfouie. — La 7e, en quartz, a 4 pieds de long et 2 pieds et demi de

Digitized by Google

large. Elle est aussi enfouie en partie. — La 8e, en poudingue, est restée debout. Elle a 6 pieds de hauteur hors de terre, 5 pieds de largeur à la base, 2 de largeur au sommet, et 2 pieds d'épaisseur. — La 9e, en quartz, restée debout, a 4 pieds de hauteur, 3 et demi de largeur, 2 et demi d'épaisseur. — Enfin la 10e, en poudingue, renversée au sud-ouest, a 7 pieds et demi de longueur et 2 et demi de largeur. Son épaisseur est fort irrégulière. J'ai pris moi-même toutes ces dimensions, et, comme elles sont inédites, j'ai cru devoir les donner ici.

Fougeray.

A 500 mètres à l'est du village de Cherhal, on montre comme curieuse une pierre de poudingue ferrugineux empâtant de petits cailloux de quartz blanc, espèce de roche très-commune dans cette partie de la paroisse de Fougeray, et de laquelle sont formés plusieurs des peulvens de Sion, dont nous venons de parler. La pierre de Cherhal a 2 mètres 30 de longueur, 1 mètre 50 de largeur, et 0m,70 centimètres d'épaisseur. Elle est renversée; mais on peut croire facilement, ainsi qu'on l'affirme sur le lieu, qu'elle a été debout.

Bassin de l'Erdre.

Joué.

Il existe, dit-on, une pierre debout à un kilomètre du bourg, sur la rive droite de l'Erdre. Elle reste à examiner.

Trelières.

Un peulven en granit de 2 mètres 27 de hauteur hors de terre et de 3 mètres 57 de tour à la base, existait, avant 1831, entre le village de l'Aleud et la grande route de Nantes à Rennes, d'où on l'apercevait facilement au fond d'un vallon à droite, avant d'arriver à la Ménardais. Il a été brisé par les entrepreneurs du canal de Nantes à Brest, et réduit en morceaux dont on n'aura pu faire que du moellon piqué. La destruction en paraîtrait moins absurde si on s'était fait besoin d'une pièce de fort échantillon. Ce peulven était, selon la tradition locale, la *Galoche* de Gargantua, dont le palet était au village de *Pierre-Plate*, à trois quarts de lieu de là. Ce nom de *Pierre-Plate*

Digitized by Google

et cette tradition font présumer que là existait très-probablement un dolmen ou galerie dont les pierres de recouvrement étaient en forme de table ou de palet.

Bassin d'Ancenis.

Ancenis.

A l'est et près de la ville, dans la prairie de Saint-Pierre, on voit une table de pierre de 12 pieds 10 pouces de longueur, non compris la partie qui paraît enfoncée en terre et qu'on croit être d'au moins 5 pieds; 8 pieds 2 pouces de largeur et 2 pieds d'épaisseur. Elle est inclinée, et soutenue dans cette position par deux autres pierres beaucoup plus petites que les supports ordinaires de cette sorte de monuments. Aussi l'idée qu'ont eue quelques personnes que la pierre d'Ancenis était originairement une table de dolmen qui avait perdu deux de ses supports, me paraît-elle très-hasardée. D'autres antiquaires en ont fait un genre sous le nom de *demi-dolmen*, et en effet on a rencontré en Bretagne et ailleurs (1) des monuments parfaitement analogues. Celui d'Ancenis se nomme la *Pierre couvretière*. M. Leboyer, *Notices*, p. 177, parle de cette pierre, « que l'on croit être, dit-il, un *peulvan?* » Ce seul mot prouve combien l'auteur était étranger aux plus simples études archéologiques. D'abord, le mot *peulvan* est un barbarisme : c'est *peul-ven;* mot à mot, *pilier-pierre;* puis je demande à ceux qui ont vu la *Pierre couvretière* d'Ancenis, si elle ressemble à un pilier ! Le mot *couvretière* indique même que, loin d'être plantée debout, elle était destinée à *couvrir* quelque chose, et en effet elle forme une espèce de grotte où l'on peut se mettre à l'abri.

Saint-Géréon.

Les *Pierres meulières* sont un rocher à beaucoup de pointes, situé au sommet du coteau de la Loire, et au milieu duquel on a, d'une manière très-pittoresque, placé une croix. Sur la pente de ce

(1) M. de Freminville en a observé dans le pays chartrain, et les a reproduits au t. II, p. 154, des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Fr.* — M. de Golbery en a trouvé aussi dans les Vosges, *ibid.*, t. V, p. 113. — Et quatre ont été signalés dans les Deux-Sèvres.

Digitized by Google

coteau sont deux pierres qui paraissent y avoir été plantées droites, et que l'on a prises pour deux peulvens. L'une a 3 mètres de hauteur et l'autre un mètre et demi. Il est assez difficile de se décider sur la nature monumentale de ces pierres, qui pourraient fort bien n'être autre chose que deux des aiguilles naturelles du rocher des *Pierres meulières*.

Bassin du Semenon.

Ple-Chastel.

L'annotateur du dictionnaire d'Ogée, article *Ple-Chastel*, dit que non loin de la Motte et des ruines amoncelées du vieux château du Pairin ou Perrin, sur le chemin de Bain à Pancé, existe un peulven ou menhir de quartz blanc nommé la *Pierre longue*, et ayant environ 6 mètres hors de terre. C'est probablement le même monument qui m'a été indiqué comme étant placé à 200 mètres à l'est de la grande route de Bain à Rennes, et à peu de distance de la rivière de Semenon.

BIZEUL (de Blain).

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LES TITRES DE NOBLESSE

DE

NICOLAS RAPIN.

Il y a quelques mois, j'étais à Paris, aux Archives de l'Empire, et je cherchais, pour mon compatriote et ami M. Benjamin Fillon, l'ordonnance de Henri IV qui permet d'établir une imprimerie à Fontenay-le-Comte. Je ne fus point heureux dans mes recherches; mais, en revanche, je trouvai une autre pièce, qui ne sera peut-être pas sans intérêt, pour les abonnés de la *Revue des provinces de l'Ouest*. Ce sont les lettres de Henri IV, conférant des titres de noblesse à Nicolas Rapin, sieur de la Chollerie, prévôt général du camp (1). Tous nos lecteurs connaissent Nicolas Rapin comme poète; mais Rapin ne fut pas seulement poète, et poète distingué, il fut soldat. Il prit part aux luttes de son temps, et, dans les guerres de religion qui désolaient alors la France, il soutint courageusement la cause nationale. Il n'aida pas seulement le Béarnais par son active collaboration à la Satire Ménippée, mais en exposant sa vie et en combattant à ses côtés. Sa carrière militaire est, du reste, peu connue. On sait pourtant qu'il assista à la bataille d'Arques et à la bataille d'Ivry, et qu'en écrivant ce beau vers :

Le Français ne se vainc que par le Français même !

il s'exprimait en homme compétent, et parlait d'après son expérience personnelle. La pièce que j'ai découverte aux Archives, vient jeter un nouveau jour sur le caractère de Nicolas Rapin. Jusqu'alors on aurait pu croire, peut-être, que notre poète était, pour me servir d'une expression anodine, un soldat amateur, et que s'il ne jeta pas son bouclier sur le champ de bataille, comme Démosthènes à Chéronée, et Horace à Actium, il était peut-être de ceux qui aiment à chanter les grandes actions, à la condition de laisser aux autres le soin périlleux de les faire. Il n'en était cependant point ainsi. Le glaive ne pesait pas à ses mains, et l'ordonnance qui suit en rend grandement témoignage. Nicolas Rapin prit part à la

(1) Ordonnances, t. 9, 2e partie, fol. 51.

Digitized by Google

journée d'Ivry, sous la conduite du maréchal d'Aumont, et il y reçut même deux coups de lance. Aussi fut-il anobli par Henri IV, qui lui permit, en mémoire de ce fait, de porter pour armoiries un écu d'argent à trois tronçons de lance de gueules.

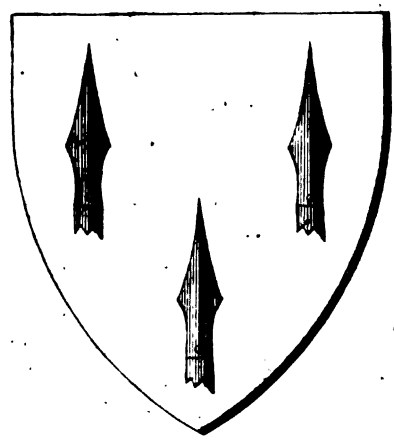

Voici les lettres d'Henri IV :

« Henry, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présens et advenir salut. Comme la principale chose qui induise les hommes vertueux à s'employer pour le service de leur roy et le bien du public sont, après les devoir et obligation naturels, les charges, honneurs et dignitez qui leur sont proposées pour loyer et récompense de leurs mérites ; pour cette occasion voulant user de pareille recognoissance envers ceulx de mes subjects qui ont rendu certaine preuve de leur fidélité, vertu et générosité, afin d'inviter par ce moyen un chacun à bien faire et se rendre digne de pareille gratification. Scavoir faisons que nous aians esgard aux bons et recommandables services que notre bien-aimé Nicollas Rapin, sieur de la Chollerie, nostre prévôst général de camp, a faicts, tant au feu roy dernièrement décédé, nostre très honoré seigneur et frère, qu'avant et depuis notre advénement à cette couronne, en la dite charge de prévost de camp et en plusieurs combats rencontres et batailles que nous avons eues contre nos ennemis mêmes au combat d'Arques et en la dernière bataille d'Ivry sous la conduite de nostre très cher et amé cousin le maréchal d'Aumont, où il a rendu suffisant témoignage de sa vaillance, y ayant receu deux coups de lance près de nostre dict cousin, comme appert par son certificat cy

Digitized by Google

attaché sous le contre scel de nostre chancellerie. Pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations avons iceluy Rapin, ses enfants ou postérité, soient masles soient femelles, nais ou à naistre en loïal mariage, de nostre grâce, plaine puissance et autorité royal annobly et annoblyssons et des titres et qualités de noblesse décoré et décorons. Voulons que en tous autres endroits, tant en jugement que dehors, ils soient tenus, censéz et reputez pour nobles et puissent porter le titre d'Escuier en jouir et user de tous honneurs, privilèges, franchises, prerogatives, preéminences dont jouissent et sont accoustumés de jouir les nobles de cettuy nostre royaume extraicts de noble et ancienne race et comme tels ils puissent acquerir, tenir et posséder tous fiefs et possessions nobles de quelque qualité et nature qu'ils soient, et de iceulx ensemble de ceux qu'ils ont acquis et leur pourront escheoir et advenir jouir et user tout ainsi que sils estaient nez et extraicts de noble et ancienne race, sans qu'ils soient tenuz ou qu'ils puissent être contraints d'en vuider leurs mains. Ayant d'abondant au dict Rapin et à sa postérité, de notre plaine et ample grâce, promis et octroyé, promettons et octroyons qu'ils puissent doresnavant porter partout et en tous lieux et endroits où bon leur semblera leurs armoyries timbrées *aux trois tronçons de lance de gueules en champ d'argent,* que nous leur donnons par ces présentes et telles quelles sont cy emprainctes, et sceller et escrire par toutes leurs seigneuries, tout ainsi et en la forme et manière qu'ont accoustumé faire les autres nobles de nostre royaume, sans que pour raison de nostre présente grâce ils soient tenuz payer à nous ni à nos successeurs roys aulcune finance ni indemnité de laquelle à quelque somme, valeur et estimation quelle soit et puisse monter, encore quelle ne soit cy-spécifiée, nous en avons au dit Rapin, pour les considérations susdites, faict et faisons don, par ces présentes signées de nostre main. Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenant nos cours de parlement, chambre de nos comptes, cour de nos aydes, thrésoriers généraux de France et autres nos officiers qu'il appartiendra et à chacun d'eulx que de nostre présente grâce, annoblissement don d'armes et finances et de tout le contenu cy-dessus, ils facent, souffrent et laissent le dict Rapin ses enfants et postérité, nais et à naistre en loyal

Digitized by Google

mariage jouir et user plainement, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements à ce contraires. Si lesquels faicts, mis ou donnés leur estaient faicts, les mettre en plaine et entière délivrance, car tel est nostre plaisir. Or afin que si soit chose ferme et stable à toujours nous avons faict mettre et apposer notre sceel à ces dictes présentes.

» Donné au camp du pont Saint Pierre (1), au mois d'octobre, l'an de grâce mil cinq cent quatre vingt dix, de nostre regne le deulxième. Signé : Henry, et sur le reply, de par le roy : Revol. et scellé en lacs de soie rouge et verd du grand scel de cire verd. Et à costé, visa, contentor. Combaud. »

Ces lettres de Henri IV sont adressées à la Chambre des comptes, qui était chargée de vérifier et d'entériner les titres de noblesse. Le nouvel anobli avait un an pour faire vérifier ses titres, et si dans ce délai il ne présentait pas sa demande à la Chambre des comptes, son droit se trouvait périmé. Rapin, retenu près du roi par sa charge de prévôt général du camp, ne put remplir cette formalité dans le délai voulu. Paris était alors en proie aux factions. Quatre ou cinq partis se disputaient le pouvoir : le parti des Guises, qui avait pour chef le duc de Mayenne ; le roi d'Espagne, qui désirait faire accompagner son nom de roi Catholique du titre plus pompeux encore de roi Très-Chrétien ; les Seize, qui travaillaient en vue de je ne sais quel idéal démocratique ; le cardinal de Bourbon, qui formait comme une sorte de tiers parti et de quasi-légitimité, et Henri IV, exclu pour cause d'hérésie. Au milieu de ces tiraillements, le désordre était à son comble. On ne sortait de la sédition que pour entrer dans la voie des coups d'État. On ne s'était pas arrêté devant la majesté et l'inviolabilité de la justice. Barnabé Brisson, président du parlement de Paris, avait été arrêté par la populace ameutée, et pendu sans autre forme de procès, avec les conseillers Larcher et Tardif. En vain le roi avait-il vaincu à Arques et à Ivry, en vain pressait-il le siége de Paris, en vain s'était-il emparé de plusieurs villes

(1) Village de Normandie situé entre Rouen et les Andelys.

Digitized by Google

importantes, comme Corbie, Chartres et Noyon, sa capitale refusait obstinément d'ouvrir ses portes. Le parlement avait donc dû être transporté à Tours, et c'est là que Rapin devait se rendre pour faire vérifier ses titres de noblesse. Henri IV, eu égard aux circonstances et aux services particuliers que Rapin lui avait rendus, adressa une autre ordonnance aux gens composant la Chambre des comptes du parlement, et leur ordonna d'enregistrer les lettres de son grand prévôt, nonobstant l'inaccomplissement des formalités requises.

Voici cette seconde pièce :

« Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à nos amez et feaux les gens tenant notre Cour de parlement et Chambre de noz comptes à Tours, salut. De la part de nostre amé et féal Nicolas Rapin escuier sieur de la Chollerie nostre grand prévot de la Connestablie de France nous a été exposé que dans le mois d'octobre mil cinq cent quatre vingt dix nous avions octroyé nos lettres patentes d'annoblissement pour luy et sa postérité pour les causes mentionnées en icelles à vous adressées, les quelles lettres le dit exposant n'avait peu présenter dans l'an à l'impétration d'icelles, parce qu'il a depuis, comme il avait longtemps auparavant toujours demeuré près de nous pour notre service, sans aucune cessation ni intromission. Au moien de quoy il craint que fissiez difficulté de procéder à la vérification et entherinement de nos dictes lettres, obstant la dicte surannation, s'il ne luy était pourveu de remède convenable humblement requerant iceluy. Pour ce est-il que nous vous mandons sans vous arrester et avoir esgard à la suranation des dictes lettres d'annoblissement y attachées sous le contrescel de notre petite chancellerie procéder à la vérification et entherinement d'icelles ainsi qu'il appartiendra par raison de ce. Nonobstant que les dictes lettres ne vous aient été présentées dans l'an de l'impétration d'icelles pour les causes susdites. Dequoy nous avons relevé et relevons l'exposant de grâce spéciale par ces présentes, car tel est nostre plaisir. Donné à Tours le douzième jour de febvrier l'an de grâce mil cinq cent quatre vingt douze et de nostre règne le troisième. Signé par le conseil : Seguier, et scellé de cire jaune à simple queue.

» Registré. Oui sur ce le procureur général du roy pour jouir par l'impétrant ses enfants et postérité nays et à naistre

Digitized by Google

en loyal mariage vivant noblement de l'effet et contenu en icelles. A Tours, en parlement, le deuxième jour de mars, l'an mil cinq cent quatre vingt douze. »

Ces secondes lettres sont datées de Tours, où Henri IV avait transféré son parlement, celui de Paris étant sous la main de la Ligue. Deux ans après, le roi rentrait à Paris; et Rapin était rétabli dans le poste de grand prévôt de la connétablie de France, qu'il occupait déjà sous Henri III. Mais le temps des honneurs devait ne durer pas longtemps pour lui. Il était déjà vieux, et il céda bientôt sa charge à son fils Nicolas. Il se retira alors en bas Poitou, à sa maison de campagne de la Touche, qu'il habitait alternativement avec sa maison de Fontenay. Dans sa retraite, il reçut des hôtes célèbres, et, entre autres, le duc de Sully, qui vint le visiter à Terre-Neuve. Mais l'estime et la faveur du prince ne l'avaient point enrichi : car il se plaint, dans une de ses épîtres, d'être la proie des créanciers, et d'avoir été ruiné par les dépenses de la guerre civile.

Je suis de sept enfans chargé,
A cent créanciers engagé,
Et mes forces sont consumées
Des frais que j'ai faits aux armées

Mais je ne suis assez prudent
Pour être à la cour impudent;
Et plus tôt que de m'y résoudre
J'endurerais cent coups de foudre.

Tourmenté par les soucis domestiques et les embarras pécuniaires, Rapin trouvait sans doute que ses titres de noblesse étaient une insuffisante récompense pour tant de services rendus. Il espérait peut-être qu'à raison des blessures qu'il avait reçues et de l'état de gêne où il était plongé, on songerait à lui venir en aide. Il se trompait cependant. Il était meilleur soldat que courtisan, et ses plaintes étaient trop fières pour être écoutées. Il dut donc se résigner à son sort, et passer les dernières années de sa vie dans le commerce des Muses, chastes amies qui, plus reconnaissantes que les hommes, n'abandonnent jamais celui dont elles ont eu le premier culte et le premier amour.

Alfred GIRAUD.

Digitized by Google

BRULEMENT

DE LA

COMMANDERIE DE COUDRIE.

La lettre suivante se rapporte à l'histoire du château et des seigneurs de la Garnache, que M. Monrain de Sourdeval a publiée dans cette *Revue* (1re année, pag. 461-72, et 2e année, pag. 65-85). Nous l'insérons, quoique après coup, par suite de l'intérêt qu'elle présente à double titre; elle ne porte point de date, mais elle est écrite de la main de l'illustre mathématicien François Viète, qui s'était réfugié auprès de la signataire vers 1584. Dès lors, elle doit être datée de cette époque, ou peu après. On sait que la seigneurie de la Garnache renfermait le temporel de l'ancienne commanderie de Coudrie, gros bénéfice appartenant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le titulaire catholique et la huguenote Françoise de Rohan étaient amis, nonobstant la différence des cultes, parce que les âmes élevées sont toujours animées de l'esprit de tolérance, et cette circonstance explique à la fois les démarches officieuses et l'épître de la châtelaine.

Monsieur de Couldrie, j'avoys tant faict cy devant, comme vous avez peu entendre, avecques les capitaines des trouppes qui ont passé par ce pais, que vostre maison avoyt été garentie de ce dont on la menassayt, et mesmes aulcuns d'iceulx s'y estant transportez se divertirent d'executer leur entreprinse par le moyen d'ung de mes hommes que j'y envoiay bien à poinct, avesques promesse qu'ilz me feirent de n'y toucher et faire aulcun dommage en ma faveur; sur la quelle je pensoys vostre maison estre assez asseurée. Depuis lundy dernier sur le soir, estant advertie par l'ung de voz serviteurs qu'on voullait de rechef attenter en vostre maison, soubdain je despeschay ung homme avecques létres adroissantes à ceux qui m'avoyent faict la promesse que dessus, pour tousiours empescher leur desseing au cas quilz se transportassent en vostre maison; mais en cela la parolle et l'effort de mon homme, ny les prières contenues

Digitized by Google

par mes létres ne retindrent leur maulvaise volunté ; car ils executérent leur entreprinse et oultre ce qu'ilz pansèrent tuer d'ung coup de pistolle mon homme, ils meirent le feu en vostre maison, qui a faict comme jay entendu ung gast inestimable duquel plus à plain pouvés estre de present adverty. Pour mon regard je plains le dommage qui vous a esté faict, et suys grandement irritée de ce qu'ilz ont faussé la promesse qu'on m'avoyt faict et oultre mesprisé par sottes parolles ce que je leur avoys escript pour la seconde foys. Il est vray que d'autant qu'ilz estayent masquez, on ne les a peu encores recognoistre au vray. Je tascheray de ma part de sçavoir qu'ilz sont et leur faire ressentir le tort qu'ils m'ont faict, et d'ailleurs vous assisteray pour en avoir justice de tous les moyens que Dieu m'a mis en main, m'asseurant que de vostre part ne ferez faulte d'y pourvoir, ainsy que l'affaire le mérite et requiert, remectant le reste à vostre prochaine venue. Cependent, ayant trouvé vostre niepce comme esgarée et ennuyée, je l'ay retirée avecques moy jusques ad ce que soyés de pardeça.

Sur ce je me recommanderay à vostre bonne grace et prieray Dieu vous tenir en sa saincte garde.

Vostre entièrement milleure amie

FRANÇOYSE DE ROHAN.

A Monsieur de Coudrye.

(Reproduit textuellement d'après l'original conservé aux archives du département de la Vienne, à Poitiers, où se trouvent les titres de la commanderie de Coudrie parmi ceux du grand prieuré d'Aquitaine.)

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

MAI 1855.

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — Dans les séances du 3 avril et du 1er mai 1855, plusieurs communications ont vivement intéressé la Société. M. Nau, président, a donné lecture d'une note sur l'enceinte de Guérande. Il s'agirait, a-t-il dit, de la démolir, d'abattre les arbres du boulevard, de raser le terre-plein et de vendre les terrains aux spéculateurs qui pourraient avoir la fantaisie de construire. Cependant c'est à ses anciens murs que Guérande doit sa physionomie particulière et son intérêt. Si leur conservation devait imposer des sacrifices à la commune, elle y trouverait encore avantage; car Guérande moins ses murailles, moins ses fossés et ses boulevards, sera la dernière des petites villes et parfaitement oubliée des étrangers, qui se rendront désormais au Croisic par un chemin direct, laissant Guérande au Nord. Espérons donc que l'autorité saura repousser l'idée d'un projet si défavorable aux intérêts du pays. — M. Guéraud achève sa notice sur Gilles de Rais, et démontre que ce monstrueux personnage n'a pu servir de type au Barbe-Bleue de Perrault, et, de plus, qu'il a commis tous ses crimes sans avoir perdu la raison, ce qui établit sa criminalité et la justice de son châtiment. — M. de Wismes lit ensuite une élégante notice sur Notre-Dame de la Roe, destinée à faire partie du grand ouvrage qu'il publie en ce moment sur le Maine et l'Anjou, — et M. de la Borderie décrit la jolie chapelle de Kernascleden, monument de la piété bretonne du xve siècle envers la sainte Vierge. Cette œuvre de la famille de Rohan, située sur la route du Faouet à Guémené, est surtout remarquable par l'abondance des décorations et par des peintures de l'époque de sa construction, terminée en 1464. — M. Mauduit présente une statuette de fer curieuse par sa forme assez grossière. Après un examen sérieux, on la croit d'une main moderne inhabile. — M. Bizeul offre, comme don de M. Thiollet, le moulage d'un vase à têtes en relief. La Société vote des remerciements au savant de l'Yonne.— M. Bizeul a vu à Paris un canon orné des armes de Richelieu, qui vraisemblablement présentait le même type que la célèbre Marie-Jeanne. M. de Bejarry avance, à cette occasion, que c'est à tort qu'on croit avoir possédé cette pièce historique au château de Nantes, car il est de tradition qu'elle fut coulée dans la Loire pendant les guerres de la Vendée. — Enfin, M. de la Borderie termine la dernière séance par la communication d'un travail intitulé : *Considérations sur la géographie féodale de la Bretagne,* dont le but est de tracer l'étendue et la puissance des principales seigneuries de la province. Cette étude, pleine d'enseignement historique, est écoutée avec une sérieuse attention.

— Le Conseil municipal de Brest vient de voter à l'unanimité, sur la

Digitized by Google

proposition faite par M. le Maire, la somme d'un million, pour être affectée à la construction d'un port de commerce à Postrein, et de former une commission de cinq membres qui sera chargée d'entreprendre les démarches utiles à la réalisation de ce projet, sous la direction de l'administration municipale.

— Les travaux du bassin à flot de Redon viennent d'être repris; cent ouvriers y sont occupés.

— Par décret impérial du 14 mai 1855 (inséré au *Bulletin des Lois*, n° 297), la *Société bretonne des Tanguières* a été autorisée à construire sur la voie publique, de Rennes (Ille-et-Vilaine) à Moidrey, baie du Mont-Saint-Michel (Manche), des voies ferrées desservies par des chevaux, pour le transport de la *Tangue*, des marchandises et des voyageurs. — La Tangue est un sablon calcaire d'une extrême finesse et d'une puissance remarquable sur la végétation. Des Dépôts de cette substance seront établis sur tous les points principaux, dans les départements de l'Ouest, dès que la construction du chemin sera terminée. Les Dépositaires seront choisis parmi les Actionnaires.

— La statue de *Graziella*, de M. Barré, a été reçue par la Commission d'artistes nommée pour l'Exposition du Jardin d'Hiver, et a été placée sur un des cinq piédestaux d'honneur, dans le grand salon du centre. Voici la lettre adressée à ce sujet à M. Évariste Boulay-Paty, que M. Barré avait prié d'être son correspondant à Paris.

« Paris, 26 mai 1855.

» Monsieur,

» J'ai le plaisir de vous informer que la figure de *Graziella*, de votre » remarquable statuaire breton Barré, vient d'être reçue à l'*unanimité* par » la Commission nommée par le Jardin d'Hiver pour son exposition de 1855.

» Cette figure nous a fait un tel plaisir, que la Commission a délivré à » M. Barré, séance tenante, un brevet de membre titulaire de la Société » artistique, *la Ruche*, que nous avons créée.

» Je suis heureux, etc., etc.

» *Le secrétaire de la Société*, FRÉDÉRIC STEENACKERS. »

— Un acte intitulé : *Les Compagnons de la Marjolaine*, musique de M. Aristide Hignard, paroles de MM. Jules Verne et Carré, représenté à Paris sur le Théâtre-Lyrique, a pleinement réussi.

— On nous prie de rectifier la légende du sceau de la Chartreuse de Nantes. — ✝ PARVVM. SIGILLVM. DOMVS. CARTVSIE NANETENSIS.— Dans le champ, Saint-Donatien et Saint-Rogatien. Monument très-remarquable de la sigillographie du xve siècle, époque de la fondation de la Chartreuse de Nantes.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Conseils d'un habitant de la commune de Rom (Deux-Sèvres) aux propriétaires et fermiers, pour soigner et préserver de plusieurs maladies très-graves les bestiaux de leurs fermes. In-8° de 2 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Homélie de Mgr l'évêque de Poitiers, prononcée dans l'église de Notre-Dame, à la messe pontificale de la fête de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1854. In-4° de 3 ff. 1/2. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Règlement de l'Association de N.-D. des Bons Livres, établie à Nantes; faisant suite à la *Notice sur cette œuvre*. In-18 de 2 ff. 1/2. Impr. Masseaux, à Nantes. — A Nantes, chez Mazeau.

La Fête séculaire du S. Sacrement de miracle, sanctifiée par de pieuses considérations sur la vie de J.-C. dans l'Eucharistie. In-18 de 2 ff. 2/3. Impr. Masseaux, à Nantes.

Jean IV, duc de Bretagne, et sa politique (1364-1373). Par A. de la Borderie. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. Guéraud, à Nantes.

Le Livre des Commençants, ou l'Alphabet raisonné; par L. Poumeau de Lafforest, officier de l'instruction publique. 8e édition. In-16 de 2 ff. 1/2. Impr. Guéraud, à Nantes. . . . . ».25

Les Maladies infectieuses ou cryptogames de 1853 et 1854, attribuées aux mauvaises récoltes de 1852 et 1853; moyens de prévenir le retour de semblables maux, suivis de quelques considérations sur quelques affections géologiques. Appendice au *Traité sur les découvertes des causes et des moyens préservatifs des épidémies et des épizooties dites typhoïdes*. Par L.-E. Plasse, médecin vétérinaire à Niort (Deux-Sèvres). In-8° de 7 ff. 1/2, plus un tableau. Impr. Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Mme Boushard-Huzard. . . . . 2.»»

Le Miroir du Chrétien, ou les Devoirs du chrétien en forme d'examen; par l'abbé ***. In-12 de 8 ff. Impr. Bernard, à Poitiers.

La vierge Marie et son caractère dans l'Évangile; par M. Poupot, pasteur à Poitiers. In-8° de 4 ff. Impr. Bernard, à Poitiers. . . . . ».25

Naufrage de la Sémillante, élégie; par Mlle Élisa Morin. In-8° d'1/4 de f. Impr. Guéraud, à Nantes. (La *Sémillante*, frégate de l'État, s'est perdue corps et bien le 15 février 1855, dans le détroit de Bonifacio, sur les écueils de l'île Lavezzi.)

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Souvenir du collége de Cholet, statue de la Vierge, par Barrême. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

Carte détaillée de la route de Grenoble à Corps, lith. par Benoist. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

Histoire d'Héloïse et d'Abélard, 4 sujets. Impr. de Gangel, à Metz.

MUSIQUE.

Le Papillon, inspiration musicale; paroles de E. Grimaud, musique de M. Pelletier. — A Paris, chez Chabal jeune. (*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

PIERRE MAUCLERC

ET LES

ÉVÊQUES DE NANTES.

Pierre Mauclerc et son fils Jean le Roux, tous deux ducs de Bretagne (de 1214 à 1287), ont fort attaqué l'Église : grande raison de les canoniser, pour certaines gens. Je n'entends point, aujourd'hui, retracer toute l'histoire de ces deux princes, non pas même la suite complète de leurs démêlés avec les évêques de Nantes. Je veux seulement présenter quelques observations à l'encontre d'un préjugé reproduit dans plusieurs ouvrages, lequel attribue aux ducs, dans ces querelles, le rôle de défenseurs des intérêts de la cité nantaise, dont les prélats seraient, par là, les adversaires obligés.

Le livre le plus récent où je retrouve cette opinion nettement accusée, est l'ouvrage de M. Le Jean sur *la Bretagne, son histoire et ses historiens*. A en croire cet écrivain, Pierre Mauclerc et Jean le Roux n'étaient point seulement doués de talents remarquables, ce que personne ne conteste : c'étaient aussi de petits saints. M. Le Jean y tient beaucoup, et il reprend vertement quiconque n'est point de son avis sur cet article. Il se lance, entre autres, contre un pauvre vieux chroniqueur, l'auteur des *Chroniques Annaulx*, qui nous a laissé du duc Mauclerc un portrait peu flatté, assez vrai cependant au fond quoique déclamatoire, et dont le tort consiste surtout à ne présenter que le *vilain côté* du prince, sans tenir compte des qualités. « L'homme d'église, prétend M. Le Jean, se reconnaît tout » entier dans ce portrait du terrible Mauclerc (p. 54). » Et comme le vieux chroniqueur se plaint un peu haut des destructions d'églises, de cimetières et de maisons accomplies sans ménagement par le duc Pierre, pour construire les murs de Nantes : « Pourquoi toutes ces » malédictions ? » s'écrie M. Le Jean. « Parce que le *comte Perron*, » plus expert en fortifications qu'en théologie scholastique, avait, » pour rectifier la mauvaise enceinte de Nantes, fait abattre quel-

Digitized by Google

» ques édifices religieux, *pour cause d'utilité publique* (p. 55). » Quoi de plus simple? Seulement, ici la vérité me semble quelque peu écornée au profit du *comte Perron*. — Mauclerc, pour établir son enceinte, ne se borna pas à détruire l'église paroissiale de Saint-Cyr avec son cimetière et son couvent, laissant ainsi d'un seul coup les paroissiens sans église et les nonnes sans toit ; il prit aussi ou brûla, pour le même objet, une masse considérable de maisons appartenant aux hommes de l'évêque de Nantes, c'est-à-dire à des personnes de toutes conditions établies en terre d'église ; puis, une fois ce dégât fait, il oublia de rien payer. Il s'agissait pourtant d'une somme assez ronde, puisque la valeur des propriétés détruites, aux hommes de l'évêque seulement, fut estimée à 2,500 livres d'alors ou 250,000 francs d'aujourd'hui (1).

L'établissement de la nouvelle enceinte de Nantes est de 1226, et vingt ans plus tard le Duc n'avait pas encore payé une obole aux intéressés. Étonnez-vous ensuite des plaintes du vieux chroniqueur, qui était peut-être un des pauvres diables jetés avec tant d'égards sur le pavé par le bon *comte Perron*, et qui avait, en tout cas, des idées bien trop étroites pour comprendre cette haute façon de pratiquer l'expropriation en matière d'utilité publique. Après cela, si le comte Perron ne payait pas ses dettes, il faut l'excuser; il était, comme on nous le dit, si peu expert en *théologie scholastique !*

Toutefois, je ne vois rien là dedans qui autorise M. Le Jean à nous vanter Pierre Mauclerc et Jean le Roux comme des « protecteurs du » peuple contre la rapacité du clergé » (p. 152). Avançons donc, et, crainte d'être classé parmi les *déclamateurs* qui ne portent point à Mauclerc une suffisante révérence (p. 170), recherchons avec soin quelle sorte de protection ce duc et son fils procuraient au peuple.

Nous pourrions examiner de près le règne de ces deux princes ; mais comme ils embrassent entre eux plus d'un demi-siècle (de 1214 à 1286), ce serait un peu long ; il suffit de prendre dans leur histoire un seul point, très-caractéristique, le fond même de leurs démêlés avec les évêques de Nantes.

Ces démêlés avaient pour objet le droit de régale, prétendu par

(1) Ce rapport de la livre du XIIIe siècle à nos monnaies actuelles, est celui qu'adopte M. Guérard dans les Prolégomènes du Cartulaire de Saint-Père de Chartres.

Digitized by Google

les deux ducs sur l'évêché de Nantes : droit qui consistait à recueillir la succession des évêques morts dans leur charge et à tailler les hommes de l'église dans l'intervalle qui séparait la mort de l'évêque défunt de la mise en possession de son successeur. M. Le Jean ne soutiendrait pas sans doute que la prétention des ducs était légitime; car un siècle plus tôt (en 1148), Hoël, comte de Nantes, avait solennellement renoncé à ce droit de régale, et M. Le Jean lui-même (dans son article *Eudon II* de la *Biographie bretonne*), déclare que ce fut l'*acte le plus louable de son règne*. Quoi qu'il en soit, cette querelle dura longtemps : commencée vers l'an 1228, elle n'était point terminée encore vingt ans après. En 1244, l'évêque de Nantes, qui était alors Galeran, présenta au légat du Saint-Siége un exposé de ses griefs contre le Duc, et le sommaire de cet exposé se trouve reproduit dans une sentence rendue, en 1248, sur cet interminable procès par le pape Innocent IV. Cet exposé mérite d'être cru pour deux raisons : 1° parce que les dires de l'évêque furent confirmés par une enquête où l'on entendit *cent huit* témoins de toutes conditions; 2° parce que le duc Jean le Roux, qui régnait alors, n'opposa aux faits allégués par Galeran que des exceptions de droit et des fins de non-recevoir, mais pas une seule dénégation sur le fond.

Les faits produits dans cette pièce sont donc constants; or, voici, entre autres choses, ce qu'on y trouve. — Je me sers du résumé que dom Lobineau en donne au t. I, p. 264 de son *Histoire de Bretagne*. — Il y est dit :

« Que le duc Pierre avoit fait oster les vignes, les salines et les autres possessions *aux sujets de l'évesque* qui estoient à Guerrande, *en quoi il leur avoit esté fait tort jusqu'à ce jour de plus de sept mille livres*, et cela contre l'accord qui avoit esté arresté entre l'evesque Estienne et lui;

» Que le mesme Duc avoit fait une déclaration, par laquelle il estoit ordonné que si les marchands qui abordoient à Nantes dechargeoient leurs marchandises ailleurs que dans ses magasins, ils paieroient certaine amende; en quoi l'église avoit esté lezée, parce que *ces ordres si onéreux, écartant les marchands de Nantes*, les droits de l'évesque avoient esté diminués notablement; *que d'ailleurs il avoit toujours esté libre aux marchands de décharger leurs effets où ils avoient voulu*, et que cette déclaration n'auroit pu estre faite que de concert avec l'evesque de Nantes, qui n'avoit point esté con-

Digitized by Google

sulté : sur quoi l'on estima la perte de l'evesque à 500 livres, *et celle de ses sujets à* 2000 *livres*.

» Que le duc Pierre s'estoit fait suivre par les sujets de l'evesque au delà des limites de l'evesché, lorsqu'il estoit allé avec le Roi au siége de la Roche sur Yon, *ce qui estoit contre leurs priviléges*.

» Que le Duc avoit pris à credit sur les sujets de l'église, pain, vin, viande et autres vivres, et des draps, *dont il n'avoit pas voulu rendre le prix quand il avoit esté demandé*.

» Qu'il avoit fait faire des fossez et barbacanes autour de la ville sur les fonds de l'église, et pour les faire, avoit ruiné les maisons des vassaux de l'évesque, abatu l'église paroissiale de saint Cyrice, deterré les corps du cimetière, et chassé les religieuses qui faisoient le service dans cette église ; qu'il avoit bruslé plusieurs maisons des vassaux de l'église, en quoi il leur avoit porté pour plus de 2500 livres de dommages, sans compter les droits de l'évesque perdus par ces destructions, etc.

» Que le duc Jean contraignoit *par prise de corps* les sujets de l'église demeurant à Nantes à lui faire serment de fidélité, *ce qu'ils ne doivent point*.

» Qu'il a ordonné que les marchands qui viennent à Nantes ne changeront point espèce pour espèce et ne vendront rien en gros ; que de chaque pièce de vin qu'on transporteroit en Angleterre, on lui paieroit certaine somme ; qu'il n'y auroit que de certaines personnes qui pourroient acheter le poisson des pescheurs, et que ces personnes avoient acheté ce droit de lui : toutes choses qui ont esté faites sans l'avis et contre les intérestz de l'evesque.

» Que le Duc s'est fait suivre à l'armée du Roi par les sujets de l'église hors des limites du diocèse, comme son père, *et a mis des tailles* (montant à 500 livres, aujourd'hui 50,000 francs) *sur ceux qui ont refusé de l'y accompagner*. »

La pièce en question ajoute aussi (ce que dom Lobineau rapporte dans un autre lieu, p. 263) qu'en raison du prétendu droit de régale, le duc Pierre avait levé sur les hommes de l'église de Nantes, d'abord, en 1227, année où moururent l'évêque Étienne et son successeur Clément, une taille de 1400 livres ; en 1234, à la mort de l'évêque Henri, une autre de 5,000 livres ; et le duc Jean de même, en 1240, lors de la translation de l'évêque Robert au siége de Jérusalem, une taille de 1500 livres.

Digitized by Google

Enfin, ajoute dom Lobineau (p. 264), « le dernier article (du mémoire de Galeran) contient l'estimation de tous les dommages causez aux evesques de Nantes et à leurs sujets, qui monte en tout à 24,460 livres et 300 marcs d'argent (1), » c'est-à-dire à plus de 2,500,000 francs, valeur actuelle.

Ces faits n'ont guère besoin de commentaires; ils s'expliquent d'eux-mêmes.

Dans cette longue querelle, qui dura trente ans et qui représente toute une face de la politique des deux ducs, Mauclerc et son fils taillent, ruinent, maltraitent en toutes façons les sujets de l'église de Nantes, pendant que d'autre part ils entravent la prospérité commerciale de la cité par des mesures restrictives qui n'ont absolument pour but que de remplir leurs coffres; en un mot, ils persécutent le peuple de Nantes et ils oppriment son commerce.

Quant aux évêques, dira-t-on, ils ne veulent que soutenir leurs droits, rien autre chose. Soit, si l'on y tient. Mais tout en soutenant leurs droits, — la chose est évidente, — ils défendent forcément, contre l'avidité ambitieuse des ducs, la vie, la bourse, la liberté de leurs sujets, et aussi la liberté du commerce, c'est-à-dire la fortune et l'avenir de leur ville épiscopale.

Quels que fussent les mobiles premiers des évêques et des ducs, dans cette querelle, tels sont de côté et d'autre, on ne peut le nier, les résultats de leurs actes, tels les rôles bien tranchés de chacune des deux parties. On peut dire que ces rôles leur étaient marqués d'avance par la seule force des choses. J'y consens encore. Mais en définitive, et c'est la véritable question, de quel côté sont ici la rapacité et la violence? et dans quel camp rencontre-t-on les *protecteurs du peuple?*

Laissons à chacun sa place et son caractère. Nul ne refuse à Mauclerc ni à son fils des qualités éminentes et une très-grande habileté, surtout chez Jean le Roux, pour étendre les bornes de leur pouvoir : mais prétendre les absoudre d'injustice, d'usurpation, de violence, parfois de cruauté; mais leur faire jouer l'emploi de *protecteurs du peuple*, voilà, malgré toutes les phrases, ce que la vérité de l'histoire n'admettra jamais.

Le véritable caractère de Pierre Mauclerc a été, d'ailleurs, très-

(1) On taillait alors environ 3 livres dans le marc d'argent. *Voy.* LEBER.

Digitized by Google

bien tracé, il y a longtemps, par un écrivain auquel M. Le Jean a reconnu pour toute passion l'amour de la vérité; et comme cet écrivain est l'homme au monde qui a le mieux étudié et su l'histoire de Bretagne, on nous permettra sans doute de le préférer à M. Le Jean lui-même. Voici ce petit portrait de Mauclerc, qui est de Lobineau, et prouve que le savant bénédictin, quand il lui plaisait, ne manquait pas de style :

« A Gui de Thouars, prince foible et sans ambition, comme sans autorité, succéda Pierre de Dreux, d'un caractère tout différent. Il avoit esté d'abord destiné à l'Église, dans la vue qu'il en pourroit obtenir les premières dignitez; mais il estoit né pour les armes, et ce qu'il avoit appris des belles-lettres et des loix ecclésiastiques ne servit, en lui donnant plus de lumières, qu'à le rendre un ennemi plus redoutable de la trop grande autorité du clergé. On peut dire qu'il estoit le prince le plus habile de son siècle et qui avoit le plus d'esprit. Mais il faut avouer que cet esprit estoit plus souvent porté au mal qu'au bien; et que dans ce qu'il avoit de bon il s'y mesloit presque toujours quelque teinture de vice, qui en ostoit tout le mérite. Sa vie s'est passée dans une agitation continuelle; toujours en guerre, ou contre son prince, ou contre ses sujets, ou contre les ennemis de l'Estat, ou contre les infidelles. Il estoit railleur, peu sincère dans ses paroles, inconstant dans ses traitez, jaloux des droits et de l'autorité de son rang, mais qui savoit pourtant paroistre soumis quand il y alloit de ses intérests. Comme il estoit étranger à l'égard des Bretons, il ne consulta point leurs loix ni les anciennes coustumes du païs pour les gouverner; il ne consulta que son ambition. » (*Hist. de Bret.*, p. 207.)

Ce portrait me semble presque un chef-d'œuvre. Dans un cadre étroit, il rend scrupuleusement tous les traits de son modèle, les clartés et les ombres, sans dissimulation et sans enflure, dans l'exacte mesure de la vérité.

A. DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE.

CONAN MÉRIADEC.

Il y a quelques années, quand la *Biographie bretonne* publia le travail de M. de la Borderie sur Conan Mériadec, l'idée me vint d'entamer avec l'auteur de cette vigoureuse étude une discussion historique sur le fait de la colonisation bretonne, sur lequel existaient entre nous plutôt des nuances que des dissentiments réels. J'en excepte, cependant, l'épisode de Conan Mériadec, qui nous est parvenu noyé dans un fatras de traditions fabuleuses, mais où je n'en vois pas moins cependant un de ces noms dans lesquels les nationalités personnifient leur berceau, et que l'on ne peut, à moins de preuves irréfutables, reléguer dans le domaine nuageux des fictions historiques. La question 20 du Programme historique du Congrès breton de 1851 et mes propres entretiens avec M. de la Borderie m'avaient fait prévoir, pour cette session, une étude à fond de ce grave sujet : mais, dans l'impossibilité matérielle d'assister à cette session, je ne pus tirer parti des notes que j'avais rédigées à la hâte à cette intention. Je retrouve aujourd'hui ces notes, et il ne m'a pas semblé trop tard pour les publier, dans l'intérêt d'une discussion historique qu'appelle naturellement un point aussi important de nos origines.

Réduisons le débat à sa plus simple expression. De quoi s'agit-il entre M. de la Borderie et moi? D'un nom et d'une date : rien de plus. Une date n'a, ce me semble, qu'une médiocre importance; ici, seulement, cette importance s'accroît de ce qu'il y a dans cette date un point de départ pour notre histoire nationale.

Il n'en est pas ainsi pour le nom de Conan Mériadec. Un fait historique s'est produit au début des invasions barbares, fait important dans l'histoire de la race celtique, capital pour nous : c'est le reflux des Bretons-Kimris sur notre coin des Gaules. A quelque date que ce fait remonte, la tradition nationale, fidèle ou non, l'a personnifié dans un homme : Conan Mériadec. Otez ce nom, l'immigration bre-

Digitized by Google

tonne est en quelque sorte décapitée dans l'histoire; c'est un épisode qui s'éparpille entre cinq ou six chefs plus authentiques peut-être, mais que la tradition postérieure n'a pas adoptés au même degré. Tout en dégageant cette tradition des scories légendaires qui s'y sont en quelque sorte incrustées, nous avons cru devoir faire acte de déférence envers elle tant qu'il ne nous semblait pas qu'elle eût été convaincue de fausseté à tous ses chefs. Entre mon savant contradicteur et moi, il y a donc cette question : donner à la tradition patriotique la place qui lui est due. Une renommée portée durant des siècles sur le pavois de la mémoire populaire, ne peut pas être à la merci d'un aride chroniqueur qui l'aura omise ou mentionnée dans ses notes confuses; et si l'on nous objecte d'inévitables fictions qui auront embarrassé la réalité plus sévère, nous y verrons un hommage de la muse barbare plutôt qu'une présomption de mensonge pour le fond du récit. Allez aujourd'hui au mont Athos : vous serez émerveillé de toutes les traditions que vous narreront les paysans rouméliotes sur l'enfance apocryphe d'Alexandre le Grand. Je ne cherche ici qu'un exemple, et nullement un rapport : mais, enfin, les fables entassées par deux mille ans dans ces mémoires poétiques, nuisent-elles à l'autorité d'Arrien ou de Plutarque?

J'ai déjà dit à quel point j'acceptais et à quel point je refusais les autorités plus ou moins compromettantes qui abondaient sur notre héros. Je crois (et je donnerai plus bas mes arguments) à un très-mince établissement en 383, avec Conan Mériadec : premier jalon, auquel vient se rattacher le grand mouvement de 445 et des époques suivantes. Avant de nous attacher à Conan lui-même, essayons d'éclaircir et de fortifier les points contestés de ce premier établissement, base sans laquelle l'histoire de l'Inachus breton s'écroule tout entière. Dégageons d'abord quelques faits de Bède, de Gildas et des historiens romains, que personne n'a encore contestés jusqu'ici.

En 383, les trois légions romaines cantonnées en Bretagne élevèrent tumultueusement à la dignité impériale leur général Magnus-Maximus Clemens, qui passa dans les Gaules, pour attaquer son compétiteur Gratien, le battit sur la Seine, et lui enleva, avec la vie, l'empire dont il jouit cinq ans. Théodore lui déclara la guerre en 387, pour défendre son pupille, attaqué par Maxime, l'accabla sur la Save, et lui fit trancher la tête (388).

Voilà la somme des récits de Zozime, Sulpice Sévère, Orose : ils

Digitized by Google

ne disent rien des Bretons. Voici les fameux textes qui vont remplir cette lacune :

GILDAS : « La Bretagne, privée de toute sa population armée, de ses corps militaires, de ses gouverneurs d'ailleurs si barbares, de sa nombreuse jeunesse, qui, attachée au pas du tyran susnommé, ne rentra jamais dans ses foyers, étrangère à tout usage des armes, restée pendant plusieurs années dans la stupeur et les gémissements. »

BÈDE : « La Bretagne, dépouillée de toute sa population armée, de la totalité de ses corps militaires, de la fleur de son ardente jeunesse, qui, attachée aux folles entreprises du tyran, ne revit jamais sa patrie, n'offrit qu'une proie facile....»; et, plus loin : « Maxime avait dépouillé la Bretagne de presque toute sa jeunesse armée et de toutes ses troupes de défense.... »

Tout cela nous semble fort clair. Maxime enrôle toute la population vigoureuse et militaire de la province, il l'entraîne dans sa ruineuse expédition, à ce point qu'elle reste sans défense contre les barbares calédoniens et saxons. Ce fait d'une grande armée bretonne entraînée sur le continent, n'avait pas encore été contesté, quand parut, en 1840, dans la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*, un grand *Examen critique de l'opinion de Gallet*, suivi d'une lettre contradictoire de M. de Courson sur les fameux fragments de Gildas et de Bède. Le premier paragraphe de M. Varin est consacré à prouver : que l'armée qui suivit Maxime dans les Gaules, fut romaine et non bretonne. Cette partie, fort savante d'ailleurs, nous semble avoir été brièvement et victorieusement réfutée par M. de Courson, qui n'a point eu de peine à établir : que les arguments empruntés par M. Varin à l'organisation militaire de l'empire péchaient par la base, Constantin ayant refondu toute cette organisation; que la phrase en litige, *Exin Britannia*, avait été interprétée par tous les historiens dans le même sens que Gallet. A cette démonstration convaincante nous ajouterons quelques observations de détail.

Ce qui rend invraisemblable à M. Varin ce transbordement d'une armée de Bretons indigènes dans les Gaules, c'est d'abord un proverbe cité par Gildas, « que les Bretons ne sont ni braves dans la guerre, ni loyaux dans la paix. » M. Varin se défend de prendre à la lettre les doléances de Gildas, mais il n'en conclut pas moins que les Bretons, désarmés depuis trois siècles, avaient perdu toute habitude guerrière, et il se demande si on improvise la bravoure. Non, sans

Digitized by Google

doute ; mais ce qui prouve qu'elle n'était nullement à improviser, c'est qu'en face de l'invasion germanique, au temps même de Gildas, la Bretagne livre des batailles glorieuses, soutient des siéges comme celui d'Anderida, et, au fond de l'Armorike, peuplée par ses colonies, soutient des luttes très-authentiques, heureuses ou funestes, mais assez acharnées pour garantir l'honneur national. Le nom de Grallon répond, à travers la mer, à celui de Nazanleod.

Gildas, d'ailleurs, comme tous les hommes qui font de la déclamation oratoire, est facile à saisir en flagrant délit de contradiction : il dit, plus bas, que sa nation est prompte aux guerres civiles. Toute l'histoire de la Cambrie le prouve assez : sans aller chercher dans les triades, à l'article des « Batailles futiles, » celle où cent mille hommes périrent pour un nid d'oiseau, nous rappellerons que le Grand Arthur ne fut pas moins redoutable aux rois de Gwinedh qu'aux Saxons, et que ce n'est que par la guerre civile que les trois grandes divisions de la race celtique ont été entamées. C'est du courage désordonné, déplorable, criminel ; mais enfin, si c'est un excès, ce n'est pas celui de la lâcheté.

Voici un autre argument. « Après Maxime, dit Pacatus, on ne fit périr que quelques Maures, bataillon dévoué à l'enfer et qu'il avait enfermé avec lui pour mourir. » Il y avait donc un corps africain auquel Maxime accordait plus de confiance qu'à ses Bretons.— D'abord, cela ne prouve pas du tout que Maxime n'ait pas eu de troupes bretonnes à son service : il était seulement naturel qu'il se fît moins à la docilité de ces soldats peu faits à l'obéissance, qu'à la servilité muette de ces Africains destinés de tout temps à être les meilleurs séides des tyrannies. Mais, ajoute l'auteur, ces Maures n'étaient pas seulement dans l'armée de Maxime : il y en avait des corps détachés à Osismii (*Mauri Osismiaci*), à Vannes, au fond même de la *prétendue* colonisation de Conan. *Donc*, cette colonisation n'existait pas, ou n'existait qu'au profit des bataillons africains.

Mais ne voit-on pas, au contraire, que c'est une sorte d'induction favorable à cet établissement? Des Maures et des Bretons servent côte à côte dans l'armée de Maxime : on trouve les premiers, à quelque temps de là, établis au fond des Gaules; quelle difficulté que les seconds leur aient été juxtaposés? Mais les uns sont nommés, nous dira-t-on; les autres ne le sont pas. Et qui donc peut reconnaître la nationalité de certains corps sous les noms innombrables

Digitized by Google

qui les distinguent dans l'armée de l'Empire? La *Notice* nomme des *Superventi* à Mannatias, une cohorte première-nouvelle Armorike à Grannona : on ne peut pas plus les rejeter que les accepter comme bretonnes.

M. Varin est d'une critique bien sévère : Bède et Gildas trouvent à peine grâce devant lui; tous les autres sont rejetés à l'enfer des chimères. Nous ne reviendrons pas sur Girald le Cambrien, patriote enflammé que M. Varin accuse d'avoir appelé les Français à la conquête de sa *patrie* anglaise (lui, kimri du Dyfed, petit-fils des rois démétiens, opprimés par l'Angleterre) : nous l'avons défendu ailleurs. M. Varin ne permet même pas que l'on croie à l'existence d'Arthur, coupable d'être devenu, avec les siècles, le héros idéal du moyen-âge. Nous constatons ces exagérations, et nous croyons que cela peut suffire.

M. Varin attaquait plus spécialement le fait même de la colonisation : M. de la Borderie reprend son argumentation au point où elle est restée, et s'attache au fait de l'existence de Conan.

Nos savants contradicteurs semblent croire qu'une légende populaire peut se former du néant, c'est-à-dire émerger tout entière du cerveau d'un rapsode, pour passer ensuite, agrandie et dégrossie de ses bavures originelles, dans le domaine de l'histoire fabuloso-héroïque. Nous ne partageons point cette opinion. La poésie élégante des classes cultivées, le poème épique d'imitation tel qu'on l'entend depuis Virgile, créent des types parfaitement imaginaires, sans avoir la prétention de les imposer à l'histoire; l'autre poésie, celle des barbares qui n'acceptent point les transactions avec la fable, et qui veulent croire et non être amusés, traduit sans fraude les rumeurs de la légende populaire, toujours nées d'un fait réel, mais grossies de toutes ces nuances qui finissent, en s'accumulant, par prendre un corps, et couvrir insensiblement l'abstraite réalité. Que faut-il faire pour remédier à ces excès de l'histoire non écrite? Jeter le bloc entier au rebut? Non : briser la gangue et en retirer l'or, car je maintiens qu'il y existe.

Chez les barbares toujours, chez les peuples plus avancés souvent, un fait se traduit nécessairement par un nom. Les hommes qui y étaient le racontent à leurs enfants; ils nomment deux, trois héros : au bout de deux générations, un seul souvent surnage; mais il restera, car, pour l'effacer, il faudrait la substitution d'un nom imaginaire, et

Digitized by Google

la muse nationale ne ment jamais sciemment. Le récit vole ainsi de foyer en foyer, augmenté de détails naïfs, symboliques, anachroniques souvent; puis vient le chroniqueur, qui le confie au papier, et le fixe au sol, en lui coupant sagement les ailes. Au moyen-âge, le collectionneur est généralement le moine, bercé sous le toit domestique par les souvenirs de son clan, de sa maison ou de sa race : le moine a une certaine érudition, il connaît Tacite et les *Commentaires;* il a, pour ces traditions de la patrie, le dédain de l'homme à demi civilisé, et en face d'une civilisation supérieure, cette involontaire humilité qu'éprouvaient encore, il y a trente ans, l'Highlander en face de l'Anglais, le Wende devant l'Allemand. Il essaiera d'introduire timidement les légendes de sa race à travers les joints de l'histoire classique, et il aura fait une œuvre suspecte au point de vue de la légende, et à celui de la critique encore davantage. Mais il aura eu beau retrancher, arrondir, concilier, il aura sauvé le fond : le moine, non plus que le rapsode, ne ment de propos délibéré ; et, s'il le fait par moment (comme dans certains pastiches de l'Odyssée, qui a défrayé tant de faiseurs d'origines, depuis Lulèa jusqu'à Lisbonne), il y met une gaucherie qui porte son avertissement en elle-même.

Dès lors, pourquoi nous demanderait-on des monuments écrits contemporains de Conan, pour former le premier anneau de cette chaîne dont on se défie? S'il y en a eu, et nous n'avons pas de motifs de le croire invraisemblable, comment s'étonner qu'ils aient péri dans la dévastation des villes et des abbayes, sous l'invasion saxonne? Mais, à peine la Cambrie se reforme et s'affermit derrière une frontière permanente, qu'avec l'ordre social reparaissent les histoires écrites : Nennius, Brut y Brenhinaidd.

MM. Varin et de la Borderie traitent bien dédaigneusement Nennius, dont les erreurs, comme le second l'a d'ailleurs très-bien senti, lui sont communes avec les historiens les moins contestés. Nennius écrit au neuvième siècle, sur les documents romains, scots, anglais, des légendes de saints bretons et des traditions populaires. A travers un fatras de fables locales, on sent que des sources semblables devaient lui avoir apporté des lumières précieuses sur bien des sujets déjà douteux de son temps : personnellement, du reste, il appelle la confiance par le ton digne, convaincu et sobre de sa préface.

Or, voici comment il complète le récit de Bède : « Maximien tua Gratien, roi des Romains... Il ne voulut point renvoyer chez eux les

Digitized by Google

soldats qui l'avaient suivi hors de Bretagne ; mais il leur donna, au contraire, beaucoup de contrées, depuis l'étang qui est sur le sommet du mont de Jupiter jusqu'à la ville de Cantiguic et jusqu'au promontoire occidental, savoir : Cruch-Ochidient. Ce sont là les Bretons armorikains qui sont restés jusqu'à ce jour sur le continent des Gaules. »

Voilà trois noms qui ont fait le désespoir des géo-archéographes. On tombe assez d'accord que ce *promontoire occidental* est la pointe Finistère ou Penarbed (*de Fine postremo*, en français barbare *de Fine poterne*); mais Cantiguic, Cantguic, Tautguic, Tangaruc (toutes ces variantes existent) a moins satisfait les chercheurs. L'éditeur de Nennius, Stevenson, voit dans ce nom Cantovic ou Quentovic (Quend à l'embouchure de la Canche, *Cantia*) : il est vrai que là existaient des *Britanni* au temps de Pline ; que là encore nous avons retrouvé des noms bretons en quantité surprenante, étroitement circonscrits dans l'ancien terrain assigné aux *Britanni* par la géographie historique ; mais ce nom a l'inconvénient d'être à une distance excessive des Bretons-Armorikains. Presque tous les Bretons ont interprété *Cantiguic* par Condivicnum (Nantes), point qui n'a jamais été atteint par la colonisation bretonne. Que nous reste-t-il, alors, pour ce malheureux *Cantguic?* Nous ne sommes pas éloigné d'y voir le *Cianctum* de la Notice des Provinces, qui est effectivement une cité (*civitas*), comme le dit Nennius de la sienne : *Cianctum*, *id est Venetum*, Vannes. Ce point, alors, n'a plus aucune invraisemblance, et passe sans difficulté.

La difficulté, c'est *mons Jovis*. Il ne manque pas de lieux de ce nom, plus ou moins authentiques, dans les Gaules : le moins douteux est le Mont-Jou, dans les Alpes helvétiques (le Saint-Bernard), où nous n'irons certes pas le chercher avec Stevenson. Gallet n'est pas embarrassé ; il l'est même trop peu : car il voit dans *mons Jovis* le Mont-Saint-Michel, et traduit « l'étang qui est sur la cime » par les « marais qui sont au delà », ce qui n'a malheureusement arrêté aucun de ses imitateurs.

Il est impossible de trouver, dans la Bretagne entière, une montagne portant ou semblant avoir porté à son sommet un lac ou un étang, comme beaucoup de montagnes des Alpes ou des Pyrénées. Le Mont-Saint-Michel, point culminant de la presqu'île, a bien à ses deux flancs des marais tourbeux et le gracieux lac de Botmeur à son

Digitized by Google

pied : mais ce n'est pas là la *cime* indiquée. Les chercheurs de solutions pourront se rattacher au plateau de Lanfains, au sommet duquel se trouve la *Lande ès Èves* (aux eaux) : mais nous ne voulons pas être si ingénieux, et bien que d'ailleurs Lanfains (dont le nom semble indiquer une limite) soit l'extrême frontière de la langue bretonne sur ce point, il est facile de se convaincre que cette frontière est moderne. Abandonnons donc ce nom fantastique de Mont-Jou, inspiré par quelque vague tradition à un historien qui est loin d'être d'une grande précision géographique. Il nous reste toujours Vannes d'une part, de l'autre la pointe Finistère ou celle du Raz (on peut choisir). Une des montagnes assez nombreuses du massif central des Côtes-du-Nord (Bré, Marhalla, le Feu-Busquet [1], le Fanton, le Mené) pourra, si l'on y tient, faire le troisième angle cherché.

Mais, nous dira-t-on, la colonisation bretonne n'atteignit que beaucoup plus tard ces points extrêmes, Vannes, les bords du Gouët. D'accord : mais nous ne parlons ici que d'une concession, et non d'une colonisation complète. De nos jours, pour ainsi dire, on a vu la Russie cantonner des colons allemands sur le moyen Volga, dans des territoires grands comme un département français : dans combien de générations ce noyau aura-t-il grandi jusqu'à atteindre les limites extrêmes du vaste terrain qui lui a été octroyé ?

Le *Brut y Brenhinaidd* (Livre des Rois) et Geoffroy de Monmouth, qui l'a traduit en gallois et en latin, n'ajoutent guère à la légende que des fables sans portée. M. de la Borderie a très-bien fait ressortir le ridicule de tous ces contes, dont Gallet n'avait prudemment pas dit grand'chose, peu soucieux qu'il était d'auxiliaires si compromettants : mais, au lieu de rejeter tout l'épisode d'Octavianus, voyons s'il n'y aurait pas, dans tout cela, un certain côté plus vraisemblable.

Cent quarante-six ans avant Maëlgwn, dit Nennius, *Cunedag* vint du pays de Gododin avec ses six fils : il était en guerre avec les

(1) Nous devons signaler, à ce propos, une erreur où tombent tous les topographes depuis Cassini, en appelant cette montagne *Fenbusquet* et même *Fenbusket*. Le vrai nom, *Feu-Busquet*, n'a rien de breton, et indique non un feu-signal de nuit (origine qui peut plaire aux amateurs de pittoresque), mais simplement un grand *hêtre* (en patois gallo du pays, FEU, *fagus*) vigie rustique de la contrée. La carte de l'État-major a évité l'erreur en ne nommant pas cette montagne, bien qu'elle en donne d'ailleurs la hauteur absolue (320 mètres).

Digitized by Google

Pictes sur cette frontière, et il les avait taillés en pièces. — Nous démêlons, comme nous pouvons, trois lignes assez embrouillées de Nennius, écrites dans son latin barbare. — Maëlgwn (Magloconus) règne en Cambrie dans la première moitié du sixième siècle : la date donnée par Nennius nous reporte au temps de Conan; le nom de *Cunedag* nous le rappelle aussi : quant à *Gododin*, les poésies cambriennes placent ce pays entre le Forth et la Tyne, où les Romains connaissaient les *Ottadeni*. Quant à ce Breton qui bat les barbares, tout en reculant devant eux, il n'est pas difficile de voir là une fiche de consolation de l'amour-propre national, à moins qu'il ne s'agisse d'un succès remporté sur un corps picte qui l'aurait poursuivi au cœur même de la province.

Passons de là à Fordun (*Chronica Scotorum*), qui nous donnera d'autres faits curieux. Maximus, dit cet écrivain qui avait puisé ses documents dans les chroniques diverses des abbayes de l'Écosse, et surtout du Sud (ancienne province romaine Valentia, théâtre des guerres pictiques), Maximus fit la guerre au roi breton Octavius, qui avait gardé une certaine indépendance sous la domination romaine. — De ces rois restés autonomes après la conquête de la Bretagne, il est inutile de dire que l'histoire authentique est pleine : Cogidunus, Lucius, Argetocoxus, etc. — Quant aux guerres de Maximus contre les Bretons provinciaux, l'histoire romaine dit formellement « qu'il vainquit et tyrannisa les Bretons : » et j'entendrais volontiers ce mot dans le même sens que M. Varin lui-même, contre M. de Courson. Je sais que Tacite appelle indifféremment Bretons tous les indigènes de l'île, soumis et insoumis : mais, après Sévère, la distinction se fait, et les noms de *Picti* et *Scoti* apparaissent en opposition à *Britanni*. Ainsi le gouvernement de Maxime fut signalé par une guerre de compression contre les Bretons de la province : Fordun nomme Octavius, ce détail n'a ni invraisemblance ni importance.

Continuons. Conan, neveu du roi, maltraité par les troupes impériales, passe la frontière et se rend chez les Scots, pendant que son oncle se soumet : les barbares, incités par l'appât de la guerre et du butin, reviennent sous ses ordres dévaster la Valentie : Maxime les taille en pièces. La paix et la grâce du fugitif sont la suite de cette première entreprise.

Mais Maxime, qui se défie de ces voisins, pousse par ses agents les Pictes à attaquer les Scots, comme déjà l'avait fait Carausius en

Digitized by Google

armant les uns contre les autres les Scots, les Pictes et les Meates. Une grande battue s'organise le long de la muraille de Sévère : Conan est invité à y prendre part; il refuse, en déclarant énergiquement qu'il ne trahira pas ses anciens amis. Les confédérés accablent les Scots dans une guerre sauvage où l'on n'épargna pas même, dit la chronique, « les enfants sur le sein de leurs mères : une partie de la nation fut exterminée, une autre passa en Hibernie sous la conduite d'Ebhod. »

Lisez tout ce récit dans l'original, et voyez s'il y a là rien qui ne se reproduise chaque jour parmi les tribus indiennes de l'Amérique du Nord, ou dans les provinces berbères soumises à la Turquie où à ses vassaux nominaux. L'histoire des Slaves limitrophes de l'empire carolingien est pleine de destructions exécutées avec des circonstances minutieusement semblables. Quoi d'étonnant que *Conan* (ou *Cunedag,* si on veut rattacher à ceci les trois lignes de Nennius), enveloppé dans le malheur de ses alliés, poursuivi par les Pictes vainqueurs, n'ait trouvé d'autre ressource que de se retirer vers le sud, et d'accompagner avec ses guerriers Maximus prêt à tenter l'aventure de l'empire?

Je ne défends nullement la couleur toute féodale que donne Geoffroy à l'établissement breton-armorikain; mais je ne vois pas l'invraisemblance de l'établissement en lui-même, à titre de colonie militaire comme la Gaule en possédait tant.

Examinons les deux ou trois grands arguments de M. de la Borderie contre cette colonisation. C'est d'abord le silence de Gildas, qui, assez rapproché de l'époque de Maxime, avait en outre voyagé et recueilli des documents historiques précieux pour l'histoire bretonne : enfin, il avait habité l'un et l'autre pays.

Ne nous occupons pas de cette dernière circonstance, que Gildas a de commune avec l'auteur du *Brut y Brenhinaidd:* disons d'abord que si Gildas s'est entouré de documents, il n'en a guère fait usage dans son livre. Gildas n'a pas écrit une histoire, mais seulement une élégie d'une éloquence sauvage et qui a l'âpre dureté des montagnes de sa Cambrie : les faits y sont rares, l'effet oratoire y est presque tout, et nous n'admettons pas qu'on puisse discuter et analyser scrupuleusement la portée de tel et tel terme échappé à la patriotique douleur du Jérémie des Kimris. Pour donner une idée de ses exagérations, il nous suffit de citer deux lignes sur le clergé insulaire :

Digitized by Google

« *Sacerdotes habet Britannia insipientes, raptores subdolos, occisioni animarum lupos paratos, plenitudinem ventris quærentes.* » De bonne foi, dira-t-on que d'un clergé aussi gangrené sont sortis les innombrables apôtres de l'Armorike, et ne voit-on pas là une énorme exagération expliquée, et non justifiée, par quelques désordres auxquels nous avons nous-même fait allusion dans notre *Essai sur la Géographie du Broweresch?*

Gildas n'a pas dit un mot de l'établissement de Conan. Mais, aux yeux de Gildas, ce petit fait devait être noyé dans la grande émigration de 445 et des années suivantes. Et puis, encore une fois, à part quelques circonstances négligemment jetées dans le torrent des malédictions qui occupe tout le livre, que nous raconte Gildas?

Après Gildas, c'est Gurdestin qui vient dire que les Bretons sont venus en Armorike : « *Tempore non alio quo gens barbara Saxonum*, etc. » *Non alio*, qui est le grand argument de M. de la Borderie, n'existe pas dans certaines éditions estimées : quant aux manuscrits, je n'ai pu les vérifier ; mais je ne vois rien de bien solide dans une simple forme grammaticale qui n'a rien d'exclusif dans l'usage habituel, et qui ne paraît avoir chez Gurdestin d'autre valeur que d'être une de ces affectations, très-peu rares dans son livre, du beau langage latin. « Ils vinrent en Bretagne *quand* les Saxons les chassèrent, » me semble dire Gurdestin. M. de la Borderie y trouve en outre : « et pas à une autre époque : conséquemment, la tradition d'un établissement antérieur n'est pas reçue en Armorike. » Que de choses, pouvons-nous dire, dans un simple pronom!

Mais ce n'est pas tout. Gurdestin écrit quatre-vingts ans après Nennius. De quel droit, lui qui fait la biographie d'un abbé de son monastère, est-il plus compétent que celui qui écrit l'histoire des Bretons? Quelle garantie donne-t-il de plus que Nennius? Celui-ci a plus d'un conte bleu, c'est très-vrai; mais Gurdestin n'en a-t-il pas farci sa vie de saint *Gwengaloé?*

Voyons maintenant les démentis que nous avons à craindre de la part de documents écrits d'une autorité certaine. A coup sûr, le code théodosien en est un : que nous dit-il? Il est rempli de décrets enlevant aux partisans de Maximus vaincu leurs dignités, leurs commandements, leurs terres et concessions. Ce qui prouve, en passant, qu'ils en avaient eu. Mais l'autorité du code est annihilée par Pacatus, qui vante la clémence du vainqueur, qui dit qu'il n'y eut que

Digitized by Google

quelques victimes nécessaires, et que les autres conservèrent leurs vies, leurs biens, leurs familles. Ce n'est pas un passage, mais dix qu'on pourrait citer. Il y a donc eu des décrets de proscription lancés pour la satisfaction de la morale publique, mais la magnanimité du triomphateur a trouvé à se mouvoir à l'aise parmi tous ces décrets.

Cette clémence, d'ailleurs, avait encore le mérite de l'opportunité; car plusieurs de ces proscrits, cantonnés sur les extrémités de l'empire, pouvaient devenir fort incommodes à déposséder. Les Bretons d'Armorike étaient très-bien placés pour être de ce nombre. Ils étaient encore faibles, nous dira-t-on : d'accord; car je ne veux pas, avec Gallet, les faire voyager avec une rapidité fantastique de la mer Britannique à l'Auvergne, faisant tout fuir à la lueur de leur épée. Mais, si faibles qu'ils fussent, ce n'était pas la première fois que Rome, toute-puissante, était tenue en respect par des populations infimes : sous les douze Césars, on avait vu les Ordovikes, en Bretagne, les Frisons, sur la Flie, braver à leur aise l'Empire, au grand scandale de Tacite et de l'armée.

Disons, du reste, que M. de la Borderie ne donne son code et l'argument qui en sort que pour ce qu'ils lui valent. Il s'empresse de se faire à lui-même l'objection : « Sur plusieurs points, les troupes romaines n'étaient pas en force pour assurer l'exécution des volontés impériales : mais, évidemment, ils l'ont été dans toutes les provinces où les garnisons romaines étaient capables de faire respecter les décrets. » Je l'admettrai volontiers, tout en rappelant les formelles affirmations de Pacatus : mais je ne crois pas que l'Armorike fût dans ce cas. C'est ici qu'intervient la *Notice des dignités de l'Empire,* second monument écrit authentique.

Voyons ce que dit la Notice. Un corps de troupes à Aleth; un autre à Vannes; un à Osismii (Morlaix ou Carhaix?) un à Rennes; un à Mannatias, où l'on a vu Nantes (ce qui n'est pas impossible, quoique M. Walckenaër, de guerre lasse, en ait fait Matignon); un à Avranches; un à Contances. Reste celui de Blabia, que je n'admets pas comme étant Blavet (Blavitta) : je m'en tiens à la démonstration de M. de la Sauvagère, à laquelle je n'ajoute que deux mots. Blavet n'a rien qui rappelle les Romains : Blaye (que je regarde comme la vraie Blabia) a des origines, des antiquités romaines, et est le chef-lieu d'un *pagus* ancien, *Blavensis pagus,* en roman *lo Blaguès.*

On voit que si j'ôte un poste à M. de la Borderie, je lui en ajoute

Digitized by Google

deux : mais, tout cela réuni, qu'est-ce encore? Massez et exagérez cela tant que vous pourrez, vous n'en ferez pas trois mille hommes. Et notez que, sur ces sept postes, il n'en est qu'un seul (Mauri Osismiaci, Osismiis), qui soit placé à l'ouest d'une ligne partant de la Rance et aboutissant à Vannes. Une cohorte pour garder juste la moitié de la Bretagne! Demandez à un officier qui aura fait les guerres de l'Ouest en 1794, quel espace de terrain peut défendre le bataillon le plus aguerri dans ce pays montueux, boisé, effondré, marécageux et sans plaines à grande perspective. Les armées mérovingiennes, si elles ressuscitaient, pourraient en dire quelque chose.

Je vais plus loin. Le cœur de l'Armorike est occupé par un corps impérial : mettez-en cinq, dix, si vous voulez. Que signifiera cette accumulation de postes fortifiés dans un étroit espace? Ce qui signifie trop, dit quelquefois trop peu. Cela aura le même sens que les innombrables forts russes qui resserrent leurs mailles autour du Caucase, et qui ne le tiennent pas encore (1); les quinze ou vingt postes que nous possédons nous-mêmes au Sénégal, et qui sont maîtres tout juste du terrain que peuvent balayer leurs canons. Je demande pardon de tant multiplier les comparaisons à termes contemporains; mais, dans des discussions où la vraisemblance est un argument incessamment invoqué, je suis forcé de montrer ce qui se fait sous nos yeux, pour prouver ce qui a dû se faire il y a quatorze siècles dans des cas identiques.

Mais votre tradition, nous dira-t-on, n'a aucune racine armorikaine : c'est un conte exotique importé en Armorike par les rêveurs gallois, accueilli par les lettrés et dédaigné par le peuple. Vérifions.

J'ai cherché, dans les traditions populaires de l'Armorike, des traces de Conan Mériadec, et je n'ai pas été heureux sur ce point. La mémoire populaire, en fait de colonisation armée, se rappelle tout au plus Rioval (Rivallon Murmaczon), et rien au delà. Cependant, je ne puis croire que les souvenirs locaux recueillis par Toussaint de Saint-Luc et Le Baud soient apocryphes, ou des inventions de lettrés : il y a le tombeau de Conan Mériadec à Saint-Pol-de-Léon; il y a « le château qu'il bâtit sur le Guillidon, à moitié dans le lit de la rivière, et qui s'appelait le châtel Mériadec, en Ploeccolm. »

J'ai recherché, après bien d'autres, trace de ce renseignement.

(1) Écrit avant la guerre actuelle.

Digitized by Google

M. de Fréminville avait lu *Ploeccolin*, et traduit *Ploërin* (Plourin-Léon), près duquel il avait trouvé un vieux château démoli dans les derniers temps, et qu'il appelait *château Mériadec*. Il y croyait : je n'ai pu (ce que je ferai plus tard) m'assurer si ce nom est de lui ou des habitants du lieu, et si le château a la disposition topographique que lui prête Le Baud. M. de Fréminville, très-loyal en antiquités, ne mentait jamais, mais se trompait souvent.

Je me suis rejeté sur Plougoulm (Ploëcoulm au moyen-âge) : je n'y ai pas trouvé de castel, mais j'y ai découvert le fleuve *Guillidon;* c'est simplement le *Guilliec,* qui sépare cette commune de Sibiril.

Il y a encore un autre *Plourin* en Bretagne, près Morlaix : je n'en dirais mot, si je n'avais remarqué dans ce terroir certains détails assez curieux. Le mot *Conan* y est fréquent comme nom de lieu; le mot *Mériadec*, comme nom de famille. Il y a *Milin-Conan; Roch-Conan :* il y a enfin le convenant *Conan-Mériadec*. Ce dernier nom avait beaucoup attiré mon attention : appelé hors du département au moment où je venais d'en avoir connaissance, je n'ai pu savoir si ce nom remonte bien haut, et s'il n'est pas le caprice d'un propriétaire érudit, qui aura voulu illustrer son domaine d'un nom historico-épique.

Je dois mentionner ici, mais sans y attacher la moindre importance, un incident qui s'est produit au congrès breton de Saint-Malo (1849). M. E. Renault, ancien archiviste de cette ville, communiqua au Congrès un dessin et une description d'une médaille trouvée à Saint-Servan, au mois de mai de la même année, en même temps qu'une grande quantité de monnaies de Gratien, de Théodose, des deux Valentinien, d'Honorius, d'Arcadius, etc. « Elle porte d'un côté, dit M. Renault, une tête diadémée, mais d'une façon barbare, et plantée sur un cou énorme, démesuré. L'inscription en est très-bien conservée : on y lit en caractères perlés : CO..NAS PRN. Le mot *Conas* est partagé en deux (*Co-nas*) par un signe qui m'est inconnu : peut-être est-ce une grossière imitation du monogramme du Christ. »

« Le revers de cette monnaie représente deux guerriers gardant les enseignes : elle a évidemment été copiée sur une monnaie de Constance II, ou de Constantinus *Junior*. L'inscription du revers est assez difficile à saisir : Je crois cependant qu'on peut y lire, en commençant par la droite : CIVI LXVBITI ou CIVI LXVVITI... » De tout cela M. E. Renault concluait que cette monnaie était de Conan, gouvernant le littoral au nom de l'Empire.

Digitized by Google

M. de la Borderie combattit cette opinion, et n'eut pas de peine à démontrer : 1° que la médaille en question ne portait ni le nom de Conan, ni même celui de *Conas* ; 2° que Conan, même en admettant son histoire, n'a jamais pu frapper monnaie à Lisieux (*Lixubiti*).

Nous avons cité plus haut le tombeau de Saint-Pol-de-Léon, appelé vulgairement *tombeau de Conan Mériadec*. M. de Courcy a donné de cet objet une description que nous reproduisons textuellement, parce qu'elle est la seule qui existe et qu'on la connaît peu (1).

« Contre le portail méridional de la cathédrale de Saint-Pol, dit-il, on voit une grande auge en granit qui sert de bénitier. Sa forme en trapèze ne permet pas de douter que ce ne soit un ancien tombeau des premiers siècles. Les deux faces principales présentent une moulure de cinq arcades en plein cintre, supportées par des pilastres courts et écrasés. Entre chaque arcade, un linteau ou plate-bande vient retomber à la naissance du cintre sur les chapiteaux crénelés du pilastre.

» Ce linteau est orné d'une moulure romane, composée de chevrons, de damiers et de losanges ou rhombes. Au-dessus de chaque pilastre, quelques feuilles rappellent le chêne, d'autres la fougère ; enfin, à l'extrémité d'une des parois latérales, on voit un arbre dépouillé de ses feuilles, emblème de la mort.

» Sur le petit côté où était placée la tête du cadavre, est sculptée une croix qu'on nomme, en termes de blason, recerclée ou ancrée ; et du côté où étaient les pieds, se trouve un arbrisseau que quelques antiquaires ont pris pour un cep de vigne. L'on sait d'ailleurs que la vigne était, chez les premiers chrétiens, regardée comme l'image du Christ et de l'Église, d'après ces paroles de l'Écriture : *Ego sum vitis, vos palmites....*

» L'auteur ajoute que ce sarcophage offre tous les caractères du XIe siècle. Du temps du père Toussaint de Saint-Luc, qui écrivait en 1664, le tombeau de Conan se voyait dans le transept septentrional, où il avait été replacé, dit-il, depuis la reconstruction de la cathédrale, après les ravages des Normands. Le même auteur ajoute qu'on y lisait une inscription fort vieille en lettres capitales presque effacées, portant :

HIC JACET CONANVS BRITONVM REX.

---

(1) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* (1849), I. 39-40.

Digitized by Google

» Toussaint de Saint-Luc ne décrit pas autrement le sarcophage, qui doit avoir eu un couvercle; Cambry ajoute qu'on lisait l'inscription qui précède, sur une plaque de cuivre élevée de deux ou trois pieds dans la cathédrale, et qu'elle fut enlevée par les chanoines, parce qu'elle gênait la marche de leurs processions. Il fallait alors que cette inscription fût sur le couvercle du tombeau, et que celui-ci fût dès lors dégagé et complétement visible. Il a même dû l'être dès le principe, car on ne comprendrait pas pourquoi on aurait pris la peine de sculpter ses parois, pour l'enfouir ensuite sous terre.

» Quelle que soit l'origine de ce monument, nous avons toujours trouvé curieux de le faire connaître. Nous ajouterons que le peuple en fait aussi l'auge dans laquelle saint Houardon, évêque de Léon, serait arrivé par mer, dans le courant du VIIe siècle, de la grande Bretagne dans la petite, et nous n'avons pas besoin de faire observer que nous préférons la tradition relative à Conan, appuyée au moins sur les témoignages de Nennius, écrivain du IXe siècle, et de Geoffroi de Montmouth qui vivait au XIIe.

» D'après ce qui précède, nous voyons que le tombeau en question aura été élevé au XIe siècle, à la mémoire d'un célèbre chef ou Conan (ce nom étant générique et pouvant s'appliquer indifféremment à tous les chefs armoricains); mais nous croyons aussi que l'inscription sur cuivre devait être elle-même postérieure au tombeau, et dater au plus tôt de l'époque où les ouvrages de Geoffroi de Montmouth se seront popularisés en Bretagne. »

Cette conclusion est fort plausible, mais il nous semble qu'elle n'est pas la seule qu'on puisse tirer. Le Léonais et sa métropole ont été, au IXe siècle, particulièrement exposés aux ravages des Normands: qui empêche de supposer qu'un premier tombeau de Conan, existant avant cette époque, aura disparu dans la catastrophe et aura été remplacé, lors de la reconstruction de la cathédrale, par le sarcophage décrit plus haut? Cette hypothèse explique au moins le fait de l'inscription, sans recourir à la supposition d'un faux compliqué de quiproquo, comme l'entend M. de Courcy.

Je m'arrête ici. Je reconnais la très-haute valeur, comme discussion et comme histoire, du travail que je combats: mais je crois que la foi absolue de l'auteur à la critique de démolition l'a mené bien loin. Avec des récusations et des confrontations infinies, on peut aller presque aussi loin en négation que Gallet en affirmation, et sans

Digitized by Google

prouver davantage. Critique en main, on a tout nié en histoire. Je ne sais quel Allemand, des plus érudits, a démoli Guillaume Tell; je ne sais combien de Français ont nié la bataille des Trente. M. Ritson a très-savamment démontré que le roi Arthur n'avait jamais existé : c'est-à-dire qu'à force d'avoir prouvé, ce que nul ne conteste, qu'il a été outrageusement défiguré par les brillantes épopées que le moyen-âge a fait tourner autour de son nom, il a cru avoir prouvé qu'un héros qui se laissait défigurer de la sorte n'avait pas le droit d'avoir existé.

En histoire comme en physiologie, il n'y a pas seulement les phénomènes qui tombent directement sous le scalpel. Sur cette terre d'occident, où je ne puis mettre les pieds nulle part sans avoir sous la main les ruines impérissables de la civilisation romaine, je sens cette civilisation aussi énergiquement que si je la voyais; et quand je ne puis me mouvoir dans le domaine de l'inspiration épique du moyen-âge sans avoir devant les yeux ce nom éclatant d'Arthur, j'accepte l'évidence sans la discuter. Conan n'est pas Arthur, je le sais; mais la Bretagne n'est pas l'Europe, et je ne demande pour mon héros qu'une grâce fort modeste : ne le forcez pas à répondre des travers de ses historiens.

G. LE JEAN.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DU

CHER DE FRÉMINVILLE.

FRÉMINVILLE (Christophe-Paulin de LA POIX, chevalier de), capitaine de frégate, voyageur, naturaliste, archéologue, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Paris, de la Société polymathique, de celle des Sciences et Arts de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, des ordres de Malte, de Saint-Jean de Jérusalem, du Christ de Portugal, etc., né le 24 janvier 1787, à Ivry (Seine-Inférieure), mort à Brest le 12 janvier 1848, appartenait par son père et sa mère à deux familles d'ingénieurs. Il n'eut pas d'enfance. Les plaisirs du jeune âge firent place chez lui à des pensées graves. Élevé au foyer domestique par une mère qui redoutait pour lui le contre-coup des commotions révolutionnaires, il se concentra sur lui-même et vécut dans un monde idéal. Des lectures sérieuses furent ses premières distractions. A huit ans, alors que sa main pouvait à peine tenir une plume, il consignait, dans un cahier, encore existant aujourd'hui, le résumé des voyages de Cook, sa lecture favorite. Cinq ans plus tard, il déposait dans un autre écrit, également conservé, le compte rendu d'un voyage à Chartres, où les remarques sur l'archéologie des lieux qu'il visitait se mêlent à des observations d'histoire naturelle. Un Ossian à la main, il interrompait sa lecture, tantôt pour réfléchir sur l'espèce d'armes que devaient porter les Calédoniens au IIIe siècle, tantôt pour décrire une plante, une fleur, une médaille, un monument, ou pour deviser avec un cantonnier sur la nature d'un grès gisant sur la route. Une description de la ville et de la cathédrale de Chartres, dont il devait plus tard faire une étude approfondie, termine le récit de cette excursion. Quelques fragments d'un voyage qu'il fit à Boulogne aux mois de fructidor an IX et vendémiaire an X, viennent à la suite du compte rendu de

Digitized by Google

son excursion dans le pays chartrain. Ces deux récits, empreints d'une ingénuité facile à concevoir, contiennent néanmoins des réflexions et des observations d'une sagacité dont on a droit d'être surpris.

Le voyage de Boulogne décida de l'avenir du jeune touriste. Il avait alors quatorze ans. Ses parents voulaient le faire entrer dans le corps des ingénieurs. Cette carrière ne lui était pas absolument répulsive; mais un caractère aventureux, chevaleresque, une passion ardente pour les voyages lointains et les explorations de tout genre qu'ils provoquent et facilitent, lui faisaient préférer la profession de marin. La vue de la mer changea ces dispositions en une idée fixe dont les circonstances amenèrent la réalisation. Son père, lié avec Forfait, ministre de la marine, en obtint facilement une lettre de recommandation pour l'amiral La Touche-Tréville, commandant de la flottille. Conduit au camp, d'où l'amiral surveillait les mouvements de la rade, Fréminville lui fut immédiatement présenté et attaché comme aide de camp amateur. C'était une épreuve qu'on tentait pour bien s'assurer de sa vocation. Il y avait un mois qu'il était au camp, observant les mouvements de guerre avec tout l'enthousiasme de la jeunesse, lorsqu'eût lieu, le 6 août 1801, la première attaque de Nelson. Il avait vainement brigué l'honneur de la repousser; cette faveur ne lui fut accordée qu'à la seconde attaque, celle du 15. Embarqué sur la canonnière l'*Etna*, le jeune volontaire paya bravement de sa personne, et, frappant d'estoc et de taille dans une lutte avec un midshipman dont il abattit le poignet d'un coup de sabre, il gagna ses éperons, comme l'avait prédit La Touche-Tréville.

A la suite de cette affaire, dont il a consigné un récit pittoresque et animé dans la *Revue bretonne et étrangère* (t. II, p. 252-268), Fréminville, embarqué comme novice, le 14 septembre 1801, sur la frégate la *Valeureuse*, destinée à l'expédition de Saint-Domingue, fit une grave maladie qui le retint à Cherbourg, et passa, en qualité d'aspirant provisoire, sur le vaisseau l'*Intrépide*, ayant la même mission. A son arrivée dans la colonie, elle était ravagée par la fièvre jaune. La population était consternée. Quant à Fréminville, fasciné par le spectacle de l'exubérante végétation qui se déroulait devant lui, il ne prit aucun souci du fléau, et le brava même dans maintes excursions employées à chercher des insectes et des mollusques. Son zèle pour la science faillit lui être fatal, car il contracta la

Digitized by Google

fièvre. Il lui échappa, lui quatrième des dix-sept élèves de l'expédition, mais il n'en devint pas plus prudent.

Revenu en France, au mois de janvier 1803, il avait successivement été embarqué sur divers bâtiments, lorsque le Premier Consul vint, le 15 septembre suivant, visiter la canonnière n° 370, où, remarquant sur le pont un jeune aspirant dans une attitude martiale, il engagea avec lui ce colloque : « Votre nom? — De Fréminville. — Noble? — Je le suis de naissance, mais j'espère l'être toujours de cœur. » Se tournant alors vers Decrès, le Premier Consul ajouta : « Enseigne! » A quelque temps de là, Fréminville justifia cet avancement dans un combat soutenu par la canonnière contre la frégate anglaise l'*Immortalité*, combat où il fut blessé.

Au commencement de 1806, le Gouvernement français ayant résolu d'envoyer dans les mers voisines du pôle boréal une division de frégates pour détruire les bâtiments anglais employés à la pêche de la baleine, le commandement de l'expédition fut confié à celui qui en avait conçu le plan, M. Le Duc, capitaine de frégate, lequel, dans sa jeunesse, avait commandé des bâtiments baleiniers dans la mer glaciale. Comme il devait naviguer dans des mers peu connues des Français, le ministre, sur la demande du bureau des longitudes, ajouta à ses instructions l'ordre de lever les cartes et les plans des côtes où il aborderait, d'en préciser la position géographique, et de faire tous ses efforts pour s'approcher le plus possible du pôle nord. Cette seconde partie de la mission de M. Le Duc le jeta dans une grande perplexité. Bon marin pratique et d'un courage éprouvé, il s'avouait tout le premier son insuffisance en matière d'observations scientifiques. Le reconnaître ostensiblement était impossible, et négliger ou compromettre cette importante partie de ses instructions, c'était se faire lui-même un tort irréparable. Il crut parer à tout en demandant l'adjonction d'un officier hydrographe en qui il pût placer sa confiance sans blessure pour son amour-propre. Son choix tomba sur Fréminville, qu'il avait connu à Boulogne, et qui fut spécialement chargé des observations astronomiques et des travaux géographiques de la campagne. La division qui devait la faire se composait de trois frégates : la *Revanche*, de 44 canons, capitaine Lambert; la *Guerrière*, de 50, capitaine Hubert; et la *Sirène*, de 52, que montait M. Le Duc, commandant en chef, et sur laquelle Fréminville s'embarqua, le 13 mars 1806, pour y remplir les triples fonctions de major des signaux, d'adjudant de la division et de géographe.

Digitized by Google

Parties de Lorient le 28 mars, les trois frégates furent séparées, le 5 avril, par une tempête, et ne se rejoignirent que le 12 aux Açores, indiquées comme lieu de rendez-vous, en cas de séparation. Le lendemain, elles se dirigèrent vers le nord, et, parvenues à l'est du cap Farewel, à l'extrémité du Groenland, elles y firent une croisière de quelques jours que Fréminville consacra à de curieuses observations d'hydrographie, de physique et d'histoire naturelle. Le 14 mai, la division remit à la voile; le 21, elle était en vue des côtes d'Islande. Le soir, Fréminville estima, d'après la route suivie par l'expédition, qu'on pourrait avoir connaissance de l'île d'Enckuysen, dont la position est tellement douteuse que son existence même est contestée par beaucoup de géographes. A sa demande, le commandant fit gouverner de manière à passer le plus près possible du point que cette île doit occuper, d'après une des meilleures cartes de Bellin. Le lendemain matin, il découvrit dans le N.-E. une terre assez haute, découpée, et s'étendant de l'O. à l'E. 1/4 N.-E. Elle ne pouvait être autre que l'île d'Enckuysen elle-même. Quand on fut parvenu à son extrémité la plus S.-O., Fréminville en détermina la position par 60° 54' 11" de latitude N., et 13° de long. O., position à peu près la même que celle qui est assignée à cette île sur la carte générale des mers du Nord, placée en tête du t. II de l'*Hydrographie française.*

Enchanté d'avoir ainsi dissipé les doutes qui obscurcissaient un point important de l'hydrographie des mers boréales, et l'île lui semblant avoir une certaine étendue, Fréminville désirait vivement qu'on en fît le tour. Mais, impatient d'atteindre les parages du Spitzberg, le commandant se borna à faire prolonger la côte depuis le cap sud jusqu'à l'extrémité la plus N.-E. Le temps étant très-beau, Fréminville en fit plusieurs relèvements et un plan assez exact. Il reconnut que, dans cette direction, l'île avait une étendue de quatre lieues; le sol lui en parut stérile et dépouillé de verdure. Avant d'arriver à l'extrémité du N.-E., il remarqua une assez belle baie, offrant un bon mouillage, et qui fut nommée *baie Française.* La pointe au N.-E. ayant été rangée à une petite lieue de distance, il vit que, de ce point, la côte retournait vers le sud jusqu'à un cap assez élevé, qui fut appelé *cap de la Sirène,* du nom de la frégate commandante.

Le 25 mai, l'expédition entra dans la mer glaciale, en coupant le

Digitized by Google

cercle polaire arctique par 8° 29' de longitude O. du méridien de Paris, et l'on convint immédiatement de deux points de rendez-vous en cas de séparation : le premier, au cap sud du Spitzberg ; le second, dans la baie de Patrix-Fiord, en Islande. Cinq jours après, les frégates étaient environnées d'immenses glaçons flottants, bien qu'elles ne fussent encore qu'au 72° de latitude, et que, dans la belle saison, on s'avance souvent jusqu'au 78°, quelquefois même jusqu'au 80°, sans en rencontrer. Le 3 juin, vers sept heures du matin, elles aperçurent un banc de glace ; comme il n'était formé que de glaçons brisés et flottants, elles s'y engagèrent. Lorsqu'il fut franchi, elles virent se dérouler devant elles une immense plaine immobile, entrecoupée de très-hautes montagnes de glaces, dont la belle couleur vert d'eau offrait aux regards le spectacle le plus attrayant et le plus fantastique. Après toute une journée employée à naviguer dans les étroits passages qui existent entre ces montagnes, il fallut virer de bord, et l'on ne put les franchir de nouveau qu'en y laissant quelques feuilles du doublage en cuivre des frégates.

Pendant ce temps, le typhus et le scorbut sévissaient parmi les équipages dépourvus de rafraîchissements et même de vivres convenables. On était rationné à une bouteille d'eau par jour pour chaque homme. Telle était la situation, lorsque, le 6 juin, on commença à voir flotter des fragments de glace détachés d'une île couverte de montagnes très-élevées, et s'étendant à perte de vue du sud au nord. Les frégates la cotoyèrent de très-près. Ce qui faisait croire qu'elle tenait au Spitzberg, ou tout au moins qu'elle en avait très-récemment été détachée, c'est qu'elle contenait en certains endroits des masses de terre qu'elle avait entraînées avec elle. Elle se prolongeait du S.-O. au N.-E. en une pointe très-saillante, qui fut doublée le 12 juin, jour où, par une brume épaisse, la *Guerrière* se sépara de la division, et gagna les îles Feroë, puis de là Dunkerque, au lieu de l'un des deux points de rendez-vous convenus. La *Sirène* et la *Revanche*, emprisonnées dans un bassin de glace, ne purent regagner la mer libre qu'à travers un étroit passage qui n'était pas entièrement obstrué. Après avoir cotoyé pendant plusieurs jours une plaine de glace dont une des pointes fut franchie le 16 juin, la *Sirène*, alors séparée de la *Revanche*, découvrit, le 21, le cap sud du Spitzberg. On en était à environ dix lieues ; mais les glaces empêchaient d'en approcher davantage, et le capitaine d'un navire

Digitized by Google

brémois affirma à M. Le Duc qu'il tenterait vainement d'y aborder cette année, la plus rigoureuse qu'il eût vue depuis trente ans dans ces parages. Il ajouta même que plusieurs capitaines s'étant trouvés enfermés dans les glaces où ils s'étaient trop avancés, avaient péri victimes de leur opiniâtreté.

La *Revanche* rallia le soir, avec une prise russe qu'elle avait faite. Le lendemain, une corvette anglaise fut capturée. Les provisions de ces prises furent très-utiles aux deux frégates. Néanmoins, tout espoir d'aborder au Spitzberg étant perdu, il leur devenait de plus en plus urgent d'atterrir à un lieu où elles pussent faire de l'eau : car elles n'en avaient pas pour trois semaines, quoique la ration eût encore été réduite. L'ordre de mettre le cap au sud fut donc accueilli par un cri de joie unanime des équipages, et, sept jours après (30 juin), les frégates, coupant le cercle polaire par 15° 9' de longitude O., voyaient le soleil se coucher pour la première fois depuis le 20 mai ; et, le 1er juillet, à trois heures du matin, elles découvraient les côtes d'Islande, à 15 ou 16 lieues dans le N.-N.-O.

L'après-midi, Fréminville releva *Lange-Ness* (*la longue pointe*) au N.-O. 1/4 N., et il se disposa immédiatement à commencer de ce point les relèvements et la triangulation nécessaires à la construction d'une carte de la côte. Les frégates devant contourner l'île presque en entier pour pénétrer dans la baie de Patrix-Fiord, où elles voulaient relâcher, c'était une belle occasion de faire un travail géographique plus exact que tous ceux dont cette côte avait jusque-là été l'objet. Secondé par les deux chefs de timonnerie de la *Sirène*, Fréminville continua, les jours suivants, ses opérations trigonométriques. Il reconnut, dans le S.-E. 1/4 E., l'île de Walsback, petite, plate, allongée, et si peu élevée au-dessus de l'eau, que, par un temps obscur, elle peut devenir un écueil fort dangereux. Elle est séparée de la côte orientale d'Islande par un canal de trois lieues de largeur, et gît, d'après les observations de Fréminville, par 64° 31' de latitude et 14° 16' de longitude O. Cette île, ou, pour mieux dire, ce plateau basaltique, sur lequel on n'aperçoit aucune trace de végétation ni de verdure, est indiquée sous le nom d'île *Pepys* sur quelques cartes, notamment sur celle dressée par Bellin, en 1758. Kerguelen, commandant de la *Folle*, l'avait déjà reconnue en 1767; mais, n'en soupçonnant pas l'existence, il avait pris pour elle l'île d'Enckuysen, dont nous avons déjà parlé, qui gît plus au sud, et est d'ailleurs plus

Digitized by Google

considérable. Kerguelen rapporte, sur la foi de pêcheurs danois et hollandais, qu'entre l'île de Walsback et l'Islande, il existe des courants très-violents et un gouffre tellement dangereux, qu'aucun bâtiment n'osa jamais se hasarder à y passer. Malgré cette assertion, la *Sirène* donna hardiment dans le canal, et, loin d'y rencontrer ni gouffre ni courants rapides, elle y trouva une mer calme dont une brise légère ridait à peine la surface.

Les frégates continuant à côtoyer l'Islande, Fréminville reconnut successivement les petites îles de Wreland, la pointe de Skem et l'entrée de la baie de Kikebar. Plus il apportait d'attention à ses relèvements, plus il acquérait la preuve de la défectuosité des cartes dressées jusqu'alors, à l'exception toutefois de quelques points très-bien déterminés en 1772 par M. Verdun de la Crenne et par les savants Borda et Pingré, alors embarqués avec lui sur la *Flore*. Il rectifia ensuite la position des îles Westman, au N. 1/4 N.-E.; Reikianess, la dernière pointe au sud de l'île, qu'il releva au S.-S.-E. 1/2 E.; la pointe de Skagen, au S.-E. 1/4 E; et Ondervarness au N.-N.-O. Ce dernier point est le cap le plus au N.-O. du grand golfe de Faxa-Fiordur, où Fréminville, qui faisait toujours marcher de front l'hydrographie et la conchyliologie, trouva, le 10 juillet, des mollusques encore inconnus. Après les avoir bien examinés, il se convainquit que, malgré leur analogie avec les *méduses* et les *béroës*, ils formaient un genre nouveau, qu'il nomma *Idia-Islandica*, genre qu'il a plus tard décrit et figuré dans le *Bulletin des sciences de la Société philomathique*.

Parvenues, le 13 juillet, dans la baie de Patrix-Fiord, les frégates y mouillèrent, et les malades furent immédiatement déposés à terre sous des tentes. Dès que cette installation fut terminée, Fréminville se mit à explorer le pays; et, pendant trois jours, il ne fit qu'herboriser ou recueillir des coquilles, des laves basaltiques et autres objets d'histoire naturelle. Il reconnut, dès le premier jour de ses excursions, combien était incomplète la seule carte qu'on possédât de la baie de Patrix-Fiord, carte dressée par Kerguelen, en 1767. D'après cette carte, la baie se terminerait à l'est, à peine au delà d'une longue pointe basse et sablonneuse qui la coupe presque en deux, tandis que, d'après les remarques de Fréminville, elle s'étendait réellement beaucoup plus loin, et même que d'autres enfoncements semblaient y communiquer. Il résolut d'en lever lui-même un plan exact; et comme,

Digitized by Google

pour le faire avec autant de précision que de détail, il n'y avait pas de plus sûr moyen que de contourner la baie dans son entier, il se décida à exécuter cette entreprise. Il lui eût sans doute été plus commode d'opérer en canot; mais, comme il désirait mettre sa course à profit sous le rapport de l'histoire naturelle, et prendre une connaissance complète du pays, il préféra la voie de terre, malgré les difficultés et les obstacles périlleux qu'il s'attendait à rencontrer en contournant, sur des rivages souvent inaccessibles, une baie qui a plus de deux lieues d'étendue de l'ouest à l'est. Les explorations qu'il fit avec M. Édouard Moisson, autre enseigne de la *Sirène*, amenèrent la découverte d'une baie communiquant à celle de Patrix-Fiord, entre deux pointes remarquables, se dirigeant du nord au sud, de forme ovale, ayant plus d'un mille d'étendue, et renfermant à l'est une petite île plate. Les deux découvreurs appelèrent la baie, *baie Le Duc*, du nom du commandant de l'expédition; la pointe E. de son entrée, *pointe Pingré;* celle de l'O., *pointe Verdun de la Crenne*, et la petite île plate, *île Borda*, en l'honneur des savants navigateurs de la *Flore*, aux investigations desquels cette baie avait échappé, bien qu'ils eussent séjourné trois semaines à Patrix-Fiord.

Cette tournée terminée, Fréminville séjourna peu au camp et à bord. Le temps qui s'écoula jusqu'au départ des frégates, il l'employa à faire dans le pays de nouvelles excursions qui, tout en lui fournissant les moyens d'augmenter ses richesses en botanique et en conchyliologie, lui donnèrent occasion de se livrer à une description générale de l'Islande, accompagnée d'aperçus sur sa population, son gouvernement, les mœurs et usages de ses habitants, leurs costumes, leur nourriture, leurs habitations, les productions du pays, etc. Ces divers sujets sont développés dans le chap. VI, t. II, pp. 177-198 de ses *Mémoires inédits*, et ce chapitre n'en est certes pas le moins intéressant. Quant à l'archéologie, il ne l'oublia pas, comme le prouve sa *Notice sur les monuments islandais des environs de la baie de Patrix-Fiord*, insérée dans le t. VI, pp. 84-91, des *Mémoires de l'Académie celtique*. Il y signale l'existence en Islande de quelques pyramides ou tables basaltiques que Kerguelen avait prises pour des points de reconnaissance destinés aux marins, et que, lui, il regarde comme des monuments consacrés au culte de Lodda, nom que les Islandais donnent au fameux Odin.

Lorsque les frégates levèrent leur croisière, le 25 juillet, la *Sirène*

Digitized by Google

avait perdu cinq hommes, et trente-huit scorbutiques étaient encore sur les cadres. L'insuffisance d'aliments végétaux compromettait leur rétablissement. La nécessité commandait donc de quitter au plus tôt ces parages inhospitaliers. Elles remirent à la voile, et, dans leur navigation jusqu'au golfe Galloway (5 septembre), elles firent cinq prises qui leur procurèrent des vivres frais. Quoi qu'il en soit, trente-six hommes valides au plus pouvaient prendre part à la manœuvre de la *Sirène*. L'expédition chercha alors à gagner Saint-Malo, Lorient ou Brest. Mais comme ces ports étaient étroitement bloqués par les Anglais, les frégates, après dix jours de route, et par suite de diverses circonstances de navigation, se trouvèrent près des Roches-Douves, à quelques lieues de Tréguier. De la rade foraine de Bréhat, où un seul pilote avait consenti à les conduire, elles furent amenées à un mouillage plus sûr, par M. le capitaine de vaisseau Le Bozec, en personne. Cet officier supérieur, alors prisonnier de guerre sur parole à Bréhat, les dirigea à travers une foule d'écueils qu'il réussit à éviter, et ne les quitta que quand elles eurent jeté l'ancre dans la rivière de Pontrieux, près du moulin de Coatmen, à un quart de lieue de Lézardrieux. Trois semaines après, M. Le Duc, qui venait d'être nommé capitaine de vaisseau, alla rendre compte de sa mission au ministre de la marine, et lui remit les journaux, cartes, plans et dessins de Fréminville. Le ministre les fit remettre au dépôt général des cartes et plans, et prescrivit à leur auteur de lever un plan détaillé, et sur une grande échelle, de la baie de Pontrieux, depuis son embouchure jusqu'à l'endroit où était amarré la *Revanche*, sur laquelle il passa. Ce travail terminé, Fréminville obtint d'aller lui-même le porter à Paris, où il resta six mois, pour rétablir sa santé altérée.

Ce premier voyage, dont le récit occupe une large place dans les mémoires inédits de Fréminville (le 2e volume), et dont la publication serait d'un grand intérêt pour l'hydrographie et pour l'histoire naturelle, avait souri, bien qu'il eût été pénible, à son imagination avide d'émotions et d'aventures. Il comptait bien ne pas s'arrêter en si beau chemin, et que les combats lui offriraient, à leur tour, quelque chance d'illustration. Il n'en fut point ainsi. Pendant les sept années qui suivirent, il servit dans les ports de Lorient, Rochefort, Cherbourg, Brest, et dans l'escadre de l'Escaut; mais sans jamais avoir le bonheur de faire une campagne lointaine. Son avancement

Digitized by Google

s'en ressentit nécessairement. Le seul grade qu'il obtint, ce fut celui de lieutenant de vaisseau, auquel il fut promu le 18 juillet 1811, lorsqu'il était embarqué sur le vaisseau le *Marengo;* et encore une bien étrange aventure, qu'il nous a très-souvent racontée, contribua-t-elle à le faire nommer. Cédant aux conseils d'un ami qui, consultant plus son zèle royaliste que l'opportunité de son entreprise, avait rêvé le succès d'un soulèvement en faveur des Bourbons, Fréminville s'était laissé aller à partager sa folle témérité. Envoyé en mission dans le Morbihan, il inspira des soupçons dans une auberge où il s'était arrêté près de Carnac, et ces soupçons furent confirmés à Auray par la découverte d'une cocarde blanche imparfaitement cachée par la cocarde tricolore de son chapeau. Transféré à Lorient, il fut immédiatement détenu à l'amiral, en attendant qu'il eût été statué sur son sort. A la nouvelle de cette équipée, le ministre Decrès entra dans une fureur que parvint difficilement à contenir M. de Prony, oncle de Fréminville. Toutefois, il se calma, et, voulant donner à notre étourdi une leçon qui lui profitât, il décida qu'il resterait un mois à l'amiral, avec la perspective d'être jugé et fusillé. Qu'on juge des angoisses que dut éprouver le prisonnier, qui s'attendait, chaque matin, à comparaître devant des juges dont la décision ne pouvait être douteuse. Double fut sa surprise quand il reçut et son ordre de mise en liberté et le brevet de lieutenant de vaisseau que Decrès y avait joint, soit par un caprice bizarre, soit pour lui apprendre que cette faveur inespérée devait l'obliger à mieux servir désormais la cause impériale. Si tel fut le but du ministre, il fut manqué, car Fréminville accepta, le 20 janvier 1814, et remplit jusqu'au 12 avril suivant, époque du licenciement de l'armée royale et catholique de Bretagne, les fonctions d'adjudant général du vicomte de Châtillon, commandant pour Louis XVIII la troisième division de cette armée dans le Morbihan. Fréminville prit part aux mouvements que firent les royalistes à l'approche de la chute de l'Empire, et il y a tout lieu de croire que, cette fois, il eût été moins heureux que la première si la Restauration n'était venue à propos lui assurer la liberté et la vie. Son précoce dévouement fut médiocrement récompensé. Tout ce qu'il obtint, ce fut.... la décoration du *lis*. Quoi qu'il en soit, comme l'intérêt personnel n'était pas le mobile de sa conduite, il n'hésita pas à se joindre, pendant les Cent-Jours, aux défenseurs de la cause royale, et fut attaché, comme offi-

Digitized by Google

cier d'état-major, du 15 avril au 27 juillet 1815, au corps de volontaires commandé dans les Côtes-du-Nord par M. de Courson de la Villevalio.

A son retour à Brest, il fut employé, comme chef de brigade, à la compagnie des élèves de la marine. Quoique cette position lui plût à beaucoup d'égards, il désirait pourtant retourner à la mer. Ses vœux ne furent satisfaits qu'en 1818. Embarqué alors sur la flûte le *Rhône*, envoyée à Riga pour y prendre des bois de marine, il éprouva pendant cette campagne, si insignifiante en elle-même, de bien vives émotions. Passionné pour l'antique chevalerie, il s'était fait affilier aux ordres de Malte, de St-Jean de Jérusalem, du Christ de Portugal, du Temple; mais, à son grand regret, il n'était pas chevalier de l'ordre Teutonique. Son regret s'accrut lors de la visite qu'il fit à Riga de la maison conventuelle construite en 1201 par les chevaliers de cet ordre. Cette maison, dont il n'existe aujourd'hui que la façade primitive, d'architecture gothique, le bouclier de Gustave-Adolphe, une botte de Charles XII, ses éperons, l'armure entière du grand-maître Walter de Combourg, et la bannière des chevaliers furent autant d'objets qui l'impressionnèrent tellement, qu'à vingt-cinq ans de distance, il rappelait encore cette visite avec enthousiasme.

Nous ne ferons qu'indiquer rapidement les principaux résultats de ses autres voyages, dans le cours desquels il fit des observations intéressantes pour l'histoire naturelle, ou recueillit bon nombre d'objets dont s'est enrichi le Muséum de Paris. Dans celui qu'il fit en 1822, sur la *Néréide*, il s'attacha à observer les productions volcaniques, et surtout la colonnade basaltique de la pointe sud de Gorée. Il y vit des prismes de basalte hexagones ayant plus de cent pieds de hauteur, et, sur le plateau qui les surmonte, il trouva de grosses masses d'une terre ferrugineuse extrêmement pesante, quoique criblée de trous. Sachant que la superposition d'une telle lave ou basalte est, aux yeux des plus savants minéralogistes, un fait géologique des plus extraordinaires, il rapporta en France quelques échantillons de cette lave, et les remit à M. Brongniart, qui les ajouta à la collection du Muséum. Dans une croisière que la *Néréide* fit ensuite le long des côtes de la Sénégambie, pour y réprimer la traite des nègres, Fréminville découvrit une espèce entièrement nouvelle de biphore, qu'il nomma *salpa caudigera*, et qui, d'après sa description, diffère beaucoup, pour la forme et les dimensions, de l'espèce rencontrée

Digitized by Google

dans ces parages par M. Bory de Saint-Vincent, et par lui nommée *salpa bipartita*. Fréminville employa ensuite la relâche de la *Néréide* à la Martinique à recueillir et à dessiner une multitude de végétaux, d'insectes et de mollusques. Ne pouvant citer toutes ses découvertes, nous mentionnerons du moins celle d'une fort belle espèce de crabe du genre des *grapses* ou *crabes peints*, qui n'avait point encore été décrite, et qui surpasse toutes les autres par la beauté et l'éclat de ses couleurs. Il la nomma *grapse ocellé* (*grapsus ocellatus*), à cause des taches en forme d'yeux qu'on voit sur les côtés de sa carapace, et il y joignit un ocypode, ou crabe de terre, encore inédit. Ce fut aussi pendant cette relâche qu'il fit une étude approfondie du *trigonocéphale fer de lance* et de la *vipère jaune*, confondus jusqu'à lui par les naturalistes, et dont il a, le premier, déterminé les caractères dans son *Mémoire sur les serpents venimeux des Antilles*, adressé en 1826 à la Société polymathique.

Des voyages qu'il exécuta dans les deux Amériques, en 1824, 1825 et 1828, sur la *Bonite*, l'*Adour* et l'*Allier*, le second fut signalé par l'ascension de la Soufrière de la Guadeloupe, qu'il mit trois jours à escalader, ascension dont ses mémoires racontent toutes les péripéties. La campagne de l'*Adour* terminée, il sollicita vainement le commandement d'une expédition de découvertes autour du monde. Il ne put réussir, bien que la demande la plus pressante eût été adressée en sa faveur au ministre de la marine par tous les professeurs du Muséum, l'illustre Cuvier en tête, qui l'avaient signalé *comme l'officier le plus propre à remplir les intentions de l'Académie des sciences dans un voyage de découvertes*. Il n'obtint même le grade de capitaine de frégate que le 19 août 1827, et seulement à l'ancienneté, après environ dix-sept ans de services dans celui de lieutenant de vaisseau. Découragé, il ne demanda plus rien. Au commandement de la compagnie des Élèves, qu'on lui donna comme un os à ronger, succéda pourtant, en 1829, celui de la corvette l'*Allier*, sur laquelle il s'occupa, aussitôt après son départ de Brest, d'une mission dont l'avait chargé le bureau des longitudes, l'épreuve du loch que Bouguer avait proposé de substituer à celui dont on se sert généralement. Son rapport sur les expériences qu'il fit à ce sujet, est inséré dans le t. 39 des *Annales maritimes*; il est défavorable à l'instrument imaginé par Bouguer. A son arrivée au Brésil, où il portait des vivres à la station française, séduit par la beauté du

Digitized by Google

pays, il gravit les montagnes et parcourut ces belles forêts intertropicales où la nature déploie dans toute leur magnificence les trésors du règne végétal et du règne animal, qu'il recueillit ou dessina en abondance. C'était terminer d'une manière digne de lui sa carrière active.

Il était sans emploi à Brest, et se disposait à profiter d'un congé qu'il venait d'obtenir lorsqu'on y eût connaissance des ordonnances de Juillet. Pressentant qu'elles détermineraient une violente commotion, il suspendit d'abord son départ; mais, dès le 1er août, n'écoutant que ses sentiments de fidélité aux Bourbons, il se mit en route pour Saint-Pol-de-Léon, y embaucha quelques hommes, et fit avec eux une pointe dans les Côtes-du-Nord, s'adjoignant sur la route des recrues qui n'élevèrent pas à plus de cinquante le nombre de ceux qui marchèrent sous sa bannière, et qui se dispersèrent après avoir substitué, dans quelques communes, le drapeau blanc au drapeau tricolore, qu'on replaçait dès qu'ils s'étaient éloignés. Le nouveau Gouvernement, qui eut le bon esprit de ne pas prendre cette croisade au sérieux, n'inquiéta nullement son chef. Admis à la retraite le 1er mars 1831, Fréminville se consacra désormais à l'étude de l'histoire naturelle et de l'archéologie, se partageant entre les excursions au dehors et les travaux du cabinet. Pendant ses voyages outre mer, il avait formé, en insectes, en oiseaux, en mollusques surtout, des collections estimées, non-seulement des amateurs, mais encore des naturalistes du Muséum, auxquels il eut bien souvent occasion de communiquer des faits nouveaux; le temps qu'il ne mit pas à les peindre, les décrire, les classer, il l'employa à des pérégrinations qui lui permirent de retracer l'histoire et la figure des principaux monuments de son pays d'adoption. Animé d'un vrai culte du passé, il apporta dans cette dernière partie de ses travaux une activité heureuse, mais qui l'aurait été davantage s'il avait toujours vu par lui-même, et s'il ne s'était pas trop fié à ses seuls souvenirs; mais, travaillant rapidement; et parfois sans recourir aux sources, il lui est arrivé de commettre, dans le récit des faits ou dans la description des monuments, des anachronismes regrettables. Néanmoins, certaines imperfections de détail ne sauraient faire oublier les services qu'il a rendus par ses travaux, soit qu'il ait redressé bien des erreurs, soit qu'il ait inspiré le goût des études archéologiques dans un pays où elles ont aujourd'hui tant de prosélytes.

Digitized by Google

Assemblage des excentricités les plus opposées, Fréminville endossait alternativement une armure du moyen-âge ou un costume féminin qui eût excité la convoitise de la plus sémillante coquette. Au sortir d'une passe d'armes où il avait le plus sérieusement du monde rompu une lance avec un antagoniste assez complaisant pour se prêter à ses désirs, il s'affublait d'une robe, remplaçait le casque par un chapeau à fleurs, recevait, ainsi vêtu, ses amis, allait même chez eux, et y devisait avec la maîtresse du logis, sur les modes, sur le choix qu'il devait faire de tel ou tel article de toilette, dont la forme, la couleur, était de sa part l'objet d'une discussion minutieuse. Ces bizarreries étaient d'autant plus saillantes, que les fatigues de sa vie maritime et de douloureuses infirmités l'avaient fort amaigri et vieilli. Quoi qu'il en soit, elles étaient à ses yeux un passe-temps non-seulement innocent, mais louable, dans lequel il s'obstinait d'autant plus qu'il le savait taxé de ridicule, et que braver les opinions généralement reçues était le propre de sa nature. Né quatre siècles trop tard, comme il le disait lui-même, il vivait dans un monde factice et idéal; aussi s'est-il fidèlement peint dans ce passage de ses mémoires, qui contient peut-être l'explication, sinon de toutes les étrangetés de ses habitudes, de celle du moins qui en faisait une sorte de paladin du moyen-âge : « La puissance des souvenirs, dit-il, a toujours été grande sur mon esprit, elle a toujours fortement agi sur mon imagination. Je me suis complu toute ma vie à vivre plus dans le passé que dans le présent, et le moindre objet a toujours suffi pour me faire rétrograder par la pensée à travers les siècles écoulés, et me remettre en présence des hommes et des choses d'autrefois. Ainsi, dans les forêts de la Bretagne, une pierre brute, grossier monument celtique, me retrace et les bardes, et les druides, et leurs sacrifices sanglants. Les ruines d'un monastère remettent sous mes yeux ces pieux religieux, premiers apôtres du christianisme, simples alors, purs et consolants comme lui. A la vue d'un château fort, toute la pompe de la féodalité vient s'offrir à mon imagination : les châtelains, les nobles barons, les chevaliers et les dames me semblent encore vivre dans l'enceinte de ces tours antiques. La croix mousseuse placée sur un ancien champ de bataille me rappelle les faits d'armes de ceux qui y ont figuré. Je vois briller les casques, reluire les lances, étinceler les épées et flotter les bannières armoriées. Je crois entendre encore

Digitized by Google

le cliquetis de la mêlée, le son retentissant des trompettes, le cri de guerre des seigneurs et le hennissement des chevaux. » Quant à son habitude de s'habiller en femme, il a essayé de la justifier dans un petit écrit aujourd'hui introuvable, et qui n'est pas la moindre des singularités par lesquelles il s'est fait remarquer. Il a pour titre : *Essai sur l'influence physique et morale du costume féminin, par Caroline de L***, née de L. P**** (La Poix de Fréminville); Paris, impr. de Sthal, 1831, in-8° de 19 pp. S'y représentant comme un *Faublas* réel, il dit que, par ses qualités physiques, la grâce et la distinction de ses manières, il est un modèle de bon ton; et, pour justifier un penchant qui tient, ajoute-t-il, à une grande sensibilité morale jointe à une organisation physique très-délicate, il invoque comme exemple, fort peu concluant pour la démonstration de sa thèse, Hercule, Achille, Sardanapale, Néron, Héliogabale, Henri III, Monsieur, frère de Louis XIV, les abbés de Choisy et d'Entragues, les chevaliers de Pradines et de Lorraine; puis, à ce pêle-mêle hétérogène succède la description la plus circonstanciée des toilettes qu'il avait portées dans diverses réunions publiques dont il précise les lieux et les dates, le tout « pour démontrer que ce penchant, qui, de prime abord, paraît bizarre, est une passion tout aussi naturelle qu'une autre, et d'autant plus aimable que les autres, qu'elle est tout à fait innocente, et ne traîne à sa suite ni la ruine de la santé, ni celle de la fortune, ni la honte, ni le remords. »

Indépendamment des ouvrages déjà cités, Fréminville a laissé les suivants : I. *Le Combat des Trente, poème du* XIV*e siècle, transcrit sur le manuscrit original conservé à la Bibliothèque du Roi, et accompagné de notes historiques.* Brest, Lefournier et Dépériers, 1819, in-8°. Cette édition est très-fautive. Faite six ans après la transcription de l'original, par Fréminville, qui ne l'avait pas sous les yeux lors de l'impression, elle diffère notamment du texte que M. Crapelet a restitué dans son édition de 1835. — II. *Antiquités de la Bretagne. — Monuments du Morbihan, en quatre parties*, 1827, 1828 et 1829, in-8° (15 planches). — *Les mêmes, 2e édition revue et augmentée* (1 planche et 1 carte). Brest, Lefournier, 1834, in-8°. — III. *Antiquités de la Bretagne. — Finistère.* — *1re partie.* Brest, Lefournier et Dépériers, 1832, in-8°; — *2e partie* (2 planches). Brest, Come aîné, 1835, in-8°. — IV. *Antiquités de la Bretagne. — Côtes-du-Nord* (12 planches et 1 carte). Brest, J.-B. Lefournier, 1837, in-8°.

Digitized by Google

—v. *Voyage dans le Finistère, par Cambry, nouvelle édition, accompagnée de notes historiques, archéologiques, et de la Flore et de la Faune du département.* Brest, J.-B. Lefournier, 1836, in-8°. Les nombreuses annotations et additions de l'éditeur font connaître les changements survenus dans les lieux visités par Cambry, qui, d'ailleurs, avait souvent été observateur superficiel et inexact, et qui même avait parlé de localités ou de monuments qu'il n'avait pas vus. Fréminville a corrigé les erreurs et les lacunes de son voyage. La *Flore* et la *Faune* sont entièrement de lui. — VI. *Le Guide du Voyageur dans le département du Finistère, ou Description des Monuments anciens et modernes, et autres objets curieux qu'il renferme, etc.* (carte). Brest, A. Proux et Cie, 1844, in-18. On y trouve l'indication sommaire de tout ce qui peut éveiller l'intérêt en archéologie. — VII. *Histoire de Bertrand Du Guesclin, connétable de France et de Castille, considérée particulièrement sous le rapport stratégique, poliorcétique et militaire en général, spécialement destinée à l'usage des officiers de l'armée française et des élèves des écoles militaires du royaume* (8 planch. lithographiées). Brest, A. Proux et Cie, 1841, gr. in-8°. — VIII. *Nouvelle relation du Voyage à la recherche de La Pérouse, exécuté par ordre du Roi, pendant les années* 1791, 1792, 1793 *et* 1794, *par M. d'Entrecasteaux, etc., rédigée d'après les journaux de plusieurs personnes de l'expédition, augmentée du récit des circonstances qui ont fait découvrir le lieu du naufrage des frégates de M. de La Pérouse, et d'une dissertation sur le lieu où s'est probablement passée la catastrophe finale de son voyage malheureux.* Brest, J.-B. Lefournier, 1838, in-8°. Réfutant les digressions inopportunes de la relation de La Billardière, ou les remplaçant par des récits attachants, qui manquent à celle de M. de Rossel, beaucoup trop technique, Fréminville a fait de la sienne un livre qui plaît également au marin, au naturaliste, au physicien et au philosophe, sans nuire à l'intérêt spécial du voyage, la découverte de La Pérouse et de ses infortunés compagnons. — IX. *Notice sur des pièces d'artillerie du seizième siècle, récemment retrouvées dans le port de Brest, et provenant du château de cette ville* (2 planches). Brest, Come aîné, 1835, in-8° de 18 pp. — X. *Considérations générales sur les mœurs et les habitudes des serpents.* Brest, A. Proux et Cie, 1842, in-8°. L'auteur a dédié cette brochure à M. Alexandre Brongniart, son ancien maître. — XI. Dans les MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES

Digitized by Google

ANTIQUAIRES DE FRANCE : *Notice sur le géant d'Anvers et le rapport de cette tradition avec le nom de cette ville* (t. 1er) ; — *Sur l'autel de Sandraudiga et sur le dolmen de Locmariaker* (Ibid.); — *Mémoire sur les monuments druidiques du pays chartrain* (t. 2) ; — *Notice sur divers monuments d'antiquités celtiques et françaises, observés en* 1815, *dans le département des Côtes-du-Nord* (Ibid.); — *Notice sur les premiers monuments chrétiens de l'Armorique, avec une planche* (Ibid.) ; — *Mémoire sur les monuments druidiques du Morbihan*, 3 planches (t. 8) ; — *Mémoire sur les monuments du moyen-âge du pays chartrain* (t. 4) ; — *Mémoire sur le château de la Joyeuse-Garde, sur la rivière de l'Elorn, près Landerneau, département du Finistère* (t. 10) ; — *Mémoires sur le monument druidique de l'île de Gavrennez, et sur les Carneilloux, ou anciens cimetières des Celtes armoricains*, 3 planches (t. 14) ; tiré à part. — *Notice sur quelques monuments de l'ordre des Templiers dans le département des Côtes-du-Nord* (t. 15). Dans une note supplémentaire, introduite lors du tirage séparé, l'auteur se plaint avec beaucoup d'acrimonie des mutilations qu'avait fait subir à son mémoire la commission de la Société des Antiquaires de France chargée de la publication des ouvrages des membres de la Société. « Cette commission, dans laquelle, dit-il, s'est glissé sans doute quelque affilié aux Jésuites (car, où ces gens-là ne se faufilent-ils pas !), a supprimé un assez long article qui terminait mon mémoire, et dans lequel je justifiais les Templiers et les Francs-maçons même des odieuses accusations lancées contre eux par quelques fanatiques furieux, entre autres un cadet de Gassicourt et un abbé Barruel dont les écrits sont un tissu infâme de calomnies et sans preuves contre ces deux associations. » Membre fervent de ces deux Sociétés, Fréminville était convaincu que la maçonnerie n'était qu'une continuation, déguisée sous certains symboles, de l'ordre du Temple, et il ne cessait de répéter et d'écrire « que les Pierre Barrière, les Jean Châtel, les Ravaillac, les Damiens, ne se trouveraient ni dans les rangs des Templiers, ni dans les Francs-maçons, mais bien dans la cohorte jésuitique. » — *Rapport d'une tournée archéologique dans l'arrondissement de Lannion* (t. 16). — XII. Dans les ANNALES MARITIMES ET COLONIALES : *Mémoire sur l'état actuel de l'hydrographie des mers boréales* (t. 12); — *Observations sur l'expédition exécutée au Nord-Ouest par le capitaine Parry, commandant des navires*

Digitized by Google

*l'*HÉCLA *et le* GRIPPER (t. 14); — *Lettre relative au rapport du capitaine Scoresby sur l'état actuel des côtes du Groënland oriental* (*Ibid.*); — *Note sur les Physalides, et particulièrement sur la Physalide pélagique, Physalia pelagica. Lam.* (t. 22); — *Examen sommaire des expéditions, des découvertes et des progrès de la géographie pendant le* XVIII*e siècle.* Cet *Examen*, publié dans les tt. 32, 33, 35 et 36 des *Annales maritimes*, occupe les pages 45-156 de l'*Abrégé chronologique des principaux voyages de découvertes par mer, depuis l'an* 2000 *avant J.-C. jusqu'au commencement du* XIX*e siècle, par M. Bajot.* Paris, Impr. roy., 1829, in-8°; — *Éloge funèbre de M. Casimir Huon de Kermadec, ancien commissaire de marine* (t. 32); — *Notice sur l'île de Sen et ses habitants* (t. 38). — XIII. Dans la REVUE BRETONNE : *Mémoires pour servir à l'histoire de la marine française, depuis* 1775 *jusqu'en* 1785, *avec des détails inédits sur la guerre de l'Indépendance.— Correspondance de M. le comte de Granchain, capitaine de vaisseau, membre de l'Académie royale de la marine, avec M. du Bourblanc d'Apreville.* Fréminville, après avoir mis en ordre et annoté cette correspondance, l'a publiée dans les tomes 1, 2 et 3 de la *Revue bretonne;* — *Archéologie. Note relative à des découvertes faites à Crozon* (*Finistère*), *à la suite d'une tempête qui avait balayé une dune de sable* (t. 1er); — *Rapport du résultat des fouilles exécutées dans les sables de Locmarch, commune de Crozon, sous la direction de la Commission nommée ad hoc par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaulin, le* 20 *septembre* 1843 (t. 2); reproduit avec quelques modifications dans le t. 18 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.* — *Lettre à M. le Rédacteur de la Revue bretonne, au sujet d'une inscription gothique de l'église du Folgoat* (t. 2). M. Pol de Couray, dans une *Description* de cette église (*Ibid.*), avait dit que cette inscription avait été mal rapportée par Fréminville, qui en convient dans sa lettre; — *Notice sur la Chapelle des sept saints à Brest, sur les anciens boulets de canon en pierre que l'on vient de trouver sur le quai Tourville, à Brest, et sur un nouvel armorial breton publié par M. Briant de Laubrière* (t. 3); — *Notice sur la vie et les ouvrages d'Alexandre-Gui Pingré* (t. 5); — XIV. *Les deux Commandeurs, anecdote tirée des Archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (*Malte*), *communiquée par un chevalier de cet ordre;* — *Mon premier combat et deux extraits du journal d'un voyage à*

Digitized by Google

Saint-Domingue, fragments des MÉMOIRES INÉDITS de Fréminville. Ces quatre derniers articles ont été insérés dans le t. 2 de la *Revue bretonne et étrangère*, et dans le t. 1er de la *Revue bretonne et maritime*.

Entre autres travaux inédits de Fréminville, nous connaissons : 1° Un chapitre final de *Tristan le Voyageur*, qu'il nous a confié le soin de publier quand nous le jugerons convenable. Marchangy, on le sait, n'avait pas achevé ce roman, dont le 108e chapitre se termine par des points. Fréminville, sur la prière qui lui en avait été faite dans une soirée, s'était amusé à composer un dénouement qui s'adapterait utilement à une nouvelle édition de ce voyage. — 2° des *Mémoires*, en 4 vol. in-f°, très-intéressants par le nombre des découvertes qu'y mentionne l'auteur, surtout en histoire naturelle.

P. LEVOT.

Archives de la Marine. — Mémoires de la Société des Antiquaires de France. — Annales maritimes et coloniales. — Revue bretonne, etc. — Mémoires manuscrits de Fréminville, et *Documents inédits*.

Digitized by Google

LES VESTIGES.

—

ESQUISSE POÉTIQUE (1).

—

A LAMARTINE.

« Ainsi tout change, ainsi tout passe,
» Ainsi nous-mêmes nous passons,
» Hélas! sans laisser plus de trace
» Que cette barque où nous glissons
» Sur cette mer où tout s'efface. »

LAMARTINE. (*Baya.*)

« Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt. »

VIRGILE.

I

L'astre du jour s'abaisse, et d'un plus doux rayon
Réchauffe à peine encor les fleurs de mon parterre;
Le jour est pur, la brise embaume l'atmosphère:
Loin d'un monde bruyant, je veux, dans le vallon,
En liberté, ce soir, bercer ma rêverie.
Ange aux regards pensifs, douce mélancolie,
Accompagne mes pas sur l'herbe des tombeaux;
Allons des vieux manoirs contempler les créneaux,
Et lire tous les deux au livre de la vie!
A l'aspect du passé, devant ses souvenirs,
De tristesse et d'espoir viens agiter mon être.
Pensers délicieux qui coûtez des soupirs,
Souffrances que le cœur est heureux de connaître,
Rayonnez seuls sur nous, vous seuls nous suffisez.
Du néant des grandeurs c'est vous qui m'instruisez;
Ainsi que vers le ciel, sans bruit, monte la flamme,
Avec vous, de son Dieu se rapproche mon âme;
Des leçons du passé vous savez l'avertir,
Et, parmi ses débris, lui parler d'avenir!

(1) Cette pièce de vers est détachée d'un volume inédit, intitulé *Esquisses poétiques*.

Digitized by Google

II

Que l'air du soir est frais, et que tout est tranquille!
Ici n'arrive pas cette lourde vapeur
Qui là-bas tourbillonne et s'étend sur la ville...
Ce sentier me conduit au grand saule-pleureur,
Au banc vert, aux cyprès, aux croix du cimetière,
Et déjà de la mort l'éloquente poussière
Fait courir en mon âme un saint frémissement...
— Sur la tombe d'un fils les larmes d'une mère
Ont creusé le sillon d'un adieu déchirant!...
Pauvre enfant! de la vie il n'a vu que l'aurore,
Mais il repose au ciel, et nous souffrons encore!...
Peut-être quelques vers, puisés au fond du cœur,
Sauront-ils de sa mère étancher la douleur :
— « Comme d'un lis tremblant une larme qui tombe
» Se perd dans le gazon, à l'aube du matin,
» Des genoux maternels, par un jeu du destin,
» Il a glissé sous l'herbe de la tombe. »

— Ici, c'est une vierge, orgueil de ses parents,
Qui, pour mourir plus belle, a vu seize printemps;
Ainsi naît sous un myrte et meurt sous un érable
Un ruisseau dont le cours s'ombrageait de lilas :
On reconnaît sa trace à quelques grains de sable,
Et de l'érable au myrte on compte seize pas!

— Plus loin, quels sont ces mots gravés sur une pierre
Que j'aperçois debout, auprès de cette terre
Fraîchement remuée?...
« Amour, espoir, beauté,
» Dans un jour brusquement tout vient d'être emporté!
» De son époux à peine embellissant la vie,
» Sur le seuil du bonheur Elle nous fut ravie!... »
.....

Muse d'amour et de mélancolie,
Sur ce cercueil viens moduler un chant
Mystérieux, plaintif comme la vie,
Hélas! comme elle éphémère et touchant :

Digitized by Google

Il est donc là, ton lit, ô jeune femme,
Toi qui, rêvant de ton destin nouveau,
A l'espérance abandonnais ton âme!
Mais le voile d'hymen te cachait un tombeau!

« C'était hier! la parole sacrée
» Versait sur eux la promesse et l'amour;
» Et puis, le soir, de son bonheur parée,
» La vierge au bal brillait encore un jour!
» Restez muets, asiles du mystère;
» Anges du ciel, détachez son bandeau,
» Et bénissez sa couche funéraire,
» Si le drap nuptial doit la suivre au tombeau!

» Quelle pâleur sur cette jeune tête!
» Ce corps est froid du souffle de la mort;
» Elle n'est plus, la reine de la fête!
» Dans son linceul l'épouse est là, qui dort.
» Ainsi, candeur, amour, beauté, génie,
» Espoir, projets au sortir du berceau,
» Rien pour la mort n'est sacré dans la vie,
» Rien n'est certain pour l'homme, excepté le tombeau!

» Fraîche et joyeuse, avant le temps fauchée,
» Elle a passé comme l'herbe des champs,
» Et, pauvre fleur à sa tige arrachée,
» S'est envolée à la merci des vents...
» Et nous aussi, nous passerons comme elle!
» Si de nos jours brille encor le flambeau,
» La mort demain l'éteindra de son aile;
» Qu'importe un jour de plus, quand on marche au tombeau? »

III

De la pourpre du soir l'horizon se colore,
Et lentement la nuit déroule son rideau;
Du soleil sur le front de l'antique château
Un rayon jaunissant vient se jouer encore.

Fantastiques profils, géants silencieux,
Ces débris dont le temps a bruni la surface,
Projetés sur le ciel, se détachent des feux
Que l'astre, en s'éloignant, a semés sur sa trace.

Digitized by Google

Que d'hommes sur la terre ont passé pour souffrir!
Combien de noms perdus dans l'océan des âges,
Depuis que ces donjons signalent l'avenir,
Et regardent passer le temps et les orages!

Que de fois du soleil, s'éloignant radieux,
Vous vîtes le déclin!... et que de fois l'aurore,
A son réveil d'été, vous couvrit de ses feux!
Hélas! bien plus que moi, vous les verrez encore!

Nous vivons un instant, et de nos jours obscurs
Rarement ici-bas nous laissons quelque trace:
Bientôt le terme arrive... à peine si ces murs
Se sont un peu noircis pendant ce court espace.

Où sont-ils aujourd'hui ceux qui de vos remparts
Ont jadis élevé les pierres avec peine?
Ce sable que les vents soulèvent dans la plaine,
En contient-il encor quelques restes épars?

.....

Oh! qu'il est pur, ce soir, le rayon de lumière
Dont les reflets dorés, glissant par vos créneaux,
Vont se nicher, joyeux, sous les feuilles du lierre,
Qui sur les vieilles tours fait grimper ses rameaux!

Et que j'aime, à vos pieds, l'eau qui dort et reflète
De vos pans échancrés quelque noble fragment!...
Et puis, sur votre tête,
Cadre sculpté par Dieu, l'éternel firmament!

— Rêves des anciens jours, à vous je m'abandonne
Je sens qu'autour de moi tout s'anime et tout vit:
Ainsi, d'un être aimé quand l'image nous suit,
Des souvenirs du cœur tout un passé rayonne.

Dans ces lieux, autrefois, d'intrépides guerriers,
Héroïques soutiens du renom de la France,
Déposaient en vainqueurs glaives et boucliers,
Et, seigneurs suzerains, étalaient leur puissance.

Et j'assiste, rêveur, aux fêtes, aux combats;
J'entends le son du cor retentir dans la plaine,
J'écoute jusqu'aux mots d'amour que dit tout bas
Jeune page, la nuit, à belle châtelaine.

Digitized by Google

★

Calmes et fiers sur leurs nobles coursiers,
La lance au poing, quels sont ces chevaliers?
L'or et l'acier qui cachent leur visage,
Brillent sur eux comme au jour du combat;
Servants d'amour et décorés du gage
Que leur donna Dame de haut parage,
Tous ces guerriers, rivalisant d'éclat,
Viennent combattre au tournoi qui s'apprête.
Maintes beautés président à la fête,
Portant couleurs d'espérance et d'amour;
Oh! que les cœurs palpitent dans ce jour!
Quels vœux ardents ils forment en silence!...
Mais la trompette a retenti soudain;
Dans le champ clos, impatient, s'élance
— Panache blanc — valeureux paladin,
Qui fièrement met en arrêt sa lance,
Et puis attend, droit sur son étrier...!
Comme l'éclair, franchissant la barrière,
— Panache noir, sur un noir destrier, —
Rude champion court sus au chevalier,
Et, d'un estoc le frappant en visière,
A son rival fait mordre la poussière.
Lors, au tournoi combattant tour à tour,
Plus d'un guerrier signale son courage,
Sous les regards de sa reine d'amour:
Preux chevaliers ne peuvent davantage!...
Qui les bat tous? c'est le cavalier noir;
Jambes et bras de moins, c'est bagatelle
Tant qu'il leur reste et l'honneur et l'espoir!
L'heureux jouteur, qu'Enguerrand on appelle,
Par les hérauts est proclamé vainqueur;
Modestement de sa Dame il s'approche,
Dans ses beaux yeux craint de lire un reproche,
Mais doux regard vient rassurer son cœur.

★

La tête au vent, un cerf, à la course légère,
Lancé par des piqueurs, traverse la clairière,
Et s'enfuit dans les bois;

Digitized by Google

Et soudain, sur ses pas, une meute bruyante
S'élance... en le flairant à sa piste fumante,
Pour le mettre aux abois.

Vains détours!... Le voilà forcé dans sa retraite,
Car j'entends la fanfare entonnant sa défaite
Et son trépas certain;
Il veut franchir les flots, espérance dernière!...
Et, relevant encor sa tête noble et fière,
Leur livre son destin.

Hélas! dans un étang que sert son pied rapide?
Le pauvre enfant des bois, par cette meute avide,
Est traîné vers le bord;
Haletant, épuisé, sous les dents déchirantes
Il gémit, il succombe..., et ses larmes sanglantes
Sont le deuil de sa mort!

★

Quels accents belliqueux ont frappé mon oreille?
A l'entour du castel tout s'émeut, tout s'éveille.
C'est le son des clairons, le choc des boucliers;
La plaine retentit sous les lourds cavaliers:
D'intrépides soldats gravissent la montagne;
Repoussés dès l'abord, jetés dans la campagne,
Comme un flux mugissant ils montent de nouveau,
Et, par mille détours, assiégent le château.
L'échelle en main, partout ils tentent le passage;
Mais aux pieds des remparts se brise leur courage:
Le vigoureux manoir brave tous les efforts.
Sur les glacis sanglants que de guerriers sont morts!
Et que d'engins brisés!... Satisfait de sa gloire,
Le héros châtelain célèbre sa victoire;
Et, guerroyant encor, suivi de ses vassaux,
Bientôt il va lui-même attaquer ses rivaux!

★

Des sons plus doux se font entendre,
Sous la fenêtre du castel;
Chut!... c'est un lai plaintif et tendre
De quelque jeune Damoisel.

Digitized by Google

Timide, il confie à sa lyre
Secret d'amour, refrain touchant,
Et si tout bas sa voix soupire,
La brise m'apporte son chant:

— « Accours, châtelaine la belle!
» Éveille-toi pour mon bonheur;
» C'est moi, ton soupirant fidèle,
» Qui ne demande que ton cœur.
» Il est minuit, chacun sommeille,
» Tout est silence autour de nous;
» Moi seul, dans l'ombre, ici je veille:
» C'est le moment du rendez-vous.

» Aux amants si le jour s'oppose,
» Minuit protége leurs soupirs:
» C'est l'heure où librement la rose
» Fleurit au souffle des zéphyrs;
» C'est l'heure où la jeune épousée
» Palpite aux bras de son époux,
» Et l'instant que la fiancée
» Aime à choisir pour rendez-vous. »

— Enfin s'entr'ouvre la fenêtre,
Et puis, ange consolateur,
Blanche beauté vient m'apparaître,
Les yeux au ciel, la main au cœur. —
Sans doute avec sa bien-aimée
Beau soupirant s'est entendu,
Car la fenêtre s'est fermée
Et tous les deux ont disparu. —

IV

Ainsi, des temps passés évoquant le mirage,
Poëte, je ranime à mon gré ces débris,
Qui, témoins survivant aux fêtes d'un autre âge,
Des passions de l'homme ont tressailli jadis.

Alors, ils s'agitaient aux éclats de la guerre,
Aux splendeurs des tournois, au souffle de l'amour;
Tout s'y tait maintenant! un peu d'ombre et de pierre
A la ronce des morts dispute ce séjour.

Digitized by Google

Seulement quelquefois, à l'heure des ténèbres,
Accouplés deux à deux, les oiseaux de la nuit,
Dans ces murs isolés vont abriter le bruit
De leurs ébats hideux et de leurs cris funèbres.

Mais si tous nos labeurs, nos émois, nos plaisirs,
Si, par l'aile du temps, ici-bas tout s'efface,
Du moins, l'âme immortelle en sait lire la trace,
Et puise l'espérance au fond des souvenirs!

V

— Il est nuit; de ses feux l'astre du jour éclaire
Des êtres, comme nous, plaintifs et soucieux...
Sur son globe d'ivoire, en visitant les cieux,
Phœbé poursuit son cours, pensive et solitaire;
Et moi, toujours heureux de mon isolement,
Moi qui sens palpiter le marbre tumulaire,
Et qui dis au passé : « Tu n'es pas le néant! »,
Sous le charme des lieux où j'ai rêvé tranquille,
Je heurte ma pensée à l'octroi de la ville.
J'y retrouve le bruit, l'intrigue, le tourment,
L'égoïsme inquiet, le mensonge incessant,
Pour tout ce qui n'est plus la froide indifférence,
Et des faquins du jour la stupide importance...
— Qu'entends-je?... Ah! c'est le bal où je suis invité!...
Faut-il, faut-il ce soir, y portant ma présence,
Morose observateur de la frivolité,
Me mêler sottement aux vanités des hommes,
Et, comme eux, par le bruit cherchant à m'étourdir,
D'un jour délicieux froisser le souvenir?
Nous faudra-t-il toujours, agités que nous sommes,
User en vain la vie à chercher le plaisir?...
Insensé! l'homme veut échapper à lui-même,
Lorsque le vrai bonheur ne réside qu'en lui;
Heureux, heureux qui sait, sous l'humble toit qu'il aime,
Ne trouver qu'en lui seul sa force et son appui!

Charles de ROZIÈRES.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LA NORMANDIE SOUTERRAINE, OU NOTICE SUR DES CIMETIÈRES ROMAINS ET DES CIMETIÈRES FRANCS EXPLORÉS EN NORMANDIE, *par* M. l'abbé Cochet. *Ouvrage couronné par l'Institut en* 1854. — 2e *édition. Dieppe, Émile Delavoye, imprimeur,* 1855. — *In-8° de* 456 *pp., orné de* 18 *planches lithographiées et de nombreuses vignettes en bois.*

De tous les ouvrages publiés dans ces derniers temps sur nos antiquités nationales, il en est peu qui offrent autant d'intérêt que celui-ci. L'auteur n'a certes pas produit un livre irréprochable; mais il y a consigné tant de faits curieux, tant d'observations judicieuses, que, si quelques erreurs font tache, la critique se sent désarmée en présence du service rendu. Et puis il y a derrière les modestes travaux de ce genre une pensée qui provoque tout d'abord la sympathie de l'antiquaire. M. l'abbé Cochet, en évoquant aux yeux de ses compatriotes les générations sans nombre qui les ont précédés sur la terre fertile qu'ils habitent, et en leur faisant toucher du doigt les liens mystérieux de la tradition et du sang qui les unissent au passé, a non-seulement fait l'œuvre d'un archéologue intelligent et dévoué, mais encore a préparé pour les historiens des documents inappréciables.

L'ouvrage, fruit de plus de vingt années d'études, est divisé en trois parties : la première traite des sépultures en général; la seconde, des cimetières gallo-romains; la troisième, des cimetières gallo-francs. Chacune d'elles est un excellent commentaire de ces paroles de Raoul Rochette : « La sépulture était pour les anciens moins le terme de l'existence qu'une nouvelle manière d'être, le tombeau une sorte d'habitation, et la mort elle-même une espèce de continuation de la vie. C'est à cette pensée naïve et touchante que nous devons, avec presque toutes nos richesses archéologiques, les connaissances dont elles sont devenues entre nos mains le signe matériel et l'élément palpable; c'est enfin le mobilier de la tombe qui a servi à former nos musées, et qui continue tous les jours à les enrichir et à les orner (1). »

M. l'abbé Cochet est surtout un homme pratique; il n'avance rien

(1) *Nouveaux Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII, p. 533.

Digitized by Google

sans l'avoir constaté sur nature; les objets dont il parle, il les a palpés de ses propres mains. De bons dessins complètent ses descriptions.

Les considérations générales, contenues dans la première partie, sont le résumé des observations faites par les archéologues français et étrangers depuis tantôt deux siècles. Elles sont présentées avec simplicité et clarté. Il y en a pourtant quelques-unes susceptibles d'être controversées. Telle est, par exemple, l'opinion émise à la page 38, sur la circulation *légale* en Gaule, jusqu'au XIe siècle, de la monnaie romaine de cuivre. Il est, au contraire, à peu près démontré maintenant que cette circulation a cessé, même pour les espèces du Bas-Empire, au moment de la chute de la race mérovingienne. L'auteur revient souvent sur les découvertes monétaires opérées dans les sépultures qu'il a explorées. Elles fournissent, il est vrai, d'excellents points de repère pour déterminer la date des tombeaux; mais c'est à la condition qu'elles seront recueillies par des numismatistes exercés, et qui sauront se rendre compte des diverses conditions dans lesquelles elles ont été déposées à côté des morts. Les détails donnés par M. l'abbé Cochet ne sont malheureusement pas assez explicites à cet égard, et il a eu trop souvent recours à des personnes peu capables de lui fournir tous les éclaircissements que comportait son entreprise.

Les chapitres destinés à parler des cimetières gallo-romains, sont également remplis d'intérêt. La Normandie a fourni à notre collègue large matière à exercer sa sagacité; aussi s'est-il longuement étendu sur les ustensiles de la vie privée des hommes de ces temps, sur leurs parures, leurs industries, leurs croyances. Il a fait sortir du cercueil tout un monde vêtu de pied en cap du costume propre à chaque phase de la période qui commence avec la conquête romaine, et se termine à l'invasion des barbares. Chaque classe de la société apparaît avec ses ornements distinctifs, ses bijoux, ses idoles, et jusqu'à la vaisselle de sa table (1).

---

(1) Les fouilles exécutées dans l'Anjou, la Bretagne et le Poitou, sur une moins grande échelle, ont produit des résultats à peu près identiques, sauf en ce qui concerne l'époque où l'on commença à abandonner généralement, dans la seconde de ces provinces, l'usage de brûler les corps. Dès le IIIe siècle, on y confiait souvent intacts les corps à la terre. Voir, par exemple, la *Description de la Villa et du Tombeau d'une femme artiste gallo-romaine découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), par Benjamin Fillon*. Fontenay, Robuchon, 1849, in-4°.

Digitized by Google

La dernière partie, consacrée aux sépultures gallo-germaniques, sera pour beaucoup la plus curieuse; car elle apporte un énorme contingent de renseignements précis sur une époque dont les mœurs nous sont bien peu connues. Tout ce que dit M. l'abbé Cochet des armes, des vêtements, des parures ciselées, des vases, des coupes à boire de verre ou de bois, décorées de riches bordures de métal, etc., etc., est, presque toujours, aussi attachant que neuf. Il semble que l'on devise avec un ancien leude de la trempe de son poignard ou de son sabre, de la forme de sa hache, ou que l'on demande à saint Éloi le secret de ces placages habiles et de ces ciselures si originales et si fines dans leur barbarie, dont les agrafes des ceinturons des guerriers et les bijoux des femmes étaient ornés (1). J'aurais voulu cependant qu'il insistât davantage sur le côté artistique, et montrât les degrés de parenté qui existent entre la forme et le système de décoration de ces divers objets, et ceux des antiquités analogues, mais plus anciennes, déterrées dans les contrées d'où venaient les Francs avant d'envahir la Gaule (2). On établirait ainsi des jalons tout aussi précis que ceux plantés avec le secours de la linguistique, et, le jour où quelque génie synthétique entreprendrait de remonter cette filiation immense, encore si obscure, de l'art appliqué aux choses de la vie intime, il ferait des découvertes de nature à émerveiller le monde savant. Il est tel point de contact entre certains peuples et certaines régions qui ne seront constatés qu'au moyen d'observations entreprises sur cette base, et c'est alors que l'on sen-

(1) En creusant, il y a quelques années, les fondations de la cure de Vairé (Vendée), on a trouvé plusieurs cercueils en pierre appartenant à un cimetière gallo-franc. L'un de ces cercueils, entouré d'un blocage de maçonne liée par un ciment très-dur et recouvert de briques à rebord, contenait un squelette enseveli dans une épaisse couche de charbon. Parmi les débris qui l'accompagnaient s'est rencontrée la plaque en cuivre d'une fibule ronde, d'assez grande dimension, revêtue d'une feuille d'or fort mince, décorée d'une croix et de quelques entrelacs exécutés au repoussé. Des clous, dont les têtes servaient à l'ornementation du bijou, fixaient cette feuille d'or sur la plaque de cuivre. Dans d'autres tombeaux, on a recueilli des bagues d'argent et de cuivre doré; sur l'une d'elles on voit une croix et des restes de légende. M. l'abbé Godet, curé de Vairé, a sauvé de la destruction ces précieux débris, qui paraissent être du VIIe siècle, et ont beaucoup d'analogie avec ceux qu'a recueillis M. l'abbé Cochet.

(2) Nous n'entendons pas parler ici des objets d'origine scandinave, qui ont conservé fort tard un caractère particulier.

Digitized by Google

tira la véritable importance des livres du genre de celui de M. l'abbé Cochet.

L'auteur n'a eu garde de négliger quelques autres détails précieux pour la science. La plupart des objets qu'il a trouvés ont été analysés par la chimie, et il a eu soin de soumettre les ossements et surtout les crânes, déterrés dans les cimetières de Normandie, à l'examen d'habiles phrénologistes, aidant ainsi aux travaux entrepris depuis quelques années, pour demander à ces restes des générations éteintes, la révélation des idées et des passions terribles qui ont si souvent bouleversé le vieux monde.

Conduites de cette façon, les fouilles du genre de celles pratiquées par M. l'abbé Cochet ne peuvent encourir le blâme des esprits timorés, qui veulent voir une violation sacrilége dans ces visites à la tombe. Combien de fois, en effet, ne nous sommes nous pas entendu taxer nous-même de vandalisme et de barbarie, lorsque, mû par un motif identique, il nous est arrivé de remuer la cendre des trépassés! L'ouvrage dont nous rendons compte, est la meilleure réponse à de pareilles imputations. Que ceux qui partagent un tel sentiment se donnent la peine de le lire, et ils verront alors si ces investigations ont pour mobile une indécente curiosité; ils apprendront que ces cadavres, à demi réduits en poussière, en disent souvent plus sur les mœurs et les coutumes de nos pères que tous les documents écrits. Ce n'est jamais sans une sorte de respect que le véritable antiquaire touche à ces débris, malgré son âpre désir de s'instruire, et qu'il considère le pâle et calme sourire invariablement stéréotypé sur tous ces visages que les doigts de la mort ont décharnés. Et d'ailleurs ne ressort-il pas de ce spectacle un autre enseignement moral encore plus élevé? Grands de la terre ou pauvres esclaves du travail apparaissent alors dans la même nudité; les uns et les autres sont confondus dans la même forme. Là plus de démarcations conventionnelles; le niveau de la souveraine justice s'est appesanti sur tous, et, si l'observateur aperçoit encore quelques vestiges de splendeur parmi ces détritus, ce n'est que pour mieux reconnaître le néant des vanités dérisoires de notre monde d'inégalité :

O viateur, pour t'abréger le compte,
Cy gist un rien là où tout triompha (1).

---

(1) Inscription gravée sur la boîte en or qui renfermait le cœur de la reine Anne de Bretagne.

Digitized by Google

Nous terminerons cette rapide analyse par quelques mots sur les monnaies mérovingiennes recueillies par M. l'abbé Cochet. Comme l'a fort bien reconnu M. de la Saussaye, celle de *Vatunacum* (pl. IX, n° 2) a été fabriquée en Auvergne. Quant au n° 4, qui est du commencement du VIIIe siècle, il est d'un lieu nommé *Dravernum*, dont on possédait déjà d'autres triens. Sa position géographique, assez difficile à déterminer, nous a toujours paru avoir été entre la Gironde et la Loire.

Les pièces d'argent reproduites aux pages 358 et suivantes, présentent des difficultés sérieuses de plus d'une sorte, et nous n'entreprendrons point la critique du système monétaire qu'elles ont suggéré à M. Thomas (1), nous dirons simplement qu'elles nous paraissent être des dernières années du VIe siècle, ou plutôt même du commencement du VIIe, et qu'elles rentrent dans la catégorie des fractions du denier d'argent signalées depuis plusieurs années par MM. de Lagoy et de Longpérier (2). Le style et la facture de ces frêles monnaies accusent une date postérieure au système romain proprement dit, qui se modifia dans la seconde moitié du VIe siècle, et dont les types dégénérés ont été imités ici d'une manière grossière et barbare. Elles ont dû être fabriquées dans la partie de la Gaule comprise entre les montagnes du Cantal, les Cévennes et les Pyrénées.

La *Normandie souterraine* est, en définitive, un de ces livres rares qui s'adressent à tous les hommes laborieux. On lui a reproché un peu de confusion dans la distribution des matières, des redites et des hors-d'œuvre inutiles. A cela nous répondrons aux critiques : « Aidez l'auteur de vos conseils, adressez-lui des rectifications et des notes. Cette seconde édition est déjà préférable à la première ; elle sera elle-même bientôt épuisée, et vous pouvez être certains que les défauts signalés auront disparu de la troisième. »

Pierre HUDEL.

---

(1) *Description de cinq monnaies franques inédites, trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, précédée de consid. hist. sur les systèmes monétaires en usage chez les Franks aux* V^e *et* VIe *siècles.* La plupart des opinions émises par M. Thomas dans cette brochure, l'avaient déjà été par M. Cartier fils. — M. de Pétigny a donné, dans la *Revue numismatique* de 1855, p. 65, une excellente réfutation de ce travail.

(2) V. *Explication de quelques médailles à monogr. des rois Goths*, p. 19, et *Notice des monn. franç. composant la coll. de M. J. Rousseau*, p. 96.

Digitized by Google

QUIRIAC,

ÉVÊQUE DE NANTES,

ET L'ÉGLISE DE PRIGNY.

— 1063. —

Au nom de la sainte et indivisible Trinité du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, Quiriac, par la grâce de Dieu, évêque de Nantes, à tous les fidèles du Christ qui voudront conserver inviolables les statuts de leurs prédécesseurs faits canoniquement. Comme tous les actes ne peuvent rester longtemps en mémoire, à moins qu'on ne les préserve par l'écriture, nous avons résolu de signifier à ceux qui sont à présent et à ceux à venir, par le témoignage du présent écrit, comment nous avons agi à l'égard de l'église construite à Prigny, en l'honneur de la sainte mère de Dieu, Marie. C'est pourquoi nous voulons faire connaître que lorsque nous avons succédé dans l'évêché de Nantes au vénérable évêque Airard, à peine avons-nous trouvé dans tout ledit diocèse une église exempte de la sujétion et du pouvoir de personnes laïques; et cependant le vénérable prélat, par la vertu du Saint-Esprit, avait expulsé de l'église de Dieu toute personne de condition laïque. Pour nous, profondément affligé du sort de la sainte église soumise à une si grande misère, lorsque nous avons entrepris d'extirper la gloutonnerie d'une telle rapacité, nous avons rencontré des adversaires nombreux.

Or, comme, dans la troisième année de notre ordination, poursuivant les sacriléges de cette espèce, nous visitions notre diocèse, arrivé à Prigny, nous avons trouvé que les religieuses de Sainte-Marie d'Angers y possédaient une église, par le don et la concession de séculiers, savoir Gueffier et ses frères. Le fait constaté, nous avons fait appeler et les religieuses qui y demeuraient et ceux par la donation desquels elles la réclamaient; puis nous leur avons signifié que nous ne souffririons jamais une semblable peste dans le sanc-

Digitized by Google

tuaire de Dieu, et que nous ne permettrions pas la célébration des divins mystères dans une église obtenue par le don de l'autorité séculière.

Gueffier et ses frères, de toutes leurs forces mais infructueusement, s'efforcèrent de résister à nos arguments, et ils exposèrent leurs raisons en ces termes : « Nos parents ont trouvé dans ce territoire, qui leur appartient, de vieilles murailles ruinées, que les indigènes rapportaient avoir été anciennement une église construite en » l'honneur de Sainte-Marie, et dans laquelle ils assuraient avoir été » faits de très-fréquents miracles. Ces murailles, par de pieux motifs, » désirant eux-mêmes reconstruire l'église en l'honneur de celle à » laquelle elle était originairement consacrée, furent séparées, en » partie, des biens qui provenaient de leur héritage, afin de reconstituer cette église pour le salut de leurs âmes, jusqu'à ce qu'ils » pussent la reconstruire entièrement. Notre père étant mort peu de » temps après, et l'église ayant déjà été restaurée à ses frais, nous, » ses fils et héritiers, avec notre mère, n'avons pas voulu soustraire » ni convertir à notre propre usage ce que cet homme très-pieux » avait conféré pour le rétablissement de l'église de Dieu : au contraire, afin de l'augmenter, de notre propre avoir nous avons » pourvu à la subsistance de ceux qui y servaient Dieu. Enfin nous » avons transmis cette église avec toutes ses dépendances à l'abbaye » de Sainte-Marie d'Angers, en y plaçant notre sœur, nommée » Adenor; et nous ne doutons pas qu'elle ne soit franche de toute » sujétion envers vous et envers l'église de Nantes. »

Après avoir entendu ces arguments déraisonnables, nous avons affirmé et prouvé raisonnablement ce qui était vrai et canonique; nous leur avons fait connaître que cette donation n'était pas légitime, et que tant qu'ils la posséderaient en vertu de la donation faite par une personne laïque, on ne pouvait célébrer dans cette église des mystères dignes de Dieu. Aussitôt ils prennent conseil, tant lesdits laïques que les religieuses alors présentes, et ils remettent en notre main et sous le pouvoir de l'église de Nantes la susdite église de Prigny, avec tout ce qui lui avait été conféré par eux-mêmes ou leurs parents; puis ils nous supplient, avec douceur, de procéder à sa consécration, car elle était prête à être sanctifiée; et, la consécration faite, de la conférer, s'il plaisait à notre clémence, à Sainte Marie d'Angers et à ses religieuses, en y retenant un service quelconque.

Digitized by Google

Par une faveur clémente, avec l'approbation aussi et le conseil de nos clercs, nous avons octroyé cette prière, du reste assez opportune : nous avons reçu l'église susdite, avec tout ce qui lui appartient, sous notre protection et celle de l'église de Nantes, retenant pour cette dernière, à titre de compensation et comme service annuel, un besant d'or le jour de l'Assomption de Sainte-Marie.

En conséquence, pour que ces faits soient crus avec plus de vérité et observés avec plus de force, nous avons ordonné de dresser le présent écrit, que nous avons confirmé de notre propre main et signé par l'impression de notre sceau, avec l'assentiment et la confirmation de nos clercs, dont nous avons ordonné d'inscrire ci-dessous les signes et les noms.

Signe de Quiriac, évêque de Nantes † S. de Guillaume †. de Raoul maître-école †. de Durand chapelain †. de Hubert chanoine †. de Jean chanoine; de Simon chanoine, d'Alveus archidiacre, de Garin chanoine, de Geoffroy trésorier, d'Aldron chanoine, de Jarnogon chanoine.

Fait à Nantes, l'an de l'incarnation du Seigneur 1063, et le 3e de l'épiscopat du pontife Quiriac; indiction 2e, concurrent 3, épacte nulle, cercle lunaire 17, terme pascal aux nones d'avril, Pâques étant le 3 des ides d'avril.

Ce qui précède a été littéralement traduit sur le texte latin, contenu dans un des manuscrits les plus précieux de la bibliothèque d'Angers (1), et qui remonte à la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire le cartulaire du Ronceray, rôle VIe, charte 28.

Peut-être trouvera-t-on que la conduite et le langage de Quiriac sont empreints d'une assez grande dureté, à l'égard des fondateurs de l'église de Prigny comme à celui des humbles religieuses dont la maison était, à juste titre, nommée le *Monastère de la Charité*. Deux circonstances peuvent sinon justifier, du moins expliquer la forme et le fond de notre charte.

Fils d'Alain Caignard, comte de Cornouaille, et frère de Hoel, successeur de leur cousin germain Mathias dans le comté de Nantes, Quiriac appartenait ainsi à l'une de ces familles souveraines dont, au

(1) Il a été acquis au prix de 588 francs à la vente du cabinet Grille.

Digitized by Google

moyen-âge, les membres qui embrassaient la vie ecclésiastique péchaient rarement par excès d'humilité. D'ailleurs l'évêque Airard, auquel il venait de succéder, avait mollement combattu ou laissé négligemment subsister les abus contre lesquels le concile de Reims, ouvert le 3 octobre 1049, s'était prononcé formellement. Il ne devait pas aussi avoir oublié ce qui, dans ce même concile et sous les yeux du pape Léon IX, était arrivé au prédécesseur de ce même Airard.

Budic, dont le père, Gautier, avait été marié avant de parvenir à l'évêché de Nantes, l'avait remplacé dans ce siége, en donnant de grandes sommes d'argent au comte Mathias. Depuis sept ou huit années il le possédait paisiblement, lorsqu'il se rendit au concile de Reims, dont les premières opérations eurent pour but d'abolir la simonie et de châtier les simoniaques. Tandis que plusieurs archevêques et évêques, soupçonnés ou accusés d'avoir obtenu leur dignité à prix d'argent, écartaient l'orage qui les menaçait par des dénégations ou des subterfuges, Budic, comme dom Lobineau le constate (1), raconta simplement ce qui le concernait. Aussitôt un cri général s'élève contre lui : il est déposé, et avant la fin de l'année il meurt de chagrin.

Son triste sort rappelle, presque involontairement, la morale de la charmante fable de La Fontaine qu'enfants nous avons tous apprise :

> Selon que vous serez puissant ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Quiriac, dont la naissance illustre éloignait la crainte d'un sort semblable à celui de Budic, voulait peut-être déjà, par son rigorisme, assurer l'avancement de son frère Benoît, qu'il eut en effet pour successeur dans l'évêché de Nantes.

P. MARCHEGAY.

---

(1) *Histoire de Bretagne,* vol. I, p. 94.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

JUIN 1855.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — *Séance du 4 juin* 1855. — M. le Président dépose sur le bureau une Notice sur la cathédrale de Bourges par M. de Girardot et le tome XVIIIe des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*. M. Nau fait hommage au Musée de briques émaillées, style XVIe siècle, provenant de la chapelle du château de la Tour, en Orvault. M. Dague-Dubois présente des médailles romaines données au Musée par M. Germain, commissaire-priseur à Nantes, et M. Pradal en ajoute quelques autres au nom de M. Moriceau. M. Pradal montre ensuite un fragment de bas-relief en bois représentant un saint mitré et armé d'une discipline. Cette sculpture, qui provient de la ville d'Amboise, n'est pas sans mérite : on en décide l'acquisition. Des remerciements sont adressés aux donateurs de ces divers objets. — M. Bizeul rend compte d'un voyage qu'il vient de faire en Bretagne. Ses explorations ont porté successivement, dit-il, sur Josselin, où l'on achève la prétendue restauration du tombeau de Clisson; sur la Chaise, dont le château a été remplacé par une prairie et dont l'église offre quelques détails qui semblent du XIVe siècle; sur Beguiny, qui croit avoir le tombeau de saint Clair, tombeau n'offrant du reste aucun caractère d'antiquité, et sur sa chapelle, curieuse par ses deux nefs; sur d'anciens retranchements situés à Vadenac, et les débris d'une voie romaine qui conduisait de Vannes à Corseul. Cette relation est écoutée avec un vif intérêt. — M. Nau demande des renseignements sur l'état d'une peinture murale de la chapelle de Clisson, à Josselin, qui représente une danse macabre. M. Bizeul apprend que cette fresque détériorée, dont on ne prend aucun soin, est aujourd'hui presque invisible. — M. le Président communique le programme du Congrès de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, 4e section, intitulée : *Archéologie et Histoire*. — M. Verger, chargé par la Société d'acheter à la vente Suc une tête moulée du général Charette, apprend que ses démarches ont été infructueuses, par suite d'un malentendu, qui, du reste, n'est pas sans remède. Le moule est aux mains de M. Grootaers, qui fera un exemplaire si la Société le demande. — M. le Président manifeste le désir qu'une société ayant pour but de collectionner les gravures faites dans le département ou dues au burin d'artistes de ce pays, se fonde à Nantes, à l'instar de celle qui existe dans le Bas-Rhin, qui, grâce à sa minime cotisation, compte nombre d'ouvriers parmi ses membres et possède déjà un cabinet d'une richesse extrême. Sans doute la Loire-Inférieure

Digitized by Google

n'est pas placée dans des conditions aussi heureuses que le Bas-Rhin; mais quelques efforts pourraient être tentés avec succès. Ce n'est là qu'une première ouverture, qui sera suivie, s'il y a lieu, d'une proposition sérieusement méditée.

— ORGANISATION DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES. — Par arrêté ministériel du 4 juin 1855, le personnel de l'École est ainsi constitué :

Directeur de l'École, M. Achille Comte, professeur d'histoire naturelle.

Mathématiques. — M. Mercier, professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Nantes.

Mécanique. — M. Mesnard, chargé de ce cours au même Lycée.

Physique. — M. Maurat, professeur de physique au même Lycée.

Chimie. — M. Bobierre, licencié ès sciences.

Histoire naturelle. — M. Achille Comte, professeur d'histoire naturelle au Lycée impérial Charlemagne.

Botanique appliquée. — M. Écorchard, docteur-médecin, chargé du cours municipal de botanique, lequel est réuni à l'enseignement de l'École préparatoire.

Littérature française, histoire de France et géographie physique et politique. — M. Grégoire, professeur d'histoire au Lycée de Nantes.

Dessin. — M. Ogée, architecte et professeur à l'École gratuite de dessin de la ville de Nantes.

Préparateur d'histoire naturelle. — M. Jouon, bachelier ès sciences, préparateur à l'École médicale de Nantes.

Préparateur de chimie. — M. Herbelin, préparateur de chimie au cours municipal.

Préparateur de physique. — M. Demance, bachelier ès sciences, répétiteur au Lycée de Nantes.

Le 21 juin a eu lieu, chez M. l'Inspecteur de l'Académie, l'installation et la réception du serment des professeurs de l'École. M. Achille Comte présidait à cette cérémonie.

— M. de la Villemarqué, membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, est chargé de rechercher dans les bibliothèques et les archives d'Angleterre les manuscrits intéressant l'histoire et la littérature des départements de l'Ouest de la France.

— Une commission instituée au ministère de la marine et représentant la colonie française de l'île de la Réunion, avait chargé M. Rochet de l'exécution d'une statue en bronze de l'illustre Mahé de la Bourdonnais. Cette statue, haute de 3 mètres, figure à l'Exposition universelle des Beaux-Arts, en attendant qu'elle soit expédiée à l'île de la Réunion, où elle doit perpétuer la mémoire de l'ancien gouverneur de la colonie. L'auteur de l'œuvre vient, dans

Digitized by Google

une gracieuse lettre, d'offrir à la ville de Saint-Malo, patrie de cet homme célèbre, le modèle en plâtre de la statue, en manifestant le désir qu'elle soit placée dans une des salles de la mairie. Cette offre a été acceptée avec empressement.

— Voici les noms des agriculteurs et des agronomes de nos départements bretons qui ont obtenu des prix au Concours universel agricole de Paris. — M. Guévenoux, fermier à Bains (Ille-et-Vilaine), un 1er prix pour un taureau de race Bretonne pure. — M. le vicomte de Langle, propriétaire à Vitré (Ille-et-Vilaine), un 6e prix pour un taureau de race Durham pure. — MM. David et Boiscourbeau, à Couëron (Loire-Inférieure), un prix pour des taureaux de race Choletaise. — Le R. P. abbé Bernard de la Trappe (Loire-Inférieure), un 5e prix pour une vache de race Nantaise. — M. le comte de Champagny, à Loyat (Morbihan), un prix pour un taureau de race Bretonne. — M. de Kerjégu (Finistère), un 3e prix pour une vache Bretonne pure.

— *Loi relative à la concession d'un chemin de fer de Nantes à Châteaulin, avec embranchement sur Napoléonville.* — Article unique. — Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est autorisé à s'engager, au nom de l'État, au paiement d'une subvention de vingt-cinq millions de francs (25,000,000 fr.) pour l'exécution d'un chemin de fer de Nantes à Châteaulin, avec un embranchement sur Napoléonville. Cette somme de vingt-cinq millions (25,000,000 fr.) sera payée en douze années, au moyen de vingt-quatre paiements égaux, dont le premier ne pourra avoir lieu avant le 1er janvier 1857, le tout sans intérêt.

— L'intrépide voyageur qui, en affrontant des périls sans nombre pour pénétrer en Afrique jusqu'au 10e degré de latitude sud, en a rapporté des observations du plus haut intérêt pour l'archéologie et des collections précieuses, M. F. Cailliaud, directeur-conservateur de notre Musée d'histoire naturelle, vient de se distinguer, d'une manière toute spéciale, comme naturaliste.

Depuis quelque temps les conchyliologistes s'occupent, avec raison, de recherches sur les mollusques perforants. Comment ces animaux peuvent-ils s'introduire dans la pierre et dans le bois? Ce problème, cherché depuis 1684, époque où les premiers auteurs l'étudièrent, vient enfin d'être résolu.

Après 171 ans, il appartenait à l'Académie des Sciences d'Harlem de juger de la solution de cette question, à laquelle elle était particulièrement intéressée, à cause des digues de la Hollande (1). Elle l'avait mise au concours cette année, et nous avons la satisfaction d'annoncer que c'est à un Nantais, à M. F. Cailliaud, que le prix a été décerné.

(1) On doit se rappeler que, depuis un siècle, ces vers destructeurs, en perforant le bois des digues de la Hollande, ont failli entraîner l'inondation de ce pays.

Digitized by Google

C'est pour ainsi dire à notre porte, au Pouliguen, que M. Cailliaud a trouvé des preuves à l'appui du système à l'aide duquel il explique la perforation exécutée par les vers dont nous avons parlé, preuves que lui demandaient les savants depuis 1843. On prétendait que ces mollusques agissaient uniquement au moyen d'acides. On fondait cette opinion sur ce qu'on ne les avait jamais trouvés que dans des matières calcaires et dans des bois. M. Cailliaud, au contraire, persistait à penser qu'ils n'opéraient que mécaniquement. Sa découverte du Pouliguen vient de justifier cette opinion de la manière la plus irrécusable. Il a prouvé, en effet, que ces animaux perforent à l'aide de leur coquille, dont ils se servent comme d'une râpe pour pénétrer dans des roches primitives sur lesquelles les acides que leur organisation peut contenir n'a pas d'action.

Le prix accordé à notre compatriote consiste principalement dans une médaille d'or, grand module. ANTOINE DERRIEN. (*Courrier de Nantes.*)

— *État civil de Saint-Brieuc, pour* 1854. — Naissances inscrites, 542, sur lesquelles 154 enfants ont été déposés dans le tour de l'hospice. — Décès inscrits, 477, sur lesquels trois ont eu lieu au loin. — Mariages, 62; vingt de moins qu'en 1853. En 1851, il y en eut 107; depuis, ils ont diminué chaque année.

NÉCROLOGIE. — Le corps médical de Nantes, si cruellement éprouvé depuis quelque temps par les morts successives de MM. Maréchal, Marion de Procé, Bouchet et Mesnard, vient de faire une nouvelle perte : l'un des principaux médecins de cette ville, M. Dominique Leroux, est décédé, le 12 juin, à Saint-Fulgent (Vendée), après une longue et douloureuse maladie. Né à Nantes le 18 octobre 1798, il n'a fourni qu'une carrière assez courte; mais les meilleurs êtres n'ont pas toujours le plus long destin.

Chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, professeur suppléant à l'École de médecine et membre de l'Académie de Nantes, le docteur Leroux était de plus un opérateur habile. Son caractère personnel le rendait également estimable. Dans sa pratique, la médecine était, comme autrefois, la science de peu de remèdes (*paucarum herbarum scientia*). Il était persuadé que beaucoup de maux se guérissent, sans qu'il faille continuellement tourmenter la nature; aussi n'abusa-t-il jamais de la drogue. Il était sympathique et compatissant : entre ses mains, la médecine était une profession qui avait des entrailles. Il ne compta pas d'ennemis, et fut cher à ses clients, à ses élèves, à ses confrères, à ses amis. Il emporte avec lui leur amitié, leur estime et leurs regrets. C. D.-M.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Exposition universelle de 1855, considérée dans son objet, son but et ses résultats. Dix-huit stances. Par M. Josso. In-8° d'une feuille. Impr. Busseuil, à Nantes. — Nantes, chez Petitpas.

Moeurs et coutumes de l'ancienne Armorique, ou Légendes bretonnes, en vers, racontées par un aïeul à ses enfants. Par le vicomte Lebreton de la Haize. 2e édition. In-8° de 8 ff. 174. Impr. de Bayret-Pradel, à Toulouse.

Le Moyen-age, ou Aperçu de la condition des populations, principalement dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles; par V. Vallein, rédacteur en chef de l'*Indépendant* (Charente-Inférieure). In-18 de 8 ff 576. Impr. de Lacroix, à Saintes.

Discours de M. Lanjuinais, député de la Loire-Inférieure, dans la discussion du projet de budget pour l'exercice 1841, sur les affaires étrangères. In-8° d'1 f. 172. Impr. de F. Didot, à Paris. — Observations soumises à la Chambre des députés, session de 1840-1841, séance du 4 mai 1841, sur les affaires étrangères, et particulièrement sur la question des alliances de la France.

L'Imitation de Jésus-Christ. Traduction par M. l'abbé F. de Lamennais. 32e édition. In-18 de 13 ff. 173. — A Paris, chez Bray, rue des Saints-Pères, 66.

Amélioration de nos colonies. Engagements libres de travailleurs naturels habitant la côte d'Afrique, au sud de l'équateur, et la côte est d'Afrique, ou canal Mozambique, pour être introduits soit à la Réunion, soit dans nos Antilles. Mémoire à S. Exc. M. le ministre de la marine et des colonies. Signé : Th. Simon, capitaine au long cours, à Nantes, quai Piperie, 2. — In-4° de 4 ff. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes.

De l'Extinction de la Mendicité et du Vagabondage dans les communes rurales. De la création d'une assurance mutuelle sur la vie des bestiaux et d'un vétérinaire par canton; par le maire d'une commune du département de la Loire-Inférieure. In-8° de 374 de f. Impr. Guéraud, à Nantes.

Histoire d'Hérodote, traduite du grec par Larcher, avec des notes. 2 vol. in-18, ensemble de 27 ff. 173. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Charpentier. . . . . 7.»»

Les quarante martyrs de Palma, de la Compagnie de Jésus. Notice sur le bienheureux Ignace d'Azévédo et ses trente-neuf compagnons, massacrés pour la foi, le 15 juillet 1570. In-32 d'une f. Impr. Oudin, à Poitiers.

La Chaumière bretonne, ou la malédiction d'une mère, drame en trois actes, composé pour les distributions de prix dans les pensionnats de demoiselles, par J.-A. Guyet. 2e édition. In-12 de 5 ff. 172. — A Paris, chez E. Belin, rue de Vaugirard, 52. (1854). . . . . ».75

Le Génie du christianisme; par de Châteaubriant. In-16 de 20 ff. 578. A Paris, chez Hachette (Bibliothèque des chemins de fer, 3e série). . . . . 3.»»

Le mois de Mai. Hymne à la Vierge immaculée. Suivi de : Sonnet à la Vierge immaculée; par Mlle Elisa Morin. In-8° d'174 de f. Impr. Guéraud, à Nantes.

Souvenirs d'un prêtre dans ses voyages. Nantes. — En mer. — Ile Maurice. — Séjour à l'île Bourbon. — Cap de Bonne-Espérance. — Ile Sainte-Hélène. Par M. l'abbé Justin Mauran, missionnaire apostolique du clergé de Paris, etc. In-18 de 7 ff. — A Paris, chez Cent-Brière, rue de la Sainte-Chapelle, 3; chez de Lossy, rue Cassette, 17. . . . . 2.»»

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Immaculée Conception. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

MUSIQUE.

Chanson bretonne, caprice pour le piano, op. 187; par E. Wolf. — A Paris, chez C. Kilian. 7.50

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE PEINTRE PORTAIL.

Jacques-André Portail, peintre du roi et garde des plans et tableaux de la couronné, membre de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, naquit à Nantes ou à Brest, vers 1691. Son père était architecte et entrepreneur; sa mère s'appelait Agnès Glenart. Doué de grandes dispositions artistiques, il se rendit à Paris, en 1725, pour se perfectionner, et y surveilla la gravure de son portrait du maire Gérard Mellier, qui lui écrivait à ce sujet, le 28 août de cette même année : « Je vous suis très-obligé des soins que vous » avez bien voulu donner à faire réussir la gravure de mon portrait, » dont vous m'adressez l'épreuve. Elle est bien différente de la pre- » mière que M. Ferrand avait faite. Je ne sais s'il lui a été possible, » dans cette nouvelle correction, de se servir de l'ancienne planche » de cuivre (1).

» J'aurais fait plus tôt réponse à votre lettre, si j'eusse été informé » de votre adresse à Paris. Je souhaite trouver des occasions de vous » y rendre service, et de vous assurer que je suis votre servi- » teur, etc. »

Muni de force lettres de recommandation du magistrat de Nantes, qui s'intéressait à lui, Portail se concilia, dès cette époque, quelques protecteurs dans la Capitale, entre autres les frères Orry de Vignory et de Fulvy, alors simples maîtres des requêtes au Conseil d'État. Il revint toutefois à Nantes, et y séjourna même encore durant plusieurs années. Il y peignit les tableaux transparents qui produisirent un effet merveilleux, lors de l'illumination et du feu d'artifice exé-

(1) Portrait de Gérard Mellier, à l'âge de 50 ans, par Portail, gravé à Paris par F. Ferrand, en 1725, petit in-4°. C'est d'après cette gravure qu'a été sculpté, par notre éminent et regrettable artiste Suc, le buste de ce magistrat, qui orne la grande salle de la mairie de Nantes.

Digitized by Google

cutés à la Bourse, par les soins des négociants, le 19 octobre 1729, pour célébrer la naissance du dauphin Louis, père de Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, etc. (1) Dans le mémoire des frais payés par la ville à cette occasion, se trouve inscrite une allocation de 80 livres « au sieur Portail, pour trois portraits, et pour avoir raccommodé les anciens. »

Mellier n'oublia point, dans cette circonstance, de faire valoir, à Paris, les talents du jeune artiste, et de le signaler aux *puissances* (comme portent les étiquettes de ses cartons de lettres) avec qui il était en correspondance. Aussi, au décès de sa veuve, Renée Tarail, en 1734, Portail fut-il chargé, par la famille, d'estimer la petite collection de tableaux et d'objets d'art qu'avait laissée le maire de Nantes, qui n'était pas moins homme de goût et de science que grand administrateur.

Sur ces entrefaites, Philibert Orry, déjà contrôleur général, étant devenu ministre d'État, par la faveur du cardinal de Fleury, qui l'aimait beaucoup, et son frère de Fulvy ayant été nommé intendant des finances et premier directeur de la Compagnie des Indes, Portail se détermina à se fixer à Paris, auprès de ses protecteurs. Leur crédit le mit promptement en vogue à la Cour et dans le grand monde. Il se fit admirer par une nouvelle espèce de dessin aux deux crayons, rouge et noir, et il obtint, en 1740, de préférence à un artiste célèbre, la garde des plans et tableaux du roi, à Versailles, vacante par la mort du peintre Stiemart. Cette place lui valut, outre de bons appointements, un logement au palais même de cette résidence, et un autre dans la galerie du Louvre, à Paris. On a insinué que ses talents le servirent peut-être moins qu'une belle

(1) Voir l'imprimé du temps intitulé : *Description de l'illumination et feux d'artifice exécutés à l'hôtel de la Bourse de Nantes, etc.* Dans une critique anonyme de cette *Description*, qui parut sous forme de lettre, on lit : « Je connais » le sieur Portail pour un très-habile homme dans la peinture, dans l'architec- » ture et autres arts; et quand j'accorderai que le dessin de cette illumination et » les tableaux qui ont sans doute le plus décoré cette fête, sont de son invention, » je ne vois pas qu'il gagne beaucoup dans mon esprit. C'est une petite adresse » de l'auteur de la relation d'avoir nommé le sieur Portail, exprès pour faire » tomber sur l'historien seul toute la gloire de ce qu'il veut bien appeler symboles » et devises, et qu'il décrit ensuite, sachant bien qu'on ne les attribuerait pas à » ce peintre, qui ne sait pas de latin. » (*Copie de la lettre écrite de Rennes, le 4 novembre 1729, par MM.*** à M.**, habitant de Nantes;* s. l., in-4° de 8 pages).

Digitized by Google

figure et le savoir-faire du courtisan, qui s'allie si rarement avec le sentiment de l'art. Mais il est assez difficile de concilier cette supposition avec le caractère bien connu du contrôleur général Orry, qui avait un cœur droit et la haine de l'intrigue, au point que ses procédés se ressentaient même souvent de cette disposition d'esprit; aussi, quand on lui en reprochait la rudesse, répondait-il : *Sur vingt personnes qui me font des demandes, il y en a dix-neuf qui me prennent pour une bête ou pour un fripon* (1).

Le contrôleur général Orry était ami des arts, quoique financier. Devenu surintendant des bâtiments du roi et vice-protecteur de l'Académie, après la mort du duc d'Antin, en 1736, c'est par son ordre que fut reprise, dès l'année suivante, la série des expositions de peinture et de sculpture, fâcheusement interrompue depuis longtemps. Ces *montres* artistiques, qui n'avaient rien de fixe, étaient en outre restreintes aux œuvres personnelles des membres de la compagnie. Plus tard, la Convention nationale, sortant du cercle étroit de la coterie académique, décréta que tous les artistes indistinctement seraient admis à produire leurs ouvrages au Louvre; ce qui se pratique aujourd'hui. Enfin les expositions sont devenues régulièrement annuelles depuis 1830 seulement.

A cette reprise de 1737, époque de la vraie fondation du salon du Louvre, le peintre académicien Stiemart fut, en sa qualité de garde des plans et tableaux du roi, qui impliquait une mise en scène des œuvres d'art confiées à ses soins, chargé des préparatifs de l'exposition. Ils consistaient à ranger symétriquement, dans l'ordre le plus convenale, les tableaux, les sculptures et les estampes de ses collègues, et à tirer du garde-meuble les tapisseries et les ornements dont on avait besoin pour la décoration de l'emplacement. Les salons suivants furent également disposés par lui jusqu'à sa mort. Or, en héritant de ses fonctions de conservateur, Portail se trouva natu-

(1) On lit, à cet égard, dans le *Journal historique et anecdotique* de l'avocat Barbier, publié dernièrement par la Société de l'Histoire de France, sous l'année 1745, mois de décembre : « M. Orry sort de sa place avec l'estime publique et » grand éloge. Il a fait voir qu'il n'a que cinquante mille livres de rente en » biens présents, indépendamment de ses pensions, après quatorze ans de minis- » tère, et il avait cinquante mille écus de patrimoine. On ne lui reproche que » d'avoir été dur; mais il faut l'être dans cette place, et la grande politesse y est » difficile. » (Tom. II, pag. 473, texte et note.)

Digitized by Google

rellement investi de ses attributions de décorateur ou *tapissier* de l'Académie, comme disait Diderot, quoiqu'il n'en fît pas partie. Il y a toute apparence que le salon de 1741, dont le livret ne révèle aucun nom d'ordonnateur, fut cependant préparé par ses soins. L'exposition qui eut lieu l'année d'après, lui est nominativement attribuée dans celui de 1742, et il en est de même pour celles qui suivirent. Il fallut bien une couple d'années pour accepter publiquement l'anomalie de cet étranger à l'Académie, qui venait, en vertu d'une autre fonction, faire ainsi les honneurs de ses œuvres. La régularisation de cette position douteuse dut, même en dehors d'un incontestable mérite, contribuer à son admission définitive dans l'illustre compagnie.

Portail devint donc, le 24 septembre 1746, membre de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, établie en 1648, qui forme aujourd'hui l'une des cinq sections de l'Institut national de France, sous le nom d'Académie des Beaux-Arts. Il s'était présenté aux suffrages comme peintre de fleurs, et fut admis à ce titre (1). Voici la partie du procès-verbal de la séance relative à sa réception; il semblerait, toutefois, que ce choix laissât quelque chose à désirer, ou du moins qu'il ne fût pas indépendant des droits que s'était acquis le candidat à la reconnaissance des votants : « Le sieur Jacques-André Portail, » natif de Brest, garde des plans et tableaux du roi, ayant fait voir » de ses dessins et autres ouvrages de sa composition, la compa- » gnie, par estime pour ses talents, et en considération des soins » qu'il se donne pour l'Académie dans les différentes expositions » ordonnées par Sa Majesté, a agréé sa présentation, et l'a reçu, » dans la même séance, académicien, *sans cependant tirer à* » *conséquence;* et ledit sieur a prêté serment entre les mains de » M. Cazes, directeur, chancelier et recteur. » (*Registres de*

(1) « Quand l'Académie reçoit quelqu'un, il est admis dans la compagnie » pour peintre ou pour sculpteur. Les peintres sont reçus selon le talent qu'ils » ont dans la peinture, distinguant ceux qui travaillent à l'histoire d'avec ceux » qui ne font que des portraits, ou des batailles, ou des paysages, ou des ani- » maux, ou des fleurs et des fruits, ou bien qui ne peignent que de miniature, » ou qui s'appliquent à la gravure, ou à quelque autre partie concernant le » dessin. » (André Félibien, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes,* tom. II, pag. 458; Paris, Cramoisy, 1688, 2 vol. in-4°.)

Digitized by Google

l'Académie de peinture et de sculpture, aux archives de l'Institut national.)

A l'exposition de l'année qui suivit son admission, la première dans laquelle il ait pu figurer, Portail s'empressa de produire des œuvres d'un genre varié. Après avoir si longtemps travaillé pour les autres, il était juste qu'il profitât de la publicité à son tour. L'*Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de messieurs de l'Académie royale, exposés dans le grand salon du Louvre en 1747*, mentionne, en effet, pour le compte de « M. Portail, » académicien, garde des plans et tableaux du roi : n° 112, un petit » tableau sous glace, représentant un enfant qui badine, ayant les » mains dans un panier ; et n° 113 *bis*, deux autres tableaux aussi » sous glace : l'un représente une perspective, et l'autre des fleurs, » sous le même n°. » A cette mention succincte du livret, l'abbé Le Blanc ajoute dans sa *Lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture*, etc., de la même année : « A l'une des croisées, » aux n°s 112 et 113, on voit deux petits tableaux sous glace de » M. Portail, dont l'un représente un enfant qui badine, et l'autre » des fleurs. Les connaisseurs ont senti le prix de ces deux petits » morceaux, et ont admiré la manière avec laquelle ils sont peints ; » elle est particulière à cet habile artiste. Soit pour les lumières, » soit pour la couleur de l'objet, il n'emploie aucune sorte de blanc ; » il le tire uniquement du vélin sur lequel il peint. » (P. 97.)

Nous ignorons si Portail continua l'exhibition de ses œuvres au salon de 1748, n'ayant point à notre disposition l'*Explication* de cette année-là ; mais à celui d'après, qui eut lieu en 1750, il exposait : « N° 110, un tableau sous glace représentant des fleurs, des fruits et » du gibier, avec un fond de paysage ; et n° 111, un autre plus petit » représentant des fleurs dans un vase de verre. » Au salon suivant, de 1751, il exposa encore, « n° 95, deux petits tableaux sous glace, » représentant des fleurs et des fruits sous le même n°. » Et enfin, en 1759, quelques mois avant sa mort, le vieux Portail exposait au salon pour la dernière fois : « N° 52, un dessin représentant une dame qui lit (1). » C'est peut-être le même que possède aujourd'hui Mlle Sehenlt, et dont il sera question plus loin.

(1) Nous avons emprunté ces détails sur les anciennes expositions du Louvre, et sur la part qu'y prit Portail, comme ordonnateur et comme académicien, à

Digitized by Google

C'est dans cette double position de conservateur et d'académicien que le connut vers ce temps-là Marmontel, qui en parle dans ses *Mémoires*, de manière à justifier tous ses titres : « Au-dessous de » mon logement, à Versailles, dit-il, était la salle des tableaux qui » allaient successivement décorer le palais, et qui étaient presque » tous de la main des grands maîtres. J'y passais des heures entières » *avec le bonhomme Portail, digne gardien de ce trésor*, à causer » avec lui sur le genre et la manière des différentes écoles d'Italie, » et sur le caractère distinctif des grands peintres (1). »

Portail mourut célibataire à Versailles, où il se tenait ordinairement, le 5 novembre 1759, à l'âge de 68 ans environ, laissant pour héritier un frère cadet, architecte voyer de Nantes, qui vint, dit-on, un peu trop tard recueillir sa succession. Elle consistait surtout en richesses artistiques, dont il était très-amateur, et qui devaient être considérables, si l'on en juge par un fragment de la correspondance de Natoire, directeur de l'École française de peinture à Rome. Dans une lettre du 5 juillet 1752, ce dernier écrit à Duchesne, prévôt des bâtiments du roi : « Je n'oublie pas non plus l'ami M. Portail. » Jouit-il d'une bonne santé? Il aurait peut-être besoin d'un peu de » chaleur que nous avons de trop. Il devrait bien, en s'amusant, » venir nous voir, et vous l'accompagner. Nous venons de rouler » autour de Rome, où nous avons vu les plus beaux endroits qui se » puissent imaginer pour le paysage : je vous attendais pour les » dessiner, avec M. Portail, *qui trouverait bien de quoi garnir ses* » *portefeuilles* (2). » La plus grande partie de ces richesses fut achetée pour le cabinet du roi, au prix de 60 ou même 80,000 livres. Le

---

deux notices sur ce peintre, par M. Chennevières-Pointel, insérées dans l'*Artiste*, année 1853, tom. XI, pag. 68 à 71, et dans les *Portraits inédits d'artistes français*, cités bibliographiquement à la fin de cet article. Il fera bien d'agir de même avec nous, s'il revient jamais sur le même sujet.

(1) Tom. I, liv. 6, pag. 357; Paris, Verdière, 1818.

(2) *Archives de l'Art français*, tom. III, pag. 281. Il en est souvent question dans le cours de cette correspondance, et toujours affectueusement; mais enfin, le 6 février 1760, Natoire écrit à Duchesne : » J'ai été fort surpris de la mort de » M. Portail, et suis bien aise que cette place ait été remplie par notre bon ami » M. Massé, qui a toutes les qualités nécessaires pour la bien administrer. » (*Ibid.*, pag. 299.) Hélas! comme l'observe M. Chennevières sur ce contraste, les amis meurent, mais leurs places vivent.

Digitized by Google

reste dut être vendu à l'encan, ainsi que cela paraît résulter de cet extrait de l'inventaire, rapporté chez feu Nicolas Portail, le 14 mai 1767, et déposé au greffe du tribunal civil de Nantes : « Le nombre » de quarante-six pièces de différentes dates, qui sont les procès- » verbaux d'inventaire, vente et autres pièces au soutien desdits » inventaire et vente des 29 novembre 1759 et jours suivants, » *signé* ALLAIN et ROLLAND, notaires à Paris ; la vente en date du » 10 décembre 1759, *signé* au délivré, GUILLOT, faits après le décès » de feu André Portail, garde des tableaux de la Couronne, à Paris. »

De cette vente proviennent sans doute les deux beaux dessins de lui que possède la collection du Louvre. C'est là, ou par suite, que le joaillier Jacqmin dut acquérir la « jolie vue, de forme ovale, par M. Portail, » mentionnée dans le catalogue de son cabinet, vendu à Paris, le 26 avril 1773. Le célèbre amateur Paignon-Dijonval s'était aussi procuré, vraisemblablement de seconde main, les quinze dessins de Portail, à l'aquarelle, à la pierre noire, à la sanguine et à la mine de plomb, indiqués sous les numéros suivants de son précieux *Cabinet* artistique :

3724. Vue de la citerne de l'île de Hourlac, dans le golfe de Smyrne, suivant les mesures prises par les ordres de M. le marquis d'Antin, commandant en 1738 une escadre pour le Levant : dessin colorié à l'aquarelle ; longueur, 14 pouces sur 10 pouces.

3725. Deux enfants vus à mi-corps et jouant sur une table avec des cartes et des jetons : dessin ovale à la mine de plomb et au crayon rouge ; long., 11 p. sur 9 p.

3726. Un jeune homme embrassant une jeune femme dans un jardin : dessin ovale colorié à l'aquarelle ; hauteur, 7 p. sur 6 p.

3727. Vue des dehors de Vinceannes du côté de Charenton ; sur le devant, trois chasseurs et des chiens : dessin colorié à l'aquarelle et très-soigné ; long., 25 p. sur 16 p.

3728. Portique et pont de bois sur une petite rivière au milieu d'un parc : dessin à la pierre noire et sanguine, sur papier blanc ; long., 16 p. sur 10 p.

Petite chaumière au bord d'un chemin ; sur la droite, un chariot : dessin à la pierre noire ; long., 14 p. sur 8 p.

3729. Deux paysages ; vues de villages : dessin à la pierre noire ; long., 10 p. sur 6 p.

3730. Un vase de fleurs posé sur une table, où l'on voit aussi des fruits : beau dessin à l'aquarelle ; haut., 15 p. sur 10 p.

Digitized by Google

3731. Sept dessins : Études de fleurs et de fruits très-proprement faits à l'aquarelle ; haut., 12 p. sur 9 p. (1).

Il y a tout lieu de croire que c'est encore de la même source que venaient une dizaine de ravissants crayons de Portail qu'un certain baron de Silvestre, descendant des maîtres à dessiner des Enfants de France, gardait à côté de crayons admirables de Watteau, avec lesquels ils rivalisaient et formaient pendant dans sa collection. C'étaient : la Lecture, le Concert, les Figures du temps de Louis XV, la Femme et le Nègre, les deux Femmes jouant aux cartes, les deux Musiciens et le Moine. A eux seuls ils composaient, dit-on, toute une individualité d'artiste, distincte de Watteau pour ses types et son sentiment, et cependant aussi voisine de lui que Lancret et Pater pour la grâce, la galanterie et le brillant de ses sanguines. Cette ancienne et notable collection ayant été vendue à Paris, en décembre 1851, ils sont aujourd'hui dispersés ; l'un d'entre eux est entré dans celle du Louvre, un autre est passé dans celle de M. Lajarriette, à Nantes.

Cette dispersion, ainsi que son éloignement précoce de Nantes, explique comment il y reste si peu de traces de l'existence et du talent de Portail. Les registres d'état civil de la paroisse de Saint-Nicolas, entre autres, renferment plusieurs signatures de lui, notamment à la suite des actes de mariage de son frère, le 24 août 1733, et de décès de son père, le 21 décembre suivant. Une petite rue, ou plutôt ruelle, rappelle son nom, dans le cloître Notre-Dame, près la place Dumoustier. Les auteurs de l'excellent article NANTES inséré dans le *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, en parlent seuls avec quelques détails. Guimar, Huet de Coetlisan, Le Boyer, Guépin, Mellinet, se bornent à le mentionner ou bien ne donnent sur lui que des indications vagues et fautives. Guimar, entre autres, coupillant, pour se l'approprier, le texte des collaborateurs d'Expilly, sans le modifier par rapport au temps où il écrivait, fait mourir Portail quelques années seulement avant la Révolution ; or, c'est en 1759 qu'il était décédé. Une seule fois, dans une circonstance solennelle, lors de l'installation des professeurs de l'École centrale de la Loire-Inférieure, en l'an IV de la première République française, il fut proposé par le citoyen Fran-

(1) *Cabinet de M. Paignon-Dijonval, rédigé par Bénard, peintre et graveur;* Paris, Mme Huzard, 1810, gros in-4°, p. 157.

Digitized by Google

cheteau, président du Département, à l'émulation des maîtres et des élèves de la cité : « Le pays sur lequel vous devez répandre les » lumières et l'instruction, leur dit-il, n'a pas toujours été étranger » aux sciences : Nantes a eu ses artistes, ses littérateurs, ses savants; » et si la patrie peut proposer pour modèle aux marins qui la défen- » dent les Barin, les Vié, les Cassard, l'architecture et la peinture » citent aussi les Portail, les Boffrand, les Errard; la poésie, les » Bertrand, les Veyssière de la Croze; les sciences, les Dutens et les » Bouguer. » (Page 2 de l'*imprimé;* à Nantes, chez Malassis, in-8°.)

Quant à son talent, outre quelques exemplaires de son portrait gravé de Gérard Mellier, on n'y trouve, à notre connaissance du moins, qu'un bien petit nombre de ses œuvres. Il est cependant croyable qu'il avait peint, entre autres, plusieurs portraits de la collection des maires de Nantes, ainsi qu'un tableau représentant, avec la sainte Vierge et l'Enfant Jésus, le dernier fils de Mellier, Pierre-Donatien-Nantes, *ex-voto,* 1729 (1), conservés dans la grande salle et la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, avant la révolution de 1789. Mais ils sont probablement détruits. M. Seheult, architecte du département de la Loire-Inférieure, petit-neveu de Portail par alliance, possède quatre dessins originaux de lui :

1° Une vue de Nantes, prise de l'angle supérieur de la rue Saint-Félix (entre la colonne et l'église de l'Oratoire), et donnant l'aspect que présentait alors la cathédrale, les fossés et murs de ville, et le château, avant qu'on eût établi le cours Saint-Pierre : dessin à l'encre de Chine, d'une assez bonne exécution.

2° Vue des ruines de l'ancien château du Gâvre : dessin à l'encre de Chine également, inférieur au précédent quant à l'exécution, mais

---

(1) *Extrait des registres de délibérations de la Mairie de Nantes, du 6 avril 1729.*

« Par délibération du Bureau, et sur ce ouï le procureur-syndic en ses conclusions, a été arrêté que le tableau représentant la sainte Vierge et l'Enfant Jésus, et, dans l'un des coins d'icelui, le fils de M. Mellier, maire, étant à genoux en prières, sera mis et conservé dans la chapelle de l'Hôtel de cette ville, en mémoire, entre autres choses, de ce que la communauté a nommé, le 1er juillet 1725, ledit fils de M. le Maire, né cedit jour, ensemble l'inscription peinte dans ledit tableau, qui a été représenté au Bureau, de laquelle inscription la teneur suit : PIERRE-DONATIEN-NANTES MELLIER. *Ex voto,* 1729. Et au-dessus est l'écusson des armes dudit sieur Mellier. *Signé,* PIERRE CHARRON, sous-maire. (VIIIe vol. de la *Mairie Mellier,* p. 329; à Nantes, chez Nicolas Verger, 1729, in-8°.)

Digitized by Google

d'autant plus précieux qu'il reproduit un monument qui n'existe plus aujourd'hui; *etiam periêre ruinæ.*

3° Intérieur d'une église hollandaise; aquarelle. Ce dessin est très-bien lavé, et semble fait d'après un tableau de Peternefs.

4° Costumes militaires du règne de Louis XV.

Nous avons encore remarqué chez le même amateur l'estampe de la première vue de Charenton, peinte par F. Boucher et gravée par J.-Ph. Lebas, « dédiée à M. Portail, peintre du roi et garde des plans et tableaux de Sa Majesté. 1747. »

Mlle Seheult, cousine de l'architecte et aussi petite-nièce de Portail, possède : 1° Jeune Fille, assise et lisant (peut-être le dernier dessin exposé par l'artiste au salon du Louvre de 1759); 2° Vieillard endormi, la tête appuyée sur sa main droite; 3° Vieillard assis, regardant un lièvre mort; 4° Petit Chien couché sur un édredon. Ces quatre dessins sont des études d'après nature, et ont été exécutés aux crayons rouge et noir, genre qu'affectionnait Portail. 5° Portrait de Louis XV, miniature finement coloriée sur vélin. Il y a également une esquisse à peine ébauchée de la même tête.

Enfin M. Lajarriette a acquis un des dessins de Portail, provenant de la collection Silvestre.

Si ses portefeuilles forment un fond distinct du Cabinet des plans et estampes à la Bibliothèque nationale, comme cela existe aux manuscrits pour les fonds de Dupuy, Gaignières, Fontanieu, Decamps, etc., il sera d'autant plus facile de s'assurer s'ils ne renferment pas d'autres morceaux de Portail, et surtout un certain nombre de ses dessins et esquisses relatifs à Nantes. M. Th. Nau, l'architecte, en y faisant des recherches, a trouvé une vue de Barbin, prise par Portail, sans beaucoup d'intérêt, mais offrant cette particularité que Tourneiron, sur l'Erdre, propriété du général Lamoricière, est écrit, par le peintre, *Tour de Néron.* Nous ne doutons point qu'il n'y en ait d'autres. Il y a tout lieu de croire, en effet, que c'est lui qui, dans sa jeunesse, avait relevé, à la demande de Mellier, « toutes les vues de la ville et des faubourgs à la plume, d'un très-» bon goût, ainsi que les dessins de tous les édifices publics et » monuments curieux qui s'y trouvent, » dont parle ce dernier dans une lettre au maréchal d'Estrées, où il énumère le contingent qu'il pourrait fournir au père Lobineau pour l'*Histoire de Nantes,* dont ils projetaient la publication. Un double de ces vues et dessins fut

Digitized by Google

exécuté par l'artiste même, sans doute, pour orner une copie manuscrite de l'abrégé de cette histoire, par Mellier, destinée au Régent, qui en fit payer la dépense par son aumônier La Vergne de Tressan, archevêque de Rouen. On ignore aujourd'hui ce qu'est devenu ce précieux exemplaire.

Il existe deux portraits de Portail, par Fredou. Dans l'un, qui a été gravé anciennement, il est vu de trois quarts à gauche, et porte un pince-nez. Il tient ouvert un livre sur lequel est écrit : LIVRE DE DÉSSEINS (*sic*), et au bas de l'estampe on lit : *J.-M. Fredou del.* — *J. C. F. sc.* C. P. R. Chez François, hôtel des Ursins, rue Basse, à Paris. *Hauteur de la planche :* 1,208. *Largeur :* 0,139. Cette estampe se trouve à la Bibliothèque nationale dans l'œuvre de François, n° 439. L'autre est un dessin original aux trois crayons, exécuté en 1757, deux ans avant la mort de Portail, et conservé dans l'un des volumes de portraits des artistes nationaux, au Cabinet des estampes. Ce dernier, qui vient d'être lithographié pour les *Portraits inédits d'artistes français,* publiés par MM. Phil. Chennevières et Fréd. Legrip, ne l'eût pas été, si les auteurs eussent connu la gravure de François. Quoi qu'il en soit, voici comment ils le caractérisent :

« C'est la figure d'un brave homme d'environ 65 ans, un vieillard accort et de bonne volonté, de cette bonne volonté qui est assez forte pour désarmer la vanité féroce de certains artistes. Que dire de celui qui nous a transmis les traits de Portail? Ce n'était ni un bon peintre, ni un bon dessinateur que ce pauvre Fredou; le dessin, dont la lithographie par M. Legrip, en le réduisant de moitié, réduit aussi la faiblesse maladroite, en est, à coup sûr, la meilleure preuve. Mais Fredou était de ces gens dont la médiocrité ingénieuse jouit, de leur vivant, d'une certaine importance, et leur considération n'est jamais complètement imméritée; au moins faut-il croire que leur esprit cache aux contemporains le peu de mérite de leurs pinceaux. Il y a de méchants peintres qui ont le talent de trouver pour leurs œuvres des graveurs de plus de talent qu'eux-mêmes, et c'est ainsi que je m'explique comment F.-M. Fredou a pu voir son portrait de Quesnay gravé en 1767 par François; son portrait de l'abbé Chappe, gravé par Tilliard; son portrait du comte d'Artois, gravé en 1774 par Cathelin, etc. Son crayon de notre Portail, daté de 1757, est l'œuvre la plus ancienne, au moins comme date certaine, que nous connais-

Digitized by Google

sions de Fredou ; son nom s'y trouve même écrit d'une façon qui n'est point l'orthographe ordinaire : *Fredoux*. Il se montre dès ce feuillet-là ce qu'il fut toujours, dessinateur maladroit et pauvre. » (Pag. 22 ; Paris, Vignères, Dumoulin et Rapilly, 1853, in-fol.)

Son frère puîné, Nicolas-François Portail, né avec le XVIIIe siècle et mort architecte voyer honoraire de Nantes, le 30 janvier 1767, avait épousé Perrine Sehenlt en août 1733. M. Sehenlt, l'architecte, conserve leurs portraits au pastel ; malheureusement ils ne sont pas sortis des crayons d'André. Celui du mari ressemble beaucoup au portrait de son frère par Fredou, gravé pour la notice de M. Chennevières. Nicolas-François eut pour successeur Jean-Baptiste Ceineray, né à Paris, mort à Nantes en 1811, à qui cette ville doit une partie des édifices remarquables qui l'embellissent, tels que l'ancienne Chambre des Comptes, aujourd'hui la Préfecture, les hôtels d'Aux, Deurbroucq, le quartier Graslin, les quais Brancas et Flesselles, etc., qui ont été bâtis sur ses plans.

DUGAST-MATIFEUX.

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Suite du chapitre II. — (V. page 714.)

§ IV. — Monuments en terre et pierres brisées, ou Tombelles, Tumuli.

.... . *Tumulos ostendit avorum.*
Ovid., xv.

On a souvent confondu les tombelles avec les mottes prétoriales, qu'on trouve dans quelques camps romains. Ces mottes, en effet, frappaient facilement la vue, et faisaient négliger les autres parties de l'enceinte fortifiée. Il en a été ainsi de la petite enceinte jointe à la grande, mais qui en est séparée par un fossé, dont les rejets de terre sont quelquefois fort élevés, afin de rendre plus difficile l'accès de ce petit camp, qui est devenu le donjon dans les châteaux du moyen-âge. Cette confusion a causé souvent de fausses indications, et il m'est arrivé plusieurs fois de rencontrer un ouvrage de fortification, où l'on ne m'avait signalé qu'une tombelle.

Je sais que l'abbé Mahé, auteur d'un travail sur les antiquités du Morbihan, attribuait aux Celtes toutes les enceintes fortifiées du pays, et n'y voyait autre chose que des lieux consacrés, des temples de druides, et en avait fait un genre de monuments celtiques, sous le nom *grec* de *Temène* (Τεμενοσ). Le bon abbé était un peu comme ce curé qui ne voyait que des églises dans la lune. Depuis l'apparition de son livre, en 1825, j'ai eu bien souvent la preuve de la fausseté de son système, en rencontrant dans ses prétendus *temènes* de véritables camps romains.

Digitized by Google

Je considère les tombelles ou mottes comme des tombeaux, et je crois qu'aux preuves qui en ont été déduites, on peut ajouter les découvertes récentes en Bretagne, mais déjà anciennes en Angleterre, de galeries en pierres brutes pratiquées sous des tombelles de terre ou de pierres brisées. Ces galeries sont absolument les mêmes que celles dont un grand nombre existent encore à ciel ouvert, mais qui, pour la plupart, ont été bouleversées en beaucoup de parties; et cette similitude a fait croire que toutes les galeries et même les simples dolmens avaient été, dans l'origine, recouverts d'un amoncellement de terre ou de pierres concassées, et avaient ainsi formé des tombelles. Cette opinion aurait en sa faveur les découvertes faites à l'île de Gavr'inis, à Plou-harnel, et à la butte de Tumiac, dans le Morbihan; mais elle recevrait une sérieuse modification de l'absence de ces mêmes galeries sous un certain nombre de tombelles qui ont été fouillées et même totalement aplanies depuis quelques années, à moins que cette absence d'une construction qui, quelque grossière qu'elle soit, doit être considérée comme monumentale, n'indique une certaine antériorité d'époque, à raison de sa simplicité même.

Nous n'avons, dans le pays des Nannètes, aucun exemple d'une galerie recouverte d'une tombelle. Les galeries de ce genre trouvées à Pornic, et que je classe, sans hésitation, parmi les plus curieux monuments celtiques de toute la Gaule, ces galeries étaient en Aquitaine et non sur le territoire des Nannètes.

Ce territoire contient même assez peu de tombelles ou *mottes*, bien que ce dernier nom soit très-commun comme nom de lieu. Aucune n'a été signalée ni dans la presqu'île guerrandaise, ni dans le bassin de la Loire, où nous avons rencontré le plus de monuments celtiques en pierres. Voici celles sur lesquelles nous avons recueilli quelques renseignements :

Bassin de l'Isar.

Avessac.

L'abbé Poirier, dans les annotations de la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*, a signalé, en cette paroisse, plusieurs monuments *druidiques*, et, entre autres, un tumulus, près de la chapelle en ruines de la Magdeleine. Il est fâcheux qu'il n'ait pas désigné les autres monuments, et se soit borné, pour le tumulus, à une simple indication.

Digitized by Google

Je le regrette d'autant plus, que je ne puis m'empêcher de concevoir quelques doutes sur la vraie qualification de cette motte. En effet, l'abbé Poirier mentionne en même temps *un camp*, ainsi nommé par la tradition locale, formant un carré long, entouré de fossés, à l'exception de deux endroits où étaient les portes, et dans le voisinage duquel on a trouvé des fragments de diverses armes; or, ce camp est aussi placé, comme le tumulus, près de la même chapelle de la Magdeleine, et il se pourrait faire que ce tumulus ne fût autre chose qu'une partie intégrante du camp. On ne peut donc rien décider avant une nouvelle et complète exploration.

Plessé.

En décrivant la voie romaine de Blain à Vannes (*Annuaire du Morbihan*, 1841), j'ai parlé d'un tumulus situé en la paroisse de Plessé, tout auprès du village de Rozet, et à quelques pas seulement de l'ancienne aumônerie à chapelle qui existait près du pont, et dont aujourd'hui on ne retrouve pas vestige. Le tumulus est entouré des eaux de la petite rivière de Plessé; il est couvert d'un bois-taillis en chêne: sa hauteur est d'environ 15 pieds; sa circonférence, de 168 mètres à la base, et de 84 au sommet. Ce sommet est entouré d'une sorte de parapet de 2 pieds d'élévation, qui donnerait l'idée d'un poste pour la défense de la voie. On aurait alors profité du tumulus préexistant, car on ne peut penser qu'on ait élevé cette masse de terre dans le lit d'un ruisseau, pour y établir un camp d'aussi peu d'importance. Ce tumulus n'a point été fouillé. Il paraît n'être formé que de la terre argileuse tirée du ruisseau, sans la moindre apparence de pierres, ni sur les pentes ni au sommet; ce qui ferait croire qu'aucune tour n'y a été construite dans les premiers siècles du moyen-âge.

Blain.

Entre le bourg et le château, sur la rive gauche de l'Isar, et dans un pré nommé le pré du *Pic du Capitaine*, existait, avant 1842, un tumulus, sur la partie septentrionale duquel on appuya, en 1840, la culée méridionale du pont neuf jeté sur la rivière canalisée. Ce nom de pré du *Pic du Capitaine* me paraît en rapport direct avec le tumulus, qui aurait été considéré comme un monument élevé en l'honneur d'un chef, d'un *capitaine*, monument dont la forme conique

Digitized by Google

l'a fait désigner par le mot *pic,* qui, en effet, n'est pas sans analogie avec ce que nous entendons par *monceau, tombelle, tumulus.* Ce tumulus avait été rasé, ou s'était aplati, et n'avait plus que trois à quatre mètres de hauteur; mais sa circonférence à la base n'avait pas moins de 140 à 150 mètres. Il a été complètement détruit, en 1842, par les ordres de M. le comte Janzé, propriétaire du château de Blain et du pré du Pic du Capitaine. On n'a pas trouvé, dans cette démolition, les objets curieux qu'on rencontre d'ordinaire sous ces sortes de monuments. Mais, comme on ne s'est appliqué qu'à raser le tumulus au niveau du sol environnant, on a peut-être laissé dans la partie inférieure ce qu'il y avait de plus important. J'ai recueilli seulement trois fragments en terre cuite d'un objet que je ne sais trop comment qualifier, n'en ayant rencontré d'analogue dans aucune collection. C'est une sorte de chandelier dont la patte est arrondie, et dont la partie supérieure, de même grandeur que la patte et arrondie comme elle, porte à son centre une ouverture en cône renversé de plus d'un pouce de diamètre et d'environ deux pouces de profondeur. La patte et la partie supérieure, qu'on pourrait peut-être nommer *bobèche,* ont un diamètre égal de trois pouces et demi. La tige a à peu près deux pouces de diamètre. Je n'en connais pas la hauteur, que n'ont pu me donner les fragments brisés et incomplets que je décris. Au reste, l'argile qu'on a employée est fort grossière, et annonce un produit de la céramique gauloise, bien que la cuisson en soit parfaite. Une remarque que je ne dois pas omettre ici, c'est que des objets absolument pareils à ceux-ci ont été trouvés dans un tumulus à Touvois, commune du département de la Loire-Inférieure, mais limitrophe de celui de la Vendée, à plus de 20 lieues de Blain, et bien en dehors du territoire des Nannètes. On peut voir ces objets des deux provenances au Musée archéologique de Nantes, et je les crois dignes d'être observés avec soin. Peut-être étaient-ce des lampes rustiques qu'on enfouissait dans les *tumuli* ou tombeaux, dans la même idée symbolique qui faisait placer, dans les cercueils grecs et romains, des lampes prétendues inextinguibles.

Le tumulus de Blain était un amoncellement de terre et de pierres. Ces dernières, qui y étaient placées par couches, ont été extraites dans le grand coteau méridional de la rivière d'Isar, et sont un grès quartzeux. Elles n'étaient liées par aucun ciment, et ont été apportées telles qu'elles sont sorties de la carrière. Cependant, on croirait qu'il

Digitized by Google

en a été fait un certain choix, car elles étaient presque toutes de la grosseur et même de la forme des pavés ordinaires. Sur l'un des bords du tumulus, on a remarqué une petite place où le feu avait évidemment rougi la terre argileuse qui était à sa portée, et on a recueilli quelques charbons qui s'y étaient conservés. Cette dernière circonstance est encore une nouvelle analogie avec le tumulus de Touvois, qui, formé en son entier de gravois de quartz roulé, laisse apercevoir, dans l'un de ses bords et non dans son centre fouillé récemment, une certaine partie noircie par le charbon, et qui prouve une évidente incinération.

Héric.

Un tumulus considérable, et de forme allongée, est placé tout près et à l'Orient du bourg de Héric. Il se nomme le *Thabor;* cette dénomination, qui paraît imitée du Nouveau Testament, se retrouve dans des actes du XVIIe siècle, et ne semble pas avoir été inventée, comme tant d'autres, par les savants du crû ou des touristes érudits.

Bassin du Don.

Issé.

L'annotateur du dictionnaire d'Ogée, article *Issé,* mentionne une élévation de terre entourée de fossés, et placée au milieu d'un champ qui en a reçu le nom de la *Motte.* Ce tumulus est situé à 200 mètres du vieux château du Buron, ancienne maison seigneuriale de la paroisse d'Issé, dont il reste encore une tour, dans laquelle était une porte à pont-levis. Ce château et le tumulus sont à un kilomètre S.-O. du clocher.

Bassin de la Chère.

Fougeray.

Au village de Cherhal, situé à 5 kilomètres à l'est du clocher de Fougeray, on remarque un tumulus nommé la motte de la *Cour de Cherhal,* parce qu'il est placé au derrière et tout près, au nord, d'un ancien manoir nommé la *Cour,* c'est-à-dire la maison noble de Cherhal. Ce tumulus a environ 130 mètres de tour à la base, prise au fond du fossé ou douve qui l'entoure. Ce fossé a 6 à 7 mètres de largeur, et

Digitized by Google

environ 3 mètres de profondeur, par rapport au terre-plein extérieur. La motte a de 10 à 12 mètres de hauteur. Le sommet en est un peu aplati et a 8 mètres de diamètre. C'est un amoncellement par couches superposées de terre et de pierres qui sont un grès quartzeux de la localité. Il ne paraît pas qu'aucune fouille y ait été pratiquée.

Cette motte me semble en tous points être un véritable tumulus, c'est-à-dire un monument indépendant de tout autre, et renfermé dans l'enceinte formée par son fossé circulaire, qui ne laissait aucun accès. Nous en retrouverons bientôt un autre exemple dans le bassin du Semenon : là, comme ici, on ne rencontre en dehors du fossé aucun ouvrage de fortification ; et ces mottes, malgré le fossé profond qui les entoure, ne peuvent être prises ni pour une motte prétoriale, ni pour un petit camp joint à un grand, plus fort que celui-ci, et pouvant servir de dernière retraite. Leur sommet ne présente aucun talus, et les pentes retombent au contraire de tous côtés, à partir du centre. On peut voir, dans l'*Archeologia britannica,* tom. xv, p. 126, un monument d'une analogie frappante. C'est un tumulus du Wilt-Shire nommé *Upton great barrow,* ayant 11 pieds anglais de hauteur et 105 pieds de diamètre à la base ; un fossé circulaire l'entoure aussi. J'en joins aux *planches* la figure calquée, n° 10, parce que cette figure est la représentation exacte des tumuli de Cherhal et des bois de Veriac.

Bassin du Semenon.

Bain.

A 4 kilomètres à l'ouest de la petite ville de Bain, au milieu des bois de Veriac, dépendant de la métairie de la Cariais, qui n'en est éloignée que de quelques cents mètres, on trouve un tumulus de forme parfaitement circulaire, entouré d'un fossé de 40 pieds de largeur et de 10 de profondeur, creusé dans l'argile, et dont le déblai a dû élever le cône de ce tumulus, qui n'a pas moins de 45 à 50 pieds de hauteur. Son diamètre au sommet est de 120 pieds, et le contour à la base, mesuré au fond du fossé, d'environ 480 pieds. Comme au tumulus de Cherhal, il n'y a ici aucune apparence d'ouvrage militaire; aucun accès n'a été ménagé, et ce n'est pas sans difficulté qu'on parvient, encore aujourd'hui, à en atteindre le sommet, autour duquel il n'y a d'ailleurs, comme je l'ai vu quelquefois, aucun parapet ni épaulement pour la défense. Ce sommet, au contraire,

Digitized by Google

retombe de tous les côtés et présente partout une surface convexe qui ne permet pas même de supposer qu'il ait été jamais occupé par l'une de ces tours, premiers châteaux du moyen-âge. Le tumulus de Veriac est d'une parfaite conservation. C'est le plus beau monument de ce genre que je connaisse dans l'ancien pays des Nannètes. Les considérations générales que j'ai produites à l'occasion du tumulus de Cherhal, sont parfaitement applicables à celui-ci.

Ple-Chastel.

En descendant, avec la voie romaine de Blain à Rennes, du village de la Faroulais vers la rivière du Semenon, on trouve, à main droite, un village de la *Motte,* non marqué sur la carte de Cassini. Son nom lui vient d'une motte ou tumulus qui y est placé en face et à quelques pas de la première maison. Cette motte n'est pas circulaire; elle a une forme allongée, et sa hauteur est d'environ 20 pieds. On ne peut trop en expliquer la destination; peut-être a-t-elle fait partie de quelque fortification dont le village si rapproché de la voie romaine et le ruisseau à bord escarpé qui défend au nord la maison de la Motte, pourraient donner l'idée. Quoi qu'il en soit, cette motte est un ouvrage considérable et de main d'homme. Nous trouvons ici un exemple de ce nom de la *Motte* appliqué si communément dans nos campagnes à des lieux d'habitation, et annonçant presque toujours la présence d'un tumulus ou de quelques autres ouvrages en terre d'une haute antiquité.

Bassin de l'Erdre.

Saint-Sulpice-des-Landes.

On a nommé *galgal* un gros monceau de pierres, cassées à peu près d'égale grosseur, et on n'a jamais manqué de citer à cette occasion le « *sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii.* » On ne s'est pas fait faute de commentaires sur cet *acervus Mercurii;* mais nous n'en savons pas beaucoup plus sur le rôle que jouait Mercure en Judée du temps de Salomon. D'autres ont de même cité la Bible, et ont vu un galgal dans le *congregaverunt super eum acervum magnum lapidum;* ce qui veut dire qu'on forma un tumulus, un monument en pierres jectisses sur le corps d'Orchan, qui venait

Digitized by Google

d'être lapidé; et de là l'abbé Mahé, l'auteur de l'*Essai sur les antiquités du Morbihan*, l'abbé Mahé, qui avait quelques prétentions à la malice, en a conclu que les galgals recouvraient des « personnages » qui avaient été ou qui auraient mérité d'être lapidés. »

Nous ne connaissons point de galgal dans le territoire des Nannètes. Nous trouvons cependant dans l'excellent ouvrage de notre honorable et savant confrère, M. Godard-Faultrier, l'*Anjou et ses Monuments*, t. I, p. 25, la mention d'un monument de ce genre que nous devons rapporter ici, puisqu'il se trouve placé sur ce territoire. Voici ce qu'en dit M. Godard-Faultrier : « C'est à M. Legeard aîné que nous devons la connaissance des deux galgals uniques peut-être en Anjou : encore est-il vrai de dire qu'ils appartiennent plutôt à la Bretagne; mais, comme ces monuments sont rares et d'ailleurs près de nos frontières, nous avons pensé qu'il convenait d'en parler. » Il existe, dit M. Legeard, deux galgals sur les confins de la Bretagne et de l'Anjou, à Saint-Sulpice-des-Landes, dans les champs du Coudray (maison de campagne à 2 kilomètres à l'O. du clocher).

Le premier, parfaitement conservé, peut avoir de 12 à 15 pieds de longueur, dans le sens de l'E. à l'O. C'est un amas d'énormes cailloux gris et blancs amorphes. Ce galgal devait être autrefois beaucoup plus élevé, et les pierres se sont sensiblement enfoncées dans le sol. Il forme un plan incliné de l'O. à l'E. L'extrémité à l'E. peut avoir deux pieds d'élévation au-dessus du sol; l'autre, cinq environ. La largeur est aussi bien plus considérable à l'O. Sur le premier rang de cailloux en ont été superposés d'autres encore plus énormes, et ils ont été *enchâssés les uns dans les autres avec beaucoup d'art, de manière à former un tout bien consistant, sans paraître avoir rien perdu de leur forme naturelle, ni avoir été lié par le ciment*. Ces pierres agglomérées sont au nombre de *douze à quinze*. Le bloc le plus élevé à l'O., a la figure d'une plate-forme irrégulière, d'une largeur moyenne de 5 pieds, et d'une épaisseur de 3 à 4.

« Le second de ces galgals est presque méconnaissable; mais, à en juger par le nombre et la grosseur des pierres, il devait être bien plus considérable que le premier. Il affectait à peu près la même forme, et est également incliné de l'O. à l'E.

« Une hache en pierre et une médaille celtique en électrum, ont » été trouvées dans un champ voisin. La médaille porte sur le côté » convexe une tête assez bien frappée, et sur le revers une figure » fantastique assez difficile à déterminer. »

Digitized by Google

L'auteur a joint à cette description un dessin de M. Hawke, qui a illustré son livre ; mais j'avoue que ce dessin et encore plus la description de M. Legeard m'empêchent de reconnaître un tumulus galgal dans ces monuments. Le premier, d'après M. Legeard, est *parfaitement conservé*. Or, sa plus grande hauteur est de cinq pieds, sa longueur de 12 à 15 pieds, et le nombre des cailloux agglomérés est de douze ou de quinze. Il est vrai que l'observateur ajoute que quelques-uns sont énormes. Mais comme il ajoute aussitôt après qu'ils *ont été enchâssés les uns dans les autres avec beaucoup d'art, de manière à former un tout bien consistant, sans paraître avoir rien perdu de leur forme naturelle, ni avoir été liés par le ciment*, l'idée d'une construction cyclopéenne arrive naturellement ; car tout ce qu'en dit là M. Legeard s'applique admirablement aux murailles de ce genre, et le dessin de M. Hawke vient fortement à l'appui de cette opinion. Il n'y a pas ici la moindre apparence d'un galgal. J'ai vu à Loc-maria-ker la butte de César, qui en est un, puisqu'elle n'est composée que de pierres cassées tout au plus à la grosseur d'un pavé. Mais cette butte a au moins 40 pieds d'élévation, et contient à peu près 3400 pieds cubes. Il est facile à voir que l'œil exercé de M. Godard-Faultrier ne s'est pas porté sur les monuments de Saint-Sulpice, et qu'il les a classés de confiance parmi les tumuli galgals. Toutefois, il serait fort à propos d'examiner de nouveau ces monuments et de reconnaître à quel genre d'antiquités ils appartiennent.

§ V. — Armes celtiques trouvées dans le territoire des Nannètes.

ARMES DE PIERRES.

Nous n'avons rien à dire de ce genre d'antiquités. Il en a été certainement trouvé dans le pays des Nannètes ; mais ces haches de pierre, ou, comme disent les Anglais, ces *celtes* ou *celtæ* ont été aussitôt enfouies et perdues dans les cabinets des curieux, sans la moindre indication topographique. M. Athénas, dans sa dissertation sur le *matar*, que nous allons citer tout à l'heure, en a rappelé une, en serpentine, trouvée dans le marais du haut Brivet, paroisse de Drefféac, et une seconde, en grünstein, découverte dans la paroisse de Saint-Mars-du-Désert. Cette dernière a été déposée au Muséum

Digitized by Google

d'histoire naturelle à Nantes, non pas parmi les antiquités, mais bien parmi les substances minérales, avec cette inscription rédigée par l'ancien conservateur Dubuisson, qui, par amour de la science qu'il cultivait avec un certain succès, eût rangé tous les cabinets d'antiques en un classement minéralogique : « Pierre *hachiene*, en grüns-» tein, trouvée près du bourg de Saint-Mars-du-Désert. » Cette pierre a 5 pouces de long sur 2 de large au coupant.

J'ai vu, chez M. de Jourdan, au château de Pont-Meniac, paroisse de Bain, une fort belle hache en grès dur et serré, de 0m,28 centimètres de long et de 0m,08 dans sa plus grande largeur. Elle a été trouvée dans le voisinage. (Voir aux *planches*, n° 11.)

Au reste, aucun dépôt nombreux de ces pierres ne nous a été signalé.

ARMES DE BRONZE.

Bassin de la Loire.

Marais de Montoir.

M. de la Pommeraye de Ker-an-bar avait, plusieurs années avant la révolution de 1789, commencé à former à Nantes un cabinet d'histoire naturelle. En outre des objets appropriés à un établissement de ce genre, il recueillait aussi quelques antiquités. Le tout, acheté par Dubuisson et cédé par celui-ci à la ville de Nantes, est devenu le fonds de l'importante collection qui est aujourd'hui confiée aux soins de notre honorable et savant confrère, M. Cailliaud. Parmi ces antiques, on remarque une épée de bronze que la tradition, conservée par M. de Ker-an-bar, dit avoir été trouvée dans les marais de Montoir, sans préciser ni le lieu ni l'époque. Elle est mentionnée au n° 35 des *ouvrages de l'art* du *Catalogue du cabinet d'histoire naturelle de Dubuisson*, Nantes, veuve Malassis, an VIII (1800), in-8°, de la manière suivante : « Une lame de sabre antique, en cuivre, trouvée » dans les marais de Montoir. » C'est probablement l'objet d'antiquité le plus anciennement recueilli dans le pays des Nannètes, car le président de Robien ne paraît pas avoir enrichi son cabinet d'aucun objet d'antiquité provenant de notre territoire. (V. aux *pl.*, n° 12.)

Digitized by Google

Crossac. — Ile des Eaux.

Cependant, en l'année 1785, si remarquable par une sécheresse extraordinaire, on avait trouvé, dans les mêmes marais de Montoir, une autre épée de bronze. Cette fois, le lieu de la trouvaille est désigné de la manière la plus précise : c'était dans les marais tourbeux de ce pays, commune de Crossac, à 30 mètres à peu près de la partie méridionale de l'île des Eaux, à l'extrémité de la Chaussée qui conduit de cette île à celle d'Her. Cette épée était enfouie sous une couche de tourbe de 6 pieds de profondeur, à peu près vis-à-vis d'un endroit où l'on assure, d'après une vieille tradition, qu'il existait un château, quoiqu'il n'en reste aucun vestige. Cette épée, venue en la possession de M. Ollivaud, médecin à Montoir, et associé correspondant de la Société académique de Nantes, fut donnée par lui à cette compagnie savante, en 1821; mais aujourd'hui bien peu des membres actuels savent que cette pièce, fort curieuse par sa belle conservation, gît en paix au fond d'une armoire, avec d'autres antiquités, comme elle, parfaitement inconnues et dont nous parlerons ci-après. (V. aux *pl.*, n° 13.)

Enfin, une troisième épée en bronze fut trouvée, en 1823, par les ouvriers employés, dans la même tourbière, aux canaux de desséchement des marais de Donges, sous dix pieds de tourbe. Celle-ci était fort altérée par l'oxydation. La plus grande partie de la soie de sa poignée manquait. Elle vint aux mains de Transon, ce ramasseur si original que tout Nantes a connu, et à la mort duquel, en 1847, les stupéfiantes collections ont été dispersées dans toute la France. J'ignore quel a été le sort de l'épée de bronze, ainsi que de quelques armes de pareil métal trouvées postérieurement dans le même marais, et dont je dirai quelque chose tout à l'heure. (V. aux *pl.*, n° 14.)

On a agité la question de savoir si ces trois épées de même forme et de même métal étaient gauloises ou romaines. Comme cette question s'éclairera de ce que je vais dire de plusieurs dépôts d'armes analogues, trouvés enfouis dans diverses parties du pays nantais, j'attendrai ces explications qui m'y ramèneront naturellement.

« Dans le courant du mois d'avril 1821, un vigneron du bourg de » Saint-Jean-de-Boizeau, en travaillant à sa vigne, brisa, avec sa » houe, un plat de poterie commune, recouvert d'une assiette de la » même terre, contenant huit instruments en bronze, longs de 6

Digitized by Google

» pouces. Le vase était encastré dans une cavité du rocher, faite » avec un outil aigu dont on reconnaissait les traces sur les parois. » .... Ces instruments sont tous semblables. La partie antérieure » est longue de trois pouces et demi. Elle a la forme d'un marteau » taillant ou d'un très-petit hachereau. La partie postérieure a deux » pouces et demi de longueur; elle est triangulaire, et se termine » par un angle fort aigu. Il porte de chaque côté une gouttière ou » canal de trois lignes de profondeur. Toutes ces pièces ont été » moulées en deux parties et coulées en coquille. » Ces détails sont extraits de la dissertation de M. Athénas à laquelle donna lieu la découverte de Saint-Jean-de-Boizeau, et qui parut dans le *Lycée armoricain*, 1828, t. XI, p. 48, avec figures. Jusqu'alors, les explications données par de fort savants hommes sur l'usage de ces instruments ou autres analogues, n'avaient été ni satisfaisantes ni unanimes. « Les uns prétendent, continue M. Athénas, que c'étaient des cou- » teaux propres à dépouiller les victimes; les autres, que c'étaient » des ciseaux, dont les soldats romains se servaient pour polir les » pierres dont ils entouraient leurs camps; ceux-ci, que c'étaient » des coins que les soldats romains tenaient suspendus par leurs » anneaux à la ceinture et qu'ils enfonçaient entre la jointure des » pierres d'un mur, lorsqu'ils voulaient le gravir; ceux-là, que les » soldats romains portaient un certain nombre de ces instruments » suspendus par les anneaux dont ils sont presque tous garnis, » qu'ils s'en servaient comme de coins pour affermir les piquets de » leur tente, et que le métal était ajouté aux coins de bois pour » faciliter leur entrée dans les terrains durs et pierreux.

» Ces diverses opinions sont plus ridicules les unes que les autres » et ne prouvent pas un grand esprit de critique dans ceux qui les » ont émises. Je vais donc examiner deux questions : la première, à » quel usage étaient employés ces instruments; la seconde, à que » dessein ont-ils été déposés en grand nombre dans les endroits où » nous les trouvons. »

C'est en répondant à ces questions que le savant auteur a prouvé, le premier en France, que ces hachettes de bronze étaient le *matar* gaulois, et conséquemment une arme de guerre; et que leur enfouissement annonçait la *cessation de la guerre* entre deux peuplades, usage encore observé par les sauvages de l'Amérique septentrionale.

Digitized by Google

Mais il est arrivé de cet excellent travail ce qui arrive de beaucoup d'autres produits de la province; il est resté parfaitement ignoré dans la collection du *Lycée armoricain,* et les absurdes explications signalées et mises au néant par M. Athénas, n'en ont pas moins cours aujourd'hui, et se reproduisent dans les ouvrages les plus sérieux. Ce n'est pas le lieu de les combattre de nouveau. Je n'ai voulu ici qu'indiquer ces dépôts d'armes de bronze, de quelques-uns desquels je vais m'occuper, parce que, comme mon savant maître, je considère le *matar* comme une arme gauloise, et que sa présence dans les dépôts annonce, à mon sens, une œuvre de l'époque celtique.

Ce fut de 1823 à 1828 que, dans le même marais et toujours dans le voisinage de l'île des Eaux, on trouva trois matars, dont deux à douille ou coulisse extérieure et un à douille intérieure. Ce dernier et l'un des autres portaient sur le côté un petit anneau ou bélière. Mais avant d'aller plus loin et afin d'être entendu de tout le monde, il convient de donner ici une petite explication. En rendant compte, en 1832, à la Société académique de Nantes, d'un dépôt d'armes celtiques dans le bassin de l'Isar, dont je vais parler ci-après, j'adoptai pleinement l'opinion de M. Athénas; j'y ajoutai quelques nouvelles preuves, et, pour la clarté de la discussion, je séparai les matars en deux espèces: 1° ceux qui, présentant une douille intérieure, pouvaient s'emmancher en introduisant dans cette douille le bout d'une hampe; 2° ceux qui, privés de toute douille intérieure, et coulés en plein, ne présentent, pour aider à l'emmanchement, que des rebords ou oreillettes, tantôt droits, tantôt recourbés, que, à défaut d'une meilleure expression, j'ai nommés *douille extérieure,* et, dans ce dernier cas, on conçoit que l'emmanchement ne pouvait avoir lieu qu'au moyen d'une hampe fendue en fourche, et liée au matar par une forte rousture. Quant à l'anneau ou bélière, bien qu'on ne le rencontre pas dans tous les matars, j'ai cru qu'il servait à attacher à l'arme une courroie de rappel, fondé sur ce que dit Isidore de Seville, *Orig.*, lib. XVIII, c. 7, *de Hastis,* au mot *Cateia: quod si ab artifice mittatur, reursùm redit ad eum qui misit.* « S'il part d'une main » exercée, ce trait revient à celui qui l'a lancé. » Après ce peu de mots, revenons aux autres objets trouvés avec les matars.

M. Athénas a désigné comme des *bouts de lance* deux de ces objets qui ne me semblent pas avoir eu jamais cette destination, à en

Digitized by Google

juger du moins par les dessins de grandeur naturelle qu'il a joints à sa dissertation. Le premier est certainement l'armature d'une pique ou d'un fort javelot; mais, au lieu d'une douille intérieure, comme en portent tous les fers de lance, il portait une queue dont il reste encore deux centimètres de long, à la grosseur d'un centimètre et demi. Cette queue devait s'enfoncer dans le bout de la hampe. La pointe a 0m,09 centimètres de longueur, et, dans sa plus grande largeur, 0m,03 centimètres et demi. Elle était encore très-acérée. L'autre objet n'a jamais été placé au bout d'une hampe. C'est une lame de poignard ou couteau fort endommagée par l'oxyde, et à laquelle il reste une portion de la soie, portant un trou à clou rivé, qui maintenait la poignée ou manche en bois ou corne de l'instrument. Cette soie est adhérente à la lame, et la longueur totale actuelle est de 0m,15 centimètres et demi, dont 0m,12 centimètres pour la lame, qui, dans sa plus grande largeur, en a conservé 0m,03.

Vient ensuite une espèce d'aiguille portant, à l'une de ses extrémités, une partie circulaire de 0m,09 centimètres de diamètre, sur 0m,003 millimètres d'épaisseur. Le corps de l'aiguille, ou la queue de cet instrument, comme on voudra l'appeler, a 0m,24 centimètres de long. « J'ignore, dit M. Athénas, à quel usage il était destiné. » Serait-ce une aiguille de tête, dans le cercle de laquelle on passait » la torsade des cheveux de derrière qu'on repliait ensuite, en divers » sens, sur la tige de l'aiguille, d'abord implantée dans les cheveux » du chignon? »

Un dernier objet est ainsi désigné : « Un outil, long de trois pouces » et demi sur six lignes de diamètre, rond, portant d'un bout une » douille et de l'autre une gouge. » M. Athénas n'en a pas donné le dessin. Sans ce mot *gouge,* outil dont le bec est courbé en arc, on pourrait croire que c'est un matar à douille intérieure, d'une dimension et d'une forme différentes des autres.

Comment tout cela a-t-il été réuni en un seul dépôt, c'est une question générale dont nous pourrons dire quelque chose à la fin de ce paragraphe.

Bien qu'on ne puisse plus se flatter de revoir aucun des sept derniers objets dont nous venons de parler, nous devons noter ici qu'ils ont fait pendant longtemps partie du cabinet de Transon, mentionné ci-dessus, et dispersés à la vente de ce cabinet.

L'île des Eaux, près de laquelle paraissent avoir été trouvés les

Digitized by Google

trois épées, les matars et les autres objets mentionnés dans la dissertation de M. Athénas, dépend administrativement de la paroisse de Crossac; mais, indépendamment d'un éloignement de plus d'une lieue au sud-est du clocher, elle en est séparée par la rivière du Bas-Brivet, qui la borne au nord, tandis que des bas-fonds marécageux la séparent au sud-ouest de l'île de Revin, et au sud-est de l'île d'Her, où fut fondé un très-ancien prieuré. Le bourg le plus rapproché de l'île des Eaux, est celui de Besné, placé à son nord-est, et qui n'en est éloigné que de deux kilomètres. Besné est l'île Windunite, *insula Windunita* de Grégoire de Tours, cap. x, *vit. PP.*, et conséquemment un lieu très-anciennement habité. J'y ai rencontré quelques tuiles à rebords, et j'ai mentionné ci-dessus la *pierre à Berthe,* joli dolmen bien conservé qu'on y trouve tout près et au nord du bourg.

A moins d'un kilomètre de l'île des Eaux, est le passage de la Guesne ou Gaîne, sur le Brivet. C'était un bac très-ancien, aujourd'hui remplacé par un pont en pierre, sur la route vicinale de Donges à la Roche-Bernard. C'est en fouillant les fondations de ce pont, en 1842, qu'on rencontra, à 1 mètre 60 centimètres au-dessous du lit actuel du Brivet, dans une vase mélangée de tourbe, et à l'endroit même où une batterie de pieux, qui paraissaient encore avant les remblais de la chaussée nouvelle, annonce l'existence d'un ancien pont en bois, on trouva, dis-je, réunis les objets que je vais décrire, et qui forment une des parties les plus curieuses de notre Musée archéologique.

1° Une épée de bronze tout à fait du genre de celles dont nous avons parlé ci-dessus, et qui, comme nous l'avons vu, paraissent avoir été trouvées dans le voisinage. Elle a $0^m,63$ centimètres de longueur, y compris la poignée, longue de $0^m,08$ centimètres, et faisant corps avec la lame. C'est une arme d'une étonnante conservation. Elle n'a été attaquée par l'oxyde en aucune de ses parties; sa pointe et son coupant, de l'un comme de l'autre côté, seraient encore fort dangereux. La poignée, percée de sept trous, dont trois dans la longueur de la soie et quatre au haut de la lame, porte encore quatre clous rivés de $0^m,02$ centimètres et demi de long, servant à fixer le bois ou la corne qui la garnissait. Cette poignée paraît courte, même pour une main ordinaire. Peut-être portait-elle à son extrémité un gland ou bouton arrondi, qui lui donnait plus de solidité dans la

Digitized by Google

main; une cassure fait croire que ce bouton a été brisé. La lame porte de chaque côté une nervure très-prononcée, allant de la poignée jusqu'au bout de la pointe. Sa largeur est de 0m,04 centimètres au joignant de la poignée, 0m,03 et demi un peu au-dessous, 0m,04 et demi dans son milieu, au-dessous duquel elle va toujours en diminuant. (V. aux *pl.*, n° 15.)

2° Une autre épée en bronze, d'une forme toute différente de la précédente. La lame en est beaucoup plus longue, puisqu'elle va jusqu'à 0m,87 centimètres, ce qui, avec 0m,13 centimètres de poignée, fait un mètre de longueur totale. Cette poignée est très-curieuse; elle a 0m,07 centimètres de longueur de soie, et porte, à son extrémité, une sorte de fourche semi-circulaire, dont les deux branches sont terminées par des boutons ronds et aplatis. La hauteur de cette fourche est de 0m,04 centimètres, et l'écartement moyen de ses branches, de 0m,07. Il ne manque à cette poignée que le bois ou la corne dont elle était revêtue. La lame, d'une largeur moyenne de 0m,03 centimètres et demi, porte, dans toute sa longueur, une nervure assez prononcée, accompagnée, de chaque côté, de trois rainures, tracées parallèlement et très-près les unes des autres, mais peu profondément. On peut voir dans les procès-verbaux de la Société française pour la conservation des monuments, année 1840, p. 51, le dessin d'une épée de bronze parfaitement conservée, et qui se trouve au musée de Berne; la poignée porte aussi cet ornement semi-circulaire, mais la forme a quelque différence avec celui de notre épée. (V. aux *pl.*, n° 16.)

3° Un matar ou hachette en bronze à douille intérieure, de 0m,15 centimètres de long, sur une largeur de 0m,03 centimètres au corps et de 0m,05 et demi au tranchant. Ce matar semble sortir du moule, dont il a gardé la bavure. On voit seulement qu'il a été aiguisé, et son coupant est parfaitement conservé. La douille descend presque jusqu'à ce coupant. (V. aux *pl.*, n° 17.)

4° Un pot en cuivre de 0m,21 centimètres de hauteur et 0m,11 de diamètre au fond. Il est renflé proportionnellement dans la moitié de sa hauteur. (V. aux *pl.*, n° 18.)

5° Deux épées en fer. L'une, large de 0m,05 centimètres à la poignée, est très-altérée par la rouille. Une garde simple et un peu concave dans le sens de la lame, défend la poignée, dont la soie, de 0m,08 centimètres, est terminée par un bouton arrondi de 0m,03 cen-

Digitized by Google

timètres de diamètre. Garde, poignée et bouton sont en fer. Je doute que cette épée soit antique. Quant à la seconde, elle me paraît encore plus moderne et ne peut guère remonter au delà du XVIe siècle. Sa lame, dont la pointe est brisée, conserve, malgré la rouille qui l'a rongée en plusieurs parties, une surprenante élasticité. Dans son état actuel, elle mesure 0m,77 centimètres de longueur et 0m,03 centimètres et demi de largeur près de la poignée. Cette poignée est composée d'une soie de 0m,09 centimètres de long, d'une garde formant la croix avec l'épée et la soie, et longue de 0m,18 centimètres, enfin d'une coquille entrelacée avec art. Toute cette poignée est en fer.

6° Deux fers de pique ou de javelot. L'un d'eux est tellement rongé par la rouille, qu'il serait méconnaissable s'il ne lui restait une portion de sa douille. Il a environ 0m,20 centimètres de longueur. L'autre est assez bien conservé. Sa lame ou pointe est large de 0m,02 centimètres dans son milieu et longue de 0m,10 centimètres. La douille a 0m,13 centimètres de longueur et 0m,03 centimètres de diamètre à sa base. Un clou placé à cette base, retenait la hampe dans la douille. (V. aux *pl.*, n° 19.)

7° Une pointe de flèche en fer, de 0m,04 centimètres et demi de longueur, portant une douille intérieure. V. aux *pl.*, n° 20.)

8° Cinq coutelas de fer, défigurés par la rouille. (V. *ib.*, 21 à 25.)

9° Deux cognées en fer. L'une d'elles, rongée de rouille, s'emmanchait par une douille creuse dont l'ouverture, de 0m,04 centimètres et demi, va se réduisant à 0m,03. On y voit encore des fragments du manche en bois. Le coupant a 0m,12 centimètres de largeur. L'autre cognée est assez bien conservée pour être encore emmanchée et couper. Sa douille, longue de 0m,04 centimètres et demi, est en sens inverse de la précédente, en ce qu'elle a plus de largeur à sa partie extérieure, et qu'ainsi le manche, dont la grosseur était proportionnée à cette ouverture, empêchait la hache de s'échapper. C'est de cette manière qu'on emmanche encore les grosses haches dans nos forêts. Le coupant a 0m,09 centimètres de largeur. Je n'ose considérer ces cognées comme antiques. (V. aux *pl.*, nos 26 et 27.)

10° Une petite clef en fer de 0m,06 centimètres de longueur. Le panneton est plein. La poignée ou boucle est de forme losangée ou mascloïde. (V. aux *pl.*, n° 28.)

11° Deux étriers dépareillés en fer. L'un d'eux est brisé dans sa

Digitized by Google

partie inférieure et dans la boucle de l'étrivière. Sa hauteur totale était de 0m,23 centimètres, sa base avait à peine 0m,03 centimètres de largeur. L'autre, parfaitement conservé, n'a été nullement oxydé. Il est d'une forme gracieuse et sans boucle. Sa hauteur totale est de 0m,16 centimètres, sa largeur de 0m,12 et demi entre ses branches, et d'un peu plus de trois à sa base. (V. aux *pl.*, nos 29 et 30.)

12° Cinq fers de chevaux de moyenne taille et un fer d'ânon. L'un des fers de chevaux a gardé un clou de la forme des clous actuels. Il porte aussi une sorte de frette en fer destinée soit à renforcer le fer, soit peut-être à garantir cette partie du pied qui aura été piquée en ferrant ou qui était atteinte d'un mal quelconque. Le percement des trous de tous ces fers a donné au métal un renflement extérieur pour chacun, et ce renflement n'a pas été aplani au marteau, comme on le fait aujourd'hui. (V. aux *pl.*, nos 31, 32 et 33.)

13° Trois anneaux de bronze; deux de forme circulaire, et un de forme carré-long. Leur diamètre est d'environ 0m,05 centimètres. (V. aux *pl.*, nos 34, 35 et 36.)

Dans ce dépôt, ou, pour parler plus exactement, dans cette trouvaille simultanée, dont j'ai dû décrire tous les objets, quoiqu'ils ne me semblent pas appartenir à une même époque; parmi ces objets, dis-je, sept paraissent en rapport avec la recherche qui nous occupe. Ce sont les deux épées, le matar, les trois anneaux et le pot, tous en bronze. On devra surtout remarquer la présence du matar, que nous rappellerons en traitant de l'origine des épées en bronze trouvées dans les marais de Montoir.

Sainte-Reine.

A deux kilomètres à l'ouest du bourg de Sainte-Reine, sur la limite de la paroisse, près du village de Cuziac, écrit *Quezac* sur la carte de Cassini, à trente pas au-dessous du pont du Roué (1), on a trouvé, enfouis dans le marais ou pâtis non tourbeux, dix-neuf matars à douille extérieure, et une épée de bronze de la forme de celles trouvées près de l'île des Eaux. Tous ces objets ont bientôt été dispersés. Je ne sais ce qu'est devenue l'épée. Un seul des matars a été donné au Musée archéologique de Nantes. (V. aux *pl.*, n° 37.)

(1) *Roüé* signifie ici *ruisseau, cours d'eau*. C'est un mot du patois gallo du pays, et non le mot *Roué*, roi, des Bas-Bretons.

Digitized by Google

Bassin de l'Isar.

Puceul.

Au mois de novembre 1828, les ouvriers du canal de Nantes à Brest trouvèrent sur le territoire de la paroisse de Puceul, dans une prairie nommée l'*île aux Lièvres,* limitrophe de la paroisse de Héric, dont elle n'était séparée que par le bras méridional de la rivière d'Isar, un dépôt d'armes antiques en bronze, enfoui à dix-huit pouces au-dessous du sol, et contenu dans un pot d'argile grossière. Ce point est à 500 mètres au nord du village de Passac, à 800 de la chapelle de la Chevalerais, et à plus de deux lieues du bourg de Puceul, près duquel il faut se garder de l'aller chercher. Ce point indiqué assez bien, par la chapelle de la Chevalerais, devenue paroisse, peut être considéré comme intermédiaire entre celles de Puceul, de Vay, de Blain et de Héric. Le lieu précis du dépôt portait le n° 89 sur le plan du canal, et se trouvait entre les profils 22 et 23 du premier bief, versant de la Vilaine.

Le pot qui renfermait le dépôt fut brisé, et je n'ai pu en retrouver les fragments. N'ayant eu connaissance de cette découverte qu'après un intervalle de plus de quinze jours, je n'ai pu parvenir à réunir tous les objets trouvés, dont plusieurs, et les plus curieux sans doute, ont disparu, disséminés çà et là, et sont aujourd'hui perdus pour l'observation.

Enfin, l'honorable M. de Chappotin, alors ingénieur du canal, en résidence à Blain, me fit remettre tout ce qu'il avait pu rassembler, en m'autorisant à en faire hommage à la Société académique de Nantes. Cette Société était, à cette époque, l'un des lieux de dépôt des antiquités trouvées à Nantes ou dans le département. Elle partageait cet honneur avec la Bibliothèque publique, les Musées de peinture et d'histoire naturelle, la Mairie, la Préfecture, et cette dispersion était un infaillible moyen d'égarer et en définitive de perdre à tout jamais la plupart des objets recueillis. Les bronzes de l'île aux Lièvres n'ont pas eu, que je sache, une chance aussi funeste. Mais, depuis vingt ans, ils sont restés dans le repos le plus absolu, avec l'épée du docteur Ollivaud. Ils serviraient un peu plus à la science s'ils étaient placés dans le Musée archéologique.

En en faisant hommage à la Société académique, je rendis compte

Digitized by Google

de leur découverte, et j'en essayai la description dans un mémoire imprimé dans les *Annales* de cette compagnie, novembre 1833, pp. 334-405. Je vais reproduire cette description, avec quelques nouveaux détails.

1° *Matars*. On trouva, d'après la déclaration que m'en a faite le chef d'atelier, cinq matars dont je n'ai vu d'entier qu'un seul, dont je donne la figure, *planches*, n° 38. Il n'est point resté dans la collection et a été envoyé à Paris à l'amiral Halgan. Ce matar a 4 pouces et demi (12 centimètres et demi) de longueur, et il aurait au coupant un peu plus de 0m,03 centimètres sans une petite cassure qu'on remarque à l'un des coins. La queue ou le bout pointu m'en a paru endommagé. Il a, sur chacun des côtés aplatis, une douille ou coulisse extérieure, formée par la courbure des rebords ou oreillettes qui maintenaient les deux brocs de la hampe fourchue servant de manche à l'instrument. Ce matar porte une boucle ou bélière de 0m,008 millimètres de diamètre intérieur, fixée sur l'un de ses côtés étroits, et à 0m,07 centimètres au-dessus du coupant. On ne sait ce que sont devenus les quatre autres matars, et l'on n'a pu me dire s'ils avaient bien précisément la même forme que celui que je viens de décrire.

Il m'est resté quatre fragments de matars. L'un n'a plus que 3 pouces 9 lignes de longueur. Il est brisé dans sa moitié, à la naissance de la douille, qui est extérieure et dont les rebords sont assez bien conservés, ainsi que la hache ou coupant. Ce coupant, sans une petite cassure, aurait un pouce 4 lignes de largeur, comme le précédent matar.

Le n° 39 des *planches* me paraît être un fragment du milieu d'un matar sans douille extérieure ni intérieure, que je crois être la première imitation en métal de ces pierres polies et coupantes, connues sous le nom de *celtæ*. Épais de 3 à 4 lignes, on voit qu'il allait s'amincissant vers le coupant de la même manière que ces pierres.

Les deux derniers morceaux, nos 40 et 41 des *planches*, sont des fragments de matars à douille intérieure, et présentent la partie du coupant. Le n° 40 a un pouce 10 lignes de largeur; il est fendu verticalement et a été soumis à l'action du feu depuis la découverte, ce qui lui a enlevé son vernis antique. Le coupant du n° 41 a été brisé, en sorte qu'il est devenu très-fruste. Ce fragment est remarquable par la finesse du métal.

Digitized by Google

2° *Fers de lance.* Deux fers de lance ou de javelot. L'un d'eux ne m'a pas été apporté et est perdu. L'autre, dont je donne le calque (*planches,* n° 42), a été envoyé avec le matar à M. l'amiral Halgan. La pointe en est émoussée, et l'entrée de la douille est brisée. Cette douille est intérieure et se prolonge jusqu'à la pointe, en formant de chaque côté une nervure arrondie. Cet instrument a 4 pouces de longueur et un pouce 3 lignes dans sa plus grande largeur.

3° *Six morceaux d'épées à deux tranchants.* Trois, larges d'un pouce et demi, semblent avoir appartenu à la même arme. L'un d'eux a conservé une échancrure qui indique la naissance de la poignée. Quoique ces fragments soient couverts d'un vert de gris très-épais, on distingue encore, de chaque côté, une nervure plate, qui occupe plus du tiers de la lame. (V. aux *pl.*, n° 43.)

Les trois autres (n° 44 des *planches*), portant aussi une nervure plate au milieu de la lame, ont été évidemment réunis. La largeur de l'un d'eux dépasse un pouce et demi; ce qui fait présumer qu'il était voisin de la poignée. Les deux autres étaient contigus, ainsi que le prouve la concordance de la cassure. Leur largeur varie d'un pouce à un pouce et quart, et indique qu'ils n'étaient pas éloignés de la pointe. Les proportions de l'arme laissent un intervalle d'environ 2 pouces et demi entre le premier morceau et les deux autres, mais on n'a point retrouvé ceux qui le remplissaient. Ces fragments ne sont presque pas endommagés par l'oxyde, et le métal en est d'une extrême finesse.

4° *Poignards.* Deux fragments d'un couteau ou poignard à deux tranchants qui a dû avoir 6 pouces de long. L'un de ces fragments porte deux échancrures joignant un reste de la soie ou poignée (*planches*, n° 45).

5° *Couteau.* J'avais nommé *couteau* la moitié d'un instrument coupant, dont je donne la figure entière, d'après le dessin de M. Fillon, fait sur l'exemplaire qu'il a trouvé parmi un dépôt de matars et autres objets de bronze brisés, parfaitement analogue au nôtre; découverte dont il a rendu compte à la Société des antiquaires de l'Ouest, dans une notice tirée à part, grand in-8°, 1845, et intitulée *Recherches historiques et archéologiques.* Cet instrument n'est point un couteau; sa longueur de $0^m,06$ à $0^m,07$ centimètres et sa forme s'y opposent. Sa largeur moyenne est de $0^m,02$ centimètres et demi. Son coupant se relève de chaque bout. Le côté opposé est un véri-

Digitized by Google

table dos de couteau, au milieu duquel se trouve une bélière dont nous ne nous expliquons pas l'usage. On aperçoit, dans l'un des fragments de notre dépôt, la naissance de cette bélière. Le second fragment paraît avoir fait partie du même instrument. On y remarque, malgré une forte oxydation, le dos et le fil, comme dans le premier; mais celui-ci est beaucoup mieux conservé, et le coupant en est encore fort aigu. (V. aux *pl.*, nos 46, 47 et 48.)

6° *Anneaux.* Deux petits anneaux de la forme et de la dimension des grosses boucles de rideau, avec un chaînon resserré dans son milieu et de 2 pouces de long. De plus, quelques petits fragments analogues.

7° *Fragments divers.* Dans ces fragments, on reconnaît des morceaux de poignée et de garde d'épées, de mors de bride ; une sorte de bossette échancrée, d'un pouce 5 lignes de diamètre; un bouton ou agrafe à deux tenons; d'autres enfin, tellement oxydés et brisés, qu'il est difficile de deviner à quels instruments ils ont appartenu.

8° *Une petite barre de cuivre*, longue de 13 pouces 3 lignes, de 5 lignes sur 5 d'épaisseur, allant en pointe de chaque bout. Je ne puis lui assigner aucune destination. Elle a été passée au feu et limée, ce qui lui a enlevé son oxyde antique.

9° *Autres fragments.* Ce sont de petites masses informes de matière cuivreuse, qui, je crois, ont souffert l'action du feu. Des masses analogues ont été trouvées dans plusieurs dépôts du genre de celui-ci.

L'île au Lièvre, où ce dépôt a été rencontré, était, comme nous l'avons dit, une prairie. Ce lieu n'offrait rien de remarquable, à moins qu'on ne veuille disserter sur le nom de *prés d'Armes,* donné, de temps immémorial, à une vaste prairie adjacente à l'île au Lièvre, et de laquelle cette île avait jadis fait partie. On y pourrait même joindre la *noë d'Armes*, lande du voisinage, aujourd'hui défrichée, située entre le village de Passac et le château du Dreneuc, bâti dans un ancien camp. Ce nom d'*Armes* annoncerait peut-être qu'une bataille a ensanglanté ce coin de terre; mais il y a tant eu de batailles, qu'il est de toute impossibilité de dire quels furent les combattants de celle-ci : aussi, le parti le plus sage est de s'en taire.

BIZEUL (de Blain).

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

DE

MONNAIES CARLOVINGIENNES.

On a fait, au mois de juin dernier, aux environs de Saumur, la découverte de 200 deniers carlovingiens renfermés dans un vase de terre. MM. F. Poëy-d'Avant et Eugène Lecointre, ayant recueilli presque en entier ce petit trésor, ont eu l'obligeance de me le soumettre (1). Quoiqu'il ne renferme rien de bien nouveau, il fournit néanmoins plusieurs renseignements bons à recueillir et qui ne sont pas sans valeur pour la classification des monnaies de la seconde moitié du IXe siècle. J'y ai trouvé surtout la pleine confirmation de l'exactitude de celle des espèces poitevines de l'enfouissement de Bonnevaux, présentée à la p. 367 de cette Revue.

On m'a communiqué :

ORLÉANS.

2 deniers de Charles le Chauve, *Gratia D-i Rex*. Traces d'une circulation prolongée. Poids : 29 à 30 grains.

ANGERS.

2 deniers *id.* de Charles le Chauve un peu usés par la circulation. Poids : 30 à 31 grains.

56 oboles d'Eudes. (Le Blanc, p. 145.) Très-grand nombre de variétés de coin offrant fort peu de différences entre elles. Les plus saillantes consistent dans le monogramme au centre duquel il y a le plus souvent un point, tandis que sur quelques exemplaires il ne s'y trouve pas. Un seul denier a le monogramme régulièrement formé : sur tous les autres il est renversé. Ces pièces sont d'une excellente conservation, mais elles ont un peu circulé. Poids moyen : 32 grains.

1 obole à fleur de coin au même type. Poids : 16 grains.

7 deniers semblables parfaitement conservés, sauf qu'au centre du monogramme est une petite croisette. Poids : 32 grains.

(1) Si quelques pièces sont passées en d'autres mains, elles ne peuvent modifier les conclusions que je tirerai tout à l'heure de l'examen de la découverte.

Digitized by Google

TOURS.

1 denier de Louis II ou de Louis III, semblable à ceux de la découverte de Courbenton.

23 deniers d'Eudes. + *Misericordia D-i* ou *D M.* Ces pièces sont en général un peu pâteuses et assez mal frappées. On voit, en outre, qu'elles ont été livrées pendant quelque temps à la circulation. Poids moyen : 32 grains.

2 variétés : *Misericordia D H.* 32 grains.

1 variété portant *HTivrones* sur laquelle deux R entrent dans la composition du monogramme. Traces de circulation. 32 grains.

2 deniers de Charles le Simple à fleur de coin, mais mal frappés. Poids : 32 grains forts.

POITOU.

1 obole au grand monogramme sans la croisette. Cette pièce, qui remonte au moins aux vingt premières années du règne de Charles le Chauve, a peut-être été ajoutée au trésor par l'orfèvre qui a le premier recueilli la découverte. Poids : 16 grains faibles.

100 et quelques deniers présentant les variétés suivantes :

1° *Carlus rex FR.*, traces de circulation ; poids moyen : 32 grains ;

2° *Carlus rex FR.*, de fabrique un peu plus récente, portant également des traces de circulation ; poids : 32 grains ½ ;

3° *Carlus rex FP.* ; poids : 32 grains ½ ;

4° *Carlus rex F.*, très-belle conservation ; poids : 33 à 33 gr. ½ ;

5° *Carlus rex R.*, à fleur de coin ; poids : 33 grains ;

6° *Carlus rex P.*, à fleur de coin ; poids : 30 grains ;

Je n'ai pu peser qu'un seul exemplaire de cette variété.

Ces monnaies ont une croisette entre le T et le V de *Metullo*, à l'exception d'une seule, qui est cependant de fabrique relativement récente ; car elle porte la légende *Carlus rex F.*

On a pu remarquer que tous ces deniers poitevins sont identiquement de la même époque que ceux du trésor de Bonnevaux, et que la série s'arrête au même point.

Voyons maintenant quelles indications nous fournit l'ensemble de la découverte.

Une seule variété des deniers d'Eudes, frappés à Angers, n'était pas connue ; c'est celle dont le monogramme a une croisette au

Digitized by Google

centre, au lieu d'un point. Elle est d'une émission postérieure aux autres qui étaient avec elles, et l'acheminement vers la décomposition du type est déjà visible.

Après la mort d'Eudes, on reprit à Angers l'empreinte caroline (1), qui fut plus tard immobilisée, et qui continua à être employée jusqu'à la création du type féodal. Le denier publié précédemment à la p. 502, est cependant la preuve que la légende odonique ne cessa pas d'être utilisée dans quelques ateliers secondaires de la province. Il est vrai que, dès le temps de Charles le Simple, les comtes d'Anjou étaient de fait indépendants de la couronne, et que, l'inscription du nom royal sur leurs monnaies étant moins la constatation du droit direct du prince sur la contrée, que la conséquence de l'intérêt des seigneurs à maintenir les empreintes consacrées par un long usage, peu leur importait de se servir de tel ou tel nom, pourvu qu'il fût pour le peuple une sorte de garantie de bon aloi du numéraire. En réalité, les espèces angevines furent complétement féodales presque à dater du moment où le roi Eudes descendit dans la tombe.

Il y a loin de nos deniers d'Angers à ceux des émissions plus récentes. Ici le métal est pur; le travail, quoique propret et maigre, est fin et plaît à l'œil par sa régularité, qui rappelle celle des empreintes des monnaies du Mans de la bonne époque. Plus tard, au contraire, le billon remplaça l'argent, les caractères des légendes perdirent leur correction, et, arrivés au milieu du xe siècle, nous n'avons plus que des espèces sans relief et à demi barbares, sur lesquelles se maintiennent pourtant les anciens types royaux immobilisés. La Loire continue, toutefois, à servir de limite entre deux arts monétaires complétement distincts, et dont tous les numismatistes ont été à portée de constater la différence. Sur la rive droite et dans le rayon d'influence de chaque cité placée de ce côté, les pièces se distinguent toujours par une certaine finesse d'exécution, tandis qu'à partir de la rive gauche, elles se font remarquer, pendant tout le xe siècle, par l'exagération des formes attribuées aux types et aux lettres des légendes. Le germe de cette dissemblance est sensible dès Charles le Chauve.

Il paraît assez extraordinaire que l'art ait pu se maintenir en

(1) No 3 de la planche qui accompagne l'article de M. Fougères sur une découverte de monnaies du premier tiers du xe siècle faite à Évreux, insérée dans le *Cabinet de l'Amateur*, 1844, p. 356, article dont je suis loin d'adopter les conclusions.

Digitized by Google

Anjou, pendant le dernier quart du IXe siècle, dans un certain éclat, lorsque l'on songe aux ravages des Normands dont cette province fut alors victime. On ne peut expliquer ce fait, qu'en attribuant la ressemblance singulière du style de ces monnaies d'Eudes avec celui des espèces contemporaines du Mans, à la translation à Angers d'une colonie de monnayeurs de cette dernière ville, destinée à remplacer ceux tués ou dispersés par les barbares, quand la population reprit possession de ses foyers, envahis plusieurs fois depuis quinze ou vingt années (1).

Les invasions des Normands eurent une grande influence sur le monnayage des ateliers qui furent exposés à leurs sanglantes visites, et ceux qui étudient la numismatique de ces temps sont toujours forcés de tenir compte des événements de ce genre, s'ils veulent arriver à un classement conforme à la vérité.

Il est un autre point que ce trésor sert à éclaircir. M. de Longpérier a essayé d'attribuer, dans la *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau,* p. 203, quelques deniers de Tours à Robert Ier, se fondant sur la forme du monogramme odonique, qui offre, sur ces pièces, une légère variante, en ce qu'il y entre deux fois la lettre R. Or, parmi les deniers qui viennent de m'être communiqués, je trouve un exemplaire de cette variété de coin, portant des traces évidentes d'une circulation assez longue : d'où je conclus que ces monnaies appartiennent non-seulement à Eudes, mais ont été même émises à une date antérieure à la fin de son règne ; car l'enfouissement de celle-ci a été opéré plusieurs années avant le règne de Robert.

Mais l'indication la plus précieuse que fournisse la découverte, est celle à tirer de la présence des deux deniers de Tours au type carolin. Ces pièces sont, en effet, d'une émission incontestablement plus récente que celles décorées du monogramme du roi Eudes. La forme des lettres ne convient plus au règne de Charles le Chauve, tandis qu'elle se rapporte fort bien au temps de Charles le Simple. On sait d'ailleurs positivement que l'atelier de Tours reprit cette empreinte, puisqu'elle se combina plus tard avec le type de Chinon (2). Les

(1) Les poinçons, dont on s'est servi pour fabriquer les coins, sont parfois évidemment les mêmes que ceux employés au Mans.

(2) V. la planche du *Cabinet de l'Amateur* citée plus haut. Il résulte de là que l'atelier du seigneur laïque de Tours ne fut transféré à Chinon qu'au commencement du Xe siècle.

Digitized by Google

monnaies du successeur de Louis le Débonnaire pourraient se distinguer, à la rigueur, de celles de son arrière-petit-fils, en ce que l'O de leurs légendes n'est pas encore cruciforme, comme sur ces dernières. Cette distinction ne peut sans doute pas s'appliquer aux produits de tous les ateliers ; mais je crois néanmoins qu'il y a souvent lieu de ne pas la négliger.

Sous Charles le Chauve, les caractères ont de la netteté, les légendes sont correctes, le métal est pur, le poids élevé et uniforme, les types ne sont pas encore défigurés, ni les croix cantonnées, en général, de croisettes, de besans ou d'autres accessoires, ainsi que cela se pratiqua au xe siècle (1). C'est donc à ces signes que l'on peut reconnaître les espèces datant de cette époque, et celles qui leur sont de beaucoup postérieures. Je citerai, par exemple, ce qui se passa à Angers, à Blois, à Reims, à Quentowic, à Beauvais, à Namur, et dans une foule d'autres lieux, où le monogramme carolin fut repris sous Charles le Simple, et employé à l'état de type immobilisé pendant une période plus ou moins longue. Il faut ranger dans la même catégorie le denier de Baugency publié par Duchalais, dans la *Revue numismatique* de 1839, p. 204, et qui est sûrement du xe siècle. Son poids seul de 24 grains le démontrerait, à défaut d'autres preuves.

En résumé, la découverte du petit trésor de Saumur, étudiée avec soin, n'est pas sans utilité pour la science. Elle confirme plusieurs points de doctrine qui avaient besoin d'être établis avec plus d'exactitude, et rectifie quelques erreurs. Pour ce qui me concerne, elle prouve jusqu'à l'évidence que j'avais bien déterminé l'âge des monnaies poitevines de Bonnevaux, puisqu'elle en renferme d'absolument identiques, et qu'il est possible de préciser, à un ou deux ans près, la date de son enfouissement. Quelque habitant du château de Saumur ou du voisinage a dû, en effet, déposer ces deniers en terre entre 897 et 900, forcé qu'il y était par une invasion des Normands. La nature des pièces et leur état respectif de conservation conduisent, à cet égard, à une véritable certitude.

Fontenay-Vendée, 30 juillet 1855.

Benjamin FILLON.

(1) Je ne parle pas ici des pièces au temple; mais seulement de celles au monogramme.

Digitized by Google

TESTAMENT

DE

JACQUES RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE,

PREMIER ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

La famille Raoul, qui a joué un certain rôle dans la haute magistrature de Bretagne, a fourni deux évêques à l'église de Saintes. Le premier fut Michel Raoul, successeur de Le Courbe de Brée, sacré à Paris, par le nonce du pape, le 18 mars 1618, après avoir été doyen du chapitre, et mort le 14 septembre 1630. Il fut remplacé par Jacques, son neveu, conseiller au parlement de Rennes, sénéchal et maire de Nantes (1). Le nouveau prélat reçut l'onction sacrée dans cette dernière ville, le 11 janvier 1632, des mains de Philippe Cospeau, assisté des évêques de Vannes et d'Angers. Cette cérémonie a été décrite en vers par Poulain du Housseau, avocat du roi au présidial, et par plusieurs autres Bretons qui s'exercèrent sur ce sujet, et l'on peut en lire le récit dans le *Catalogue des Evesques de Nantes* d'Albert Legrand, p. 127-28 (édition de Rennes, Vatar, 1680, in-4°), et dans l'*Histoire de l'église santonne,* par M. l'abbé Briant, t. II, p. 331.

Jacques Raoul passa au siége de Maillezais en 1645, et ensuite à celui de la Rochelle en 1648, lors de la translation de l'un des évêchés du bas Poitou dans l'ancien boulevard du protestantisme militaire français. Il prit possession de son nouveau siége le 18 octobre. (ARCÈRE, *Histoire de la Rochelle.*)

C'était un prélat de mœurs rudes et austères, qui prit beaucoup

(1) Il était alors veuf et avait, entre autres enfants, un fils cadet, nommé Guillaume, sr de Mésangé, qui acheta, le 4 septembre 1649, de Jean Barrin, sr du Boisgeffray, la charge de conseiller non originaire au parlement de Bretagne.

Digitized by Google

de peine pour rétablir dans son diocèse la discipline ecclésiastique, fort relâchée depuis les guerres de religion. Il publia un recueil d'ordonnances synodales sur ce sujet, qui témoignent du soin qu'il apporta à la réalisation de cette difficile entreprise (1). Les portraits peints ou gravés que l'on possède de lui annoncent tous, par l'accentuation des traits, un caractère ferme et résolu.

Il eut pour conseil, pour ami et pour vice-gérant dans le *détroit* de Maillezais, René Moreau, curé de N.-D. de Fontenay, dont il avait fait l'un de ses grands vicaires. Cet homme estimable, qui a laissé une grande réputation de charité chrétienne, l'aida puissamment dans ses tentatives de réforme (2).

Jacques Raoul finit ses jours à l'Hermenault, en mai 1661. Voici son extrait mortuaire, écrit de la main de R. Moreau sur les registres d'état civil de Notre-Dame de Fontenay :

« Le 30 may 1661, a esté inhumé, en l'église des pères Capucins de cette ville, près le grand autel, du costé de l'Évangile, le corps de illustrissime et révérendissime père en Dieu messire Jacques Raoul de la Guybourgère, prélat de grand mérite, premier évesque de la Rochelle, décédé le 15 mai 1661, à l'âge de 71 ans, au chasteau épiscopal de l'Hermenault. MM. les religieux de l'esglise cathédrale résidant à Maillezais ont fait l'office. »

Henri de Laval lui succéda.

Les trappistes de la Melleray possèdent, dit-on, la crosse en ivoire de Jacques Raoul (3).

Son testament, que nous allons transcrire, est conservé en original dans la collection de documents historiques de M. Benjamin Fillon.

---

(1) V. *Ordonnances pour le diocèse de la Rochelle, publiées ez divers synodes,* etc., à Fontenay, chez P. Blanchet, 1658, in-8°.

(2) On trouve la mention d'un portrait peint de Jacques Raoul dans l'inventaire fait après le décès de R. Moreau. V. *René Moreau, curé de Notre-Dame de Fontenay,* par Benjamin Fillon; Fontenay-Vendée, Robuchon, imprimeur-libraire, 1851. (2e édition.) In-18 de 90 pages.

(3) M. F. Parenteau a, dans sa collection de bijoux, une jolie bague-cachet en argent, de la fin du XVIe siècle, qui porte les armes de la famille Raoul : de sable, au poisson d'argent en fasce, accompagné de quatre annelets de même, trois en chef et un en pointe.

Digitized by Google

TESTAMENT DE JACQUES RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE

PREMIER ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit :

» Considérant qu'estant entré, dès le 25 febvrier dernier, en l'an de mon aâge 69, les momens de ma vie sont fort incertains, quoique, grâce à Dieu, sain de corps et d'esprit, je me suis disposé, selon mon foible pouvoir, espérant tout de la grâce de sa divine bonté, pour . . . . . les effets de sa miséricorde . . . . . *Complere secundum multitudinem miserationum suarum;* recognoissant l'excès de mes crimes et de mes péchés, d'autant plus fascheux, plus grands, que j'ai eu pendant le cours de ma vie divers emplois, du faix desquels je me tiens accablé ; mais particulièrement du dernier, en l'exercice duquel recognois mes ignorances, mes foiblesses et mes laschetés, dont je demande pardon à mon Dieu, et à tous ceux qui ont esté sous ma charge.

» Mourant dans mon diocèse, si c'est à la Rochelle, ou en pays d'Aulnis, je desire estre enterré aux Capucins de la Rochelle ; si c'est à l'Hermenault, ou au destroit de Maillezais, je desire estre enterré aux Capucins de Fontenay. Je ne désigne point de lieu ; je me rapporte à ces bons frères de me le donner tel qu'il leur plaira.

» Je donne aux deux couvens cinq cens escus ; sçavoir : mil francs à celui où je serai enterré, et cinq cents francs à l'autre. Ils disposeront de ceste somme ainsi qu'ils jugeront.

» Je ne veux aucune pompe à mon enterrement, mais seulement ce qui est absolument nécessaire et de bienséance ; mais je desire qu'aux jours et de mon enterrement et de mon service, on face quelques charités aux pauvres et aux mandians du lieu. Je n'en limite point la quantité, la laissant à mes exécuteurs ; lesquels, avec mon héritier principal, considérant la grandeur de mon bien, et l'estat de mes debtes, suivant les mémoires que j'en ai faits, et outre les frais, funérailles et charités nécessaires pour mes héritiers, en décideront, en sorte que tout y soit sufisant, et aussi que mon héritier principal ne soit obligé de rapporter des biens dont il est ci devant saisi.

» Je donne à mon église cathédralle de la Rochelle, qui est de peu d'importance et consistance, mon calice, sa patène, une croix, deux

Digitized by Google

chandeliers, un petit bassin et ses burettes, un grand bassin, autrement aiguière, et une petite clochette, le tout de bon argent doré; et outre mon beau chasuble, mes grandes dalmatiques en broderie, ma plus belle aube, mes tapisseries et les deux tapis de Flandre, qui ont accoustumé de servir lorsque j'officie. Des quels meubles les fabriqueurs de Saint-Berthelemy demeureront chargés, pour les délivrer au Chapitre de l'église cathédralle, sitost qu'elle sera establie.

» A mon successeur, par le soing et l'industrie du s^r Suain, mon secretaire, luy mesnage un cinquiesme tout desséché sur un huictiesme aux Grandes Aumones de Togon et la Ronde transportés au s^r de Chenin. Je donne le dict cinquiesme, qui pourra revenir à cent journeaux tout desséchés, une moitié aux frères de la charité, à condition qu'ils norriront et entretiendront pour le reste de ses jours le bonhomme Piedmouton, qui est en ceste maison, et l'autre moitié aux filles Hospitalières et de la Providence par egalles portions. Le dessèchement réussissant, ce sera à peu près du bléd assuré pour leur provision, les convians de prier Dieu pour moi.

» Je veux estre donné à l'hospital de Nantes douze cent livres.

» J'ai un procès d'importance pour les vantes et honneurs de la terre de Barbesieux, comme relevant de l'evesché de Xaintes. Il y a heu quelque raison; mais il y a heu beaucoup de négligence à moi de ne l'avoir pas fait bailler. J'exhorte mon heritier principal de le poursuivre, et au cas, comme je l'estime fort juste, qu'il soit jugé favorablement pour nous, je desire que, les frais de la poursuite pris, le tiers de ce qui en reviendra de cler soit donné à Messieurs du Chapitre de Xaintes, tant pour aider à la construction de leur église, que pour une fondation perpétuelle que M^grs mes deux prédécesseurs ont faicte.

» En ces différents articles consiste le sommaire de ce que je desire estre faict après mon déceds. J'ay faict deux mémoires séparés, l'un de mes debtes, l'autre de mon bien, afin de laisser un esclaircissement (1). . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

» Je déclare que je n'ai faict aucun autre testament, et, s'il s'en

(1) L'écriture des quatre lignes suivantes est à peu près complètement effacée.

Digitized by Google

trouvait, je les revoque; le présent estant escript et signé de ma main.

» Faict à l'Hermenau, le 28 avril 1660.

» JACQUES RAOUL, pr E. DE LA ROCHELLE.

» Et, advenant le 21 mai 1660, considéré que, pour l'execution de ses dernieres volontés, se fallait nommer quelques executeurs; après avoir releu le testament cy dessus, que nous confirmons en toutes ses parties, nous avons nommé pour l'execution d'icelui, Mre Jacques Tanouarn (1), nostre grand archidiacre et mon neveu, et Mre Moreau, prebstre, curé de Nostre Dame de Fontenay. Faict les dicts jour et an que dessus.

» JACQUES RAOUL, pr E. DE LA ROCHELLE.

» Je soussigné reconnais avoir mis le présent testament à moy confié par feu Monseigneur l'euesque de la Rochelle, testateur, entre les mains de M. Julien Baudon, notaire royal en ceste ville, pour en délivrer grosses à qui il appartiendra. Fait à Fontenay le vingt quatre jor de may mil six cens soixante un.

» R. MOREAU, prestre, curé de N. Dame, à Fontenay.

» Remis au dict sieur Moreau le 10e jour de juing 1667.

» J. BAUDON, Nre. »

---

(1) Jacques Tanoarn, sr de Couvran, prieur de Vouvent, appartenait à une famille de robe de Bretagne.

Digitized by Google

LA SÈVRE NIORTAISE.

La bibliothèque de la Rochelle possède divers manuscrits remontant, à la vérité, à une date peu reculée, mais très-intéressants pour l'histoire de l'Aunis et de la Saintonge, du quinzième au dix-septième siècle. Ils proviennent presque tous du couvent de l'Oratoire, qui existait avant 1790, dans cette ville, et auquel appartenait le savant père Arcère. Si l'historien de la Rochelle ne les a pas tous réunis pour la composition de son précieux livre, du moins il s'est appliqué à en assurer la conservation, même à en augmenter le nombre. Il a notamment fait exécuter, en deux volumes in-4°, une copie de l'important ouvrage dont nous publions un fragment.

Claude Masse, ingénieur du roi, vivait à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. En parcourant le pays dans l'étendue duquel il exerçait ses fonctions, il ne se borna pas à lever et à dresser des plans, à faire des projets de ponts, chaussées et canaux, et à exécuter les travaux confiés à son talent et à son expérience; son esprit actif et éclairé l'entraîna à examiner de près les moindres localités d'une contrée qui était tout au moins pour lui une patrie adoptive. Il voulut même remonter le cours des siècles pour apprendre ce qui s'était passé autrefois dans la région comprise entre la Gironde et la Sèvre Niortaise; puis, mettant en ordre ses observations, ses notes, ses souvenirs, il composa, sous le titre modeste de *Mémoire Géographique,* un travail non moins remarquable que volumineux sur l'Aunis, la Saintonge et une partie du bas Poitou.

Quoique cette dernière province ne figure guère dans l'ouvrage de Claude Masse que pour la région comprise dans les marais de la Sèvre, les détails qu'on y rencontre sont néanmoins assez étendus pour attirer l'attention, et pour faire regretter que Cavoleau, et après lui M. de la Fontenelle, n'en aient pas reproduit de nombreux passages, dans leur statistique de la Vendée. Ce dernier a pourtant connu le Mémoire Géographique, et il le cite même parfois; mais il a peut-être été arrêté par le style informe d'un auteur dont l'instruction littéraire n'était pas au niveau de ses connaissances scientifiques et historiques. A la vérité, il serait difficile d'imprimer textuellement

Digitized by Google

l'ouvrage de Claude Masse, et même un chapitre séparément. Sans doute, le copiste du père Arcère, travaillant sur un manuscrit embrouillé et surchargé de corrections, en aura multiplié les fautes, surtout en ce qui concerne l'orthographe des noms de personnes et de lieux; et d'ailleurs les nombreux renvois à des plans et cartes qui ne sont pas annexés aux deux volumes de la bibliothèque de la Rochelle, suffiraient à eux seuls pour amener de la confusion.

En tout cas, avec quelques remaniements, on pouvait rendre le style plus correct, sans le dénaturer et le rendre tout à fait méconnaissable.

Notre projet n'est pas de nous livrer ici à un examen détaillé du travail de Claude Masse, même pour ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est-à-dire la portion du bas Poitou, dont il parle dans son mémoire. Pour entreprendre cette appréciation, il faudrait recourir aux manuscrits mêmes de cet auteur, conservés, nous a-t-on dit, par ses héritiers directs, qui habitent les environs de la Rochelle. Le deuil dans lequel cette honorable famille est maintenant plongée, comme tant d'autres dont les fils ont succombé sur une plage lointaine en combattant pour la France, rendrait aujourd'hui cette communication impossible, quand même on croirait pouvoir la solliciter; mais ce deuil ne doit pas mettre obstacle au désir que nous avons de faire connaître et apprécier le mérite du Mémoire géographique, en reproduisant quelques-unes de ses pages, avec les modifications indispensables que nous avons indiquées plus haut.

L'extrait qui suit est emprunté au manuscrit de la bibliothèque de la Rochelle, tome 1er, pages 184 à 193.

LA SÈVRE NIORTAISE.

Sa source commence à Sevret, en Poitou (1), à une distance, en ligne droite, de son embouchure de 18 lieues environ. La longueur de son cours est d'à peu près 24 lieues. Elle est appelée par les marins *rivière de Marans,* et par les gens du pays *Sèvre Niortaise,* pour la distinguer d'une autre rivière du même nom, qu'on appelle Nantaise, qui prend aussi sa source en Poitou et se jette dans la Loire, près de Nantes.

(1) Département des Deux-Sèvres, arrondissement de Melle.

Digitized by Google

La Sèvre Niortaise est beaucoup plus large à Niort, distant à 8 ou 9 lieues de la mer, que depuis Marans jusqu'au Braud. Son cours est sinueux et n'a de largeur, à 400 ou 500 toises au-dessous de Marans, que 8 ou 9 toises. Il s'élargit insensiblement jusqu'au passage du Braud, où elle a environ 40 toises. Avant de se jeter dans la mer, elle parcourt encore 2,000 toises, et, à son embouchure, en a 45 ou 50 de large.

Au Braud, elle reçoit dix canaux, qui dessèchent les marais du bas Poitou et de l'Aunis, et qui ont commencé à être exécutés en 1540. Ce sont :

1° Le canal de Vienne, ou le grand canal de Sainte-Gemme, ayant de largeur 8 ou 10 toises et de longueur 8,000.

Les autres canaux sont un peu moins larges.

2° Celui de Sainte-Radegonde, du Marais neuf ou de Chaillé, 7,500 toises de longueur.

3° Celui des cinq Abbés (1), environ 6,000.

4° Celui du Sableau, 3,500.

5° Celui de Mouillepied, 3,000.

6° Celui de Marans, 4,000.

7° Celui de Vix, 15,000 toises. Il passe sous deux rivières par des aqueducs, l'un sous la Vendée, à l'endroit nommé le Gouffre, l'autre sous un bras de l'Autise, près de Maillé (2).

8° Le canal de la Banche ou de la Ronde, qui a de longueur plus de 12,500 toises. On l'a taillé en partie dans le roc, pour traverser une partie de l'île de Marans, pour l'écoulement des eaux des marais de Taugon et de la Ronde, et autres.

9° Le canal de la Brune ou de Saint-Michel, qui a environ 7,000 toises de long.

Il y en a encore d'autres (3), moins considérables, qui aboutissent

---

(1) De l'Absie en Gâtine, Maillezais, Nieuil, Saint-Maixent et Saint-Michel-en-l'Herm, aux frais desquels il fut creusé, en vertu de l'autorisation donnée en 1217 par Pierre de Veluire, seigneur de Chaillé, avec l'assentiment de ses deux fils Hervé et Pierre, le premier chevalier, le second valet.

(2) C'est le bras occidental, nommé la Jeune Autise ou rivière de Maillezais.

(3) Dans l'énumération qui précède, au lieu de 10 canaux, il n'y en a que 9; et néanmoins ceux du Sableau et de Mouillepied sont et étaient sans doute alors un seul et même canal. L'indication des 10 canaux, pour être complète, doit comprendre ceux de la Brie et de Cravant, situés au sud de la Sèvre.

Digitized by Google

presque tous au même point, autour d'une grande sinuosité ou presqu'île formée par la rivière au-dessous du Braud, où il y a 10 belles écluses revêtues de pierres de taille, qui empêchent le reflux de la mer de combler ces canaux et servent aussi à les tenir pleins d'eau. Presque tous ces canaux ont, à droite et à gauche, un fossé d'au moins 18 à 20 pieds de largeur, que l'on appelle contre-botte. On y fait tomber les eaux des marais desséchés, et on y décharge les eaux des canaux, quand on veut les nettoyer.

Il se débouche quelquefois par ces écluses une prodigieuse quantité d'eau dans la Sèvre.

Cette rivière est navigable pour les barques et les petits bâtiments jusqu'à Marans, qui, en ligne droite, est éloigné de la mer ou de l'extrémité du golfe de l'Aiguillon d'environ 4,500 toises.

Son embouchure est barrée par un banc qui, à basse mer, n'est recouvert que de deux ou trois pieds d'eau, et empêche qu'elle ne soit navigable pour les gros bâtiments, depuis la mer jusqu'au Braud.

Il reste en basse mer dans son lit 7 ou 8 pieds d'eau, et quand le reflux monte, 15 ou 16 pieds.

Son cours est très-rapide depuis le Braud, ce qui entretient dans les vases du golfe de l'Aiguillon son lit sinueux, qui s'avance, à mer basse, à deux mille toises.

L'embouchure de cette rivière a été autrefois défendue par un fort ou grosse redoute carrée distante de 450 toises de son embouchure, et qui n'est à présent occupée que par le corps de garde du bureau des fermes. Elle avait environ 45 toises de face, était flanquée de plusieurs petits dehors dont les fossés sont presque tous comblés, aussi bien que ceux de la redoute.

A 720 toises au-dessus, on voit les vestiges d'un autre petit fortin en forme d'étoile irrégulière, d'environ 22 toises de diamètre. Il défendait le passage du Braud, où l'on traverse la rivière dans un bac, quand les marais sont praticables, pour aller de la Rochelle à Luçon et autres endroits du bas Poitou.

A 350 toises de ce fort, en remontant la rivière, il y a quatre belles écluses. Depuis celles-ci jusqu'à l'embouchure de la Sèvre, c'est-à-dire à environ 1,600 toises, les bords sont peu praticables, à cause d'un grand nombre de petits chenaux qui entrent dans les prairies en haute mer. De ces écluses à Marans, dont elles sont distantes de 2,800 toises, en ligne droite, les bords de la Sèvre sont

Digitized by Google

praticables et d'un terrain ferme l'été, quand la rivière n'est pas débordée, et depuis Marans, en remontant, la Sèvre s'élargit et coule dans des bois et marais inondés une partie de l'année.

La grande route qui mène de la Rochelle en bas Poitou et en Bretagne, passe à Marans, où les gens de pied et de cheval s'embarquent dans de grands et petits bateaux, pour remonter jusqu'au Gué de Veluire, qui en est distant, en ligne droite, de 4,600 toises.

Ces bateaux suivent la Sèvre pendant environ 1,400 toises; ils entrent ensuite dans la Vendée, dont le lit est plus haut que celui de la Sèvre.

Quand les eaux sont basses, on fait monter les bateaux dans la Vendée par un cabestan qui est joignant une espèce de digue qu'on appelle l'*Antolle*(1), et qui est construite sur le bord de la Sèvre avec plusieurs pièces de bois rond retenues aux extrémités par des pieux, et dont l'entre-deux est garni de terre glaise. Il ne coule quelquefois que très-peu d'eau dessus, ce qui n'empêche pas les bateaux d'y passer tout chargés. On les attache ou amarre par un bout à un câble, que l'on dévide autour de l'arbre d'un cabestan que l'on fait tourner avec deux grandes barres, à force de bras. On lève les bateaux dans la rivière supérieure, dont l'eau est plus ou moins haute selon les saisons, et passe sur l'aqueduc de l'île d'Elle, où les bateaux passent tout chargés, hiver et été, sur un pont bâti de belles pierres de taille, qui traverse le canal de Vix : celui-ci passe sous le pont, et la rivière dessus. C'est afin d'avoir l'eau nécessaire pour passer les bateaux dans cet aqueduc que l'on a fait l'Antolle ou Guilloir, sur le bord de la Sèvre, et aussi pour avoir une communication actuelle par eau de Marans au Gué de Veluire, les chemins par terre étant impraticables les trois quarts de l'année.

Ces deux ouvrages valent la peine d'être vus.

Depuis l'Antolle, la Sèvre continue son cours dans des prairies assez fermes jusqu'à Maillé, distant d'environ 6,700 toises. Ces prairies sont, en quelques endroits, marécageuses et inondées partie de l'année, ce qui fait croire que la Sèvre a de largeur 8 ou 900 toises, qui sont la distance commune existant entre les digues qui préservent les marais desséchés de l'inondation de la rivière, qui est de 7 à 8 pieds plus élevée qu'eux.

---

(1) Les gens du pays ont conservé ce nom; les cartes et plans portent l'*Antonne*.

Digitized by Google

La rupture des digues cause un très-grand dommage dans les marais cultivés, en noyant les blés ensemencés, submergeant les métairies et faisant périr partie des bestiaux. En 1707, une rupture de digue coûta plus de 50,000 écus aux propriétaires des marais. Il en arrive souvent à droite et à gauche du cours de cette rivière, surtout jusqu'à Magné, qui, en ligne droite, est distant de son embouchure de 13,000 toises.

La cause de ces débordements est dans le peu de hauteur des digues et dans leur mauvais entretien. En outre, les propriétaires laissent souvent combler les canaux, par des procès ou jalousies l'un contre l'autre ; et, voulant souvent jeter leur voisin dans un trou, ils se précipitent dans l'abîme.

Maillé est un bourg où l'on compte 160 feux. La Sèvre passe au pied, et à 400 toises au N. O. on trouve les vestiges d'un fort nommé le fort du Doignon, possédé par les catholiques, et ensuite par les protestants, qui y tenaient garnison.

On croit que, dans ce fort, se trouvait une imprimerie, qui répandit dans le public divers ouvrages sur ce qui s'était passé dans le temps des troubles, et qui portent : *Imprimé à Maillé*, entre autres les Mémoires de d'Aubigné (1).

Il y a peu d'apparence que l'on eût placé une imprimerie dans ce bourg, où il n'y a rien de remarquable, et qui paraît n'avoir jamais été considérable, tandis que le fort était, comme aujourd'hui, inaccessible et entouré de marais.

Au-dessus et au-dessous de Maillé, la Sèvre a, pour le moins, 40 ou 50 toises de large, une grande profondeur, et est environnée de marais inaccessibles. Elle continue de cette manière jusqu'à Damvix, distant de 3,800 toises, et au-dessous de ce bourg elle court dans des prairies, où son lit est beaucoup plus resserré. Ensuite, elle continue dans des marais jusqu'à Coulon, distant d'environ 6,000 toises, et où finissent les marais. Elle commence alors à courir dans des prairies fermes jusqu'à Magné, distant de 2,000 toises.

De Magné aux Sasses Saint-Liguier, il y a environ 1,800 toises ; son cours est fort sinueux et de 30 ou 40 toises de large.

Les bateaux remontent sans peine, presque toute l'année, de

(1) C'est le célèbre guerrier, historien et poëte Agrippa d'Aubigné, gouverneur de Maillezais.

Digitized by Google

Marans jusqu'aux Sasses, port qui est fort beau, et où la chute d'eau est d'environ 5 ou 6 pieds.

On les fait entrer dedans, puis ils continuent leur navigation jusqu'à Niort, qui en est distant, en ligne droite, d'environ 1,700 toises, et où il y a nombre de bons moulins. La rivière y est profonde, d'une largeur de 25 ou 30 toises; en un mot, elle est bien navigable.

Son cours est très-sinueux, et elle reçoit nombre de petites rivières et de ruisseaux qui empêchent de pouvoir la suivre autrement qu'en bateau.

Il y a quantité d'endroits où les marais sont impraticables en toute saison, et il paraît même que l'eau de cette rivière s'imbibe dans le fond de ces marais, en paraissant beaucoup plus vers Niort qu'au-dessous de Marans. Dans ce bourg, elle est interrompue par un pont, où il y avait autrefois des écluses ou portes pour donner de l'eau à trois moulins. Actuellement, il y a le long de son cours beaucoup d'écluses ou poissonnières, qui sont faites avec des pieux plantés, qui en resserrent le cours et la soutiennent un peu plus haut. Il ne reste de vide que le passage des grands bateaux.

Plusieurs autres bras passent à droite et à gauche, selon la largeur de la rivière, et où les pêcheurs prennent une quantité de poissons excellents, au-dessus de Coulon, où la rivière est moins marécageuse, tandis que celui qu'on pêche au-dessous, sent la vase.

Il descend par cette rivière, de Niort à Marans, quantité de blé, vin et eau-de-vie, dans de grands bateaux plats. Ce qui est extraordinaire dans cette rivière, comme nous l'avons déjà remarqué, c'est qu'elle est beaucoup plus large vers Niort qu'au-dessous de Marans, où son lit n'a que 8 ou 10 toises de large et n'y est pas plus profonde, et paraît comme une moyenne rivière; tandis que, vers sa source, elle a l'air d'un véritable fleuve, ce qui peut faire juger qu'elle s'imbibe dans la grande étendue des marais non desséchés.

Il y a, à 1,900 toises de son embouchure, près de l'île de la Dune et de la Vieille-Chenau ou du Chenal-Vieux (1), des buttes de coquillages.

On dit que, dans ce lieu, il y avait autrefois un port fameux au milieu de la mer, et que ces levées de coquillages avaient été faites pour mettre les vaisseaux à l'abri du vent.

---

(1) A l'ouest de Saint-Michel-en-l'Herm.

Digitized by Google

Si elles ont été élevées par la main des hommes, c'est un ouvrage prodigieux, puisqu'il y en a une dont la longueur est de 250 toises; celle du nord en a 120.

Le sommet en est élevé de plus de 20 pieds au-dessus de la superficie de la prairie, et on les croit enfoncées à 18 ou 20 pieds. A leur base, elles ont au moins 20 toises de large, et, à leur sommet, 4 ou 5 pieds seulement.

Le frère Laval, qui est entré dans beaucoup de détails sur les choses mémorables de ce pays-ci, après de grandes dissertations sur ces montagnes d'huîtres, conclut en disant que de pouvoir savoir comment ces montagnes d'huîtres se sont faites là, les plus savants n'y ont jamais rien connu, non pas même ceux du pays, disant que c'étaient les pêcheurs qui jetaient là leurs huîtres; mais il faudrait qu'ils eussent commencé il y a plus de 10,000 ans. La tradition et ce que j'en ai appris dans le pays ainsi que les remarques et observations que j'y ai faites, me font penser que ces digues ou montagnes d'huîtres ont été faites artificiellement pour former un port. Car le sommet a plus de 20 pieds au-dessus de la haute mer, et par conséquent jamais ces huîtres n'ont pu être poussées par la mer. On prétend même qu'elles sont enfoncées autant au-dessous du niveau de la prairie, qui était le fond de l'ancienne mer, comme on le découvre en creusant des canaux ou des puits.

Ces huîtres paraissent avoir été arrangées et mises par lits; mais savoir en quel temps et par qui, personne ne peut le dire.

Le frère Laval ajoute qu'il n'est pas croyable que ces montagnes se soient formées par des écailles d'huîtres qu'on aurait jetées en monceau.

Il pense que la mer, en se retirant, a laissé cette quantité d'huîtres vives et jointes les unes aux autres, parce que si ces buttes étaient composées d'écailles d'huîtres qu'on eût mangées et jetées là, on aurait dû y apporter toutes celles qui, depuis la création du monde, ont été mangées sur cette côte.

Et moi j'ajoute qu'il est surprenant qu'on ait pu autant en pêcher. Il fallait qu'en ce temps-là elles y fussent bien abondantes.

On peut regarder ces buttes comme une des choses les plus singulières qui soient au monde.

Digitized by Google

Je laisse aux *spéculatifs* (1) à en chercher la cause dans leurs vieilles pancartes et enfermés dans leur cabinet; car, quand ils voudront aller sur les lieux, ils feront bien de porter un parasol, n'y ayant aucun arbre pour se couvrir.

---

(1) Voir le savant mémoire de M. Fleuriau de Bellevue, intitulé : *Description des buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm,* réimprimé par M. de la Fontenelle dans sa Statistique de la Vendée, page 47 et suivantes. M. Fleuriau conclut en ces termes : « En résumé, les bancs coquilliers de Saint-Michel-en-» l'Herm se sont formés dans l'eau en même temps que les parties inférieures » des marais..... Ces bancs sont contemporains des ossements humains, et ils » appartiennent, par conséquent, à l'époque historique postérieure aux blocs » ératiques. »

Digitized by Google

LETTRE DE M. G. LE JEAN

Au Directeur de la Revue.

Monsieur,

Je trouve dans un article de M. de la Borderie, publié dans la *Revue* de juillet dernier que je ne viens que de recevoir, mon nom accompagné des lignes suivantes :

« A en croire cet écrivain, Pierre Mauclerc et Jean le Roux n'étaient point seulement doués de talents remarquables, ce que personne ne conteste : c'étaient aussi de petits saints. M. Le Jean y tient beaucoup, et il reprend vertement quiconque n'est point de son avis sur cet article. »

M. de la Borderie a des procédés polémiques fort commodes, quoique bien usés : il me combat sur ce que je n'ai pas dit. N'ayant pas eu à entrer dans l'histoire de ces deux princes, je n'ai pas eu à apprécier l'ensemble de leurs actes, encore moins à les canoniser. J'ai dit et je maintiens :

Que des chroniqueurs ou des historiens passionnés ont travesti, par des récits déclamatoires, l'histoire de Pierre Ier et de son fils ;

Que ces deux princes ont vigoureusement lutté contre les prétentions excessives des barons et du clergé : — à leur profit, dit mon contradicteur; — au profit du peuple, ai-je avancé. Il me semble qu'il est admis que les limites posées, par un pouvoir régulier, à l'influence exagérée des classes supérieures, tourne à l'avantage du reste de la nation. Quant aux motifs personnels qui ont pu guider ces princes, je n'ai pas à les examiner : y a-t-il beaucoup de souverains qui aient fait par philanthropie pure les réformes même les plus utiles à l'humanité?

M. de la Borderie insinue que j'excuse Mauclerc de ne pas avoir payé ses dettes dans l'affaire des fortifications de Nantes. Il connaît pourtant assez son histoire du droit pour savoir que le principe de l'indemnité en matière d'expropriation légale est un des glorieux progrès du droit moderne : les indemnités que le clergé arrachait alors par l'excommunication, ne peuvent prouver que l'exception.

Il est prouvé que les fortifications en question, commencées en 1214, préservèrent Nantes des conséquences terribles d'une prise d'assaut par l'armée de Jean sans Terre. Ceci peut bien, un peu, entrer en ligne de compte.

Digitized by Google

Je ne veux pas imiter M. de la Borderie, qui répond à six lignes de moi par six pages bien pleines; mais comme il me renvoie, en finissant, à Lobineau, je lui demanderai lequel il a en vue. Il sait sans doute que l'illustre historien a été forcé par des influences impérieuses à déguiser souvent ses véritables opinions; mais il est resté de ces dernières de rares et curieux vestiges dans les exemplaires sans *cartons* auxquels nous empruntons les deux citations suivantes:

« Il y avoit aussi de l'excez dans les plaintes du clergé, qui faisoit passer le Duc pour un autre Néron, sous ombre qu'il avoit entrepris de reduire dans de justes bornes l'excessive autorité dont ce corps s'estoit emparé... On auroit pu le ménager (le Duc) un peu davantage, et se servir de manières plus douces et plus raisonnables.

» Une preuve qu'il n'en vouloit qu'à la trop grande autorité des ecclésiastiques, et point du tout à l'Église mesme, c'est que l'on a trouvé dans lui la mesme facilité que dans ses predecesseurs, pour agréer les fondations, où l'autorité souveraine, dont ils estoient extrêmement jaloux, n'estoit point intéressée. Comme il paroit par celle qui se fit à Nantes, de son consentement, dans le plus fort de ses demeslez avec le clergé, cette année mesme. » (Liv. VII, § 67.)

Plus haut, en parlant de l'excommunication, il dit que les prélats en usaient « ... aussi bien pour les moindres bagatelles que pour les sujets les plus importans. La moindre revolte contre leur autorité, la moindre infraction de leurs priviléges estoit suivie d'une excommunication : manière de proceder d'autant plus injuste, qu'ils s'estoient rendus les seuls juges de ce qui les regardoit : en sorte qu'ils n'avoient presque laissé aux tribunaux seculiers d'autre puissance que celle de contraindre, par le glaive temporel, à leur faire satisfaction, ceux qu'ils avoient frappez du glaive spirituel; sans leur donner la liberté d'examiner si leur sentence estoit juste, avant que de faire droit aux parties. » (Liv. VII, § 11.)

Voilà le vrai Lobineau, le Lobineau *avant la lettre*, je veux dire avant la censure. C'est une autorité que nous permettrions au lecteur de préférer à la nôtre, et même à celle de M. de la Borderie, si nous tenions à employer des formes de discussion que nous regrettons de trouver chez notre érudit contradicteur.

G. LE JEAN.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

JUILLET 1855.

Société archéologique de la Loire-Inférieure. — *Séance du 2 juillet* 1855. — Après avoir appelé l'attention de la Société sur les *Anciens Évêchés de Bretagne* (diocèse de Saint-Brieuc) (1), de MM. A. de Barthelemy et Geslin de Bourgogne, et sur un dessin du *Bulletin monumental* de M. de Caumont représentant une espèce de baignoire de l'époque romaine, qui rappelle la découverte faite, il y a quelques années, dans la vigne de M. Duplessis, à Oudon, M. Bizeul communique une analyse de l'ouvrage de Fournier sur les fouilles faites à Nantes au commencement du siècle. Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque publique, présente un véritable intérêt au moment où chaque rue de la ville se trouve par hasard fouillée pour l'ouverture des tranchées nécessaires à l'installation du service d'eau. — M. A. Guéraud répond ensuite à certaines objections qui lui avaient été adressées au sujet de l'authenticité de la tradition relative au monument élevé sur le lieu du supplice de Gilles de Rais, dont on voit les ruines sur la chaussée de la Magdeleine de Nantes. Il dit que ce petit édifice devait être un calvaire, car Alain Bouchart, qui vivait à la fin du xve siècle, indique le lieu du supplice de Gilles *en la prée de Bièce, joygnant les pons de Nantes, où est une croix de pierre.* (*Les grandes Croniques de Bretaigne,* édition de 1532, p. 168); et Travers, qui perpétue la tradition, fixe de nouveau l'endroit en disant que l'on y *voit les images de la sainte Vierge, de saint Gilles et de saint Lau* (*Histoire de Nantes,* t. Ier, p. 539), sans dénommer le monument, preuve qu'il était en ruine dès cette époque. Un examen attentif des restes qui existent encore porte à les croire non ceux d'une chapelle, comme on l'a supposé, mais bien la base ornée de trois niches à dais d'un calvaire expiatoire érigé au xve siècle, époque à laquelle la Bretagne vit s'élever de nombreux calvaires du même style. — Enfin M. A. Guéraud lit une *Notice sur les châteaux de Verdelles et Juigné,* destinée à paraître dans le grand ouvrage que publie M. de Wismes sur le Maine et l'Anjou.

— *Congrès tenu par l'Institut des provinces de France à Caen.* — M. A. du Chatellier, notre compatriote, a eu l'honneur de présenter, dans la dernière séance de la session, le 9 juillet 1855, un *Rapport* au nom du jury de peinture, de sculpture, etc. Nous en citerons quelques passages qui ont trait à des artistes bretons :

(1) 4 volumes grand in-8° avec planches dans le texte, et un atlas. — Prix de la souscription : 50 fr.

Digitized by Google

« La *Chasse aux Amours* de M. Picou a aussi paru à votre jury une composition pleine de charme et d'élégance. Ce jeune et incorrigible artisan de tant de misères humaines, doucement pressé sous les étreintes des jeunes et jolies femmes qui le désarment sans être bien sûres, ce nous semble, de leur parfait succès, a été traité par M. Picou dans une manière pleine d'habileté et de facilité qui donne à l'œuvre entière une grâce incontestable.

» Un jeune artiste, M. Foubert, du Finistère, qui affectionne le dessin à la plume, ayant présenté plusieurs dessins tracés sur un album, a paru aussi mériter une distinction particulière pour le fini et le moelleux de ses compositions, qui, avec la légère finesse que comporte ce genre, réunissent les qualités fermes et cependant harmonieuses d'une œuvre traitée au crayon.

» Un artiste qui applique ses efforts et son ciseau au granit, cette matière d'une résistance si rebelle, M. Hernot, du Finistère, vous a aussi adressé un Christ en pierre de Kersanton, d'un faire recommandable, si l'on remarque que les œuvres destinées à l'ornementation des édifices religieux ne sont plus traitées dans les conditions de l'art proprement dit, mais bien à un point de vue où l'imagier surgit avec les ressources propres d'une manière toute particulière.

» M. Gourdel, de Rennes, jeune artiste d'avenir, qui a exposé ces jolis grotesques, en terre, pleins de pensée, d'abandon et d'art, a paru aussi mériter l'attention de votre jury, et être digne d'un encouragement qui le conduira à poursuivre ses études et à se rendre plus maître de la forme, qui se trouve quelquefois négligée dans ses œuvres. Un sentiment très-élevé de l'art semble promettre à cet artiste un avenir incontestable, et nous serions heureux que notre prédiction, convenablement entendue, le portât à compléter les études qui lui restent à faire.

» Les reliures de M. Fougeray, de Rennes, exécutées avec une grande habileté de main et traitées dans un goût très-sûr, ont paru dignes d'une distinction marquée. »

Le lendemain a eu lieu la distribution des médailles aux exposants : *Peinture;* médaille de 1re classe à M. H.-P. Picou, de Nantes. — *Dessin;* médaille de 4e classe à M. Foubert, du Finistère. — *Sculpture;* médaille de 3e classe à M. Hernot, du Finistère. — *Reliure;* médaille de 3e classe à M. Fougeray, de Rennes.

Ensuite, M. Morière, professeur d'agriculture du département, a présenté un rapport et a proclamé les lauréats de l'agriculture et de l'industrie, parmi lesquels nous remarquons : M. Lotz fils aîné, de Nantes, médaille de vermeil, grand module, pour une machine à battre portative, dans laquelle le blé s'engage en travers.

— La douzième session du *Congrès de l'Association bretonne* s'ouvrira à Brest, le dimanche 7 octobre 1855. Nous regrettons que l'étendue des pro-

Digitized by Google

grammes des questions posées, soit par la classe d'agriculture, soit par celle d'archéologie, ne nous permette pas de les publier. Aux termes du règlement, c'est cette année qu'aura lieu le renouvellement des bureaux de l'Association bretonne.

— Par décret impérial du 30 mai 1855, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Nantes a été réorganisée comme suit :

Professeurs titulaires.

1° Anatomie et physiologie, M. Lafond, directeur;
2° Pathologie et médecine opératoire, M. Gély;
3° Clinique externe, M. Marchand;
4° Pathologie interne, M. Sallion;
5° Clinique interne, M. Thibeaud;
6° Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Legouais;
7° Matière médicale et thérapeutique, M. Delamare;
8° Pharmacie et notions de toxicologie, M. Pihan-Dufeillay.

Professeurs adjoints.

1° M. Letenneur attaché à la chaire de clinique externe;
2° M. Bonamy, à la clinique interne;
3° M. Hélie, à l'anatomie et à la physiologie.

Professeurs suppléants.

1° M. Marcé, pour les chaires de médecine et de pharmacie;
2° M. Mahot, pour les chaires de chirurgie et d'accouchements;
3° M. Chenantais, chef des travaux anatomiques, pour les chaires d'anatomie et de physiologie;
4° M. Cormerais, pour celles des sciences accessoires.

M. Écorchard est nommé prosecteur.

M. Jouon est nommé préparateur de pharmacie et de toxicologie.

— Par décret impérial du 30 mai 1855, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Rennes a été réorganisée ainsi qu'il suit :

Professeurs titulaires.

1° A l'anatomie et à la physiologie, M. Duval, directeur;
2° A la clinique chirurgicale, M. Aristide Guyot;
3° A la clinique médicale, M. Pinault;
4° A la pathologie externe, M. Toulmouche;
5° A la pathologie interne, M. Péchot;
6° A la chaire d'accouchements, M. Godefroy;
7° A la chaire de matière médicale, M. Pontallié;
8° A la chaire de pharmacie et éléments de toxicologie, M. Aussant.

Professeurs adjoints.

1° M. Delacour, attaché au cours d'anatomie et de physiologie;
2° M. Aubry, attaché à la clinique chirurgicale;
3° M. Le Comte, attaché à la clinique médicale

Digitized by Google

4° M. Destouches, chargé du cours de pharmacie.

Professeurs suppléants.

1° M. Robiou, chef des travaux anatomiques;

2° M. Baudouin;

3° M. Pitois;

4° M. Chauvel, pharmacien.

— L'*Océan* de Brest fait connaître la part prise par notre province à l'Exposition universelle. Le nombre des exposants de la France est de 9,737, ce qui donne une moyenne de 116 exposants par département. La Bretagne compte dans ce chiffre pour 309 exposants, ainsi répartis : Ille-et-Vilaine, 93; — Côtes-du-Nord, 87; — Loire-Inférieure, 72; — Finistère, 40; — Morbihan, 17.

— D'après une décision du ministre de l'intérieur, tous les papiers existant à la mairie et à la bibliothèque de Vitré vont être transportés au chef-lieu du département, pour y être classés par l'archiviste. La remise de ceux auxquels aura droit la mairie de Vitré, sera faite après l'inventaire.

— L'ancienne demeure des ducs de La Trémouille, le magnifique château de Thouars, transformé il y a quelques mois par l'autorité ecclésiastique et la munificence du conseil municipal en collége de plein exercice, vient d'être solennellement inauguré.

— La colonie de Saint-Ilan, fondée par M. Achille Duclésieux, va passer sous la direction des pères du Saint-Esprit, dont la maison-mère est à Paris.

— La commission instituée pour l'érection du tombeau de Mgr Graveran, ancien évêque de Quimper, réunie à l'évêché sous la présidence de M. le préfet du Finistère, a donné son approbation au projet présenté par M. Amédée Ménard, de Nantes, en témoignant une entière confiance dans le talent éprouvé de l'artiste breton.

— M. Courgeon, de Nantes, professeur agrégé d'histoire, vient de recevoir de l'Académie française un prix de deux mille francs pour ses *Récits de l'Histoire de France.* (Voir cette *Revue,* 1re année, p. 222; 2e année, p. 651.)

— Notre compatriote, M. Duclos, professeur d'hydrographie de première classe au *Borda,* à Brest, et gendre de notre regrettable statuaire Suc, vient d'être nommé examinateur de la Marine, à un âge où il est rare d'être officier général. Par suite de cette nomination, les deux examinateurs de la Marine se trouvent être des Nantais, le collègue de M. Duclos, M. Caillé, étant, comme lui, de notre ville.

— Le 26 juillet, à 11 heures 55 minutes du soir, une petite secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Paimbœuf (Loire-Inférieure).

— On lit dans le *Journal de l'Ain* du 16 juillet : « Parmi les publications de mariages faites hier, nous avons remarqué celle de M. de La Noue, secré-

Digitized by Google

taire général de la préfecture de l'Ain, avec Mlle Marie Billault, fille de M. le Ministre de l'intérieur. »

NÉCROLOGIE. — M. Olivier Roland, dit *Justice,* ancien officier de l'armée catholique et royale de Bretagne, vient de mourir à Dinan, dans sa 83e année. Il alliait aux qualités qui font les vaillants capitaines, un esprit de justice qui lui valut son nom de guerre. Quelques soldats ayant enlevé les vaches et les moutons d'un laboureur ennemi de la royauté : « Rendez, leur dit M. Roland, rendez ces troupeaux aux malheureux à qui vous les avez ravis; combattons nos ennemis, mais ne ruinons pas leurs familles. » (Extrait de l'*Impartial de Bretagne.*)

— Mme Suc (née Mélanie-Véronique Taboureux), veuve de notre éminent sculpteur, si prématurément enlevé aux arts, a succombé le 16 juillet, quatre mois, jour par jour, après son mari. Avant de mourir, Mme Suc a exprimé à ses enfants le désir que les œuvres de leur père fussent placées au Musée de Nantes.

— La supérieure générale des Filles du Saint-Esprit est morte le 26 de ce mois à Quimper, où elle était en cours de visites. Elle a succombé aux attaques d'une angine, maladie qu'elle avait déjà éprouvée à la maison principale de sa congrégation. Dame Marie-Jeanne Ferchal était née à Pordic le 29 novembre 1788. Elle se consacra au service de Dieu dans l'institut des Filles du Saint-Esprit, fit sa profession le 25 novembre 1806, et prit en religion le nom de sœur Émilie. Aussitôt après elle se livra aux œuvres de bienfaisance propres à sa vocation, d'abord à Trégomeur, puis à l'hospice des orphelins d'Auray, ensuite à l'hospice de Lannion.

En 1821, elle fut nommée supérieure d'une nouvelle fondation à l'hôpital des pauvres de la ville de Tréguier. Après, elle fut envoyée à l'hospice de Saint-Pol-de-Léon, où elle resta jusqu'au temps où l'ancienne supérieure, sœur Félicité de la Villéon, l'appela auprès d'elle en qualité d'assistante. Elle entra dans cette nouvelle fonction le 21 janvier 1832. Elle devint ensuite procureuse de l'établissement : mais ce ne fut que pour quelques mois. La mort de sœur Sophie Coroller de la Vieux-Ville, qui lui avait succédé comme assistante, vint lui rendre sa première place.

Le 24 décembre 1838, la sœur Émilie Ferchal fut élue supérieure générale. Elle gouverna la société pendant les neuf ans qu'accordent les constitutions. Ensuite elle reprit la place d'assistante pendant trois ans, après lesquels elle fut réélue supérieure générale. Son zèle a pu hâter sa fin; car c'est au milieu des fatigues de ses visites dans les maisons de son institut qu'elle a été atteinte du mal qui l'a enlevée. Sa dépouille mortelle a été apportée de Quimper à Saint-Brieuc, où ses obsèques ont été célébrées le 29 dans la chapelle de la maison principale. (*La Bretagne* du 30 juin 1855.)

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Aventures d'un gentilhomme breton aux îles Philippines, avec un aperçu sur la géologie et la nature du sol de ces îles, sur ses habitants, sur le règne minéral, le règne végétal et le règne animal; sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de cet archipel. Par P. de la Gironière. Illustrations d'après les documents et croquis originaux, par Henri Valentin (des Vosges). Gr. in-8° de 29 ff. 1/4, plus un portrait et une carte. — A Paris, au Comptoir des imprimeurs unis, Lacroix-Comon; chez l'auteur, rue de la Victoire, 85.

Contes et Nouvelles. — Le Chirurgien de marine. — Le Mari de Mme de Solange. — Gonzalès Coques. — Les Eaux d'Abano. — Le Jeune Homme pâle. — (Collection de la Bibliothèque contemporaine, 1re série.) Par Emile Souvestre. In-18 anglais de 7 ff. 2/3. — A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . F. 2.»»

Notice biographique sur le frère Paulin, convers de la trappe de Thymadeuc, mort le 14 février 1855. In-18 d'1 f. Impr. de Galles, à Vannes.

Traité élémentaire d'arithmétique, rédigé conformément aux nouveaux programmes de l'enseignement des lycées. Par G. Lomon, professeur de mathématiques. In-8° de 19 ff. 1/4. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Vannes, chez Cauderan; à Paris, chez Langlois et Leclercq, Dezobry et Magdeleine, Hachette.

Les Ducs de Bretagne; par C. Barbier. Gr. in-8° de 24 ff., plus 4 vignettes. Bibliothèque morale de la jeunesse. — A Rouen, chez Mégard.

La Famille, pièce en cinq actes, en prose; par Stanislas Bratkowski. In-8° de 5 ff. Impr. de Masseaux, à Nantes. — A Nantes, chez l'auteur, rue Crébillon, 22.

Notice biographique sur L.-F. de Tollenare, par Lidener. In-8° de 4 ff. 3/8. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*.) — Impr. de Guéraud, à Nantes.

Testament de Samuel Majouet et de Marguerite Desmé, 12 janvier 1696. Publié par Paul Marchegay. In-8° d'1 f. Impr. de Cosnier et Lachèse, à Angers. (1854.)

Plan du port et de la ville de Brest, avec une légende historique; par M. L. Magado. In-plano d'1 f. — A Paris, chez Logerot, quai des Augustins, 55.

La Vie future. Histoire et apologie de la doctrine chrétienne sur l'autre vie : par Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes. In-12 de 14 ff. 1/3. Impr. de Marteville, à Rennes. — A Paris, chez Dezobry et E. Magdeleine.

Association bretonne. Onzième session, tenue à Vannes. Compte rendu et procès-verbaux, publiés par les soins de la Direction. In-8° de 18 ff. 1/4. Impr. de Thunot, à Paris.

Les Aventures du baron de Foeneste; par Théodore-Agrippa d'Aubigné. *Nouvelle édition*, revue et annotée par M. Prosper Mérimée, de l'Académie française. (Collection de la Bibliothèque elzévirienne.) In-16 de 11 ff. 5/8. — A Paris, chez Jannet. . . . . 5.»»

Chemin de fer du détroit du Pas-de-Calais. Tunnel sous-marin. — Projet et études des travaux de cette ligne; par L. Favre, directeur du *Moniteur des connaissances utiles et pratiques*. In-8° de 3/4 de f., plus une carte. Impr. de Favre, à Niort. — A Paris, chez Allouard et Kæppelin.

L'Électricité appliquée au traitement curatif des névralgies, des rhumatismes, etc., et, en général, des affections morbides, souvent réputées incurables; par J. Briand, docteur-médecin. In-12 de 8 ff. 1/6. Impr. de Marteville, à Rennes. — A Paris, chez Labé, place de l'École-de-Médecine, 23. . . . . 3.»»

Un Patriote breton au XVe siècle (histoire de Michel Marion, qui, à la fin du XIVe siècle, défendit Nantes contre les Français); par A. de la Borderie. In-12 d'1/2 f. Impr. de Catel, à Rennes.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

René-Nicolas Sergent, né à Corbigny (Nièvre), évêque de Quimper. Portrait; par A. Marminia. (*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

TABLE

DE LA DEUXIÈME ANNÉE.

Pages

PRÉFACE V

M. de Pontchâteau. — Sa vie et ses œuvres. — Par Eugène DE LA GOURNERIE 7, 86

Le Papillon et l'Araignée, fable, par l'abbé LAMONTAGNE. 24

Les Deux Couronnes, sonnet, par Émile GRIMAUD. 26

Documents officiels concernant la Donation artistique et charitable faite à la ville de Nantes par M. Urvoy de Saint-Bedan, suivis du catalogue des tableaux et d'une notice descriptive de la *Bataille de Nazareth* 27

Critique littéraire. 54, 119, 249, 600, 651, 787

Précis historique du Droit français, de Jules Minier; par J. MARTINEAU, p. 54. — Biographie bretonne, de P. Levot; par Eugène TALBOT, p. 57. — Essai sur les Subsistances militaires en France, de N.-L. Caron; par L. TOULOUZE, p. 119. — Sonnets d'Évariste Boulay-Paty; par Armand GUÉRAUD, p. 249. — Fleurs de Vendée, poésies, d'Émile Grimaud; par Joseph MARTINEAU, p. 600. — Récits de l'histoire de France : les Mérovingiens, de J.-A. COURGEON; par Eugène TALBOT, p. 651. — La Normandie souterraine, ou Notice sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie, de l'abbé Cochet; par Pierre HUDEL, p. 787.

Chronique du mois, par Armand GUÉRAUD. 59, 122, 188, 250, 316, 395, [541, 604, 666, 734, 796, 856

Fondation de la Société d'Émulation de l'agriculture, des sciences et des arts du département de la Vendée. 59

Bulletin bibliographique, 64, 127, 191, 256, 320, 399, 544, 608, 671, 736, 800, 861

Le Château et les Seigneurs de la Garnache; par Ch. DE SOURDEVAL. 65

Des Nannètes aux époques celtique et romaine; par BIZEUL (de Blain) 96, 278, 714, 813

La Guillaneu, ballade vendéenne; par Émile GRIMAUD. 110

Le Sergent du duc de Thouars et les gens de M. de la Châtaigneraie; par P. MARCHEGAY. 112

Chalais, ou une Conspiration sous Richelieu; par L. GRÉGOIRE, 129, 206

Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et dessin, ouverte à Nantes du 18 août au 1er octobre 1854; par Ch.-L. LIVET. . 154, 227

L'Hirondelle et le Moineau, fable; par l'abbé LAMONTAGNE. 170

Digitized by Google

Pages
Lettres, Notes et Mémoires inédits de Théophile-Marie Laennec; par A. DU CHATELLIER. 173
Démission du gouvernement de Maillezais, donnée par Th.-Agr. d'Aubigné, en faveur de Henri de Rohan. 187
Notice biographique sur Louis-François de Tollenare; par LIDENER. 193, 289, 533, 569, 634
Sursùm Corda, poésie; par le colonel Charles DE ROZIÈRES. 235
Correspondance bretonne. — 1768-1773. — Par J.-C. LE MEDER. . . 240
La Curatelle du vicomte de Thouars (1364); par P. MARCHEGAY. . . 244
A M. Évariste Boulay-Paty, sonnet; par le baron Frédéric DE MONCUIT. 249
Villenave. — Nantes: 1792-1802. — Par Évariste COLOMBEL. . 257, 673
La Nuit de Noël à l'église Saint-Nicolas de Nantes en 1854, poésie; par le comte de SAINT-JEAN. 303
A M. l'abbé Fournier, sur la construction de l'église Saint-Nicolas de Nantes, poésie; par Mlle Élisa MORIN. 308
Le Droit de Naufrage (15 décembre 1233); par P. MARCHEGAY. . . . 309
Établissement à Fougères de drapiers normands (1417-1421); par P. MARCHEGAY 312
Études numismatiques. — Souvenirs d'un voyage à Poitiers. — Par Benjamin FILLON. 321, 499, 609, 689
Visites chez les artistes de Nantes. — L'atelier de N. Suc. — Par Ch.-L. LIVET 370
Le Seigneur de Péroux, légende; par Alfred GIRAUD. 373
Charles Errard, par Guillet de SAINT-GEORGES, premier historiographe de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture. 384
Programme des Prix proposés par la Société académique de Nantes, pour l'année 1855. 396
Notice sur les Sociétés de Charité maternelle du département de la Loire-Inférieure, précédée d'un aperçu historique sur ces Sociétés en France; par DE ROSTAING DE RIVAS, D.-M., secrétaire de la Société de Charité maternelle de Nantes. 481
Jean IV, duc de Bretagne, et sa politique (1364-1373); par A. DE LA BORDERIE. 545
Relevé des Observations recueillies pour constater l'état atmosphérique de la ville de Nantes pendant les années 1852, 1853 et 1854; par Frédéric HUETTE. 585
Création à Nantes d'une École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. 595, 797
Mathurin Rodier, architecte du château et de la cathédrale de Nantes; par A. DE LA BORDERIE. 598
Les Oiseaux et le Hibou, fable; par l'abbé LAMONTAGNE. 650

Digitized by Google

Pages

Testament de François de la Noue, aïeul de la Noue Bras-de-Fer (26 juillet 1537). 656
Les Titres de noblesse de Nicolas Rapin; par Alfred GIRAUD. . . . 726
Brûlement de la commanderie de Coudric (Lettre de Françoyse de ROHAN). 732
Pierre Mauclerc et les Évêques de Nantes; par A. DE LA BORDERIE. . 737
La Légende et l'Histoire. — Conan Mériadec. — Par G. LE JEAN. . . 743
Biographie du chevalier de Fréminville; par P. LEVOT. 760
Les Vestiges, esquisse poétique; par le colonel Charles DE ROZIÈRES. 779
Quiriac, évêque de Nantes, et l'église de Prigny (1063); par P. MARCHEGAY. 792
Notice sur le peintre Portail, par DUGAST-MATIFEUX. 801
Découverte de Monnaies carlovingiennes, par Benjamin FILLON. . . 835
Testament de Jacques Raoul de la Guibourgère, premier évêque de la Rochelle. 840
La Sèvre Niortaise, par P. MARCHEGAY. 845
Lettre de M. G. LE JEAN au Directeur de la *Revue*. 854
Notices nécrologiques, par Armand Guéraud. 126, 190, 255, 318, 398, 543, [605, 669, 779, 860

Benjamin-Alexandre de la Tour, p. 126. — De Formon, Eugène Bernard de la Gatinais, baron Rafiron de Val, Louis Danet, Legoaisbe de Bellée, p. 190. — Jean-Baptiste Legendre, H.-M.-J. de Guyon-Duverger, J.-F. Chauvet, Pierre Dereix, Edmond de Camas, de Lourmel, p. 255. — P.-H. Charpentier; Ymbert, p. 318. — Amand de Guesnet, Charles Harel, p. 319. — J.-L.-M. Bôcher, Victor Lemonnier, S.-P. de Kerhallet, l'abbé Litoust, de Courson, p. 398. — Mgr Joseph-Marie Graveran, Le Mintier de Fontenio, Louis Le Vicomte de la Villegourio, p. 543. — Mgr Julien-Marie-François-Xavier Hillereau, p. 605.— Étienne-Édouard Suc, p. 606. — H. de Champeaux, p. 669. — Thébaut, A.-L.-M. Lédan, p. 670. — Dominique Leroux, p. 799.—Olivier Roland, Mme Suc, sœur Émilie (Marie-Jeanne Ferchal), p. 860.

Nantes, Impr. Ad GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 025 660 366

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE FEB 12 35

Digitized by Google

Digitized by Google